Bulletin de la Société archéologique du Finistère

tome CXXVIII 1999

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère
et de la Ville de Quimper.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de ville
B.P. 1759
29107 QUIMPER CEDEX
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
Mgr l'Évêque de Quimper et Léon

Composition du bureau (1999)

Président :	M. Tanguy Daniel
Vice-présidents :	M. Yann Celton M. Daniel Collet M. Hervé Glorennec Frère Guy Leclerc M. Bernard Tanguy
Secrétaire générale :	Mlle Anne Brignaudy
Secrétaires :	Mlle Annie Boucher Mme Mad Danguy des Déserts M. Patrick Kernévez Mme Annick Le Douget
Trésorier :	M. Serge Duigou
Trésorier adjoint :	M. Michel Le Goffic

Membres du conseil d'administration

M. Alain Boulaire, Mme Marie-J. Castel, M. l'abbé Yves-Pascal Castel (vice-président honoraire), M. Patrick Galliou, Mme Dany Guillou-Beuzit, MM. Philippe de Kermadec, Philippe Le Stum, Bernard Monot, Josick Peuziat, Fañch Postic, Mlle Joëlle Quaghebeur.

Membres honoraires

MM. Auguste Dizerbo, Pierre Keraval, M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, vice-présidents honoraires.

SOMMAIRE

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

P.-R. GIOT. – Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1999 11

Notices d'archéologie finistérienne (année 1998) 29

Estelle YVEN, Pierre LÉOPOLD. – Une station paléolithique à Roc'h-Gored (Carantec) 81

Yvan PAILLER. – Un site du Néolithique au Conquet : étude du matériel en fibrolite provenant de Kermorvan 89

Michel LE GOFFIC, Josick PEUZIAT. – Les thermes du Ris-Izella en Kerlaz (Finistère) dans leur contexte gallo-romain 99

Robert LE ROY. – Petit atlas de Quimper au Moyen Âge (VIIIe-XVIe siècle). Extraits 117

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1999) 157

Philippe LE STUM. – Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (1999) 181

Jean-Yves BESSELIÈVRE. – La redoute de Guestel-Bras. Histoire d'une fortification 189

Louis CHAURIS. – Quand la Compagnie du chemin de fer d'Orléans s'intéressait aux calcaires de Pont-de-Buis (Finistère) 207

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 1999) 217

Jean-Christophe CASSARD. – En marge des incursions vikings (compléments) 217

Bernard TANGUY. – De l'ancienneté des cultes des saints Sulien, Suliau et Sulin en Bretagne 218

Bernard TANGUY. – D'une sainte bretonne honorée en Saintonge : sainte Leuferine 223

Fañch MORVANNOU. – Le cantique des Sept Saints remanié par Auguste Bocher 226

Albert DESHAYES. – Deux termes formés avec le préfixe vieux-breton *guo-* ... 236

Albert DESHAYES. – Village disparu ou nom de village modifié 237

Erwan VALLERIE. – *Expeditus* ou *Exspectatus* ? 240

J.-A. LE GALL. – Notes de lecture 243

Erwan VALLERIE. – Quelques interrogations à propos de Guérande 247

Pierre HOLLOCOU. – Les toponymes en *rest-* de Guiscriff aux XVe et XVIe siècles 273

Fañch POSTIC. – L'invention d'une science nouvelle : la littérature orale, d'après la correspondance échangée entre La Villemarqué et Sébillot 285

Alain TANGUY. – Anatole Le Braz sur le banc des accusés : l'affaire Déguignet à la lumière de documents inédits 307

BIOGRAPHIES

Jean-Christophe CASSARD. – L'autre saint de Quimperlé : Maurice de Carnoët 321

Philippe DE KERMADEC. – Universitaires bretons au Moyen Âge : Olivier Salahadin 335

Robert LECLERCQ. – Auguste Romieu, un sous-préfet antibreton ? 365

Marion DENIZOT. – Jeanne Laurent et la Bretagne 379

ÎLES ET LITTÉRATURE

Christine CHAPALAIN-NOUGARET. – L'île de la fascination : regards anglais sur l'île de Batz (1800-1960) 401

Yvon LE GALLO. – Un Allemand à Ouessant ou la mystique de la mer chez Bernhard Kellermann 417

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

Gérard LE MOIGNE. – La seigneurie de Névet 435

Pierre-Roland GIOT. – La Bretagne sous la Restauration. Souvenirs romantiques et parfois romancés d'après les lettres de Boucher de Perthes (1816-1825) 471

DOCUMENTATION

Chantal GUILLOU, Hélène GOMBERT, Tanguy DANIEL. – Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1996) 509

Comptes rendus bibliographiques 547

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 1999) 569

Assemblée générale et séance ordinaire du 30 janvier 1999 à Quimper 569
Séance du 27 février 1999 à Quimper 572
Séance du 20 mars 1999 à Paris 574
Séance du 27 mars 1999 à Brest 576
Séance du 24 avril 1999 à Quimper 577
Excursion du 30 mai 1999 de part et d'autre de l'estuaire de l'Élorn 579
Excursion du 27 juin 1999 à Leuhan, Tourc'h et Coray 581
Excursion du 10 août 1999 dans le haut pays bigouden 583
Excursion du 26 septembre 1999 dans les Montagnes Noires 585
Séance du 30 octobre 1999 à Quimper 587
Séance du 10 novembre 1999 à Morlaix 590
Séance du 18 décembre 1999 à Brest 591

Table des illustrations 593

Nous remercions Patrick Galliou et Charles Le Gall qui ont traduit les résumés des articles respectivement en anglais et en breton.

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1998-1999

par Pierre-Roland Giot

Trop c'est trop, trop de «n'importe quoi». On constate un tel laisser-aller dans la rédaction de tant de publications, articles ou ouvrages, qui sont des mélanges peu discernables entre les faits attestés ou les données matérielles indiscutables, et les conclusions plus ou moins spéculatives sinon aventurées, voire romancées, qui en sont tirées, qu'on devient de plus en plus exigeant. Le «post-modernisme» entraîne chez certains le goût d'exprimer des intuitions subjectives, celles qu'il était jadis de bon ton de cacher ou en tout cas de garder pour soi ou ses intimes.

Par contre, quand on doit rédiger des ouvrages de vulgarisation ou de synthèse, comme un manuel, on doit toujours s'imposer d'exprimer en priorité l'opinion moyenne de la plupart des spécialistes compétents, sans que le fait d'en mentionner implique la moindre adhésion de sa part, la place manquant toujours au surplus pour toutes les discuter, ce qui souvent nécessiterait des développements techniques fort longs. C'est une rédaction courte et difficile ; des raisons d'opportunité ou de diplomatie peuvent faire éviter de réfuter âprement les suggestions farfelues de certains, ce qui ne veut en rien dire qu'on leur accorde le moindre crédit. Si on a des vues tant soit peu différentes du consensus usuel, on ne les exprime ou les résume que dans la mesure de la place disponible (dans des publications de ce genre on manque toujours de place). J'ai eu quelquefois la surprise de me voir reprocher comme opinions personnelles des idées qui en fait étaient très différentes des miennes propres ! C'est le sort de bien des professeurs.

En tout cas, on attend plus de rigueur de la part des auteurs, des comités de lecture, des «éditeurs» (dans le sens anglo-saxon des rédacteurs), pour éviter des «escroqueries mentales» ou de la «désinformation», par suite de la confusion des manières d'écrire. Trop souvent aussi on fait l'économie de soumettre aux auteurs des épreuves complètes à corriger, ou des mises en page à vérifier (et l'on se trouve ensuite avec des figures montées à l'envers ou interverties par rapport à leurs légendes, voire ne provenant pas de l'auteur, des paragraphes sautés ou mal placés, etc.). Il y a de petites maisons d'édition spécialisées dans ces genres de bourdons ; pour ne pas parler de traductions confiées à des personnes connaissant la langue littéraire, mais rien au sujet scientifique précis, d'où des horreurs honteuses... On vous répondra que tout se vend !

En toutes choses, il faut savoir raison garder. Ainsi dans la course effrénée au sensationnel et au tam-tam, à peine des nou-

veautés, et «révolutionnaires», sont-elles publiées quelque part dans une revue spécialisée, et donc dans des conditions de rigueur rédactionnelle en général modèle, dans les mois qui suivent, il paraît des données contraires ou du moins des bémols divergents. Cela est sain.

Nos ancêtres, toujours eux

L'évolution biologique, la paléontologie humaine en particulier, font l'objet de publications incessantes[1]. La station debout et ses conséquences ou concomitances, la main et l'outil, l'encéphale évolué et la pensée réfléchie, la parole et la communication, ce sont des versions du paradoxe ou dilemme de l'œuf et de la poule, où la part de la biologie pure et celle des effets sociocognitifs est difficile à établir chez les Hominidés.

L'anatomie comparée, la paléontologie, la psychologie comparée, la primatologie, l'anthropologie, puis les disciplines dites cognitives, etc., tournent autour de l'origine et de la diversification du langage, des langues, comme moyens principaux de l'intelligence consciente et réfléchie, et de la communication entre individus. On commença par évaluer volume ou capacité endocrânienne, puis le poids relatif du cerveau, il y a deux siècles. Ce sont des critères toujours assez utiles et valables entre genres et espèces de Primates et d'Hominidés. Mais on voulut abusivement étendre des évaluations de «l'intelligence» aux «races» qu'on imaginait savoir distinguer, comme aux individus humains, dans un esprit de hiérarchie «raciste» ou «sexiste» ou «social». On crut même que les «génies» les plus «doués» devaient avoir un volume encéphalique surmoyen. À Paris, par exemple, la Société d'autopsie mutuelle sévissait dans ces examens de cerveaux *post mortem*. Des cas surprenants de «grands hommes» à tout petit volume cérébral vinrent montrer le non-sens de ces considérations à l'intérieur de notre espèce, où les variations individuelles sont considérables par rapport aux moyennes. Cela passa de mode de se faire autopsier et scier le crâne.

L'acquisition de la capacité du langage articulé est une première chose ; l'origine et la dispersion des langues une autre question. On en connaît environ six mille parlées sur terre, classables en quelque trois cents stocks ou familles, qu'on peut réduire à environ deux cents lignées, de manière assez sûre, depuis cinq mille ou six mille ans. Mais on ne peut guère remonter plus haut dans le temps[2].

On a souvent reproché aux premiers anthropologistes d'attacher une trop grande importance relative aux crânes, contenant le cerveau, et donc la partie la plus «noble» de l'homme. Pourtant, ils n'ont pas été les seuls ! Dès le Néolithique acéramique A du Proche-Orient (PPNA, vers 10 000 - 9 300 avant notre ère), on enterrait les morts sous les planchers des maisons d'habitation. Mais on enlevait les têtes des adultes qu'on conservait dans des caches hors sol de ces maisons. Lors du Néolithique acéramique B (PPNB), de tels crânes étaient souvent enduits d'une face en plâtre, avec des coquilles pour figurer les yeux. Pensons aussi aux «têtes coupées» ennemies collectionnées par les Gaulois, les Scythes et autres peuples antiques[3], comme aux «chas-

---

1 Parmi une bibliographie récente énorme, retenons trois publications adaptées à nos lecteurs : H. LE GUYADER (dir.), *L'évolution*, Paris, 1998, 192 p. (Bibliothèque Pour la science). – Dossier Pour la science, *Les origines de l'humanité*, 1999, 130 p. – L. DE BONIS, *La famille de l'Homme*, Paris, 1999, 128 p. (Bibliothèque Pour la science).

2 Dossier Pour la science, *Les langues du monde*, 1997, 130 p. - Comme exemple de publication spécialisée : C. RENFREW et D. NETTLE (éd.), *Nostratic: examining a Linguistic Macrofamily, Papers in the Prehistory of Languages*, Cambridge, 1999, McDonald Institute for Archaeological Research, VII-419 p. – N.G. Jablonski et L.C. Aiello (éd.), *The origin and diversification of language*, dans *Memoirs of the California Academy of Sciences*, n° 24, 1998, 202 p.

3 A. REINACH, «Les têtes coupées et les trophées en Gaule», *Revue celtique*, 1913. Ouvre la voie.

ses aux crânes» des Mélanésiens, aux «têtes réduites» des Amérindiens Jivaros, etc. Il est vrai que ces diverses populations étaient (ou sont, s'il y a encore des praticiens) sans doute plus «physionomistes» qu'anatomistes. Et après tout, les Primates et nos animaux familiers comme les chiens savent interpréter nos visages.

L'alimentation des premiers hommes

On en est venu à reposer le dilemme sous la forme «nous serions (devenus) ce que nous aurions mangé». Il y a deux millions d'années que les corps, en particulier les mâchoires et les dents de nos prédécesseurs hominidés (dont seulement quelques variétés ont été nos ancêtres) commençaient à ressembler à ceux des humains modernes et à être différents des Australopithèques variés. On suggère[4] que la cascade de changements (anatomie, genre de vie, structure sociale et culturelle) fut initiée non par la chasse, mais par l'utilisation systématique de nourritures souterraines (surtout les racines tubéreuses), et par l'importance des grands-mères postménopausales nourrissant avec ces denrées les enfants sevrés de leurs filles, qui ainsi pouvaient devenir à nouveau enceintes. Cela aurait favorisé une plus longue durée de vie, ce qui aurait déclenché une autre cascade, vers une plus grande masse corporelle, une plus longue durée de croissance, et une maturité retardée. Les premiers outils de pierre n'auraient pas tant servi à chasser qu'à préparer des bâtons à fouir en bois pour déterrer racines et tubercules. C'est un scénario (bien entendu encore hypothétique) fort sympathique, aussi je tenais à vous signaler cette suggestion.

La stature des hommes du Paléolithique supérieur et du Mésolithique européens en est un exemple. On évalue la stature des hommes (comme nous) à partir de la longueur des os longs, selon des formules dérivées de la dissection de cadavres de tailles connues sur le vivant (estimations différentes selon les populations du monde ; tables et formules de calcul revues de temps en temps depuis le siècle dernier, ce qui peut causer de petites différences d'estimation) ; les meilleurs résultats sont donnés par (fémur + tibia) mais, pour des populations anciennes où tout n'est pas toujours disponible, on est souvent obligé d'employer ce dont on dispose, des os longs des deux membres, sachant que les proportions des membres supérieurs peuvent être encore plus variables. Il vient d'être publié[5] une synthèse recalculée intéressante, montrant les incidences des conditions de vie et d'alimentation. Les hommes du Paléolithique supérieur ancien, c'est-à-dire antérieurs au dernier maximum glaciaire, vers 20 000-18 000 avant nous, qu'ils soient des grottes de Grimaldi ou de Moravie, sont grands (moyenne des mâles : 176,2 ; des femmes : 162,9), étaient sans doute très bien nourris de protéines animales venant de la chasse. Ceux du Paléolithique supérieur final, entre 18 000 et 10 000, sont plus petits, surtout en Europe occidentale (pour toute l'Europe, 165,6 et 153,5 ; pour l'Europe du Sud, 165,3 et 152,4 ; pour l'Europe centrale, 166,1 et 154,8). Ceux du Mésolithique occidental sont un peu plus petits encore (163,1 et 151,3), tandis que ceux du Mésolithique d'Europe orientale, Russie et Ukraine compris, restent grands (173,2 et 161,7).

Pour envisager les facteurs ou causes de ces diminutions de stature, rappelons que dans l'Europe du Nord actuelle, populations modernes de pays industrialisés, on a 170 et 158. Les usages funéraires seraient-ils en jeu, un choix des individus par statut social, peut-

[4] J.F. O'Connell et *alii*, *Journal of Human Evolution*, t. 36, 1999, p. 461-485. – B. Wood et A. Brooks, «We are what we ate» (résumé), *Nature*, n° 400, 1999, p. 219-220.

[5] V. Formicola et M. Giannecchini, «Evolutionary trends of stature in Upper Paleolithic and Mesolithic Europe», *Journal of Human Evolution*, t. 36, 1999, p. 319-333.

être visible sur les mobiliers funéraires ? C'est peu probable. Le dimorphisme sexuel exprimé par le rapport (stature des femmes sur stature des hommes multiplié par cent) est de 92,5. L'adaptation climatique (règles éco-géographiques de Bergmann et d'Allen, bien classiques) des mammifères des climats froids, à plus grande masse du corps pour des extrémités plus courtes, correspond chez les hommes à une plus petite stature ; pour les populations tropicales comparables, on a, en effet, un physique long et linéaire, de longs membres inférieurs en particulier ; c'est le reflet des conditions ancestrales des habitants des régions chaudes. Si l'on envisage les conditions de nutrition, les protéines animales de la mégafaune, les ressources aquatiques et végétales ont varié. Chez les Européens actuels, la taille augmente lorsque le standard alimentaire est amélioré. Il n'y a pas de sélection naturelle chez les chasseurs-cueilleurs actuels, pas de corrélation entre la longueur des membres et la mobilité. Pour expliquer la tendance négative, un changement de qualité du régime, avec moins de protéines. Ce qui paraît critique, c'est la transition lors du grand froid plutôt que lors de la transition Paléolithique-Mésolithique qui est celle Pléistocène-Holocène. Il y a différenciation de plus de groupes régionaux différents, plus de territorialité (cf. dans l'art), une régionalisation des populations, où l'effet génétique des «fondateurs» est sensible du fait des effectifs plus restreints. Cela peut aussi expliquer au Mésolithique la différenciation entre les populations de l'Est et de l'Ouest.

Encore les régimes alimentaires

Les peuples de chasseurs-cueilleurs consomment beaucoup de denrées végétales acides (glands ou patates sauvages, par exemple) voire carrément toxiques par leurs teneurs en alcaloïdes ou en toxines (bien des baies). Comment font-ils ? Ils pratiquent en même temps de la géophagie[6], c'est-à-dire qu'ils mangent des terres argileuses riches en kaolinite, en smectites ou en micas. D'ailleurs, les voyageurs avisés allant dans des pays d'hygiène douteuse emportent des médicaments riches en minéraux argileux, tels des kaopectates. Il n'y a pas que les hommes, mais aussi bien des animaux, qui sont géophages, certains ruminants, comme certains oiseaux (on a récemment étudié des perroquets péruviens à tête bleue qui vont lécher des affleurements d'argiles adéquates). C'est un classique de la biologie évolutionnaire que la «course aux armements», où les plantes font évoluer des toxines plus puissantes (comme la strychnine ou la quinine), et où les animaux qui les mangent accroissent corrélativement leurs moyens de détoxification, que ce soit des enzymes, ou que ce soit, en plus, grâce à la géophagie permettant l'adsorption des toxines sur les minéraux des sols ingurgités (ne pas confondre avec les oiseaux qui faute de dents, avalent des cailloux ou des terres granuleuses pour broyer les aliments dans leur gésier). Beaucoup des graines ou fruits verts et amers contiennent des agents chimiques qui, dans les milieux acides des estomacs, deviennent chargés positivement et se lient donc aux minéraux argileux à sites d'échanges de cations chargés négativement). Nous ne savons pas si nos mésolithiques européens étaient parfois géophages, mais pourquoi pas ?

Un jeune chercheur canadien, Rick J. Schulting, originaire de la côte pacifique où il y a encore beaucoup de peuples indigènes vivant des produits de la mer, qui a fait sa thèse à l'université de Reading en Angleterre et enseigne maintenant à l'université de Cardiff au pays de Galles, s'est intéressé à dater de manière plus précise les mésolithiques bretons morbihannais de Téviec et de

[6] J.M. DIAMOND, «Dirty eating for healthy living», *Nature*, n° 400, 1999, p. 120-121.

Hoëdic[7], grâce aux possibilités des accélérateurs, et a bénéficié heureusement de toutes les collaborations et crédits nécessaires. Dommage que La Torche n'ait pas donné de sépultures mésolithiques ! En même temps, ont été déterminés les rapports des isotopes stables du carbone (rapport 13 C sur 12 C) qui ont permis de vérifier que ces populations côtières armoricaines avaient tiré une large partie de leur alimentation de la mer. Cela pose un problème pour la calibration des dates radiocarbone précises (problème classique de l'âge de l'eau de mer, plus vieux que l'atmosphère, traité dans tous les ouvrages[8]), de sorte qu'avec le concours de M.J. Richards, R.J. Schulting prépare une intéressante discussion de ces problèmes, et de leurs significations nutritionnelles.

On trouve peu d'os de mammifères marins dans les sites archéologiques historiques littoraux de chez nous (j'en ai trouvé quelques-uns à Saint-Urnel et à Lavret ; il en fut découvert à Tréguennec par G.-A.-L. Boisselier). Cependant, considérés comme «poissons», baleines, marsouins ou dauphins étaient permis comme nourriture de carême. En Angleterre[9], à partir du XIe siècle, ces «poissons royaux» étaient réclamés par les souverains comme nourriture royale. En Bretagne, selon M. Planiol, les «poissons royaux» comprenaient les baleines, les «modoc» ou marsouins, les dauphins, ainsi que les esturgeons, alises et turbots, et ils appartenaient de droit au prélat ou au baron du secteur. En 1181, l'enquête de Dol (faite par ordre d'Henri II, roi d'Angleterre, pour le recouvrement des biens de l'église de Dol) mentionne plusieurs fois les *magni pisces qui sunt de dominico archiepiscopi... et totum lewarec, et magni pisces sicut sunt lesturgon, salmon, balena, et alii magni pisces sunt de dominico archiepiscopi*. Les «gros poissons» associés au varech font penser au droit d'épave qui est sous le contrôle de l'autorité banale. En 1128, Hervé de Léon fonde et donne au prieuré de Saint-Martin de Morlaix «la dîme des grands poissons, c'est-à-dire la baleine et les autres du même genre». En 1479, le vicomte de Rohan, seigneur de Léon, «auquel château et capitaine (La Rochemorice) lors que la mer a costé devers la terre dudit vicomte est pris aucuns morhotz, les preneurs sont subjets sous peines de grosse amendes les apporter et offrir audit capitaine qui les pourra prendre et retenir à juste prix pour ledit vicomte. Et est tout ce vray et notoire au païs et en la partie». Il était utile de rappeler ces usages féodaux alimentaires qui, certainement, découlaient de privilèges du haut Moyen Âge sinon de l'Antiquité.

Revenons à l'alimentation d'origine végétale, et donc agricole pour la plus grande part. Il est devenu à la mode de se méfier des manipulations génétiques, du moins de celles qui sont faites en laboratoire à l'intérieur des cellules. On oublie que depuis l'invention (si «invention» il y a eu) de l'agriculture et de l'élevage, tous les humains s'y adonnent par la sélection, qui est fournie par les mutations, naturelles ou provoquées, par traumatismes, par exemple. Dès le début de ce siècle qui s'achève, en France, L. Blaringhem avait conduit, entre autres, de telles expérimentations[10]. Lorsque j'ai préparé mon certificat de

---

[7] R.J. SCHULTING, «Nouvelles dates AMS à Téviec et Hoëdic (Quiberon, Morbihan). Rapport préliminaire», *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 96, 1999, p. 203-207.

[8] J. EVIN et C. OBERLIN, «La méthode de datation par le radiocarbone», p. 75-117 (cf. p. 79-80), dans *La datation en laboratoire*, Paris, éd. Errance, 1998, 192 p. (Collection «Archéologiques»). – R.Y. TAYLOR et M.J. AITKEN (éd.), *Chronometric Dating in Archaeology. Advances in Archaeological and Museum Sciences, 2*. New York, Plenum Press, 1997, XVII-395 p. (beaucoup trop cher !).

[9] M. GARDINER, dans *Archaeological Journal*, 154, 1997, p. 173-195. – M. PLANIOL, *Histoire des institutions de la Bretagne*, Mayenne, J. Floch, 1982, t. IV, p. 290-291. – Évoqué par J. KERHERVÉ, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 366, note 14.

[10] L. BLARINGHEM, *Les transformations brusques des êtres vivants*, Paris, Flammarion, 1911, 353 p. (Bibliothèque de philosophie scientifique).

botanique en Sorbonne, à la faculté des sciences de Paris, j'ai suivi en 1937-1938 les cours pittoresques de «Bla», professeur, membre de l'Institut, qui avait deux dadas, celui-là, l'autre étant les plantes qui avaient des champignons symbiotiques dans les racines. C'était l'époque où les professeurs, en jaquette, entraient dans les amphis précédés d'un huissier appariteur à chaîne d'argent ; tout un cérémonial perdu, soit dit en passant, souvenir qui a valeur ethnographique.

Un bel exemple de sélection génétique fort ancienne est fourni par le maïs, *Zea mays ssp. mays*, cultivé par les Amérindiens du Mexique des millénaires avant la Conquête, et dont la souche naturelle a été longtemps inconnue. La Graminée Panicoïdée la plus semblable était la téosinte, *Euchlaena luxurians*, actuellement fort différente du maïs, aussi nommée *Zea mays ssp. parviglumis*. On a fini par découvrir qu'une partie d'un gène régulateur, dont il a fallu fixer un des allèles, était en cause, mais pas sa partie codant les protéines (d'où la grande variété des plantes cultivées). Il a certes fallu des centaines d'années de sélections pour y arriver, dans le sud-ouest du Mexique, près du Rio Balsas[11].

Foin...

Il y a quelques années (tome CXXIV, 1995, p. 28) je rappelais que U. Niedhorn interprétait les menhirs d'alignements comme des poteaux de meules de foin (voire comme des images symboliques desdites meules). Ce qui faisait beaucoup de foin à Carnac, un gros négociant en foin, en dépit d'un sol pourtant peu généreux dans l'ensemble. Encore mieux, pour R. Loveday[12], le motif des figurations de l'art mégalithique armoricain dit «en écusson» ou «en marmite» (où, après d'autres, J. L'Helgouach voit la divinité ou idole néolithique) serait la représentation des petits greniers à grain en corde de paille (comme les fhoïr d'Irlande), voire encore de meules de foin. Cela serait bien entendu lié à l'importance de la bonne conservation du grain, au-dessus du sol, aux origines de l'agriculture, lorsque celle-ci était encore fort peu développée. Bref, on oscille toujours entre la matérialité bucolique et l'idéologie religieuse ; mais les deux options peuvent fort bien se concilier.

Catastrophes naturelles et phénomènes célestes

Puisque j'ai déjà signalé à plusieurs reprises les théories très intéressantes et convaincantes sur les effets climatiques globaux, mais courts, des grandes éruptions volcaniques, et aussi celles des séismes, je me dois de donner les références[13] d'ouvrages récents, où il est question de catastrophes cosmiques dues aux queues de comètes, et dont la lecture m'a réjoui. On n'est pas loin des fragments de gros bolides qui ont à plusieurs reprises heurté la terre et laissé des impacts de grande envergure, sans compter les pluies des fragments de météorites.

Dans un domaine moins spectaculaire, la variation du niveau des mers et les incidences locales de la néotectonique, enfin celles des tempêtes sur nos côtes finistériennes est un sujet très éclairant[14].

---

[11] R.L.WANG et *alii*, «The limits of selection during maize domestication», *Nature*, n° 298, 1999, p. 236-239.

[12] R. LOVEDAY, «The origins and implications of the Breton buckler motif», *Oxford Journal of Archaeology*, vol. 18, 1999, p. 127-141.

[13] B.J. PEISER, T. PALMER, M.E. BAILEY (éd.), *Natural Catastrophs during Bronze Age Civilisations. Archaeological, geological, astronomical and cultural perspectives*, Oxford, Archaeopress, 1998, n° 728, 252 p. (B.A.R. International Series). – M. BAILLIE, *Exodus to Arthur : catastrophic encounters with comets*, London, Batsford, 1999, 272 p. (comprendre : «de l'Exode jusqu'à Arthur»).

[14] M.-T. MORZADEC-KERFOURN, «Littoraux marins pléistocènes de l'ouest du Massif armoricain, de la rade de Brest à la baie d'Audierne», dans *Séquences littorales*, numéro spécial de *Quaternaire* (Bulletin de l'A.F.E.Q.), vol. 10, n° 2-3, 1999, p. 71-244 (p. 171-179). – H. REGNAULD, «L'élévation et les variations du niveau marin à l'Holocène terminal dans l'Ouest français, une approche par les niveaux de tempêtes», *ibid.*, p. 181-188 (baie d'Audierne en particulier).

Pour terminer 1999, avant-dernière année du XXe siècle pour qui sait compter, les avis divergent sur l'accumulation apparente des événements et catastrophes climatiques qui l'ont marquée. Pour les uns, ce serait dû aux inconséquences énergétiques humaines, l'effet de serre, au même titre que la fonte des glaces arctiques et antarctiques, la remontée millimétrique continue du niveau des mers, etc. (personne de sérieux ne semble avoir pensé à y rattacher le déclenchement des séismes, mais un jour il y aura quelqu'un à le suggérer...). Pour les autres, c'est simplement des coïncidences accumulées ou accentuées dans nos esprits par les excès de l'information et de la médiatisation (un jour on accusera «Internet», ou autre, de déclencher à travers le monde tout autant séismes, cyclones, krachs économiques, coups d'État ou révolutions...).

Pour nous qui raisonnons sur la longue durée, la très longue durée, pensons qu'une, deux ou trois fois par siècle ou par millénaire, il peut y avoir eu, n'importe où, des phénomènes catastrophiques naturels, dont la mémoire se sera estompée ou n'aura jamais été notée pour ce qui est des temps historiques, et seront tombées dans l'oubli total pour les périodes antérieures, et pas forcément déchiffrables dans les séquences stratigraphiques. Mais ces phénomènes auront eu, pour les populations qui les auront subis, des effets majeurs certains. On vient de «fêter» les six milliards d'habitants sur la planète : il y en a bien un ou deux milliards qui sont entassés dans des zones à tels risques (séismiques, volcaniques, climatiques, sanitaires, etc.) où il ne devrait presque pas y avoir d'habitants usuels, ou seulement quelques-uns très bien protégés contre ces fléaux (un peu comme ceux des expéditions polaires dans l'Antarctique ou ceux des satellites habités, opérations risquées légitimes pour très peu de volontaires).

Astronomes et astrologues

On a beaucoup fantasmé sur les exploits supposés des «astronomes» néolithiques. Ils ont effectivement orienté, très approximativement, quelques structures. La «précision» est le plus souvent inférieure ou du même genre que celle de l'orientement des églises médiévales[15].

En fait, l'astronomie - astrologie (jusqu'au XVIIe siècle de notre ère il est souvent bien difficile de les démêler ; cf. même Kepler, il fallait bien qu'il gagne sa vie) est née dans les premières grandes civilisations proche-orientales et mésopotamiennes, où les ciels étaient nettement plus clairs que ceux de l'Occident atlantique... En dehors de la recherche de repères calendaires, on peut penser que presque tous les groupes humains, naturellement impressionnés par les variations de ce que l'on voit dans le ciel, y ont vu ou cherché des symboles et des «signes» prémonitoires, au sujet desquels il faut éviter de romancer.

Mon intérêt pour les débuts de l'astronomie sérieuse est un peu une affaire de famille. Après plus de trente ans de recherches, j'ai fini par me procurer un exemplaire de l'ouvrage écrit par mon arrière-cousin par alliance Edward Walter Maunder F.R.A.S. (1851-1928) : *The Astronomy of the Bible*[16]. Il fut astronome à l'observatoire de Greenwich ; son nom est toujours cité pour le «minimum de Maunder» dans tous les ouvrages, minimum d'activité des taches solaires pendant la période 1645-1715, correspondant au «petit âge glaciaire», qu'il avait retrouvé en consultant tous les documents des anciens astronomes. Il a observé Mars, et contribué à démystifier les «canaux» de G. Schiaparelli ; il a ensuite fait beaucoup de spectrographie solaire. Il a aussi publié un *Astronomy for*

---

15 Signalons comme raisonnable : C. RUGGLES, *Astronomy in Prehistoric Britain and Ireland*, Yale University Press, 1999, 288 p., 130 fig.

16 E.W. MAUNDER, *The Astronomy of the Bible, an elementary commentary on the astronomical references of Holy Scripture*, London, T.S. Clark, 1908, 1re et 2e éd. ; London, Hodder and Stoughton, 1909, 3e éd., XVI-410 p., 34 illustrations.

Beginners qui confirme un goût professionnel pour la vulgarisation. Sa fille, Edith, avait épousé Frank Dougharty, fils d'Alfred qui, lui, avait épousé ma grand-tante maternelle, Anne Ashley ; son autre fille, Irene, auteur de livres de contes, était très liée à ma mère et à ses sœurs ; ma grand-mère, Maria Ashley, avait épousé Edward Spencer Baxter, dont les ancêtres étaient venus de Perth, en Écosse, à Londres au début du XVIIIe siècle. Tout ce monde appartenait à un groupe du sud-est de Londres, à l'origine lié à l'irvingianisme. Il n'empêche que *The Astronomy of the Bible* est un ouvrage d'histoire scientifique qui me paraît fort raisonnablement documenté et construit. Qu'on me pardonne cette incidente, qui me permet d'expliquer mes liens lointains avec l'Écosse et les Pictes, aussi.

J'ai déjà fait allusion aux misères de certains alignements (tome CXXIV, 1995, p. 15-17). Ceux de Plouhinec (Morbihan), déjà dévastés par un remembrement intempestif, ont eu une alerte par un projet de restauration aventurée. D'autres, fouillés et étudiés ces dernières années, ont fait l'objet de publications qu'il convient de signaler[17].

On aura vu, par les divers médias, l'extension de la mode de transporter et d'ériger des blocs de pierre pour en faire des menhirs à l'ancienne. À propos de ces expériences festives, tout ce que j'en dirais, c'est que les Néolithiques n'avaient pas les législations actuelles sur la responsabilité civile et sur les accidents du travail. Ils prenaient certainement beaucoup plus de risques. Je ne voudrais pas comparer avec les gens qui, par zèle religieux, se faisaient écraser sous les roues du char de Djagernath aux Indes, jadis.

Préhistoire et protohistoires

En vingt ans les ouvrages vieillissent. Il y a trop d'auteurs qui se réfèrent encore à nos deux ouvrages écrits en équipe, parus en 1979, *Préhistoire de la Bretagne* et *Protohistoire de la Bretagne*, passablement vieillis maintenant, alors qu'il y a eu des nouvelles éditions, mises à jour et largement réécrites, respectivement parues en 1998 et en 1995[18]. Il est à souhaiter que tous les manuels et tous les ouvrages de synthèse usuels soient ainsi renouvelés périodiquement. Pour les «sciences dures», j'ai pris l'habitude de renouveler mes manuels de base tous les dix-quinze ans.

Il y a trois ou quatre siècles, les idées changeaient bien lentement en comparaison d'aujourd'hui. En Gaule, les monuments gallo-romains (on disait alors romains), ruinés ou partiellement réutilisés, furent toujours identifiés comme tels par les érudits, qui eurent plutôt tendance à leur attribuer aussi tous les sites ou monuments importants, protohistoriques ou médiévaux, comme si les «Romains» avaient seuls été capables de grandes réalisations (comme les mottes castrales médiévales dites «camp de César») : on ne prête qu'aux riches. Les monuments reconnus d'avant les Romains furent d'abord identifiés comme ceux des Gaulois, dans la mesure où ils émergeaient dans les paysages ruraux, comme les structures en pierres «brutes», et par-dessus le marché, bien des chaos rocheux ou blocs erratiques naturels, qui donnaient lieu à un riche folklore. Ce n'est que lorsque des bases plus sérieuses de chronologie se sont constituées, que l'on croyait moins aux récits des Écritures, que la notion de préhistoire émergea, et que l'on a pu penser à autre chose qu'aux «antiquités celtiques». Cette position focale donnée, dans

---

17 Y. LECERF, *Monteneuf. Les Pierres droites, réflexions autour des menhirs*, Documents archéologiques de l'Ouest, 1999, 120 p., 31 fig. et 16 pl. en couleurs h.t.

18 P.-R. GIOT, J.-L. MONNIER, J. L'HELGOUACH, *Préhistoire de la Bretagne*, Rennes, Édilarge S.A., Éditions Ouest-France, 1998, 590 p. – P.-R. GIOT, J. BRIARD, L. PAPE, *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, *id.*, 1995, 424 p. – L. PAPE, *La Bretagne romaine*, Rennes, *id.*, 1995, 310 p. – Dans une spécialité un peu plus restreinte, on a oublié de signaler : Philip DE JERSEY, *Coinage in Iron Age Armorica. Studies in Celtic Coinage, 2*, Oxford University Committee for Archaeology, monograph 39, 266 p.

bien des régions d'Europe, depuis les débuts de l'archéologie, aux grosses pierres, même si elle fut relayée par les «stations lacustres», les «grottes et abris», etc., eut pour résultat, jusqu'à nos jours encore, qu'on a rarement autant déraisonné que sur les mégalithes...

Quant aux mythiques «Celtes» à toutes les sauces, ce n'est pas fini : comme je l'ai souvent rappelé, ils ressuscitent autant que le roi Arthur. Recommandons les contre-poisons[19].

Dans cette protohistoire *bis* que constituent l'Antiquité tardive et le très haut Moyen Âge, on a trop longtemps opposé les «Romains», seuls supposés christianisés et civilisés, aux envahisseurs «barbares», la plupart «germaniques», Francs, Wisigoths, Burgondes et autres Saxons. On supposait que dans les régions où ils déferlaient, ils exterminaient les indigènes romanisés, qu'on les reconnaissaient dans leurs cimetières par leurs mobiliers funéraires, etc. Il y a eu des érudits, comme E. Salin qui, comme ingénieur, aurait dû avoir idée des distributions statistiques gaussiennes : pourtant, il n'y a pas si longtemps encore, il reconnaissait en Lorraine un crâne germanique à ce qu'il était dolichocéphale, et un gallo-romain à ce qu'il était brachycéphale, selon cette funeste pensée raciologique et typologique utilisée au niveau des individus, alors que sa seule éventuelle validité pourrait parfois se situer au niveau des populations globales. Cet exemple un peu caricatural sert à montrer que l'on envisageait, pendant de nombreuses générations, la coexistence côte à côte, quand il n'y avait pas eu extermination des premiers habitants. De nos jours, on en vient de plus en plus à l'idée de rapides assimilations réciproques, d'acculturations mutuelles, d'adoption par certaines classes sociales des indigènes des langues des nouveaux dirigeants comme de leurs habitudes funéraires, et surtout on estime les effectifs des nouveaux arrivants comme beaucoup plus minoritaires. S'ils venaient, c'est en général que leurs chefs avaient reçu le pouvoir des autorités impériales romaines, qui ont toujours surtout eu recours à des mercenaires. C'est une notion classique qu'inconsciemment les érudits ont transformée en invasions «barbares» suivies de génocides systématiques. Ainsi, en Bretagne insulaire, les régions orientales, où ont pris pied des Saxons ou des Angles, ont vu une population encore largement bretonne rapidement être mêlée et acculturée ; et il en fut progressivement de même au fur et à mesure où le pouvoir anglo-saxon gagnait le centre puis l'ouest du pays ; le fonds de la population ne changeait guère, même si le pouvoir changeait de mains. Plus tard, il en fut de même dans la région nord-est de l'Angleterre où s'établirent des Vikings norvégiens, de même qu'en Irlande les mêmes Scandinaves fondaient les cinq villes-ports dans un paysage qui, jusque-là, n'était pas du tout urbanisé. Minorités familiales et clientèles au pouvoir et populations réelles sont deux choses très différentes, ce sont là des scénarios modèles sur lesquels il faut réfléchir pour toutes les régions et toutes les périodes[20].

---

[19] D. et Y. ROMAN, *La Gaule et ses mythes historiques de Pythéas à Vercingétorix*, Paris, L'Harmattan, 1999, 252 p. – S. JAMES, *The Atlantic Celts, ancient people or modern invention ?* London, British Museum Press, 1999, 160 p. – Anne ROSS, *Druids*, Stroud, Tempus, 1999, 176 p., 100 fig. – F. et G. DOEL, T. LLOYD, *Worlds of Arthur. King Arthur in History, Legend and Culture*, Stroud, Tempus, 1999, 160 p. – Jeremy K. KNIGHT, *The End of Antiquity. Archaeology, Society and Religion AD 235-700*, Stroud, Tempus, 1999, 224 p. – Le nouvel éditeur Tempus est une filiale académique de Sutton, et est disponible en France à sa succursale de Joué-lès-Tours. Toute une série d'ouvrages synthétiques y sont en édition.

[20] T. DICKINSON et D. GRIFFITHS (éd.), *The Making of Kingdoms*, dans *Anglo-Saxon Studies in Archaeology and History*, t. 10, 1999, 215 p. (actes d'un très intéressant symposium). – M. CARVER (éd.), *The Age of Sutton Hoo. The seventh century in North-Western Europe*, Woodbridge, Boydell Press, 1999, XVIII-406 p., 32 pl. h.t. (réimpression brochée d'un classique paru en 1992, à un prix désormais abordable). – B.K. YOUNG, «The Myth of the Pagan Cemetery», p. 61-85, dans K.E. KAVIKOV, K.M. WICKHAM CROWLEY, B.K. YOUNG (éd.), *Spaces of the Living and the Dead : an Archaeological Dialogue. American Early Medieval Studies* 3, Oxford, Oxbow Books, 1999, 162 p. (peu onéreux et remarquable série de contributions, dont des françaises pour une fois).

Enclos de «fermes indigènes» gauloises, habitats aristocratiques fortifiés ou non, et souterrains armoricains

Même si le Finistère semble, sauf années exceptionnelles, peu doué à cet égard, les prospections aériennes font découvrir de plus en plus d'enclos, le paysage se garnit d'une manière extraordinaire de ces enclos[21]. Il y a eu relativement peu de fouilles de très grande envergure, soit sur des fermes modestes, soit sur des sites de prestige et d'évolution marquée au cours de l'âge du fer, comme Saint-Symphorien en Paule (Côtes-d'Armor), qui se signale en sus par les quatre statuettes en méta-hornblendite originaire de Kerlévot en Pleuven qui y ont été trouvées[22].

Ces sites d'habitat comprennent décidément toujours un ou plusieurs souterrains. Du temps où l'on ne disposait d'aucun crédit d'intervention, puis de très modestes possibilités de sauvetages limités, lors des découvertes fortuites de ces souterrains (situation que j'ai connue entre 1950 et 1972, d'autant plus que l'âge du fer était hors de mes attributions officielles, mais j'étais le seul à m'y intéresser vraiment), on avait quand même pour un certain nombre de cas constaté l'association des enclos et des souterrains. Ceux-ci apparaissent, semble-t-il, vers la fin de l'âge du bronze et deviennent rares à l'extrême fin de l'âge du fer. Ce sont des structures où l'on passe des sols (domaine technique des pédologues) aux roches du sous-sol (royaume des géologues, comme je l'ai rappelé en 1990). Depuis longtemps, il y a des auteurs qui ont suggéré de fâcheuses confusions systématiques avec des silos à grains. Ces dernières structures, au sens strict, sont des fosses de capacité limitée (un à trois mètres cubes en moyenne), généralement verticales comme de tout petits puits subcirculaires, destinées à être strictement étanches aux infiltrations d'air après scellement imperméable, de manière à conserver en situation sèche et surtout rigoureusement anaérobie ce qu'on y aura stocké. Dans les régions géologiquement favorables (et je pense aux régions de craie de la Grande-Bretagne avec beaucoup de beaux exemples), de telles fosses pouvant avoir fonctionné comme silos sont nombreuses dans la plupart des camps et habitats de l'âge du fer européen (et on y a fait beaucoup d'archéologie expérimentale), mais ce n'est pas le cas en Armorique, où les conditions du massif ancien sont peu favorables en général.

Dans la plupart des cas, nos souterrains furent tout autre chose que des silos. Caves artificielles à température sensiblement constante, à l'abri du gel comme de la canicule ou des vents, faciles à mettre à l'abri des incendies accidentels, ce pouvaient être d'excellents garde-manger pour toutes sortes de denrées, mais pas pour la conservation des grains à long terme. D'abord par leurs dimensions et leur allongement, entre 5 et 30 m de long, soit au bas mot entre 10 et 50 m^3 de volume, donc avec une quantité d'oxygène impossible à éliminer. Ensuite parce que leurs parois et voûtes sont perméables, non seulement à l'eau, mais surtout à l'air, par les fractures, failles, diaclases, fissures et joints de schistosité ou de foliation, les effets de la cryoclastie pléistocène, l'altération des roches qui en a

---

21 H. DELÉTANG (éd.), *L'archéologie aérienne en France, le passé vu du ciel*, Paris, Errance, 1999, 174 p., 300 photos couleur. Page 87, on trouvera une photographie, due au docteur R. Bertrand, d'un établissement gallo-romain à Moëlan-sur-Mer, comme ailleurs de fermes gauloises armoricaines. – G. LEROUX, M. GAUTIER, J.-C. MEURET, P. NAAS, *Enclos gaulois et gallo-romains en Armorique. De la prospection aérienne à la fouille entre Blavet et Mayenne*, Documents archéologiques de l'Ouest, 1999, 335 p., très illustré. – P. NAAS, *Histoire rurale des Vénètes armoricains (Ve siècle av. J.-C.-IIIe siècle apr. J.-C.)*, Saint-Malo, Centre régional d'archéologie d'Alet, 1999, 238 p.

22 Y. MÉNEZ, *Une ferme de l'Armorique gauloise, Le Boisanne à Plouër-sur-Rance (Côtes-d'Armor)*, DAF 58, 1996, 266 p. – Y. MÉNEZ et J.-C. ARRAMOND, «L'habitat aristocratique fortifié de Paule (Côtes-d'Armor)», *Gallia*, t. 54, 1997, p. 119-155.

fait des éponges, comme en témoignent les racines végétales, les mycéliums, et la présence de petits invertébrés qui y sont toujours arrivés, bien avant leur mise au jour accidentelle. Ayant fouillé, visité, examiné avec les yeux et l'expérience du géologue professionnel que je suis, plus de 50 et plutôt 75 de ces cavités artificielles, je n'en ai jamais vu une seule capable d'offrir par elle-même les conditions nécessaires d'étanchéité aux gaz.

Il est préférable d'imaginer l'emploi de petits contenants intermédiaires étanches, comme des grands pots ou des tonneaux construits sur place. Mais les fouilles récentes ont révélé des types de structures beaucoup plus adaptées (et dont on avait eu le pressentiment dans quelques sauvetages où il y avait, en avant de l'entrée du souterrain classique, une zone sans couverture), des tranchées profondes, aux parois garnies d'un système très étudié de planches permettant une bonne étanchéité, et qui devaient avoir eu une couverture toute aussi efficace ; leur capacité pouvait être adaptée aux besoins de l'établissement. Pour les petites fermes où ce n'était pas réalisable, on peut aussi penser aux toutes petites granges ou greniers sur quatre à neuf poteaux, permettant de mettre les grains au sec et assez à l'abri des rongeurs. De telles constructions sont attestées sur bien des chantiers de l'âge du fer de l'Europe atlantique ; il me semble qu'il en a survécu des formes reliques jusqu'à une époque récente (dont des choses assez étranges dans les jardins de Jersey, il y a quelques décennies). Beaucoup de gens ne pensent d'ailleurs qu'aux silos à grains, alors qu'on peut ensiler aussi bien des racines, de l'herbe ou du foin, voire du fumier, et que nos excellents fermiers gaulois ont dû y penser eux aussi[23].

Les trépanations armoricaines du haut Moyen Âge et les chirurgiens d'alors

Au moins depuis Hippocrate (vers 460-377 avant notre ère) la trépanation est entrée dans la pratique chirurgicale grecque, romaine, puis arabe, avec le recours préférentiel à une perforation rotative à la tarière ou la tréphine. Les chirurgiens médiévaux et de la Renaissance l'ont beaucoup développée (Ambroise Paré a décrit en 1561 tout un arsenal d'instruments), surtout pour les fractures du crâne, mais, à la fin du XVIe siècle, quelques Italiens de Padoue et de Naples la recommandaient pour des céphalées chroniques. Avant la découverte et la pratique de l'asepsie, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, traverser les méninges et intervenir sur l'encéphale avait fort peu de chances de permettre la survie. Par contre, à condition de ne pas léser la dure-mère, avec un peu d'antiseptiques végétaux par exemple, les chances de réussite étaient en général bonnes. Chez certains individus, le sinus veineux longitudinal (dit aussi sagittal supérieur) est adhérent à l'os, et les risques d'hémorragie sont grands : c'est pourquoi on a en général préféré percer les pariétaux vers les bosses pariétales, loin de la suture sagittale[24].

Des opérations empiriques ont été pratiquées dans de nombreuses populations «primitives» du globe jusqu'à une période récente.

---

[23] J'ai été surpris de me voir attribuer, dans l'excellent ouvrage de P. Naas (cité note 21, p. 112), pour les souterrains, la fonction de stockage comme silos, alors que je ne la citais en 1979 (sans dire, bien entendu, «à grains») que par respect des auteurs. S'il avait au moins consulté l'édition 1995 de la *Protohistoire de Bretagne*, il aurait vu qu'agacé par ce terme impropre, je l'avais remplacé par «garde-manger», beaucoup plus approprié et neutre. Toujours de l'art de faire dire aux gens ce qu'ils n'ont jamais pensé. Il citait pourtant mon article du colloque de Quimper (*Revue archéologique de l'Ouest*, supplément n° 3, 1990, p. 53-61), où la chose a été soigneusement évitée d'être évoquée.

[24] Bibliographie monstrueuse. Pour l'historique, un excellent ouvrage oublié : F. TERRIER et M. PERAIRE, *L'opération du trépan*, Paris, Alcan, 1895, III-283 p. Comme récent en français, le passage p. 87-95 dans J. DASTUGUE et V. GERVAIS, *Paléopathologie du squelette humain*, Paris, Boubée, 1992, 253 p. Le docteur Dastugue est décédé en novembre 1996 et a laissé l'équipe de Caen un peu orpheline.

Les premières signalées par des voyageurs, explorateurs, militaires et missionnaires le furent au début du XIXe siècle. Au début du XXe siècle, elle était encore très en faveur chez les Berbères de l'Aurès, chez les Mélanésiens et, tout récemment encore, chez les Kissi du Kenya, par exemple. Les motivations pouvaient être post-traumatiques (enlèvement de fragments ou d'esquilles d'os ou de corps étrangers suite à une fracture, ce qui en général ne nécessite pas une trépanation proprement dite), thérapeutiques (décompression d'un hématome extra-dural, c'est-à-dire situé entre l'os et la dure-mère, à la suite d'un choc sans fracture ; il est évident que si des douleurs étaient dues à une tumeur du cerveau, cela ne pouvait rien guérir), neurologiques (migraines, épilepsie, etc., parfois en imaginant «faire sortir le mauvais esprit»), voire «rituelles» (explication trop facile, très discutable, qui n'est concevable que pour des populations très «primitives» et non christianisées ; souvent, en fait, c'était une manière pour le «medecine-man», voire le «chaman», de protéger les secrets de son art).

En général les trépanations dites empiriques, selon des techniques primitives, se faisaient par des grattages et usures progressives et lentes (jusqu'à quatre heures de durée d'intervention au Kenya), pouvant être d'assez grande étendue. Les Berbères de l'Aurès employaient aussi parfois un trépan rotatif, ce qui pouvait être un souvenir de la médecine romaine ou arabe médiévale.

L'opération remonte à la préhistoire et à la protohistoire. La plus ancienne connue date de l'Epipaléolithique maghrébin, il y a environ 10 000 ans. Chez certaines populations néolithiques et chalcolithiques européennes, elle fut très en faveur (par exemple, car ce sont des régions calcaires où les os se conservent bien, dans des sépultures mégalithiques collectives du Néolithique final, comme les allées couvertes ou les grottes-ossuaires artificielles creusées dans la craie du Bassin parisien, ou les grottes sépulcrales des Cévennes et régions voisines, etc.). On en connaît quelques-unes aux âges du bronze et du fer en Europe, toujours selon la technique «primitive» de grattage-raclage. Sans aller à considérer des trépanations *post mortem* comme des «autopsies», le fait qu'on en ait retrouvé des quantités de cas dans des populations anciennes précolombiennes, comme les Incas, ou parfois chez les Néolithiques et Chalcolithiques européens (notamment pour l'extraction de rondelles-pendeloques osseuses), le plus souvent par sciage, indique une extension de ces pratiques.

La première trépanation ancienne signalée en France par le docteur Paul Broca, célèbre chirurgien et anthropologiste, fut sur un crâne communiqué en 1867 par l'archéologue américain Squier. Leur fréquence, notamment chez les Incas, sur le vivant comme après la mort, est proverbiale.

Les premières trépanations néolithiques ou chalcolithiques françaises furent découvertes par le docteur B. Prunières (1838-1893), de Marvejols, dans les Cévennes, et authentifiées en 1872-1874 par le docteur P. Broca, ce qui leur donna un grand lustre. Peu après, le baron de Baye reconnut celles des grottes artificielles néolithiques de la Marne. Il en résulta que beaucoup d'érudits français, tant chirurgiens qu'archéologues, s'imaginèrent que toutes les trépanations par des méthodes «primitives» de raclage-grattage étaient typiquement néolithiques, d'où bien des quiproquos chronologiques. Pourtant, il fut signalé à la Société d'anthropologie de Paris quelques cas plus récents vers 1884-1887, provenant de tombes en sarcophages dits gallo-romains (peut-être réutilisés), mérovingiens et carolingiens. La plupart des amateurs d'archéologie, tant préhistorique que plus récente, ignorèrent ces découvertes. Il aurait dû en être reconnu un bon nombre à ces époques où l'on fouillait rapidement tant de cimetières mérovingiens pour les détrousser de leurs mobiliers funéraires ; mais ces archéologues-là dédaignaient les ossements et

ne les soumettaient pas à des anthropologistes ou à des médecins bien au courant de ces questions.

La confusion chronologique – et un vieillissement induit – s'est produite en 1881 sous la plume du docteur A. Corre pour le crâne trépané de Lostmarc'h en Crozon, qui avait été recueilli par le chevalier de Fréminville en 1843, et conservé jusqu'aux bombardements de 1944 à l'École de médecine navale de Brest.

Un magnifique cas de confusion pseudo-scientifique fut fourni par saint Aubert, évêque d'Avranches et fondateur du Mont-Saint-Michel (vers 706), décédé vers 725, dont le crâne est conservé dans un beau reliquaire dans l'église (ex-cathédrale) Saint-Gervais d'Avranches. Il montre une trépanation chirurgicale empirique sur le pariétal droit. Le sujet a survécu longtemps à l'opération ; il y a une excellente réparation cicatricielle de l'os. On voit qu'on avait commencé une intervention d'un diamètre d'environ 5 cm, deux fois plus large que celle qui fut pratiquée en définitive. L'emplacement choisi, sur la bosse pariétale, est donc la plus fréquente et la plus favorable. Au début du XXe siècle[25], des érudits mal documentés de la débutante Société préhistorique française, comme A.-L. Harmois, Boutanquoi, le docteur M. Baudouin (personnage assez excité et peu fiable), G. Guénin (agrégé d'histoire enseignant alors à Brest et préparant une thèse sur les débuts du christianisme), Martial Imbert (qui fut conservateur du «musée» privé du Mont-Saint-Michel, membre de la Société d'anthropologie – il avait trouvé un crâne à La Torche en Plomeur en 1893 – et devint même vice-président de la Société préhistorique en 1912), imaginèrent que le chef de saint Aubert provenait d'une sépulture mégalithique qui se serait trouvée sous l'oratoire du saint, oubliant au surplus que dans un tel milieu granitique acide des ossements aussi anciens n'auraient pas pu se conserver, surtout en aussi bel état Il semble plutôt que saint Aubert, atteint de migraines pénibles, au cours desquelles il aurait sans doute eu ses visions de saint Michel, se serait fait trépaner pour les guérir, suivant les usages médicaux de l'époque. D'ailleurs, le père François Feuardent (1539-1612) dans son *Histoire de l'abbaye du Mont Saint Michel en Normandie* (s.d., in-12, p. 18) a écrit que «le saint Évêque, qui avait été affligé depuis plusieurs années d'une fâcheuse migraine, en fut guéri par l'infliction de cette playe (par l'Archange) qu'il porta en parfaite santé l'espace de quinze ans qu'il survéquit...» (*sic*). Aussi, lorsque quinze ou seize ans après ses visions de saint Michel, il décéda, ses moines l'auront probablement enterré sous l'oratoire qu'il avait fait construire au Mont, quoiqu'il fût toujours évêque d'Avranches. Ses ossements furent par la suite exhumés comme reliques ; évidemment, il pourrait y avoir eu confusion avec les os d'un autre moine également trépané, mais en tout cas cette opération est un bon indice de l'authenticité chronologique de la relique, ce qui n'est pas si fréquent.

Trépaner un dignitaire ecclésiastique de haut rang tel qu'un évêque ou un abbé n'avait rien d'extraordinaire à ces époques du haut Moyen Âge. L'exemple de l'empereur Charles III, dit (plus tard) le Gros, est éclairant. Fils de Louis le Germanique, petit-fils de Louis Ier le Pieux ou le Débonnaire, Charles de Souabe est né en 839. Il devient roi de Souabe en 876, souverain des Germains de la Francie orientale, roi d'Italie en 880 ; par suite de la disparition des autres

[25] *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. VII, 1910, p. 638-639 (Boutanquoi et Baudouin) ; t. VIII, 1911, p. 54-56 (Guénin, Baudouin, Harmois), p. 463-465 (Harmois, Baudouin). Notons la première intervention de Harmois, directeur départemental des P.T.T. pour les Côtes-du-Nord d'alors : «Il y a sept à huit ans, je me suis occupé de ce crâne. Je m'efforçais de démontrer que ce n'étais pas le chef de saint Aubert, mais une pièce archéologique... Je me basais pour cela sur les différences de descriptions publiées.» Celles-ci sont détaillées dans sa deuxième intervention.

lignées, il est couronné à Rome par le pape avec le titre impérial d'empereur d'Occident le 12 février 881, devient roi de Saxe en 882, roi des Francs occidentaux en 884. Mais, à la suite de quelques revers lors de conflits avec les Vikings en 886, il est évident que l'empereur est malade, souffre d'une affection grave, avec incapacité manifeste, déchéance physique, intellectuelle et morale. Lui dont Réginon, abbé de Prüm, avait dit que c'était un homme très généreux dans ses aumônes, plongé sans cesse dans la prière et le chant des psaumes, confiant dans la Providence, souffre alors de maux de tête, de troubles cérébraux, et ne peut plus guère gouverner. En 887, il subit une trépanation qui n'apporte guère de répit ; il a 47 ans et sent la mort venir. Aussi, la même année, il abdique ou est déposé, abandonné de tous. Il meurt, oublié, en Souabe, le 13 janvier 888, à moins qu'il n'ait été carrément étranglé par sa suite ! Il est vraisemblable qu'il souffrait d'une tumeur, et qu'une trépanation empirique ne pouvait guère améliorer son sort. Du moins l'opération semblait une solution pour ses migraines, comme elle l'avait été pour saint Aubert et bien d'autres.

Chez les peuples germaniques et celtiques du nord de l'Europe, on a largement continué à utiliser les techniques empiriques par grattage et raclage plutôt que le trépan aux époques mérovingienne, carolingienne, voire au premier âge roman, bref «à la préhistorique». En Basse-Normandie non armoricaine, il en a été signalé à Saint-Martin et à Saint-Georges de Caen, et à Soumont-Saint-Quentin. Dans le Massif armoricain, où la bonne conservation des os est difficile sauf sols favorables, on connaît une bonne vingtaine de cas remontant à ces périodes haut-médiévales. En Mayenne, un cas bien cicatrisé du cimetière mérovingien sous l'église de Jublains ; en Loire-Atlantique, plusieurs cas dans des cimetières mérovingiens du pays de Retz ; en Ille-et-Vilaine, un cas bien cicatrisé, carolingien ou roman, à Saint-Pierre de Bais ; en Côtes-d'Armor, un cas bien cicatrisé dans une tombe réutilisant des tuiles romaines pour faire un coffrage soigné, sans doute contemporain du mérovingien à Corseul, et un cas bien cicatrisé carolingien à l'île Lavret, près de Bréhat ; en Morbihan, un cas d'envergure restreinte à Saint-Clément en Quiberon, et l'église de Réguiny, où il serait mort, montre dans un reliquaire, la calotte crânienne sciée horizontalement attribuée à saint Clair, premier évêque de Nantes (le reste des reliques aurait été emporté par les Nantais, puis en 878, devant le péril viking, transporté à Saint-Aubin d'Angers), on voit une intervention non cicatrisée sur le sinus frontal, dont il est difficile de dire si elle était thérapeutique, ou une extraction d'un fragment comme relique, le saint étant censé aider à guérir la cécité.

Outre le cas de Lostmarc'h en Crozon signalé plus haut, notre Cornouaille finistérienne, par le cimetière de Saint-Urnel ou Saint-Saturnin, en Plomeur actuellement, jadis en Beuzec-Cap-Caval, nous a livré une quantité inusitée de sujets aux crânes trépanés sur le vivant et bien cicatrisés, dont les deux tiers ont survécu, avec même un cas record à interventions successives ayant abouti à une ouverture énorme ; en plus, il y a un cas de sciage d'un temporal malade qui pourrait peut-être s'interpréter comme une «autopsie» ; je ne pense pas que les cas où la non-cicatrisation indique une très courte survie soient forcément l'indice d'accidents opératoires, mais plutôt celui de sujets, comme celui de l'empereur Charles le Gros, où l'intervention ne pouvait pas guérir le patient. La stratigraphie du cimetière de Saint-Urnel montre que la majorité sinon la totalité de ces interventions sont carolingiennes. Ce vaste cimetière dunaire et son oratoire (avec plus tard une chapelle romane), comme le cimetière dunaire de Lostmarc'h, me semblent avoir sûrement été dans la mouvance de l'abbaye de Landévennec. Cependant aucun des squelettes de moines ou de dignitaires de

Landévennec que j'ai étudiés ne montre de trépanation. Je verrais volontiers le même praticien avoir opéré à Saint-Urnel et à Lostmarc'h, en tout cas quelque chirurgien formé à la même école ; peut-être fut-ce même le «saint» enterré dans l'axe du petit oratoire de Saint-Urnel, et dont les reliques semblent avoir été récupérées avant l'abandon de ce petit édifice, sans doute bien avant la construction de la chapelle romane. Dommage que nous n'ayons aucun texte antérieur au cartulaire, que celui-ci soit fort peu loquace et les traditions cornouaillaises anciennes si maigres.

À peu près 3 à 4 % des crânes d'adultes bretons du haut Moyen Âge que l'on peut étudier présentent des traces de trépanation ou de débuts d'intervention. Même en réduisant cette évaluation à 1 % pour tenir compte de la trop large part prise par le cimetière de Saint-Urnel dans une telle évaluation, c'est une proportion remarquable qui témoigne de choix thérapeutiques et idéologiques comme de son succès, voire de son efficacité. Combien on apprécierait un texte d'époque y faisant allusion.

Progrès archéométriques

Grâce à une correction de la dendrochronologie des chênes et pins fossiles allemands, la calibration précise des dates radiocarbone est désormais bien assurée jusqu'à 10162 B.P. conventionnel, c'est-à-dire 11855 cal. B.P., soit 9905 cal. B.C. Bref, tout l'Holocène ou Post-Glaciaire, tout le Mésolithique armoricain, sont couverts avec précision. Les dates thorium-uranium des récifs coralliens (qui vivent certes dans l'eau de mer, mais où beaucoup d'oxygène atmosphérique est dissous) permettent une calibration approximative des dates radiocarbone jusqu'à 20250 B.P. conventionnel, soit 24000 cal. B.P. La différence à déduire pour l'hémisphère Sud est variable selon les régions du monde, entre 25 et 40 ans environ[26].

Il y a de nouvelles méthodes d'analyse des matériaux particuliers très performantes, pour qui a les moyens financiers d'y faire appel et qui trouve un laboratoire intéressé par un cas précis, ce qui est bien le problème des techniques archéométriques sophistiquées. Par exemple, la détermination de l'origine des marbres blancs, matières premières «nobles» (et donc financièrement attirantes et rentables pour les laboratoires équipés des spectromètres de masse adaptés), est désormais bien au point pour les grands gisements européens exploités dans l'Antiquité[27].

Sur notre massif de terrains anciens, la prospection géophysique a eu des utilisations limitées, que ce soit par les méthodes électriques (résistivité), magnétiques ou électromagnétiques. Elle a surtout été utilisée pour la recherche de fondations gallo-romaines, etc. ; tout cela marche mieux sur des terrains sédimentaires plus jeunes que le Primaire, notamment calcaires, ou encore de grandes nappes alluviales. Mais voici qu'au Japon on a expérimenté la détection par susceptibilité magnétique de sols paléolithiques chauffés par des feux de campements, sur des sols formés sur des dépôts fins aqueux (des siltites), surtout. Et dans les Orcades, au nord

---

[26] *Radiocarbon*, vol. 40, n° 3, 1998. Intcal 98 : Calibration Issue.

[27] J.-P. BRAVARD, C. CAMMAS, P. NEHLIG, P. POUPET, P.-G. SALVADOR, J. WATTEZ, *La géologie, les sciences de la terre*, Paris, Errance, 1999, 170 p. (Collections «Archéologiques»). – G. RAPP Jr. et C.L. HILL, *Geoarchaeology. The Earth-Science Approach to Archaeological Interpretation*, Yale University Press, 1998, 274 p. (prix très raisonnable). – B. VELDE et I.C. DRUC, *Archaeological Ceramic Materials, Origin and Utilization*, Berlin, Springer-Verlag, 1998, XIII-299 p. (prix excessif). – J.-C. BESSAC, F. JOURNOT, D. PRIGENT, C. SAPIN, J. SEIGNE, *La construction, la pierre*, Paris, Errance, 1999, 175 p. (Collection «Archéologiques»). – J. EVANS et T. O'CONNOR, *Environmental Archaeology, Principles and Methods*, Stroud, Sutton, 1999, 242 p. – N. ROBERTS, *The Holocene. An Environmental History*, Oxford, Blackwells, 1998, 2e éd., XII-316 p. (prix très abordable en paperback).

de l'Écosse, on a ainsi repéré des habitats vikings par des concentrations de particules magnétiques, par exemple à susceptibilité deux cents fois plus forte que celle qui se produit par les phénomènes naturels (dans l'horizon B des sols par forte concentration de magnétosomes bactériennes ; attention aux pollutions industrielles modernes cependant). Le tout est de vouloir essayer et d'y mettre les moyens[28].

Rectifications

J'avais des hésitations sur le lieu de naissance du président Eugène Fornier (1820-1895), ce magistrat érudit en archéologie, ami des Du Chatellier (tome CXXVI, 1997, p. 24-25). Comme il paraissait d'origines «roturières», je n'avais pas pensé à consulter les *Filiations bretonnes*, du vicomte Henri Frotier de La Messelière, où il y a cependant quelques exceptions, notamment pour des magistrats. Eugène François Fornier (de La Fosse) est né à Lorient le 7 mai 1820, il fut juge à Quimperlé en 1852, puis juge d'instruction en 1855, puis président de ce tribunal (ce qui explique que son manque d'aménité pour Hersart de La Villemarqué puisse avoir découlé d'affaires qu'il a eu à traiter). Il fut nommé président du tribunal de Dinan en 1865, conseiller à la cour à Rennes en 1874, honoraire en 1890. Il avait épousé à Quimper, le 17 janvier 1853, Marie-Céleste Claudine de La Fosse de Lanrial, dernière du nom, née à Quimperlé le 4 septembre 1826, dont il a eu trois enfants nés à Quimperlé. Lui-même avait eu un ancêtre lorientais du XVIIIe siècle, secrétaire de la Compagnie des Indes, né au Port-Louis, qualifié de noble homme, et sieur de Kermavézen (les nomenclatures des lieux-dits de l'I.N.S.E.E. ne donnent qu'un Kermavezan en Saint-Sauveur, Finistère).

Les mêmes *Filiations bretonnes* donnent des éléments discontinus sur les Micault, de Saint-Brieuc : le père de Victor Micault y naquit en 1798 et y mourut en 1887 ; il y avait épousé, en 1835, la fille de Julien Geslin de Bourgogne, maire de Saint-Brieuc, et érudit bien connu. Sa propre ascendance remontant au XVIe siècle, avec beaucoup de liens avec des familles titrées.

On m'a fait dire[29] que c'est moi qui considérais l'île aux Rats, devant Lanniron, comme un établissement viking, alors que c'était l'opinion de mon collègue L. Langouët, que je me suis borné à rapporter. Trop d'honneur ! Pour moi, je pense tout simplement à une pêcherie du palais d'été des évêques de Cornouaille, quoique les amis qui s'intéressent aux pêcheries voient mal comment celle-là aurait pu fonctionner. C'est un sujet décidément très «vaseux». Je n'aime pas la vase.

Je me suis toujours intéressé aux exploitations minières anciennes, ne serait-ce que comme géologue. Signalons une intéressante brochure sur ce qui est connu en face, c'est-à-dire au Cornwall[30].

Trafics d'antiquités et protections

Je recommande absolument la lecture du livre de ce distingué collègue Ian Stead, il y a peu encore conservateur au British Museum[31]. C'est la passionnante histoire vraie, digne des meilleurs auteurs de romans policiers, d'une enquête archéologique ayant per-

---

28 M. DABAS, H. DELÉTANG, A. FERDIÈRE, C. JUNG, W. H. ZIMMERMANN, *La prospection*, Paris, Errance, 1998, 226 p. (Collection «Archéologiques»). – M. BOWDEN (éd.), *Unravelling the Landscape. An inquisitive approach to Archaeology*, Stroud, Tempus, 1999, 223 p. (prix très raisonnable).

29 J.-C. CASSARD, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 261-262 et note 25. – Voir aussi H. GUILLOTEL, «Saint-Suliac : rencontre de l'archéologie, de la diplomatique, du droit et de l'hagiographie», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 5-25.

30 P. BUDD et D. GALE, *Prehistoric Extractive Metallurgy in Cornwall*, Truro, Cornwall Archaeological Unit, 1997, 57 p.

31 I.M. STEAD, *The Salisbury Hoard*, Stroud, Sutton, 1998, 160 p.

mis de retrouver une très remarquable découverte camouflée et de pratiquer une fouille scientifique complémentaire. L'histoire de la récupération du plus important dépôt d'objets métalliques de l'âge du fer jamais découvert dans les îles Britanniques. Un récit à suspense (détecteurs de métaux, antiquaires, salles de ventes, policiers, juges), l'efficacité se transformant en étude scientifique de qualité.

La législation modifiée en 1996 sur le Treasure Trove[32] montre ses effets. Elle a pris effet le 24 septembre 1997, remplaçant la vieille Common law of treasure trove et en élargissant la définition des trouvailles qui sont «trésors». Pour 1996-1997, il y a eu trente-cinq applications pour l'Angleterre et le pays de Galles (rappelons que l'Écosse est un royaume différent), cela va donc s'amplifier.

D'un autre côté, si, depuis des décennies, les comtés britanniques avaient pris les devants en matière de recrutement d'archéologues et de planificateurs compétents, les problèmes financiers actuels montrent une tendance fâcheuse à en voir le démantèlement progressif sous le vain prétexte que l'archéologie est un luxe, à ce niveau institutionnel. On a toujours connu cela chez nous.

Pour les deux Irlandes, on a publié un répertoire administratif et institutionnel précieux[33], et le flot des publications archéologiques de qualité s'accroît sans cesse. Pour une superficie et une population comparables à celles de la République, on voit combien notre région armoricaine est désormais sous-développée. Cela tient aussi au fait qu'il y a relativement moins de sites vraiment intéressants et novateurs à y découvrir, tant les siècles passés ont presque tout détruit chez nous, notamment par une agriculture dévastatrice qui, à proportion, a moins sévi dans les pays du nord de l'Europe, où les milieux humides conservateurs sont beaucoup plus développés au surplus. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes de conflits d'intérêts au sujet de ceux-ci, mais les archéologues et les environnementalistes de qualité scientifique incontestable y ont beaucoup plus de poids politique et ne peuvent être confondus avec des «rigolos».

Mythes ethniques et nationaux

Toutes les sociétés humaines fractionnaires se fabriquent leurs mythes, depuis les empires jusqu'aux corporations, comme les artilleurs (dont je fus censément un instant) ou les bien plus utiles pompiers. J'ai eu l'occasion de rédiger une «mise en boîte» sarcastique, qu'on pourrait étendre à toute la «celtitude[34]». Les nations sont particulièrement ridicules à ce point de vue ; par exemple, les mythes de Vercingétorix et de Clovis, largement amplifiés par les romantiques. Bien que cela ait permis des publications utiles, j'ai trouvé fort ridicules les célébrations du Germanique Franc Clovis. Si la France État-nation voulait justifier sa dénomination (*Reich der Franken*, puis *Westfrankisches Reich*), il faudrait que sa langue officielle ne soit pas dérivée d'un bas-latin abâtardi, mais

---

32 *Treasure Trove Reviewing Committee. Annual Report 1996-1997*. London, Department for Culture, Media and Sport, 1998, 24 p.

33 *The Irish Heritage and Environment Directory 1999*, Bray, Wordwell Ltd.

34 P.-R. GIOT, «La genèse des mythes autour du fait de l'arrivée des Bretons en Armorique», dans *Bretagne et peuples d'Europe*, Rennes, 1999, supplément à la revue *Klask*, Presses universitaires de Rennes, 739 p. (p. 283-307). – On trouvera de quoi se réjouir dans *Celtic Connections, proceedings of the tenth international congress of celtic studies, Volume One, Language, Literature, History, Culture*, East Linton, Tuckwell Press Ltd, 1999, XXIV-568 p. Pages 1-18, l'éminent professeur D. Ellis Evans, dans son article «Linguistics and Celtic Ethnogenesis», a eu l'occasion de dire tout le mal qu'il pense du travail de Malcolm Chapman, *The Celts : The Construction of a Myth*, 1992, que j'ai eu l'occasion de citer dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 15 et note 10. Décidément les sociologues (ou anthropologues sociaux) n'ont pas toujours la vertu de plaire. On n'a pas fini de rire aux dépens de tout le monde, tour à tour.

soit une langue germanique dont le francique de Lorraine ou du Luxembourg nous donneraient une idée. D'où le mythe compensateur de Vercingétorix et de la Gaule, valable à condition de se remettre à parler le celtique partout dans l'Hexagone actuel (sauf en Corse, hors Hexagone et qui n'a jamais fait partie de la Gaule, et y fut raboutée sous Louis XV). Relisons donc : *Gallia est omnis diuisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae nostra Galli appellantur*... Je viens de rencontrer un sociologue qui n'avait jamais lu cela (au lycée, je l'avais évidemment appris par cœur).

À lire constamment, en dépit des défauts de la rédaction de Jules César et de ses nègres, que je relevais il y a un an (tome CXXVII, 1998, p. 11), car après tant d'années de séjour de lui-même et de ses collaborateurs, qui comprenaient certes des «diplomates» et des «officiers des affaires indigènes», il aurait dû accumuler des milliers de pages de documentation précise.

Je me sens bien d'être un Européen typique : ma mère est née à Londres et mon père à Paris.

Notices d'archéologie finistérienne*
(année 1998)

BREST, Traon-Bihan

Dans le bulletin de 1994, p. 57, P. Galliou signalait la découverte par M. J.-P. Nicol, entre autres objets de diverses époques, d'une hache à douille armoricaine du Bronze final. L'auteur ajoutait qu'il pouvait s'agir d'un élément provenant d'un dépôt plus important disséminé par les labours. En 1996, nous avons rencontré l'inventeur qui, très obligeamment, nous a montré ses collections et nous a guidé sur le terrain. La hache à douille est du type du Tréhou et est sans doute à rapprocher d'un dépôt très important mis au jour après l'arasement d'un talus, à Traon-Bihan. Il aurait été découvert près de mille exemplaires dont cinq nous ont été prêtés pour étude. Nous n'avons malheureusement pu obtenir d'autres informations sur les circonstances exactes de la découverte et la composition du dépôt.

Les mensurations (en millimètres) de ces haches figurent dans le tableau suivant où L est la longueur totale de la hache, L_1 la longueur du milieu du bourrelet au tranchant, l_1 la largeur maximum du bourrelet, l_2 la largeur des faces sous le bourrelet, l_2 la largeur du tranchant, l'_1 la largeur du bourrelet sur le côté de la hache, l'_2 la largeur du côté sous le bourrelet, a la longueur de l'anneau, b la largeur de l'anneau, p la profondeur de la douille, P le poids (en grammes)[1] ; les numéros de la première colonne renvoient à la figure 1 :

	L	L_1	l_1	l_2	l_3	l'_1	l'_2	A	b	p	P
1	132	124	35	23	36	38	32	19	10,5	101	210
2	130	125	31	22	40	36	27	21	5	117	186
3	134	125	29,5	21,5	36	38	28	18	7	103	189
4	129	122	30,5	22	32	40	31	16	10	112	292
5	75	72	17	18	25,5	22	18,5	18,5	5	66	64

* Textes réunis et présentés par Patrick Galliou, professeur à l'universitré de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique (C.R.B.C.). Ont collaboré à cette chronique : Yves Coativy (C.R.B.C.), A.-H. Dizerbo (Crozon), Jean-Yves Éveillard (C.R.B.C.), Patrick Galliou (C.R.B.C.), Jean-Paul Le Bihan (archéologue municipal de Quimper), Michel Le Goffic (archéologue départemental du Finistère), Yvan Pailler (doctorant, C.R.B.C.), Paulette Péron (Crozon), Josick Peuziat (Douarnenez), Jean-François Villard (Quimper).

[1] J. BRIARD et G. VERRON, *Typologie des objets de l'âge du bronze en France*, fasc. IV : *Haches* (2) *herminettes*, Société préhistorique française, 1976, 90 p.

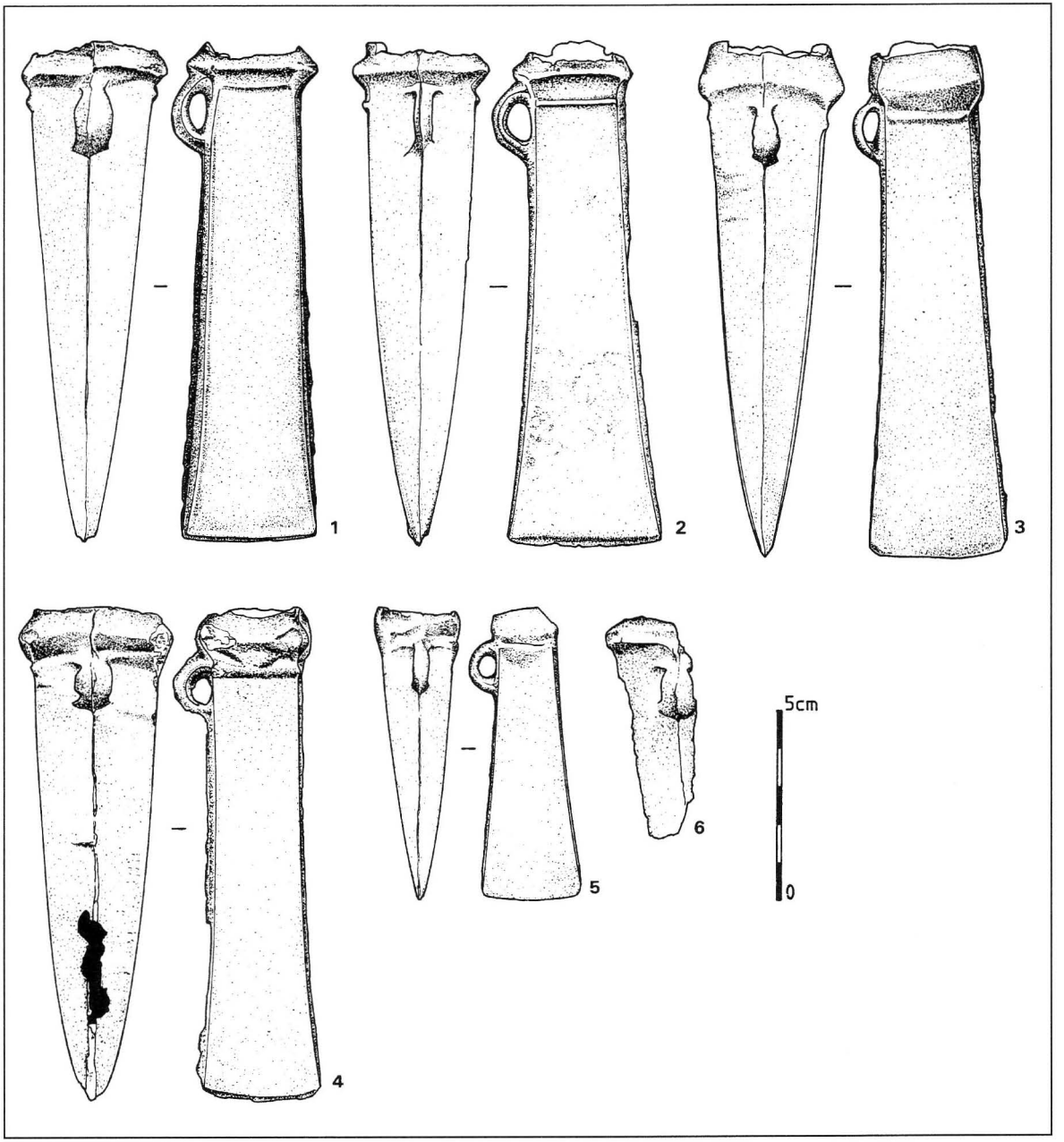

Fig. 1. – Brest, *Traon-Bihan*, haches à douille du Bronze final.
Dessin : B. Grall.

La douille d'une de ces haches contenait sept fragments de bronze que nous avons pu extirper. Il s'agit de morceaux de haches à douille brisées : l'un de ceux-ci montre un anneau et une partie du bourrelet (fig. 1, n° 6), deux autres proviennent d'angles de haches à douille et ont été aplatis par martelage.

Parmi les cinq haches complètes, une est beaucoup plus petite, la douille rectangulaire se termine par un bourrelet et est soulignée d'une nervure (fig. 1, n° 5). Elle appartient au type de Couville qui est assez répandu en Armorique, notamment en haute Bretagne.

Les quatre autres (fig. 1, n°s 1 à 4) sont très voisines, même si les deux premières ont un bourrelet plus étroit et à arêtes marquées qui rappelle le type intermédiaire défini par J. Rivallain[2] et que la quatrième est un peu plus courte et plus lourde. Elles comportent toutes les quatre une douille rectangulaire et une nervure sous le bourrelet, limitée aux faces, sauf pour la n° 4 dont la nervure fait le tour de la hache ; il s'agit là du seul élément de décor reconnu. Les quatre exemplaires ont des bords et un tranchant rectilignes, à l'exception de la n° 2 dont les bords sont très légèrement incurvés. Les exemplaires n°s 3, 4 présentent des défauts de coulée se traduisant par des vides (bulles de gaz lors de la coulée de l'alliage). Pour le n° 2, il existe un petit trou sous l'anneau et deux autres sur le côté opposé ; pour le n° 3, il existe un petit vide sous la nervure de la face non dessinée et un large manque sur le côté où se trouve l'anneau, près du tranchant. Quant à la hache n° 2, le manque qui existe au centre de la hache, sur le côté opposé à l'anneau, est récent et peut dater de la découverte du dépôt ; l'épaisseur de la paroi de la douille à cet endroit n'est que de 0,4 mm. Ces quatre haches à douille se rattachent au type du Tréhou, répandu à des milliers d'exemplaires dans les dépôts du Bronze final du Finistère.

Michel Le Goffic

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, Liziégu

Le docteur Ménard, maire de Châteauneuf-du-Faou, nous a signalé un effondrement dans une parcelle ensemencée en maïs située à trois cents mètres au sud-sud-ouest de Liziégu. L'accident est survenu en mai 1998, à l'emplacement d'un talus arasé séparant les parcelles n°s 1 et 2 de la section L du cadastre de 1983. Les coordonnées Lambert du site sont : x = 140,350 ; y = 1073,470. Il s'agit d'un site de plateau dominant le Ster Goanvez, affluent de l'Aune. Une visite sur place a révélé la présence d'un souterrain de l'âge du fer, creusé dans le schiste viséen altéré et faillé. Les raisons de l'effondrement sont la faible profondeur de la structure, puisque le plafond de la salle où s'est produit l'accident n'est qu'à 0,60 m sous la surface du sol actuel, et l'état d'altération de la roche en plaquettes de schiste comprenant des lits d'argile interstitielle. La structure souterraine est orientée nord-sud et comprend vraisemblablement un puits d'accès principal vertical au nord, comblé de terre brune, dont le cône de remplissage a grandement rempli une première salle visible au travers d'une chatière triangulaire donnant dans la seconde salle. Celle-ci est longue de 2,20 m pour une largeur de 1,20 m. Le passage à la troisième salle se fait par une chatière large de 0,45 m pour une hauteur réduite par effondrement à seulement 0,40 m qui est munie d'un bourrelet d'argile remontant sur les côtés. Cette salle est de même longueur que la précédente et d'une largeur comprise entre 1,10 et 1,50 m et s'y voient des effritements de voûte et de paroi assez importants. Un passage rétréci donne accès à une quatrième de plan subcirculaire de 1,50 m de diamètre moyen qui termine la structure au sud. Dans la paroi ouest de la troisième salle s'ouvre un long diverticule ou départ de galerie grandement comblée par

[2] J. RIVALLAIN, *Contribution à l'étude du Bronze final en Armorique*, Rennes, 1971.

des effondrements dont la largeur est de 0,90 m. Après réalisation d'un plan de la structure, compte tenu de l'état de conservation très médiocre du souterrain et des dangers qu'il représentait, l'orifice a été comblé pour permettre aux pratiques culturales de s'effectuer sans dommages. Ce site est maintenant placé en «réserve archéologique».

Michel Le Goffic

CLOHARS-FOUESNANT, Minven

La parcelle dénommée Parc-Miné-Ty-Touchard, propriété de la famille Dilosquer, a été divisée en sept lots constructibles répartis entre les membres de la famille. En décembre 1998, M. Bernard Dilosquer, propriétaire du terrain n° 1415, creusait à la pioche et à la pelle une tranchée destinée à recevoir une canalisation d'assainissement entre sa maison et la voie quand il rencontra, à quatre mètres de la limite de propriété, et à 0,80 m de profondeur, plusieurs pierres de natures géologiques différentes et manifestement allogènes concentrées sur quelques centimètres carrés. En effet, le sous-sol local est formé par des granito-gneiss et les roches rencontrées sont du silex, de la quartzarénite, du grès et de la diorite. Les objets lithiques montrent encore, par endroits, du limon argileux jaunâtre qui témoigne bien qu'ils se trouvaient dans l'horizon B du sol et la profondeur à laquelle ils ont été découverts laisse penser qu'ils ne se trouvaient probablement pas sur un site d'habitat mais plutôt dans une fosse, peut-être en dépôt cultuel ou votif, ou encore en accompagnement d'une inhumation. L'inventeur nous a confié que certains objets se trouvaient sous une pierre plate de gneiss de 0,50 x 0,40 m. Parmi les objets recueillis, figure une lame polie de hache en diorite quartzique à grain fin d'un poids de 610 g (fig. 2, n° 1). La forme générale est allongée à talon ogival et la section est ellipsoïdale à méplats latéraux. Toute la surface, à l'exception du tranchant, est finement bouchardée mais laisse néanmoins apparaître, par endroits, des stigmates de façonnage par éclatement. Les mensurations sont : L = 163 mm, l = 60 mm, e = 38 mm. La largeur du tranchant est de 40 mm seulement ; il est plan convexe et présente une ébréchure réalisée lors de sa découverte. Cette hache polie était accompagnée de trois galets de mer (le littoral n'est qu'à deux ou trois kilomètres de distance). L'un est plat et allongé, en grès siliceux gris montrant parfaitement la stratification résultant de la sédimentation et ne présente pas de traces d'usage. Un second est de forme plus ovoïde, en grès blanc crème très fin, fissuré, et ne présente pas, non plus, de traces de travail. Le troisième est plat et très allongé (fig. 2, n° 2), en grès métamorphique légèrement micacé ; les deux extrémités montrent une usure caractéristique des retouchoirs. À quelques centimètres se trouvait aussi un large éclat de quartzarénite (grès lustré) à talon enlevé (fig. 2, n° 3). L'affleurement de roche de ce type le plus proche connu n'est pas éloigné puisqu'il se trouve à cinq kilomètres au nord, au Moulin-du-Pont, en Pleuven. Cet éclat présente des retouches directes continues sur le bord gauche, en racloir convexo-concave, et quelques retouches qui semblent être d'usage sur le bord opposé au talon enlevé. Non loin fut mis au jour un grand couteau à dos courbe en silex de teinte beige-marron réalisé sur éclat (fig. 2, n° 4). La partie distale du bord gauche possède un tranchant émoussé par de fines retouches d'usage alors que la partie proximale est vive.

D'autre part, Mme Denise Dilosquer nous a prêté pour étude une lame de hache polie trouvée en 1996 dans sa propriété, dans le même lotissement, lors de travaux. Elle est réalisée en dolérite du groupe A et provient de Plussulien, dans les Côtes-d'Armor (fig. 2, n° 5). Elle est de forme générale triangulaire, polie sur toute sa surface et à section ellipsoïdale à méplats latéraux. Son poids est de 224 g et ses mensurations sont : L = 108 mm, l = 52 mm, e = 29 mm. Le tranchant convexe n'est pas tout à fait plan et

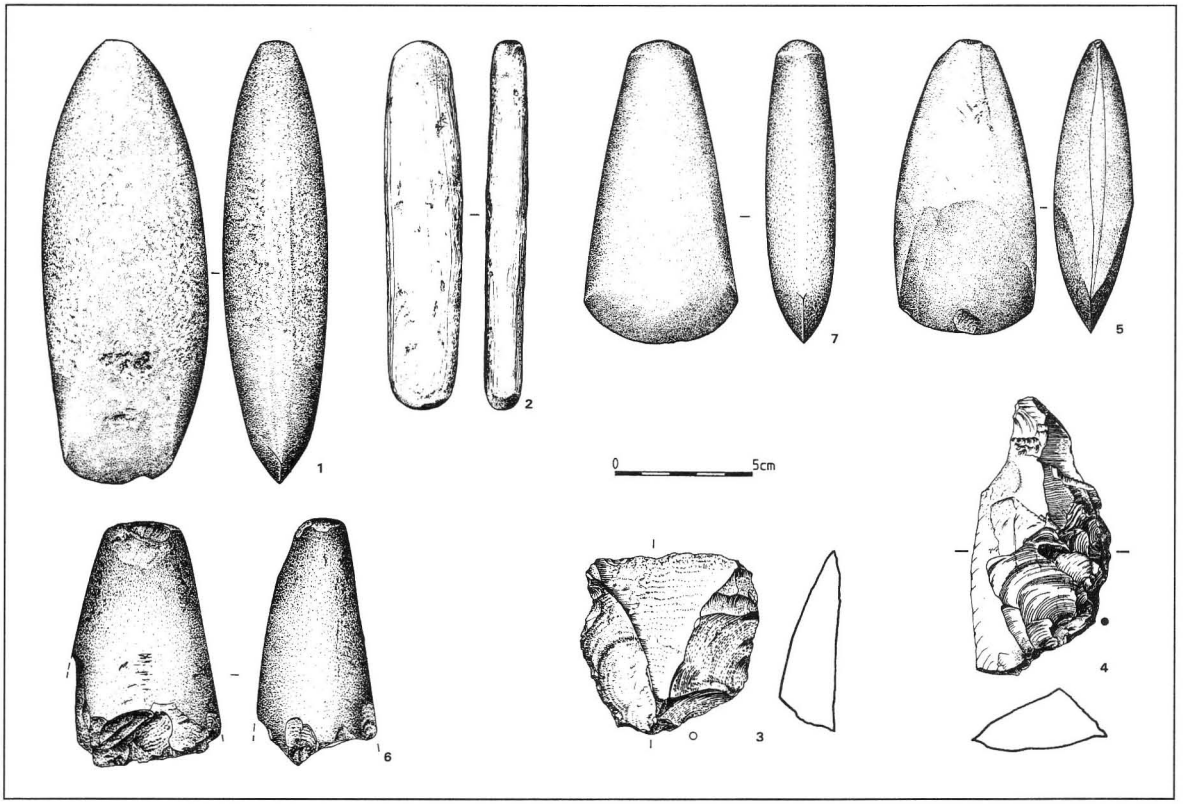

Fig. 2. – Clohars-Carnoët, *Minven*, mobilier lithique néolithique.
Dessin : B. Grall.

montre un stigmate d'éclat de façonnage ou d'usage non entièrement effacé par le polissage ou le réaffutage.

M. Marcel Dilosquer, en établissant une clôture à trois cents mètres à l'est de Minven, a mis au jour un percuteur-broyeur élaboré à partir d'un talon de lame de hache polie brisée (fig. 2, n° 6) en dolérite. Le talon est aplati par percussion et la cassure est retouchée par une série d'enlèvements déterminant une arête rectiligne. Le poids de l'objet est de 296 g.

Enfin, la famille Dilosquer possède une belle petite lame de hache à bouton (fig. 2, n° 7), trouvée vers 1940 dans un champ dépendant de la ferme de Squividan, proche de la D 34 (x = 121,400 ; y = 2343,420 ; z = 43 m). D'un poids de 218 g, ses mensurations sont : L = 111 mm, l = 56 mm, e = 25 mm. Le tranchant convexe est légèrement sinueux. La section est elliptique aplatie et la surface est parfaitement polie. La roche est la dolérite du groupe A de Plussulien (Côtes-d'Armor).

Tous ces objets peuvent être datés sans difficulté du Néolithique.

Michel Le Goffic

CROZON, Trébéron

La dernière guerre a fait disparaître une butte située à peu près à l'intersection de la route allant de Crozon à Tal-ar-Groas, plus exactement de Croas-ar-Groac'h à l'Aber, et du chemin menant de la chapelle Saint-Laurent au manoir de Trébéron. Cette butte, haute de 2,50 m, à sommet évidé, avait un diamètre de 15 m environ. Elle était constituée d'argile mêlée à de petites pierres, ce qui entraîna sa disparition, car ce matériau servit à la reconstruction des demeures environnantes endommagées par les bombardements de septembre 1944.

Plusieurs auteurs en ont fait mention : le premier, le chevalier de Fréminville, venant de Saint-Laurent et se dirigeant vers Trébéron, rapporte que ce monument porte le nom de Tombeau d'Artus, c'est-à-dire d'Arthur, mais critique cette désignation qu'il doit vraisemblablement à Alain de Mesmeur, châtelain de Lescoat, son guide[3]. Un peu plus tard, Flagelle[4], qui a pu prendre le chemin allant de la chapelle à Kerastrobel, attribue cette dénomination au tumulus de Run-Bily, et mentionne à trois cents mètres de ce point un tumulus dit Run-Justiçou, nom connu également au voisinage du bourg de Crozon. Le point de vue de Le Men[5] est différent : cet auteur enterre Gradlon, et non plus son fils, comme le fait Flagelle, à Run-Bily, et parle d'autre part de motte féodale possible de Trébéron. Quand nous étudions du Chatellier[6], qui vient de fouiller Run-Bily, il n'est plus question de Run-Justiçou.

La présence d'une motte féodale en ce lieu n'est pas mentionnée par les auteurs[7] ; cependant la proximité du manoir de Trébéron, attesté depuis le XVe siècle, fait penser au transfert d'une habitation seigneuriale, ici celle de Rosan, dépendance de Crozon, dont Trébéron est un démembrement. Il existe un exemple de transfert de ce genre dans la presqu'île : celui de l'habitation féodale de Poulmic, située sur la motte décrite par Bachelot de La Pylaie[8], qui se trouvait dans le vallon et que l'on déplaça vers le sommet de la pente, un peu plus au nord. Ce qui nous permet de penser que nous pouvons nous rallier à l'opinion de Le Men et voir dans le prétendu tombeau d'Artus une motte féodale.

A.-H. Dizerbo, P. Péron

DIRINON, Kerloussouarn

On a découvert à Dirinon, au lieu-dit Kerloussouarn, deux monnaies en argent[9]. La première est une pièce espagnole de quatre réaux, émise par Ferdinand et Isabelle (1474-1504), frappe posthume de Séville sous Charles Ier (1504-1537). La marque d'*ensayador* est un P carré[10]. La deuxième est un demi-franc frappé en Navarre, à Saint-Palais, en 1577, par Henri II (de Béarn) et III (de Navarre)[11]. Ces monnaies, comme celles qui ont été trouvées plus anciennement à Landrévarzec, sont à mettre en rapport avec le commerce qui liait la Bretagne à la péninsule Ibérique, à moins que ce ne soit le résultat de la prise de quelque galion espagnol par des corsaires bretons.

Yves Coativy

---

3 Chevalier DE FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, II, Brest, 1835, p. 25-27.

4 FLAGELLE, «Notes archéologiques sur le département du Finistère», *Bulletin de la Société académique de Brest*, 1868, 2e série, t. IV, p. 1-91.

5 R.-F. LE MEN, «Statistique monumentale du Finistère (époque celtique)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1875-1876, p. 96.

6 P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907, p. 186.

7 A. CHÉDEVILLE, N.-Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale, XIe-XIIIe siècle*, Rennes, 1987, p. 187-195. – R. SANQUER, «Les mottes féodales du Finistère», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 99-126.

8 Baron DE LA PYLAIE, *Etudes archéologiques et géographiques*, Quimper, 1970, p. 96.

9 Je remercie Mme Annie Le Men, maire de Dirinon, et M. Michel Dhénin, conservateur en chef du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France.

10 F. CALICO, X. CALICO, J. TRIGO, *Las monedas espanolas desde Fernando e Isabel a Juan Carlos I, anos 1474 a 1994*, 8e éd., Barcelone, 1994, n° 179.

11 G. SCHLUMBERGER, *Numismatique du Béarn*, II, *Description des monnaies, jetons & médailles du Béarn*, Paris, 1893, n° 85.

KERLAZ, Lanévry

Nous devons à un prospecteur de la région la connaissance de deux objets gallo-romains découverts à proximité des cuves de salaison de Lanévry[12] (fig. 3). L'un est un sesterce de Faustine la Jeune († 176), épouse de Marc Aurèle, l'autre une fibule de bronze en forme de roue à six rayons, dont le moyeu est orné d'une perle en pâte de verre, ces petits objets de parure, bien connus dans les provinces occidentales de l'Empire, semblant être apparus dans la première moitié du second siècle de notre ère[13]. Ces deux trouvailles correspondent très certainement à la plus forte période d'activité du site (IIe-IIIe siècle apr. J.-C.)

Patrick Galliou

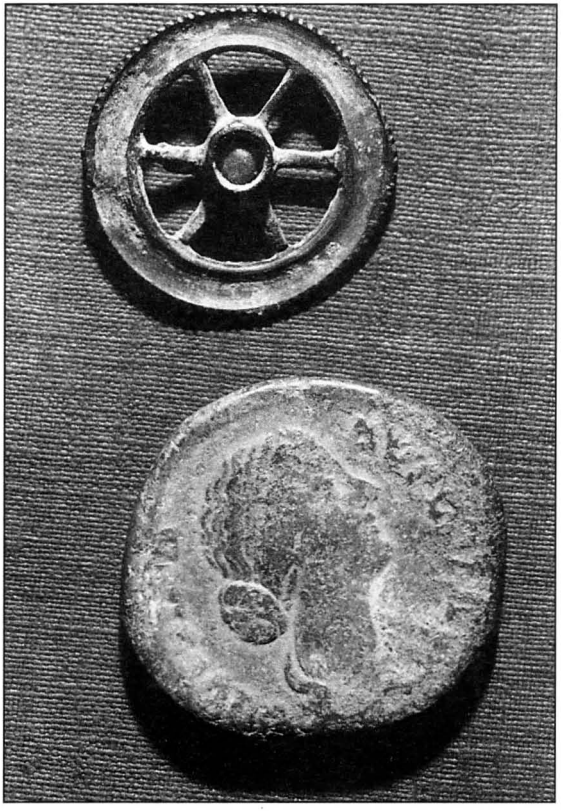

Fig. 3. – Kerlaz, *Lanévry*, fibule et sesterce de Faustine la Jeune.

KERLAZ, forêt de Névet

C'est au même prospecteur que nous devons la connaissance d'un petit bronze (*aes* 4 d'un diamètre de 15 mm) découvert fortuitement dans la forêt de Névet (fig. 4). On y reconnaît la louve romaine et les jumeaux, thème monétaire courant dans les années 324-335 apr. J.-C. L'érosion du bronze ne permet pas de lire l'exergue et donc d'attribuer cette petite monnaie à un atelier particulier.

Patrick Galliou



Fig. 4. – Kerlaz, *forêt de Névet*, monnaie de bronze du IVe siècle apr. J.-C.

[12] Sur ce site, voir P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule. Le Finistère*, Paris, 1989, p. 57.

[13] E. ETTLINGER, *Die römischen Fibeln in der Schweiz*, Berne, 1973, type 40. – M. FEUGÈRE, *Les fibules de Gaule méridionale*, Paris, 1985, type 28a.

LANDÉDA, Grande Tariec

Sur l'île appelée Grande Tariec, Yohann Sparfel, étudiant à l'université de Bretagne occidentale, a ramassé un élément de terre cuite qui paraît être une entretoise de briquetage de La Tène finale. Ce fragment se trouvait dans un niveau de patelles.

Patrick Galliou

LANDRÉVARZEC

À la fin des années 1980, on m'avait présenté une monnaie espagnole en argent au nom de Philippe II (1556-1598), découverte à Landrévarzec[14]. Il s'agit d'une pièce de quatre réaux, sans date, frappée entre 1556 et 1589 à Séville[15].

Yves Coativy

MAHALON, Rulan

M. Henri Cabillic nous a confié pour étude une hache plate en cuivre découverte par Mlle Marie-Louise Le Bras qui la lui a offerte il y a quelques années (fig. 5). Ses mensurations sont les suivantes : L = 97 mm ; l = 49 mm ; e = 10 mm ; p = 183 g. Elle est de section rectangulaire et montre une patine verte par endroits. Le tranchant à méplat laisse voir d'anciennes traces de martelage et le talon est équarri et effilé.

Deux haches plates en cuivre avaient déjà été trouvées par M. René Guillou, près de l'Espérance, en Mahalon, et acquises par le musée de Penmarc'h en 1964[16]. Ces dernières sont très voisines de forme mais un peu plus grandes. Elles confirment une fréquentation du Cap-Sizun au Bronze ancien.

Michel Le Goffic

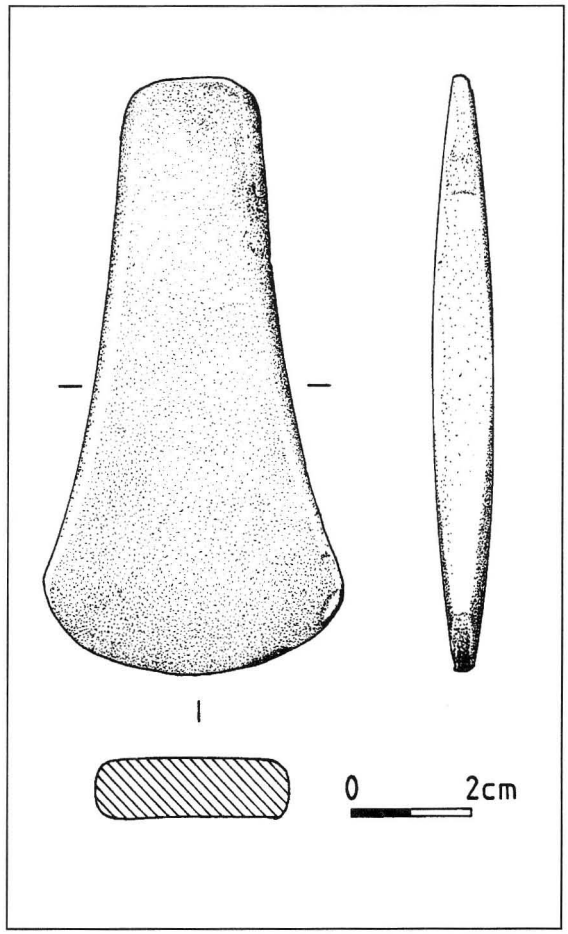

Fig. 5. – Mahalon, *Rulan*, hache plate en cuivre du Bronze ancien.
Dessin : B. Grall.

[14] Je remercie M. Michel Dhénin, conservateur en chef du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France, pour son aide.

[15] F. CALICO *et al.*, *op. cit.*, n°s 310-316.

[16] P.-R. GIOT, «Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1964», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XC, 1964, p. 285.

MILIZAC, Coatévès-Bihan

Dans le bulletin de 1997[17], nous signalions l'existence d'une cache souterraine médiévale dans la cour de l'ancienne ferme que M. Bernard Lucas vient d'aménager. Le 22 décembre 1998, nous étions à nouveau appelés sur les lieux pour constater la présence d'une seconde structure souterraine mise au jour sous la chape de ciment du rez-de-chaussée de la maison qui a été construite à l'emplacement d'un habitat plus ancien et le bâti actuel interdit de comprendre l'ensemble de structures. En effet, outre la cache, ce décapage a révélé la présence de trous de poteau, d'une extrémité de mur de maçonnerie de 0,90 m d'épaisseur et d'une fosse parallèle à ce mur (fig. 6). C'est au bord de cette fosse que se situe l'entrée de la cache qui est subcirculaire, d'un diamètre moyen de 0,60 m, et donne accès à une seule et petite salle de plan ovale de 1,90 m de longueur, 1,45 m de largeur et de 1,30 m de hauteur maximale. Le sommet de la voûte n'est que de 0,50 à 0,60 m sous la surface du sol d'occupation actuel et le matériau dans lequel est creusée cette cache est une arène granitique à blocaille, résultant de l'altération du granite de la formation de Saint-Renan. Sous l'orifice d'accès se trouvent des blocs dont on ne peut dire s'il s'agit de marches frustes ou de matériaux de remplissage de condamnation de la structure. Cette cache est très voisine de celle de Kernoble en Milizac[18], tant dans la conception et les dimensions, et la fouille avait livré de la poterie onctueuse de la fin de la période médiévale. À Coatévès, M. Lucas a pris soin de conserver le mobilier qu'il a découvert au cours de ses travaux et l'on a ainsi pu étudier un lot un peu disparate comprenant un tesson de poterie dont la forme est très proche de ceux qui avaient été mis au jour à Kernoble (fig. 6, n° 4) et datant vraisemblablement du XVe siècle, un mortier en poterie beige très épaisse, archéologiquement complet (fig. 6, n° 1), deux fragments de vases dont l'un à anse (fig. 6, n° 2 et 3), ces trois vases datant des Temps modernes, et une pierre à fusil, qui n'est pas la pièce la moins intéressante puisque l'on sait que le fusil remplaça le mousquet vers 1660-1670. Nous proposons donc, pour ces structures souterraines de Coatévès, une mise en œuvre au XVe ou au début du XVIe siècle et un abandon et une condamnation à la fin du XVIIe ou au début du XVIIIe siècle.

Michel Le Goffic

MILIZAC, Bourg

M. Jean Ropars, de Bohars, a mis à profit le temps libre que lui laisse sa retraite pour dépouiller systématiquement l'ancien cadastre de la commune de Milizac. À partir des microtoponymes et du parcellaire, il a mis en évidence un certain nombre de sites qui devraient retenir l'attention des spécialistes de la préhistoire au Moyen Âge inclus[19]. Il a aussi recueilli sur place des informations concernant des découvertes restées jusqu'à ce jour inédites. Parmi celles-ci, celle qu'a faite M. Louis Calvez, professeur de mathématiques, à son domicile au bourg de Milizac, 34, rue de la Ville-d'Ys. En 1973, en creusant pour construire un mur de terrasse dans son jardin situé sur le côté est de l'habitation, le tractopelle décapita une urne cinéraire enfoncée en terre à 0,60 m-0,70 m. Elle gisait parmi des charbons de bois abondants. À proximité, une plaque de métal (peut-être de l'étain) avec des formes losangiques alignées, était dans un état d'oxydation si avancée qu'elle ne put être récupérée. La partie conservée de cette urne de forme ovoïde (fig. 7) mesure 0,18 m de hauteur ; son diamètre maximum au niveau de la

[17] M. Le Goffic, «Notices d'archéologie finistérienne (année 1996)», *ibid.*, t. CXXVI, 1997, p. 49-50.

[18] R. Sanquer, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1972)», *ibid.*, t. XCVIII, 1972, p. 67 et 78-79.

[19] Son dossier, confié à Bernard Tanguy, peut être consulté par des chercheurs travaillant au C.R.B.C.

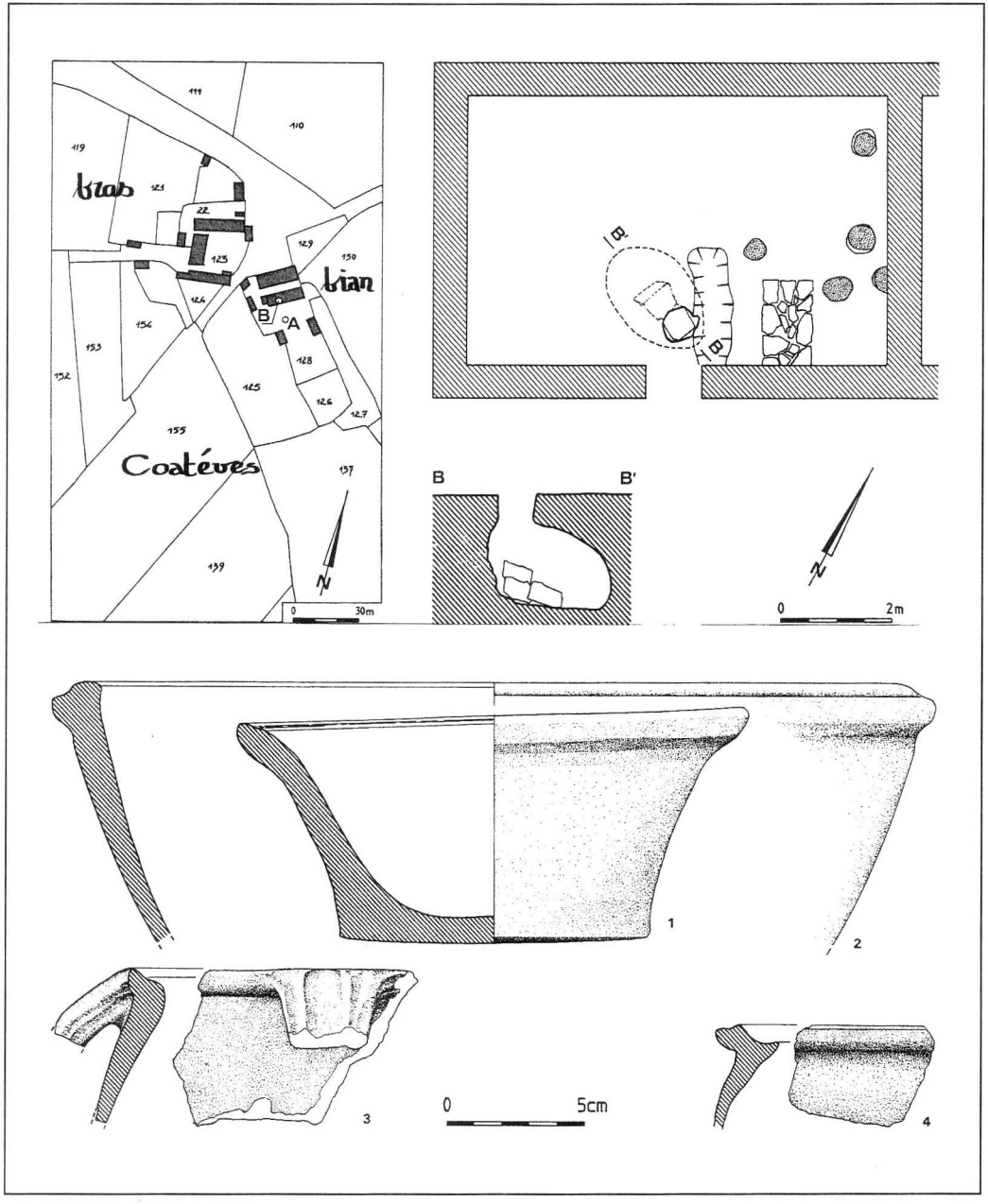

Fig. 6. – Milizac, *Coatévès-Bihan*, situation cadastrale, plan et coupe de la cache médiévale et dessin d'une partie du mobilier recueilli.
Relevé : M. Le Goffic. Mise au net : B. Grall.

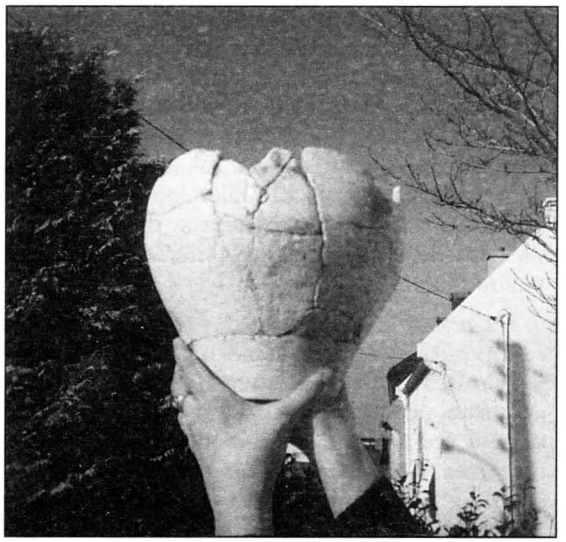

Fig. 7. – Milizac, *Bourg*, urne cinéraire, présentée par la petite-fille de M. Jean Ropars.
Cliché : J. Ropars.

panse est de 0,23 m. Elle est de couleur gris clair, avec un dégraissant fortement micacé. Il s'agit d'un vase qui se rattache à un type de céramique répandu dans le Léon gallo-romain aux IIe-IIIe siècles de notre ère. Parmi les nombreux fragments d'ossements que l'urne contenait, on reconnaît surtout ceux qui proviennent des membres supérieurs (humérus) et inférieurs. Depuis cette première découverte, M. Calvez a mis au jour, dans son jardin, d'autres tessons semblables, ce qui laisse penser qu'il existait à cet endroit une petite nécropole d'époque romaine.

Le site étant distant de cent cinquante mètres seulement de l'église en direction du nord-ouest, on fera évidemment le rapprochement avec le toponyme Milizac à consonance gallo-romaine. Selon B. Tanguy, il pourrait dériver d'un nom d'homme gaulois *Melisos*, auquel on a ajouté la terminaison *-acos*[20], suivant un processus très fréquemment observé pour désigner un *fundus*. Dans ces conditions, le chef-lieu paroissial s'établit généralement à l'emplacement ou à proximité immédiate de la villa qui occupait le centre de ce domaine. La découverte que nous a signalée M. Ropars est donc d'importance car elle permet de vérifier, pour le présent exemple, la véracité de cette filiation et de confirmer l'authenticité du toponyme Milizac.

Jean-Yves Éveillard

OUESSANT, Mez-Notariou

La onzième campagne de fouille conduite sur le site de Mez-Notariou à Ouessant s'est tenue de fin juin à début août 1998. Il s'agissait de l'ultime période de fouille d'un programme trisannuel. Deux objectifs figuraient à ce programme : achever la fouille d'une zone d'accumulation de vestiges d'habitat de l'âge du Bronze ancien-moyen sur une superficie d'environ 150 m², et celle d'une vaste dépression comblée par du mobilier céramique, métallique et osseux datable du premier âge du fer à l'époque gallo-romaine.

En ce qui concerne le secteur de l'âge du bronze, c'est effectivement une accumulation de structures multiples, dégradées et fort diverses qui a pu être mise en évidence : qu'il s'agisse de fosses, de lits ou de cordons de pierres, de plaques d'argile rubéfiée ou de trous de poteaux (fig. 8). Le relevé en trois dimensions de toutes ces structures a pu être réalisé grâce à une méthode mise au point en 1996 (utilisation de la photographie verticale et des logiciels Turbo CAD et Volumm 4D). Une perception cohérente et une chronologie relative des structures identifiables ont été possibles bien que l'attribution de fonctions précises à ces structures demeure difficile. Toutefois, une localisation des constructions selon leur type (sur trous de poteaux ou sur

[20] B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, ArMen-Le Chasse-Marée, 1990, p. 132-133.

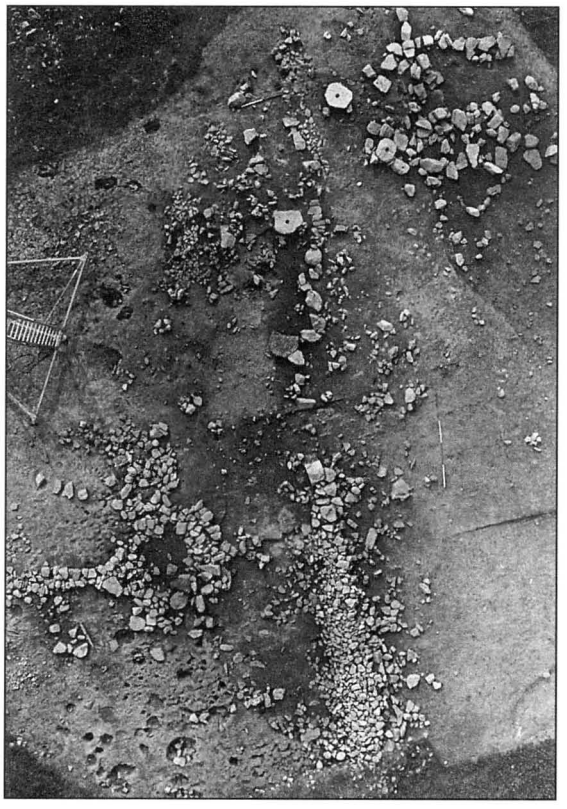

Fig. 8. – Ouessant, *Mez-Notariou*, structures de l'âge du bronze.

semelle de dalles perforées) s'est révélée suffisamment cohérente pour susciter une réflexion. Il n'est pas interdit de penser que l'utilisation des dalles perforées ait été limitée dans le temps mais aussi dans l'espace. Il ne faut pas écarter l'existence d'un lien direct entre la fonction et la technique de construction des édifices correspondants (artisanat ?).

Un lot de poterie important, des pièces d'industrie lithique et quelques vestiges métalliques ont pu faire l'objet d'une première analyse par J. Roussot-Larroque. Les périodes du Bronze ancien-moyen sont largement couvertes et il semble de plus en plus évident que ce sont bien des couches du Bronze ancien qui constituent l'essentiel des structures découvertes en place lors de la fouille de 1998. En ce qui concerne l'étude de ce mobilier, un élargissement des horizons géographiques de comparaison s'impose autant par les analogies mises en évidence avec du mobilier lointain que par le défaut d'éléments régionaux de même facture ou de même origine (sites d'habitats en particulier).

La fouille des dépôts des âges du fer et de l'Antiquité s'est achevée, tout au moins dans les limites topographiques fixées par le programme de recherche. L'ensemble des vestiges a été déposé, à l'époque romaine, dans une très vaste dépression (environ 500 m²) creusée à l'emplacement de fondations et de structures d'habitat du Bronze ancien-moyen (fig. 9). Le caractère sélectif du mobilier osseux du premier âge du fer a conduit P. Meniel à déceler les caractères d'un dépôt rituel : 70 % des ossements appartiennent à des membres avant droits de mammifères ou d'oiseaux. La qualité du mobilier céramique (petits vases, vaisselle de belle facture) ou métallique (monnaies, fibules) des périodes suivantes second âge du fer et période romaine) ne contredit pas cette impression de sélection. Il est de plus en plus vraisemblable que nous nous trouvons en présence de dépôts votifs accumulés dans un espace de sanctuaire voisin et déménagés vers la fin du IIIe ou les débuts du IVe siècle de notre ère, cela pour des raisons inconnues, peut-être une réorganisation de l'espace sacré.

En clair, le programme a confirmé la capacité du site d'Ouessant à susciter des réflexions sur un nombre élevé de questions originales : typo-chronologie de la céramique de l'âge du bronze ancien-moyen et du premier âge du fer, pérennité et transformation des sites découverts de la protohistoire à l'Antiquité : habitat, nécropole, sanctuaire.

Enfin, la découverte de structures d'habitat de l'âge du bronze ancien-moyen à l'ouest du site de Mez-Notariou permet d'envisager



Fig. 9. – Ouessant, *Mez-Notariou*, dépôt de coquillages du premier âge du fer.

un doublement de la superficie de cet habitat étendu sur près de cent cinquante mètres d'est en ouest. Que des tessons du Bronze final apparaissent de temps à autre, et de place en place, n'est pas non plus sans intérêt. Il ne faut pas rejeter l'hypothèse d'un site occupé en permanence de la fin du Néolithique à une date tardive de l'Antiquité, quelles qu'aient été les formes de cette occupation.

Jean-Paul Le Bihan

PENCRAN, Kermadec

Le site de Kermadec est connu pour avoir été occupé, au moins dès la période gallo-romaine. Nous avons déjà signalé la découverte de fragments de tuiles près de l'angle nord-nord-ouest des anciennes fortifications[21].

[21] M. Le Goffic, «Notices d'archéologie finistérienne (année 1992)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 77.

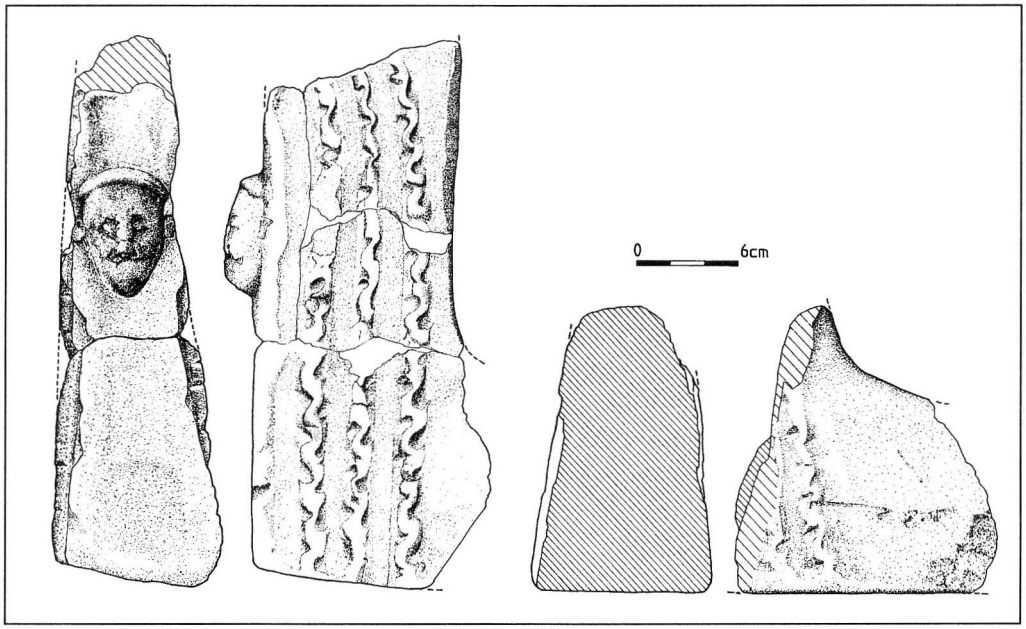

Fig. 10. – Pencran, *Kermadec*, fragments de chenets en terre cuite.
Dessin : B. Grall.

C'est à Philippe Huon de Kermadec que nous devons la déclaration de la découverte, en 1976, de vestiges mobiliers lors de la construction d'une maison d'habitation, près du manoir de Kermadec (parcelle n° 2157, section A_3 du cadastre ; coordonnées Lambert : x = 115,250 ; y = 1103,550 ; altitude 125 m). M. Jean Pinvidic avait alors eu l'attention attirée par de gros morceaux de terre cuite qui se trouvaient sur le tas de déblais provenant du creusement des fondations de la maison de son frère et, précautionneusement, il les avait mis de côté et conservés.

Les cinq pièces d'argile cuite dont quatre se recollent proviennent d'une paire de chenets à têtes de bélier de grandes dimensions dont il manque les parties arrières, appelées bases, et sommitales où se trouvaient précisément les têtes de béliers (fig. 10). La surface extérieure est de couleur rouge brique et la couleur interne de la pâte est grise ; la pâte contient un dégraissant composé de grains de quartz roulés, lisses, brillants et de petits fragments de schiste. À un endroit de la surface non nettoyée se voient de la cendre et de minuscules charbons de bois.

L'élément le mieux conservé (en quatre morceaux) est un montant dénommé gaine dont la partie frontale est plane, large de 10 cm et s'amenuise vers le haut puisqu'à 30 cm de hauteur elle ne fait plus que 6,5 cm de largeur, tandis que la partie postérieure est arrondie. Cette face de la gaine du chenet est ornée d'un masque humain malheureusement assez érodé, large de 60 mm, haut de 75 mm et en relief de 20 mm. Le visage est allongé avec un menton fort, les oreilles sont petites et haut placées et la tête semble porter une coiffure ressemblant à une sorte de béret. C'est, à notre connaissance, le seul exemplaire possédant une telle décoration frontale.

Sur les côtés se voient trois bandes verticales en relief qui s'infléchissent vers la face frontale au sommet. Elles sont réalisées par pincement de la pâte avant cuisson. Ces bandes correspondent aux rubans ou guirlandes qui étaient attachés au bas des cornes de la tête du bélier. Dans l'Antiquité, il était en effet d'usage de parer les victimes et divinités domestiques. Dans le cas des chenets de terre cuite les ornements sont généralement composés de gros rouleaux de laine maintenus par un ruban en spirale (*taenia*) comme dans les cas des chenets de Tours ou d'Angers ou des flocons de laine tenus par une étroite *taenia* comme pour ceux qui ont été trouvés dans le lit de l'Erdre à Nantes. C'est la constitution de Théodose, en 392, qui abolit le culte des Lares et interdit de leur offrir encens, odeur de graisse rôtie, et de les parer de guirlandes, comme nous l'apprend l'intéressante étude que J. Déchelette consacra aux chenets gaulois à tête de bélier[22]. Cela nous permet de situer la hauteur des chenets entre 0,40 et 0,50 m, ce qui en fait de grands exemplaires, comparativement à ceux du reste de la Gaule. Les gaines ne sont pas percées de trous pour servir de hastier portant les broches à rôtir, comme cela se remarque sur les exemplaires nantais, à moins que les percements n'aient été réalisés que sur les bases.

En Bretagne, les chenets en terre cuite ont rarement fait l'objet de publication. Les plus connus sont ceux de Nantes où une paire de chenets montre beaucoup d'analogies avec ceux de Pencran. Ils sont hauts de 35 cm, sont rétrécis vers le sommet et possèdent deux bourrelets sur chaque côté, attachés au bas des cornes qui tombent verticalement jusqu'au bas de la gaine en guirlande frisée, comme dans le cas de Pencran où ces guirlandes sont au nombre de trois. Un autre chenet, trouvé aussi dans l'Erdre en 1827, montre trois bourrelets et sa hauteur atteint 40 cm.

En Finistère, une tête de bélier en terre cuite, mise au jour à La Palue, en Crozon, a simplement été signalée dans ce bulletin en 1928[23]. Une autre fut trouvée à Quimper, venelle des potiers, et est datée du Ier siècle apr. J.-C.[24]

Les chenets en granite ont, par contre, mieux résisté aux outrages du temps, et il est étonnant de constater que J. Déchelette n'en signale que six dans son manuel d'archéologie[25], mais aucun en Armorique, les plus proches étant ceux de La Graufesenque, dans l'Aveyron. L'exemplaire breton le mieux conservé est celui qui a été trouvé rue des Frères-Crapel à Vannes. Il a une hauteur de 40 cm et les guirlandes dont le bélier est paré avant le sacrifice sont figurées par des nervures qui descendent des cornes jusqu'au bas de la gaine[26]. En Finistère, à Talhiern, en Riec-sur-Belon, deux têtes de bélier aux cornes desquelles sont attachées des guirlandes ont été trouvées lors du labour d'un champ. La même parcelle a livré de nombreux fragments de tuile romaines, des tessons de céramique commune et de *terra nigra* et une anse d'amphore Dressel IA du début du Ier siècle[27]. Au Bourgneuf, en Pont-Aven, en 1984, une autre tête de bélier en leucogranite a été exhumée lors d'un labour[28].

La datation communément admise pour ce type de chenet est la fin des temps de l'Indépendance et le premier siècle de notre ère[29].

Michel Le Goffic

---

22 J. DÉCHELETTE, «Le bélier consacré aux divinités domestiques sur les chenets gaulois», *Revue archéologique*, t. II, 1898, 38 p.

23 A. JARNO, «De quelques points intéressants de nos côtes, Dinan, Lostmarc'h et Lesteven en Crozon», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LV, 1928, p. 111.

24 R. SANQUER, «Informations archéologiques», *Gallia*, vol. 33, 1975, p. 361.

25 J. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. IV, 1927, p. 905-918.

26 P. ANDRÉ et A. TRISTE, *Quand Vannes s'appelait* Darioritum, Vannes, 1992, p. 80. (Catalogue d'exposition).

27 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1978)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 79.

28 P. GALLIOU, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1986 et 1987)», *ibid.*, t. CXVI, 1987, p. 37-39.

29 P. GALLIOU et M. CLÉMENT, «Deux chenets de pierre à tête de bélier découverts à Riec-sur-Belon (Finistère)», *Gallia*, vol. 39, 1981, p. 235-238.

PLEUVEN, Parcou-Penhoat-Salaun

En 1943, M. Coatmen, qui bêchait son jardin, eut la surprise de mettre au jour un objet métallique qu'il pensa être un porte-bouquet d'automobile d'avant la Seconde Guerre mondiale, un peu analogue au soliflore de l'actuelle New Beetle de chez Volskwagen. Bien vite il se rendit compte qu'il s'agissait en fait d'une hache à douille en bronze. Son père en avait déjà trouvé une dans les années trente. Bien plus tard, en 1986, au même endroit, il sortit de terre deux autres haches et, la curiosité aidant, il dégagea un peu de terre et en trouva sept autres puis, en approfondissant un peu son excavation, onze autres apparurent qui étaient déposées dans un trou sans autre structure apparente ni tessons de poterie. C'est donc un total de 20 haches à douilles qui ont été trouvées auxquelles s'ajoutent deux fragments. À une centaine de mètres au sud de l'endroit de la découverte, se trouve le point culminant du secteur à 77 m, mais celui-ci ne constitue guère un point de repère bien marquant dans le paysage. Rien d'autre ne se remarque dans la topographie, ni roche affleurante, ni source, ni cours d'eau. À l'endroit où fut enfoui le dépôt, le sol est formé par un horizon A_p de 0,20 à 0,30 m d'épaisseur situé au-dessus d'un horizon B argilo-limoneux passant à une arène de décomposition du granite local.

Depuis l'époque de la découverte, plusieurs exemplaires ont été distribués, l'un à la mairie de Pleuven, un autre à un ami de Cornouailles britannique, deux dans la famille proche... et seulement neuf haches ont pu être étudiées.

Les mensurations de ces haches figurent dans le tableau suivant où L est la longueur totale de la hache, L_1 la longueur du milieu du bourrelet au tranchant, l_1 la largeur maximum du bourrelet, l_2 la largeur des faces sous le bourrelet, l_2 la largeur du tranchant, l'_1 la largeur du bourrelet sur le côté de la hache, l'_2 la largeur du côté sous le bourrelet, a la longueur de l'anneau, b la largeur de l'anneau, p la profondeur de la douille, P le poids[30] ; les numéros de la première colonne renvoient à la figure :

	L	L_1	l_1	l_2	l_3	l'_1	l'_2	A	b	p	P
1	121	115	31	19	39	36	32	17	6	(82)	254
2	121	115	35	24	34	40	35	24	10	115	230
3	125	117	30	21	33	38,5	34	21	8	(94)	230-
4	125	121	37	26	35,5	39,5	35,5	21	6,5	(79)	268-
5	128	122	30	22	33	37,5	31	22	10	(72)	278-
6	131	127	38	28	34	41,5	30,5	20	11	123	292
7	130	126	36	26,5	32+	39,5	31,5	19	8	115	270
8	126	121	31,5	20	38+	44,5	39	17	7,5	109	246
9	131	121	31,5	22	30	37,5	30	17,5	9	111,5	230

N.B. Les chiffres suivis du signe + indiquent que la valeur réelle était plus grande et qu'il manque une partie du tranchant, ceux suivis du signe – sont à minorer car les douilles des haches n'ont pas été vidées complètement de la terre qui s'y était infiltrée et, par conséquent, ceux qui sont entre parenthèses sont à majorer.

[30] J. BRIARD, G. VERRON, *Typologie des objets de l'âge du bronze..., op. cit.*

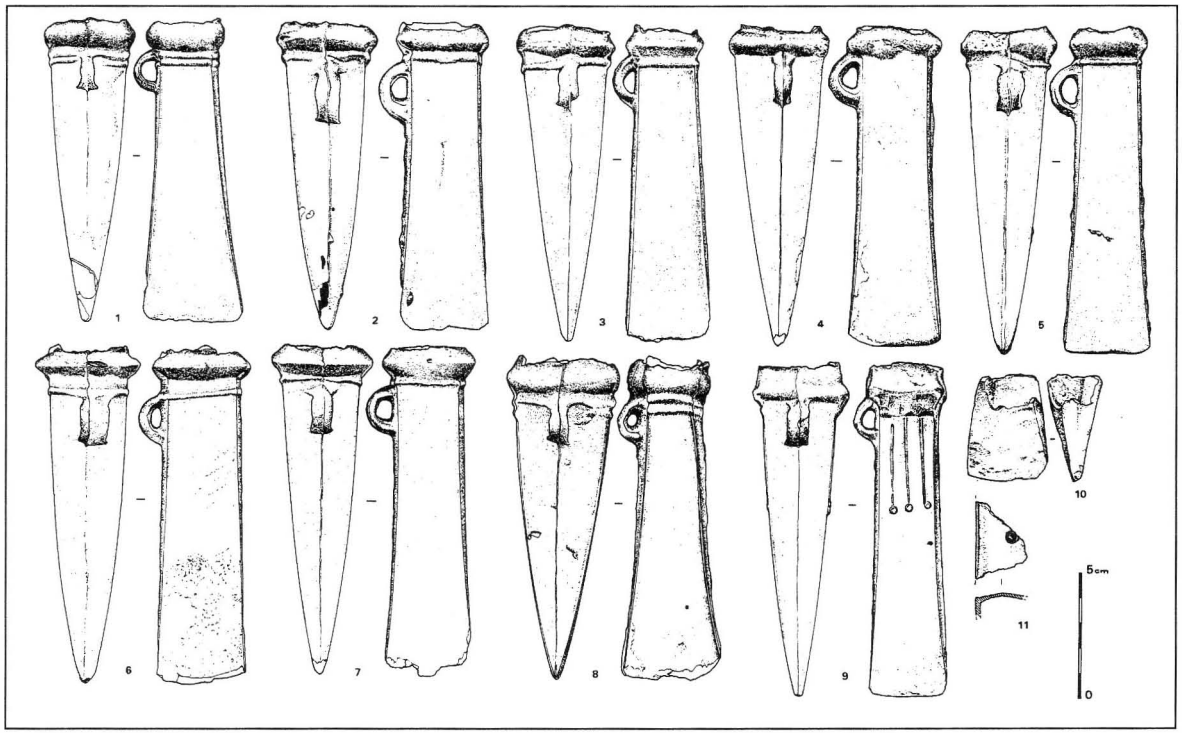

Fig. 11. – Pleuven, *Parcou - Penhoat - Salaun*, haches à douilles du Bronze final.
Dessin : B. Grall.

Si une certaine homogénéité se dégage de l'ensemble étudié, il y a toutefois lieu de noter que les haches n°s 1 et 8 ont un profil légèrement évasé et qu'elles sont les seules à présenter une double nervure horizontale sous le bourrelet ; la hache n° 4 ne possède pas de nervure sous le bourrelet. Seule la hache n° 9 est décorée de trois lignes verticales se terminant au tiers des plats par des globules.

Parmi les deux fragments, celui qui se trouvait à l'intérieur d'une douille montre un décor d'ocelle et l'autre est un tranchant de hache qui semblait de nature différente. Un petit prélèvement a été réalisé et analysé par les soins de J. Bourhis (U.M.R.6566 du C.N.R.S.) que nous remercions. Les résultats font apparaître les pourcentages suivants pour les principaux composants : cuivre : 76,89 % ; étain : 3,45 % ; plomb : 11,93 %.

L'ensemble de ce dépôt peut être rattaché au type du Tréhou et date du Bronze final.

Michel Le Goffic

PLEUVEN, Penhoat-Saint-Thomas

M. Stéphane Laurent nous a confié pour étude, par l'intermédiaire de P. Kernévez, un lot d'objet lithiques découverts après un labour, révélant manifestement l'existence d'un site d'habitat du Néolithique final. Le mobilier recueilli est le suivant :

– Une hache en dolérite du groupe A (Plussulien, Côtes-d'Armor), de forme trian-

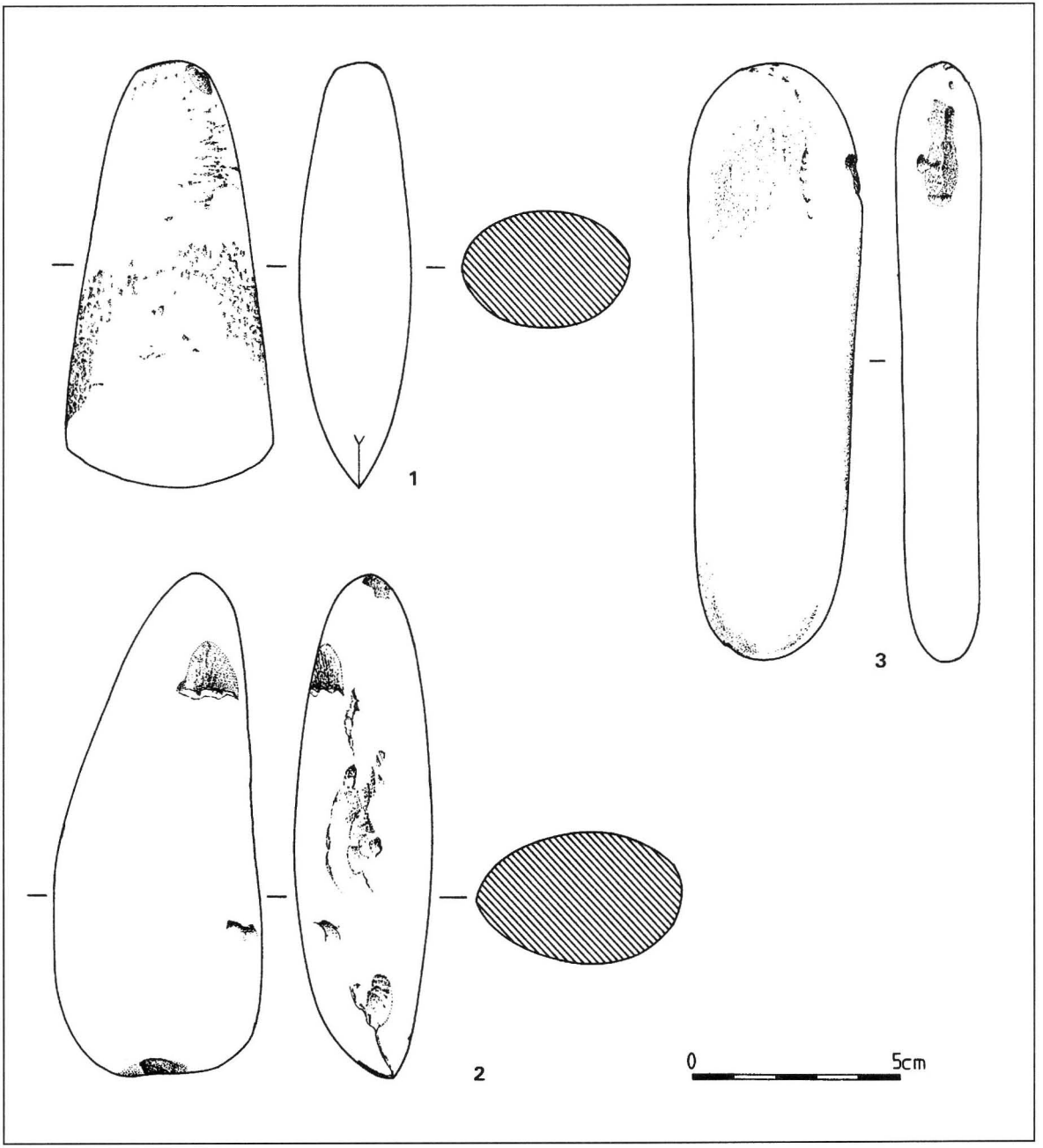

Fig. 12. – Pleuven, *Penhoat - Saint-Thomas*, haches polies et percuteur sur galet.
Dessin : B. Grall.

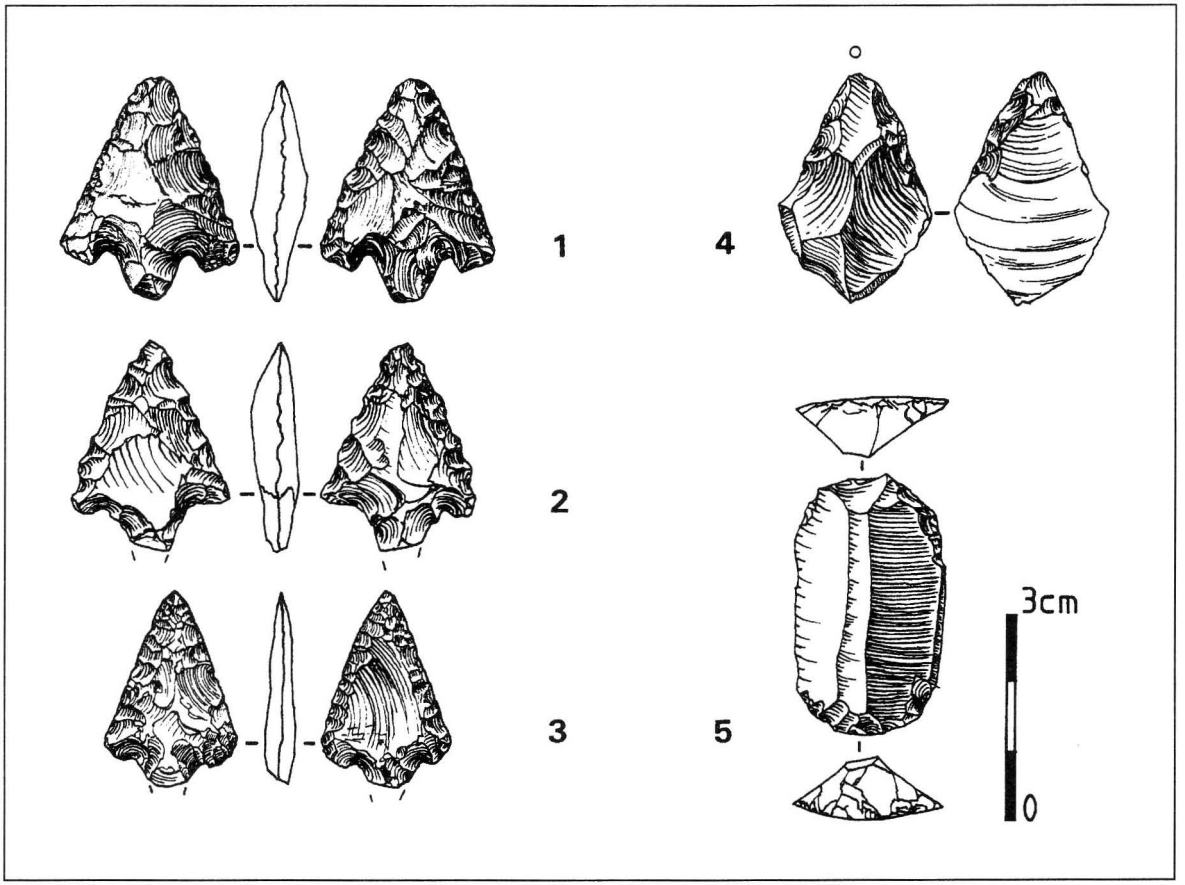

Fig. 13. – Pleuven, *Penhoat - Saint-Thomas*, mobilier en silex du Néolithique final.
1 à 4 : pointes de flèches ; 5 : grattoir double sur lame.
Dessin : B. Grall.

gulaire symétrique, à talon tronqué, flancs arrondis et section elliptique (fig. 12, n° 1). h = 101,6 mm ; l = 50 mm ; e = 27,4 mm ; p = 191 g. Le polissage est intégral mais il subsiste toutefois quelques traces résiduelles de bouchardage, notamment près des flancs. Le tranchant est plan, légèrement convexe.

– Une hache polie en dolérite du groupe A (Plussulien, Côtes-d'Armor), de forme triangulaire dissymétrique, à talon pointu, à un flanc rectiligne montrant des négatifs d'éclats de façonnage et l'autre gibbeux et section ovale (fig. 12, n° 2). h = 119 mm ; l = 50 mm e = 32,6 mm, p = 296 g. Le tranchant n'est pas plan et montre un négatif de gros éclat médian d'usage que l'on a essayé de faire disparaître par affûtage, sans succès, ce qui causa vraisemblablement l'abandon de la pièce. Polissage limité aux plats et au tranchant, traces d'instruments aratoires sur les deux plats.

– Un percuteur sur galet plat et allongé ayant peu servi, d'une longueur de 142 mm pour une épaisseur de 21 mm (fig. 12, n° 3).

– Une pointe de flèche à ailerons équarris récurrents et pédoncule triangulaire court, à retouches couvrantes bifaciales, en grès lustré, dont le gisement le plus proche, actuellement connu est au Moulin-du-Pont, en Pleuven ; son poids est de 4,23 g (fig. 13, n° 1).

– Deux pointes de flèche à ailerons et pédoncule, à retouches couvrantes bifaciales, l'une en silex blanchâtre pesant 3,60 g (fig. 13, n° 2), l'autre en silex gris d'un poids de 1,90 g (fig. 13, n° 3).

– Une pointe de flèche en silex brun grisâtre, de forme losangique, réalisée sur éclat, pointe du côté du bulbe, par retouches semi-abruptes sur l'avers et retouches d'amincissement de la pointe sur la face d'éclatement, d'un poids de 3,48 g (fig. 13, n° 4).

– Grattoir double sur fragment médian de lame de silex gris (fig. 13, n° 5).

– Un tesson de poterie montée par la technique du colombin, à dégraissant non classé, grossier, comportant de nombreux clastes de quartz, des phyllites mordorés et quelques ferromagnésiens. La surface externe est de teinte brune, correctement lissée et la cuisson est réductrice.

Michel Le Goffic

PLOGONNEC, Lezoudouaré

Il y a peu de temps que nous nous sommes efforcé de tirer de l'oubli une très belle tête en granite d'époque gallo-romaine, découverte aux environs de Plogonnec et présentée le 27 mars 1930 à la Société archéologique du Finistère[31]. Cette tête masculine, barbue, à l'air jupitérien, est exposée au Musée départemental breton de Quimper ; en l'état actuel de nos connaissances, on peut la considérer comme l'une des œuvres majeures de la statuaire de l'Armorique romaine. Or, le contexte archéologique de sa découverte n'était pas clairement établi. Lors de sa présentation en mars 1930, M. Schmidt indique qu'elle fut «trouvée près de la gare de Guengat, à proximité d'un chemin romain, à 40 cm de profondeur[32]» (fig. 14). À l'entour furent découverts «des tuiles à rebords, meules, et galet concasseur parmi des substructions romaines[33]». Quelques mois plus tard, en octobre de la même année, lors d'une découverte complémentaire, il n'est plus question de la gare de Guengat mais de Lezoudouaré en Plogonnec : «M. Delécluse a remarqué plusieurs meules «à Lezoudouaré, en Plogonnec, dans le champ où a été découverte la tête gallo-romaine dont il a été question[34]». Il s'écoule peu de temps avant qu'une troisième information concernant la tête ne soit donnée le 26 février 1931 : on présente alors des fragments de poterie «trouvés par M. Le Grand, de Plogonnec, entre la gare et le bourg de Guengat, à l'endroit même où fut découverte la tête gallo-romaine qui vient d'entrer au Musée départemental[35]». Mais deux pages plus loin, dans les mêmes procès-verbaux, la rectification suivante est apportée : «au lieu de «entre la gare et le bourg de Guengat», il

---

31 Il a fallu attendre 1973 pour que L. Richard attire l'attention, de manière trop timorée à notre avis, sur cette tête : L. RICHARD, «La tête sculptée de Plogonnec», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 79-81 ; d'où nos mentions récentes : J.-Y. ÉVEILLARD, «L'Armorique celtique et romaine», dans A. CROIX [dir.], *Bretagne, images et histoire*, Rennes, 1996, p. 37, fig. p. 36 ; «Sur quelques aspects originaux de la sculture en pierre de l'Armorique romaine», *Regards sur l'Armorique*, *Annales de Bretagne*, t. 105, n° 2, 1998, p. 82, fig. 5 ; «Notices d'archéologie finistérienne, Guengat, Kerguerbé», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVII, 1988, p. 45, fig. 6.

32 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVII, 1930, procès-verbal de la séance du 27 mars 1930, p. XXI.

33 *Ibid.*

34 *Ibid.*, t. LVII, 1930, procès-verbal de la séance du 30 octobre 1930, p. LI.

35 *Ibid.*, t. LVIII, 1931, procès-verbal de la séance du 26 février 1931, p. XI.

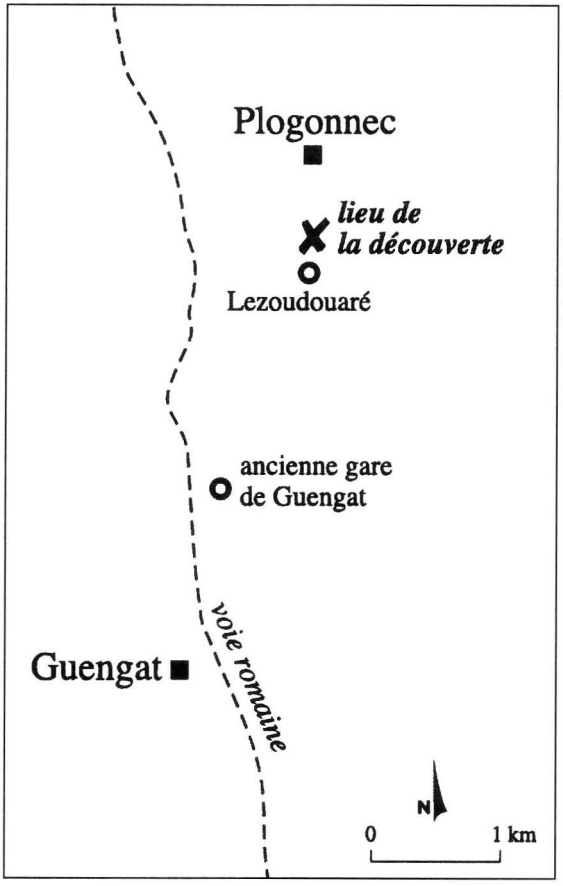

Fig. 14. – Plogonnec, *Lezoudouaré*, localisation de la découverte de la tête en pierre gallo-romaine du Musée départemental breton de Quimper.
Dessin : G. Couix.

convient de lire «entre la gare de Guengat et le bourg de Plogonnec[36]». La confusion est alors à son comble !

L'enquête que nous avons menée sur place nous a permis de rencontrer plusieurs témoins indirects mais proches de l'inventeur, M. Vincent Le Grand : Mme Le Grand, sa belle-fille, et M. Vincent Le Grand, son petit-fils, qui exploitent aujourd'hui la ferme de Lezoudouaré à Plogonnec ; Mme A. Dorval, sa fille. Tous s'accordent sur un seul lieu, une grande parcelle remembrée il y a quelques années, située à deux cents ou trois cents mètres au nord de la ferme et à environ sept cents mètres au sud de l'église de Plogonnec. Les labours permettent d'y constater la présence de tuiles à rebords. C'est certainement dans ce champ que furent découvertes les substructions et les meules signalées en 1930 et 1931. Ces dernières sont encore dans la cour de la ferme de Lezoudouaré avec la partie inférieure d'un petit autel en pierre qui est inédit. La version ainsi établie nous a été confirmée par M. André Bozec, de Plogonnec, et M. Morlon, de l'ULAMIR de Plonéis. M. Morlon avait rencontré l'inventeur qui voyait dans cette tête «un casque», sans doute en raison de la forme volumineuse de la chevelure. En définitive, c'est donc à la dernière phrase des procès-verbaux du 26 février 1931 : «entre la gare de Guengat et le bourg de Plogonnec[37]» qu'il faut accorder crédit, en soulignant toutefois son imprécision puisque la distance entre les deux est de 2,5 km.

Il reste à s'interroger brièvement sur la nature du site qui possédait une statue aussi prestigieuse, car si le personnage était en pied, elle devait atteindre environ 1,60 m. Le lieu se présente comme un petit plateau bien délimité, favorable notamment à l'installation d'une villa gallo-romaine. À huit cents mètres à l'ouest passait une voie dite «du Pérennou à Locronan et Trégarvan[38]» qui devait permettre le désenclavement de cet établissement. La statue aurait pu y figurer dans un emplacement réservé au culte.

Jean-Yves Éveillard

36 *Ibid.*, p. XIII.

37 *Ibid.*

38 Ch.-A. PICQUENARD, «L'expansion romaine dans le sud-ouest de l'Armorique», *ibid.*, t. L, 1923, p. 147-148.

PLOMELIN, Le Reuniat

Je tiens à remercier N. Vigouroux, qui m'a signalé l'existence de la pièce suivante, et son propriétaire, qui m'a permis de l'étudier.

Cet objet provient d'un ensemble de parcelles s'appelant Fouënnec-Vraz et plus précisément du champ qui porte le nom de Menear-C'holiou. Y. Plouzennec l'a trouvée alors qu'il effectuait des travaux de dérochement dans cette parcelle qui, de mémoire d'homme, n'avait jamais été travaillée. C'est, semble-t-il, après avoir enlevé une dalle qu'il aurait repéré l'objet. S'agissait-il d'un bloc naturel ou de la dalle de couverture d'un coffre ? La hache polie se trouvait-elle en dessous ou dans les terres à proximité ? Ces questions resteront probablement sans réponse. Après cette découverte fortuite, l'inventeur a pris grand soin de vérifier s'il n'y avait pas d'autres objets du même type, sans succès.

Il s'agit d'une grande hache plate à tranchant évasé, de section subrectangulaire. Les bords sont très équarris, les faces sont légèrement bombées, le talon est tronqué (fig. 15). Toute la surface de la lame est d'un poli quasi-miroir à l'exception d'une partie du talon qui porte des traces de piquetage. Cet objet était en parfait état au moment de sa trouvaille, les ébréchures visibles sur le fil du tranchant ont été réalisées depuis. Cet état de fraîcheur générale est un argument en faveur d'un séjour non prolongé au contact direct de la terre. La pièce a été façonnée dans une éclogite sombre à petits grenats.

Sa longueur est de 23,8 cm, sa largeur à la base du tranchant est de 8,1 cm, son épaisseur maximale est de 2 cm, pour un poids de 535 grammes.

Par ses qualités esthétiques, il s'agit sans conteste d'une hache d'apparat, de type carnacéen. Ces objets de prestige sont rarissimes dans le Finistère où l'on n'en connaît que trois exemplaires. Les deux autres font partie de la collection Du Chatellier déposée au musée des Antiquités nationales. Par sa forme générale, la hache présentée ici se rapproche d'une des

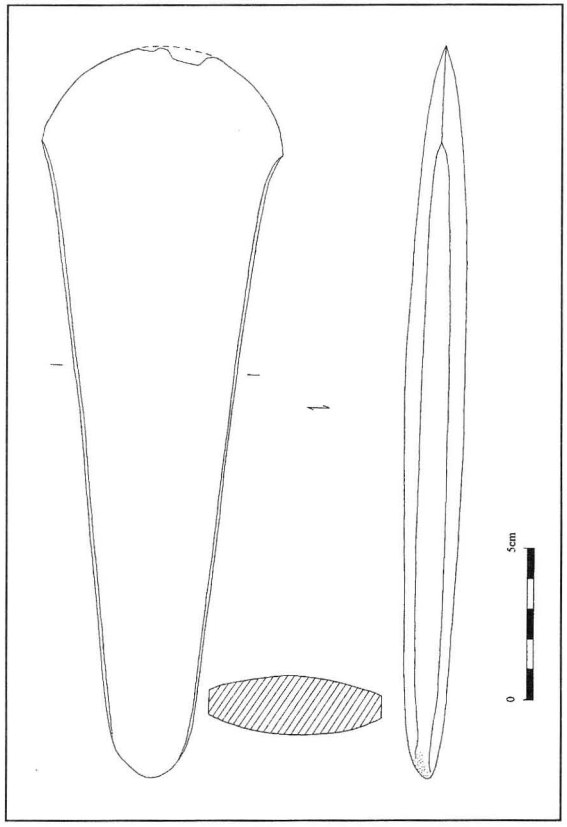

Fig. 15. – Plomelin, *Le Reuniat*, hache d'apparat à tranchant évasé.
Collection Y. Plouzennec.

lames polies du tumulus Saint-Michel (Carnac), mais elle en diffère par sa section[39]. Par contre, elle correspond parfaitement au type méridional de Pauilhac. En Bretagne, ces objets sont datés du milieu du Ve millénaire av. J.-C.[40]

Yvan Pailler

[39] F. HERBAUT, *Grandes haches et grands tumulus carnacéens*, Université de Toulouse-Le Mirail II, École des hautes études en sciences sociales, DEA de préhistoire, document multigraphié.

[40] P. PETREQUIN, S. CASSEN, C. CROUTSCH, O. WELLER, «Haches alpines et haches carnacéennes dans l'Europe du Ve millénaire», *Notae praehistoricae*, Luxembourg, 1997, n° 17, p. 135-150.

PLONÉIS

Un franc d'or de Charles V (1364-1380) a été découvert à Plonéis vers 1990. Il est de type Duplessy 360, sans différent[41]. Il correspond à l'émission du 20 avril 1365, mais c'est une monnaie qui a été frappée jusqu'en 1385, date de son remplacement par l'écu d'or à la couronne. Les ordonnances royales précisent qu'elle doit être d'or pur à 24 carats, pour un poids théorique de 3,824 g et au cours de 20 sols tournois. Les circonstances de la découverte ne sont pas connues, mais c'est une pièce que l'on trouve assez souvent, seule comme à Bain (Ille-et-Vilaine), La Noë-Blanche (Ille-et-Vilaine) et Vertou (Loire-Atlantique), ou en nombre : une trentaine à Lesneven (Finistère), quinze à Loudéac (Côtes-d'Armor)... Elle a eu un grand succès en Bretagne dans la deuxième moitié du XIVe siècle, puisque c'est la monnaie d'or que l'on trouve le plus souvent en Bretagne, avec l'écu à la couronne de Charles VI. Elle a donc abondamment circulé, du fait de l'absence de frappe d'or par les ducs de Bretagne à cette époque. On ne peut que rappeler ici l'importance de signaler les découvertes de monnaies, isolées ou en trésors, d'or, d'argent ou de bronze. Une photo suffit le plus souvent à déterminer l'attribution de la monnaie. Chaque nouveauté permet de compléter une liste qui, peu à peu, nous éclaire sur l'économie de la Bretagne médiévale.

Yves Coativy

PLOUARZEL, Keramazé

En 1981, l'attention de M. F. Le Roy a été attirée par un objet se trouvant à la surface d'un important tas de cailloux provenant de l'épierrage des champs du voisinage. Sa provenance précise restera donc inconnue mais il est tout de même vraisemblable qu'il est originaire de la zone comprise entre Keramazé et l'Aber Ildut. Il s'agit d'une hache à douille en bronze d'un type peu courant qui serait peut-être restée inconnue des archéologues si l'inventeur n'avait eu la bonne idée de la mettre en dépôt au musée d'Histoire locale de Saint-Renan, qui nous a laissé toute facilité pour l'étudier. Que l'inventeur et les dépositaires soient ici remerciés.

Selon la commission du bronze de la Société préhistorique française[42], l'objet en question fait partie de la famille typologique des haches à douille, du groupe des haches à douille subquadrangulaire et du type à trois nervures, encore appelé parfois type gallois, car le lieu de fabrication se situe vraisemblablement au pays de Galles ou au nord-ouest de l'Angleterre. Ce type a été remarqué dès 1881 par J. Evans et est caractérisé par un bourrelet en corniche à dessus aplati d'où partent trois nervures parallèles qui descendent jusqu'aux deux tiers des plats de la hache (fig. 16).

L'exemplaire de Keramazé a une douille subquadrangulaire, profonde de 74 mm ; les dimensions internes de la douille sont 32,5 mm pour la longueur et 25 mm pour la largeur. La longueur totale de la hache est de 98,3 mm, la largeur maximum du bourrelet est l_1 = 48 mm, la largeur des faces sous le bourrelet est l_2 = 34 mm. La largeur du bourrelet sur le côté est l'_1 = 37,5 mm, tandis que la largeur du côté sous le bourrelet est l'_2 = 31,4 mm. Le tranchant est évasé à bord arrondi et a pour largeur l_3 = 54,5 mm. L'anneau prend naissance au niveau du bourrelet et il est large de 5 mm pour une longueur de 29 mm, mais cette dernière mesure doit être corrigée car, lors de la coulée, les deux valves du moule ne coïncidaient pas exactement, ce qui a eu pour résultat de provoquer de légers défauts se traduisant par des bavures qui augmentent sensiblement la longueur de l'anneau. Son poids est de 292 g.

---

41 Jean DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, Paris, 1999. Je remercie Patrick Kernévez, à qui je dois cette information.

42 J. BRIARD, G. VERRON, *Typologie des objets de l'âge du bronze..., op. cit.*

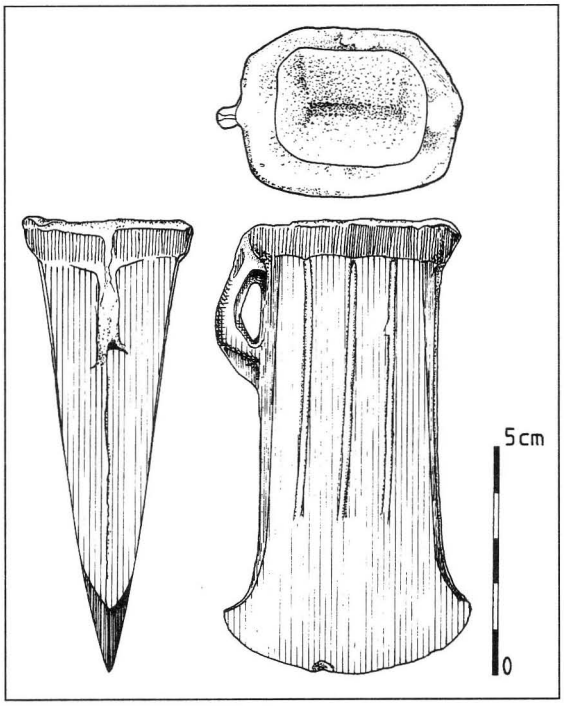

Fig. 16. – Plouarzel, *Keramazé*, hache à douille du Bronze final.
Dessin : B. Grall.

Ces haches apparaissent dans les dépôts atlantiques du Bronze final, associées à l'épée en langue de carpe, et la répartition, en France, suit essentiellement les côtes de la Manche. Elles figurent dans les dépôts du Plainseau à Amiens, dans celui de Cherbourg. En Bretagne, la hache atypique du dépôt de l'Île-Verte (commune de l'Île-de-Batz), n'est plus considérée aujourd'hui comme du type à trois nervures, mais est rattachée au type trapézoïdal[43]. D'autres exemplaires sont connus dans les dépôts du Folgoët, de Gouesnac'h, de Saint-Pabu[44], pour ne citer que quelques sites finistériens, mais celui-ci est le mieux conservé et le plus caractéristique, ce qui en fait tout son intérêt.

Sur ce même tas de pierres, fut découvert une partie dormante, ou *meta*, d'un moulin à bras en granite. Ce type d'instrument apparaît chez nous au Ier siècle av. J.-C. et les Gallo-Romains en ont fait un grand usage. La présence de cette demi-meule est peut-être à rapprocher de l'observation réalisée lors de la sécheresse de 1976 dans la parcelle n° 65, aux issues orientales du hameau. L'exploitant y avait remarqué les traces d'une construction rectangulaire qui pourrait bien être d'époque gallo-romaine.

Michel Le Goffic

PLOUDALMÉZEAU, Château-Gautier

On nous a présenté une hache polie en quartzite blanche, de forme triangulaire, de 73 mm sur 47 mm, pour 18 mm d'épaisseur. Le tranchant est émoussé. Nous ne savons rien des conditions de sa découverte, si ce n'est qu'elle provient de Château-Gautier.

Yves Coativy

PLOUGASNOU, Run-Even

Le 17 septembre 1997, en effectuant les terrassements pour la mise en place des fondations d'une maison d'habitation, le conducteur de l'engin provoqua un effondrement révélant l'existence d'une structure excavée. Le poids de l'engin venait de faire s'effondrer le plafond d'une salle souterraine. En accord avec le propriétaire du terrain, M. Coat, et le Service régional de l'archéologie, le Service départemental d'archéologie du Finistère assura la fouille urgente en octobre 1997.

---

[43] M. Le Goffic, «L'âge du bronze à travers les collections du musée des Jacobins de Morlaix», *Collections archéologiques du musée des Jacobins, de la préhistoire à l'époque romaine*, Morlaix, 1998, p. 30-55.

[44] J. Briard, *Les dépôts bretons et l'âge du bronze atlantique*, Rennes, 1965, p. 213-216.

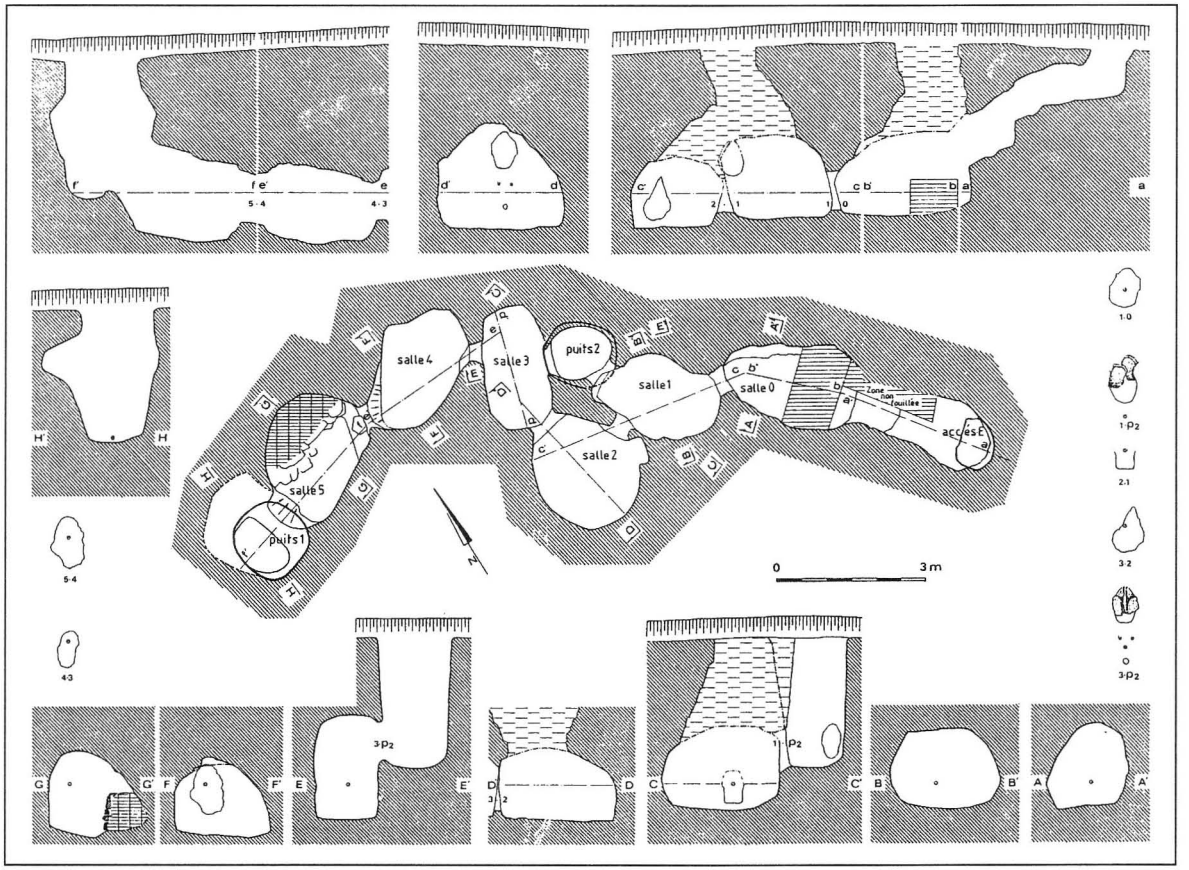

Fig. 17. – Plougasnou, *Run-Even*, plan et coupe du souterrain.

Un vaste décapage de surface a été réalisé au centre de la parcelle ainsi que deux tranchées de sondage longitudinales, en limite de propriété. La surface du sol a livré un système de petits fossés et trous de poteaux correspondant à l'habitat de surface contemporain de l'occupation du souterrain, mais aussi les restes d'une occupation plus tardive d'époque gallo-romaine qui rendent difficile la compréhension de l'organisation spatiale des différents habitats. Au sud-est de la parcelle, un fossé a pu être daté du bas Moyen Âge par des tessons de poterie onctueuse.

Le souterrain est constitué par une suite de six salles de plan ovoïde dont le grand axe ne dépasse pas 2,50 m (fig. 17). Elles communiquent par des chatières à seuil creusées dans le gabbro altéré. À l'ouest, on y accède par un puits vertical de section subcirculaire et de 3 m de profondeur. À l'est, l'accès est formé par un escalier très fruste qui ressemble davantage à un conduit oblique. Sensiblement au milieu du souterrain a été découvert un puits de creusement condamné qui donnait accès aux salles 1 et 3 ; il s'agit de l'une des particularités marquantes de cette structure

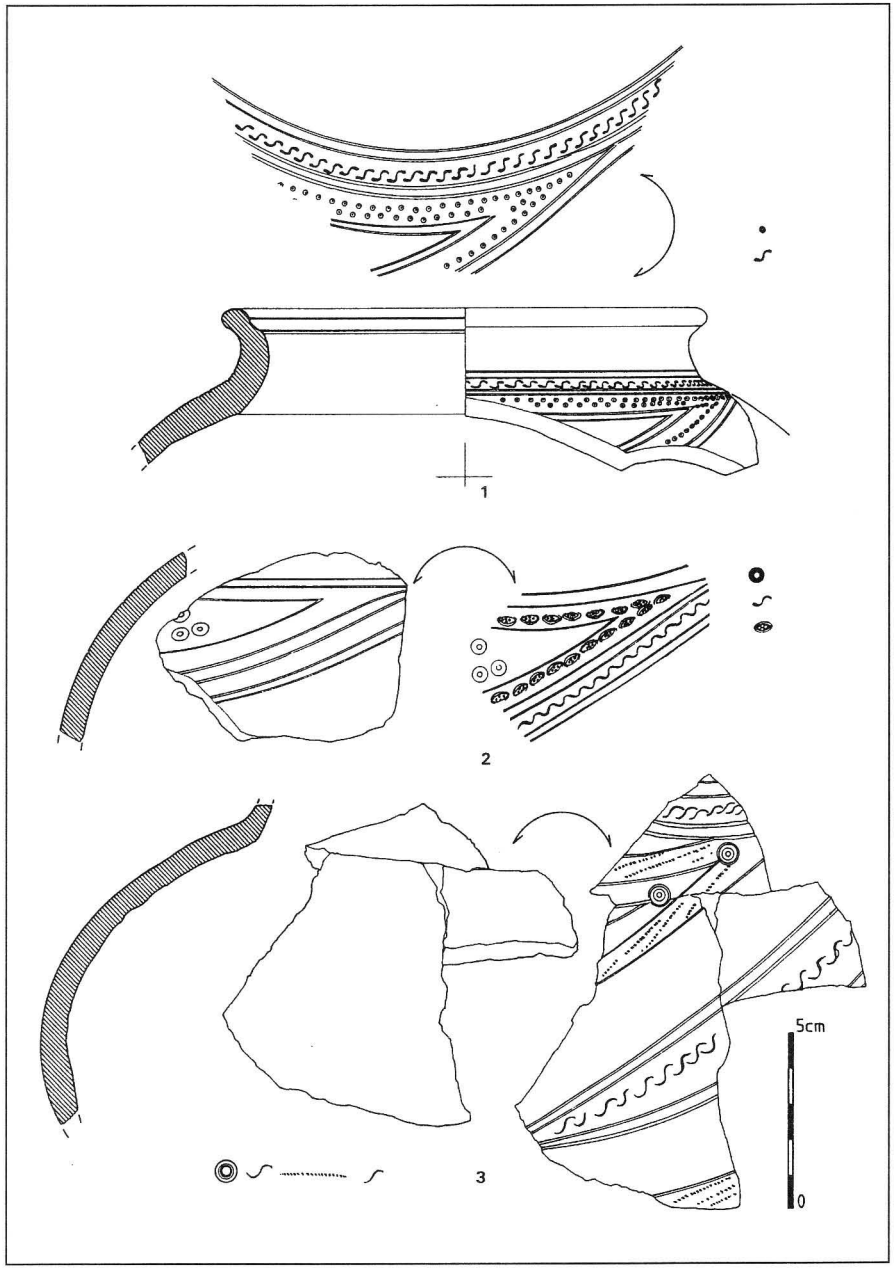

Fig. 18. – Plougasnou, *Run-Even*, tessons décorés de second âge du fer provenant du comblement du puits P 1.
Dessin : B. Grall.

souterraine. L'orifice de creusement débouchait dans la salle 3 à 1,30 m de hauteur et sur la paroi se voyaient trois petites cavités, sans doute destinées à recevoir les pieds des «mineurs». Pour condamner ce puits, des dallettes ont fait office d'obturateurs des conduits d'accès aux salles 1 et 3 et le puits a été comblé de sable stérile. La deuxième particularité structurale est la construction d'un mur bahut dans la salle 5, la transformant en couloir ou galerie.

Le mobilier recueilli dans la fouille de ce souterrain est particulièrement riche, car la nature de la roche a permis la conservation des ossements et tests d'animaux consommés (bovidés, équidés, suidés, ovi-caprinés, patelles, oursins, coques, ormeaux), ce qui montre la variété de l'alimentation carnée, sans dédaigner les fruits de mer. Sans en connaître les raisons pour le moment, des ossements humains provenant du tronc, des bras et de la tête, à l'exception de la calotte crânienne, d'individus adultes figuraient dans le remplissage du puits d'accès principal, mélangés à des os d'animaux consommés et autres instruments usagés et poteries brisées. Le mobilier lithique comprend de nombreux fragments de meules dormantes, des percuteurs, broyons, molettes, une pierre à affûter sur galet. Le mobilier osseux est formé de manches d'outils en os et bois de cerf. Le mobilier céramique est abondant : quelques vases décorés peuvent être datés de La Tène moyenne (fig. 18) et correspondent vraisemblablement au début de l'occupation du site, mais la majorité des vases figurant dans les couches de condamnation permet de dater celle-ci de La Tène finale.

Au Moyen Âge, la voûte de la salle 0 s'est effondrée et dans le comblement ont été découverts des tessons de poterie onctueuse et une faucille en fer présentant encore, à l'emplacement du manche, des traces ligneuses conservées par les hydroxydes ferriques. Une publication détaillée de cette fouille est en préparation.

Michel Le Goffic

PLOUGONVELIN, Lesminily

La construction de trois maisons d'habitation entre le début de l'année 1997 et la fin de l'année 1998, dans l'impasse des Tourterelles, à 130 m au nord du lieu-dit Lesminily, a permis les observations suivantes. Dans la propriété Ropars, une anomalie dans la végétation, au cours de l'été, a fait apparaître les traces parfaitement nettes d'un bâtiment arasé (fig. 19). Celui-ci, de plan rectangulaire, mesure 11 m de long sur 5 m de large (fig. 20). L'épaisseur des murs est de 0,80-0,90 m. Ils sont délimités dans le gazon par deux bandes vertes encadrant une trace claire où l'herbe est grillée. Les angles nord-est et sud-est semblent avoir été renforcés. À l'angle nord-est, une tache verte pourrait correspondre à une annexe ou peut-être à un puisard. Dans le prolongement sur le côté ouest et dans le sens transversal, a été repérée comme une cour ou une aire empierrée avec des cailloux de quartz.

Parallèlement à cette bâtisse et à 24 m au sud, un fossé comblé, visible en coupe, large de 1,80 m à son sommet et profond de 1,20 m, traverse la propriété Éveillard sur une longueur de 25 m. Il se prolonge en direction de l'ouest dans la propriété Donnou jusqu'à un point qui n'a pu être déterminé. D'assez nombreux blocs de pierre blanche, de forme irrégulière et d'un calibre moyen de 0,80 m, ont été retirés de ce fossé lors des travaux de terrassement. L'un d'entre eux présente une trace d'extraction due à un outil apparenté à la barre à mine. La roche, identifiée par L. Chauris, est une aplite, intrusive dans le gneiss qui constitue à cet endroit le *substratum*. Il est probable que ces blocs formaient à l'origine l'armature d'un rempart ou d'un gros talus, doublant le fossé à l'intérieur de l'enceinte. Dans la seconde propriété citée, un mobilier assez abondant a été recueilli dans la terre arable. Il comprend notamment un quart de la partie supérieure d'une meule à grain avec un trou central et emplacement latéral pour une poignée verticale (diamètre,

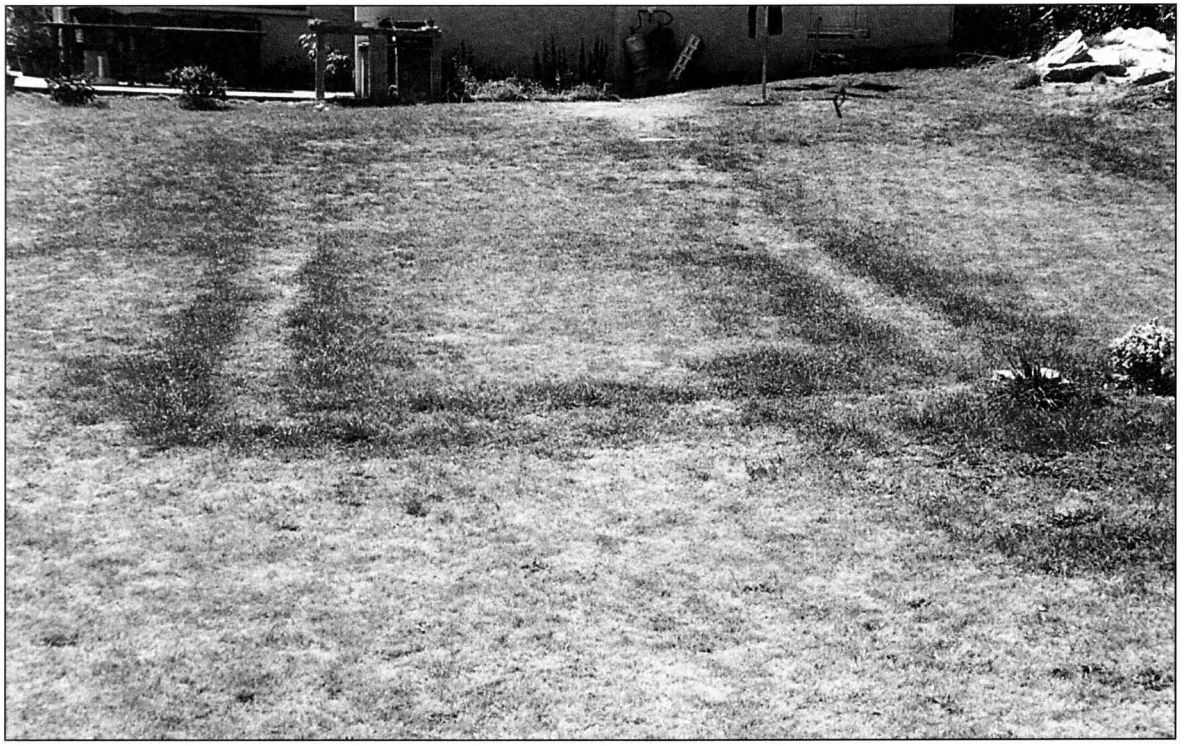

Fig. 19. – Plougonvelin, *Lesminily*, traces de construction arasée dans la propriété Ropars (été 1999).
Cliché : J.-Y. Éveillard.

environ 50 cm), grossièrement taillée dans le granite de Trégana qui affleure à un kilomètre du site ; l'extrémité d'un pilon de mortier façonné dans un granite plus fin ; une fusaïole en terre cuite, d'assez nombreux tessons de céramique onctueuse. Ceux-ci, examinés par Véronique Bardel (UMR CNRS 65-66) sur la base de son étude typo-chronologique des céramiques onctueuses du site de Landévennec (mémoire de maîtrise, 1999), fournissent une fourchette chronologique probable entre le XIVe et le XVIe siècle (fig. 21).

Ces différentes observations permettent donc d'identifier un habitat protégé par une enceinte comprenant un fossé et un talus, habitat occupé au moins jusqu'à la fin du Moyen Âge. Le nom de la parcelle, Parc-ar-Ber, le «Champ Le Berre» (C 1376 de l'ancien cadastre), dans laquelle ces vestiges ont été découverts, ne laissait pas prévoir la présence d'un tel établissement. Par contre, les parcelles C 1377 et C 1378, situées de l'autre côté de l'impasse des Tourterelles et dans le prolongement immédiat du site vers l'ouest, parcelles appelées Parc-Cohars, évoquent une ancienne fortification. On y reconnaît le substantif *gars* «haie» ou «retranchement», associé à un déterminant qui pourrait être *coat*,

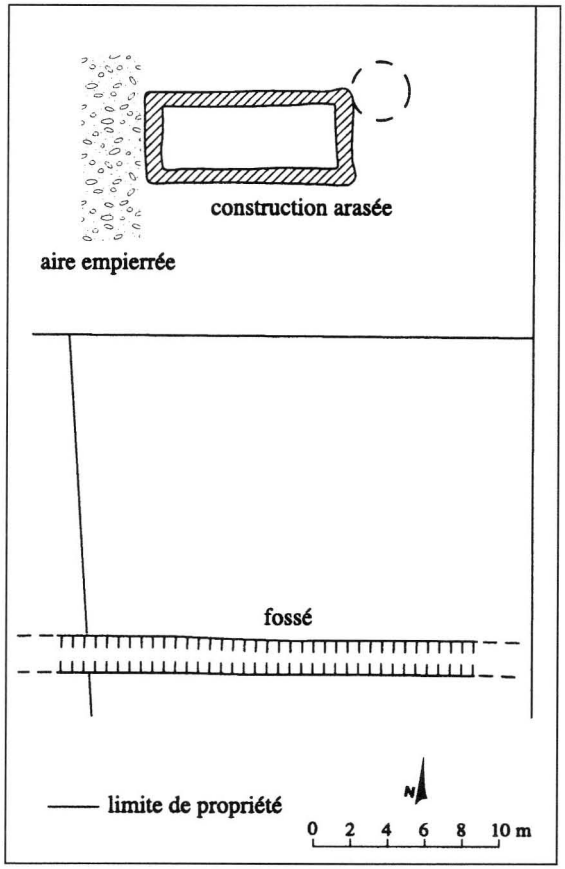

Fig. 20. – Plougonvelin, *Lesminily*.
Dessin : G. Couix.

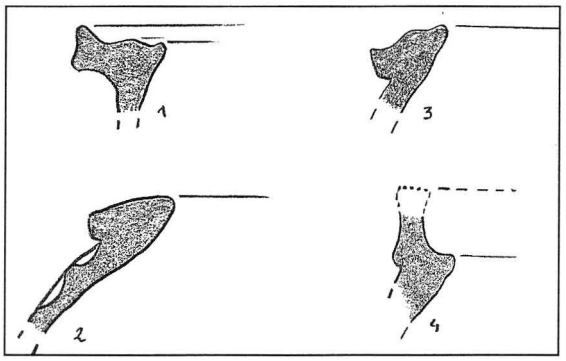

Fig. 21. – Plougonvelin, *Lesminily*, céramique onctueuse.
1 : rebord de terrine à panse droite ; 2 : rebord de récipient à forme fermée (marmite ? pot de stockage ?) ; 3 : rebord de récipient à forme fermée (marmite ou jarre) ; 4 : fragment de lèvre à rebord interne (jarre).
Dessins : Véronique Bardel.

comme dans l'homonyme Cohars, nom d'un manoir à Ploumoguer, noté Coëtgars en 1367 (renseignement B. Tanguy[45]).

Le rapprochement s'impose également avec le nom de l'habitat ancien le plus proche, Lesminily. Si les auteurs hésitent sur le sens exact à donner au préfixe *Les-*, *Lis-*, tous s'accordent au moins sur son ancienneté puisqu'il en existe une vingtaine dans le cartulaire de Redon au IXe siècle[46]. Le sens de «petit château», «endroit fortifié», proposé par L. Fleuriot, semble le mieux convenir dans le cas présent[47]. Dans son enquête sur les *Les-* du Cap-Sizun, R. Gargadennec note que ces villages se situent habituellement «à flanc de coteau[48]», ce qui correspond ici avec la topographie : il s'agit de la pente d'un vallon orientée vers le sud-est, dans une position privilégiée pour une surveillance à distance, puisque l'on y bénéficie d'un panorama sur la baie du Trez-Hir et les falaises de Trégana. Le toponyme Lesminily, noté «Lesmynyhy» en 1497[49], fait référence à un *minihy*, c'est-à-dire

[45] Nous remercions B. Tanguy pour les références qu'il nous a fournies sur un sujet qui sort de notre domaine habituel de recherches.

[46] Pour une synthèse sur les *Les-*, voir R. GARGADENNEC, «Les toponymes en Lis-, Les-, Lez... Réflexions sur leur signification et leur rôle dans la Bretagne primitive, spécialement dans le Cap-Sizun et le pays bigouden», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 143-159.

[47] L. FLEURIOT, cité par R. GARGADENNEC, art. cité, p. 149.

[48] R. GARGADENNEC, art. cité, p. 150.

[49] J. CHEVILLOTTE, *Cinq cents ans d'histoire. Le manoir de Kélédern en Plougonvelin*, 1998, p. 20.

«un territoire dépendant d'une abbaye», situé à proximité du lieu. On pense alors à une possession de l'abbaye de Saint-Mathieu, établissement monastique localisé sur le territoire de la commune de Plougonvelin et distant de Lesminily de 4,5 km en direction de l'ouest. Dans un texte de synthèse sur les *Lez-* resté inédit, B. Tanguy souligne l'association de ce vocable à des noms génériques du bois comme *koat* qui est sans doute attesté dans le cas présent par le Parc-Cohars. Il fait remarquer également qu'en Grande-Bretagne où les *Les-* bretons ont leurs équivalents dans les *Llys-* gallois ou les *Lys-* corniques, «la taille des enceintes du haut Moyen Âge est réduite... Elles ne couvrent pas plus d'un hectare et, le plus souvent, elles ne font que 0,2 hectare. Leurs défenses sont aussi plus faibles. Il s'agit donc plus de résidences fortifiées que de forteresses[50]». Une telle exiguïté est suggérée dans le cas présent par la proximité existant entre la bâtisse arasée et le fossé situé à 24 m au sud.

Enfin, on rapprochera les découvertes de Lesminily de celles qui ont été faites sur un autre *Les-*, celui de Leslouch en Plouédern, découvertes décrites par R. Sanquer en 1967[51]. Lors de l'arasement d'une motte féodale en 1965, on mit au jour une construction arasée de 16 m x 6 m. Les murs étaient appareillés sur les deux faces et mesuraient 0,90 m et 0,75 m. Parmi le mobilier recueilli à ce niveau figurent de nombreux fragments de céramique onctueuse. Dans les pierres de comblement de la salle primitive, R. Sanquer signale aussi «la moitié supérieure d'une meule à grain en granit, de taille fruste, avec un trou central et emplacement pour une poignée de rotation verticale (diamètre de la meule : 0,72 m)[52]».

En définitive, nous pensons que les découvertes faites en 1997 et 1998 à Lesminily, en Plougonvelin, révèlent l'existence d'un habitat fortifié dont les origines remontent au haut Moyen Âge. On objectera peut-être que le mobilier recueilli ne permet pas de conclure à une date aussi élevée. Ce à quoi on peut répondre :

1) en invoquant d'une manière générale la rareté de la céramique antérieure au XIe siècle en Bretagne occidentale et la difficulté que l'on a à l'identifier ;

2) si une telle céramique a existé sur le site de Lesminily, l'occupation continue pendant plusieurs siècles ne l'aura pas laissé subsister de manière perceptible ;

3) enfin, la céramique onctueuse qui a été datée des XIVe-XVIe siècles correspond certainement à la destruction et à l'abandon de cet habitat. On entrevoit même son transfert vers l'actuel lieu-dit Lesminily, en contrebas sur l'autre versant du vallon, où l'on peut voir une habitation en pierre que les ouvertures cintrées et géminées permettent de rattacher vraisemblablement au XVIe siècle.

Jean-Yves Éveillard

PLOUZANÉ, Bourg

Je dois à Mme C. Guillou la connaissance d'une monnaie découverte fortuitement dans un jardin, au bourg de Plouzané. Il s'agit d'un quart d'écu en argent de Henri III (1574-1589), pesant 9,02 g, du type Duplessy 1133.

Patrick Galliou

PLOUZANÉ, Langongar

On nous a présenté une hache polie en dolérite, trouvée anciennement à Langongar. Elle mesure 138 mm de long, 44 mm de large, pour 44 mm d'épaisseur. Le tranchant est intact et elle présente une patine foncée. Comme dans le cas de Ploudalmézeau, nous ne savons rien des conditions de sa découverte.

Yves Coativy

---

50 B. TANGUY, texte inédit.

51 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale, Plouédern, motte féodale de Leslouch», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIII, 1967, p. 35-37.

52 ID., *ibid.*

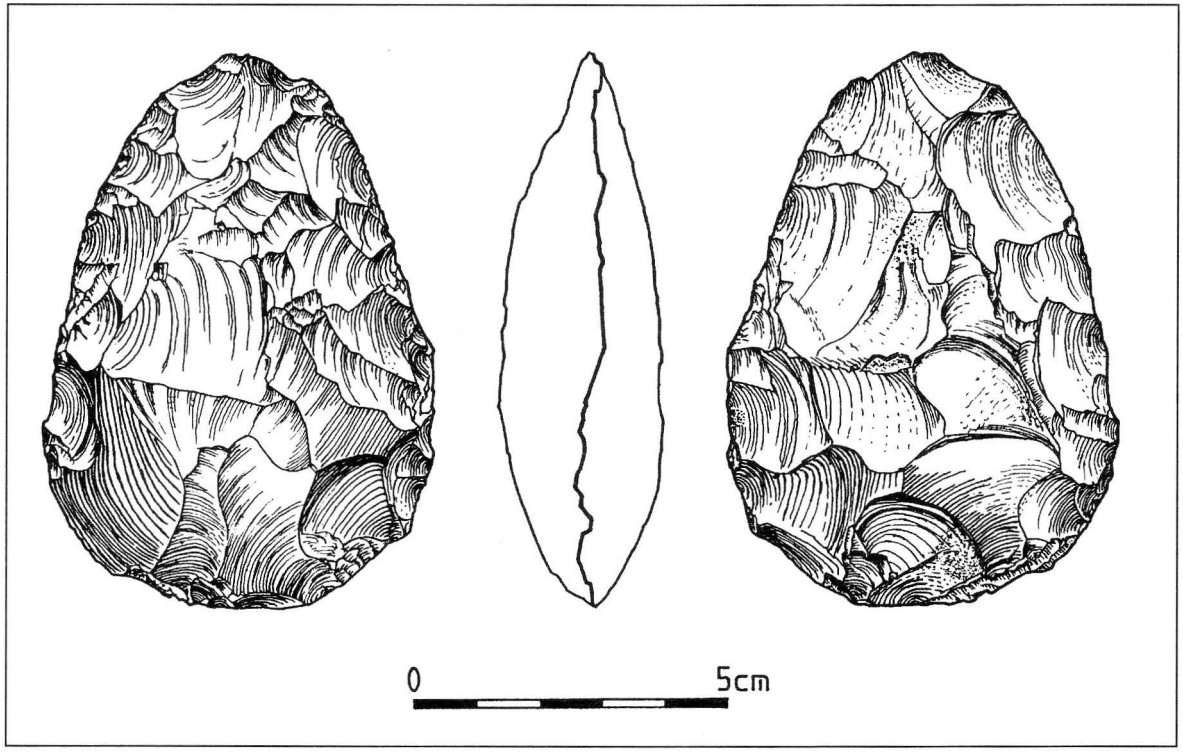

Fig. 22. – Pont-l'Abbé (région de), biface en silex.
Dessin : B. Grall.

PONT-L'ABBÉ (région de)

Lorsque l'origine d'une découverte est indéterminée, celle-ci perd la plus grande partie de son intérêt pour l'archéologie et trop souvent les objets de collection ne comportent aucune indication de provenance, laissant le chercheur sur sa faim. Le cas présent, qui nous a été rapporté par M. Georges Tanneau, est un peu particulier puisque Mme Henriette Frétel a eu la surprise de trouver dans son jardin, vers 1975, un superbe biface en silex (fig. 22). Hélas ! les terres ont été apportées par camion lors de l'aménagement de la propriété et leur provenance exacte ne peut être définie aujourd'hui. Néanmoins il est peu probable que le transport des terres ait excédé une dizaine de kilomètres, c'est pourquoi il est raisonnable d'attribuer l'origine du biface à la région de Pont-l'Abbé.

La roche est un silex à petites vacuoles donnant des mouchetures brunes. L'observation à la loupe binoculaire permet de distinguer des spicules de spongiaire vestigiaux et des tests de gastéropode. Cette roche est très voisine de la meulière, notamment celle dont on connaît quelques échantillons du côté de l'anse de Pouldohan en Trégunc et qui pourrait être d'âge tertiaire. La patine est superficielle et de teinte beige à jaune pâle (2,5 Y 7/4, selon le code Munsell).

Les caractéristiques du biface ont été mesurées selon les critères définis par F. Bor-

des[53]. Son poids est de 143 grammes ; la longueur L = 89 mm, la largeur m = 62 mm, l'épaisseur e = 27 mm, la largeur à mi-hauteur n = 58 mm, la position de la largeur maximale par rapport à la base a = 27 mm. L'indice d'allongement L/m = 1,435, celui d'épaisseur m/e = 2,296. Le biface se range parmi les bifaces cordiformes vrais. Il est de forme régulière et le profil est presque symétrique avec une base très légèrement déjetée et une face un peu plus gibbeuse que l'autre. Les arêtes sont assez rectilignes et bien régularisées par des retouches secondaires bifaciales qui procurent un tranchant périphérique total.

Ses caractéristiques nous permettent de le dater du Paléolithique moyen et, plus précisément du Moustérien de tradition acheuléenne. Il est très comparable aux bifaces de Kervouster en Guengat réalisés à partir d'une quartzarénite d'âge tertiaire et attribués également au Moustérien de tradition acheuléenne[54], pour ne citer que la station la plus proche ayant fait l'objet d'une étude spécifique. La régularité de ses formes et la qualité du travail des retouches en font un des plus beaux bifaces de cette époque mis au jour en Bretagne. Mme Frétel en a fait don le 13 novembre 1998 au Musée départemental breton : qu'elle soit ici remerciée pour ce geste généreux qui permettra au public d'admirer un superbe outil du Paléolithique moyen.

Michel Le Goffic

QUIMPER, 77, rue du Frugy

Un projet immobilier a justifié la réalisation d'une fouille archéologique de diagnostic sur la vaste parcelle située 77, rue du Frugy, à proximité immédiate de l'enceinte du sanctuaire gaulois et gallo-romain de Parc-ar-Groas. La partie nord-est du terrain a livré des vestiges fort intéressants (fig. 23). L'angle sud-ouest du péribole a été découvert. La localisation de la base des murs sud et ouest de cet enclos correspond exactement aux descriptions de R.-F. Le Men. Ainsi, la qualité du patient travail de positionnement de ces vestiges sur les cadastres et les documents géographiques actuels effectué par Y.-L. Goalic dans le cadre de la réalisation de la carte archéologique de Quimper se trouve-t-il récompensé. Peu à peu s'établissent de solides bases d'interprétation topographique du site.

S'il a été impossible, dans le cadre de cette intervention, de fouiller l'angle de l'enceinte sacrée, nous avons pu, en revanche, mettre au jour un réseau de fossés gallo-romains du Ier siècle av. J.-C. antérieurs au mur maçonné de l'enceinte sacrée. Des traces d'une aire de circulation gravillonnée puis empierrée, sur laquelle s'imprimaient de nombreuses empreintes de chariots ou autres véhicules tractés, ont été découvertes. La faible extension de la surface fouillée a interdit toute interprétation quant aux directions empruntées par ces véhicules qui semblaient toutefois contourner le sanctuaire. La technique du gravillon plaqué sur le sol naturel a été observée en 1995 à l'est du sanctuaire ; également dans l'état ancien de la voie romaine fouillée en 1991 à Ty-Lipig, en Pluguffan. Dans ces deux cas, la mise en forme de cette technique de revêtement d'espace de circulation avait été datée du tout début de notre ère. Une telle datation pourrait convenir sur le site du 77, rue du Frugy.

Enfin, des traces d'activité métallurgique (travail du fer) ont été découvertes à proximité du mur d'enceinte du sanctuaire.

Grâce à ces fouilles d'ampleur limitée, s'esquisse la géographie des abords du temple. S'ajoutant aux observations faites depuis 1990 sur ce site, la localisation de l'angle sud-ouest du péribole maçonné confirme la fiabilité des observations de R.-F. Le Men. L'état de conservation des vestiges à l'intérieur de cet angle laisse aux archéologues quelques espoirs d'étudier un jour l'organisation des sols dans un des lieux privilégiés du sanctuaire.

Jean-Paul Le Bihan

---

53 F. BORDES, *Typologie du Paléolithique ancien et moyen*, Paris, C.N.R.S., 1988, 224 p.

54 ID., *ibid.*

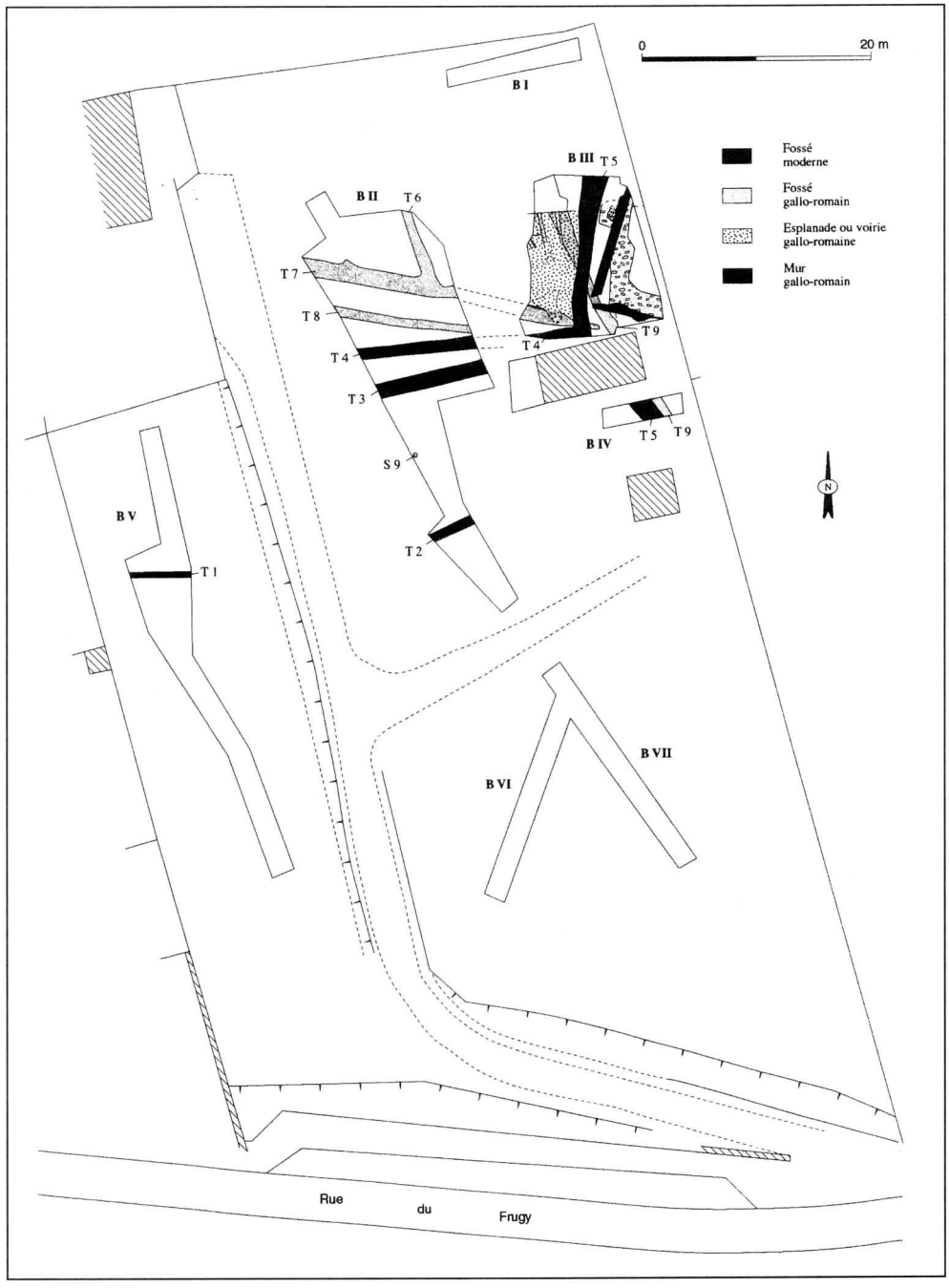

Fig. 23. – Quimper, *Parc-ar-Groas* IV (77, rue du Frugy), plan général des vestiges.

QUIMPER, 7, rue Anatole-France

Un projet immobilier, inclus dans le jardin situé 7, rue Anatole-France, a entraîné la réalisation d'une fouille d'évaluation sur une superficie d'environ 100 m² au cœur de l'enceinte du sanctuaire de Parc-ar-Groas, sur le sommet du mont Frugy. L'érosion anthropique, provoquée successivement par des travaux agricoles, des entraînements militaires puis des activités de jardinage, avait détruit les sols du sanctuaire antique avant l'intervention des archéologues. Peut-être certains des travaux de recherche conduits par R.-F. Le Men au XIXe siècle avaient-ils accentué la perte d'informations.

Une modeste série de trous de poteaux demeurait en place, sans qu'il fût possible de les dater précisément. Bien plus intéressants étaient les vestiges de sépultures datables de La Tène ancienne. Tandis qu'une tombe ne livrait que quelques tessons d'une petite urne à pâte noire et quelques ossements incinérés, une autre sépulture nous parvenait, presque intacte. Le vase funéraire (fig. 24) était installé dans un coffre de pierre dépourvu de couvercle.

Fallait-il associer à cette tombe la plaque d'argile rubéfiée mise au jour le long du coffre ? La présence d'un os brûlé nous y invitait. En revanche, aucun élément de datation précise ne permettait de le confirmer. Elle pouvait être plus tardive.

En tout cas, les deux sépultures clairement identifiées peuvent être datées du Ve siècle av. J.-C. Il s'agit d'une découverte intéressante. D'une part, les fouilles exécutées au sein du sanctuaire en 1990 avaient révélé la présence d'une stèle gauloise enfouie à l'époque romaine dans une fosse semble-t-il creusée à cet effet. D'autre part, le souterrain découvert par R.-F. Le Men sur le site de la Tourelle à moins de 200 m au nord du site de Parc-ar-Groas, traduisait la présence d'un habitat de cette même Tène ancienne. Il est aujourd'hui possible de suggérer qu'une petite nécropole fut installée sur l'emplacement du futur sanctuaire d'époque gauloise tardive puis gallo-romaine.

Bien entendu le lien reste à établir, que ce soit par la chronologie ou par la fonction, entre ces vestiges anciens d'habitat et de cimetière et ceux des temples qui semblent avoir, un peu plus tard, largement occupé le sommet du mont Frugy et dominé la ville romaine.

Jean-Paul Le Bihan, Jean-François Villard

QUIMPER, Kervéguen n°s 2-6-7

La poursuite de la mise en lotissement du quartier de Kervéguen[55], à l'est de la ville de Quimper et aux abords de la villa antique fouillée par Y. Menez en 1982, a justifié la réalisation d'une vaste opération de diagnostic archéologique. Une superficie de 3,4 ha a été sondée par décapages couvrant une surface de 3 600 m². Le secteur d'étude se situait au nord d'une zone où avaient été mises au jour des traces de parcellaire et de sépultures antiques et des trous de poteaux correspondant à un habitat de la fin du premier âge du fer (fig. 25).

Au cours de cette nouvelle campagne, des indices d'occupation médiévale ont été perçus par la mise au jour de poteries onctueuses. Il est toutefois possible que ces poteries aient été conduites sur le lieu de leur découverte, en bas de pente, par de simples phénomènes d'érosion et de colluvionnement. Des aménagements modernes ont également été mis en évidence : trous de poteaux d'installation de clôtures et fossés de talus modernes présents sur le cadastre de 1835 mais aujourd'hui disparus.

Il a été possible de compléter le réseau de fossés de parcellaires gallo-romains entourant

[55] J.-P. Le Bihan, «Notices d'archéologie finistérienne (année 1996), Kervéguen», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 68-72 ; t. CXXVII, 1998, p. 61-67.

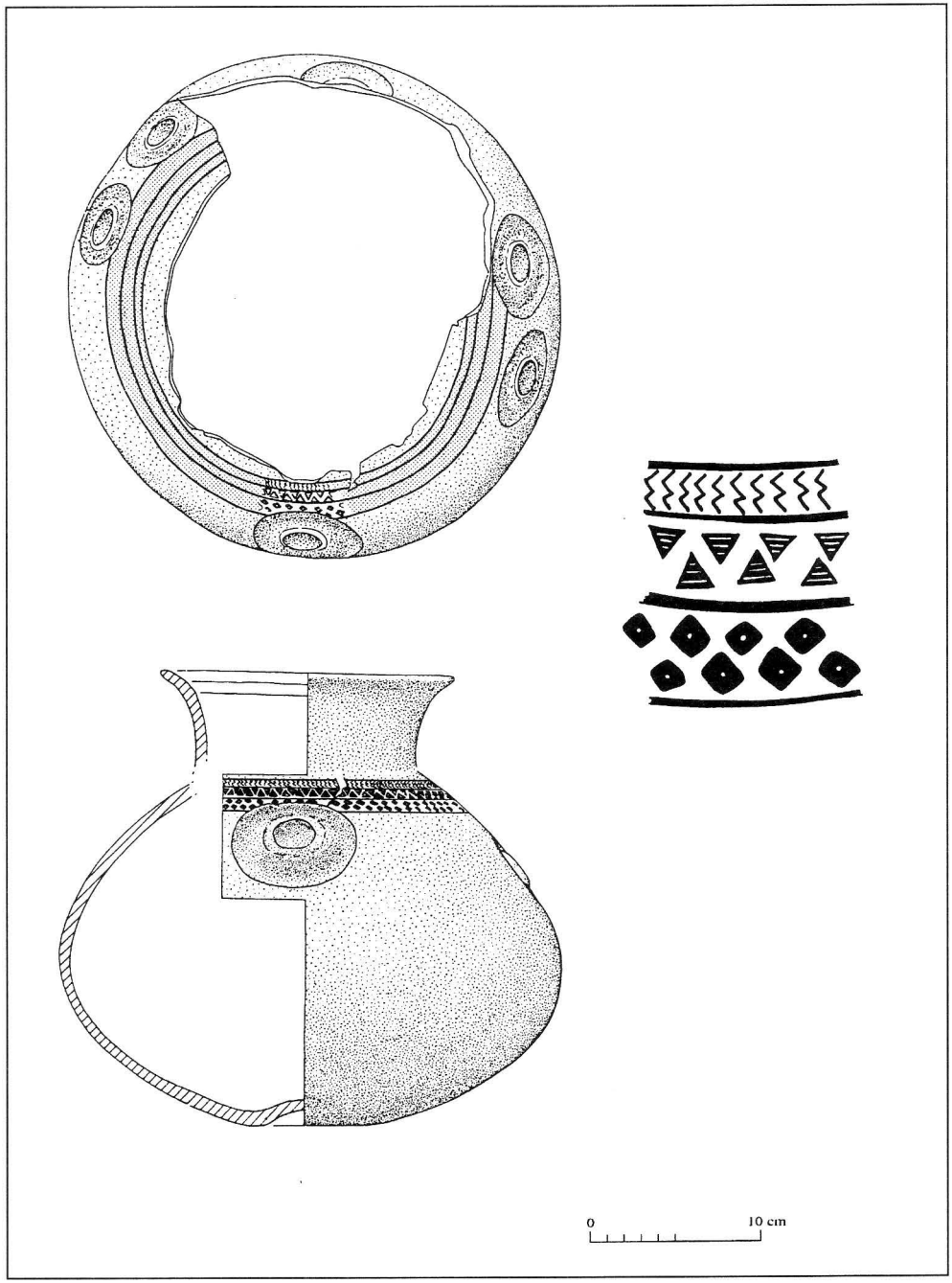

Fig. 24. – Quimper, *Parc-ar-Groas* V (7-9, rue Anatole-France), Us 01, S1, urne funéraire.

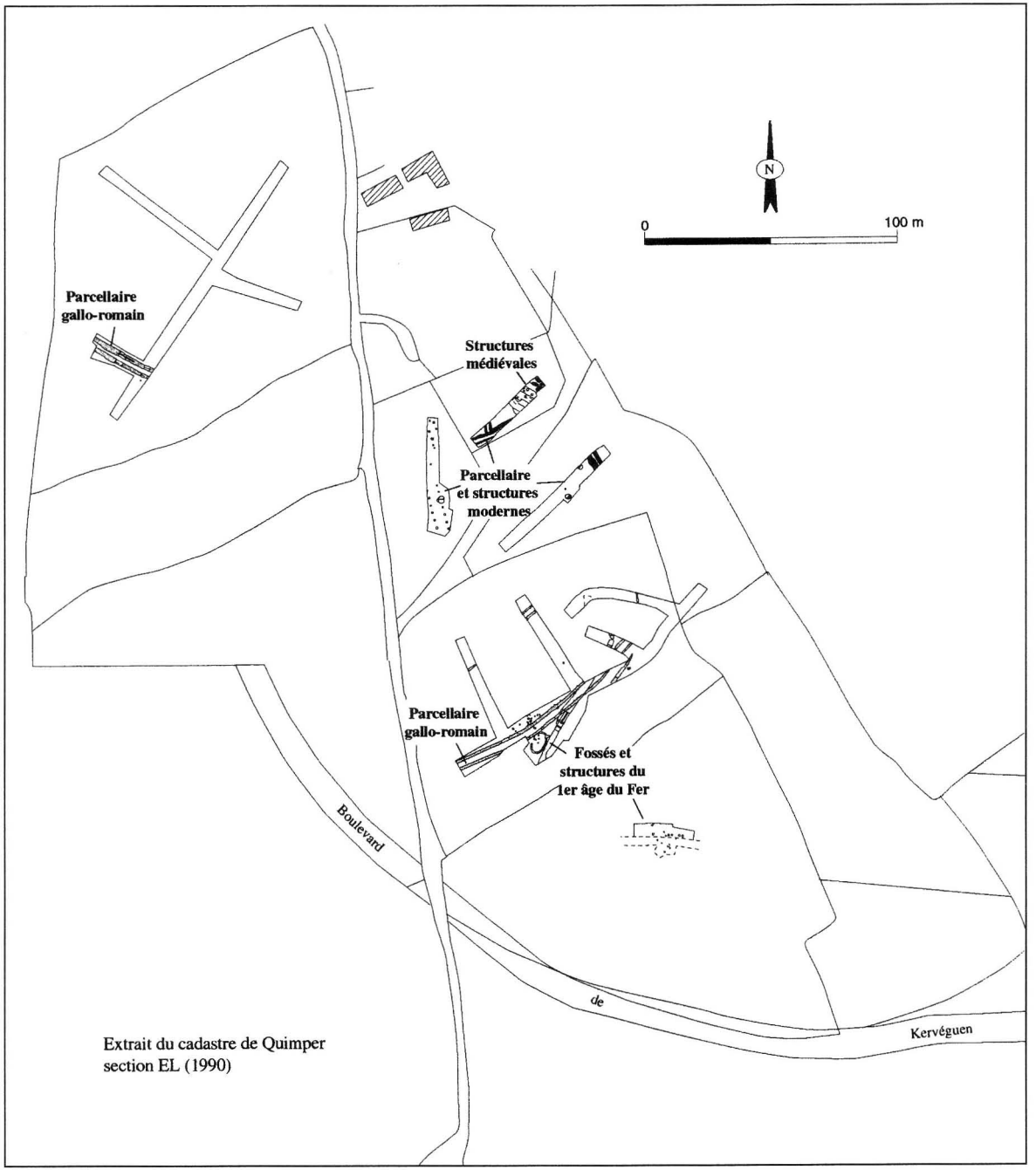

Fig. 25. – Quimper, *Kervéguen*, plan général des vestiges.

la villa de Kervéguen et il est très intéressant de constater, à l'instar d'observations faites sur le territoire de la commune de Quimper (au Braden notamment), que ces fossés sont doubles. Ils semblent bien témoigner de la présence d'anciens talus et d'un paysage sinon de bocage, tout au moins de robustes bourrelets de terre portant des haies vives bien marqués.

Enfin, un ensemble de vestiges vraisemblablement rattachés à un habitat de la fin du premier âge du fer a été découvert. Des trous de poteaux contenant parfois des restes de clayonnage, un enclos de forme ovale et d'une dizaine de mètres de grand diamètre ainsi qu'un long fossé à section triangulaire décelé sur une cinquantaine de mètres constituent la panoplie des vestiges de cet habitat. Des poteries de belle qualité et témoignant d'une certaine homogénéité chronologique ont été mises au jour dans ce fossé. Il s'agit, à coup sûr, d'une découverte intéressante pour la connaissance de l'histoire d'une zone de Quimper occupée à plusieurs reprises de la protohistoire au Moyen Âge en dépit, semble-t-il, d'interruptions. Cet intérêt est renforcé par le fait que, au contraire des habitats de La Tène, ceux du premier âge du fer demeurent fort mal connus dans les environs de Quimper. Cette carence concerne également l'ensemble de la péninsule armoricaine.

Jean-Paul Le Bihan

QUIMPER, place Laennec

Le réaménagement complet des places Saint-Corentin et Laennec, au cœur de la cité épiscopale de Quimper, a entraîné la réalisation d'une importante fouille de sauvetage au cours du premier semestre de l'année 1998. À la suite d'une lourde opération de diagnostic conduite en 1996, des vestiges de sols empierrés, d'esplanades recouvrant des cimetières médiévaux avaient été dévoilés sur une surface de 300 m²[56]. La faible profondeur et l'excellent état de conservation de ces vestiges avaient été mis en lumière ; également la cohérence d'un ensemble urbain encore en place sur une superficie de plus de 1 000 m². Une négociation entre la Ville de Quimper et les services de l'État permit, au cours de l'année 1997, de synchroniser et d'adapter un projet de rénovation urbaine et de fouille archéologique cohérent. Ainsi, la partie centrale de la place Laennec, dont les vestiges étaient directement menacés par des réaménagements profonds, dut-elle faire l'objet d'un savant compromis. Le niveau de la place contemporaine serait légèrement rehaussé, ses fondations allégées, tandis que la fouille archéologique ne concernerait que les niveaux d'esplanades, de circulation ou d'habitation médiévales. En aucun cas la fouille ne devait atteindre les cimetières : le but de l'opération étant, entre autres objectifs, de les conserver intacts.

Les moyens nécessaires furent donc mis en œuvre par la Ville de Quimper et par le Centre de recherche archéologique du Finistère pour assurer la fouille d'une zone centrale de 1 000 m². Par ailleurs, les zones périphériques, incluses dans le projet de réaménagement de la place, furent placées sous surveillance archéologique et firent l'objet d'observations fort importantes pour la compréhension de l'histoire du site. Les résultats de cette opération menée tambour battant de janvier à juin 1998, furent à la hauteur des moyens et de l'énergie déployés. Il est difficile de présenter, à l'heure actuelle, une synthèse complète des résultats de la fouille. Bon nombre d'analyses sont encore en cours. Toutefois, il nous est possible de livrer un aperçu des principaux résultats.

L'espace central de l'actuelle place Laennec fut occupé à la fin du Moyen Âge, dès les débuts de la construction de la cathédrale gothique, par une esplanade maintes fois recou-

[56] J.-P. Le Bihan, «Notices d'archéologie finistérienne (année 1996), Quimper, place Laennec», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 65-68.

verte par de nouveaux lits de pierres et de graviers (fig. 26). De la fin du Moyen Âge date également la construction d'un calvaire, détruit entre 1740 et 1764 si l'on s'appuie sur les annotations des plans respectifs de C.-P. de Robien et de G. André. Un pilori circulaire, à poteau central, semble avoir été construit au XVe siècle au nord-ouest de cette esplanade (fig. 27).

Des rues, plus précisément des allées étroites et soigneusement empierrées ou dallées, furent mises au jour. L'une, fort ancienne, dont la construction remonte à l'époque du cimetière de la fin du XIe siècle et à la fin du XIIIe, prolonge, vers le sud, le tracé de l'ancienne rue Obscure. Une autre, dont la vie semble avoir été plus éphémère, en dépit d'une date de construction analogue à celle de la précédente, descend du nord-est vers le sud-ouest en direction des cathédrales. Une troisième enfin, détectée au nord-est de la place Laennec, suit un tracé totalement inédit. Bordée sur ses flancs par une armature de planches et de piquets de bois, elle est datée de périodes semblables par dendrochronologie, par les soins de V. Bernard.

La périphérie de la place livre de nombreuses fosses creusées dans l'argile et dans des tombes anciennes, chacune étant comblée par plusieurs mètres cubes de détritus organiques, végétaux ou animaux, par des chaussures ou des chutes de travail du cuir. Un premier examen des ossements animaux par J.-H. Yvinnec laisse entendre que nous sommes en présence de déchets de consommation et de poubelles. L'étude des objets de cuir par V. Montembault ne semble pas contredire une telle hypothèse.

Les cimetières entourant les cathédrales successives ont été observés en maints endroits. Devant la façade de l'édifice gothique, un champ de sépultures en coffres de pierres dont les dalles de couverture affleuraient le sol de l'époque, correspondait à une cathédrale antérieure à celle que nous connaissons et dont la construction fut décidée en 1239. À la périphérie de la place, au nord-est comme au nord-ouest, les fosses médiévales évoquées ci-dessus avaient recoupé, très tôt, des inhumations en coffres de bois. Enfin, les niveaux d'esplanade de la partie centrale de la place Laennec recouvraient des milliers de sépultures en coffres de pierres ou de bois, en structures mixtes (bois et pierre) ou encore en cercueils en bâtière dont les planches de chêne ou de hêtre étaient assemblées par des chevilles de bois ou par des liens végétaux (du saule).

Une tranchée profonde, creusée par les soldats allemands au cours de la Seconde Guerre mondiale, fut redécouverte. La qualité des coupes latérales franches, exécutées sous le niveau de sol naturel, permit de faire des observations sans doute limitées mais extrêmement intéressantes à propos de l'organisation du cimetière et des types d'inhumations. Cela confirmait les exhumations de cercueils en chêne effectuées par les soldats allemands[57]. Enfin, un sondage exécuté au sud-ouest de la fouille afin de tenter d'expliquer les origines d'un curieux affaissement linéaire des sols d'esplanades, devait livrer, incidemment, deux cercueils en bâtière contenant les corps d'enfants de huit à dix mois pour l'un et d'environ vingt mois pour l'autre (étude en cours par V. Gallien) [fig. 28]. Le parfait état de conservation de ces cercueils, pièces uniques en leur genre pour cette époque en Europe occidentale (étude par A. Diétrich), leur période d'utilisation et la présence du cerveau d'apparence intacte d'un des enfants, devaient asseoir, d'emblée, la notoriété scientifique du site archéologique de la place Laennec.

En fait, l'intérêt des fouilles conduites sur cette place provient du faisceau varié et complexe d'informations qu'elles livrent et qu'il ne conviendra ni d'interpréter ni d'utiliser à la légère avant que les analyses diverses n'aient été menées à leur terme et qu'une

57 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, procès-verbaux de la séance du 27 juillet 1944, t. LXXI, 1944, p. XVII.

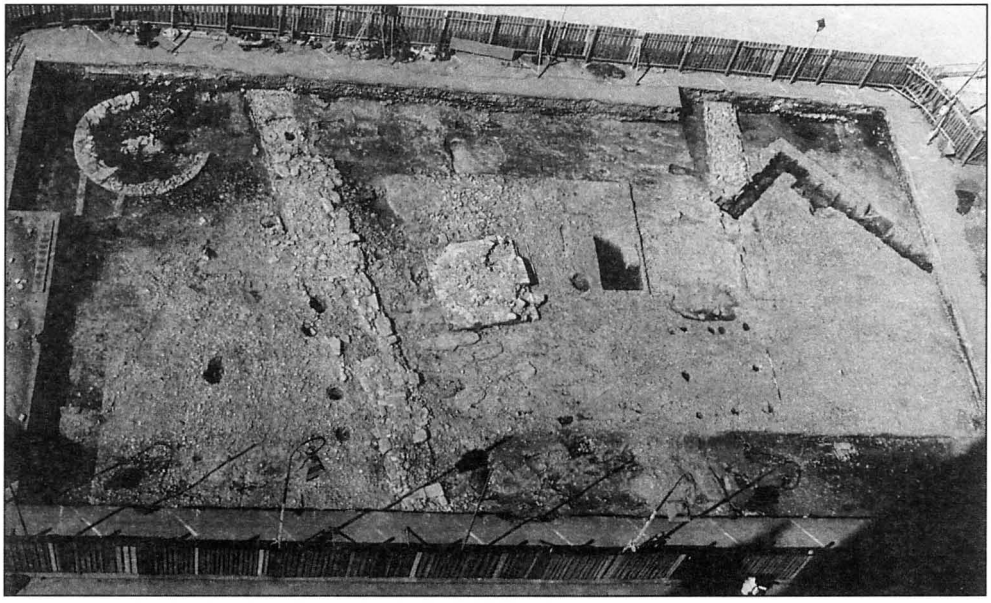

Fig. 26. – Quimper, *place Laennec*, vue générale.

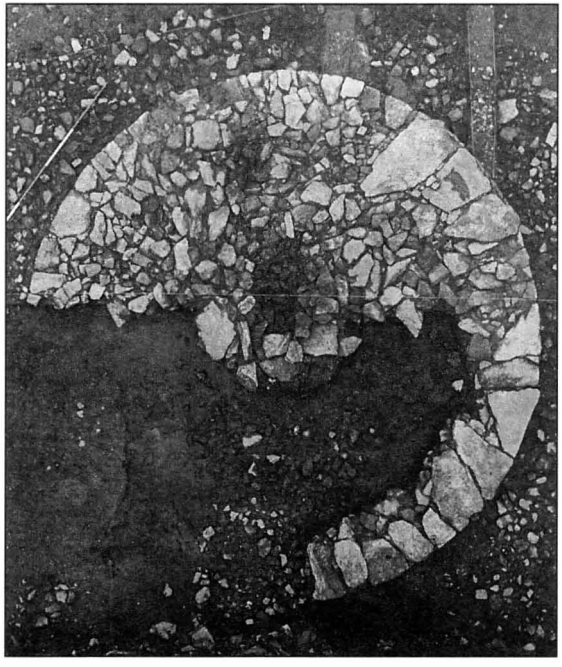

Fig. 27. – Quimper, *place Laennec*, le pilori.

réflexion d'ensemble n'ait été réalisée par les différents spécialistes réunis au sein de l'équipe.

En effet, nous percevons déjà les conséquences qui découleront de l'étude à propos de l'histoire urbaine de Quimper. Sans argumenter précisément, nous recommandons, une fois de plus, d'abandonner définitivement une histoire de Quimper fondée sur l'existence d'une cité antique polynucléaire et sur une filiation de la ville médiévale avec une quelconque cité romaine du Bas-Empire. Nous percevons qu'il conviendra de reconsidérer le plan d'ensemble de la ville médiévale ; qu'il faudra cesser, par commodité ou par habitude, de réduire à un plan unique tracé par les ingénieurs topographes du XVIIIe siècle, la physionomie médiévale de Quimper en réalité transformée par au moins huit siècles d'histoire. L'histoire urbaine est aventure complexe. Enfin, et pour limiter le débat à quelques-unes des grandes questions et remises en cause de leurs modestes connaissances, les archéologues et historiens devront



Fig. 28. – Quimper, *place Laennec*, fouille de la tombe T 69.

se poser celle de la date d'abandon précoce des cimetières étendus autour des cathédrales successives de Quimper.

Cette présentation préliminaire et succincte rend compte de notre perplexité et illustre notre humilité devant la tâche à accomplir ; également de la nécessité absolue de conduire des fouilles archéologiques médiévales en milieu urbain et de la richesse de l'information qui demeure sous nos pieds. Pour donner plus de force à nos propos, il faut rappeler que nous disposons également des informations livrées par les fouilles récentes de la prison Mesgloaguen (direction J.-P. Le Bihan) dont les résultats demeurent inédits.

Jean-Paul Le Bihan

SAINT-ÉVARZEC, Kerhaliou

Un correspondant de notre sociétaire J. Philippe qui a désiré garder l'anonymat, nous a fait parvenir, pour étude, une petite collection lithique recueillie au fil des ans dans quelques parcelles cultivées regroupées au sud et à l'est de Kerhaliou. Ces pièces témoignent, à n'en pas douter, de l'existence d'un site d'habitat, voire aussi de sépulture, datant du Néolithique final. Topographiquement, il s'agit d'un rebord de plateau, en tête d'un petit talweg d'où part un ru, affluent du ruisseau du Lendu. L'industrie récoltée est la suivante (fig. 29) :

1. Tranchant d'herminette polie. Le polissage est très imparfait, notamment sur la face plane où se voient des négatifs d'éclats de façonnage, et les flancs sont bien marqués. Par ailleurs, des facettes de polissage et d'affûtage sont nettement visibles, altérées, par endroits, par des éraflures d'instruments aratoires. La section montre nettement une face plane et l'opposée arquée. Le tranchant n'est pas plan et est très arqué. (L) = 74 mm ; l = 62 mm ; e = 20 mm ; (p) = 121 g. La roche est une métahornblendite altérée dont le gisement est tout proche, dans la commune de Pleuven, et elle a surtout servi à la fabrication de haches marteaux et de haches bipennes de la fin du Néolithique dont le rôle n'est généralement pas utilitaire, d'où l'intérêt de cette pièce assez fruste, somme toute et d'usage courant.

2. Petite hache parfaitement polie, de forme générale triangulaire, vraisemblablement en pyroxénite de teinte foncée. La section est ellipsoïdale à sublosangique et le tranchant plan convexe présente un méplat et un gros éclat d'usage puisqu'un polissage a été réalisé par la suite, travail qui affecte les bords de l'enlèvement de l'éclat. L = 80 mm, l = 32 mm ; e = 16,5 mm ; p = 60 g.

3. Pointe de flèche triangulaire, à ailerons et pédoncule équarris, à retouches couvrantes bifaces en silex gris. Cette pointe de flèche a percuté, comme en témoigne l'éclat du type «chute de burin» qui part de la pointe jusqu'à la moitié d'un des côtés. L = 24 mm ; l = 21 mm ; e = 4,4 mm. Ce type de pointe apparaît au Néolithique final et est fréquent dans la civilisation campaniforme.

4. Pointe de flèche à ailerons et pédoncule triangulaires, à retouches couvrantes

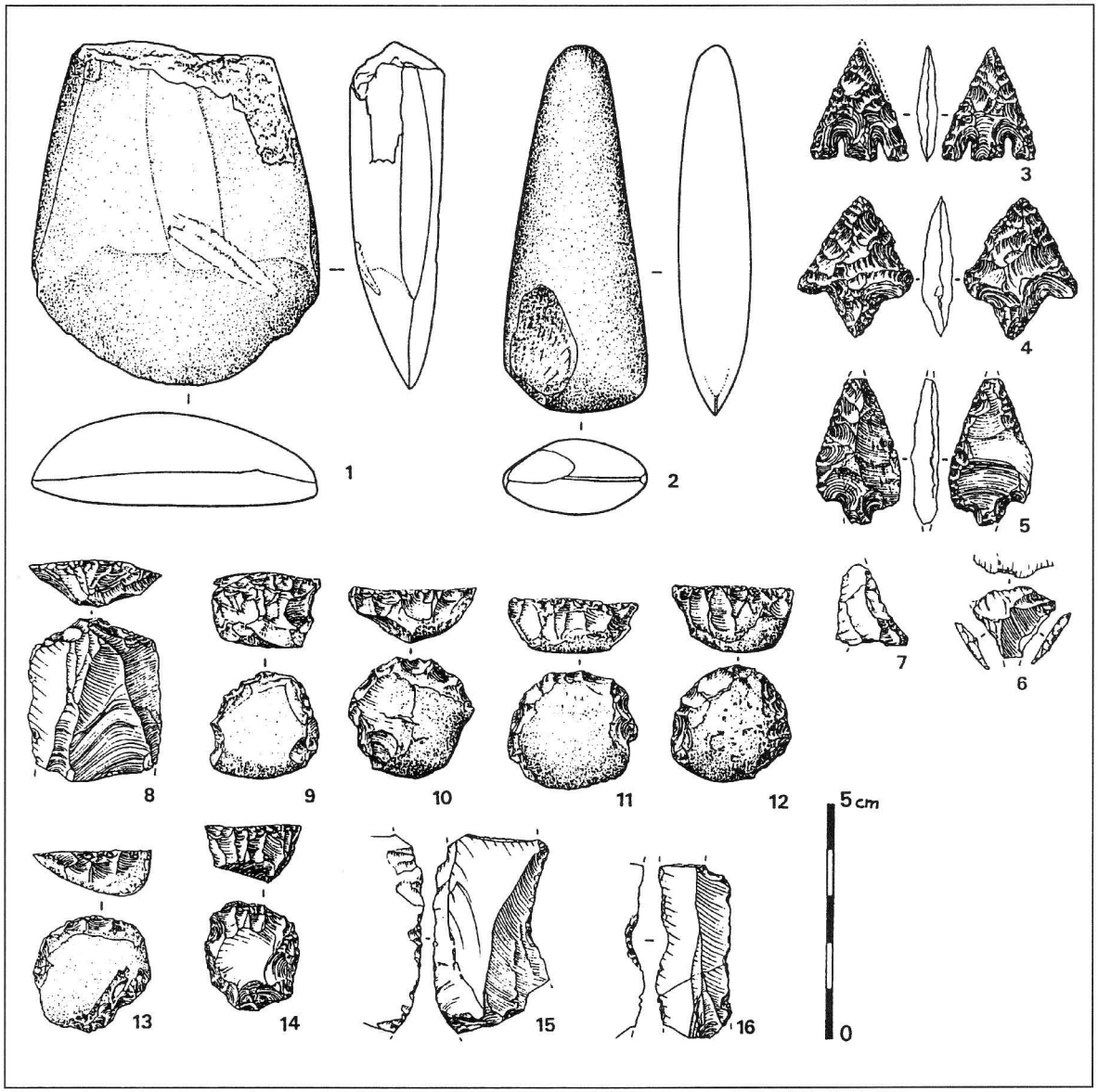

Fig. 29. – Saint-Évarzec, *Kerhaliou*, mobilier lithique néolithique.
Dessin : B. Grall.

bifaces, en silex gris. L = 31 mm ; l = 25,4 mm ; e = 6,7 mm.

5. Pointe de flèche à pédoncule brisé, réalisée à partir d'un éclat aminci par retouches couvrantes, en silex gris. La pointe est brisée. (L) = 31,5 mm ; l = 18,5 mm ; e = 6,4 mm.

6. Pointe de flèche tranchante réalisée par bitroncature abrupte à semi-abrupte d'une lame ou d'un éclat laminaire. Quelques retouches inverses se voient dans la partie médiane du tranchant et l'extrémité emmanchée est brisée. Elle est en silex beige.

7. Fragment (aileron) d'une pointe de flèche à ailerons et pédoncule en silex gris.

8. Grattoir sur bout de lame en silex gris, brisé par flexion. La face d'éclatement montre quelques retouches inverses, bilatérales.

9 à 13. Grattoirs discoïdes sur entames de nucleus à larges réserves corticales ; le front de chaque grattoir atteint ou dépasse les trois quarts du pourtour de l'outil. Ils sont tous réalisés en silex gris.

14. Grattoir discoïde, retouché sur tout le pourtour, en silex gris.

15 et 16. Fragments médians de lames en silex gris. Le n° 15 montre des retouches directes sur le bord droit et des retouches inverses, dont certaines couvrantes, sur le bord gauche ; le n° 16, plus étroit, présente une coche à retouches inverses sur le bord gauche, des retouches partielles sur le bord droit et la cassure distale est intervenue dans une coche.

D'autre part, il y a lieu de noter l'existence d'éclats et de lamelles bruts en silex beige clair qui ont une allure mésolithique, au point que la pièce n° 6, interprétée comme une petite flèche tranchante pourrait être un trapèze d'une époque antérieure, compte tenu de la nature du matériau et du style de façonnage. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer sur un même site plusieurs occupations de civilisations successives.

Michel Le Goffic

SAINT-PABU, Saint-Hibilio

Je dois aussi à Yohann Sparfel la connaissance de fragments de *tegulae* et d'*imbrices*, découverts à Saint-Hibilio. Il y a là un indice intéressant, car ce site n'est pas très éloigné de celui de Mesnaot où fut découvert, en 1889, un riche enfouissement du Bas-Empire romain, comptant près de 11 000 monnaies et au moins trois vases en argent. On rappelera aussi que le Musée départemental breton abrite plusieurs tuyaux de terre cuite formant originellement une canalisation qui, selon les auteurs du XIXe siècle, prenait naissance dans la fontaine Saint-Hibilio (en Plouguin) et alimentait le manoir de Mesnaot[58].

Patrick Galliou

SAINT-PABU, île Trévors

Sur la petite île Trévors, au large de Saint-Pabu et de Lampaul-Ploudalmézeau, Yohann Sparfel a observé un niveau de patelles contenant un tesson de céramique de La Tène finale et un fragment de panse d'amphore vinaire italique Dressel I. Cette trouvaille confirme, une fois encore, l'occupation – ou du moins la fréquentation – des îles du littoral de la Manche et de l'Atlantique à la fin de l'âge du fer.

Patrick Galliou

SANTEC, île de Sieck

Un silex taillé, trouvé vers 1986 par Michel Le Guen près de la ferme qui se trouve au sud de l'île, nous a été confié pour étude (fig. 30). Il s'agit d'un silex à cacholong beige clair qui empêche de distinguer la couleur originelle et les inclusions que peut contenir le matériau ; sur la face supérieure se voient des traces de cortex résiduel. La pièce est une partie proximale d'un poignard réalisé sur

58 P. GALLIOU, *Carte archéologique..., op. cit.*, p. 127.

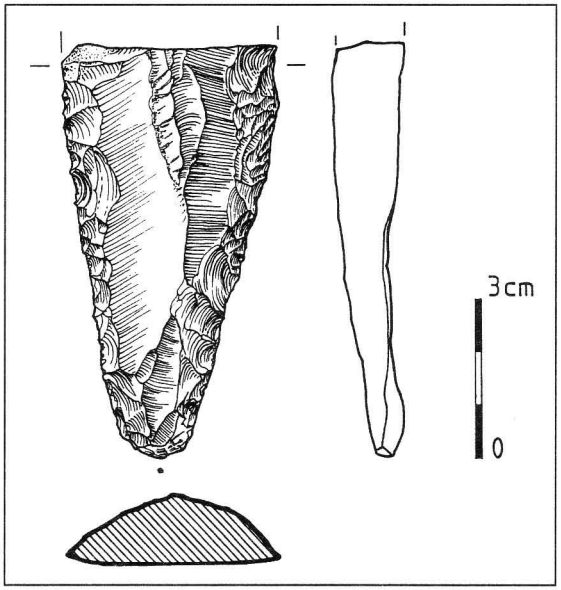

Fig. 30. – Santec, *île de Sieck*, partie proximale d'un poignard en silex du Néolithique final.
Dessin : B. Grall.

lame de grande dimension très voisin de ceux réalisés en silex du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire)[59]. Le conchoïde de percussion est encore visible à l'extrémité proximale de la pièce et le talon est aminci par quelques retouches inverses. Sur les deux bords de l'instrument, les retouches sont semi-abruptes. La partie utile du poignard est manquante, la cassure s'étant faite transversalement, non loin de l'extrémité du manche. Cette pièce date du Néolithique final.

Michel Le Goffic

SANTEC, Méan-Diantel

Vers 1995, une pierre a été accrochée par une sous-soleuse et extraite de la parcelle n° 21 qui se trouve au nord-ouest des bâtiments de la ferme (coordonnées Lambert : x = 132,820 ; y = 1130,740, à une altitude de 36 m) ; elle est entreposée devant la maison d'habitation de M. Joël Sévère qui nous a aimablement autorisé à l'étudier, après que MM. Le Goff et Roué nous eurent communiqué l'information. Elle était accompagnée d'autres pierres de plus petits modules qui ont été évacuées sans que l'on ait pu les retrouver. Les opérateurs d'alors n'ont remarqué aucun autre indice laissant penser que cette pierre pouvait avoir un intérêt archéologique et ce n'est qu'après un lessivage des surfaces par les pluies que sont apparues les cupules, jusque-là masquées par de la terre. Il s'agit d'une dalle de forme subtriangulaire dont les trois côtés sont formés par des plans de diaclases naturelles ; sa longueur est de 2,45 m pour une largeur maximale de 0,93 m. Dans sa position actuelle, la face inférieure correspond à l'ancienne face supérieure qui est plus ou moins bombée et montre des traces d'érosion météorique, mais il ne nous a pas été possible, pour l'instant, de l'examiner avec soin, compte tenu des difficultés de manutention. La face supérieure est la face d'arrachement ancienne et celle-ci, ainsi que les chants, montrent des cupules (fig. 31). La plus longue arête montre des négatifs d'enlèvements d'éclats fortement patinés, ce qui indique leur ancienneté. Sur la face principale se voient quarante-deux cupules dont les diamètres varient de 3 à 6 cm et les profondeurs de 1 à 22 mm, les plus grandes étant aussi les plus profondes. Leur disposition se semble pas fortuite. Tout d'abord il existe un groupement apical d'une dizaine de cupules, disposées sur quatre lignes parallèles à un bord, puis vingt-neuf cupules qui semblent placées sur des lignes parallèles et orthogonales à cette même arête, les trois dernières étant reliées par un sillon qui dessine un V. Sur l'autre partie, la plus importante de la face principale, sont trois cupules alignées et assez régulièrement réparties le long du second petit côté.

[59] N. MALLET, *Le Grand-Pressigny, ses relations avec la civilisation Saône-Rhône*, Supplément au *Bulletin de la Société des Amis du Grand-Pressigny*, 1992, 2 vol., 218 p., 123 pl.

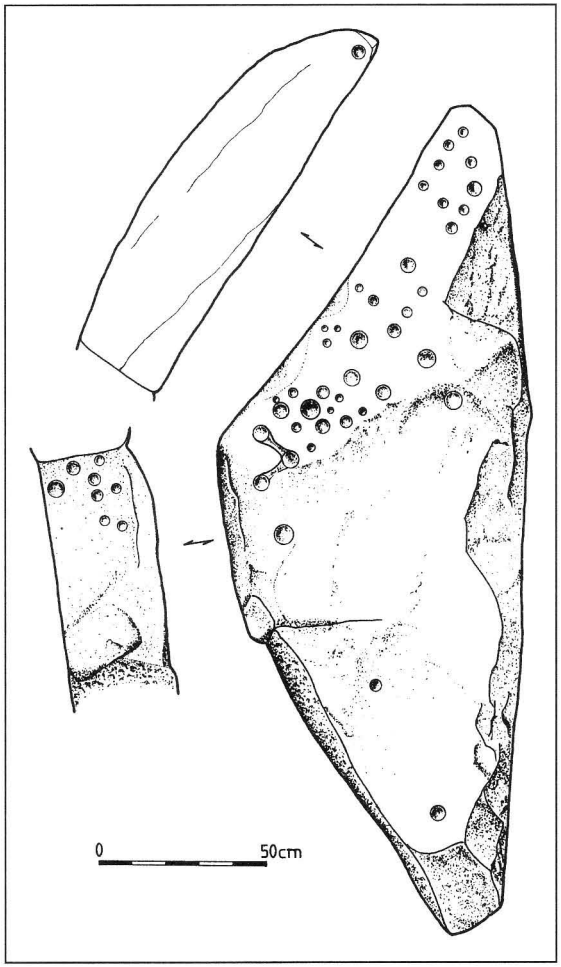

Fig. 31. – Santec, *Mean-Diantel*, dalle à cupules.
Relevé M. Le Goffic et J.-C. Le Goff.

Sur le chant du petit côté de la dalle et tout près de son extrémité apicale se trouve une petite cupule de 4 cm de diamètre et 9 mm de profondeur. Sur le chant du second petit côté qui est formé par une surface de diaclase à cristallisation plus ou moins pegmatitique, près de l'arête mousse qui le sépare du précédent se voient huit cupules groupées dont les diamètres varient de 3 à 6 cm pour des profondeurs allant de 3 à 10 mm.

Hors contexte, il est, bien entendu, difficile de dater la fabrication des cupules, et nous nous contenterons donc de proposer soit la période néolithique, soit celle de l'âge du bronze.

Michel Le Goffic

SPÉZET, Kermec

Il y a quelques années, nous avons eu l'occasion de fouiller un souterrain de l'âge du fer dans le village voisin de Rubiou et de faire la connaissance de M. Denis Canévet. Ce dernier, en exploitant ses terres, a découvert, au cours de ces deux dernières années, un ensemble lithique qui témoigne d'une présence et très vraisemblablement d'un habitat datant de la fin du Néolithique. L'endroit de la découverte se trouve à 150 m à l'ouest du hameau et ses coordonnées Lambert sont : x = 151,950 ; y = 1071,700. L'outillage récolté dans la même parcelle est fabriqué à partir de roches allogènes et est constitué par :

– Une enclume, ayant aussi servi de percuteur retouchoir, sur galet de grès fin (fig. 32, n° 2). L'utilisation en enclume a occasionné une petite dépression sur une face du galet tandis que sur le pourtour se voient des plages d'abrasion résultant des chocs répétés.

– Un percuteur sur galet de quartzite (fig. 32, n° 3). Celui-ci a été brisé et a cependant encore servi après l'accident comme en témoigne l'abrasion visible à l'angle de la cassure, en plus de celle, plus importante, qui existe à l'extrémité du galet.

– Un talon d'une très grande hache (fig. 32, n° 1) en dolérite du groupe A (provenant de Plussulien, dans les Côtes-d'Armor). Le talon est pointu et la section est ovoïde. La surface est entièrement polie ; cependant, on remarque par endroits les négatifs d'éclats de façonnage. La longueur originelle de la hache

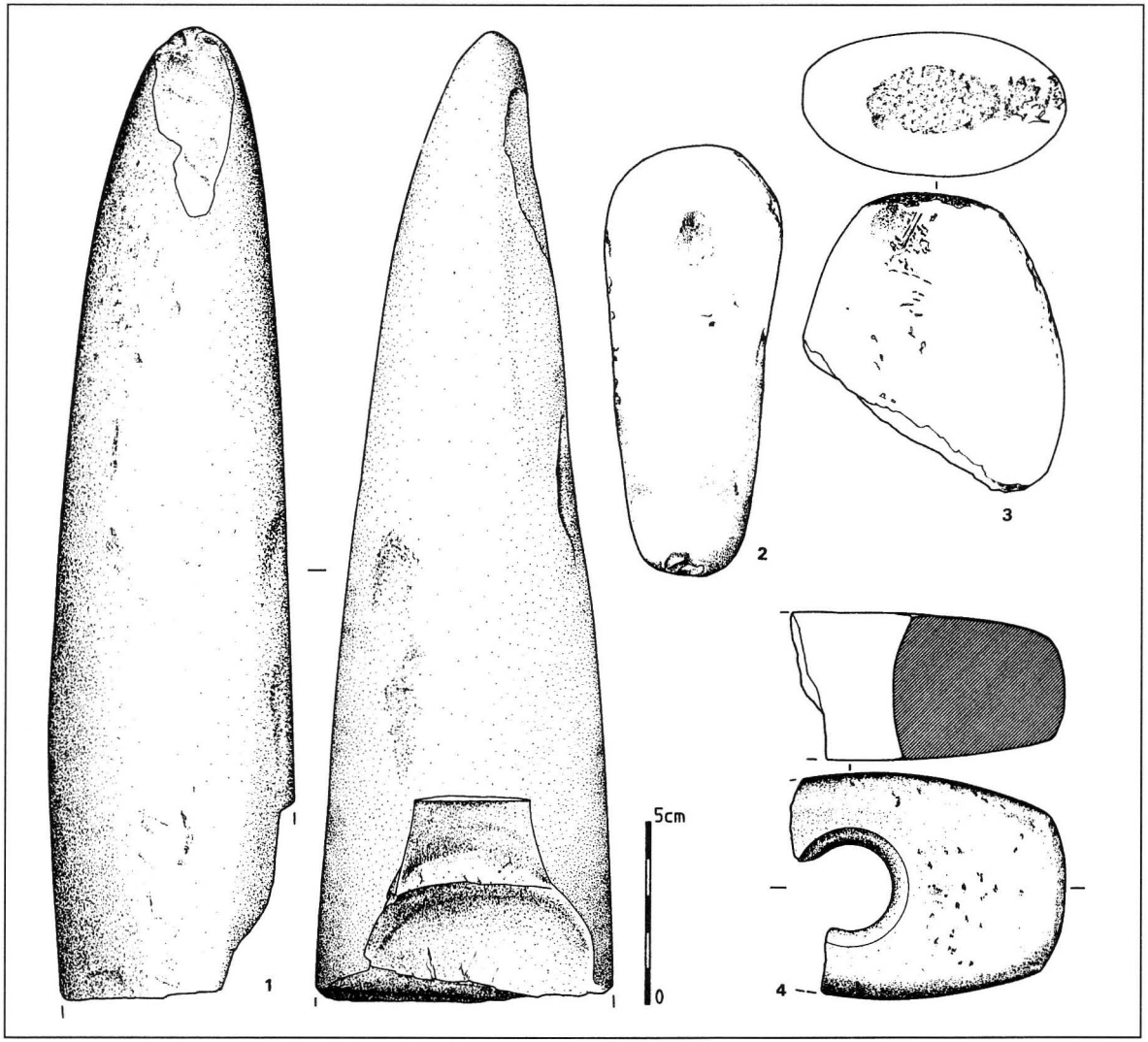

Fig. 32. – Spézet, *Kermec*, mobilier lithique du Néolithique final.
Dessin : B. Grall.

devait avoisiner les 350 mm, ce qui est considérable.

– Une demi-hache marteau dont il manque la partie tranchante (fig. 32, n° 4). Elle est réalisée dans la métahornblendite de Pleuven (Finistère). Le diamètre du percement varie de 24 à 31 mm.

Michel Le Goffic

TRÉOGAT, Bourg

À l'occasion d'une excursion de la Société archéologique, le 10 août 1999, S. Duigou a fait découvrir l'église de Tréogat et son environnement. En contrebas du placître et à l'est de l'église, est érigé un calvaire à degrés, de plan triangulaire, supportant un socle de section circulaire et une croix assez élevée (fig. 33). L'ensemble est attribué au XVe siècle par Y.-P. Castel[60].

L'examen des roches choisies pour la construction du monument révèle une large contribution de la prasinite, roche constituant le sous-sol local et aussi utilisée pour l'édification de l'église. Éléments de degrés et fût sont taillés dans cette roche de coloration verdâtre ; seuls le socle et la croix sont ciselés dans du granite.



Fig. 33. – Tréogat, *Bourg*, calvaire en contrebas, à l'est du cimetière.
Cliché : J. Peuziat.



Fig. 34. – Tréogat, *Bourg*, socle, vue d'ensemble.
Cliché : J. Peuziat.

La base du socle est malheureusement enfouie (fig. 34). La partie visible présente une frise de motifs sculptés pouvant évoquer une inscription, dont la lecture a excité la curiosité de certains membres. Ces tentatives ne paraissent pas avoir été couronnées de succès. Ce socle, haut de 0,49 m, d'un diamètre de 0,75 m à la base et de 0,64 m au sommet, est taillé dans un bloc de granite à grain fin assez homogène comportant quelques phénocristaux de feldspath pouvant atteindre 3 mm. À l'examen, la frise se révèle être une suite de panneaux ornés de feuilles dentelées, groupées par deux, disposées de façon symétrique. Chaque panneau est séparé de ses voisins par une sorte de tige large, s'évasant vers le bas, représentant un renflement médian. Cette tige est ornée latéralement de deux petites cavités.

60 Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, 1980, p. 365, n° 3091 et pl. 364.

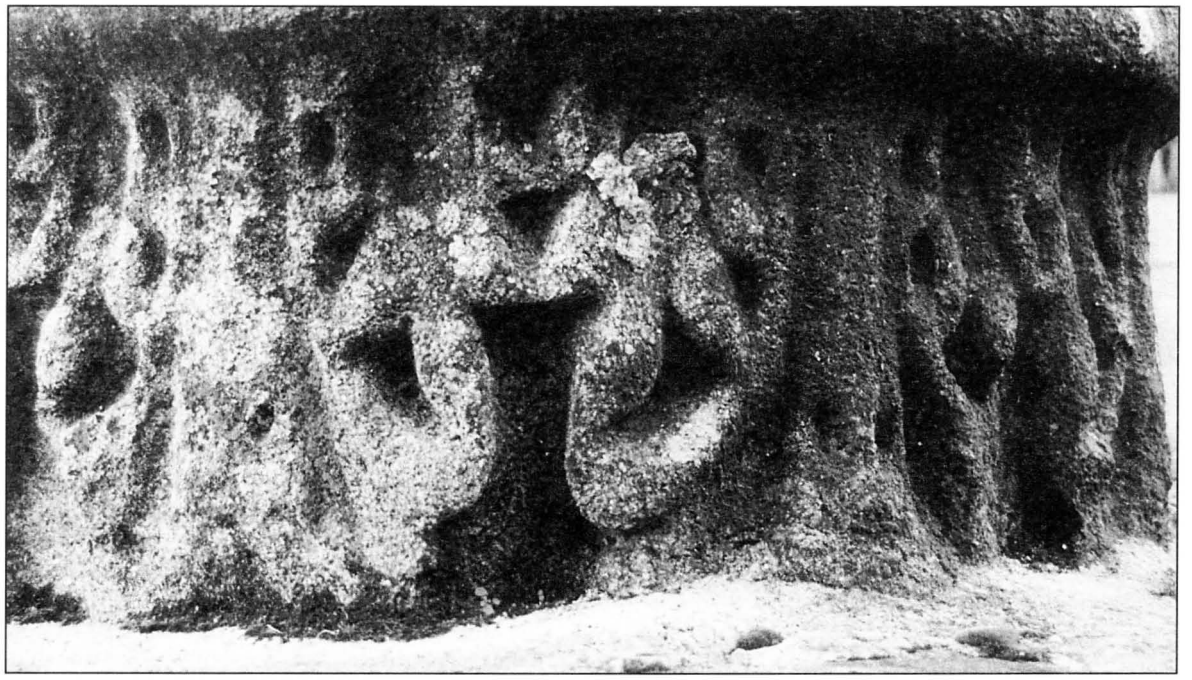

Fig. 35. – Tréogat, *Bourg*, socle, détail de la première couronne.
(Cliché redressé).

Selon les endroits, on remarquera une disposition légèrement en saillie de ces tiges par rapport à la surface générale des feuilles. Le motif élémentaire (fig. 35) est répété huit fois à la périphérie de la corbeille. À une époque indéterminée, il semble que l'on ait tenté de régulariser la surface feuillagée en colmatant les parties excavées, à l'aide de mortier. Mais cela peut être aussi interprété comme un reste de liant non utilisé dans la maçonnerie des degrés. La partie supérieure du socle est de forme cylindrique et lisse, d'un diamètre régulier de 0,64 m et haute de 0,13 m. Un bourrelet sépare cette partie lisse de la frise. Selon toute vraisemblance, nous sommes en présence de la partie inférieure d'un chapiteau sculpté durant les premiers siècles de notre ère, de type corinthien, réutilisé en position renversée en guise de socle de croix. Les feuilles visibles correspondent, en réalité, au premier registre ou première couronne de feuilles d'acanthe représentées sur les chapiteaux antiques et réinterprétées selon le mode provincial. Les tiges séparant les feuilles dentelées, avec leur renflement médian, constituent l'extrémité proche de la racine et se prolongent pour former la seconde couronne, ou *secunda folia*, dont les feuilles sont dissimulées par le degré supérieur. La présence de petites cavités marquées latéralement près du renflement de la nervure autoriserait à penser que la sculpteur a vu ou s'est souvenu de quelques traits originaux correspondant à des détails de représentation de feuilles d'acanthe molle spécifiques des chapiteaux romains. Quant au cordon, il s'agit en réalité de l'astragale surmontant le filet, séparant la corbeille du chapiteau de l'amorce du fût.



Fig. 36. – Chapiteau exposé à Telgruc, hauteur : 0,92 m.

Vers 1923, en creusant la fosse pour les fondations du monument aux morts, à Saint-Jean-Trolimon, fut exhumé «un fût de colonne, muni d'un chapiteau orné de feuilles d'acanthe et ayant 0,80 m de diamètre[61]». Pour l'auteur de la note, la colonne était incontestablement romaine et indiquait peut-être la présence d'un temple.

Ces chapiteaux trouvés isolément en pays bigouden peuvent être rapprochés d'un autre exemplaire dont le diamètre du fût est légèrement inférieur et actuellement exposé près du chevet de l'église paroissiale de Telgruc, en presqu'île de Crozon (fig. 36). Cet élément, signalé par A.-H. Dizerbo[62], et que l'auteur attribue prudemment à l'époque romane, était naguère abrité à l'intérieur de la chapelle Sainte-Julitte, située dans la même commune. Tel un petit reposoir, il est de nos jours bordé par deux massifs très proches, dont la croissance incontrôlée finit par dissimuler les faces latérales, constituant une gêne tant pour l'observation que pour la prise de vue. Le côté arrière a été bûché à une époque inconnue, peut-être lors son installation dans la chapelle pour servir de support à une table d'autel ou d'offrande. Le chapiteau présente sur ses trois autres faces trois registres de décor superposés. Au registre inférieur sont sculptées des feuilles dont le dessin se rapproche davantage de celui de la feuille de chêne avec des lobes arrondis, mais les bords sont marqués par des échancrures plus profondes. De plus, l'extrémité de la feuille est festonnée et inclinée vers l'extérieur. La seconde couronne de la corbeille est composée de feuilles traitées d'une manière identique, la nervure principale prenant naissance entre les feuilles du registre inférieur. Les espaces ménagés entre les feuilles de la première et de la seconde couronne sont occupés par un même motif géométrique du type croix de Saint-André. Dans son état actuel, le registre supérieur de la corbeille présente principalement des figures géométriques dérivées du cercle ou de la rouelle : roue à rayons avec partie centrale circulaire ou carrée, cercles avec centre ombiliqué. Sur les trois faces, le cercle constitue l'élément principal et central ; il est d'ailleurs représenté avec un diamètre plus important que celui de ses voisins. Un motif triangulaire, un carré avec centre ombiliqué et une dernière croix de Saint-André complètent ce qui subsiste du troisième registre. Les ornements d'angle ont disparu. Ils couronnaient, d'un côté un motif à côtes verticales, de l'autre une croix de Saint-André allongée.

---

61 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. L, 1923, procès-verbal de la séance du 31 mai 1923, p. XXXI : «...un fût de colonne, muni d'un chapiteau orné de feuilles d'acanthe et ayant 0,80 m de diamètre, a été trouvé à Saint-Jean-Trolimon, lors des travaux de creusement des fondations du monument aux morts pour la patrie. Cette colonne est incontestablement romaine et indique peut-être l'emplacement d'un temple...».

62 A.-H. DIZERBO, «Monuments et objets d'art du Finistère. Telgruc : presbytère, le chapiteau», *ibid.*, t. CVIII, 1980, p. 262-263, ill.

Comme à Tréogat, un astragale surmontant un listel sépare la corbeille de l'amorce du fût lisse, lequel est ouvragé sur une hauteur de 0,21 m. Ce chapiteau est aussi taillé dans un granite, donc étranger au sous-sol local.

Il peut semble intéressant de comparer ces chapiteaux, sculptés selon toute vraisemblance dans l'Antiquité, à ceux d'inspiration corinthienne qui ornent les piles de certaines églises édifiées à l'époque romane.

À Loctudy, Fouesnant, Landévennec, Locmaria de Quimper, Sainte-Croix de Quimperlé, quelques chapiteaux montrent une composition disposée sur trois niveaux, sans doute inspirée par les modèles que constituaient les grandes abbatiales de Saint-Gildas de Rhuys et de Saint-Sauveur de Redon, édifiées dans la première moitié du XIe siècle. Sur ces chapiteaux, principalement ceux qui couronnent les colonnes du rond-point – mais le motif se retrouve sur celles qui sont engagées – la décoration de la corbeille est constituée de suites d'arcatures parfois emboîtées, d'arceaux, de motifs bi- ou trilobés, avec dans ce cas l'élément central dominant, de folioles nervurées. Parfois la sculpture semble dérivée de la palmette, comme à Saint-Sauveur de Dinan. Dans certains cas, un renflement de l'extrémité du motif représenté imite la courbure de celle de la feuille d'acanthe des chapiteaux antiques, mais le traitement général de la sculpture ne fait plus référence à l'élément végétal, qui n'est plus qu'un souvenir. L'origine de l'inspiration ou du modèle recopié est à rechercher dans les édifices du Maine, de l'Anjou, voire plus loin, du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois. Ainsi un motif trilobé, visible dans les parties hautes de la cathédrale d'Angoulême sur l'un des chapiteaux qui orne la baie principale de la façade, se retrouve à Saint-Gildas de Rhuys, Saint-Sauveur de Redon, Locmariaquer, Loctudy, Landévennec. Cela ne constitue qu'un exemple. Dans la décoration de la corbeille des chapiteaux, seule subsiste souvent la composition répartie sur trois niveaux, les volutes d'angles, les motifs qui animent le volume sont des combinaisons d'entrelacs, de volutes, de rinceaux, d'animaux, de croix, de représentations humaines.

Une autre remarque s'impose. À l'époque romane, l'astragale est très souvent de section semi-circulaire, réduit à un cordon qui constitue la base du chapiteau. Tambour de colonne et chapiteau sont taillés dans des blocs distincts. Les observations effectuées à Telgruc et à Tréogat montrent un astragale de profil différent surmontant le listel. Un détail semblable se voit à Saint-Méloir-des-Bois, en Côtes-d'Armor, sur l'un des éléments exposés devant l'église. L'existence d'une partie du fût sous le chapiteau semble constituer une caractéristique antique que l'on retrouve aussi dans la description de l'élément exhumé à Saint-Jean-Trolimon. À l'appui de cette assertion, on peut ajouter le chapiteau en calcaire blanc dégagé, il y a quelques décennies, sur l'estran de la plage de Trez-Malaouen, en Kerlaz (Finistère). À proximité d'une roche isolée appelée Karreg-Hanter-Vare («Roche de mi-marée»), fut découvert un élément de couronnement de type toscan très prolongé au-delà de l'astragale par une partie du fût, dont le diamètre est de 0,36 m, pour une hauteur de 0,10 m, l'ensemble atteignant 0,40 m (fig. 37). L'existence d'une pièce architecturale antique en cet endroit ne constitue pas une surprise. À quelques dizaines de mètres de l'endroit de la découverte existent des cuves de salaison gallo-romaines et un établissement annexe. Cet élément est à rapprocher de ceux rencontrés à Plomarc'h, en Douarnenez, et à Porzar-Vag, en Plomodiern, dans des situations similaires, datées des IIe et IIIe siècles.

À Telgruc et Tréogat, seuls subsistent des chapiteaux isolés. De quels types de monuments proviennent-ils ? D'un édifice cultuel ? D'une colonne ayant porté une statue ou un groupe dit du «cavalier à l'anguipède» ? La chapelle de Lanjulitte, en Telgruc, où était abrité le chapiteau, se trouve à une douzaine de kilomètres de Landévennec. Dans les fon-



Fig. 37. – Chapiteau trouvé sur l'estran de la plage de *Trez-Malaouen* en Kerlaz, hauteur : 0,40 m.

dations de certaines piles romanes de l'abbatiale ont été réutilisés des éléments de grand appareil, moulurés ou non, dont quelques faces portent encore des traces de mortier antique, l'ensemble provenant d'un bâtiment important. Dans les ruines subsiste un élément de colonne, originaire sans doute du rond-point roman, haut de 1,23 m, d'un diamètre de 0,64 m. Cette dernière mesure ne correspond guère à celle du fût du chapiteau conservé à Telgruc, qui est de 0,50 m. L'ornementation du chapiteau du Telgruc ne comporte pas non plus les éléments du vocabulaire décoratif roman ; hormis le motif en croix de Saint-André, on peut affirmer que cet élément détonne dans l'ensemble des pièces sculptées conservées à Landévennec. Si on considère le registre supérieur, que remarque-t-on ? En position centrale, sur chaque face, est figurée une roue plus grande que ses voisines avec rayons disposés différemment pour deux et centre ombiliqué pour la dernière. Cette observation peut être rapprochée de celle que l'on peut faire sur la colonne de Corseul (Côtes-d'Armor), dont le chapiteau porte aussi, sur ses faces et au milieu, un motif annulaire. L'importante représentation de roues illustrées leur confère un symbolisme majeur. Elle incite à y voir l'évocation du soleil et de son émanation, la foudre, selon l'interprétation dans l'Antiquité[63]. La colonne couronnée par le chapiteau devait porter une statue de Jupiter ou peut-être une représentation d'un groupe dit du «cavalier à l'anguipède[64]». Trois exemplaires de ce dernier ont été recensés dans la région de Quimper, à Briec, Landudal et Plomelin[65].

En pays bigouden, à Tréogat, on ne connaît pas de grand édifice antique. À Saint-Jean-Trolimon, non loin de la chapelle de Tronoën, à environ quatre kilomètres au sud-ouest du bourg, a existé un site important, non encore localisé avec précision, qui a livré jadis à P. du Chatellier un abondant mobilier gaulois et gallo-romain. L'auteur a aussi remarqué la présence de murs de cette époque, sans noter la présence d'éléments architecturaux. D'autre part, les dimensions, semble-t-il non concordantes, des deux chapiteaux et surtout des fûts n'incitent pas à les associer au sein du

63 J.-J. HATT, *Mythes et dieux de la Gaule*, Paris, 1989, p. 182-192.

64 Voir la reconstitution de la colonne de Cannstadt dans R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1978). Landudal : Buzudic», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 55-59 et principalement p. 58.

65 ID., *ibid.*, p. 55. Voir aussi les communications et articles de J. Philippe dans le *Bulletin* de notre société : «Note sur les groupes dits «cavalier et anguipède», t. XCVI, 1970, p. 355, 357-358 ; t. XCVII, p. 454, 459, 462-463 ; «Les groupes du cavalier à l'anguipède», t. CIV, 1976, p. 457 ; t. CV, 1977, p. 93-96 ; t. CVII, 1979, p. 493. – J.-Y. ÉVEILLARD, «Hauts lieux du sacré, hauts lieux de l'histoire de l'art en Armorique ?», *Kreiz*, n° 6, 1996, p. 149-159 (et principalement p. 158-159).

même monument. On est donc amené à évoquer l'existence, en ces lieux ou à proximité, de colonnes ayant supporté soit une statue antique, en l'occurrence Jupiter, soit un groupe de cavalier à l'anguipède.

L'emplacement précis de la découverte du chapiteau de Tréogat restera à jamais inconnu. A-t-il été exhumé à proximité immédiate de l'église, dont les parties les plus anciennes actuellement conservées remontent à l'époque romane ? On notera que le lieu-dit Tréogat est composé de Tré-, Trefvozgat en 1348[66], qui correspond à une fondation du haut Moyen Âge. À Saint-Jean, l'exhumation du chapiteau lors du creusement des fondations du monument aux morts, vers 1923, fut fortuite. Son enfouissement dans une enceinte consacrée à quelques mètres d'une église ou d'une chapelle l'est moins. En enterrant cette partie d'une colonne à laquelle était associé un culte préexistant, l'autorité religieuse souhaitait sans doute éradiquer certaines pratiques païennes encore en usage au cours du Moyen Âge. Enfouir les stèles armoricaines du second âge du fer ou les rassembler sur un placître participe de la même démarche. La découverte du chapiteau dans un coin de l'enclos de Saint-Jean peut être rapprochée, quant au lieu et aux circonstances, de celle du «cavalier à l'anguipède» de Plouaret (Côtes-d'Armor). Le groupe aujourd'hui exposé au centre du bourg fut trouvé «dans un pourpris servant autrefois de cimetière à la chapelle Saint-Mathieu[67]». Anciennement, le nom de Saint-Jean-Trolimon était Treff Rumon, connu sous cette forme en 1389[68], et qui remonte aussi au haut Moyen Âge. Il faut cependant s'abstenir de faire une généralisation simpliste de l'association *treff-* et de la présence d'un lieu de culte antique. *Lann-* présente un cas particulier dans le cas de la chapelle de Lanjulitte, en presqu'île de Crozon. Les localisations précises de découverte de chapiteaux de Tréogat et Telgruc sont ignorées, l'échantillon est presque inexistant comparé au nombre de lieux-dits composés de *treff-* et de *lan-* de basse Bretagne...

Le chapiteau de Tréogat, réutilisé en guise de socle de calvaire, constitue un élément supplémentaire de la sculpture monumentale en Armorique romaine. Son existence et sa situation complètent les connaissances sur certaines pratiques cultuelles, tant romaines que médiévales. À ce titre, le calvaire pourrait être rapproché de celui de Lestiala, en Plomeur (Finistère), où un haut degré entoure quasi complètement une stèle de l'âge du fer, ne laissant apparaître que son sommet.

Josick Peuziat

FINISTÈRE ?

On nous a présenté cette année une matrice de sceau. L'objet est en laiton, d'un diamètre de 34 mm. On peut y lire : (étoile) SIGILLVM (croix) GUIRIE (croix) MANACH (rameau). La légende est séparée du bord par une petite gorge. Dans le champ, écu portant une croix ancrée. Des rameaux meublent les espaces entre le blason et la légende. Le dos est lisse, plat, mais les bords sont en légère pente. On distingue un petit trou, à deux heures par rapport à l'axe du blason. On ne sait rien de cette famille Manac'h, si ce n'est qu'elle est de basse Bretagne, comme son nom l'indique. La seule famille Manac'h-Le Moine, de Plounéour-Trez, que signale Pol Potier de Coucy, porte d'argent à trois coquilles de gueules. Un héraldiste pourra peut-être nous donner quelques renseignements complémentaires.

Yves Coativy

---

66 B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, ArMen-Le Chasse-Marée, 1990, p. 227.

67 J. TRÉVÉDY, «Le groupe équestre de Saint-Mathieu (commune de Plouaret, Côtes-du-Nord)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 301-316.

68 B. TANGUY, *op. cit.*, p. 199.

Une station paléolithique à Roc'h-Gored (Carantec)

par Estelle Yven*
avec la collaboration de Pierre Léopold

Circonstances de la découverte

Au cours de ramassages effectués sur l'estran de Roc'h-Gored en Carantec (Finistère), une cinquantaine de pièces ont été découvertes sous le niveau des plus hautes marées actuelles. Concentrées dans un secteur bien circonscrit, elles ne peuvent cependant révéler l'existence d'un habitat en place. Le jeu des courants et des marées aurait en effet progressivement emporté les vestiges d'une éventuelle station. Ces pièces témoignent probablement de l'érosion d'un site proche, implanté près des côtes actuelles, découvert ou à découvrir.

La région recèle quelques indices paléolithiques tels un biface cordiforme en silex au profil nettement asymétrique à Créach-Anton (Saint-Pol-de-Léon, Finistère) ou, à Sainte-Anne (Saint-Pol-de-Léon), un racloir convergent réalisé sur une pointe Levallois et trouvé en stratigraphie. À quelques centaines de mètres de Roc'h-Gored, sur l'île Callot (Carantec), P.-R. Giot a signalé la découverte d'éclats de silex dans les coupes du Quaternaire de la falaise[1]. J.-L. Monnier remarquait, au sein de la collection constituée, la présence d'éclats, d'une pointe Levallois et d'un racloir à retouches alternes[2]. Une prospection de ces mêmes falaises réalisée en compagnie de Delphine Bernard nous a également permis de découvrir quatre éclats en silex dont un éclat de ravivage (fig. 2, n° 9) et un fragment de galet en silex. Les pièces découvertes à Roc'h-Gored pourraient provenir de cette station postérieure à l'Eémien et présentant des possibilités d'abris.

État de la collection

Les galets de silex de teinte grise à gris-jaune sont nombreux à Roc'h-Gored. Les quelques échantillons ramassés témoignent d'une grande diversité dans la taille et d'une

* Doctorante à l'université de Bretagne occidentale, titulaire d'une bourse régionale.

1 P.-R. GIOT, «Glanes préhistoriques et protohistoriques finistériennes», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIV, 1958, p. 198-206. – P.-R. GIOT, B. HALLÉGOUËT et J.-L. MONNIER, «Le Paléolithique ancien du pays de Léon (Finistère)», *L'Anthropologie*, n° 5-6, t. 77, 1973, p. 497-518.

2 J.-L. MONNIER, *Le Paléolithique de la Bretagne dans son cadre géologique*, Université de Rennes, 1980 (Travaux du Laboratoire Anthropologie, Préhistoire, Protohistoire, Quaternaire armoricains).

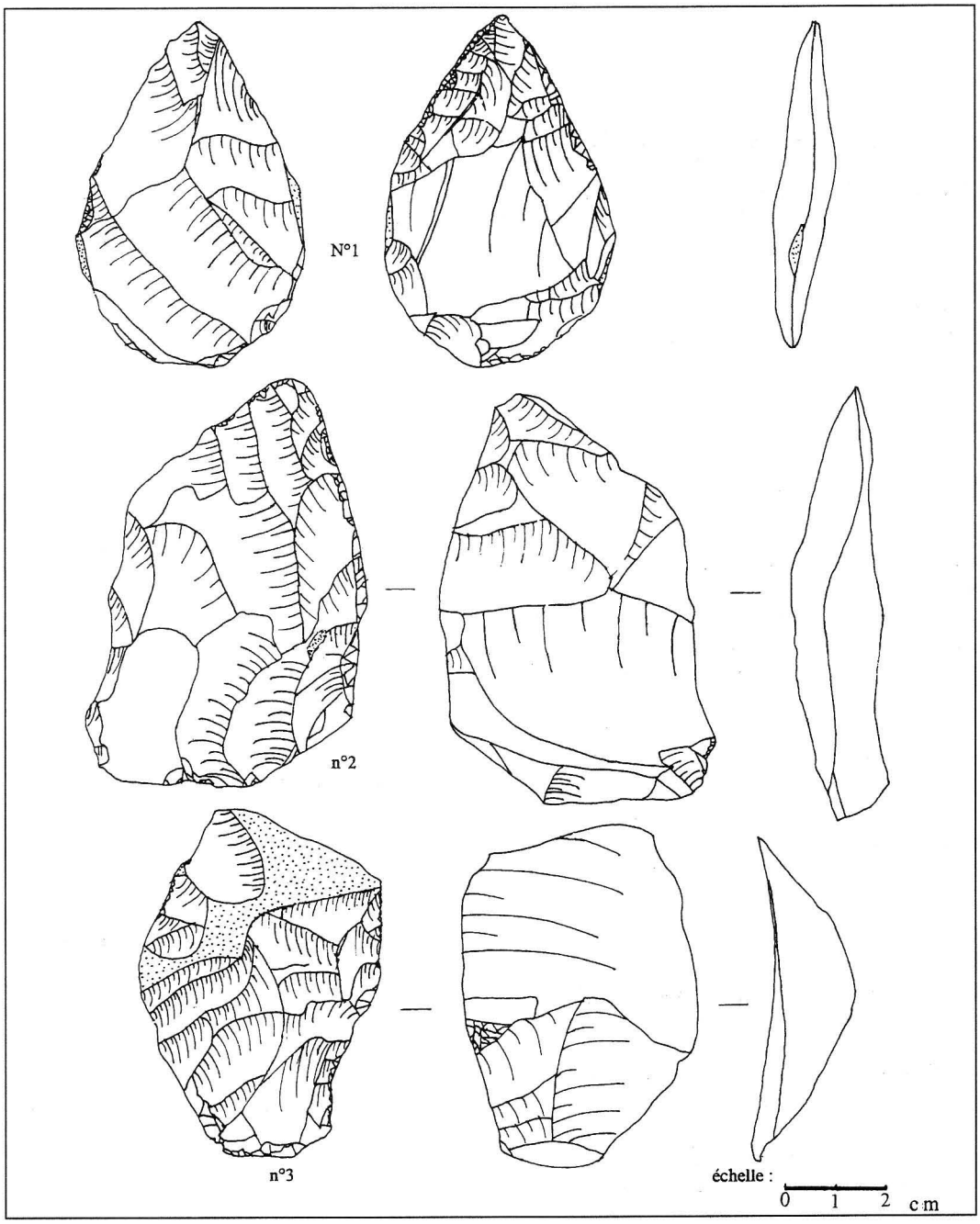

Fig. 1. – Outillage du site de Roc'h-Gored en Carantec.

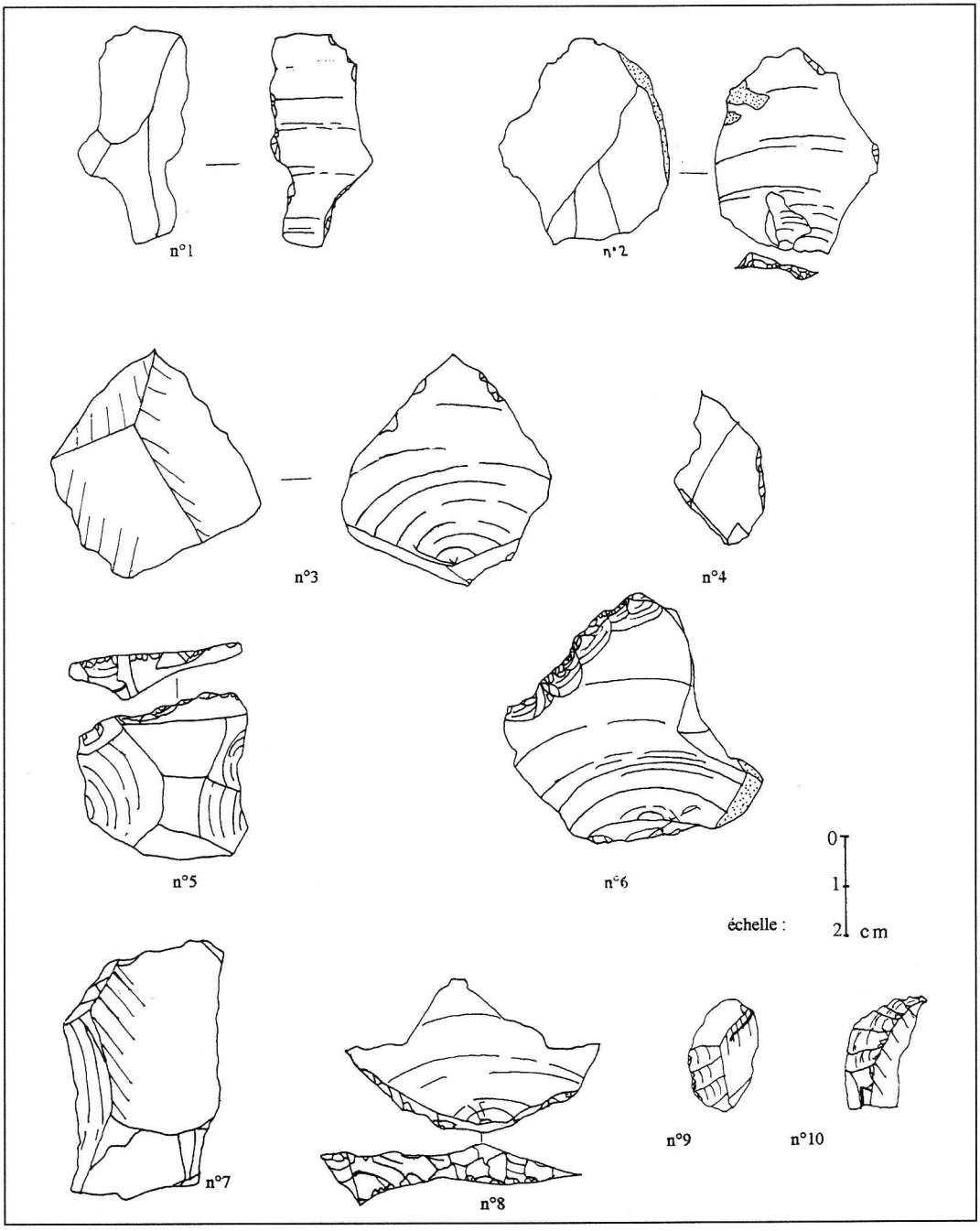

Fig. 2. – Outillage du site de Roc'h-Gored en Carantec.

matière première relativement abondante à cet endroit.

La collection constituée de quarante-neuf pièces en silex comprend quelques fragments de quartz assimilables, d'après leur morphologie, à des outils. La méthode de ramassage et leur caractère roulé interdit néanmoins de les inclure dans toute typologie ; trop de chocs peuvent justifier les quelques enlèvements repérés.

Les pièces en silex présentent, quant à elles, un caractère parfois trop érodé pour permettre tout examen des retouches. Elles n'ont, en ce cas, été que sommairement décrites et leur support n'a pu être dessiné. De même, quelques micro-organismes marins restent accrochés à certaines pièces et empêchent de distinguer les différentes préparations et retouches des éclats. Nous nous sommes cependant refusés à les extraire par grattage afin d'éviter toute altération des objets. Les préparations et retouches supposées ont été signalées par un point d'interrogation dans la description de la collection (fig . 3).

La collection ne comprend que deux véritables nucléus multipolaires de petite dimension et deux galets testés portant chacun deux négatifs d'enlèvements. Leur caractère érodé ne permet pas de reconnaître des actions d'abrasion ou de facettage mais les fréquentes doubles patines résultent de chocs récents qu'il faut distinguer des enlèvements paléolithiques.

Deux éclats et une lame de ravivage témoignent des préparations de certains nucléus (fig. 2, nos 7, 8 et 10). La lame de ravivage n° 10 ressemble à l'éclat de ravivage n° 9 trouvé dans les falaises de l'île Callot. Ces deux pièces témoignent d'une méthode de taille similaire et pourraient confirmer l'hypothèse de relations entre les deux collections. Toutes ces préparations servent à enlever les plans de frappe des nucléus sur une certaine épaisseur afin de poursuivre l'exploitation des blocs de matière première. Ces opérations supposent un débitage complexe avec prédétermination confirmé par la présence d'éclats de type Levallois. En effet, cette méthode de taille consiste à produire des éléments préconçus et standardisés par une préparation spéciale du nucléus ; or, sur les vingt-neuf éclats de la collection, quatre doivent être qualifiés d'éclats Levallois (fig. 2, nos 3 et 5) malgré la dissimulation de certains talons par de micro-organismes. Trois autres éclats présentent également des talons facettés (fig. 2, nos 2 et 6), l'un d'eux étant caractérisé par sa forme en «chapeau de gendarme» (fig. 2, n° 2).

Le débitage Levallois est mené exclusivement au percuteur de pierre[3]. Les bulbes proéminents et les fréquentes esquilles parasites sur l'essentiel des éclats et supports lamellaires suggèrent une taille au percuteur de pierre dure généralisée. La présence d'un siret et d'un éclat réfléchi confirme cette hypothèse (fig. 3).

Seul un éclat Levallois peut être qualifié de véritable outil avec une troncature transversale (fig. 2, n° 5) ; un autre porte quelques retouches inverses partielles (fig. 2, n° 3). Les outils sont en général rares ; quelques retouches sur des supports témoignent toutefois de probables utilisations. Par exemple, malgré des cassures parfois gênantes pour la lisibilité de la pièce, les retouches et la coche inverses d'une lame émoussée semblent dégager un pédoncule (fig. 2, n° 1).

Quatre autres outils se démarquent de l'ensemble. Le premier, un éclat cortical au talon facetté porte des retouches scalariformes (fig. 2, n° 6). Le deuxième, un racloir multiple sur éclat, d'excellente facture, provient d'un galet de taille à peine plus importante si l'on en croit les nombreuses plages de cortex (fig. 1, n° 3). La troisième pièce présente des enlèvements sur les deux faces mais aucune forme générale ne peut être définie

[3] M.-L. Inizan, M. Reduron, H. Roche et J. Tixier, *Technologie de la pierre taillée*, Meudon, C.R.E.P., 1995.

(fig. 1, n° 2). Une base épaisse et un talon conservé caractérisent l'objet. Les retouches régulières des rebords de l'une des faces l'imputeraient davantage à la catégorie des racloirs convergents qu'à celle des pseudo-bifaces. Ce grand outil a probablement été façonné à partir d'un galet de taille comparable comme en témoignent les nombreuses traces de cortex.

Le galet dont est issue la dernière pièce (fig. 1, n° 1) ne devait pas être plus large, comme en témoignent les plages de cortex sur les rebords opposés. La présence d'une géode dans la partie proximale de l'outil atteste la médiocrité de la matière première. La forme caractéristique de celui-ci, avec une base arrondie et une extrémité distale pointue, permet de le classer dans la catégorie des bifaces cordiformes réguliers. L'extrémité distale d'une face a été travaillée davantage peut-être pour des raisons fonctionnelles ; quant à la base, elle a été amincie. Cette dernière pièce se distingue par sa minceur avec seulement quatorze millimètres d'épaisseur (fig. 3). J.-L. Monnier a repéré peu de bifaces aussi minces en Bretagne ; l'un est issu de la collection de Tréissény (Kerlouan, Finistère)[4]. Ce même chercheur tend à les qualifier de pointes foliacées.

Des attributions chronologiques

Les conditions de ramassage ne permettent pas de qualifier la collection constituée à Roc'h-Gored d'homogène malgré les nombreuses pièces caractéristiques. Une partie au moins de ces objets doit remonter à un Paléolithique moyen comme en témoignent la présence d'un biface cordiforme régulier et quatre éclats Levallois.

En Bretagne, cette période caractérisée par une multiplication des indices de fréquentation humaine comprend trois groupes principaux : le Moustérien de tradition acheuléenne, distingué par ses bifaces sur éclats, les industries à bifaces peu nombreux et les industries sans bifaces[4]. Un échantillonnage insuffisant interdit la classification de Roc'h-Gored dans l'un des deux premiers groupes ; notons toutefois l'existence de nombreuses stations du Paléolithique moyen sur la côte nord finistérienne, comme par exemple celle de Tréissény où un biface extrêmement mince a été trouvé et où dominent les outils en silex.

En Bretagne, la disponibilité et l'accessibilité des cordons de silex dépendaient du niveau de la mer ; lorsqu'ils étaient submergés, les hommes du Paléolithique ancien et moyen utilisaient des matériaux prélevés près de leurs campements[5]. À Roc'h-Gored, les pièces sont, en majorité, réalisées à partir de galets de silex. Les hommes à l'origine de la présente collection ne devaient probablement pas avoir accès directement aux affleurements du Crétacé mais à des cordons de galets. D'après de récentes études, ces cordons atteignent une disponibilité maximum en période de transgression, lorsque le rivage arrive au pied de la rupture de pente. Lors des régressions, ils sont abandonnés puis recouverts sous les coulées de solifluxion et deviennent plus difficilement exploitables[6].

La localisation géographique mais aussi les études typologiques et technologiques tendraient à émettre l'hypothèse d'une relative contemporanéité entre la présente collection et la station de Tréissény, située au début d'une régression et attribuée à l'Acheuléen supérieur.

---

[4] J.-L. MONNIER, *Le Paléolithique de la Bretagne..., op. cit.*

[5] J.-L. MONNIER, «Les matériaux lithiques du Paléolithique du nord-ouest de la France : choix et utilisation», *La pierre préhistorique*, Actes du séminaire des 13 et 14 décembre 1990, Laboratoire de recherche des musées de France, 1991, p. 45-52.

[6] P.-R. GIOT, J. L'HELGOUAC'H, J.-L. MONNIER, *La Préhistoire de la Bretagne*, Rennes, éd. Ouest-France, 1998.

Support	Matériau	Dimensions	Retouches	Plan de frappe, talon
éclat (fig. 2, n°2)	silex	85x58x21	pseudo-biface ou racloir convergent	talon conservé
galet testé	silex	70x37x24		
éclat laminaire cortical	silex roulé	71x37x19	directes émoussées.	
éclat	silex roulé	67x45x16	coche inverse. coche diecte abrupte.	
entame	silex	72x33x40		
éclat (fig. 2, n°3)	silex	68x47x23	racloir multiple	
éclat (fig. 2, n°1)	silex	67x47x14	biface	
nucléus multipolaire	silex	54x34x22		
nucléus multipolaire	silex	36x29x15		
entame	silex	47x36x24		
galet testé	silex	30x39x25		
éclat cortical	silex	57x42x10		
éclat laminaire	silex	61x31x10		
siret	silex	48x23x11		
éclat cortical	silex	32x36x17		
éclat cortical (fig. 2, n°6)	silex	49x54x15	scalariformes directes	talon facetté
éclat Levallois (fig. 2, n° 3)	silex	45x43x12	inverses	talon facetté
éclat (fig. 2, n° 2)	silex	40x34x8	inverses	esquille au talon talon «chapeau de gendarme»
lame (fig. 2, n°1)	silex	41x20x4	inverses+coche inverse	
éclat de ravivage (fig. 2, n° 7)	silex	50x30x17		
éclat de ravivage (fig. 2, n° 8)	silex	30x53x11		
éclat (fig. 2, n° 4)	silex	28x17x5	abruptes directes	
lame de ravivage (fig. 2, n° 10)	silex	26x10x7		
éclat	silex	31x38x7		esquille parasite
entame	silex	40x24x11		
éclat	silex	39x29x7		
entame	silex	35x24x11		
éclat cortical	silex	28x28x10		
éclat	silex	27x53x11		
éclat Levallois	silex	47x35x12		talon facetté
éclat Levallois	silex	37x30x14		talon ?

Support	Matériau	Dimensions	Retouches	Plan de frappe, talon
éclat Levallois (fig. 2, n° 5)	silex	38x36x13	troncature transversale	talon ?
éclat réfléchi	silex	33x22x4		talon facetté
lamelle	silex	31x14x5		esquille parasite
lamelle	silex	32x15x1		esquille parasite
éclat	silex	25x20x8		
éclat	silex	17x23x6		
éclat lamellaire	silex	33x19x7		
éclat cortical	silex	24x25x5		esquille parasite
frag. distale de lamelle	silex	21x13x1		
frag. distal	silex	17x18x4		
frag. proximal de lamelle	silex	27x17x3		
éclat cortical	silex	26x25x6	bordage direct	
éclat	silex	27x16x4		
frag. médian	silex	17x20x6		
déchet	silex	22x10x9		
frag.	silex	21x16x8		
frag.	silex	19x12x2		
éclat	silex	17x17x4		

Fig. 3. – Description de la collection de Roc'h-Gored en Carantec.

Résumé

Au cours d'une journée de prospection archéologique, une cinquantaine de pièces en silex furent collectées sur l'estran de Roc'h-Gored (Carantec, Finistère). Concentrées sous le niveau des plus hautes mers actuelles, ces pièces témoignent probablement de l'érosion d'un site proche.

Malgré le caractère roulé et peu lisible de l'industrie, une étude sommaire a pu être menée. Certains éléments, comme des éclats de ravivage et des éclats Levallois supposent un débitage complexe, avec prédétermination, réalisé au percuteur de pierre dure. La collection se distingue par la présence d'outils caractéristiques, tels deux racloirs et un biface cordiforme régulier, provenant tous de galets de silex. D'après ces données, une partie de la collection devrait remonter à une phase du Paléolithique moyen, au cours de laquelle les cordons de galets de silex étaient accessibles.

Abstract

In the course of an archaeological field survey course, some fifty flint artefacts were collected on the beach at Roc'h-Gored (Carantec, Finistère). Concentrated under the contemporary upper sea level, they probably originate from a nearby site, currently eroding away.

Though many pieces are worn and may be identified with the greatest difficulty, this industry has been summarily analysed. Some elements, such as Levallois flakes, clearly suppose complex operations involving a hard stone pounder. This assemblage is caracterised by the presence of typical tools, such as two scrapers and a regular heart-shaped bifacial, all extracted from flint pebbles. According to these data, one part of the assemblage should be attributed to one phase of the Middle Paleolithic, at a time when the offshore bars of flint pebbles were still accessible.

Diverradur

Da geñver eun deveziad imbourhou arkeologel e oa bet dastumet war aod-veo Roc'h-Gored (Karanteg, Penn-ar-Bed) eun hanter-kant bennag a dammou kaillastr. P'emaint tolpet izelloh eged live reverziou braz an amzer vremañ e hell ar mein-ze beza eun testeni euz krignerez eun takad na oa ket pell. Gallet zo bet, daoust m'eo disklêr a-walh o zro diavêz, ober eur studi berr-ha-berr anezo. Draillachou a-ziwarno da skwer ha skolpadennou Levallois a ro da gredi ez int bet torret a-ratoz hervez eur raktres gand eun tamm maen kaled o talvezoud da venveg skei. Sachet eo on evez gand binviji arbennig a gaver en dastumadenn-ze, daou raklouer da skwer hag eun daoudueg e stumm eur galon bet greet kemend hini anezo gand bili-kaillastr. Rak-se e tle moarvad eun darn euz an dastumad aparchanta ouz eur maread euz henoadvez krenn ar mein pa oa diraezuz c'hoaz an irvi bili kaillastr.

Un site du Néolithique au Conquet : étude du matériel en fibrolite provenant de Kermorvan

par Yvan Pailler*

Présentation générale

La presqu'île de Kermorvan est non seulement un haut lieu du mégalithisme mais a abrité, au Néolithique, un atelier de fabrication de lames polies en fibrolite[1]. La sillimanite est présente dans la granodiorite de la pointe des Renards (notamment sur l'Îlette) et dans les gneiss de Kerhornou, formations géologiques qui traversent la presqu'île[2]. Les artisans néolithiques disposaient donc de matière première sur place ou plus en retrait sur la frange côtière s'étendant de Porz-Liogan (Le Conquet) à Porsmoguer (Ploumoguer).

La collection

Connu anciennement pour sa richesse en vestiges archéologiques, le site de Kermorvan a fait l'objet de ramassages de surface plus ou moins contrôlés. Il y a quelques années, M. Mauguin y a réalisé des prospections et a remis le matériel récolté au Service régional de l'archéologie[3].

La collection est constituée de trente-huit pièces qui se répartissent de la manière suivante : vingt et un objets ou fragments d'objets polis et dix-sept matériaux bruts. La majorité du matériel provient de la parcelle 603, section H du cadastre, qui se trouve sur la gauche de la route qui mène au phare (fig. 1). Les coordonnées Lambert du site sont les suivantes : X = 73,400, Y = 1098,500. En position dominante par rapport au gisement, au nord et au nord-ouest de celui-ci, sont encore visibles les restes d'un «cromlec'h» et de deux dolmens.

Analyse des dimensions du matériel[4] et provenance de la matière première

Les longueurs conservées des objets polis sont comprises entre 2,7 et 7,3 cm, trois d'entre elles mesurant plus de 5 cm. Les lar-

* Doctorant au Centre de recherche bretonne et celtique, titulaire d'une bourse de recherche du conseil régional de Bretagne.

1 Y. PAILLER, *Mésolithique et Néolithique dans le Léon. Essai sur la gestion des territoires*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, multigraphié (D.E.A. Civilisation de la Bretagne et des pays celtiques).

2 L. CHAURIS, L. HALLÉGOUËT, *Carte géologique de la France au 1/50 000, Le Conquet*, B.R.G.M., 1989.

3 Je tiens à remercier O. Kayser, conservateur au Service régional de l'archéologie, qui a accepté de me confier le matériel en fibrolite pour étude.

4 Voir Annexe.

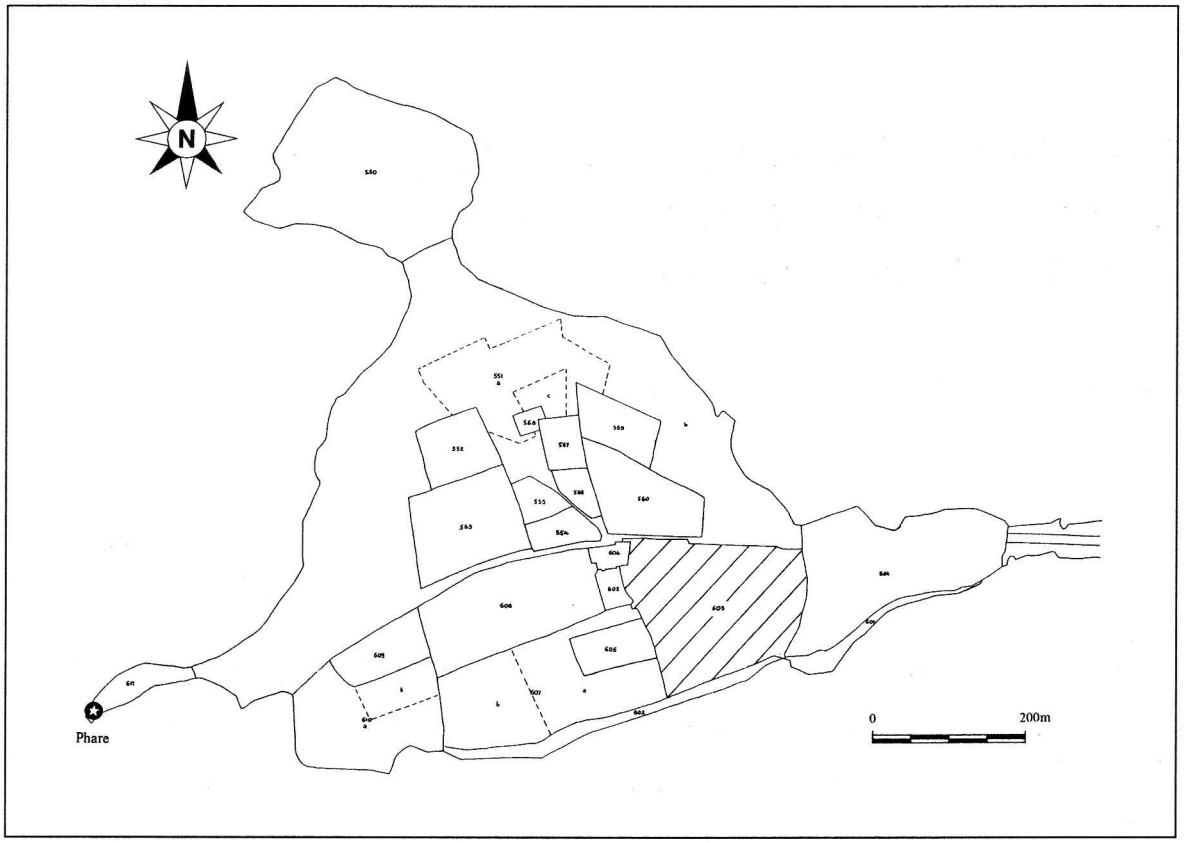

Fig. 1. – Le Conquet, presqu'île de *Kermorvan* : l'implantation cadastrale du site étudié (parcelle hachurée).

geurs sont encore plus évocatrices de la petitesse du mobilier, un unique fragment de hache devait atteindre 4 cm de large. Il en est de même des épaisseurs : seul un fragment dépasse 2 cm, tous les autres étant inférieurs à 1 cm. Les dimensions modestes du mobilier poli sont à mettre en parallèle avec celles du matériel brut. Sur les dix-sept pièces dont nous disposons, composées de petits blocs, de plaquettes et d'un galet, quatre seulement excèdent 5 cm, encore certaines sont-elles parcourues de veines de quartz qui les rendent impropres au polissage.

Lorsqu'on compare les dimensions des pièces brutes et des pièces travaillées, on constate qu'elles sont sensiblement identiques. Les Néolithiques ont donc exploité les petits nodules de fibrolite présents sur ou à proximité de l'atelier.

Si cette série semble largement homogène par le choix des matériaux et par ses dimensions, on notera tout de même la présence de deux intrus. Le premier est un talon d'ébauche de hache (fig. 4, *2*), légèrement verdâtre, dont la largeur ne peut correspon-

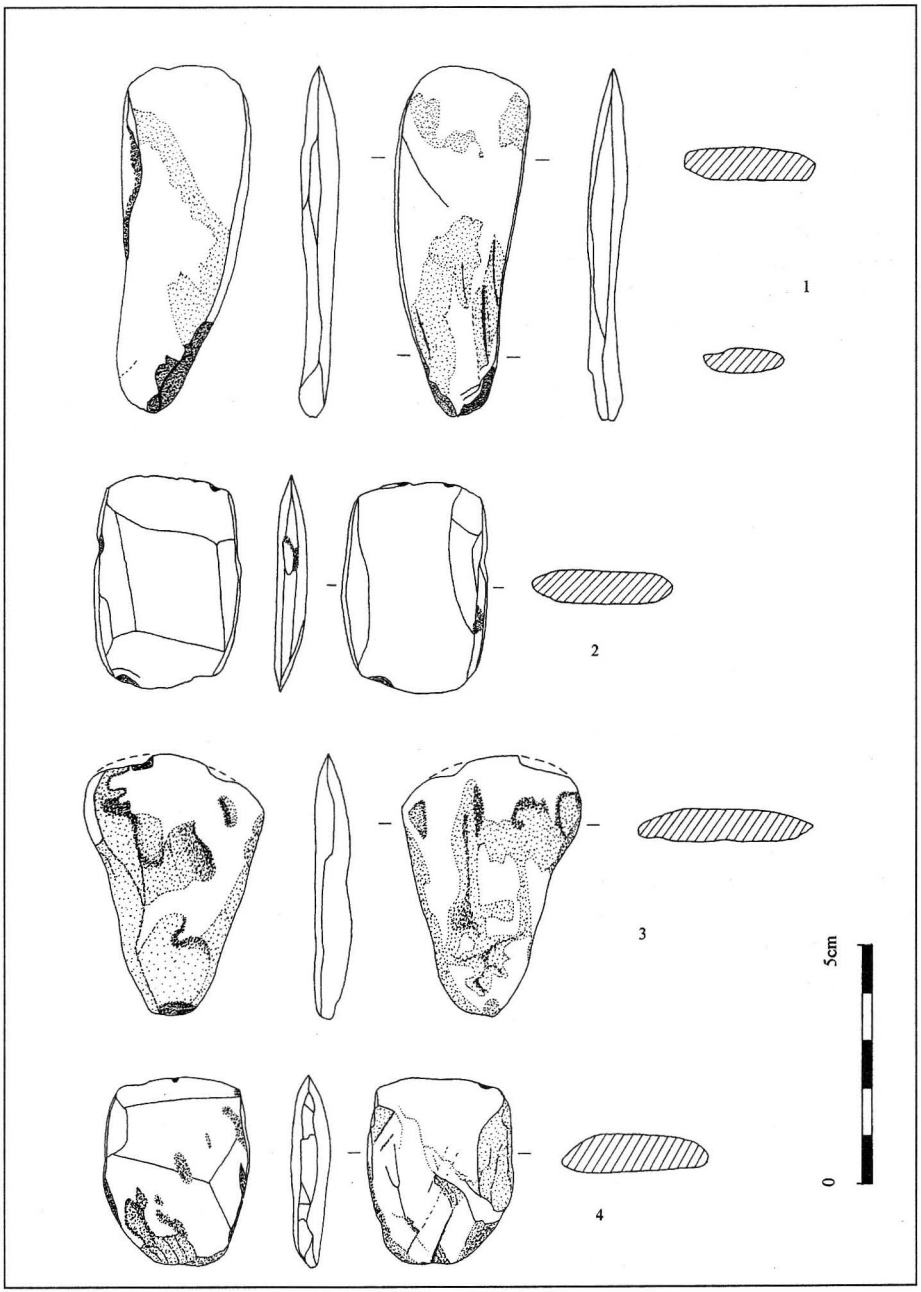

Fig. 2. – Le Conquet, presqu'île de *Kermorvan* : matériel poli en fibrolite.
Prospections réalisées par M. Mauguin.
1. Ciseau. – 2. Hachette non utilitaire. – 3. Petite hache. – 4. Hachette.

dre à celle des minces plaquettes employées localement. Le second est un tranchant, en fibrolite d'un vert pâle, qui est le reliquat d'une hache à talon pointu d'une dizaine de centimètres (fig. 3, *1*). D'après leurs dimensions et leur couleur caractéristique, ces objets, ou du moins le matériau dans lequel ils ont été façonnés, proviennent des affleurements de Lannoulouarn (Plouguin) où fonctionnait également un atelier d'objets polis. C'est avec davantage de circonspection que l'on rattachera à l'atelier de Lannoulouarn un fragment de ciseau (fig. 4, *5*) et une plaquette polie (fig. 4, *1*), également de couleur verdâtre.

Essai de caractérisation des objets

La plupart des objets de cette série sont des outils fonctionnels. Ils ont été réalisés à partir de blocs ou de plaquettes en fibrolite préalablement sélectionnés. Les Néolithiques n'utilisaient pas le tout-venant mais choisissaient des nodules étant des préformes naturelles des objets qu'ils voulaient obtenir. L'unique opération de transformation nécessaire pour fabriquer ces outils est le polissage, cette technique étant caractérisée par la présence de facettes de polissage visibles sur presque toutes les pièces.

Une ébauche (fig. 5, *7*) a été abandonnée en cours de fabrication : une seule face a été polie, le tranchant n'a pas été biseauté.

Bon nombre des pièces de la série n'ont subi qu'un polissage partiel et, dans certains cas, seul le polissage de la partie active de l'outil, c'est-à-dire le tranchant, a été soigné (fig. 3, *4* ; fig. 5, *4*).

Par ailleurs, l'artisan reste tributaire de la préforme choisie. Si celle-ci est de forme irrégulière, il en sera de même pour l'objet achevé, ce qui explique que certains outils aient des tranchants dissymétriques (fig. 3, *4* et *5*).

La plupart de ces outils peuvent être regroupés sous des termes génériques, mais il est impossible de parler de production stéréotypée. Nous appelons ciseaux des outils allongés au tranchant droit dont la largeur doit être inférieure au tiers de la longueur[5]. Le terme de hachette est réservé aux lames polies dont la longueur est inférieure ou égale à 5 cm. Pour certaines pièces très petites, on emploiera le néologisme de microhachette (fig. 3, *2*).

Par leur degré de finition et par leur état de fraîcheur, certains objets ressemblent davantage à des éléments de parure qu'à des objets utlitaires (fig. 2, *2*). Il n'est pas interdit de penser que des artisans aient joué sciemment sur le côté esthétique du facettage pour embellir certaines pièces.

Quant aux deux plaquettes polies (fig. 4, *1* ; fig. 5, *6*), nous restons dubitatifs sur leur utilisation autant que sur leur signification.

Le sciage de la fibrolite

Deux des objets portent des traces de sciage : le premier est un fragment de hachette (fig. 5, *1*), le second est un fragment de plaquette brute (fig. 5, *2*). Une des rainures à une section en V adoucie aux angles, l'autre, un peu plus large, est plus proche d'un U évasé. Chaque entaille, polie par frottement, porte de fines stries longitudinales. Faute d'expérimentations suffisantes dans ce domaine, nous ne trancherons pas sur la technique employée par les Néolithiques. À ce jour, plusieurs hypothèses ont été avancées ; parmi les plus séduisantes, nous retiendrons l'utilisation

[5] J.-C. BLANCHET, M. PETIT, «L'habitat néolithique de Jonquières (Oise). Premiers résultats», *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 69, Études et travaux, fasc. I, 1972, p. 389-407.

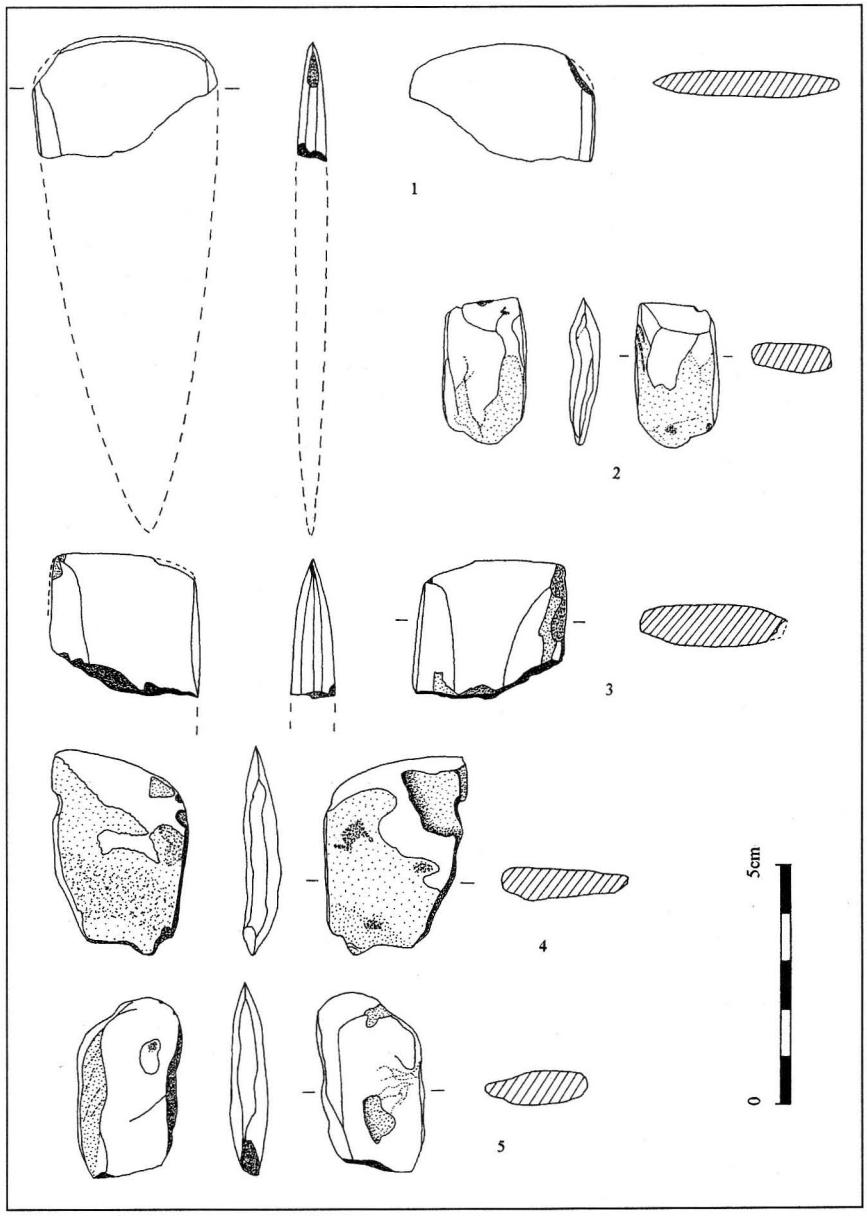

Fig. 3. – Le Conquet, presqu'île de *Kermorvan* : matériel poli en fibrolite.

Prospections réalisées par M. Mauguin.
1. Tranchant de hache plate à talon pointu. – 2. Microhachette. – 3. Tranchant de petite hache. – 4. Hachette. – 5. Ciseau.

de plaquettes en pierre biseautées, de planchettes[6] ou de cordelettes entraînant un abrasif tel que du sable mouillé[7]. Lorsque était obtenue une saignée assez profonde, la pièce pouvait être brisée par flexion. Cette méthode de débitage permettait la fabrication d'objets spécialisés : le sciage de cette hachette aurait donné deux ciseaux bien réguliers.

Pour avoir prospecté sur les différents affleurements de fibrolite du bas Léon, nous savons qu'il est rare de trouver des plaquettes allongées susceptibles d'être transformées en ciseaux. Certains de ces outils ont été réalisés sans recours au sciage, mais ils sont souvent de forme irrégulière (fig. 3, *5* ; fig. 5, *4*). Pour pallier cette rareté de préformes naturelles et obtenir des outils plus robustes, les premiers agriculteurs étaient contraints de scier des ébauches ou des objets (haches, hachettes, herminettes) déjà façonnés. Il en résultait, selon l'axe du trait de sciage, deux outils symétriques ou non.

La technique du sciage pourrait bien avoir eu une symbolique importante au Néolithique : c'est ce que nous font penser des décors de plusieurs piliers de Gavrinis (Larmor-Baden, Morbihan). Plusieurs associations de lames de haches triangulaires (en couple ou par trois, rarement plus), tantôt juxtaposées, tantôt tête-bêche, pourraient représenter de manière stylisée ce que C.-T. Le Roux appelle «le partage de la hache[8]».

À cause des caractéristiques du matériau local, les hommes de Kermorvan se sont spécialisés dans la production de matériel poli de petites dimensions : outillage léger et éléments de parures. On peut penser que cette communauté dépendait de l'atelier de Plouguin pour l'outillage lourd en fibrolite ou qu'un réseau d'échanges existait entre les deux groupes humains.

À propos des grandes lames polies

Le fragment de la fig. 3, *1* se rattache à la courte série des haches polies à talon pointu en fibrolite. Même si leur taille excède rarement 20 cm de longueur, ces objets sont exceptionnels par le soin apporté à leur polissage. Il s'agit généralement de pièces assez massives à section ovale ; en cela, le tranchant de cette série se démarque par sa finesse et la minceur de sa section. Par ailleurs, on peut attirer l'attention sur la couleur verte de la plupart de ces lames en fibrolite.

La longueur de ces lames polies et leur qualité d'exécution excluent une réalisation à partir de plaquettes. Cette catégorie d'objets n'a pu être obtenue que par la transformation de blocs de grandes dimensions, faisant intervenir une chaîne opératoire complexe comportant bouchardage, sciage et polissage.

Il s'agit pour la plupart de découvertes anciennes ou de trouvailles de surface, souvent fragmentées. Si l'on considère le savoir-faire et le temps nécessaire à la réalisation de ces pièces, il y a peu de chances qu'elles aient servi d'outils d'abattage. Certaines traces présentes sur ces lames polies ne sont pas le fait d'engins agricoles : ébréchures, réaffûtages, percussions, tranchants émoussés. Ne pourrait-on y voir les stigmates d'une réutilisation ou d'une modification de la fonction première de l'objet ? À l'instar des idoles qu'on abat, puis qu'on réutilise dans un autre contexte, n'est-ce pas ici la fin d'une marque de prestige liée à ces grandes haches ?

---

[6] G. Cordier, «Exemples tourangeaux de sciage des roches au Néolithique», *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 84/9, 1987, p. 278-281.

[7] P.-R. Giot, «Le travail de la fibrolite en Armorique», *ibid.*, 1952, p. 395-398.

[8] C.-T. Le Roux, *Gavrinis*, Paris, éd. Gisserot, 1995.

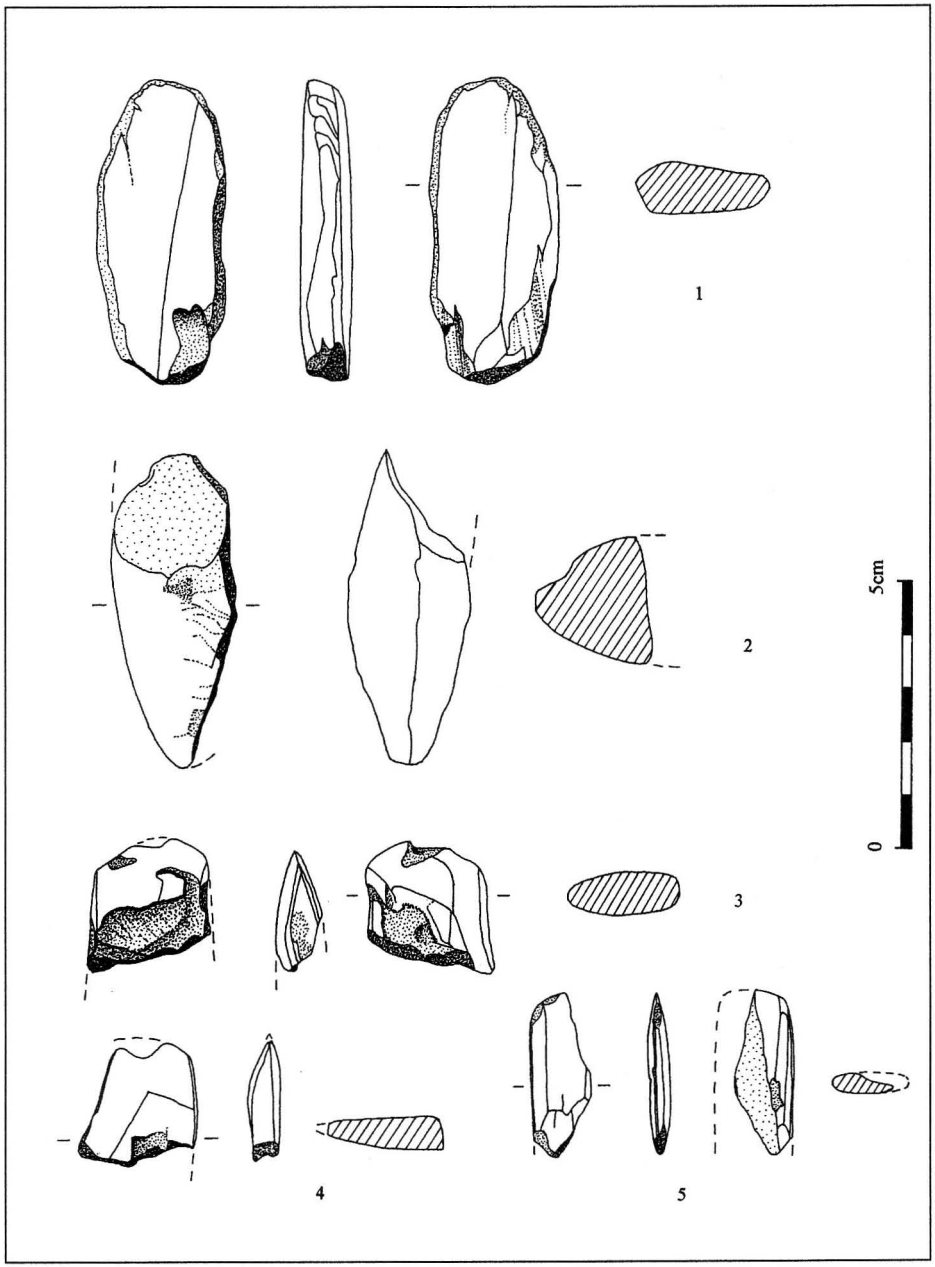

Fig. 4. – Le Conquet, presqu'île de *Kermorvan* : matériel poli en fibrolite.
Prospections réalisées par M. Mauguin.
1. Plaquette polie. – 2. Fragment d'ébauche de hache. – 3. Tranchant de hachette. – 4. Fragment de hachette. – 5. Fragment de ciseau.

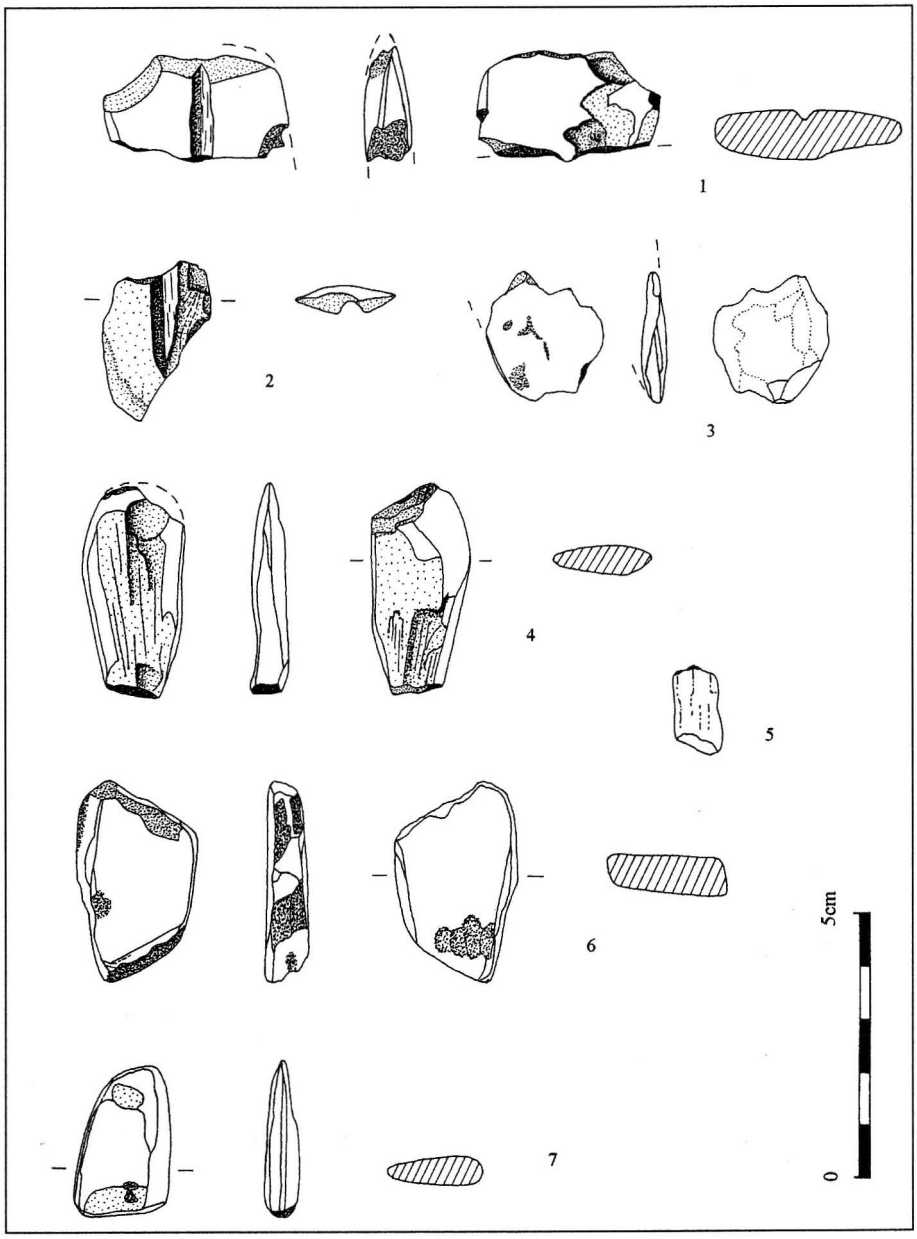

Fig. 5. – Le Conquet, presqu'île de *Kermorvan* : matériel poli en fibrolite.
Prospections réalisées par M. Mauguin.
1. Tranchant de hachette avec trace de sciage. – 2. Fragment de pièce indéterminée avec trace de sciage. – 3 et 5. Fragments d'objets polis. – 4. Ciseau fruste. – 6. Plaquette polie. – 7. Ébauche de microhachette.

Un phénomène européen

La production de grandes lames polies en fibrolite se rattache à ce que connaît l'Europe occidentale au Ve millénaire avant notre ère[9]. Le Néolithique moyen se caractérise par une compétition sociale accrue et par l'affichage de biens de prestige. Ces derniers sont connus en Armorique par les associations de grandes haches dites d'apparat et d'anneaux-disques en «roches vertes» en provenance des Alpes, découverts lors de fouilles anciennes de tumulus situés autour du golfe du Morbihan. Simultanément ou avec un léger temps de décalage, les communautés de certaines zones de la Bretagne, en dehors de ces courants d'échange à longue distance, ont imité le phénomène en produisant des lames polies élancées et des bracelets en roches locales.

Ces objets de prestige, grandes lames polies, anneaux-disques, perles, ont été façonnés dans des matériaux nobles d'origine lointaine – les Alpes pour la jadéite, l'éclogite, la serpentinite et, probablement, la Catalogne pour la variscite – tous de couleur verte. Nous avons vu plus haut qu'il en était de même des haches à talon pointu en fibrolite.

Pourquoi cette couleur a-t-elle connu un tel engouement au Néolithique moyen ? Avait-elle une portée symbolique lui conférant un prestige particulier ? Deux questions qui restent encore sans réponses.

[9] S. CASSEN, P. PETREQUIN, «La chronologie des haches polies dites de prestige dans la moitié ouest de la France», *European Journal of Archaeology*, vol. 2/1, 1999, p. 7-33.

ANNEXE

I. Matériel brut en fibrolite : petits blocs, plaquettes, galet.

(Dimensions en centimètres).

Numéro	Longueur maximum	Largeur maximum	Épaisseur maximum
1	7	4,8	1,8
2	6,5	4	2,4
3	5,9	4	1,4
4	5,5	3,25	1,45
5	4,3	3,7	1,4
6	4,25	2,2	0,9
7	4,7	1,5	1
8	3,6	2,2	0,7
9	3,1	2,6	0,7
10	4,4	2,1	0,7
11	4,2	2,5	0,5
12	3,4	2,5	0,6
13	3,2	1,7	0,7
14	2,9	1,9	0,45
15	3	1,9	0,7
16	2,7	1,75	0,8
17	2,4	2,1	0,9

II. Matériel poli en fibrolite

Figure	Numéro	Longueur	Largeur	Épaisseur
2	1	7,3	2,75	0,8
	2	4,45	3,1	0,7
	3	5,55	3,85	0,8
	4	3,9	3,1	0,8
3	1		3,9	0,65
	2	3	1,8	0,65
	3		3,3	1
	4	3,95	3	0,8
	5	3,55	2,25	0,8
4	1	5,7	2,5	1
	2			
	3		2,4	0,9
	4			0,7
	5	3,1		0,4
5	1		3,5	0,9
	2			
	3			
	4	4	2	0,7
	5			
	6	3,75	2,4	0,85
	7	2,7	1,8	0,65

Résumé

La presqu'île de Kermorvan, haut lieu du mégalithisme en basse Bretagne, fait l'objet de prospections de surface depuis plusieurs années. L'étude d'une partie du matériel nous a permis de mettre en lumière la présence d'un atelier d'objets polis en fibrolite, atelier dont le mode opératoire a pu être partiellement reconstitué. Les dimensions réduites des plaquettes de fibrolite disponibles sur le site ou à proximité expliquent que l'atelier se soit essentiellement consacré au façonnage d'un micro-outillage ou d'objets non utilitaires de petites dimensions. Le site a d'autre part livré quelques fragments d'objets de plus grandes dimensions qui témoignent de relations avec l'autre atelier identifié dans le Finistère, celui de Plouguin. Un fragment de lame polie à talon pointu permet enfin d'évoquer l'influence, dans notre région, d'un phénomène culturel attesté dans l'Europe du Ve millénaire.

Abstract

The Kermorvan peninsula, one of the *hauts lieux* of megalithic architecture in Western Brittany, has been intensely surveyed in the recent years. A study of one part of the artefacts collected has revealed the existence of a local workshop, producing polished fibrolite tools. Its operational mode has been partly reconstituted. The small dimensions of the fibrolite plaquettes available on the site itself or in the vicinity are certainly the reason why the workshop essentially produced micro-tools and small non-utilitary objects. Besides, the site has yielded some larger fragments, which point to connections with the other workshop operating in Finistère, that of Plouguin. A fragment of a polished blade with a pointed stub underlines the influence, in Brittany, of a cultural phenomenon spreading to the whole of Vth millenium BC Europe.

Diverradur

E ledenez Kermorvan, eun tolead euz Breiz-Izel anavezet-kaer en abeg d'ar meurvein, ez eur krog, eun nebeud bloaveziou 'zo, da furchal e-barz ar gwiskad douar a ziwar-horre. Diwar ar pez a zo bet gallet lakaad war-wel ha studia, e heller testeni e oa aze eul labouradeg ma veze oberiet traezou flouret e «fibrolite», eur santier hag eur deut damdost da houzoud penaoz e veze labouret ennañ. De ma n'eo ket braz ar pladennou fibrolite a gaver war al leh ha tro-dro dezañ, ne veze oberiet dreist-oll nemed ostillou bihan-tre pe traezou munud. Kavet 'zo bet a hend-all tammou euz traezou brasoh, ar pez a ziskouez e oa darempredou gand al labouradeg all a zo ano anezi e Penn-ar-Bed : hini Plougin. Eun tamm diwar eul laonenn flouret, eur zeul begeg dezi, a zo ivez en or bro, merk levezon eun anadenn sevenadur a rene en Europa ar V^ved^ milved.

Les thermes du Ris-Izella en Kerlaz (Finistère) dans leur contexte gallo-romain

par Michel Le Goffic et Josick Peuziat

À la mémoire de François Quérat.

I. Le contexte gallo-romain du rivage des environs de Douarnenez

L'époque gallo-romaine a laissé de nombreux vestiges dans le sol de Douarnenez et de ses environs (fig. 1) et ceux-ci sont bien connus par les différentes publications des deux siècles passés.

Les murs qui s'élèvent à Plomarc'h, les ruines de Trogouzel témoignent de l'existence de bâtiments importants. À une date inconnue furent exhumés, place des Pêcheurs, à une centaine de mètres des falaises du Rosmeur, deux chapiteaux d'ordre corinthien provenant, selon toute vraisemblance, d'un édifice cultuel[1]. En réalité, Douarnenez, situé à l'angle sud-est de la baie, devait constituer un centre important d'industrie de salaisons qui s'étendait aux côtes est et nord durant les IIe et IIIe siècles apr. J.-C. De Morgat, en Crozon, à Kerandraon, en Poullan-sur-Mer, les falaises et leurs abords conservaient et montrent encore parfois les témoins d'une activité liée aux salaisons dont les cuves peuvent être associées à une industrie dérivée ou complémentaire des habitats[2].

Entre la pointe de la Jument, en Poullan-sur-Mer, et l'anse de Morgat sont recensées de nombreuses batteries de cuves, jadis assimilées à des «bains romains» ou à des caves d'habitations, construites aux premiers siècles de notre ère. L'idée de cuves à salaisons formulée par le baron Halna du Fretay, dont la lecture des écrits est parfois savoureuse, a demandé un certain temps avant d'être admise. Des structures de ce genre aux parois enduites de mortier de tuileau épais de 5 à 6 cm ont été jadis rencontrées à Kerandraon, en Poullan, sur une côte assez élevée, à proximité d'une crique pavée de galets[3]. Au contraire, à Morgat, l'établissement construit sur une côte basse jouxtait une grande étendue sablonneuse[4]. La formation et l'extension récente de Douarnenez peuvent faire

---

1 E. Delécluse, «La ville d'Is, ses origines, sa submersion», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LI, 1924, p. 85-91, principalement p. 86.

2 R. Sanquer et P. Galliou, «Garum, sel et salaisons en Armorique gallo-romaine», *Gallia*, t. 30, fasc. 1, 1972, p. 199-223.

3 E. Delécluse, «Les ruines romaines de Kerandraon en Poullan», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LIII, 1926, p. IX-X et XXVII-XXIX.

4 J.-Y. Éveillard, A.-H. Dizerbo, «Un trésor monétaire du IIIe siècle à Morgat en Crozon», *ibid.*, t. CIV, 1976, p. 71-86, principalement p. 73-74.

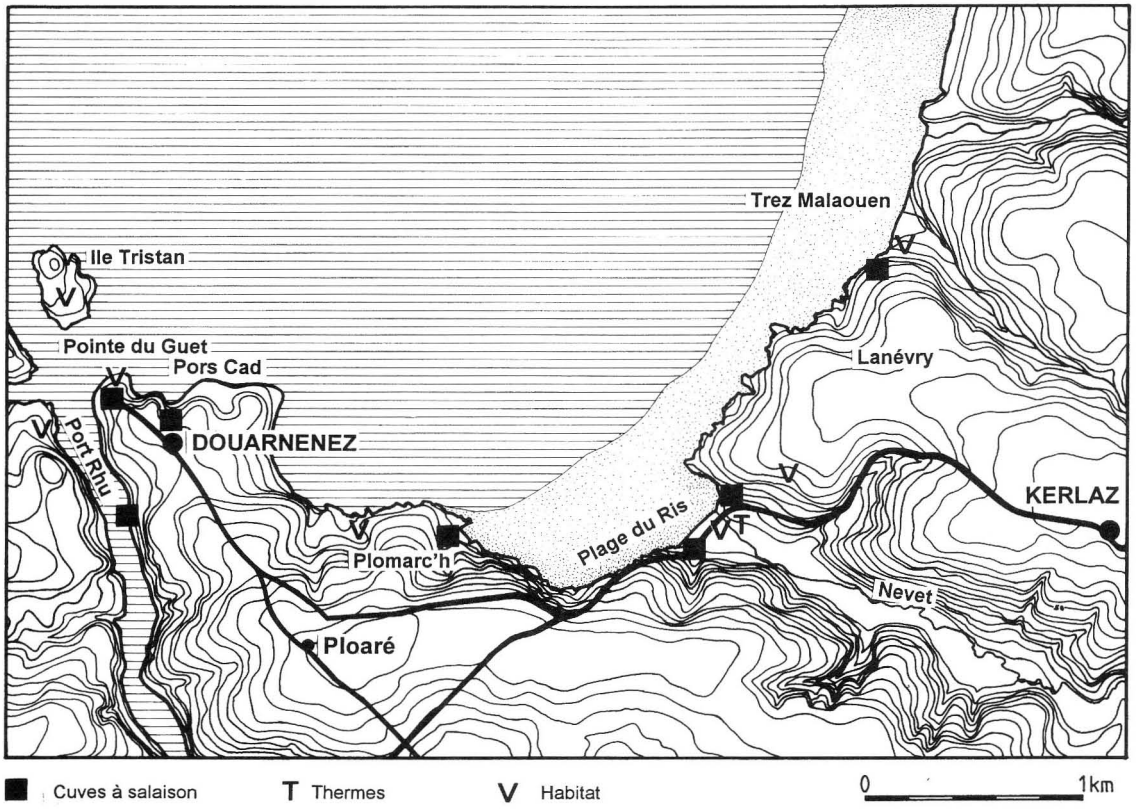

Fig. 1. – Carte des substructions attestées d'époque gallo-romaine du littoral voisin de la plage du Ris en Kerlaz-Douarnenez.

illusion, mais le littoral de «Douar an enez» comportait un certain nombre d'anses, comblées au cours des XIXe et XXe siècles (fig. 2), près desquelles étaient aménagées des installations de salaisons. Ainsi, sur la rive orientale de la rivière de Pouldavid, à proximité de l'anse de Port-Rhu, devenue place de l'Enfer, et vers le nord, à la pointe du Guet, existaient deux ensembles de cuves[5]. Dès 1795, des murs romains étaient décrits sur la petite plage de Pors-Cad[6], à mettre en relation avec la cuve découverte dans la propriété Valombreuse en 1984[7].

Le site de Plomarc'h-Pella, avec ses trois unités de production, représente actuellement

[5] L'ensemble de cuves mis au jour à la pointe du Guet était disposé en U et avait été sectionné anciennement par un mur. Cet incident a permis de constater les modifications apportées au fonctionnement du complexe de salaisons. Primitivement, une communication établie par un tuyau de plomb existait entre deux cuves au moins ; plus tard, les extrémités de la conduite furent martelées et une couche d'enduit assura l'étanchéité et l'indépendance des cuves. D'autre part, pour des raisons que l'on ignore, certaines cuves comportaient deux fonds, le plus ancien ayant été condamné et séparé du plus récent par une couche de remblai.

[6] J. CAMBRY, *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère dressé en l'an III*, édition J. Trévédy, Rennes, 1889, p. 258-259.

[7] M. LE GOFFIC, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1985)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985, p. 42-43.

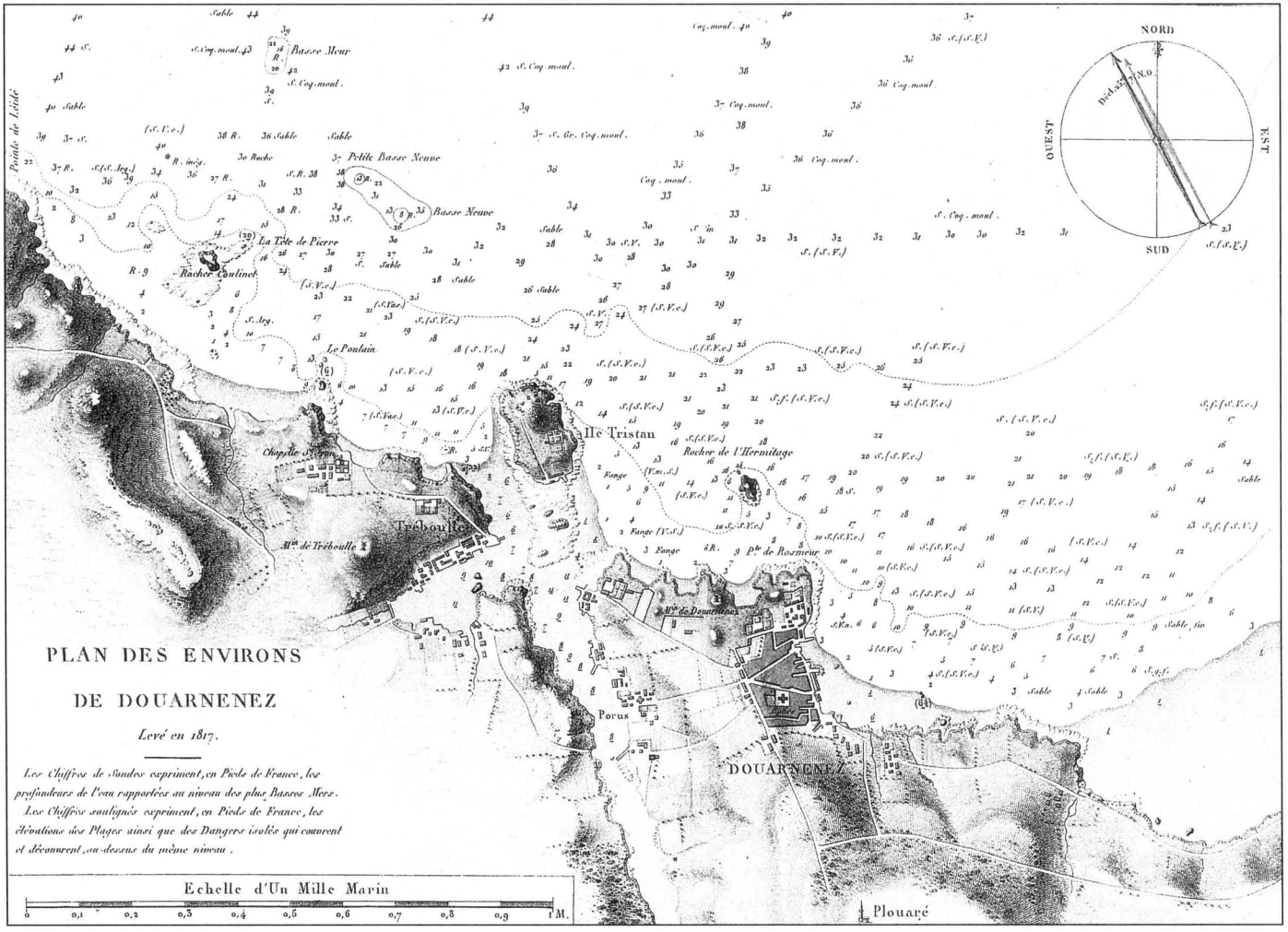

Fig. 2. – Carte de 1817 montrant le trait de côte des environs de Douarnenez, avant le comblement de certaines anses.

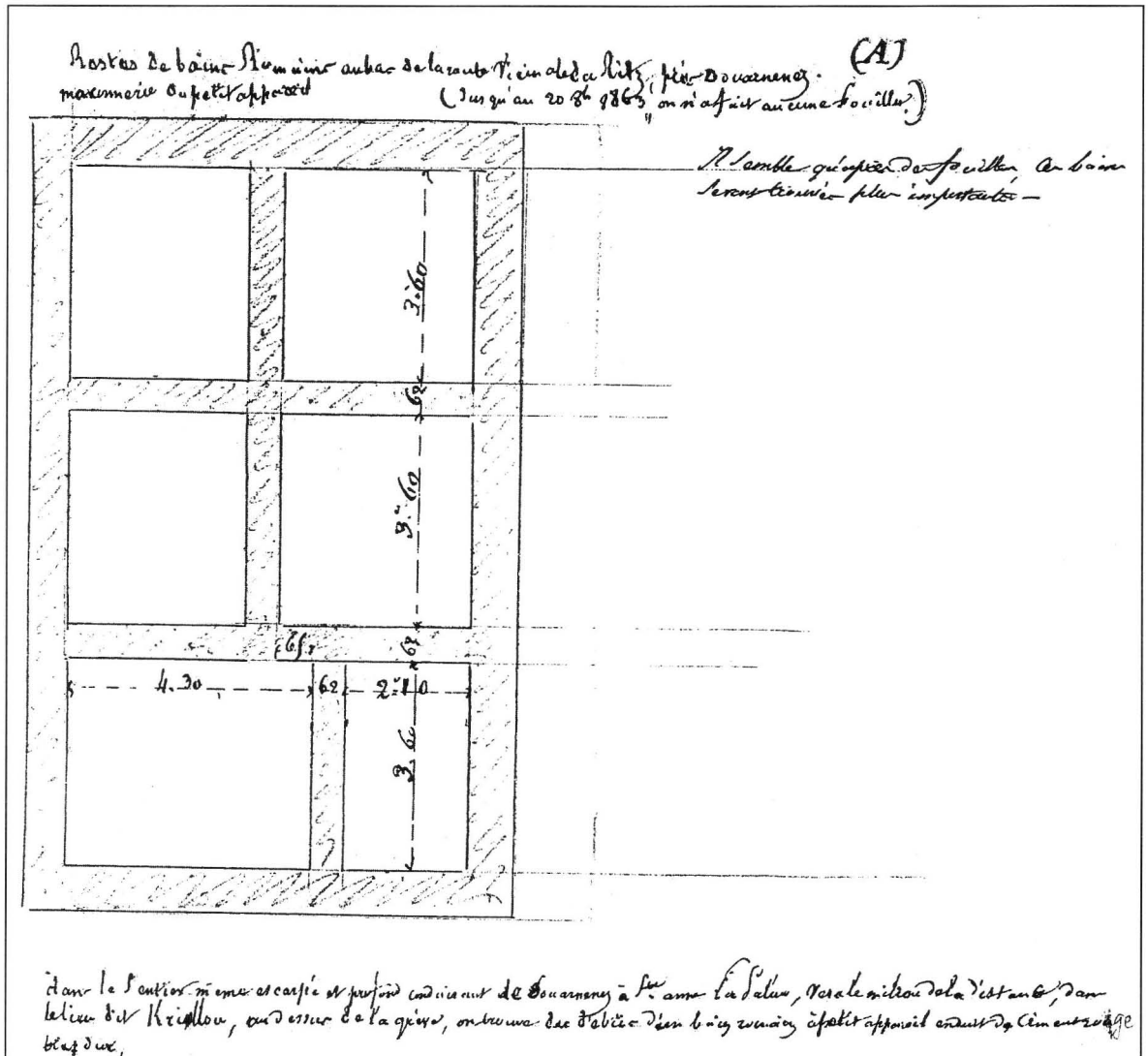

Fig. 3. – «Restes de bains romains au bas de la route vicinale du Ritz près Douarnenez.»
(Archives de l'Évêché de Quimper et Léon, fonds Bigot, vers 1863).

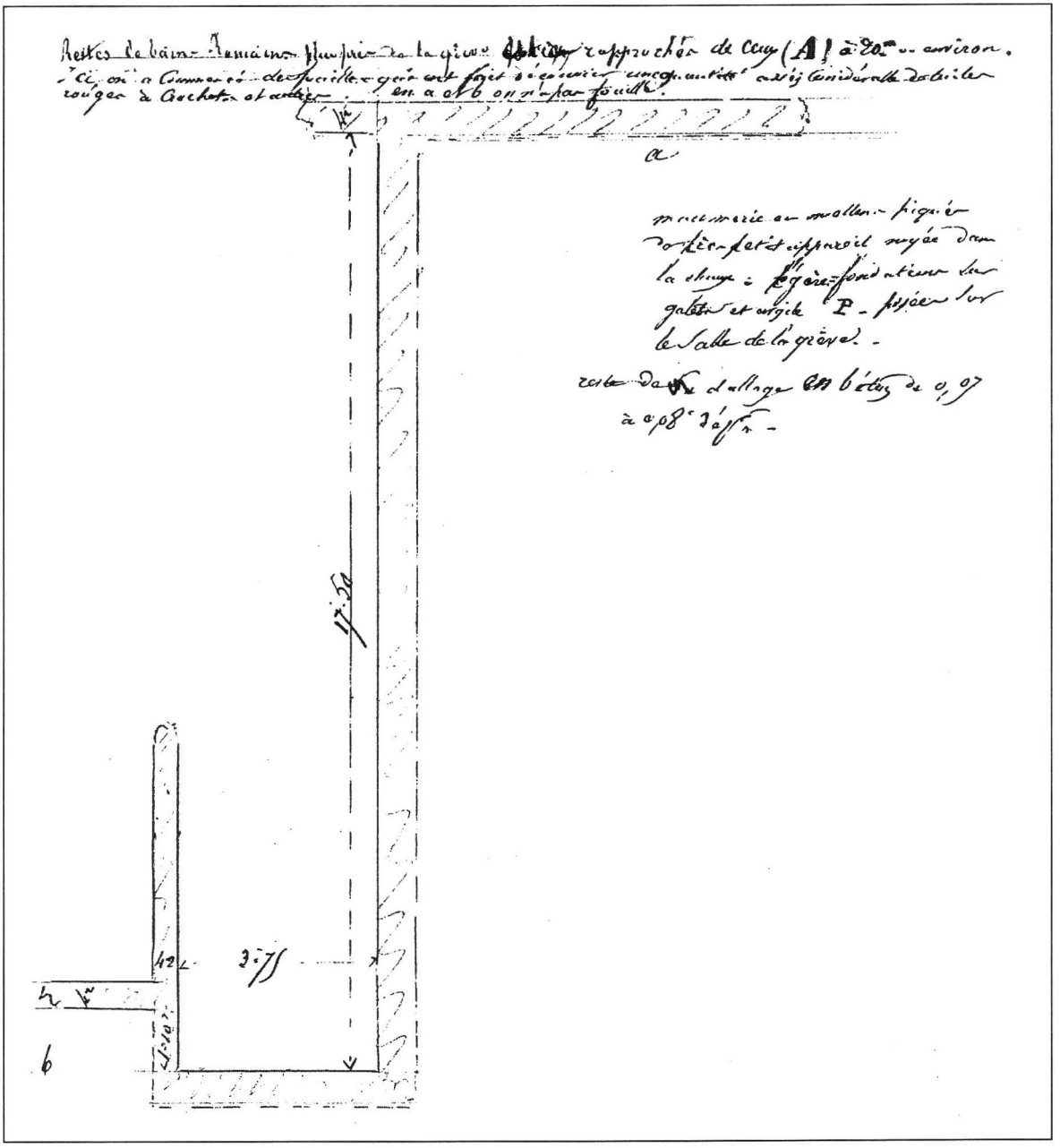

Fig. 4. – «Restes de bains romains plus près de la grève.»
(Archives de l'Évêché de Quimper et Léon, fonds Bigot, vers 1863).

l'ensemble le plus intéressant, car bien conservé dans sa partie principale, le mieux étudié, et la restauration récente dont il a été l'objet en fait désormais un outil pédagogique appréciable.

Les abords de la plage du Ris ont aussi été fréquentés par les négociants de l'époque gallo-romaine. Ce site, connu surtout pour avoir livré une base dont le cartouche contenait une dédicace à Neptune[8], était également un lieu très actif durant les premiers siècles de notre ère, sans doute en raison de son accessibilité par la mer et la présence d'un estran sablonneux proche, favorable à l'échouage des navires. Des substructions probablement situées sous la dune actuelle sont connues depuis le milieu du XIXe siècle. Dès 1863, deux plans furent levés, vraisemblablement par l'architecte J. Bigot[9]. L'un des dessins cotés montre un ensemble de six cuves dont quatre de dimensions identiques (3,60 x 3,60 m), appelées «Restes de bains romains» (fig. 3). L'autre croquis porte le même titre, mais le plan diffère et représente un mur long de 17,50 m avec, à ses extrémités, des extensions transversales dont seules les amorces ont été dégagées. Cet ensemble, distant du précédent d'une vingtaine de mètres, était plus proche du rivage (fig. 4). Les cuves, par leur disposition et leurs dimensions, sont à différencier de celles dégagées plus tard par le baron Halna du Fretay et l'abbé J.-M. Abgrall, qui étaient situées au nord du ruisseau actuellement connu sous le nom de Névet[10]. Nous avons de bonnes raisons de penser que les plans dressés en 1863, intéressant des structures disparues ou invisibles aujourd'hui, concernaient des bâtiments qui s'élevaient à l'emplacement de la dune, au sud du ruisseau et en avant de laquelle gisait la base qui devait supporter la statue de Neptune.

Le remblai qui sert d'assise à la route menant de Douarnenez à Kerlaz a, selon toute vraisemblance, dissimulé et protégé une zone aménagée à l'époque gallo-romaine. En 1971, lors de la construction de l'immeuble démesuré situé à l'est de la rampe, des substructions sont apparues[11]. Sur le même versant, à quelques centaines de mètres vers l'est, à Bodroc'h, se rencontrent ausi des fragments de *tegulae*.

L'occupation de la rive nord du ruisseau le Névet est mieux connue. Le cordon de galets livre encore quelques morceaux de tuiles dont l'origine est à rechercher non loin de là. En 1895, à la suite du baron Halna du Fretay, l'abbé J.-M. Abgrall procéda à des investigations qui mirent au jour quatre cuves précédées d'une rampe inclinée, longue de 15 m[12]. Plus récemment, l'aménagement d'un parking, en 1988, a été à l'origine de la découverte des thermes privés qui vont être décrits ci-après, à quelques dizaines de mètres de ces dernières installations[13]. Plus haut, sur le même versant et vers l'est, le décapage et le nivellement d'un champ destiné à un lotissement ont aussi entraîné l'exhumation de témoins tels des tuiles, révélant une occupation gallo-romaine[14]. Comme on peut le constater, l'ouverture de la vallée face à la plage du Ris était très construite aux premiers siècles de notre ère.

---

8 F. MERLAT, «Note sur une base consacrée à Neptune trouvée à Douarnenez», *ibid.*, t. LXXVI, 1950, p. 50-57. – *Gallia*, t. X, 1952, p. 67-75. – R. SANQUER, «Une nouvelle lecture de l'inscription à Neptune trouvée à Douarnenez (Finistère) et l'industrie du *garum* armoricain», *Annales de Bretagne*, t. LXXX, n° 1, 1973, p. 215-236.

9 Arch. Évêché de Quimper et Léon, fonds Bigot, dossier Douarnenez. Nous remercions le chanoine J.-L. Le Floc'h et M. Y. Celton de nous avoir autorisés à consulter et à publier ces documents.

10 J.-M. ABGRALL, «À propos des découvertes récentes du Grand-Ris», *Bulletin archéologique de l'Association bretonne* publié par la classe d'archéologie, 3e série, t. XIV, Congrès de Quimper, 1895, publié en 1896, p. 183-190 et pl.

11 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1973)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 35.

12 J.-M. ABGRALL, voir note 10.

13 C.-T. LE ROUX et P. THOLLARD, «Kerlaz, Le Ris-Izella», *Gallia informations*, Bretagne, 1990, p. 23-24

14 R. SANQUER, voir note 11.

Une prospection aérienne effectuée par l'un d'entre nous (M.L.G.) au mois de juillet 1989, suivie d'un contrôle au sol, a révélé l'existence de substructions attribuées à l'époque gallo-romaine, à mi-distance entre le Ris et le village de Lanévry. En ce dernier lieu-dit, se voit toujours, perché au sommet de la falaise qui borde la plage de Trez-Malaouen, un mur de facture romaine qui n'est autre que la paroi externe d'une cuve faisant partie d'un ensemble plus important. Ce site était connu au milieu du XIXe siècle sous le nom de Keriellou et ces ruines interprétées comme des bains romains. L'imagination populaire en faisait une «maison de korrigans», *ty ar c'horriket*. À proximité, dans la falaise meuble qui borde la plage de Trez-Malaouen, en Kerlaz, se voient toujours les fondations d'un bâtiment, orientées perpendiculairement à l'estran. Près d'un rocher appelé *Karreg hanter vare*, la «roche de mi-marée», fut désensablé, il y a quelques décennies, un chapiteau d'ordre toscan traité selon le mode provincial. Cet élément était taillé dans un calcaire blanc et présentait l'amorce du fût[15].

L'extrémité nord de la plage de Kervel, en Plonévez-Porzay, a livré également des vestiges d'une présence romaine liée aux ressources de la mer[16]. Quelques années plus tard, des travaux d'adduction rencontrèrent des murs enduits caractéristiques des cuves à salaisons[17]. A Tréfeuntec, de part et d'autre de l'estuaire du ruisseau appelé le Lapic, ont été décrites des substructions en petit appareil dont deux ensembles de cuves à salaisons. En Ploéven, la falaise du sud de la plage de Kerviguen livre quelques fragments de *tegulae* et d'*imbrices*, mais jusqu'à présent aucun élément construit n'est apparu dans les coupes assez instables, seulement des fossés contenant des charbons de bois et une demi-meule rotative[18].

Dans la commune de Saint-Nic, le versant nord de la plage de Pentrez montre encore les ultimes restes d'une cuve à salaison, perchée à plusieurs mètres au-dessus de la plage, dans une falaise ravivée par l'érosion marine. Dans l'anse du Caon, en Telgruc, près du ruisseau, se voyaient jusqu'en 1985 deux cuves qui sont désormais masquées et protégées par un mur de béton. Pour achever la série des complexes de salaisons connus et situés sur le littoral de la baie de Douarnenez, on citera l'ensemble de Morgat qui était établi à proximité du ruisseau s'écoulant au sud de la plage et dont une des cuves contenait un ensemble monétaire[19].

Dans presque tous les cas, l'observation des abords réunit deux constantes : existence d'une étendue sableuse plus ou moins importante et présence à faible distance d'un cours d'eau qui, depuis, a pu être canalisé. Quel était le trait de côte au début de notre ère ? La présence de tourbières actuellement sur l'estran témoigne d'un recul du cordon littoral ou de sa disparition quand la remontée du niveau de la mer l'a acculé au pied d'une microfalaise ou d'une falaise. L'examen de l'étendue des tourbières des estrans de Trez-Malaouen, en Kerlaz, et de Kerviguen, en Plonévez-Porzay, montre que la masse brunâtre n'a pas occupé toute la plage, mais seulement le fond de la vallée préexistante. Autrement dit, la masse tourbeuse a enregistré la largeur du bassin qui formait un marais durant la protohistoire et les premiers siècles de notre ère, alors que les coulées de solifluxion empâtaient toujours les versants. La remontée du niveau marin, en entraînant le recul du cordon littoral, a aussi provoqué la dégradation de la masse de head et de limon,

---

15 J. PEUZIAT, voir article dans ce même bulletin, dans la chronique «Notices d'archéologie finistérienne».

16 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1973)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 51-55.

17 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1978)», *ibid.*, t. CVI, 1978, p. 69-70.

18 M. LE GOFFIC, «Notices d'archéologie finistérienne (année 1995)» *ibid.*, t. CXXV, 1996, p. 47.

19 J.-Y. ÉVEILLARD, A.-H. DIZERBO, voir note 4.

matériaux meubles formant les extrémités d'un certain nombre de plages. Tenter de redessiner une ligne de rivage en notant seulement la hauteur des isobathes crée une approche qui peut être illusoire. Toutes les grandes étendues sableuses ne devaient pas être si régulières et en amont les marais étaient plus nombreux qu'ils ne le sont actuellement. Il ne faut sans doute pas exagérer le recul du trait de côte. Il a été variable selon la nature des terrains soumis à l'action des vagues. Afin de fixer les idées, le niveau de la mer se situait entre 1 et 2 m en dessous de l'actuel en baie de Douarnenez, au début de notre ère. Le recul du trait de côte a entraîné, par endroits, la disparition totale ou partielle de constructions et il faut donc raisonner sur ce qui subsiste ou ce qui a été consigné.

Aux cuves à salaisons sont souvent associées des établissements au décor assez luxueux où résidaient sans doute les négociants de ces usines. Sur le plateau de Kerandraon, en Poullan, furent reconnues les substructions d'une grande villa d'une trentaine de mètres de longueur pour une quinzaine de largeur. À Douarnenez, à la pointe du Guet, a existé un bâtiment dont l'une des salles était décoré d'une «belle mosaïque»[20]. Il semble que le site de Plomarc'h n'a pas livré, jusqu'à présent, de vestiges d'habitat. Les deux colonnettes exhumées près de l'établissement principal, l'une en granite, l'autre en tuffeau, présentant des bases de modénature différente, pourraient provenir d'une *domus* ou d'édicules annexes du complexe. Au Ris, sur la rive gauche du ruisseau, actuellement sous la dune, ont été rencontrées au siècle dernier des ruines avec de «belles mosaïques»[21]. Le chapiteau d'ordre toscan de la plage de Trez-Malaouen provient-il des constructions dont les restes avoisinent les cuves à salaisons, ou d'un autre bâtiment ? Son intérêt décoratif se rapporte vraisemblablement à un établissement résidentiel. À Plonévez-Porzay, le nombre d'installations de salaisons situées aux environs de la pointe de Tréfeuntec autoriserait à y implanter un immeuble à usage d'habitation, mais les substructions n'ont pu être localisées. À Plomodiern, au sud de la plage de Pors-ar-Vag, l'écroulement de la falaise a mis en évidence des structures d'époque gallo-romaine et l'existence d'une colonne à base moulurée[22]. La commune de Saint-Nic ne présente pas de site d'habitat reconnu en bordure immédiate de la côte. À Telgruc, seul le hameau de Penar-C'haon, proche du littoral actuel, a livré quelques vestiges romains, encore est-il assez éloigné de l'emplacement des cuves, tout comme l'habitat de Luzéoc. À Morgat existaient des substructions non loin de l'endroit où fut exhumé d'une cuve le trésor monétaire.

Les inventaires anciens ont conservé la trace d'autres sites révélés par des concentrations de fragments de tuiles ou la présence de murs.

Cet essai d'inventaire des constructions littorales n'est qu'une mise à jour des sites où l'association cuves-habitats a pu être notée. Certes, l'existence de mosaïques de pavements est sujette à discussion, ce type d'ornement pouvant exister aussi bien dans des salles d'apparat que dans des thermes. De toute façon, le bâtiment thermal n'est jamais très éloigné de l'espace résidentiel.

Géographiquement, les cuves peuvent être aménagées dans les zones basses, creusées dans les sédiments quaternaires ou en hauteur, perchées sur les falaises. Mais là encore, la configuration précise du rivage

20 R.-F. LE MEN, «Statistique monumentale du Finistère, époque romaine», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1874-1875, p. 127.

21 ID., *ibid.*, p. 134. Une de ces mosaïques a sans doute été vue par J. Cambry qui décrit, en l'an III de la République, au Ris, à vingt pieds au-dessus du rivage «un parquet de 18 pouces d'épaisseur, espèce de marquetterie composée de petits carrés de pierre et de brique couverts d'un bel enduit...», dans le *Catalogue des objets échappés au vandalisme..., op. cit.*, p. 260.

22 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1978)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 68-69.

dans les bas-fonds au début de notre ère nous échappe. Si, dans le cas du Ris, une rampe existait pour mener directement aux cuves, pour des sites aménagés en bord de falaise tels Kerandraon, Plomarc'h, Trez-Malaouen, on ignore tout du procédé utilisé et du trajet emprunté pour porter le poisson sur les lieux de traitement. Dans ces derniers cas, l'accès par la mer n'est guère aisé, aussi faut-il évoquer l'existence possible de treuils ou un acheminement par voie terrestre.

Le choix de l'espace résidentiel subit les mêmes variations, mais, hormis le site du Ris, situé au sud du ruisseau, et celui de Trez-Malaouen, en Kerlaz, la préférence semble se faire en faveur des sites de versants. L'exposition au sud ne constitue pas un élément déterminant.

II. Circonstances de la découverte des thermes du Ris-Izella

La ville de Douarnenez, qui venait d'acquérir un terrain situé près de la plage du Ris, sur la rive droite du Névet, en la commune de Kerlaz, entreprit des terrassements en juin 1988, dans le but d'y établir un parking pour les usagers de la plage. L'attention de M. Le Berre, voisin immédiat, fut attirée par la présence dans les déblais de nombreux fragments de tuiles, de mortier, de petits moellons, de coquilles d'huîtres, praires, moules, et de tessons de poterie révélant la présence d'un site d'époque gallo-romaine. Aussitôt il avertit la direction du Musée départemental breton qui retransmit l'information au Service départemental d'archéologie.

Le personnel du Service départemental d'archéologie et les fouilleurs confirmés locaux, pris par des engagements pour les semaines suivantes d'une part, la saison touristique étant sur le point de commencer d'autre part, il fut convenu de geler une partie de l'emprise du parking pour entreprendre une fouille de sauvetage urgent dans le courant de la deuxième quinzaine de septembre.

Les services techniques de la ville, très compréhensifs, recouvrirent la zone présumée receler des vestiges d'hypocauste (un *tubulus* avait été mis au jour lors des terrassements) de géotextile, lui-même recouvert de 20 à 40 cm de terre, sur une superficie d'environ 60 m^2.

III. Localisation et conduite de la fouille

Les parcelles dans lesquelles se trouvent les substructions gallo-romaines sont situées sur le territoire de la commune de Kerlaz au lieu-dit le Ris-Izella, entre le ruisseau le Nevet au sud et la départementale n° 7 allant de Douarnenez à Kerlaz, dans les parcelles 108 c et 109 b de la section ZH du cadastre de 1984. Les coordonnées Lambert zone I sont : x = 106,500 y = 1 065,170 et l'altitude est de 6 m par rapport au zéro N.G.F.

Les vestiges sont situés au pied d'un coteau orienté au sud. Le sous-sol local est formé par un bloc décroché par la faille du Ris où coule le ruisseau *le Névet* qui est composé de trondjhémite de Douarnenez à quartz, feldspath et biotite. Cette roche est fortement altérée en arène, sur plusieurs mètres d'épaisseur. L'altération a cependant réservé, par endroits, des blocs plus sains. Dans les formations superficielles alluvionnaires se trouvent des paillettes d'or.

La fouille a été menée du 26 au 30 septembre 1988 sous la responsabilité de Michel Le Goffic avec le concours bénévole de Daniel Bardon, René Griffon, Josick Peuziat et François Piron, tous quatre de Douarnenez, et François Quérat †, de Gourlizon. Que les bénévoles soient ici remerciés pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée.

Un rafraîchissement du talus de la route départementale a mis au jour deux murs parallèles, en petit appareil, distants de deux mètres. C'est à partir de ces murs que la fouille a commencé après dégagement du remblai et du géotextile mis en protection.

Afin de connaître le plan du bâtiment, la fouille a été étendue vers le nord, sous le talus bordant la D. 7 et jusqu'à rencontrer le mur nord et vers le sud où fut intégralement mis au jour le dallage d'une salle subrectangulaire. La façade sud étant reconnue, une tranchée sud-ouest a été creusée sur 10 m de longueur faisant apparaître les fondations de cette façade. À l'extrémité est de celle-ci sont apparues les fondations d'un mur orienté nord-sud et se prolongeant sous le parking vers le sud.

Un sondage a permis de trouver l'angle nord-est du bâtiment mais aussi le départ d'un mur perpendiculaire au pignon est. Il a également révélé la présence d'un dallage de schiste dans la partie orientale du bâtiment, au-dessus de l'hypocauste.

Compte tenu de l'étendue de la surface à fouiller, du bon état de conservation et de l'intérêt des vestiges, il a été décidé d'arrêter le chantier et de recouvrir les zones fouillées d'un film plastique et de sable d'arène en vue d'une fouille ultérieure. Cette opération a pu se faire rapidement grâce aux services techniques de la ville de Douarnenez qui ont, en outre, mis en place une clôture pour interdire l'accès au chantier.

IV. Description des structures

Plan d'ensemble

À l'issue de la fouille, on peut raisonnablement avancer que le plan des thermes est compris dans un rectangle de 9 m x 6,30 m, abstraction faite de certains décrochements et rajouts (fig. 5). Dans l'angle sud-est existe une extension qui correspond peut-être au *praefurnium*. Ce bâtiment quadrangulaire est compartimenté en plusieurs salles : au moins quatre, peut-être six. La façade sud, longue de 9 m, est la plus dégradée et seules les fondations ont pu être mises au jour. Le mur sud est soigneusement crépi et la jonction entre les fondations et le parement est marquée par un redan arrondi souligné au fer.

La façade nord est la mieux conservée, du moins si l'on extrapole à partir de la zone fouillée. Cela est sans doute dû, d'une part, à la topographie et, d'autre part, au remblai supportant la route. En effet, pour l'édification des thermes, un terrassement a été effectué et des tranchées de fondations creusées. Une telle tranchée, située en H 5-6, a été sondée et a montré que l'arène avait été creusée sur plus de 1,50 m de profondeur pour établir la piscine. Les fondations du mur ouest de celle-ci présentent deux assises débordantes de 3 à 5 cm de largeur.

Le pignon ouest, long de 6 mètres, est remanié dans la partie sud-ouest par une construction qui semble postmédiévale.

Un mur de refend divise longitudinalement le bâtiment en deux parties et sépare vraisemblablement le *caldarium* du *tepidarium*.

La salle sud-ouest : *apodyterium* ou *frigidarium*

Cette salle affecte la forme d'un parallélogramme, les grands côtés mesurent 2,60 m, les petits 2,20 m. Elle communique avec la piscine froide grâce à un emmarchement aménagé dans le mur de refend longitudinal, emmarchement sérieusement endommagé par les engins de terrassement.

Le sol de cette salle est remarquablement conservé et constitué par un dallage en *opus sectile* à dessin géométrique formé de dalles de schiste vert-bleuté et de dalles de calcaire blanc soigneusement sciées et ajustées (fig. 6). Ce sol était recouvert d'une couche de

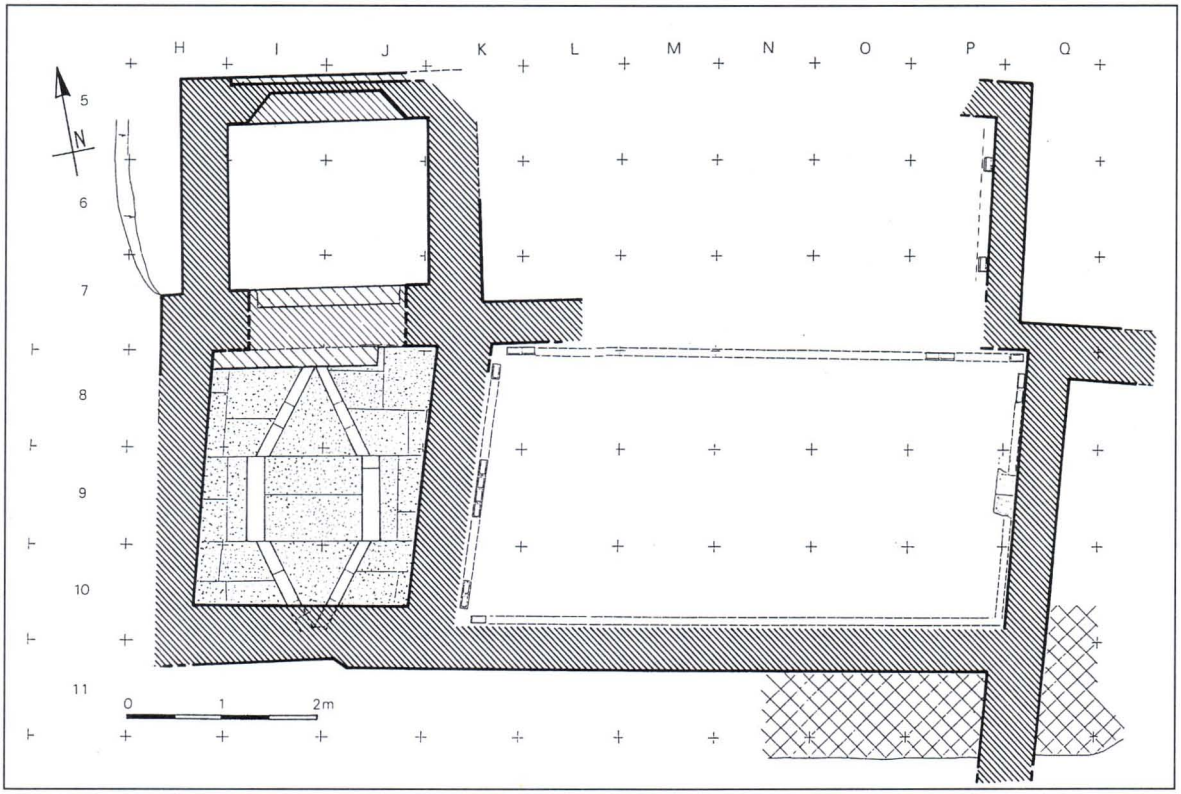

Fig. 5. – Plan des salles et murs reconnus des thermes du Ris-Izella en Kerlaz.



Fig. 6. – Vue du dallage en calcaire blanc et schiste bleu sombre de l'*apodyterium* ou *frigidarium*.

1 à 2 cm d'épaisseur de terre brune au sein de laquelle se trouvaient des fragments de plinthe en calcaire ou en schiste bleu foncé, des morceaux de cimaise en calcaire de section quadrangulaire (le plus souvent trapézoïdale) et aussi une dizaine de fragments appartenant à une statuette de déesse-mère assise dans un fauteuil d'osier allaitant deux nourrissons, en terre cuite blanche (en J 9) dont les parties arrière et supérieures manquent (fig. 7). Ce type de figurine est très répandu et fait son apparition à la fin du Ier siècle[23]. Il y a

[23] C. BÉMONT et M. JEANLIN, *Les répertoires iconographiques ; les figurines en terre cuite gallo-romaine*, DAF n° 38, 1993, p. 130-134.

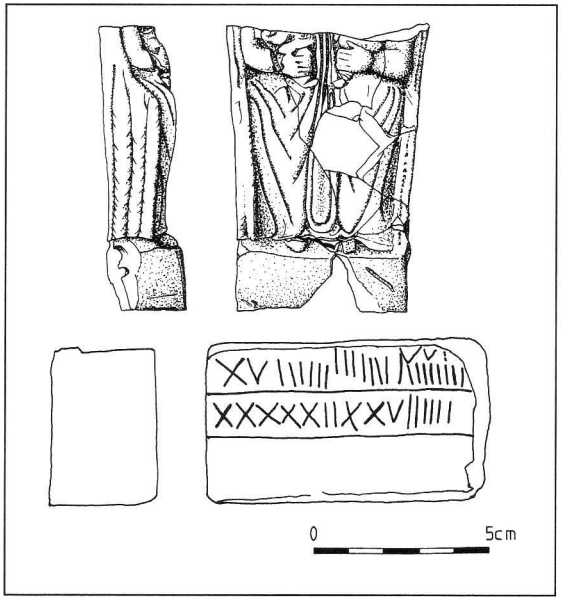

Fig. 7. – Fragment de déesse-mère allaitant deux nourrissons et plaque de calcaire avec chiffres.

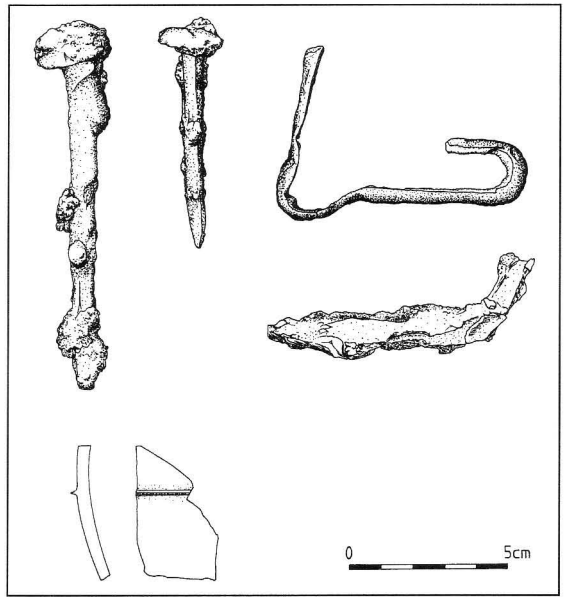

Fig. 8. – Clous et agrafes en fer ; tesson de verre décoré d'un filet.

lieu de signaler dans cette même couche la présence d'une baguette de section carrée et une tesselle en marbre en forme de trapèze rectangle qui laissent supposer l'existence possible de mosaïque dans le voisinage. De plus, comme éléments figurés ont été prélevés des agrafes et clous en fer (fig. 8), un fragment d'os long et une côte de suidé ainsi que plusieurs valves de praires datant de l'abandon de l'édifice. Au-dessus de cette couche, sur une épaisseur de 10 à 20 cm, était un amoncellement de *tegulae* et *imbrices,* clous, mortier et enduit peint résultant de la ruine du bâtiment et de l'effondrement de la toiture.

Dans un premier temps, les murs de cette salle étaient recouverts d'un enduit peint descendant jusqu'au sol. Cela est encore visible dans la partie est. D'après les lambeaux en place et les fragments retrouvés dans les décombres, on peut logiquement penser que, sur un fond beige, le décor était formé de panneaux peints en rouge-brun avec des lisérés jaunes. Cette salle pouvait communiquer avec l'extérieur par une porte aménagée dans la façade sud. Dans un deuxième temps l'enduit peint a été piqué et recouvert de mortier de tuileau sur une épaisseur de l'ordre de 5 cm puis fut mise en place une plinthe formée de plaques de schiste bleu foncé et de calcaire blanc (certaines plaques sont conservées sur une hauteur d'une trentaine de centimètres), maintenues en place par des agrafes en fer, prises dans le mortier (fig. 9). Cette plinthe était limitée par une cimaise en calcaire au-dessus de laquelle était un nouvel enduit peint. Des fragments de cimaise portent encore des traces de peinture rouge. Au cours de cette transformation la porte ouvrant au sud fut condamnée, dissimulant une partie du carrelage. Par la suite, une marche fut aménagée dans la partie nord-ouest pour accéder à la piscine. La plinthe est



Fig. 9. – Vue du dispositif d'agrafage de plinthes dans le mortier de tuileau.

en effet recouverte d'un massif de maçonnerie long de 1,70 m et large de 0,18 cm, lui-même recouvert de plaques de schiste et de calcaire formant la contremarche.

Tout cela laisse penser que cette salle a pu servir d'*apodyterium* dans un premier temps pour être, ensuite, transformée en *frigidarium*. Il est possible que dans l'angle nord-est (en K 8), une marche ait été conçue pour accéder aux autres pièces des thermes. En effet, dans cette partie de la salle la plinthe fait défaut.

La salle nord-ouest : piscine

Les murs ouest, nord et est de cette salle sont les mieux conservés du bâtiment. Sur une hauteur de plus de 2 m dans la partie supérieure du mur nord, l'embrasure d'une fenêtre de 1,10 m de largeur est bien apparente avec, semble-t-il, une feuillure de 10 cm de largeur à l'extérieur. Cette salle n'a été que partiellement fouillée car elle est remplie de décombres dont un énorme massif de maçonnerie correspondant à l'arcature de la fenêtre, formé de briques disposées en claveaux.

La fouille n'ayant pas permis d'atteindre le fond de la piscine, il est encore prématuré de dire si le plafond était voûté ou non ; cependant, comme pour la salle précédente, on peut affirmer que cette pièce a connu des remaniements dans son décor. En effet, sur l'ébrasement inférieur de la fenêtre figure une fresque (fig. 10) où l'on distingue nettement, sur un fond vert, des poissons aux lèvres bien dessinées, à l'œil rond et aux corps de couleur rouge brunâtre. Cette fresque porte des traces de mortier de tuileau sur lequel venait se fixer un revêtement sans doute constitué de plaques de schiste et de calcaire.

Dans le remblai supérieur comblant cette piscine, furent mis au jour, outre deux tessons de céramique sigillée et onze tessons de poterie onctueuse, des ossements parmi lesquels se reconnaissent des morceaux de calotte crânienne (occipital et pariétaux), des



Fig. 10. – Vue de la fresque aux poissons de l'embrasure de la piscine.

os longs, des côtes appartenant vraisemblablement à un fœtus humain ou un nouveau-né, compte tenu de la finesse de la calotte, de l'absence de sutures, des dimensions des autres ossements, les os longs étant dépourvus d'épiphyses. Il s'agit d'une inhumation tardive sommairement enfouie après la ruine de l'édifice.

Plus profondément furent découverts, parmi les gravats, huit tessons de céramique commune grise, dont deux décorés, trois tessons de poterie beige, un fragment d'objet en métal cuivreux doré et trois agrafes en fer.

La tranchée de fondation située à l'ouest de la piscine était comblée de gravats parmi lesquels se trouvaient de nombreux morceaux de *tegulae* et d'*imbrices*, de mortier, témoignant de la démolition d'un bâtiment antérieur, puis d'une reconstruction ou d'un aménagement important. En outre, ce remplissage a fourni des valves de praires, un test de patelle, des coquilles d'huîtres, un test de buccin ainsi qu'un fond de vase en poterie commune grise (fig. 11, n° 6), un tesson de vase caréné en céramique grise (fig. 11, n° 8), un tesson de céramique commune brune, un fragment de coupe en verre avec filet (fig. 8 n° 5) et une tête de clou en fer.

Les autres salles

Les autres salles n'ont pas été fouillées ; cependant, il faut signaler qu'à l'est de la salle dallée se trouve une, voire deux salles sur hypocauste. En effet, la paroi interne des murs laisse apparaître de nombreux *tubuli*, souvent jointifs et profonds de 0,80 m à 1 m.

Le décapage superficiel, mené à l'extrémité est du bâtiment, a révélé l'existence d'un dallage de schiste (en Q 9) sous des débris de tuiles et d'enduit peint, ce qui laisse supposer que l'hypocauste situé sous le *caldarium* et le *tepidarium* est pratiquement conservé dans son intégralité sous la *suspensura*.

Au nord de cette zone en P 6 et P 7, deux autres *tubuli* ont été mis au jour.

Un sondage pratiqué devant le pignon est a livré plusieurs fragments de panse d'un vase en céramique commune grise.

Dépotoir de l'angle sud-est du bâtiment

De part et d'autre des fondations du mur prolongeant vers le sud le pignon est, a été fouillé partiellement un dépotoir comportant des cendres, des charbons de bois, des ossements calcinés, des coquilles de moules, d'huîtres, des ossements de bovidés (dents, os longs fracturés), de sanglier (fragment de mandibule), un parallélépipède de calcaire gravé de deux rangs de chiffres (fig. 7), un col de cruche en céramique beige à pâte très fine (fig. 11, n° 1), un tesson de céramique sigillée, un débris de verre à vitre, plusieurs clous en fer (fig. 8), un fond de coupe en céramique brune (fig. 11, n° 7), un rebord de céramique commune grise à dégraissant micacé (fig. 11, n° 2), plusieurs fonds de vases utilitaires (fig.11, n° 3, 4 et 5), un galet de granite et une clé en fer longue de 21,5 cm (fig. 12). La tige comporte un renflement correspondant à la poignée et le panneton est à six dents.

Conclusion

En considérant la topographie et les terrassements effectués pour établir le parking, on pouvait penser, avant d'entreprendre la fouille de sauvetage, qu'il ne restait que quelques lambeaux de la construction gallo-romaine. Contre toute attente, la fouille a révélé des thermes suffisamment bien conservés tant en surface qu'en profondeur, comportant une riche décoration (dallage, plinthes, enduits peints, fresque) et faisant partie de la villa d'une famille romaine aisée des IIe-IIIe siècles.

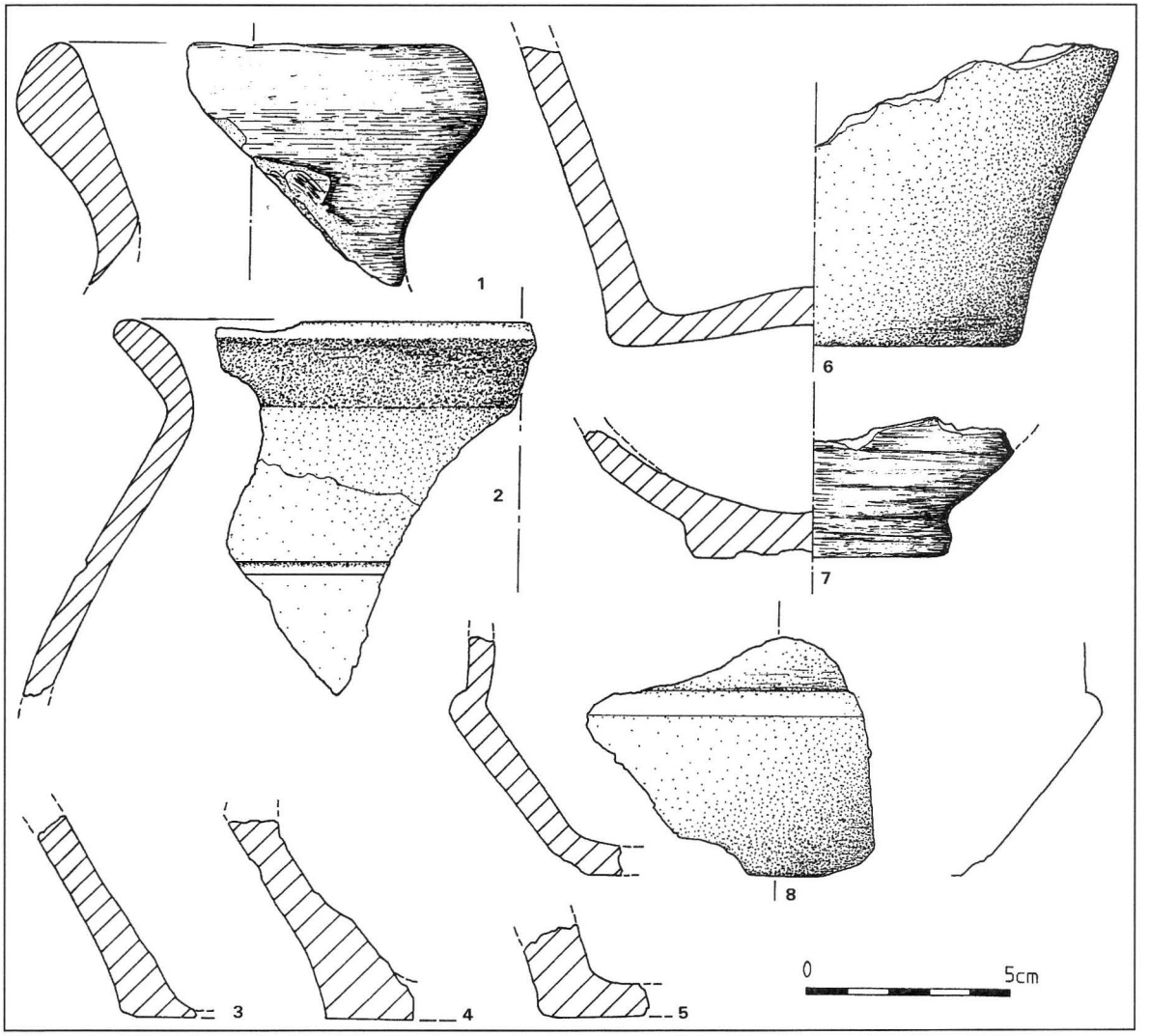

Fig. 11. – Tessons de poterie gallo-romaine des thermes du Ris-Izella en Kerlaz.

Très vite, devant l'ampleur du site à fouiller et son intérêt, compte tenu des impératifs de temps et du nombre restreint de fouilleurs, ainsi que de l'intérêt manifesté par les élus et les nombreux visiteurs, il a été décidé de conserver les vestiges *in situ* en vue d'une fouille exhaustive ultérieure, cela ne remettant pas en cause l'existence et l'utilisation actuelle du parking.

La protection légère des vestiges mis au jour ne peut raisonnablement se prolonger très longtemps. Il apparaît donc opportun d'engager une fouille programmée assez rapidement à la suite de laquelle des mesures conservatoires devront être prises de façon soit à préserver le site d'une dégradation anthropique et naturelle, soit en vue d'une présentation au public.

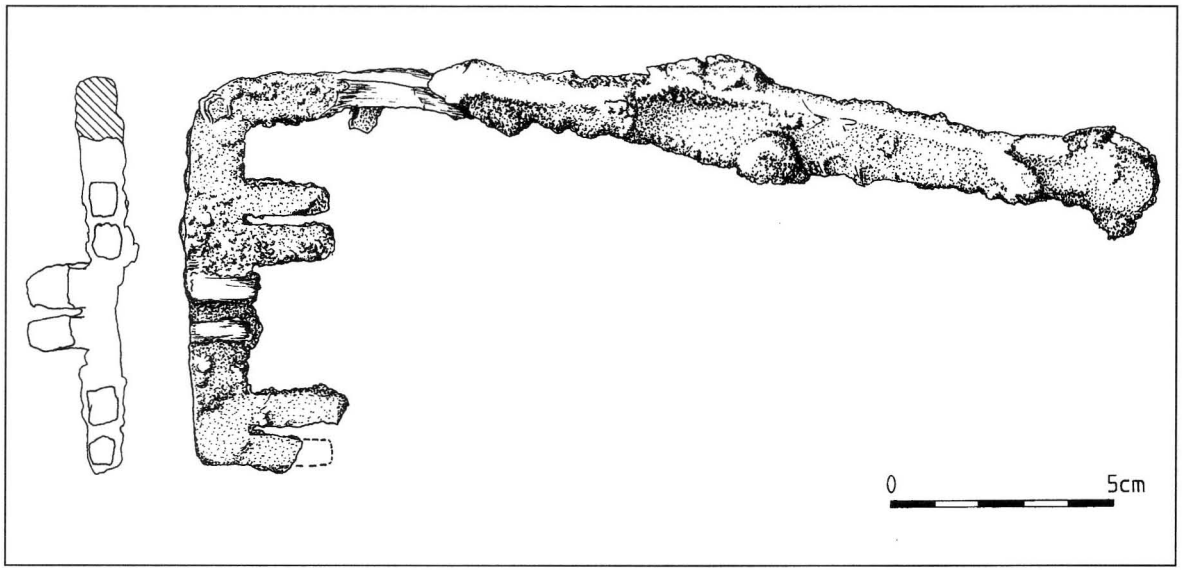

Fig. 12. – Clé en fer gallo-romaine des thermes du Ris-Izella.

Résumé

Un récolement des informations diverses montre que le rivage de la baie de Douarnenez a fourni, au cours des deux derniers siècles, des vestiges gallo-romains assez abondants, notamment des cuves à salaisons. Des travaux de terrassement pour la confection d'un parking ont mis au jour, en 1988, les restes de thermes au voisinage du ruisseau le *Névet*. Une rapide intervention a révélé le plan de l'édifice et son bon état de conservation, notamment dans la partie nord. Une modification de l'agencement est accompagnée de piquetage des premières fresques, celle de la piscine représentant des poissons. Le sol de l'*apodyterium* ou du *frigidarium* est dallé en *opus sectile* avec des plaques de schiste bleu et de calcaire blanc. Les éléments architecturaux et le mobilier découvert permettent de situer l'occupation aux IIe et IIIe siècles apr. J.-C.

Abstract

A compilation of documentary sources shows that Gallo Roman remains – and particularly fish-salting tanks – are fairly abundant on the shores of the Baie de Douarnenez. In 1988, excavation works preparatory to the building of a parking lot unearthed the remains of a bath house, close to the Nevet stream. A short archaeological intervention revealed the plan of a well-preserved building, particularly in its northern part. A change in the layout of the building went with a destruction of the early wall-paintings, those of the cold plunge showing fishes. The floors of the *apodyterium* or of the *frigidarium* are in *opus sectile* style, with blue slate and white limestone slabs. Both architectural remains and small finds date the occupation to the IInd and IIIrd centuries AD.

Diverradur

Diwar an titourou 'zo bet gallet dastum, e ouzer ez eo bet stank a-hed an daou gantved diweza-mañ, an daspadennou galian-ha-roman bet dizoloet war aodou pleg-mor Douarnenez, beoliou salla pesked anezo dreist-oll. Gand labouriou bet greet e 1988 evid ober eur parking ez eus bet lakaet war-wel dispennou euz kibelldiou, damdost da stêrig an Nevet. Gallet zo bet en eur hasta afo gweled tresplaen ar savadur ha merzoud edo an traou c'hoaz e-ratre, dreist-oll al lodenn a zo tu en Hanter-noz. Da heul eun damgemmadenn eo bet piket ar murlivaduriou kenta, re ar poull ma weler treset pesked warnañ. Gand pladennou mein-sklent glaz ha mein-raz gwenn eo bet pavezeted *opus sectile* leurenn an *apodyterium* pe hini ar *frigidarium*. Euz gweled an doareou adeiladel hag an traezou-annez a zo bet kavet e heller lavared eo bet darempredet ar hibelldiou d'an eil ha d'an trivet kantved goude J.-K.

Petit atlas de Quimper au Moyen Âge (VIIIe-XVIe siècle)

Extraits

par Robert Le Roy

L'*Histoire de Quimper*, ouvrage collectif paru en 1994[1] sous la direction de J. Kerhervé, concluait sur l'éventualité d'éclairer le mystère des origines de la cité par ce qui s'était passé aux alentours, notamment dans la plaine de Lanniron. En effet, l'antique cité gallo-romaine se situait essentiellement sur les pentes ensoleillés du Frugy orientées vers le sud, conformément aux choix souvent judicieux des implantations gallo-romaines. La conquête de la plaine aurait pu apparaître comme une continuité naturelle dans l'essor ultérieur de la cité antique. Mais la disparition des témoignages archéologiques, à la fin du IIIe siècle, laisse un vide jusqu'aux IXe-Xe siècles, période pour laquelle on a pu constater la présence humaine dans cette plaine de Lanniron et de Créac'h-Gwenn, grâce notamment aux fouilles de Michael Batt et Yves Ménez, sur les sites de Kernesné et de Kernoter[2].

Est-il possible cependant d'éclairer quelque peu la «nuit documentaire» qui règne du IVe au VIIIe siècle ?

Le développement des villages dans les plaines de Lanniron et de Poulguinan pourraient le laisser supposer. Mais il faut considérer que leur mention date essentiellement des XIVe et XVe siècles, et qu'il est par conséquent difficile d'en apporter la preuve. Un indice pourrait cependant être donné par le fait que le passage de Locmaria à Quimper ne se faisait pas par les berges de l'Odet, mais en empruntant le *grant chemin de Quimper à Sainct Laurens*[3], jusqu'à la *Croix Marc*[4]. L'existence d'un évêché-monastère primitif, qui aurait pu fixer un développement pré-urbain dans ces plaines, reste à démontrer et à localiser, malgré quelques indices toponymiques.

Celui qui va faire de Quimper sa capitale, en choisissant de s'installer sur les terres entre le Frout et le Steïr, c'est-à-dire Gradlon Plonéour[5], détenteur de la puissance laïque, représente une autre forme de pouvoir.

---

1 *Histoire de Quimper*, Toulouse, éditions Privat, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1994.

2 *Revue archéologique de l'Ouest*, 1988, fouille de Y. Ménez et M. Batt, p. 123-141.

3 Arch. dép. Finistère, 27 H 46, 1561.

4 *Ibid.*, 27 H 55, 1476.

5 C'est vraisemblablement le seul Gradlon qui ait existé, la reprise de son patronyme et des superlatifs qui l'accompagnent servant d'ossature à une liste comtale dont la vérité historique n'est pas le souci premier ; établie en 1066, année où Hoël de Cornouaille devient duc de Bretagne, elle associe le nouveau duc au lignage illustre d'un des «piliers» de la Cornouaille.

L'entrevue de Priziac entre Louis le Pieux et Matmonoc, abbé de Landévennec, est, on le sait, à l'origine de la conversion de cette abbaye à la règle bénédictine, conformément à la volonté de l'empereur d'établir l'unité chrétienne sur son empire. L'entrevue a lieu en 818. Peu après, l'abbaye de Landévennec est reconstruite en dur et munie d'un rempart. Derrière l'aspect religieux, l'abandon des rites scotiques et de la tonsure celtique, se profile certainement une décision politique : l'adoption de la règle bénédictine a pour but de conformer le rôle de cette abbaye à celui dévolu aux abbayes franques par le pouvoir carolingien ; celui-ci leur attribue régulièrement des tâches administratives (c'est aussi le cas pour les évêchés), voire des missions diplomatiques et militaires. Qu'en est-il du pouvoir politique en Cornouaille ?

Wrdisten, dans la *Vita Winwaloei*, affirme que Gradlon est le bâtisseur de l'abbaye de Landévennec : on peut se fier à cette affirmation si l'on considère la reconstruction de l'abbaye comme une deuxième naissance, à laquelle participerait pleinement le pouvoir laïc.

Gradlon a par ailleurs eu des liens avec Louis le Pieux : vainqueur des Normands en 799 sur la Loire, dans une région située au nord de l'Aquitaine, principauté du futur empereur Louis, auquel son père Charlemagne a confié ce gouvernement, le prince cornouaillais a, selon le cartulaire de Landévennec, été récompensé par ce prince[6].

Bien que les «chartes Gradlon» du cartulaire de Landévennec prêtent à controverses et interprétations, il semble, malgré tout, possible de considérer que l'influence des carolingiens ne s'est pas limitée à la seule installation de l'abbaye bénédictine.

Le projet politique est vraisemblablement plus large : en 831, Nominoë est nommé par Louis le Pieux, sur les recommandations du comte Gui qui a la charge de la marche de Bretagne, ou de Lantbert, comte de Rennes, *dux in Brittania, gubernans in Britannia.*

Il est peut être plus difficile de voir en Gradlon, le détenteur de la puissance publique en Cornouaille, un prince de type franc ; néanmoins des convergences d'intérêt semblent exister.

Selon Wrdisten, Gradlon qu'on appelle «grand» détenait la souveraineté de la Bretagne jusqu'en 818[7], cinquième année du règne impérial de Louis le Pieux, ce qui constitue sans doute la reconnaissance d'un pouvoir conforme à la politique carolingienne. L'entrevue de Priziac a lieu après la défaite et la mort de Morvan, qui a mené une révolte importante, dans le centre et l'est de la Bretagne, contre la pénétration franque. Peu après c'est Guiomarch de Léon qui symbolise cette résistance : il est vaincu et tué en 824. À côté des princes bretons rebelles, il y a donc des personnalités de poids ralliées à la politique franque.

Gradlon se doit d'avoir une capitale : son installation à Quimper est donc sans doute la conséquence de cette reconnaissance. Elle s'accompagne de la fondation d'un évêché : or il n'y a pas d'évêché sans ville. Il paraît donc difficile d'affirmer l'installation antérieure de l'autorité religieuse. Corentin, détenteur de cette autorité, est un Breton. B. Tanguy a discerné la présence de son culte dans les environs de Quintin[8]. A-t-il été formé dans une

---

[6] Louis HALPHEN, *Charlemagne et l'Empire carolingien*, Paris Albin Michel, 1968 (collection L'Évolution de l'humanité), p 88. – ABEL et SIMSON, *Jahrbücher des Fränkishen Reiches unter Karl dem Grossen*, Leipzig, 1883-1888, t. II, p. 427-428.

Pour les récompenses attribuées à Gradlon par Louis le Pieux, Cartulaire de Landévennec, charte n° 10.

[7] *Id est, ab illo tempore, quo Gradlonus quem appellant magnum, Britanniae tenebat sceptrum, usque ad annum Ludovici Augusti Imperii V. Dominicae autem Incarnat. D. CCC. XVIII.* «Extrait des Actes manuscrits de saint Guenolé par l'Abbé Turdestin», dom MORICE, *Preuves de l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, t. I, 1742, col. 227-228.

[8] B. TANGUY, «Hagionomastique et histoire : Pabu Tugdual *alias* Tudy, et les origines du diocèse de Cornouaille», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 117-142.

abbaye ligérienne ? Sa présence auprès des trois *nuntii* venus chez Warhen à la rencontre de Gradlon[9], c'est-à-dire les représentants des abbayes de Saint-Philibert de Noirmoutier, Saint-Florent de Saumur et Saint-Médard-sur-Loire, dans leur rôle diplomatique pour inciter le prince breton à venir en aide aux Francs, n'est sans doute pas due au hasard, mais il paraît difficile de confirmer ces hypothèses.

Il semble donc que l'évêché-monastère de Quimper soit alors un établissement de type carolingien, mais ce type d'établissement religieux correspond aussi à la conception de l'Église celtique[10]. La désignation de Félix, *Franc de cœur et de race*, comme l'un des successeurs de Corentin, peut laisser entrevoir une continuité dans la désignation, celle d'un évêque favorable aux carolingiens. La politique religieuse menée par Nominoë après la mort de Louis le Pieux en 834, et ses démêlés avec les prétentions de Charles le Chauve sur l'est de sa principauté (le Nantais et le Rennais), se retournerait alors contre ceux qui se sont conformés à la politique des Francs. L'accusation de simonie portée contre Félix de Quimper, Susannus de Vannes, Salacon de Dol et Garnobrius ou Iarnobri, évêque de Léon, s'avère alors bien commode pour se débarrasser de ces évêques.

D'autre part, la *Vita Chorentini* mentionne que Gradlon aurait donné son château à Corentin. Cette affirmation recouvre une réalité et une fiction.

Il est probable que Gradlon accorde à l'autorité religieuse, une terre d'Église ou un minihy primitif, mais l'affirmation de la donation du château à Corentin fait également écho à celle du *Castrum Beati Martini*, nom donné à Tours à la fin du XIe siècle à la terre où se développe la seigneurie archiépiscopale[11] autour de la cathédrale. Le territoire de cette seigneurie a également été attribué par le pouvoir laïc.

Cette mention du cartulaire de Quimper correspondrait alors à la mise en place de l'espace sociotopographique du cœur de la cité autour de la cathédrale gothique, mais elle conduit probablement à une véritable occultation de l'aspect primitif et de la ville et de son développement antérieur au XIIIe siècle.

Les plans 6 et 7 tentent donc de reconstituer l'aspect primitif de la ville de Gradlon et de celle des comtes de Cornouaille au XIe siècle. Ils ont été établis à la lecture et la découverte d'un certain nombre de textes inédits au cours de la recherche d'archives : le rapport de l'ingénieur Henry, successeur de l'ingénieur André, concernant les murailles de Quimper en 1781, et particulièrement la tour Bihan[12], mais aussi les chartes et les actes concernant Alain Canhiart, son épouse Judith et son frère Orscand, évêque de Quimper, dans lesquelles figurent un certain nombre de donations et de dispositions prises en faveur de l'évêque et de son église.

Enfin les plans 8 et 9 montrent qu'à l'occultation que constitue la mention du *Castrum Beati Chorentini*, correspond celle qui est due à la construction de la cathédrale gothique, qui dissimule véritablement les édifices religieux antérieurs. Un texte inédit évoquant ces édifices permet d'offrir une nouvelle hypothèse pour ce qui concerne leurs emplacements respectifs avant la construction de la cathédrale gothique. Les plans respectent donc cet ordre thématique, l'ordre adopté dans leur présentation ayant pour but de mettre en évidence cette double occultation.

---

9 Cartulaire de Landévennec, charte n° 20.

10 Cette image du moine-évêque est aussi celle que donne Wrmonoc de saint Paul Aurélien, dans la *Vita* qu'il lui consacre en 884.

11 Cette appellation date de la fin du XIe siècle. Voir Ph. JEHEL et G. RACINET, *La ville médiévale du Ve au XVe siècle*, Paris, A. Colin, 1995, p. 141 (Collection U).

12 Arch. dép. Finistère, E 1517.

Les plans de Quimper

Le plan 1 est établi à partir des plans cadastraux de 1835 de Kerfeunteun, Quimper, Ergué-Armel et Penhars : il permet une approche du tracé de l'Odet dans sa traversée de la ville, de *Dourguen* à la pointe de *Korniguell.* L'intervention humaine a joué un rôle important dans l'évolution de son cours, l'aspect de ses berges, et leur occupation progressive : elle n'est que brièvement évoquée dans ce plan.

Le plan 2 évoque le développement des villages des plaines de Lanniron et de Poulguinan. Il faut noter l'obstination des évêques successifs à accaparer les terres autour du manoir soit par rachat, soit par acquisition des parcelles en déshérence ou encore par une série de procès pour les obtenir. Jamais les villages autour du palais rural n'accèderont au statut de paroisses malgré les demandes réitérées des habitants. D'autre part, l'aménagement des jardins de Lanniron à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle, sous les épiscopats de René du Louët et de François de Coëtlogon, aboutit à la disparition de la quasi-totalité de ces villages.

Le plan 3 évoque le site primitif où Gradlon installe sa capitale. Le site est choisi en fonction d'un changement radical dans la nature du pouvoir laïc dont le détenteur s'installe au confluent du Frout et de l'Odet (à la lecture des plans 6 et 7, la mention du *Frotquestel* rencontrée dans le cartulaire de Quimper[13] prend tout son sens), par rapport aux chefferies de village de la plaine de Créach-Gwenn et de Lanniron.

Les plans 4 et 5 sont ceux du *Thour du Chastel*, c'est-à-dire rétrospectivement, le bâti du XVe-XVIe siècle et celui du XIIIe-XIVe. Ils servent à établir un constat : l'organisation de l'espace sociotopographique du cœur de la cité à la fin du Moyen Âge ne nous apporte en fait que peu d'éléments d'information sur le site initial, d'autant que la légende selon laquelle Gradlon aurait donné son château, le *Castrum Beati Chorentini*, à Corentin, peut aussi nous induire en erreur.

Poursuivant la rétrospective, les plans 6 et 7 proposent une hypothèse sur l'aspect originel de la ville ainsi que sur son développement jusqu'au XIIe siècle. Elle est en grande partie due à la lecture du rapport de l'ingénieur Henry, concernant l'état des murailles en 1781, établi à la demande du sieur Boutant, maire de Quimper : «Le château de la Tourbie est la plus considérable de nos anciennes fortifications : la portion de mur qui s'étend depuis ce château jusqu'à l'issue de la place aux Canons ne sert à la disposition de personne.

«Le château de la Tourbie ayant été une fortification considérable, il y avait nécessairement beaucoup d'issues au dedans comme au dehors, et la place ditte aux Canons est le reste de ces issues que l'on appelle *«boulvard»*. Si des ouvrages de cette espèce pouvaient se trouver en dedans des murs et qu'enfin les fenêtres basses de ce château encore existantes justifient qu'il devait commander beaucoup de terre au dedans de ces murs pour mieux diriger ses défenses [...], dans les temps les plus reculés cette partie de la ville avait aussi des maisons. Quelques-unes de celles qui s'y trouvent aujourd'hui remplacent d'anciens forts[14].»

De la même manière, le plan 8, c'est-à-dire celui de la cathédrale en 1640, est placé ici pour montrer la manière dont la cathédrale et le bâti ultérieur occultent la situation des édifices religieux précédents. Par chance, un texte inédit permet de proposer un plan de masse et de situation approximatifs, évoqué au plan 9.

---

[13] Bibl. nat. France, ms. 51, cartulaire de l'Église de Quimper, 1336, f° 55 r°.

[14] Arch. dép. Finistère, E 1517, 1781.

Plan 1

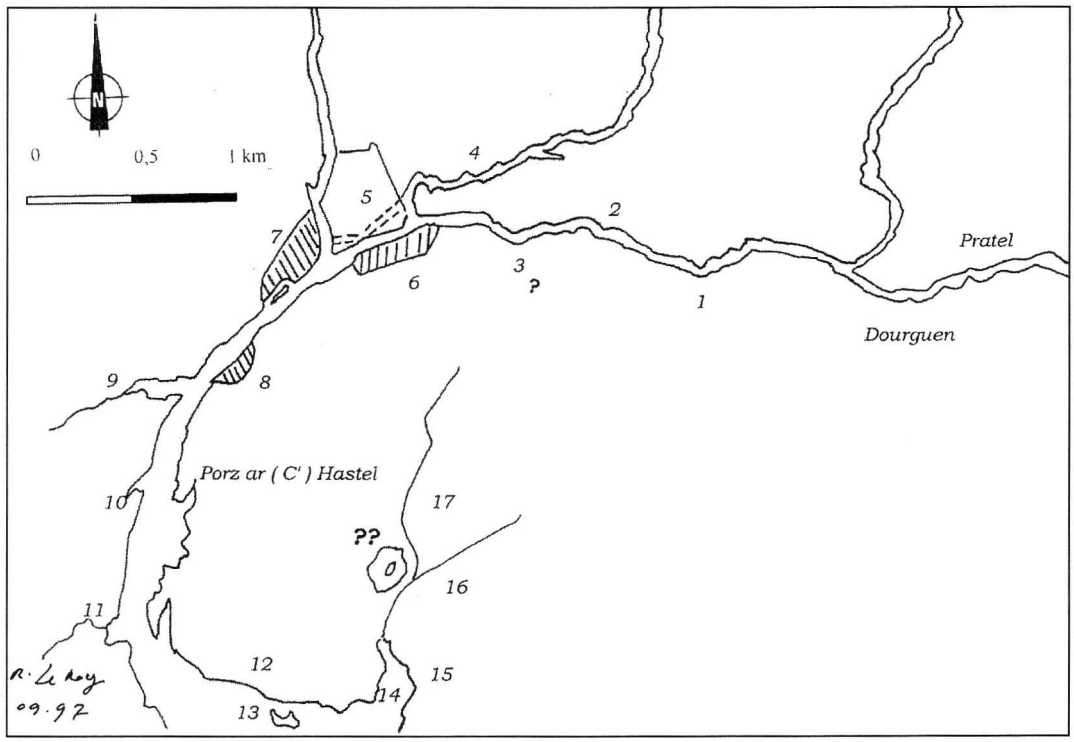

Le profil de l'Odet en amont et en aval de Quimper
(d'après les plans cadastraux de Kerfeunteun, Ergué-Armel, Quimper et Penhars, 1835).

Les villages de *Dourguen* et de *Pratel*, possessions épiscopales en 1540[15].

1) Selon le plan cadastral de 1835, l'Odet faisait un coude au niveau de l'actuel Gymnasium, sur l'avenue de la Libération : il se trouvait donc très au sud de son cours actuel[16].

2) Le lit de l'Odet se trouvait en effet à 200 mètres au sud du cours actuel, dans la traversée de la plaine entre *Créac'h-Euzen* et les hauteurs de *Kervir*, également possession épiscopale en 1540[17]. L'arrivée du chemin de fer, l'urbanisation du quartier de la gare et sa viabilisation ont provoqué ce déplacement important du lit de la rivière.

3) Au niveau du *Pont Fermin*, le plus ancien pont, le lit ancien de la rivière se trouvait à 30 mètres au nord du lit actuel. Il a été déplacé vers le sud lors de l'avant-dernière reconstruction de ce pont en 1871.

? : Le *Maen Tudi* figure dans le cérémonial de l'entrée solennelle de l'évêque en ville. Il sert de limite au territoire donné au prieuré de Locmaria en 1022. Au carrefour de la *rue de*

15 Arch. dép. Finistère, 1 G 1, f ° 23 r°.

16 Ergué-Armel, plan cadastral de 1835.

17 Arch. dép. Finistère, 1 G 1, f° 23 r°.

Pontfermin, de la rue Neuve et du *Grant chemin de Quimper à Vennes*, se trouve également une pierre *près la Croix et gros chesne au mesme carrefour*[18], que l'on retrouve mentionnée dans le cérémonial de l'entrée de l'évêque en ville à partir de 1235. Mais nous ne disposons pas de preuve irréfutable pour affirmer qu'il s'agit du *Maen Tudi*.

4) Le Frout se jette dans l'Odet par un delta plus large qu'aujourd'hui[19].

5) La cité médiévale est ici représentée avec son rempart de la fin du XIIIe siècle.

6) Le faubourg de la rue Neuve.

7) Le faubourg de Saint-Mathieu qui fait partie du domaine ducal puis du domaine royal à Quimper.

8) Locmaria : le prieuré est créé en 1022. L'agglomération qui se fonde autour de ce prieuré constitue une excroissance vers le nord par rapport à l'occupation humaine antérieure. En effet, les pendages des sites de la période gallo-romaine sont tous orientés vers l'ouest et le sud-ouest.

9) Dans le delta du ruisseau venant de *Melgven* sur l'ancienne route de Pluguffan se jette aussi le ruisseau venant du moulin du *manoir de La Palue*. Cet estuaire, une fois clos, constituera l'*étang du moulin aux couleurs* au XVIIe siècle.

10) La palue du *Paludec* a aussi un delta bien plus large qu'aujourd'hui.

Poulguinan et le port de *Porz-ar-C' hastel* sur le ruisseau qui sépare la paroisse de Locmaria des terres du manoir de Poulguinan : ce site aujourd'hui disparu sous les remblais du nouveau pont pourrait bien être celui du port gallo-romain. En aval se trouve la *Grande Retenue de Poulguinan*[20].

11) Le ruisseau descendant de *Kerlagathu* et du *Moustoir* se jette aussi dans l'Odet par un large delta.

12) Le manoir de Lanniron, ou *Palais rural*, est construit à proximité des *Isles et Marais* de la rivière entre 1192 et 1218 et sert de résidence à l'évêque Guillaume.

??: Parc Ar Lan Coz, dit aussi *Parc Kernech an Abat* : ici encore on manque d'éléments pour affirmer sans conteste qu'il s'agit du site du monastère fondé par *saint Tudi*, sur cette colline dominant le Saint-Laurent. Il ne s'agit que d'une hypothèse qui demande vérification[21]. Il s'agit d'une possession dépendant du prieuré de Locmaria.

13) Le *Gorré Mengat* devant le Palais rural de Lanniron est une des pêcheries de l'évêque. Il s'agit de l'île aux Rats[22].

14) Le port de *Porzguen*[23], mentionné au XVe siècle : ce petit port d'échouage existe encore sur le plan cadastral d'Ergué-Armel de 1835.

15) Près de ce port, *Porzmouez* constitue le site de la sécherie épiscopale ainsi qu'un site de construction navale (la «galerne») appartenant à l'évêque[24].

16) *Gorre Steranguen* : une autre pêcherie appartenant à l'évêque. Celle-ci se trouve sur le Ster-An-Guen qui vient du village de Kernec'h-Enguen ou Creach-ar-Gwenn[25]. Sur les rives de l'Odet à *Keraugan*, des *terres à poterie*[26] sont exploitées, ce qui prouve l'existence d'une activité de ce type avant l'installation de J.-B. Bousquet au Moulin aux Cou-

---

18 Arch. dép. Finistère, 100 J 146, 1540.

19 *Atlas de Quimper*, par J. KERHERVÉ, dans la collection Atlas des villes de France, sous la direction de Charles Higounet, éditions du C.N.R.S, 1988. Le Frout arrive perpendiculairement à la muraille qui l'a dévié de son cours.

20 Arch. dép. Finistère, 1 G 91, 1757.

21 *Ibid.*, 27 H 55, 1652.

22 *Ibid.*, 1 G 97, 1657. Certains auteurs l'ont identifié comme un retranchement datant de l'occupation des Vikings en Bretagne.

23 *Ibid.*, 1 G 97, 1675.

24 *Ibid.*, 1 G 97.

25 *Ibid.*, 1 G 97.

26 *Ibid.*, 1 G 98.

leurs. Elles existent aussi dans l'anse de Toulven où plusieurs villages se livrent également à cette activité[27].

17) Sur le ruisseau du Saint-Laurent, le «*Moulin Chartier de l'évêque*». C'est un type de moulin au fil de l'eau. Une charrette chargée sur une plate-forme oscille grâce à la traction de deux chevaux tournant sur une jetée de pierre autour du moulin, aidant ainsi le courant trop faible à actionner la roue et les meules du moulin.

[27] Ce sont les villages de Rumeur, de Kerguédon et de Runlaouénan «ou terrouer de Toulven» sous la seigneurie de la famille Le Baud en 1540 (Arch. dép. Finistère, 1 G 1, f° 21 v°, et 1 G 92).

Plan 2

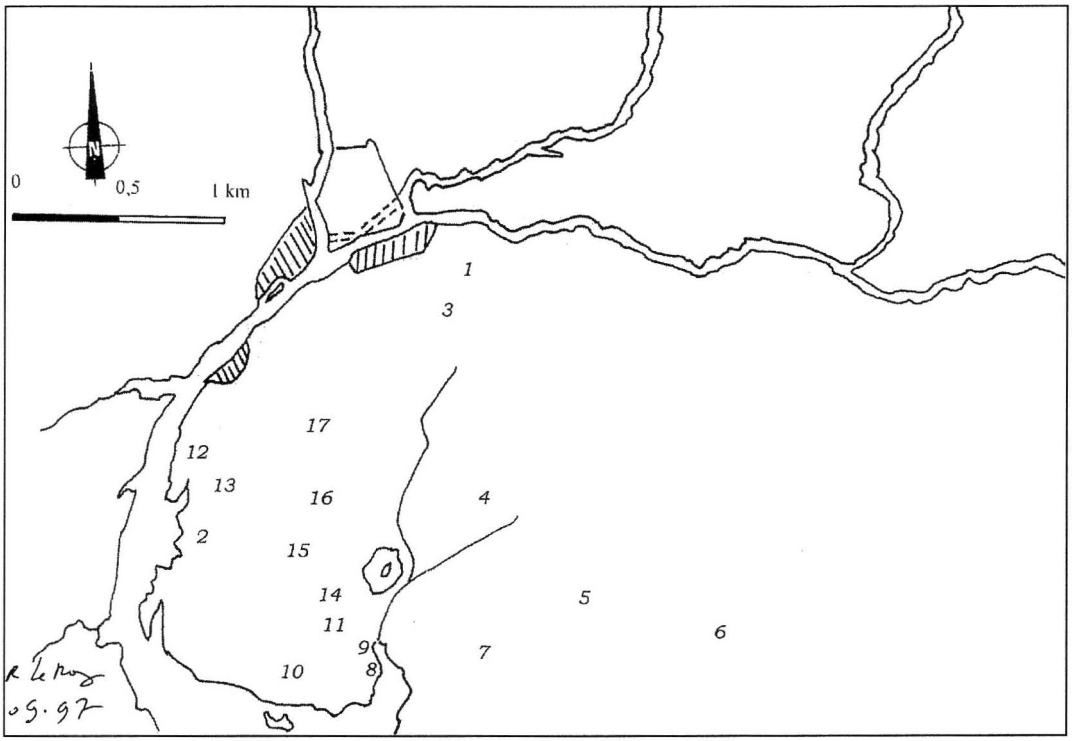

L'occupation humaine dans les plaines de Lanniron et de Poulguinan.

1) La croix et carrefour de la voie venant de Locmaria (le *Grant Chemin de Locmaria à Saint Laurent*), de la voie ancienne venant de Fouesnant par le *pont de Lesquidic*[28] au Moulin du Pont, et joignant le *grant chemin de Lanniron à Quimper* par la Garenne Casse-Cou, et enfin de la rue de Pen-ar-Stang (dont le tracé est celui de la Garenne de Pen-ar-Stang). Cette croix, dite la *Croix Marc*[29], se trouve près de Parc ar Groas.

[28] Arch. dép. Finistère, 1 G 92, 1540.

[29] *Ibid.*, 27 H 55, 1476.

2) Les Isles et Marais de Lanniron et de Poulguinan, forment avec la *Grande Retenue de Poulguinan*[30] un paysage particulier. La roselière est mise en exploitation et sert, entre autres, à fournir la litière au bétail de la ferme du manoir épiscopal.

3) Le village de *Lesperbé.*

4) Le village de *Kerustum*, et *Pont Ustum*[31].

5) Le village de *Creach ar Gwenn* ou *Kernech an Gwenn*[32].

6) *Kernoter*[33].

7) *Kernesné*[34].

8) Le village de Lanniron dit aussi *rue ou paroisse des Moulins* entre *Steranguen* et *Pont Ustum*[35].

9) Le village de *Cornigou*, qui se trouve près de la *Garaine de l'Evesque*[36].

10) Le Palais rural de Lanniron où s'installe l'évêque Guillaume entre 1192 et 1218, date à laquelle il y meurt (*Lanlydron*)[37].

11) Le village de *Dourmen, près le manoir de Lannizron*[38].

12) Les Isles et Marais près du Palais rural de Lanniron[39].

13) Poulguinan et *Porz ar C'hastel* (village et cresches de[40]), près du manoir et de la *Grande Retenue.*

14) *Kerbaby*[41].

15) *Prat Maria*[42].

16) *Creach Maria* ou *Kernech Maria*[43].

17) *Coz Maner* : le manoir de Prat Maria, aujourd'hui disparu, était en 1541 aux mains de Guillaume de Quoëttanezre[44] : c'est un manoir important mentionné dans le rentier épiscopal de 1682 comme siège d'une sergentie féodée[45]. Guillaume de Coëtanezre est le capitaine qui reprit Concarneau en 1576 sur les protestants et avait bâti la forteresse du Granec en Collorec, dont La Fontenelle fit un de ses repaires pendant la Ligue. En 1652, le manoir est aux mains du seigneur baron de Qu[er]gorlay de K[er]omant[46].

Près de ce manoir, il est probable que se trouvait le *demi-estaige et village de Kermapeuzen*[47]. En 1540 Jacques Le Fannier, sieur de Kermapeuzen, est propriétaire de ce manoir de Kermapeuzen, sur la colline dominant le Moulin Vert, qui deviendra plus tard un monastère.

En 1521, Jacques Le Fannier est avocat du prieuré de Locmaria, à propos de la *fontaine Melhuet*[48] située sur le *demi-estaige de Kermapeuzen,* qui surplombe le prieuré. Cette fontaine alimente le prieuré par une canalisation. Des contestations ont surgi et les gens du sieur du Cleuziou, propriétaire du manoir de Pratmaria, et les religieuses : les gens de Cleuziou ont bouché cette canalisation à l'aide de mottes et d'immondices de toutes sortes ; de ce fait le prieuré de Locmaria n'est plus alimenté en eau. Le demi-estaige de Kermapeuzen se trouvait à proximité du manoir de Pratmaria qui dominait le prieuré à proximité de Coz Maner et de ses terres, en descendant vers l'Odet.

---

30 Arch. dép. Finistère, 1 G 93.

31 *Ibid.*, 1 G 94.

32 *Ibid.*, 1 G 98.

33 *Revue archéologique de l'Ouest, op. cit.*, p. 123 -141.

34 Arch. dép. Finistère, 1 G 1 22 r°, 1540.

35 *Ibid.*, 1 G 4, 1520.

36 *Ibid.*, 1 G 94, 1412.

37 *Ibid.*, 1 G 94, 1412.

38 *Ibid.*, 1 G 4, 1540.

39 *Ibid.*, 1 G 97.

40 *Ibid.*, 1 G 4, 1520.

41 *Ibid.*, 1 G 4, 1520.

42 *Ibid.*, 1 G 1, 1540.

43 *Ibid.*, 27 H 52.

44 *Ibid.*, 1 G 94.

45 *Ibid.*, 1 G 365, f° 21 r°, 1682.

46 *Ibid.*, 2 G 133, f° 18 r°.

47 *Ibid.*, 1 G 1, 24 r°, 1540.

48 *Ibid.*, 27 H 46, 1521.

Plan 3

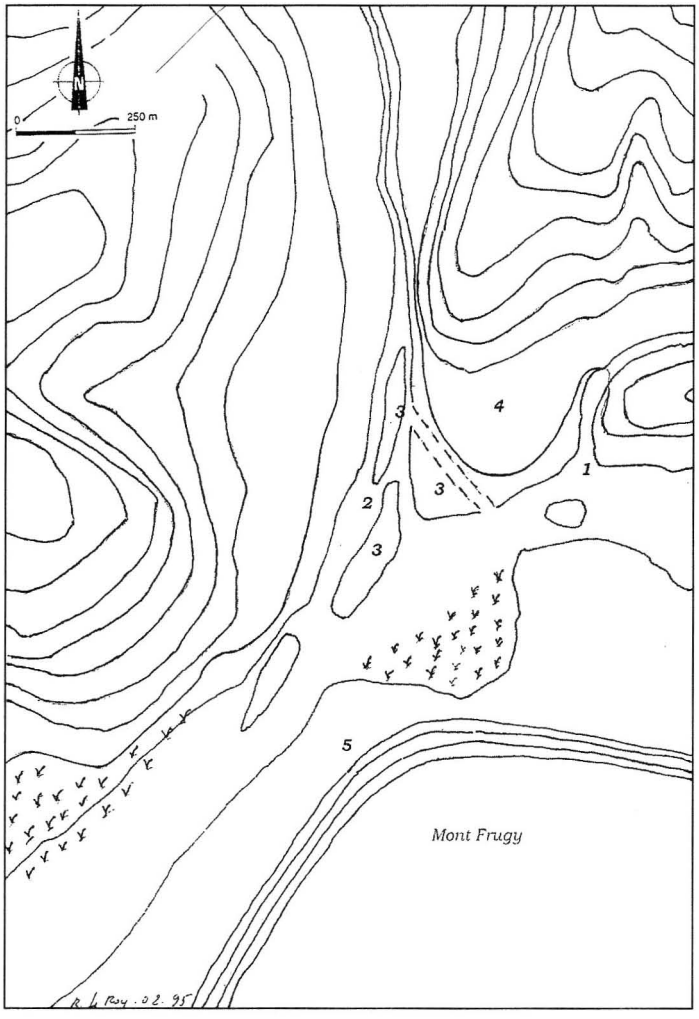

Le site originel d'installation de la ville médiévale.

Ce plan est établi d'après le plan de J. Kerhervé[49], notamment pour ce qui concerne les courbes de niveaux.

1) Le delta du Frout avant la construction de la muraille.

2) Le delta du Steïr.

3) Les îlots sur lesquels s'appuiera la construction du quai.

4) Le site primitif de la première ville médiévale est plus étroit que les limites actuelles entre le Frout et le Steir.

5) La rive méridionale est également plus étroite puisque le lit de l'Odet s'étend presque jusqu'au pied du mont Frugy.

---

[49] *Atlas de Quimper, op. cit.*

Plan 4

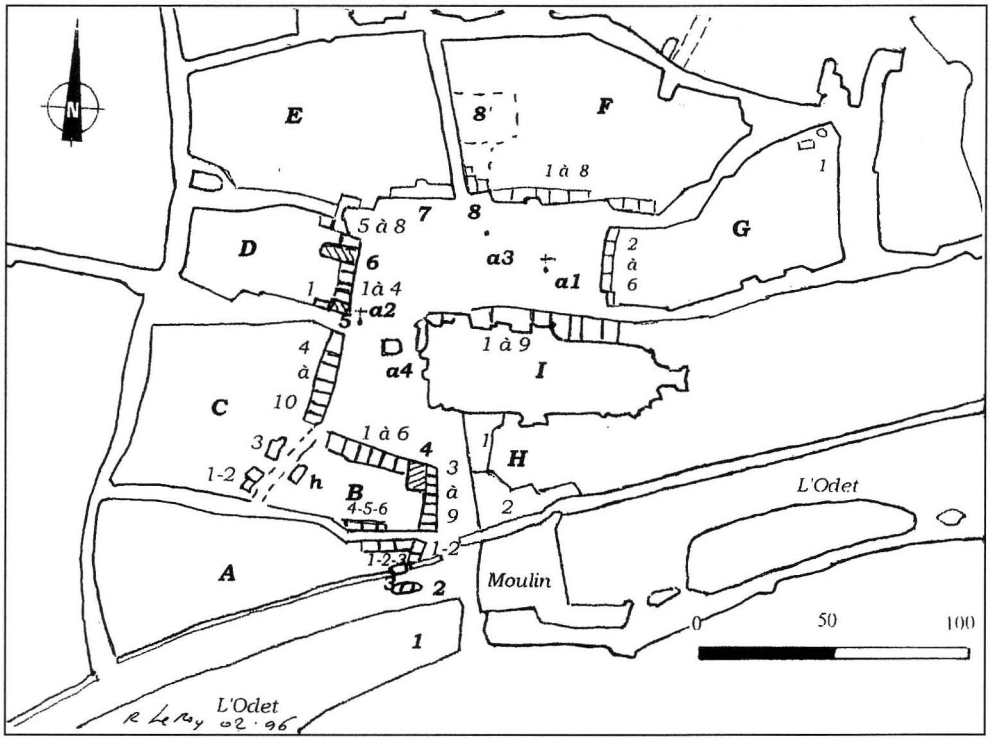

Le cœur de la cité quimpéroise aux XVe et XVIe siècles : le thour du Chastel.

Sources (Archives départementales du Finistère) et abréviations utilisées pour ce plan :

[a] Rentier épiscopal de 1540 : 1 G 1.

[b] Aveux à l'évêque : 100 J 131 à 156.

[c] Les biens des hôpitaux, 1561, décrits dans le rentier de l'aumônerie : 49 H 3.

[d] Rentier de la confrérie Saint-Nicolas : 100 J 193 et 194.

[e] Obits et messes au chapitre : 2 G 203 à 229 ; 100 J.

[f] Aveux aux cordeliers : 18 H 28.

[g] Aveux au prieuré de Locmaria : 27 H 46 à 56.

[h] Titres et aveux de Lanniron : 1 G 1, 4, 83 à 99.

[i] Rentiers du chapitre du XVIIe siècle : 2 G 133.

[j] Comptes du temporel de l'évêché de Cornouaille : 1 G 372.

Le sud de la place du Thour du Chastel porte le nom de *marché au Pain*, face à la cathédrale ; selon Aymar de Blois, un pilori se dressait sur cette place [j].

L'actuelle place de la Mairie s'appelait la *place de l'Avoir aux Bleds* [i].

Un marché et une halle aux poissons sont également mentionnés en 1540 ; c'est en face

de cet édifice, au nord-ouest de la *place de l'Avoir aux Bleds*, que se trouve le pilori de l'évêque [b]. (Le sénéchal interdit en 1709 l'usage de piloris privatifs utilisés par la noblesse locale, se comportant en seigneurs urbains, à proximité de leur résidence, dans la ville de Quimper).

Secteur A du plan

Extra-muros

1) Le *Portus Piscium*[50], mentionné dans les années 1330, a perdu de son importance économique avec la construction du *Kay* au débouché du Steir, c'est-à-dire le site du port construit d'un commun accord entre le roi et l'évêque en 1494.

2[51]*)* Le *Grand Cellier de l'évesque*, c'est-à-dire la halle extra-muros, tombe aussi en désuétude du fait du déplacement du port lorsque l'on va passer du *Portus Piscium* au *Kay* : sa construction en aval fait perdre son intérêt économique à ce Grand Cellier [j].

Avant les guerres de la Ligue, cet édifice est acheté par un particulier qui le transforme en *maison du Papegaut.*

3) Ostaliri An Boulouart : les auberges apparaissent au cours du XVIe siècle ; citons également l'*Ostel du Lion d'or* et l'*Auberge de la Croix de Lorraine,* aux armes du duc de Mercœur.

Intra-muros : rue du Boult des Estangs

1) La maison *Guillaume Robert* ou *Guillaume Robin* [a], r*ue du Boult des Estangs.*

2) Dans la même *rue du Boult des Estangs*, ledit *Le Gall* verse une rente pour la maison anciennement *Legardien*, joignant la maison Guillaume Robert [a], dans la même rue, de l'angle nord de l'entrée de la r*ue Dore* à l'angle sud-est du *marché au Pain* (toujours sur le même côté).

3) Maison *Rolland Sohier* et *Marie Cochet*, et *Christophle Cochet* garde de *Jehan Le Gall* (1540) [a].

4) Ancienne maison *Pierre Robert* et *Marie Penjouan* [a].

5) Maison au sieur de *Keranroc'h* [a].

6) Maison prébendale du sieur de *Boisbilly* [g].

7) Maison du sieur *Baudoin*, sieur de *Tregleiezre* [b].

8) Maison *Jacquette Le Marrec* [b].

9) Maison *Katerine Lanriec* [b].

Dans la rue Dore

1) Maison *Jehan de Botmeur*, en la ville close, rue Dore (aveu au chapitre) [a].

2) Maison *Yvon Calvez férant du bout derrière sur les murailles et ouvrant du bout devant sur la rue Dore* (1540) [a] entre la maison *Jehan de Botmeur* et celle d' *Allain Le Barvec.*

3) Maison *Allain Le Barvec* [a].

4) Maison *Jacob Le Goazre* [b].

5) Maison *Françoise Provost, entre maison Jacob Le Goazre, sieur de Kervellegan, et la maison du sieur de Kerguidé, ouvrant du bout devers midi, sur la rue Dore* (1540) [b].

6) Maison du sieur de *Kerguidé* [b].

Secteur B du plan :

Au marché au Pain

4) Petit cellier de l'évêque [j].

1) Maison Loyse Marion veuve feu Jehan Le Moël, entre maison à la dame de Pratanros et maison Marie Petitjouhan [b].

---

50 J. KERHERVÉ, *Histoire de Quimper*, *op. cit.*, p. 89.

51 Les numéros mentionnés en gras italique indiquent des bâtiments publics à vocation civile ou religieuse.

2) Maison à la *dame de Pratanros* [b].

3) Maison *Marie Petitjouhan* [b].

4) Maison arrentée par *Jacques Le Fannier* pour sa sœur *Jehanne* [b].

5) Autre maison à *Jacques Le Fannier* [b].

6) Maison *Jehan Le Fannier* entre maison prébendale missire *de Launay, recteur de Baznalec, chanoine et promoteur de Cornouaille* (1540) [b]. Cette maison prébendale est mentionnée dans la venelle allant de la rue Dore au marché au Pain.

Secteur C du plan

(du côté occidental de la place du Marché-au-Pain en allant vers l'entrée de la rue du Portzmen)

Dans la venelle joignant la rue Dore au marché au Pain :

1) Maison *Bougeant,* chanoine de la cathédrale, occupant donc une maison prébendale.

2) Maison *Quinyou.*

Entre ces deux maisons : «La mazière et mur estant entre la court des maisons Bougeant et Quinyou, conduisant du bout derrière de lad[icte] maison dud[ict] Quinyou jusque à la venelle et rue nommée rue An Doayré en ceste ville close de Kemperchorentin estre com[m]un entre partyes et avoir acordé, et par cestes accordent en forme que led[ict] Bougeant pourra édifier sur led[ict] mur commun et y faire ung appateix[52] et boult de chambre, desjà par led[ict] Bougeant comme[n]çant d'entre sad[icte] court led[ict] appateix hausser soubz et jucques une petite fenestre estante au boult derr[ière] de lad[icte] maison dud[ict] Quinyou, au dessus le boult dud[ict] mur com[m]un et y faire deux cheminées oud[ict] mur, o pouvoir d'asseoir les corbeaulx, jamberies et gorges desd[ictes] cheminées au transvers dud[ict] mur, par ce que led[ict] Quinyou et les aultres demeurantz et seigneurs de lad[icte] maison prébendal, ch[ac]un en son temps pourront édifier sur led[ict] mur com[m]un devers led[ict] jardrin.» Il s'agit en fait d'une sorte d'accord de mitoyenneté daté de 1540 !

2) Maison *Guyon Le Guen,* marché au Pain, tour du Chastel [c] : c'est probablement l'une des suivantes.

3) Maison prébendale *Missire de Launay, recteur de Bannalec et chanoine et promoteur de Cornouaille,* 1540 [b].

h) Bien que mentionné plus tardivement (en 1594), je porte ici l'*Ostel du Lion d'or* où séjourna le sieur de Grandville, lieutenant général du duc d'Aumont durant les guerres de la Ligue, après la reddition de la ville : cet *ostel* se situe dans la venelle qui joint le marché au Pain à la rue Dore.

Le marché au Pain, du côté occidental de la place

4) *La maison de la sœur de Guyon Le Guen* [c].

5 et *6*) *Deux maisons férantes l'une l'autre au Thour du Chastel à Guyon Le Guen et sa femme, entre la maison autrefois à Alain Goalichet, à présent à Charles Goalichet et une autre maison à la sœur de Guyon Le Guen,* 1563. L'ensemble est arrenté à l'aumônerie [c].

7) La *maison Charles Goalichet autrefois Alain Goalichet* [c].

8) *Maison acquise au Thour du Chastel par Bertran Bertault et Azelicze Poulmic de Jehan Le Guen et sa femme, entre la maison aux enfants feu Jehan Guillivy et une maison à Alain Goalichet et sa femme, à présent aux enfants maistre Yves Le Doulce,* 1563 [c].

9) Maison *Jehan Guillivy* [c].

10) Maison *Jean Le Braz et Jeanne Drugeon, applacement au Thour du Chastel, au mar-*

[52] Un appentis.

ché au Pain [g] (le même Jean Le Braz s'acquitte d'une rente au chapitre sur une maison dans la rue Neuve en 1540).

Secteur D du plan :

Vers la place du Marché au Poisson

1) À l'entrée de la rue du Portzmen : *Ostel Béautricze, dégrepie Yvon du Plexeis*, dont l'acquéreur *Henry Olivier* s'engage à rebâtir un hôtel sur l'emplacement [b].

5) Ostel *Henry du Juch* [b].

1) Maison *Moéam Costiou, ostel, yssues et appartenances, entre l'Ostel Henry du Juch, chevalier, et l'ostel Béautricze, dégrepie Yvon du Plexeis, prêtre,* dont l'acquéreur, Henry Olivier, s'engage à y construire un *ostel* sur l'emplacement (1484, scel Guillaume de Rosmadec) [b].

2) Sur la place du *marché au Poisson*, maison des hoirs *Grasset et Marie Le Baron*, aveu au chapitre en 1516 [e].

3) Maison *Paul Hamon*, avocat également *esgailleur du Salpêtre* en 1553 pour le *Thour du Chastel* [a].

4) Maison autrefois à *Françoys Kerguellen*, à présent au sieur de *Kerasec Kerlaüenan et Isac Kerguellen, Thour du Chastel* [f].

6) Les *Poeczonerie* et marché au poisson en plein air devant : ce bâtiment nous est connu par un acte de reconnaissance de rente à l'évêque [b], signé *en face de la Poeczonerie* en 1540.

Au-delà de la *Poeczonerie* :

5) Maison *Pierre Laié, Thour du Chastel* (1561)***.

6) Maison *Adelicze Poulmic et Bertran Bertault* [e]. Les personnages ici évoqués le sont en 1540 dans les aveux au prieuré de Locmaria : *Azelicze Poulmic, dame de Poulguinan* [g].

7) Maison *Alain Goalichet* (1540) [b], qui reconnaît également une rente sur la maison suivante à l'entrée de la rue du *Guéaudet* (n° *8*).

Secteur E du plan

1) Du côté nord de la rue du *Guéaudet* à l'entrée de celle ci, la maison des enfants et héritiers de *Jehan Raoulès et Katherine Moéam* sa femme, occupée par *Marie Le Colet*. Cette maison «*oupvre sur le devant de la rue vis à vis la Porte du Guéaudet*» : il s'agit d'un passage entre deux maisons ayant appartenu à la famille Moreau [e].

7) L'*Ostel Rioc de Lustuhan* occupé en 1487 par *Hervé de Lézongar*, chanoine et trésorier de Cornouaille.

Cet *ostel* a pu subir quelques modifications depuis le XIIIe siècle, date de sa construction. Il était plus grand qu'aujourd'hui au XVe siècle car la rectification de la rue Royale en 1837, succédant à la rue Obscure, l'a amputé d'une partie qui s'étendait jusqu'à la limite orientale de l'actuel Café du Finistère.

Ces mentions sont dans le rentier épiscopal de 1682, mais Hervé de Lézongar signe le compte du miseur de 1487. L'ancien tracé de la rue Obscure, mentionnée dès 1220 dans le cartulaire de Quimper, est peut-être plus ancien que sa première mention dans les textes.

Secteur F du plan

8) La *maison des Poys et Ballances*, dont le roi et l'évêque se partagent en 1539 la mise en adjudication, constitue au même titre qu'un *hôtel des monnaies* tel celui qu'a voulu édifier Charles de Blois en 1358 dans la rue Keréon, une prérogative du pouvoir souverain.

Elle est affermée en 1539 à *François Lescauff*, fils de *Jehan Lescauff* que l'on retrouve lieutenant de Fouesnant en 1543[53]. Elle se situe donc à l'entrée de la rue Obscure, vis-à-vis de l'*Ostel de Lustuhan*, de l'autre côté de la rue.

Elle comporte en outre *une veille mazière et jardin* en 1539, attenante à un courtil au *sieur du Tyvaranlen en la rue Obscure (8')*, et, de

53 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, rentier royal, 1539, f° 1 r°.

l'autre côté, sur la *rue du Chastel*, elle *fiert à la maison Jehanne Fily, veuve Marc Le Béguec.*

1) Maison *Jehanne Fily*, veuve *Marc Le Béguec* [e].

2) Maison *Guillaume Fily notaire au Thour du Chastel*, aveu au prieuré de Locmaria (1520) [g].

3) Maison *Jehan Le Guen*, rente acquittée aux cordeliers en 1565 [g].

4) Maison *Jehan Calvy, notaire au Thour du Chastel* (1520) [g].

5) Maison *Guillaume Guernalec, notaire au Thour du Chastel* en 1521 [g].

6) Maison *Guillaume Moen notaire au Thour du Chastel*, 1588 [g].

7) Maison *Yvon Le Sodec, notaire au Thour du Chastel*, acte de 1576 [h].

8) Maison *Jacob Paige* puis *Jehan Kerlozrec* (il figure dans le rentier royal de 1539), puis à *Maistre Hervé Toullanlan* avocat, et sa femme [d].

Placer ces maisons au nord de la place du *Thour du Chastel* peut sembler arbitraire mais tient compte du fait que la rue Obscure et ses environs sont le lieu de résidence d'un certain nombre de notaires et d'hommes de loi travaillant au service des diverses autorités seigneuriales de la ville. Ce «regroupement professionnel» peut aussi concerner la place de l'*Avoir aux Bleds* ; la proximité de la *maison des Poys et Ballances* confère à ce secteur du cœur de la ville un rôle économique et administratif qui semble non négligeable.

Secteur G du plan

1) Maison et four affermés à *Jean Le Doulce* par le chapitre de Cornouaille, au bas de la rue Verdelet, *place Toul al Laezre* en 1611 ; son père, Yves, est l'un des *esgailleurs du Salpêtre pour le Thour du Chastel* en 1553 [d].

2) La maison *Marie Le Bleiz.*

3) Maison à *Dagorn et Marie*, sa femme, à présent à *Yvon Urgoez*, entre la maison *Marie Le Bleiz, femme de Alain Kerfors*, et la maison d'*Augustin et Guillaume Oreaulx* (Guillaume Oreaulx est notaire en 1540) [b].

4) La maison *Augustin et Guillaume Oreaulx.*

5) Maison *Pierre Coeffet* à présent aux héritiers de *Marguerite et Jehanne Trétout* (Arch. dép. Finistère, 2 G 131 [e], fragment de rentier du chapitre, 1re moitié du XVIe siècle).

6) Maison *Lorans Le Guen esgailleur du salpêtre* pour la rue du Froult en 1553.

Secteur H du plan

1) Le palais de Rosmadec, commencé sous l'épiscopat de ce prélat, abrite en 1408, sous l'épiscopat de *Gatien de Monceaux*, les services de l'official de Cornouaille.

2) Le *palais de Rohan*, qui est construit à partir de 1508 sous les directives du *receveur Jehan Le Torcol.*

Secteur I du plan

Selon J. Kerhervé, 9 maisons sont mentionnées en 1514 contre la cathédrale (*Histoire de Quimper*, p. 241). Nous les retrouverons plus loin.

Indications complémentaires :

a1) La *Croix au Lait*, mentionnée dans le compte de *Guillaume Périou* en 1440 sur la place de l'*Avoir aux Bleds*[54].

a2) [a] *La croix devant l'entrée du Portzmen*[55].

a3) *Le pilori* mentionné par le rapport du sénéchal, à égale distance entre la *poeczonerie* et le porche nord de la cathédrale[56], installé au XVe siècle.

a4) *L'ossuaire*, construit en 1514 par Guillaume Le Goaraguer (comptes de la fabrique) et démonté en 1860.

---

54 Contrats du chapitre de Quimper, 2e registre, f° 35, v°.

55 Arch. dép. Finistère, 2 G 203.

56 *Ibid.*, 1 G 47.

Plan 5

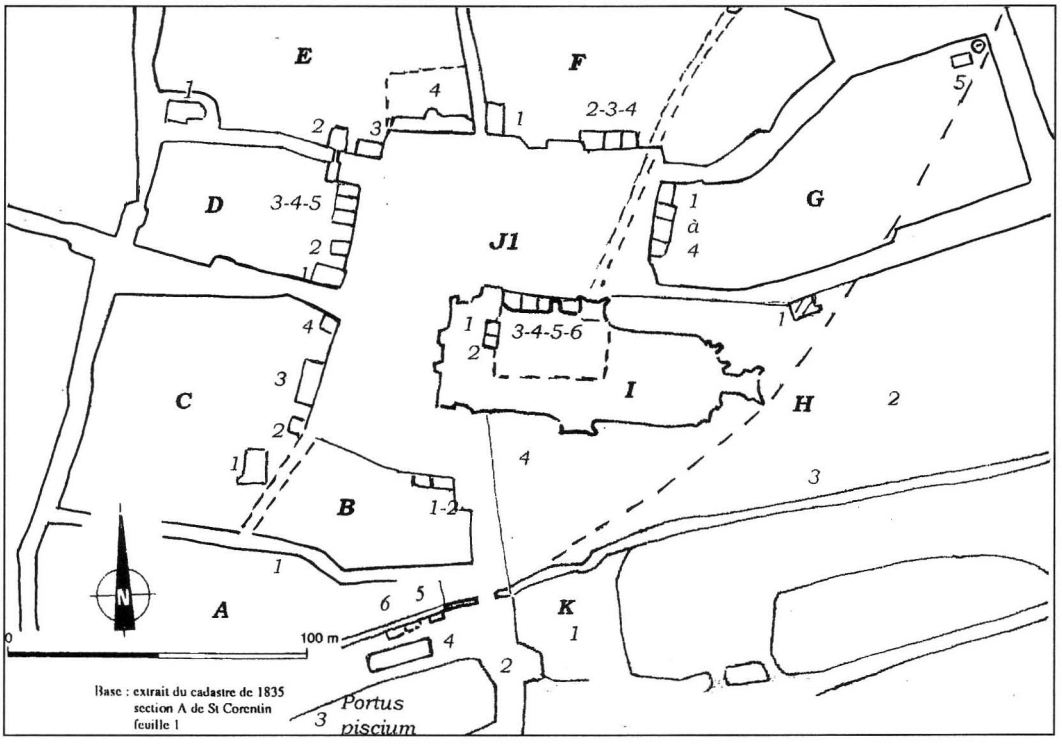

Quimper, le cœur de la cité
aux XIIIe et XIVe siècles.

Ce plan est établi d'après les renseignements recueillis dans les notes manuscrites de l'abbé Peyron sur le cartulaire de Quimper conservées aux Archives diocésaines. J'ai pu les consulter grâce à l'aimable autorisation du chanoine Le Floc'h.

D'autres indications sont fournies par la *Monographie de la cathédrale* de R.-F. Le Men. Cependant, la découverte récente d'un document inédit m'amène à infléchir ce qui est traditionnellement admis, notamment en ce qui concerne la construction de la cathédrale.

Quimper intra-muros

Les premières maisons, d'après le cartulaire de Quimper

Secteur A du plan

A 1) La *rue Dore* ou *an Doare*, mentionnée pour la première fois au XVe siècle, a dû être très proche de la berge de l'Odet avant la construction de la muraille.

Dans la *rue des Frères Mineurs*, le point bas, au carrefour de l'actuelle rue Saint- François et de la rue Amiral-de-La-Grandière, a pu être un point régulièrement atteint par la marée.

Secteur B du plan

B 1 et *2)* En 1220, le chapitre reçoit des maisons prébendales en donation : c'est la première mention de la résidence de chanoines hors de l'enclos canonial (mais cette situation est peut-être antérieure). En fait, leur installation dans des maisons de la ville entre la fin du XIIe siècle et le début du XIIIe reste difficile à dater, mais elle est conforme à ce qui se passe ailleurs.

Les emplacements de ces maisons mentionnées sur ce plan correspondent à des dates plus tardives et restent sujets à caution : j'ai placé arbitrairement une d'entre elles près du marché au Pain : celle de *Morvanus*, chanoine, donnée au chapitre en 1220, et ouvrant sur la *Platea* (la place publique[57]).

Secteur C du plan

C 1) Une maison bâtie par un chanoine est tenue par *Guillaume Pomerit, official de Cornouaille*[58]. Il est sans doute arbitraire de placer cette maison sur l'emplacement de la tour Mornay ; en 1408, les services de l'official de Cornouaille sont logés dans le palais de Rosmadec (premier palais épiscopal attenant à la cathédrale).

Cependant cette maison est occupée en 1540 par un *chanoine et promoteur de Cornouaille* (la tour date du XVe siècle). Cette maison a donc pu être la résidence d'un personnage important de l'entourage de l'évêque.

C 2) Autre maison prébendale : celle de *Petrus de Roma*, chanoine ; près de l'auditoire[59].

C 3) En 1250, un édifice près de Saint-Corentin est acquitté à l'église pour 100 sous : «Jean, fils d'Absalon, clerc, s'est acquitté volontairement et a remis à l'église de Quimper, à titre perpétuel, tout le bâtiment ou atelier que son père avait bâti près du front de cette dite église du coté occidental, se félicitant et concédant de ne jamais réclamer cet atelier ni autre chose pour lui-même[60].» Il s'agit d'un *operatorium*, c'est-à-dire un atelier à mettre en relation directe avec la construction de la cathédrale.

C 4) En 1244, un certain *Robert Symon* donne sur la maison au fils *Brydel*, place du *Tour du Chastel*, une rente de 100 sous au chapitre.

Secteur D du plan

D 1) L'*ostel* occupé au XVe siècle par *Henry du Juch* a-t-il été à l'origine la résidence du capitaine de ville, fonction qui aurait été établie lors de la gestion anglaise du duché dans la seconde moitié du XIIe siècle ? Dans ce cas, il faut peut-être considérer le développement de l'«îlot» constitué par le côté nord-ouest de la place du Thour du Chastel comme la résidence des Anglais.

L'alignement du côté occidental de la place est modifié en 1764 sur les plans de l'ingénieur André conformément à la décision du conseil de ville après l'incendie du présidial qui se trouvait à cet emplacement en 1762. *Cyprienne de Rohan* avait revendiqué la seigneurie de cet îlot urbain en 1546.

D 2) En 1240, près de la maison *Alfred Le Guen*, et vis-à-vis de la maison de *Jacques le Sacriste*, don d'un terrain et *emplacement* à bâtir[61].

D 3) Autre maison prébendale : celle de *Galeranus*, chapelain[62].

---

57 P. PEYRON, *Cartulaire de l'Église de Quimper*, Quimper, 1909, n° 54, p. 96.

58 *Ibid.*, n° 52, p. 94.

59 *Ibid.*, n° 115, p. 100.

60 *Johannes filius Absalonis clericus* [...], *voluntarie quitavit et remisit ecclesie Corisopitensi in perpetuum, totum edificium seu operatorium quod pater ejus edificaverat juxta frontem dicte ecclesie a parte occidentali, gratans et concedens quod nunquam repeteret illud operatorium nec aliquid pro ipso* [...]. *Ibid.*, n° 92, p. 139-140.

61 *Ibid.*, n° 76, p. 119.

62 *Ibid.*, n° 77, p. 120.

D 4) En 1244 don par le sieur *Geffroy* d'une maison faisant l'angle du *Thour du Chastel*[63].

D 5) Cette maison, comme la suivante appartient à la famille *Moreau*[64].

Secteur E du plan

E 1) La chapelle *Beate Marie* dans la rue *Notre Dame de la Cité* ou du *Guéaudet* est bâtie en 1209 grâce aux pierres récupérées de la démolition de la *domus* que *Guy de Thouars* a tenté de construire sans l'autorisation de l'évêque.

Cette chapelle a peut-être souffert durant les deux sièges de la ville en 1344 et 1364 car elle est reconstruite en 1371. Invendue comme bien national à la Révolution, elle sera démolie sur l'ordre de la municipalité en 1802, et les matériaux affectés à la réparation de la chapelle du lycée.

La rue du Guéaudet ne semble pas encore totalement construite au XVe siècle, puisque, dans l'inventaire des rentes des hôpitaux, une rente est levée sur la «parrée[65]» du côté méridional de la rue, appartenant au sieur *Léty Le Mavic.*

E 2) Une rente de 8 sous est achetée par le chapitre sur le pont par lequel on passe de la maison *Jehan Moreau* à une autre de ses maisons dans la rue *Notre Dame du Guéaudet.* Est-ce la maison des ascendants du chanoine Moreau ? Dans tous les cas, il ne peut s'agir d'une hypothétique porte de muraille à l'entrée de cette rue du Guéodet.

E 3) En 1220, le trésorier de la cathédrale fait don au chapitre de sa maison située dans le *chasteau de Saint Corentin*[66]. Il n'est pas sûr que cette maison soit l'*Ostel de Lustuhan.* Cette mention (tardive) du *Castrum Beati Chorentini* fait écho au *Castrum Beati Martini*, nom donné à Tours à la fin du XIe siècle à un périmètre urbain sur lequel l'archevêque exerce une autorité seigneuriale et temporelle, autour de sa cathédrale.

Il est possible que cette maison soit voisine de la suivante :

E 4) l'*Ostel Rioc de Lustuhan* : Rioc de Lustuhan est notaire apostolique en 1240. C'est la grande maison dite «prébendale» faisant l'angle de l'actuelle rue Élie-Fréron datant du XVe siècle. Occupée en 1487 par *Hervé de Lézongar*, elle est bâtie sur un emplacement particulièrement intéressant, évoqué au plan 9. Cet *ostel* s'étendait jusqu'à l'angle de l'ancienne rue Obscure dont le tracé venant de l'ancien parvis de l'église *Beate Marie* (sous la cathédrale) passait entre l'extrémité orientale de l'actuel Café du Finistère et le musée, à la place de la maison bâtie à la suite de ce café.

La mention de la fonction de l'occupant, Rioc de Lustuhan, en 1240, marque vraisemblablement tout l'intérêt pris par l'archevêché métropolitain de Tours à la construction de la cathédrale gothique.

Secteur F du plan

F 1) La maison des *Poys et Ballances* à l'entrée de la rue Obscure : je n'en ai trouvé mention qu'en 1425, mais il s'agit d'un droit souverain que se partagent l'évêque et le duc dans la ville. Il est donc probable qu'elle existe antérieurement : lors des visites ducales, celui qui afferme ce droit, «doit paille blanche et eau fraîche pour les chiens du duc, et faveurs pour leur queue».

F 2 et *F 3)* Les maisons *Moren*[67].

---

[63] *Ibid.*, n° 56, p. 98.

[64] *Ibid.*, n° 136, p. 191, E 2 du plan.

[65] Du breton *parr :* il s'agit d'une pièce de terre dans un champ ouvert (*méjou*). Communication de M. Bernard Tanguy, que nous remercions.

[66] P. PEYRON, *Cartulaire..., op. cit.*, n° 33, p. 67.

[67] *Ibid.*, n° 61, p. 102.

F 4) En 1335, 10 sous de rente sont versés au chapitre sur la porte d'une maison prébendale située en la rue du Chastel près desdites maisons dudit *Moren* dans laquelle habite Daniel de Landévennec, trésorier (il possède aussi une autre maison dans la rue Verdelet à l'angle de la venelle qui mènera plus tard à la place aux Canons, et une autre dans le *vico Sutorum*). De cette maison, il peut encore voir le cimetière en 1335, ce qui prouve que le haut de la place du *Thour du Chastel* n'est pas encore entièrement construit à l'époque.

La *rue du Chastel* citée dans cet acte est la rue qui joint la rue du Guéaudet à *Poulpezron* et *Toul al Laezre* (elle passe devant le musée et la mairie actuels). Elle est vraisemblablement antérieure à sa mention dans le texte.

Secteur G du plan

G 1 à *G 4)* Lorsque le duc s'empare par la force du moulin de la prieure de Locmaria sur le Steir en 1260 (c'est probablement le *moulin Inri* mentionné en 1060, qui prend donc le nom de moulin du Duc), il lui laisse en compensation les droits qu'il possède sur quelques maisons au *Thour du Chastel.* Il est sans doute péremptoire de les placer à cet endroit du plan, mais il s'agit surtout de les mentionner. Cet échange forcé fera encore l'objet d'un certain nombre de procès jusqu'au XVe siècle.

G 5) Le four du chapitre.

Secteur H du plan

H 1) Une seule maison est véritablement citée comme une maison prébendale en 1234 : celle du *chanoine Roudaut, sur l'eaue de Kempercorentin en face du jardin de l'évêché.*

Je l'ai placée à l'entrée de la rue du Frout car le pont de l'évêque n'est pas encore construit non plus que la muraille : sur le plan figure en pointillé l'ancien tracé du confluent du Frout et de l'Odet, bien plus large qu'avant la construction de celle-ci. Le nom donné à la ville, Kemper, «confluent», est d'ailleurs l'évocation de ce confluent du Frout et de l'Odet, bien plus que celui du Steir et de l'Odet.

La partie sud-est de la rue du Frout est bâtie sur l'ancien lit détourné de cette rivière en aval du moulin tanneret de l'évêque dit *moulin de Pen an Cauff*[68] : il semble que les pollutions entraînées par ce moulin tanneret soient jugées incompatibles avec la vocation de lieu de pèlerinage que l'on entend faire de la cathédrale, ce qui pourrait expliquer le détournement de son cours à angle droit par la muraille.

H 2) Le confluent du Frout et de l'Odet semble en fait très proche des édifices religieux.

H 3) La muraille : une enquête ducale a lieu en 1234 sur le droit de fortification que prétendaient détenir certains nobles. À l'issue de cette enquête, le droit de construire des murailles urbaines revient au seul duc.

À Quimper, la construction va démarrer sous Pierre Mauclerc et s'accentuer entre 1262 et 1275. En 1344, la totalité de l'enceinte doit être en place puisque la ville soutient le siège de Charles de Blois pendant trois jours. Des contestations vont surgir à nouveau lors de la construction du *Petit Château* encore inachevé en 1399, après avoir subi le siège de Du Guesclin en 1373.

À cette époque, le Petit Château suscite encore l'hostilité de l'évêque, et il ne sera terminé qu'en 1453, après l'intervention d'un arrangement entre l'évêque et le duc. Dom Morice (*Preuves...*, t. II, col. 870-871) fait état de travaux intervenant entre 1380 et 1412.

En 1487, le miseur, Jehan Le Baud, éprouve mille difficultés à réparer la muraille là où le Frout est détourné à angle droit et

[68] Arch. dép. Finistère, 1 G 372, 1464.

canalisé, près de la *place Toul al Laezre*. Lors de la construction du C.C.A.S., il a fallu déblayer un limon d'origine vaseuse à cet endroit sur une profondeur de 7 mètres.

Le miseur fait état de ses efforts et du coût que les travaux supplémentaires lui occasionnent, qui dépassent bien entendu largement le montant de son adjudication. En 1469 déjà, un pan de mur a dû être repris un peu plus bas sur la partie construite naguère par *Robin Nouvel* près de la porte des Réguaires.

Le cartulaire mentionne également *la petite Porte de ceste ville*, c'est-à-dire la poterne près de *Poulpezron*. Elle marquait peut-être la première entrée de la ville. Au sud de la rue du Frout, en allant vers la cathédrale, la rivière du Frout, après avoir emprunté le tracé de la *rue Toul al Laezre* construite sur son ancien lit, se jette dans l'Odet à une très grande proximité de la cathédrale : lors de sa construction, et avec celle de la muraille, il a sans doute été nécessaire d'apporter des remblais importants pour combler le lit de la rivière derrière le rempart sud. Cette zone restera d'ailleurs très humide.

De la même manière, la rue Dore avec ses *liorzou* semble avoir été construite sur une berge très proche de l'ancien lit de l'Odet, et le point que l'on peut remarquer encore actuellement au sud-est des halles, au carrefour de la rue Amiral-de-La-Grandière, était sans doute atteint régulièrement par la marée, ainsi que Poulpezron qui marque l'ancienne entrée de la ville.

Secteur I du plan

I) La cathédrale gothique dont la construction commence en 1239 : l'évêque Rainaud accorde le revenu d'une année de toute église du diocèse qui viendrait à vaquer à cet effet.

La première étape de la construction se déroule de 1239 à 1261. En 1245, selon R.-F. Le Men, le chevet de la cathédrale était déjà achevé : mais il convient de se demander si ce chevet n'est pas bâti de manière provisoire afin de rendre rapidement l'édifice religieux au culte. En effet, en 1357, dans un texte inédit[69], *l'église du baptistère* est mentionnée *juxta magnam ecclesiam*. Dans ce cas le raccordement entre la nef et le chœur serait bien plus tardif que ce que l'on considérait jusqu'à présent comme acquis.

D'autre part, la déviation du chœur par rapport à la nef serait due non seulement au souci de bâtir le chœur sur un terrain stable, mais correspondrait aussi à l'orientation de l'axe de l'église du baptistère se trouvant sous le chœur.

En 1280, le collatéral nord est terminé.

En 1285, toujours selon R.-F. Le Men, on détruit les murs de la chapelle Notre-Dame que l'on intègre au chœur de la cathédrale ; des travaux concernent aussi la chapelle absidiale de la cathédrale. Mais la chapelle *Beate Marie* est encore mentionnée dans la nef dans les statuts du chapitre de 1357, et la *chapelle du baptistère*, sous le chœur, ne semble pas encore raccordée à l'ensemble : il faut donc reconsidérer les dates jusqu'ici admises. Le chœur est cependant consacré en 1287 ; est-ce avant son raccordement à la nef ?

La construction du collatéral sud commence en 1335. Les voûtes sont terminées en 1410. Les tours sont rajoutées en 1424.

Les maisons mentionnées au début du XIIe siècle ne peuvent donc pas être accolées à la nouvelle cathédrale avant 1280 contre le collatéral nord, et 1424 sur la façade.

I 1) En 1246, une maison construite par un sacriste est attenante à la cathédrale : celle de *Jacques le Sacriste* ?

---

69 *Ibid.*, 100 J 179, statuts du chapitre de Cornouaille, XIIe-XVIIe siècle.

I 2) En 1250, une autre maison construite sur la façade de la cathédrale est cédée au chapitre pour 100 sous.

I 3-4-5-6) Dès 1262-1267, des «appentis» sont mentionnés autour de la cathédrale. Ce sont les ancêtres des «boutiques».

H 4) *Le palais de Rosmadec*, mentionné en 1408, est accolé à la cathédrale : la construction démarre sous Gatien de Monceaux et se termine sous l'épiscopat de Bertrand de Rosmadec.

Secteur J du plan

J 1) En 1379, la chapelle *Saint-Gilles* se trouve dans la cathédrale près de l'autel de la Vierge du côté du *marché aux Bleds* ou *Mercatum Bladi*. La fosse commune où furent enterrés les Quimpérois victimes de la soldatesque de Charles de Blois en 1344 figure sur la place.

Léon Maître avait noté la disparition documentaire d'un certain nombre de textes concernant cet événement, vraisemblablement intentionnelle. On peut se demander si cette disparition ne correspond pas à une volonté d'occultation sur le terrain en consacrant une partie de la place près de la cathédrale au marché aux blés.

La présence de ce cimetière est inhabituelle auprès d'une cathédrale, sauf en ce qui concerne les pays anglo-saxons : faut-il y voir un témoignage de la gestion anglaise du duché à partir de 1166 ?

Quimper extra-muros

Secteur K du plan

1) Le moulin de l'évêque est mentionné pour la première fois en 1220 dans le cartulaire du chapitre.

En 1221 est mentionné le moulin du chapitre, barrant l'Odet juste en amont du confluent avec le Frout, et juxtaposé au moulin de la seigneurie de Kerpaen, la sergentie féodée de l'évêque.

2) La première mention du *pont de l'Evêque*, marquant l'entrée principale de la ville, date des années 1239-1240.

3) Le *Portus Piscium* est mentionné en 1330.

4) Le *Grand Cellier* de l'évêque, c'est-à-dire sa halle, est construite en dehors des limites de la ville (sans qu'il soit encore possible de dire si c'est hors les murs) car le duc, après l'interdit lancé sur sa *domus* en 1209, l'a décidé ainsi par mesure de rétorsion.

5) 20 sous pour l'obit de Guillaume de Locmaria sur une maison au-dessus du pont de l'évêque, 1335.

6) Près du grand cellier de l'évêque, Rivallon de Lanros donne à Pagan, habitant de Quimper, un emplacement de maison et une vieille mazière au *Portus Piscium,* entre l'eau appelée Odet, et un appentis ou maison audit Pagan, 1336.

Plan 6

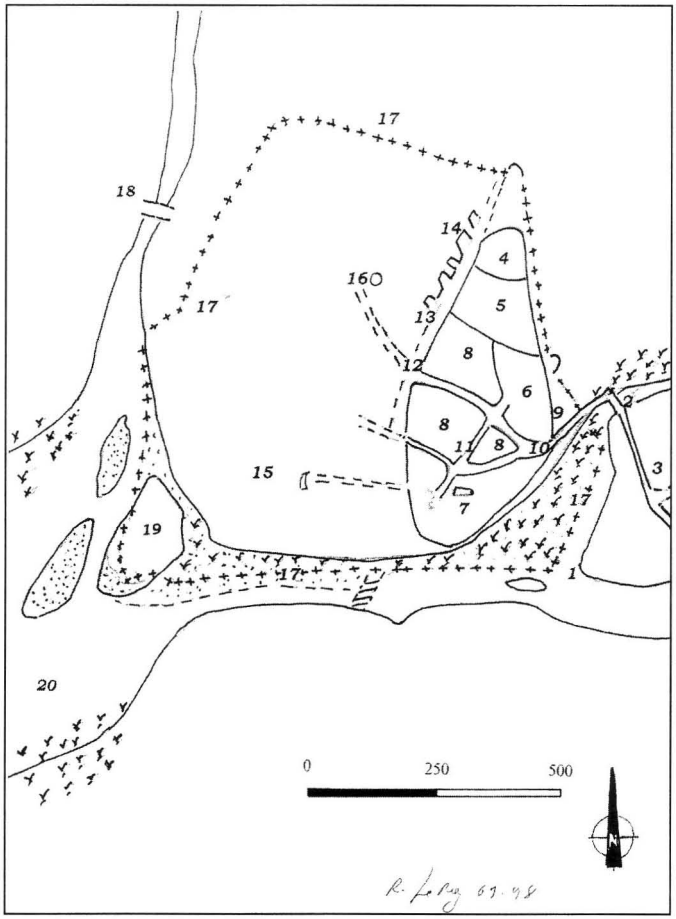

Le site de la première ville médiévale.

1) Le Frout se jette dans l'Odet, par un delta bien plus large qu'aujourd'hui, en suivant la rue Toul-al-Laer et longeant la cathédrale : l'architecte diocésain Joseph Bigot disait avoir trouvé des galets près d'un des porches. Ce delta se prolonge par un lit plus large en aval : en 1594, le compte de *Rolland Le Denyc* fait état des *liorzou*[70] de la rue Dore, du côté méridional. La rue est peut-être, à l'origine, très proche de la berge.

2) À l'est, le franchissement du Frout se fait par un pont ou gué dans la zone marécageuse de la place de Brest, qui ne sera aménagée qu'en 1896. Le compte du temporel de l'évêque mentionne au XVe siècle[71] l'existence d'un *Pont Honestic* pour traverser le ruisseau

[70] Arch. dép. Finistère, 100 J 80, 1594.

[71] *Ibid.*, 1 G 372, 1464.

en aval du moulin tanneret dit *moulin de Pen an Cauff.*

3) *Maesdavid*[72], et *la vanelle de Créac'h Euzen*, joignent ce pont à la rue des Réguaires[73].

4) L'*aula* ou *curtis* de Gradlon (emplacement supposé) dans la paroisse Saint-Ronan.

5) La première basse-cour avec son puits (emplacement supposé).

6) La deuxième basse-cour qui comprend peut-être un marché castral (emplacement supposé).

7) Le premier édifice religieux ou «oratoire de Corentin[74]», avec son enclos canonial[75].

8) La ville médiévale entre la forteresse et la terre d'Église.

9) L'entrée de la ville primitive. Au XIIIe siècle, une poterne existe encore à cet endroit.

10) La *place de l'Équerre*, ainsi nommée sur le plan de 1835, est peut-être une première *agora* d'où part la rue du *Verderell*, vers *Screbell.*

11) La rue venant du palais comtal et joignant l'évêché à travers la terre d'Église, est peut-être le premier axe nord-sud (figurant un ancien *cardo* et *decumanus* en croisant la rue Verderell), permettant de se rendre de l'oratoire de Corentin au château de Gradlon[76].

12) *Screbell*, dont le nom vient de *scripulum* (petite pièce de terre). L'endroit marque peut-être une deuxième porte à l'ouest d'une enceinte hypothétique.

13) *An Corn Maguan*[77] dont l'origine toponymique semble étrangère à l'onomastique bretonne.

14) En haut de la rue Obscure, près de la forteresse, la rue était plus à l'ouest que le tracé actuel. On avait rendu au jardin des jésuites une bande de 15 pieds de large. C'est à cet endroit qu'a eu lieu une fouille archéologique en fin 1998-début 1999 : les vestiges seraient ceux de l'*Auberge de la Croix de Lorraine*, qui servit de résidence à l'état-major des troupes du duc de Mercœur lors de leur séjour à Quimper[78].

15) Le *Portzmen* est-il un poste d'observation du confluent de l'Odet et du Steïr, ou l'un des vestiges de l'établissement des Anglais à Quimper ? Sa mention dans le cartulaire de Quimper est tardive et ne donne aucune précision sur son ancienneté. Il existe, en tout état de cause, avant la construction de la muraille de la ville.

16) *La chapellenie de Saint Ouen*[79], est peut-être le lieu de culte des Quimpérois, l'évêque et son chapitre canonial restant encore très marqués par la vie contemplative et doute peu enclins dans un premier temps à assurer l'office des laïcs.

17) Le tracé de la muraille du XIIIe siècle déborde sur les berges anciennes, ce qui suppose un certain nombre de remblais et de comblements évoqués plus haut.

18) J'ai indiqué ici les sites des différents moulins : sur l'Odet, en amont du delta du Frout, le moulin du chapitre et celui de la seigneurie de Kerpaen[80], celui de l'évêque, enfin le moulin du duc sur le Steir.

19) Le côté ouest de la rue des Frères-Mineurs était aussi très humide. La *domus* que veut édifier Guy de Thouars en 1209 est peut-être sur sur un îlot : un canal de fuite existera à cet endroit lors de la construction du moulin des Frères mineurs au XIIIe siècle.

---

72 Arch. dép. Finistère, 100 J 146, 1540.

73 *Ibid.*, 2 G 216, 1563.

74 *Ibid.*, 100 J 179, 1354.

75 *Ibid.*, 100 J 179, 1354.

76 J. KERHERVÉ, *Histoire de Quimper*, *op cit.*, p. 88.

77 *Screbell* et *An Corn Maguan*, Arch. dép. Finistère, 2 G 208, 1393.

78 *Ibid.*, E 1517, rapport de l'ingénieur David, 1781.

79 *Ibid.*, 100 J 77, prisage du couvent des jésuites, 1621.

80 *Ibid.*, 2 G 226, 1426. Le moulin du chapitre est mentionné dès 1221.

20) Le confluent du Steir et de l'Odet, plus large qu'aujourd'hui, constitue un delta, avec îlots et *turciers* (bancs de sable, graviers). Il tend à s'ensabler et, au XVe siècle, on afferme le curage du lit de la rivière. Ces îlots servent d'appui à la construction du Quai[81] en 1494. En face, l'Odet s'étend jusqu'au pied du mont Frugy.

81 *Ibid.*, E 1516, compte de R. Le Baud, 1494.

Plan 7

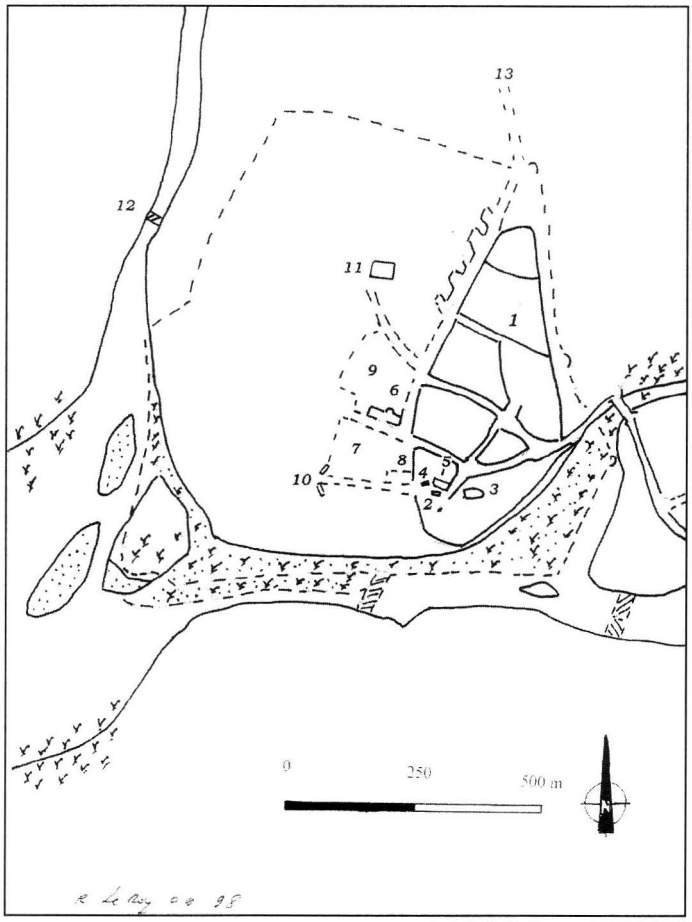

Quimper sous les premiers comtes de Cornouaille et jusqu'à la fin du XIIe siècle.

1) Quel est le devenir de la forteresse construite par Gradlon ? En 1084, le duc Alain Fergent assigne son compétiteur rennais Geffroy Grénonat à résidence à Quimper : il y mourra. Il faut donc un édifice suffisant pour le maintenir en résidence forcée. Mais on ne sait rien de l'état de l'ancien château.

2) Après le retour d'exil de la noblesse cornouaillaise après 936, le comte succédant à Quimper à Gradlon Plonéour dans son ancienne capitale doit avoir une résidence convenable : qui est ce comte ? S'agit-il de *Budic Kastellin* ou de *Binidic*, évêque et comte ? Les seigneurs de Châteaulin sont-ils la branche cadette de la maison de Cornouaille ?

À la fin du XIIe siècle, on a un exemple comparable dans le Léon, avec les vicomtes de Léon et la branche cadette des seigneurs de Léon.

2) Quel est l'état de l'édifice religieux primitif, c'est-à-dire l'oratoire de Corentin et son enclos canonial ? La ville a pu devenir un pôle répulsif dans un climat d'insécurité : il est en effet permis de se demander pour quelles raisons les premières signatures des actes des évêques du XIe siècle se font à Locmaria, au prieuré fondé en 1022. Pourquoi, d'autre part, l'évêque Guillaume s'installe-t-il à Lanniron entre 1192 et 1218 ?

3) L'inhumation d'Alain Canhiart a lieu à Quimper en 1058, dans le baptistère évoqué dans le cartulaire de la cathédrale[82]. Il s'agit en fait de *l'église du baptistère*[83], édifice peut-être encore distinct de la cathédrale en 1354[84] : cet édifice est mentionné *juxta magnam ecclesiam*. Pour chaque défunt qui y sera enterré, il est prévu le versement d'une rente de 5 sous au procureur de la fabrique, pour l'entretien de cette église. Les dates données par R.-F. Le Men dans sa *Monographie de la cathédrale* demandent donc à être modulées.

Dès le XIe siècle, deux édifices coexistent puisque l'oratoire de Corentin est encore connu en 1354.

Les travaux du milieu du XIIe siècle mentionnés en 1158, dans le cartulaire de Redon (voir plan suivant), augurent d'une reconstruction lente de la cité, mais le changement d'édifice prouve aussi l'essor de l'urbanisation.

Au XIIIe siècle, l'arrivée de l'évêque Rainaud, *de genere Francorum*, marque une autre étape de ce développement.

4) Où situer le *monastère de Saint Corentin*, cité dans la Vie de saint Méloir ? L'évêché de type carolingien, aux dimensions modestes, avec ses cellules canoniales, ses *scriptoria*, réfectoire, et cuisine, c'est-à-dire tous les édifices abritant l'évêque et son chapitre dans un enclos canonial, où ils exercent un sacerdoce proche de la vie monastique, ne peut que se situer au cœur de la ville. Ces bâtiments se trouvent-ils près de l'oratoire, sous le «bâtiment de Rosmadec», construit en 1408, et constitué de la partie du palais épiscopal accolé à la partie méridionale de la nef ?

Le collatéral sud de la cathédrale est également achevé de manière tardive. Peut-être a-t-il aussi recouvert un ou plusieurs édifice antérieurs.

5) L'édifice signalé dans le cartulaire de Redon est l'église *Beate Marie* : la dédicace de cette église est ensuite donnée à l'église *Notre Dame de la Cité*, rue du Guéaudet, appelée chapelle *Beate Marie* en 1209. Le cartulaire de Redon mentionne des travaux sur ce «bâtiment neuf» en 1128[85]. Bien que ce soit une construction du XIIe siècle, il est mentionné ici, pour ne pas faire un plan supplémentaire, et aussi parce que les mentions concernant ce siècle sont rares pour la ville de Quimper.

6) À l'approche de sa mort, la comtesse Judith effectue un certain nombre de donations en faveur de l'église Saint-Corentin dont

---

82 *Cartulaire...*, *op. cit.*, f° 51 r°, f° 56 r°, f° 77 v°.

83 Arch. dép. Finistère, 100 J 179, statuts du chapitre, 1354.

84 *Ibid.*, 100 J 179, statuts du chapitre, 1354 : *Die Jovis post festum Pentecostes, anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo quarto in capitulo generali ecclesiae Corisopitensis, fuit statutum per canonicos in dicto capitulo existentes, quod quicumque* sepelietur in Ecclesia Baptisterii juxta magnam ecclesiam, *cujuscumque condicionis existat, solvat quinque solidos moneta tunc currentis ad usum reparacionis et sustentacionis ipsius ecclesiae, procuratori fabricae ipsius ecclesiae.*

85 J. KERHERVÉ, *Histoire de Quimper*, *op. cit.*, p. 95.

son beau-frère Orscand est évêque[86]. Parmi celles-ci, une résidence qu'elle possède à Quimper, située près du marché, qui devient celle de l'évêque à partir de 1060 environ (Orscand meurt en 1064).

Plus tard, de la fin du XIIe siècle à sa mort au début du XIIIe siècle, l'évêque Guillaume choisit pour résidence le *palais rural de Lanniron* qu'il a fait bâtir entre 1193 et 1218, date à laquelle il y meurt. Dans l'intervalle, la résidence des autres évêques est peut-être cette *domus* donnée par la comtesse Judith, sans que l'on puisse affirmer à coup sûr qu'il s'agit de l'ancien palais comtal, devenu *ostel de Lustuhan* au XIIIe siècle.

7) À quoi ressemble la ville du XIe siècle ? À la mort d'Alain Canhiart, la comtesse Judith a restitué à Saint-Corentin la moitié des revenus des rentes sur les maisons du *vicus*, que le comte Alain Canhiart avait extorqué de son frère Orscand, évêque, en échange de l'autorisation qu'il lui avait accordé d'épouser *Onven*, fille de *Rivelen de Crozon*[87]. Le consentement à ce mariage ne se fait donc pas sans réticence, car il y a là danger éventuel de contestation du lignage direct du comte.

8) Lors de la présence anglaise de la fin du XIIe siècle, un capitaine de ville est institué à Quimper comme dans de nombreuses villes bretonnes. L'emplacement indiqué est celui de la résidence d'Henri du Juch, capitaine en 1484. Il convient, en effet, de se demander s'il ne s'agit pas de la résidence officielle de ce capitaine de ville, à l'emplacement du futur présidial de Quimper, incendié en 1762.

9) Le premier *vicus* évoqué à Quimper, notamment dans le cartulaire, est le *Vicus Beate Mariae*, c'est-à-dire la rue *Notre Dame de la Cité* ou du *Guéaudet*, peut-être à l'extérieur des limites primitives de la ville. Sa mention dès le XIe siècle peut aussi témoigner d'un redémarrage modeste de l'expansion urbaine.

Une question importante se pose également : dans la *Vita Chorentini*[88], il est dit que Corentin reçoit de Gradlon, outre ses terres, ses forêts et son *aula* près de Plomodiern, son *palatium in civitate Corisopitensi situm, quod hodie circuitus castri nuncupatur.* Il convient de se demander si la polarité principale de la cité n'est pas le palais situé en face du *Frotquestell*, auquel cas le *circuitus* aurait pour axe principal la rue Verdelet, de *Poulpezron* à *Screbell*. Avec la *domus* léguée par Judith à Orscand, située près du *mercatum*, la polarité s'inverserait : on se tournerait alors vers l'édifice religieux, et la place qui prendra bientôt le nom de *Castrum beati Chorentini*.

10) Dans ce cas de figure, le *Portzmen* peut aussi marquer un développement du *vicus* à cette époque, ou sa limite.

11) Rien ne transparaît sur le devenir de la *chapelle de Saint-Ouen* : elle coexiste sans doute avec l'oratoire de Saint-Corentin et l'église du baptistère.

---

86 Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne, Preuves...*, 1707, t. II, col. 103 : [...] *Juzeth Comitissa nostri temporis mulier religiosissima, cum obitus sui diem approximare sentiret, praesente Orscando Corisopitensi praesule S. Chorentino dedit C. solidos & xx. equas atque totidem boves. Dedit etiam in Ploenevez in Fou Les-Peren & tres-villas Hael-guezen quae in capite Pontis Pauli sunt & unam villam nomine Kaergoët, & unam domum quam habebat in Kemper in mercato cum duobus molendinis quae sunt super fluvium Reyr.*

87 ID., *ibid.*, col. 102 : [...] *& medietatem de emendacione domorum si quae sine assensu Domini Episcopi in vicum interpellantur vel intrudantur. Ista autem praedicta quae prius erant propria S Chorentini extorsit Comes Alanus Caniart à fratre Orscando episcopo pro concessa ei licentia ab eo ducendi uxorem scilicet filiam Rivelen de Craozon.*

88 Bibl. nat. France, ms. fr. 22308, manuscrit découvert par A. Oheix en 1914, présenté en 1925 par Ethel C. Fawtier-Jones, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VI, 1925, p. 6-10, et particulièrement la *Vita beati Chorentini*, VIII : *Qui etiam, ejus sanctitatis merito, a Grazdrono, quondam rege Cornubiae, aulam suam regiam, terrasque silvas et nemora quas habebat in pago de Ploemodiern necnon suum regale palatium in civitate Corisopitensi situm, quod hodie* «circuitus castri» *nuncupatur ad ecclesiam cathedralem construendum obtinere meruit.*

12) Dans les donations faites en faveur de Saint-Corentin par la comtesse Judith figurent aussi deux moulins sur le cours du Steir ; de plus, elle donne au prieuré de Locmaria le *Moulin Inri*, avec son écluse. Ce moulin non localisé est peut-être le moulin sur le Steir dont le duc s'empare en 1260 : les limites anciennes de la paroisse de Locmaria sur la rive nord de l'Odet le laissent envisager.

13) La route de Locronan à Landévennec passe par une voie antérieure au cimetière Saint-Louis, rejoignant le vallon de l'actuelle rue Chapdelaine ; une croix dite *Croix du Vigouroux*[89] marque le carrefour de cette voie se divisant vers Kerfeunteun et vers Troheir.

[89] Arch. dép. Finistère, 1 G 58, 1540.

Plan 8

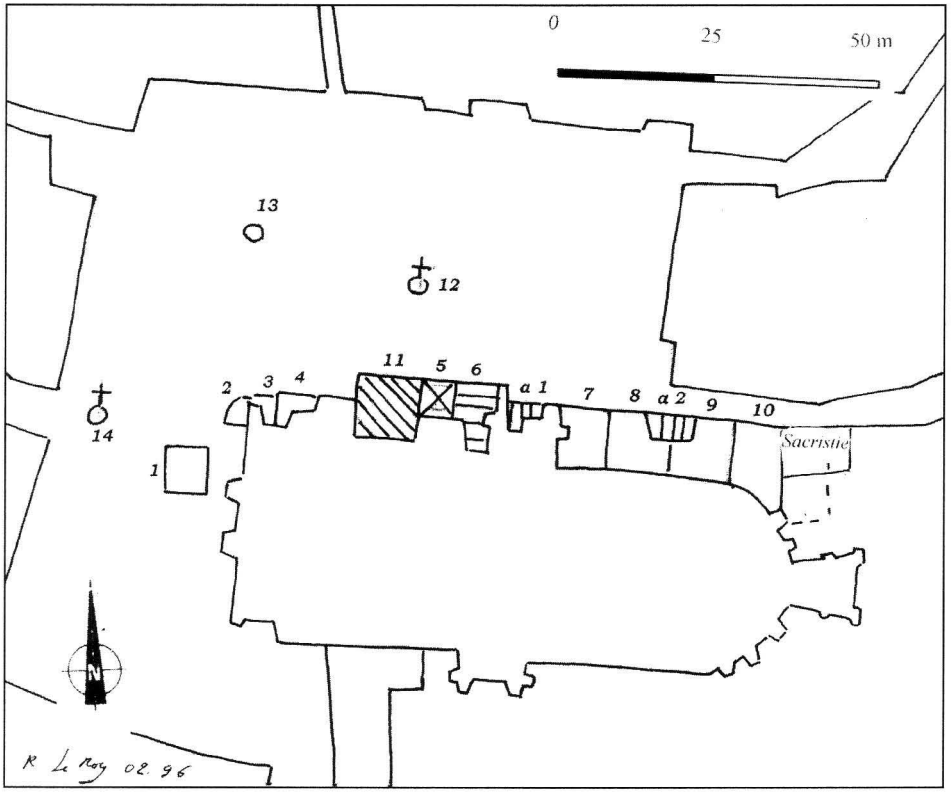

Les maisons autour de la cathédrale en 1640
(maisons et boutiques).

La présence de ce plan permet de vérifier que les occupants des maisons accolées à la cathédrale mènent pour la plupart une activité en relation avec la présence d'un clergé relativement nombreux. Cet extrait du rentier de 1640[90], établi un an après l'épidémie de peste, témoigne également d'un certain souci de charité envers une population éprouvée, notamment un certain nombre de veuves. L'ensemble architectural, avec les constructions adjacentes, occulte la localisation des édifices religieux antérieurs évoquée au plan suivant.

1) L'ossuaire, bâti en 1514 par *Guillaume Le Goaraguer* et détruit en 1860.

2) La boutique tenue par *Ambroise Renoux*, *vers le baptistère.*

3) La boutique tenue par *Alyenor Malijac*, mercière, veuve *Corentin Madec.*

4) La boutique de *Paul Kersinien* et sa femme.

5) «La quatrième boutique appartient d'ordinaire, d'antiquité au sonneur de cloche, pour n'en payer rien à la fabricque.»

6) *Mathurin Pierre*, bedeau.

7) *Yves Le Du, et Anne Auger*, sa femme.

a 1) Appentis «basti de neuff», entre la maison *Mathurin Pierre* et la boutique de *Yves Le Du et Anne Auger.*

8) *Adelice Gourvay*, veuve, maison affermée à *Le Joyeux* à partir du 10 août 1641.

a 2) Second appentis «basti de neuff» entre la boutique de *Le Joyeux*, savetier, et celle de *Marie Mazven*, affermée à *Hélène Richard*, lingère demeurant en la rue Neuve.

9) *Marie Le Mazven*, veuve.

10) *Marguerite de La Maison* : cette boutique se situe près de la sacristie et possède une petite cour derrière appartenant à *Yves Le Du* et à sa femme.

11) En 1640, un certain *Le Cocq*, «marchant couleporteur», achète un certain nombre de boutiques accolées à la cathédrale et les détruit pour construire une maison plus vaste. Mais, au cours de cette transformation, les ouvriers s'attaquent aux fondations de la cathédrale et ne respectent pas l'alignement de la maison qui dépasse sur la *place de l'Avoir aux Bleds. Le Cocq* s'attire les foudres de l'évêque qui lui interdit la poursuite des travaux.

12) La *Croix au Lait* sur la *place de l'Avoir aux Bleds.*

13) Le pilori.

14) La *Croix à l'entrée du Portzmen.*

Le plan de la cathédrale établi par Christophe-Paul de Robien vers 1740 (dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Rennes, ms. 2436/1-7) mentionne la sacristie à l'entrée de la rue du Frout[91]. Elle est portée sur ce plan. Notons qu'elle disparaît du plan de 1835. Elle sera remplacée par la construction de Joseph Bigot, architecte diocésain, après 1860.

---

90 Arch. dép. Finistère, 2 G 132, rentier du chapitre, 1640.

91 *Histoire ancienne & naturelle de la province de Bretagne*, publiée par J.-Y. Veillard, Mayenne, 1974, p. 121.

Plan 9

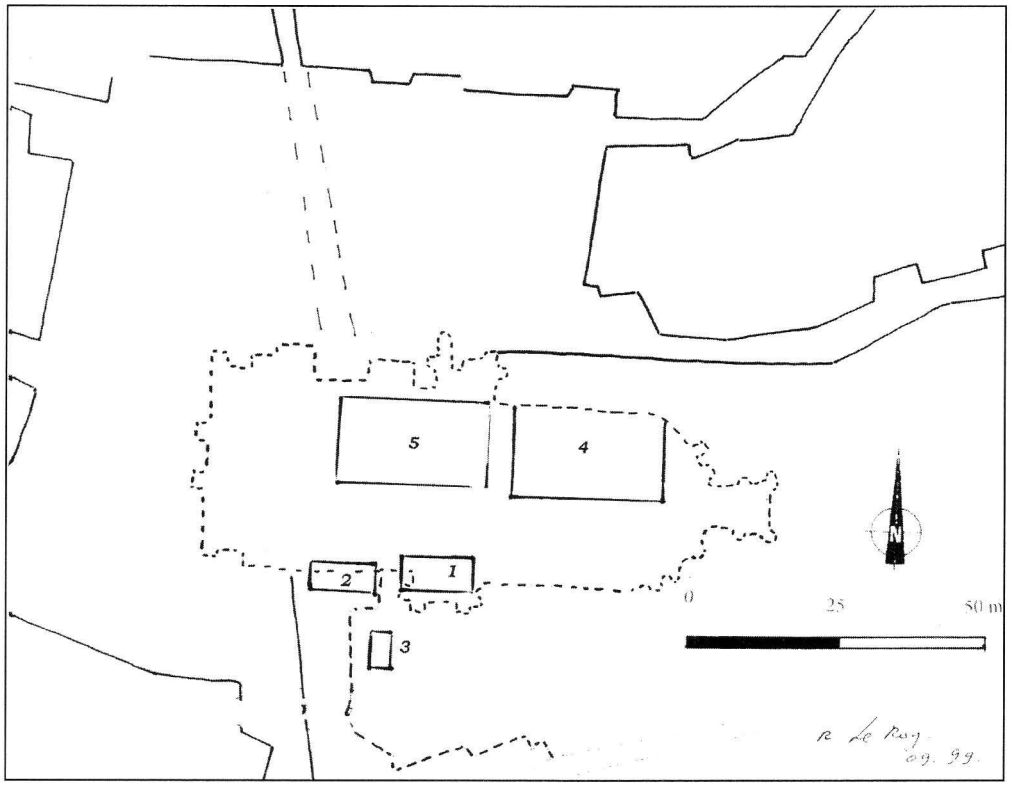

Les édifices religieux sous la cathédrale avant 1239.

Pour en terminer avec l'état de la ville avant le XIIIe siècle, il m'a semblé opportun de positionner les édifices religieux existants avant la construction de la cathédrale gothique. À la lecture du document déjà cité, j'ai établi ce plan de masse et de situation des divers édifices antérieurs, sans bien entendu pouvoir préjuger leur aspect réel, ni prétendre à une rigoureuse exactitude.

Ces bâtiments ont, semble-t-il, coexisté les uns à côté des autres avant que la cathédrale ne vienne prendre la place de l'ensemble. On ne les a donc arasés que tardivement à mesure que la construction gothique avançait.

1) L'*oratoire de Saint-Corentin* que le texte situe au sud de l'église *Beate Marie* : il est donc vraisemblablement sous le transept et le collatéral sud[92].

2) Ce *monastère de Saint-Corentin* est mentionné dans la *Vie de saint Méloir,* qui y aurait passé sept ans. L'évêché primitif a certainement une organisation très proche de celle des monastères réguliers et des évêchés

92 Arch. dép. Finistère, 100 J 179, 1354, § 53 : *Beati Chorentini dicendo in choro versus et oratorem ejusdem sancti.*

carolingiens. Il faut donc envisager un certain nombre de bâtiments joints à l'oratoire : cellules canoniales, cuisines, communs, puits, salle capitulaire, *scriptorium*. L'ensemble reste de dimensions très modestes.

3) Le *scriptorium* est ici mentionné de manière tout à fait hypothétique.

4) Traditionnellement, on rapporte qu'Alain Canhiart, mort en 1058, fut enterré près du baptistère. Or les statuts du chapitre mentionnent en 1352 une *église du baptistère près de la grande église*[93], dans laquelle on enterre encore au XIVe siècle, moyennant un droit de 20 sous «pour la sustentation de cette église», et un autre de 5 sous pour chaque corps enterré.

Cette mention appelle diverses interrogations : si l'église du baptistère se trouve sous le chœur, elle semble encore distincte de la cathédrale ; dans ce cas, la date que donne R-F. Le Men pour l'achèvement du chevet, en 1245, marquerait un état provisoire de la construction, et le souci d'ouvrir rapidement au culte la nouvelle cathédrale.

La déviation du chœur par rapport à la nef, marquerait, outre le souci de recherche d'assises stables, l'orientation de l'église du baptistère selon un axe différent de celui cette nef. Les travaux ne sont donc peut-être pas achevés à cet endroit où aboutit la voie venant du palais de Gradlon et débouchant sur un premier parvis : l'axe dévié de la cathédrale serait donc dû au raccordement des édifices antérieurs à celle-ci.

De la même manière, la chapelle *Notre-Dame des Victoires,* que fit édifier, selon sa promesse, Alain Canhiart après sa victoire sur le vicomte de Léon[94], ne saurait être la chapelle absidiale de l'édifice gothique. Peut- être occupait-elle cet emplacement.

5) L'église *Beate Marie* est mentionnée dans le cartulaire de Redon comme un édifice neuf en 1128. L'église romane marque donc une étape dans un contexte favorable à l'essor démographique et urbain avant la période anglaise du gouvernement du duché. On sait que les Anglais furent peu soucieux du développement urbain en Bretagne ; mais cet essor a pu démarrer quelque temps auparavant. La construction de la cathédrale correspond, pour sa part, à l'essor démographique du XIIIe siècle.

---

93 *Ibid.*, même paragraphe : *in Ecclesia Baptisterii, juxta magnam ecclesiam.*

94 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, col. 102-103.

Les toponymes de Quimper et des paroisses avoisinantes dans les documents d'archives

Abréviations : A.D.F. (Archives départementales du Finistère) ;

A.D.L.A. (Archives départementales de la Loire-Atlantique).

Chapelles, croix, hôpitaux

Aumônerie : A.D.F., 49 H 4, 1549.

Chapelle du Guéodet : *ibid.*, 2 G 205, 1549.

Communauté de ville : dom LOBINEAU, *Preuves*, t. II, col. 870-871 ; A.D.F., 100 J 89, 1731.

Chapelle de la Madeleine : A.D.F., 27 H 55, 1476.

Chapelle Saint-Antoine : *ibid.*, 49 H 6, 1432.

Chapellenie de Saint-Gilles : *ibid.*, 2 G 133, f° 51 r°, 1652.

Chapelle Saint-Jehan-Baptiste : A.D.L.A., B 2036, f°82 r°, 83 r°, 1539.

Chapelle Saint-Nicolas : A.D.F., 100 J 87, 1540.

Chapelle Saint-Sébastien : A.D.L.A., B 2036, f° 64 r°, 1539.

Chapelle Saint-Yves : A.D.F., 1 G 1, f° 2 r°, 1540.

Chapellenie de Sainte-Croix : *ibid.*, 2 G 133, 1652.

Collège des cordeliers : *ibid.*, E 1516, 1494.

Église Notre-Dame de Locmaria : *ibid.*, 27 H 46, 1576.

Notre-Dame du Pénity : *ibid.*, 100 J 156, 1540.

Croix au coign du marché aux Ruches : *ibid.*, 2 G 208, 1420.

Croix au Lait : *ibid.*, 2 G 29, f° 35 v°, 1475.

Croix Cadouan : A.D.L.A., B 2036, f° 15 v°, 1539.

Croix devant l'église cathédrale : A.D.F., 1 G 361, 1709.

Croix du Gardien : *ibid.*, 1 G 1, f° 17 r°, 1540.

Croix de Penhault ou de Penanhault : «Croix estante près la pierre et le gros chesne, férante à l'Hopital Monsieur Sainct Julien», *ibid.*, 100 J 156, 1540.

Croix du Piriou : R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale*, p. 72.

Croix Marc : A.D.F., 27 H 55, 1476.

Croix Percée : A.D.L.A., B 2036, f° 94, v°, 1539.

Croix place de Locmaria : A.D.F., 27 H 45, 1561.

Croix place Maubert : *ibid.*, 1 G 92, 1659.

Croix place Médart : *ibid.*, 2 G 133, 1652.

«Les troix croix estantes devant l'église parrochiale de Kerfeunteun» : *ibid.*, 100 J 146, 1540.

Croix du Vigouroux : *ibid.*, 1 G 58, 1540.

Hôpital de la Madeleine : *ibid.*, 100 J 156, 1540.

Hôpital Saint-Antoine : *ibid.*, 51 H 2, 1339.

Hôpital Saint-Yves : *ibid.*, 51 H 4.

Hôpital Sainte-Catherine : *ibid.*, 100 J 304.

Hôpital et chapelle Saint-Laurent : hôpital jusqu'en 1569 (Docteur J. LIBÉRAL, *Les hôpitaux de Quimper*, thèse de médecine, 1941).

Cimetières

Cimetière de Locmaria : A.D.F., 27 H 46, 1540.

«Le Parvis» (cimetière attenant à la cathédrale) : *ibid.*, 1 G 361, 1745.

Cimetière Saint-Mathieu : A.D.L.A., B 2036, 1539.

Villages, hameaux

Blandont (village du) : A.D.F., 1 G 365, f° 25 v°, 1682.

Cornigou : *ibid.*, 1 G 94, 1412.

Cosfornou : *ibid.*, 1 G 1, f° 14 r°, 1540.

Creach an Guen : *ibid.*, 1 G 98, 1653.

Creabeguer ou Creach Benger (lieu de), Cuzon : *ibid.*, 1 G 1, f° 18 v°, 1540.

Creach Maria : *ibid.*, 27 H 52, 1520.

Cuzon ou **Cuezon** (paroisse de) : A.D.L.A., B 2036, f° 71 r°, 1539 ; A.D.F., 100 J 156, 1540 ; *ibid.*, 1 G 1, 1540.

Dourmen (village), près le manoir de Lanniron : *ibid.*, 1 G 4, 1540.

Ergué-Armel (paroisse d') : *ibid.*, 1 G 1, 1540.

Ergué-Gabéric (paroisse d') : *ibid.*, 1 G 1, f° 20 r°, 1540.

Gloudouren ou **Le Gloudour** (village de) : *ibid.*, 1 G 1, f° 14 r°, 15 r°, 1540.

Goaezre (lieu du) : *ibid.*, 1 G 1, f° 20 r°, 1540.
Kerampensal, métairie noble du Cleuziou : *ibid.*, 1 G 4, 1520.
Keranbarz : *ibid.*, 1 G 1, f° 14 r°, 1540.
Kerancloarec (village), Cuzon : *ibid.*, 1 G 1, f° 19 r°, 1540.
Kerangoaz : *ibid.*, 1 G 1, f° 9 v°, 1540.
Keranguen : *ibid.*, 1 G 94, 1520.
Keranmanoir (lieu et village de), Cuzon : *ibid.*, 1 G 1, f° 9 v°, 1540.
Keranmoel : *ibid.*, 1 G 1, f° 10 r°, 1540.
Kerannou : *ibid.*, 1 G 1, f° 25 v°, 1540.
Kerbaby : *ibid.*,1 G 4, 1520.
Kerbasquiou : *ibid.*,1 G 1, f° 10 r°, 1540.
Kerberiou : *ibid.*,1 G 365, 1682.
Kerbizien : *ibid.*,1 G 94, 1540.
Kercastel : A.D.L.A., B 2036, f° 25 r°, 1539.
Kerdavy : A.D.F., 1 G 365, 1682.
Kerdu : *ibid.*, 1 G 1, f° 11 r°, 1540.
Kerellan : *ibid.*, 1 G 1, f° 21 r°, 1540.
Kerfeunteun (paroisse de) : *ibid.*, 1 G 1, f° 21 r°, 1540.
Kerfors (village de) : *ibid.*, 2 G 133, f° 19 r°, 1652.
Kergadona : *ibid.*, 1 G 1, f° 13 v°, 1540.
Kergariou (Cuzon) : *ibid.*, 1 G 1, f° 25 v°, 1540.
Kerguedou («terrouer de Toulven») : *ibid.*, 1 G 1, f° 21 r°, 1540.
Kergueguen (Cuzon) : *ibid.*, 1 G 1, f° 19 r°, 1540.
Kerguir : *ibid.*, 1 G 1, f° 17 r°, 1540.
Kerguyouez : *ibid.*, 1 G 1, f° 16 v°, 1540.
Kerlaezron : *ibid.*, 1 G 365, f° 25 r°, 1682.
Kerlech : *ibid.*, 1 G 1, f° 12 r°, 1540.
Kerlédan (lieu de), Cuzon : *ibid.*, 1 G 1, f° 19 r°, 1540.
Kerlividic (village de) : *ibid.*, 1 G 1, f° 8 r°, 1540.
Kermaen : *ibid.*, 1 G 1, f° 16 r°, 1540.
Kermaez : *ibid.*, 1 G 1, f° 20 r°, 1540.
Kermapeuzen («demi-estaige») : *ibid.*, 1 G 91, 1540.
Kermapeuzen (village) : *ibid.*, 1 G 1, f° 24 r°, 1540 ; A.D.L.A., B 2036, f° 95 r°, 1539.
Kermenguy : A.D.F., 1 G 1, f° 25 v°, 1540.
Kermézen : *ibid.*, 1 G 1, f° 7 v°, 1540.
Kermoguer Isellaff : *ibid.*, 1 G 1, f° 9 v° , 1540.
Kernech Ichar : *ibid.*, 1 G 365, f° 25 r°, 1682.
Kernech Maria Uhellauf : *ibid.*, 27 H 52, 1550.
Kernech Maria : *ibid.*, 27 H 52, 1550.
Kernenez ou **Kernesne** : *ibid.*, 1 G 1, f° 22 r°, 1540.
Kersalle : *ibid.*, 1 G 1, f° 17 v°, 1540.
Kersallie : *ibid.*, 1 G 1, f° 17 r°, 1540.
Kerscafflen : *ibid.*, 1 G 1, f° 17 v°, 1540.
Kersillic (lieu de), Cuzon : *ibid.*, 1 G 1, f° 18 v°, 1540.
Kervenic Kerdidreu (village) : *ibid.*, 1 G 1, f° 18 v°, 1540.
Kervescar : *ibid.*, 1 G 58, 1644.
Kervir : *ibid.*, 1 G 365, f° 20 v°, 1682.
Landercuzon : *ibid.*, 1 G 365, f° 4 r°, 1682.
Landredigen : *ibid.*, 1 G 1, f° 14 v°, 1540.
Lanniron : *ibid.*, 1 G 4, 1540.
Lesteir : *ibid.*, 1 G 1, f° 9 v°, 1540.
Leurguern : *ibid.*, 1 G 1, f° 13 v°, 1540.
Lingueron : *ibid.*, 1 G 1, f° 8 r°, 1540.
Menanrin (lieu de) : *ibid.*, 1 G 1, f° 14 r°, 1540.
Menez Cosquer Simon : *ibid.*, 1 G 1, f° 15 v°, 1540.
Missilien : *ibid.*, 1 G 1, f° 9 r°, 1540.
Moulceuzon : *ibid.*, 1 G 1, f° 25 v°, 1540.
Neverit : *ibid.*, 1 G 1, f° 14 r°, 1540.
Parpoulic : *ibid.*, 1 G 1, f° 18 r°, 1540.
Parc Porz an Rastel (avec maisons et crèches), Poulguinan : *ibid.*, 1 G 93, 1757.
Parc Ty Stang : *ibid.*, 1 G 1, f° 19 v°, 1540.
Penanguer : *ibid.*, 1 G 1, f° 14 v°, 1540.
Penanrun : *ibid.*, 1 G 1, f° 16 r°, 1540.
Penanstang : *ibid.*, 100 J 138, 1540.
Penfrat : *ibid.*, 1 G 1, f° 24 v°, 1540.
Penruic ou **Penderuzic** ou **Penreuzic** (selon la copie de l'aveu) : *ibid.*, 1 G 1, 1540.
Penviler (lieu de) : *ibid.*, 1 G 1, f° 8 r°, 1540.
Pernez (village du) : *ibid.*, 1 G 1, f° 13 r°, 1540.
Pontusquer : *ibid.*, 1 G 1, f° 8 v°, 1540.
Pors Rastel ou **Porz an Castel** : *ibid.*, 1 G 91, 1757.
Poulgat : *ibid.*, 1 G 1, f° 10 r°, 1540.
Poulguinan : *ibid.*, 1 G 4, 1540.
Pratmaria : *ibid.*, 1 G 4, 1540.
Quermerzin : *ibid.*, 1 G 1, f° 10 v°, 1540.
Rumeur («terrouer de Toulven») : *ibid.*, 1 G 1, f° 21 v°, 1540.
Runlaouenan (terrouer de Toulven) : *ibid.*, 1 G 1, f° 21 v°, 1540.
Stang ou **Lennen** : *ibid.*, 1 G 1, f° 25 v°, 1540.

Stang Bihan ou **Stang Bihan Cuzon** : *ibid.*, 1 G 1, f° 10 r°, 1540.
Sterant : *ibid.*, 1 G 1, f° 14 v°, 1540.
Toulguen (lieu de) : *ibid.*, 1 G 1, f° 26 r°, 1540.
Treouzon (village de) : *ibid.*, 1 G 58, 1540.
Trevesan Keramasin : *ibid.*, 1 G 1, f° 19 v°, 1540.
Vergier (Cuzon) : *ibid.*, 1 G 1, f° 19 r°, 1540.

Manoirs

Bécherel (manoir du) : A.D.F., 1 G 1 f° 9 v°, 1540.
Brieuc : *ibid.*, 1 G 365, f° v°, 1682.
Chefdeboys : *ibid.*, 1 G 1, f° 18 v°, 1540.
Cleuziou : *ibid.*, F 1 G 4, 1540.
Cnechnalay : *ibid.*, 1 G 1, f° 10 r°, 1540.
Crechelenou (manoir de) : *ibid.*, 1 G 365, f° 21 v°, 1682.
Duc (manoir du) : *ibid.*, 1 G 1, f° 12 v°, 1540.
Isle («le lieu, maison o ses courtils, jardrins...») : A.D.L.A., B 2036, f° 84 v°, 1539.
Keramanic (manoir de), Cuzon : A.D.F., 1 G, f° 18 v°, 1540.
Kerangoaz : *ibid.*, 1 G 1, f° 9 v°, 1540.
Keranmanoir (lieu de), Cuzon : *ibid.*, 1 G 1, 1540.
Kerelen : *ibid.*, 1 G 365, f° 21 v°, 1682.
Kerfily : *ibid.*, 1 G 1, f° 12 v°, 1540.
Kergadou (manoir de) : *ibid.*, 1 G 1, f° 13 v°, 1540.
Kergadou uhella : *ibid.*, 1 G 1, f° 13 v°, 1540.
Kergannou : A.D.L.A., B 2036, f° 72 v°, 1539.
Kergodeles ou **Kergoet de Len** ou **Kergoet Ezles** : A.D.F., 1 G 1, 15 v°, 1540.
Kermapeuzen («demi estaige»), Lanniron : *ibid.*, 1 G 91, 1540.
Kermapeuzen (manoir) : *ibid.*, 1 G 4, 1540.
Kermenguy : *ibid.*, 1 G 1, f° 25 v°, 1540.
Kermoguer Isellaf : *ibid.*, 1 G 1, f° 19 v°, 1540.
Kermorvan : *ibid.*, 1 G 1, f° 19 v°, 1540.
Kernech Euzen ou **Quenech Euzen** : *ibid.*, 1 G 1, f° 11 v°, 1540.
Kernech Maria : *ibid.*, 27 H 52, 1652.
Kernesne ou **Kernenez** : *ibid.*, 1 G 4, 1520 ; 1 G 365, f° 20 v°, 1682.
Kerpean (lieu et manoir de) : *ibid.*, 1 G 1, f° 25 v°, 1540.
Kervir : *ibid.*, 1 G 4, 1529.
Kervir Uhellaf : *ibid.*, 1 G 365, f° 20 v°, 1682.
Kerynysan Penroes (manoir de), Cuzon : *ibid.*, 1 G 1, f° 18 v°, 1540.
Lanniron (manoir et palais rural) : *ibid.*, 1 G 1, f° 22 v°, 1540 ; 1 G 4 ; 1 G 365, 1682.
Lanros : *ibid.*, 1 G 1, f° 22 v°, 1540.
Lesteir : *ibid.*, 1 G 1, f° 9 v°, 1540.
Loch : *ibid.*, 1 G 1, f° 22 v°, 1540.
Maesanles : *ibid.*, 1 G 1, f° 9 v°, 1540.
Palais épiscopal (construction) : *ibid.*, 1 G 347, 1508-1518.
Parc (manoir du) : *ibid.*, 1 G 1, f° 12 v°, 1540.
Penguern : *ibid.*, 1 G 1, f° 10 v°, 1540.
Penvilezre : *ibid.*, 1 G 1, f° 8 v°, 1540.
Petit Château : A.D.L.A., B 2036, f° 36 v°, 1539.
Poulguinan : A.D.F., 1 G 93, 1540 ; 1 G 365, f° 20 v°, 1682.
Pratanras : *ibid.*, 1 G 1, 1540.
Pratmaria (château, manoir et sergentie féodée) : *ibid.*, 1 G 4, 1541.
Quenech March (lieu et manoir de) : A.D.L.A., B 2036, 1539.
Quenechchongar : A.D.F., 2 G 133, 1652.
Quenquis : *ibid.*, 1 G 94, 1486.
Salles (manoir des) : *ibid.*, 100 J 156, 1540.
Stanglas : *ibid.*, 1 G 365, f° 21 r°, 1682.
Toulven ou **Toulguen** : *ibid.*, 1 G 1, f° 26 r°, 1540 ; 1 G 365, f° 25 r°, 1682.
Trepasou : A.D.L.A., B 2036, 1539.
Trequeffellec : A.D.F., 2 G 133, 1652.
Troheir : A.D.L.A., B 2036, f° 75 v°, 109 v°, 1539.

Maisons remarquables

Cohue veille : A.D.L.A., B 2036, f° 93 v°, 1539.
Feillée, Cohue neuve et auditoire : *ibid.*, B 2036, f° 93 v°, 1539.
Geole de l'évêque (rue Queréon) : A.D.F., 2 G 133, 1652.
Grand cellier de l'évêque : *ibid.*, 1 G 372, 1489.
Maison du capitaine de ville : *ibid.*, 100 J 143, 1484.
Maison des Gavrées : A.D.L.A., B 2036, f° 36 r°, 1539.
Maison des poys et ballances : *ibid.*, B 2036, f° 60 r°, 1539.

Maison du jeu de paulme : *ibid.*, B 2036, f° 88 r°, 1539.

Maisons prébendales : A.D.F., 2 G 224.

Auditoire de l'official de l'évêque : *ibid.*, 100 J 156, 1540.

Ostel de Lustuhan (maison du chanoine trésorier de Cornouaille) : *ibid.*, 1 G 365, f° 8 v°, 1682.

Palais épiscopal : *ibid.*, 100 J 149, 1507.

Psallette : *ibid.*, 2 G 29, f° 35 v°, 1475.

Sallorges et prisons : A.D.L.A., B 2036, 1539.

Vieille prison près de la vieille cohue : *ibid.*, f° 103 r°, 1539.

Fours

Banel an Forn (four), Locmaria : A.D.F., 27 H 46, 1561.

Four de l'évêque : *ibid.*, 100 J 148, 1439.

Four banal de la rue Neuve : *ibid.*, 100 J 148.

Four banal de Mesgloaguen : *ibid.*, 1 G 365, 1682.

Four et boulangerie de la porte Saint-Antoine : *ibid.*, E 1517, 1615.

Four de la Couldraye en la rue Bily : *ibid.*, 1G 365, 1682.

Four an Garic (rue de Poulcoffou) : *ibid.*, 100 J 145, 1787.

Four de la rue Obscure : *ibid.*, 100 J 145, 1705.

Maison et four de la place Toul al Laezre : *ibid.*, 2 G 219, 1611.

Moulins

Chapitre (moulin du) : cartulaire de Quimper, charte 36, 1221 ; A.D.F., 2 G 229, 1486.

Chartier : A.D.F., 2 G 229, art. 5, 1529.

Cordeliers (moulin des) : *ibid.*, E 1517, 1594 ; abbaye de Landévennec, livre terrier de la réformation, 1669.

Évêque (moulin de l') ou **des reguaires** : A.D.F., 100 J 149, 1415.

L'Isle («le lieu, maison, o ses courtils, jardrins, colombier, moulin de) : A.D.L.A., B 2036, f° 84 v°, 1539.

Kerpaen (moulin de) : A.D.F., 2 G 229, 1486.

Kerven : *ibid.*, 1 G 58.

Manoir de Lanniron (moulin du) : *ibid.*, 1 G 94, 1682.

Moulceuzon (moulin de) : *ibid.*, 1 G 1, f° 25 v°, 1540.

Penancauff : *ibid.*, 1 G 365, f° 22 r°, 1682.

Prat an Enner : *ibid.*, 1 G 1, f° 21 r°, 1540.

Pratheir : *ibid.*, 1 G, f° 25 r°, 1540.

Vergier (moulin du) : *ibid.*, 1 G 365, f° 25 r°, 1540.

Étangs, retenues d'eau

Estang de l'évêque : A.D.F., 1 G 1, f° 5 v°, 1540.

Estangs des moulins du roy : A.D.L.A., B 2036, f° 81 v°, 1539.

Lieu estang Jehan Le Torcol : A.D.F., 100 J 138, 1540.

Retenue du Grand Poulguinan : *ibid.*, 1 G 93, 1757.

Ruisseau séparant le fief de Locmaria de celui des reguaires : *ibid.*, 1 G 93, 1654.

Ports

Portus piscium : *Histoire de Quimper*, p. 89, 1330.

Port et havre de Kempercorentin : A.D.F., E 1516, compte de Rolland Le Baud, 1494.

Port et quais privatifs de Locmaria : *ibid.*, 27 H 4, 1540.

Chaussée Jehan Kerlouen : *ibid.*, 27 H 48, 1540.

Pors Rastel ou Porz en Castel : *ibid.*, 1 G 91, 1757.

Porzmouez : *ibid.*, 1 G 97, 1675.

Porzguen : *ibid.*, 1 G 97, 1675.

Pêcheries

Pescheries de Lannizron : A.D.F., 1 G 97, 1643.

Goret Mengat : *ibid.*, 1 G 97, 1654.

Goret Stereguen : *ibid.*, 1 G 97, 1654.

Gorre Cuzon (en la paroisse de Cuzon) : *ibid.*, 1 G 96, 1628.

Le Goulet : *ibid.*, 1 G 97, 1654.

Constructions navales

Parc an Gallere («fosse et place à navire la *Galerne* à Jehan Runbiern») : A.D.F., 27 H 58, 1438.

Galerne sur le Gorre de Lanniron : *ibid.*, 1 G 92, 1540.

Galerne de Pors Rastel (Poulguinan) : *ibid.*, 1 G 93, 1757.

Ponts

Pont de Locmaria : A.D.F., 100 J 87, 1615.

«Et celuy qui est près de l'Isle sur le quay» : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Pont Even ou **Pont Cleuziou** : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Pont Even ou **Pont Denis** : *ibid.*, 1 G 94, 1540.

Pont Fermyn : *ibid.*, 2 G 229 ; 100 J 89 ; 100 J 156, 1540.

Pont Honestic ou **Houestic** : *ibid.*, E 1516, compte de Jehan Le Baud, f° 5 v°, 1487.

Pont de Lesquidic : *ibid.*, 1 G 92, Lanros, 1540.

Pont levys et avant pont de la porte Médart : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Pont Odet : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Pont et péage de Ponthelegan : A.D.L.A., B 2036, f° 94 v°, 1539.

Pont Pratguen : A.D.F., 100 J 87, 1615.

Pont Saint-Yves : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Pont sur le Steir entre la paroisse de Kerfeunteun et la paroisse de Plogonnec : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Pont Trohey : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Pont Ustum : *ibid.*, 27 H 55, 1438.

Pont Yvin : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Fontaines

Feunteun an Cozkaer : A.D.F., 100 J 156, 1540.

Feunteun Melhuet : *ibid.*, 27 H 48, 1521.

Fontaine de la rue Neuve : *ibid.*, 100 J 156, 1540.

Fontaine de la Vigne : A.D.L.A., B 2036, f° 67 v°, 1539.

Fontaine du Pré : *ibid.*, B 2036, f° 54 v°, 1539.

Fontaine minérale : A.D.F., 100 J 89, 1615.

Fontaine de Pramaria (fontaine au fief de Locamand) : *ibid.*, 2 G 229, 1429.

Puix de Bourglebou : A.D.L.A., B 2036, f° 63 r°, 1539.

Prat an Feunteun (à Kernesné) : A.D.F., 1 G 83, 1658.

Fontaine de Parc Lan : *ibid.*, 1 G 92, 1540.

Rues, chemins, places

An ault rives (lieu et place de), Locmaria : A.D.F., 27 H 49, 1540.

An gant corn («sante») : *ibid.*, 2 G 229, 1397.

Aoult an Ilis : *ibid.*, 27 H 48, 1561.

Banel an Forn : *ibid.*, 27 H 48, 1561.

Bourglebou («Grant chemin au long le pavé neuff») : *ibid.*, 27 H 49, 1404.

Caraic an Kerseach (Saint-Laurent) : *ibid.*, 27 H 56, 1438.

Carrant Scouric : *ibid.*, 1 G 90, 1540.

«Chaussée Jehan Kerlouen» : *ibid.*, 27 H 48, 1540.

Chemin «an Maudriou» : *ibid.*, 27 H 49, 1522.

Chemin de Kempercorentin à Coray : *ibid.*, 1 G 1, f° 24 v°, 1540.

Chemin de Kerbaby au manoir de Poulguinan : *ibid.*, 1 G 90, 1545.

Chemin de la chapelle Saint-Marc à la rue Bily : A.D.L.A., B 2036, f° 25 r°, 1539.

Chemin de la croix du Vigouroux à Parc Menez : A.D.F., 1 G 58, 1540.

Chemin de la porte de la ville close à la cohue neuve : A.D.L.A., B 2036, f° 37 v°, 1539.

Chemin de la ville de Locmaria à Lanlizron : A.D.F., 1 G 94, 1513.

Chemin de Lanniron au manoir de Poulguinan : *ibid.*, 1 G 90, 1540.

Chemin de Locmaria à Saint-Laurent : *ibid.*, 27 H 55, 1476.

Chemin de Locmaria au moulin de la prieure : *ibid.*, 27 H 50, 1540.

Chemin de Maesminihy à la fontaine de la Vigne : A.D.L.A., B 2036, f° 67 r°, 1539.

Chemin de Quenech an Goyc à Kermapeuzen : *ibid.*, B 2036, f° 96 r°, 1539.

Chemin de Quenechmarch à la fontaine de Cozkaer : *ibid.*, B 2036, f° 95 r°, 1539.

Chemin de Quenechmarch à Pratanroux : *ibid.*, B 2036, f° 95 r°, 1539.

Chemin de Quimper à Pont-l'Abbé : *ibid.*, B 2036, f° 65 r°, 1539.

Chemin de Kempercorentin à Locmaria : A.D.F., 27 H 46, 1540.

Chemin de Saint-Sébastien à Quenechmarch : A.D.L.A., B 2036, f° 65 r°, 1539.

Chemin des trois croix à l'église de Kerfeunteun : A.D.F., 1 G 58, 1540.

Chemin et rue du Manoir de Locmaria à la rivière : *ibid.*, 1 G 90, 1540.

Chemin et rue du Manoir de Locmaria au manoir de Lanniron : *ibid.*, 27 H 47, 1540.

Chemin et rue qui conduict de la rue Froyde à Poulguinan : *ibid.*, 1 G 90, 1540.

Chemin hault et bas de Maesminihy à Quenech an Goyc : A.D.L.A., B 2036, f° 63 r°, 1539.

Chemin qui mesne de Kempercorentin au Stang Bihan : A.D.F., 1 G 1, 1540.

Coign devers Locmaria au carrefour de Bourglebou : A.D.L.A., B 2036, f° 93 v°, 1539.

Garand an Porz (chemin de Lanniron à Kempercorentin) : A.D.F., 1 G 90, 1563.

Garenne (la) [chaussée et petite issue sur la rue Froyde] : *ibid.*, 27 H 48, 1540.

Garenne de l'Évêque : *ibid.*, 1 G 94, 1413.

Garenne de Roscun : A.D.F., 1 G 1, f° 26 r°, 1540.

Grand chemin conduysant de Locmaria à la chapelle Saint-Laurent : *ibid.*, 27 H 46, 1561.

Grand chemin de Kempercorentin au Cleuziou : *ibid.*, 1 G 1, 1540.

Grand chemin de Quimper à la croix du Gardien : *ibid.*, 1 G 58, 1540.

Grand chemin de Quimper à Saint-René du Boys : *ibid.*, 1 G 1, 1540.

Marché au Lard ou rue Chair sallée : *ibid.*, 2 G 208, 1611.

Marché aux Ruches ou marché du Ruscat : *ibid.*, 2 G 206, 1393.

Pavé de Kempercorentin à la ville de Rennes : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Pavé de Kempercorentin à Pont-l'Abbé et Penmarch : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Pavé de l'avenue de Locrenant et Crozon : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Pavé de la chapelle de la Madeleine à la croix de Penault : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Pavé de la porte Bihan à la croix du Gardien : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Petite place et carrefour duquel y a une venelle pour aller aux moulins du roy : A.D.L.A., B 2036, f° 32 v°, 1539.

Place des Laboureurs locattifs : *ibid.*, B 2036, f° 16 v°, 1539.

Place de Maesminihy : *ibid.*, B 2036, f° 66 r°, 1539.

Place Maubert : *ibid.*, B 2036, 1539.

Place Médart : A.D.F., 100 J 142, 1540.

Place de Toul al Laezre : *ibid.*, 2 G 219, 1394.

Place vis-à-vis de l'église de Locmaria : *ibid.*, 27 H 50, 1561.

Pré du sieur du Lethy (dans la rue de la Cité) : *ibid.*, 49 H 3, 1560.

Rue an Pont : *ibid.*, 27 H 46, 1540.

Rue aux Moulins : *ibid.*, 1 G 94, 1413.

Rue des Bannellec : *ibid.*, 27 H 46, 1561.

Rue Basse : *ibid.*, 27 H 46, 1461.

Rue Bily (occident) : A.D.L.A., B 2036, 27 v° à 30 v°, 1539 ; (orient) : *ibid.*, B 2036, 30 v° à 32 v°, 1539.

Rue des Boucheries : A.D.F., 2 G 222, 1485.

Rue du Boult des Estangs : *ibid.*, 1 G 1, f°4 r°, 1540.

Rue Briziac : *ibid.*, 1 G 1, f° 8 v°, 1540 ; 100 J 156, 1540.

Rue Chair sallée ou **rue du Sallé** : *ibid.*, 100 J 140, 1439.

Rue de la Citté : *ibid.*, 100 J 131, 1537 ; 100 J 137, 1540.

Rue et place de la Cohue neuve : A.D.L.A., B 2036, 1539.

Rue de la Cohue veille : *ibid.*, 1539.

Rue Colhesegal : A.D.F., 2 G 222, 1485.

Rue de Creach Euzen ou de Kernech Euzen (détruite pendant les guerres de la Ligue) : *ibid.*, 1 G 1, f°4 r°, 1540.

Rue des Crudes : *ibid.*, 27 H 55, 1436.

Rue Demer ou rue Thenoel : *ibid.*, 2 G 213, 1414.

Rue Dore : *ibid.*, 100 J 132, 1559 ; **rue an Doare**, 100 J 139, 1540 ; **rue an Doayre**, 100 J 143, 1577.

Rue des Étaux : *ibid.*, 2 G 208, 1520.

Rue des Febvres : A.D.L.A., B 2036, 1539.

Rue des Frères mineurs : A.D.F., 2 G 222, 1460.

Rue du Frout : *ibid.*, 100 J 133, 1540 ; 1 G 1, 1540.

Rue Froyde ou rue Yen : *ibid.*, 27 H 46, 1561.

Rue du Guéaudet ou de la Cité : *ibid.*, 2 G 205, 1549.

Rue Haulte ou **rue Ault** ou **Ru Aust** : *ibid.*, 27 H 55, 1540.

Rue Kereon ou **rue des Sauours** : *ibid.*, 100 J 134, 1540.

Rue des Lavandières : *ibid.*, 100 J 135, 1540.
Rue du Louet : *ibid.*, 27 H 48, 1554.
Rue de Mesgloaguen : *ibid.*, 100 J 137, 1540.
Rue Neuve : *ibid.*, 100 J 136, 1458.
Rue Obscure : *ibid.*, 2 G 213, 1503 ; A.D.L.A., B 2036, 1539.
Rue de Penanker : A.D.F., 27 H 49, 1522.
Rue de Penanstang : *ibid.*, 100 J 138, 1540.
Rue de Penarpont : *ibid.*, 27 H 53, 1477.
Rue de Portzmen : *ibid.*, 2 G 214, 1541.
Rue de Plouchou ou **Poulcoffou** : *ibid.*, 100 J 156, 1540.
Rue du Poulligou : *ibid.*, 27 H 51, 1561.
Rue de Poulras : *ibid.*, 27 H 55, 1436.
Rue de la Ryve : A.D.L.A., B 2036, 1539.
Rue de la Vergue : A.D.F., 27 H 56, 1438.
Rue des Reguaires ou **du Rozkaer ou du Rachaer** : *ibid.*, 2 G 216, 1433.
Rue du Rossigneul : A.D.L.A., B 2036, 1539.
Rue par laquelle on va de la rue du Rossigneul à la cohue veille : *ibid.*, B 2036, 1539.
Rue du Sel : *ibid.*, B 2036, 1539.
Rue Tresf (rue, venelle et chemin allant de la rue Basse au pont de Locmaria) : A.D.F., 27 H 55, 1540.
Rue du Vicze : A.D.L.A, B 2036, f° 79 v°, 1539.
Rue Verdelet : A.D.F., 2 G 220, 1450.
Rue Vinyou ou Biniou : *ibid.*, 2 G 206, 1398.
Venelle an Poulligou : *ibid.*, 27 H 46, 1581.
Venelle du Four du roy : A.D.L.A., B 2036, 1539.
Venelle du Four (Locmaria) : A.D.F., 27 H 46, 1581.
Venelle de la rue Basse à la rue Haute : *ibid.*, 27 H 46, 1540.
Venelle des Moulins du roy : A.D.L.A., B 2036, 1539.
Venelle de Maesminihy à la fontaine du Pré : *ibid.*, B 2036, 1539.
Venelle de la chapelle Monseigneur saint Marc à la rue Bily : *ibid.*, f° 15 r°, 1539.
Venelle entre le parc Règne Fer (allée Saint-Joseph de l'*Atlas de Quimper*) : *ibid.*, f° 64 v°, 1539.
Venelle de la rue Sainte-Catherine : A.D.F., 49 H 3, 1560.
Venelle de la ryve à la fontaine du Pré : A.D.L.A., B 2036, f° 88 v°, 1539.
Venelle qui départ la paroisse de Sainct-Mahé de la paroisse de Locmarya : *ibid.*, B 2036, f° 86 v°, 1539.
Venelle de Sainct-Marc à Porzmahé : *ibid.*, B 2036, f° 25 r°, 1539.
Venelle du Puix : *ibid.*, B 2036, f° 93 v°, 1539.
Venelle qui conduict au manoir de Pratmaria : A.D.F., 27 H 52, 1540.
Venelle qui descend de Kernech Euzen à la rue des Reguaires : *ibid.*, 2 G 216, 1563.
Venelle qui mène de la rue des Crudes au moulin du Prieur : *ibid.*, 27 H 52, 1436.
Yssue et place Commune qui rend de la rue Basse à la rue Haulte : *ibid.*, 27 H 52, 1540.

Tours et portes

Porte Bihan : A.D.F., 100 J 87, 1615.
Porte Costy : *ibid.*, 100 J 87, 1615.
Porte Médart : *ibid.*, 100 J 87, 1615.
Porte Médart (cerne de la) : *ibid.*, 100 J 87, 1615.
Porte des Reguaires : *ibid.*, 100 J 87, 1615.
Porte Saint-Antoine : *ibid.*, 100 J 87, 1615.
Tour Bihan : *ibid.*, 100 J 87, 1615.
Tour du Furic : *ibid.*, 100 J 87, 1615.
Tour de Névet : *ibid.*, 100 J 87, 1615.
Tour de Penanlen : *ibid.*, 100 J 87, 1615.
Tour prochaine de la tour du Névet et avant la tour Furic : *ibid.*, 100 J 87, 1615.

Lieux-dits et divers

Boulchat (carrières du) : A.D.F., 1 G 347, 1508.
Cerne (La) : A.D.L.A., B 2036, f° 91 v°, 1539.
Coatlesvern ou **Coatlesteren** (bois de haulte fustaye) : *ibid.*, f° 91 r°, 1539.
Corn Maguan (An) : A.D.F., 2 G 208, 1396.
Doufves de Kempercorentin : *ibid.*, E 1515, compte de Lesandevez, 1472.
Vieilles doufves : A.D.L.A., B 2036, f° 81 v°, 1539.
Guenhouent ou **Kerguenouent** (montagne) : A.D.F., 1 G 1, f° 15 r° et v°, 1540.
Kernech an Abat : *ibid.*, 27 H 56, 1439.
Lanmeur (montagne) : *ibid.*, 1 G 1, f° 21 r°, 1540 ; 1 G 365, f° 4 r°, 1682.

Menez Cosquer Simon : *ibid.*, 1 G 1, f° 15 v°, 1540.

Menez Fruguy : *ibid.*, 100 J 156, 1540.

Menez Kerbaby : *ibid.*, 1 G 83, 1678.

Menez Thudy (parc et montagne) : *ibid.*, 1G 58, 1663.

Menfoen (montagne) : *ibid.*, 1 G 1, f° 16 r°, 1540.

Mesdavid : *ibid.*, 100 J 156, 1540.

Palue et terre à poterie le long de la rivière à Creach Gwenn : *ibid.*, 1 G 98, 1670.

Parc an Cothy : *ibid.*, 27 H 56, 1438.

Parc an Minihy (montaigne «Cruyguy») : *ibid.*, 2 G 229, 1489.

Parc de la Foire : A.D.L.A., B 2036, f° 67 v°, 1539.

Parc de Paradis : *ibid.*, B 2036, f° 59 r°, 1539.

Parc Menthudy : A.D.F., 1 G 58, 1663.

Parc Tréqueffellec : *ibid.*, 2 G 133, 1652.

Perrières de Creach Gwenn : *ibid.*, 1 G 83, 1669.

Porzmahé : A.D.L.A., B 2036, 1539.

Poterie et pièce de terre au bout de Lanniron : A.D.F., 1 G 98, 1669.

Poulchaou : *ibid.*, 1 G 1, f° 1 r°, 1540.

Poulpezron : *ibid.*, 2 G 213, 1390.

Prat Pont Even : *ibid.*, 27 H 55, 1679.

Pré du Peschoy : *ibid.*, 1 G 1, f° 1 r°, 1540.

Roz Lazaron : *ibid.*, 100 J 156, 1540.

Rozangroach : *ibid.*, 100 J 156, 1540.

Runguiviern : *ibid.*, 2 G 221, 1460.

Screbell (entre le marché aux Ruches et le seillon de terre «An Corn Maguan») : *ibid.*, 2 G 208, 1393.

Ster an Mae : *ibid.*, 100 J 156, 1540.

Stertey : *ibid.*, 100 J 156, 1540.

Thour du Chasteau : *ibid.*, 100 J 143, 1540.

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère
Études, découvertes, restaurations
(année 1999)

BODILIS

Église Notre-Dame

Bas-reliefs eucharistiques du retable du maître-autel : deux copies de gravures et de peintures flamandes

Origine du retable

Jusqu'à la Révolution, Bodilis était une trève de la paroisse de Plougar. Son église, placée sous le vocable de Notre-Dame, attirait un grand nombre de fidèles et de dons. Une foire, créée en 1429 par le duc de Bretagne Jean V, se tenait sur le territoire de la trève à Coatsabiec, la veille et le jour de la fête de saint Matthieu. Au XVIIe siècle, son importance s'accrut ; elle durait alors huit jours et était une source de revenus pour la fabrique de l'église qui, au fil des années, engagea de nouvelles dépenses en constructions ou en commandes d'œuvres d'art pour l'embellissement de l'église. Ce fut le cas en 1695 avec la commande d'un grand retable pour le maître-autel de l'église Notre-Dame.

Le 7 août 1695, après plusieurs bannies, véritables appels d'offre, faites les jours de marché tant à Lesneven qu'à Saint-Pol ou à Morlaix, «les plus notables habitants et manants faisant la saine et maire voix» de Bodilis rencontrent les sculpteurs intéressés par la commande du nouveau retable. «À la lueur de la dernière chandelle éteinte», la réalisation du retable du maître-autel de l'église est confiée au maître sculpteur Guillaume Lerrel qui s'engage à le sculpter dans du bois de chêne, avant deux ans, «conformément au dessin qu'il avait dressé», pour la somme de 2 676 livres. Guillaume Lerrel, alors âgé de quarante-huit ans, est maître sculpteur à Landivisiau ; il appartient à une famille de sculpteurs et a longtemps travaillé avec son père, François Lerrel. Ils ont en particulier réalisé ensemble la magnifique chaire de l'église de Saint-Thégonnec.

Lors de la réception du retable en 1699, les tréviens de Bodilis se montrent insatisfaits de l'ouvrage et intentent un procès au maître sculpteur Guillaume Lerrel. Dans ce procès d'art, qui dure près de cinq ans, interviennent à titre d'experts plusieurs maîtres sculpteurs réputés qui notent quelques défauts dans le bois utilisé et dans l'exécution de quelques statues. En 1705, les tréviens de Bodilis chargent le sieur Clérant, de la ville de Saint-Pol, et Vincent Grall, sieur de Fourguelen, de la ville de Landerneau, tous deux maîtres peintres et doreurs, de dorer le retable du maître-autel. L'année suivante, ils achètent au sieur Dominil, marchand de draps à Landerneau, 29 aulnes et demi de serge de Caen pour faire le rideau de protection du retable.

Descriptif du retable

Le retable réalisé par Guillaume Lerrel se compose de deux parties superposées. La partie inférieure comprend des gradins disposés de chaque côté du premier tabernacle et des bas-reliefs placés sur des surfaces concaves de part et d'autre du tabernacle supérieur. Ce premier registre est couronné au centre par un dôme portant le Christ ressuscité et sur les côtés par une petite balustrade. La partie haute du retable comprend quatre niches avec leurs statues encadrées de colonnes ou de pilastres supportant un entablement.

Les bas-reliefs qui ornent les portes des deux tabernacles superposés et les quatre premiers bas-reliefs figurant de part et d'autre du tabernacle supérieur ont pour iconographie l'annonce prophétique de l'institution eucharistique et son accomplissement, thème iconographique qui se situe dans l'esprit du concile de Trente, soucieux de promouvoir le rôle des sacrements. On a ainsi représenté par ordre chronologique le *Sacrifice d'Abraham*, l'*Offrande du grand-prêtre Melchisédech* remettant à Abraham les pains de proposition, la *Pâque juive*, la *Manne au désert*, la *Dernière Cène* et le *Repas d'Emmaüs*. Pour sculpter ces bas-reliefs, Guillaume Lerrel a trouvé ses modèles dans des sources iconographiques diverses, dont certaines sont identifiées. La *Pâque juive* et la *Cène* sont des copies de gravures reproduisant des tableaux de peintres flamands.

La *Pâque juive*

La *Pâque juive* est le dernier repas des Hébreux en Égypte avant leur départ pour la Terre promise. Il leur était prescrit par ordre de Yahvé : «C'est ainsi que vous mangerez : vos reins ceints, vos sandales aux pieds et votre bâton en main. Vous mangerez en toute hâte» (Exode 12-11). Guillaume Lerrel n'a pas choisi de représenter la Pâque de la sortie d'Égypte, célébrée à la hâte dans un cadre austère, comme elle figure, dans d'autres séries iconographiques, à l'église de Rumengol ou sur la chaire de l'église de Plounéour-Ménez où l'on a reproduit la gravure illustrant la *Pâque juive* dans la Bible publiée en 1594 par Jean Leclerc. Sur le bas-relief de Bodilis figure une commémoration de la Pâque célébrée dans le temple de Jérusalem dans un décor de colonnes, d'arcatures, de riches draperies ornées de glands. Certaines colonnes sont torsadées et décorées de vignes et de *putti* dans le style baroque. Au premier plan, autour d'une table recouverte d'un drap bordé de glands se tiennent debout le roi et la reine portant leur couronne ; près d'eux se tiennent des prêtres juifs coiffés d'une mître, les autres convives sont de la suite royale. Tous sont debout, le bâton à la main et les sandales aux pieds. Les uns portent la main au plat contenant l'agneau ou déjà à la bouche. À gauche, un convive se gratte l'oreille. Au sol, un chariot de feu assure le chauffage. À l'arrière-plan , des prêtres procèdent à des holocaustes d'animaux sur un autel vers lequel monte un homme portant un agneau sur les épaules.

Autant de détails qui rapprochent ce bas-relief d'une gravure de Philippe Galle, d'après un dessin de Maerten van Heemskerck intitulé *La Pâque du roi Josias*. Josias, roi de Juda, qui venait de supprimer le culte des idoles, ordonna la célébration d'une Pâque dont la Bible nous dit : «On n'avait pas célébré une Pâque comme celle-là depuis les jours des Juges qui avaient régi Israël et pendant tout le temps des rois d'Isrël et des rois de Juda.» (Livre des Rois 23, 1-4). Le peintre hollandais Maerten van Heemskerck (1498-1574), établi à Haarlem, fréquenta quelque temps l'atelier de Van Scorel. Il séjourna en Italie de 1532 à 1536. Il allie le maniérisme italien au goût du Nord pour le détail réaliste. Son tableau de la *Pâque du roi Josias* fut gravé par Philippe Galle ; ce graveur flamand, né à Haarlem en 1532, dirigea une véritable firme familiale de gravure avec ses deux fils et ses deux gendres ; il mourut en 1612 à Anvers. Guillaume Lerrel a reproduit dans son bas-relief les deux tiers



Fig. 1. – Bodilis (Finistère), *église Notre-Dame*, retable du maître-autel, bas-relief en bois doré de la *Pâque juive*.
(Cliché Guy Leclerc).



Fig. 2. – Philippe Galle, gravure de la *Pâque du roi Josias*, d'après Maarten van Heemskerck.
(*The Illustrated Bartsch*).

droits de la gravure en éliminant quelques détails.

La *Cène*

Accomplissement de l'annonce prophétique de la Pâque juive, la *Cène* figure symétriquement à gauche du tabernacle supérieur. Suivant les artistes et les époques, l'iconographie de la *Cène* insiste soit sur l'institution de l'Eucharistie, soit sur l'annonce par Jésus de sa trahison par l'un de ses disciples. Dans le bas-relief sculpté par Guillaume Lerrel, les deux événements se mêlent.

L'architecture de la salle oppose un ensemble de colonnes lisses et d'arcatures à gauche, à un plafond à poutres apparentes et une entrée rectangulaire donnant sur une autre salle, à droite. Entre les deux est dressé un baldaquin élevé à l'aide d'une corde et d'une poulie. Une lampe à huile très ouvragée est suspendue au plafond. Sur la table recouverte d'un grand drap sont posés le plat de l'agneau pascal, des assiettes, des pains et, près de Jésus, une coupe. Tout autour de la table, assis sur des tabourets ouvragés, ont pris place Jésus et les douze apôtres. À l'attitude calme de Jésus, qui tient le pain de la main droite et lève la main gauche tandis que Jean s'est endormi contre sa poitrine, s'opposent les attitudes mouvementées et diverses des apôtres tous bien typés. La plupart s'interrogent encore sur la remarque que Jésus vient de leur faire : «En vérité, en vérité, je vous le dis, l'un de vous me livrera» (Jean 13, 21). Apparemment peu préoccupé par cette annonce, le disciple, à gauche de ce côté-ci de la table, puise avec un pichet du vin dans un bassin à pieds pour remplir sa coupe ; près de lui, plus inquiet, Judas serre une bourse dans la main droite. Sur la gauche, deux disciples mènent une discussion dans laquelle leurs vis-à-vis semblent vouloir intervenir. Le visage du disciple le plus à droite rappelle les visages de certains bustes romains. Plus curieux est le disciple à l'autre extrémité de la table : il ajuste ses besicles comme s'il voulait mieux voir quelque chose. À l'arrière, arrivent un serviteur portant à bout de bras un plat et un pain et une servante tenant de ses mains un panier de vaisselle sur la tête.

Ces trois personnages, le disciple aux besicles, le serviteur et la servante, se voient dans les mêmes attitudes dans le tableau peint vers 1620 par Pierre Paul Rubens et intitulé *Le repas chez Simon le Pharisien*. Ce tableau, qui se trouvait en 1682 dans la collection du duc de Richelieu, devint ensuite la propriété du chancelier Pontchartrain puis du comte de Morville avant d'être acquis en 1732 par Robert Walpole pour son château de Houghton Hall en Angleterre. En 1779, il fut acheté par le musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg où il est exposé depuis cette date. Une esquisse de ce tableau se trouve à Vienne à l'Akademie der Bildenden Künste. L'hôtel de ville de Bergues-Saint-Winnocq possède un tableau proche, considéré par certains comme une œuvre de jeunesse de Rubens, mais ni le serviteur noir ni la servante au panier n'y figurent. Dans les deux tableaux et dans l'es-



Fig. 3. – Bodilis, *église Notre-Dame*, retable du maître-autel, bas-relief en bois doré de la *Cène*.
(Cliché Guy Leclerc).



Fig. 4. – Pierre Paul Rubens, *Le Repas chez Simon le Pharisien*, vers 1620, peinture sur bois à l'origine, transposée sur toile en 1821, musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.



Fig. 5. – François Ragot (1658-1716), *Le Repas chez Simon le Pharisien*, gravure sur cuivre d'après Pierre Paul Rubens. Staatlische Graphische Sammlung, Munich.
(Cliché Guy Leclerc).

quisse, le disciple ajuste ses besicles pour voir la femme qui embrasse l'un des pieds de Jésus. Le tableau de Rubens fut gravé par plusieurs artistes dont le graveur français François Ragot (1658-1716), tenant boutique à Paris dans l'Isle du Palais, aux Deux Croissants. En novembre 1641, François Ragot obtient «la permission de graver en taille douce des copies des œuvres de feu P. Rubens, peintre d'Anvers». Lorsqu'il sculpte son bas-relief de la *Cène* pour le retable du maître-autel de Bodilis, Guillaume Lerrel a sous les yeux une gravure du tableau de Rubens *Le Repas chez Simon le Pharisien* à moins qu'il ne soit en possession d'une autre gravure reproduisant un autre tableau inconnu de la *Cène* sorti de l'atelier de Rubens. Le bas-relief de Bodilis serait alors le seul témoin existant d'une œuvre réalisée dans l'atelier de Rubens et aujourd'hui disparue.

Les bas-reliefs de la *Pâque juive* et de la *Cène* soulignent, s'il en est encore besoin, l'importance de la gravure dans la diffusion des modèles savants dans toute l'Europe et spécialement dans la Bretagne du XVIIe siècle où les commandes paroissiales d'œuvres d'art se multiplient. Ainsi une part de la production artistique bretonne entre en résonance avec la grande création artistique européenne.

Guy Leclerc

Sources de documentation

Archives départementales du Finistère, 23 G 12.

Staatliche Graphische Sammlung, Munchen.

Bibliographie

BIALLER (Nancy), WOODCUTS (Chiaroscuro), *Hendrick Goltzius and his time*, Rijksmuseum Amsterdam, 1993.

GRIVEL (Marianne), *Le commerce de l'estampe à Paris au XVIIe siècle*, Genève, librairie Droz, 1986.

The Illustrated Bartsch, New York, Abaris Books, 1979.

VARCHAVSKAÏA (Maria), *P. P. Rubens*, Saint-Pétersbourg, éd. Aurora, 1995.

BRENNILIS

Église Notre-Dame

Inscriptions du vitrail nord du chevet

Le vitrail nord du chevet de l'église paroissiale de Brennilis est composé de quatre panneaux dont trois sont garnis de leurs personnages d'origine. La figure la plus remarquée est celle de sainte Anne, dans le sein de laquelle est représenté un petit buste féminin, Marie, sa fille, les mains jointes. L'absence de figure dans le panneau à droite de sainte Anne ne laisse aucun doute sur l'identité de l'image disparue : saint Joachim, comme le note le *Nouveau Répertoire*[1].

Sur la frange des rideaux du haut s'inscrit une légende divisée en deux parties : SAINTE CONCEPTIO(N) et CASTAE CONNUBIAE, «La sainte conception, issue d'un chaste mariage». On remarquera la liberté prise avec la langue classique qui connaît *connubium*, neutre, et non *connubia*, féminin, ainsi que le mélange français-latin, usage attesté dans un certain nombre d'inscriptions anciennes.

Au registre inférieur, le personnage à droite de saint Christophe est décrit, selon les versions, comme un «saint moine[2]» ou comme un «saint Fiacre[3]». En fait, vêtu d'une tunique recouverte d'une cape, le saint en question s'appuie sur une canne d'ermite et non sur la bêche qui est l'attribut habituel du patron des jardiniers.

---

1 R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 33.

2 P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, «Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon..., Brennilis», *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1904, p. 100. – G. TOSCER, *Le Finistère pittoresque*, Brest, 1906, t. II, p. 78.

3 R. COUFFON, A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p. 47, et *Nouveau Répertoire...*, *op. cit.*, p. 33.

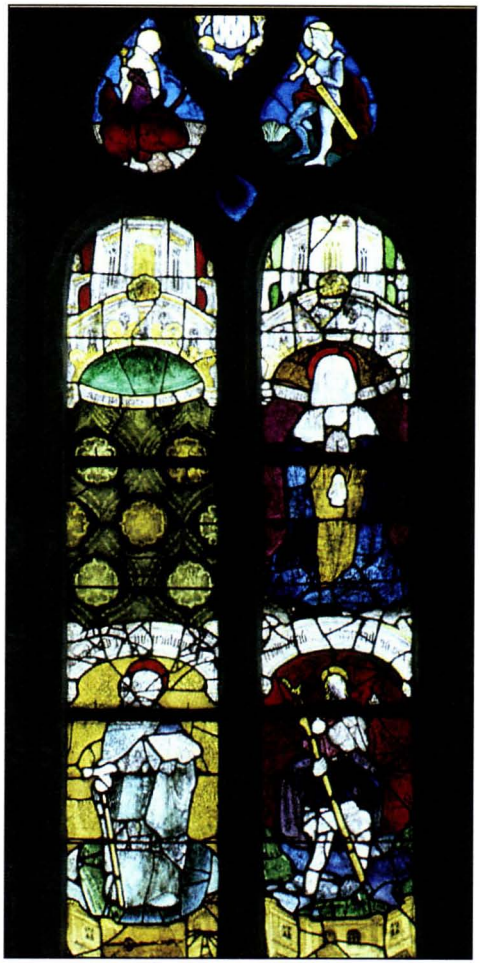

Fig. 6. – Brennilis, église Notre-Dame, vitrail nord du chevet.
(Cliché Jean Feutren).

Deux inscriptions, en lettres gothiques, se lisent dans les arcatures qui encadrent ce saint Christophe et ce «saint moine». Le première est : RO. DE BERYEN PRETE DE PLEYBEN. Le RO, indubitable, corrige le NO habituellement cité[4], une correction récemment notée par Guy Leclerc, qui nous fait connaître le donateur, Rolland de Berrien. «L'intérêt de Rolland de Berrien, écrit-il, pour la création artistique, apparaît à l'église de Brennilis, commencée en 1485 et dont un vitrail fut commandé par Rolland de Berrien, «Prestre de Pleyben», comme l'indique une inscription sur le vitrail[5].» Les armoiries des Berrien, *d'argent à trois jumelles de gueules, au franc-canton d'or au lion de sable*, qui timbrent le vitrail de la chapelle Notre-Dame de Lannélec, à Pleyben, sont répétées à l'envi, pleines ou en alliance, dans la maîtresse-vitre de Brennilis[6].

La seconde inscription, celle qui est au-dessus du «saint moine» : OU FAGU FAEIT VITRARE ISTAS FENESTRAS, doit être lue, selon Bernard Tanguy, en discontinuité avec la précédente. À la suite des restaurations anciennes dont témoignent les pièces de verre intactes mêlées aux pièces originales reconnaissables aux plombs de casse, elle ne laisse d'ailleurs pas de présenter des difficultés de déchiffrage. On traduira OU FAGU, gommé par les auteurs, par «au Faou», OU correspondant, dans l'ancienne langue, à l'article défini contracté «au». FAGU est tiré de *fagus, us*, forme préférée à l'habituel *fagus, i*, «hêtre».

On suggérera comme traduction du petit message sybillin : «Il fit vitrer ces fenêtres au Faou». Si nous sommes dans le vrai, on a là une attestation de la présence d'un atelier de peintre verrier au XVe siècle dans la ville du Faou[7].

Yves-Pascal Castel

---

[4] P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, «Notices...», art. cité. – G. TOSCER, *Le Finistère pittoresque*, *op. cit.* – R. COUFFON, A. LE BARS, *Répertoire...* (1959) et *Nouveau Répertoire...* (1988), *op. cit.*

[5] G. LECLERC, «La maîtresse-vitre de la chapelle Notre-Dame de Lannélec en Pleyben», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 282. «Rolland de Berrien fut vicaire perpétuel, c'est-à-dire recteur de Pleyben, de 1492 à 1498.»

[6] P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, «Notices...», art. cité, p. 100-101, qui reprennent, comme G. TOSCER, *Le Finistère pittoresque*, *op. cit.*, p. 78-79, des notes de Louis Le Guennec.

[7] Nous remercions vivement de leur amicale disponibilité les verriers Antoine et Vincent Le Bihan, qui restaurent dans leur atelier quimpérois le vitrail de Brennilis.

DIRINON

Aux frontières de Pencran et de Dirinon

La Croix-Neuve, 1743

Parmi les seize croix qui parsèment la campagne dirinonaise, deux sont des croix frontières : la Croix-Neuve et Croas-Guenole sont élevées aux confins des communes limitrophes de Pencran et de Daoulas. Les anciennes paroisses de Pencran et de Dirinon, l'une en Léon, l'autre en Cornouaille, semblent avoir éprouvé la nécessité de délimiter leur territoire en dressant des croix.

La Croix-Neuve fut levée en 1743 au carrefour des routes de Dirinon à Pencran et de Landerneau à Saint-Urbain. Il est intéressant de relever qu'en 1456 et 1523, dans les archives de l'abbaye de Daoulas, le village pencranais du Québou, proche de la Croix-Neuve, fait partie intégrante de la paroisse de Dirinon. Il appartient en 1423 à Alain du Louet, seigneur du Plessis (le Quinquis) et, en 1526, à Pierre du Louet.

En 1743, c'est au-delà du Québou, vers Dirinon, que les seigneurs du Chef du Bois, paroissiens de Saint-Thomas de Landerneau, érigent une croix neuve. Durant ce siècle, le Chef du Bois et Québou dépendent en effet de la paroisse de Saint-Thomas. C'est seulement en 1791 qu'il furent rattachés à celle de Pencran.

L'appellation «croix neuve» peut laisser supposer une croix ancienne au même endroit ou à proximité. Le cadastre napoléonien nous révèle l'existence d'une croix à environ 500 mètres à l'intersection des routes de Kernoster et de Bodron. Celui de Saint-Urbain en indique une autre au carrefour de Penhep. Deux croix au moins existaient donc déjà en bordure de voie romaine sur les hauteurs de l'ancienne paroisse dirinonaise.

La Croix-Neuve porte les blasons couronnés du marquisat du Chef du Bois. À senestre celui aux trois têtes d'aigle de la famille Guérault, et à dextre une alliance Kerlozrec-Le Fer (*palé d'or et d'azur à six pièces et échiqueté d'or et de gueules*). Selon les registres de la paroisse de Saint-Thomas de Landerneau, en 1743, Joseph François Marie Hyacinthe de Kersulguen, marquis de Kerlozrec et chevalier de Saint-Louis, est l'époux de haute

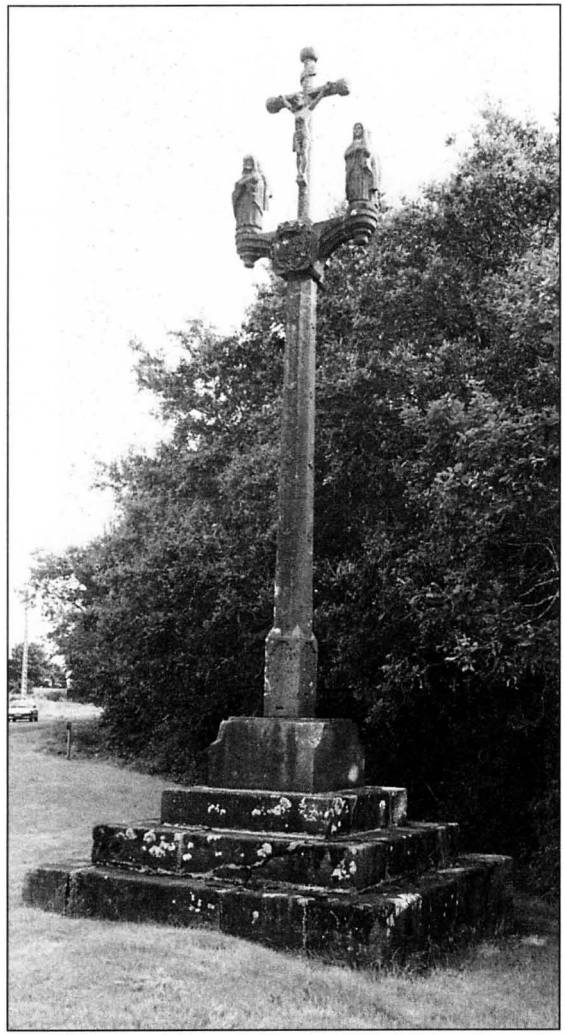

Fig. 7. – Dirinon, La Croix-Neuve, 1743.
(Cliché Annie Le Men).

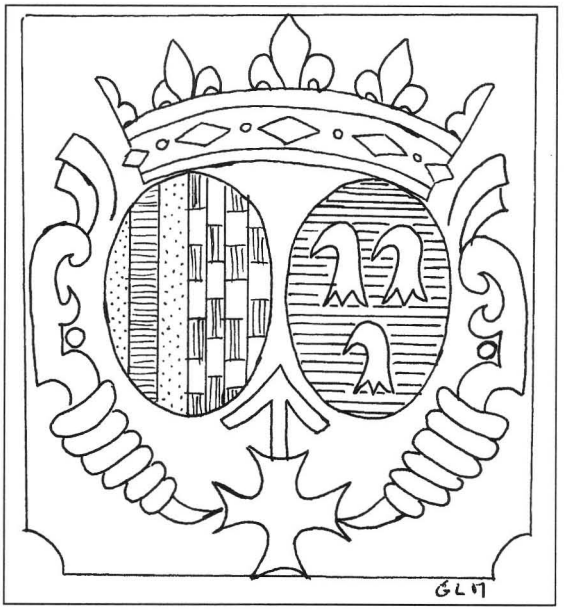

Fig. 8. – Dirinon, blason de la Croix-Neuve. (Dessin de Gwenola Le Men).

et puissante dame Jeanne Françoise Le Fer, marquise de Kerlozrec.

De chaque côté du Christ, la console porte des statues géminées. Aux pieds du Christ, une Vierge éplorée et un saint non identifié, peut-être saint Joseph, du prénom du donateur. À l'ouest, du côté de Dirinon, une sainte femme et un évêque pourraient être sainte Nonne et saint Divy. Le socle cubique de la croix porte l'inscription ADORATION DE PENCRAN 1889 / 5 PATER. 5 AVE / INDULGENCES DE 40 JOURS. Le fût est parsemé d'étoiles et de fleurs de lis.

La croix, aujourd'hui dirinonaise, témoigne bien par son histoire de son attachement au Chef du Bois. Elle confirme les limites de Dirinon avec, en premier lieu, la paroisse de Saint-Thomas, puis avec celle de Pencran.

Annie Le Men

DIRINON

Les blasons des Tréanna

L'inventaire des blasons existants dans la commune de Dirinon, en 1990[8], nous avait permis d'en découvrir trente-deux différents, apposés à divers endroits, croix, église, fontaines et manoirs, en tout soixante-sept blasons toujours visibles.

Depuis, nous avons découvert ceux de la cloche de Kerliézec, appartenant à Joseph René Mazurié et son épouse Thérèse Pitot, mais également trois blasons appartenant à la famille de Tréanna.

Nous avions ignoré deux blasons à Kervern-an-Aod, parce qu'ils étaient martelés. Ils sont pourtant bien lisibles. Le premier, à droite de la porte ogivale de la maison, porte la macle bien connue des Tréanna. Le second se trouve au-dessus de la porte cochère qui, aujourd'hui, sert d'entrée au garage. L'écu porte un lion, qui peut être celui des Simon de Kerbringal, alliés aux Tréanna, ou celui de Kerbescat : Amice de Kerbescat, fille d'Hervé, sénéchal de Daoulas, avait épousé Yvon de Tréanna vers 1420 et c'est par elle que la charge de sénéchal était entrée dans la famille de Tréanna. Le sénéchal avait un rôle important au Moyen Âge : il était le «premier représentant du seigneur dans l'université de ses prérogatives» ; il jouissait d'un pouvoir largement établi, tant d'ordre judiciaire qu'administratif. La charge était héréditaire.

Le troisième blason non martelé des Tréanna se trouve aujourd'hui chez un particulier à Dirinon. C'est le blason d'une alliance datant du XVe siècle. Tout comme le blason de la porte cochère de Kervern-an-

[8] Annie LE MEN, «Armorial de la commune de Dirinon», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 297-222, ill.

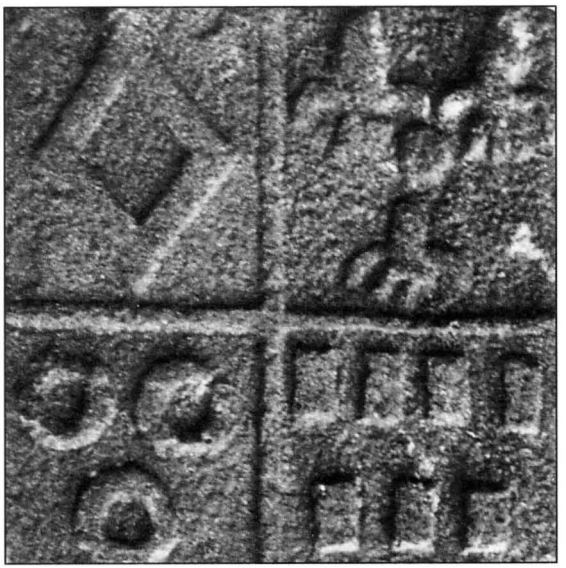

Fig. 9. – Dirinon,
blason écartelé, XVe siècle.

Aod, il est assez grossièrement sculpté. Il porte sur la partie gauche la macle de Tréanna et les annelets de Kervern, sur la droite trois fleurs de lis entourant un besan et sept billettes.

Le blason aux fleurs de lis et aux billettes nous est jusqu'ici inconnu : il ne figure pas sur la «panelle», la vitre des Tréanna qui existait dans l'ancienne abbaye de Daoulas. L'armorial de Pol de Courcy[9] ignore également le blason aux fleurs de lis et besan. Les Liscoët sont seigneurs de Rosserf (aujourd'hui Rosermeur à Plougastel-Daoulas). Vers 1480, Rolland du Liscoët avait épousé Marguerite Le Borgne. Était-elle de la famille Le Borgne qui blasonnait aux trois fleurs de lis ? Il paraît dificile d'émettre des certitudes par rapport à l'appartenance de ce blason qui, malgré tout, enrichit la connaissance du patrimoine de Dirinon.

Annie Le Men

KERGLOFF

Coat-ar-Seiz

Une pierre blasonnée

Dans le dernier *Bulletin*[10], nous faisions part de la découverte à Coat-ar-Seiz d'une pierre blasonnée. À partir de l'ordre de chevalerie qui pourrait être celui de Saint-Louis, nous proposions d'y voir les armes de Joachim Simon, comte de Trogoff. M. Xavier Ferrieu, conservateur à la bibliothèque municipale de Rennes et président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, nous a proposé une autre lecture de ce document. L'ordre pourrait être aussi celui de Saint-Michel et, dans ce cas, deux personnages peuvent prétendre à la paternité de cet objet : François de Lanvaux, s^r de Beaulieu (chevalier de Saint-Michel en 1570) et Jean Le Rousseau (chevalier en 1650[11]). Cette dernière famille étant possessionnée à Gourin, cette analyse s'accorde mieux avec la précédente, d'autant que le style de la sculpture est celui de cette époque, et ne résulterait pas d'un phénomène d'archaïsme.

Yves Coativy

[9] P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Mayenne, Joseph Floch, 4e éd., 1970, 3 vol.

[10] Tome CXVII, 1998, p. 103-104.

[11] P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, articles Lanvaux et Rousseau. Ces deux familles blasonnent *d'argent à trois fasces de gueules*. Voir aussi, au tome III, la liste des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel (p. 400 et 405).

LANDUNVEZ

Saint-Samson

Pierres sacralisées

Au débouché de la Manche dans l'Atlantique, à proximité immédiate de la falaise rocheuse, battu des vents et environné d'embruns, le site de Saint-Samson en Landunvez a attiré l'Homme depuis lontemps, peut-être pour conjurer un environnement inhospitalier... Les pierres qu'il a dressées au cours des millénaires, apparaissent aujourd'hui pour nous, dans leur simplicité, comme transfigurées par leur sacralisation.

Remontant à l'époque gauloise, **la stèle basse** à sept pans a été façonnée dans un faciès granitique appartenant au complexe migmatitique de Landunvez. Tardivement, la stèle a été aménagée en tronc pour les offrandes, destination qui effaçait définitivement son origine païenne. D'après Marie-Yvane Daire, l'inscription visible sur une des faces se lit : «T. P. Saint Gonvel».

Les deux croix monolithes sont à rapporter, selon Y.-P. Castel, au haut Moyen Âge. L'une, implantée près de la falaise, épaisse et trapue, est actuellement assez inclinée. Elle a été taillée dans le granite grossier porphyroïde (c'est-à-dire à grands feldspaths) d'origine migmatitique (granite d'anatexie de Landunvez) qui affleure largement dans les falaises avoisinantes. Il est probable que la pierre – où les gros feldspaths blanchâtres offrent une disposition anarchique – ait une provenance toute proximale.

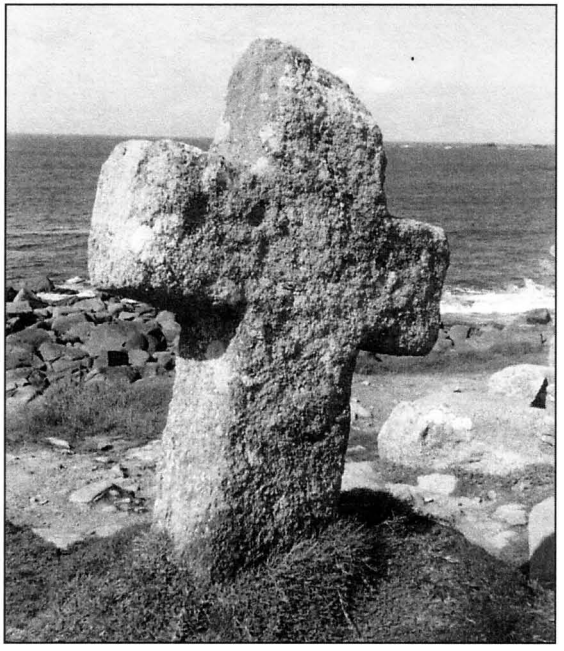

Fig. 10. – Landunvez, la croix basse de Saint-Samson, en granite d'anatexie local.
(Cliché Louis Chauris).

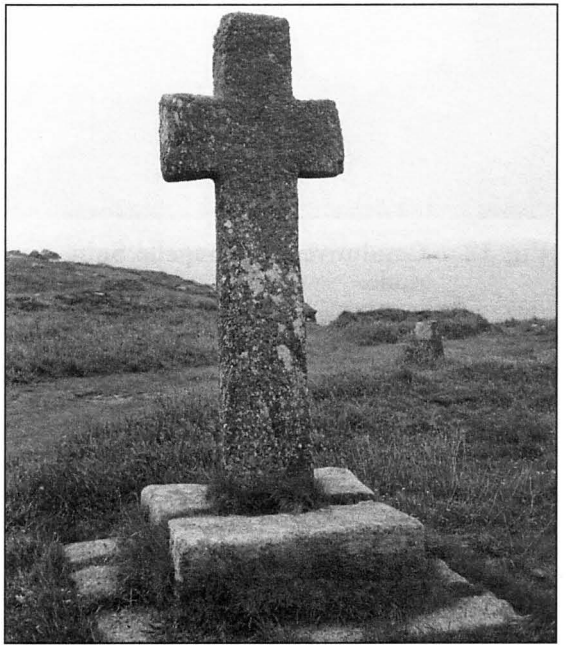

Fig. 11. – Landunvez, la croix haute de Saint-Samson, en granite de la bordure septentrionale écrasée du massif de l'Aber-Ildut.
(Cliché Louis Chauris).



Fig. 12. – Landunvez, la chapelle Saint-Samson a fait appel aux pierres de provenance proximale.
(Cliché Louis Chauris).

L'autre, dressée non loin de la stèle, sur un soubassement à deux degrés, est nettement plus élancée et légèrement pattée. À l'inverse de la première croix, émanation présumée du sous-sol local, la seconde croix a une origine plus distale, à savoir la bordure septentrionale rectiligne du massif granitique de l'Aber-Ildut, caractérisée par ses énormes feldspaths blanchâtres et, plus encore, par un écrasement prononcé, dû au passage d'une des failles majeures qui accidentent le pays de Léon – le linéament Porspoder-Guissény. Le fût de la croix est oblique par rapport à la foliation de cataclase (liée à l'écrasement) – ce qui dénote l'habilité de l'artisan ayant mis ce matériau en œuvre. On se perd en conjectures sur la recherche d'une telle roche, alors qu'au sud du linéament affleure le granite rose de l'Aber-Ildut qui aurait fourni une pierre de façonnement nettement moins aléatoire. Le lever de la carte géologique (L. Chauris et B. Hallégouët, 1994) indique que la distance minimale entre les points d'extraction et d'érection dépasse deux kilomètres.

La chapelle, enfin, émeut par la rusticité qui émane de son simple plan rectangulaire, de sa façade occidentale aveugle – surmontée d'un humble clocheton, et peut-être, plus

encore du façonnement, le plus souvent fruste, des pierres de ses murs. Ici se juxtaposent, de manière désordonnée, différentes variétés observées dans le complexe migmatitique de Landunvez sur lequel est bâtie la chapelle. On remarque l'association constante des faciès à gros grain aux faciès à grain fin. [Les moellons sont parfois très allongés, parallèlement à la foliation métamorphique]. Selon toute probabilité, les pierres ont été prélevées sur l'estran et dans la basse falaise. Une telle provenance littorale est également appuyée par l'emploi sporadique de galets marins.

Louis Chauris

Références bibliographiques

CASTEL (Yves-Pascal), *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1980, 372 p.

CHAURIS (Louis), «Nature lithologique des stèles de l'âge du fer dans l'extrémité occidentale du pays de Léon en Bretagne», *Bulletin AMARAI*, Université de Rennes I, n° 8, 1995, p. 57-83.

CHAURIS (Louis), HALLÉGOUËT (Bernard), *Carte géologique au 1/50 000. Feuille «Plouarzel-Ile d'Ouessant»*, Orléans, B.R.G.M., 1994.

DAIRE (Marie-Yvane), GIOT (Pierre-Roland), *Les stèles de l'âge du fer dans le Léon*, Université de Rennes I, 1989, 106 p.

LOCRONAN

Église Saint-Ronan

Porte de la sacristie, 1679

La sacristie de l'église paroissiale de Locronan ne s'ouvre que par une unique porte – intérieure – donnant sur le bas-côté nord de l'église, aucun accès n'ayant été ménagé sur l'extérieur. En effet, la sacristie, où sont conservées les archives mêlant les titres de propriété au trésor d'orfèvrerie de l'église, est un lieu éminemment sensible. La sécurité est mieux assurée si on ne peut y accéder qu'en passant par l'église. C'est ce qu'avait bien compris Guillaume de la Villeblanche qui fit construire, vers 1443, le local réservé aux prêtres. Cette configuration aveuglant l'extérieur n'est d'ailleurs pas unique. On le voit par exemple à Tréflévénez, où le percement de la porte par transformation d'une fenêtre est postérieur à la construction de la sacristie elle-même.

Le vantail qui clôt la porte est fort simple. Son assemblage est à joints vifs, comme savaient le faire à la perfection les anciens. Mais, aujourd'hui, plus que tricentenaire et donnant des signes de fatigue, un besoin urgent de restauration s'est fait sentir, et c'est le charpentier Georges Le Ber qui en a été chargé par les Bâtiments de France, et qui profitera de l'opération pour retourner la porte, y remettre des moulures dont subsiste l'emplacement et présenter aux visiteurs de l'église l'inscription qu'on y lit.

L'inscription, gravée en creux, en capitales romaines, est la suivante : MIRE. F / LE. HE : V : PP. LL. / M : A : BIHAN : F : 1679. Soit, en clair : Missire François Le Hé, vicaire perpétuel. M. A. Bihan, fabrique, 1679.

Sous l'Ancien Régime, l'attribution du titre de messire, que se donnaient les avocats, les médecins et quelques autres, était contesté par la noblesse qui tenait à s'en réserver le privilège. Les prêtres, qui en voulaient aussi, tournèrent la difficulté en changeant le E en I. Ce missire, abrégé en MIRE, qui apparaît sur une inscription de 1647 au clocher du Faou, devient courant par la suite, sous la forme complète, missire, misire, ou abrégée en me ou m.

Le titre de vicaire perpétuel vient du fait que, dépendant depuis 1031 du monastère de Quimperlé, Locronan était sous la juridiction

d'un prieur qui déléguait ses pouvoirs à un prêtre ; celui-ci, tout en ayant la plupart des prérogatives d'un recteur, ne pouvait en porter le titre et était appelé vicaire, c'est-à-dire second ou délégué d'un autre, en l'occurrence du prieur. Le qualificatif de perpétuel, l'assimilant à un recteur, le distinguait des vicaires ordinaires. Le prieuré de Locronan jouissait en fait de privilèges accordés par les ducs de Bretagne : le duc Jean V, par exemple, lors de la reconstruction de l'église, avait accordé des avantages fiscaux. Mais, au cours des années, la situation du vicaire perpétuel évolua, sur le sujet brûlant de ses honoraires.

De 1673 à 1685, le vicaire perpétuel de Locronan était François Le Hé, dont le nom figure sur la porte de la sacristie. La fin de son mandat fut marquée par une de ces querelles coutumières au sujet du salaire du prêtre, souvent le seul événement de toute une vie sacerdotale à laisser trace dans les archives. La fabrique de Locronan prétendait qu'il revenait au prieur, Charles Fédeau, sieur de Saint-Remy, de rétribuer le vicaire, son suppléant, ce qui laisse deviner les réticences et les négligences réitérées du lointain prébendé. L'évêque, au courant de la situation, ayant intimé l'ordre aux paroissiens, réticents eux aussi, de subvenir aux besoins de leur prêtre, finit par les condamner à payer des arriérés, qui furent d'ailleurs sensiblement diminués dans la suite du procès[12].

En marge de cette affaire d'une courante banalité, François Le Hé semble s'être préoccupé de son église. Faisant remplacer la vieille porte de la sacristie, il ne lésina pas sur la dépense. Trois cent dix-huit ans plus tard, le vantail est assez solide pour supporter une restauration et continuer à faire son office pendant sans doute... un ou deux siècles.

Yves-Pascal Castel

PLOUVIEN

Église Saint-Pierre et Saint-Paul

Le tombeau du chanoine Laurent Richard

Parmi les joyaux patrimoniaux bien connus de Plouvien (chapelle Saint-Jaoua dans son placître, chapelle Saint-Jean Bazlanant de l'ordre des hospitaliers, sur le bord d'un itinéraire ancien), il serait injuste de négliger, dans l'église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul, le tombeau élevé de Laurent Benoît Richard qui fut, dans la première moitié du XVIe siècle, chanoine de l'église cathédrale de Nantes, recteur de Cintré et docteur en droit civil et ecclésiastique[13].

Le tombeau de Tariec

Le tombeau de Laurent Richard, aujourd'hui sous la troisième arcade de la nef du côté sud de l'église du bourg, se dressait à l'origine dans la chapelle du manoir de Tariec, sis à deux pas des rives de l'aber Benoît, aux confins nord-ouest de la commune. Le chevalier de Fréminville rapporte que, s'étant introduit dans le caveau voûté de la chapelle, il avait aperçu les débris d'un cercueil et deux fémurs qu'il attribua au chanoine Olivier Richard[14]. En fait, le Richard de Tariec est bien Laurent, dont les armoiries, d'ailleurs identiques à celles de son parent Olivier, sont toujours visibles sur la façade du manoir du

---

12 PONDAVEN et ABGRALL, «Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon... Locronan», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1925, p. 188-189, 251.

13 La présente étude développe un article publié dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 juillet 1997, p. 25.

14 FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, t. I, p. 219. – P. DE COURCY, «Description de l'église collégiale du Follgoat», *Revue bretonne*, t. II, 1843, p. 79-80 et 134-135. – J.-L. L[E GUEN], «Antiquités du Léon et plus spécialement du canton de Plabennec», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 149.



Fig. 13. – Plouvien, *église Saint-Pierre et Saint-Paul*, vue générale du tombeau de Laurent Richard.
(Cliché Jean Feutren).

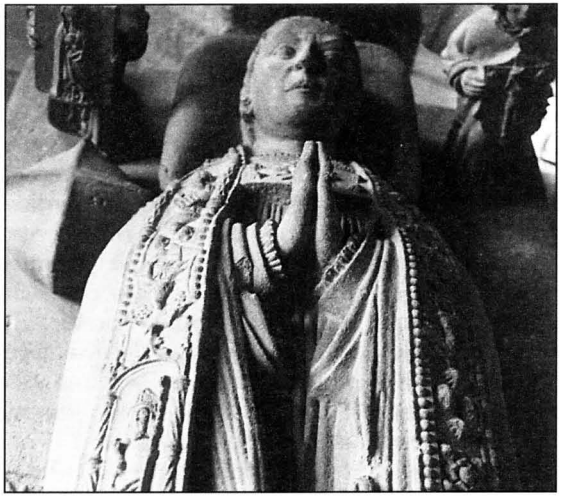

Fig. 14. – Plouvien, tombeau de Laurent Richard, détail du gisant.
(Cliché Jean Feutren).

XVe siècle : *d'azur au rencontre de cerf d'or surmonté d'une étoile à huit rais et accosté de deux roses de même*. La chapelle, en ruine au début du XIXe siècle, a disparu en 1850, ses pierres partant pour Tréglonou qui reconstruisait son église. Le transfert du tombeau du chanoine remonte fort vraisemblablement à cette époque.

Un monument en kersanton

Le monument, en pierre de kersanton, fait 2,40 m de long sur 1 m de large, le gisant mesurant 1,98 m. Sous la corniche court une longue frise de feuillages. Les faces du coffre s'ornent d'un cortège de suppliants en demi-relief auxquels se mêlent des anges porteurs d'armoiries : en tout seize personnages de 0,40 m de hauteur, encadrés pour la plupart de pilastres simples de section carrée accostés de colonnettes.

Laurent Richard est couché en son gisant, les mains jointes, nu-tête, petite tonsure, chevelure divisée en mèches régulières, la barrette à quatre cornes de docteur posée près de l'épaule droite. Il porte les trois anneaux correspondant à sa qualité de théologien et aux grades de docteur *in utroque jure*, un à l'annulaire de la main droite, les deux autres au majeur et au petit doigt de la gauche. Les pieds s'appuient sur un animal de l'espèce ongulée que l'on ne peut déterminer avec plus de précision vu la mutilation de sa tête[15]. La tunique et la mosette au col finement brodé apparaissent sous la lourde chape canoniale dont le mors (fermoir) est gravé d'un motif où alternent des flammes et des lis héraldiques. L'orfroi du côté droit est orné d'une frise de cabochons encadrés de rangs de perles. Sur la bande de gauche se détachent les armoiries citées plus haut, entre deux

[15] Selon l'abbé J. Le Guen, cité par J.-M. ABGRALL, *Architecture bretonne. Étude des monuments du diocèse de Quimper*, 1904, p. 313, qui désigne l'animal comme étant un cerf.

figures placées dans des niches aux colonnettes en nids d'abeille ou en torsades.

Si, dans la première de ces figures, il est aisé de reconnaître l'image de saint Laurent, le patron du chanoine, dalmatique de diacre, livre et gril du supplice, le second personnage demeure énigmatique. Évêque ou abbé, mitré et crossé, la barbe, rare dans les représentations d'évêques, ne laisse pas au premier abord d'intriguer. Mais ce n'est rien à côté du vêtement, tout à fait inhabituel. Jamais, du moins à notre connaissance, dans le Finistère, évêque ni abbé ne furent accoutrés d'une telle façon. Le corps, dont le torse et les jambes sont nus, est tout simplement drapé à l'antique. Cette curieuse disposition, sans doute proposée au sculpteur par le commanditaire du tombeau, pourrait se référer au saint moine Jaoua qui, retenu dans les listes comme second évêque de Léon, serait ici présenté de manière archaïque[16]. On n'ose guère avancer l'intention perverse d'un esprit contestataire, encore que l'on repère, on le verra, en d'autres endroits, des figurations pour le moins étranges.

Armoiries et devises

Mis à part le petit écu uni sous la console d'un pleurant, cinq autres portent les armoiries des Richard, identiques à celles qui timbrent le manoir de Tariec : *d'azur au rencontre de cerf d'or surmonté d'une étoile à huit rais et accosté de deux roses de même*. On observera que le nombre des rais de l'étoile varie selon les blasons dont aucun n'a été mutilé par le marteau révolutionnaire. Deux des écus, à bords simples ou contournés, sont comme posés sur le plat de la dalle de part et d'autre du gisant, deux autres ornent les côtés du coffre où ils ont des anges pour tenants. Le cinquième est sur l'orfroi, séparant, on l'a vu, l'image de saint Laurent de celle de l'évêque.

Quant à la devise des Richard, gravée en lettres gothiques, elle est répartie en trois endroits. Au pied du tombeau : ENOR(I) DOE, honorer Dieu ; sur le côté droit : MELI DOE,

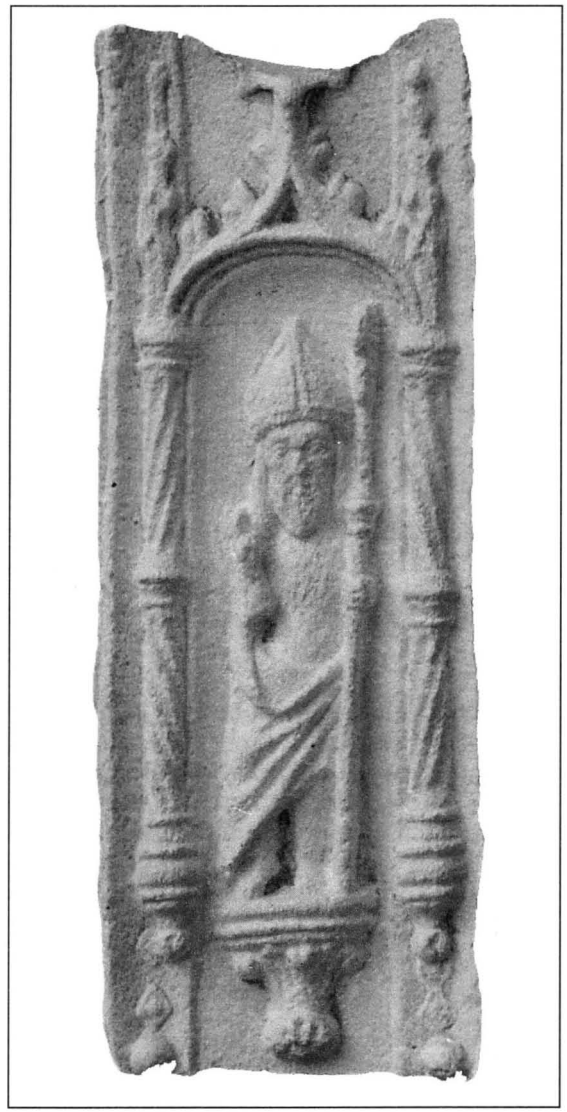

Fig. 15. – Plouvien, tombeau de Laurent Richard, l'évêque drapé à l'antique, détail de l'orfroi de la chape. (Moulage exécuté par Mad Danguy des Déserts, cliché Yves-Pascal Castel).

16 Jean Le Guen (*ibid.*, p. 313) voit dans ce second personnage un saint Benoît.

louer Dieu ; à l'arrière : CARET DOE, aimer Dieu.

Ces armoiries, ainsi que la devise mais réduite à *Meuli Doue*, timbrent le mausolée des frères Richard près de la chapelle absidale de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, où l'épitaphe moderne, rétablie par Pol de Courcy, signale Olivier et son frère, François, décédé en 1539.

Monogramme ou millésime ?

Outre la devise, le monogramme IHS est gravé sur chacune des colonnettes torsadées qui encadrent les anges porteurs d'écu. Selon un usage qui a longtemps persisté dans les manuscrits latins, IHS sont les trois premières lettres grecques du nom de Jésus, iota, êta et sigma. L'interprétation en lettres latines, I(esus) H(ominum) S(alvator), Jésus sauveur des hommes, remonte à saint Bernardin de Sienne, qui trouvait cela mieux adapté au parler des Latins.

La lecture du monogramme ne fait aucun doute, quoi qu'il en soit de ce que répètent les ouvrages qui évoquent le tombeau. L'abbé Feutren qui, sur la foi du *Répertoire des églises et chapelles* de R. Couffon et A. Le Bars, recherchait la date de 1555, note à ce sujet, en marge de ses notes manuscrites, un «pas bon» sans appel[17]. Le premier descripteur du tombeau, suivi par tous les autres, a tout simplement pris le monogramme pour un millésime.

En revanche, si l'on veut recueillir ici quelque chiffre, on se ralliera au 18, un graffiti tracé fort maladroitement dans les angles de la table, à la tête et aux pieds du gisant, et qui reste bien énigmatique.

Les pleurants et les anges

Sur les faces du coffre du tombeau s'alignent quatorze pleurants, interrompus par les deux anges porteurs d'écusson. Empruntés à la statuaire bourguignonne du XVe siècle, ces pleurants ont une lointaine analogie avec ceux



Fig. 16. – Plouvien, tombeau de Laurent Richard, deux pleurants.
(Cliché Jean Feutren).

du monument de Philippe de Montauban († 1514) conservé dans l'église de Ploërmel. Moines encapuchonnés, ils font un mouvement de marche vers la tête du coffre, un livre ouvert en main, à l'exception de deux d'entre eux qui sont représentés frontalement, les mains jointes. Sur le côté gauche, un pleurant se démarque de ses frères : il porte, en signe de tristesse, un doigt à la commissure de la paupière tandis qu'un ange, tout minuscule, juché

17 R. COUFFON, A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p. 333. L'erreur de lecture, issue de l'étude de l'abbé Jean Le Guen citée plus haut, n'a pas été corrigée dans le *Nouveau Répertoire...*, Quimper, 1988, p. 308. Vu la forme du *h* et du *s* qui ont été pris pour des *5*, l'erreur se comprend, encore que, de toute évidence, le monogramme comporte trois signes tandis que le millésime en compte quatre.



Fig. 17. – Plouvien, tombeau de Laurent Richard, la petite sirène.
(Moulage exécuté par Mad Danguy des Déserts, cliché Yves-Pascal Castel).

sur son épaule, s'efforce de le consoler. On ne peut néanmoins, comme on le fait parfois, confondre cette statuette avec un saint Christophe. Sur les petites faces du coffre, deux moines égrènent leur chapelet.

Deux anges en ronde bosse, agenouillés près du coussin de tête, de facture nettement plus soignée que les pleurants traités de façon assez rudimentaire, présentent des écussons frappés, l'un d'une Vierge orante, d'autre d'un crucifix.

Des fantaisies de sculpteur

La destination funéraire du monument et la gravité générale des pénitents aux yeux exorbités, accablés de tristesse, sont tempérées par quelques motifs fantaisistes. À peine visibles, ils se cachent sous les consoles des statuettes, dans l'ombre, au ras du sol. Un triple visage, «trifrons» hérité de l'époque romane, dont on peut penser qu'il représente la Trinité, se devine sous l'ange du côté gauche. Du même côté, une face renversée tire une langue moqueuse ou érotique vers le pieux orant au mains jointes. À droite, sous l'ange porteur d'armoiries, nage une petite sirène. Plus loin, un personnage accompagne un porteur de tonnelet dont le buste est cassé, petite scène de genre coutumière aux sculpteurs de sablières.

On pourrait chercher à voir dans ces motifs, homme au tonneau ou sirène, des allusions à la vie du défunt qu'on laissera le lecteur évaluer... À tout prendre, ne vaut-il pas mieux y voir de purs amusements de tailleurs de pierre. Ceux-ci étaient, comme leurs clients, habitués à de telles facéties ornementales dans une époque de consensus religieux qui ne se privait pas de familiarité dans l'enceinte du sacré.

Une œuvre de l'atelier Prigent ?

Pour ce qui est de la qualité de la sculpture, le tombeau de Laurent Richard présente deux pratiques stylistiques fort différentes, où le charme du fruste, qui est loin de manquer d'intérêt, voisine avec l'habileté de l'ouvrier parfaitement formé.

Les figures des pleurants, manquant de délié, présentent un caractère rudimentaire certain, que ce soit dans les plis des drapés gonflés de manière sommaire et les visages stéréotypés aux gros yeux globuleux. Tout autre est la manière du gisant et des anges posés sur la table. On a évoqué plus haut la minutie des orfrois, des cabochons et des figurines du saint Laurent et de l'évêque. Cette partie de l'œuvre n'est pas sans rapport avec les productions de l'atelier des Prigent, actif au milieu du XVIe siècle et dont l'abbé Jean Feutren a relevé la signature conjointe sur le nœud du grand calvaire de Plougonven : *Bastien et Henry Prige(n)t estoient ymageurs*[18].

Yves-Pascal Castel

[18] L. Le Guennec, *Plougonven, étude archéologique, historique et ethnographique*, réédition augmentée, Quimper, 1986 (p. 213-229 : Jean Feutren, «L'histoire du calvaire continue»).

SAINT-JEAN-DU-DOIGT

Les presbytères[19]

Quelques années avant la séparation de la trève de Saint-Jean-du-Doigt de la paroisse mère de Plougasnou, laquelle fut officielle le 18 juin 1790, il est fait allusion, dans les écrits des paroissiens, à un presbytère à Saint-Jean. On lit, en effet, dans la requête du 9 juillet 1784, du «général» de Plougasnou au parlement de Bretagne, «... qu'il y a peu de reparations a faire aux murs du Presbitère...»

Existait-il un presbytère, habituellement habitation du recteur de la paroisse, dans une simple trève ? Les comptes de Saint-Jean nous apportent la réponse dès 1580 : «Mises et payementz faictz par Lesd. comptabl. touchent La muraille encomanczee entour Le Jardin de la maison Rectorialle de Lad. parro. sits au bourg...» Il y avait donc une maison rectorale ! Mais dans quel bourg, celui de Saint-Jean ou celui de Plougasnou ? On trouve en effet fréquement des dépenses de Saint-Jean finançant des travaux à Plougasnou. Les comptes de l'année 1581 sont plus précis : «Mises faictes par Lesd. comptabl. a Lachivement de La muraille du Jardin du recteur de lad. parroie aud. bourg de sainct Jehan...» Il s'agit bien de l'habitation du recteur de Plougasnou, laquelle se trouvait au bourg de Saint-Jean. Ce que confirment les comptes de l'année 1586 : «Item A La Dame de la Ville gourry heritiere principalle de noble et Deffunct sieur scolastique de treguer Recteur de Lad. parro. pour sept aulnez de Velour noir qui apartenoint aud. deffunct estantz en La maison Rectorialle de Sainct Jehan acheptez pour faire Une chappe en Lad. chappelle fut paye Trante quatre escuz.»

Le recteur de la paroisse habitait donc bien la trève ! Il ne semble pas, en effet, qu'il y ait eu un presbytère à Plougasnou. On sait seulement que certains recteurs se logeaient par leurs propres moyens, l'un d'entre eux, au moins, au manoir de Ruffelic.

Le presbytère de Saint-Jean, ainsi que nous l'avons vu, existait encore en 1784, mais dans quel état ? Etait-il encore occupé par le recteur ? La réponse des tréviens de Saint-Jean à l'écrit des paroissiens de Plougasnou (vers 1787) nous renseigne : «... à l'egard du presbytere Mr l'abbé du Gaspern mourut au mois de mars 1741. Mr de K/goc son beau frère traita avec le général de plougaznou pour une somme de 700 L. et la paya. Mr Le Squin qui le remplasa vint demeurer au presbytere, & y mourut au bout de 10 à 11 mois. Mr Maurice remplassa Mr Lesquin, & qui vint demeurer au meme presbytere, & y fut environ neuf à dix mois.

«Mais voyant que la negligence du général de la paroisse de plougaznou qui n'i faisoit aucune réparation, quoique saisi de l'argent de Mr de K/goc, prit le parti d'an sortir, & prendre l'augement ailleurs. Ce presbytere resté désert, le menû peuple de plougaznou & St Jan ne manqua pas de s'i lauger au nombre de 5 à 6 ménages. Le Général de plougaznou n'en fit aucun semblant, & les y a laissé jusqu'a ce que le presbytere nut tombé en ruine sans leur demander rétribution pour leurs laugements.

«Si le général avoit voulû employer l'argent qu'il avoit entre mains en temps & lieu, peut être que Monsieur Maurice y auroit fait Sa résidence ainsi que ses prédessesseurs, ou s'il n'i eût residé, on auroit trouvé quelque Bon fermier qui auroit payé Bonne Somme, & par ce moyen on auroit été à même de l'entretenir & soulage, future du laugement du Sieur Recteur.

«Mr Maurice fût remplacé par Mr Morvan qui tot après sa prise de possession assigna dans son prône le général de plougaznou pour lui fournir un l'augement, & indiqua un Jour pour l'assemblée, ce même Jour le Géné-

[19] Sources : Arch. dép. Finistère, 245 G 22, 37 ; 4 E 110/3, 110/150, 110/176.

ral s'assembla, & le Sieur Recteur signa sa requête sur le caier des délibérations.

«Au même moment le général déclara qu'on estoit prest a lui faire Batir un l'augement sur les fondements de l'encien presbytere, tel que le sieur de maison-neuve architecte a Morlaix en avoit pris le plan, & qui etoit lors present ; a quoi le sieur Recteur répondit qu'il étoit fait Recteur de plougaznou, & qu'il prétendoit avoir son presbytere a plougaznou ; le Général voyant sa resistance delibera ce même jour de prendre de la fabrice de St Jan une somme de 800 L. tant pour payer le Sieur de maison-neuve, que pour solliciter un arrect du Conseil pour lever une somme sur les Biens fonds de la paroisse pour la batise de ce nouveau presbytere ; Cette somme fut mise le meme jour aux mains de françois Le Gac Grand fabrique de Plougaznou, avec ordre de diligenter cette affaire le plutôt possible, & se chargea le dit Gac sur le caier de déliberation. il y a neuf à dix ans depuis que cet argent est en souffrance & que l'on n'a oui parler ni d'arret ni d'argent, preuve de pure négligence.»

Le «menu peuple» n'avait en effet pas manqué de se loger dans ce presbytère ainsi que le relate un acte de fermage passé devant Me Estienne Le Mareschal, notaire à Plougasnou, le 27 juin 1774 : «... a Jean Le Boubennec et a ses frere et seurs Demeurant Ensemble au vieux prespitaire De plouganou situé au bourg de saint Jean...»

En 1825, l'état de cette bâtisse ne s'était pas amélioré comme on peut le constater dans l'extrait ci-dessous d'un partage enregistré chez M^e^ Le Bourdonnec, notaire à Plougasnou, le 7 décembre 1825 : «... La moitié du fond et propriété d'une maison en ruine dite le presbitaire de Plougaznou près le cimetiere de Saint jean du Doigt et y contigu le Mur donnant sur le cemitière et autres pierres en monceau ainsi que l'emplacement des édifices dépendants de la dite maison et jardin côté au nord des dits édifices, avec la moitié du fonds et de la rente foncière-convenantière de trois petites maisons...»

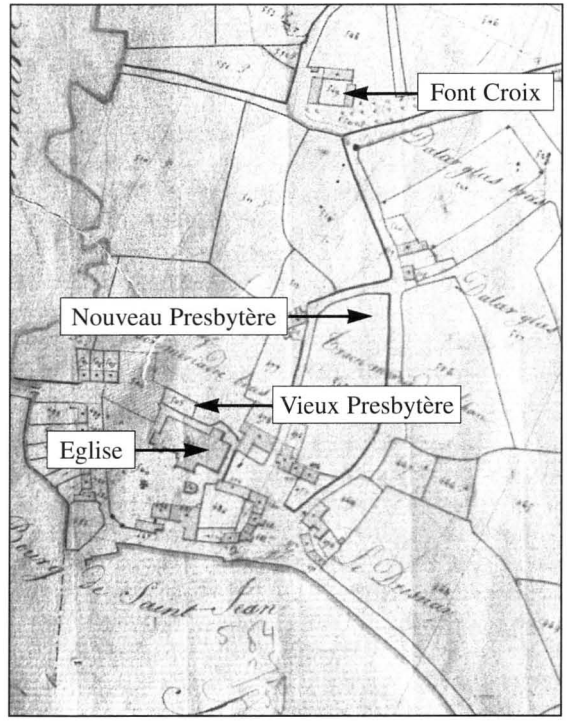

Fig. 18. – Bourg de Saint-Jean-du-Doigt, cadastre de 1827.

L'existence de ce presbytère en ruines est encore confirmé par le cadastre de 1827. On lit, dans la matrice cadastrale du XIXe siècle, section A : «Parcelle 504 ancien presbytère ruines et bâtiments» ; «503 ancien presbytère courtil». Au XIXe siècle, l'ancienne trève de Saint-Jean-du-Doigt est devenue paroisse indépendante ayant son propre recteur. Celui-ci, à défaut de presbytère habitable, trouvera à se loger par ses propres moyens. L'un d'eux, au moins, a habité un ancien manoir, proche du bourg, sur la route de la plage, autrefois appelé Font-Croix et plus récemment Dalarglas. C'est probablement à cause de cela que, par confusion, cet ancien manoir est maintenant appelé à tort «Le Vieux Presbytère».



Fig. 19. – Saint-Jean-du-Doigt, presbytère.
La porte qui faisait communiquer le jardin du recteur avec l'enclos paroissial existe toujours. Elle est maintenant condamnée.

Il faut attendre 1840 pour que la paroisse fasse construire une habitation pour son recteur. Le 22 février 1840, devant M^e^ Le Bourdonnec, la promesse de vente d'un terrain de trente et un ares, au bourg de Saint-Jean-du-Doigt, est signée par Tanguy Colleter et François Clech. La paroisse, qui acquiert ce bien, est représentée par son trésorier, Charles de Kergrist. Et lors de sa séance du 6 mai 1841, le conseil municipal de Saint-Jean-du-Doigt constate la «construction, par la fabrique, d'un presbytère non encore achevé mais dans lequel logent deux prêtres attachés à l'église de Saint Jean».

Le dernier recteur de Saint-Jean-du-Doigt a habité ce nouveau presbytère jusqu'en 1994. Cette demeure, qui était devenue bien communal en 1905, a été vendue à un particulier en 1999.

Éric Tristan

LE TRÉHOU

Le blason de Pen-ar-Guer

Modifiée à plusieurs reprises, la maison Couloigner, à Pen-ar-Guer, a conservé des traces de son histoire. Une inscription dans le schiste, à droite de la porte d'entrée, nous indique qu'elle brûla en 1762 : BRVLLE EN 1762. Une autre inscription, autrefois sur l'«apoteiz» et désormais au-dessus de la fenêtre, nous rassure en constatant la réfection : REBATI L'AN 1762.

L'étrangeté de ces textes réside surtout dans la présence de deux blasons faisant suite à la première inscription. S'il n'est pas rare au-dessus des portes de manoirs de voir ce type d'armoiries gravées dans du granit, leur modeste présence dans le schiste de Pen-ar-Guer ne manque pas d'intriguer. Sur une «pierre bleue» de 90 cm de long et 10 cm de large, les blasons de forme ronde sont accolés, ornés de feuillages et surmontés d'une couronne, le tout en un minutieux travail de gravure.

Les écus sont ceux des Gouzabatz. Le seigneur de Kerroparz affirme ici sa préémi-

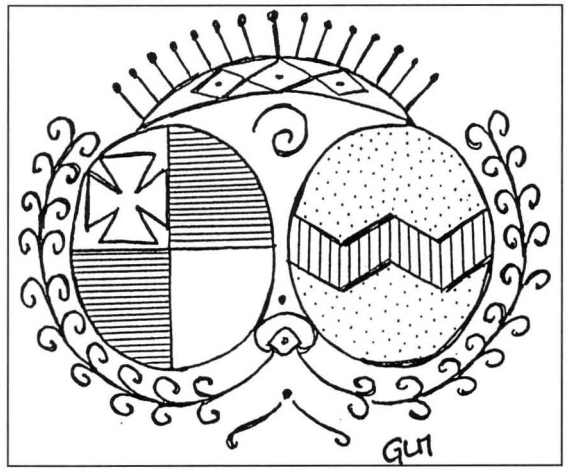

Fig. 20. – Le Tréhou, blason de Pen-ar-Guer.
(Dessin de Gwenola Le Men).

nence en s'associant à son épouse issue de la famille Léon de Tréverret. Le blason des Gouzabatz est *écartelé d'argent et d'azur, le premier quartier chargé d'une croix ancrée de gueules.* Les traits horizontaux sur les quartiers 2 et 3 indiquent la couleur azur ; le quartier 4 uni est d'argent. Sur une si petite surface, il était sans doute difficile de compléter le premier quartier dont la croix de gueules est normalement *surchargée de cinq coquilles d'argent.*

Le blason de droite est *d'or à la fasce vivrée de gueules.* Ici encore, les points marquent bien l' or de l'héraldique tandis que la «vivre» (pièce en dents de scie) de gueules est bien précisée par les traits verticaux.

Même si la tradition veut qu'ici des pierres aient été rapportées de l'ancienne chapelle de Tréveur, que les terres, ainsi que celles de Lespinou et de Mechiou-Meur, aient appartenu à la même famille noble, il restera à trouver dans les registres paroissiaux qui étaient les seigneurs en question, pour savoir s'ils habitaient eux-mêmes à Pen-ar-Guer ou s'ils en étaient seulement les propriétaires.

Annie Le Men

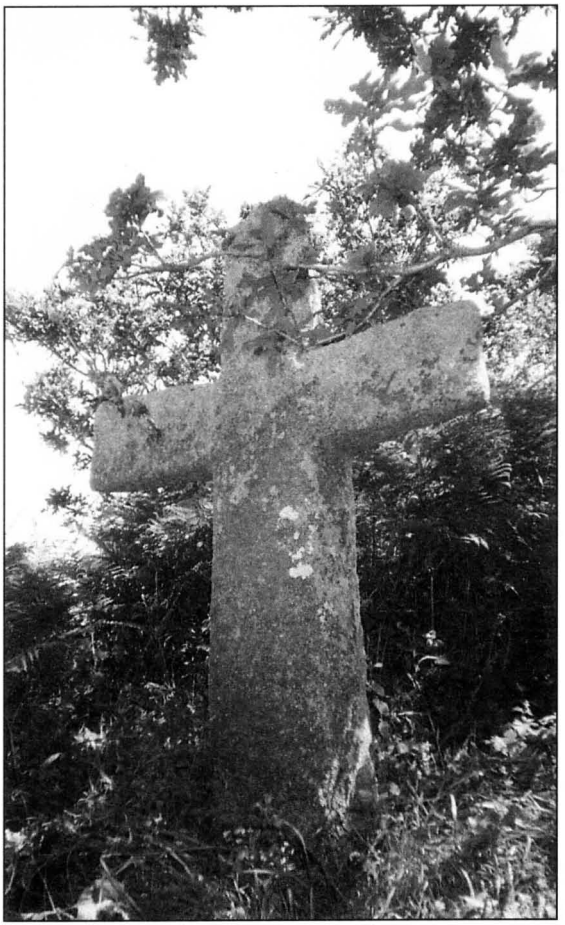

Fig. 21. – Tréouergat, la croix de Pinet.
(Cliché L. Chauris, 23 juin 1999).

TRÉOUERGAT

La croix de Pinet

Examen lithologique

Selon l'*Atlas des croix et calvaires du Finistère* d'Y.-P. Castel (1980), la petite commune de Tréouergat possède encore six croix. Deux d'entre elles sont placées sur des stèles de l'âge du fer (Pen-ar-Prat et Saint-Ergat). À Campir-Mean, le monument présente une table d'offrande. La croix érigée en 1904 dans le cimetière, près de l'église, se distingue par son beau et long fût à section circulaire. Toutefois, à notre sens, la croix la plus digne d'attention est sans doute celle de Pinet, située à un kilomètre à l'est-sud-est du bourg.

Cette robuste croix monolithe, d'environ 1,80 m, aujourd'hui implantée sur un talus (son emplacement primitif était quelque peu différent, mais voisin), offre une morphologie assez curieuse. La largeur du fût, à section subrectangulaire, va en décroissant du bas vers le haut ; son épaisseur diminue également dans le même sens ; les deux bras de la croix,

très légèrement pattés, vont aussi en s'amenuisant vers leur extrémité, d'où leur aspect en biseau. La face orientée à l'ouest, relativement plane, laisse entrevoir des traces sculptées assez énigmatiques. Le revers de la croix, y compris les deux branches, est légèrement incurvé, comme si l'on avait utilisé, avec le minimum de façonnement – ce qui est fort plausible – la partie supérieure d'une large boule granitique. Ce revers est, par ailleurs, assez endommagé. Dans sa partie basse, un large élément s'est détaché irrégulièrement sur au moins 80 cm de haut. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une desquamation (altération de type pelliculaire conduisant au décollement régulier de minces plaquettes, sous l'action prolongée de périodes alternées d'humidité et de sécheresse), mais d'éclatements désordonnés, peut-être provoqués lors du déplacement du monument, déjà fragilisé. Le même processus affecte également, mais dans une moindre mesure, la partie haute de la croix ; en outre, ici, la zone sommitale a été amputée et apparaît ainsi quelque peu ébréchée.

L'examen pétrographique établit que la croix a été façonnée dans un granite grossier, montrant des paillettes de muscovite (mica blanc à éclat argenté) et des cristaux de tourmaline, minéral noirâtre en baguettes, dont les sections atteignent ici quelques millimètres. Ces caractères permettent de reconnaître immédiatement l'un des faciès de la bordure orientale de la vaste intrusion granitique de l'Aber-Ildut. Rappelons que ce massif est essentiellement formé par un granite porphyroïde – c'est-à-dire avec des feldspaths pluricentimétriques – de teinte rose, se détachant dans un fond nettement plus fin. Sur sa bordure orientale, aux environs de Tréouergat, ce granite change progressivement de texture, de teinte et de composition minéralogique : le grain diminue, le feldspath devient blanc, la muscovite et la tourmaline apparaissent. Ce faciès marginal est nettement moins ornemental que le faciès central, mais, par contre, son façonnement est plus aisé. Le lever de la carte géologique (feuille «Brest» à 1/80 000, 1972, partie Léon, par Louis Chauris) a établi que les premiers affleurements de ce granite de bordure surgissent à environ 1,5 km à l'ouest du point d'érection de la croix de Pinet. Bien que le site exact d'extraction soit évidemment inconnu, le transport n'a guère dû excéder 2 km... Le sous-sol des environs de Pinet est constitué par des gneiss, roches foliées, impropres, en règle générale, à la confection de croix. Des exceptions peuvent cependant se présenter dans les terroirs où les granites se font rares – comme dans certains secteurs du sud-ouest du pays de Léon –, ce qui n'est pas le cas de Tréouergat.

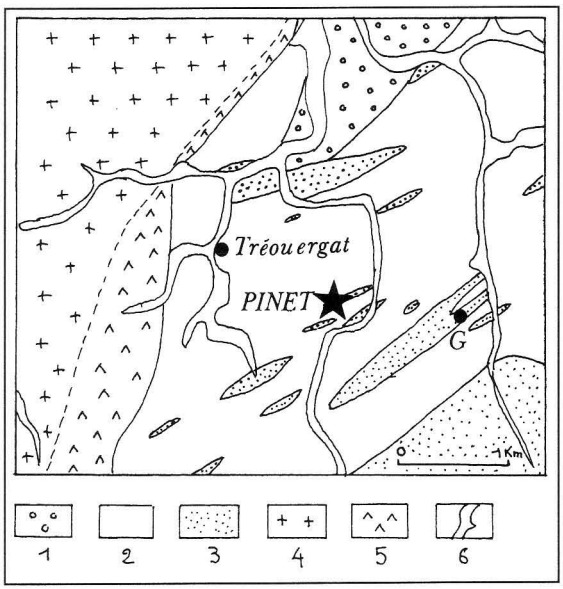

Fig. 22. – Esquisse géologique des environs de Tréouergat (levers L. Chauris).
1. Gneiss de Tréglonou. 2. Gneiss de Lesneven. 3. Granite de Saint-Renan. 4. Granite à feldspaths roses de l'Aber-Ildut. 5. Faciès de bordure blanchâtre du précédent. 6. Alluvions des vallées.

D'aucuns ont pensé que la croix de Pinet serait mieux mise en valeur si elle était débarrassée de son revêtement licheneux. À notre avis, un tel traitement serait une grave erreur et risquerait même de s'avérer catastrophique. En effet, par suite d'une exposition pluriséculaire – peut-être même millénaire – aux vicissitudes du climat océanique, le granite de la croix est à présent assez altéré. Il l'était sans doute déjà dès l'époque du façonnement, par suite de son prélèvement probable à proximité de la surface. Ainsi, il est relativement facile de faire sauter avec les doigts, des cristaux de quelques millimètres légèrement en relief. À l'évidence, un nettoyage du type sablage sous pression entraînerait une navrante usure qui ferait disparaître définitivement les gravures que l'on soupçonne encore sur la face occidentale. Les lichens jouent aujourd'hui un rôle protecteur vis-à-vis de l'érosion. Aussi le *statu quo* devrait être maintenu. Par contre, il serait sans doute utile de maîtriser la végétation avoisinante, pour éviter une trop forte humidité, liée aux ombrages, qui ne peut qu'accélérer les processus d'altération.

Louis Chauris

Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (1999)

par Philippe Le Stum*

Archéologie

Fondé en 1846 par la Société archéologique du Finistère, le musée, devenu plus tard départemental, compte parmi ses missions premières celle de recueillir les témoins essentiels du patrimoine archéologique de notre département. On doit à l'intervention de Michel Le Goffic, qui présente cette pièce dans le présent bulletin, et à la générosité de Mme Henriette Frétel, l'entrée dans nos collections d'un remarquable **biface néolithique** provenant des environs de Pont-l'Abbé (999.2.1.). Jean-Yves Éveillard a pour sa part su convaincre M. et Mme Nihouarn, les propriétaires de la **tête antique de Kerguerbé en Guengat**, découverte en 1930, d'en faire don au musée (999.4.1.). Cette œuvre a pu ainsi prendre place à proximité immédiate de la magnifique tête masculine de Plogonnec, dont elle est peut-être une imitation rudimentaire[1].

Ethnographie

L'exceptionnelle richesse du fonds textile, dont la constitution a commencé dans les années 1870, nous permet de mettre aujourd'hui l'accent, en matière d'acquisition, sur d'autres domaines. Nous avons tout de même acquis en 1999 **un costume de femme de Penhars** (Quimper) du début du XXe siècle (999.46.1. à 5.), un ensemble de **sous-vêtements** du premier quart du siècle, provenant de Camaret (999.41.1. à 11.), ainsi qu'une série de mouchoirs brodés de **motifs patriotiques** lors de la Libération du Finistère (999.42.1. à 13.). Des **poupées** (999.8.1. et 2.), ainsi qu'une suite de **figurines** (999.16.1. à 7.) habillées de costumes traditionnels et figurant une procession, se rattachent également à notre section textile.

Mobilier

En matière de mobilier, l'année 1999 aura surtout été marquée par le réaménagement de l'ensemble de la section. On peut notamment y admirer l'exemplaire original de la *Salle de l'Osté* (1925), conçue par Jeanne Malivel et René-Yves Creston (994.50.1. à 11.). Dans le souci de réunir dans les collections départementales des exemples représentatifs des tentatives de renouveau du mobilier

* Conservateur du Musée départemental breton, Quimper.

[1] J.-Y. ÉVEILLARD, «Notices d'archéologie finistérienne. Guengat, Kerguerbé», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 43-46.

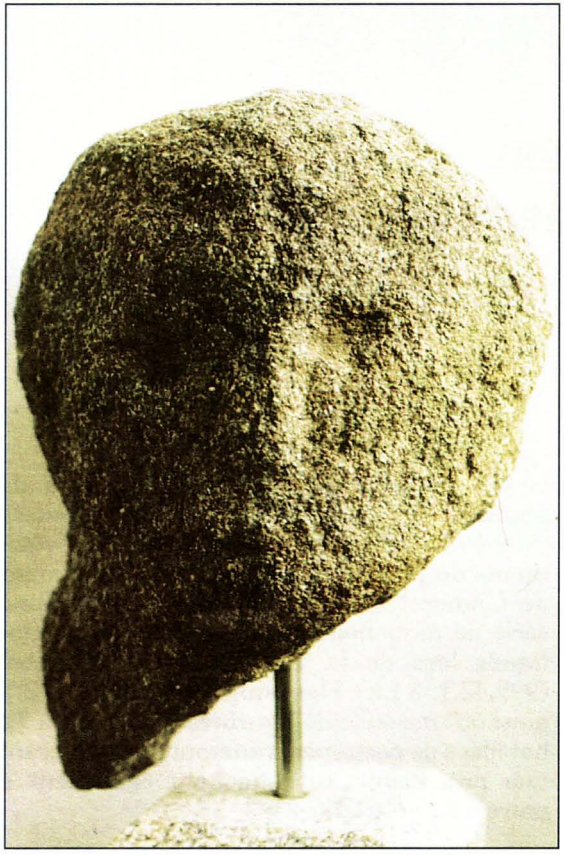

Fig. 1.– Tête antique de Kergerbé en Guengat.
Inv. 999.4.1.

régional dans l'entre-deux-guerres, le musée s'est porté acquéreur en 1999 du *buffet de la salle à manger* réalisée par l'ébéniste rennais **Jacques Philippe** pour le Quimpérois Marc Le Berre (999.55.1.).

Arts décoratifs

Orfèvrerie

L'orfèvrerie bretonne d'Ancien Régime est l'une des mieux conservées en France. Le



Fig. 2. – Jacques-Joseph Vée, cuillère à râgout en argent, XVIIIe siècle.
Inv. 999.18.1.

Musée départemental mène depuis une quinzaine d'années dans ce domaine une politique d'acquisition portant principalement sur les productions quimpéroises et brestoises. Une *cuillère à ragoût en argent* (999.18.1.) du maître orfèvre quimpérois **Jacques-Joseph Vée** (av. 1769-apr. 1787) enrichit cette année notre ensemble. Elle porte, gravées, sous une couronne de marquis, les armoiries d'alliance d'une dame de la famille Le Flo de Quimperlé et, vraisemblablement, de la famille Boderu. Nos collections comptaient déjà un bassin à burettes provenant du même atelier (987.53.1.).

Faïences de Quimper

Ayant très considérablement enrichi ses collections de céramique ces dernières années[2], le musée a moindrement mis l'accent, en matière d'acquisition, sur ce domaine. En revanche, ses efforts ont porté sur la rénovation totale des deux salles consacrées à la faïence de Quimper, ouvertes au

[2] Ph. Le Stum, «Musée départemental breton, l'enrichissement des collections depuis 1990», et «Un an d'enrichissement des collections (1998)», *ibid.*, t. CXXVI, 1997, p. 170-172, et t. CXXVII, 1998, p. 118-119.

printemps de l'année 2000. Selon un déroulement à la fois chronologique et thématique, couvrant la période comprise entre le XVIIIe et le XXe siècle, la plus riche collection publique dans ce domaine sera présentée à travers une sélection de plus de trois cents pièces.

Dans l'escalier qui mène à ces nouveaux espaces, le visiteur pourra admirer la série de six panneaux en bas-relief, réalisés en 1952, en terre chamottée, par le Quimpérois **Pierre Toulhoat.** Contribution de la manufacture Keraluc au décor de la gare de Quimper et depuis déposés, ils appartiennent désormais aux collections départementales. Trois ont été acquis cette année (*La Cueillette du gui*, 999.10.1. ; *Retour de pêche*, 999.24.1. ; *Au café du port*, 999.25.1.) ; un dernier a été offert par l'artiste (*La Procession*, 999.60.1.).



Fig. 3. – Pierre Toulhoat (Quimper, 1923), *La Procession*, 1952.
Bas-relief de la gare de Quimper, manufacture Keraluc.
Inv. 999.60.1. (Don de l'artiste)

Sculpture

René Quillivic (1879-1969)

Dans le précédent *Bulletin*, nous présentions trois plâtres de **René Quillivic** acquis en 1998, et provenant du projet de groupe, non réalisé, intitulé le *Vœu des naufragés*. Grâce à un achat complémentaire et à un don du fils de l'artiste, le groupe est désormais complet des sept statuettes et de leur base, portant des titres manuscrits de l'artiste (998.30.1. à 3. et 999.13.1. à 5.). D'autres achats renforcent la présence dans nos collections de l'œuvre du plus important sculpteur breton du siècle : une tête de *Fillette* et une tête de *Jeune fille*, petits marbres datant sans doute d'avant 1910 et remontant aux débuts de l'artiste (999.54.1. et 59.1.).



Fig. 4. – René Quillivic (1879-1969), *Fillette de Guiclan* ou *La coiffe de Grand-mère*, marbre, vers 1929.
Inv. 999.6.1.

Surtout, le Musée départemental a bénéficié cette année d'une exemplaire action de mécénat, sous la forme du don, effectué par la Banque nationale de Paris, d'une des œuvres les plus sensibles de Quillivic, la tête de *Fillette de Guiclan* (999.6.1.). Ce marbre, appelé également *La Coiffe de Grand-mère*, représente une petite fille portant la coiffe de son aïeule. Elle n'est pas datée, mais figure dans un article paru en 1929.

La sculpture régionale

L'ensemble de sculptures, à thème ethnographique, de la fin du XIXe siècle jusqu'à l'entre-deux-guerres, s'est très notablement accru. De **Dominique Alonzo**, dont on trouve mention des envois au Salon des artistes français entre 1912 et 1926, le musée a acquis une *Jeune femme du Trégor devant le porche d'une église* (999.1.1.), sujet associant le bronze et le marbre. De **Louis-Henri Nicot** (1878-1944), déjà présent dans nos collections, nous avons pu acquérir le plâtre d'une *Vieille femme au parapluie* (999.7.1.), modèle qu'édita en faïence la manufacture Henriot de Quimper. De tous les artistes bretons de l'entre-deux-guerres, **Éloi-Émile Robert** (1881-1949) est sans doute celui dont l'esthétique assimila le mieux le synthétisme de l'Art déco. De son œuvre rare, plusieurs exemples ont récemment rejoint nos collections, enrichies cette année de son superbe *Armor* (Ouessantine et son enfant) (999.9.1.).



Fig. 5. – Éloi-Émile Robert (1881-1949), *Armor*, ébène, vers 1926.
Inv. 999.9.1.

Dans le cadre de l'exposition estivale du musée, consacrée aux Artistes lorrains en Bretagne entre 1840 et 1930, nous présentions la majeure partie de l'œuvre du médailleur **André-Pierre Schwab** (1883-1969), offert par la fille de l'artiste, selon le vœu de celui-ci, en 1991[3]. Ce geste s'est prolongé à l'occasion de l'exposition par le don d'une médaille-autoportrait (999.19.1.).

Iconographie du Finistère

Peintures

Dans le domaine de la peinture, le Musée départemental, compte tenu de l'importance de la collection du musée municipal voisin, se concentre surtout sur de petits maîtres qui témoignent de la vogue, au siècle dernier, des sujets inspirés des costumes et des traditions du Finistère. À cet égard, l'œuvre du Brestois

[3] Ph. LE STUM, «André-Pierre Schwab», dans *En passant par la Bretagne. Artistes voyageurs lorrains en Bretagne, 1840-1930*. Catalogue d'exposition. Quimper, Musée départemental breton, 1999, p. 82-85.



Fig. 6. – Louis Caradec (1802-1886), *Homme de Plougastel-Daoulas en procession*, huile sur toile, vers 1850.
Inv. 999.37.1.

Louis Caradec (1802-1888) est représentative d'une tendance picturale qui prolongea, après 1850, la fortune du thème breton dans les albums lithographiques, autre domaine sur lequel se portent les efforts du musée. À la manière des «galeries» de costumes éditées en lithographie, Caradec proposait à sa clientèle de petits tableaux montrant les différentes modes populaires du Finistère. Le musée possédait déjà neuf tableaux de cet artiste, ainsi que des lithographies. S'y ajoutent cette année une *Fileuse* de la région de Fouesnant (999.5.1.) et un *Homme de Plougastel-Daoulas en procession* (999.37.1.).

Une courte section de notre exposition des Artistes lorrains en Bretagne était, durant l'été 1999, consacrée au Nancéien **Henri Royer** (1869-1938)[4]. Le musée a pu en acquérir un *Portrait de jeune Bretonne* (999.57.1.), huile sur toile prochainement présentée dans nos salles.

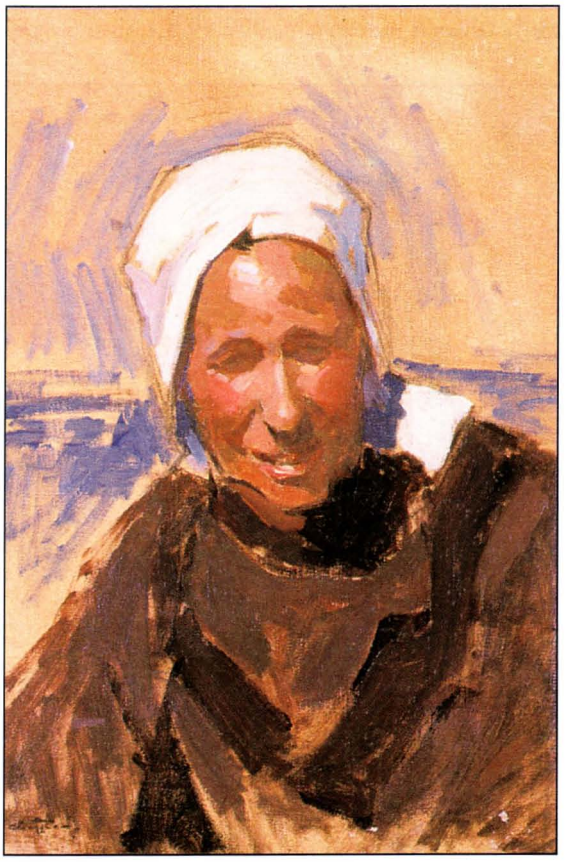

Fig. 7. – Henry Cheffer (1880-1957), *Portrait de Douarneniste*, huile sur toile, vers 1920-1930.
Inv. 999.49.5.

[4] JEANDIDIER (Laurence), «Henri Royer», *ibid.*, p. 73-77.

D'Henry Cheffer (1880-1957), dont le musée possédait déjà plusieurs gravures et dessins, un *Portrait de Douarneniste* (999.49.5.) a rejoint les collections. Il s'agit d'une étude pour les *Marchandes de pommes à Douarnenez*.

Dessins et gravures

Du même artiste, le musée possède désormais également un *Profil de femme en coiffe* (dessin au crayon, 999.49.3.), une *Sortie de messe un jour de pardon* (dessin aquarellé, 999.49.4.), ainsi que deux gravures à l'eau-forte : *Femme devant l'âtre* (99.49.1.) et *Pardon devant une chapelle* (999.49.2.). Le fonds de dessins s'est aussi enrichi d'œuvres des artistes suivants : **Émile Dezaunay** (1854-1940) : *Femme d'Elliant et son enfant* (999.38.1.) ; **H. d'Estienne** (1872-1949) : *Fillette de l'île de Sein* (999.56.1.) ; **Malo-Renault** : *Petite Bigoudène* (999.38.2.) ; **E. Marcel-Laurent** (1892-1948) : *Station de saint Germain à la grande troménie de Locronan*



Fig. 8. – Henri Royer (1869-1938), *Femme de l'île de Sein*, dessin à l'encre de Chine.
Inv. 999.38.3.

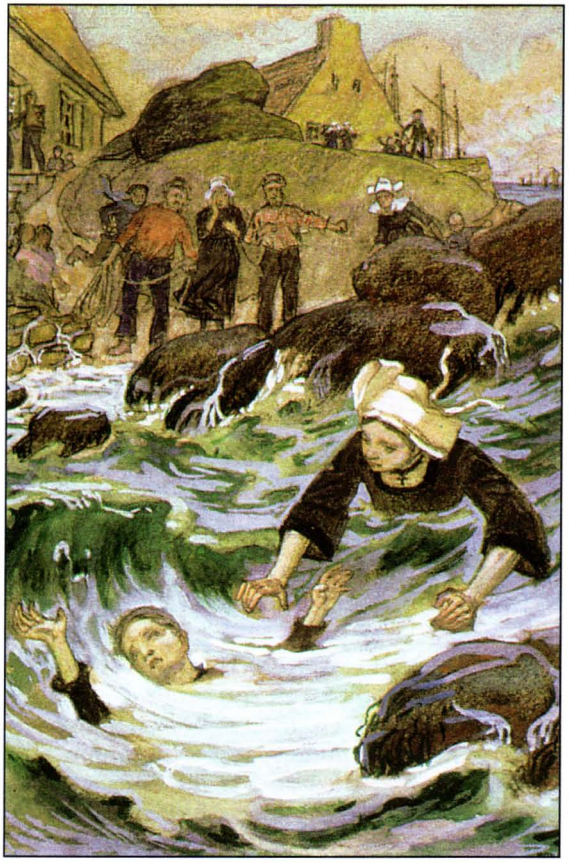

Fig. 9. – Robert Salles (1871-1929), *Sauvetage en mer*, aquarelle, vers 1900.
Inv. 999.5.3.

(999.53.1.) ; **Charles Milcendeau** (1872-1919) : *Deux femmes d'Ouessant* (999.5.2.) ; **Henri Royer** (1869-1938) : *Femme de l'île de Sein* (999.38.3.) ; **R. Salles** (1871-1929) : *Sauvetage en mer* (999.5.3.).

La collection de gravures s'est également accrue d'œuvres notables : de **Marie-René Chevallier-Kervern** (1902-1987), les *Joueurs de boules* (999.58.1.) ; de **Chapront** (1876-1965), une rare et étonnante *Dahut, reine d'Ys* (999.17.1.) ; du graveur lorrain contemporain **Jacques Hallez**, dont une part importante de l'œuvre est consacrée à la Bretagne, trois bois gravés et deux eaux-fortes (999.51.1. à 5.) ; de **Léon Lhermitte** (1844-1925) – présent déjà au musée à travers plusieurs dessins – un *Intérieur de moulin à Kersaint* ainsi que le *Pèlerinage à la Vierge de Kersaint* (999.14.1. et 2.) ; d'**Henri Rivière** (1864-1951), le *Ruisseau de Lopérec*, de 1901 (999.50.1.) ; d'**Émile Wery** (1868-1935), enfin, le portrait en lithographie d'une *Jeune Trégorroise* (999.38.4.).

La redoute de Guestel-Bras
Histoire d'une fortification

par Jean-Yves Besselièvre

Dans le magnifique conservatoire des formes de la fortification que constituent Brest et sa région, la redoute de Guestel-Bras, près de l'hôpital de la Cavale-Blanche, n'est probablement pas l'ouvrage le plus spectaculaire. Si, par sa conception même et son rôle, elle n'en constitue pas non plus le plus caractéristique, elle mérite cependant de retenir l'attention à plus d'un titre.

Remarquablement conservé, cet ouvrage offre un exemple rare de fortification parvenue jusqu'à nous sans modifications majeures. Accessible au public, restauré et mis en valeur, il fournit un point de vue unique sur le *nec plus ultra* de la fortification française à la fin du XVIIIe siècle.

Des archives nombreuses et riches[1] nous éclairent sur le rôle, la conception et la construction de la redoute, fournissant les clés de lecture utiles pour sa découverte. Ainsi, les pierres assemblées avec soin, les massifs de terre savamment formés et les pièces depuis longtemps désertées, remis dans leur contexte, retrouvent un sens. Marques de tâcherons, lettres et mémoires, évoquent seuls aujourd'hui la vie de ceux qui, sept années durant, bâtirent cette fortification.

Conception et présentation

La redoute de Guestel-Bras est l'un des cinq ouvrages de fortification composant le camp retranché de Saint-Pierre conçu et édifié lors de la guerre d'Indépendance américaine (1776-1783) par le marquis de Langeron, spécialement chargé des grands travaux de fortification de Brest[2].

Dès son arrivée en Bretagne, en juin 1776, le commandant de la division de Bretagne se consacre à l'étude de la défense du port de Brest, tant du côté de la mer que de la terre[3]. Il inspecte les environs, étudie les réalisations et projets du corps du génie, puis rédige une série de rapports très détaillés portant non seulement sur les fortifications, mais aussi sur le ravitaillement de la place en temps de guerre ou la lutte contre les espions. De cette étude naît un projet de défense de grande ampleur, premier système cohérent depuis celui de

---

[1] Principalement le fonds Langeron aux Archives municipales de Brest (sous-série 2 S) complété par les archives du corps royal du génie.

[2] Cf. Jean-Yves BESSELIÈVRE, *Les travaux de fortification de Brest à la fin du XVIIIe siècle (1776-1784)*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, 230 p. (Mémoire de maîtrise).

[3] Issu d'une famille d'officiers, Charles-Claude Andrault de Maulévrier, marquis de Langeron, est un lieutenant général à la brillante carrière (17 campagnes). Il commande à Brest de 1776 à 1781 mais continue à s'informer des travaux de Brest après cette date, par l'intermédiaire de son frère, le comte de Langeron, commandant les troupes à Brest jusque 1788. Cf. Serv. hist. armée de terre, dossiers des lieutenants généraux, 3 YD 1107 et 1227.

Vauban pour la rade à la fin du XVIIe siècle[4], rappelant par ses dispositions celui du duc d'Aiguillon pour la Bretagne lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763).

Vers la fin de l'année, ces réflexions sont présentées au roi et à son secrétaire d'État à la Guerre, le comte de Saint-Germain. Le projet reçoit l'approbation royale et le règlement du 31 décembre 1776 fixe le cadre des travaux de fortification à réaliser pour l'amélioration de la défense terrestre de la place. Celle-ci doit être achevée pour 1779 du fait de l'imminence d'un conflit avec l'Angleterre.

L'objet du camp retranché de Saint-Pierre est d'empêcher des troupes anglaises, débarquées aux Blancs-Sablons près du Conquet ou au Trez-Hir en Plougonvelin, d'incendier les installations et les navires du principal port de la marine royale. Grâce aux progrès de l'artillerie au XVIIIe siècle, ces troupes sont désormais en mesure de bombarder le port sans même s'attaquer à l'enceinte urbaine édifiée par Vauban, tout en demeurant à couvert dans les nombreux vallons rejoignant le lit de la rivière Penfeld[5].

Afin de mettre le port et la ville hors de portée de l'artillerie de l'assiégeant, le marquis de Langeron propose la construction de cinq forts extérieurs très en avant du corps de place. Ils doivent repousser l'ennemi pendant trois semaines dans l'attente de renforts venus d'autres provinces. Les forts, qui peuvent croiser leurs feux, interdisent l'accès aux vallons menant à la Penfeld.

Outre les fortifications permanentes, le camp retranché comprend huit redoutes de terre édifiées en cas de menace ainsi qu'une ligne de défense joignant les ouvrages entre eux, sorte de retranchement léger s'appuyant sur le bocage. Les troupes sont réparties dans les forts, mais aussi entre eux, en arrière de la ligne de défense. Dans l'esprit du marquis, les forts constituent «les bastions détachés d'une enceinte» et les troupes «les courtines».

Les ouvrages de fortification permanente construits dans ce cadre sont les forts de Penfeld, de Keranroux, de Saint-Pierre[6], du Portzic[7], et la redoute de Guestel-Bras[8]. Ils sont conçus par le marquis de Langeron, en collaboration avec l'ingénieur du génie Pierre-Jean de Caux, directeur des fortifications de Basse-Normandie chargé des travaux de Brest de 1776 à 1786. Ce dernier peut être considéré comme le véritable père des ouvrages car, s'il applique les directives du marquis de Langeron, il en détermine le détail. Les projets sont réunis dans un atlas présenté au roi en 1777[9].

L'article 5 du règlement du 31 décembre 1776 stipule que «sur le plateau de Questelbras, il serait fait une redoute en maçonnerie avec fossé, chemin couvert, poudrière et corps de garde. Cette redoute a pour objet de soutenir le fort de K(er)hour [Keranroux], de battre dans les différents ravins en avant d'elle, et de couvrir la gauche de Penfeld.»

La redoute n'est pas, à proprement parler, un fort mais un réduit dans lequel une troupe

---

[4] Sur le plan de défense du marquis de Langeron, Cf. J.-Y. BESSELIÈVRE, *op. cit.*, p. 45-56.

[5] Depuis la fin du XVIIe siècle, les Anglais appliquent la tactique du «coup d'épingle» consistant à attaquer un port et une flotte par la terre après un débarquement. C'est le cas lors de la guerre de Succession d'Autriche (au Pouldu en 1746), mais surtout lors de la guerre de Sept Ans (à Cancale, Saint-Servan et Saint-Malo en 1758).

[6] Dénommé fort Montbarrey après 1777, à la suite d'une visite du secrétaire d'État à la Guerre du même nom.

[7] Il s'agit du fort défendant du côté de la terre les batteries de côte établies par Vauban à partir de 1693. Cet ouvrage renforce les retranchements de terre édifiés par Vauban en 1700.

[8] En plus des forts du camp retranché de Saint-Pierre, les grands travaux dirigés par le marquis de Langeron portent sur l'enceinte du Bouguen, couvrant l'extension du port dans la haute Penfeld, et les lignes de Quélern barrant l'isthme de Roscanvel. Cf. J.-Y. BESSELIÈVRE, *op. cit.*, p. 104-113.

[9] Serv. hist. marine, Brest, ms. 189, Ouvrages extérieurs de Brest dont le roi a ordonné l'exécution par le règlement du 31 décembre 1776, 1777.

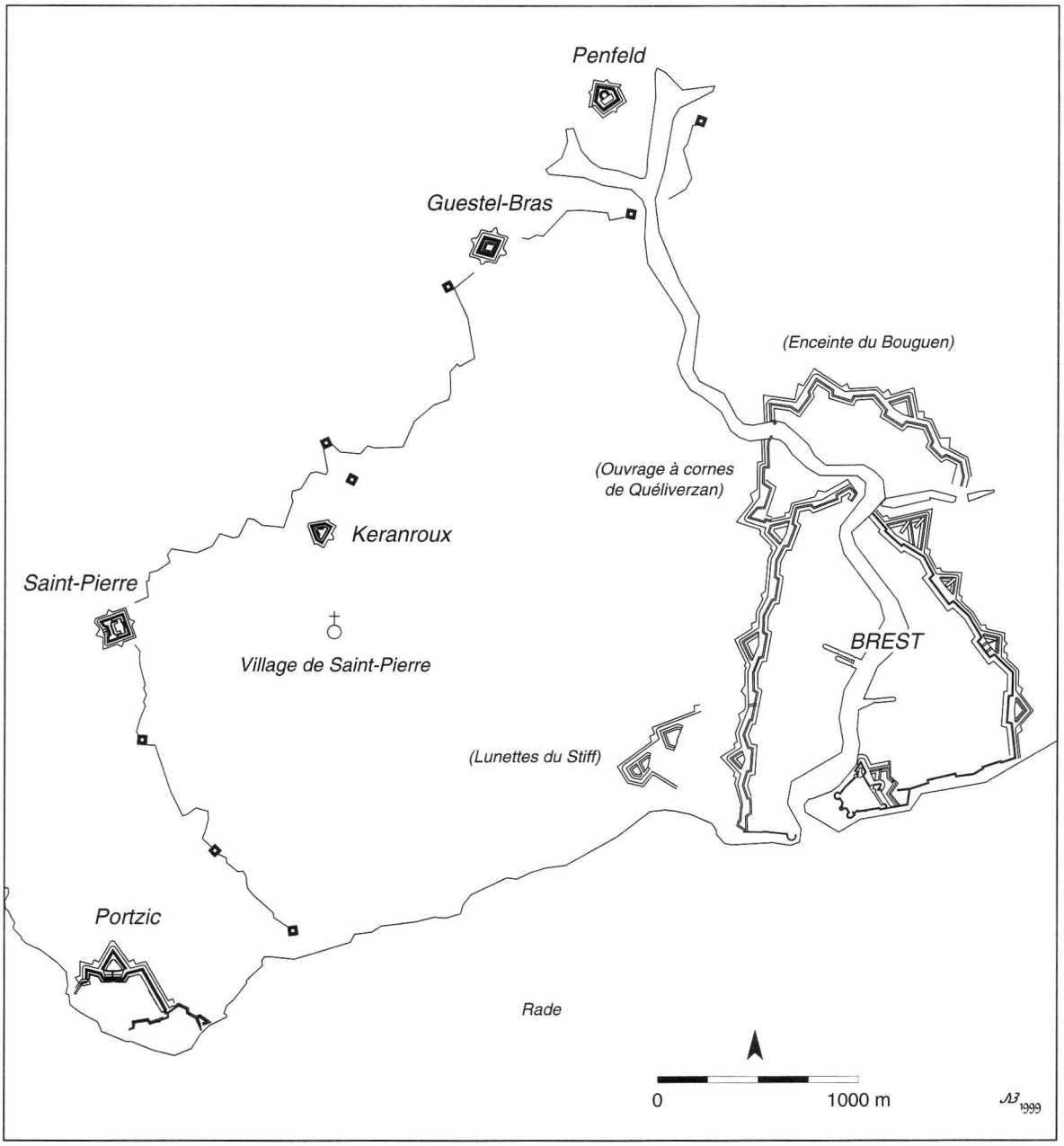

Fig. 1. – Brest, camp retranché de Saint-Pierre (1776-1784).

peut se retrancher. Il dispose toutefois de moyens de défense importants, même si sa taille est plutôt modeste. Son rôle est moins offensif mais il est «susceptible de la même résistance qu'un petit fort[10]».

Située à environ 1 500 mètres de l'enceinte urbaine, la redoute est sise en bordure du plateau de la Cavale-Blanche qui domine la Penfeld ainsi que deux vallons au nord, où coulent deux ruisseaux, et un vallon sec à l'ouest.

De ce plateau, «position la plus avantageuse qu'on puisse désirer[11]», l'ouvrage découvre le fond des vallons du Buis et de Pont-Cabioch à l'ouest, où des batteries peuvent être établies pour bombarder le port distant de 2 500 mètres[12]. La proximité de ces vallons oblige l'ennemi à attaquer ce point d'une distance importante. Cette position permet également de porter le feu de l'artillerie très en avant, notamment sur les hauteurs qui commandent le fort de Penfeld, au nord-est. Enfin, la redoute soutient les forts de Penfeld, à 750 mètres au nord-est, et de Keranroux, à 1 550 mètres au sud-ouest.

L'implantation de la redoute est différente de celle fixée en 1776. L'examen du relief alentour a incité les ingénieurs à la déplacer avant même qu'elle ne soit tracée. Cependant, l'emplacement initial devait être proche puisque, dans les deux cas, le nom retenu est celui de la ferme de Guestel-Bras située à proximité.

Le corps de l'ouvrage affecte la forme d'un parallélogramme de près de 90 mètres de côté[13]. S'il conserve le plan quadrangulaire classique des redoutes, il surprend par son dessin : les flancs forment en effet un angle de 80 degrés avec la gorge. Les ingénieurs ont eu recours à cette disposition originale afin de placer la redoute le plus au bord du plateau pour découvrir la totalité des vallons et respecter les directions de feu nécessaires à la couverture des forts de Penfeld et de Keranroux.

La défense passive repose essentiellement sur le défilement au fond d'un fossé sec, large de près de 14 mètres et profond de 4,90 mètres, dépourvu de cunette (les eaux pluviales sont évacuées par un aqueduc souterrain au nord). Cette disposition a pour but de cacher l'ouvrage aux vues de l'ennemi. Les escarpes maçonnées, hautes de 8,90 mètres, sont totalement invisibles du glacis ; seuls apparaissent les talus gazonnés en terre damée. Des arbres plantés sur le rempart complètent le camouflage tout en masquant l'intérieur de la redoute[14]. Ainsi enterrée et couverte d'arbres, elle peut apparaître de loin comme un petit bois. Un pont-levis à flèches isole l'ouvrage en cas d'attaque.

Plusieurs dispositifs permettent de résister trois semaines à un bombardement, dans l'attente de renforts. Les contrescarpes et les escarpes à fruit sont constituées de moellons dressés liés au mortier de chaux. Des chaînes en granit renforcent la maçonnerie aux angles. Les escarpes et contrescarpes maçonnées rendent plus difficile le travail de mine et de sape, mais réduisent également l'efficacité de l'artillerie grâce à leurs murs épais de 1,15 mètre à leur sommet et 2,70 mètres à leur base. Mille coups directs sont nécessaires pour pratiquer une brèche.

---

10 Arch. dép. Finistère, sous-série 1 J, mémoire sur la redoute de Guestel-Bras, Atlas des ouvrages extérieurs de Brest, 1784.

11 Arch. mun. Brest, 2 S 13-1, mémoire du marquis de Langeron sur la défense de Brest et de ses abords, août 1776.

12 Arch. dép. Finistère, sous-série 1 J, mémoire sur la redoute de Guestel-Bras, Atlas des ouvrages extérieurs de Brest, 1784.

13 Cf. les plans, coupes et élévations établis d'après les plans du génie de 1784, complétés et corrigés au moyen de relevés.

14 Bien souvent disparus, les arbres constituaient un élément caractéristique de la fortification bastionnée. Leur réimplantation, comme à la citadelle du Palais à Belle-Île-en-Mer, est une initiative heureuse.

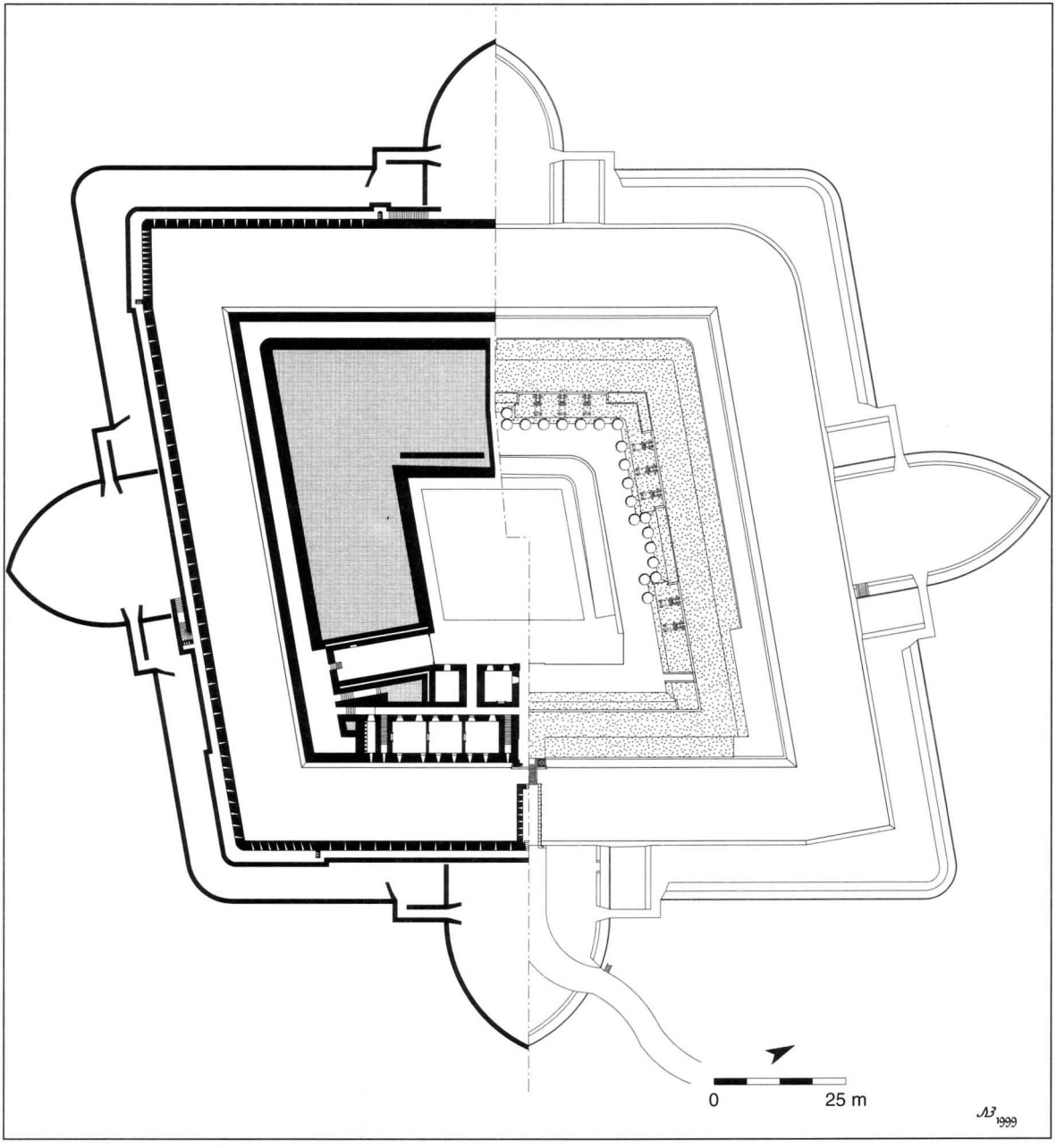

Fig. 2. – Redoute de Guestel-Bras (1776-1784), distribution niveau 0 / plan niveau + 1.

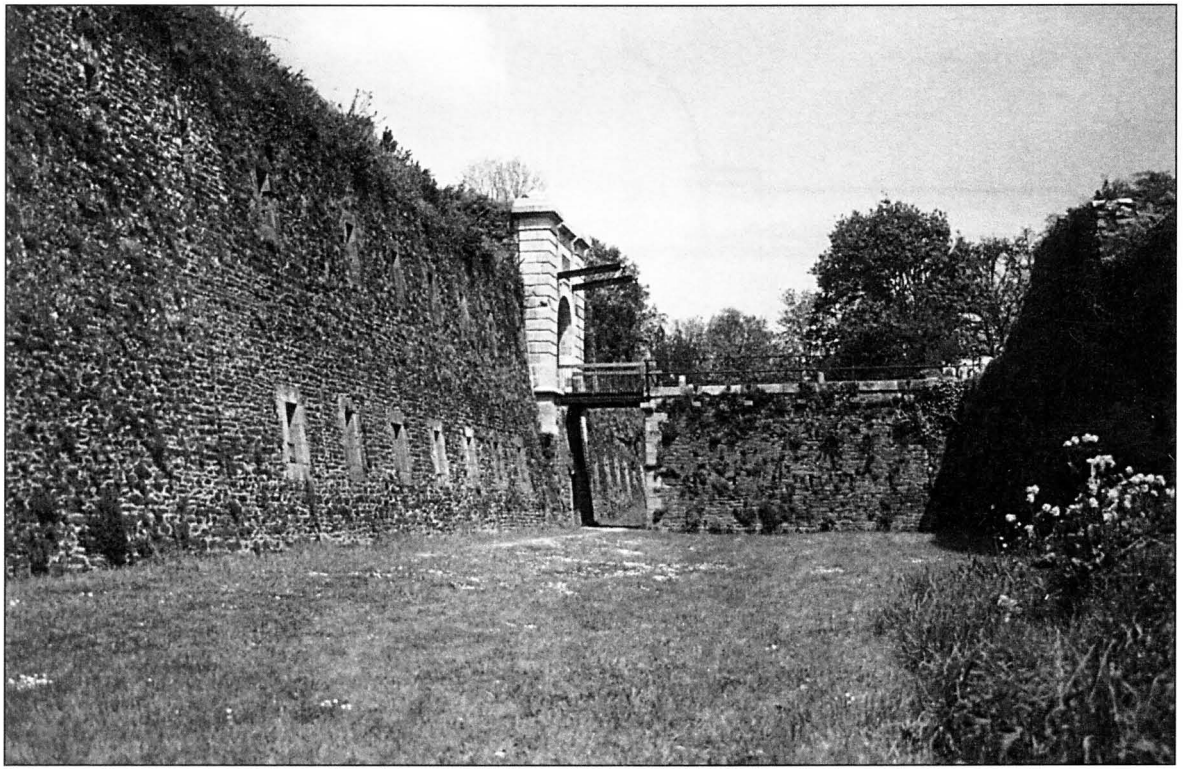

Fig. 3. – Redoute de Guestel-Bres, vue de l'escarpe de la gorge depuis le fossé.
À noter le pont dormant muni de meurtrières de fusillade (remplacées sur l'escarpe par des baies plus larges). État en 1996. Cliché Jean-Yves Besselièvre.

Les talus gazonnés ont pour objet, avec les massifs de terre du rempart, d'absorber les projectiles de l'artillerie ennemie. Des souterrains regroupés à la gorge abritent la garnison, les vivres, la poudre et l'armement. Ces souterrains sont en fait des casemates «à l'abry de la bombe», grâce à leur structure voûtée recouverte d'une importante épaisseur de terre damée.

Originellement, les voûtes devaient être construites à l'aide de briques afin d'assurer leur solidité et leur étanchéité. Le déclenchement des hostilités avec l'Angleterre interrompt l'approvisionnement du port de Brest en briques du Havre, et l'on a finalement recours à des pierres plates trouvées localement. L'absence de briques réduit la résistance des voûtes et favorise les infiltrations d'eau.

L'extrados des voûtes est surmonté d'une toiture en ardoises ; les eaux pluviales infiltrées dans les massifs de terre sont évacuées par des dalots. Un blindage de troncs d'arbres est prévu en cas de bombardement afin de renforcer les voûtes et les ouvertures[15].

15 Arch. dép. Finistère, sous-série 1 J, mémoire sur le nouvel ouvrage à cornes du Portzic, Atlas des ouvrages extérieurs de Brest, 1784.

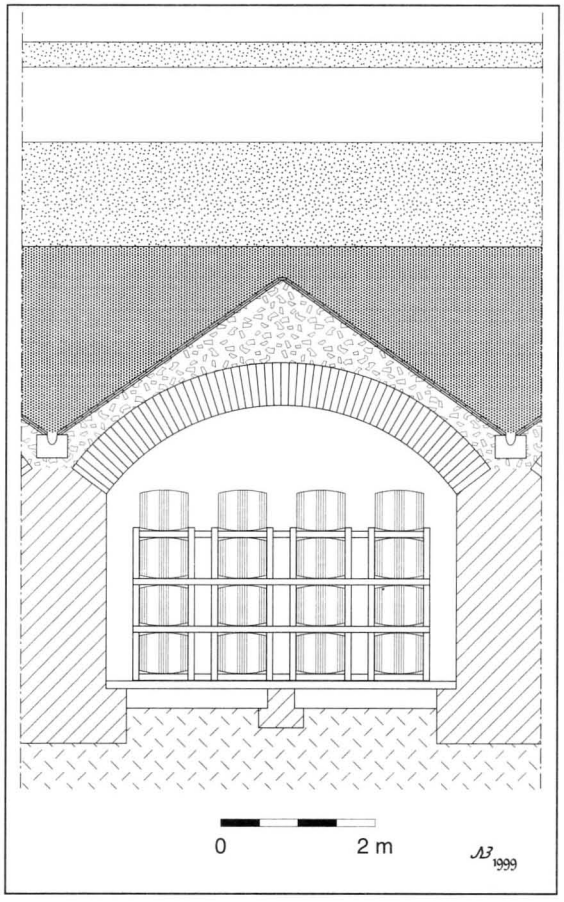

Fig. 4. – Redoute de Guestel-Bras, coupe transversale du magasin à poudre.

La nécessité d'abriter les 346 hommes de la garnison dans un édifice de taille réduite a conduit les ingénieurs à superposer deux niveaux de casemates aménagés en arrière de l'escarpe de la gorge. Dans sa partie droite[16], le premier niveau abrite un corps de garde pour soldats, un magasin à poudre, deux casemates pour le logement des officiers, un logement-hôpital pour le chirurgien, et des latrines. À gauche on trouve, selon le même agencement, un corps de garde pour officiers, une prison, deux casemates pour le logement des officiers, une cantine-boulangerie, et des latrines. Deux magasins s'ouvrent sur la cour, celui de droite est destiné à l'artillerie, celui de gauche aux vivres. Le niveau inférieur comprend deux grandes casemates pour le logement de 124 soldats chacune sur deux niveaux, dont le second en sous-pente. Deux grandes cheminées permettaient la préparation de la nourriture. Ces casemates, auxquelles on accède par des escaliers de part et d'autre des logements du niveau supérieur, sont éclairées par des meurtrières de fusillade. Un souterrain sous le passage de la porte abritait le puits.

Afin de repousser l'ennemi, la redoute dispose de moyens de défense active permettant une action lointaine, grâce à l'artillerie, et une action rapprochée, grâce à la mousqueterie. La garnison se compose de 260 fantassins et 65 artilleurs aux ordres de 20 officiers, ainsi que d'un ingénieur du génie[17].

Les ouvrages du camp retranché ont été conçus pour recevoir le *nec plus ultra* de l'artillerie française à la veille de la Révolution : l'artillerie Gribeauval. Plus légères et standardisées, les pièces Gribeauval ont une portée pratique de 1 100 mètres, contre 600 mètres pour les pièces précédentes. Un tel accroissement de la portée permet désormais de placer l'artillerie plus en retrait par rapport aux escarpes, notamment sur des cavaliers, afin de protéger les pièces. Dans les forts brestois celles-ci sont montées sur des affûts bâtards, ni affûts de place ni affûts de batterie de côte. Pour ne pas affaiblir la structure des ouvrages, les pièces tirent «à barbette», c'est-à-dire par dessus les

[16] Les indications de situation sont données par rapport à la capitale de l'ouvrage, c'est-à-dire l'axe médian en regardant vers le front.

[17] Arch. dép. Finistère, sous-série 1 J, mémoire sur la redoute de Guestel-Bras, Atlas des ouvrages extérieurs de Brest, 1784.

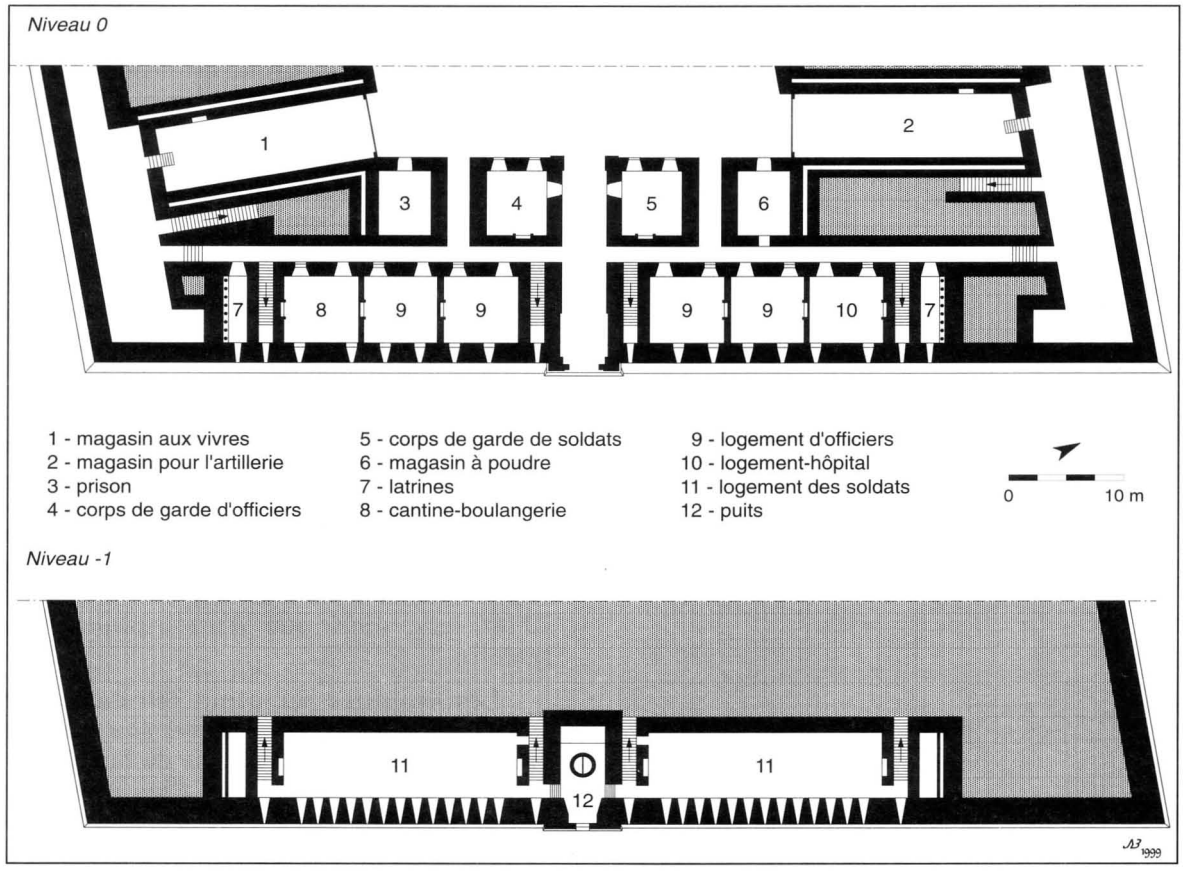

Fig. 5. – Redoute de Guestel-Bras, distribution de la gorge.

parapets, et non au travers d'embrasures, comme cela était prévu initialement[18].

La redoute de Guestel-Bras est armée de 26 pièces d'artillerie approvisionnées par 2 200 boulets et 400 bombes et obus. Quinze pièces de 16 livres sont installées sur les plates-formes du cavalier dont le parapet culmine à 14 mètres au-dessus du fond du fossé. L'accès au cavalier se fait au moyen d'une longue rampe depuis la cour centrale, et par deux escaliers voûtés à la gorge. Quatre pièces de 4 livres sont placées sur le parapet de la gorge, trois autres de même calibre sur la place d'armes de Penfeld au nord. Enfin, deux mortiers de 8 pouces et deux obusiers complètent l'armement.

Les fantassins, qui assurent la défense rapprochée, prennent place sur des banquettes de mousqueterie sur le cavalier, entre les pièces d'artillerie, ainsi que sur un chemin de ronde qui court sur trois côtés de l'ouvrage.

[18] Cf. Serv. hist. Marine, Brest, ms. 189, Ouvrages extérieurs de Brest dont le roi a ordonné l'exécution par le règlement du 31 décembre 1776, 1777.



Fig. 6. – Redoute de Guestel-Bras, le chemin de ronde au sud.
De gauche à droite : le mur doté de meurtrières de fusillade, le cavalier portant l'artillerie, l'accès au magasin aux vivres, l'accès au cavalier, l'accès aux casemates de la gorge. État en 1996. Cliché Jean-Yves Besselièvre.

Large en moyenne de 3,65 mètres, il est aménagé en contrebas du cavalier, en arrière d'un mur haut de 2 mètres doté de meurtrières de fusillade. On y accède par trois souterrains voûtés, deux placés à la gorge, et un autre traversant le rempart sur le front. Les meurtrières des casemates permettent la défense de la gorge. Une galerie de contrescarpe dotée de meurtrières de fusillade assure la défense du fossé sur trois côtés. La communication à cette galerie se fait par une poterne située sous la porte puis une galerie sous le pont dormant. La galerie de contrescarpe, munie de chicanes, débouche sur des escaliers menant aux places d'armes du chemin couvert. Ce dernier présente une particularité non observée ailleurs : la forme elliptique de ses places d'armes. Les ingénieurs ont retenu ce tracé car il offre l'avantage d'une superficie plus importante pour un ouvrage de cette dimension ; il permet de surcroît des tirs plus divergents. La place d'armes dite de Penfeld, au nord, est légèrement plus grande car elle est destinée à recevoir trois pièces d'artillerie. Les traverses protégeant les fantassins des tirs en enfilade et à ricochet reçoivent les escaliers donnant accès à la galerie de contrescarpe. On peut noter enfin que le glacis est coupé au nord, c'est-à-dire interrompu du fait de la forte déclivité du terrain.

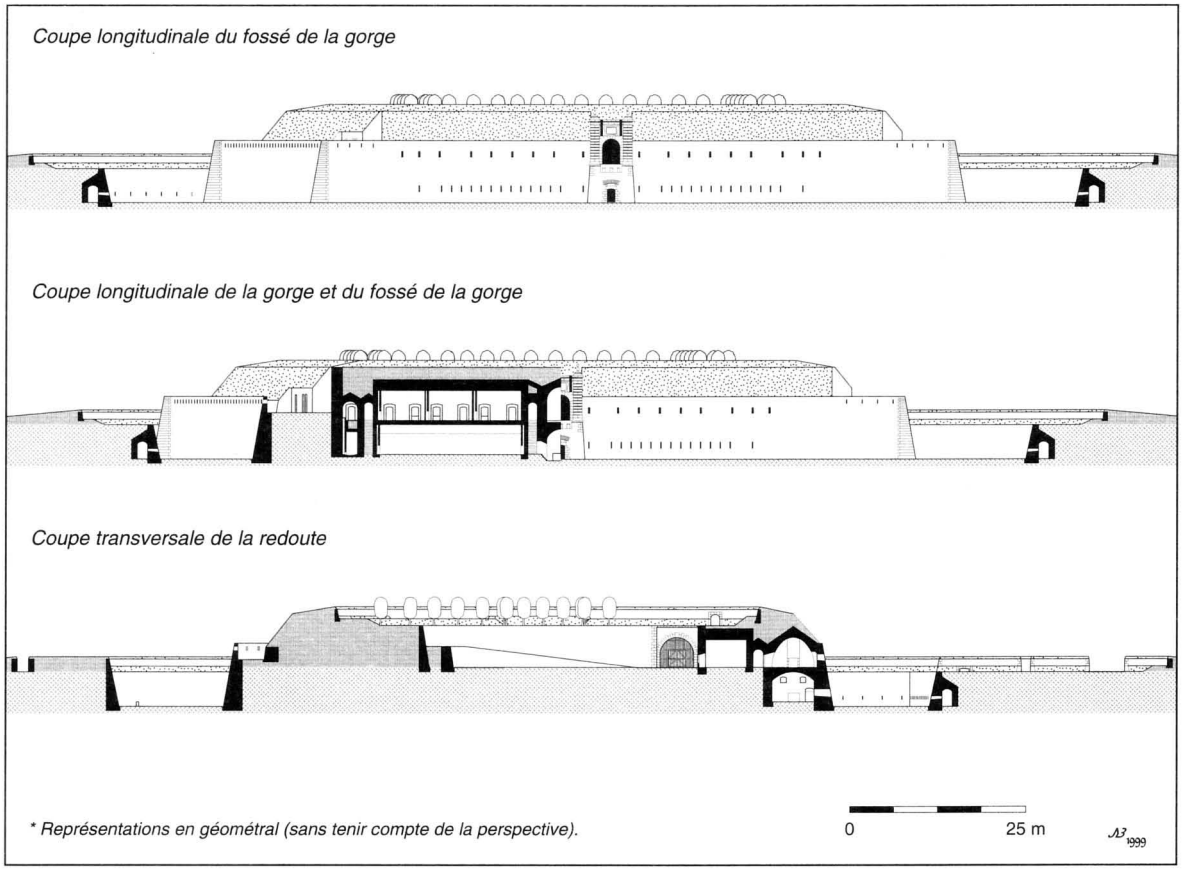

Fig. 7. – Redoute de Guestel-Bras, élévations et coupes.

Les forts, pour lesquels l'accent est mis sur l'économie de moyens et l'efficacité, ne sont pas dépourvus d'éléments d'architecture ornementale, toutefois ils se caractérisent par leur sobriété. La porte présente la seule concession esthétique de l'ouvrage dépourvu de cordon trop coûteux. Deux pilastres à bossage en table en granit blanc de l'Aber-Ildut encadrent le passage que surplombe une plaque de kersanton portant le millésime 1782. Seule fantaisie des ingénieurs, deux petites bombes enflammées en granit blanc, aujourd'hui disparues, surmontaient les pilastres.

Sept ans de travaux

Le marquis de Langeron, et non le directeur des fortifications, est chargé de tous les aspects relatifs à la conduite des travaux[19] : conception, main-d'œuvre, matériaux, etc. Cette autorité absolue, qui irrite le génie à l'esprit de corps exacerbé, s'explique par la

[19] Arch. mun. Brest, 2 S 13-2, Règlement concernant les projets que le roi veut et ordonne être invariablement exécutés pour mettre le port et la rade de Brest en sûreté, 31 décembre 1776.

volonté du roi de mener les travaux à leur terme dans les délais les plus brefs face aux menaces de guerre. Pour cette raison également, il est décidé de construire les forts à l'économie et non à l'entreprise : l'armée se charge elle même des travaux plutôt que de faire appel à un entrepreneur privé.

Une quinzaine d'ingénieurs du génie, répartie par équipe de deux ou trois, assure la direction des chantiers. Au moins quatre ingénieurs sont affectés à Guestel-Bras de 1777 à 1783.

Le lieutenant Noël Gabriel Joseph de Saint-Paul Despret, seigneur de Sailly (1777-1781), les capitaines Henry Jean-Baptiste de Bousmard (1780), Jean-François de Souhalat, chevalier de Fontalard (1778), et Charles Belprey (1778-1783) supervisent la construction de la redoute. Âgés en moyenne de 31 ans, ces ingénieurs ont en commun d'avoir été formés, non pas par noviciat comme durant la première moitié du siècle, mais à l'École du génie de Mézières créée en 1749[20]. De fait, leur formation est plus théorique, plus dogmatique et intellectuelle que celle de leurs prédécesseurs. Pour ces jeunes ingénieurs, l'affectation au suivi des ouvrages extérieurs de Brest constitue une expérience de tout premier ordre à une époque où les chantiers de grande ampleur sont rares[21].

Maîtres d'œuvre des ouvrages, les ingénieurs ont autorité sur l'ensemble du chantier. Leur rôle principal consiste à diriger et contrôler l'exécution des travaux selon les plans établis en 1777, mais ils gèrent également la main-d'œuvre et l'approvisionnement en matériaux.

Dès 1777, ils sont logés directement sur le chantier afin de suivre les travaux dans leurs moindres détails[22]. En 1778, l'ingénieur de Caux demande une gratification de 300 livres pour l'ingénieur Belprey «obligé d'aller s'établir à côté de sa besogne[23]». Un bâtiment de pierre de 15 mètres sur 5 leur offre un cabinet de travail en plus d'un logement et sert également de magasin[24]. À l'achèvement des travaux, il deviendra le logement du gardien du fort[25] et ne sera détruit qu'après la Seconde Guerre mondiale.

Des «bourgeois», c'est-à-dire des civils employés par l'armée, assistent les ingénieurs, tandis qu'une «administration œconomique», dirigée par un commissaire des guerres, remplace l'entrepreneur. Sur les chantiers, les bourgeois remplissent des fonctions de garde-magasin et de commis[26]. Le chantier de Guestel-Bras compte ainsi un garde-magasin, gagé à 400 livres, chargé de la gestion des outils et matériaux, tandis que deux commis, gagés de 600 à 1 500 livres, s'occupent plus particulièrement de la main-d'œuvre.

Celle-ci est constituée essentiellement de soldats des régiments d'infanterie en garnison dans le port du Ponant, ou y stationnant avant d'embarquer pour rejoindre le théâtre d'opérations américain de 1778 à 1783. Les régiments quittent leurs cantonnements à Brest, Lesneven, Le Folgoët, Landerneau, Saint-

---

20 Anne BLANCHARD, *Les ingénieurs du «Roy» de Louis XIV à Louis XVI : étude du corps des fortifications*, Montpellier, Centre d'étude d'histoire militaire et de défense nationale, 1979, p. 292.

21 On note pour la fin du XVIIIe siècle les grands travaux de Toulon et de Cherbourg, ces derniers n'étant achevés que sous l'Empire.

22 Arch. mun. Brest, 2 S 3-59, état des officiers du corps royal du génie avec des appréciations sur chacun d'entre eux, demandes de gratifications, de Caux, 30 novembre 1778.

23 *Ibid.*

24 *Ibid.*, 2 S 21-30, état des matériaux, des outils, des voitures et ouvriers nécessaires à la construction, pendant l'année 1778, des ouvrages ordonnés par le règlement du roi du 31 décembre 1776, 12 août 1777.

25 *Ibid.*, 2 S 14-24, lettre de Ségur, secrétaire d'État à la Guerre, au comte de Langeron, 22 mars 1783.

26 Arch. dép. Finistère, sous-série 1 J, règlement portant établissement d'une administration économique pour les travaux de fortification de Brest, pendant l'année 1777, 9 décembre 1776, Atlas des ouvrages extérieurs de Brest, 1784.

Renan, Le Conquet, Châteaulin ou Quimper, pour travailler pendant six mois. Au total, 39 régiments au moins prennent part aux travaux entre 1777 et 1784, soit un effectif total théorique de plus de 40 000 hommes. L'effectif maximal observé n'est toutefois que de 2 450 soldats-travailleurs.

À Guestel-Bras, neuf régiments se succèdent de 1777 à 1783[27]. L'effectif observé est au maximum de 190 soldats en été et de 90 en hiver[28]. Initialement les travaux devaient se dérouler six mois par an, d'avril à octobre, mais deux campagnes sont instaurées dès 1777. Une campagne d'été, d'avril à octobre, est surtout consacrée aux travaux de maçonnerie, tandis qu'une campagne d'hiver, d'octobre à avril, est dédiée essentiellement aux «remuements de terres». Pour les travaux, les soldats sont placés sous les ordres d'un sergent-piqueur, sorte de contremaître, mais restent sous le contrôle d'officiers en ce qui concerne la discipline.

Le logement de la main-d'œuvre n'est pas sans poser quelques problèmes, surtout après le déclenchement des hostilités avec l'Angleterre, lorsque «toutes les villes des environs de Brest, même les gros bourgs, ont des dragons ou des troupes d'infanterie[29]» en attente d'embarquement. Après avoir envisagé dans un premier temps leur logement chez l'habitant – dans la paroisse de Guilers en ce qui concerne Guestel-Bras, la direction des travaux opte pour la location de maisons, mais surtout la construction de baraques temporaires. Sur le chantier de la redoute, une grande baraque en pierre de 24 mètres sur 5 est construite pour loger 150 hommes sur deux étages[30]. Les soldats bénéficient ainsi de meilleures conditions de vie que sur les autres chantiers où des baraques de bois couvertes de genêt sont édifiées[31].

Les conditions sont toutefois rudes, notamment l'hiver. En 1777, ordre est donné de changer le couchage chaque mois car de nombreux cas de galle sont constatés. Après enquête, il apparaît que les draps n'ont pas été changés de la campagne, soit depuis six mois[32] ! Les pertes sont provoquées principalement par des accidents, tels que des éboulements de terre, des brûlures dues à la chaux vive ou à la poudre. Mais les troupes, épuisées à leur arrivée à Brest après une longue marche depuis leurs garnisons de Nancy, Strasbourg, Metz, Douai ou Lille[33], sont aussi victimes de maladies provoquées par un climat humide auquel elles sont peu habituées.

Les soldats travaillent en priorité aux «remuements de terres», à la préparation du mortier et au transport des matériaux. Pour les tâches spécialisées, telles celles de maçons, tailleurs de pierre ou menuisiers, l'armée a recours à des professionnels civils employés pour la durée des travaux. Face à leur ampleur, la province de Bretagne ne peut fournir le nombre d'ouvriers nécessaire. Informés par les intendances, des maçons viennent donc de Normandie, du Poitou ou du Limousin[34]. En septembre 1780, 82 maçons bourgeois travaillent sur la redoute[35] ; le nombre de

---

27 Il s'agit des régiments Chartres (1777-1778), Forez (1778-1779), Bourbonnais (1779), Austrasie (1779-1780), Poitou (1779-1780), Royal-Italien (1780), Angoumois (1780-1781), Lorraine (1780-1781) et Perche (1782-1783).

28 Arch. mun. Brest, 2 S 1, 6, 20, *passim*, troupes, soldats travailleurs, dispositifs des campagnes de travaux.

29 Serv. hist. marine, Brest, 1 E 544, lettre de La Porte, intendant de Marine, 12 novembre 1779.

30 Arch. mun. Brest, 2 S 18-3, détails de toutes les dépenses faites sur les certificats de Messieurs les officiers du corps royal du génie pour chaque article des ouvrages ordonnés par le règlement du roi du 31 décembre 1776, détail du 15 octobre 1777 au 1er avril 1778, 1er mai 1778.

31 Cf. J.-Y. BESSELIÈVRE, *op. cit.*, p. 140-143.

32 Arch. mun. Brest, 2 S 16-15, note du marquis de Langeron, septembre 1777.

33 *Ibid.*, 2 S 26-41, Réflexions sur la prétendue cause des maladies attribuées à la caserne de Recouvrance, 29 décembre 1782.

34 *Ibid.*, 2 S 16-15, note du marquis de Langeron, travaux de Brest et de Châteauneuf, s.d.

35 *Ibid.*, 2 S 21-64, état de situation des ateliers. Personnel et matériaux, 1er septembre 1780.

tailleurs n'a, quant à lui, jamais dépassé huit[36]. Ces bourgeois logent chez l'habitant.

Situé à environ 600 mètres des rives de la Penfeld, le chantier peut facilement être approvisionné en matériaux, grâce notamment à l'utilisation des installations de la marine, près des forges de la Villeneuve. Ainsi, la chaux produite par les trois fours du chantier de l'enceinte du Bouguen et les pierres de taille entreposées à l'anse Garen, près du Portzic[37], sont acheminées par chalands jusqu'à l'anse de Langoulouarn. Un chemin est créé à cet effet entre la cale de la marine et le chantier. Au cours de la campagne de travaux d'avril à octobre 1780, 41 chalands livrent ainsi 4 006 barriques de chaux. Celle-ci est stockée dans de grandes cuves creusées dans le fossé.

Le sous-sol procure tout ce qui est nécessaire aux maçonneries, excepté la pierre de taille provenant des carrières de granit de l'Aber-Ildut. Des éléments de bonne qualité en gneiss de Brest sont extraits du fossé et d'une carrière ouverte non loin du chantier[38]. Outre les moellons, cette pierre fournit les éléments allongés utilisés pour les voûtes et même quelques pierres de taille pour les dalots. Le surplus de moellons permet l'approvisionnement du chantier de Keranroux. Au total 33 849 m^3 de moellons sont extraits du fossé. La présence d'autant de pierres réduit le coût de construction en limitant le transport. En revanche, ce sous-sol pierreux rend difficiles les opérations d'excavation, augmentant ainsi le coût des déblais. Cette difficulté est le seul problème majeur rencontré à Guestel-Bras.

Pour le transport des matériaux par voitures, des marchés sont passés avec les paysans des alentours afin d'éviter le recours à la corvée. Si des voitures se présentent spontanément l'hiver, il est beaucoup plus difficile d'en obtenir en été lorsque les moissons retiennent les paysans. En 1777, les ingénieurs demandent 22 voitures mais ne semblent pas en obtenir suffisamment[39] ; en 1781 ils n'en disposent que de deux[40].

La subsistance des ouvriers est assurée grâce à des cuisines installées sur le chantier. La proximité de la place de Brest, et notamment du magasin aux vivres de l'Arc'hantel à Recouvrance, facilite l'approvisionnement. En plus de l'ordinaire fourni par l'armée, les soldats peuvent acheter riz et vin vendus à prix coûtant. Les marchands d'eau-de-vie ne peuvent cependant vendre que sous le contrôle des officiers.

La construction de la redoute de Guestel-Bras se déroule de 1777 à 1784. Le chantier, qui connaît moins de difficultés que les autres, est le premier à s'achever[41].

La première étape, dès lors que le lieu de construction a été fixé, consiste à arpenter, évaluer et acquérir le terrain. En 1777, le roi achète donc au duc de Lauzun, propriétaire de la seigneurie du Chastel sur laquelle est implantée la redoute, «98 cordes de terre chaude [...] plus 451 cordes de terre froide» pour une somme de 3 452 livres[42]. Les officiers royaux prennent soin d'indemniser les

---

36 Arch. mun. Brest, 2 S 6-58, état de situation du personnel des ateliers, 1er février 1779.

37 Des gabarres transportent les pierres depuis les carrières de l'Aber-Ildut et de la presqu'île de Plougastel, puis elles sont acheminées jusqu'aux chantiers par des chalands construits à cet effet par la marine.

38 Louis CHAURIS, «Les pierres de Saint-Pierre», *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 157, janvier 1993, p. 13-19.

39 Arch. mun. Brest, 2 S 6-6, mémoire du marquis de Langeron sur l'ensemble des travaux qui doivent être terminés, selon la volonté du roi, à la fin de l'été 1779, 12 août 1777.

40 *Ibid.*, 2 S 21-73, état des approvionnements en matériaux, des voitures, des ouvriers, 1781.

41 L'édification des lignes de Quélern, en revanche, connaît de nombreuses difficultés et n'est pas totalement terminée en 1784. Cf. J.-Y. BESSELIÈVRE, *op. cit.*, p. 191-194.

42 Arch. mun. Brest, 2 S 14-1, état de l'arpentage et estimation générale des terrains des différents particuliers destinés pour l'établissement des forts projetés tant sur la paroisse de Saint-Pierre-Quilbignon que sur celle de Guilers, s.d. [1777].

fermiers pour la perte de leurs récoltes, de bois ou de landes. L'abbé Prud'homme, prieur de Brest, reçoit ainsi 200 livres pour la destruction d'une récolte de froment[43]. Cette étape passée, l'ouvrage est tracé dès 1777[44] afin de juger de l'adaptation du projet au site. Parallèlement, les premiers travaux visent à supprimer les talus et à pratiquer des sondages afin d'ouvrir des carrières pour les moellons.

Les premiers travaux sont interrompus en 1777[45]. Souhaitant mettre Brest en état de défense le plus tôt possible, le marquis de Langeron fixe comme priorité la réalisation des forts de Penfeld et Saint-Pierre, de l'enceinte du Bouguen et des lignes de Quélern[46]. Keranroux et Guestel-Bras sont, quant à eux, repoussés d'une année ; Portzic est maintenu si les fonds le permettent[47].

Finalement, les travaux commencent véritablement à l'hiver 1777-1778, avec l'extraction des premières toises cubes de terre du futur fossé[48]. Cette opération est toutefois retardée par la quantité de pierres qu'il faut en extraire. Lors de la campagne, une partie de la main-d'œuvre est affectée à l'édification des deux grandes baraques pour les soldats et les officiers du génie.

Le mois de janvier 1778 voit l'établissement d'un atelier pour extraire du fossé les moellons nécessaires à l'élévation des contrescarpes qui doit commencer le mois suivant. Dans les faits, les ateliers ne sont près qu'au mois d'avril et les premières maçonneries ne sont réalisées qu'en juin, lorsque les frégates *Belle-Poule* et *Arethusa* s'affrontent aux abords d'Ouessant, marquant ainsi le début du conflit avec l'Angleterre. En février, une partie de la main-d'œuvre a ouvert un chemin entre l'anse de Langoulouarn et la redoute, tandis que les deux baraques sont achevées et qu'un petit magasin est édifié pour stocker la poudre indispensable aux travaux de mine. À l'issue de la campagne d'été 1778, la redoute est «susceptible de défense[49]», c'est-à-dire que les massifs de terre déjà formés et le fossé excavé permettent de résister à un assaut, toutefois elle ne dispose pas de son chemin de ronde et n'a reçu aucune artillerie.

Peu de travaux sont entrepris au cours de la campagne d'hiver 1778-1779. La difficulté dans les excavations contraint les ingénieurs à modifier quelque peu le plan de l'édifice. L'impossibilité de faire sauter des blocs de rochers les conduit à réduire la longueur des casemates inférieures destinées au logement de la garnison. Pour la même raison, les souterrains donnant accès au chemin de ronde sont rapprochés de la gorge. Il semble que l'orientation particulière du magasin destiné aux vivres, non prévue dans le plan original[50], soit due également à la mise au jour de blocs de rochers.

Lors de la campagne d'été 1779, la cour intérieure est dégagée, le mur du cavalier est achevé et les casemates inférieures de la gorge sont voûtées.

L'objectif affiché à l'ouverture de la campagne d'été 1780 est l'achèvement de l'édifice. Les remparts et parapets sont terminés, le revêtement maçonné de la cour est achevé, les escarpes sont presque entièrement élevées, mais les contrescarpes sont quant à elles tout juste entamées. Les travaux réalisés représen-

---

43 Arch. mun. Brest, 2 S 14-2, extrait des procès-verbaux d'arpentage et estimation des terrains destinés à l'accroissement des fortifications de Brest, 1776.

44 *Ibid.*, 2 S 18-3, détail des dépenses du 15 octobre 1777 au 1er avril 1778, 1er mai 1778.

45 *Ibid.*, 2 S 21-29, mémoire du marquis de Langeron sur l'ensemble des travaux, 12 août 1777.

46 Cf. note 5.

47 Arch. mun. Brest, 2 S 21-26, brouillon de note adressée à la cour par le marquis de Langeron, 22 juillet 1777.

48 *Ibid.*, 2 S 18-3, détail des dépenses du 15 octobre 1777 et 1er avril 1778, 1er mai 1778.

49 *Ibid.*, 2 S 18-4, résumé des dépenses du 1er avril 1778 au 31 juillet 1778 et prévisions jusqu'au 4 octobre 1778, 8 août 1778.

50 Cf. Serv. hist. marine, Brest, ms. 189, plans et profils de la redoute de Guestel-Bras, 1777.

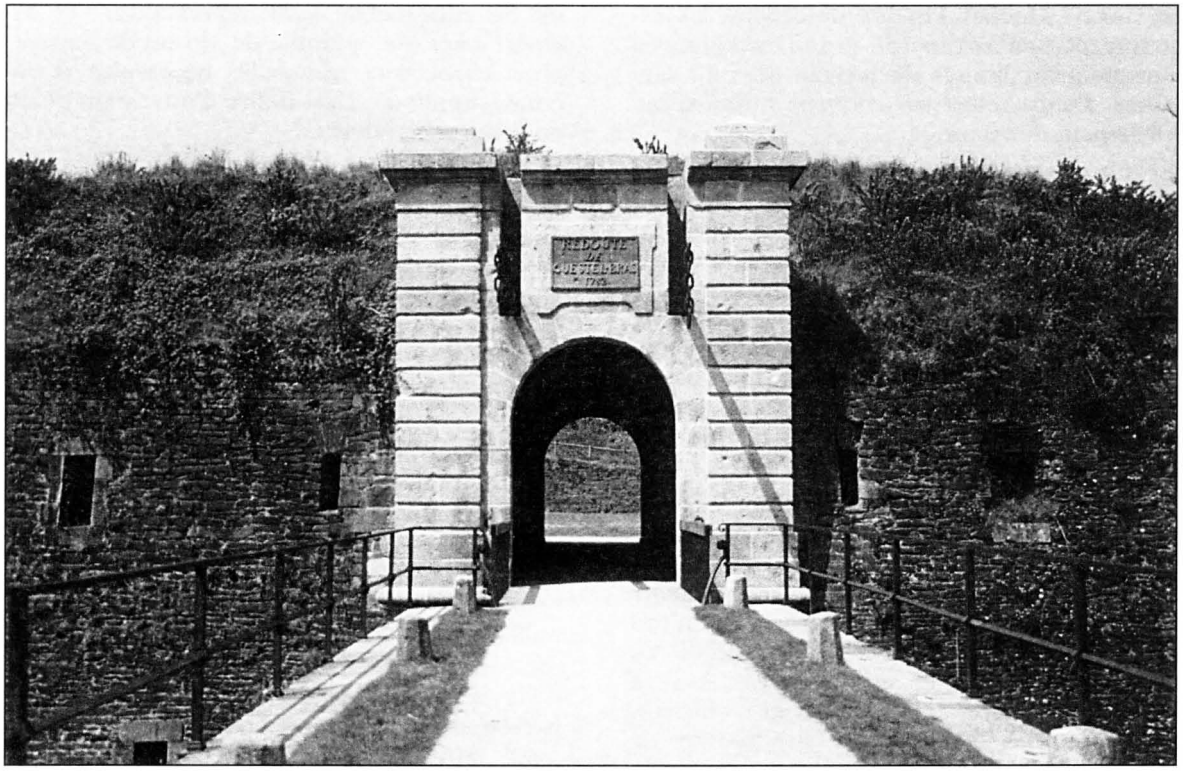

Fig. 8. – Redoute de Guestel-Bras, la porte de la redoute.
Granit blanc de l'Aber-Ildut et kersanton. Bien visible au-dessus de l'escarpe, le talus gazonné en terre damée. État en 1996. Cliché Jean-Yves Besselièvre.

tent 470 journées de maçons, 6 983 de faiseurs de mortier, 135 de tailleurs de pierre, 168 de mineurs, 418 de charpentiers et 388 de charrons. Malgré les efforts déployés, l'ouvrage ne peut être terminé et ce, d'autant plus qu'une partie des soldats travailleurs a rejoint l'armée navale en cours de campagne. Le 2 mai 1780 en effet, un corps expéditionnaire de 6 000 hommes quitte Brest pour Rhode-Island aux ordres de Rochambeau. Les soldats travailleurs ne sont remplacés qu'après plusieurs semaines.

Les pluies et les gelées des mois de décembre 1780 et janvier 1781 réduisent le nombre de jours de travail, limitant ainsi la quantité de maçonnerie exécutée. Les retards s'accumulent et les prévisions doivent être revues : désormais, la date de 1782 est retenue pour l'achèvement de l'ouvrage.

La campagne d'été 1781 voit la finition de toutes les maçonneries, le pavage intérieur étant même commencé. La campagne d'été suivante est consacrée aux derniers déblais, notamment sur le chemin couvert et le glacis. Bien que la redoute ne soit pas terminée, on place au-dessus de la porte une plaque de kersanton portant le millésime 1782, probablement pour respecter symboliquement les

prévisions établies l'année précédente ! Cinquante et une bornes de granit octogonales marquent les limites du terrain du roi ; certaines d'entre elles se trouvent aujourd'hui sur le pont dormant.

Ce n'est qu'au cours de la campagne d'hiver 1782-1783 que la redoute atteint réellement son «entière perfection[51]» et, après la réalisation du glacis et la plantation des arbres du rempart, on peut «y établir les lits». Les arbres ont été offerts au roi par le prince de Rohan-Guémené, nouveau propriétaire de la seigneurie du Chastel dont dépend le bois de Keroual tout proche. De petits murs de pierres sèches sont réalisés aux limites du terrain afin d'empêcher les animaux d'y pénétrer.

Lors des campagnes suivantes – 1783, 1783-1784 et 1784 – le principal atelier concerne l'aménagement de la maison du gardien. On apporte également la dernière touche au glacis et l'on remplace les arbres qui n'ont pas pris. Enfin, il est procédé aux dernières finitions : menuiseries et peintures. À l'été 1783, l'installation de 18 canons et 2 obusiers permet enfin à la redoute de Guestel-Bras de remplir son rôle, quelques semaines avant la signature du traité de Versailles mettant un terme à la guerre d'Amérique le 3 septembre 1783.

Malgré les retards importants, dus essentiellement à des prévisions trop optimistes et à des difficultés techniques, les grands travaux de Brest sont menés à terme et s'achèvent complètement en 1784, soit cinq ans après le terme fixé initialement. Le coût de la redoute de Guestel-Bras avait été estimé à 117 075 livres en 1776[52], puis revu à 180 000 livres l'année suivante[53]. À l'issue des travaux, il est effectivement de 334 589 livres[54] !

La fin du conflit avec l'Angleterre a pour conséquence le désarmement de l'ouvrage, désormais confié à un gardien civil. Celui-ci reçoit 400 livres, un logement ainsi qu'un jardin. Il doit éviter les dégradations, ouvrir et fermer portes et fenêtres, sortir le matériel d'artillerie entreposé. Un règlement lui interdit de «découcher sans autorisation» et de «loger (*sic*) une quantité de vin ou de liqueur plus importante que celle nécessaire à sa consommation», c'est-à-dire d'ouvrir un débit de boisson clandestin !

*
* *

La redoute de Guestel-Bras subit très peu de modifications aux XIXe et XXe siècles, son environnement immédiat ayant peu évolué. Tout au plus note-t-on que les meurtrières des logements de la gorge ont été remplacées par des baies plus larges dont les piédroits sont en granit. Les années 1920 voient le déclassement des forts du camp retranché qui restent cependant propriété de l'armée.

La redoute ne joue aucun rôle lors des combats de 1940. Durant l'Occupation, les troupes allemandes l'utilisent pour loger des chauffeurs employés par des entreprises travaillant pour l'organisation Todt. Ce nouvel usage se remarque aujourd'hui par la présence de lavabos dans la galerie du pont dormant, le percement d'ouvertures communicant avec le fossé dans les galeries de contrescarpe, et diverses installations dans la cour.

Lors du siège de Brest, les bombardements américains détruisent la droite de la gorge sur les deux niveaux et endommagent le parapet du rempart et le chemin couvert à l'ouest. Après la Libération, l'ouvrage est laissé à l'abandon et se couvre peu à peu de ronces et d'arbres sous lesquels il disparaît presque totalement dans les années 1990.

---

51 Arch. mun. Brest, 2 S 18-15, détail des dépenses du 1er octobre 1782 au 1er avril 1783, 20 mai 1783.

52 *Ibid.*, 2 S 21-9, estimation des dépenses pour des travaux à faire dans les ouvrages extérieurs de Brest, 2 septembre 1776.

53 *Ibid.*, 2 S 21-33, notes et mémoire général sur les travaux de la défense de Brest, 13 août 1777.

54 Serv. hist. armée de terre, Arch. du génie, art. 8, sect. 1, cart. 5, n° 76-1, note sur la dépense de la construction des forts comparée à l'estimation, 1787.

Le remarquable travail de restauration mené par le nouveau propriétaire, la Communauté urbaine de Brest, a permis la dévégétalisation de l'ouvrage ainsi que le reconstitution à l'identique du chemin couvert, avec ses banquettes pour la mousqueterie et ses traverses. La redoute de Guestel-Bras, rare vestige bien préservé des fortifications terrestres de Brest, constitue aujourd'hui un site propice à la découverte du patrimoine militaire de la fin du XVIIIe siècle. Elle rappelle au visiteur le passé, somme toute méconnu, de la place forte de Brest.

GLOSSAIRE

Bastion : ouvrage de forme pentagonale faisant saillie sur une enceinte.

Casemate : pièce voûtée à l'épreuve de l'artillerie.

Cavalier : terre-plein dominant l'ouvrage et portant l'artillerie.

Chemin couvert : passage découvert aménagé au-dessus de la contrescarpe et défilé par le parapet du glacis.

Chicane : coude dans un couloir pour en faciliter la défense pied à pied.

Commandement : disposition par laquelle un ouvrage domine un autre.

Contrescarpe : mur extérieur du fossé.

Cordon : moulure semi-circulaire raccordant l'escarpe au parapet.

Courtine : portion de muraille comprise entre deux bastions.

Cunette : canal établi au fond d'un fossé sec pour évacuer les eaux pluviales.

Dalot : conduit assurant l'évacuation des eaux pluviales accumulées dans un massif de terre.

Défilement : disposition permettant de cacher l'intérieur d'un ouvrage aux vues de l'assaillant.

Escarpe : mur d'un fossé du côté du corps de l'ouvrage.

Extrados : face supérieure d'une voûte.

Flanc : côté d'un ouvrage en retour sur une face.

Fruit : inclinaison du parement d'un mur vers l'intérieur.

Glacis : plan faiblement incliné raccordant la crête du chemin couvert au niveau du terrain naturel.

Gorge : partie d'un ouvrage opposée au front.

Parapet : massif gazonné défilant les emplacements de tir à ciel ouvert.

Place d'armes : espace servant au rassemblement d'une troupe.

Poterne : porte dérobée de faible dimension.

Traverse : massif de terre barrant perpendiculairement un chemin couvert afin d'éviter qu'il soit pris en enfilade.

Résumé

Remarquablement conservée, la redoute de Guestel-Bras, près de Brest, offre un point de vue unique sur la fortification de la fin du XVIIIe siècle. Partie intégrante de la défense du port du Ponant, elle fut édifiée lors de la guerre d'Indépendance américaine. Des archives nombreuses et riches éclairent son rôle, sa conception et surtout sa construction qui dura près de sept ans.

Abstract

Remarkably preserved, the Guestel-Bras redoubt, in the vicinity of Brest, is an excellent illustration of the late XVIIIth century art of fortification. An integral part of the defences of this western port, it was built during the American War of Independence. Abundant and highly informative archives throw light upon its role, its conception, and especially its building, which took almost seven years.

Diverradur

Chomet m'eo brao en e bez, kreñvleh ar Hestell-Braz harp ouz Brest a zo anezañ eul lehienn dibar euz mogeriou-difenn diwez an XVIII[ved] kantved. Eur parz kevaneg euz boulouardadur porz ar Huz-Heol a zo anezañ, bet savet da vare brezel Dieubidigez an Amerig. Diellou founnuz a ro da houzoud peseurt perz eo bet e hini, penaoz eo bet ijinet, hag an doare m'eo bet eet al labouriou en-dro e-pad ar seiz bloavez m'int padet.

Quand la Compagnie du chemin de fer d'Orléans s'intéressait aux calcaires des environs de Pont-de-Buis (Finistère)

par Louis Chauris*

Dès le XVIIIe siècle, et plus encore au XIXe siècle, de gros efforts ont été déployés pour la découverte de gisements calcaires en Bretagne occidentale, réputée longtemps être presque dépourvue de ces roches, matière première pour la fabrication de la chaux en vue de la confection des mortiers et de l'amendement des terres acides de la péninsule. Rappelons qu'en 1752, les états de Bretagne encourageaient la recherche de tels gîtes, que dans la première partie du XIXe siècle, plusieurs savants, comme le comte de La Fruglaye[1] et Efflam Le Maout[2] prospectaient le Trégorrois dans ce but.

Quelques gisements étaient toutefois déjà connus au XVIIIe siècle. Robien[3] évoque les gîtes de La Harmoye dans les actuelles Côtes-d'Armor et de l'île Ronde en rade de Brest. Ogée[4] cite également l'île Ronde. À la fin du XVIIIe siècle, Cambry[5] écrit encore que «rien n'est plus rare que la pierre calcaire dans toute l'étendue du Finistère» ; le gisement qui l'a le plus frappé est aussi celui de l'île Ronde qui, si notre recensement est exact[6], est nommé à cinq reprises ! Au début du XIXe siècle, les connaissances restent toujours fort succinctes : selon l'*Annuaire statistique du département du Finistère pour l'an XII de la République*, «la chaux est très rare dans le Finistère ; on ne connaît de pierre calcaire que dans une partie des côtes de la rade de Brest et à l'Isle Ronde». Mais en 1822, Bonnemaison[7] présente quelques descriptions des occur-

* Directeur de recherche au C.N.R.S. (E.R.).

1 L. CHAURIS, «Un pionnier des sciences de la Terre en Bretagne occidentale : le comte de La Fruglaye (1766-1849)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 391-404.

2 Efflam Le Maout (1764-1852), surtout connu par la «moutarde celtique», a également effectué des recherches géologiques (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 80 S 2 88). Le 27 janvier 1833, le conseil général du département avait voté des primes de 300 à 500 F en faveur de quiconque découvrirait une couche de houille, de la terre à porcelaine ou «un banc de pierre calcaire d'un mètre au moins d'épaisseur».

3 C.-P. DE ROBIEN, *Histoire ancienne et naturelle de la province de Bretagne*, (1756), édité par J.-Y. Veillard, Mayenne, Imprimerie J. Floch, 1974, 386 p.

4 OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne*. (1re éd. : 1778-1780 ; 2e éd., 1843-1853). Mayenne, Imprimerie J. Floch, 1979, 2 vol.

5 J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, Paris, an VII, 3 tomes.

6 L. CHAURIS, «Cambry : un précurseur trop méconnu de la géologie finistérienne», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 29 août, 5 septembre, 3 et 31 octobre 1998.

7 BONNEMAISON, «Notice géologique sur une partie du département du Finistère», *Journal de physique*, 1822, p. 260-280.

rences de la côte de Plougastel, du fort de Lanveau (Lanvéoc) et de Roscanvel. Les travaux géologiques de Puillon-Boblaye[8], d'E. de Billy[9], puis surtout d'E. de Fourcy[10] et de Frapolli[11] élargissent rapidement les connaissances qui , par la suite, voici un siècle, devaient être synthétisées par Ch. Barrois[12].

En fait, l'archéologie révèle que les calcaires ont été exploités dès l'Antiquité dans le Finistère occidental. La mise en évidence, dans le mortier utilisé par les constructeurs gallo-romains de Keradennec en Saint-Frégant (pays de Léon), de quelques fossiles, indique sans ambiguïté un calcaire en provenance de la rade de Brest[13]. Mieux, un four à chaux, contenant une sépulture du IVe siècle, a été décelé à Goas-an-Eyet, sur les bords de la Douffine, près de Pont-de-Buis[14]. Plus récemment, un four à chaux gallo-romain, se présentant comme une poche creusée dans la falaise, a été signalé en bordure d'un diverticule de la rive gauche de l'Aulne maritime, près de Treuzelom en Argol[15]. Par ailleurs, la toponymie peut également contribuer à la reconnaissance des sites anciens[16]. Dans quelques cas même, la botanique s'avère un guide intéressant[17].

Les gisements de la rade de Brest viennent d'être étudiés en détail[18]. Nous nous proposons ici de présenter les données recueillies sur les occurrences, le plus souvent méconnues – mise à part celle du Poul-Du en Saint-Ségal – des environs de Pont-de-Buis, grâce à quelques pièces conservées aux Archives départementales du Finistère[19]. Une partie de ces documents, remontant au début de la seconde partie du XIXe siècle, a pour but, selon toute apparence, de promouvoir le trafic espéré pour la ligne du chemin de fer, en voie d'achèvement, Châteaulin-Landerneau, par la Compagnie d'Orléans[20] et, peut-être aussi, celui – trop faible – du canal de Nantes à Brest, déjà en service[21]. Ces pièces d'archives

[8] PUILLON-BOBLAYE, «Essai sur la configuration et la constitution géologique de la Bretagne», *Mémoires du Museum*, Paris, t. 15, 1827, p. 49-116.

[9] E. DE BILLY, «Observations sur les terrains de transition de la Bretagne», *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg*, t. I, 1830, p. 1-25.

[10] E. DE FOURCY, *Carte géologique du Finistère*, Paris, Impr. de Fain et Thunot, 1844, 196 p.

[11] L. FRAPOLLI, «Mémoire sur la disposition du terrain silurien dans le Finistère et spécialement dans la rade de Brest», *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. II, 1845, p. 517-571.

[12] Charles Barrois (1851-1939) a accompli un titanesque travail géologique en Bretagne, avec le lever de vingt cartes au 1/80 000 et la rédaction d'une centaine de mémoires.

[13] R. SANQUER, P. GALLIOU, «Le «château» gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant (Finistère)», *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 163-225 (cf. p. 172).

[14] J.-M. ABGRALL, «Sépulture gallo-romaine à Pont-de-Buis», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVIII, 1911, p. 188-192.

[15] R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1972)», *ibid.*, t. XCVIII, 1972, p. 39-107 (cf. p. 42-43 : Argol, Tréseulom).

[16] B. TANGUY, dans *La presqu'île de Crozon*, sous la direction de L. Calvez, Paris, 1975, 472 p. (cf. p. 40).

[17] J.-M. BACHELOT DE LA PYLAIE, *Études archéologiques et géographiques...* Quimper, Société archéologique du Finistère, 1970, 570 p. (1re éd. 1850).

[18] L. CHAURIS, «Calcaires et fours à chaux des abords de la rade de Brest», *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 44-57.

[19] Arch. dép. Finistère, 8 S 3. Analyses du laboratoire de l'École impériale des ponts et chaussées, en date du 19 avril 1856 et du 13 mars 1862. – Lettre, datée du 22 février 1862, à l'inspecteur général des Ponts et Chaussées. – Rapport d'A. Arnoux, ingénieur à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, adressée de Châteaulin, le 23 septembre 1867, à M. Morandière, ingénieur en chef. Dans ce rapport, Arnoux écrit : «Je viens de terminer les explorations concernant les amas de calcaires qui ont été découverts dans un rayon de 6 à 7 km autour de Pont-de-Buis, non compris les calcaires de Quivit [...], plus rapprochés de Châteaulin.»

[20] A. ARNOUX, *Notice sur le viaduc de l'Aulne*, Paris, Dunod, 1870, 56 p., 5 planches hors texte. Voir également L. CHAURIS, «L'approvisionnement en pierres de construction des ouvrages d'art du chemin de fer dans le Finistère», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 217-255.

[21] Sur le canal, se reporter au remarquable catalogue de l'exposition *Le canal de Nantes à Brest dans le Finistère*, rédigé par Ch. Daniel, dans le cadre des Archives départementales du Finistère, 1982, 93 p.

apportent des données précises sur différentes occurrences calcaires, dont plusieurs ne semblent pas avoir été signalées ailleurs et fournissent même des analyses chimiques – données chiffrées fort rares à cette époque dans les travaux de pétrographie. Le résultat de nos dépouillements, confrontés aux observations géologiques récentes, constitue une contribu-

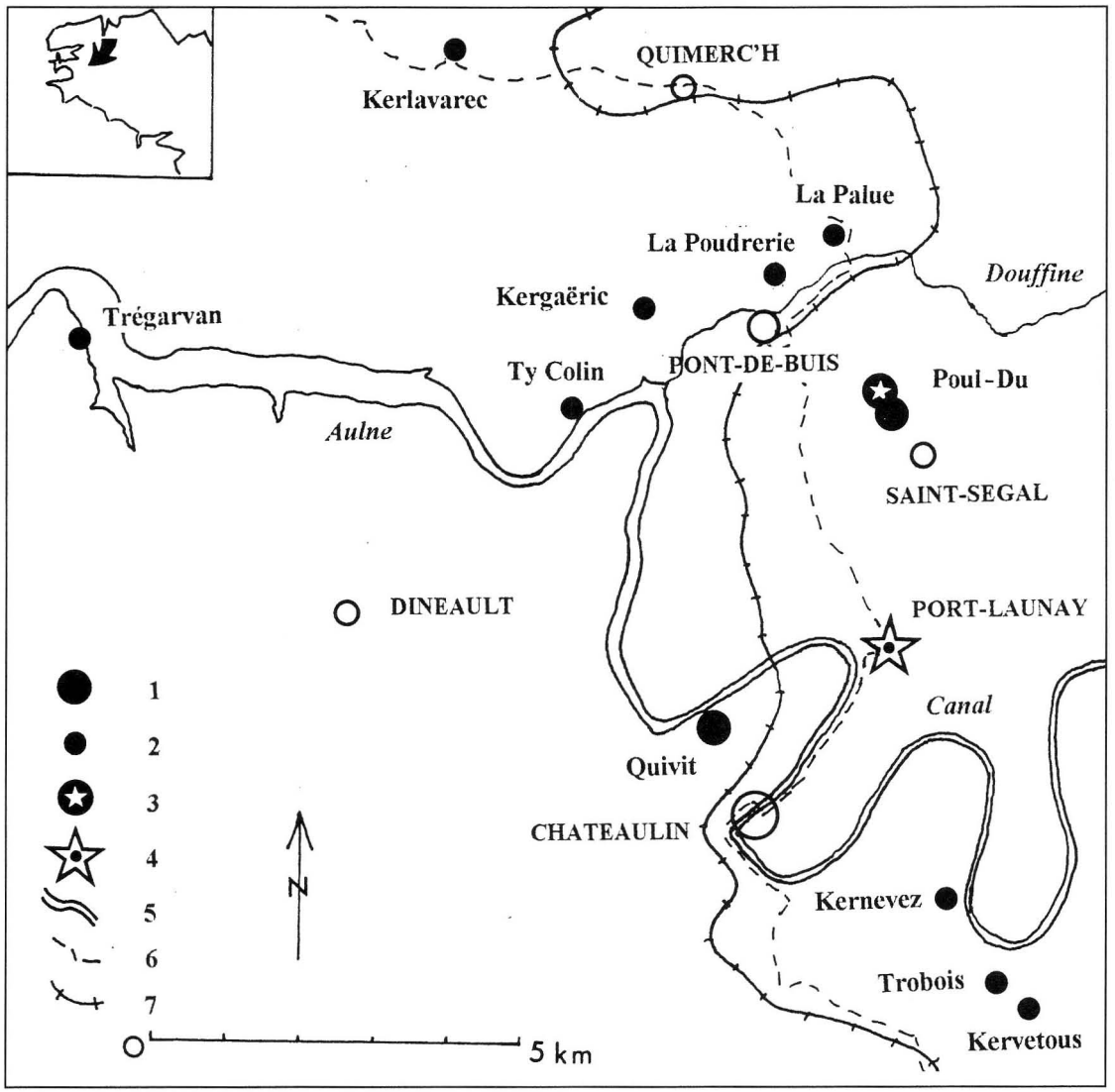

Fig. 1. – District de Pont-de-Buis.
1. Occurrence importante. 2. Petite occurrence ou indice peu connu. 3. Four à chaux à proximité du site d'extraction. 4. Four à chaux distal. 5. Aulne et canal de Nantes à Brest. 6. Route impériale. 7. Voie ferrée Quimper-Châteaulin-Landerneau.

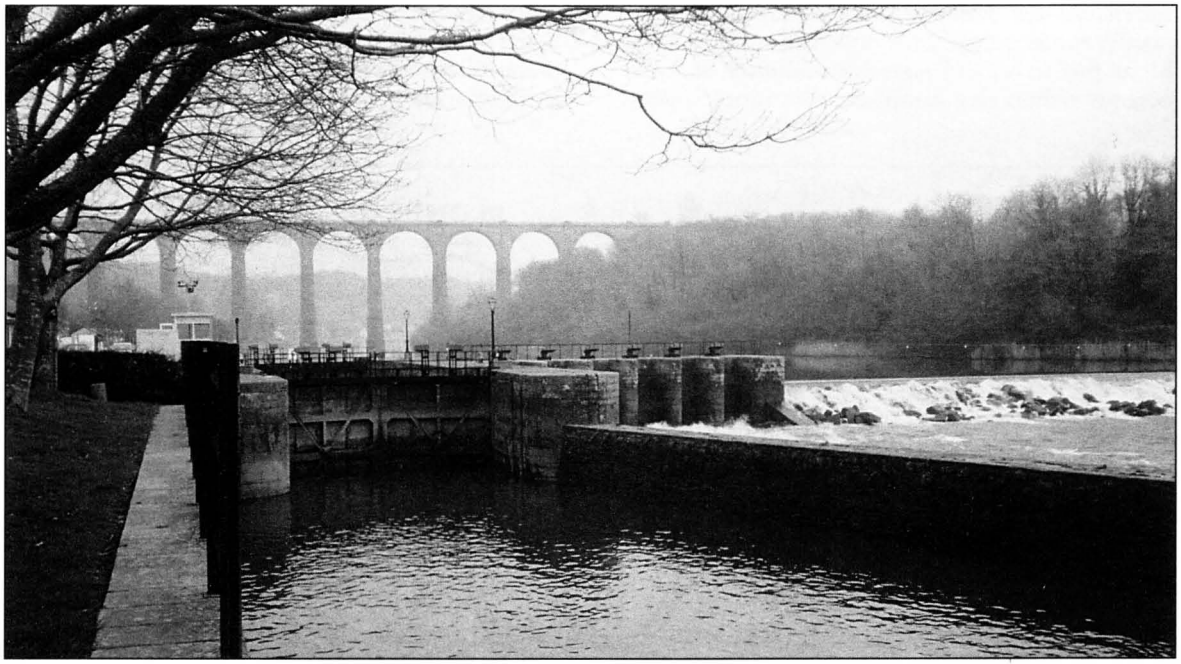

Fig. 2. – Écluse maritime de Guily-Glas, à l'extrémité occidentale du canal de Nantes à Brest.
Au fond, viaduc de l'Aulne, sur la ligne Châteaulin-Landerneau, construit par l'ingénieur Arnoux.

tion originale – à la fois scientifique, technique et économique – à la connaissance d'une roche peu commune dans le Finistère.

Une promotion importante doit tout d'abord être faite auprès des agriculteurs en vue de l'utilisation de la chaux pour les amendements. Dans le document en date du 22 février 1862, ne lit-on pas : «L'usage de la chaux en agriculture s'introduit difficilement dans l'arrondissement : la quantité vendue [par le four de Port-Launay] en 1860 et 1861, ne s'est guère élevée qu'à 40 m³/an. Le maërl est employé de préférence par les agriculteurs parce qu'il coûte notablement moins cher.» Par ailleurs, les paysans ont longtemps montré une singulière méfiance vis-à-vis de la chaux – produit chimique – pour l'amélioration de leurs terres acides... Quelques années plus tard, en 1867, l'ingénieur Arnoux confirme cette manière de voir. «La chaux est encore bien peu appréciée par les cultivateurs qui lui préfèrent les sables coquilliers, le maërl et autres produits de la mer, à tel point que l'on voit des bateaux chargés de ces amendements remonter le canal de l'Aulne jusqu'à 60 km en amont de Châteaulin.»

Les occurrences calcaires signalées aux environs de Pont-de-Buis par les documents archivistiques apparaissent relativement nombreuses. Quelques-unes font l'objet d'un examen détaillé, d'autres sont étudiées très succinctement.

• **La carrière du Poul-Du** (dite aussi Poulou-Du) en Saint-Ségal, est, en 1867, la seule occurrence qui soit «régulièrement exploitée». Elle alimente le four à chaux construit à Port-Launay, à proximité de l'Aulne. La chaux produite est alors «presqu'exclusivement employée aux constructions



Fig. 3. – Four à chaux du Poul-Du en Saint-Ségal, masqué sous son manteau de verdure...

du pays, notamment aux travaux neufs de la poudrerie de Pont-de-Buis». L'examen des affleurements et le résultat des sondages aux alentours de la carrière incitent à penser que la superficie du gisement serait de 4 à 5 hectares. Selon l'ingénieur Arnoux, le «banc calcaire est reconnu depuis longtemps, car à côté du front de taille de la carrière exploitée, le sol est bouleversé selon une certaine étendue». Vu la possibilité d'une exhaure facile et d'un transport aisé «à la descente et sur une route impériale», l'exploitation se présente dans de bonnes conditions.

Des précisions sur **l'activité chaufournière de Port-Launay**, alimentée par le calcaire du Poul-Du, sont fournies par la lettre du 22 février 1862. Le four à chaux, établi à la sortie de la localité, fonctionne à la houille et à feu continu. «La houille provient de Cardiff... et coûte, sur le quai de Port-Launay, 2,50 F l'hectolitre» (2,55 F rendue au four). La distance de la carrière au four est de 4 km. «Le m³ de calcaire rendu au four revient à 4,63 F, savoir :

- indemnité de carrière, à raison de 6 F par toise ou 8 m³ : 0,75 F.
- frais de découverte, extraction... 15 F/toise : 1,88 F.
- transport de la carrière au four, à 16 F/toise : 2,00 F.

Le chargement du four demande 20 m³ de calcaire à 4,63 F, soit 92,60 F. Charge, décharge et entretien du feu exigent 24 journées de manœuvres (8 jours à 3 hommes) à 1,50 F la journée, soit 36 F ; 48 hectolitres de houille à 2,55 F, soit 122,40 F ; le loyer et l'entretien du four se montent à 7 F, soit un total de 258 F. Or, comme 20 m³ se réduisent après cuisson à 15 m³ en moyenne, il s'ensuit que le m³ de chaux revient au four à 17,20 F, à quoi s'ajoute 0,50 F pour le transport du four au quai. Le prix du m³ de chaux vive rendu à l'Aulne est ainsi de 17,70 F. La chaux éteinte (après foisonnement par extinction) se vend au four 24 F le m³. Le chaufournier pense qu'il pourrait livrer sa chaux à 20 F le m³ s'il avait à en fournir une quantité suffisante pour entretenir son four en activité pendant toute l'année.»

• **Le gisement de Quivit,** en Châteaulin, se trouve à environ 400 m de l'Aulne, sur sa rive gauche, à l'altitude d'une vingtaine de mètres. Selon l'ingénieur Arnoux (1867), «il semble que les excavations aient été anciennement ouvertes. Il y a 4 ans, [...] le propriétaire a fait exploiter à nouveau la carrière et [...] on en a extrait des moellons parementés et aussi des moellons piqués [...] mis en œuvre dans sa maison de Châteaulin[22]». Toujours d'après

[22] Cette dernière annotation indique que, dans une région aussi pauvre en calcaire que le Finistère, ce matériau, pourtant si précieux pour l'obtention de la chaux, pouvait être également extrait à seule fin de pierre à bâtir. Ce fait a été également observé à Landerneau, où plusieurs vieilles demeures (XVIe et XVIIe siècles) ont fait appel aux calcaires de la rade de Brest, acheminés par voie d'eau. Voir L. CHAURIS, «Landerneau : musée de la pierre en plein air. II. Quand les pierres de qualité font défaut», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 13 novembre 1993.

Arnoux, il paraîtrait «qu'antérieurement, des industriels bordelais s'étaient proposés d'y créer des fours à chaux, mais que les négociations [avaient] échoué». Pour l'ingénieur, il ne fait aucun doute que «le gisement n'ait quelqu'importance. Deux excavations à 60 mètres de distance l'une de l'autre [...] indiquent par leur position, la direction des bancs calcaires», qui se poursuivraient, aux dires du propriétaire, en direction de Pen-ar-Reun. Au total, l'exploitation du gisement «serait facile à cause de la proximité de l'Aulne et de la possibilité de l'écoulement des eaux moyennant quelques terrassements[23]».

• **La carrière du Moulin-de-La-Palud (ou La Palue)** est limitrophe de la route impériale, à 600 m au-delà du Pont-Neuf sur la Douffine, un peu au nord-est de Pont-de-Buis. Les bancs calcaires sont nettement apparents dans un escarpement d'une dizaine de mètres de haut. Leur épaisseur est de 1,50 m à 2 mètres. L'accès est facile, mais il est à craindre que «les épuisements (l'exhaure) ne deviennent coûteux» ; en outre, la découverte (mort-terrain) est importante et la direction des bancs ne paraît pas favorable à la recherche de nouveaux affleurements. Par rapport au tracé de la ligne du chemin de fer, cette carrière, à moins de 2,5 km seulement de la station de Quimerc'h, est la mieux placée.

• **Le gisement de Stangeonic-Izella** a été mis au jour vers les années 1865, lors de l'établissement d'un nouveau chemin de ceinture, lié à l'agrandissement de la poudrerie de Pont-de-Buis. Malencontreusement, cet affleurement assez étendu de calcaire est situé «au niveau de la plate-forme du chemin et sous [des déblais] de 3 mètres»... En fait, le calcaire avait déjà été reconnu à l'intérieur même de la poudrerie. Vu la localisation des occurrences, l'ingénieur Arnoux les considère «comme ayant peu d'avenir».

• **Le gîte du moulin de Kergaëric** est situé à 2 km à l'ouest de Pont-de-Buis, mais, selon Arnoux, n'est accessible que «par des chemins extraordinaires» (à savoir de parcours extrêmement difficile). «Le lit du ruisseau qui alimente le moulin est coupé par des bancs calcaires» : leur pendage est nettement accusé ; leur épaisseur doit être de 1,50 m à 2 m. Arnoux indique que quelques sondages avaient été effectués pour trouver de nouveaux affleurements. Le prospecteur «était guidé par la disposition régulière des couches et il n'est pas douteux qu'il ne soit arrivé à des résultats concluants puisque le chemin n'est empierré que de calcaire aux abords des fouilles». Dans sa conclusion sur l'indice de Kergaëric, l'ingénieur souligne que «cette découverte est certainement intéressante pour celui qui s'occupe de géologie, mais elle ne pourrait avoir quelqu'utilité qu'autant qu'un chemin serait construit sur une longueur de 1 500 mètres pour aboutir à l'Aulne en suivant la berge du ruisseau».

• **Le gisement de Ty-Colin** (en Logonna-Quimerc'h) est localisé sur le versant de la rive droite de l'Aulne, à environ 2 km au sud-ouest de Kergaëric. Les bancs qui paraissent verticaux, affleurent dans la cour même de la ferme. Deux fouilles avaient été pratiquées, à mi-hauteur et au bas du versant. Selon Arnoux, «il est à croire que l'exploitation avait été commencée d'une manière sérieuse, car la prairie qui borde l'Aulne, au pied du coteau, est traversée par un chemin formant levée. Ce serait les exigences du propriétaire qui ont interrompu les travaux et maintenant encore, il ne paraît guère avoir changé de résolution». L'ingénieur pense que vu «la position exceptionnelle» de l'occurrence de Ty-Colin, il serait possible d'extraire, sans frais énormes, 3 000 m^3.

• Les autres indices du district de Pont-de-Buis paraissent, à la lecture des données archivistiques, d'intérêt moindre. Parmi eux, citons **Trobois** (en Saint-Coulitz) sur le versant gauche du canal, en masse compacte

[23] L'ennoyage des carrières constitue un grave handicap si les problèmes d'exhaure ne sont pas résolus.

d'un gris bleuâtre à gris foncé, à texture cristalline, avec veines blanches de calcite ; **Kernevez** (également en Saint-Coulitz), gris clair à noir bleuâtre, à texture cristalline ; **Kerlavarec** (au sud-est du Faou), gris noirâtre[24].

Aujourd'hui, avec plus d'un siècle de recul, il paraît intéressant de souligner la justesse des vues de l'ingénieur Arnoux sur la valeur économique des occurrences calcaires présentées dans son rapport de 1867. Selon lui, «la carrière de Poulou-Du est la seule qui paraisse avoir [...] quelque durée» : il estime qu'on pourrait y extraire «plus de 50 000 m^3 de calcaire et peut-être même 100 000 m^3». Il souligne cependant que «pour l'affirmer d'une manière certaine, il faudrait entreprendre des sondages sérieux». Ces considérations optimistes devaient être confirmées ultérieurement. Des fours à chaux allaient être allumés au Poul-Du même, au début du XXe siècle et fonctionner jusqu'à la guerre de 1914-1918, puis à nouveau, à partir de 1928 et, semble-t-il, jusqu'au dernier conflit[25] (?). L'ingénieur se montre plus réservé pour la carrière de Quivit qu'il place en seconde position, ne pensant pas «qu'elle puisse, à beaucoup près, fournir les mêmes ressources que la précédente», en particulier à cause de la structure complexe du site[26].

Au terme de cette étude, quelques points semblent pouvoir être soulignés.

Mise en évidence, vers la moitié du XIXe siècle, d'un district calcaire relativement significatif aux environs de Pont-de-Buis. S'il n'a pas eu l'intérêt économique du district de la rade de Brest, son impact est loin d'avoir été négligeable. On peut penser que son développement a été quelque peu entravé par divers motifs, indépendants de la valeur intrinsèque des gîtes : localisation d'occurrences dans l'enceinte même de la poudrerie de Pont-de-Buis ; exigences trop fortes du propriétaire à Ty-Colin ; voire difficultés d'accès comme à Kergaëric...

Intérêt des dépouillements archivistiques – trop souvent négligés par les géologues prospecteurs – en vue d'une meilleure connaissance des anciens sites d'extraction, ou même des simples indices qui peuvent se révéler des guides précieux pour de nouvelles recherches plus approfondies.

Enfin et surtout, désir d'exploitation du sous-sol local, non seulement pour nourrir une industrie extractive, mais aussi pour contribuer à la valorisation des moyens de transport, dans le cas envisagé : voie ferrée et, peut-être, canal.

---

[24] Quelques autres occurrences calcaires ont été découvertes dans la région envisagée ici, depuis la rédaction des rapports cités. Ch. Barrois a signalé la présence de cette roche à Trégarvan en bordure de l'Aulne : «Mémoire sur les éruptions diabasiques siluriennes du Menez-Hom (Finistère)», *Bulletin du Service de la carte géologique de la France*, t. 7, 1889, 75 p. Lors de l'exécution de la voie express Quimper-Brest, nous avons observé dans la tranchée de la route un bel affleurement calcareux, non loin de Kervétous, un peu au sud de l'Aulne. Cette occurrence paraît se placer – comme celle de Trégarvan – dans l'étage géologique Ordovicien ; il est possible, mais non assuré, que le gîte de Trobois appartienne au même niveau. Les gîtes de Ty-Colin, de Kerlavarec se placent dans le Dévonien. Les gîtes du Poul-Du, de Quivit, de la poudrerie de Pont-de-Buis sont encore plus récents et se classent dans le Carbonifère.

[25] Y. ROLLAND, «Fours à chaux et gisements calcaires du Finistère», *Penn-ar-Bed*, t. 68, 1972, p. 197-213. On trouvera dans cette étude de nombreuses informations sur les activités chaufournières du XXe siècle, ici hors de notre propos.

[26] Sur les calcaires de Quivit, consulter l'étude récente de Y. PLUSQUELLEC, A. PELHATE, J. ROLET et M. WEYANT, «Découverte de calcaire Tournaisien supérieur...», *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, C, 14, 2, 1982, p. 1-17.

ANNEXE

	Poul-Du	Quivit	La Palue	Rivière de Pont-de-Buis	Ty-Colin	Trobois	Kernevez	Kerlavarec
Résidu argileux	0,3	0,7	11,2	7,1	4,3	8,6	5,9	6,3
Alumine et peroxyde de fer	0,2	0,3	1,0	1,4	1,8	8,0	5,7	2,7
Carbonate de calcium	98,0	98,5	83,5	88,3	92,3	74,3	84,1	88,5
Carbonate de magnésium	1,2	-	1,8	1,6	-	4,8	2,7	-
Eau et matières non dosées	0,3	0,5	2,5	1,6	1,6	4,3	1,6	2,5

Composition chimique de quelques calcaires des environs de Pont-de-Buis (Analyses du laboratoire de l'École impériale des ponts et chaussées, 18 mars 1862, Arch. dép. Finistère, 8 S 3).

Résumé

Le dépouillement des données archivistiques relatives aux occurrences calcaires des environs de Pont-de-Buis permet de présenter une contribution originale – à la fois scientifique, technique et économique – à la connaissance d'une matière première, naguère très recherchée, mais, en fait, peu commune dans le Finistère.

Abstract

A careful study of the archives devoted to the limestone outcrops found in the vicinity of Pont-de-Buis is the occasion of an original contribution – both scientific, technical and economic – to the knowledge of a raw material which was formerly in great demand but is actually fairly uncommon in Finistère.

Diverradur

Peadra zo, war-bouez ober an dro d'an diellou ha titourou a denn d'an takadou mein-raz tro-dro da b/Pont-ar-Veuzenn da astenn e keñver skiantelez, michererez hag armez on gouzouidegez war eur materi krai a veze forzig klask dezañ ergentaou ha n'eus ket, red eo lavared, kalz anezañ e Penn-ar-Bed.

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 1999)

En marge des incursions vikings (complément)

(L'article publié par Jean-Christophe Cassard dans le dernier Bulletin et intitulé «En marge des incursions vikings» devait comporter deux cartes qui ont été omises par erreur. On les trouvera ci-dessous. Elles auraient dû figurer dans le tome CXXVII, 1998, aux pages 258-262).

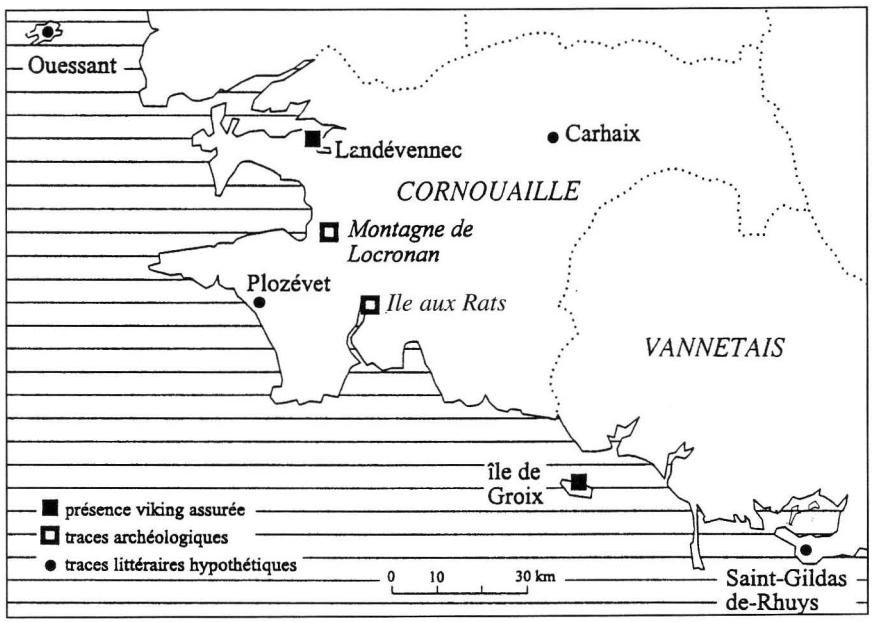

Carte 1. – Les traces du passage des Vikings en Cornouaille et sur ses marges.

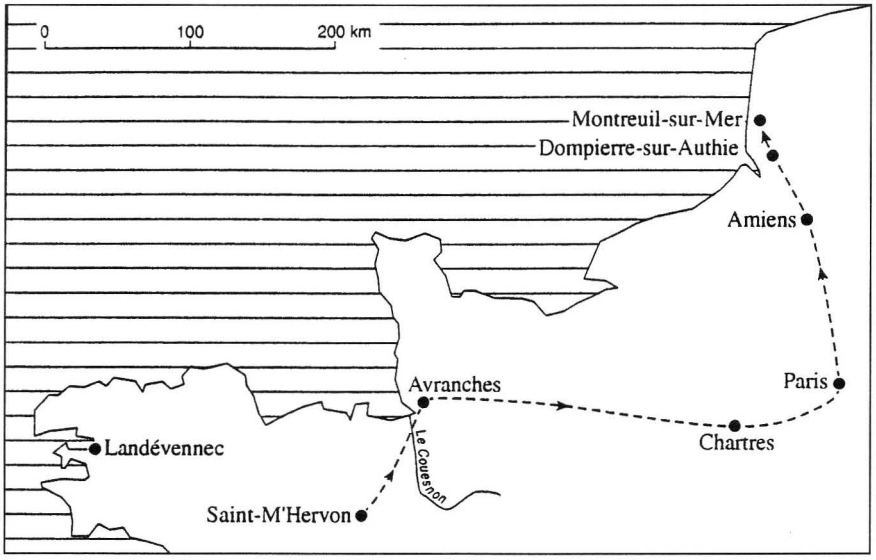

Carte 2. – L'itinéraire de fuite hypothétique des moines de Landévennec.

De l'ancienneté des cultes des saints Sulien, Suliau et Sulin en Bretagne

En 1936, lors du congrès de l'Association bretonne tenu à Quimper, le chanoine G.-H. Doble faisait une communication consacrée à «Saint Suliau (Sulian)[1]» et en publiait la même année, dans la série de ses *Cornish Saints*, une version intitulée *Saint Sulian and Saint Tysilio*[2]. Ses conclusions étaient qu'«il y a eu deux saints, l'un nommé Sulin, fondateur d'un monastère dans l'est de la Bretagne», en l'occurrence celui de Saint-Suliac, «l'autre nommé Suliau, Sulian ou Sulien, qui fonda des églises en Cornouailles et en Domnonée, le premier saint honoré le 1er octobre, l'autre le 29 juillet. Comme le culte de saint Sulin, dans l'important monastère qu'il avait fondé sur la Rance, se maintint d'une façon permanente, tandis que celui de saint Sulian disparut, sa légende fut empruntée par les écrivains de Léon, qui appelèrent leur saint tantôt *Suliavus* et tantôt *Sulianus*, mais conservèrent la date véritable de la fête de saint Sulian, quoique Albert Le Grand préférât le jour où Saint-Malo honorait saint Sulin». Doble envisageait même «la

[1] *Association bretonne*, t. XLVIII, congrès de Quimper, 1936 (Saint-Brieuc, 1937), p. 1-19.

[2] *Cornish Saints Series*, n° 37, Guildford and Esher, 1936.

possibilité que *Sulinus, Sulianus* et *Suliavus* soient réellement le même nom[3]». Pour notre part, nous pensons qu'il s'agit de personnages différents.

Les plus anciennes mentions dans des documents liturgiques et hagiographiques que nous possédions concernent *Suliavus* et *Sulinus*. Le premier figure dans les litanies d'un manuscrit du XIe siècle de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, litanies que Duine estime avoir été empruntées à «quelque psautier péninsulaire du Xe siècle[4]». On le retrouve ensuite dans celles du Missel de Saint-Vougay, de la fin du XIe siècle, sous la même forme *Suliave*[5].

Sulinus est, quant à lui, mentionné dans un épisode des *Miracula sancti Maglorii*, que M. Hubert Guillotel pense avoir été rédigés dans la seconde moitié du Xe siècle[6]. Selon ce texte, au temps où saint Magloire vivait sur l'île de Serk, entouré de ses soixante-douze moines, saint *Sulinus*, disciple de saint Samson, gouvernait, selon la règle des moines, une communauté en Bretagne. Son monastère avait le bonheur d'avoir d'un côté la plaine champêtre, de l'autre la douceur fluviale, comme d'être aussi baigné par l'Océan[7], description en adéquation avec le site de Saint-Suliac, où l'abbaye de Saint-Florent de Saumur devait établir au XIIe siècle un prieuré.

Pourtant, *Sulinus* ne saurait être l'éponyme du lieu. Les formes les plus anciennes du toponyme, répertoriées par M. Hubert Guillotel à partir, selon ses propres termes, «des copies les plus sûres[8]», le démentent formellement. On relève, en effet, successivement les graphies (*apud*) *Sanctum Cilialdum*, entre 1064 et 1066, (*ad*) *Sanctum Ciliaum*, avant 1095, (*decime*) *Sancti Selealdi*, en 1095. Les réfections étymologiques *Cilialdus* et *Selealdus* authentifient la forme *Ciliaus* (= **Ciliauus*). Au XIe siècle, le toponyme est bien **Saint Siliau*. Ces trois occurrences, concernant le toponyme lui-même, n'impliquent pas cependant nécessairement que le saint honoré en ce lieu soit saint *Siliau/ Suliau*. Au XIIe siècle, respectivement en 1136, 1142 et 1156, trois autres occurrences, concernant cette fois l'église du lieu, la désignent comme *ecclesia sancti Suliani*, ce qui laisserait supposer que son titulaire est saint *Sulien*. Mais à partir du début du XIIIe siècle, le nom de *Sanctus Sulinus* s'impose, le toponyme conservant fidèlement, quant à lui, la forme du XIe siècle, comme on peut le constater à travers les formes vernaculaires *Saint Selya*, en 1256, *Saint Solia* en 1283.

Sans doute, du fait que le nom de *Sulinus* n'apparaît, semble-t-il, qu'à Saint-Suliac, faut-il voir dans ce choix l'influence des *Miracula sancti Maglorii*, seul texte ancien le mentionnant ? On est sûr que l'abbaye de Léhon possédait, depuis le milieu du XIIe siècle, une *Vie* de son saint patron, puisque dans un acte de 1148, Henri de Penthièvre confirma des donations faites au monastère, «en déposant sur l'autel, après l'oblation, un petit livre traitant de la vie du saint» (*cum libello qui de Vita ejus inscribitur*[9]). On ne peut pas dire cependant qu'elle ait influencé les deux *Vies* qui nous sont connues par les bréviaires malouins de 1537

---

[3] *Op. cit.*, 1937, p. 20.

[4] «Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1922, t. XLIX, p. 60.

[5] *Revue celtique*, 1890, t. XI, p. 138, 149-150.

[6] «Saint-Suliac : rencontre de l'archéologie, de la diplomatique, du droit et de l'hagiographie», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 7, n. 10.

[7] «Miracles de saint Magloire et fondation du monastère de Léhon». Textes inédits, latins et français, publiés, avec un commentaire historique, par Arthur de La Borderie, *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-*Nord, deuxième série, t. IV, 1890-1891, p. 230.

[8] *Op. cit.*, p. 6-7.

[9] J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, Paris, 1864, t. V, p. 358-359.

et de 1615[10]. Tout en conservant le nom de *Sulinus*, toutes deux établissent une équation erronée entre lui et le saint gallois Tysilio[11]. C'est aussi la *Vie* de ce saint que donne à saint *Sulian* – et non plus saint *Sulin* – le bréviaire de Léon de 1516[12].

Que la forme *Sulian* se soit imposée au rédacteur léonard peut, eu égard à la leçon *Suliau* du missel de Saint-Vougay, surprendre. Sans doute, faut-il supposer la présence du culte de *Sulian* en quelque point du diocèse. De fait, Lossulien, importante seigneurie de la paroisse de Guipavas, lieu aujourd'hui situé sur la commune du Relecq-Kerhuon, est un ancien **Lok-Sulien* et, comme tel, une formation dont on peut situer l'apparition entre le XIe et le XIIIe siècle, sans que l'on puisse nécessairement préjuger de l'absence d'un culte antérieur rendu au saint éponyme[13]. Sans compter que le culte de saint Sulien a pu être recouvert par celui de saint Julien, comme à Lannilis ou au Bourg-Blanc, où les villages de Saint-Julien sont dits en breton *Sanzulien*, il semble bien qu'il a été très tôt en honneur dans l'importante paroisse de Sizun, avant de s'y voir remplacé par celui saint Suliau[14]. En 1330, le procès de canonisation de saint Yves fait, en effet, mention d'une certaine «Guenvret, fille de Rivallon Maguet, paroissienne de Saint Scilian» (*parrochiana de Sancto Sciliano*[15]).

Si saint Sulien ne figure pas parmi les saints honorés dans le diocèse de Saint-Brieuc, c'est sans doute parce que saint Guillaume y était célébré à la même date, le 29 juillet, et cela depuis 1247, année où il fut inscrit au catalogue des saints par le pape Innocent IV[16]. On a du moins une preuve indirecte qu'il y a fait l'objet anciennement d'un culte : un acte de l'abbaye de Beauport, daté de 1243, faisant état de l'engagement de la terre de *Kaer Bruneenz*, dans la paroisse de Cohiniac, par Mathilde (*Mahaut*), fille du vicomte Suhart, en présence du sénéchal de Quintin et avec l'accord de son mari, fixe comme terme à cet engagement «la tenue des foires de Saint Sulien en été[17]». Sachant que le vicomte Suhart était à la tête de la vicomté de Plaintel[18], il ne peut guère s'agir que des foires de Saint-Julien. Située à 600 mètres à l'ouest du château de la Coste, la chapelle Saint-Julien de la Ville-Jégu, après avoir été érigée en église tréviale de la paroisse de Plaintel en 1630, devint église paroissiale soixante ans plus tard. Que le saint breton se soit vu remplacer par saint Julien de Brioude, actuel patron de la paroisse, n'est pas pour surprendre[19].

Dans le même diocèse de Saint-Brieuc, son nom apparaît également dans un autre acte dès 1164. À cette date, on trouve, en

---

10 Cf. G.H. DOBLE, *op. cit.*, p. 12-16, et *Acta Sanctorum*, Anvers, 1765, octobre, t. I, p. 196-198.

11 À l'inverse de la seconde, la première, nourrie de traditions locales, «s'occupe, comme le fait remarquer Doble (*op. cit.*, p. 14), presque uniquement des faits et gestes du saint en Bretagne». Cf. aussi B. MERDRIGNAC, «La quadrature du cercle dans la *Vita Sulini* ?», *Les Dossiers du Ce.R.A.A.*, n° 15, 1987, p. 37-48.

12 Cf. G.H. DOBLE, *op. cit.*, p. 7-10.

13 La chapelle privée du lieu, qui remonte en partie au XVIe siècle, est dédiée à saint Pierre, mais on y conserve un «coffrage d'autel ancien avec bas-relief représentant saint Suliau» (R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p. 385).

14 Le buste reliquaire, conservé dans l'église paroissiale et qui date de 1625, porte la mention *S. Cilliau*.

15 L'éventualité d'une mauvaise lecture pour *Sancto Sciliavo* n'est pas totalement exclue.

16 Cf. *Acta sanctorum*, juillet, t. VII, Anvers, 1731, p. 126.

17 J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *op. cit.*, t. IV, p. 114.

18 Cf. à ce sujet, la pertinente étude de André-Yves BOURGÈS, «Notes sur les origines de la vicomté de Plaintel», *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1986, t. CXV, p. 3-13.

19 Pour n'avoir pas pris en compte les données de l'acte précité, nous avions jugé, dans notre *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor* (Douarnenez, ArMen-Le Chasse-marée, 1992, p. 294), cette substitution «très improbable». *Errare humanum est.*

effet, mention de la «grange de Saint-Sulien», située sur le territoire de la paroisse de Saint-Rieul, comme dépendance de l'abbaye cistercienne de Saint-Aubin-des-Bois, fondée en 1138 dans la paroisse de Plédéliac[20]. Les donations dont bénéficièrent dès 1242 les cisterciens dans la paroisse de Saint-Suliac (*in parrochia Sancti Sulini*[21]) furent sans influence sur la forme du toponyme. La présence d'un village de Sullien, dans la paroisse de Trébry, à quelque treize kilomètres à vol d'oiseau au sud-ouest, est, sans doute, une autre attestation du culte du saint dans ce secteur.

Le nom de *Sulian* se rencontre également très tôt en Cornouaille. On le trouve, mais comme nom de lieu, dans une notice du cartulaire de l'abbaye de Landévennec, compilé vers 1050, d'après des documents manifestement plus anciens : parmi les nombreux biens donnés à l'abbaye dans la paroisse de Briec par le roi Gradlon, à la mort de son bien-aimé fils Rivelen, figure, en effet, le lieu nommé *Sulian*, aujourd'hui le village de Sullien à Landrévarzec[22]. Si on ne peut, bien sûr, exclure qu'il s'agit là d'un éponyme laïque, on peut néanmoins constater que ce lieu s'inscrit dans une zone où le culte de saint Suliau est bien attesté.

Si on se penche sur le culte des uns et des autres tel que peut nous le révéler la toponymie, force est de reconnaître à celui de Sulien une ancienneté que ne peuvent revendiquer ni Suliau, ni Sulin.

Sulien est, en effet, l'éponyme d'une *ploue*, de deux *lann* et d'une *treb*, formations qui remontent au haut Moyen Âge. Pour appartenir toutes quatre au diocèse de Cornouaille, la première, Plussulien, située à ses confins orientaux, est très éloignée des trois autres, localisées dans la partie sud-ouest, à savoir Lanzulien, village de Cléden-Cap-Sizun, Trézulien, village de Douarnenez, et Lanjulien, anciennement *Lansullien*, village de La Forêt-Fouesnant.

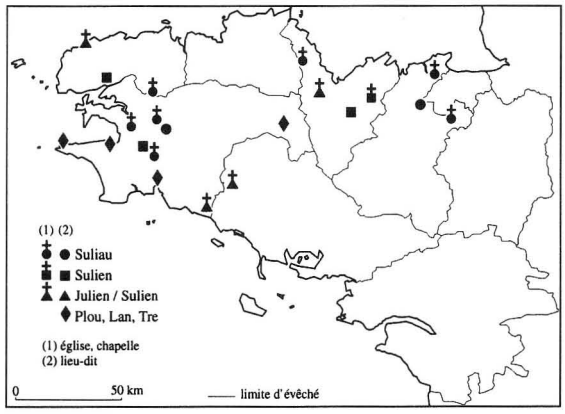

Carte 3. – Le culte des saints Suliau et Sulien en Bretagne.

Alors qu'en ces trois derniers lieux, on ne conserve aucune trace d'un culte rendu au saint éponyme, il semble bien qu'à Plussulien il ait été le patron en titre de la paroisse jusqu'au moins la fin du XIVe siècle, avant que ne lui soit substitué saint Julien, évêque du Mans. C'est sous le nom d'église de *Saint Sulian* que l'église paroissiale est désignée dans des documents de 1321 et de 1392. Le second de ces documents étant une bulle d'indulgences du pape en faveur de l'édifice, on ne peut suspecter qu'il ne soit alors sous le patronage du saint breton, même si, en 1245, un acte de l'évêque de Quimper confirmait l'abbaye de Bon-Repos dans la possession de la terre qu'elle avait à *Saint-Julien* (*apud Sanctum Julianum*[23]).

---

[20] J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *op. cit.*, Paris, 1864, t. III, p. 173 : *grangia Sancti Suliani.* Dans un acte de 1249 (*ibid.*, p. 370), on relève la graphie *Sancti Julliani.*

[21] ID., *ibid.*, t. III, p. 98 : *...quemdam campum terre situm juxta La Marele in parrochia Sancti Sulini.*

[22] A. de LA BORDERIE, *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, Rennes, 1888, charte XIV.

[23] Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 925.

Bien que figurant, comme on l'a dit, dans des litanies bretonnes remontant au Xe siècle, saint Suliau ne semble pas avoir été, quant à lui, l'objet d'un culte très ancien. En dehors de Tressignaux, où, par analogie, il a remplacé comme patron de l'église saint Siniau, éponyme du lieu[24], son culte présente deux foyers diamétralement opposés et très éloignés l'un de l'autre. À l'est, il est, outre de Saint-Suliac, l'éponyme des lieux de Saint-Suliac, à Léhon, et de Saint-Seliac, à Québriac, village où une chapelle lui aurait été jadis dédiée. À l'ouest, outre l'église de Sizun, des chapelles lui étaient consacrées à l'extrémité nord-ouest de la paroisse de Pleyben (où existait aussi à l'extrémité sud-est un village de Suliau), au sud de la paroisse de Briec et au nord-ouest de celle de Plomodiern. À Briec, où existent des parcelles dites *Parquier-Sant-Cilia*, *Foennec-Sant-Cilia*, il est l'ancien titulaire de la chapelle Sainte-Cécile, dite *Sainct Silieau, Sainct Seleau* en 1547[25]. À Plomodiern, il est le substitut de saint Sula, éponyme du village jouxtant la chapelle. Celle-ci s'inscrit dans un quadrilatère formé de plusieurs parcelles répondant toutes au nom évocateur d'*ar Vouster* «le moutier». Ancienne dépendance de l'abbaye de Landévennec, Saint-Sula étant transcrit *Sent Sula* en 1311, *Saint Sulla* au XVIIe siècle, il ne peut donc s'agir originellement de Suliau. En outre, le pardon de la chapelle a lieu le dernier dimanche de juin.

En Cornwall, à défaut de culte rendu à un saint du nom de Suliau, on peut présumer, du fait de l'existence d'une paroisse appelée Luxulyan, qu'on y a aussi honoré un saint de ce nom. Noté *Luxulian* en 1282, le toponyme est, en effet, l'exacte réplique du Lossulien breton. Le fait que ce soit la seule formation en *log* connue en Cornwall[26] n'est pas sans susciter des interrogations quant à son origine, d'autant que la seigneurie de Lossulien fut elle-même aux mains d'une famille dite de Cornouaille. S'il existe par ailleurs des lieux nommés Bossillian et Trésillian, noté *Tresulyan* en 1325, dont l'éponyme peut être laïque, Luxulyan reste en Cornwall la seule attestation toponymique d'un culte rendu à un saint nommé Sulian. Dans ses Vies de saints, Nicholas Roscarrock traitait d'un saint de ce nom, mais la dernière partie de son manuscrit étant perdue, on ignore ce qu'il a pu en dire. Dans le calendrier qui ouvre son manuscrit, il indique néanmoins la fête de saint Sulien au 2 septembre[27].

Au pays de Galles, un saint du même nom est l'éponyme d'*Eglwys Sulien*, dans le Cardiganshire, et surtout, patron, avec saint Mael, des paroisses de Corwen, dans le Merionethshire, et Y Cwm, dans le Flintshire, paroisses où les deux saints sont fêtés le 13 mai. À défaut de concordance du point de vue festif avec le saint breton, des traditions galloises entourant le personnage tendraient à faire accroire qu'il était d'origine armoricaine et le compagnon de saint Cadfan.

Bernard Tanguy

---

[24] L'inscription dans la chapelle Saint-Antoine «Sulliau Accral fabriques l'an 1717» laisse supposer un culte rendu à saint Suliau dès le siècle précédent (*Bulletins et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1940, t. LXXII, p. 91).

[25] Cf. A. CORNEC, *Microtoponymie du canton de Briec*, Brest, 1996, t. III, p. 734-735. (Thèse de doctorat nouveau régime).

[26] Cf. O. J. PADEL, *A Popular Dictionary of Cornish Place-Names*, Penzance, 1988, p. 112.

[27] *Nicholas Roscarrock's Lives of the Saints : Cornwall and Devon*, edited by N. Orme, Exeter, 1992, p. 114, 174.

D'une sainte bretonne honorée en Saintonge : sainte Leuferine

Parmi la quinzaine de petits établissements monastiques mentionnés dans les actes de Redon au IXe siècle, l'un était placé sous le patronage d'une sainte aujourd'hui bien oubliée : sainte *Leuferine*. Son nom apparaît en deux occasions. En 829-830, un certain Tehwiu fait don à son épouse, Argantan, de leur domaine de *Ranlowinid*, situé dans la paroisse de Ruffiac (Morbihan), au lieu appelé *Trebetwal*, en possession pleine et entière, «excepté, pour le repos de son âme, six deniers à sainte *Leupherine* dans le monastère de *Conoch*[1].» En 867, leurs deux fils concèdent ce domaine à Redon, avec le cens de six deniers, «du consentement de l'abbé de *Sainte-Leuferine*[2]». Si un autre acte de la même date mentionne également le lieu de *Cnoch*, c'est avec la qualification de *villa*, situant le domaine de *Randronhael* «entre les deux *villae* qu'on appelle *Loin* et *Cnoch*[3]». Forme ancienne du breton *krec'h* «colline», conservé parfois en toponymie sous les formes Quénec'h, Quénéac'h, le toponyme *C(o)noch* est aujourd'hui pérennisé par le composé Quoiquéneuf «le bois de *Conoch*», village situé à 2,5 kilomètres au nord-ouest du bourg de Tréal, au sommet d'une colline culminant à un peu plus de 100 mètres. Non loin du village s'élève une chapelle dédiée à saint Fiacre.

Comme les actuelles paroisses de Saint-Nicolas-du-Tertre, Saint-Laurent et Missiriac, la paroisse de Tréal faisait, au IXe siècle, partie de celle de Ruffiac. Si elle existe au XIVe siècle comme paroisse autonome, on ignore à quelle date elle en fut démembrée. Son ancien chef-lieu, que rappelle le nom du Vieux-Bourg, étant complètement excentré, puisque situé au nord-est du territoire paroissial, à la limite de Carentoir, au bord du Rahun, on décida de le transférer à la fin du siècle dernier au village de la Villio. Ce transfert s'accompagna de la construction d'une nouvelle église ; commencée en février 1884, elle fut bénite en octobre 1885. Quant à l'église du Vieux-Bourg, elle fut détruite en 1887, à l'exception du transept, transformé depuis en chapelle. Si cet édifice fut placé sous le patronage de saint Cornély, son ancienne titulaire était sainte Zéphirine. Vierge et martyre, représentée avec une couronne sur la tête, elle était célébrée autour de la mi-août. En 1748, dans son pouillé manuscrit du diocèse de Vannes, Cillart de Kerampoul rapporte : «On veut que Sainte Zéférine ait été martirizée au lieu même où est l'Eglise. Ne seroit-ce pas un de ces Saints fabriqués par le Peuple ?»

La question vaut, en effet, d'être posée, d'autant que ce patronage est unique en Bretagne. On pourrait à première vue envisager une féminisation du nom du pape Zéphirin, mais une telle hypothèse paraît assez improbable. La date de la célébration de sa fête oriente vers une autre piste, celle de la commémoration le 12 août de sainte Ursule et de ses compagnes martyres[4]. Parmi elles, figure, en effet, Zaphirina, sœur du roi Arthur et épouse du comte Roger[5]. C'est très probablement elle qui se cache derrière la vierge et martyre du Vieux-Bourg. Sans doute est-ce une certaine homophonie entre son nom et celui de sainte Leuférine qui explique la substitution.

Quand se produisit-elle ? Il est impossible de le dire. Néanmoins, deux documents pontificaux, datés du 26 juin 1309, témoignent qu'à

---

[1] A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, charte CLII, p. 116-117.

[2] *Ibid.*, charte CLIV, p. 118.

[3] *Ibid.*, p. 111.

[4] Leur fête solemnelle se situe le 21 octobre.

[5] *Acta sanctorum, Octobris*, IX, Anvers, 1858, p. 197 : *...sororem habebant egregiam nomine Zaphirinam, quae multum erat honesta, commendabilis, et vitae bonae, comitis Rogerii, viri prudentis et honesti uxor existens.*

cette date le culte de sainte Leuférine n'avait pas disparu. Ces documents, communiqués par le père Jean Evenou à Gwenaël Le Duc qui a eu l'obligeance de nous en adresser une copie[6], sont deux lettres de Clément V datées d'Avignon[7], où s'étaient rendues deux délégations, l'une ducale, l'autre épiscopale, en vue du règlement des droits de tierçage et de past nuptial notamment[8]. Dans ces lettres, le pape autorisait Guillaume Le Borgne, qui faisait partie de la délégation ducale à titre de baron et conseiller d'Arthur II[9], à construire en un lieu propre au-dessous de l'église paroissiale de Tréal une maison-Dieu et un oratoire «en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de sainte Leuféline, vierge[10]».

Si l'évolution de l'hagionyme en Leuféline ne présente pas de difficulté phonétique, sa transformation en Kerféline est, elle, bien plus difficile à comprendre. Dans le courrier qu'il nous adressa, en date du 1er décembre 1987, à la suite d'une demande de renseignements émanant de la commune de Sainte-Lheurine en Charente-Maritime, M. Roger Barrié, conservateur régional de l'Inventaire général, nous signalait, en effet, la présence dans la chapelle Saint-Cornély, d'une «statue du XIXe siècle représentant une vierge couronnée dite sainte Kerfeline» et d'une fontaine Sainte-Kerfeline «aux confins de la commune et de Carentoir». Cette fontaine est située en fait à l'extrémité nord du territoire de Réminiac, à la source du Rahun, dans le bois de la Minière. Non loin, se trouvait la chapelle du même nom, chapelle dont les ruines sont signalées par la carte I.G.N. au 1/25 000 sous le nom de Sainte-Zéphirine[11].

L'imbroglio ne s'arrête pas là, puisque, selon M. Roger Barrié, «une lettre du recteur de Tréal aux Archives de Vannes en mai 1948 signale que le vocable de l'église paroissiale est Sainte-Tréphine». Si ce nouveau patronage tourna court, sainte Tréphine eut du moins droit à sa statue et à sa bannière.

Une autre candidate aurait pu se manifester, une bienheureuse du nom de Séceline, dont la cathédrale de Vannes possédait, depuis le temps de l'évêque Guethenoc (1182-1220), une partie des cheveux, reliques qu'il avait obtenues de l'évêque de Nantes. Séceline est, en effet, présentée comme une «recluse nantaise, à qui le Seigneur a daigné souvent, dit-on, se montrer d'une manière visible, car voyant qu'elle devait être tourmentée par de très nombreux ennemis, il lui apporta son plus grand appui» (?). À lire ce bref commentaire, on se convaincra aisément que son auteur ignorait tout du personnage, en dehors du fait, avéré ou induit, qu'il s'agissait d'une «recluse nantaise». Son nom paraît, en tout cas, difficilement assimilable à celui de Leuféline. Il faudrait supposer, comme nous l'écrivait Gwenaël Le Duc – peu convaincu lui-même de l'équation –, «Leuféline lu *Leuséline ou *Leoseline, retranscrit *Leceline» et qu'ensuite le L initial ait été lu S[12].

Identifier les deux personnages – ce que nous n'oserions faire – conduirait à se poser la question : pourquoi ces reliques étaient-elles conservées à Nantes ? Les moines du monastère de *Conoch* auraient-ils aussi pris le chemin de l'exil lors des invasions normandes ? Cette éventualité peut être envisagée avec d'autant plus de vraisemblance qu'une localité de la Charente-Maritime porte le nom de Sainte-

---

6 Nous leur adressons à tous deux nos très vifs remerciements.

7 Le père Evenou indique qu'elles «figurent dans le Registre des lettres de ce pape sous les nos 4879 et 4912 (éd. de l'École française de Rome)».

8 La bulle réglant le différend a été publiée par dom Morice (*Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 1218-1222).

9 Dom H. MORICE, *op. cit.*, col. 1219.

10 *Concedit Guillelmo facultatem construendi in fundo proprio infra parrochiam ecclesiae de Treal Veneten. dioecesis domum Dei ad honorem ipsius et S. Iohannis Baptistae ac S. Lefelinae virginis...*

11 Carte Malestroit 3-4, édition de 1974.

12 Lettre du 7 août 1996.

Lheurine[13]. L'évolution qui a conduit à cette forme est en tout point comparable à celle qu'a connu le nom de Saint-Léry, en pays gallo, nom qui rappelle celui de *Leubri*, mentionné dans d'anciennes litanies bretonnes connues par un manuscrit du XIe siècle[14].

L'église de Sainte-Lheurine honore aujourd'hui, par fausse assimilation, sainte Lewine. En 1853, l'évêque de La Rochelle adressait une lettre au recteur de la paroisse, «ordonnant la célébration de cette fête au 24 juillet d'après les martyrologes par lui consultés et ajoutant au sujet de la sainte : *Quae in Anglia fuit virgo et martyr*[15]. C'est au 22 juin que le martyrologe de Chastelain, qui mentionne au nombre des saints aëmères (sans jour de fête) sainte Leuphérine, en empruntant son nom au cartulaire de Redon[16], place, pour sa part, la fête de sainte Lewine : «Près de Zenor au Canton de Penouith dans la Cornouaille en Angleterre, Ste Levinne (*Levinna*). Vierge, honorée comme Martyre à Berg, où son corps fut porté environ trois-cents ans après sa mort, et placé en l'Eglise de S. Vinnox[17].» Le sort s'est donc aussi retourné contre sainte Leuférine en Saintonge.

Mais si elle a été remplacée comme patronne de l'église du lieu, elle a, du moins, conservé la titulature de la fontaine miraculeuse qui lui était dédiée. Cette fontaine est décrite par l'abbé Yves-Pascal Castel comme «un simple et large trou d'eau, une espèce de mare analogue à celle où vont s'abreuver les troupeaux», ajoutant cependant que lors d'un curage, «on y avait observé un fond dallé de grandes pierres, entre lesquelles s'étaient glissées un certain nombre de pièces de monnaie jetées là par des fidèles[18]». Cette fontaine guérisseuse fut, en effet, jadis très fréquentée. Marc Leproux signale que ses eaux étaient, dès le XVIe siècle, «en si grand honneur que le protestant d'Aubigné s'en est moqué dans *Les Avantures du Baron de Foeneste*[19]».

Contenu dans le livre II, composé en 1617, le passage mérite citation : «L'Evesque de Xaintes, écrit d'Aubigné, a faict un trait de bon Pasteur : quatre gueux ayant contrefaict les aveugles, allèrent prescher leur guérison par une source nouvellement trouvée à Saincte Lurine, près Archiac. Le miracle print si bien feu, que des paroisses de six lieuës environ, on y porta en deux mois près de deux mille charretées de pierres. L'Evesque alla sur le lieu, et ayant faict enqueste, contraignit chacun de remporter sa pierre[20].» Si l'on y plongeait les petits enfants malades et si l'on s'y rendait pour obtenir la pluie, la fontaine était, en effet, surtout réputée pour la guérison des maux d'yeux[21]. Étrange coïncidence, si cela en est une, le nom de Leuférine est un hypocoristique en *-in* du vieux breton *Leufer* (attesté en gallois sous la forme *lleufer* ou *lleuer* «lumière»), d'un celtique ancien **louber*, à la lettre «qui porte la lumière». On n'ose guère imaginer que des moines bretons, au fait, au IXe siècle, de la signification du nom, aient pu être à l'origine de la spécialité thérapeutique de la sainte.

Bernard Tanguy

---

13 Le toponyme est noté *Saincte Larine* en 1496, *Saincte Leurine* en 1590 (*Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1955, p. 266).

14 Ce fragment de litanies, contenu dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, a été publié par H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, 1876-1878, t. III, p. 449-450.

15 Nous remercions Mme Chantal Guimberteau, secrétaire de mairie, de nous avoir communiqué le contenu de ce document.

16 Cf. E. VALLERIE, «Les références bretonnes et celtiques dans le Martyrologe de l'abbé Chastelain», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1983/2, t. CXII, p. 184-185 : «Ste Leupherine, patronne d'une ancienne Abbayïe d'hommes à Conoch au diocèse de Vennes.»

17 *Ibid.*, 1982, t. CX, p. 161.

18 Article paru dans le journal *Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon*, 1er juin 1996.

19 M. LEPROUX, *Dévotions et saints guérisseurs*, Paris, 1957, p. 191.

20 *Œuvres complètes*, éditées par E. Réaume et de Caussade, Genève, 1967, t. II, p. 440.

21 M. LEPROUX, *op. cit.*, p. 191.

Le cantique des Sept Saints remanié par Auguste Bocher

La chapelle des Sept-Saints, située sur le territoire de la commune et paroisse du Vieux-Marché (Côtes-d'Armor), remonte au début du XVIIIe siècle, sur la foi de l'inscription gravée dans la pierre : «Je suis bâtie des aumônes et par les soins de Yves Le Denmat depuis 1703 jusqu'à 1714[1].» Le transept sud de la chapelle est bâti sur un dolmen. À quelque trois cents mètres de la chapelle et du dolmen, coule la source du Stiffel, se répandant par sept orifices. Un acte du 22 juillet 1707 attribue la chapelle aux «Sept Dormants d'Éphèse». Depuis une première lettre de Renan à Luzel du 30 octobre 1876, la communauté scientifique s'est intéressée au culte rendu aux Sept Dormants d'Éphèse dans un lieu si éloigné du lieu de leur martyre, et si «perdu» de la péninsule bretonne. Deux contributions parues dans la dernière moitié du XXe siècle jettent sur notre chapelle et sur les saints qu'on y vénère la plus vive des lumières. C'est le lieu de les citer ici, plutôt que dans une bibliographie *in fine*. La première s'intitule «La crypte-dolmen des Sept Saints Dormants d'Éphèse au Stiffel (en Plouaret, puis Vieux-Marché)» : elle parut en 1957 dans le t. LXXXVI des *Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, p. 116-150, sous la plume de Louis Massignon, professeur au Collège de France. Luzel avait déjà relevé la mention faite dans le Coran de la légende des Sept Dormants[2]. Mais il revenait au grand orientaliste que fut Louis Massignon (1883-1962), non seulement de rapprocher le texte de la vieille *gwerz* bretonne des Sept Saints du texte de la sourate 18 du Coran (notamment les 18 versets 9 à 26), mais de nouer des relations entre les croyants du christianisme et les croyants de l'islam : dans un grand respect du pardon breton des Sept Saints qui se tient le 4e dimanche de juillet et la veille au soir, Massignon a fait naître une rencontre de prière, précédée d'un colloque, entre chrétiens et musulmans qui vénèrent, chacun selon sa tradition, les Sept Saints Dormants d'Éphèse... La deuxième contribution, largement tributaire de la première pour ce qui concerne l'aspect breton de la chose, embrasse le problème dans de bien plus vastes dimensions : il s'agit dans la collection «Les jardins secrets de la littérature arabe», d'un volume 2, de François Jourdan, intitulé *La tradition des Sept Dormants ; une rencontre entre chrétiens et musulmans* (Paris, éditions Maisonneuve et Larose, 1983 ; et particulièrement le chapitre 6, «Le culte des «Saints de la caverne», p. 122-151 ; les sept Dormants bretons sont étudiés p. 130-138).

Renan attribuait à Grégoire de Tours l'introduction en Gaule de l'histoire merveilleuse des Sept Dormants. L'historien gallo-franc affirme avoir traduit en latin la passion des Sept Saints, «avec l'aide d'un Syrien», sous la dictée duquel, sans doute, Grégoire rédigea en latin deux versions de la passion des Sept Martyrs (F. Jourdan, *op. cit.*, p. 144). On attribue, non sans raison, à Grégoire de Tours l'origine de l'expansion de cette tradition en Occident, expansion qui démarra vers l'an 587, date retenue pour la rédaction du *De gloria martyrum* de Grégoire. C'est ce que Renan résume en ces mots : «La *Passio* traduite par Grégoire de Tours a sans doute été la source première des récits que le (*sic*) *gwerz* nous présente sans y rien introduire d'essentiel[3].»

Dans un avant-propos à un tiré à part (juillet 1992) de l'article de son père, Daniel

---

[1] Dans l'Ancien Régime, Le Vieux-Marché était une trève de Plouaret dont elle demeura une succursale jusqu'en 1860, date de son érection en paroisse. La commune fut érigée en 1866.

[2] *Mélusine*, t. I, 1878, p. 204.

[3] *Ibid.*, p. 205.

Massignon écrit ces quelques lignes qui pourraient ouvrir des horizons pour ce qui concerne l'évangélisation de la Bretagne par la voie maritime, en fonction d'un axe Proche-Orient - Irlande ; citons ces deux phrases : «Dans les années 1950, Louis Massignon se mit à rechercher en France les signes qui balisent les voies d'évangélisation dans les premiers siècles de notre ère. Il nota ainsi le long de la rivière de Lannion, escale sur la route maritime entre Irlande et Proche-Orient, la dévotion à la Vierge Marie alitée (Le Yaudet), la dédicace d'une église à sainte Thècle (Ploubezre) et le pardon des Sept Dormants d'Éphèse au hameau du Stiffel en Vieux-Marché.»

Nous parlerons tout à l'heure d'Auguste Bocher (1878-1944), dont la production en langue bretonne, et notamment en vers bretons, n'est pas sans mérite. C'est lui qui fut chargé, dans les conditions que nous verrons bientôt, de remanier en un breton «présentable», le texte très francisé de la vieille *gwerz* des Sept Saints. À la note 1 de la strophe 3 de son texte, Bocher affirme, parlant de la chapelle : «Elle était dédiée il y a bien longtemps aux Sept Saints de Bretagne, qui ont érigé nos évêchés bretons.» Le remaniement de Bocher eut lieu en 1908 ; notre versificateur avait peut-être lu un article de Luzel, paru en 1886, dans lequel le folkloriste revient sur la chapelle des Sept-Saints, non sans effectuer un revirement complet par rapport à la période où il dialoguait avec Renan dans les colonnes de la revue *Mélusine* (Luzel, en 1886, attribue au subterfuge d'un recteur breton l'introduction du culte des Sept Saints à Plouaret, pour «christianiser» sept statuettes grossières que le peuple vénérait). Concernant les sept saints fondateurs des sept premiers évêchés de Bretagne, Luzel note ceci : «Les Sept Saints que l'on vénère dans cet oratoire préhistorique [il s'agit bien de la chapelle du Vieux-Marché] ne sont **plus** les sept premiers évêques de Bretagne, mais bien les sept Dormants d'Éphèse…[4]» Massignon voit les choses tout autrement quand il note (p. 6 de son article) : «La diffusion, du XIIIe au XVIIIe siècle, du culte homonyme des «Sept Saints» évêques de Bretagne n'a pu s'annexer, ni la grotte-dolmen, ni la Gwerz qui y vénérait les Ephésiens ; […] le Stiffel représente bien plutôt l'ultime survivance d'une dévotion anciennement répandue dans tout le pays ; précisément à cause de son *dolmen : christianisé, avant* que les conciles ordonnent de les détruire (567, 668, 689).»

Massignon assigne au prototype de la *gwerz* des Sept Saints une date de naissance, qui, selon lui, doit être antérieure à 567 : cette année-là fut tenu le concile de Tours ordonnant la destruction des mégalithes, et interrompant donc le phénomène de leur christianisation. Si l'hypothèse du grand orientaliste doit être retenue, le prototype de notre *gwerz* serait même antérieur au *De gloria martyrum* de Grégoire de Tours, qui semble avoir été rédigé «au plus tard en 587[5]». Dans sa critique textuelle et son analyse sémantique de la *gwerz*[6], Massignon relève l'éloge initial d'une bâtisse due à la main de Dieu seul ; la strophe 2 parle en effet «d'un ouvrage qui n'a

---

[4] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 298 ; le subterfuge du recteur breton est narré p. 299-300. Sous la plume du même Luzel, on peut lire, quelques pages avant sa «Note sur le pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne», p. 296-300, une longue étude sur les frères Jean et Nicolas Coëtanlem (p. 251-295) : il s'agit de l'examen du testament desdits frères, qui font une donation «Aux sept Sainctz de Bretaigne, scavoir à Monsieur Sainct Pierres, de Nantes, à Monsieur Sainct Paul, à Monsieur Sainct Tudgoal, à Monsieur Sainct Guillaume, à Sainct Brieuc, à Monsieur Sainct Sampson, à Monsieur Sainct Brieuc, à Monsieur Sainct Malo» (p. 282-283). Cette donation est de 1518. Dans une note de la p. 282, Luzel fait cette observation : «Dans cette énumération des Sept-Saints de Bretagne, il faut remarquer que saint Pierre et saint Guillaume, qui n'étaient pas des saints bretons, ont été substitués à saint Corentin, de Quimper et à saint Patern, de Vannes. La vraie tradition s'altérait déjà.»

[5] F. JOURDAN, *op. cit.*, p. 144.

[6] «La crypte-dolmen…», art. cité, p. 14-15.

pas été fait de main d'homme», et la strophe 5, d'une «chapelle qui a été faite sans chaux, ni argile, ni marteau, ni le secours d'aucun homme». L'adaptateur de 1908 a reculé devant ces précisions «inouïes» : son texte ne comprend donc pas les strophes 2 et 5 de la *gwerz* primitive.

Comment Auguste Bocher en est-il venu à réécrire le texte de la *gwerz* des Sept Saints ? Massignon fait allusion (p. 15) aux «exigences de la «receltisation» du lexique [breton]». La réforme orthographique de Le Gonidec, et surtout la «purification» qu'il avait fait subir à la langue bretonne écrite, avaient trouvé leur couronnement dans la parution en 1839 du *Barzaz-Breiz* de La Villemarqué. Mais, pendant longtemps encore des écrivains comme Prosper Proux, ou des imprimeurs-libraires comme Lédan à Morlaix, continuèrent d'écrire le breton sans tenir compte du «courant» impulsé par Le Gonidec. Les catéchismes, recueils de cantiques et autres feuilles volantes mettaient en circulation un breton qui désolait non seulement ses «militants» (dirions-nous de nos jours), mais aussi nombre de lettrés et de prêtres, soucieux de donner de l'idiome breton l'image d'une langue débarrassée de la masse des mots français qui l'encombraient sans nécessité. Dans le diocèse de Saint-Brieuc, même des évêques s'enthousiasmèrent pour la langue bretonne, tel le Lyonnais Augustin David (évêque de 1862 à 1882). Son successeur jusqu'en 1906, Pierre Fallières, fit paraître en 1892 le *Katekiz Eskopti Zant-Briek ha Landreger*[7]. Le texte breton de ce catéchisme est précédé d'un rapport établi par deux archidiacres, celui de Saint-Brieuc, A. Dubourg (futur cardinal-archevêque de Rennes), et celui de Tréguier, M. Le Provost, nés l'un et l'autre dans la zone bretonnante. Ce rapport contient des directives qu'Auguste Bocher a faites siennes pour le remaniement de son cantique. Ainsi : «1° Adopter l'orthographe dite de *Le Gonidec*...» (p. IV) ; «3° Remplacer par des tournures celtiques les tournures étrangères au breton, et autant que possible par des mots également celtiques connus et ayant cours, les expressions françaises nuisibles à l'intelligence du texte» (p. V). Un simple coup d'œil sur la *gwerz* primitive des Sept Saints fait apparaître une quantité considérable de mots français qui ne pouvaient que choquer, dans cette époque de «receltisation» de la langue bretonne. Citons-en quelques-uns : *Assistantet catholic, spirituel, composet, attantion, attantif* (strophe 1), *prudant* (strophe 6), *ambassadourien* (strophe 13), *commodite, charite* (strophe 15), *excelant* (strophe 36)...

La traduction française de la *gwerz* appelle quelques commentaires. Elle fut, écrit Massignon, «esquissée avec Mlle Geneviève Massignon [...], en nous guidant sur la trad. fr. ms. établie par le Recteur Yves Bonniec (mort le 5 nov. 1956) : pour Mme Yvonne Chauffin.» Manifestement cette traduction ne s'en tient pas au texte de la seule *gwerz* primitive ; à plusieurs reprises, il est patent que c'est le texte d'Auguste Bocher qui a été traduit. Il n'y a guère lieu de s'en affliger outre mesure, la substance des deux textes étant la même, comme on le sait. À la strophe 37 cependant, la traduction Massignon contient un contresens, qui peut s'expliquer si, précisément, on fait le «détour» par la version Bocher, mais en la comprenant mal toutefois. La *gwerz* primitive dit ceci :

***Pieres ar Guillermic**, demeus ar C'hos-[Varc'hat,*

Afflijet gant ar derien, a yes dy gant e dad,

ce que nous traduisons : «Pieres Le Guillermic, du Vieux-Marché, / affligé par la fièvre, se rendit là-bas avec son père». La version Bocher donne ceci :

7 *Catéchisme du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, Saint-Brieuc, Prud'homme. Ce catéchisme breton fut réédité en 1908.

.....dimeus..... ,

Disec'het gand an derzien a deuas gant e [dad.

Ce qui se traduit : «P...../ desséché par la fièvre, vint avec son père.»

Ni dans le texte primitif, ni dans la version Bocher, rien ne justifie la traduction erronée de Massignon :

«**Pieres ar Guillermic**, du Vieux-Marché [(C'hoz-Varc'hat)

Desséché par une fièvre prise à son [père.»

Les noms des Sept Dormants sont les mêmes dans la *gwerz* primitive et dans le texte de Bocher (moyennant quelques minimes modifications orthographiques apportées par ce dernier) : *Maximian, Marc, Martinian, Denes, Yan, Serafion, Constantin*. Par comparaison, voici les noms (traduits) tels qu'ils apparaissent dans le synaxaire éthiopien : *Maksimânos, Tâmoukigros, Mardimès, Jean, Constantin, Antoine, Denys*.

Auguste Bocher est un poète breton connu. Il naquit le 7 décembre 1878 à Duault, commune des Côtes-d'Armor qui appartenait jadis à l'évêché de Cornouaille. Son père avait été soldat du pape dans la «Légion romaine». Après 1880, les parents d'Auguste et leurs enfants s'établissent dans le Trégor, à Ploulec'h, où la famille est allée tenir la ferme d'un château, le père étant en outre garde particulier. Près de ce château se trouve la chapelle du Yaudet où l'on vénère une Vierge couchée. C'est par amour pour ce lieu et pour cette chapelle qu'Auguste Bocher prendra comme nom de plume *Ar Yeodet*. Peu avant 1900, la famille revient en Cornouaille et s'établit à Saint-Servais, qui jouxte Duault. Le père d'Auguste, Vincent, était devenu, pour le compte d'un aristocrate demeurant à Guingamp, garde forestier au village de Kerbernès où il devait aussi, secondé par ses fils, tenir la ferme. Auguste Bocher fit la Grande Guerre, et, au retour, reprit la place de son père comme garde forestier. Catholique intransigeant, très attaché à sa Bretagne, Auguste Bocher publia de nombreux articles tant en français qu'en breton, dans le contexte de cette première moitié du XXe siècle où le conflit entre l'Église et la République battait son plein. En 1909, il fit paraître, sous le titre de *Bleuniou Yaouankiz*, un recueil de poèmes bretons des plus estimables. De 1918 à 1944, année de sa mort, Auguste Bocher aura résidé en permanence à Kerbernès en Saint-Servais. Dans la nuit du 20 décembre 1943, une semaine après le meurtre de l'abbé Perrot, recteur de Scrignac, Auguste Bocher fit l'objet d'une première tentative d'assassinat. Le 20 avril 1944, l'assassinat fut consommé...

Figurent ci-dessous, avec sa traduction, le texte breton d'Auguste Bocher, qui veut n'être qu'un remaniement de la *gwerz* primitive : Bocher, comme on l'a dit, supprime les strophes 2 et 5 ; à la strophe 50, il modifie le premier vers qui disait, en écho aux strophes 2 et 5 :

Ur Chapel grêt gant c'huec'h men pa voe [crouet ar bed

La traduction exacte de ce vers ne peut être que : «Une chapelle faite de six pierres quand le monde fut créé.»

Bocher écrit : *Eur chapel groet gant c'houec'h mên, pell amzer zo savet* ; ce qui se traduit : «Une chapelle faite de six pierres, depuis longtemps construite.» Or Massignon traduit : «Une chapelle avec six pierres, depuis très longtemps élevée», ce qui trahit manifestement un emprunt au texte Bocher, mais aussi une infidélité au texte de la *gwerz* primitive...

Texte et traduction du cantique d'Auguste Bocher

Bretoned ha Kristenien, tostaet da glevet
Eur werz dimeus ar c'haeran, eur werz neve savet ;
An danve a zo ken kaer, a zo ken burzudus,
Ma lako ho kalonou da dridal evurus.

1. Bretons et Chrétiens, approchez pour entendre / une complainte parmi les plus belles, une complainte composée récemment ; / le sujet en est si beau, en est si merveilleux, / qu'il fera tressaillir vos cœurs de bonheur.

2. (La strophe 2 de l'original a été supprimée par A. Bocher ; en voici la traduction reprise de l'article de L. Massignon, p. 16 : Mais, avant de poursuivre, adressez tous avec moi / vos cœurs, et vos prières vers (...) le ciel / et je vous assure que vous verrez alors une chose sûre et certaine / je vous parle d'un ouvrage qui n'a pas été fait de main d'homme.)

En Eskopti a Dreger ebarz ar C'hoz-Varc'had,
En doa ar Spered-Santel eur chapel saved mad,
Hep ra, na pri, na mason, na tôer, na kalve ;
Pa deu an den d'he c'hichen e wel ar wirione.

3. Dans l'évêché de Tréguier, en la paroisse du Vieux-Marché, / l'Esprit Saint avait élevé une chapelle bien construite / sans chaux, sans argile, ni maçon, ni couvreur, ni charpentier ; / quiconque s'en approche voit que c'est la vérité.

Nan eus ken nemet c'houec'h mên oc'h ober ar chapel (1),
D'ober d'ezi mogeriou ez eus peder roc'hel,
Diou all a zo en dôen. Piou 'ta ne gredfe ket
Eo Doue Holl-C'halloudek en deus anei savet !

4. La chapelle n'est formée que de six pierres•, / quatre rochers lui servent de murs, / deux autres forment le toit. Qui donc ne croirait pas / que c'est Dieu Tout-Puissant qui l'a construite !

5. (La strophe 5 de l'original a également été omise : Vous me demanderez peut-être / quand et comment elle fut bâtie ; / et moi je réponds : que je crois que quand furent créés le monde, / le ciel, la mer, la terre, elle fut aussi bâtie.)

Er chapel man, Kristenien, e peder ar Seiz-Sant ;
Seiz breur 'oant a renk uhel, tud fur, tud a skiant,
Seiz servichour da Zoue, pa oant war an douar,
Seiz difennour evidomp aboue m'emaint er gloar.

6. Dans cette chapelle, Chrétiens, on prie les Sept Saints ; / c'étaient sept frères de haut lignage, des hommes sages, des hommes sensés, / sept serviteurs de Dieu quand ils étaient sur terre ; / sept défenseurs pour nous depuis qu'ils sont dans la gloire.

Ho skeuden a zo ive, Gwerc'hez, hon Mam Santel,
En-kreiz etre ar Seiz-Sant... Bezet'ta hon skoazel !
Ha pa deuio ar Seiz-Breur evidomp da bedi,
Groet ma teuy ho mab Jezuz kerkent d'hon fardoni.

7. Votre image y est aussi, Vierge, notre sainte Mère / au milieu des Sept Saints... Soyez donc notre soutien ! / et quand les Sept Saints se mettront à prier pour nous, / faites que votre fils Jésus vienne aussitôt nous accorder son pardon.

Me 'gred penôs, Kristenien, e vefet aketus
Da enori el lec'h-man ar Seiz-Breur evurus,
Ha da welet ar chapel pehini a zo groet
Hep ra, na pri, na morzol, hep sikour den ebet.

8. Je crois, ô Chrétiens, que vous aurez grand soin / d'honorer en ce lieu les Sept Frères bienheureux, / en voyant la chapelle qui a été faite / sans chaux, sans argile, ni marteau, ni secours d'aucun homme.

(1) *Chapel ar Seiz-Sant a zo savet war eun dol-ven. Gouestlet e oa gwechall goz da «Zeiz Sant Breiz», o deus savet hon eskoptiou Breiz. Bezomp sonj d'o fedi evit hon Bro garet.*

• La chapelle des Sept Saints est construite sur un dolmen. Elle était dédiée il y a bien longtemps aux «Sept Saints de Bretagne» qui ont érigé nos évêchés bretons. Souvenons-nous de les prier pour notre Patrie bien-aimée.

Hag evit heuilh o skoueriou hag ober d'ac'h kompren
Pegement e sent Doue ouz e zervichourien,
E c'houlennont digantan gouzanv evit e c'hloar
Ar poaniou a deurvezfe rei d'ê war an douar.

Ar c'hentan eus ar Seiz-Sant e oa Maximian,
An eil Marc hag an drived e oa Martinian,
Ar bevare sant Denez, ha sant Yan ar bempved,
Ar c'houec'hved Seraphion, Konstantin ar seizved.

Gwechall e oa eun den kri, Decius 'oa hanvet,
Impalaer ar fallakran a c'hallfed da gavet ;
Ober'rè merzeria dre-holl ar gristenien,
Dre na c'houllent dianzav o fe hag o c'hreden.

En eur gêr hanvet Efez e oa neuz Seiz-Breur,
D'an amzer ma oa en Rom Decius, roue-meur,
O digemenn a reas dre e gannadourien,
O klask ober d'eze nac'h Doue hag e lezen.

Ar Seiz-Breur a lavaras krenn d'ar gannadourien
Ne dianzavchent biken Doue, nag e lezen ;
Gwelloc'h e oa d'ê kant gwech dilezel o c'hargou,
Evit bezan trubarded ha nac'h o c'hredennou...

An den fallakr, o sonjal trec'hi enne ar Fe,
A lam digant ar Seiz-Breur o c'hargou hep dale ;
Ma talc'hont stard da Jezuz e vefont trubuilhet,
Ha mar nac'hont e lezen e vefont enoret !

Mes kaer en deus nac'h oute kargou ha peadra,
Kaer en deus lakat anê da glask o zam bara,
Touet o deus holl bezan, bezan ar Seiz-Merzer,
Kentoc'h evid dianzav Jezuz-Krist, o Salver !

Pan n'en deus ket an den kri gallet donet a-benn
Da zistrei ar Seiz-Breur-man gant e gannadourien,
Ez eo bet ken kounnaret, ma renk dont e-unan
D'o c'hlask ha do c'hastian dre gleze ha dre dân.

Allaz ! o c'havout a ra kuzet en eur c'havern,
Hag, elec'h terri d'eze war an tol o eskern,
E ro urz da vasonat ar c'havern warneze,
Evel pa vijent maro, hag int leun a vue !

– Penôs, o den an ifern, gwasa barnedigez !
Gourc'hemen eun dra ken kri en-kenver ar Furnez !
Lakat en beo en douar Seiz-Breur a renk uhel,
O deus renet a viskoaz eur vue ken santel...

9. Et pour suivre leurs exemples, et vous faire comprendre / combien Dieu exauce ses serviteurs / ceux-ci lui demandent de souffrir pour sa gloire / les peines qu'il lui plairait de leur envoyer sur terre.
10. Le premier des Sept Saints était Maximien, / le second Marc, et le troisième, c'était Martinien, / le quatrième, saint Denis, et saint Jean le cinquième, / le sixième Séraphion, Constantin le septième.
11. Il y avait autrefois un homme cruel qui s'appelait Dèce, / l'empereur le plus scélérat que l'on pût trouver ; / il faisait martyriser partout les chrétiens, / du fait qu'ils ne voulaient pas renier leur foi et leur croyance.
12. Dans une ville appelée Éphèse il y avait alors Sept Frères, / à l'époque où était à Rome Dèce empereur, / il leur manda des ambassadeurs, / pour tenter de leur faire renier Dieu et sa loi.
13. Les Sept Frères firent savoir tout net aux ambassadeurs / qu'ils ne renieraient jamais Dieu ni sa loi ; / il leur était cent fois préférable d'abandonner leurs charges, / plutôt que de devenir des traîtres et de renier leurs croyances.
14. Le scélérat, dans la pensée de venir à bout de leur foi, / enlève sans tarder leurs charges aux Sept Frères : / s'ils tiennent bon à Jésus, ils seront persécutés, / et s'ils renient sa loi, ils seront honorés.
15. Mais il a beau les priver de leurs charges et de tout bien, / il a beau les obliger à mendier leur pain, / ils ont tous juré d'être les Sept Martyrs, / plutôt que de renier Jésus-Christ, leur Sauveur.
16. L'homme cruel, ayant échoué / à mater les Sept Frères par ses ambassadeurs, / est entré dans une telle colère qu'il doit venir lui-même / les chercher et les punir par le fer et par le feu.
17. Hélas ! il les trouve cachés dans une caverne, / et, au lieu de leur rompre incontinent les os, / il donne l'ordre de maçonner la caverne sur eux, / comme s'ils avaient été morts, eux qui sont pleins de vie !
18. – Comment, homme venu de l'enfer, porter la pire sentence ! / ordonner une mesure si cruelle à l'égard de la Sagesse ! / enterrer vivants Sept Frères de haut lignage / qui ont depuis toujours mené une vie si sainte...

Da vihanan, ma 'z eo red d'ê gouzanv ar maro,
Ro d'eze eur maro skanv, den fallakr ha garo ;
Gwell eo mervel war eur rod pe stag ouz ar potanz
Pe rostet war ar glaou-tan evel eur zant Loranz.

19. Au moins, s'il leur faut souffrir la mort, / donne-leur une mort légère, homme scélérat et féroce ; / il vaudrait mieux mourir sur une roue ou lié à la potence, / ou rôti sur des braises ardentes comme un saint Laurent.

Mes koll an holl sklerijen, bezan beo douaret,
Mervel gant bep dienez, gant an naon, ar sec'hed
A zo eur verzerenti ken heuzus ha ken braz,
N'ez eus nemed an ifern, pe ar purgator waz !

20. Mais perdre toute lumière, être enterré vivant, / mourir en toute détresse par la faim, par la soif, / voilà un martyre aussi horrible et aussi grand / qu'il n'y a de pire que l'enfer ou le purgatoire !

Kristenien leun a galon, n'oc'h-hu ket tenerêt,
O welet Seiz-Krouadur en bue douaret ?
Dimeus a greiz o yec'hed hag en o yaouankiz,
Douaret en eur c'havarn ha nan en eun iliz ?

21. Chrétiens au grand cœur, n'êtes-vous pas attendris / en voyant Sept Enfants en vie, enterrés ? / en pleine santé et en pleine jeunesse, / ils ont été enterrés dans une caverne et non pas dans une église.

Siouaz ! achu eo d'eze... Lezomp-ê da vervel,
Pa n'hallomp ket o zikour ; mes, c'houi, Tad eternel,
Digemeret o ine da viken en ho kloar,
Pa 'z int evit ho lezen plantet beo en douar !

22. Hélas ! tout est fini pour eux... Laissons-les mourir, / puisque nous ne pouvons pas les aider ; mais vous, Père éternel, / recevez leur âme pour toujours dans votre gloire, / puisqu'ils sont à cause de votre loi plantés vivants dans la terre.

O Doue Holl-C'halloudek, c'houi a viras gwechall
Ar Profet brudet, Jonas, en korf eun aneval ;
Eur pesk hanvet ar Balin her lonkas er mor bras,
Hag er gêr a Ninivez, en tri de, hen rentas.

23. Ô Dieu tout puissant, vous avez gardé autrefois / le prophète renommé, Jonas, dans le corps d'un animal ; / un poisson appelé la Baleine l'avala dans la vaste mer, / et dans la ville de Ninive, trois jours après, le rendit.

C'houi a viras Daniel en-kreiz al leoned,
C'houi reas da dri vugel kana 'n eur forn c'horet,
Breman c'houi a lez Seiz-Breur, en eur c'havarn heuzus,
Da vervel 'kreiz ar yec'hed dre urziou Decius.

24. Vous avez protégé Daniel au milieu des lions, / vous avez donné à trois enfants de chanter dans le four chauffé à blanc, / maintenant vous laissez dans une caverne horrible, Sept Frères / mourir en pleine santé par ordre de Dèce.

Seitek vloa hag eiz ugent e chomchont el lec'h-ze,
Ken ma oe divasonet ar c'havarn warneze ;
An neb en devoa klevet e oant eno laket
A zonje e oant maro, pell zo en poultr rentet.

25. Dix-sept années plus huit fois vingt années, ils restèrent dans ce lieu / jusqu'à ce qu'on descellât la caverne de sur eux ; / ceux qui avaient entendu dire qu'on les avait mis là / les croyaient morts, depuis longtemps réduits en poussière.

Mes Doue Holl-C'halloudek, pehini na lez ket
Oberou groet evitan hep bezan dic'haouet,
A zigasas ar c'housked er c'havarn d'ar Seiz-Sant
Hag o miras en keit-se dimeus poan ha tourmant.

26. Mais le Dieu Tout-Puissant, lui qui ne laisse pas / les œuvres faites pour lui privées de récompense, / envoya le sommeil dans la caverne des Sept-Saints / et les garda pendant tout ce temps-là indemnes de toute peine et tourment.

Rak pa oe bet ar Seiz-Sant er c'havarn douaret,
Dre aotreadur Doue e krokchont da gousket ;
Seitek vla hag eiz ugent 'oant bet hep dihuni,
P'oe digoret ar c'havarn e oant kavet enni !

27. Car lorsque les Sept Saints avaient été enterrés dans la caverne, / par la permission de Dieu ils commencèrent à dormir ; / dix-sept années et huit fois vingt années ils restèrent sans se réveiller : / quand on ouvrit la caverne, on les y retrouva !

A boan ma oant bet kavet, dre-holl redas ar brud,
Hag e lakas souezet eun niver bras a dud ;
Ne oa ket hep digare, rak me a gred, biskoaz
No oa bet c'hoaz klevet komz eus eur burzud ken braz.

Pa oa klevet ar burzud – ar c'helo oa redet –
An holl dud dimeus Efez a deuas d'o gwelet
Holl e taoulinchont eno, ha leun a drugare,
E rentchont meulodiou d'hano santel Doue !

Dre desteni ar plak kouevr, kavet eno gante,
Elec'h ma oa o hano skrivet hag o bue,
En deus permetet Doue, evit e vrasan gloar,
Gouzout pegement amzer e oant bet en douar.

Prestik goude ar maro d'ar Seiz-Sant a deuas.
O ineou d'an Nenvou war an tol a nijas ;
Mar n'o deus bet er bed-man nemed poan hag enkrez,
Da vihanan er bed-all o devo levenez !

Pegen evurus omp-ni, etrezomp, Bretoned,
Dre m'hon deus ken bras tenzor en parouz ar C'houer-c'hed !
Rentomp grasou d'au Dreinded : Tad, Mab, Spered-Santel,
Da vezan groet d'ar Seiz-Sant en hon Bro eur chapel !

Ouspenn ar chapelig koant, c'hoaz ez eus 'n he c'hichen,
Eur feunteun gaer d'ar Seiz-Sant hag he deus seiz mammen,
Seiz gwazien dre bere e ro Doue grasou
Hag e ra, en peb amzer, niver a vurzudou…

An dour man a grenva kalz an neb zo en yec'hed,
Hag a zistân e boaniou d'an neb en deus klenved ;
Doue a ro d'an ine, d'an ine grasou kaer
Ha d'ar c'horf nerz ha yec'hed dre beden Seiz-Merzer.

Eur wreg eus a Blouaret, a barouz ar Seiz-Sant
Katell David he hano, a goueze en droug-sant,
En droug sant Loup e koueze, siouaz, bemde-goulo,
Ma sonjed ne bareche ken na vije maro.

Goude bezan pell amzer evel-se gwall-gaset
Betek chapel ar Seiz-Sant he deus sonjet monet ;
Eno hi he deus kavet louzou ouz he c'hlenved,
Rak aboue m'eo bet eno, biskoaz n'eo bet kouezet.

28. À peine avaient-ils été découverts, partout se répandit la nouvelle, / et elle mit dans l'étonnement un grand nombre de gens ; / ce n'était pas sans raison, car je crois, jamais / on n'avait encore entendu parler d'un miracle aussi grand.

29. Quand on eut connaissance du miracle – la nouvelle s'en était répandue – / tous les gens d'Éphèse vinrent pour les voir ; / tous s'agenouillèrent là, et pleins de reconnaissance, / ils rendirent louange au saint nom de Dieu !

30. Par le témoignage de la plaque de cuivre que l'on trouva là, / sur laquelle étaient écrits leurs noms et leur vie, / Dieu a permis, pour sa plus grande gloire, / que l'on sache combien de temps ils avaient été ensevelis.

31. Peu après, la mort est survenue pour les Sept Saints. / Leurs âmes aux cieux d'un coup furent portées ; / s'ils n'ont eu en ce monde que peine et chagrin à souffrir, / au moins dans l'autre monde ils trouveront la joie !

32. Comme nous sommes heureux, nous autres Bretons, / d'avoir un si grand trésor dans la paroisse du Vieux-Marché ! / rendons grâces à la Trinité : Père, Fils, Esprit Saint, / d'avoir élevé dans notre pays une chapelle aux Sept Saints.

33. Outre la jolie petite chapelle, il y a encore, près d'elle, / une belle fontaine des Sept-Saints et elle a sept sources, / sept ruisselets par lesquels Dieu donne des grâces / et par lesquels, en tout temps, il accomplit nombre de miracles…

34. Cette eau-ci fortifie quiconque est en bonne santé, / et elle calme les souffrances de ceux qui sont malades ; / à l'âme, Dieu donne de belles grâces, / et au corps force et santé par l'intercession des Sept Martyrs.

35. Une femme de Plouaret, la paroisse des Sept-Saints, / du nom de Katell David, tombait en mal de saint, / elle tombait en mal de saint Loup tous les jours que Dieu fait, / au point de penser qu'elle ne guérirait pas avant de finir ses jours.

36. Après avoir été ainsi pendant longtemps en mauvaise santé, / elle a pensé se rendre jusqu'à la chapelle des Sept-Saints ; / elle y a trouvé remède pour sa maladie, / car depuis qu'elle s'est rendue là, plus jamais elle n'y est retombée.

Pierez ar Gwillermik dimeus ar C'hoz-Varc'had,
Disec'het gand an derzien a deuas gant e dad ;
Goude bezan bet gwalc'het en dour, herve e c'hoant,
E hadkavas ar yec'hed, trugare d'ar Seiz-Sant !

37. Pierez Le Guillermic, du Vieux-Marché, / desséché par la fièvre, vint avec son père ; / après s'être lavé dans l'eau, suivant son désir, / il recouvra la santé, grâce aux Sept Saints.

C'hoaz Pierez Kerivoal, a barouz Pluzunet
A oa gant an droug-gouzoug ive merzeriet ;
Eun nozvez e oa ken fall ma sonjed e varvche ;
Pa oe gouestlet d'ar Seiz-Sant, yec'hed en doa goude !

38. Encore Pierez Kerivoal, de la paroisse de Pluzunet, / était, lui aussi, martyrisé par le mal de gorge ; / une nuit, il était tellement mal qu'il pensait qu'il en mourrait ; / quand il se fut voué aux Sept Saints, il fut guéri ensuite.

Tud klanv gant pep seurt klenved, kam, mac'hagnet pe [dall,
O vont beteg ar Seiz-Sant a gav diboan raktal.
Eur wreg eus a Blouaret, a gollas ar gwelet,
Kaer he doa klask louzeier, hi ne baree ket...

39. Des gens malades de toutes sortes de maux, boiteux, estropiés ou aveugles, / se trouvent, en se rendant jusqu'aux Sept-Saints, immédiatement rétablis. / Une femme, de Plouaret, perdit la vue ; / elle avait beau chercher des remèdes, elle ne guérissait pas...

Mont 'reas gant he fried gant gwir devosion,
Evit pedi ar Seiz-Sant eus a greiz he c'halon,
He daoulagad a walc'has en dour feunteun ar Sent,
Ma kavas ar sklerijen ken reiz ha diagent.

40. Elle se rendit avec son époux, en vrai dévotion, / pour prier les Sept Saints, du fond de son cœur, / elle baigna ses yeux dans l'eau de la fontaine des Saints, / si bien qu'elle recouvra la vue aussi bonne qu'auparavant.

Arabad eo ankouas ive ar mad-ober
Groet da Vari-an-Allin, groet gand ar Seiz-Merser ;
Ne oa ket en he diou vron peadra da vaga
Ar c'hrouadurig bihan he devoa o tena...

41. Il faut bien se garder d'oublier le bienfait / accordé à Marie Allin, accordé par les Sept Martyrs ; / elle n'avait pas de lait pour nourrir / la créature enfantine qu'elle avait au sein...

Mont a rês gant eur fe vras da chapel ar Seiz-Sant,
Da c'houlen magadurez evid an inosant,
Hag a drugare Jezuz hag e vam, ar Werc'hez,
Teuas kerkent he diou vron da vezan leun a laez !

42. Elle se rendit avec une grande foi à la chapelle des Sept-Saints, / pour demander d'être en mesure d'allaiter le nourrisson, / et par la grâce de Jésus et de sa mère, la Vierge, / aussitôt ses seins se gorgèrent de lait.

Daou vab Jakez ar Goffik, a barouz Trebeurden,
A oa enpad nao sizun klanv bras gant an derzien ;
D'ar Seiz-Sant e oent gouestlet hag er memeus amzer
E kwiteas an derzien hag e teujont seder.

43. Les deux fils de Jacques Le Goffic, de la paroisse de Trébeurden, / furent pendant neuf semaines très malades, avec de la fièvre ; / ils furent voués aux Sept Saints et dans le même instant, / la fièvre les quitta et ils redevinrent sereins.

Merc'h Juluan ar Piver, dimeus a Lanhuon,
A oa gant eur c'hlenved kri glac'haret he c'halon,
N'halle ket hec'h-unanik na finval, na kerzet,
He diou-c'har a oa outi kasi maro rentet.

44. La fille de Julien Le Piver, de Lannion, / était affligée d'une cruelle maladie au cœur, / elle ne pouvait d'elle-même ni remuer ni marcher, / ses jambes étaient comme rendues mortes.

Digaset eo d'ar Seiz-Sant gant he mam hag he zad,
Evit ober he feden ha goulen he mennad ;
Elumet oe eur golo eviti er Seiz-Sant,
Hag e kerzas d'ar feunteun evurus bras ha drant !

45. Elle fut conduite aux Sept-Saints par sa mère et son père, / pour y faire sa prière et présenter sa demande ; / on alluma pour elle un cierge aux Sept Saints, / et elle courut à la fontaine, toute heureuse et pleine d'entrain !

Burzudou a rer aman en-kenver peb seurt tud,
An holl, paour ha pinvidik, zoken al loened mud,
A c'houzanv kenlies gwech eun nerz vadelezus
Adalek ma vent gouestlet d'ar Seiz-Breur galloudus.

46. Il se produit ici des miracles à l'égard de toutes sortes de gens, / tous, pauvres et riches, même les bêtes, qui n'ont pas la parole, / ressentent en leur être une force bienveillante, / dès l'instant et chaque fois qu'elles sont voués aux puissants Sept Frères.

Chilaouet a c'hoarvezas gand eun den diskiant,
A deuas da laerez ed da chapel ar Seiz-Sant :
Pa oa o c'houren e vec'h, e chom staget outan,
Ken na deu prozesion ar barouz davetan…

47. Écoutez ce qui arriva à un homme insensé, / qui était venu voler du blé à la chapelle des Sept-Saints : / quand il en était à mettre sa charge sur le dos, le sac lui resta attaché, / jusqu'à ce que vienne la procession de la paroisse pour le délivrer…

Niver bras a vurzudou a c'hallfen displega,
O laret a rafen holl paneved o skwiza ;
Kement am eus lavaret a zo gwir, war ma fe,
Kement o deus bet zikour a destenio ze !

48. J'aurais un grand nombre de miracles à décrire : / je les énumérerais tous si je ne craignais de vous lasser ; / tous ceux que j'ai dits sont vrais, par ma foi, / tous ceux qui ont été secourus en témoigneront !

N'en deus lec'h war an douar, pa deuer da bedi,
N'hallfe an Aotro Doue chilaou hon mennad-ni ;
Mes gwir ez eo koulskoude en deus bet dibabet
Lec'hiou dreist al lec'hiou-all da vezan enoret !

49. Il n'y a pas de lieu sur terre, quand on vient y prier, / où le Seigneur Dieu ne puisse exaucer notre demande ; / mais il est vrai pourtant qu'il a choisi / des lieux qui l'emportent sur d'autres lieux pour y être honoré !

Eur chapel groet gant c'houec'h mên, pell amzer zo [savet,
Eur feunteun a seiz mammen, kalz a vurzudou groet,
A ro d'imp skler da welet eo ar Seiz-Sant eur plas
En deus dibabet Doue evit rei d'imp e c'hras.

50. Une chapelle faite de six pierres, construite depuis fort longtemps, / une fontaine à sept sources, bien des miracles survenus, / nous font voir clairement que les Sept-Saints sont un endroit / que Dieu a choisi pour nous donner ses grâces.

Rak-se, mar hon deveus c'hoant da vonet d'an Nenvou,
Keit ha m'hon devo amzer, klaskomp 'ta an henchou ;
Dastumomp eun eost kaer, kaer, dimeus grasou Doue
Gant aon na vefemp, siouaz, d'hon maro dibourve…

51. C'est pourquoi, si nous sommes habités par le désir d'aller aux cieux, / tant que nous en avons le temps, recherchons-en donc les chemins ; / recueillons une belle, une belle moisson, des grâces de Dieu, / de peur d'en être, hélas, à notre mort dépourvus…

Pleustret ez eo ar Seiz-Sant, bemde enpad ar zun,
Gant tud eus a bep koste, dreist holl enpad al lun ;
Mes bep bla da gentan zul goude ar Vadalen,
Ez eus pardon, induljanz d'an holl wir gristenien.

52. Les Sept-Saints sont fréquentés, tous les jours de la semaine, / par des gens venus de toutes parts, particulièrement le lundi ; / mais tous les ans, le dimanche qui suit la fête de la Madeleine, / il y a un pardon, indulgence à gagner pour tous les vrais chrétiens.

An induljanz er bed-man hon dizam diouz ar boan,
A renker er purgator tremen en-kreiz an tân ;
Mui a dalv eun ober-mad tra ma 'z omp en bue
Evit kant vla a flammou da walc'hi hon ine.

53. L'indulgence en ce monde nous décharge de la peine, / que l'on doit supporter au purgatoire au milieu du feu ; / mieux vaut une bonne œuvre faite durant notre vie / que cent années de flammes pour purifier notre âme.

Kemeromp lod, Kristenien, ebarz ar grasou ze,
Demp da bardon ar Seiz-Sant, demp da bedi Doue ;
Goulennomp eno beva er bed man ken doujus
Ma vefomp 'barz ar bed-all da viken evurus ! ! !

54. Prenons notre part, Chrétiens, de ces grâces-là, / allons au pardon des Sept Saints, allons prier Dieu ; / là, demandons de vivre en ce monde d'une vie tellement sainte / que nous soyons dans l'autre monde heureux pour toujours ! ! !

Kempennet ha reizet gant AR YEODET,
diwar werz koz ar Seiz-Sant

18 C'houevrer 1908.

IMPRIMATUR

Brioci, die 17a Martii 1908.

Y.-M. AR PENNEC.
Vikel vras

Texte amendé et remanié par AR YEODET
À partir de la vieille complainte des Sept-Saints

18 février 1908

IMPRIMATUR

SAINT-BRIEUC, LE 17 MARS 1908

Y.-M. LE PENNEC,
Vicaire général

Louis Massignon est venu dix fois au pardon des Sept Saints, de 1953 à 1962, année de sa mort. Le cantique d'Auguste Bocher, sur la feuille volante de 1955, comptait encore 18 strophes. Il se chante, notamment, le samedi soir, lorsque la procession quitte la chapelle pour se rendre au lieu du *tantad*...

Fanch Morvannou

Deux termes formés avec le préfixe vieux-breton *guo-*

Ce préfixe prononcé /gwo/ et issu d'un plus ancien *uuo-* au sens de «sous», «un peu» à valeur restrictive est à l'origine d'un certain nombre de dérivés dont *uuoion* et *uuotal* aux sens apparemment obscurs, termes que le regretté Léon Fleuriot rangeait sous la mention «obscur[1]» ou «incertain[2]» d'une part, ou rapprochait d'un gallois **wadal* «ferme[3]» tout en émettant un doute en faisant suivre d'un point d'interrogation le qualificatif «ferme ?[4]».

Ce préfixe a évolué en *gou-* dans les composés modernes tels *gouboazh* «peu cuit, saignant» formé sur le qualificatif *poazh* «cuit», *goudreust* «poutrelle» issu de *treust* «poutre», *gouloù* «lumière» issu du vieux breton *guolou* de même sens et formé sur *lou* «lumière, brillance», etc.

Ce préfixe isolé, il subsiste les racines *ion* et *tal* de ces deux termes. Si *tal* n'a pas subi d'évolution et a gardé son sens ancien de «front», *ion* ne semble pas avoir de correspondant moderne. La voyelle *-o-* dans les mots vieux-bretons a évolué en *-eu-* en breton moyen et moderne : ainsi *lor* /lør/, «sol, aire, surface» donne *leur*, *mor* /mør/ «grand», *meur*, etc. Ce terme *ion* aurait donc eu un correspondant moderne **yeun* au sens différent de *yeun*, variante par palatalisation de *geun* «marais» ou de *Yeun*, variante de *Youenn*.

Une comparaison avec le gallois s'impose. Le préfixe ancien *uuo* a évolué en *go-* par réduction de la diphtongue dans des mots comme *gobant* «dell, dingle» formé sur *pant* «pente» (cf. le breton *goubant* «côte»), **godaran* «bruyant» où l'on reconnaît le terme *taran* de même sens que le breton *taran* «tonnerre», *golau* «lumière», etc. La voyelle *-o-* se note *–aw-* en gallois moderne : ainsi *lor* a donné *llawr*, *mor* est *mawr*, etc. Et notre terme *uuoion* a évolué en *goiawn*, qualificatif au sens de «vrai, sincère ; vif, vivant». L'autre terme *uuotal* est à l'origine du moderne *godal* «sommet, crête».

On peut dès lors expliquer les anthroponymes vieux-bretons *Conuuoion*, nom du moine fondateur de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon et conseiller de Nominoé par «guerrier sincère (ou vif)» et *Catuuotal*, duquel procède le nom de famille moderne *Cadoudal*, par «combat-sommet» avec pour sens possible «éminent au combat».

Albert Deshayes

---

[1] *Dictionnaire du vieux breton*. Part II, Toronto, 1985, p. 573.

[2] *Le vieux breton. Éléments d'une grammaire*, Paris, 1964, p. 73.

[3] ID., *ibid.*, p. 386.

[4] ID., *ibid.*, p. 399.

Village disparu ou nom de village modifié

Par sa graphie, le nom de lieu reste le témoin de l'évolution de la langue à une époque donnée mais non le reflet de sa prononciation. Figée, cette graphie est le plus souvent en retard sur la langue parlée. Dans bien des cas, les mutations ne sont pas notées et, en particulier, les cas de lénition interne tels les *Kermorvan*, *Kermenguy*, etc., que l'on devrait transcrire *Kervorvan*, *Kervenguy*, etc. L'article défini *an* évolué à *ar* depuis le début du XVIIe siècle devant la plupart des consonnes, se maintient dans plusieurs toponymes ou se note parfois *am* par labialisation en dépit d'une prononciation [ar] ou [a]. Même si la graphie reste bien en retrait sur la forme orale ou si elle s'en rapproche parfois, elle a quand même évolué à travers les siècles ; peu de villages s'écrivent encore comme au début de la période du moyen breton, si ce n'est les *Penfrat*, *Penfoul*, *Penfont* ou *Merdy* par exemple.

Mais la nature de mon propos n'est pas de disserter sur l'évolution graphique mais de jeter un regard sur la mort d'un toponyme. L'examen comparatif des cadastres, l'ancien, dit à tort napoléonien, et le récent, montre que beaucoup de noms de lieux ont disparu victimes de la désertion des campagnes, de la construction d'habitations ou de voies nouvelles, d'une dénomination tournée vers les grands hommes ou des noms de plantes ou de fleurs, victimes d'une politique non volontariste de défense du patrimoine linguistique au même titre que disparaissait ce que l'on désigne aujourd'hui par petit patrimoine. Par le passé, des noms de lieux ont aussi cessé d'exister mais pour d'autres raisons, encore que l'abandon d'un lieu par ses habitants, partis ou tous décédés, pouvait en être aussi la cause. Dans un acte daté de 1693 et relevant des possessions de l'abbaye de Landévennec, on relève, en effet, cette mention : *Kerdonnart inhabitté de temps immémorial et sans logement.* Combien entrent dans cette catégorie ? Il est difficile de le dire, tous les clercs royaux, quand ils établissaient un inventaire, un «dénombrement» dans le cas d'un acte de succession ou de vente ou d'une réformation du domaine, n'ont pas toujours cru bon de le noter. On notera cependant que le lieu réhabité pouvait changer de nom sans avoir été absorbé par un village voisin ; un acte de 1733 concernant le moderne *Le Cosquer* en Mellac précisait *le village inhébergé de Quelliou a present appelé an Cozker.*

Un second cas de figure se présente, c'est le changement du nom du lieu, du village. Le passage de l'ancien au nouveau nom se traduit par l'emploi de termes comme *autrement*, *ou*, *dit aussi*, *anciennement*, *feu*, etc. Ce phénomène intéresse tant les anciens évêchés de Léon que de Cornouaille ; un comptage montre que ce phénomène affecte quarante-huit communes. La fréquence se montre particulièrement forte dans une zone comprise entre l'Aven et l'Isole, c'est-à-dire l'est de la basse Cornouaille ; on relève dans un ordre décroissant dix-sept villages en Bannalec, quinze en Riec-sur-Belon, douze en Clohars-Carnoët, huit en Mellac, sept en Moëlan-sur-Mer, etc. Examinons maintenant les causes de ces modifications.

• **Un changement de propriétaire du lieu.** Son nom nous est parfois communiqué.

– Le village de *Kerhern* en Bannalec était occupé en 1613 par *Yves Le Bouhiec* : c'est aujourd'hui *Keramboyec*.

– Le village de *Kerroland* en Clohars-Carnoët, mentionné en 1605, est attesté en 1669 sous un double nom : *Kerroland Kermazuel*, mais, au début du siècle suivant, le registre paroissial porte la note de *Kerroland au dénommé Mazuel* ; il est inscrit sous le nom de *Kermazuel* au cadastre actuel.

– Le village du *Run* en Mellac, attesté en 1540 et commenté ainsi : *ouquel demeurent Guill^e et Yvon Le Gall*, porte le nom de *Querangal* en 1681, noté aujourd'hui *Kergall.*

– Le village de *Kerheloury* en Mellac *ou demeure Yvon Le Druz*, mentionné en 1540, devient *Kerandrus* dans un acte de 1681 mais, en 1733, on connaissait encore le nom d'origine *Querheloury ou Querandrus* ; il n'est plus connu que sous celui de *Kerandru.*

• **Un changement de propriétaire**, mais l'état civil complet du nouvel occupant n'est pas donné. Les deux noms sont séparés par un terme (voir ci-dessus) attestant la modification. Ce cas se répète à de nombreuses reprises et l'on se bornera à citer quelques exemples.

– L'ancien village de *Kerhezrou* en Mellac devient *Kercohen* en 1681 mais ce n'est qu'en 1733 qu'un acte rapproche ces deux lieux : *Querhellou* et *Quercohen* ; ce lieu est faussement noté *Kercouant* de nos jours.

– *Kerlevezen*, attesté en 1481 en Moëlan, est accompagné, en 1678, du commentaire *ou Kerganavet* ; ce qui permet de l'identifier avec *Kercanevet* mentionné en 1614 ; c'est aujourd'hui *Kercanet.*

– *Kerlavezen*, situé en 1576 en Moëlan également, se voit évincer en 1589, soit treize ans plus tard, par le nom de *Kernevenic* mais ne disparaîtra pas parce qu'en 1683 la réformation du domaine le note encore sous la forme de *Querlouen* ; c'est aujourd'hui *Kernévénic.*

• **Le lieu conserve son nom initial** ; le changement ne s'est pas traduit dans les faits et l'appellation d'origine a prévalu.

– *Kernabat* en Bannalec, attesté en 1499 sous la graphie *Keranabat*, est noté en 1672 *Quernabat autrement Kerisennet*, mais simplement *Kernabat* en 1683.

– *Kerachure* en Gouesnac'h, attesté en 1696, voisine avec *Quervoloré* en 1707 ; c'est une mention plus tardive, en 1747, qui permet de lier ces deux toponymes : *Kerancuré ou Kerboloré* ; le nom initial s'est maintenu : *Kerhuré.*

– *Caméan* en Lannilis, attesté sous la graphie *Cammean* en 1618, était aussi dit *Porzledan* en 1687 : *Camean ou Porzledan.*

– *Kerilis Nevez* en Névez était aussi dit *Kerouhault* en 1626 mais il est noté aujourd'hui sous son nom premier de *Kerilis.*

• **Le lieu est double** ; il porte la même appellation mais on utilisait soit *bras* ou *bihan*, soit *huella* ou *izella*, soit *nec'h* ou *traon* pour les différencier. Dans certains cas, l'un, parfois les deux, ont été désignés par un autre nom.

– *Bot huellaf* en Fouesnant, que l'on relève suivi de *ou Kerlagadec* en 1768, portait déjà ce dernier nom en 1709 et qui s'est maintenu de nos jours.

– Le village de *Kersabiec* en Gouesnac'h, devient, à la suite d'un partage, *Kersabiec bras* et *Kersabiec bihan* en 1575. Un acte de 1692 mentionne le lieu de *Kersabiec bras dit Keralay* ; ce lieu est à présent *Kerlay.* Un second acte, relevé dans le registre paroissial, place une naissance à *Kersabiec bihan dit Kerverrou* ; c'est toujours *Kerverrou.*

– *La grande Isle* en Melgven est dit *autrement Kerandereat* en 1679, nom que ce lieu a conservé.

– *Penanras anciennement Rochcleguer uhella*, mention que l'on relève dans un acte de 1686, désigne l'actuel *Penn ar Raz* en Sizun.

• **Un nom de personne chasse un terme descriptif.**

– *Kerengac*, attesté en 1670 en Bannalec, est noté *Kerangac ou Cleuziou* en 1678 ; il s'agit du moderne *Kergac.*

– *Rostresen autrement Kertanguy*, mentionné en 1683 en Bannalec, correspond au moderne *Kertanguy.*

– Le village du *Plessix*, noté sous ce nom en 1680, est attesté dans la réformation du domaine de Mellac sous la mention *Kercaheric anciennement Plessix*, en 1683. Cette appellation entérinait un acte passé vers 1600 qui le nommait déjà *Kercaezric* ; c'est l'actuel *Kergaëric*.

• Un terme descriptif remplace un nom de personne.

– *Kercazrou*, situé en 1491 en Bannalec, se notait *Kergarou autrement Lisle* en 1683 et, de nos jours, *L'Isle*.

– *Kerderyen aultrement an Banazlou*, que l'on relève dans un acte de 1540, s'applique à l'actuel *Balanou* en Ergué-Gabéric.

– Le village du *Roz* en Plounéour-Ménez était dit *Douar Merch Symon aultrement Knechmerch Symon* en 1494 puis noté *Ros ou Crechmarchsimon* en 1676 et simplement *Le Roz* en 1680.

• Un terme descriptif est substitué à un terme descriptif.

– *Penancastel aultrement an Fouenneyer*, en l'île de Batz, s'applique au moderne *Pen ar C'hastel*.

– *Portzguen autrement Goueliou* désigne l'actuel lieu de *Porsguen* à Ouessant.

– *Le Berildut*, mentionné en 1505, se note *Grouinit* en 1616, rapprochement confirmé par la leçon *Grouinit autrement Laber Ildut* de 1659 ; on y reconnaît le village de *L'Aber-Ildut* en Lanildut.

– *Pradoc* en Ploudalmézeau remplace un ancien *an Poulpri*, comme l'atteste la leçon *an Pradeuc aultrement an Poulpri* de 1659.

• Un simple toponyme est substitué à un hagionyme.

– *Saint Narbret*, attesté en 1542 en Bannalec, devient *Kerencabon* en 1670, substitution confirmée par *Querencabon ou Saint Nabret* en 1681 ; c'est aujourd'hui *Kercabon*.

– *Loqueltas* en Fouesnant devient *Kerangoff* en 1573, nom qui s'est conservé.

– Le lieu de *Lan Tutocan*, qui faisait partie des possessions de l'abbaye de Landévennec, n'a pas disparu mais se notait déjà *Keramperchec* en 1617 avant qu'un acte daté de 1742 ne vienne préciser *Keranperchec autrement dit Landedugan* ; c'est le moderne *Keramperchec* en Pont-Aven.

– On ajoutera à ces exemples en Riec-sur-Belon ceux de *Saint Germain* devenu *Kerbloc'h* de nos jours – *Saint Germain autrement dit Keranbloch* en 1678 –, de *Locquenollay* remplacé par *Kerloury – Querloury ou Locquennolay* en 1678 – et de *Lottivy* devenu *Sainte-Marguerite – Sainte Marguerite autrement Lottivy*.

• Un hagionyme évince un simple toponyme : cela est dû, dans chaque cas, à l'érection d'une chapelle.

– La chapelle dédiée à la Sainte Trinité et sise en Melgven a été élevée sur les terres du village de *Boutyer* en 1540 ; un acte de 1673 précise *la Trinité autrement le Boutier* ; le village porte aujourd'hui le nom de *La Trinité*.

– *Saint-Cado* en Moëlan-sur-Mer est dit *aultrement Kercado* en 1669, que l'on relève sous la graphie *Kergadoux* dans un acte de 1461.

– Le lieu de *Saint-Denis* en Quimper procède d'un ancien *Vergir*, attesté sous cette graphie dans un acte de 1388. Noté déjà *Saint-Denis* en 1664, ce n'est qu'en 1710 qu'un inventaire fait à la demande de l'évêque François de Coëtlogon, précise *Verger ou Saint Denis*.

– La chapelle dédiée à sainte Marguerite sur le territoire du *Moustoir* en Rédéné a amené le changement de dénomination ; on relève *Sainte Marguerite autrement le Moustoir* en 1683. Le lieu est aujourd'hui désigné par *Sainte-Marguerite*. Dans la même commune, une chapelle dédiée à saint Pierre a évincé le nom ancien de *Kerlagatnos* attesté en 1430

sous cette graphie, et ce dès 1598, dans un acte qui cite le lieu de *Sainct Pierre*. La clef est donnée en 1683 par *Saint Pierre autrement Querlagatnos.*

• Un lieu change deux fois de nom

– Le village ancien de *Kerloshouarn* en Moëlan, mentionné sous ce nom en 1408, est noté *Quenech Burtul* en 1512 et *Kermascelin* en 1533. Trois noms différents en un peu plus d'un siècle. L'une des clefs est donnée en 1598 par la leçon *Kerleshouarn aultrement Kervasellin*, et l'autre, un siècle plus tard, en 1698, par *Querloshouarn ou Clech an Burtul.* C'est la seconde dénomination qui a prévalu car ce village est officiellement désigné par *Clech Burtul* mais l'appellation de *Kervasselin* est encore connue dans la commune.

– Toujours dans la commune de Moëlan, le village actuel de *Kergotter* s'appelait *Kericuff dict Kergadic* en 1598, *Kericun* en 1678, avant de devenir *Kericuff ou Kergoter* en 1739.

– Le village de *Kereunyant* mentionné en 1569 semble procéder d'un plus ancien *Keranbosec*, comme l'atteste la leçon *Kereniant autrement Keranbosec* de 1615. Quelque cinquante ans plus tard, on relève *Querreignant autrement Kerbras* mais *Kerruniant* en 1712. Ce village porte aujourd'hui le nom de *Kerbras.*

S'il est aisé de comprendre les motivations qui ont amené certains changements de dénomination de villages dus à l'arrivée d'autres propriétaires ou exploitants des lieux ou à l'érection d'une chapelle, par contre le remplacement d'un élément descriptif par un autre reste problématique et l'examen de ces cas montre qu'il intéresse uniquement le Léon. On notera aussi que deux appellations différentes ont voisiné parfois deux ou trois siècles avant que l'une ne s'impose, très souvent la nouvelle, plus rarement l'ancienne.

Albert Deshayes

Expeditus ou *Exspectatus* ?

Dans son article «À propos du nom de Spézet»[1], Albert Deshayes écrit : «On l'a fait procéder du latin *exspectatus* «attendu, désiré» ou même de *spectatus* «remarquable». Le recteur de Spézet, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, écrivait régulièrement le nom de sa paroisse sous la forme *Spehet* [...]. Cette forme et la prononciation moderne [spe:et] et non [spejt] comme on tend à l'imposer, oriente vers une origine **Sped-* plutôt que *Speth-* malgré les leçons *Spethut* de 1216 et *Spethot* de 1220.» Il en conclut qu'il convient de reconnaître dans ce toponyme cornouaillais le nom de saint Expédit, martyr de Mélitane en Arménie[2].

Étant à l'origine de l'hypothèse *Exspectatus*, que je crois bien avoir été le premier à avancer dans *Communes bretonnes, paroisses d'Armorique*[3], en 1986, et que j'ai réitérée dans mon *Traité de toponymie historique*[4], je me permets de poursuivre ici un débat qui ne me paraît pas clos.

L'argumentation d'Albert Deshayes repose, comme le montre sa référence à la prononciation moderne, sur l'origine de la

[1] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 265.

[2] Aujourd'hui Eski Malatya, en Turquie.

[3] E. VALLERIE, *Communes bretonnes, paroisses d'Armorique*, Brasparts, 1986, p. 189.

[4] E. VALLERIE, *Traité de toponymie historique de la Bretagne*, Le Relecq-Kerhuon, 1995, § 2.376.

consonne centrale du nom : s'agit-il d'un groupe *-ct-* qui aurait très régulièrement évolué en un *-th-*, représenté dans l'orthographe moderne par *-zh-* (de même que le latin *fructus* a abouti à *frouezh*), ou bien d'un *-d-* intervocalique, lénifié tout aussi régulièrement en *-z-* (et amuï en cornouaillais) ? On pourrait ergoter longuement sur la prononciation du nom en breton. Quand il écrit : «...la prononciation moderne [spe:et] et non [spejt] comme on tend à l'imposer», A. Deshayes laisse entendre que la forme *Speied* qu'indiquent à peu près unanimement les dictionnaires contemporains[5] n'est que le fruit d'une de ces méprises que les lexicographes se refilent de génération en génération (le cas n'est pas rare, en breton comme dans les autres langues !). Je n'aurais garde de mettre en doute la compétence très remarquable d'A. Deshayes quant à la prononciation contemporaine des noms de lieu bretons, mais il est néanmoins à noter que la forme *Speyet* apparaît déjà dans une chanson populaire du XIXe siècle[6].

En tout état de cause, et pour deux raisons, là n'est pas la question.

La première raison est qu'implicitement A. Deshayes paraît ici se référer à la description classique de l'évolution dialectale des spirantes dentales : le *-z-* issu d'un *-t-* se maintient en Léon et Trégor, se maintient également ou évolue en [j] en Cornouaille et devient [h] en vannetais, cependant que le *-z-* issu d'un *-d-* ne se maintient qu'en Léon et s'amuït dans tous les autres dialectes.

La réalité n'est pas aussi simple, particulièrement en ce qui concerne le dialecte cornouaillais. K. Jackson, dans son magistral *Historical phonology of Breton*[7], a clairement montré que le cornouaillais a d'abord connu pour ce phonème une évolution de type vannetais qui s'est trouvée progressivement contrecarrée à partir du XVIe siècle par l'influence d'un dialecte central qui avait conservé le *-z-*, ce qui explique la fréquente absence du *-z-* dans des noms de lieu dont la forme française était déjà fixée à l'époque où cette influence commença de se faire sentir : Mahalon, Plouhinec, Briec. Ainsi la prononciation moderne, qu'elle soit [spe:et] ou [spejet], ne permet pas de trancher[8].

Si donc j'ai cru devoir, dès 1986, éliminer l'hypothèse *Expeditus* et ne retenir qu'*Exspectatus*, ce n'est pas en considération de l'évolution de la consonne centrale du nom de Spézet qui, comme je viens de le montrer, ne donne qu'une indication ambiguë. Et pas davantage parce que je me serais laissé abuser par le *-th-* qui figure dans les formes les plus anciennes *Spethut in Pochaer* (1216) et *Spethot* (1220). S'il est vrai que la présence d'un *-th-* dans une forme ancienne laisse présumer qu'il s'agit d'une spirante dentale sourde (issue d'un *-t-*) et non d'une sonore (issue d'un *-d-*), le cas est trop fréquent d'une sonore représentée en vieux breton par *-th-*[9] pour que l'argument soit jugé décisif.

---

[5] Notamment *Nouveau Dictionnaire breton-français* de R. Hemon, *Dictionnaire du breton contemporain* de F. Favereau, *Geriadur hollvrezhonek* publié par An Here...

[6] *Chanson nevez var sujet glac'har ha tristidiguez daou den yaouanck demeus a barroz Speyet, prest da vervel gant ar rangalon*, répertoriée sans autre précision de date par J. Ollivier dans son *Catalogue bibliographique de la chanson populaire bretonne sur feuilles volantes*, Quimper, 1942, sous le n° 485A, et mentionnée par H. ar Bihan, *Dafar geriadur istorel lec'hanvioù Breizh*, Skol-Uhel ar Vro, 1998.

[7] K.H. JACKSON, *A historical phonology of Breton*, Dublin, 1967, § 966, 969, 971, 975.

[8] Néanmoins le *-h-* que contient la forme du XVIIe siècle, *Spehet*, invoquée par A. Deshayes à l'appui de sa thèse, inciterait plutôt à conclure en faveur d'un *-z-* issu d'un *-t-* : s'il arrive que le hiatus provoqué par l'élision d'un *-z-* issu d'un *-d-* soit représenté par un *-h-*, c'est malgré tout beaucoup moins fréquent que pour le *-z-* issu d'un *-t-*, où [h] peut être, comme en vannetais, le résultat d'une évolution phonologique. Quant à la forme *Spechet* (1675) relevée par B. Tanguy, elle ne peut traduire un simple hiatus et indique clairement la présence d'une spirante vélaire qui n'est observée que très exceptionnellement en dérivation d'un *-d-* brittonique.

[9] Cf. notamment L. FLEURIOT, *Le vieux breton, éléments d'une grammaire*, Paris, 1964, § 36-37.

La deuxième raison, en revanche, permet d'être plus catégorique : c'est la voyelle finale, représentée par *-u-* dans la forme de 1216 et par *-o-* dans celle de 1220 et encore dans *Spethoc / Spezot* (1296)[10], qui nous la fournit.

Du latin *Expeditus*, avec [i] long, on attendrait une réplique bretonne telle que *Spezid. Le toponyme gallois invoqué par A. Deshayes, *Llansbyddyd*, permet certes de conjecturer qu'en latin brittonique le [i] soit devenu bref, d'où *Sbyddyd* (et non **Sbyddid*), dont le correspondant breton serait effectivement Spezed, mais il est exclu que ce [i], long ou bref, ait pu, à quelque époque que ce soit, être représenté par *-o-* ou *-u-*.

Or cette graphie, tantôt *-o-*, tantôt *-u-*, à laquelle se substitue progressivement entre le XIIe et le XVe siècle une graphie *-e-* (on trouve *Spezet* dès 1270) est bien connue de tous les historiens du breton : c'est la représentation en vieux breton du son issu d'un [a:] brittonique ou latin. Faute d'un signe spécifique pour représenter ce son nouveau qui fut d'abord un [o] long et très ouvert, puis un [œ], apparu au début du Xe siècle, le breton commença par le transcrire tantôt par *-o-*, tantôt par *-u-*, voire *-uu-*, avant d'adopter, à l'imitation du français, la graphie *-eu-* qu'il a gardée jusqu'à nos jours (c'est ainsi qu'au latin *palus* correspond le breton *peul*). Dans les dialectes de l'Ouest (KLT) toutefois, la remontée de l'accent tonique, de la dernière syllabe sur l'avant-dernière, qui intervint au XIe siècle, provoqua une nouvelle évolution de ce son [œ] en [e] quand il se trouvait dans la syllabe finale, devenue atone, d'un mot[11]. C'est l'origine de la terminaison en *-ec*, si emblématique du breton[12], qui s'est maintenue en *-euc* dans la Haute-Bretagne où la langue s'éteignit sans avoir subi la remontée de l'accent. Et il n'est pas besoin d'être linguiste pour savoir que cette terminaison *-ec* est la réplique d'un suffixe celtique *-a:kos* (d'où les noms de lieu en *-ac* des pays de langue d'oc et de la Bretagne orientale).

Si donc nous voyons se succéder dans les formes anciennes de Spézet une terminaison *-ut* ou *-ot* puis une terminaison *-et*, c'est, à n'en pas douter, que ce nom dérive d'un étymon brittonique ou latin se terminant en *-a:to*, *-a:tus* (avec a long). La contre-épreuve nous est d'ailleurs clairement fournie par le dérivé *Speiotenn* «habitante de Spézet»[13], dans lequel la voyelle, restée en position tonique, a échappé à la réduction en [e][14].

C'est cette considération et elle seule qui m'a conduit à proposer de reconnaître dans le nom de Spézet un dérivé du latin *Exspectatus*. Il est certes tentant de rapprocher ce nom du toponyme gallois Llansbyddyd ; il est certes regrettable que le martyrologe ne nous signale pas de saint Expectat, alors qu'il mentionne un saint Expédit, mais cela ne suffit pas pour récuser l'information que nous donne l'analyse phonologique de ce nom. Ce ne sera pas la première fois – ni la dernière – que la toponymie bretonne nous aura livré le nom d'un saint (voire d'un simple laïc éponyme) parfaitement inconnu par ailleurs.

Erwan Vallerie

---

10 Ces deux formes proviennent de la même source, la charte 148 du *Cartulaire de Quimper* : la première est la leçon donnée par le chanoine Peyron dans son édition de ce cartulaire, la seconde, celle que mentionne J. Loth dans sa *Chrestomathie bretonne*. L'un des deux érudits a dû commettre une erreur de copie, mais ils s'accordent en tout cas sur le vocalisme en *-o-*.

11 K.H. JACKSON, *op. cit.*, § 201.

12 Terminaison si emblématique que, dans un récent reportage de France 2 sur les jumeaux de Pleucadeuc, la plupart des étrangers à la commune prononçaient spontanément *Pleucadec*.

13 F. FAVEREAU, *op. cit.*, s.v. *Spézet*.

14 Le cas n'est pas isolé : on peut rapprocher Speied / Speiotenn des doublets Eusa / Eusañiz, Plouganou / Plouganaouiz, Landivicho / Landivichaviz... ou, pour nous en tenir au phonème qui nous occupe, l'opposition quasiment constante entre *eured* et *eureujoù*, *eureujiñ*.

Notes de lecture

S'il est un genre littéraire qui, en Bretagne, semble avoir le vent en poupe, c'est bien celui que je qualifierai, faute de mieux, de polar touristique. Hélas ! il en va de ce type de littérature comme de tous les genres mixtes : l'équilibre entre le document touristico-historique et l'intrigue policière proprement dite est des plus difficiles à atteindre. Le plus souvent, la rigueur de l'intrigue est sacrifiée à la recherche artificielle du pittoresque le plus conventionnel : réduite à sa plus simple expression, souvent abandonnée, l'intrigue ne sert que de prétexte à d'abondantes digressions sur le décor, paysages et monuments, et ses habitants, souvent condamnés aux rôles de figurants fokloriques. C'est dire si les réussites sont rares. Pour un *Fils du Tigre* déjà ancien[1], combien de sous-produits où la rapidité d'écriture masque mal l'indigence du récit.

*
* *

D'une production romanesque sans grande surprise, je voudrais détacher une œuvre originale et attachante, *Le Voyage de Jabel*, d'Angèle Jacq[2]. L'odyssée de cette paysanne des environs de Quimper (Landudal probablement), ne connaît pas de temps mort : veuve dans les années 1970, Jabel, qui n'a mené jusque-là qu'une vie banale à pleurer, décide d'aller rendre visite à son fils unique, à Auckland, en Nouvelle-Zélande ! Sa principale difficulté – mais elle est de taille – est de ne parler et de ne comprendre que le breton. Ce voyage impossible se transformera en marche triomphale jalonnée de rencontres bretonnantes car, si la langue bretonne est peu parlée, elle est sans doute une des langues au monde la mieux partagée... Ce coup de folie sauvera cette existence de la résignation monotone où elle sombrait depuis longtemps.

Il faut aussi savoir gré à l'auteur d'avoir fait parler à cette bretonnante... le breton. Elle pense même en breton. Peut-être les traductions auraient-elles aéré le texte si elles avaient figuré en notes de bas de page.

*
* *

L'époque est aux rééditions d'ouvrages depuis longtemps introuvables. Qui oserait s'en plaindre ? Encore faudrait-il que ces pratiques ne servent pas que les seuls intérêts (commerciaux) des éditeurs. Trop de ces rééditions ne sont que de simples *reprints*. Seules les couvertures (l'emballage) sont renouvelées. Malgré cela, les prix de vente demeurent élevés, comparés à ceux des rééditions plus sérieuses, c'est-à-dire plus soucieuses des intérêts des auteurs et des lecteurs : toute œuvre de plus de cinquante ans doit être replacée, fût-ce brièvement, dans son contexte ; il faut aussi rappeler qui en fut l'auteur ; enfin des notes ou commentaires doivent apporter aux lecteurs tous les éclaircissements ou précisions nécesaires. Je citerai donc *Le Cheval couché*, de Xavier Grall[3], *La Terre des prêtres*, d'Yves Le Febvre[4], *L'Envoûté*, de François Ménez[5], et *Vieilles Histoires du pays breton*, d'Anatole Le Braz[6], chez Terre de brume où Dominique Besançon poursuit un travail remarquable non seulement de réédition des œuvres de Le Braz, mais de publication

---

[1] Luc Calvez, Quimper, Bargain, 1997, 237 p.

[2] Rennes, Ouest-France, 1999, 240 p. (Collection Latitude Ouest).

[3] Quimper, Calligrammes, 1998, 235 p.

[4] Morlaix, Le Bouquiniste, 1999, 204 p.

[5] Guingamp, éd. de la Plomée, 1999, 160 p.

[6] Rennes, Terre de brume - Presses universitaires de Rennes, 1999, 220 p. (Collection Bibliothèque celte).

d'inédits (cf. *Un coin breton*[7], qui rassemble les textes parus dans la revue *Hermine* d'octobre 1891 à décembre 1894).

*
* *

Anatole Le Braz est sans doute un des de nos grands Bretons des lettres. Or il n'y a guère que cinq ou six ans que son œuvre commence à susciter tout l'intérêt qu'elle mérite. En attendant – je l'espère – la biographie que D. Besançon n'a fait qu'esquisser dans *Anatole Le Braz et la Légende de la Mort*[8], signalons la courageuse entreprise de Georges Le Moël, *Anatole Le Braz se raconte*[9], qui prolonge et poursuit l'heureuse initiative de Y.-B. Piriou qui, dans *Il était une voix*[10], avait rassemblé les textes des discours et conférences d'A. Le Braz demeurés inédits. Riche d'une documentation abondante, souvent inédite, l'ouvrage de G. Le Moël, sorte d'«Anatole Le Braz par lui-même», a peut-être le défaut de ses qualités : n'utilisant pas suffisamment l'œuvre publiée, il minimise tout un aspect – et non des moindres – de son auteur : l'écrivain s'efface trop devant l'homme.

*
* *

La grande biographie de l'année est sans conteste celle de François-Marie Luzel par Françoise Morvan[11]. Elle a le mérite de nous présenter un personnage beaucoup plus profond et divers, en un mot plus vivant que ne le présentait la thèse lénifiante de l'abbé Batany[12]. Luzel nous est enfin restitué dans toute sa richesse et sa complexité : l'histoire de l'élaboration, lente mais passionnée, de son œuvre y est développée avec celle de sa vie dont la complexité ne peut s'expliquer qu'en le situant dans la Bretagne du second Empire et de la troisième République, éprise de tradition sans doute, mais tumultueuse voire contradictoire.

Les éditions An Here qui nous avaient naguère révélé Jean-Marie Déguignet (1834-1905) à travers les morceaux choisis de ses *Mémoires d'un paysan bas-breton*[13], nous donnent ses *Contes et Légendes de basse Cornouaille*[14]. Si le contenu n'apporte rien de franchement nouveau quant au fond, le ton des récits ne manque pas de surprendre. On se demande alors si les collecteurs, tous fins lettrés, n'ont pas tendance à adopter tous le même style dans leurs traductions ou adaptations. Même si l'on n'a pas lu les *Mémoires*, on devine un auteur original, au caractère bien trempé, qui se réapproprie les sujets avant de nous les restituer dans une langue simple et directe. On comprend mieux alors qu'il ait eu quelques différends avec A. Le Braz dont la prose travaillée nous restitue une Bretagne inspirée, interprétée par le lyrisme enthousiaste de l'auteur.

*
* *

Georges Perros n'aura décidément pas connu de purgatoire. Il est de ces écrivains qui, morts, n'arrêtent pas de grandir. Même des écrivains qui n'ont pas connu l'homme, comme Jean-Claude Pirotte, se revendiquent

---

7 Rennes, Terre de brume, 1997, 190 p. (Collection Bibliothèque celte).

8 *Anatole Le Braz et la Légende de la Mort : traditions populaires et création littéraire*, Rennes, Terre de brume, 1996, 196 p. (Collection Essais)

9 Saint-Brieuc, Georges Le Moël éd., Collège Anatole Le Braz.

10 Rennes, Apogée, 1995, 190 p. Le même Y.-B. Piriou vient de publier un «essai biographique» d'A. Le Braz (Rennes, Terre de brume - Presses universitaires de Rennes, 1999) dont nous aurons l'occasion de reparler.

11 *François-Marie Luzel : enquête sur une expérience de collectage folklorique en Bretagne au XIXe siècle*, Rennes, Terre de brume - Presses universitaires de Rennes, 1999, 332 p.

12 *Luzel, poète et folkloriste breton, 1821-1895*, Rennes, Impr. Maurice Simon, 1941, XX-361 p.

13 Le Relecq-Kerhuon, An Here, 1998, 462 p.

14 Le Relecq-Kerhuon, An Here, 1998, 165 p. (Collection l'Arbre à contes).

ses héritiers. Gilles Plazy en a fait le principal personnage de *L'Incognito de Douarnenez*[15]. Je me permets à ce sujet de signaler qu'il s'est soutenu, à la faculté Victor-Segalen, à Brest, un excellent mémoire de maîtrise sur G. Perros[16], qui a réussi à apporter sur l'homme et l'œuvre un éclairage nouveau et révélateur. C'est, après l'ouvrage de Jean Roudaut, un des travaux les plus intelligents sur cet auteur.

Perros, on le retrouvera égal à lui-même dans l'édition de sa *Correspondance* avec le philosophe Brice-Parrain[17], qui complète provisoirement la succession des correspondances perrosiennes inaugurée par celle qu'il entretint avec Jean Grenier et qui s'est poursuivie par celles qu'il échangea avec Jean Paulhan, Michel Butor, Lorand Gaspar.

J'aurais aimé faire le point des publications qui ont suivi les célébrations du cent cinquantenaire de la mort de Chateaubriand et du centenaire de la naissance de Louis Guilloux. Hélas ! tout n'a pas encore été publié. Il nous faut donc prendre rendez-vous pour l'an prochain.

J.-A. Le Gall

---

15 Le Faouët, Scorff éditions, 1999, 70 p.

16 Émile GASTON, *Les thèmes de l'absence et du rien dans l'œuvre de Georges Perros*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999.

17 Paris, Gallimard, 1999, 432 p.

Quelques interrogations à propos de Guérande

par Erwan Vallerie

Lors du colloque du XVe centenaire de Landévennec en 1985, Hubert Guillotel, dans sa communication sur les origines de Landévennec[1], évoqua incidemment la question de l'appartenance vannetaise de Guérande au haut Moyen Âge, qu'il présenta comme un acquis indiscutable. Il se trouvait qu'à cette époque, précisément, je travaillais sur l'organisation paroissiale primitive du nord-ouest nantais ; mes – modestes – recherches ne m'avaient rien révélé de tel et la surprise que j'éprouvai à cette remise en cause inattendue me conduisit à intervenir dans le débat (avec sans doute un excès de vivacité si j'en juge par certains échos qui m'en revinrent) pour soutenir que cette thèse ne s'appuyait à ma connaissance que sur une interprétation contestable de la *Vita sancti Albini* de Venance Fortunat et qu'il s'agissait au mieux d'une conjecture. Il me souvient que Noël-Yves Tonnerre, assis non loin de moi, intervint à son tour pour abonder dans le sens d'Hubert Guillotel et affirmer que l'affaire était entendue : Guérande relevait bel et bien du Vannetais dès avant les conquêtes de Nominoé et d'Erispoé (il devait même par la suite me demander en tête à tête si j'étais Nantais, un chauvinisme mal placé pouvant seul à ses yeux motiver un tel aveuglement).

Il me souvient aussi qu'après la séance, Léon Fleuriot, qui dirigeait alors mon D.E.A., me prit à part pour me dire l'étonnement navré que lui causait mon incartade : «Quand même ! ajoutait-il, mettre en cause Fortunat, vous n'y allez pas de main morte !» Bref, j'en conclus que j'avais dû manquer un épisode du feuilleton et que j'avais perdu une belle occasion de me taire. Mais j'aurais bien aimé, malgré tout, que quelqu'un se chargeât de me déniaiser.

Quinze ans ont passé... et je n'ai toujours pas trouvé le chaînon manquant. Je veux dire par là que la conclusion que j'avais tirée de cette controverse était qu'à n'en pas douter cette question avait dû faire l'objet d'au moins un article décisif sur lequel je n'avais pas su mettre la main et qui seul pouvait expliquer qu'une thèse absente des ouvrages classiques, de Joseph Loth à René Couffon, ait acquis une telle autorité.

J'y reviens donc aujourd'hui, mû non tant par un entêtement coupable que par le désir de voir trancher, *tu pe du*, cette question

[1] Tel est du moins le souvenir que j'en conserve, mais il est à noter que le texte de cette communication, publié dans les actes du colloque, ne garde pas trace de l'échange que je relate ici : il est tout à fait possible que celui-ci soit intervenu à un autre moment de ces journées mémorables.

au terme d'un débat raisonné et explicite. Je ne suis inspiré par aucun chauvinisme – et d'ailleurs si tel était le cas, ce serait en faveur de Vannes, où j'habite depuis vingt-cinq ans, plutôt que de Nantes où je n'ai guère d'attaches –, je suis tout prêt à admettre sans états d'âme que la position que je défendais en 1985 est erronée, mais s'il est une certitude à laquelle je suis parvenu, c'est que le débat que je souhaite voir s'instaurer n'a pas été simplement esquissé à ce jour. Qu'en somme, et sans pour autant récuser *a priori* l'intime conviction de spécialistes éminents, il me semble que l'affirmation, quasi générale aujourd'hui, d'un diocèse de Vannes s'étendant avant Nominoé à la presqu'île guérandaise ressortit davantage à un phénomène de mode, voire de rumeur, qu'à un progrès de la connaissance.

Je m'attacherai donc d'abord, dans cette contribution, à poser les termes du débat, à élaborer un questionnement plus qu'à soutenir une thèse. Et si je suis amené à passer au crible les arguments qui ont pu être avancés ces dernières années en faveur de l'appartenance vannetaise, ce sera moins pour les réfuter que pour appeler leurs tenants à les affûter.

Historique de la question

La première surprise que m'a value l'investigation que j'ai entreprise à ce sujet est que le débat n'est pas récent. Une littérature assez abondante lui fut consacrée, notamment dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* au dernier tiers du XIXe siècle avec les articles d'Edouard Sioc'han de Kersabiec, Gustave Blanchard, René Kerviler et Léon Maître, qui tous concluaient, avec tout au plus des nuances de détail, à l'appartenance vannetaise.

Dès 1883, toutefois, Joseph Loth se prononçait pour l'appartenance nantaise, bientôt suivi par Arthur de La Borderie et par Marcel Planiol. Dès lors la cause paraissait entendue et, jusqu'à la fin des années 1970, aucune voix notable ne s'élèvera pour revenir sur l'autorité de la chose jugée. Ce n'est qu'en 1980 que la thèse vannetaise ressurgira, apparemment *ex nihilo*. Et c'est bien le problème : si un débat ou une publication avait renouvelé la question, ce n'aurait pu être qu'entre 1976 et 1984 (on verra tout à l'heure ce qui permet de fixer des limites aussi précises). Sans exclure totalement une défaillance de ma documentation, l'existence de ce débat (ou de cette publication) paraît d'autant plus improbable que les ouvrages publiés depuis lors qui abordent le sujet n'auraient pas manqué d'y faire référence, ce qui n'est pas le cas.

Reprenons donc par le début.

Le temps des interrogations

En 1879, Gustave Blanchard publie dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* un long article intitulé : «Le dialecte breton de Vannes au pays de Guérande», où la question est posée sans ambages : «À quel peuple de l'Armorique se rattachait donc le pays de Guérande, lors de la conquête romaine ? Dépendait-il des Namnètes, qui n'ont joué qu'un rôle effacé dans les guerres de la Gaule, ou appartenait-il à ces hardis Vénètes[2] ?» La formulation même ne laissait guère de doute quant au terme de l'alternative qui avait les faveurs de l'auteur, lequel d'ailleurs ne prétendait nullement faire œuvre de précurseur, puisqu'il ajoutait : «La question, ce me semble, Messieurs, a été victorieusement résolue par vos savants collègues, MM. Foulon, de Kersabiec et Kerviler. Tout le territoire compris entre la Vilaine, la Grande-Brière, la Loire et la mer, dépendait autrefois de la Vénétie.»

---

[2] Pages 23-24.

Il s'agit donc d'une synthèse qui mérite d'être largement citée, car elle récapitule la quasi-totalité des arguments qui ont pu être mis en avant à ce propos depuis quelque cent trente ans.

Le premier argument fait référence au *De Bello Gallico* et à cette remarque de César que les Vénètes «occupent sur cette mer verte et orageuse le petit nombre de ports qui s'y trouvent». G. Blanchard en déduit : «Ainsi les Vénètes possédaient, sans exception, tous les ports de notre littoral.» Il soutient ensuite que les Vénètes étaient trop puissants pour laisser l'embouchure de la Loire aux Namnètes, cite Pline, *De Gallia*, livre IV, qui attribue aux Vénètes toutes les îles de l'Atlantique jusqu'à Oléron non comprise et renvoie à l'article *Corbilon* de Kersabiec dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* de 1869. Le passage de César cité *supra* lui permet d'affirmer que le commerce avec la Bretagne était aux mains des Vénètes. Or, ajoute-t-il, Strabon cite les points du littoral «où l'on a coutume de s'embarquer pour l'île de Bretagne, savoir : les embouchures du Rhin, de la Seine, de la Loire et de la Garonne» et, plus loin : «Les Vénètes avaient pris leurs dispositions pour empêcher César de passer dans l'île de Bretagne parce qu'ils étaient en possession du commerce de ce pays.» Il évoque encore le *Carmen in honorem Hludowici* d'Ermold le Noir et la description qui y est donnée de Veneda : «Sur les bords de la mer, au point même où la Loire [...] est une cité du nom de Veneda.»

Un second argument est d'ordre linguistique[3] : G. Blanchard consacre de vastes développements au breton de Batz (objet premier de son article), qui serait léonais et différent du breton de Guérande-Herbignac. Ce dernier, qu'il qualifie de «pur vannetais», témoignerait d'une première vague de colonisation à partir de Vannes.

Un troisième argument, qui touche de plus près à notre interrogation, puisqu'il concerne les temps carolingiens, est donné p. 59 : les chartes du cartulaire de Redon qui évoquent le territoire de Guérande font constamment mention de l'évêque de Vannes alors que «ce n'est qu'accidentellement que l'évêque de Nantes y est nommé avec lui».

On arrive ainsi à la déposition des évêques et à l'équipée de Gislard : «Bien plus, Gislard, évêque déchu de Nantes, vient fonder à Guérande un évêché avec les paroisses qui formeront plus tard l'archidiaconé de la Mée. Son épiscopat se prolonge de l'an 855 à l'an 895. Eh bien ! aucune des nombreuses chartes passées pendant cette période ne mentionne sa présence ni son nom, soit que l'intrusion de Gislard et les foudres du concile de Tours troublassent les consciences, soit que le nouvel évêque, quoique vannetais d'origine, parût venir rompre le faisceau de l'unité vénétique et qu'ayant occupé antérieurement le siège de Nantes, il gardât encore, aux yeux des populations, les attaches du pays nantais.»

Enfin, p. 89, G. Blanchard excipe d'une charte du cartulaire de Redon qui «classe l'église de Tréhiguier dans le Browérec à la fin du XIe siècle». Il s'agit de la charte CCCXXXIV : *In prelibata vero Brouuerec æcclesiæ sunt IIII^or Sancto Salvatori et suis monachis [...] tercia super fluvium Visnonie in honore sanctæ Mariæ ædificata, nomine Trethilkel, cum subjecta sibi terra.* L'identification avec Tréhiguier est très probable, même si elle est surtout induite ici par les suscriptions *Trehegel* (*eadem manu*) et *Treheguer* (écriture du XVIe siècle). L'acte n'est pas daté par A. de Courson. H. Guillotel l'indique comme un «fragment de polyptyque» et ne le date pas non plus. Les graphies des noms propres sont dans l'ensemble archaïques, mais la forme *Mustoir* qui y figure interdit de le faire remonter au-delà de 1050 (cf. mon *Traité de toponymie historique de la Bretagne*, §2.221).

[3] Pages 36-39.

Curieusement, G. Blanchard n'évoque pas les documents hagiographiques concernant saint Aubin, mais c'est sans doute parce que ceux-ci avaient déjà été exploités par E. Sioc'han de Kersabiec dans le même bulletin en 1869, dans son article «Corbilon, les Samnites, les Vénètes et les Bretons de la Loire». Dans cet article, pourtant sensiblement moins fouillé que celui de G. Blanchard, figurent deux autres arguments que ce dernier n'a pas jugé utile de reprendre : d'une part la référence à une inscription trouvée à Lyon qui montre un Vénète chargé de représenter les intérêts des nautes de la Loire, d'autre part les indications des *Miracles de saint Philibert* qui laissent entendre qu'au IXe siècle (l'auteur de ce texte, le moine Ermentaire, écrivait *circa* 837) l'île de Batz (aujourd'hui Batz-sur-Mer) était bretonne.

E. de Kersabiec va également plus loin que G. Blanchard quand il formule l'hypothèse qu'Albinus, qui siège au concile de Vannes en 465 (et qui est, bien entendu, à distinguer d'Albinus, évêque d'Angers mort en 550) serait le prédécesseur de saint Patern comme évêque des Vénètes. Le concile aurait ainsi eu pour objet le transfert à Vannes du siège de Guérande envahi par les Bretons ; de là viendrait la tradition qui fait de Patern le premier évêque de ***Vannes*** (mais non des Vénètes) : Albinus se serait démis et serait venu à Vannes confirmer son successeur.

Mais surtout E. de Kersabiec soulève une autre interrogation dont G. Blanchard ne traite guère et qui tient à la place à assigner au mystérieux peuple des Samnites évoqué d'abord par Strabon (qui mentionne l'existence de femmes samnites vouées au culte de Bacchus dans une petite île vers l'embouchure de la Loire), puis par Ptolémée. Et il conclut : «Toute la côte d'Escoublac à Guérande fut habitée jadis par les Samnites du géographe Ptolémée, qu'il ne faut pas confondre avec les Namnètes situés à l'est de l'Erdre.»

Cette interrogation, qui complique singulièrement le partage territorial entre Vénètes et Namnètes, est reprise en 1882 par René Kerviler dans son article du même bulletin «Les Vénètes, César et Brivates Portus», où, après avoir soutenu que le territoire des Vénètes s'étendait de la Loire au goulet de Brest (mais que la *civitas* gallo-romaine se restreignit aux dimensions de l'évêché de 1789), il affirme néanmoins : «Il résulte de tous les documents contemporains que les Samnites étaient une peuplade maritime et les Namnètes une peuplade de l'intérieur.»

De même Léon Maître, dans son ouvrage : *Guérande et la contrée guérandaise*, publié à Nantes en 1894, écrit : «Strabon parle [des Samnites] d'après Posidonius et place leurs femmes dans des îles à l'embouchure de la Loire ; Ptolémée les place au sud des Vénètes, près du même fleuve, et Marcien aussi» et conclut : «Les Namnètes n'étaient pas une nation maritime, ils n'avaient qu'un port dans l'intérieur, à quinze lieues de la mer et on le nomme Portus Namnetum, appellation qui exclue (*sic*) l'hypothèse de tout autre port. [...] Les Samnites que je place entre Saint-Nazaire et Saillé...» tout en maintenant que «le biographe de saint Aubin qui écrivait au Xe siècle [...] représente Guérande, siège du culte de saint Aubin, comme une ville située en territoire vénétique».

La réfutation

Le consensus qui semblait s'être établi est néanmoins péremptoirement mis à mal dès 1883 par Joseph Loth, dans sa thèse fondatrice : *L'émigration bretonne en Armorique*, où la question est abordée p. 51 : «Les Namnètes étaient bornés [...] à l'ouest, par la mer ; au nord, par la Vilaine, qui les séparait des Vénètes, et par le Semnon qui a formé la limite sud des Redones jusqu'au XIIe siècle.

On a inféré d'une vie de saint Aubin, évêque d'Angers, que Guérande, appelée à ce moment *Aula Quiriaca*, appartenait aux Vénètes. La vie du saint, par Venantius Fortunatus, dit bien que le saint est né en pays vénète, mais ne précise pas le lieu. Il est simplement parlé, dans la partie qui traite des miracles, de prodiges accomplis à Guérande par son intercession.» En note, J. Loth ajoute : «La vie imprimée par les Bollandistes met Guérande en territoire vénète, mais c'est une vie postérieure (*Boll. Mart.*, I, p. 57-66).»

Arthur de La Borderie lui emboîte le pas dans le tome II de son *Histoire de Bretagne*, publié en 1898. Il écrit ainsi (p. 60-61) : «Après la fondation de Redon en 832-834, [...] les Bretons établis sur la rive droite de la Vilaine avaient peu à peu passé sur la rive gauche et formé, entre ce fleuve et la Loire, un certain nombre de petites colonies, dont la principale – nommée par eux *Wen-Ran* ou *Gwen-Ran* [...] – finit par faire donner à tout ce canton le nom de pays [...] de Guérande. À la suite de la victoire de Ballon et du rétablissement de l'indépendance bretonne, ces Bretons de Guérande, bien qu'émigrés dans un coin du pays de Nantes, se regardèrent comme aussi indépendants que leurs frères établis sur la rive droite de la Vilaine [...] Reniant absolument [Actard] comme évêque, ils adoptèrent pour pasteur un personnage venu du pays de Vannes, muni régulièrement (on ne sait en quelles circonstances) de l'onction épiscopale, et qui, malgré son nom passablement germanique de *Gislard*, était ou se montrait ardent Breton. De 846 à 850, Gislard n'étendit point sa juridiction hors du blanc pays de Wen-Ran. Mais Nominoë devenu maître de Nantes en 850, n'y pouvant laisser Actard, son ennemi politique, appela pour l'y remplacer Gislard.» Et, en note, A. de La Borderie ajoute : «Nominoë étant mort en 851, Gislard ne fut qu'un an résidant à Nantes ; mais la durée de cinq ans, assignée à son épiscopat par la *Chronique de Nantes*, doit reposer sur un fond vrai et s'explique facilement en admettant qu'il avait été depuis 846 reconnu pour évêque par les Bretons de Guérande.»

Un peu plus loin, p. 79, il enfonce le clou : «Gislard s'étant réfugié à Guérande, toute la population bretonne de ce pays se mit sous sa houlette [...] Cela fit dans le diocèse d'Actard une grande brèche [...] Quand Gislard disparut, les Bretons de Guérande et de la presqu'île d'entre Loire et Vilaine se donnèrent à un autre Breton, l'évêque de Vannes.»

Enfin, p. 338, il traite du retour de Guérande sous la houlette de Nantes : «Le 1er août 888, une charte d'Alain, comte de Bro-Weroc, reconnaît encore la juridiction de Kenmonoc, évêque de Vannes, sur le plou de Felkeriac (auj. Fougerai). [...] Foucher (*i. e.* l'évêque de Nantes Fulcherius) sut faire comprendre à Alain le Grand le tort causé par cet état de choses à l'église de Nantes [...] Il visita pontificalement toute la partie de son diocèse comprise entre la Loire et la Vilaine [...] sans que les évêques de Vannes osassent s'y opposer [...] Foucher eut ainsi l'honneur de terminer à son avantage cette espèce de schisme qui n'avait que trop duré.»

Ainsi les deux principaux ténors de l'érudition bretonne se rejoignaient pour clore la discussion. À la même époque, le jurisconsulte Marcel Planiol se prononçait dans le même sens, ainsi que l'atteste le tome I de l'*Histoire des institutions de la Bretagne*[4]. M. Planiol écrit ainsi p. 15 : «Deux textes différents (une note précise qu'il s'agit de la *Vita Albini* de Fortunat et des *Miracula S. Albini*)

[4] Si la première édition, posthume, ne date que de 1931, il n'y a aucun doute que la rédaction en avait été entreprise avant que M. Planiol ne devienne titulaire de la chaire de droit civil à la faculté de Paris en 1895 et que les chapitres traitant de l'époque bretonne primitive sont à peu près contemporains de la publication de l'*Histoire de Bretagne* d'A. de La Borderie, comme en témoigne la note 62 (p. 23 de l'édition de 1981) : «M. de La Borderie vient de traiter ces questions plus longuement que je ne puis le faire ici (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 6-11).»

placent Guérande dans le territoire vénète : le premier contient probablement une erreur de transcription reproduite par le second, car on voit de façon indubitable que tout le pays situé sur la rive gauche de la Vilaine jusqu'à son embouchure faisait partie du comté de Nantes au XIe siècle (note renvoyant au privilège de Quiriac de 1073) et même dès le IXe (note renvoyant au démembrement de Nantes par Gislard «qui en est la preuve») et que Saint-Nazaire a de tout temps appartenu aux Namnites (note renvoyant à Grégoire de Tours, *de Gloria Martyrum*, et à Strabon qui «dit que la Loire se jette dans la mer entre les Namnites et les Pictons»). Il est donc bien probable que le cours inférieur de la Vilaine, de Redon à la mer, servait de séparation aux Namnites et aux Vénètes, car cette partie de la rivière forme une barrière difficile à franchir.»

Auparavant, p. 9, M. Planiol avait également réglé leur compte aux Samnites : «Une opinion assez répandue en Bretagne veut qu'il y ait eu sur les bords de la Loire deux peuples différents, les Samnites et les Namnètes.» Après avoir récusé Ptolémée, abusé selon lui par la carte de Marin de Tyr, il en vient à Strabon : «Ce géographe ne dit rien qui fasse supposer l'existence de deux peuples distincts. Il commence par dire que les Namnètes sont établis sur la rive droite de la Basse-Loire, en face des Pictons. Un peu plus loin, il rapporte une légende sur des mystères religieux qu'accomplissent les femmes Samnites dans une petite île, voisine à la fois de l'Océan et de l'embouchure de la Loire. La situation géographique du peuple mentionné dans ces deux passages est évidemment la même [...] Si on se reporte aux manuscrits des géographes grecs, on voit le nom de ce peuple prendre toutes les formes, Samnites, Namnites, Namnètes, jusqu'à Amnites ou Amnètes dans Denys le Péryégète. L'orthographe du nom était donc indécise, mais l'unité d'emplacement sur la Loire montre qu'il s'agit toujours du même peuple.»

Le temps des certitudes

Toutes les conditions étaient donc réunies pour qu'entre les tenants de l'une et l'autre thèse se noue une belle empoignade susceptible de traverser les générations, comme l'historiographie bretonne (entre autres) sait en susciter. Curieusement, pourtant, il n'en fut rien. L'autorité de J. Loth et d'A. de La Borderie semble avoir étouffé le débat pour quelque quatre-vingts ans. Tous ceux qui aborderont la question à leur suite s'en tiendront à la thèse nantaise, sans toujours appuyer leur conviction sur un examen objectif des textes. C'est ainsi qu'Henri Quilgars, dans sa *Géographie historique du pays de Guérande*[5], écrit que «Waroc se laissa convaincre» de reconnaître que le pays de Guérande dépendait de l'évêché de Nantes, opinion qu'il étaye en faisant référence au chapitre LXI du *De Gloria Martyrum* de Grégoire de Tours, lequel ne dit rien de tel, mais simplement que Waroc intervint pour restituer le larcin commis par son officier dans la basilique de Saint-Nazaire.

De même, en 1946, René Couffon[6] est très catégorique : «En 579, (les Bretons) envahissent les environs de Rennes et atteignent Cornutium (aujourd'hui Corps Nuds). Dans les années suivantes, ils ne cessent de faire des incursions dans les évêchés de Nantes et de Rennes où ils pillent les récoltes, dévastent les vignobles et emmènent des captifs, ce qui obligea l'évêque de Nantes, Félix, à se rendre auprès de Waroch entre 579 et 583 [...] Le fait que cette entrevue ait eu lieu à Aula Quiriaca (Lesguiriac en Piriac), a conduit divers historiens à indiquer que les Bretons étaient fortement établis dans la presqu'île guérandaise dès le VIe siècle et

5 Saint-Brieuc, 1911.

6 René COUFFON, «Toponymie bretonne : la forêt centrale, les plous», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXVI, 1946, p. 30-31.

même certains à considérer Guérande comme une fondation bretonne et Aula Quiriaca comme due à Waroch. Là encore, la toponymie, d'accord avec l'histoire, montre qu'il n'en est rien. [...] Plusieurs auteurs ont même suggéré avec vraisemblance qu'il était possible que [...] la route de Duretie (Rieux) à Guérande ait été la limite primitive des Namnètes et des Vénètes, une vie de saint Aubin, tardive il est vrai, mentionnant, par ailleurs, que le saint naquit à Guérande en pays vénète. Mais, une vie plus ancienne, due à Venantius Fortunat, indique seulement que saint Aubin, originaire du pays des Vénètes, accomplit plusieurs miracles à Guérande [...] Pas plus à la fin du VIe siècle qu'à la fin du VIIIe, le territoire au sud et à l'est de la Vilaine n'était aux mains des Bretons, ainsi que l'attestent formellement les historiens contemporains [...] Ce n'est qu'après la bataille de Ballon, le 22 novembre 845, que les Bretons, conduits par Nomenoé, conquirent le territoire de Rennes et de Nantes.» On notera au passage que, dans sa référence à Fortunat, R. Couffon reproduit une imprécision manifestement prise chez J. Loth : les miracles accomplis par saint Aubin à Guérande ne figurent pas dans la *vita* écrite par Fortunat (et pour cause ! il s'agit d'une intercession du saint pour aider les Guérandais à triompher des Normands !) mais dans les *Miracula sancti Albini*, que l'on s'entend aujourd'hui à dater du XIe siècle.

En 1950, François Merlet[7] n'a pas plus d'états d'âme : «La Vilaine, qui, dans cette partie de son cours, servait encore de limite de diocèses au XVIIIe siècle, séparait les *Namnètes* tout d'abord des *Coriosolites* de Pléchâtel à Redon, entre le Semnon et l'Oust, puis des *Vénètes*, depuis Redon jusqu'à Pénestin, sur l'Océan.» Et, en 1959, Pierre Merlat[8] est encore plus explicite : «Pour donner aux Vénètes gaulois un territoire allant jusqu'à la Loire, on a voulu utiliser des documents médiévaux nommant *Gwened* ou *Veneta* une localité de la presqu'île guérandaise appelée aujourd'hui La Motte ou la Ville-aux-Blancs, nommant *Vindunitta insula* le bourg de Besné dans la Grande Brière, ou désignant par *Veneda* la région guérandaise ou une ville située aux bouches de la Loire ; de même, Fortunat, évêque de Poitiers, parlant de saint Aubin comme originaire du pays vénétique, on a voulu le faire naître à Guérande, puisqu'il en fut le patron, ce qui n'est pas une preuve absolue, et, en conséquence, inclure Guérande dans le territoire des Vénètes» tout en admettant qu'«il convient de ne pas oublier que les documents allégués datent d'une époque où les Bretons avaient pu étendre la Vénétie à l'est de la Vilaine» mais en concluant : «À mon avis, [...] la limite des Vénètes gallo-romains suivait le cours [...] de la Vilaine jusqu'à la mer.»

En 1971, Patrick André[9] ne fait à l'affaire que deux brèves allusions (p. 13-14) : «Ainsi, Kerviller (*sic*) pensant que les îles actuelles de Belle-Isle (*sic*), Houat et Hoëdic ne formaient alors qu'une seule île, proposait de donner le nom d'îles vénétiques à la région comprise entre Belle-Isle et l'embouchure de la Loire en y englobant des terres de la presqu'île de Guérande qui, selon lui, étaient alors détachées du continent. [...] En réalité, il faut abandonner l'hypothèse qui nie l'existence distincte de chacune de ces *veneticæ insulæ*», puis (p. 25) : «Le site occupé par *Duretie* (Rieux) est à mettre en rapport avec la frontière orientale de la Vénétie, que formait dans cette région le cours de la Vilaine.» Manifestement, pour P. André, il y a moins de trente ans, la question ne méritait même pas d'être posée. Et, en 1983 encore, Patrick Galliou[10],

---

7 François MERLET, «La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne», *ibid.*, t. XXX, 1950, p. 8.

8 Pierre MERLAT, «Les Vénètes d'Armorique», *ibid.*, t. XXXIX, 1959, p. 10-11.

9 Patrick ANDRÉ, *La cité gallo-romaine des Vénètes*, Vannes, 1971.

10 Patrick GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Brasparts, 1983.

sans même évoquer une quelconque incertitude quant à l'appartenance de Guérande, reproduit, p. 39, une carte empruntée à Louis Pape[11] qui situe la frontière des deux tribus gauloises sur la Vilaine, puis, p. 47, une autre carte qui indique la même frontière pour les cités gallo-romaines.

Mais la carte la plus significative est sans conteste celle qu'insérait H. Guillotel lui-même dans un article de 1975[12]. À la page 9 de cet article, en effet, une «carte des déplacements de Charles le Chauve vers la Bretagne de 843 à 851» place très clairement la «Frontière de la Bretagne dominée par Noménoé» sur la Vilaine jusqu'à son embouchure. Ce n'est pas le désir d'ouvrir une polémique *ad hominem*, bien mesquine au demeurant, qui me conduit à insister sur cette mention : H. Guillotel avait parfaitement le droit, après avoir retenu en 1975 la thèse traditionnelle, de renoncer à celle-ci et même d'en prendre le contrepied, sans que personne ait à y redire, mais l'important est que cette carte montre que c'est bien après 1976, comme je le signalais dans le paragraphe «Historique de la question», que le renversement d'opinion s'est produit chez les érudits bretons.

Le renversement d'opinion

En effet, dès 1980, Léon Fleuriot[13] écrit incidemment, p. 191 : «Saint Aubin, né dans le pays de Guérande, alors partie du territoire vénète...» et plus loin (p. 270) : «D'après la deuxième vie de saint Tudual, Albinus, originaire de Guérande, servit d'interprète à Tudual.»

En 1984, H. Guillotel[14] prend plus explicitement le relais. Traitant du «temps de la Marche de Bretagne» qu'il définit lui-même comme la période 753-830, il écrit : «Enfin le Vannetais s'étendait sur la rive gauche de la Vilaine à la région de Guérande ; ceci ressort entre autres des Miracles de saint Aubin d'Angers qui précisent à propos d'une descente scandinave que dans le territoire vénète se trouve en bordure du rivage de l'océan un *vicus*, un bourg important, extrêmement peuplé à cause du commerce du sel qu'on appelle Gueuram en breton. Le Vannetais appartenait indéniablement à la Bretagne du point de vue linguistique même si la fortune politique du moment lui valait d'être rattaché à un autre ensemble. [...] Le Nantais était quant à lui limitrophe du Vannetais vers l'ouest. Grégoire de Tours dans son *De gloria martyrum* indique que dans un *vicus* du territoire de la cité de Nantes les reliques de saint Nazaire étaient conservées ; il ne peut s'agir que de Saint-Nazaire. La frontière devait ensuite longer le Brivet puis rejoindre l'Isac, un affluent de la Vilaine dont elle remontait ensuite le cours jusqu'à son confluent avec le Semnon qui séparait alors vers le nord le Nantais du Rennais. La limite sud était fixée sur la Loire. [...] Aussi bien au sud, qu'à l'ouest ou qu'au nord la configuration de l'évêché de Nantes était au XIIIe siècle bien différente de ce qu'elle était aux temps carolingiens : furent annexées [...] aux dépens de [l'évêché] de Vannes la région de Guérande.»

H. Guillotel est suivi et conforté en 1990 par Jean-Christophe Cassard[15] : «À l'autre extrémité du croissant celtophone se présente la presqu'île guérandaise : sa situation est encore plus nette puisque la toponymie locale

---

11 «Louis PAPE, *Histoire de la Bretagne* (J. Meyer éd.) p. 92» – *lapsus calami* pour *Histoire de la Bretagne*, publiée sous la direction de Jean Delumeau en 1969.

12 Hubert GUILLOTEL, «L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIII, 1975-1976.

13 Léon FLEURIOT, *Les Origines de la Bretagne*, Paris, 1980.

14 Hubert GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois*, 2e partie, Rennes, 1984, p. 205-207.

15 Jean-Christophe CASSARD, *Les Bretons de Nominoë*, Brasparts, 1990, p. 88-89.

est toujours bretonne aujourd'hui et que la langue s'y est éteinte il y a seulement quelques décennies. Le témoignage d'Ermentaire vers 837, dans ses Miracles de Saint-Philibert, ne souffre pas de discussion quant à l'île de Batz (Batz-sur-Mer) : on y voit à l'œuvre un prêtre pour qui le breton est assurément la langue maternelle. «La nuit suivante saint Philibert apparaît en songe à un habitant du territoire de Batz, jeune encore et pourtant paralysé. Lève-toi, lui dit-il, car le Seigneur t'a guéri et va dire aux Bretons que tant qu'ils n'auront pas rendu le plomb qu'ils m'ont volé, il n'y aura point de bon vent pour eux ni de retour possible dans leur patrie. Au jour, le jeune homme [...] finit par arriver à l'église de Batz et raconte au prêtre qui la dessert sa vision de la nuit. Celui-ci, voyant la guérison du paralytique, croit à la vérité de son récit et tous deux vont trouver les Bretons sur leurs navires. **Le prêtre les prêche** [...] Les voleurs confessent leur crime et font pénitence. Aussitôt un bon vent se lève et rend enfin les Bretons aux rivages tant désirés.» Rédigés au XIe siècle, les *Miracles de saint Aubin d'Angers* situent encore Guérande en pays de Vannes. Un privilège de l'évêque de Nantes, Quiriac, en faveur de Saint-Florent de Saumur spécifiera en 1073 que l'église d'Escoublac (La Baule) est "en pays breton". Ceci n'empêchait pas pour autant ces authentiques bretonnants, dont les descendants parleront au XVe siècle un dialecte très proche du vannetais ancien, de vivre paisiblement sous la tutelle des comtes francs de Nantes avant que Nominoë ne mette la main, avec l'ensemble du comté, sur cette partie de son royaume.»

Enfin c'est en 1995 que Noël-Yves Tonnerre[16], reprenant la plupart des arguments des tenants de la thèse vannetaise, en fournit, pour la première fois après plus d'un siècle d'oubli, un exposé exhaustif. Il écrit d'abord, p. 63 : «L'émigration bretonne étant une émigration maritime, il était naturel que les Bretons s'intéressent à la presqu'île guérandaise. Celle-ci d'ailleurs semble avoir été très liée au Vannetais aussi bien dans les premiers temps de l'époque gauloise qu'au cours des premiers siècles de notre ère. Grâce à un texte de Grégoire de Tours relatant la protection miraculeuse dont bénéficia la basilique de Saint-Nazaire lors d'une tentative de pillage par les Bretons nous savons que dès le VIe siècle les Bretons étaient solidement installés autour de Guérande. Il est vraisemblable que Piriac a été utilisé comme résidence du chef breton de même que l'*Aula Clis* à Guérande.» Puis, p. 64 : «Dater l'arrivée des immigrants bretons est évidemment très risqué. On peut cependant dire que cette immigration a dû être relativement tardive, sans doute s'est-elle produite dans la seconde moitié du VIe siècle. L'absence de toponymes en *plou-* plaide pour la permanence des structures territoriales gallo-romaines. La colonisation bretonne se heurta autour de Saint-Nazaire à un foyer gallo-romain mais ceci n'empêcha pas les Bretons de s'installer à l'est du *vicus* de Saint-Nazaire dans la vallée du Brivet. Les Bretons contrôlèrent ainsi l'estuaire nord de la Loire. L'actuel territoire de la commune de Donges possède encore deux noms en *tre-*, Besné et Prinquiau en ont chacun un.» et dans la note 1 de cette même page : «Les *Miracles de saint Aubin d'Angers* placent à Guérande le lieu de naissance du saint. Bien que rédigés au XIe siècle, au temps des abbés Gautier et Otbrand, ils s'appuient sur une tradition nettement plus ancienne, peut-être du IXe siècle puisque le narrateur parle des invasions normandes [...] Le cartulaire de Redon (appendix p. 370) précise qu'au IXe siècle l'église de Guérande renfermait des reliques de saint Aubin. D'après la deuxième Vie de saint Tugdual, Aubin, qui connaissait le breton, servit d'interprète au moine-évêque de Tréguier, ce qui suppose des relations de bon voisinage entre Gallo-

16 Noël-Yves TONNERRE, *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1995.

Romains et Bretons.» Et encore, p. 173 : «À l'ouest, la colonisation bretonne dans la presqu'île guérandaise a modifié profondément l'organisation territoriale antique. Au début du IXe siècle, il est certain que la presqu'île guérandaise était placée en Bretagne et dans le Vannetais. Si les actes du cartulaire de Redon ne disent pas expressément que Guérande dépend de l'évêque de Vannes, il est frappant que dans la plupart des actes seul l'évêque de Vannes est mentionné. (note 4 : «Douze actes du cartulaire concernent Guérande. L'évêque de Nantes est cité une seule fois, associé d'ailleurs à l'évêque de Vannes. Ce dernier est mentionné à dix reprises.») Un autre document un peu plus tardif, mais reflétant une tradition sûre, les *Miracles de saint Aubin*, place très nettement le *vicus* de Guérande dans le Vannetais. Enfin, il convient de signaler que le moine de Noirmoutier, Ermentaire, dans le livre premier des *Miracles de saint Philibert*, raconte le naufrage d'un navire dans une île de Bretagne appelée Batz, or nous savons que l'île de Batz faisait partie de la paroisse de Guérande au IXe siècle.

«Il est donc certain que le territoire guérandais est bien intégré dans le Vannetais à l'époque carolingienne. La limite des deux diocèses suivait de près la frontière linguistique. S'il est sûr que Saint-Nazaire est resté soumis à l'évêché de Nantes, au nord-ouest de cette paroisse, la frontière suivait le cours du Brivet, ensuite elle était matérialisée par le cours de l'Isac jusqu'à la confluence de cette rivière avec la Vilaine. Comme l'indique très clairement le cartulaire de Redon, la Vilaine formait ensuite frontière entre les évêchés de Nantes et de Vannes.

«Est-il possible de faire remonter au VIe siècle le changement de frontière à l'ouest du diocèse, étant admis au préalable que les cités gallo-romaines de Vannes et de Nantes étaient au Bas-Empire séparées par la Vilaine ? Faute de documents écrits, la réponse ne peut être ici que nuancée. L'absence de protestations de l'évêque de Nantes ne peut ici servir d'argument. Le fait que, de part et d'autre de la Vilaine, l'évêque soit un gallo-romain ferait pencher pour la stabilité. Il était difficile à un homme d'Eglise nourri de tradition romaine de remettre en cause des frontières vieilles maintenant de plusieurs siècles. Dans l'état de nos connaissances actuelles il faut donc admettre que la Vilaine est restée jusqu'à la conquête bretonne la limite entre Nantais et Vannetais.» (note 6 : «Faute de documents écrits toute opinion ne peut s'appuyer que sur des arguments géographiques, la frontière devait s'appuyer sur des lignes naturelles évidentes, c'est bien sûr le cas de la Vilaine, et sur les découvertes numismatiques. Le bilan est moins net mais il donne une supériorité aux monnaies namnètes.)»

Le débat est-il clos ?

Ces abondantes citations auront, je l'espère, montré que ce n'est pas par abus de langage que j'ai situé entre 1976 et 1984 le retournement de l'opinion des spécialistes. Mais on aura noté aussi la diversité des arguments, invoqués par les uns, aussitôt récusés par les autres, et plus encore les incessants allers et retours dans le temps, de l'indépendance gauloise à la Bretagne ducale, auxquels, d'un auteur à l'autre, il nous a fallu nous livrer. Car E. de Kersabiec en 1869 voit Guérande assurément vénète jusqu'au transfert supposé du siège épiscopal de Guérande à Vannes. S'il propose des arguments pour une appartenance vannetaise s'étendant jusqu'à Courantgen, c'est au prix d'une nette contradiction, puisque en ce cas le transfert de l'évêque paraît tout à fait irrationnel. G. Blanchard en 1879 irait bien jusqu'au XIe siècle avec la mention de Tréhiguier, mais R. Kerviler en 1882 considère quant à lui que la *civitas* gallo-romaine se restreignit aux dimensions de l'évêché de

1789. Après la réduction de la période vannetaise à la seconde moitié du IXe siècle par J. Loth et A. de La Borderie, P. Merlat, en rappelant que «les documents allégués datent d'une époque où les Bretons avaient pu étendre la Vénétie à l'est de la Vilaine», concède du bout des lèvres une présence des Bretons à Guérande avant Nominoé. Enfin, tandis que H. Guillotel ne serait pas éloigné de penser que l'appartenance de Guérande à la Vénétie remonterait, sans solution de continuité, à l'indépendance gauloise (ce qui ressort, non pas des textes cités, du moins explicitement, mais d'une conversation privée à Landévennec le 3 juillet 1999), N.-Y. Tonnerre voit les Bretons, dès le VIe siècle, «solidement installés autour de Guérande», puis, au début du IXe, la presqu'île «placée en Bretagne et dans le Vannetais [...]» et précise que «la limite des deux diocèses suivait de près la frontière linguistique», tout en admettant que le changement de frontière ne remonte probablement pas au VIe siècle et que «la Vilaine est restée jusqu'à la conquête bretonne la limite entre Nantais et Vannetais.»

Il y a donc quatre hypothèses à considérer et éventuellement à combiner :

A. La presqu'île est vénète avant la conquête romaine ;

B. La presqu'île appartient à la cité gallo-romaine des Vénètes ;

C. La presqu'île appartient au diocèse de Vannes depuis l'immigration bretonne (située aux alentours du VIe siècle) jusqu'à la déposition d'Actard ;

D. La presqu'île appartient au diocèse de Vannes de la fin de l'épiscopat de Gislard jusqu'à la reconquête par Fulcherius.

Personne ne mettant en doute la réalité de D, il importe, pour bien définir la problématique, de se prononcer quant à B, c'est-à-dire de choisir entre un *continuum* ABCD ou une rupture d'où peuvent découler diverses configurations (en représentant par Ø les périodes où la presqu'île dépend de Nantes) : AØCD, ØØCD, ØØØD, voire AØØD. Cette présentation quelque peu scolaire a l'avantage de montrer que si l'hypothèse B est écartée, il est sans intérêt de répondre à A pour traiter de C : si en effet on admet que, sous l'occupation romaine, la presqu'île relevait de la *civitas* des Namnètes, les arguments qui plaideraient pour une appartenance vénète avant cette occupation perdent toute pertinence en ce qui concerne le haut Moyen Âge et les effets éventuels de l'immigration bretonne. Il est donc possible d'écarter les configurations AØCD et AØØD, non pas parce qu'elles seraient irrecevables en soi, mais parce que, B écartée, toute corrélation peut être exclue entre A et C. Rien n'interdit de continuer à s'interroger sur A, mais c'est un autre sujet. Reste donc à opter entre ABCD, ØCD et ØØD.

Pour autant, il paraît bien difficile de retenir ABCD. D'abord parce qu'aucun des auteurs évoqués n'a fourni le moindre argument pour étayer une appartenance de la presqu'île à la *civitas* gallo-romaine des Vénètes. Et, plus encore, parce que, si elle avait été vénète sans solution de continuité depuis l'indépendance gauloise, on ne voit pas comment Fulcherius aurait pu si facilement accroître son ressort sans susciter une interminable revendication des évêques de Vannes, ni même pourquoi il s'y serait aventuré.

Il me paraît ainsi que la seule hypothèse qui vaut d'être débattue ici est C. Encore faut-il formuler celle-ci avec précision, c'est-à-dire en termes institutionnels. On peut poser la question de la présence bretonne dans la presqu'île dès l'époque de Waroc, mais y répondre positivement n'implique pas nécessairement que cette présence se soit traduite par une modification des frontières ecclésiastiques censément héritées de la *civitas* gallo-romaine.

Il s'agit donc de reconsidérer un à un les arguments déjà rencontrés, mais sous l'éclai-

rage circonscrit d'une problématique ainsi formulée : la frontière des diocèses de Vannes et de Nantes a-t-elle été déplacée de la Vilaine vers l'est pendant une période quelconque entre l'arrivée des premiers Bretons et le règne de Nominoé ?

Fortunat et saint Aubin

C'est bien entendu par Fortunat qu'il faut commencer puisqu'au départ c'est l'interprétation de textes de sa main (ou qui lui étaient attribués par mégarde) qui suscita une remise en cause du rôle frontalier de la Vilaine à l'époque bretonne primitive.

L'étude des textes donnés par les bollandistes permet d'être très catégorique. À aucun moment Fortunat, dans sa Vie de saint Aubin, ne parle de Guérande (ou plutôt du territoire qui en prit ultérieurement le nom). «Le bienheureux évêque Aubin» y est simplement présenté comme «originaire de la région vénétique, aux confins de l'océan britannique[17]». Il n'y est pas davantage fait mention d'un miracle de quelque sorte que ce fût qu'Aubin aurait accompli à Guérande. Il peut paraître surprenant de devoir rappeler un fait qu'il était si simple de vérifier, mais le dossier qui précède a surabondamment montré que l'autorité de Fortunat a itérativement été invoquée, d'auteur en auteur, sans retour au texte, et que même ceux qui ont renoncé à faire dire à Fortunat qu'Aubin était originaire de Guérande, ont parfois, tels J. Loth ou R. Couffon, continué à lui attribuer le récit d'une intercession miraculeuse en cette ville, intervenue pourtant quelque trois cents ans après la mort de l'évêque de Poitiers.

C'est donc dans les *Miracula sancti Albini*, que l'on s'accorde aujourd'hui à dater du XIe siècle[18], qu'il faut aller chercher la mention des attaches guérandaises d'Aubin. De fait, le chapitre III en parle en ces termes : «Et la terre natale du saint prélat, elle-même, fut épargnée par la grâce des vertus de celui-ci. Il est, dans le territoire de Vannes un bourg situé sur le littoral de l'océan, que l'on appelle en langue bretonne Guérande, très populeux du fait d'un abondant commerce du sel[19].» Suit le récit de l'attaque des Normands, de l'invocation à Aubin et de la défaite des agresseurs. Il est à remarquer que si ce texte affirme clairement l'appartenance vannetaise de Guérande, il le fait au présent, à une époque pourtant où personne ne conteste que Guérande était depuis longtemps rentrée dans le giron nantais. On ne peut donc exclure qu'il s'agisse d'une simple imprécision géographique.

Il y a plus : contrairement à ce que l'on avance généralement, ce texte ne dit pas que saint Aubin est né à Guérande, mais simplement que sa terre natale, dont Guérande fait partie, a bénéficié de sa protection : *terra nativitatis* ici peut désigner le *Venetense territorium* tout aussi bien que le *vicus in littore oceani situs*. Les *Miracula* nous apprennent donc tout au plus que, pour leur auteur et à son époque, le territoire de Vannes, où est né saint Aubin, comprend le *vicus* de Guérande. En inférer que ce moine angevin *(auctore monacho Andegavensi)* se prononce sur l'appartenance de Guérande au temps où saint Aubin venait au monde (vers 470) est une sollicitation du texte d'autant plus hasardeuse que, si vraiment Aubin est né à Guérande ou mieux à *Aula Quiriaca*, il n'est guère vraisemblable

17 *Beatissimus Episcopus Albinus Veneticæ regionis, Oceani Britannici confinis.*

18 En tout état de cause, une phrase du chapitre I montre clairement que ce texte est postérieur à la conquête de Rennes et de Nantes par les Bretons au IXe siècle, puisque Craon (aujourd'hui en Mayenne) y est dit «aux confins de la Bretagne» : *soror cujusdam Elinami Militis in Britanniæ confinio apud Credonense castrum manentis...*

19 *Nec vero terra nativitatis sancti Præsulis munificentiæ virtutum ejus existit immunis. In Venetensi namque territorio vicus quidam est in littore oceani maris situs, quem Britannica lingua Gueuran vocant, ob plurimum commercium salis valde populosus.*

qu'il ait été breton ni même qu'il ait été en contact avec des populations de langue bretonne, puisque N.-Y. Tonnerre lui-même ne se risque pas à faire remonter l'immigration bretonne dans la presqu'île au-delà de 550. Cela pose alors le problème de la mention d'Aubin dans la *Vita II[a] Tudualis*, évoquée par L. Fleuriot, qui montre notre supposé Guérandais servir d'interprète à Tudual.

Curieusement, le seul passage de Fortunat qui pourrait rattacher Aubin à Guérande a jusqu'à présent été passé sous silence : c'est la mention du monastère *Tincillacencis* où Aubin se fait moine (vers l'an 500) avant d'être appelé au trône épiscopal d'Angers. Il est vrai que la localisation de ce monastère est restée longtemps indécise, mais je crois avoir montré[20] que seule Théhillac, aujourd'hui morbihannaise mais ancienne trève de Missillac, paroisse de l'évêché de Nantes, convenait[21]. On est bien ici dans cette région bornée par la Vilaine, le Semnon et l'Erdre où Gislard établit son évêché éphémère, c'est-à-dire dans le pays de Guérande au sens large. On peut donc se demander si le choix de Théhillac par Aubin ne lui aurait pas été dicté par la proximité de son lieu d'origine et si, inversement, les parents d'un Breton né à Languidic (puisque une tradition concurrente, rapportée par Albert Le Grand et attestée par les anciens Propres de Vannes, fait naître saint Aubin en cette paroisse) auraient éprouvé le besoin d'aller chercher hors de Bretagne un monastère pour leur fils. Mais ce n'est qu'une interrogation. À ce stade du débat, l'hypothèse la plus vraisemblable serait qu'Albinus ait été, comme son nom semble l'indiquer, un Gallo-Romain, né dans une région de la Vénétie déjà colonisée par les Bretons dont il aurait appris la langue (ce qui au demeurant plaide pour Languidic et non pour Guérande). Il est à noter que Fortunat évoque encore le monastère *Tincillacensis* dans une lettre à Radegonde[22], où il narre son départ précipité de *Aula Cariaca* pour *Tincillacensi loco.*

Cette mention d'*Aula Cariaca*, «résidence secondaire» où Félix, évêque de Nantes, accueillit Fortunat, serait évidemment un argument de poids pour la thèse nantaise si l'on pouvait y reconnaître la fameuse *Quiriaca aula* [...] *quæ ab ipsis Britannis nunc loci incolis Guerranda nuncupatur.* Mais N.-Y. Tonnerre récuse cette identification avec un argument difficilement contestable[23] : «L'interprétation de *Keriac* pose [...] de gros problèmes. A. de La Borderie et L. Maître ont vu ici la célèbre résidence de l'évêque de Nantes, Félix, appelée *Cariacum* par Fortunat. L'identification leur paraissait d'autant plus vraisemblable que la charte de Louis le Gros de 1121 en faveur de l'Église de Nantes mentionne parmi les biens épiscopaux *«Cariacum cum insula Aduneta»*. Or l'île Dumet, voisine de Piriac, s'appelait effectivement à la fin du Moyen Âge *Audunet*. Malheureusement Fortunat place de manière indiscutable la villa de Félix, qu'il a par ailleurs visitée, près de la Loire. Il semble donc qu'il y ait eu ici confusion. N'arrivant pas à trouver l'emplacement de *Cariacum* qui avait sans doute disparu, les clercs du Xe et du XIe siècle l'ont identifié avec *Keriacum* qui, d'après la *Chronique de Nantes*, était la résidence de l'évêque Gislard au IXe siècle.»

---

20 Erwan VALLERIE, *Traité de toponymie historique de la Bretagne*, § 2.291 : j'épargnerai au lecteur non linguiste la démonstration de l'équivalence entre Tincillac- et Théhillac, qui repose sur l'évolution du groupe [nk] en breton, comme dans le latin *anchora* devenu *aior* puis *eor*.

21 Joseph-Marie LE MENÉ, *Histoire des paroisses du diocèse de Vannes*, Vannes, 1894, t. II, p. 509, écrit à propos de Théhillac : «L'église, dédiée à saint Pierre, était primitivement une simple chapelle, fondée par les seigneurs de Théhillac, et donnée par eux à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. Les religieux la desservirent longtemps et elle prit à cause d'eux le nom de Saint-Pierre-du-Moustier.» L'explication paraît un peu laborieuse. Le *moustier* ne serait-il pas un souvenir du monastère *Tincillacensis* ?

22 *Patrologie latine*, t. 88, Paris, 1850, liber XI, caput XXVII des *Carmina* de Venantius Fortunatus : *Hinc citus excurrens Cariacæ devehor aulæ / Tincillacensi perferor inde loco.* La lecture *Tunc Illacensi* est contredite par les meilleurs manuscrits.

23 N.-Y. TONNERRE, *op. cit.*, p. 63, note 2.

De fait, Fortunat évoque une seconde fois ce lieu dans une lettre à Félix[24] : «Ta campagne que la Loire glacée baigne de son eau limpide, ce lieu charmant de Cariacus, qui descend vers la rivière...» Il faudrait, pour contrebattre l'objection de N.-Y. Tonnerre, soutenir qu'aux yeux de Fortunat les eaux de la Loire se prolongeaient en mer jusqu'à leur rencontre avec celles de la Vilaine. Ce serait pour le moins hasardeux.

Il y a pourtant peut-être d'autres informations à tirer de Fortunat, mais qui nécessiteraient une étude particulière. Il est clair que Fortunat a séjourné au bord de la mer. Il y fait notamment allusion dans le Liber III, caput IV des *Carmina* (lettre à Félix) : *Oscitante me prope finitima pelagi blandimento, naturalis torporis in lecto, et littorali diutius in margine decubante...*, ce que l'éditeur de la *Patrologie latine* commente ainsi[25] : «Fortunat séjourna un certain temps dans cette partie de la petite Bretagne qui, située sur l'Océan, est cernée et baignée par les flots.» Et encore (Liber V, caput VIII, lettre à Drucon, diacre de Paris) : *Nos maris Oceani tumidum circumfluit æquor / Te quoque Parisius, chare sodalis, habet / Sequana te retinet ; nos unda Britannica cingit.* L'hypothèse d'un séjour de Fortunat parmi les Bretons qu'il dit si redoutables[26] est pourtant peu crédible ; serait-ce alors solliciter son texte que d'y voir l'indice que le diocèse de Félix avait une façade maritime ?

Ce que l'on peut à tout le moins retenir du dossier hagiographique de saint Aubin, c'est qu'il ne contient aucun argument décisif quant à l'appartenance de Guérande au Vannetais entre la naissance d'Aubin et la mort de Fortunat.

Grégoire de Tours

On aura noté dans le dossier historiographique que celui-ci est cité à deux reprises, à propos de Saint-Nazaire[27] et de Besné[28]. Ces deux textes, qui affirment sans ambiguïté que l'une et l'autre localités appartenaient au diocèse de Nantes, n'ont guère été exploités, paradoxalement, que par les tenants de la thèse vannetaise à qui ils ont servi à préciser la frontière occidentale du Nantais au haut Moyen Âge (tel H. Guillotel écrivant : «La frontière devait ensuite longer le Brivet puis rejoindre l'Isac, un affluent de la Vilaine dont elle remontait ensuite le cours jusqu'à son con-fluent avec le Semnon» ; il est à relever néanmoins que ce tracé ne concorde pas avec ce que la *Chronique de Nantes* – cf. *infra* – nous dit du diocèse de Gislard qui s'étendait jusqu'à l'Erdre).

Mais deux autres passages, au moins, de l'*Historia Francorum* méritent, eux aussi, d'être pris en considération : d'abord au livre V, chapitre 27 : «(Les Francs) se rendirent en Bretagne, d'après l'ordre du roi Chilpéric, contre Waroch, fils de feu Macliau, et s'arrêtèrent en sa présence sur les bords du fleuve de la Vilaine[29].» Puis au livre X, chapitre 9 : «Ce fut ainsi qu'ils (Ebrachaire et

---

24 Liber V, caput VIII des *Carmina* : *Qua tua rura lavat vitrea Liger algidus unda, Cariaci speciosus ager devexus in amnem.*

25 J.-C. MIGNE, *Patrologie latine*, t. 88, p. 74 : *Spatium vero temporis aliquod habitavit Fortunatus in ea Britanniæ minoris parte quæ ad Oceanum posita, ejus fluctibus alluitur ac cingitur.*

26 Liber III, caput V, lettre à Félix : *Auctor apostolicus, qui jura Britannica vincens / Tutus in adversis, spe crucis, arma fugas.* «Maître apostolique, vainqueur de la puissance bretonne, ferme dans l'adversité, par l'espérance de la croix, tu mets les armes en fuite» ; Liber III, caput VIII, lettre à Félix : *Insidiatores removes, vigil arte Britannos.* «Rigoureusement vigilant, tu éloignes les soldats bretons en embuscade.»

27 GRÉGOIRE de Tours, *De Gloria Martyrum*, LXI, *In territorio quoque urbis Namneticæ in vico quodam super alveum Ligeris beati Nazarii reliquiæ continentur.*

28 ID., *Vita Patrum*, X : *Fuit igitur apud insulam Vindunittam urbis Namneticæ vir egregiæ sanctitatis Friardus nomine reclusus.*

29 *Dehinc Turonici, Pictavi, Baiocassini, Cenomannici, Andegavi, cum aliis multis in Britanniam ex jussu Chilperici regis abierunt et contra Warochum filium quondam Macliavi ad Vicinoniam resident.*

Beppolen) arrivèrent à la rivière de Vilaine, la traversèrent et, parvenus à celle de l'Oust, établirent des ponts dessus [...] Ebrachaire s'avança jusqu'à la cité de Vannes [...] Lorsque l'armée (du roi) sortit de la Bretagne, les plus forts passèrent le fleuve, mais les faibles [...] restaient sur le bord de la Vilaine. Quelques-uns qui tentèrent de franchir le courant [...] furent par ce courant même emportés à la mer[30].» Or ce dernier passage est capital : il établit clairement que, pour Grégoire, la frontière bretonne est située sur la Vilaine jusqu'à proximité de son embouchure.

Ermentaire

Les *Miracles de saint Philibert* écrits vers 837 par Ermentaire, moine de Noirmoutier, déjà invoqués par E. de Kersabiec en 1869, sont à nouveau mis à contribution, successivement, par J.-C. Cassard et par N.-Y. Tonnerre qui, cependant, excipent chacun d'un passage différent. Le premier, comme on l'a vu dans le texte cité précédemment, se réfère à la guérison d'un paralytique de Batz et à l'intervention d'un prêtre qui s'adresse aux marins bretons indélicats. Il est pour le moins excessif d'écrire, comme le fait J.-C. Cassard, qu'«on y voit à l'œuvre un prêtre pour qui le breton est assurément la langue maternelle», car le texte ne le précise pas : il dit seulement que le prêtre prêcha les Bretons. D'autres hypothèses sont plausibles : les marins pouvaient comprendre le roman (après tout les marins sont mieux placés que d'autres pour apprendre les langues étrangères), le paralytique guéri pouvait servir d'interprète, ou encore le prêtre pouvait savoir le breton sans que ce fût sa langue maternelle. Mais quand bien même l'hypothèse de J.-C. Cassard serait la seule recevable, cela ne signifie pas qu'en 837 Guérande appartenait au diocèse de Vannes, cela indique simplement qu'il y avait une forte présence bretonne dans la presqu'île, ce que nul ne se donnerait le ridicule de mettre en doute et qui n'est pas le problème traité ici. Qui plus est, la parole attribuée à saint Philibert : «Va dire aux Bretons que tant qu'ils n'auront pas rendu le plomb qu'ils m'ont volé, il n'y aura point de bon vent pour eux ni de retour possible dans leur patrie» affirme clairement que les Bretons ne sont pas chez eux à Batz puisqu'ils n'ont d'autre désir que de retourner dans leur patrie. On peut certes arguer sur le sens précis à donner ici à *patria*, mais à tout le moins l'indice est plutôt en faveur de la thèse nantaise. Dans le même paragraphe, J.-C. Cassard fait aussi référence au privilège de l'évêque de Nantes, Quiriac, en faveur de Saint-Florent de Saumur qui spécifie en 1073 que l'église d'Escoublac est «en pays breton». Là encore l'argument paraît à double tranchant. En 1073, Escoublac relève indubitablement de Nantes : rien ne pourrait mieux montrer que l'expression «en pays breton» ne saurait être prise dans un sens institutionnel et qu'il s'agit simplement d'une région de langue bretonne.

Cela permet de relativiser l'autre fragment des *Miracles*, retenu celui-ci par N.-Y. Tonnerre, qui relate le naufrage d'un navire «dans une île de Bretagne appelée Batz» : pour un moine de Noirmoutier, il n'y

[30] *Cum hæc agerentur et Britanni circa urbes Namneticam utique et Rhedonicam valde sævirent Gontchramnus rex exercitum contra eos commoveri jussit in quorum capite Beppolenum et Ebracharium duces delegit* [...] *Interea venerunt ad Vicinoniam amneæ quam transmissi ad Uldam fluvium pervenerunt ; ibique dissipatis vicinitatis casis pontes desuper statuerunt sicque exercitus omnis transivit* [...] *Incluserat enim eos inter angustias viarum atque paludes in quibus magis luto necti quam gladio trucidati sunt. Ebracharius vero usque Venetos urbem accessit* [...] *Egrediente autem exercitu a Britanniis ac transeuntibus amnem robustioribus inferiores et pauperes qui cum his erant simul transire non potuerunt. Cumque in littus illud Vicinoniæ amnis restitissent Warochus oblitus sacramenti atque obsidum quos dederat misit Canaonem filium suum cum exercitu apprehensisque viris quos in littore illo reperit vinculis alligat resistentes interficit nonnullis qui cum caballis torrentem transmeare voluerunt ab ipsius torrentis impetu in mare dejectis.*

a pas à s'étonner que la région guérandaise, massivement bretonnante, soit considérée comme appartenant à la Bretagne ; cela n'implique pas davantage que les frontières diocésaines de Vannes et de Nantes aient été déplacées. Soutenir le contraire revient à transporter au IXe siècle une conception tout à fait anachronique de l'État-nation tel que nous l'a légué le XIXe.

Ermold le Noir

L'information fournie par Ermold le Noir[31] est de peu d'intérêt : il s'agit du lieu où Louis le Pieux convoque l'armée des Francs. Ermold écrit (aux vers 1504-1506) : «Il fixe le rendez-vous dans une ville près de laquelle l'eau de la Loire s'étend largement dans la mer et s'y précipite furieusement et que les Gaulois nommaient anciennement Veneda[32].» E. Faral précise en note : «Ermold ne connaissait pas cette partie de la Bretagne : l'expédition de 824, à laquelle il prit part, se fit par Rennes.» De fait, aux vers 2016 et suivants, Ermold spécifie, à propos de la deuxième expédition, qu'il y a pris une part personnelle. En outre, comme le signale E. Faral, la *Vie de Louis le Pieux*, de l'anonyme dit *l'Astronome*, précise : «Louis assemble des troupes de toutes parts et marche contre la Bretagne. Après avoir tenu à Vannes une assemblée générale, il pénètre dans la province...»

Il y a toujours quelque facilité à disqualifier un témoignage au motif de l'ignorance, de l'incompétence ou de la sottise du témoin, même si parfois cela s'impose[33], mais il est clair qu'à supposer que Veneda désigne ici Guérande ou quelque localité voisine qui aurait porté ce nom aux temps gaulois, cela ne dit rien quant à l'appartenance de la presqu'île aux temps carolingiens. Il est en revanche intéressant de noter que, pour Ermold, «l'eau de la Loire s'étend largement dans la mer». À vouloir soutenir que la mention d'Ermold est à prendre au sérieux et doit être appliquée à Guérande, on courrait le risque de se trouver par là même contraint d'admettre que *Aula Cariaca*, résidence de Félix également baignée par les eaux de la Loire, puisse être identifiée avec *Aula Quiriaca*.

Le Cartulaire de Redon

Rappelons que N.-Y. Tonnerre, reprenant un argument déjà formulé au XIXe siècle par E. de Kersabiec et G. Blanchard, écrit[34] : «Douze actes du cartulaire concernent Guérande. L'évêque de Nantes est cité une seule fois, associé d'ailleurs à l'évêque de Vannes. Ce dernier est mentionné à dix reprises.» Le décompte n'est pas rigoureusement exact. Si l'on se limite à la presqu'île guérandaise *stricto sensu* et, bien entendu au IXe siècle, je relève pour ma part les chartes XXII (salina in Bronaril), XXIII (*id.*), XXVI (Burbrii in plebe Uuenran), LX (Baf), LXXII (Bronaril), LXXXIV (Baff), XCV (Guerande), XCVIII (Baf), CIV (Salina Beril), CCXXXIV (Salines), Appendix XXXIX (Arill ubi salinariam) et Appendix XLII (Werran). Il y a donc bien douze actes. Courantgen est mentionné dans dix d'entre eux et n'est absent que des

---

31 ERMOLD le Noir, *Carmen in honorem Hludowici*, édité et traduit par Edmond Faral, Paris, 1964.

32 *Est urbs fixa maris Ligeris quo fluminis unda / Æquor arat late ingrediturque rapax / Veneda cui nomen Galli dixere priores.* Traduction E. Faral.

33 On rappellera à ce propos la description que donne l'Arioste du Couësnon dans *Orlando Furioso* : «Il arrive sur les bords d'un fleuve qui sépare la Bretagne de la Normandie et porte dans l'océan ses ondes tranquilles. Il était alors gonflé et couvert d'écume ; les neiges fondues et les pluies descendues des montagnes l'avaient fait déborder de ses rives. Torrent impétueux, il avait entraîné le seul pont qui permît de le traverser.»

34 N.-Y. TONNERRE, *op. cit.*, p. 64, note 4.

chartes LX (pas d'évêque mentionné) et CCXXXIV (*Ditis episcopus in Venedia*). Mais Actard est associé à Courantgen dans trois actes et non dans un seul : chartes XXVI, LXXII et CIV.

Si l'on étend l'investigation à l'ensemble du territoire occupé par les Bretons au milieu du IXe siècle, tel que nous le révèle la délimitation par la *Chronique de Nantes* de l'éphémère évêché de Gislard, il faut joindre à cette énumération les chartes XXX (Fulkeriac), LVII (Derval), XCVII (Avessac), CXVII (Avessac), CXXVI (Avessac), CLXII (Plessé), CXCV (Avessac), CCXV (Fulkeriac et Moe), CCXXXVIII (Bouvron), CCXXXIX (Felkeriac), CCLXXI (Avessac) et Appendix XXXIV (Fulkeriac), soit douze actes supplémentaires. Le tableau n'est pas sensiblement différent : l'évêque de Vannes est mentionné onze fois (Courantgen dans les chartes LVII, XCVII, CXVII, CXXVI, CLXII, CCXV et Appendix XXXIV, Susan dans la charte CXCV, Kenmonoc dans les chartes CCXXXVIII et CCXXXIX, Bili dans la charte CCLXXI) et celui de Nantes, trois fois (Actard seul dans la charte XXX et associé à Courantgen dans les chartes LVII et Appendix XXXIV ; on note aussi la mention de *Rechouuino comite in Namnetica* associé à Susan dans la charte CXCV).

Il convient toutefois de souligner que le cas le plus fréquent est l'absence de toute référence à un évêque, qu'il soit de Nantes ou de Vannes. Un rapide examen (sous bénéfice d'inventaire) permet de dénombrer dans cette région et pour la période carolingienne vingt-six actes à être dans ce cas. Au total, donc, sur les cinquante chartes qui traitent de l'ouest nantais, l'évêque de Vannes est mentionné vingt-deux fois, celui de Nantes six fois[35].

Or, si l'on se tourne vers le nord de la zone d'influence de Saint-Sauveur de Redon, on constate des distorsions tout à fait similaires entre l'évêque mentionné et l'appartenance de la paroisse concernée. C'est ainsi que Susan est nommé seul dans la charte CLXXXVIII (Caro et Réminiac, de l'évêché d'Alet), tout comme Kenmonoc dans la charte CCLXIX (Caroth in pago Poutrocoet), ou Bili *episcopus Venetensis* dans les chartes CCLXXV et CCLXXVI (Guipry, de l'évêché d'Alet), cependant que Courantgen est associé à Ratuili dans la charte XCIX (Plélan) et que Rethualatr *episcopus in Poutrocoet*, apparaît seul dans les chartes XXXVII et CLXXIV, toutes deux consacrées à Ruffiac.

Mais, au-delà de ces comptes d'apothicaire, la vraie question est de savoir si l'indicateur est pertinent. Il faut en effet rappeler que l'abbaye de Redon est située dans le ressort de l'évêque de Vannes et qu'en outre ce siècle est marqué par une vive animosité entre Bretons et Nantais. Dans ces conditions, ce n'est pas la mention de l'évêque de Vannes qui est significative, c'est, fût-elle minoritaire, celle de l'évêque de Nantes. Si vraiment le nord-ouest de l'actuelle Loire-Atlantique avait alors échappé depuis un, deux ou trois siècles à la juridiction de ce dernier, on se demande à quel titre les moines de Redon auraient, même sporadiquement, mentionné son nom dans leurs chartes, au risque de réveiller une inopportune revendication.

La présence insistante de l'évêque de Vannes dans les actes qui concernent le pays de Guérande, *lato sensu*, est sans doute révélatrice des visées vannetaises sur ce territoire à une époque où l'expansionnisme breton bat son plein, mais elle ne permet pas de conclure à une annexion, ancienne ou récente, de cette région par le siège de Vannes. *A contrario*, la

[35] Il en va de même dans les chartes traitant de paroisses indiscutablement nantaises, l'évêque de Nantes n'est que très rarement nommé : c'est ainsi qu'il n'apparaît pas dans celles qui concernent Grandchamp-des-Fontaines (XXXIII, XLII, XLIII, CCX, CCXI, CCXIV), Couëron (LIX), Savenay (CCIX).

charte CCCXXXIV, déjà évoquée, qui, au XIe siècle, situe Tréhiguier dans le Bro Uuerec, loin de conforter la thèse vannetaise, l'affaiblit puisqu'elle montre qu'à une époque où la Vilaine est redevenue une frontière indiscutée, des confusions restent possibles.

La Chronique de Nantes

Ce qui m'a le plus étonné, dans cette investigation, c'est que la *Chronique de Nantes* apparaisse si peu fréquemment dans le débat. Sans doute n'a-t-elle pas la force probante dont on crédite volontiers la moindre allusion d'un contemporain des faits, un Grégoire de Tours, un Fortunat, un Ermentaire, mais elle vaut bien le récit angevin tout aussi tardif des *Miracula sancti Albini*. Or il s'y trouve de multiples mentions qui méritent d'être versées au débat.

C'est ainsi que le chapitre IV montre à propos de l'expédition de Renaud, entre 841 et 843, que Messac est alors du diocèse de Nantes : «Renaud, ayant réuni une grande foule de soldats nantais et poitevins, parvint à Messac, bourg du territoire de Nantes, où, rencontrant la moitié de l'armée bretonne qui avait déjà franchi la Vilaine, il engagea le combat[36].» On notera que, certes, Messac n'appartient pas au territoire «vénète» tel que le définit H. Guillotel, mais qu'elle se trouve néanmoins dans les limites du «diocèse» de Gislard (à l'ouest de l'Erdre et au sud du Semnon). La même remarque s'applique à Blain, où Renaud se replie après la bataille[37]. C'est donc, *a minima*, que l'extension à l'est du diocèse de Vannes, si elle eut lieu, ne parvint pas à englober la totalité de la zone de colonisation précoce que nous révèle la toponymie paroissiale et que, par suite, l'usurpation de Gislard fut l'occasion de poursuivre ce mouvement d'expansion. Mais on peut aussi s'interroger sur le sens stratégique des deux protagonistes, l'un passant la Vilaine à Messac alors que censément il en contrôle le cours inférieur, l'autre portant son effort loin de ses bases, tout en négligeant la tête de pont bretonne que la presqu'île guérandaise, dans la même logique, aurait dû constituer.

Le plus important est, bien entendu, dans les chapitres XII à XVI et XXVI qui relatent «l'affaire Gislard». Le chapitre XII contient la mention du règne de cinq ans attribué à Gislard, mention qui conduit A. de La Borderie à envisager que Gislard ait été dès 846 «reconnu pour évêque par les Bretons de Guérande.» C'est là une interprétation contestable puisque le texte dit formellement que, durant ces cinq années, c'est sur l'église de Nantes que régna Gislard[38]. Il est plus vraisemblable que la *Chronique* contient ici une erreur sur la durée du règne de Gislard à Nantes.

Le chapitre XIII contient, quant à lui, une mention souvent omise dans les citations : «Cette paix étant intervenue, Gislard s'enfuit de la ville de Nantes et se mit sous la protection de la violence des Bretons à Aula Quiriaca, *qui précédemment était de la juridiction des évêques de Nantes* et que ces mêmes Bretons, *installés maintenant en ce lieu,* appellent Guérande[39].»

---

36 *Chronique de Nantes*, texte établi et édité par René Merlet, Paris, 1896, p. 10 : *Qui* (Rainaldus), *collecta magna militum Namnetensium et Pictavensium multitudine ad Meciacum usque, territorii Namnetici vicum, pervenit ubi dimidium exercitum Britannorum, qui jam Vicenoniam transierat, reperiens, pugnavit contra eos.*

37 *Ibid.* : *Reversus est Rainaldus* [...] *usque Blanii vicus.*

38 *Ibid.*, p. 41 : *Nomenoius, eligens Gislardum, ex urbe Venetensi progenitum in urbe Namnetica constituit pseudo-episcopum. Rexit autem iste usurpative Namneticam ecclesiam quinque annis usque ad obitum Nomenoii.*

39 *Ibid.*, p. 42 : *Facta autem hac pace, ab urbe Namnetensi Gislardus fugit, et Britannorum violentia apud Quiriacam aulam hospitatus est, ex priscis temporibus juris episcoporum Namnetensium, quæ ab ipsis Britannis, nunc loci incolis, Guerranda nuncupatur.* Au lieu de *violentia*, le texte donné par dom Morice porte *potentia*, dont le sens paraît plus recevable. Il est probable que R. Merlet a commis ici un *lapsus calami* induit par la présence du mot *violenter*, trois lignes plus bas.

Il faut encore citer dans le même chapitre, puis dans les deux suivants, les passages qui traitent de la partition de l'évêché de Nantes : «(Gislard) s'empara de la totalité du diocèse de Nantes, depuis l'Erdre jusqu'à la Vilaine et au Semnon... Actard déplorant toujours la perte de son diocèse ne cessa jamais de le revendiquer... Il porta sa plainte à (Hérard, archevêque de Tours), lui exposant comment les Bretons avaient envahi son diocèse et même amputé l'archidiocèse de Tours[40]...» Puis ce sont les évêques francs qui, en 866, s'adressent au pape Nicolas Ier et font valoir que les Bretons se sont emparés du diocèse de Nantes jusque sous les murs de la ville épiscopale[41].

Enfin le chapitre XXVI affirme clairement que c'est après la déposition de Gislard que les évêques de Vannes s'attribuèrent Guérande, qui fut récupérée par Fulcherius, évêque de Nantes élu en 897 et mort avant 912 : «Lui-même, le premier, osa s'avancer jusqu'à la Vilaine dans cette partie du diocèse de Nantes qui avait été soustraite par ses prédécesseurs (*i. e.* les prédécesseurs d'Alain), y dédicacer des églises et y exercer, sans craindre la férocité des Bretons, le ministère épiscopal, parce qu'Alain l'aimait et le soutenait et bien que les évêques de Vannes eussent *envahi son diocèse après la mort de Gislard*. Et quand le duc, pour le salut de son âme, faisait à quelque saint une donation dans les paroisses du diocèse de Nantes, il (Fulcherius, évêque de Nantes) confirmait ces chartes au vu et au su de l'évêque de Vannes qui n'y opposait aucune contestation, ainsi qu'il est rapporté dans les chartes de Saint-Sauveur[42].» La *Chronique* se réfère ici au cartulaire de Redon, dont aucune charte aujourd'hui ne mentionne le nom de Fulcherius. Selon Merlet, il s'agit de chartes perdues.

Plaidoyer *pro domo*, sans doute, de bout en bout, mais qui a du moins le mérite d'être explicite. Si vraiment les évêques de Vannes détenaient Guérande depuis le VIe ou le VIIe siècle (même sans aller jusqu'à imaginer, comme E. de Kersabiec, qu'ils y aient eu leur première cathédrale avant l'épiscopat de saint Patern), que n'en ont-ils fait autant ! On aurait dû les entendre bramer jusqu'à Tours. Même en faisant la part des destructions, il est surprenant qu'aucune trace n'ait subsisté de leurs protestations, par exemple dans le dossier de la querelle entre Dol et Tours, où il y aurait eu quelque chose à négocier[43].

---

40 *Ibid.*, p. 42-43 : *faciensque ibi usurpative sedem suam, arripuit omnem parochiam Namneticam a flumine Heredæ usque ad Vicenoniam et Semenonem, et usque ad finem vitæ suæ a Romanis episcopis, videlicet Nicolao, Benedicto, ceterisque totius Galliæ episcopis excommunicatus, sic eam violenter tenuit. Ibid.*, p. 49 : *Actardus* [...] *condolens semper suam parochiam sibi, ut superius refertur, ablatam nunquam eam reclamare cessavit.* [...] *Cui* (Herardo, Tur. archipræsule) *ipse accedens querimoniam fecit quomodo Britanni suam parochiam invaserant, et etiam archiepiscopatum Turonensem resciderant.*

41 *Ibid.*, p. 54 : *Hinc fit quod hactenus parochiam Namneticam a muro ejusdem urbis præsignato fratri nostro Actardo subreptam habeant.*

42 *Ibid.*, p. 79 : *Ipse parochiam Namneticam prædecessoribus suis* (*i. e.* Alani) *ablatam ausus est primus usque Vicenoniam invadere, et ecclesias dedicare, et ministerium episcopale, nihil feritatem Britonum timens, facere, quia ab Alano amabatur et sustinebatur* (*i. e.* Fulcherius), *quamvis Venetenses episcopi post mortem Gislardi eam invaserant.* [...] *Et, quando dux de plebibus parrochiæ Namneticæ pro redemptione animæ suæ alicui sancto dona conferebat, ipse cartas, vidente episcopo Venetensi et nullam sibi calumniam imponente, confirmabat, sicut in cartis Sancti Salvatoris reperitur.*

43 Sur un tableau daté de 1642, que l'on peut voir dans la collégiale Saint-Aubin de Guérande, le prévôt du chapitre est représenté portant mitre et crosse (celle-ci tournée vers l'intérieur toutefois, comme pour un abbé et non pour un évêque). L'abbé P. Grégoire (*La Collégiale Saint-Aubin de Guérande*, Guérande, 1923, p. 6) soutient à ce sujet que la fondation de la collégiale Saint-Aubin aurait été un dédommagement pour la perte du siège épiscopal : «Ce qui le prouverait, c'est ce droit, sans précédent, que le prévôt pouvait porter mitre et crosse à la place de l'évêque disparu et cette juridiction dont le chapitre était investi de nommer à tous les bénéfices du Climat guérandais.» Pourtant, selon H. Quilgars («L'église Saint-Aubin de Guérande, ses origines et ses institutions», *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1905), la prévôté ne fut officialisée que par la bulle de Clément V du 13 juillet 1312 ; il semble qu'elle avait été créée en fait par un arrêt du Conseil du roi de 1295. Auparavant il n'existait pas de dignité au sein du chapitre. Au regard de cette mémoire quadricentenaire, les évêques de Vannes font vraiment figure d'amnésiques.

Reste à s'interroger sur la signification même du «schisme» de Gislard. On a vu que G. Blanchard y trouvait une confirmation de la thèse vannetaise, avec cette proposition tout à fait extraordinaire : «Soit que l'intrusion de Gislard et les foudres du concile de Tours troublassent les consciences, soit que le nouvel évêque, quoique vannetais d'origine, parût venir rompre le faisceau de l'unité vénétique et qu'ayant occupé antérieurement le siège de Nantes, il gardât encore, aux yeux des populations, les attaches du pays nantais[44].» On est difficilement plus spécieux. Comment ne pas voir que le relatif succès de Gislard, qui parvint à se maintenir jusqu'à sa mort sur le siège de Guérande, ne peut s'expliquer que par la mobilisation à son profit du ressentiment des Bretons qui, installés dans le territoire de Nantes, refusaient l'autorité étrangère d'un évêque gallo-franc ? Si Guérande s'était trouvée jusqu'alors dans le ressort des évêques de Vannes, l'autorité légitime n'aurait eu aucune peine à mettre fin à un schisme sans autre fondement que le dépit de l'intrus déposé.

Les arguments d'ordre linguistique

La linguistique, dans ce débat, peut être mise à contribution à deux niveaux, par l'approche toponymique, d'une part, par l'approche dialectologique, d'autre part, sans perdre de vue qu'*a priori* ni l'une ni l'autre ne sont susceptibles de nous renseigner sur d'éventuelles ruptures institutionnelles : on peut en attendre des informations sur la date et l'importance de l'immigration bretonne, mais non sur le tracé des frontières diocésaines.

La typologie de la nomenclature toponymique paraît assez tardive : environ quatre-vingts noms en *Tre-*, mais faible densité des noms en *Lez-*, quasi-absence des noms en *Lan-*[45], surabondance des noms en *Kêr-*. N.-Y. Tonnerre met aussi l'accent sur l'absence des noms en *Plou-* qui «plaide pour la permanence des structures territoriales gallo-romaines». Cette absence n'est pas totale, puisque il s'en présente malgré tout un assuré : Pléchâtel, et un probable : Plessé[46]. Avec deux *ploues*, le «diocèse de Gislard» ne serait pas plus mal loti que le Vannetais oriental, qui n'en compte que trois (Pluherlin, Pleucadeuc et Péaule). Mais il est à noter que ces deux *ploues*, bien qu'endeçà de l'Erdre et du Semnon, sont à l'est de la frontière proposée par H. Guillotel. À tout le moins cela n'incite pas à postuler une colonisation en deux temps, précoce jusqu'à cette frontière, tardive au-delà. En fait, le parallélisme frappant avec le Vannetais oriental (quelques *ploues* noyées dans une profusion de noms en *-ac*) pourrait plaider pour une unité institutionnelle jusqu'à proximité de l'Erdre, mais on ne peut exclure que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, il s'agisse simplement d'une égale adaptation des immigrants à des structures de chrétienté, tant nantaise que vannetaise, déjà bien établies, ce qui est en somme la proposition de N.-Y. Tonnerre.

---

44 G. BLANCHARD, *op. cit.*, p. 59.

45 On ne relève, semble-t-il, que *Lampridic*, nom primitif de Saint-Gildas-des-Bois, et *Langâtre* dans cette même paroisse, *Languien*, *Landieule* et un autre *Langâtre* en Herbignac, *Lancé* en Plessé, *Landal* en Jans, *Languin* et *Landebroc* (?) en Nort-sur-Erdre.

46 Il a souvent été contesté que Plessé soit une *ploue*, mais aucun argument irréfragable n'a été fourni en ce sens. La forme *Ploissiaco* (1062) du cartulaire de Redon ne pèse pas lourd en face de *Plebe que dicitur Sei* (854) du même cartulaire, ni même en face de *Pleusse*, *Plusse* (1254, dom Morice). La vérité est que nombre de chercheurs ont estimé que la présence d'une *ploue* si loin à l'est était invraisemblable. Bel exemple de raisonnement circulaire quand on en déduit ensuite que les Bretons n'étaient pas présents dans le Nantais à l'époque de la fondation des *ploues*.

Plus que la typologie, c'est cependant la phonologie qui permet de se prononcer pour une immigration très nettement antérieure à Nominoé. On pense bien entendu aux noms en *-ac*. Malgré le conservatisme des sources, une forme telle que *Panzeyo* / *Panzego*, 860[47] (Pancé), permet d'affirmer que le Nantais en serait tout aussi dépourvu que le Rennais si les Bretons avaient attendu Nominoé pour s'y installer[48].

La conservation de la plosive vélaire devant [a], dans des toponymes paroissiaux que l'on peut présumer non bretons : Campbon, Casson, Prinquiau, est plus éclairante encore ; elle indique sans équivoque une présence bretonne antérieure au VIIIe siècle[49]. Et il n'est pas sans intérêt de souligner que la plus orientale de ces paroisses, Casson, est baignée par l'Erdre.

L'approche dialectologique, quant à elle, n'a jamais tenu qu'une place extrêmement discrète dans le débat. Hormis les divagations de G. Blanchard sur le léonais de Batz et le vannetais de Guérande, elle n'apparaît, parmi les auteurs étudiés, que sous la plume de J.-C. Cassard, et encore très allusivement : «Ces authentiques bretonnants, dont les descendants parleront au XVe siècle un dialecte très proche du vannetais ancien[50]...» Et l'on ne peut que se féliciter de cette prudence. Car l'idée que les traits dialectaux du breton de Guérande permettraient de conclure à une communauté d'origine des Guérandais et des Vannetais repose sur cette fausse bonne idée que le tableau dialectal constaté en breton à l'époque moderne trouverait sa source dans la composition ethnique des vagues d'immigrants. Malheureusement, sans préjuger de l'existence ou non de dialectes dans le vieux breton à l'époque de Nominoé, voire antérieurement, il est acquis que les traits dialectaux qui permettent aujourd'hui d'opposer les parlers vannetais aux autres parlers bretons se sont sans exception constitués (il ne s'agit pas seulement de leur manifestation écrite, mais bien de leur genèse phonologique) alors que Nominoé était déjà mort et enterré[51].

L'apologue de Nantes

Avant de conclure, on me permettra, en forme de clin d'œil, d'insérer ici, à propos d'une question contemporaine qui, à onze siècles de distance, présente de fortes analogies avec celle qui nous occupe, un petit récit d'histoire-fiction auquel je donnerai le titre d'*Apologue de Nantes*.

Imaginons donc un débat entre érudits de l'an 3000 à propos de l'appartenance du

---

47 Aurélien de Courson indique *Panzego* dans le *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, mais J.-Y. Le Moing, d'après l'abbé Bossard, donne *Panzeyo*.

48 Bien évidemment, cette remarque n'a de sens que si l'on se situe dans la théorie classique qui, depuis J. Loth, attribue la présence de noms en *-ac* en Bretagne, notamment orientale, au coup d'arrêt porté par l'immigration bretonne à l'évolution en *–é* du suffixe gallo-romain *–acum*. Si, au contraire, on se réfère à la doctrine élaborée par B. Tanguy qui, dans sa thèse de 1973 (malheureusement inédite et que de ce fait je n'ai pu lire qu'une seule fois, mais dont un condensé très substantiel a été publié en 1980 par les *Annales de Bretagne*, t. LXXXVII, p. 429-462, sous le titre «La limite linguistique dans la péninsule armoricaine à l'époque de l'émigration bretonne d'après les données toponymiques»), interprète les noms en *-ac* comme des témoins, non pas de l'expansion du breton, mais du recul du gaulois, ce marqueur toponymique perd ici toute pertinence. Resterait alors, pour le débat qui nous occupe, à déterminer à quelle époque le flux du breton – attesté notamment par cet autre marqueur que constitue la conservation des plosives vélaires devant [a] – a contrarié le reflux du gaulois (à supposer qu'ils se soient rencontrés, c'est-à-dire que le gaulois ait été encore vivant dans l'évêché de Nantes à l'arrivée des premiers immigrants bretons).

49 Cf. à ce sujet mon *Traité de toponymie historique*, § 2.441, 2.446, 2.449, 2.454.

50 J.-C. CASSARD, *op. cit.*, p. 89.

51 Cf. à ce sujet mon *Traité de toponymie historique*, § 5.4 : «Notre recherche [...] fait apparaître, non pas de façon hypothétique, mais à partir de faits vérifiables, que les principaux critères, qui permettent de spécifier les différents dialectes à l'époque où ceux-ci reçoivent leur première expression écrite, ont tous une origine postérieure au Xe siècle.»

pays nantais à la fin du deuxième millénaire. Epineuse question, eu égard aux maigres vestiges qui ont échappé aux destructions massives du XXIIIe siècle.

Les tenants du parti ligérien font valoir que dans la bulle de Pie IX (*circa* 1859) restaurant la primatie de Bretagne, l'évêque de Nantes n'est pas cité parmi les suffragants de Rennes. Assertion que les tenants du parti breton récusent aussitôt en tirant argument des récentes fouilles sur le site du Mémorial de Sainte-Anne-d'Auray : un débris d'inscription, «*...cèse d. ...ntes...*» (diocèse de Nantes ?) démontre, selon eux, qu'à l'issue de la «Grande Guerre» (datée généralement de 1914 à 1918, encore que le grand spécialiste inuit Ayopork Ayounghila propose une datation 1911-1945), soit un demi-siècle au moins après la bulle de Pie IX (copie altérée, voire faux grossier forgé dans l'entourage de Quenette – cf. *infra*), l'évêque de Nantes disposait comme les autres évêques bretons d'un autel dans la crypte du Mémorial.

Les ligériens invoquent alors la fameuse lettre de Quenette, gouverneur de Bretagne, du 14 mars 1943 (vieux style) aux *préfets* des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan : la Loire-Inférieure (ou -Atlantique : la date du changement de dénomination est controversée) en est à nouveau absente. Mais, font observer les bretonnistes, 1943 est au cœur de la période troublée où coexistaient dans cette partie de l'Europe deux pouvoirs politiques rivaux : la *République française* et l'*État français*, dont la titulature exacte : *Autorité de fait dite État français* montre à l'évidence le caractère précaire et même illégitime. Que donc il est vraisemblable que le pays nantais faisait partie du territoire déjà repris par la République française (qui devait l'emporter l'année suivante) au détriment de l'État français. Que d'ailleurs un précieux *Itinéraire* de la même époque, connu sous le nom de *Guide Bleu*, ne laisse aucun doute sur l'appartenance bretonne du Nantais.

Enfin, quand les ligériens citent le parchemin découvert dans une pierre creuse à l'occasion des travaux de fondation, en 2831, du crématorium de la rue de la Loire à Nantes (dans ce parchemin, conservé aujourd'hui à la Très Grande Bibliothèque de La Chapelle-Basse-Mer, Nantes est clairement désignée comme la capitale de la «région-pays» de la Loire, ce qui conduit certains chercheurs, interprétant de façon peut-être abusive ce terme ambigu de «région-pays», à aller jusqu'à parler d'un «royaume» ligérien), les bretonnistes soutiennent que, à la différence de la «région» devenue, dès les premières années du XXIe siècle, la cellule de base de l'administration européenne, le terme de «région-pays», inconnu par ailleurs, doit être compris comme un simple synonyme de «département», que d'ailleurs toute référence à cette «région-pays» disparaît des actes officiels, au moment même où les départements cessent d'exister (Directive européenne du 7 janvier 2009), et qu'en tout état de cause la thèse de l'économiste berbère Aït Marcel (Université de Tizi-Ouzou, 2987) a clairement établi la polarité bretonne des flux économiques nantais (entrants et sortants) au XXe siècle, la marche angevine et mancelle n'en bénéficiant pratiquement pas.

Last but not least, ajoutent les bretonnistes, la plaque émaillée retrouvée à l'entrée de la ville, que la mention «*Commune d'Europe*» permet d'attribuer aux années 1960-1980 (dans l'engouement pour l'Europe qui fit suite à la signature du traité de Rome en 1957), ne porte-t-elle pas l'inscription bilingue *Nantes-Naoned* qui atteste que, dès la fin du XXe siècle, l'expansion de la langue bretonne vers l'est avait déjà commencé, ce qui serait inconcevable si Nantes n'avait pas été alors au pouvoir des Bretons ?

La réalité peut être incohérente

On aura remarqué qu'aucun des indices ou éléments de preuve que mon apologue met à la disposition de nos lointains successeurs n'est controuvé. Que ceux-ci n'ont pas non plus à se défier de forgeries que le passage des siècles aurait blanchies, comme de l'argent sale. Et qu'en dépit de ces avantages que je leur ai assurés (alors qu'il nous faut nous en passer), ils ne parviennent pas à se mettre d'accord.

Or, s'ils ont dans cet insuccès leur part de responsabilité, à raison des interprétations abusives, contresens et autres erreurs de parallaxes que leur subjectivité leur dicte, il est patent, pour qui connaît comme nous le dessous des cartes, que tous leurs efforts pour tendre à l'objectivité resteront vains tant qu'ils n'auront pas compris qu'il n'y a pas de réponse une, indivisible et rationnelle à la question *Nantes était-elle en Bretagne au XXe siècle ?* Pour la bonne et simple raison que la réalité elle-même n'est pas davantage une, indivisible et rationnelle. Il leur faut donc d'abord admettre que les différents centres de pouvoir institutionnel n'ont pas nécessairement une identité de vues, qu'en outre les réalités ethniques, sociologiques et mêmes politiques (à supposer, ce qui n'est pas le cas, qu'elles se recouvrent exactement) ne se conforment pas nécessairement aux vœux de ces centres de pouvoir, qu'ainsi une langue ou un sentiment d'appartenance peuvent franchir une frontière aussi aisément que le nuage de Tchernobyl, et qu'enfin, dans cet enchevêtrement de mouvances, chaque individu se débrouille comme il peut avec ses contradictions, zappant d'une appartenance à l'autre au gré de ses sympathies ou de ses intérêts. C'est ainsi que le même maire de Nantes peut subventionner les écoles Diwan et se flatter de voir sa ville métropole de la région Pays de la Loire. Avant de récuser un témoignage au motif qu'un autre le contredit, il faudrait d'abord s'assurer que l'incohérence n'est pas dans la réalité elle-même.

Pourquoi en serait-il allé différemment il y a dix ou douze siècles ? Et pourquoi prétendre trouver la réponse à une question qui serait aussi inadéquatement formulée que *Guérande faisait-elle partie du territoire vénète au haut Moyen Âge ?* alors que nous avons surabondamment constaté que non seulement la notion de haut Moyen Âge était beaucoup trop globale, mais qu'encore il fallait s'entendre sur le sens des mots *Guérande*, *faire partie* et *territoire vénète* ?

C'est donc non pas une question, mais une série de questions qu'il faut poser, sans exclure le risque d'être encore trop expéditif.

Si l'on demande : *Y eut-il des implantations bretonnes à l'est de la Vilaine avant les conquêtes de Nominoé ?* la réponse ne peut être qu'affirmative : la toponymie suffit à l'établir, d'autant que le diocèse de Rennes, où la conquête bretonne n'a eu sur la toponymie que des effets infinitésimaux (tel Guillac en Vieux-Vy), fournit un parfait contre-exemple[52].

Ces implantations revêtirent-elles la forme d'une simple immigration ou d'une véritable colonisation entraînant la subordination, voire l'éviction des populations autochtones ? Il convient d'être déjà beaucoup plus circonspect. Les deux schémas ont pu coexister, comme d'ailleurs dans l'est vannetais. Mais l'animosité que les textes contemporains

52 Ce n'est pas là de ma part une conversion tardive, voire tactique. Dès 1986, je soutenais cette position dans *Communes bretonnes, paroisses d'Armorique* : «Il est impossible de nier une pénétration précoce des Bretons jusqu'aux abords de Nantes bien avant que cette ville ne tombe entre leurs mains au IXe siècle.» (p. 225), et encore : «L'ouest nantais, de Guérande à Blain, constituait déjà, bien avant Nominoé, une entité distincte sur laquelle l'autorité de Nantes ne devait être que nominale.» (p. 234).

révèlent chez les Nantais à l'égard des Bretons permet de présumer que, dans certains cantons au moins, il s'agissait bel et bien de colonisation[53].

À quelle époque ces implantations ont-elles commencé ? Les témoignages de Grégoire de Tours et de Fortunat suffisent à prouver que, dans la seconde moitié du VIe siècle, le processus était déjà engagé, avec au minimum des incursions, voire la constitution de têtes de pont comme à Aula Quiriaca, future Guérande. L'étude phonologique de la toponymie montre d'autre part les Bretons déjà solidement installés au début du VIIIe siècle jusqu'à proximité immédiate de l'Erdre, mais il peut fort bien, dans un premier temps, ne s'être agi que d'enclaves.

Enfin ces implantations se sont-elles traduites avant 846 par un déplacement vers l'est des frontières diocésaines entre Vannes et Nantes ? Aucun indice ne permet de l'affirmer ; Ermentaire (les marins bretons demandant à regagner leur patrie) et la *Chronique de Nantes* inciteraient plutôt à supposer le contraire, mais le premier est ambigu et la seconde contrevient au principe que nul ne peut se forger de preuves à soi-même. Il est néanmoins probable que les Bretons, au demeurant peu impressionnés par l'institution épiscopale, ne faisaient guère de cas de l'évêque de Nantes et il n'est pas exclu qu'ils se soient tournés, en tant que de besoin, vers celui de Vannes. Mais ce ne sont que des pistes de réflexion et le reste, jusqu'à plus ample informé, est pure conjecture. Si cet article, qui ne vise nullement à clore le débat, avait pour seul effet de faire émerger des pièces à conviction non produites à ce jour, il n'aurait pas été inutile.

---

53 Il est tentant à cet égard de rapprocher la frontière proposée par H. Guillotel de la cartographie toponymique établie par J.-Y. Le Moing (*Les noms de lieux bretons de Haute-Bretagne*, Spezed, 1990) : la limite orientale de la zone «à plus de 20 % de toponymes bretons» se superpose de près avec le tracé envisagé par H. Guillotel, tandis que la limite orientale de la zone «à plus de 5 % de toponymes bretons» coïncide bien avec celle du «diocèse de Gislard». Mais il convient de rappeler que J.-Y. Le Moing lui-même met les pourcentages constatés en corrélation avec la date de l'extinction locale du breton et non pas avec la densité ou la nature de l'immigration bretonne.

Résumé

Longtemps indiscutée, en raison du postulat qui voyait dans les principaux diocèses de 1789 les héritiers territoriaux des cités antiques, l'appartenance du pays de Guérande à la tribu gauloise des Namnètes puis à la cité gallo-romaine du même nom, enfin à l'évêché de Nantes depuis sa fondation, se trouva remise en cause sous le second Empire par des érudits nantais qui, en s'appuyant tant sur les auteurs latins et grecs que sur les sources médiévales (Fortunat, Grégoire de Tours) et sur des considérations linguistiques et toponymiques, s'efforcèrent de démontrer qu'aussi bien les Vénètes que les évêques de Vannes avaient compté la presqu'île dans leur domaine, certains allant jusqu'à y situer la capitale des Vénètes, voire le premier siège épiscopal de ce peuple. Étouffée à la fin du XIXe siècle par l'autorité de J. Loth et d'A. de La Borderie, cette hypothèse refit soudainement surface aux alentours de 1980 dans les travaux, notamment, de L. Fleuriot, H. Guillotel et N.-Y. Tonnerre, sans pourtant, semble-t-il, avoir fait l'objet d'un débat argumenté ou d'une publication approfondie. L'examen systématique des différents témoignages invoqués, tant au XIXe siècle qu'à la fin du XXe, montre cependant qu'aucun d'entre eux n'apporte de preuve irréfutable que Guérande ait appartenu à la mouvance vénète et encore moins au ressort du diocèse de Vannes (sinon dans la seconde moitié du IXe siècle). S'il est acquis que les Bretons commencèrent de s'installer dans l'ouest de l'actuelle Loire-Atlantique dès le VIe siècle et que leur présence y était massive bien avant les conquêtes de Noménoé et de ses successeurs, il paraît hasardeux, sauf à produire des arguments nouveaux, de dénier à la Vilaine son rôle de frontière institutionnelle, particulièrement au haut Moyen Âge.

Abstract

The Guérande area was long believed to belong to the Gaulish tribe and the Roman *civitas* of the Namnetes and then to the Nantes bishopric, on the undisputed postulate that the major dioceses of 1789 were the territorial heirs of Roman *civitates*. This was however questioned, under the Second Empire, by some antiquarians from Nantes, who, using the writings of Greek and Latin authors, medieval sources (Fortunatus, Gregory of Tours) and linguistic and place-name evidence tried to show that the area was under the control of the Veneti, and later under that of the bishops of Vannes. Some went as far as to locate in or near Guérande the *civitas* capital of the Veneti or the first episcopal see of that people. The argument was crushed, in the later 19th century, by J. Loth and A. de La Borderie, but eventually surfaced again, during the 1980s, in the works of L. Fleuriot, H. Guillotel and N.-Y. Tonnerre, among others, without being seriously argued or analysed. A systematic survey of the various arguments put forward in the XIXth and XXth centuries however shows that none ever brings the indisputable proof that Guérande belonged to the territory of the Veneti and even less to the Vannes diocese (except in the second half of the IXth century). Though it is clear that Bretons had started settling in the western part of what is now Loire-Atlantique as early as the VIth century, and that there was massive occupation of the area before the conquests of Nomenoe and his successors, it should be accepted – unless new documents are produced – that the Vilaine was the institutional frontier between the two communities, and this, especially during the Middle Ages.

Diverradur

Abalamour da'r gredenn ma oa an eskoptioù pennañ, evel ma oant e 1789, diskennidi da geodedoù an Henamzer, e voe degemeret da wir gant an holl, e-pad pell amzer, e oa eus Bro-Werrann ur rann eus meuriad an Namnetes, da gentañ, eus ar geoded gall-ha-roman a zougas an anv anezho, da heul, hag en diwezh eus eskopti Naoned abaoe ma voe krouet. Klask a reas avat un toullad gouizieien eus Bro-Naoned, diwar varevezh Napoleon III, diskouez, o kemer sol war ar skrivagnerien c'hresian ha latin, diouzh un tu, war vammennoù ar Grennamzer (V. Fortunatus, Gregor a Durgn) diouzh an tu all, ha c'hoazh war elfennoù o tennañ da'r yezh ha da'n anvioù-lec'hioù, e oa bet perc'hennet al ledenez-se kenkoulz gant ar Veneti ha gant eskibien Gwened. Lod, zoken, a yeas betek klask du-hont kêrbenn ar Veneti pe iliz-vamm kentañ ar boblad-se. Daoust ma voe dilezet ar vartezeadenn-se e fin an XIXvet kantved dindan levezon J. Loth hag A. de La Borderie, e voe advevaet trumm e-tro 1980 gant labourioù L. Fleuriot, H. Guillotel ha N.-Y. Tonnerre, kuit avat, war a seblant, a gendiviz (pe a embannadur) frammet-start diwar he fenn. O studial dre ar munud an testenioù a voe lakaet da dalvezout, koulz en XIXvet kantved hag e dibenn an XXvet, eo anat n'eus hini ebet en o zouez a rofe tu da embann krenn-ha-krak e aparchantas Gwerrann da zamani ar Veneti ha, nebeutoc'h c'hoazh, da hini eskibien Gwened (nemet en eil hanterenn an IXvet kantved). Mard eo didabut hiziv e stagas ar Vrezhoned da aloubiñ ar vro er c'hornôg da Naoned kerkent hag ar VIvet kantved, e doare ma oa eno dija ar bras-niver ganto abaoe pell pa voe staget Naoned ouzh Breizh gant Nevenoe hag e warlerc'hidi, e chom arvarus-bras, nemet ma teufe war wel arguzennoù-nevez, kretaat e ve bet dilezet biskoazh harzoù, ken politikel, ken relijiel, ar Wilun, er Grennamzer pellañ peurgetket.

Les toponymes en *rest-* de Guiscriff aux XVe et XVIe siècles

par Pierre Hollocou

Au XVIe siècle, on peut recenser cent quarante-trois toponymes de villages dans la paroisse de Guiscriff, non compris sa trève de Lanvénégen. Ce nombre n'intègre pas les douze moulins qui, le plus souvent, reprennent le nom des manoirs dont ils dépendent. Une étude de ces toponymes montre que cinquante et un villages ont pour premier élément *ker-* «ferme, hameau». Les douze villages commençant par *pen-* «extrémité de», qui sont tous encore nettement identifiables, ont un premier élément qui traduit une localisation géographique. Avec cinq citations chacun, les toponymes en *tré-* «village», en *bot-* «demeure», en *ty-* «maison», en *ros-* «tertre, côteau», sont largement devancés par les *rest-* que l'on retrouve à onze reprises.

On ne peut qu'être frappé par la disparition de nombreux toponymes : vingt-six d'entre eux ne sont plus en usage actuellement, soit un taux de 18 %. Dans quatre cas au moins, l'édification d'une chapelle a fait disparaître l'ancien toponyme et, dans deux autres, on assiste à l'apparition d'un nouveau nom.

Avec respectivement quatre et trois disparitions sur cinq, les toponymes les plus abandonnés ont été les *ty* et les *ros*. Avec neuf disparitions et un taux de 17,5 %, les *ker* ont aussi payé un lourd tribu. Le plus souvent, ces toponymes devaient désigner des «tenues» parfois «inherbergées» situées près d'un village plus important qui les aura annexées. C'est aussi, semble-t-il, le cas des *ros* et des *ty*.

Avec un taux de survie de dix sur onze, les *rest* ont bien résisté à l'épreuve des temps. Un seul des onze *rest* se nomme encore aujourd'hui tout simplement Le Rest. Ce village, situé au sud-ouest de la commune dans ce quartier nommé Treffgonoel au XVe siècle, est éloigné de plus de trois kilomètres du *rest* le plus proche. Sans concurrence dans ce quartier, il n'a pas eu besoin de se singulariser en ajoutant un nom de famille après le radical *rest-*.

Si l'un des *rest* a probablement connu le sort décrit des *ker, ty et ros* disparus en étant annexé à un autre village, les dix autres sont aisément identifiables. Sept n'ont subi aucune altération du premier élément *rest-*, deux autres ont évolués en *ros-* et un en *res-*.

Les onze *rest* de Guiscriff aux XVe et XVIe siècles et leur évolution :

Le Rest situé près de Kervenozael en 1482 a peut-être été absorbé par Penguenavel.

An Restbihan en 1494 devient dès 1540 Respilain Keranmore puis Respilaven.

Restanfloch en 1494 est devenu Rest ar Floch.

Les deux Restancuz de 1482 et 1494 sont devenus Rest Ar Cuz et Rest ar Cuz Lann.

Rest an Coric en 1448 devient dès 1494 Rest an Corre puis Restarcor.

Rest an mer ou Restmaer de 1494 devient dès 1540 Restanmael puis Restarmel.

Restloet de 1541 est devenu Restelouet.

Restcaradec en 1453 évolue en Rescaradec et dès 1615 en Roscaradec.

Restguezennec en 1494 évolue en Resguezennec en 1606 et Rosquennec dès 1613.

Si les toponymistes ont défini de manière précise les notions de *ker-, treb-, lan-, lok-,* ils ne semblent souvent d'accord que sur le sens indécis ou l'origine obscure de ce radical *rest-*.

Bernard Tanguy note, dans «Les noms de lieux, mémoire des hommes et du paysage[1]», que les termes de *lok-, kenkiz* et *rest-* font leur apparition en Bretagne aux XIe et XIIe siècles et ajoute : «Quant au mot *rest*, qui **semble** avoir le sens de manoir, il n'a pas de correspondant en Cornwall...»

Une consultation du *Catholicon*, publié en 1499, ne fait pas non plus apparaître le mot *rest*. Ce mot était-il déjà hors d'usage ou paraissait-il déjà obscur ou inexplicable à l'auteur du *Catholicon* ? On y trouve *restaff* dans le sens de rester.

Dans sa *Chrestomathie bretonne*[2], Joseph Loth note parmi les mots du moyen armoricain : «*Rest* : entre en composition dans beaucoup de noms de villages. **Le sens du mot est incertain.** Serait-ce un emprunt germanique ? (Vieux haut allemand *resti* «repos»). Il ne faut pas oublier que les troupes franques ont été cantonnées à Vannes jusqu'au milieu du IXe siècle. Ainsi s'explique l'emprunt *Hanaf* et d'autres mots. Signalons *Restis* dans Du Cange dans le sens de mesure itinéraire...»

Francis Gourvil note, dans *Les noms de familles bretons d'origine toponymique*[3] : «*Rest*, parfois contracté en *Res*, **terme obscur** qui a proliféré dans toute la Basse-Bretagne et probablement à une époque tardive, car on n'en relève que quelques spécimens à l'est de la frontière linguistique [...] alors qu'il ne se montre pas moins de 113 fois dans le Finistère, de 108 dans les Côtes-du-Nord et 106 dans la partie bretonne du Morbihan. Dans le testament de Jehan de Coetanlem (1518), publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* en 1886, on retrouve p. 279 cette mention : «A Jehan Coetgoalen, le *rest* du convenant qui est o (avec) Monsieur de Kergariou», sans qu'on puisse assigner un sens précis au mot en question. Toutefois le vieux français *reste* «place libre dans un jardin, un parterre» [...] offre peut-être **une possibilité d'explication** du type, absent des toponymies galloise et cornique. Cette dernière offre bien des *Resjeage*, *Restkymer*, *Retallack*, mais dont le premier élément est une forme de *ros* «tertre» (cf. Dexter : *Cornish Place Names*, p. 63) ; *Restormel*, dans le même pays, est écrit à deux reprises *Lestormel*, p. 275 du t. I de la *British Topography* de Gough, Londres, 1780.»

---

1 B. TANGUY, «Les noms de lieux, mémoire des hommes et du paysage», *ArMen*, n° 22, août 1989, p. 48.

2 J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, Paris, Emile Bouillon, 1890, p. 228.

3 F. GOURVIL, *Les noms de familles bretons d'origine toponymique*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1993, 2e éd., p. XXVII-XXVIII.

Jean-Marie Plonéis, dans *L'identité bretonne. L'origine des noms de personnes*[4], propose : «*Rest* = élément toponymique **sans étymologie bien établie** (peut-être du français «reste»). Le terme désignait une dépendance seigneuriale ; synonyme du français «borde» (petite maison, puis ferme), voire de métairie. Assez fréquent comme nom de lieu, *Rest (Le), Reste* se montrent aussi dans l'identité bretonne...»

Gwennole Le Menn, dans *Les noms de famille les plus portés en Bretagne*[5], écrit : «*Rest*, terme fréquent dans les noms de lieux en Basse-Bretagne, mot féminin (cf. les noms de lieux *Rest Vian*, *Rest Vras [Côtes-d'Armor]*), pluriel *restou* (**d'origine incertaine**, peut-être du vieux français *reste* «place libre dans un jardin, parterre» ; il existe en moyen breton un mot breton *rest* qui semble avoir les sens de «séjour, escale ou repos», cf. aussi l'anglais *rest* «repos, paix» ; les *Rest* sont-ils des jachères ?)...»

Michel Priziac note, dans *Au nom de nos villages. Retour aux sources pour 2 500 toponymes des monts d'Armor*[6] : «*Rest* : ce terme **reste obscur** tant pour F. Gourvil qui était tenté de le rapprocher du vieux français *reste* «place libre» que pour B. Tanguy qui lui prête le sens de manoir. Nous le traduirons par «manoir».

Albert Deshayes, dans son *Dictionnaire des noms de famille bretons*[7], précise : «Le terme *rest* résulte d'un emprunt au vieux français, tout comme l'anglais *rest* «lieu de repos, abri, asile, foyer». Le celtisant Joseph Loth le rapproche du vieil allemand *resti* «repos» et rappelle que des troupes franques ont été cantonnées à Vannes jusqu'au milieu du IXe siècle. Ce terme désignait, en moyen breton, un «séjour, escale, repos». Le toponyme *Rest*, attesté à quarante-six reprises en Finistère et à vingt-cinq dans les Côtes-d'Armor, **pourrait s'appliquer** à des «lieux de repos» bâtis par la noblesse au Moyen Âge ; beaucoup sont en effet d'anciens lieux nobles...»

Albert Deshayes reprend, dans son *Dictionnaire des noms de lieux bretons*[8] : «*Rest* "demeure" apparaît à de nombreuses reprises dans les actes de réformation de la noblesse bretonne. Ce terme, dont les premières attestations remontent au début du XIIIe siècle, semble procéder du vieux français *reste* «place libre dans un jardin, parterre», emprunté également par l'anglais avec le sens de «lieu de repos, asile, foyer». Il a été rapproché du vieil haut allemand *resti* «repos». **Il désignerait** alors un lieu où l'on restait, où l'on se reposait et par extension, une demeure noble où le sieur aimait à se retirer en dehors de son habitation principale : en quelque sorte, en usant de notre terminologie contemporaine, une résidence secondaire...»

Peut-on, à partir des onze toponymes décrits ci-dessus, essayer de lever en partie l'incertitude et l'obscurité qui planent sur cette notion de *rest* ?

Les *Rest* de Guiscriff sont-ils des terres nobles ? Lors de la réformation des fouages de 1427 à Guiscriff, dix-huit manoirs et métairies se prétendent nobles afin d'éviter de payer cet impôt au duc. Pas un seul de ces toponymes ne débute par le radical *rest-*[9]. En 1444, ce sont dix-neuf manoirs et métairies nobles qui sont recensés et l'on doit faire le même constat. Quatre ans plus tard, en 1448, une seule métairie sur seize manoirs et

---

4 J.-M. PLONÉIS, *L'identité bretonne. L'origine des noms de personnes*, Paris, Editions du Félin, 1995, p. 158.

5 G. LE MENN, *Les noms de famille les plus portés en Bretagne*, Spézet, Coop Breizh, 1993, p. 206.

6 M. PRIZIAC, *Au nom de nos villages*, Pédernec, Imprimerie Henry, 1995, p. 238.

7 A. DESHAYES, *Dictionnaire des noms de famille bretons*, Douarnenez, Le Chasse-Marée-ArMen, 1995, p. 349.

8 ID., *Dictionnaire des noms de lieux bretons*, Douarnenez, Le Chasse-Marée-ArMen, 1999, p. 164.

9 Bibl. mun. Saint Brieuc, manuscrit Boisgelin.

métairies nobles recensés, celle de Rest an Coric, revendique la qualité de «métairie noble». Elle est alors possédée par un «anobli» de fraîche date qui ne semble pas avoir obtenu cette exemption des fouages.

Il apparaît clairement que ce radical *rest-* n'est pas ici lié à une notion de manoir ni de métairie noble. Cependant la taille modeste de certains de ces *rest* a ensuite permis un regroupement des terres, le rachat de leurs «édifices et superfices» et leur transformation en «métairie noble». C'est le cas de Restanmael, ainsi anobli avant 1481 par un cadet de la famille de Kervennozael. Les Eonnet de Saint Yvinet en ont fait de même pour Respilaen, comme le montre son exemption du rôle des fouages de 1690[10].

Une extension de cette étude à l'ensemble des paroisses situées entre Isole et Ellé, qui faisaient partie du diocèse de Cornouaille avant la Révolution, montre que l'on pouvait y trouver trente-deux toponymes en *rest-* aux XVe et XVIe siècles. Dans les anciennes paroisses qui forment aujourd'hui la Cornouaille morbihannaise, les *rest* sont très inégalement répartis : Guiscriff avec sa trève de Lanvénégen en regroupe quinze, Langonnet cinq, Le Faouët trois, Gourin un et Le Saint un. On ne connaît ni manoir ni terre noble sur Saint-Thurien en 1427 où, par ailleurs, il n'y a pas de *rest*. À Querrien, où l'on recense alors quatre *rest* contribuant aux fouages dont Restcren devenu Roscren[11], il est aujourd'hui difficile de localiser les trois autres *rest* présents en 1426 dans l'aveu de Quimerc'h : Restandreff, Le Rest et Restalfur[12]. À la même époque, on trouve deux *rest* à Tréméven, dont le «manoir ancien de Restcadou», l'actuel Roscado.

Ainsi, dans cette aire géographique, un seul des quatre vingt-quatre *rest,* du fait de sa qualité de «terre noble», peut prétendre être exonéré de fouages en 1427 !

On doit s'interroger sur l'évolution linguistique étrange de deux des onze toponymes en *rest-* de Guiscriff qui, comme les Restcren et Restcadou de Querrien et Tréméven, ont finalement adopté la forme de *ros-* : Restcaradec et Restguezennec sont devenus Roscaradec et Rosquennec. Cette évolution est difficilement explicable par le second élément du toponyme. Un troisième *rest* a failli connaître le même sort : Respilain est souvent transcrit Rospilaen du XVIIe au XIXe siècle. Si l'on ne peut y voir une simple évolution linguistique naturelle, comme pour Restgouriou de Langonnet devenu Roscouriou, on doit penser que l'évocation de ces villages était suffisante pour se traduire par cette évolution sémantique. Aux yeux des rédacteurs des actes notariés qui avaient déjà perdu au XVIIe siècle le sens initial du terme, certains de ces *rest* pouvaient prendre l'aspect de *ros*, c'est-à-dire d'endroits plus accidentés couverts de landes.

La localisation de sept des onze *rest* mérite d'être analysée. Au début du XVIIe siècle, les terres du bourg de Guiscriff ne représentaient encore qu'un minuscule îlot de terres appropriées et cultivées cerné de plus de 2 000 journaux de «terres frostes» (libres, non closes) nommées «La Lande de Guiscriff[13]». Elle encerclait ce bourg de presque tous les côtés. Seules certaines terres de Cadigué y formaient une enclave. Au-delà et au bord de cette lande se trouvaient les terroirs des villages actuels de Restarmel, Restanfloch, Restarcuz Lann, Respilaven, Restarcor, Rest (= Penguenavel) et Rosquennec.

Si tous les villages riverains de cette Lande de Guiscriff ne portent pas le nom de

---

10 Arch. par. Guiscriff, dossier 2, rôle des fouages,1690.

11 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2977 ou 2 Mi 92, réformation des fouages de Querrien, 1427.

12 *Ibid.*, B 2065 ou 1 Mi 163, aveu de Quimerc'h du 6esme..., 1426.

13 Arch. par. Guiscriff, dossier 8, procédure concernant les Landes de Guiscriff, 1613.

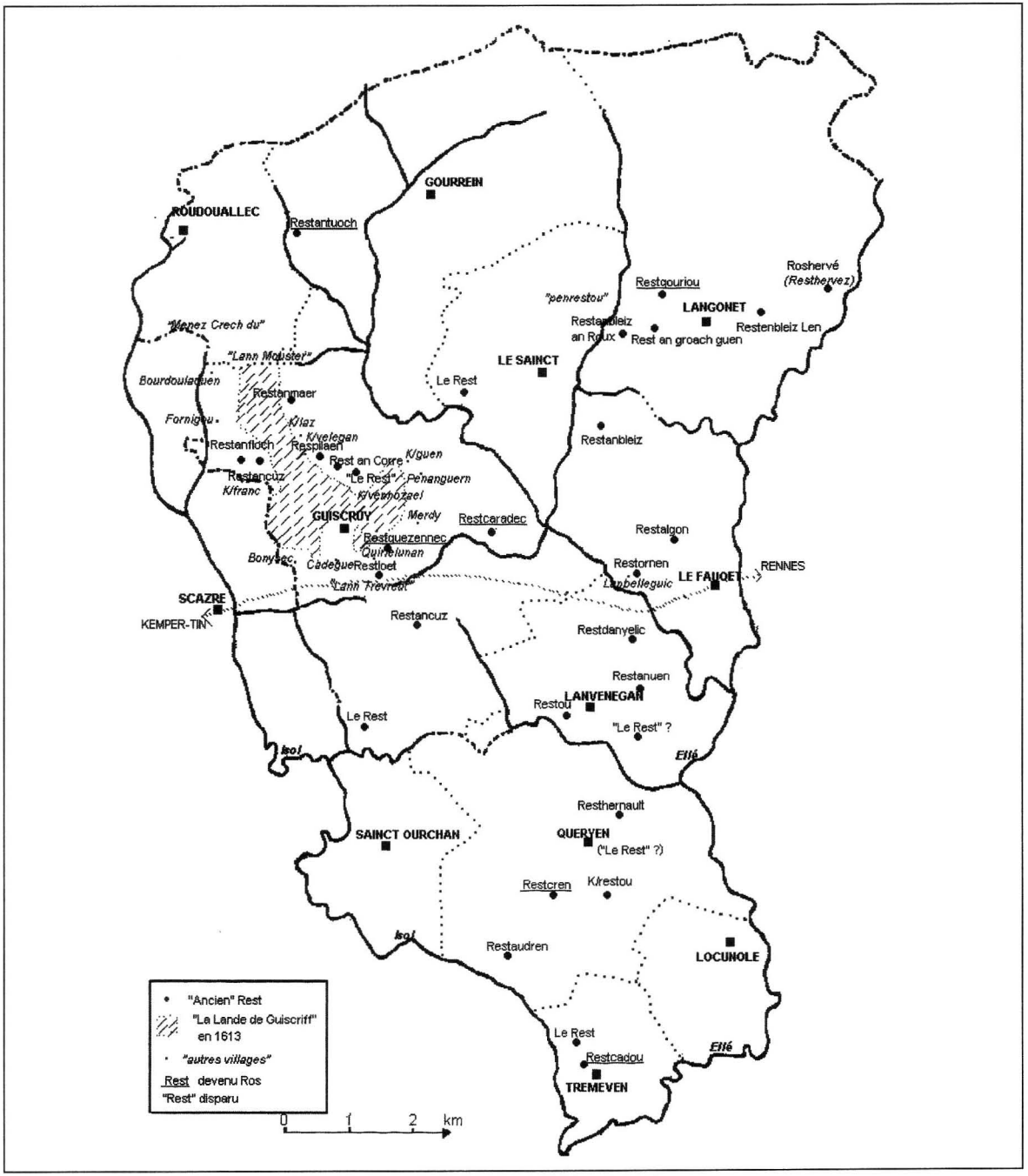

Les *rest* entre Ellé et Isole aux XVe et XVIe siècles.

rest, les deux tiers des *rest* de Guiscriff y sont localisés. Aucun de ces sites ne correspond à une surélévation importante par rapport aux autres villages environnants et ils ne dominent pas réellement cette «lande» qui s'étire dans une «vaste plaine». Ces villages ne semblent pas non plus former un espace géographique précis avec des limites naturelles évidentes. Si une des limites de chacun de ces *rest* est constituée par cette immense lande, les autres limites semblent le plus souvent mal précisées par rapport aux villages voisins plus anciens. On serait tenté d'y voir un grignotage progressif de cette Lande de Guiscriff, par des concessions accordées par les seigneurs de Gournois ou leurs prédécesseurs qui, en indivision avec quelques-uns de leurs vassaux, en possédaient les droits. On notera qu'à la veille de la Révolution, dans les années 1780, le seigneur de Gournois procède encore à de nouvelles ventes (afféagements) dans la portion de cette lande qui jouxtait les terres du bourg. Les premiers «tenanciers» de ces anciennes «terres frostes» appropriées, de ces *rest*, portaient sans doute les noms de An Maer ou An Mael, An Floch, An Cuz, An Corre, Guézennec...

Le dernier village créé à Guiscriff vers 1520 par l'appropriation d'une partie de cette Lande de Guiscriff avait été baptisé Villefranche, autrement Kerfranc, par son fondateur et propriétaire, Thomas du Rusquec, recteur de Guiscriff. En lui donnant ce nom, était-il encore dans la continuité de la constitution de ces *rest*[14] ?

Un autre village, au nord-ouest de la paroisse, permet de séparer partiellement la Lande de Guiscriff et celles de Menez Crech du et de Lann Mouster en Roudouallec. Ce village portait le nom de Bourdoulaouen (Bourdelaouën) ? Doit-on y voir une tentative légèrement antérieure aux *rest* d'adapter le mot français «borde» ? Peut-on y voir «les bordes» d'un certain Louan ou Laouen ? Ce village est voisin de celui de Botcontes ! Ce terme «borde» étant trop éloigné du breton, lui a-t-on ensuite préféré *rest* ?

Les quatre autres *rest* de Guiscriff, sans présenter une situation géographique aussi facile à analyser, peuvent aussi être des «essarts» de landes plus modestes.

Le cas de Restlouet paraît le plus simple. Son terroir est limité par ceux de deux anciens villages cités dans le cartulaire de Quimperlé au XIe siècle : Cadigué et Quillernan (*Cadege* et *Kaer Killia Lunan*). Ce village qui semble s'être développé à partir de Quillernan appartient encore en 1541 au prieuré de Pont-Briant avec «...la part du Prieur es frostaiges entre led. Villaige et le Grand Chemyn menant du Fauoet à Kemper-tin». Il apparaît comme un grignotage au nord de la Lande de Tréfuret ou Lann Trevreut qui s'étire ensuite au-delà du grand chemin en direction du sud jusqu'aux collines de Penhéoc, Braoulec, Cleuziou Guen, Kervadec et Kerhervé, en prenant différents noms dont Goarem Toul ar Roc'h, Menez Roze an Men bris, etc.

Rest an Cuz, situé entre Kerbrouerec (Braoulec) et le CozKer au XVe siècle, est peut-être aussi né d'une régression au sud de cette même lande.

Les terres du Rest – en Treffgonoel – procèdent-elles du démantèlement d'une partie des landes qui se trouvaient dans les dépendances du manoir ancien de Querisot (Guirzout) ?

Les terres de Rest Caradec avoisinent les donations faites à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé qui vont devenir le patrimoine du prieuré de Pont-Briant. Une partie des terres non concédées a formé au

[14] Arch. dép. Finistère, B 534, procès concernant la chapellenie de Saint-Maurice. – Arch. par. Guiscriff, dossier 3, testament de Thomas Le Rusquec, 4 décembre 1534.

sud de Kerogan une «tenue non herbergée» nommée la tenue Nevars jusqu'au XVIIIe siècle[15]. Est-ce au détriment des landes plus éloignées que se serait créé ce village de Restcaradec ?

Le rôle des fouages de 1716, le rôle de la capitation de 1754 et l'enquête du recteur de Guiscriff de 1818 peuvent permettre de mieux dégager la personnalité de ces *rest*.

Le rôle des fouages de 1716[16]

	contribuants	contribution des *rest*
Restanfloch	4	52 sols
Restancus	1	10 –
Restancorre	3	31 –
Rescaradec	2	50 –
Rozquennec	1	23 –
Restlouet	1	14 –
Restancus	2	41 –
Le Reste	3	39 –
Total des *rest*	17	260 –

Il apparaît que sur ces huit *rest* – Respilaen et Restanmel «anoblis» étant exempts – la moyenne des contribuants par village aux fouages de 1716 n'est que de 2,12 foyers alors que pour l'ensemble des quatre vingt-dix-huit villages de la paroisse elle atteint 3,2 foyers. La contribution moyenne par *rest*, d'un montant de 32 sols 6 deniers, est comparable aux 33 sols 4 deniers, moyenne des quatre vingt-dix-huit villages. Par contre, la contribution moyenne par foyer atteint 14 sols 7 deniers contre une moyenne de 10 sols 5 deniers pour l'ensemble des trois cent quatorze contribuants de la paroisse, soit 40 % de plus que la moyenne.

Lors de la capitation de 1754, les «lieux nobles» n'étant pas cette fois exemptés, on retrouve les 10 anciens *rest*[17].

Le rôle de la capitation de 1754

	contribuants	contribution
Restanfloch	3	18 livres 10 sols
Restancuz	1	1 – 10 –
Restanmel	1	3 –
Restancore	4	20 –
Respilain	1	1 –
Roscaradec	4	79 –
Rosguennec	1	32 –
Restlouet	1	6 –
Restancuz	1	20 – 15 –
Le Reste	4	11 – 5 –
Total des *rest*	21	193 –

On voit ici que dans six cas sur dix, il n'y a qu'une seule famille dans ces anciens *rest*. Dans l'ensemble de la paroisse, le nombre de villages, y compris ces *rest*, qui n'ont qu'une seule famille est de trente-six sur cent vingt, soit 30 %, contre 60 % pour les *rest*. Si l'on exceptait ces *rest*, on tomberait à trente sur cent dix, soit 27 %. Cette statistique ne comprend pas les onze moulins où, par définition, il n'y a le plus souvent qu'une famille. Il apparaît que, sur ces dix *rest*, la moyenne des foyers contribuants par villages est de 2,1 alors que sur l'ensemble des cent vingt villages, elle est de 3,5.

La contribution par *rest*, qui est de 19 livres 6 sols, est proche des 20 livres 11 sols pour chacun des cent vingt villages. Par contre, la contribution moyenne par foyer contribuant, y compris valet et servante, atteint donc 9 livres 4 sols contre une moyenne de 5 livres 18 sols pour l'ensemble

15 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 114 J 32, inventaire des titres de Penéhoc, 1738.

16 Arch. par. Guiscriff, dossiers 2 et 1, rôles des fouages, 1716, rôles de la capitation, 1754.

17 *Ibid.*, dossier 1, rôles des fouages, 1716, rôles de la capitation, 1754.

des quatre cent dix-sept contribuants, soit 55 % de plus que la moyenne.

Ces constatations sont confirmées en 1818 par une enquête faite par le recteur de Guiscriff[18]. Après avoir tenté d'évaluer les distances séparant chaque village du bourg, il en précise le nombre de familles et le nombre d'habitants.

Les dix anciens *rest* en 1818

	distance du bourg	familles	habitants
Reste Cusse d'en Haut	1/2 + 1/8	1	9
Restanfloch	3/4de lieue	3	15
Rest er melle	1 lieue	1	5
Reslouet	1/4 lieue	1	7
Restancor	1/4 lieue	4	27
Restancus St Antoine	1 lieue	3	12
Le Reste	1 bonne lieue	4	16
Rospilaën	1 forte 1/2lieue	1	5
Roscaradec	1 bonne lieue	6	42
Rosguennec	1/2lieue	3	13
Total des 10 anciens *rest*		26	151

On trouve donc une moyenne de quinze habitants par *rest* mais les deux plus peuplés représentent à eux seuls 45 % de leur population totale. Si l'on exceptait le village de Roscaradec, on tombe à une moyenne de douze habitants par *rest*. Dans quatre de ces *rest*, soit 40 %, il n'y a encore qu'une famille. Un seul d'entre eux abrite six familles. Chacun de ces *rest* a une moyenne de 2,6 familles.

Sur les quarante *ker* antérieurs au XVIe siècle, seuls douze d'entre eux n'ont qu'une famille, soit 30 %, et dix ont six ou plus de six familles, soit 25 %. La moyenne des familles est de quatre par village. Ces quarante *ker* regroupent une moyenne de vingt et un habitants par village.

Sur les soixante-quatre autres villages antérieurs au XVIe siècle, la moyenne de famille par village est de 3,2. Seuls seize de ces villages n'ont qu'une famille, soit 25 %, et dix autres ont six ou plus de six familles, soit 15 %. Ces villages ont une moyenne de 17,5 habitants.

	1 famille	6 et + de 6 familles	nombre de familles	population moyenne
Rest	40 %	10 %	2,6	15
Ker	30 %	25 %	4	21
Autres villages	25 %	15 %	3,2	17,5
Moyenne	28 %	18 %	3,4	19

À Guiscriff, un *rest* correspond à

un hameau qui, au début du XVe siècle, n'est jamais «manoir» ni «métairie noble» ;

un hameau qui, dans 70 % des cas, borde La Lande de Guiscriff ;

un hameau moins peuplé que la moyenne des villages et qui souvent n'abrite qu'une seule famille. Par sa population, il se distingue ainsi nettement d'un *ker* qui lui est le plus souvent contemporain.

Peut-on trouver une partie de l'explication du terme *rest* dans un extrait de l'aveu d'Yvon de Boutteville, seigneur du Faouët, du 4 juin 1542[19] ? Il y déclare posséder en la trève du Saint «...le droict en consortye avec les aultres consortz de deux pieczes de terre non despartiez ne arranteez nommées *menez an penrestou* et l'aultre menez an gabel ruz entre lesquelles est le Villaige de Traouan, contenant envyron 60 journeaulx de terre froide. Lad. piecze de terre de *penrestou* cernée d'ugn endroict à terres du manoir de

18 Arch. par. Guiscriff, dossier 8, fabrique de Guiscriff, 1815-1906.

19 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1433, aveu d'Yvon de Boutteville, seigneur du Faouet, 4 juin 1542.

Menez Pempen, d'aultres endroictz a terres des villaiges de Kerrymoton Bouteville, d'aultre endroict a terres d'aultre Kerrymoton, d'aultre endroict a terres dud. Villaige de Traouan, d'aultre endroict d'une piecze de terre nommée menez feunteniou an cabel ruz cernée d'un endroict a une ripviere qui devalle d'entre un pont nomme Pont an Hir et se rend a Pont Evenou...» Le seigneur du Faouët possède les fonds d'une tenue à Trouan et d'une autre à Kerrymonton alors que le manoir et le moulin de Menez Pempen et le village voisin de Kergustiou sont à l'époque, depuis près de quatre-vingts ans la propriété de la famille Le Digoedec, seigneur du Talhoet en Guidel[20].

Il existe bien un village du Reste au Saint mais ce dernier est à plus de cinq kilomètres de cette lande qui semble avoir constitué plus tard les terres du village de Lan Bradou. Comme il n'y a jamais eu de villages du nom de *Penrestou,* on peut supposer que cette «montagne», ce «menez» constituait le bout des *restou* des villages voisins indiqués. On a probablement affaire ici à cette notion de *rest* évoquée par Francis Gourvil à propos du testament de Jehan de Coetanlem de 1518.

Ce document nous ramène à la notion de «terres frostes» en indivision. Si la Lande de Guiscriff s'étire dans une plaine, ce *menez an penrestou* apparaît plus vallonné. Il est vrai que les landes couvrent souvent des terres pentues, des coteaux, des tertres..., des *roz.*

Lanvénégen, la trève de Guiscriff que nous n'avons pas jusqu'ici inclus dans cette étude, peut aussi apporter sa contribution. Ici le toponyme de *Rest* est devenu le nom d'une famille : les Le Rest ou du Rest, seigneurs de Saint-Quigeau de 1427 à 1610. Ce nom ne peut venir du village du Restou qui semble bien rappeler le *penrestou* du Saint, tant les prétentions des différentes seigneuries de Penéhoc, Gournois et même Quimerc'h se font pressantes sur ce village. Il serait très hypothétique de faire le rapprochement avec Restdanyelic[21] ou Restanuen[22] dont les fonds étaient possédés par cette même famille du Rest au XVIe siècle et qui sont devenus Restenenic et Kerbouer. Il n'est pas impossible qu'ils aient emprunté leur nom de famille à un autre village nommé Le Rest. Etait-ce un des trois Le Rest situés à Guiscriff, Querrien et Tréméven ? Etait-ce un village dont le nom se serait éclipsé derrière le nom de Saint-Quigeau ? Le recensement de 1793 montre que les trois *rest* de Lanvénégen étaient de petits hameaux de dix-huit habitants pour Kerbouher (Restanuen) et seulement neuf habitants pour Restenenic et Le Restou.

Pour terminer cette étude, le cas de Guillaume Toutenoutre permet à nouveau de poser le problème de l'évolution sémantique du terme *rest.* Cadet d'une famille noble dont la présence est attestée à Guiscriff dès 1406, c'est sa nièce, Marguerite de Toutenoutre, épouse d'Henry du Dresnay, qui est devenue vers 1500 la dame de Penéhoc. Cette seigneurie, avec celle de Gournois, est une des deux seigneuries locales ayant droit de haute, moyenne et basse justice dans cette paroisse. Ce Guillaume de Toutenoutre a dû, avec son frère Jehan, se contenter du tiers des rentes dévolues aux juveigneurs des familles nobles. Engagé dans le métier des armes, lieutenant puis capitaine à Brest, Guillaume de Toutenoutre se targue en 1523 lors de la «collation de la Chapelle de Saint Anthoine» qu'il a fait ériger sur ses terres du CozKer, du titre de *Nobilis Scutiferi Guillaume Toutenoutre dominum temporalis du* CozKer *et* Restan Cuz.

---

20 Arch. dép. Morbihan, E 5128, contrat du mariage de Marye Le Gall avec Henry Le Digoedec. – Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1428, Le Saint, aveu de Jean Le Digoedec, 13 décembre 1539.

21 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1430, aveu de Jehan du Rest, 1er juin 1540.

22 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 114 J 32, copie d'aveu de la seigneurie de Saint-Quigeau, 7 juin 1518.

CosKer et Rest an Cuz sont deux des villages dont il possédait les fonds, mais il ne s'agissait nullement de terres nobles, ni même anoblies[23]. L'année suivante, lors de la rédaction d'une baillée enregistrée devant cette chapelle Saint-Anthoine, il se dit encore «Noble Escuyer... Sgr de Restancuz[24]» mais, en 1540, lorsqu'il produit un aveu au roi au nom de son pupille le seigneur du Diarnelez, il se présente alors comme «Noble homme ... Chevalier Sgr du *Tertre* et de la *Vielxville*, lieutenant en la capitenerie et gouvernement de la Ville et Chasteau de Brest[25]...» Deux ans plus tard, en 1542, il se présente comme «... Chevalier capitaine de Brest Sgr du *Tertre* et du *CozKer*» lors d'une donation à l'église paroissiale de Guiscriff[26]. Il apparaît à cette lecture qu'à chaque fois il a voulu se décrire comme seigneur temporel de ces deux terres. En 1540, il fait traduire *CozKer* par «Vielxville» et *rest* par... «Le Tertre». Pourquoi cette traduction de *rest* par «tertre» ? On est en droit de se demander dans quelle mesure les mots *ros* et *rest* n'étaient pas déjà devenus interchangeables. Cela nous ramène à l'évolution linguistique inexplicable déjà constatée de certains toponymes qui, de *rest*, deviennent *ros*. Faut-il faire le rapprochement avec l'annotation ci-dessus de Francis Gourvil concernant certains termes de la toponymie cornique ?

Avant de conclure, il faut noter qu'aucun des trente-deux *rest* n'est situé au voisinage immédiat des immenses étendues alors «frostes» concédées au XIIe siècle tant aux bénédictins de Sainte-Croix de Quimperlé qu'aux cisterciens des abbayes de Langonnet et de Saint-Maurice de Carnoët et aux ordres religieux militaires dans les paroisses de Gourin et Langonnet[27]. Doit-on réserver cette notion de *rest* aux seuls anciens «menez» possédés par les seigneurs laïcs ?

Au terme de cette étude, il faut reconnaître qu'il est bien difficile de trancher définitivement à partir de l'exemple de ces quatorze ou quinze villages de Guiscriff et de sa trève de Lanvénégen. Le fait même que ce mot *rest*, comme le montre *penrestou* ou encore Le Restou ou Kerrestou (?), puisse accepter une forme plurielle en toponymie semble confirmer qu'on se trouve ici derrière une autre notion que celle de «manoir». Peut-on imaginer un simple village de neuf habitants pompeusement baptisé «Les Manoirs» ?

Au contraire de cette notion de «manoir» – *manere* «tenir fermement et définitivement» – la localisation évoquée de ces *rest* permet de proposer une occupation d'abord temporaire de mise en valeur de terres «frostes», d'où peut-être cette notion de «repos». Un *rest* aurait pu être tout d'abord une «tenue inherbergée» – exploitation non habitée – mise en valeur par les tenanciers ou domaniers des villages voisins. Ces derniers s'y abritaient, se reposaient provisoirement dans des habitats précaires lors des travaux d'essartage de la lande. L'ensemble de l'espace une fois conquis et exploité, l'occupation étant devenue définitive, le *rest* aurait marqué cette autonomie en acquérant une nouvelle identité par l'addition d'un anthroponyme. Seuls les *rest* isolés, sans rivaux, toujours précédés de l'article *an* puis *le* n'ont pas eu besoin de se singulariser.

Peut-on proposer pour *rest* le mot «essart» ou «essart de landes» ?

---

23 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1615, collation de la chapelle Saint-Antoine, 10 août 1523.

24 Arch. dép. Finistère, 1 E 735/42, baillée à dom Guillaume Morize et Henry Signou, 3 mai 1524.

25 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1433, «mynu fourny Loys Le Rousseau du Diarnelez le 1er may 1540.»

26 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 114 J 29, donation de Guillaume de Toutenoutre, seigneur du Tertre, 16 juillet 1542.

27 Le village actuel de Resthervez en Langonnet, à 1,5 km de l'abbaye, est noté Roshervé en 1542.

Résumé

Entre Ellé et Isole, on pouvait, aux XVe et XVIe siècles, rencontrer trente-deux villages dont le toponyme débutait par le radical *rest-*. La moitié d'entre eux se trouvaient dans la paroisse de Guiscriff et sa trève Lanvénégen. L'étude de onze de ces *rest* situés à Guiscriff même permet de proposer aux différents toponymistes une occasion supplémentaire d'utiliser le conditionnel pour définir la notion de *rest* à moins qu'ils ne trouvent l'analyse suffisamment convaincante. Ce *rest* ne serait ni un manoir, ni un lieu de repos mais plutôt un lieu de dur labeur, un essart.

Abstract

In the XVth and XVIth centuries, there were thirty-two villages between the Ellé and the Isole with names prefixed by the radical *rest*. Half of them were in the parish of Guiscriff and its *trève* of Lanvénégen. A study of eleven of these Guiscriff place-names gives toponymists a further opportunity of using the conditional tense to define *rest*, unless they are convinced by our analysis. The term would neither refer to a manor house, nor to a resting place, but rather to one of hard labour, an assart.

Diverradur

Bez' e oa tro, d'ar XV^ved^ ha d'ar XVI^ved^ kantved, da gavoud etre an Elle hag an Izol diou ha tregond geriadenn ma oa *rest* penngef an ano anezo. An hanter deuzouto a oa e parrez Gwiskriv hag e Lannejen he zreo. Bez e heller, diwar studi unneg euz ar *restou*-ze lehiet end-eeun e Gwiskriv, kinnig d'ar ouizieien maill war al lehanvadurez, divizoud a-nevez evid resisaad ster ar ger *rest* nemed a-du e vefent gand an dezrann bet kinniget. Ne dle ket moarvad *rest* beza azon eur maner nag hini eul leh diskuiz, kentoh e vefe merk eul leh ma veze tenn al labour, douarou krann.

L'invention d'une science nouvelle : la littérature orale

d'après la correspondance échangée entre La Villemarqué et Sébillot

par Fañch Postic*

L'expression «littérature orale» est aujourd'hui largement employée pour désigner un domaine de recherche au développement duquel la Bretagne a pris une part essentielle depuis le siècle dernier. Si l'on en doit, semble-t-il, la première mention à l'écrivain George Sand, qui l'emploie dès 1858 dans l'avant-propos de ses *Légendes rustiques*, si on la retrouve en 1869 sous la plume de François-Marie Luzel[1], c'est bien Paul Sébillot qui lui donnera tout son éclat[2], l'utilisant dès 1881 dans le titre de l'un de ses ouvrages : *La littérature orale de la Haute-Bretagne*[3].

Né en 1843 à Matignon, dans les Côtes-d'Armor, dans une famille de médecins et de notaires, Paul Sébillot est souvent considéré comme l'un des pères de l'ethnographie française : auteur de collectes aussi diverses qu'abondantes dont la Haute-Bretagne est le cadre privilégié, il a également élaboré des outils pour les futurs collecteurs (bibliographies, questionnaires, conseils pour les enquêtes de terrain...), publié des synthèses (dont le précieux *Folklore de la France*[4]) ; il a été en outre à l'initiative en 1886 de la création de la Société des traditions populaires et de la *Revue* du même nom qu'il a animées pendant plus de trente ans ; il a participé à des congrès internationaux et en a organisé lui-même à Paris en 1889 et 1900[5]. Le bilan est donc impressionnant, d'autant plus qu'il se double

* Ingénieur au C.N.R.S., Centre de recherche et de documentation sur la littérature orale (Manoir de Kernault, Mellac), antenne du Centre de recherche bretonne et celtique (Université de Bretagne occidentale, Brest).

1 «Contes et récits populaires des Bretons Armoricains», *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XXV, 1869, p. 103 et 108.

2 Cf. Fañch POSTIC, «De François-Marie Luzel à Paul Sébillot. L'invention de la littérature orale», dans *La Bretagne et la littérature orale en Europe*, Brest-Mellac, C.R.B.C.-C.I.R.C.T.O., 1999, p. 191-199.

3 Cf. à ce propos, dans *La Bretagne et la littérature orale en Europe*, *op. cit.*, art. cité, et Nicole BELMONT, «La collecte des contes en France. À la recherche des souvenirs enfouis», p. 260.

4 Paris, Guilmoto, 1904-1907.

5 Cf. Denis-Michel BOELL, «La collecte de littérature orale en Haute-Bretagne», dans *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne* (sous la direction de J. Balcou et Y. Le Gallo), Paris, Champion-Genève, Slatkine, 1987, p. 367-376.

d'une activité politique et administrative : républicain convaincu[6], Sébillot sera dans les années 1890 le directeur de cabinet du ministre des Travaux publics, son beau-frère, Yves Guyot[7].

Ce sont les contacts avec Luzel à partir de 1875, et l'insistance constante de ce dernier, ses conseils méthodologiques[8], qui amèneront Sébillot, alors surtout intéressé par la peinture, à se lancer résolument dans la collecte des traditions orales. Ce n'est toutefois pas le fruit du hasard, mais plutôt un retour à ses premières amours : vers 1860, alors qu'il est encore collégien à Dinan, la découverte du *Barzaz-Breiz* de La Villemarqué et du *Foyer breton* de Souvestre l'avait déjà conduit à collecter des contes et des légendes qu'il avait consignés dans des cahiers. Il continuera ensuite à en recueillir occasionnellement comme à Pont-Aven ou Portsall où l'entraîne son activité de peintre paysagiste. En 1878, le mauvais temps, qui l'empêche de peindre, le conduit, presque par distraction, à collecter de nouveaux contes. Surpris par la vivacité d'une tradition orale qu'il croyait moribonde, il note en deux années près de deux cents contes et légendes qu'il envisage très vite de publier. En 1880, il fait paraître, chez Charpentier, à Paris, un premier volume de *Contes populaires de la Haute-Bretagne* dont il adresse aussitôt un exemplaire à La Villemarqué avec cette simple dédicace : «À M. de la Villemarqué, hommage de son compatriote. Sébillot.» Et, dans la première page de sa préface, il fait naturellement référence aux travaux de son prestigieux prédécesseur à côté de ceux de Souvestre et de Luzel.

Après quelques années de silence et de retraite liées à la controverse qui a agité le monde savant quant à l'authenticité des chants du *Barzaz-Breiz*, et aussi – on l'oublie trop souvent – au choc terrible qu'a été, en 1870, la disparition de sa femme, Clémence Tarbé des Sablons, à laquelle il vouait un amour sincère et profond, La Villemarqué est reparu sur le devant de la scène culturelle bretonne en 1876, année où il devient président de la Société archéologique du Finistère et reprend place au sein de l'Association bretonne.

La Villemarqué remercie bien entendu Sébillot de son envoi dans une lettre du 22 mai 1880[9] où il lui rappelle les racines haut-bretonnes de sa propre famille[10]. C'est le début de leur correspondance. Les archives familiales de l'auteur du *Barzaz-Breiz*[11] n'ont sans doute pas conservé l'ensemble des lettres adressées par Paul Sébillot, car la dernière lettre est datée du 22 avril 1888, alors que Sébillot lui-même laisse entendre que la correspondance s'est poursuivie jusqu'à la mort de La Villemarqué en 1895 : «Jusqu'à la fin de sa vie, M. de la Villemarqué correspondit avec moi. Peu à peu son écriture, restée longtemps nette et ferme, devenait tremblée, et sur la carte de visite qu'il m'adressa en janvier 1895, un mois avant sa mort[12], on avait quelque peine à lire ce distique désenchanté :

Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus,
Hormis vos Folks toujours relus[13].»

---

6 Il est l'auteur en 1875 d'une brochure, *La République c'est la tranquillité*, publiée à la Librairie du Suffrage universel à Paris, qui connut un réel succès et plusieurs éditions : c'est le projet d'une traduction éventuelle en breton qui amena Luzel à prendre contact avec Sébillot.

7 En 1875, Paul Sébillot a épousé la sœur d'Yves Guyot.

8 Cf. Paul SÉBILLOT, «Notes pour servir à l'histoire du folklore en France», *Revue des traditions populaires*, t. XXVIII, février 1913, p. 56-57.

9 Extrait cité par Paul Sébillot dans «Ce que m'a dit La Villemarqué», *Le Fureteur breton*, t. VIII, 1912, p. 175.

10 La famille Hersart de La Villemarqué est originaire de la Hersardaie à Lamballe et de la Villemarqué en Hénanbihen, dans la partie gallèse des Côtes-d'Armor.

11 Que soit une nouvelle fois remerciée ici Mme de La Villemarqué qui a mis à notre disposition le précieux fonds d'archives de Théodore Hersart de La Villemarqué.

12 La Villemarqué est mort le 8 décembre 1895. Sébillot confond avec la date du décès de Luzel, le 27 février 1895.

13 Cité par Paul Sébillot dans «Ce que m'a dit La Villemarqué», art. cité, p. 178.

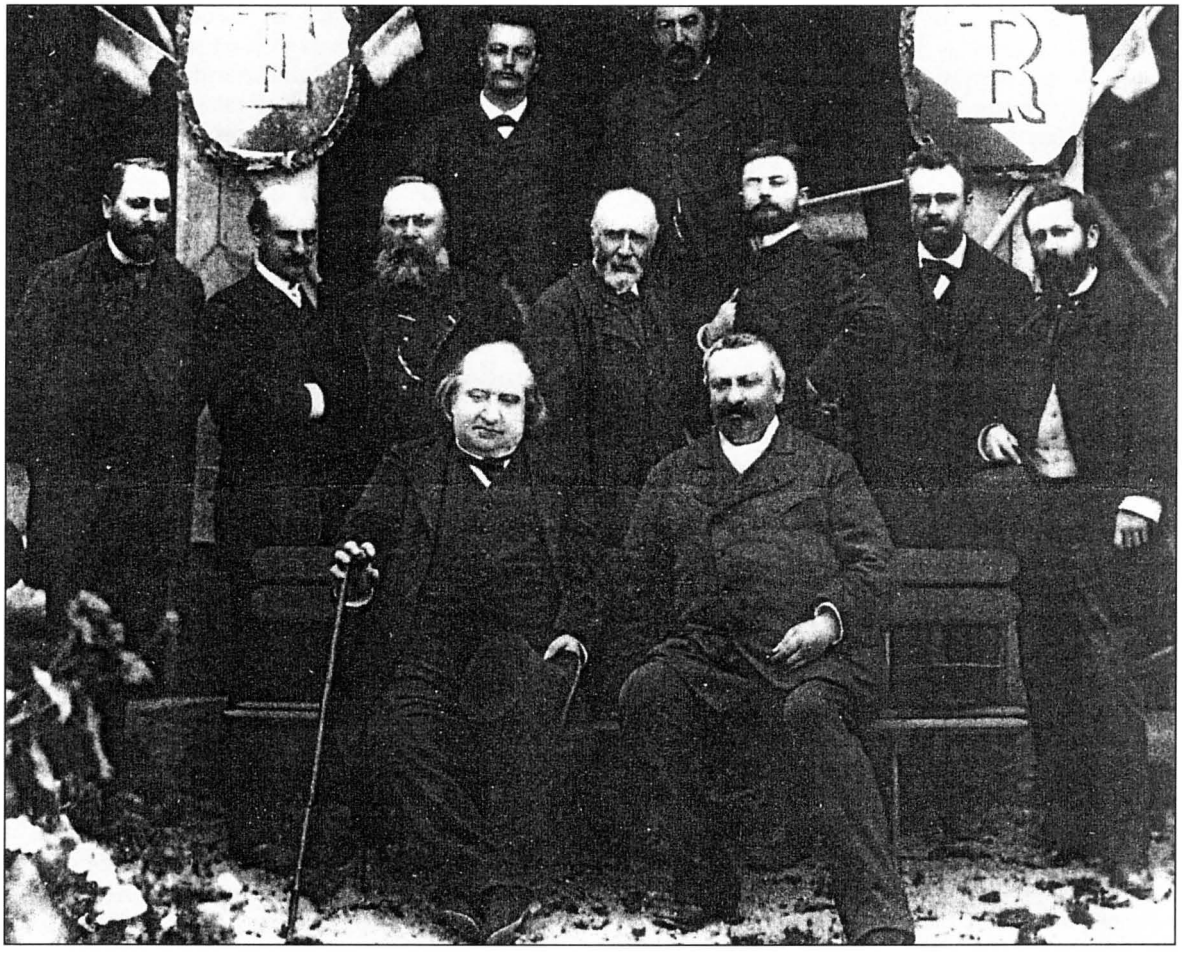

Fig. 1. – Le Dîner celtique, 2 août 1884, Tréguier.
Juste derrière Ernest Renan (assis au premier rang à gauche), Paul Sébillot (à gauche) et François-Marie Luzel (à droite). (Collection Janvier, Tréguier).

Sébillot évoque par exemple une lettre qu'il a écrite entre les 20 et 28 janvier 1886 pour presser La Villemarqué d'adhérer à la Société des traditions populaires et dont on ne retrouve pas trace dans les archives[14]. Des lettres de La Villemarqué à Sébillot, nous ne connaissons malheureusement que les quelques extraits que Sébillot a lui-même publiés[15]. Cet ensemble, même incomplet, nous est toutefois bien précieux pour éclairer le développement des études de littérature orale en Bretagne et en France au cours des années 1880.

[14] ID., *ibid.*, p. 178.

[15] ID., *ibid.*, p. 175-178.

Dès 1880, dans une lettre du 24 mai, Sébillot fait part à La Villemarqué, par le menu, de ses projets de publication, un document qui montre comment, après seulement deux années de collectes, il a fait de leur publication un objectif majeur : il s'est forgé un copieux programme d'édition et un calendrier précis qu'il respectera d'ailleurs en très grande partie.

1883 : la première rencontre ?

À ce moment, les deux hommes ne se sont encore jamais rencontrés. Il y aura quelques rendez-vous manqués lors des congrès de l'Association bretonne où La Villemarqué aurait bien voulu voir intervenir Sébillot. En septembre 1881, à Redon, la question 21, «Contes et chansons populaires de la Haute-Bretagne», lui était peut-être destinée. En son absence, c'est Arthur de La Borderie qui se chargera d'y répondre. Au cours de l'une des soirées, Ernest du Laurens de La Barre[16] lira par ailleurs quelques contes recueillis par Sébillot. En 1882, l'arrivée de son frère et de sa famille ne permet pas davantage à Sébillot d'assister au congrès de Châteaubriant. Cette fois, la 23e question du programme «Littérature populaire de la Haute-Bretagne (légendes, contes, chansons, etc.)» ne sera pas traitée. La question sera à nouveau au programme des congrès suivants, mais Sébillot ne participera semble-t-il jamais aux travaux de la Société : volonté délibérée ou simple concours de circonstances ? On notera que, si la littérature orale de la Haute-Bretagne est régulièrement au programme des divers congrès, celle de la Basse-Bretagne en est soigneusement éludée, pour éviter sans doute tout risque de voir ravivée la controverse autour des chants du *Barzaz-Breiz*.

C'est donc, semble-t-il, seulement en 1883, à l'occasion du Dîner celtique[17], présidé par Ernest Renan, que Sébillot fait enfin la connaissance de La Villemarqué : «J'étais son voisin de table, raconte Sébillot, et tout de suite nous causâmes. «Nous sommes compatriotes, me dit-il. – Oui, répondis-je, puisque je suis breton gallo. – Ce n'est pas comme cela que je l'entends ; je suis originaire du pays de Matignon où vous êtes né, et mon nom de la Villemarqué est celui d'un manoir d'Hénanbihen, que je possède encore[18].»

De la Société archéologique du Finistère à celle des traditions populaires

Par la suite, rapporte Sébillot, La Villemarqué ne manquera pas, lors de ses séjours parisiens, de venir lui rendre visite au 4 de la rue de l'Odéon. Sans doute continue-t-il également à solliciter Sébillot non seulement pour l'Association bretonne, mais aussi pour la Société archéologique du Finistère. La Villemarqué lui sert d'ailleurs de parrain, avec Luzel – tout un symbole –, lors de son admission à la séance du 30 juillet 1885. En 1885-1886, La Villemarqué se montre attentif aux travaux de Sébillot dont il se fait à l'occasion le rapporteur. En septembre 1885, au congrès de l'Association bretonne à Saint-Malo, il lit une note de Sébillot sur les démarcations des dialectes divers de la langue bretonne. Ce travail, dont il fait à nouveau part le 29 octobre aux membres de la Société archéologique du Finistère, sera par la suite publié dans le bul-

16 Ami de La Villemarqué, Ernest du Laurens de La Barre est né à Quimperlé en 1819 et mort à Commana en 1881. Il intervient régulièrement dans les soirées des différents congrès de l'Association bretonne pour donner des contes ou des légendes dont il a publié quatre recueils entre 1857 et 1881.

17 Sur les réunions du Dîner celtique, voir les articles de Léon Dubreuil dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, mai-juin 1950, p.161-175 ; juillet-août 1950, p. 276-291 ; septembre-octobre 1950, p. 351-364, etc.

18 Cité par Paul Sébillot dans «Ce que m'a dit La Villemarqué», art. cité, p. 175.

letin annuel[19]. Lors de cette même séance, La Villemarqué «donne lecture de quelques contes de la Haute-Bretagne, sur la *Mort et ses voyages*, recueillis par l'infatigable M. Sébillot, non sans égayer ce sujet sinistre par quelques bonnes histoires semblables dont notre *Ankou* breton fait l'objet.» Une contribution qui trouvera place également dans le bulletin de la Société[20]. En 1886, Sébillot confie à nouveau au bulletin une série de légendes locales sur les fées des houles[21].

Quand, en 1886, Sébillot est à l'initiative de la création à Paris de la Société des traditions populaires et de la *Revue* du même nom[22], il écrit tout naturellement à La Villemarqué pour solliciter son adhésion[23] : «Il m'avait répondu, écrit alors Sébillot, que son goût pour les traditions populaires durerait autant que sa vie ; mais qu'il était trop vieux pour fournir une collaboration effective[24].» La Villemarqué sera toutefois l'un des membres de la première heure et mettra même la main au portefeuille pour aider la jeune société. Il en sera même «président honoraire» au même titre qu'Ernest Renan, Frédéric Mistral et Xavier Marmier.

La présence, même honorifique, de La Villemarqué, ajoutée à celle de Charles Ploix et du linguiste Michel Bréal, tous deux représentants de l'école mythologique de Max Müller et respectivement président et vice-président, vaut d'ailleurs à la société une virulente attaque du celtisant Henri Gaidoz dans la revue *Mélusine* : «Par les noms des hommes qu'elle met à sa tête, cette société représente donc, dans le domaine des croyances, le symbolisme solaire et crépusculaire, et, dans celui de la littérature populaire, les fioritures du *Barzaz-Breiz*[25].» «Un peu plus il se serait signé !» commente ironiquement Sébillot avant de s'expliquer : «Nous, nous pensions qu'il n'était que de juste de décerner ce titre à l'un de ceux qui avaient le plus contribué en France à répandre le goût des traditions populaires, et qui, dans sa vieillesse, présidait, dignement réconcilié avec Luzel, la Société archéologique du Finistère[26].» S'il se refuse à voir en La Villemarqué un «maître», il reconnaît bien volontiers en lui un «précurseur[27]».

Une critique modérée du *Barzaz-Breiz*

Sébillot adopte effectivement une position très modérée vis-à-vis de La Villemarqué et du *Barzaz-Breiz* : «Ceux qui, trente ans après la première édition, l'ont, au nom de la critique, attaqué parfois avec âpreté, le traitant presque de criminel, n'étaient pas, sauf Luzel, dont le mémoire est relativement modéré, des traditionnistes ayant travaillé d'après nature. Ils ne se rendaient pas compte (ou ne le voulaient pas) qu'après un quart de siècle il est difficile de se rappeler exactement une chanson ou un récit, et de savoir au juste, s'il y a eu modification, dans quelle mesure elle est intervenue... Luzel aurait vraisemblablement été embarrassé de faire le départ entre les embellissements à la Souvestre de quelques-uns de ses premiers contes, et le récit brut recueilli de la bouche du peuple. En 1880, je n'aurais pu démêler au juste, dans certains de mes contes

---

19 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XII, 1885, p. 425-427 : «Limites des dialectes bretons».

20 «Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne. La Mort en voyage», *ibid.*, p. 412-414.

21 «Légendes locales de la Haute-Bretagne», *ibid.*, t. XIII, 1886, p. 206-228, 331-338.

22 Le premier numéro de la *Revue des traditions populaires* est daté du 25 janvier 1886.

23 Il n'y a pas traces dans les archives de Keransker de cette lettre du début janvier 1886 dont fait état Sébillot dans *Le Fureteur Breton*, pas plus que d'une autre adressée entre le 20 et le 28 janvier de la même année.

24 «Ce que m'a dit La Villemarqué», art. cité, p. 177.

25 *Mélusine*, t. IV, 1887, col. 157.

26 «Ce que m'a dit La Villemarqué», art. cité, p. 178.

27 Au cours du Dîner celtique de 1885, à Narcisse Quellien qui aurait salué La Villemarqué comme «notre maître à tous», Sébillot aurait poliment répliqué : «Dites notre précurseur et vous serez dans le vrai». Cf. Léon DUBREUIL, *Nouvelle Revue de Bretagne*, juillet-août 1950, p. 290.

antérieurs à 1861, ce qui, au point de vue de la forme, appartenait à mes conteurs ou à moi ; c'est pourquoi je n'ai pas essayé cette reconstitution, et je les ai donnés, en prévenant le lecteur, tels que je les avais rédigés à cette époque[28].»

Reprenant en définitive une argumentation proche de celle de Luzel en 1868[29], il considère qu'on ne peut reprocher à La Villemarqué une méthode de publication qu'il convient de remettre dans le contexte d'une époque : «Depuis quarante ans le folklore a subi une évolution considérable ; romantique et pittoresque au début, il est devenu peu à peu scientifique. M. de la Villemarqué a subi l'influence de son temps ; à cette époque un embellissement à la muse populaire était regardé comme chose permise ; nous sommes plus rigoureux aujourd'hui, mais je crois qu'on aurait tort de conclure à priori que le tableau, pour avoir subi quelques retouches, n'est pas quant au fond et à beaucoup de détails, authentique[30].» Et La Villemarqué lui aurait d'ailleurs déclaré au cours de l'une de leurs nombreuses conversations : «Vous êtes heureux vous, les jeunes gens, d'avoir des méthodes scientifiques, qui vous permettent de publier dans leur intégrité les contes populaires. Nous ne l'aurions osé de mon temps.» Sébillot lui aurait alors suggéré de raconter la genèse du *Barzaz-Breiz* : «C'est vous, lui dis-je, qui nous avez ouvert la voie ! J'ai plusieurs fois écrit que sans le *Barzaz-Breiz* il n'aurait guère été possible de goûter les récits et les chants du peuple. Vous nous rendriez service en exposant l'état des esprits au moment de vos premières publications. Votre gloire ne souffrirait pas si vous racontiez, aussi exactement que possible, la genèse de votre beau livre. Ce serait intéressant pour l'histoire littéraire.» «Oui ! aurait alors répondu La Villemarqué après un silence, mais il y a si longtemps !... Je ne me rappelle plus. J'ai été quelquefois trompé[31].»

Sébillot ne pousse pas plus loin une conversation qui semble contrarier quelque peu un interlocuteur dont il ne met cependant pas en doute la sincérité : «Je pense que s'il avait pu, après de si longues années, reconstituer exactement les origines du *Barzaz-Breiz*, il n'aurait pas hésité à indiquer la provenance des pièces diverses, à citer les chanteurs ou les correspondants qu'il avait eus, et à avouer les retouches qu'il avait fait subir au texte primitif, à une époque où ce procédé semblait licite et ne motivait pas les excommunications majeures dont il fut plus tard l'objet.» Mais, comme Luzel quelque trente années plus tôt, Sébillot se trompe probablement : La Villemarqué dispose en effet de tous les éléments de réponse dans des carnets manuscrits dont il ne lui a visiblement pas révélé l'existence. Sébillot aura d'autre part sans doute pris connaissance de la lettre-préface de La Villemarqué au recueil des *Nouveaux Fantômes bretons* publié en 1881 par Ernest du Laurens de La Barre[32], où l'auteur du *Barzaz-Breiz* persiste et signe : «Aussi avez-vous satisfait notre maître à tous, le public, écrit-il à son ami. S'il sait apprécier la conscience des recherches, la fidélité, l'exactitude, il aime surtout les choix faits avec goût ; et quand les conteurs racontent bien et l'amusent, il leur pardonne jusqu'à leurs caprices, et même un peu d'arrangement. Ce qu'il ne pardonnera jamais, c'est le mauvais goût, le mauvais style, la prétention, le pédantisme, le réalisme gros-

---

28 «Ce que m'a dit La Villemarqué», art. cité, p. 177.

29 Cf. lettre du 6 août 1868, citée par Donatien LAURENT, *Aux sources du Barzaz-Breiz. La mémoire d'un peuple*, Douarnenez, 1989, p. 324 (Archives La Villemarqué, pièce 3.35).

30 Lettre de Sébillot à la comtesse de Martinengo, reprise dans la préface de *Breton Ballads tranlated from the Barzaz-Breiz* par Henri Carrington, Edinburgh, 1886, et citée par Sébillot dans une lettre à La Villemarqué du 28 mars 1888 (Archives La Villemarqué, pièce 42.40, voir ci-après, p. 302-303).

31 Cité par Paul Sébillot dans «Ce que m'a dit La Villemarqué», art. cité, p. 176.

32 Paris, Dillet, 1881.

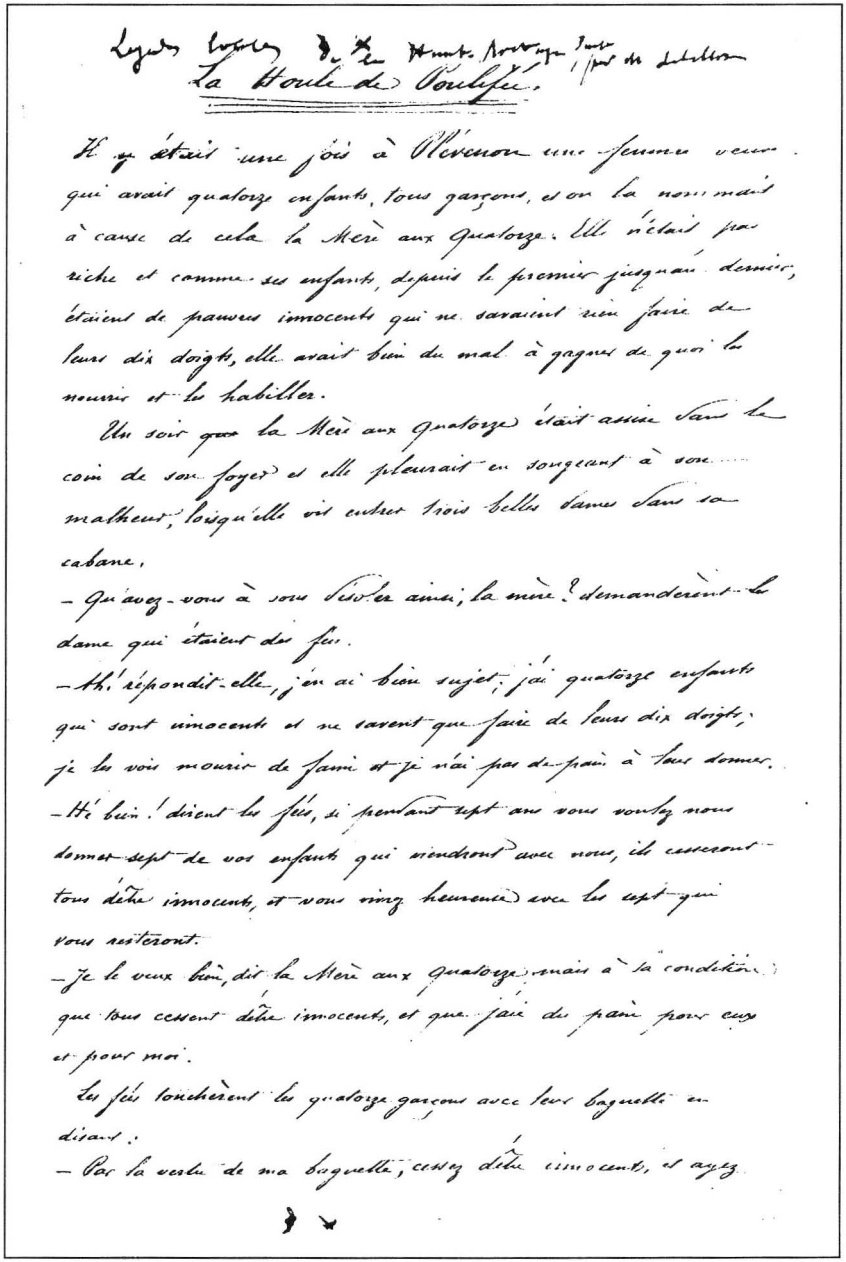

Légendes locales de la Haute-Bretagne, [illegible]

La Houle de Poulifée.

Il y était une fois à Plévenon une femme veuve qui avait quatorze enfants, tous garçons, et on la nommait à cause de cela la Mère aux Quatorze. Elle n'était pas riche et comme ses enfants, depuis le premier jusqu'au dernier, étaient de pauvres innocents qui ne savaient rien faire de leurs dix doigts, elle avait bien du mal à gagner de quoi les nourrir et les habiller.

Un soir que la Mère aux Quatorze était assise dans le coin de son foyer et elle pleurait en songeant à son malheur, lorsqu'elle vit entrer trois belles dames dans sa cabane.

– Qu'avez-vous à vous désoler ainsi, la mère ? demandèrent les dame qui étaient des fées.

– Ah ! répondit-elle, j'en ai bien sujet ; j'ai quatorze enfants qui sont innocents et ne savent que faire de leurs dix doigts ; je les vois mourir de faim et je n'ai pas de pain à leur donner.

– Hé bien ! dirent les fées, si pendant sept ans vous voulez nous donner sept de vos enfants qui viendront avec nous, ils cesseront tous d'être innocents, et vous vivrez heureuse avec les sept qui vous resteront.

– Je le veux bien, dit la Mère aux Quatorze, mais à la condition que tous cessent d'être innocents, et que j'aie du pain pour eux et pour moi.

Les fées touchèrent les quatorze garçons avec leur baguette en disant :

– Par la vertu de ma baguette, cessez d'être innocents, et ayez

Fig. 2. – «La Houle de Poulifée», manuscrit de Paul Sébillot (Archives La Villemarqué, pièce 17.2).
Cette légende, recueillie par P. Sébillot en 1881 à Saint-Cast, auprès de François Marquer, un mousse de 14 ans, a été publiée sous le titre général de «Légendes locales de la Haute-Bretagne» dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 331-333. La mention manuscrite au haut de la page est de La Villemarqué.

sier, la lourdeur et la platitude allemandes. Ses préférés sont toujours ce bon vieux Perrault, pour la France, et chez nous Souvestre et Féval, auquel vient de se joindre un artiste au crayon sobre et fin, M. Paul Sébillot, qui écrit comme il peint, c'est-à-dire d'après nature, mais moins que vous, je crois, pour tout le monde.» Peu importent d'autre part les «autorités rustiques», «elles sont parfaitement indifférentes au public» ; La Villemarqué juge donc inutile qu'on «allègue des noms inconnus, d'ailleurs difficiles à vérifier». Et La Villemarqué qui, en passant, ne dit pas un mot des travaux de Luzel, de rapprocher la méthode de son ami de celle d'un Walter Scott. Son argumentation n'a donc guère changé depuis 1868.

S'il répond évasivement à Sébillot, faisant preuve d'une plus grande courtoisie qu'envers un Luzel qu'il avait sèchement rabroué en son temps sur une argumentation similaire[33], c'est qu'il a sans doute plus de respect et d'estime pour la personnalité et l'intelligence d'un Sébillot, sur lequel il n'a en réalité que peu d'emprise et qui n'empiète pas vraiment sur ses propres travaux : la Haute-Bretagne est-elle d'ailleurs vraiment la Bretagne ? «J'ai bien de la peine à comprendre le patois de mes fermiers, et je regrette toujours la langue qu'ils ont perdue», écrit La Villemarqué à Sébillot en 1880[34].

D'autre part, en ce milieu des années 1880, la querelle du *Barzaz-Breiz* s'est quelque peu apaisée – même si l'on sent encore l'agressivité d'un Gaidoz – et La Villemarqué n'a donc aucun intérêt à la raviver, surtout après avoir progressivement rétabli des relations avec ses anciens contradicteurs (Luzel, d'Arbois de Jubainville...).

La complainte de la captivité de François Ier

Au moment de la création de la *Revue des traditions populaires*, Sébillot sollicite naturellement la collaboration de La Villemarqué. En mars 1888, sa demande se fait même précise : intéressé par une série d'articles sur les grands écrivains comme précurseurs des études de folklore, il voudrait voir La Villemarqué en écrire un consacré à Chateaubriand et à la «Complainte sur la captivité de François Ier», un des rares exemples de chant à caractère historique attesté dans le répertoire du domaine francophone : «Je vous remercie en mon nom et en celui de mes collègues de l'intérêt que vous prenez à notre société, dont vous avez été un des adhérents de la première heure, et pour le développement de laquelle vous avez bien voulu envoyer une offrande. Je voudrais bien qu'à cette preuve matérielle, qui nous est très agréable, vous en joigniez une autre plus intellectuelle, en écrivant quelque chose pour nous. Ne pourriez-vous par exemple raconter l'entrevue avec Châteaubriand, dans laquelle notre illustre compatriote vous fredonna : Le roi à Pavie ? et si vous vous rappelez l'air le faire noter ?» Cette chanson, dont il a eu l'occasion de faire part à Sébillot à l'occasion du Dîner celtique de 1883[35], lui a effectivement autrefois été chantée par Chateaubriand : «Il savait par cœur, depuis son enfance, l'air et les paroles de la complainte traditionnelle[36].» C'est au moment de sa «montée» à Paris, vers 1833, que La Villemarqué a rencontré l'illustre écrivain auquel il est d'ailleurs apparenté.

La Villemarqué accède à la demande de Sébillot et c'est à Julien Tiersot que revient le soin de noter la musique. Pour ce faire, ce dernier se rend rue de Beaune, à l'hôtel où séjourne La Villemarqué[37].

---

33 Lettre du 8 août 1868, citée par Donatien Laurent dans *Aux sources du Barzaz-Breiz..., op. cit.*, p. 324. (Archives La Villemarqué, pièces 3.36 et 3.37).

34 Cité par Paul Sébillot dans «Ce que m'a dit La Villemarqué», art. cité, p. 175.

35 *Annuaire des traditions populaires*, 1897, p. 355, note 1.

36 *Revue des traditions populaires*, 1888, p. 419.

37 Julien TIERSOT, *La chanson populaire et les écrivains romantiques*, Paris, Plon, [1931], p. 42-43, note 1, ouvrage dans lequel figure également la chanson, p. 35-37. Né à Bourg-en-Bresse en 1857 et mort à Paris en 1936, Julien Tiersot est notamment l'auteur d'une *Histoire de la chanson populaire en France*, parue en 1889.

La Villemarqué a également eu l'occasion de s'entretenir de ce chant, qui évoque le siège de Pavie en 1525 où François Ier fut fait prisonnier, avec un autre collecteur dont il est devenu l'ami, le comte Théophile de Puymaigre[38]. En 1867 et 1868, tous deux se rencontrent en effet aux Eaux-Bonnes, dans les Pyrénées, où leurs épouses respectives viennent prendre les eaux. Les conversations s'orientent bien entendu sur les chants, et ils font même quelques collectes aux Eaux-Bonnes et dans les environs. Le comte de Puymaigre consacrera un article, en 1874, dans la revue *Romania*[39], aux «Chants populaires recueillis dans la vallée d'Ossau». La chanson de la captivité de François Ier est l'objet d'un intérêt tout particulier : La Villemarqué confie à son collègue la version apprise auprès de Chateaubriand et demande à l'une de ses connaissances béarnaises, Gaston Sacaze, personnalité originale, «pasteur cultivateur habitant une cabane[40]», féru de botanique, de météorologie et de poésie, de lui transcrire une autre version avec des variantes : le comte de Puymaigre publiera le texte de la version de Chateaubriand dans la *Revue de l'Est* et celui du «Chant de François Ier captif» de Gaston Sacaze dans la revue *Romania*.

En août 1888 paraît effectivement dans la *Revue des traditions populaires* un article de La Villemarqué sur «Chateaubriand[41]» où il évoque le goût de son grand-oncle «à la mode de Bretagne» pour «les chansons du peuple» et où se trouve effectivement «La Complainte sur la captivité de François Ier[42].»

La correspondance s'arrête là, du moins dans les archives de La Villemarqué. Est-ce une lacune ? Est-ce simplement dû au fait qu'en février 1889, Yves Guyot devenait ministre des Travaux publics[43] et faisait appel à son beau-frère comme chef de cabinet, puis également comme directeur du personnel ?

La correspondance

de La Villemarqué[44]

[1880]

[...] Je ne me doutais pas que les cultivateurs de l'arrondissement de la Haute-Bretagne d'où je suis venu dans la Basse, et qui ne parlent plus breton, eussent conservé les vieux récits de nos pères sous des noms différents... En retrouverai-je encore, de ces fleurs de la Haute-Bretagne, dans les ruines de mon vieux manoir de Hénan-Bihen ? Mais j'ai bien de la peine à comprendre le patois de mes fermiers, et je regrette toujours la langue qu'ils ont perdue. [...]

---

38 Le comte de Puymaigre a publié en 1865 un recueil de *Chansons populaires recueillies dans le pays messin* (Paris, Didier) où, dans l'introduction (p.II-III), il reconnaît ce qu'il doit au *Barzaz-Breiz* : «La première fois, si je ne me trompe, que notre hautaine littérature daigna sourire à notre poésie populaire, ce fut lorsque celle-ci se présenta sous les auspices de M. de La Villemarqué. Si elle fut honnêtement accueillie c'est qu'elle s'offrait dans les mêmes conditions que les chants étrangers dont je parlais tout à l'heure, elle s'exprimait en belle et bonne prose française ; les trivialités s'étaient atténuées dans une élégante traduction. Du recueil de M. de La Villemarqué, du Barzas Breiz me paraît toutefois dater l'intérêt que nous avons commencé à porter à la poésie rustique.»

39 T. III, 1874, p. 89-102.

40 C'est ainsi qu'il se présente lui-même à la fin de l'envoi versifié à La Villemarqué qui accompagne les trois chants qu'il lui transcrit. (Archives La Villemarqué, pièce 40.42).

41 Tome III, 1888, p. 418-420.

42 Le chant paraît également en 1888, sans la musique, dans le bulletin de l'*Association bretonne* qui rend compte du congrès tenu au Croisic l'année précédente. L'article de La Villemarqué, «La poésie populaire dans la Haute-Bretagne», reprend une intervention qu'il a faite lors de la séance du 23 septembre 1887, en réponse à la 18e question : «Littérature populaire des pays nantais et guérandais». Cette chanson sera à nouveau publiée dans l'*Annuaire de Bretagne historique, littéraire et scientifique pour l'année 1897*, Rennes, 1897, p. 355-356. Telle que La Villemarqué l'a fait paraître, elle a été reprise récemment dans l'anthologie des *Grandes complaintes de Haute-Bretagne*, ArMen-Chasse-Marée, 1998, où on peut l'entendre interprétée par Vincent Morel.

43 Il le restera jusqu'en février 1892.

44 «Ce que m'a dit La Villemarqué», art. cité, p. 175.

de Sébillot

24 mai 1880,

Monsieur et honoré compatriote,

J'ai été vivement touché de votre aimable lettre que j'ai reçue ce matin, et parmi les marques de sympathies que j'ai recueillies depuis l'apparition de mon volume[45], aucune ne pouvait m'être plus précieuse que la vôtre : vous avez été l'un des initiateurs des études bretonnes, et celui de tous qui a su le mieux conquérir le public, non seulement breton, mais aussi français. Je vous devais bien l'envoi de mon volume, que je n'eusse peut-être pas songé à faire, s'il y a seize ou dix-sept ans, au sortir du collège[46] – car c'est à ce moment que j'ai commencé à recueillir des légendes – je n'avais lu le *Barzaz-Breiz* et le *Foyer breton* de Souvestre[47].

Le volume que je vous ai envoyé n'est que le premier d'une série qui embrassera à peu près toute la littérature orale de la Haute-Bretagne : vers janvier, je publierai un second volume de Contes populaires, composé de ceux que j'ai encore en cartons (un choix : j'en ai près de 200 inédits), et de ceux que je recueillerai au bord de la mer[48]. Il sera suivi d'un volume de Contes de marins[49], qui est à moitié prêt, et précédé d'un volume actuellement sous presse, et qui paraîtra en octobre dans une nouvelle collection[50] : il est intitulé *Littérature orale de la Haute-Bretagne*[51], et contiendra des spécimens des principaux cycles de contes, avec des rapprochements surtout bretons et français (je trouve qu'on a un peu abusé en ces derniers temps des références aux contes allemands, slaves ou indiens) ; un recueil de proverbes gallots, des devinettes, des chansons, des formulettes, et même un chapitre intitulé l'*Esprit à la campagne*, et qui sera composé de nouvelles à la main rustiques.

Plus tard paraîtra mon *Glossaire gallot*[52] contenant près de 600 mots, et qui ne reste inédit que faute d'un éditeur raisonnable ; parmi les autres ouvrages assez avancés que j'ai encore seront les *Traditions, superstitions et légendes non chrétiennes* ; les *Traditions, superstitions et légendes d'origine religieuse*[53], et, mais bien plus tard, un ouvrage sur les *coûtumes* des gallots[54].

J'arrête ici ce catalogue pour ne pas vous ennuyer, et je reviens à votre lettre : je vous croyais absolument bas-breton d'origine, ce qui prouve une fois de plus combien on connaît peu parfois son pays. Je suis en effet de Matignon[55], et dans la commune même

---

45 *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, Paris, Charpentier, 1880.

46 Collège de Dinan.

47 Voir *Revue des traditions populaires*, t. XXVIII, n° 2, février 1913, p. 49-62 : «Notes pour servir à l'étude du folklore en France». Sébillot évoque alors la seule lecture du *Foyer breton* de Souvestre.

48 *Contes des paysans et des pêcheurs, deuxième série des Contes populaires de la Haute-Bretagne*, Paris, Charpentier, 1881.

49 *Contes de marins, troisième série des Contes populaires de la Haute-Bretagne*, Paris, Charpentier, 1882.

50 «Littératures populaires de toutes les nations», chez l'éditeur Maisonneuve à Paris : fondée par Paul Sébillot, c'est l'une des grandes collections consacrées à la littérature orale. Parmi les 47 volumes publiés de 1881 à 1903, on trouvera également des ouvrages de Luzel, Orain, Quellien.

51 *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, Paris, Maisonneuve, 1881. Premier volume de la collection «Littératures populaires de toutes les nations».

52 Ce travail restera dans les cartons, même si, dans la «Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de la Bretagne», qu'il publie dans le tome V de la *Revue celtique* (1881-1883), il l'annonce encore à la page 282, comme comprenant 5 000 mots environ et destiné à paraître en 1883, complété par des notes d'Émile Ernault.

53 *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*, Paris, Maisonneuve, 1882, vol. IX et X de la collection «Littératures populaires de toutes les nations».

54 *Coutumes populaires de la Haute-Bretagne*, Paris, Maisonneuve, 1885, vol. XXII de la collection «Littératures populaires de toutes les nations».

55 Paul Sébillot y est né le 6 février 1843 et son père et son frère aîné furent maires de la commune. En 1998, dans le cadre de l'année Sébillot, une plaque commémorative a été apposée sur sa maison natale.

existe une ferme qui s'appelle la Ville Marqué, et que je connais mieux que la Ville Marqué en Hénanbihen. Ce pays, surtout dans la partie qui avoisine la côte, a conservé pas mal de noms bretons ; sur la route de Matignon à St Cast on trouve à droite et à gauche : Léhouet ; le Bois-Bra (Coat-Bras), la ville Sausson, la ville Audren, la ville Saloup, etc., non loin de là Penguen, Bénau, le Bé, Chêlin, Lesrot (Lez-ro'ch ?), etc., qui prouvent, joints à de nombreux noms propres, que l'élément breton a dû resister au français jusqu'à une époque relativement moderne, mais que je ne puis déterminer. Je retourne d'ailleurs cette année à Saint-Cast, et si dans votre visite à Hénanbihen, vous avez un moment à perdre, je serai enchanté de vous parler de ce joli pays et de vous le faire voir, si vous l'avez oublié.

Je connais le recueil de Miss Maive Stokes[56] et j'en fais grand cas en regrettant que l'auteur ait été avare de ses trésors au point de ne les publier qu'à cent exemplaires : j'en ai même traduit quelques récits, entre autres celui de Sachuli le simple[57] dont je connais plusieurs parties pour les avoir entendues dire à mes conteurs gallots.

Ainsi que vous l'avez remarqué, les gallots sont moins abondants dans leurs narrations que les Bas-Bretons ; ils aiment en général la précision et la suite dans le récit, et il est rare qu'ils le chargent d'incidents[58]. C'est ce qui explique la brièveté relative de mes récits, où j'ai serré du plus près qu'il m'a été possible, la narration de mes conteurs. Quand il s'agira de tirer de ce volume, et de ceux qui vont suivre, un volume illustré – qui paraîtra pour les étrennes de 1882[59], – je fondrai dans un récit unique les diverses variantes que je possède de certains contes, et j'essaierai une sorte de restauration du récit primitif, ce qui n'aura nul inconvénient, mon texte exact subsistant dans les autres volumes.

Je termine ma lettre en vous remerciant bien vivement de votre aimable épître, que je trouve si à mon gré que si je ne craignais d'être importun, je vous demanderais l'autorisation d'en publier une partie. Quant aux réflexions que vous voudrez bien faire, elles seraient bien précieuses pour la suite de mes publications, et je ne doute pas que si vous vouliez bien les écrire quelque part, elles n'eussent sur le succès de mon livre une influence considérable.

Veuillez agréer, monsieur et honoré compatriote, avec mes remerciements l'assurance de mes sentiments de respectueuse sympathie.

Sébillot 4, rue de l'Odéon.

[Archives La Villemarqué, pièce 40.27]

de Sébillot

3 juin 81

Monsieur et cher Compatriote

Hier il soufflait de Bretagne un bon vent : je recevais un article très-aimable et très-étudié de la Revue de Bretagne et de Vendée sur la Littérature orale de la Haute-Bretagne[60], M. Ernault[61] m'envoyait des chansons, dont

---

[56] Miss Maive STOKES, *Indian Fairy Tales*, Calcutta, 1879. Elle est la fille du celtisant Whitley Stokes avec lequel La Villemarqué a entretenu une très abondante correspondance.

[57] Sachuli l'Innocent : voir *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, *op. cit.*, p. 90, 108-109.

[58] C'est un thème que Sébillot développera à plusieurs reprises.

[59] Les *Contes de terre et de mer, légendes de la Haute-Bretagne*, illustrés par Léonce Petit, Sahib et Bellanger, paraîtront seulement en 1883 à Paris chez Charpentier.

[60] *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. IX, mai 1885, p. 399-405 : «Notices et comptes-rendus. Les littératures populaires de toutes les nations. I. Littérature orale de la Haute-Bretagne», par Olivier de Gourcuff.

[61] Né à Saint-Brieuc en 1852, enseignant au collège Saint-Charles de la ville, puis à l'université de Poitiers, Émile Ernault bénéficia du constant soutien de La Villemarqué avec lequel il échangea une abondante correspondance. Le 10 août 1881, Ernault rend visite à Sébillot et c'est de chez ce dernier, à la Saudraie, qu'il adresse une lettre à La Villemarqué (Archives La Villemarqué, pièce 34.42) dans laquelle il écrit : «M. Sébillot a été très sensible à vos éloges, du reste bien mérités, et il me prie de vous en remercier.»

plusieurs fort originales, enfin pour couronner le tout, m'arrivait votre lettre. Vous voyez que je n'avais pas tort de prétendre qu'un bon vent soufflait de Bretagne.

Je ne sais pas si je pourrai assister au Congrès breton[62] ; je vous serais obligé de m'en envoyer le programme. Bien que je ne sois pas orateur, peut-être pourrai-je y prendre part et y soulever quelques questions qui ne seraient pas inutiles aux études qui nous sont chères. Je pourrais parler de Gargantua[63] par exemple au sujet duquel j'ai recueilli un certain nombre de légendes en Haute-Bretagne, et dont vous trouverez ci-joint une sorte de questionnaire composé à l'aide de dépositions[64]. J'en ai eu de tous les coins de la France, et mon enquête pour être, sinon complète, du moins intéressante, n'attend plus en ce moment que le résultat d'investigations tentées dans 25 départements qui m'ont jusqu'ici échappé, mais que je ne désespère pas d'avoir. Je serais très-heureux, monsieur, de joindre s'il y a lieu, votre déposition à celle des soixante-et-un correspondants qui m'ont envoyé des renseignements inédits.

Je vous serais bien obligé de me donner le titre du volume pour lequel vous avez écrit une préface[65]. Je pourrais en rendre compte dans la Revue de linguistique, le seul recueil où je puisse faire un compte-rendu avec quelque liberté.

J'aurais bien voulu vous faire hommage de ma Littérature Orale de la Haute-Bretagne ; mais c'est un volume de luxe et mon éditeur n'a pas été bien généreux pour le nombre des exemplaires.

Puisque mes travaux vous intéressent, je crois devoir vous donner ici la liste des livres qui sont ou prêts ou en préparation :

1° chez Charpentier (en mars 82). Contes des marins 3e partie des Contes populaires.

2° chez Maisonneuve : Traditions et Superstitions de la Haute-Bretagne t. 1er. L'homme, les esprits et les démons (sous-titre provisoire). (sous presse). 2e partie (à moitié faite, mais à compléter) Les animaux, les plantes et les météores – Avec des références aux Superstitions des autres pays de France et surtout à la Basse-Bretagne.

3° Gargantua dans les traditions populaires (sera mis sous presse en décembre[66].)

4° Viendront ensuite :

1 Les Coûtumes
et les fêtes
de la Haute-Bretagne
2 Les Chansons
} en préparation

3 Le Glossaire gallot. Il est prêt à imprimer ; mais c'est un morceau de résistance qui fait reculer les éditeurs. Cependant j'espère en commencer la publication l'hiver prochain.

Vous voyez que j'ai, comme on dit, du pain sur la planche. En attendant, monsieur et cher Compatriote, le plaisir de vous voir personnellement au Congrès ou à Paris, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.

Sébillot
4, rue de l'Odéon

[Archives La Villemarqué, pièce 31.53]

---

62 Congrès de l'Association bretonne de Redon (5-10 septembre 1881).

63 Parmi les questions proposées par la classe d'archéologie, aucune ne concerne Gargantua. Cependant la question 21, qui a pour sujet «Contes et chansons populaires de la Haute-Bretagne», était sans doute destinée à Sébillot. Elle sera en partie traitée par Arthur de La Borderie. Ernest du Laurens de La Barre établira, quant à lui, un «court parallèle» entre les contes de la Haute-Bretagne de Paul Sébillot et les siens. Il lira même un conte extrait de l'ouvrage du premier avant de raconter l'un des siens, «La clef merveilleuse ou le bedeau qui a perdu son recteur».

64 Voir document suivant.

65 Sans doute les *Nouveaux Fantômes bretons* publiés en 1881 par Ernest du Laurens de La Barre chez Dillet à Paris.

66 *Gargantua dans les traditions populaires*, vol. XII de la collection «Les Littératures populaires de toutes les nations», Paris, Maisonneuve, 1883.

Gargantua dans les traditions populaires

§1. Popularité de Gargantua. Dans le patois des environs de Semur, (Côte d'Or), on appelle Gargantua «Gargantia».

On emploie les locutions suivantes : en parlant d'un ivrogne : «il a une gueule de Gargantia» d'un gourmand «c'est un Gargantia» d'une personne qui a un gros ventre : «C'est un ventre de G.»

communiqué par M. H. Marlot de Semur[67].

§2. Lieux qui portent son nom. Près d'Avallon, au lieu dit Gargant, existe un monolithe de cinq à six mètres de hauteur connu sous le nom de Petit Doigt de Gargantua ; à Sainpoints, lieu à noter : «les Gargantuas».

Salmon. Dictionnaire topog. de l'Yonne[68].

§3. Légende Gargantuesque. Gargantua n'était pas de notre pays, mais il y est passé... C'était un homme sept fois haut comme le clocher de Lectoure. Avec cette taille, il n'avait qu'à ouvrir la bouche pour avaler les oiseaux du ciel. Il mangeait tout ce qui se trouvait à sa portée, même les pierres, quand il n'avait pas mieux pour contenter son appétit... Par bonheur, il ne demeura pas longtemps chez nous. Il n'y a pas à souhaiter qu'il revienne. Pourtant, je n'ai pas entendu dire qu'il fût méchant, ni qu'il ait fait tort à personne.

conté par Cazaux de Lectoure et recueilli par M. J. f. Bladé[69].

§4. Popularité des géants similaires grands mangeurs et faisant d'énormes enjambées, tels que Roland (Alpes et Pyrénées) Samson (Auvergne), Rannou (Basse-Bretagne) etc.

Le dolmen de Saillant en Saint Nectaire (Puy de Dôme) est connu des paysans sous le nom de Palet de Samson[70].

Dans les Alpes Maritimes, on voit un gros rocher de forme arrondie qu'on nomme la Peaume de Roland, et l'on raconte qu'il a été jeté là par Roland un jour qu'il jouait à la peaume avec Olivier. Communiqué par M. André, de Grasse[71].

[Archives La Villemarqué, pièce 31.46]

de Sébillot

[1er septembre 1882]

La Saudraie près St Glen

Monsieur et honoré Compatriote

Jusqu'au dernier moment j'ai espéré pouvoir disposer de quelques jours et assister au Congrès de l'Association bretonne[72] ; mais mon frère et sa famille viennent de fixer leur voyage annuel à la Saudraie pour le 3 septembre, et je ne puis les quitter juste au moment de leur arrivée.

J'aurais eu pas mal de choses à dire sur la 23e question du programme[73], j'aurais parlé non-seulement de ma récolte personnelle, mais de celle qui s'opère en ce moment sur divers point de la Haute-Bretagne. Comme vous le dites avec toute justesse, la source est aussi intarissable, bien que l'eau n'en soit pas toujours aussi limpide, dans le pays gallot que dans le Breiz-Izel. Dans mes trois volumes Charpentier, et dans les trois volumes Maisonneuve, j'ai publié environ 300 contes, et ce n'est qu'une partie de ma récolte. Le catalogue que j'ai fait des contes recueillis jusqu'à présent, est en ce moment au n° 721, et bien qu'il s'y trouve plusieurs variantes de récits déjà publiés, il en est au moins une centaine du plus haut intérêt. Ce matin encore, on me

---

67 *Ibid.*, p. 229-230.

68 *Ibid.*, p. 230-231.

69 *Ibid.*, p. 294.

70 *Ibid.*, p. 261.

71 *Ibid.*, p. 302-303.

72 Congrès de Châteaubriant (4-9 septembre 1882).

73 «Littérature populaire de la Haute-Bretagne (légendes, contes, chansons, etc.)». Cette question ne sera finalement pas traitée.

racontait une très-belle légende religieuse, qui n'a son similaire dans aucun des recueils que je connais : un seul épisode se retrouve dans un conte russe d'Affanasief[74]. Je pense au reste, dans un avenir prochain, publier un volume de *Légendes religieuses de la Haute-Bretagne*[75] ; ce que j'ai en ce moment forme une série parfois parallèle, mais presque aussi souvent différente du recueil de Luzel.

J'ai aussi tout un cycle de Contes gargantuesques ; qui font partie d'un volume fait et dont on commence en ce moment l'impression.

Pour les chansons, j'en ai recueilli un peu plus de 200, et c'est sur ce sujet que va maintenant porter le fort de mon enquête. Dans le pays que j'habite maintenant et qui est plus rapproché de la Basse-Bretagne que ceux que j'avais explorés auparavant, j'ai trouvé à l'état jusqu'à présent fragmentaire, deux morceaux d'une inspiration plus épique que les chants ordinaires des gallots, et c'est dans tout ce que j'ai recueilli, ce qui se rapproche le plus, de l'inspiration grave des Bas-Bretons.

J'espère, Monsieur, que cet hiver vous assisterez à l'une des réunions parisiennes où l'on parle de la Bretagne, et qu'à ce moment aussi j'aurai de mon côté l'honneur de vous connaître personnellement.

Veuillez agréer, Monsieur et honoré Compatriote, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Sébillot

1er septembre 82.

[Archives La Villemarqué, pièce 31.47]

de Sébillot

30 août 85

Monsieur et cher confrère,

Je serais très heureux d'assister à votre Congrès de St Malo[76] ; malheureusement, cela ne dépend pas de moi. Je ne suis à Dinan que temporairement et seulement pour les couches de ma femme. Or il est vraisemblable que l'enfant que nous attendons naîtra dans les premiers jours de septembre[77], précisément au moment où se tiendra votre Congrès, dont les séances ont lieu le soir. Vous comprenez que je ne puis m'absenter dans ce moment. C'est là la seule raison qui m'empêchera d'assister à vos séances : si comme particulier et comme citoyen j'ai des opinions très arrêtées, en matière scientifique, je n'en connais qu'une, c'est la recherche la plus exacte possible de ce qui est, la vérité dût-elle être contraire à ce que je souhaite et à ce que je pense. La question politique à laquelle vous faite allusion dans votre lettre, même si elle n'avait pas été aussi écartée du Congrès qu'elle le sera, ne m'en aurait pas éloigné. J'aurais eu beaucoup à y apprendre, et peut-être aurais-je pu être de quelque utilité dans certaines questions. Ce sera pour une autre année, à moins de dérangement imprévu.

Je vous remercie d'avoir bien voulu me servir de parrain avec Luzel[78] : je ne pouvais en avoir de meilleurs ni de plus sympathiques. Dès que je trouverai quelque sujet intéressant, je me ferai un plaisir de prendre part à vos travaux en vous l'envoyant.

Vous avez eu une excellente idée, en communiquant à la Société archéologique

---

74 Alexandre Nikolaïevitch Afanassiev (1826-1871). Les contes populaires russes qu'il publie en 1840 (voir la traduction de Lise Gruel-Apert, Paris, Maisonneuve et Larose, 1988, 2 vol.) sont un grand classique de la littérature orale. Ils ont servi notamment de corpus de référence aux travaux de son compatriote Vladimir Propp sur la *Morphologie du conte*.

75 Ce ne sera pas le cas, mais des «Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne» paraîtront en 1885 dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, p.412-427, et, en 1892, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.

76 Congrès de l'Association bretonne (1er-6 septembre 1885).

77 Paul-Yves Sébillot, né à Dinan le 24 septembre 1885.

78 Sébillot est admis comme membre de la Société archéologique du Finistère à la séance du 30 juillet 1885.

ma petite note sur les limites des dialectes[79] ; c'est un bon moyen d'arriver à plus de précision. Au Congrès[80] vous pourrez obtenir aussi des lumières précieuses. Je vous serai obligé de vouloir bien me les communiquer. Dans une quinzaine, mon travail sera prêt ; il ne me manque plus que quelques documents statistiques, qu'on me promet à bref délai.

J'ai repris une des questions de ma première brochure : celle des colonies bretonnes en France et à l'étranger. Pour la première, j'ai, je crois, des documents assez complets. Quant à la seconde, qu'on pourrait libeller ainsi : «Existe-t-il en dehors de la France, soit en Algérie, soit aux Etats-Unis, au Canada, ou en Australie, des groupes de Bretonnants assez compacts pour avoir – comme les Gallois aux Etats-Unis – une sorte d'existence commune, avec des prêtres prêchant dans la langue maternelle ?» Mes efforts ont été vains jusqu'ici. Si vous la soumettiez au Congrès, quelqu'un pourrait peut-être y répondre[81].

Pour les superstitions phalliques, je sais combien il est difficile de les recueillir, et combien les sorciers et les *rémégeux* sont défiants. J'ai eu beaucoup de mal à ramasser une trentaine de pages sur la médecine superstitieuse en Haute-Bretagne, et ce n'est que par des moyens diplomatiques que j'ai pu me procurer certaines formules. Pour les superstitions phalliques, c'est encore pis. Les paysans qui sont assez volontiers pornographes – j'emploie ce mot à défaut d'un autre – entre-eux, sont très bégueules en présence de ceux qui ne sont pas de leur caste.

Veuillez agréer, monsieur et cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Sébillot.
8, place Duguesclin.

Veuillez me donner votre adresse à St Malo, pour le cas où j'aurais au moment du Congrès, quelque chose à vous envoyer.

[Archives La Villemarqué, pièce 42.38]

de La Villemarqué

[20 janvier 1886[82]]

[...] Si l'on me l'eût demandée[83] dans le temps, pour Mélusine, j'aurais peut-être essayé de faire quelque chose ; aujourd'hui à mon âge, il est tard pour que l'on recommence. Tout au plus si l'on peut achever ! [...]

de La Villemarqué

[28 janvier 1886[84]]

[...] Vous êtes trop aimable mille fois d'insister. Mais comment résister ? N'avez-vous pas entendu, dans notre cher pays commun, nos bons paysans à table ? «A votre santé, mamezelle, et à la santé de celui-là qui se promène sur les *remparts* de votre cœur !» Une

---

79 La limite du breton et du français est un sujet que Sébillot travaille depuis plusieurs années et qu'il a évoqué dès le 6 juin 1878 lors d'une séance de la Société d'anthropologie. Ce n'est, semble-t-il, qu'à la séance du 29 octobre 1885 de la Société archéologique du Finistère que La Villemarqué communique la note de Sébillot. La Villemarqué, dit encore le compte rendu, «donne lecture de quelques contes de la Haute-Bretagne, sur la *Mort et ses voyages*, recueillis par l'infatigable M. Sébillot, non sans égayer ce sujet sinistre par quelques bonnes histoires semblables dont notre *Ankou* breton fait l'objet». Ces deux contributions de Paul Sébillot seront publiées dans les mémoires du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XII, 1885, p. 412-414 : «Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne. La Mort en voyage» et, p. 425-427 : «Limites des dialectes bretons».

80 Lors du congrès de l'Association bretonne à Saint-Malo, séance du 4 septembre 1885, La Villemarqué donne lecture «d'une note sur la ligne de démarcation des dialectes divers de la langue bretonne» qui appelle effectivement des réserves, précisions et remarques de la part de certains participants, expliquant sans doute la non-publication de cette note dans le bulletin comme l'avait proposé La Villemarqué.

81 Cette question ne sera pas inscrite au programme.

82 Citée par Paul Sébillot dans «Ce que m'a dit La Villemarqué», art. cité, p. 176.

83 Il est question de l'adhésion à la Société des traditions populaires.

84 Citée par Paul Sébillot dans «Ce que m'a dit La Villemarqué», art. cité, p. 178.

fille bien élevée, comme l'étaient toutes celles de Maître Alain, de Hénan-bihen, devait répondre au galant : «il n'en est d'autre *sine* chez nous». Et le mariage était conclu ; je donne donc aussi la mienne à votre projet, ô parfait galant homme que vous êtes, et en attendant que je vous la donne en réalité, je vous prie de croire aux sentiments profonds du dernier des *joculatores* bas breton. [...]

de Sébillot

21 Janvier 87,

Monsieur et cher Confrère

Peut-être avez-vous reçu une circulaire signée de M. M. Carnoy, Vicaire[85] et quelques autres, vous recommandant – sous enveloppe aux chiffres de la Société[86] – de voter pour une certaine liste. Cette liste, qui se présentait avec une sorte d'apparence officielle, n'est en effet que l'émanation d'un groupe de brouilleurs contre lesquels je lutte depuis quelques mois, et qui voudraient encombrer notre Revue – fondée pour faire faire partout l'enquête dont vous avez été l'un des initiateurs – de morceaux de fantaisie comme la *Petite Reine*[87] et quelques autres. Pour arriver à ce but ces messieurs m'ont éliminé des fonctions de Secrétaire-Général, et ont biffé au Comité Central les noms de MM. D'Arbois de Jubainville, Bourgault-Ducoudray etc.

Au cas, où trompé par cette liste, vous auriez voté pour elle, je vous serais obligé de revenir – mieux informé – sur ce vote, en envoyant la liste ci-jointe, et en mettant à côté de votre signature la date de votre envoi.

J'espère bien avoir le plaisir de vous voir cet hiver à Paris. En attendant – quoique tardivement – je vous la souhaite bonne et heureuse & vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Sébillot.

[Archives La Villemarqué, pièce 40.28]

de Sébillot

Paris, le 10 Mars 1888[88],

Monsieur et cher Confrère,

J'aurais été bien désireux de m'entretenir avec vous pendant votre séjour à Paris : j'aurais eu bien des choses à vous dire, et plusieurs renseignements à vous demander. J'espère que ce n'est que partie remise.

La veille de mon départ de la Saudraie pour Paris, je vous ai écrit une lettre qui se sera probablement égarée (novembre1887), dans laquelle je répondais à votre demande de renseignement sur Saint Guinoux et le bugle de st Coulban. Je n'ai rien recueilli personnellement à ce sujet, et je vous signalais un passage de Mme de Cerny[89] à peu près semblable à ce que vous avez publié[90].

---

85 Gabriel Vicaire (1848-1900). Surtout connu comme poète, il collabore à la *Revue des traditions populaires*. Dans le numéro du 25 juillet 1886, il se fait même le porte-parole du comité de rédaction pour exposer le projet sous le titre : «Nos idées sur le traditionnisme» (p. 189-191). Émile, dit Henri Carnoy (1861-1930), a publié de bons recueils de littérature orale : *Littérature orale de Picardie* (1883), chez Maisonneuve, dans la collection «Littératures populaires de toutes les nations», et *Contes français*, chez Leroux, dans la collection «Contes et chansons populaires», en 1885. Écartés de la Société des traditions populaires lors de l'assemblée générale du 27 janvier 1887 (cf. *Revue des traditions populaires* du 25 février 1887, p. 92), ils publieront, dès 1887, leur propre revue, *La tradition*, dont le premier numéro paraît au mois d'avril.

86 La Société des traditions populaires, fondée en 1885 par Paul Sébillot. Au 1er janvier 1887, elle compte 167 sociétaires.

87 Publié par Charles Lancelin dans la *Revue des traditions populaires* de novembre 1886, p. 319-325.

88 Sur papier à en-tête de la «Société des Traditions Populaires. Revue des Traditions Populaires. Rédaction 4, rue de l'Odéon».

89 Elvire de Cerny (1818-1899), *Saint-Suliac et ses traditions*, Dinan, 1861, réédition Rennes, Rue des Scribes, 1987, p. 65-69 : «La Mare et le beugle de Saint-Colman».

90 Cf. «Anciens poètes du Léon : saint Goëznou», *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. I, 1888, p. 81.

Dans cette même lettre, je vous parlais également de votre belle cathédrale de Quimper, et des flèches si bien exécutées par M. Bigot qu'elles ont l'air d'avoir *poussé* en même temps que leur base. J'émettais la pensée, puisqu'on voulait rendre justice à votre compatriote, qu'un moyen pratique serait peut-être de faire apposer une plaque de marbre sur un des piliers à l'entrée de la nef (ou une plaque de votre admirable Kersanton), et d'y graver avec les dates de construction ou de restauration le plan de la cathédrale. Peut-être en ce qui concerne la façade y aurait-il lieu d'en graver une vue en indiquant par un trait spécial où commence l'œuvre de M. Bigot.

Je vous remercie en mon nom et en celui de mes collègues de l'intérêt que vous prenez à notre société, dont vous avez été un des adhérents de la première heure, et pour le développement de laquelle vous avez bien voulu envoyer une offrande. Je voudrais bien qu'à cette preuve matérielle, qui nous est très agréable, vous en joigniez une autre plus intellectuelle, en écrivant quelque chose pour nous. Ne pourriez-vous par exemple raconter l'entrevue avec Châteaubriand, dans laquelle notre illustre compatriote vous fredonna : Le roi à Pavie[91] ? et si vous vous rappelez l'air le faire noter ? Châteaubriand goûtait évidemment la poésie populaire, sans cela il n'aurait pas fait Combien j'ai douce souvenance ! où il y a plus de cœur et de poésie véritable que dans les patientes et précieuses ciselures des poëtes contemporains.

Comme à lui la Bretagne «à mes amours – toujours»[92]. Actuellement je voudrais provoquer une enquête sur son art populaire : c'est en partie pour arriver à ce résultat que nous avons maintenant du dessin dans la Revue. Je réunis peu à peu un dossier, et plusieurs de mes amis font de même. Actuellement j'ai un certain nombre de documents sur l'imagerie. Le Musée de Quimper a eu l'amabilité de faire tirer pour moi des épreuves des bois qu'il possède ; je publierai les deux ou trois qui présentent le plus d'intérêt, en regrettant que leur caractère breton ne soit pas plus nettement accusé[93]. M. Luzel m'a envoyé en communication les images qu'il possède, et qui sont les plus intéressantes : je vous envoie la réduction au quart de l'une d'elle. M. du Cleuziou[94] a aussi quelques images qu'il m'a communiquées. Mais tout cela est une simple «amorce». Il doit y avoir d'autres images : en possédez-vous ou connaissez-vous quelqu'un qui en possède ? Si l'on veut bien me les confier, j'en aurai le plus grand soin, et les renverrai dès qu'elles auront été gravées.

Avez-vous été témoin de représentations de mystères bretons ? J'ai l'intention de publier une note à ce sujet dans le numéro d'Avril[95] qui paraîtra quelques jours après celui de Mars : après cela nous aurons gagné les premiers jours du mois, ce que j'ai toujours ambitionné.

J'ai signalé l'an dernier dans la Revue p. 144, une nouvelle traduction en vers du

---

91 «Complainte sur la captivité de François Ier».

92 La «Romance de l'Émigré», publiée en 1806 dans le *Mercure* du 31 mai, puis en 1826 dans les *Aventures du dernier Abencérage*, est plus connue par son début : «Combien j'ai douce souvenance...». Cf. Paul BÉNICHOU, *Nerval et la chanson folklorique*, Paris, Corti, 1970, p. 59-67.

93 «Souhaits de bonne année en rébus», dans la *Revue des traditions populaires*, décembre 1887, p. 568 (cf. *L'imagerie populaire bretonne*, catalogue de l'exposition du Musée départemental breton de Quimper, 1992, p. 14). Paul SÉBILLOT, «L'imagerie en Basse-Bretagne», dans la *Revue des traditions populaires*, 1888, p. 309-316, et «L'imagerie populaire en Haute-Bretagne», *ibid.*, p. 407-417.

94 Henri Raison du Cleuziou, écrivain et archéologue, né à Lannion en 1833.

95 «Représentations de mystères bretons», par Anatole Le Braz, dans le numéro d'avril 1888 de la *Revue des traditions populaires*, p. 222.

Barzas Breiz ; je pense que l'auteur vous l'a envoyée[96]. Dernièrement l'éditeur de Chamber's Cyclopedia m'a envoyé l'article Bretagne de cette encyclopédie, en me priant d'en corriger les erreurs et d'y faire des additions. L'article est très bien fait, et je n'ai eu pour le compléter qu'une trentaine de lignes à y ajouter. Le jugement de l'auteur sur vos œuvres était très équitable, et vous auriez eu lieu d'en être satisfait. Pour mon compte j'ai été très content de voir cette appréciation venant de l'étranger où souvent les jugements sont plus justes, parce qu'il ne s'y mêle pas des passions ou des rivalités. J'ai eu aussi lieu d'être satisfait en ce qui me concerne, en voyant qu'à l'étranger je suis «un peu plus prophète» qu'en France ; c'est une constatation que j'ai depuis quelques mois l'occasion de faire assez souvent.

Pour Hamy[97], je vous écrivais à sa prière, et pour le cas seulement où vous n'auriez pas eu de préférence à un second tour de scrutin, si la candidature de M. de la Borderie s'était trouvée abandonné.

J'attends pour vous l'envoyer un tirage à part d'une communication faite au Congrès de Nantes sur les héros populaires bretons (en 1885 : vous voyez qu'on met le temps à imprimer les comptes-rendus[98]).

Actuellement la Société compte 235 membres, dont 60 étrangers. Avec les abonnements, et la vente au numéro nous atteignons un tirage qui approche de 350 : c'est plus du double du plus favorisé de nos concurrents français, et nous dépassons même d'une trentaine celui de Folklore journal. J'espère bien que nous n'avons pas atteint notre maximum.

Agréez, cher monsieur et confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Sébillot.

[Archives La Villemarqué, pièce 42.39]

de Sébillot

Paris 28 mars 1888[99],

Monsieur & cher Confrère,

Je vous remercie de votre très aimable lettre ; je voudrais bien le roi à Pavie avec votre note au sujet de la conversation que vous avez eue avec Châteaubriand.

Puisque vous avez réunion demain à Quimper, vous pourriez poser à nos collègues une question sur l'imagerie populaire en Bretagne. Je serais très-aise de pouvoir traiter un peu cette question. J'ai entre les mains une trentaine de pièces fournies par M. M. Luzel, du Cleuziou et quelques autres. Ce n'est évidemment pas tout. Je pourrais faire graver une dizaine de planches pour illustrer l'article.

La traduction nouvelle du Barzaz-Breiz est intitulée : *Breton Ballads* translated from the Barzaz-Breiz of the vicomte de la Villemarqué by Henry Carrington. Edingburgh, Privately printed by Thurnbull and Spears 1886 in 18 de X - 183 pages.

---

96 *Revue des traditions populaires* de mars 1887, p. 144 : «Une traduction anglaise du Barzaz-Breiz. – M. Henry Carrington vient de publier à Edimburg (en 1 petit vol. in-8° de XII-184 pages imp. Turnbull et Spears) sous le titre de Breton Ballads, une élégante traduction en vers des pièces du Barzaz-Breiz qui n'avaient pas été traduites par MM. Tom Tylor (1885) et Lewis Morris. Cette dernière est-elle la même que celle en vers anglais parue sans nom d'auteur dans The Catholic World, juillet 1873, sous le titre : Brittany, its people and its poems ?»

97 Ernest Hamy (1842-1908). Anthropologue, ethnographe et archéologue, il fut le fondateur et le premier conservateur du musée d'Ethnographie du Trocadéro à Paris. Hamy et La Borderie sont candidats à l'élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 17 février 1888, mais ni l'un ni l'autre n'est élu. La Borderie le sera en décembre.

98 *Les héros populaires en Bretagne*, Vannes, Lafolye, 1889 ; tiré à part de la *Revue de Bretagne et d'Anjou*, t. IV, p. 98, 113, 133, 146.

99 Même en-tête que la lettre précédente.

La traduction est en vers : les pièces traduites sont : Azenor la Pâle - Les jeunes hommes de Plouyé - Le page de Louis XI - Le Siège de Guingamp - Le carnaval de Rosporden - Geneviève de Rustéphan - N.-D. du Folgoat, - Les ligueurs - La Fontenelle - l'Héritière de Kéroulaz - La marquise de Guérande - M. de Nevet - La mort de Pontcalec - La Bataille de St Cast - Jannig Skolan (2 traductions) - Le pardon de St Fiacre - Le chant du Pilote - Les Laboureurs - Le chant du prêtre exilé - Les Bleus - Les Chouans - Ballade de Yann Marek - l'Ancien temps -

(Légendes et chants religieux)

La légende de S. Renan - La légende de St Efflamm - La tour d'Armor - Le Départ de l'âme - l'Enfer - Le Paradis.

La préface est très courte, elle signale une traduction en vers faite par M. Lewis Morris, de trois pièces seulement, sans autre indication. Elle contient en outre un passage d'une lettre que j'avais écrite à Mme la comtesse Martinengo, et que je ne songeais pas devoir être imprimée. Le voici : Depuis 40 ans le folklore a subi une évolution considérable ; romantique et pittoresque au début, il est devenu peu à peu scientifique. M. de la Villemarqué a subi l'influence de son temps ; à cette époque un embellissement à la muse populaire était regardée comme chose permise ; nous sommes plus rigoureux aujourd'hui, mais je crois qu'on aurait tort de conclure à *priori* que le tableau, pour avoir subi quelques retouches, n'est pas quant au fond et à beaucoup de détails, authentique.

Si vous le désirez, je demanderai pour vous à l'auteur un exemplaire de la traduction.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments dévoués

Sébillot

[Archives La Villemarqué, pièce 42.40]

de Sébillot

Paris, le 22 avril 1888[100]

Monsieur et cher Confrère,

Au reçu de votre complainte sur la captivité de François Ier, j'ai envoyé la musique à Mr Tiersot qui a mis les paroles, au-dessous des notes. Je vous envoie son travail et vous prie de me dire s'il a bien interprété votre air.

Vous seriez bien aimable d'ajouter quelques lignes disant dans quelles circonstances Châteaubriand vous fredonna cet air. Vous avez pu voir que nous recherchons avec soin les précurseurs de nos études et que nous constatons avec plaisir que nombre de grands esprits étaient des traditionnistes sans le savoir.

J'ai reçu votre Nicolas.

Agréez, monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Sébillot.

[Archives La Villemarqué, pièce 42.41]

de La Villemarqué

[janvier 1895[101]]

Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus,
Hormis vos Folks toujours relus.

---

100 Même en-tête que la lettre précédente.

101 Distique écrit sur une carte de visite, cité par Paul Sébillot dans «Ce que m'a dit La Villemarqué», art. cité, p. 178.

Annexe

Complainte sur la captivité de François Ier [102]

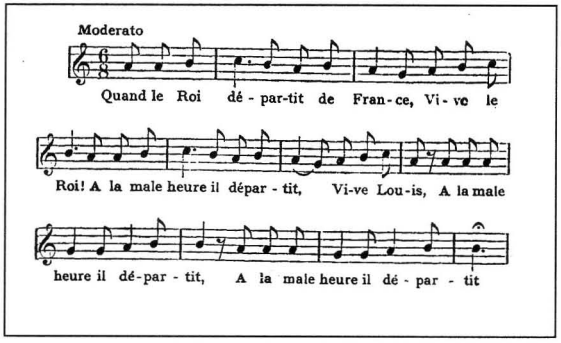

Quand le roi départit de France,
Vive le roi !
A la male heure il départit,
Vive Louis !
A la male heure il départit. (*bis*)

Il départit jour de dimanche,
Vive le roi !
Et jour de lundi il fut pris,
Vive Louis !
Et jour de lundi il fut pris. (*bis*)

– Retire-toi, grand roi de France,
Vive le roi !
Retire-toi, ou tu es pris,
Vive Louis !
Retire-toi ou tu es pris. (*bis*)

– Je ne suis pas le roi de France
Vive le roi !
Vous ne savez pas qui je suis,
Vive Louis !
Vous ne savez pas qui je suis. (*bis*)

Je suis un pauvre gentilhomme
Vive le roi !
Qui va de pays en pays,
Vive Louis !
Qui va de pays en pays. (*bis*)

En demandant la caristade,
Vive le roi !
Un petit morceau de pain bis,
Vive Louis !
Un petit morceau de pain bis. (*bis*)

Le soldat qui bien le regarde,
Vive le roi !
Sourit aux paroles qu'il dit,
Vive Louis !
Sourit aux paroles qu'il dit. (*bis*)

A mis la main sous sa cuirasse,
Vive le roi !
Découvre les trois fleurs de lys,
Vive Louis !
Découvre les trois fleurs de lys. (*bis*)

V'la qu'on le prend, v'la qu'on l'emmène,
Vive le roi !
Tout droit au château de Madrid,
Vive Louis !
Tout droit au château de Madrid. (*bis*)

V'la qu'on le met dans une chambre,
Vive le roi !
Où on ne voyait jour ni nuit,
Vive Louis !
Où on ne voyait jour ni nuit. (*bis*)

Que par un' petite fenêtre,
Vive le roi !
Qui était au pied de son lit,
Vive Louis !
Qui était au pied de son lit. (*bis*)

---

[102] Sur ce chant, on peut se reporter aux études de Paul Bénichou dans *Nerval et la chanson folklorique*, 1970, p.82-86, où l'auteur s'interroge sur «l'authenticité de cette version», et à l'article de Georges Delarue, «Quelques tendances évolutives de la chanson folklorique», paru dans *Tradition et histoire dans la culture populaire. Rencontres autour de l'œuvre de Jean-Michel Guilcher*, Le Monde alpin et rhodanien, Grenoble, 1990, p. 31-36.

A regardé par la fenêtre,
Vive le roi !
A vu un postillon venir,
Vive Louis !
A vu un postillon venir. (*bis*)

– Beau postillon qui portes lettre,
Vive le roi !
Que dit-on du roi dans Paris ?
Vive Louis !
Que dit-on du roi dans Paris ? (*bis*)

– S'il est mort y aura grand' guerre,
Vive le roi !
S'il est pris y aura encore pis,
Vive Louis !
S'il est pris y aura encor pis. (*bis*)

– Beau postillon qui portes lettre,
Vive le roi !
Retourne-t-en vite à Paris,
Vive Louis !
Retourne-t-en vite à Paris. (*bis*)

Va-t-en dire à mes gentilshommes,
Vive le roi !
Qu'ils viennent vite ici me qu'ri,
Vive Louis !
Qu'ils viennent vite ici me qu'ri. (*bis*)

S'il manque de l'argent en France,
Vive le roi !
On en trouv'ra à Saint-Denis,
Vive Louis !
On en trouv'ra à Saint-Denis. (*bis*)

Que l'on fonde croix et lanternes,
Vive le Roi !
Jusqu'aux dorures du lambris,
Vive Louis !
Jusqu'aux dorures du lambris. (*bis*)

Résumé

Originaire de Matignon, dans les Côtes-d'Armor, Paul Sébillot est, dans les années 1880, l'un des principaux artisans du développement en France de l'étude des traditions populaires. Non seulement il effectue une collecte personnelle de haute qualité, mais il élabore des outils méthodologiques, crée des publications destinées à accueillir matériaux et études, anime des cercles de folkloristes, organise des congrès internationaux... Paul Sébillot reconnaît volontiers ce que cette vocation doit à la découverte, au sortir du collège, du *Foyer breton* d'Émile Souvestre et du *Barzaz-Breiz* de Théodore Hersart de La Villemarqué. Et, s'il se refuse à voir chez ce dernier un «maître», il le considère toutefois comme un précurseur dont le rôle a été déterminant. De fait, il adopte une attitude très modérée vis-à-vis du *Barzaz-Breiz* et, à partir de 1880, engage avec La Villemarqué une correspondance qui nous éclaire sur la naissance en Bretagne et en France d'une science nouvelle : la littérature orale.

Abstract

Born at Matignon, in the Côtes-d'Armor, Paul Sébillot was, in the 1880s, one of the major artisans of the growth of popular tradition studies in France. Not only did he carry out high quality collections, but he also elaborated methodological instruments, created journals so as to publish documents and articles, animated *folklorique* societies and organised international conferences... Paul Sébillot willingly acknowledged the debt his vocation owed to his discovery of Émile Souvestre's *Foyer Breton* and Théodore Hersart de La Villemarqué's *Barzaz-Breiz*, which he read just after he had left college. Though he refused to consider the latter as a «master», he nevertheless admitted he was a forerunner, whose role had been essential. As a matter of fact, his attitude toward the *Barzaz-Breiz* was very moderate, and, from 1880 onward, he corresponded with La Villemarqué, their letters throwing light on the birth of oral literature, a new science in Brittany and France.

Diverradur

Tro ar bloaveziou 1880, Paol Sebillot, ganet e Matignon en Aodou-an-Arvor, a zo unan euz an dud oberianta a ro lañs e Bro-Hall da studi an hengouniou pobl. N'eo ket hepken dastum eun eostad kaer a draou a ra e-unan, med dañzen a ra ivez eun hentenn, kroui embannaduriou a-ratoz, boda gwerinourien, aoza kendalhiou etrebroadel... Anvaz a ra a-youl-frank Paol Sebillot eo savet ar c'hoant-se war e galon p'eo digouezet dezañ pa oa kuitaad ar skolaj, kavoud *Foyer breton* Emil Souvestr ha *Barzaz-Breiz* Kervarker. Ma nah eñ e vefe bet hemañ eur «mestr», lakaad a ra anezañ evelato da renk eur diaraogour a zo bet dinahaduz e levezon. E gwirionez, morse n'eo bet Paol Sebillot rust e keñver ar *Barzaz-Breiz* hag azaleg 1880 e krog da genskriva gand Kervarker : eun eskemm liziri talvouduz evid kompren penaoz eo diwanet e Breiz hag e Bro-Hall eur skiant nevez, hini al lennegez dre gomz.

Anatole Le Braz sur le banc des accusés : l'affaire Déguignet à la lumière de documents inédits

par Alain Tanguy

Les *Mémoires d'un paysan bas-breton* de Jean-Marie Déguignet, édités en 1998 par Bernez Rouz chez *An Here*, rencontrent un succès tout à fait considérable auprès d'un public en quête de racines, de ces racines largement occultées par l'histoire «officielle». L'auteur de ce gros ouvrage de 450 pages doit se retourner d'aise dans sa tombe, lui qui écrivait en 1905, quelques mois avant sa mort, ces propos qui révèlent un esprit profondément mégalomane, mais aussi, l'actualité littéraire le prouve, un certain sens prophétique : «[...] Si [mes] écrits produisent beaucoup aujourd'hui, ils pourront produire encore plus tard, dans cinquante ans, cent ans, mille ans et plus. La plupart des écrivains grecs et romains vivent encore aujourd'hui dans leurs écrits, qu'on réimprime à chaque instant, et que l'on vend toujours cher. Que d'argent ces écrits ont produit à travers les siècles[1] !»

Fils d'un journalier agricole de la région quimpéroise, Jean-Marie Déguignet (1834-1905) fut successivement mendiant, vacher, soldat, paysan, assureur, buraliste, miséreux. Il a participé à toutes les campagnes militaires, souvent malheureuses, entreprises par Napoléon III, en Crimée, en Italie, en Afrique du Nord et au Mexique. Républicain, athée, libre penseur, il s'est heurté de front à cette société traditionnelle bretonne qu'il juge arriérée et dégénérée, et n'est pas sorti indemne de ce combat perdu d'avance : en 1902, il séjournera plusieurs mois à l'hôpital psychiatrique de Quimper, atteint de «manie des persécutions».

Cette psychose paranoïaque, on la sent poindre à tout instant dans les *Mémoires*. Le monde entier en veut à Déguignet, et Déguignet en veut au monde entier. Nul n'échappe à sa vindicte : curés, nobles, politiciens, paysans, soldats, voisins, belle-famille, enfants, tous semblent s'être ligués pour lui rendre la vie impossible. Mais ses pages les plus fielleuses, il les réserve à «un coquin comme j'en ai rencontré tant en ma vie, un jésuite, un hypocrite, un fourbe, un lâche et un voleur qui se nomme Le Braz Anatole[2]». Voilà un jugement plutôt tranché et très surprenant dans la mesure où l'on s'accorde habituellement à reconnaître le caractère débonnaire et parfois même trop accommodant de l'auteur de *La Légende de la Mort*.

---

[1] Jean-Marie DÉGUIGNET, *Mémoires d'un paysan bas-breton*, édition établie par Bernez Rouz, Le Relecq-Kerhuon, An Here, 1998, p. 448.

[2] ID., *ibid.*, p. 399-400.

Que reproche Déguignet à Le Braz ? De lui avoir «volé» vingt-quatre cahiers de quarante pages chacun où il relatait l'histoire de sa vie. Voici comment l'affaire est exposée dans les *Mémoires d'un paysan bas-breton* : «J'ai dit dans le premier volume de ces écrits[3], écrit Déguignet, qu'un littérateur[4] ayant connu ces écrits m'avait pris les vingt-quatre premiers cahiers, me disant qu'il allait les faire imprimer en mon nom, d'abord dans une revue et ensuite en volumes, me disant qu'il serait dommage de laisser un si beau travail dans l'oubli. Il me donna même cent francs comme avances, m'assurant que je ne tarderais pas à recevoir d'autres centaines de francs à mesure que la publication marcherait. J'eus confiance en lui, comme j'ai eu toujours confiance dans ceux qui me promettent quelque chose, malgré que je sois été trompé et volé toujours et partout, et je le serai sans doute jusqu'au dernier moment[5].»

La rencontre de juin 1897

C'est en juin 1897 que Jean-Marie Déguignet a rencontré pour la première fois Anatole Le Braz ; celui-ci, qui réside alors à Quimper où il enseigne l'histoire et la géographie au lycée de la ville, a longuement évoqué cette entrevue dans la *Revue de Paris* (15 décembre 1904) : «Je vis paraître un homme d'une soixantaine d'années, très vert encore d'aspect et d'allure, plutôt petit, bas sur jambes et les épaules trapues, tout à fait le type du paysan quimpérois dont il portait le costume et dont il avait tout l'extérieur, avec cette particularité néanmoins, qu'au lieu d'avoir la figure rasée, comme ses pareils, il laissait librement pousser sa barbe couleur d'étoupe, qui lui hérissait le visage d'une abondante broussaille inculte.» Les présentations faites, «il sortit de la poche intérieure de sa veste un paquet enveloppé dans un journal qu'il déplia et d'où il sortit une liasse de manuscrits. C'étaient de ces cahiers dits «cahiers d'écolier» dont les couvertures sont agrémentées de dessins et de peinturlurages. Il y en avait en tout vingt-quatre.

«– Voilà, dit-il en les déposant sur mon bureau. Un jour que vous n'aurez rien de mieux à faire, jetez un coup d'œil là-dedans. J'y ai marqué tout ce qui m'est arrivé, de bon et de mauvais, du plus loin qu'il me souvienne. Cela m'a aidé à tuer le temps depuis que je suis seul. Car je n'ai plus personne, ni rien qui me rattache au monde. Quand j'ai eu fini de rédiger ces cahiers, je me suis demandé s'il valait la peine de les laisser après moi, si je ne ferais pas mieux de les détruire, de disparaître en silence. [...] En fin de compte, je viens vous les remettre. Prenez-les, gardez-les, lisez-les, si le cœur vous en dit, ou bien, faites-en du feu. Si je vous ai ennuyé, pardonnez-moi. Il me reste à vous dire merci et bonsoir.

«Avant que j'eusse pu le retenir, il avait gagné la porte et s'en était allé dans le crépuscule.»

Aussitôt, Le Braz entreprend la lecture des vingt-quatre cahiers manuscrits : «Ce fut une révélation. Je ne m'arrachai plus au charme puissant et fruste de ces confidences d'un Breton du peuple qu'après les avoir épuisées...» Dès le lendemain, il part à la recherche de Déguignet, qu'il retrouve «dans un misérable taudis de ménages ouvriers, sous les combles» : «Je lui exprimai tout le gré que je lui avais de m'avoir choisi pour être le dépositaire de ses manuscrits et l'assurai que, sous une forme ou une autre, je m'efforcerais d'en tirer parti quelque jour. Il en fut très touché. Mais, lorsque je lui annonçai mon ferme propos de n'accepter son legs qu'autant qu'il

[3] Il n'a hélas pas été retrouvé.

[4] Anatole Le Braz.

[5] J.-M. DÉGUIGNET, *Mémoires..., op. cit.*, p. 399.

me permettrait de le dédommager dans la mesure que je croyais légitime, il se récria :

– Je n'attends ni ne veux rien de personne. Mes compagnons d'Italie, de Crimée, du Mexique m'ont valu de la générosité du gouvernement, un bureau de tabac dont la location me rapporte trois cents francs. C'est plus que n'en eut jamais Diogène, et il me suffit que j'aie, comme lui, un trou, du pain, de l'eau claire et mon franc-parler.

«Je me montrai plus entêté que lui : je le menaçai de lui rendre sur l'heure ses cahiers. Il céda. Des mois passèrent pendant lesquels il me revint voir de temps à autre, soit pour m'emprunter des livres qu'il dévorait avec une sorte de frénésie, soit pour m'entretenir de ses idées sur la politique et la religion, car les questions sociales et surtout les questions religieuses le passionnaient. Puis il disparut brusquement de mon horizon. Avais-je froissé, à mon insu, sa susceptibilité extrêmement ombrageuse ? Avait-il été pris d'une de ces crises de misanthropie aiguë, auxquelles il était sujet, m'a-t-on dit, et qui le faisaient se terrer à la campagne, dans les retraites les plus sauvages, comme un animal blessé ? C'est un point qu'il ne m'a pas été possible d'éclaircir. Le certain, c'est que je n'eus plus de ses nouvelles.»

En juin 1897, la réputation d'Anatole Le Braz est déjà grande dans le milieu des lettres bretonnes, et la critique loue avec une égale ferveur les écrits du folkloriste, du nouvelliste et du poète. Indéniablement, Déguignet ne peut espérer meilleur parrainage, lui qui, sans le dire clairement, rêve déjà de gloire littéraire. Il se débarrasse donc volontiers de ses vingt-quatre petits cahiers, et empoche les cent francs que Le Braz lui aurait remis sous la contrainte. Il ne lui reste plus qu'à ronger son frein, en attendant le jour où son illustre mentor viendra lui annoncer la publication de ses *Mémoires* dans quelque prestigieuse revue parisienne...

Le déclenchement des hostilités

Mais le temps passe, et notre indigent, assoiffé de reconnaissance littéraire et de promotion sociale, croupit toujours dans son sombre et misérable taudis, ressassant une rancune croissante vis-à-vis d'un «protecteur» qui ne juge manifestement pas utile de l'entretenir du sort réservé à ses *Mémoires*. Et puis, il y a la goutte d'eau qui fait déborder le vase : «Pour m'informer où il en était avec la publication de mes manuscrits, j'allai chez lui un jour. Mais le coquin m'avait vu de loin, et prévint sa bonne de me renvoyer sous prétexte qu'il était malade, moi qui l'entendais rire d'en haut, se moquant sans doute de sa trop naïve victime[6].»

Désormais persuadé qu'on lui a «volé» ses vingt-quatre cahiers et qu'ils ne lui rapporteront plus un sou, Déguignet, fou de rage, coupe les ponts avec l'auteur de *La Légende de la Mort* et décide de réécrire entièrement les Mémoires de sa vie. C'est cette seconde version, plus longue que la première – vingt-six cahiers de cent pages[7] –, qui est aujourd'hui présentée au public.

Son auteur y règle ses comptes avec Le Braz, accusé de tous les maux. D'abord, le folkloriste serait de bien piètre valeur ; Déguignet avoue avoir lu «quelques ouvrages très médiocres publiés par lui, notamment des légendes bretonnes qu'il avait cueillies un peu partout de la bouche de vieilles femmes et de vieux marins, moyennant quelques gouttes de *guin ardent*[8] ; légendes qu'il a toutes défigurées et tronquées[9].» Ailleurs, c'est l'immense crédulité du collecteur qui est mise en avant : ne s'est-il pas laissé abuser par «ces femmes qui lui

6 ID., *ibid.*, p. 400.

7 Les deux premiers ont disparu.

8 Eau-de-vie.

9 J.-M. DÉGUIGNET, *Mémoires..., op. cit.*, p. 399.

ont raconté tant d'absurdités contradictoires qu'il a fait imprimer comme légendes bretonnes[10]» ? D'ailleurs, poursuit Déguignet, «pour de l'argent, il trouvera toujours de vieilles femmes qui lui conteront là-dessus comme elles lui ont conté sur autre chose autant de sottises et d'inepties qu'il en voudra, puisque ces sottises et ces inepties paraissent amuser beaucoup les savants[11]».

Quant à l'homme public, ses convictions ne convainquent pas plus l'auteur des *Mémoires*. En 1898, Anatole Le Braz fait une entrée remarquée dans la vie politique, en devenant le premier président de l'Union régionaliste bretonne (U.R.B.). Fureur de Déguignet contre cette bande de «monarchisto-nationalisto-cléricofards» et son chef : «Il y a cependant cette fameuse société dite régionaliste bretonne, toute composée de nobles et de tonsurés, qui ne veut pas de gueux dans son sein, ceux-là sentent trop mauvais. Ils laissent ces misérables entre les mains des curés et autres exploiteurs, lesquels leur donnent leur part des produits qu'ils tirent de ces imbéciles exploités. Mais ces régionalistes, dont le jésuite et voleur Le Braz est le président, travaillent quand même à parquer les exploités en s'efforçant, en recommandant à leurs sous-ordres, petits curés et petits maîtres d'écoles, de maintenir parmi les enfants, petits et grands, la langue et les vieilles mœurs bretonnes. Car ces coquins savent bien que tant qu'on tiendra les Bretons dans ces mœurs sauvages, et tant qu'ils ne pourront lire que les livres bretons qui ne sont tous que des livres religieux, ceux-ci resteront dans l'abrutissement, dans l'avachissement et dans l'imbécillité, c'est-à-dire dans les meilleures conditions possibles pour être exploités sur toutes les coutures[12].»

Le Braz suppôt du cléricalisme et de la réaction ? Sans aucun doute, affirme Déguignet. «Mais il décline et déclinera forcément. En politique il a trahi tout le monde, ses plus grands amis les premiers ; il croit en Dieu sans pouvoir dire ce qu'est ce Dieu ni où il se perche ; en matière sociale il en sait beaucoup moins que le dernier *pot saout*[13]. D'ici, il ne lui reste plus que sa blague jésuitique dont il a du reste rassasié ses plus fervents disciples, puis mes manuscrits avec lesquels il compte faire sa fortune[14].»

Les causes du «vol»

Venons-en à ces fameux manuscrits. Déguignet n'est pas loin de penser que le «vol» dont il se croit la victime s'expliquerait par la volonté de Le Braz d'éliminer un dangereux concurrent dont le succès littéraire n'aurait pas manqué de lui faire du tort : «Comment aurais-je jamais eu l'idée, moi pauvre paysan breton de la neuvième classe, n'ayant été à aucune école, qu'un jour mes travaux littéraires auraient intéressé et excité l'envie et la jalousie d'un grand écrivain, au point de lui faire commettre un monstrueux crime pour s'en emparer[15] ?» Ce sont aussi toutes les convictions politiques prêtées à Le Braz et à ses amis qui se trouveraient menacées par la publication de ces *Mémoires* : «Ces ouvrages étaient contre lui, contre toutes ses idées et ses opinions, contre les jésuites, ses anciens maîtres et toujours ses amis ; contre les tonsurés de tous ordres, ses amis également, contre tous les exploiteurs, bandits et voleurs, contre ces innombrables bavards des tribunes législatives, académiciennes et autres, et les gribouilleurs de journaux et brochures, tous hypocrites, menteurs, qui trompent et empoisonnent le

10 J.-M. DÉGUIGNET, *Mémoires..., op. cit.*, p. 68.

11 ID., *ibid.*, p. 76.

12 ID., *ibid.*, p. 411.

13 Vacher.

14 J.-M. DÉGUIGNET, *Mémoires..., op. cit.*, p. 446.

15 ID., *ibid.*, p. 400.

peuple par leur hypocrisie et leurs mensonges quotidiens. Il serait donc possible que ce jésuite ne m'aurait volé ces manuscrits que pour les brûler, de crainte qu'ils ne tombassent en d'autres mains[16].»

Dernière éventualité envisagée par Déguignet, Le Braz, gagné par la passion du lucre, aurait décidé de cacher ses manuscrits, «jusqu'au jour où il changerait d'opinions et d'idées, car tous ces hypocrites bavards changent d'opinions et d'idées comme ils changent de chemise et tournent à tous les bons vents, ceux qui soufflent du pactole et amènent l'or à leur caisse[17]».

Une lettre inattendue

Toutes ces hypothèses aventureuses s'écroulent subitement en septembre 1904. Déguignet reçoit une lettre d'Anatole Le Braz lui annonçant la prochaine parution de ses manuscrits dans la *Revue de Paris* ; un mandat postal de cent francs est joint au courrier, «en solde de compte[18]». Curieusement, la nouvelle ne réjouit pas particulièrement l'auteur des *Mémoires*. Certes, le voilà plus riche de cent francs, ce qui n'est pas négligeable lorsqu'on se débat quotidiennement dans la misère la plus sombre ; certes, Le Braz n'est pas le voleur qu'il avait imaginé, sa lettre le prouve. Mais il n'en reste pas moins un traître doublé d'un menteur : «Quand un individu vous trahit de la façon que je l'ai été par ce dévoué Le Braz Anatole, on ne peut plus compter sur lui. [...] Tant que sur les promesses mirifiques qu'il m'a faites, je n'y compte pas. Celui-là a été instruit par les jésuites et il a conservé tous les principes ; de la grande formule, il s'en sert tous les jours. Mentir, mentir toujours et mentir encore, aucun jésuite ne s'en sert mieux que lui[19].» Incorrigible Déguignet ! On ne sort pas indemne d'une haine patiemment entretenue pendant des années...

Déguignet enterre la hache de guerre

Enfin, le 15 décembre 1904, la première partie des «Mémoires d'un paysan bas-breton» paraît dans la *Revue de Paris*. Aussitôt Le Braz en fait parvenir un exemplaire à Déguignet qui, pour une fois, ne se plaint pas trop : «Et Le Braz, qui me dit qu'il considère comme la plus belle action de sa vie littéraire, celle de m'avoir fait entrer par la grande porte dans ce nouveau monde qu'on appelle la République des Lettres. Et il me souhaite de vivre encore longtemps, afin de jouir de mon triomphe littéraire qui ira toujours grandissant à mesure que la publication de mes mémoires avancera, et surtout lorsqu'ils seront mis en volume. Mais je ne verrai pas ça, ou du reste j'ai vu assez, puisque j'ai vu mon nom briller au milieu des illustrations littéraires, je n'avais jamais tant espéré. Ici je dois de la reconnaissance à M. Le Braz Anatole, contre lequel j'ai écrit beaucoup, mais beaucoup de vérités contre lesquelles il ne peut rien dire[20].»

Voire ! En tout cas la fâcherie tend singulièrement à s'apaiser, à tel point que, quelques mois avant sa mort, Déguignet achève ses *Mémoires* sur cet appel à l'aide lancé à Le Braz, seul capable selon lui de sauver ses cahiers de l'oubli et de la destruction : «Mais je crois qu'il est temps de terminer ces longs mémoires ou récits authentiques d'une longue vie de tribulations. Que vont-ils devenir ces longs récits ? Je l'ignore. Seront-ils déchirés ou brûlés ? C'est bien possible. A moins que Le Braz ne vienne encore les prendre pour joindre aux autres.

---

16 Id., *ibid.*, p. 400.

17 Id., *ibid.*, p. 400-401.

18 Id., *ibid.*, p. 445.

19 Id., *ibid.*, p. 446.

20 Id., *ibid.*, p. 447.

Il a déjà vingt-quatre cahiers, mais des cahiers de quarante pages, ici, j'en ai aussi vingt-quatre concernant mes mémoires, mais de cent pages chacun, plus treize cahiers traitant de philosophie, de politique, de sociologie et même de mythologie.

«Peut-être il les prendra tous. Il pourra sans doute en tirer quelque chose, tandis qu'ici je ne trouverai personne à qui je pourrai utilement les céder. Les Bretons ne connaissent rien en littérature, ni en sciences, il y a assez longtemps que [je] les fréquente et que je les étudie de très près pour le savoir. Si Le Braz ne vient pas prendre mes manuscrits avant ma mort, ils seront certainement perdus[21].»

Des accusations infondées

Le Braz, on le sait, ne vint jamais récupérer les vingt-quatre nouveaux cahiers de Déguignet, et il fallut attendre bien des décennies pour que Louis Ogès d'abord[22], puis Bernez Rouz, en retrouvent la trace et nous les fassent enfin découvrir. Inutile ici de s'appesantir sur les critiques infondées, empreintes d'une indéniable mauvaise foi, que l'auteur des *Mémoires d'un paysan basbreton* adresse à son abhorré mentor. Folkloriste de talent, Le Braz n'a pas été la dupe de ses informateurs, et s'il a parfois retouché la forme des récits recueillis dans les campagnes – ce qui, d'ailleurs, était inévitable –, il en a généralement respecté le fond. Quant à l'homme public, bien loin d'incarner un quelconque esprit clérical et monarchiste, il a défendu avec ardeur, dès que l'occasion s'en présentait, l'école laïque et la République. Et son bref passage à la présidence de l'U.R.B. (1898-1899), même s'il a pu par moments le contraindre à accepter certains compromis, ne l'a en aucun cas conduit à renier les valeurs qui étaient les siennes.

L'affaire Déguignet - Le Braz à la lumière de documents inédits

Un point toutefois reste encore obscur, et mérite que l'on s'y arrête plus longuement : en quelles circonstances Le Braz a-t-il acquis les cahiers de Déguignet ? Et en quoi consistait exactement le marché passé alors entre les deux hommes ? Il est difficile à vrai dire de s'y retrouver, tant divergent les opinions formulées par les protagonistes de cette affaire... Si l'on en croit Le Braz, c'est Déguignet qui l'aurait contacté afin de lui offrir ses vingt-quatre cahiers manuscrits. Et sans l'insistance dont aurait fait preuve le folkloriste, il n'y aurait jamais eu le moindre dédommagement, étant donné l'extrême désintéressement de l'auteur des *Mémoires*. Chez Déguignet, en revanche, la transaction est présentée d'une manière très différente : Le Braz n'aurait en quelque sorte été que son agent littéraire, chargé de prendre contact avec les grandes revues parisiennes, et de monnayer au mieux son autobiographie ; les cent francs empochés n'auraient représenté qu'une maigre «avance» sur le véritable pactole qui lui aurait été promis.

Que faut-il alors penser de cette polémique ? Le Braz était-il possesseur, ou simplement dépositaire des cahiers de Déguignet ? Le problème est ardu... Fort heureusement, les archives du collecteur trégorrois, découvertes par Donatien Laurent en 1985 et déposées au Centre de recherche bretonne et celtique de Brest, évoquent très clairement cette affaire.

---

21 J.-M. DÉGUIGNET, *Mémoires..., op. cit.*, p. 448.

22 J.-M. DÉGUIGNET, «Contes et légendes populaires de la Cornouaille bretonne», présentés par Louis Ogès, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIX, 1963, p. 82-133.

«Ainsi donc il s'en est allé, le pauvre vieux.»

Anatole Le Braz apprend le 8 septembre 1905 la mort de Jean-Marie Déguignet, survenue une dizaine de jours plus tôt. Voici ce qu'il note à ce propos dans son carnet manuscrit : «Dans *L'Union Agricole* du 6 septembre 1905, je lis aujourd'hui, 8 septembre, à la rubrique des décès de Quimper, le nom de "Déguignet Jean, 71 ans, s. p. (sans profession), veuf de Marie Rospart". Ainsi donc il s'en est allé, le pauvre vieux. Est-il resté fidèle jusqu'au bout aux convictions qu'il s'était faites et dans cet admirable mépris des dieux qu'il proclamait avec tant de ferveur ? Il faudra que je tâche de m'informer de la date exacte de sa mort et de la façon dont il a franchi le grand pas. J'ai sa dernière lettre où il protestait contre la vie qu'il était condamné à mener à l'hôpital. Je salue ici sa mémoire et vais tâcher de la prolonger le plus possible par la publication de ses papiers[23].»

Une salutaire mise au point

Mais lorsque Le Braz rédige ces quelques lignes, la parution dans la *Revue de Paris* des «Mémoires d'un paysan bas-breton» est déjà interrompue depuis de longs mois[24]. L'érudit Joseph Ollivier souligne que les prétentions financières formulées par les héritiers de Déguignet expliquent pour une large part cette suspension[25]. Celle-ci, pourtant, était déjà effective alors même que l'auteur des *Mémoires* était encore en vie. Mais, d'un autre côté, nous savons qu'effectivement le fils aîné de Jean-Marie[26], soucieux de tirer profit des papiers de son père, avait demandé à Le Braz de les lui remettre :

«Aujourd'hui, 14 septembre 1905. Je reçois de J.-M. Déguignet, clerc de notaire à Pont-l'Abbé, une lettre me demandant de lui remettre les manuscrits de son père. Je lui réponds par la lettre ci-dessous :

«Je suis, en effet, possesseur de vingt-quatre cahiers manuscrits que votre regretté père est venu m'apporter spontanément en juin 1898[27]. Il voulait m'en laisser la libre disposition sans condition, affirmant qu'il n'avait plus personne qui s'intéressât à lui. Lecture faite de ces manuscrits et ayant constaté qu'ils présentaient un tableau, d'autant plus curieux qu'il était plus sincère, de la vie d'un homme du peuple en Basse-Bretagne, je ne me reconnus pas le droit de les accepter en don et il fut convenu, entre M. Déguignet et moi, que je lui verserais une somme totale de 200 francs (deux cents), moyennant quoi il me conférait la propriété de ses manuscrits et le droit exclusif de les faire paraître à ma convenance et sous telle forme que je jugerais préférable. Si je trouvais un éditeur pour les publier en volume, il était entendu qu'au cas où il y aurait des droits d'auteur, ils me reviendraient après sa mort. Cette éventualité ne s'est pas encore produite. Mais les deux cents francs ont été versés à votre père, en deux fois, et j'en ai quittance de sa main. Quant aux conventions relatives à la propriété exclusive qu'il me transférait et aux arrangements ultérieurs, elles sont consignées dans un papier également écrit tout entier de sa main, signé et daté.

«Voilà, Monsieur, dans quelles conditions je suis devenu, non pas dépositaire, mais pos-

---

23 Carnet EH, p. 96.

24 J.-M. DÉGUIGNET, «Mémoires d'un paysan bas-breton», publiés, avec un avertissement, par Anatole Le Braz dans la *Revue de Paris*, 15 décembre 1904, p. 826-860 ; 1er janvier 1905, p. 153-184 ; 15 janvier 1905, p. 381-404 ; 1er février 1905, p. 605-651.

25 Joseph OLLIVIER, «Bibliographie d'Anatole Le Braz», *Annales de Bretagne*, t. XXXVIII, 1928, p. 354, note 17.

26 Prénommé aussi Jean-Marie, son père dénonce son ingratitude en des termes fort virulents. Voir les *Mémoires..., op. cit.*, p. 407-410.

27 Il faut lire 1897. Le Braz était assez coutumier de ce type d'étourderies.

sesseur des manuscrits de feu M. Déguignet. J'ajoute qu'en apprenant sa mort, au regret que j'en ai éprouvé s'est mêlée quelque satisfaction d'avoir pu lui donner dans ses derniers jours la joie de lire un fragment de ses Mémoires dans la *Revue de Paris.*

«J'espère, Monsieur, que ces renseignements vous paraîtront suffisants, mais il va sans dire que je m'empresserai, si vous le désirez, de vous expédier copie des quittances que j'ai mentionnées ci-dessus, comme aussi de la pièce autographe qui fait foi de mes titres de possession.

«Avec mes condoléances, Monsieur, pour la perte que vous venez de faire, veuillez agréer l'expression de mes distingués sentiments.

Port-Blanc, 14 septembre 1905[28].»

Lettre intéressante à plus d'un titre, et qui confirme les propos tenus dans la *Revue de Paris* par Le Braz. Selon celui-ci, c'est bien Déguignet qui, «spontanément», est venu lui proposer ses vingt-quatre cahiers ; il aurait souhaité les lui remettre «sans condition», en lui laissant le soin de les exploiter comme il l'entendait ; c'est le folkloriste qui, sans que rien ne l'y contraignît, aurait proposé à son interlocuteur de lui verser deux cents francs, «moyennant quoi il me conférait la propriété de ses manuscrits et le droit exclusif de les faire paraître à ma convenance et sous telle forme que je jugerais préférable». On est loin ici des affirmations de Déguignet selon lesquelles Le Braz lui aurait promis qu'il ne tarderait pas «à recevoir d'autres centaines de francs à mesure que la publication marcherait» ! Qui dit vrai ? Qui trompe l'autre ? Nous n'avons retrouvé ni les quittances, ni la pièce autographe signalées dans la lettre. Toutefois, Le Braz n'aurait évidemment pas osé les mentionner s'il n'en avait pas été possesseur. On ne peut en outre accorder qu'une confiance toute relative aux propos de Déguignet : ses *Mémoires* l'attestent volontiers, il perd tout sens de la mesure, toute espèce de lucidité lorsqu'il se sent trompé. Et Le Braz est à ses yeux la tromperie incarnée...

Les raisons d'une publication différée

Il est un point toutefois qui reste obscur et que Déguignet a eu beau jeu de mettre en avant : pourquoi le folkloriste, devenu propriétaire dès 1897 de ses cahiers, a-t-il attendu 1904 pour en entreprendre la publication ? Huit ans, c'est long, et l'on comprend sans trop de peine l'exaspération croissante de l'auteur des *Mémoires.* Mais, à l'époque, Le Braz a bien d'autres préoccupations : il travaille à sa thèse de doctorat sur le théâtre celtique, devient président de l'Union régionaliste bretonne, perd la majeure partie de sa famille dans un naufrage, est nommé maître de conférences à la faculté des lettres de Rennes et publie un grand nombre d'ouvrages, *Pâques d'Islande* (1897), *Le Gardien du feu* (1901), *Le Sang de la sirène* (1901), *La Terre du passé* (1902)... Sans conteste, c'est la période de sa vie la plus active, la plus trépidante, et Déguignet, du même coup, était voué à passer au second plan, d'autant plus que Le Braz se refusait à laisser paraître ses *Mémoires* sans leur faire subir un sérieux toilettage. Il n'est pas non plus inconcevable, après tout, que le président de l'U.R.B. ait décidé, le temps de son mandat, d'en retarder la publication afin de ne pas heurter certaines sensibilités au sein d'une organisation où nobles et ecclésiastiques tenaient le haut du pavé. Non qu'il faille y voir la preuve de quelque complot «monarchisto-nationalisto-cléricofard breton», comme le subodore Déguignet, mais plutôt la volonté de Le Braz d'éviter toute provocation inutile qui aurait nui aux intérêts du jeune mouvement régionaliste.

---

[28] Carnet EH, p. 104-105.

Beaucoup de bruit pour rien... Au bout du compte, toute cette affaire se réduit à une tempête dans un verre d'eau. Les graves accusations portées contre Le Braz dans les *Mémoires d'un paysan bas-breton* nous en apprennent finalement plus sur Déguignet lui-même que sur l'individu qu'elles sont censées salir. L'auteur de cet ouvrage n'est pas de ceux qui s'effacent devant le sujet traité, et si la Bretagne qu'il dépeint ne correspond que de loin à l'original, ses malheurs témoignent bien de la difficulté de rester fidèle aux principes que l'on s'est fixés dans une société où la liberté de conscience relève de l'hérésie. Toutes proportions gardées, on pense ici à Ernest Renan, mais, contrairement à son illustre compatriote, Déguignet n'a jamais réellement réussi à s'extirper de son milieu originel. Et vers 1880, il est sans doute plus aisé d'être libre penseur au Collège de France que dans les cours de ferme d'Erguë-Armel. Ce qui fait la véritable originalité des *Mémoires d'un paysan bas-breton*, c'est la force du témoignage relatant la confrontation désespérée entre un paria et le système qui le rejette, confrontation qui tourne, comme toujours, à l'avantage du second. Pour Déguignet, au fond, il n'y avait d'autre issue que le suicide ou la folie ; il a raté son suicide mais la folie l'a rattrapé.

ANNEXE

Quelques textes et propos inédits de Jean-Marie Déguignet recueillis par Anatole Le Braz

Avant le déclenchement des hostilités, Anatole Le Braz et Jean-Marie Déguignet entretinrent des rapports fort cordiaux, se rencontrant à maintes occasions, notamment dans le courant de l'année 1897. Les documents ici présentés, issus du fonds Le Braz déposé au Centre de recherche bretonne et celtique de Brest, revêtent un double intérêt : d'une part, ils nous font découvrir deux brefs passages extraits de la première version des *Mémoires d'un paysan bas-breton*, aujourd'hui disparue ; d'autre part, ils rendent compte de propos que Déguignet a tenus à Le Braz le 18 décembre 1897. Il s'agit bien, en conséquence, de textes inédits qui, pour une large part, abordent des thèmes dont on chercherait en vain l'équivalent dans les deux ouvrages édités par Bernez Rouz chez An Here[1]. Voici donc la contribution posthume d'Anatole Le Braz à la découverte du fantasque Jean-Marie Déguignet et de son œuvre[2].

Extraits de la première version des Mémoires

À propos du Stangala (Quimper)

Commentaires d'Anatole Le Braz : Le nom dont l'appellent les paysans est *Stangoled*, ou *Stang-Odet*[3]. Déguignet y signale, dans les rochers, un «creux» appelé *Toul ar C'houriquet*[4], un autre, beaucoup plus grand, appelé *Toul ar Veleyen*[5]. On prétend qu'un certain nombre de prêtres réfractaires avaient passé là la trouble période révolutionnaire.

Extrait : «Je vins à penser à la fameuse fée du Stangala que beaucoup de vieilles gens affirmaient avoir vu errer dans ces bois, avec une couronne de feuilles de houx et de bruyères sur la tête, à ces petits lutins ou Korriguets qui venaient la nuit s'ébattre au clair de lune sur les plateaux et dans les clairières du Stang... Je reconnus cette nuit même ce que ces bonnes gens prenaient pour la fée du Stangala. Je rencontrai plusieurs de ces fées : c'étaient des arbres de houx, au tronc blanc et luisant, dont les fermiers coupent tous les ans ou tous les deux ans les branches, pour donner les feuilles aux bestiaux, ne laissant qu'une touffe de jeunes feuilles à leur sommet.»

---

[1] Quelques mois après la sortie des *Mémoires d'un paysan bas-breton*, An Here a en effet publié un nouveau volume de J.-M. Déguignet, *Contes et légendes de Basse-Cornouaille*, 1998.

[2] Notes issues du carnet ED, p. 253-258.

[3] La Vallée de l'Odet.

[4] Le Trou des Korrigans.

[5] Le Trou des Prêtres.

Une saisie d'huissier à Plouhinec

Commentaires d'Anatole Le Braz : Déguignet vit seul, rue du Pont-Firmin, dans «un trou de sept mètres cubes». Il habite à côté d'un *porteur de contraintes* qu'il accompagne quelquefois dans ses tournées. J'extrais ce récit de ses mémoires :

Extrait : «En novembre 1895, je suivis notre huissier à Pont-Croix et à Audierne où il avait à pratiquer plusieurs saisies, presque toutes chez des pêcheurs. Un matin, près d'Audierne, en la commune de Plouhinec, nous entrons dans une pauvre cahute au bord de la mer, pour saisir un pauvre pêcheur qui devait au Trésor une somme de cinquante francs. En entrant, j'entendais des cris et des plaintes sortir de tous les coins de la cahute, quoique je ne vis personne. Car cette pauvre case n'était éclairée que par un trou pratiqué près de la cheminée, et tous ceux qui poussaient ces cris ou ces plaintes étaient couchés presque par terre dans ce que nous appelons en breton *kel (kével)* ou petites loges à cochons. Ces êtres qui criaient et se plaignaient ainsi étaient les enfants du pêcheur au nombre de sept, tous malades. L'homme était à la mer. La mère était dans un de ces *kel*, avec trois petits autour d'elle qui demandaient à manger. Mais quoi ? Il n'y avait absolument rien dans la cahute. Lorsque le porteur de contraintes dit à la mère de se lever pour lui ouvrir le seul meuble qui fût là, une vieille armoire, elle répondit en pleurant qu'elle ne pouvait pas se tenir debout et de plus elle était presque aveugle. L'armoire, du reste, n'était pas fermée à clef.

«L'huissier l'ouvrit, mais il n'y trouva rien qu'un filet de pêche tout neuf.

«Il n'en fut pas moins satisfait. Ce filet était plus que suffisant pour payer ce qui était dû au fisc. Pendant que l'huissier écrivait sa saisie, je fus obligé de sortir, je me sentais près d'étouffer par les efforts que je faisais pour retenir mes sanglots en présence de pareilles horreurs.» (24e cahier).

L'entretien du 18 décembre 1897 : J.-M. Déguignet raconte...

Histoire de ferrailleurs

«On voyait, quand je mendiais, on voyait par les campagnes des nomades montagnards, voyageant avec des petits chevaux surmontés de mannequins, et qui donnaient des écuelles de Locmaria en échange de la vieille ferraille. On les appelaient *Potred an houarn coz*[6]. Ils logeaient dans les fermes, dans les étables, comme les mendiants. Nous les appelions aussi *Potred Ar Fouill*, les gens de La Feuillée, ou *Potred ar chupen rouz*[7]. Il y en avait qui étaient riches, de ces batteurs de routes.

«Les fermiers qui les logeaient et qui restaient les écouter causer, à la porte de l'étable, entendaient parfois des propos extraordinaires.

«Un fermier d'Ergué-Gabéric, assez riche, et ayant une étable bien garnie, logea un jour deux de ces compagnons : il alla lui-même, avec une lanterne, les conduire à la crèche où il leur avait préparé une couchette de paille.

– Voilà, dit-il. Et maintenant bonne nuit.

«Mais, après avoir tiré la porte derrière lui, la curiosité lui vint de rester écouter la conversation des deux hommes. L'un disait :

– Il nous prend pour de pauvres gens et nous regarde en pitié. Mais j'ai dans mon étable huit paires de bœufs auprès desquels les siens feraient triste mine.

– Et moi, dit l'autre, j'en ai dix.

«On conçoit si le fermier le lendemain les pria d'aller loger à leurs frais.»

Les chiffonniers

«Il y avait encore les *stouper* et les *stoupérézed*[8], toujours de la montagne aussi. Ils avaient une chanson qu'ils chantaient. Au lieu de dire leur prière comme les mendiants, ils chantaient cette chanson amusante, la leur, en guise d'écot pour leur souper et leur logement. Ils arrivaient dans le pays à l'époque de Noël. Ils portaient un sac sur le dos : ils n'avaient pas de chevaux comme les gars de La Feuillée.»

Tel est pris qui croyait prendre...

«À Ergué-Gabéric, auprès de Saint-Guennolé, il y a une fondrière *(eun toul-lap)* qu'on

6 Les ferrailleurs (littéralement «les gars au vieux fer»).

7 Les gars à la veste rouge.

8 Les chiffonniers et les chiffonnières.

appelle Poull-ar-C'héméner[9]. C'est là, disait-on, qu'on trouvait tous les enfants qui naissaient dans les fermes des environs.

«Le *quéméner* qui a donné son nom à ce *poull* était un tailleur extraordinaire : il allait toujours seul, ne voulait pas d'apprenti. Pour revenir chez lui, le soir, il passait toujours par ce *poull*. Il y avait de l'eau là, dans l'hiver, jusqu'à la ceinture. Chaque fois qu'il arrivait près de ce *poull* noir, il criait :

– *Harz ar Bleiz*[10] ! Venez à mon secours, car le loup me dévore.

«Il y avait réellement des loups en ce pays, dans ce temps-là. Les gens accouraient pour lui porter aide. Lui alors se moquait d'eux :

– Vous auriez mieux fait de rester au lit.

«Mais à la fin, à force de se moquer des paysans, ceux-ci n'allaient plus. Or, un soir, il fut dévoré. On ne trouva que sa tête. Cette tête est encore là sous une grosse pierre debout, un menhir où est sculptée une croix. Cette pierre est toujours là.»

Traditions religieuses

«À Saint-Guennolé, il y a un saint Isidore au-dessus du portail d'entrée, avec une faucille à la main.»

«Il y a en Ergué, sur la route de Kerdévot, auprès de Lezergué, une fontaine de sainte Apolline *(santez Apollina)*. C'est la patronne des dents : elle est représentée à Saint-Guennolé avec une tenaille à la main, et une dent entre les pinces de la tenaille. On allait à la fontaine jeter des croix de bois, pour le mal de dents. Peut-être la statue de sainte Apolline est-elle maintenant au bourg d'Ergué.»

«Il y a encore en Ergué-Gabéric la chapelle de Saint-André qu'on a reconstruite il y a une quinzaine d'années.»

«Le dimanche des Rameaux, les paysans cornouaillais ont l'habitude de planter un rameau de laurier bénit dans leurs champs.»

Le patronyme «Gaberic»

M. Déguignet a connu à Ergué des familles du nom de *Gaberic*, des riches familles du pays. Il a connu en particulier une vieille Marianna Gaberic. Il croit même que cette femme, qui avait 102 ans quand elle est morte, était la dernière du nom.

Le diable s'invite aux aires neuves

«Aux aires neuves on dansait. Le diable y apparaissait toujours, en beau jeune homme, et il invitait à danser la plus belle fille, naturellement. Les *binious* avaient toujours les yeux sur les beaux danseurs, sur ceux qui étaient un peu glorieux de leur agilité, et ils se disaient :

– Le diable doit être parmi ceux-là. Ils vont s'envoler.

«Alors, pour faire disparaître le diable, le *biniou* retournait son air, sur l'air de *Santès Maria*, l'air d'un cantique de la Vierge :

Santez Mari, mamm Doue,
0 c'hui bepred Gwerc'hès...[11]

«Le diable, à cet air-là, se sauvait. On voyait une des jeunes filles subitement privée de son cavalier et rester là bouche bée. Il ne lui restait qu'à aller se confesser et dire qu'elle avait dansé avec le diable.

«Quand le biniou ne s'apercevait pas de la présence du diable, celui-ci, à un moment, au bout de trois danses, disparaissait avec sa danseuse à travers les airs.

«Il y avait toujours quelque malin dans l'assemblée. Celui qui pouvait se procurer la planche du bout d'un cercueil qui eût servi, mais qui ne fût pas pourri, n'avait qu'à y percer trois trous, un pour son nez, deux pour ses yeux : il voyait immédiatement le diable par ces trous, en quelque manière qu'il fût déguisé, et pouvait le désigner à l'assistance, en criant :

– Le diable est parmi vous[12] !»

---

[9] La Mare du Tailleur.

[10] Au loup !

[11] Sainte Marie, mère de Dieu,
Vous qui êtes toujours Vierge...

[12] Voir J.-M. DÉGUIGNET, *Contes et légendes de Basse-Cornouaille*, *op. cit.*, p. 135-136.

Résumé

Quel crédit accorder aux *Mémoires d'un paysan bas-breton* de Jean-Marie Déguignet ? La question mérite d'être posée car l'extraordinaire succès rencontré par cet ouvrage tendrait à donner de la Bretagne l'image d'une contrée arriérée, soumise au conservatisme étroit et à l'intolérance de ses élites. Pour certains, ce témoignage d'un fils du peuple paraît d'autant plus crédible et «authentique» qu'il prend le contrepied exact des mièvreries régionalistes à l'honneur dans la littérature de l'époque. Reste à savoir si le chardon mérite plus d'égard que la guimauve...

Nous ne faisons ici qu'effleurer ce vaste débat, à travers l'«affaire» Déguignet-Le Braz : on voit, à la lumière de documents inédits, que le jugement sans appel porté par le premier sur le second se révèle particulièrement injuste et témoigne, chez l'auteur des *Mémoires*, d'une propension certaine au délire paranoïaque. Sa vision de la société bretonne échappe-t-elle à ce travers ?

Abstract

What credit should be given to Jean-Marie Déguignet's *Mémoires d'un paysan bas-breton* ? The question should be asked, since the extraordinary success of the volume tends to show Brittany as a backward country, submitted to the narrow conservatism and intolerance of its elites. For some, this account, produced by an authentic working-class writer, appears all the more «genuine» and credible as it goes against the grain of the mawkish regionalist literature that was so common in the XIXth century. But are thistles better than jelly ?

The Déguignet-Le Braz conflict is but a minor part of this vast subject. But unpublished documents show that the harsh judgement of Déguignet on Le Braz is particularly unfair and reveals, in the author of the *Mémoires*, a clear *paranoid* trend. Therefore, can his vision of the Bretons escape this central failing ?

Diverradur

Peseurt kred kaoud e oberenn Jañ-Mari Degignet : *Eñvorennou eur peizant a Vreiz-Izel* ? Peadra zo d'ober ar goulenn-ze rag ar skeudenn a ro euz Breiz en oberenn-ze, brud kenañ dezi, a zo hini eur rannvro a-ziwarlerh, sujet da baotred uhel dihouzañvus mirourien striz anezo. Dre m'eo hini eun den euz ar werin, an testeni-ze a vefe, evid lod tud 'zo, ar wirionez rik, seul-vui ma tiskouez beza a-enep krenn d'ar randonerez klouar lakeet da vegenn gand rannvroelourien an amzer-ze en o skridou. Daoust avad hag e talvez hirroh an askol-toulla eged ar haol-malo ?

Ne reom amañ, dre gilbleg, nemed klisia an dael a-bouez a lak afer Degignet-Ar Braz dirazom. Diwar teuliou chomet diembann e ouzer ez eo disleal krenn an den kenta e-keñver an eil ; eur varnidigez hroñs 'zo aze a ziskouez ez eo gwall duet sur a-walh aozer na *Eñvorennou* da lezel e spered da ambren ha da verlobia. Daoust ha diank e vefe euz an tech-se, an doare ma wel eñ ar gevredigez e Breiz ?

BIOGRAPHIES

L'autre saint de Quimperlé : Maurice de Carnoët

par Jean-Christophe Cassard*

À quelques encablures de leur pittoresque cité, les ruines de l'abbaye Saint-Maurice de Carnoët proposent aux habitants de Quimperlé un bucolique havre de paix : c'est là que se déroulait le célèbre «pardon des oiseaux» de Toulfoën[1], et le lieu sert toujours de but de promenade agreste pour le calme qu'il dégage. L'histoire du fondateur et premier abbé († 1191) de cette implantation cistercienne de deuxième génération[2] est connue à travers une *vita*[3], rédigée par l'un de ses compagnons de jeunesse, sans doute dans la perspective d'une canonisation en fin de compte différée puis oubliée par la papauté, plus circonspecte en cela que le peuple qui, lui, n'a pas hésité à faire de Maurice un saint toujours vénéré au plan local.

De cette tentative avortée d'officialisation du culte subsistent néanmoins des pièces du dossier juridique émanant d'Honorius III en 1224 et 1225, certes instructives pour ce qu'elles nous apprennent d'une procédure de béatification alors en cours de définition dans la chrétienté occidentale[4], mais à la vérité muettes sur l'existence singulière de ce candidat aux autels. Quant à elles, les chartes d'époque, si elles apportent quelques compléments utiles sur le rôle public du premier abbé de Carnoët, renseignent très peu sur sa spiritualité. Reste donc sa Vie latine.

À partir de ce matériau exclusivement hagiographique, on peut cependant se risquer à présenter quelques remarques tant sur l'itinéraire personnel d'un cistercien du XIIe siècle que sur la contrée et ses habitants qui le virent à l'œuvre, notamment les gens de Quimperlé ; et peut-être l'évidence ainsi déga-

* Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique, UPRESA 6038 du C.N.R.S.

1 Fañch POSTIC, «Les pardons des oiseaux. La grande renommée de Toulfoën, à Quimperlé», *ArMen*, n° 87, août 1997, p. 12-21.

2 Pour un panorama général, André DUFIEF, *Les Cisterciens en Bretagne. XIIe-XIIIe siècle*, Rennes, 1997.

3 Dom PLAINE, «*Duplex vita inedita S. Mauritii, Abbatis Carnoetensis Ordinis Cisterciensis (1114-1191)*», *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser Orden*, t. VII, 1886, fasc. 1, p. 375-393. On trouve également des extraits d'une Vie du XIVe siècle, attribuée à l'abbé Guillaume, de Saint-Maurice de Carnoët, dans les *Acta Sanctorum*, Octobre VI, p. 378-383, ou, dans une édition intégrale, par dom Plaine, dans la même revue allemande, fasc. 2, p. 157-164. François Plaine avait publié peu auparavant une sorte de sommaire en français de la Vie découverte par ses soins à la bibliothèque de Troyes et provenant du fonds ancien de Cîteaux (manuscrit du XVe siècle) : dom PLAINE, *Vie de saint Maurice (de Loudéac), abbé de Langonnet et de Carnoët (1113-1191)*, Quimperlé, 1880.

4 André VAUCHEZ, «De la bulle *Etsi frigescente* à la décrétale *Venerabili* : l'histoire du procès de canonisation de saint Maurice de Carnoët († 1191) d'après les registres du Vatican», *L'écrit dans la société médiévale* (Mélanges Lucie Fossier), Paris, 1991, p. 39-45.

gée aidera-t-elle à mieux saisir les raisons pour lesquelles la procédure de canonisation, un temps engagée avec de bonnes perspectives de succès[5], n'aboutit en définitive pas.

Esquisse d'un itinéraire biographique

La sainteté «moderne» affirme des exigences plus rigoureuses que celle des temps anciens, éclose à l'aube alors incertaine, vite nimbée de merveilleux, du christianisme en Europe : outre l'historicité avérée du candidat aux autels, elle doit rendre compte de sa vie et de ses vertus en termes suffisants, puis affirmer la preuve de son aura, de sa *fama sanctitatis* par la relation de plusieurs miracles obtenus de Dieu durant son pèlerinage terrestre, comme après sa mort grâce à son intercession. Encore tout cela ne suffit-il pas à emporter à coup sûr la décision finale de l'Église puisque l'essentiel se noue désormais dans la subtile alchimie élaborée entre une église particulière, un lignage princier ou un ordre religieux d'une part, et, de l'autre, la papauté, soucieuse de conforter certaines orientations ecclésiales, d'en promouvoir d'autres, d'en infléchir au besoin quelques-unes[6]... Quel qu'en soit le résultat, l'élaboration d'un dossier canonique implique en ce début du XIIIe siècle un important travail de récolement de la mémoire vive ou érodée, notamment sur l'itinéraire terrestre du personnage dont le statut céleste est en cours de discussion. Une approche biographique du saint en devenir se trouve ainsi rendue possible à travers le prisme de sa Vie, avec les lacunes inhérentes à son rédacteur ou à ses commanditaires.

Maurice est né en 1113 ou 1114, soit en Vannetais, comme l'affirme l'auteur de sa Vie du XIIIe siècle, soit dans le bourg de Loudéac, comme le prétendra l'abbé Guillaume de Carnoët dans le remaniement qu'il en donne au siècle suivant[7]. Les traditions topiques divergent donc, même si la découverte en 1888 de fresques murales peintes en 1572 dans l'église de Noyal-Pontivy semble donner l'avantage à une origine rurale et vannetaise : en ce cas, Maurice aurait été bretonnant par son milieu familial, ce qui s'accorde bien avec son établissement durable en Basse-Bretagne. De ses parents comme des épisodes marquants de sa jeunesse, on ignore tout : s'il avait été noble de naissance, la précision nous aurait très certainement été apportée, or elle ne l'est pas. La seule chose que l'on sache, c'est que Maurice put faire des études – mais où ? – car il assume ensuite la fonction de maître d'école[8] – où ? – avant de revêtir le

---

5 Honorius III, dans sa bulle du 4 décembre 1224 ordonnant l'enquête confiée par lui à l'évêque de Saint-Pol-de-Léon et à l'abbé de Saint-Guénolé de Landévennec, ne s'offusque nullement du fait que Maurice fasse déjà l'objet d'un culte local, mais y voit au contraire «une pieuse anticipation». Le 1er septembre 1225 le même pape, mécontent pour des raisons procédurales du travail réalisé par les premiers commissaires, leur substitue les évêques de Quimper et de Tréguier, et l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé. Rien apparemment ne subsiste de ces deux enquêtes successives, demeurées infructueuses, dans les Archives du Vatican.

6 André VAUCHEZ, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge, d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, 1981.

7 Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, première Vie, § 1 : *ex villa, quae dicitur Groshanec, quae est in parrochia de Noal* (commune actuelle de Croixanvec, jadis écart en Noyal-Pontivy) ; seconde Vie, § 1 : *territorii Briocensis indigena in parochia, quae Loudeac dicitur*. Les tentatives de conciliation entre les deux revendications opérées par certains auteurs modernes qui font naître Maurice à Noyal puis le font suivre ses parents à Loudéac ne reposent sur aucun fondement assuré.

8 ID., *ibid.*, prologue, vers 5-6 et § 2. Le terme employé, *scolarum magister*, a incité les érudits ecclésiastiques à reconnaître en lui un écolâtre appelé aux plus belles destinées : en fait, à cette date (vers 1130) et dans le contexte breton, il paraît prudent de penser que Maurice fut plutôt en charge de quelque modeste école élémentaire. D'autre part, les traditions très postérieures qui font de lui un ancien étudiant de la faculté de Paris et même un docteur de l'Université, se heurtent à une impossibilité de fait puisqu'à cette époque l'université de Paris n'était pas encore véritablement organisée en tant que telle...

froc blanc de Cîteaux, au moment où les cisterciens consolident leur implantation dans le duché[9].

L'abbaye de Langonnet, fondée en 1136 par Bégard, le voit œuvrer dans ses murs une trentaine d'années, d'abord comme moine, très vite, dès la seconde année, comme abbé[10] ; fatigué des soucis de sa fonction, aggravés par les tourments que lui infligent ses frères autant que les ennemis des moines[11], Maurice fait un temps sécession du monde, puis il reçoit la charge, entre 1167 et 1171, d'implanter à Carnoët, sur les bords de la Laïta, à la requête du comte Conan IV de Bretagne, une nouvelle «fille» de Cîteaux, la seule que Langonnet ait d'ailleurs jamais eue, alors que Bégard a beaucoup essaimé[12] ; abbé de Notre-Dame de Carnoët, il y fait la démonstration de ses talents de supérieur, «supportant sans murmure les injures de la pauvreté», avant d'y décéder à l'âge de soixante-seize ans, après quinze années de gouvernement, le jour de la Saint-Michel de 1191[13]. L'éclat de sa *virtus* s'affirme dans les miracles opérés de son vivant (cinq) puis après son rappel à Dieu (vingt-sept). C'est là à peu près tout ce que l'on peut connaître de l'abbé Maurice, estimaient dom François Plaine et ses épigones[14].

Il me paraît cependant loisible d'aller un peu plus loin que l'éditeur de la *Vita duplex*, victime, de façon paradoxale s'agissant d'un clerc aussi entreprenant et pugnace que lui[15], du positivisme rationaliste qui domine son époque dans la sphère d'une recherche historique française traumatisée par la découverte brutale des acquis et des tics de l'érudition allemande après la défaite de 1870[16].

Dans sa grande économie de matière, la biographie de Maurice apparaît d'abord lisse : on ne trouve pas chez lui trace d'un débat intérieur, d'une crise existentielle ayant entraîné sa conversion radicale et sa prise d'habit. Son itinéraire ne rappelle en rien celui des premiers compagnons de saint Bernard, chevaliers trublions devenus, à la suite d'une rupture brutale dans leurs comportements, d'aussi redoutables jouteurs de Dieu. Le compagnon de sa jeunesse, dans la préface en vers qu'il donna à sa *Vita*, rappelle seulement qu'en tout Maurice précellait et que le premier des deux il prit l'habit[17].

Cette étape préliminaire de pédagogue fait en tout cas de lui un intellectuel – pour user d'un néologisme anachronique, disons un lettré entendant le latin et maîtrisant les arts difficiles de la lecture et de l'écriture. En cela il se distingue de la masse des cisterciens qui n'ont pas vocation à être des savants, y compris les frères de chœur (trois simples convers apparaissent aussi en marge de la communauté au fil des mi-

---

9 André DUFIEF, *Les Cisterciens...*, *op. cit.*, p. 70-81, distingue une première période, courant jusqu'en 1147, très dynamique, puis un «espacement des fondations» dans la seconde moitié du siècle.

10 Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, § 3 et 4.

11 ID., *ibid.*, § 5.

12 Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 710 : confirmation en 1187 par la duchesse Constance de la fondation de son père. – Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, § 5. – André DUFIEF, *Les Cisterciens...*, *op. cit.*, p. 96, procure un tableau résumant les différentes filiations cisterciennes dans le duché.

13 Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, § 17.

14 Louis LE CAM, *Saint Maurice, abbé de Langonnet & fondateur de Notre-Dame de Carnoët (1114-1191)*, Lorient, 1924.

15 Ce moine bénédictin de Ligugé (1833-1900) mériterait une biographie intellectuelle tant sa personnalité forte se dégage de son œuvre parfois brouillonne, engagée dans les controverses qui agitent les rapports entre foi et science historique à la fin du XIXe siècle.

16 Claude DIGEON, *La crise allemande de la pensée française*, Paris, 1961.

17 Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, prologue, vers 10-15.

racles[18]), dans un ordre qui cultive volontiers un rejet en façade de l'intellectualisme. Cette compétence personnelle peut expliquer, dans un contexte nécessairement marqué par la pénurie de cadres qualifiés en cette phase de bourgeonnement rapide d'établissements successifs, les responsabilités qui lui furent très tôt assignées en dépit de la modestie probable de ses origines.

Revêtu de la lourde charge abbatiale, il ne se confine pas à cet office de discipline. Maurice intervient dans le monde, auprès des grands – comme nous l'apprend la présence de sa signature au bas d'un certain nombre de chartes – mais aussi parmi les humbles. Cette activité ouverte sur l'extérieur n'a au demeurant rien pour surprendre chez les moines blancs : les fils de saint Bernard entendent, en effet, participer de manière active à la société afin de parachever sa conversion à l'idéal chrétien ; leurs terrains privilégiés de présence et de conseil spirituels sont à la fois la noblesse – il leur importe en priorité de modeler l'esprit de l'élite dirigeante, dont beaucoup sont issus – et la défense de l'intégrité de la foi parmi le peuple des croyants, vite suspecté de verser dans la superstition ou, pire encore, dans l'hérésie. On remarque seulement que son biographe gomme les relations qu'il a entretenues avec l'aristocratie régionale, et qu'en ce qui concerne le commun, il met l'accent non pas sur ses prêches face à des foules rassemblées (si tant est que Maurice pratiqua bien l'*ars praedicandi*), mais plutôt sur ses réussites dans un dialogue individuel, personnalisé, *post mortem* pour l'essentiel. Quant à l'hérésie, elle n'apparaît point puisque le duché semble avoir ignoré les manifestations hétérodoxes, à quelques inconsistantes exceptions près[19] ; seule la présence d'un «devin» du côté de Locronan se trouve dénoncée puisque ses vaines incantations ont permis au démon de venir troubler l'esprit d'un insulaire de Groix[20].

Au total, dans sa brièveté sinon dans son indigence informative, la biographie ainsi reconstituée de saint Maurice ne heurte pas de front les exigences formelles de son ordre. Elle déçoit cependant l'historien par son manque de substance, comme elle a aussi déçu sans aucun doute les cisterciens des années 1225 pour certaines de ses insuffisances. Mais avant d'aborder ce point qui aidera à mieux comprendre les raisons de l'insuccès de l'entreprise de canonisation, il paraît légitime de l'interroger sur ce qu'elle nous apprend, comme à son corps défendant, de la société bretonne de l'époque, en particulier celle des alentours de Carnoët.

Glanes sur Quimperlé et sa région

Le XIIe siècle a vu d'incontestables progrès dans la mise en valeur des sols comme dans le desserrement de l'économie, mais ces tendances lourdes trouvent vite leurs limites. La nature sauvage demeure partout présente et se fait parfois menaçante : des loups rôdent dans la campagne et attaquent à l'occasion les troupeaux, gardés par de jeunes enfants ou de pauvres hères. Si Maurice accepte

18 Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, § 15-16 : un homme de Groix, à l'esprit troublé, prend d'abord l'habit à la suite d'un premier soulagement de ses maux puis, après une année et demie passée à Carnoët, il défroque, retourne vers son épouse et perd en conséquence la santé ; revenu auprès de saint Maurice, il reprend l'habit puis, guéri, part en pèlerinage en Terre sainte. À son retour d'outre-mer, il se rend à Groix retrouver son épouse : accablé par son mal, il revient pour de bon à l'abbaye y finir ses jours : *Nec abbate vivente, nec post obitum ejus extra terminos abbatiae ausus est deinde transitum attentare, nisi pro negotiis ecclesiae, sicut enim ipse dicebat, invadi statim a demonio formidavit.* Un autre frère convers apparaît au chapitre 19 dans la familiarité du saint : *post obitum servi Dei, serviens, qui ei servierat, coepit febricitare* ; un *quidam conversus* anonyme est aussi signalé au § 41.

19 Jean-Christophe CASSARD, «L'affaire de paix et de foi» vue de Bretagne Armorique. Quelques notes d'hérésiologie virtuelle», *Mélanges Jean-Louis Biget*, à paraître.

20 Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, § 15 : *ad divinum quemdam venit ut furti sciret auctorem, unde rediens arreptus est a demonio in via.*

d'intervenir contre les carnassiers ravageurs, il prend soin cependant de graduer ses efforts : tous les loups ne disparaissent pas de la contrée sous prétexte que leur éradication pourrait priver d'occupation, et donc de revenus, les gardes villageois embauchés contre eux, choisis à dessein parmi les orphelins et les autres pauvres[21] ! On peut, de façon plus prosaïque, voir dans cette mesure de clémence relative un indice probant du maintien de la menace pérenne de ces prédateurs, en dépit de l'humanisation croissante des paysages, permise et entraînée à la fois par l'expansion démographique des siècles centraux du Moyen Âge... D'autres bêtes sauvages viennent disputer aux moines de Carnoët leur maigre pitance : les rats infestent en effet le site de l'abbaye. Ils osent même s'attaquer aux sandales des frères, surtout lorsque leur cuir vient d'être enduit de graisse ! Deux corbeaux géants les mettent en déroute après la supplique de l'abbé, finalement sensible aux plaintes réitérées de ses moines lorsque lui-même, après avoir ordonné à ses frères de garder aux pieds leurs sandales la nuit, constate au matin qu'il ne demeure que la semelle de ses chaussures ! Afin de parachever leur œuvre d'éradication radicale, les corbeaux traquent jusque dans les anfractuosités des murs et les jointures de la charpente les rats chapardeurs, dont ils transportent au loin les cadavres entre leurs serres : depuis, nous affirme-t-on, jamais plus les prédateurs omnivores ne sont revenus importuner les occupants des lieux[22] ! L'arbre et la forêt demeurent également très présents dans une économie qui est encore à très large base pastorale, au moins autant qu'agricole au sens strict du terme.

Les paysans que visite Maurice au cours de ses périples dans l'arrière-pays ou auxquels il s'adresse par l'efficace de sa *virtus*, se réfèrent désormais à des limites bien établies, celles de leurs «pays[23]» et, plus encore, celles de leurs paroisses. À l'intérieur de celles-ci l'habitat apparaît dispersé en hameaux, ce qui ne surprend pas en Bretagne, même s'il est impossible d'apprécier à travers les récits de miracles l'état d'avancée réelle du bocage à cette époque. L'agriculture demeure vivrière pour l'essentiel, à base de céréales, en sus des cueillettes de fruits sauvages opérées dans le *saltus* environnant, de l'élève au pré et de la glandée des porcs dans les espaces boisés[24]. La médiocrité des pratiques culturales autorise néanmoins déjà une différenciation sociale marquée au niveau des villages, opposant paysans nantis – à l'aune des XIIe et XIIIe siècles bien sûr ! – et simples salariés employés à l'occasion des grands travaux agricoles ou pour des tâches subalternes. Des pauvres survivent avec peine dans cet univers en voie d'enrichissement global, telle cette veuve du Trégor qui possède pour tout bien une seule truie : l'animal donne des signes de faiblesse grave alors qu'il attend des petits, et la femme implore saint Maurice. Finalement la truie se remet et donne le jour à sept porcelets, dont l'un se trouve réservé aux moines : d'ailleurs il naît marqué d'une

---

21 ID., *ibid.*, § 6-8. On retrouve, dès le lendemain du jour où il prononça sa malédiction, un loup et une louve crevés près d'une fontaine de la paroisse de Moëlan, dont le territoire est depuis lors débarrassé de leur menace. Derrière cette réussite, serait-il trop aventuré de lire une allusion possible à un thème folklorique bien connu, celui du loup-garou ? Maurice, nous dit-on, s'attaque en effet aux seuls loups dépêchés par Satan à cause des péchés des hommes et épargne les fauves à la génération plus naturelle...

22 ID., *ibid.*, § 11-14. Là encore, l'intervention exterminatoire des corbeaux (*duos corvos magnos*) pourrait renvoyer à un thème du légendaire animalier préchrétien.

23 ID., *ibid.*, § 1 : *in territorio de Porchoech* (le Porhoët) ; § 22 : *in provincia quae dicitur Kemene-Theboe* (le Quémenet-Héboë, la région d'Hennebont) ; § 26 : *miles quidam de Pantheu* (le Penthièvre).

24 ID., *ibid.*, § 7 (*Quibus vir sanctus dicitur respondisse : «Non expedit omnibus maledicere lupis, cum eorum timor multis orphanis et aliis pauperibus vitae suggeret alimenta, qui propter hoc conducuntur ad pecora conservanda»*), § 25 (un jeune garçon de Batz, employé comme pâtre par son père, décède brusquement aux champs), § 29 (une femme de *Peurett* dans le Trégor, dont une truie constitue toute la fortune).

tache noirâtre, en forme de ceinture, comme pour rappeler à la bénéficiaire les termes du vœu qu'elle avait contracté dans sa détresse[25] !

Contrairement à la tonalité d'ensemble d'une hagiographie armoricaine fort irénique en ce domaine, les miracles de saint Maurice tracent un saisissant tableau de la violence régnante dans la société d'alors. Pas moins de six récits miraculaires s'en font l'écho en effet, sur vingt-sept miracles *post mortem*. Elle s'affiche fort variée dans ses modalités, depuis le cheval dérobé par un garnement (*garcio*) à un prêtre assoupi lors d'une halte sur son chemin de retour du tombeau de Maurice[26] jusqu'au rapt crapuleux d'un enfant enlevé à sa mère par trois brigands sans scrupule à Bothoa[27], en passant par une violence de ressort familial lorsqu'une jeune femme de Plunéret devient muette après un mariage que l'on peut imaginer forcé, et le demeure deux années de rang[28]. La truie de la pauvresse que nous avons vu accablée, venait d'être victime des coups à elle infligés par un agriculteur furieux de l'avoir découverte en train de ravager les fèves de son champ[29]... La classe chevaleresque n'est pas mieux épargnée par ce fléau endémique : pour avoir brutalisé l'un de ses dépendants (*homo*), un chevalier perd la vue durant trois jours[30] ; un écuyer de Plussulien, remis en otage à deux puissants de Plésidy par son frère pour prix de sa liberté conditionnelle, est ensuite oublié par l'ingrat dans les pires conditions de détention. Il ne retrouve la liberté qu'après avoir invoqué saint Maurice en son aide, qui permet aux coins de bois qui l'entravaient de se défaire et à l'homme de s'enfuir sans plus d'encombre[31]. De quelque nature qu'elle soit, la violence paraît donc très présente dans le monde rural breton à la charnière des XIIe et XIIIe siècles, ce que les autres sources disponibles ont pour leur part trop tendance à occulter.

La présence de Quimperlé dans la proximité de Carnoët fournit en contrepoint l'occasion d'observer un autre milieu humain très différent du campagnard. La première chose qui frappe à la lecture de la Vie de saint Maurice, c'est l'absence de toute allusion à la puissante abbaye de Sainte-Croix, alors que l'agglomération passe pour être née et s'être développée précisément dans le sillage de ce monastère bénédictin d'ancien exercice fondé au début du XIe siècle[31 *bis*] ! Mais les moines noirs non réformés n'ont aucune raison de paraître parmi les relations avouables des nouveaux venus... On sait que les deux branches du bénédictinisme s'ignorent avec superbe dans la chrétienté du temps et, au plan local, rien de précis concernant leurs rapports n'est connu, quoique, avant son arrivée à Carnoët, Maurice ait servi en 1161 de médiateur entre l'abbé de Sainte-Croix et le chapitre de Nantes dans un conflit domanial qui les opposait[32], puis en 1166 entre le même supérieur et l'évêque de Quimper, Bernard de Moëlan, cette fois[33]. Après la fondation du nouvel établissement, plus rien ne transparaît de leurs relations, qu'elles aient été tendues, résignées ou indifférentes.

Par contre, des habitants de Quimperlé fréquentent Carnoët : à plusieurs reprises

---

25 Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, § 29.

26 ID., *ibid.*, § 33.

27 ID., *ibid.*, § 24. L'enfant est d'ailleurs vendu par les brigands à leur «créditeur», autre indice possible de la pauvreté régnant dans les campagnes et de l'endettement de certains ruraux ?

28 ID., *ibid.*, § 27.

29 ID., *ibid.*, § 29.

30 ID., *ibid.*, § 26.

31 ID., *ibid.*, § 28.

31 *bis* Jean-Jacques GOURIOU et Bernard TANGUY [dir.], *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, des origines à la Révolution*, Brest, 1999.

32 Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 644. – Léon MAÎTRE et Paul DE BERTHOU, *Le cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, 1904, p. 243 ; le décès de Maurice de Carnoët est mentionné pour sa part dans la Chronique de l'abbaye, p. 108 (certes dans un ajout, d'une écriture du XVe siècle).

33 Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 658.

saint Maurice intervient en leur faveur. Le bourg est encore modeste à cette date mais il dispose déjà d'un minimum d'équipements collectifs, des moulins établis sur sa rivière par exemple[34]. Si l'habitat urbain ne se laisse pas du tout discerner, la population qui l'occupe apparaît au moins autant différenciée, sinon plus qu'à la campagne : aux modestes citadins et aux humbles artisans s'ajoute une strate plus favorisée par la richesse et la reconnaissance sociale, dont les membres se voient attribuer le qualificatif de «bourgeois» de l'endroit[35] ; des médecins proposent leurs services aux personnes souffrantes[36] ; les mêmes privilégiés de la fortune ou de la capacité participent, selon leurs moyens, à la société de consommation naissante.

L'explication de cette fortune réside sans doute pour partie dans la présence séculaire à leurs portes d'un riche donneur d'ordres, appelé à gérer ou à faire gérer un important capital foncier, mais aussi dans la fonction commerciale de redistribution qu'assume déjà Quimperlé pour une partie de la Cornouaille : la venue régulière de bateaux chargés de tonneaux de vins[37] prouve l'existence d'un marché local mieux qu'embryonnaire, de même qu'elle fournit des indices parmi les plus précoces des retrouvailles de la péninsule bretonne avec la mer[38]. Dans les siècles suivants, le bourg poursuivra d'ailleurs sa mutation en une petite ville active, mais déjà le trafic maritime l'anime : des insulaires de Groix comme de Belle-Île[39] fréquentent sa «rivière», un marin espagnol y débarque du vin[40]. C'est aussi dans les miracles de saint Maurice que l'on découvre les plus anciens récits crédibles de tempête ou de naufrage au large des côtes bretonnes[41].

Toute cette humanité urbaine et rurale souffre des maux usuels parmi les populations médiévales : les miracles de protection ou de guérison opérés par saint Maurice, sans grande originalité par eux-mêmes, le suggèrent. La maladie frappe les plus malchanceux : fièvres diverses, paralysies partielles ou totales, cécités, mutités, surdités : le tableau clinique ainsi offert demeure aussi vague dans ses descriptions que banal dans ses allégations. Constatation identique pour les accidents de la vie, au premier rang desquels figurent les noyades et les traumatismes psychiques[42]. Face à l'impuissance des hommes, l'intervention célestielle prend place soit sur les lieux du drame, loin du tombeau après l'émission du vœu *ad hoc*, soit sur la tombe, soit au contact de reliques représentatives diverses, empreintes de la *virtus* irradiante du saint[43]. Tout cela prend pour l'historien un air de déjà-vu

---

34 Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, § 30 (un enfant de cinq ans tombe à l'eau en jouant et est tué par la roue d'un moulin).

35 ID., *ibid.*, § 40 et 47 (une «bourgeoise» de Quimperlé avait obtenu la ceinture de saint Maurice après son décès pour avoir aidé la communauté à survivre dans ses débuts).

36 ID., *ibid.*, § 41 : un convers est atteint d'une tumeur continue aux membres et au ventre, *cui vir beatus permiserat consultis medicis medicamentum adhibere.*

37 ID., *ibid.*, § 10 (un bateau de Groix), § 42 (un bateau armé par un chevalier originaire du Vannetais) et § 44 (*quidam nauta oriundus de Hyspania dolium habebat pretiosum vini modios capiens plurimos*).

38 Jean-Christophe CASSARD, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge, des origines au milieu du XIVe siècle*, Rennes, 1998.

39 Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, § 15 et 46 (deux femmes de l'île de *Guedel*, forme bretonne de Belle-Île, pèlerines sur la tombe de Maurice, toutes deux curieusement dites mariées légalement).

40 ID., *ibid.*, § 44.

41 ID., *ibid.*, § 10 (pris dans une tempête, un équipage de Groix a dû jeter par dessus bord toute sa cargaison de tonneaux de vin, à l'exception d'un tonnelet rempli d'eau douce réservée à la cuisine) et § 42 (récit d'un naufrage à la côte et du sauvetage de l'équipage puis du navire).

42 On compte cinq résurrections, et autant de fièvres ou tumeurs variées ; quatre cas de surdité, mutité ou cécité ; trois affections motrices handicapantes, et enfin deux femmes démoniaques. Les autres interventions de saint Maurice concernent des miracles de protection, de libération ou de châtiment.

43 ID., *ibid.*, § 31 : emplâtre fait avec de la terre du tombeau mélangée à de l'eau ; § 32 : vêtement ayant appartenu au saint ; § 47 : ceinture ayant appartenu au saint.

cent fois, ce qui ne signifie pas que ce panorama suggestif soit inexact : il s'agit plus simplement des épreuves couramment recensées dans les sociétés médiévales à cette étape de leur histoire[44]... En retour, la réputation de thérapeute acquise par saint Maurice contribue à la prospérité croissante de la proche cité : des pèlerins du Kéménet-Héboë sont signalés en marche vers son tombeau, avec parmi eux trois dames trop coquettes puisqu'un opportun coup de foudre vient roussir leurs arrogantes coiffures, les rappelant à plus de modestie dans leur vêture[45]...

Les femmes occupent d'ailleurs une place non négligeable dans la *Vita* : si une seule figure parmi les bienfaiteurs connus de la communauté confrontée à une trop grande pauvreté[46], plusieurs autres bénéficient de l'intervention miraculeuse de saint Maurice soit à cause de leur indigence[47], soit à cause de leur détresse mentale ou corporelle. L'accès à la tombe leur demeure ouvert sans restriction aucune, et deux d'entre elles y passent une nuit entière avant de retrouver l'usage de la parole, respectant en cela un rite d'incubation des plus classiques[48]. Mais le sexe dit faible est surtout pris en considération par l'hagiographe sous l'angle du mariage et de son devenir : l'institution matrimoniale, encouragée dans sa fonction reproductrice de l'espèce humaine[49], se voit minorée[50] ou critiquée à mots couverts[51] ; elle se trouve surtout déconseillée aux jeunes filles de bonne famille, appelées à consacrer leur virginité à Dieu[51 *bis*]. Une demoiselle noble, présentant des pulsions morbides et suicidaires, guérie après une apparition de Maurice, obtient ainsi de son père qu'il lui permette de vouer sa vie au service du Créateur[52]. Les débats contemporains sur mariage ou chasteté trouvent ainsi un écho inattendu dans la Vie d'un abbé cistercien de Cornouaille...

L'environnement bretonnant de l'abbé de Carnoët transparaît, enfin, dans les noms de lieux habités par certains miraculés[53] : Maurice semble avoir parcouru une bonne partie de la Basse-Bretagne, en particulier le Trégor, très au-delà de la Cornouaille, comme il est normal pour un responsable cistercien appelé à participer au gouvernement collectif des affaires de son ordre et au contrôle mutuel de ses maisons. Cette ouverture sur la géographie armoricaine et française[54], qui contrarie sa vocation posthume à devenir un saint topique, n'implique toutefois pas que Maurice se soit spécialement intéressé aux dévotions chrétiennes autochtones : le contraire aurait d'ailleurs été plutôt étonnant dans un document de cette nature puisque, par définition, l'itinéraire terrestre d'un moine blanc doit répondre à des critères stricts d'homogénéité spirituelle que l'abbé de

---

44 Pierre-André SIGAL, *L'homme et le miracle dans la France médiévale (XIe-XIIe siècle)*, Paris, 1985.

45 Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, § 22.

46 ID., *ibid.*, § 47.

47 ID., *ibid.*, § 29.

48 ID., *ibid.*, § 46.

49 ID., *ibid.*, § 20 : un couple a déjà perdu sept enfants morts avant le baptême. Saint Maurice permet au huitième de vivre ; § 21 : résurrection d'un bébé rendu à sa mère.

50 ID., *ibid.*, § 16 : le convers de Groix retombe entre les mains du diable et subit ses tourments chaque fois qu'il retourne sur l'île auprès de son épouse. *Reversus ad insulam memoratam, ubi uxorem dimiserat, a prima nocte adventus sui a demonio iterum est arreptus, et quamdiu cum uxore mansit, non desiit infestari ; non ad abbatem sed ad uxorem rediens, a demonio est arreptus.*

51 ID., *ibid.*, § 27 : une jeune femme, devenue muette après son mariage, est amenée sur la tombe par son père. L'époux ne paraît point en cette occasion.

51 *bis* Cela est d'autant plus remarquable que la Bretagne brille alors par l'absence (en dehors de Saint-Georges de Rennes) de tout établissement monastique féminin.

52 ID., *ibid.*, § 37-39.

53 En dehors des toponymes variés, on ne relève qu'un seul terme emprunté au breton pour désigner une espèce de vers : ID., *ibid.*, § 31 : un homme, atteint d'une tumeur repoussante, est guéri lorsque s'écoulent de ses plaies des *vermes qui britannica lingua dicuntur* gerchelet.

54 ID., *ibid.*, § 45 : un boiteux de Talmont, en Poitou.

Carnoët partage, en les excellant, avec n'importe lequel de ses frères, exclusif donc de toute couleur locale par trop prononcée dans le registre des dévotions pratiquées.

La vie d'un abbé cistercien ?

Après ce succinct panorama social et culturel, il est temps à présent de s'interroger sur les raisons qui furent, selon toute vraisemblance, à la racine de la mise en sommeil de la cause, en partant du principe que celles-ci se laissent repérer dans les faiblesses ou les insuffisances de la *vita* – la seule pièce à notre disposition pour en juger à huit siècles de distance. Il convient donc de se placer du point de vue de la papauté et, plus encore, de l'ordre cistercien qui avait déjà vers 1224 sa propre légende à entretenir face aux frères mendiants des diverses «religions», alors en pleine fermentation tumultueuse. Dans cette perspective de lecture et d'interprétation, beaucoup d'éléments du dossier de Maurice apparaissent faibles, hors de propos ou gênants en dernière analyse pour les fils de saint Bernard – en dépit des quatre apparitions alléguées par des miraculés, lesquelles viendraient corroborer la sainteté de Maurice.

1. Un fondateur qui n'est pas un bâtisseur. Cîteaux se définit en réaction contre le monachisme bénédictin traditionnel incarné par Cluny : à la liturgie fastueuse des seigneurs rentiers de la *Laus Dei* que sont devenus les clunisiens, entend répondre un strict retour à la lettre de la Règle réformée par saint Benoît d'Aniane dans les années 820. Austérité de vie, pauvreté individuelle extrême, vigueur de l'existence et de l'exigence communautaires, travail manuel deviennent autant d'ardentes obligations pour les nouveaux hérauts du Christ. Il ne saurait non plus être question pour eux de se couler dans l'existant : leurs monastères, à l'architecture uniforme et dépouillée, s'établissent de façon délibérée dans des endroits éloignés du monde des hommes, au fond des bois, dans des «déserts» propices au partage d'une communion privilégiée avec le Ciel. La propagande cistercienne exploite amplement ces thèmes, reflets d'une aspiration à vivre autrement la relation avec le Seigneur, quitte à gauchir quelque peu dans les lettres qu'elle produit des réalités plus prosaïques, que les historiens rétablissent avec peine (en particulier le mythe des moines défricheurs, alors qu'en réalité les cisterciens ont souvent chassé les paysans établis avant eux sur leurs domaines).

L'expansion rapide de l'ordre en Bretagne dans le courant du XIIe siècle répond aux mêmes impératifs catégoriques : les moines blancs s'y installent aux confins du monde habité, dans les régions de l'intérieur du duché peu peuplées à cause de la pauvreté de leurs sols. Carnoët apparaît de prime abord comme une exception par sa localisation littorale dans une riante contrée, handicap compensé néanmoins par le fait qu'ici la forêt ducale de Carnoët[55] l'enserre, comme l'isole l'estran estuarien proche. D'ailleurs le thème de l'eau et celui de sa domestication sont récurrents aussi chez les cisterciens, qui acquièrent une réputation méritée d'ingénieurs hydrauliciens fort experts. Le choix du site de Carnoët n'est donc pas en soi contraire aux intentions de l'ordre.

Ce qui surpend plus, en revanche, c'est la discrétion de la Vie de saint Maurice sur son rôle de bâtisseur : rien n'est dit de la geste des pionniers confrontés à une nature modérément hostile, de l'assèchement nécessaire des zones humides entourant les abords de la future abbaye, des premières récoltes obte-

[55] Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 664-665 : vidimus de la charte de concession de Conan IV. *Terram quam habeo in confinio forestae Carnoet, id est Penfeuntem Kerbadnalen, & ut forestum ducit ad fluvium Ele, & ut fluvius ducit usque ad Staernadred ubi est sedes Abbatiae, & quoniam terra ista exigua est, si qui vicinorum in septem Ploe-Carnoet eis dederit vel vendiderit, sive in vadimonio posuerit, quod mei juris est concedo. De foresto quoque accipiant quoque quae necessaria eis fuerint ad usus suos.*

nues dans des conditions encore aléatoires[56]. Rien non plus sur l'édification de l'église ni des différents bâtiments claustraux. À l'heure de la rédaction de la Vie, ces étapes préliminaires paraissent estompées, chassées de la mémoire de la communauté quimperléenne, ou bien celle-ci ne saisit pas l'intérêt qu'elle trouverait à les rapporter : dans le texte, Carnoët prend figure de fait accompli, de même que Langonnet existait déjà au temps de l'abbé Maurice, élevée comme pour une éternité de prières par la génération précédente. Ce silence maladroit sur les origines supposées héroïques de la maison ne pouvait certes pas inciter les autorités de l'ordre à repérer dans la personne de l'abbé breton un modèle d'intrépide défricheur ni de constructeur à imiter sous d'autres cieux !

2. L'absence de la vie conventuelle et de la spiritualité cistercienne. Là encore la Vie ne peut espérer satisfaire pleinement les autorités de l'ordre ni, par un effet de ricochet, aider à promouvoir sur les autels son héros. Sous les auspices de la Vierge Marie, à laquelle toutes leurs églises sont consacrées, les cisterciens luttent avec les armes qui leur sont propres : vierges, purs, pauvres, assidus à l'office comme dans l'oraison singulière, ils forment une milice très hiérarchisée mais composée d'égaux, au moins parmi les moines de chœur. Tous semblables sous leurs frocs de laine écrue, tous tendus dans une prière collective que leur dignité de vie et leur dépouillement rendent assurément plus agréable à Dieu.

Force est de reconnaître que cet aspect communautaire n'apparaît nulle part au fil de la Vie de saint Maurice[57] : c'est à peine si cet abbé intervient pour chasser les rats qui s'en prenaient la nuit aux sandales de ses frères, s'il obtient par ses larmes que se remplisse sans intervention humaine le carafon vide de vin déposé dans la sacristie, l'absence du liquide lui interdisant de célébrer la messe claustrale au grand désarroi de ses frères[58]... Il n'a rien d'un meneur d'hommes, rien d'un entraîneur des consciences tièdes, à l'image de ce que fut saint Bernard tout au long de son existence passionnée. C'est à peine si l'on devine entre les lignes du prologue métrique qu'il a été aussi un abbé bon gestionnaire à Langonnet puis à Carnoët[59]. Cette déficience du souvenir de l'homme dans son office capitulaire prend certainement figure de défaillance grave aux yeux des responsables cisterciens qui, face à la concurrence des mendiants, ressentent de plus en plus le besoin de ranimer la flamme originelle en portant en exergue des chefs de file habités d'un destin quasi surhumain : un aimable administrateur ne saurait les combler d'aise, quelles qu'aient été par ailleurs ses vertus et sa réputation d'avoir été un saint homme.

Si la vie conventuelle est absente, un autre aspect de la destinée cistercienne se trouve au contraire bien présent, en apparence du moins : la tâche d'évangélisation inhérente aux moines blancs. Ces derniers ne sont pas condamnés, en effet, à une clôture absolue : il leur faut, pour les plus anciens et les plus dignes d'entre eux, aller de par le monde afin de l'enseigner, entre de longues périodes de retrait intérieur. Saint Bernard en a donné l'exemple, lui qui a parcouru en tout sens les régions de chrétienté, fréquenté leurs cours, donné son avis – c'est-à-dire, au moins dans son esprit, celui de l'Église dans sa branche militante et réformée – sur la plupart des grands débats qui agitaient son époque.

---

56 La pauvreté de la communauté originelle et sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur se trouvent suggérées *in fine* par la guérison d'un sourd grâce à la ceinture que lui avait prêtée une bourgeoise de Quimperlé, soutien matériel fidèle du monastère à ses débuts : dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, § 47.

57 Après son rappel à Dieu, Maurice apparaît, en compagnie de saint Benoît, à un cistercien du Relec en proie à une forte fièvre. Le malade est veillé chaque nuit par deux de ses frères qui se tiennent autour de sa couche, en conformité avec les règles de l'ordre : ID., *ibid.*, § 34-36.

58 ID., *ibid.*, § 9.

59 ID., *ibid.*, prologue, vers 17-24.

Héraut de Dieu, Bernard de Clairvaux s'était ainsi érigé consciemment en son truchement sur terre, quitte à se mêler de bien près des affaires de la noblesse et des grands, toujours dans une optique réactionnaire au plan social et anti-intellectualiste sur le fond. Après lui, la tradition s'est perpétuée au sein de son ordre, et ce sont des abbés cisterciens, par exemple, qui les premiers s'efforcent de répliquer par la parole évangélique délivrée *ex cathedra* aux prédicateurs cathares à l'œuvre depuis longtemps déjà dans le Midi languedocien.

En ce domaine, Maurice ne déroge pas non plus à la règle : sa Vie le montre attentif aux chrétiens de son temps, compatissant, prodigue de son aide comme doit l'être un vrai père envers ses enfants. Mais, précisément, ce troupeau qu'il côtoie, il ne le prêche guère : sa pastorale relève de la conversation familière, à la bonne franquette, elle n'est ni solennelle ni de masse. De plus, son public habituel paraît composé de simples paysans, de quelques marins de passage, d'une poignée de bourgeois de Quimperlé : la noblesse, cible habituelle des attentions des fils de saint Bernard, brille chez lui, ou plutôt chez son mémorialiste, par son absence alors qu'elle constitue le premier soutien de l'ordre, en Bretagne comme ailleurs[60]. En quelque sorte, du point de vue des siens, Maurice risque fort de s'être trompé d'auditoire, et l'exemple qu'il procure ne leur servirait à rien.

3. Une rupture non consommée avec les anciens bénédictins. On l'a vu précédemment, Maurice entretient des relations de familiarité simple avec les habitants de la petite ville voisine, les marins habitués de son port, les paysans de l'arrière-pays. Il aime à s'entretenir avec les uns et les autres autour d'un pichet de vin nouveau, prend part à leurs malheurs, intervient de tout son crédit auprès de Dieu afin de les favoriser. Ce faisant, en quoi se distingue-t-il, quant à sa conduite pastorale, d'un moine bénédictin d'ancienne obédience ? Ses voisins de Sainte-Croix, par exemple, connus à travers leurs chartes, participent également au monde extérieur à leur clôture et gèrent au mieux leurs intérêts, quoique à cette époque l'absence parmi eux d'un abbé revêtu d'une aura de sainteté nous prive de ces scènes familières contenues dans la Vie de Maurice. Par principe et par nécessité, la différence de ton est certes grande entre un cartulaire et une hagiographie, nos sources de référence usuelles mais de tonalités totalement opposées ; il n'est pas sûr que la différence ait été aussi marquée dans la réalité des jours communs...

Cette familiarité bon enfant joue de façon incontestable contre Maurice. L'ordre attend, en effet, d'un abbé cistercien plus de majesté dans l'humilité : il lui faut paraître en public, surtout auprès des humbles, avec une retenue propre à bien marquer les distances et s'adresser au peuple par des sermons solennels capables d'impressionner durablement les âmes. La conduite de Maurice ne satisfait aucune de ces exigences nécessaires à l'affirmation raisonnée d'une élite monastique à l'intérieur du corps ecclésial ; elle les nierait plutôt par son trop grand empressement à répondre à toutes les sollicitations qui se présentent à lui. En cela Maurice (et ses frères de Bretagne à son image ?) n'a pas accompli la conversion radicale que commandait la réforme cistercienne, malgré son adoption formelle de la règle et des usages de l'ordre. Quelque chose de central dans l'esprit cistercien lui fait défaut : ce manque ne saurait inciter les héritiers de saint Bernard à promouvoir, contre vents et marées, la cause d'un obscur abbé de Basse-Bretagne qui fut des leurs sans en être vraiment.

4. L'emprise du milieu ambiant sur le thaumaturge polyvalent. Le constat de cet écart manifeste entre l'idéal militant à vocation universelle de Cîteaux et la pratique

60 André DUFIEF, *Les Cisterciens...*, *op. cit.*, p. 81-95.

armoricaine amène enfin à s'interroger sur le milieu qui l'a rendu possible. Car il est incontestable que les frères de l'abbé de Carnoët et leur entourage ont cru en la sainteté de Maurice : autrement, ils n'auraient pas fait l'effort de réunir les pièces de son dossier et de promouvoir sa cause. C'est donc que rien ne les choquait dans sa vie telle qu'ils peinaient à la reconstituer trente années environ après son décès, ni dans les miracles que la tradition lui attribuait. Eux aussi participent de cette ambiance conviviale qui enregistre sans sourciller le fait qu'un digne abbé puisse lutter contre les rats ou colmater une tonne de vin percée[61]... Le milieu ambiant les a en quelque sorte phagocytés sans qu'ils s'en aperçoivent tout à fait, tant ces comportements leur paraissent naturels et dignes d'éloges : à leurs yeux, Maurice est, en pratique, devenu un saint paysan avant d'être un saint cistercien accompli.

Cette inversion des priorités témoigne une fois de plus, à mon sens, de l'inflexion particulière de la religiosité en Bretagne sur la longue durée – mais que l'on retrouverait sans doute dans beaucoup d'autres régions de l'Occident en y prêtant plus d'attention : la masse des fidèles et leur clergé n'ont à l'évidence pas la tête théologique et ne prêtent aucune attention particulière aux querelles ecclésiologiques. Leur religion est ancrée dans le sol, dans une terre empreinte de sacré – incarnée tant dans les lieux vénérables qu'elle porte en surface que dans la profondeur de ses entrailles fécondes, d'où surgissent chaque année les fruits assurant la nourriture des hommes qui la cultivent et la mettent en valeur. Dans ce contexte prosaïque, l'homme de Dieu est celui qui rétablit l'ordre des champs menacé par quelque catastrophe naturelle, comme il assure protection et guérison aux innocentes victimes de la vie par un interventionnisme tout azimut. Cette religion fonctionnelle restera pour longtemps encore indifférente aux appartenances disciplinaires sécrétées par l'Église officielle dans ses diverses branches, car elle puise son efficace dans la continuité de courants préchrétiens qui ont façonné les rites de fécondité comme ceux entourant la mort et ses mystères insondables depuis l'aube des temps : en cela elle ne saurait rencontrer que par intermittence l'intérêt des puissants qui gouvernent la théologie et édictent la foi depuis Rome ou Clairvaux. Saint Maurice l'apprit à ses dépens quand sa cause fut mise en sommeil.

5. Quelques éléments de la *vita* esquissent toutefois de Maurice un portrait à décharge, mais ces apports positifs apparaissent dispersés au fil des chapitres et, en somme, de peu de poids dans une enquête inquisitoriale. Ses vertus énoncées sont celles, minimales, attendues de chaque frère de l'ordre : simplicité et humilité, patience sous les outrages, pauvreté volontaire de vie[62]. Un seul miracle d'essence spirituelle – celui qui voit ses larmes amères se transmuer en vin, afin de permettre la célébration de l'office claustral[63] – illumine son existence par ailleurs sans tache. Pauvreté du vocabulaire de l'hagiographe et timidité dans l'insertion de la surnature au sein de la vie terrestre de l'abbé se conjuguent pour proposer de lui en définitive un visage fort éloigné des grandes figures mystiques de son ordre.

Cette sobriété d'effets disparaît cependant après son rappel à Dieu, lorsque Maurice se fait en quelque sorte plus présent sur la terre grâce à ses manifestations aux hommes : revêtu de la blanche robe des cisterciens, il apparaît à un chevalier violent qu'il admoneste puis, sur le refus de l'homme de cesser de tourmenter son dépendant qui s'était placé sous la protection du saint, du toucher de sa main Maurice l'aveugle pour trois journées, le temps qu'il vienne à résipis-

61 Dom PLAINE, «*Duplex vita...*», *op. cit.*, § 10 et 44.

62 ID., *ibid.*, prologue métrique et § 4 et 5.

63 ID., *ibid.*, § 9.

cence[64] ; il visite aussi un moine fébrile du Relec, en compagnie de saint Benoît, le guérit de ses fièvres en lui donnant à boire un liquide blanc, de la couleur du lait, après que le père des moines a mis en fuite les démons qui accablaient le malade[65] ; à une demoiselle en proie aux tourments démoniaques, il conseille de vouer sa virginité à Dieu pour prix du recouvrement de la paix intérieure[66] ; enfin, il réconforte une femme muette endormie sur sa tombe en lui apparaissant en songe et lui restitue l'usage de la parole[67].

Ces quatre descentes oniriques sur la terre depuis le paradis des justes compensent-elles, dans le registre de l'imaginaire religieux, la modestie passée des connexions de Maurice avec l'au-delà ? En partie seulement, et sans éclat particulier ; en sus, ces miracles demeurent, dans leur esprit comme par leurs acteurs, plus bénédictins d'ancienne tradition que cisterciens à proprement parler. Là encore Maurice ne saurait susciter l'adhésion enthousiaste de ses frères à sa cause en devenir...

---

[64] ID., *ibid.*, § 26.
[65] ID., *ibid.*, § 35-36.
[66] ID., *ibid.*, § 39.
[67] ID., *ibid.*, § 46.

Résumé

Le souvenir du premier abbé de Carnoët nous est parvenu par une Vie latine écrite au début du XIIIe siècle. Si l'hagiographe demeure très discret sur les origines familiales et les étapes de la profession monastique de son héros, les quelques épisodes rapportés de l'existence de saint Maurice, comme ses miracles, restituent un tableau vivant de la société cornouaillaise à son époque. En particulier, l'ouverture précoce de la région de Quimperlé aux échanges maritimes. Mais une telle Vie, très succincte dans sa partie conventuelle, pouvait-elle satisfaire l'ordre cistercien ? Il ne le semble pas car manquent une légende des origines héroïques de Carnoët, la démonstration d'une rupture franche avec le monde des moines noirs, une illustration des vertus monastiques à l'intérieur d'une abbaye par ailleurs trop ouverte au monde environnant et même aux femmes. Ces faiblesses structurelles expliquent sans doute pourquoi l'Église catholique mit en sommeil la cause de l'abbé Maurice dans les décennies suivantes.

Abstract

The memory of the first abbot of Carnoët has been preserved by a Latin Life, written at the beginning of the XIIIth century. Though the hagiographer does not say much about the family origins and the early stages of his hero's career, the few accounts given of the life of saint Maurice and of his miracles, build up into a lively picture of contemporary life in Cornouaille, and in particular of the opening up of the Quimperlé area to maritime trade. But could such a Life, lacking much substance in its conventual part, satisfy the Cistercian order ? Probably not, as the Life lacks a legend of the heroic origins of Carnoët, fails to demonstrate a clear break with the world of black monks and to illustrate monastic virtues in an abbey which was obviously too open to the surrounding world and to women. These structural weaknesses probably explain why the Catholic church left the cause of abbot Maurice in abeyance during the following decades.

Diverradur

An anaoudegez on eus euz abad kenta Karnoed a zo deut deom dre eur Vuhez e latin bet skrivet e penn kenta XIIIved kantved. Pa chom buhezonier-ar-zent koulz dilavar a-zivoud tud e zen-meur ha manaherez hemañ, an nebeud arroudennou a ro euz e vuhez a rent deom eun daolenn leun a vuhez euz ar gevredigez e bro-Gerne d'an amzer-ze. Evel-se e ouezom, dreist traou all, eo bet digor bro Gemperle abred d'ar henwerz dre vor. Daoust avad ha trawalh e oa da Urz ar sistersianed eur Vuhez evel honnez, berrig-tre enni al lodenn a denn d'ar vuhez pemdezieg ? War a seblant ne oa ket, rag diouer a zo euz tri zra : eur vojenn diwar-benn orinou harozel Karnoed, eun testeni sklêr euz an tro-kein d'ar veneh du, hag eur skeudennadur euz buhezegez vad ar veneh e-barz eun abati digor a-hen-all war ar bed ha zoken d'ar merhed. En abeg d'an dienez-se eo moarvad e chomas sioul an Iliz katolig war gont an abad Maoris e-pad an degadou bloaveziou da heul.

Universitaires bretons au Moyen Âge : Olivier Salahadin

par Philippe Huon de Kermadec

Au cours du Moyen Âge, les universités françaises attiraient des élèves originaires de toutes les contrées d'Occident. Comme le Cornouaillais Alain Gontier, qui sera le premier grand maître du collège de Navarre, ou le Trégorois Even Begaignon, des Bretons reçoivent à Paris le bonnet carré de docteur en théologie avant de coiffer la mitre à Saint-Malo, Quimper ou Tréguier.

Contemporain de ces deux évêques du XIVe siècle, Olivier Salahadin[1] accède au siège de Nantes en 1340, au terme d'une existence vouée à l'étude et à l'enseignement de la théologie dans la prestigieuse université de Paris.

L'auteur anonyme de la *Chronique de Saint-Brieuc* relate qu'il fut la «fleur des prélats de son temps» : *«Ecclesie Nannentensis post obitum bone memorie Oliverii Salahadini Episcopi presulumque tocius orbis tempore quo vivebat, floris vacantis in Episcopum electus*[2].» L'appréciation touche les dernières années de la vie d'un homme qui fut évêque de Nantes pendant la guerre de Succession de Bretagne. Elle est rapportée et reprise par des historiens dont les avis divergent sur cette période agitée[3]. En dépit de son emphase, l'hommage incite à raviver le souvenir de ce prélat originaire du pays de Léon.

La disparition de ses leçons, questions et disputes[4] rend difficile l'affiliation du maître en théologie à l'un ou l'autre des courants de doctrines qui se sont exprimés à la faculté de théologie de Paris au cours des premières décennies du XIVe siècle. En revanche, l'attitude de l'évêque pendant le conflit breton va révéler quelques traits de son caractère et quelques-unes de ses convictions. Elle permettra peut-être de deviner certaines des raisons qui ont pu valoir à Olivier Salahadin une réputation si flatteuse.

---

[1] *Alias* Olivier Salahadini, Salhadi, Salaadini, Saladin, Salhadini : H. DENIFLE, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, Paris, 1891; Sallahadin : Arch. nat., M 74, n° 10 *ter* ; Sallahazin : J.-M. VIDAL, *Benoît XII (1334-1342). Lettres communes*, t. III, Paris, 1911, p. 120 ; Saladin, Salhasin : TRESVAUX, *L'Église de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours*, Paris, 1839, p. 73 ; Saltchasun : B. D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1582, p. 54 ; Olivier Salahaddin : *Series episcoporum Ecclesiae catholicae*, éd. P. Pius Bonifacius Gamis, Ratisbonne, 1873.

[2] Cité par dom MORICE, *Preuves...*, Paris, 1742, t. I, col. 46.

[3] «Pour le temps qu'il vivoit, (il) eftoit la fleur des Prélats du monde», P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, 1505 ; «Olivier Salahadin ou de Saltchasun, dict pour son excellence, fleur des prélats», B. D'ARGENTRÉ, *op. cit.* ; «En son vivant la fleur des Evesques de toute la Chrestienté», A. DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, p. 672.

[4] Son nom ne figure pas dans les multiples entrées du *Repertorium initiorum plurimorum in «Sententias» Petri Lombardi commentatorium* de F. Stegmüller, 1937.

Olivier est né à Kermadec en Pencran[5], près de Landerneau, à une date inconnue. Des éléments permettent pourtant de situer sa naissance avec vraisemblance vers les années 1290, après l'avènement du duc Jean II[6]. Le nom de Salahadin évoque l'islam. Son emploi étonne à la fin d'un siècle qui fut constamment en lutte contre l'incroyant. Peut-être fut-il utilisé initialement à titre de sobriquet. Il est vrai que *Salah-Eddîn*, qui signifie «le bon ordre de la foi», n'était que le surnom de Youssouf, le sultan d'Égypte et de Syrie, désigné maintenant sous le nom de Saladin[7]. Youssouf, mort à Damas en 1193, vainqueur de l'armée franque à Tibériade, fut, aux yeux de ses ennemis, un souverain remarquable. Malgré la prise de Jérusalem, il s'est acquis chez les chroniqueurs occidentaux un renom de bravoure, de générosité et de vertus chevaleresques. Dante le rangera bientôt dans le premier cercle des Enfers, sur le bord des Limbes, avec les enfants morts sans baptême et les grands hommes qui ont suivi la loi naturelle.

Olivier est un fils de Gérard Salahadin qui reste connu pour avoir reçu de Conan de Léon, et, en mai 1270, de son fils Guyomarc'h de Léon, une exemption du droit de rachat pour son fief de Kermadec en Pencran[8]. Son enfance se déroule auprès d'un frère qui sera clerc et que nous retrouverons à ses côtés à l'université de Paris ainsi qu'à Nantes, et d'une sœur qui porte le joli prénom de Pigette et qui héritera de la terre familiale.

Le souvenir des pèlerinages armés vers la Terre sainte baigne ses premières années. Le duc Jean II, dont l'affection pour la «Sainte Terre d'outre-mer» est restée célèbre, et son père Jean Ier le Roux, mort en 1286, ont accompagné Saint Louis lors de la malheureuse expédition de Tunis. Le désir de croisade restera d'ailleurs toujours présent chez les contemporains d'Olivier. Il put contribuer à conforter une vocation religieuse, peut-être suscitée lors de la scolarité élémentaire qui se déroulait alors dans des écoles monastiques, capitulaires ou épiscopales.

Le sac de Landerneau par les Anglais

En 1296, Landerneau est mis à sac par des éléments de forces anglaises, en route vers la Gascogne, contrariés par le comportement des habitants de Saint-Mathieu de Fineterre. Quelques bâtiments anglais, engagés dans la baie de Brest, remontent l'estuaire de l'Élorn et pillent à deux reprises la cité de Landerneau. Les dégâts sont considérables. On imagine les habitants de Landerneau fuyant les soudards sur les hauteurs de Pencran, informant les campagnes alentour. Les exactions sont sans commune mesure avec le prélèvement alimentaire habituel. Outre les marchandises comme le blé, le vin et le sel, les assaillants s'emparent de tout ce qu'ils trou-

---

5 Bibl. nat. France, *Nouveau d'Hozier*, vol. 190, arrêt du 18 juillet 1669. – P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Paris, 1862, t. I, p. 444 ; t. II, p. 392 ; du même, *Notice sur la ville de Landerneau*, 1906, p. 19. Et non à Quilbignon comme l'indique au conditionnel B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les papes et les ducs de Bretagne*, Paris, 1928, p. 225.

6 Il est en âge de renoncer à l'héritage paternel en 1307, est maître ès arts en 1318, docteur en théologie en 1333, l'âge minimum requis étant de trente-cinq ans.

7 J. BENOIST-MÉCHIN, *Un printemps arabe*, Paris, 1959, p. 328. Quelques mois après son arrivée à Acre, Louis IX reçut en tribut et hommage, du *Vieux de la Montagne*, entre autres présents, un anneau d'or sur lequel était gravé *Ala-Eddin*. Dans son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* (éd. R.-F. Le Men, s. d., p. 220-222), dom Placide Le Duc évoque l'existence de *Soliman*, seigneur d'Hennebont en 1163 (renseignement aimablement fourni par Mlle Joëlle Quaghebeur, sur l'usage et la rareté en Bretagne des noms à consonance orientale).

8 Il serait plus conforme d'évoquer une exemption de droit de bail, l'ordonnance ducale portant changement du bail en rachat étant du 11 janvier 1276 (A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. III, Rennes, 1899, p. 348). Sur Gérard Salahadin : Bibl. nat. France, *Nouveau d'Hozier*, *op. cit.* – P. POTIER DE COURCY, *op. cit.* – Gérard Salahadin portait *d'or à trois annelets d'azur* : cf. H. JOUGLA DE MORENAS, *Grand Armorial de France*, t. VI, Paris, 1949, p. 151. – J.-B. RIETSTAP, *Armorial général...*, t. II, Gouda, 1887, p. 655, pl. CCXXX.

vent : «Ils dépecoient les us [huis] et fenestres pour en aveir les ferreures[9].»

Le jeune Olivier est sans doute très impressionné. Lorsque il sera titulaire de l'évêché de Nantes, charge dont le poids politique nous échappe un peu aujourd'hui, et alors que sa présence eût pu être déterminante dans des réunions où se tentent des alliances anglo-bretonnes, Olivier Salahadin se manifeste par des absences remarquées. Il est permis de penser que le pillage de Landerneau par les troupes anglaises a pu avoir une part plus ou moins consciente dans son attitude en poussant le Breton à adopter une ligne de conduite dont il ne déviera jamais.

L'université de Paris et la faculté des arts libéraux

Olivier rejoint Paris au début du XIVe siècle, du temps de Philippe le Bel. Notre-Dame de Paris, la *terribilissima*, est achevée. Il fait partie de la première génération qui la connaît ainsi. Il peut aussi admirer la Sainte-Chapelle, comparée par un de ses compagnons à «une des plus belles chambres du Paradis».

À cette époque, pour entreprendre des études supérieures, tout élève doit d'abord intégrer, passé l'âge de quinze ans, la faculté dite des «arts libéraux», cet «humus du monde universitaire», comme l'écrit Jacques Le Goff. D'une durée de sept ans, ce long cycle propédeutique conduit les étudiants à une «maîtrise ès arts» indispensable pour accéder à l'une des trois facultés supérieures de théologie, de décret ou de médecine.

À peine centenaire, l'université de Paris n'a plus grand-chose de commun avec l'antique corporation autorisée par Philippe Auguste. Rassemblée à proximité de la montagne Sainte-Geneviève et autour de la «communauté des pauvres maîtres», fondée rue Coupe-Gueule par Robert de Sorbon, elle règne sur une quantité d'écoles qui siègent un peu partout, dans des collèges, des chapelles ou des monastères.

Pour des raisons devenues obscures, les jeunes étudiants de la faculté des arts libéraux, les «artiens», majoritaires en nombre, sont groupés en «tribus», les tribus étant elles-mêmes assemblées en quatre «nations». La nation de France coexiste avec les trois nations étrangères que sont les nations de Picardie, de Normandie et d'Angleterre. Olivier Salahadin intègre la tribu des Bretons qui forme, avec celle des Normands, la nation de Normandie.

Il revient à la faculté des arts libéraux le privilège de désigner le recteur de l'université parmi les maîtres ès arts issus de ses rangs. La fonction est éminente, la durée du mandat éphémère. Élu pour trois mois seulement, le recteur est un jeune maître laïque, souvent d'origine étrangère, comme Marsile de Padoue, élu en 1312.

Olivier Salahadin va évoluer pendant plusieurs décennies dans un milieu très particulier qui façonnera sa personnalité. Alors que partout ailleurs se produit un renouveau nobiliaire, les privilèges de la noblesse paraissent s'effacer au seuil de l'université. Ici semblent dominer le vote et l'élection. Un procureur élu gouverne en effet chaque nation. «Picard», «Normand» et «Anglais», trois des quatre procureurs artiens sont étrangers. Avec le procureur de la nation de France, le recteur et les doyens des facultés supérieures, ils forment le tout-puissant Conseil de l'université. L'un ou l'autre des doyens pouvant être lui-même d'origine étrangère, on conçoit que l'université de Paris fonctionne comme une démocratie cosmopolite. Certains parlent même d'organisation «anarchique» : «On pense bien, écrit Thurot, que tant d'élections et de si nom-

[9] Enquête du vicomte d'Avranches, 1296, publiée par A. DE LA BORDERIE, *Nouveau Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne*, Rennes, 1902, p. 71.

breuses assemblées n'allaient pas sans brigues, cabales et désordres[10].»

Une telle ouverture sur le monde perpétue un rayonnement dans l'Europe entière. Malgré les rivalités et les ambitions, elle tisse entre ces hommes qui échangent en latin, un état d'esprit particulier. Elle crée un *ordo* nouveau auquel les anciens membres restent liés pour toujours.

Le *trivium* et le *quadrivium* organisent les études artiennes en deux cycles. L'étudiant se forme à la grammaire, à la rhétorique et à la dialectique au cours du *trivium*. Le *quadrivium* compte l'étude de l'arithmétique, de la musique, de la géométrie et de l'astronomie, formant les «arts mathématiques». En réalité, c'est la pratique de la philosophie et la maîtrise du rationnel qui s'acquièrent au cours du *trivium* et du *quadrivium*. «La carrière d'un «artien» prend environ dix ans, écrit Alain de Libera[11]. Les deux premières années sont presque exclusivement passives : on écoute des «leçons cursives» et «ordinaires» sur les corpus logiques (Aristote) et grammaticaux (Priscien) ; on assiste à des «disputes», et, sans doute progressivement, on y est associé à titre d'«opposant» (*opponens*). Les deux années qui suivent sont plus difficiles, car on doit désormais tenir aussi le rôle de «répondant» (*respondens in disputationibus*). Au terme de ces quatre ans, on est admis à «déterminer» une discussion, c'est-à-dire à tenir pour la première fois le rôle habituellement dévolu au maître. Ayant ainsi «déterminé», on se retrouve «bachelier des arts». On va alors, durant une période d'au moins trois ans, déterminer d'autres disputes, servir de répondant, donner des «leçons cursives» sur l'Aristote logique, assister aux leçons ordinaires sur le reste du corpus aristotélicien (*Libri naturales*) et quelques textes représentatifs du *quadrivium*.»

Trois degrés sanctionnent les études : la «déterminance», la «licence» et le «principe». Reçu maître ès arts au cours d'une cérémonie solennelle, l'étudiant verse différents droits de bourse et reçoit la lettre de nomination frappée du grand sceau de l'université, le *sigillum rectoria* [rectoris ?]. C'est au terme d'une solide formation générale que le jeune maître aborde l'une des trois facultés supérieures.

À l'opposé de la faculté de théologie qui se pose alors en gardien du dogme, la faculté des arts jouit encore au début du siècle d'une liberté relative. L'étude d'Aristote y survit à feu couvert, introduite au XIIIe siècle par le Souabe Albert le Grand et le Napolitain Thomas d'Aquin. Il en est de même de la philosophie d'Averroès, enseignée en son temps par Siger de Brabant : les tenants du péripatétisme arabe professent pourtant des positions risquées sur l'origine et l'éternité de la matière. Opinion plus dangereuse encore aux yeux de l'Église, les averroïstes poussent l'imprudence jusqu'à attribuer l'immortalité à l'espèce et non à l'individu... Les condamnations de l'évêque de Paris, en 1277, n'ont pu anéantir ces enseignements. La divergence de vue sur la fin ultime de l'homme est peut-être la raison majeure de l'interdit : les philosophes risquent de se contenter de la félicité mentale, accessible ici-bas, quand le chrétien ne peut se détourner du but ultime, qui est d'accéder à la *vision béatifique* dans l'au-delà.

La hiérarchie qui règne au sein de l'université s'illustre par l'ordre du grand défilé organisé de la montagne Sainte-Geneviève à la plaine Saint-Denis, où se tient le marché au parchemin, au moment de l'ouverture de la fameuse foire du lendit. Cet événement joyeux de l'année universitaire dure quinze jours, de la Saint-Barnabé à la Saint-Jean (du 11 au 24 juin). Les étudiants acquittent les honoraires qu'ils doivent à leurs maîtres et bénéficient d'un congé.

---

10 Cité par A. VACANT, E. MANGENOT, É. AMANN, *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XV, Paris, 1950.

11 A. DE LIBERA, *La philosophie médiévale*, Paris, Presses universitaires de France, 1994. (Collection Que sais-je ?).

Un jeune bachelier ès arts ouvre la procession. Précédé d'un bedeau, il porte la croix. Les écoliers de tous les collèges suivent, conduits deux par deux par les maîtres, divisés en nations, avec tambours et bannières. Les quatre ordres mendiants défilent ensuite, deux à deux, précédant les maîtres ès arts, non régents qui étudient dans l'une ou l'autre des facultés supérieures, comme le fera Olivier Salahadin. Suivent les autres ordres religieux, les reliques et les luminaires de chaque couvent avec les chantres, les bacheliers des quatre facultés, vêtus de robes noires et les maîtres régents ou professeurs ès arts vêtus de rouge. Arrivent enfin les personnages importants, avec les procureurs des quatre nations, accompagnés de petits bedeaux. Ils précédent les docteurs en médecine et en décret. Le défilé se termine par le fin du fin, les docteurs en théologie, précédés de bedeaux portant la baguette, et le recteur de l'université accompagné du doyen de la faculté de théologie. Cet étalage pompeux contribue sans doute à entretenir le prestige de l'université. Le cortège traverse ainsi tout Paris jusqu'au lieu de la fête qui se termine dans les tavernes, les élèves se mêlant à la basoche...

L'université et l'affaire du Temple

L'école de Paris est en principe soumise au siège apostolique. Le roi de France, Philippe le Bel, a pourtant le soin, à dessein, de l'entourer de mille prévenances. L'affaire du Temple lui donne l'occasion de tester son crédit.

Depuis la perte de la Terre sainte, les templiers n'ont plus de raison d'être et sont méprisés par tous. Des activités bancaires les placent au rang d'usuriers. Philippe le Bel n'hésite pas à les sacrifier au cours du conflit qui l'oppose au pape. Après les premières actions à leur encontre, freinées par Clément V, le roi relance la procédure et pose sept questions aux docteurs de l'université. Dans une réponse du 25 mars 1308, ceux-ci s'emploient à démontrer que les chevaliers relèvent d'une juridiction ecclésiastique, en tant qu'ordre religieux. Loin d'être unanimes, ils concèdent que les aveux chargent les accusés d'une lourde suspicion d'hérésie. Rares sont ceux qui font preuve de courage, comme le jeune bachelier dominicain Pierre de la Palu. Le maître Jean de Pouilly, par exemple, se persuade de la validité des aveux arrachés sous la torture et figure parmi ceux qui justifient la châtiment des relaps.

Au moment de l'arrestation des chevaliers en 1310, Guillaume de Nogaret réunit au Temple, sans difficulté, tout le peuple universitaire, «maîtres et écoliers», nous dit Michelet[12], pour lire l'acte d'accusation. C'est d'ailleurs un ancien élève de Paris, Pierre Dubois, qui attise le feu où périssent quarante-cinq de ces malheureux. Et quand, le 18 mars 1314, Jacques de Molay, grand maître du Temple, est immolé à Paris, sur l'île aux Juifs, devant une foule énorme, et avec un courage qui frappe les assistants, il est possible qu'Olivier Salahadin, déjà promu maître ès arts ou en voie de l'être, soit le témoin oculaire de cette scène dramatique.

Philippe le Bel utilise aussi l'université dans sa lutte contre les ordres mendiants. Sa mort, la même année, laisse le royaume dans un état de peur, de catastrophe et de désolation. En 1316, au décès de son fils Louis le Hutin, la couronne de France connaît une crise de succession. Philippe V le Long monte sur le trône dans des conditions contestées. Pour contrer les seigneurs et asseoir son pouvoir, le nouveau roi flatte les villes et caresse l'université, «la grande puissance de Paris», comme le note Michelet[13]. Au cours d'une assemblée composée de princes, de barons, de prélats et de bourgeois de Paris, Philippe V se

---

12 J. MICHELET, *Histoire de France*, Paris, Librairie Abel Pilon, s. d., t. IV, p. 39, note 1.

13 ID., *ibid.*, p. 136.

fait jurer fidélité par les nobles en présence de docteurs et de maîtres de l'université qui assistent à titre consultatif.

Au même moment, l'élection à Lyon de Jacques Deuze met fin à une longue vacance du Saint-Siège. Succédant à Clément V qui ira, selon Dante, rejoindre aux enfers le cercle des simoniaques, le nouveau pape prend le nom de Jean XXII. Fils d'un artisan de Cahors, il est de petite taille, maigre et laid. Mais son intelligence est vive et son habilité remarquable. Soucieux de réformes, il érige de nouveaux diocèses et les souhaite gouvernés par des ecclésiastiques de qualité. Jean XXII s'emploie dans ce but à réformer les universités. L'attention du pape se porte en premier lieu sur l'université de Paris.

Le Saint-Père dénonce les écarts faits aux dogmes de la foi qu'il y constate et s'attaque à l'inconstance de quelques maîtres. Dans une lettre du 8 mai 1317, il déplore certaines pratiques : «On en reçoit quelques-uns comme docteurs sans assez d'examen, et en effet peu capables ; d'autres s'absentent des disputes publiques que l'on fait depuis si longtemps dans l'université ; il est des professeurs qui négligent leurs leçons pour s'occuper de procès et d'emplois de barreau[14].» Jean XXII somme l'évêque de Paris de reprendre en main l'école de Paris.

Recteur de l'université de Paris

Olivier Salahadin est élu recteur de l'université de Paris à la fin de l'année 1318. Il est alors maître ès arts non régent, c'est-à-dire non enseignant mais étudiant en théologie.

Quand, dans le passé, la première école de théologie prit ses distances à l'égard de l'épiscopat parisien et qu'elle souligna cette volonté d'indépendance en s'installant sur la rive gauche de la Seine, les maîtres et les élèves désignèrent un *recteur* chargé du rôle de mandataire auprès des pouvoirs publics. Dès 1245, le recteur est élu par les procureurs de la faculté des arts libéraux. À l'origine, l'élection se fit de mois en mois, comme celle des procureurs qui sont les chefs des quatre nations, puis le mandat fut porté à trois mois[15]. En pratique, on ne changeait pas toujours de recteur à ce terme, mais la coutume fut gardée de renouveler l'élection des procureurs qui restaient libres de leur décision.

Si, à partir du XIVe siècle, le candidat au rectorat doit avoir été agréé par le roi[16], l'élection obéit toujours au même cérémonial : les quatre électeurs s'enferment dans un lieu nommé le «conclave», invoquent l'assistance du Saint-Esprit en chantant le *Veni Sancte Spiritus* et se décident avant l'extinction d'une chandelle d'une certaine longueur. En cas d'échec, les nations procèdent à l'élection de nouveaux procureurs qui entrent à leur tour en conclave, privés de nourriture et coupés de toute communication avec l'extérieur.

La réception solennelle de l'élu se fait à Saint-Julien-le-Pauvre. L'ancien recteur se rend en procession à la tête des quatre procureurs précédés de bedeaux, tous revêtus des costumes de parade. Suivant la coutume, Olivier Salahadin doit prêter le serment d'exercer bien et fidèlement sa charge *ad honorem et utilitatem universitatis et facultatis artium*, entre les mains de son prédécesseur. Vêtu de la chape rectorale[17] et du chaperon[18] d'«escar-

---

[14] R.-F. ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. XX, Paris, 1845, p. 76.

[15] Sur décision du cardinal Simon, du titre de Sainte-Cécile, qui l'ordonna en 1266, cf. C. DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, 1668, p. 11.

[16] M. MARION, *Dictionnaire des institutions de France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1923, p. 545.

[17] La chape ou robe rectorale, assez serrée, à manches froncées, que le recteur était tenu de toujours porter.

[18] Petit mantelet rond qui descend jusqu'à la ceinture, agrafé sur le devant, orné d'une fourrure blanche, ainsi nommé parce que le recteur pouvait autrefois s'en couvrir la tête comme d'un camail.

late violette», il reçoit le bonnet, le sceau[19], les clefs des archives et le livre rectoral. L'usage veut qu'au terme d'un petit discours de remerciement, il soit conduit au lieu de sa demeure où il est de bon ton de distribuer *vinum et species.*

Le lendemain, le nouveau recteur préside son premier Conseil ordinaire de l'université[20]. Dans sa *Bibliographie de l'histoire des universités françaises*, Simone Guenée décrit le rôle croissant du recteur entre la fin du XIIIe et le milieu du XIVe siècle : «Grande était la pompe de son élection, écrit-elle, et exceptionnels les honneurs et les préséances qui lui étaient accordés, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'université dans les cérémonies officielles. Aux lourdes charges de représentant assermenté de l'université s'ajoutaient des pouvoirs étendus : juridiction civile consensuelle, purement universitaire ou disciplinaire, sur ses membres, suppôts et officiers avec droit d'expulsion, et sur les propriétaires de ses locaux, surveillance suprême de l'enseignement, réception du serment des étudiants et des nouveaux gradués[21].»

Si cette haute dignité vaut à son titulaire des privilèges réels et honorifiques importants, le pouvoir effectif du recteur semble très variable. Les suppôts de l'université sur lesquels il exerce son autorité regroupent des professions variées. On y trouve les bedeaux, mais aussi les marchands de manuscrits, les libraires, les parcheminiers ou les enlumineurs.

Convié de droit aux ouvertures du Parlement ou chargé de présenter le cierge de la chandeleur à leurs majestés et aux premiers magistrats de l'État, le recteur se déplace en cérémonie avec les doyens des facultés et les procureurs des nations, précédé par les quatorze bedeaux portant les masses d'argent et les baguettes. C'est aussi à l'*amplissimus dominus rector* que revient l'honneur d'ouvrir chaque année la grande foire du lendit, déjà évoquée. Accompagné de quatre parcheminiers jurés, il va y lever un droit sur tout le parchemin mis en vente. C'est l'occasion de faire, dans le même temps, la provision de fournitures pour tous les collèges. Son pouvoir s'étend jusqu'à un droit de perquisition dans les maisons de Saint-Denis pour y confisquer le parchemin introduit en fraude.

Les archives de l'université de Paris conservent quelques actes dressés devant Olivier Salahadin pendant le mois de novembre 1318[22]. Il reçoit notamment le serment, requis par les statuts, de quelques nouveaux maîtres régents réguliers en théologie. En effet, en raison de la lutte déjà ancienne entre le clergé régulier et le clergé séculier, les réguliers venaient de perdre sur l'ordre du pape le privilège de ne pas faire le serment prescrit à tous les maîtres[23]. Comme les maîtres séculiers, les religieux doivent désormais prêter le serment d'observer les statuts, de garder les secrets et de respecter les privilèges de l'université.

Olivier Salahadin recueille, le 13 novembre, le serment prêté par Pierre Auriol, célèbre maître parisien. Tenant du rétablissement à Paris du nominalisme – depuis longtemps écarté de l'université par le réalisme thomiste –, cet illustre scolastique doit alors son prestige à une lutte acharnée en faveur de la reconnaissance du privilège de l'immaculée conception de Marie. Il devient le *magister præcipuus* ou le *doctor facundus.*

---

19 «Un livre de gueulles feuillé d'or sur trois fleurs de lys de même, appelé proprement *sigillum rectoria* [rectoris ?]», C. DU BOULAY, *op. cit.*, p. 21.

20 Le conseil se composait du recteur, des trois doyens (théologie, droit canon et médecine), des quatre procureurs des nations (France, Picardie, Normandie et Allemagne), et du procureur fiscal, du greffier et du receveur qui assistent sans suffrage. On notera que la nation d'Angleterre s'est muée en nation d'Allemagne en raison de la guerre entre la France et l'Angleterre.

21 S. GUENÉE, *Bibliographie de l'histoire des universités françaises*, t. I, Paris, 1981.

22 H. DENIFLE, *op. cit.*, p. 226-228.

23 A. VACANT, E. MANGENOT, É. AMANN, *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, 1935, t. XII, 2e partie, col. 1810-1881 (notice de A.-M. Teetaert sur Pierre Auriol).

Olivier est également présent lors de la signature d'un compromis passé le 11 décembre 1318 entre la maison de Sorbonne et le collège de Cluny[24].

La faculté de théologie

Passé aux études théologiques bien avant son élection à la charge rectorale, Olivier Salahadin s'imprègne de l'enseignement de maîtres régents formés à la fin du XIIIe siècle.

Il régnait à cette époque un climat de rigidité et d'insécurité tranchant singulièrement avec un art religieux tout en fluidité, charme et douceur. Les conflits théologiques se réglaient souvent par l'excommunication et parfois par les flammes. La dépouille de Pierre Olieu, par exemple, est exhumée en 1299 pour être brûlée, alors que le théologien est mort depuis deux ans : Pierre Olieu s'était aventuré à spéculer sur l'apocalypse et à soulever la question du libre arbitre.

L'école de Paris, «la vraie gloire de la capitale», avait tout de même été marquée à la charnière du siècle par des maîtres prestigieux comme Godefroid de Fontaines, qui fut élève de saint Thomas, Pierre d'Auvergne, plus ou moins constant dans sa fidélité au thomisme, ou Raymond Lulle, le «procureur des infidèles» dont l'ardeur s'employait à la conversion des musulmans. Jean Duns Scot, par des réflexions sur l'âme, venait ouvrir un champ nouveau de controverses entre thomistes et ses partisans.

La faculté de théologie de Paris se partage au début du siècle en deux écoles de pensée. «On arrive ainsi, écrit Aimé Forest, à deux conceptions parallèles de la science sacrée : celle des augustiniens, qui voient dans la théologie un savoir déclaratif et défensif organisé autour du donné révélé ; celle des thomistes, pour qui la théologie est un savoir déductif organisé à partir du donné révélé.»

À l'époque où le Breton et ses condisciples entament le long cursus des études théologiques, la *sacra theologiae facultas* compte des maîtres de diverse importance[25]. Certains restent connus pour leur carrière, comme Guillaume de Narbonne, Jean de Blangui ou Thomas de Bailly, qui finissent chancelier de Notre-Dame, doyen de la faculté de théologie et chancelier de l'université. D'autres accèdent à la célébrité par des œuvres ou des disputes. Nous avons cité Pierre Auriol, dont Olivier Salahadin a recueilli le serment et qui semble désormais se consacrer aux études bibliques, le dominicain Pierre de La Palu, un des rares à avoir exprimé des doutes quant à la culpabilité des templiers, et Jean de Pouilly, régent dès 1303, mêlé à toute la vie universitaire jusqu'en 1320, qui, à l'occasion de sa lutte contre la validité de la confession faite aux Mendiants, sans pour autant nier l'autorité du Saint-Siège, enseigne aux contemporains d'Olivier que la juridiction des prélats, évêques et simples curés, provient directement de Dieu.

Olivier Salahadin approche aussi, de 1313 à 1317, le terrible Jacques Fournier, maître cistercien du collège Saint-Bernard, qui quitte bientôt l'université pour poursuivre avec énergie les hérétiques, comme évêque de Pamiers, et que nous retrouverons pape en Avignon, sous le nom de Benoît XII. C'est lui qui nommera Olivier au siège de Nantes.

Les études de théologie se répartissent sur l'année en deux cycles : le «grand ordinaire»,

---

[24] Arch. nat., M 74, n° 10 *ter*, reproduit par P. GLORIEUX, *Aux origines de la Sorbonne. II. Le cartulaire de la Sorbonne*, Paris, 1966, n° 419, p. 538.

[25] Y enseignent, à ce moment, les réguliers Jean de Dun, Jean Paignote et Jean de Prato dont Olivier Salahadin reçoit les serments en novembre 1318, Jean de Gand, chanoine de Paris, Raoul de Hotot, consulté sur les templiers et défenseur de l'immaculée conception, l'Anglais Thomas Wylton et le Breton Alain Gontier, un des maîtres les plus en vue de la faculté de théologie. P. GLORIEUX, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle*, Paris, 1933.

de septembre à Pâques, et le «petit ordinaire» de Pâques à juin. La méthode universitaire, la scolastique, se fonde d'abord sur la lecture qui compte trois niveaux : la lettre, le sens des éléments et le sens profond. Les questions surgissent ensuite au cours de la lecture et entraînent les fameuses disputes arbitrées en fin de leçon par le maître en charge.

Auditeurs passifs pendant six ans, les clercs théologiens écoutent la lecture de la Bible qui leur est faite par leurs aînés, les jeunes bacheliers dits *biblici* ou *cursores*. Ils assistent avec la même humilité aux disputes. Devenus bacheliers biblistes, et portant à ce titre la robe noire, ils suivent deux *cursus* d'un an employés à la lecture d'un livre de l'Ancien et du Nouveau Testament. Comme bacheliers sententiaires enfin, ils étudient pendant deux ans le *Liber sententiarum* de Pierre Lombard, premier exposé complet et méthodique de toutes les questions de la foi et du dogme.

Olivier Salahadin est alors en mesure de connaître un autre bachelier sententiaire du nom de Pierre Roger, étudiant à Paris dès 1307 et boursier du collège de Narbonne, religieux de l'ordre de Saint-Benoît qui deviendra le quatrième pape d'Avignon sous le nom de Clément VI[26]. Pierre Roger, déjà célèbre par ses controverses contre les maîtres Pierre Auriol et François de Meyronnes, prononce alors des panégyriques de Thomas d'Aquin en qui il voit un docteur aussi illustre que saint Augustin.

Lors des disputes ordinaires, les maîtres de la faculté de théologie cessent les leçons afin de participer aux débats en compagnie de leurs élèves. La présence aux sermons et aux disputes extraordinaires «de quolibet» est obligatoire, ainsi qu'aux processions universitaires. Chaque clerc est alors instruit peu ou prou des discussions et des joutes théologiques : que ce soit la condamnation par Jean XXII des propositions des fraticelles, du conflit entre Jean de Pouilly et les Mineurs – il doit se rétracter en 1321 –, ou la condamnation du commentaire sur l'*Apocalypse* de Pierre Olieu, après avis des théologiens de Paris.

L'enjeu des luttes théologiques est d'importance. Les conséquences prennent parfois un tour dramatique : l'Inquisition, qui ne jouissait pas de la sympathie du pape précédent, prend une revanche sous le pontificat de Jean XXII. Jamais, au cours du XIVe siècle, elle ne connaît pareille activité et ne livre autant de victimes au bûcher.

En dépit d'une atmosphère pénible, quelques signes trahissent une légère détente. La canonisation de saint Thomas d'Aquin en 1323 annonce le rappel de certains articles condamnés au siècle précédent[27]. Jean de Jandun note d'ailleurs à cette époque que, sous réserve d'afficher une soumission notoire aux articles de la foi, les philosophes jouissent à Paris d'une entière liberté et disputent à leur aise des propositions les plus contraires.

Sous l'autorité du pape, travailleur acharné et amoureux des sciences, et en application du «canon des langues» adopté au concile de Vienne, les universités enseignent à nouveau l'hébreu, l'arabe et le chaldéen. Le but est, bien sûr, de faciliter une meilleure connaissance de l'exégèse des textes bibliques, mais aussi de mieux lutter contre les infidèles de l'Orient.

Si l'université de Paris semble s'éveiller – elle est pour l'un de ses chanceliers «le four où cuit le pain intellectuel du monde entier» – et permet, par exemple, au célèbre Jean Buridan, jeune recteur élu en 1327, de poser les fondements de l'astronomie et de la physique moderne, elle n'en soutient pas moins le pape,

---

26 Pierre Roger devient proviseur de la Sorbonne en 1326. P. GLORIEUX, *Aux origines de la Sorbonne, I, Robert de Sorbon*, Paris, 1966, p. 139.

27 Annibald de Ceccano, proviseur de la Sorbonne depuis 1320, qui interviendra en Bretagne pendant la guerre de Succession, est chargé d'intervenir auprès de l'évêque de Paris pour cette mission.

dans le même temps, dans la condamnation comme hérétique du *Defensor pacis*, théorie de l'indépendance du pouvoir temporel soutenue par Jean de Jandun et l'ancien recteur Marsile de Padoue. Il est possible qu'Olivier Salahadin ait participé à cet appui, le Padouan ayant le tort de s'en prendre avec violence à la primauté de Pierre que le futur évêque de Nantes invoquera jusqu'à la fin de sa vie.

Maître en théologie et chanoine du chapitre de Léon

L'élection d'Olivier Salahadin au chapitre de Léon[28], en 1328, indique qu'il est à cette époque en possession de la *licentia docendi*, et qu'il enseigne alors comme maître régent en théologie. Il a franchi l'épreuve des «vespéries», première dispute publique qui a lieu la veille de l'«aulique». C'est au cours de cette deuxième séance, ainsi nommée parce qu'elle se déroule dans la grande salle de l'archevêché de Paris, qu'Olivier Salahadin reçoit solennellement la barette à quatre cornes, réservée aux docteurs en théologie ou en droit canon. Il doit entamer une harangue commentée, suivant l'usage, par son propre maître et par Thomas de Bailly, chancelier de l'université. Suit enfin la «résompte» qui est la première leçon inaugurale faite dans son école.

Le nombre des chaires de théologie étant limité à douze[29], l'obtention du titre de «maître régent» implique une vacance. Elle suppose aussi la disposition de certains moyens matériels, chaque maître étant tenu de posséder un local et de fournir la chandelle. Les fonctions d'enseignement s'appuient aussi sur un travail d'écriture : «Tous les docteurs, par devoir, faisaient des commentaires sur le Maître des sentences, des postilles sur l'Écriture sainte, des sermons ; la plupart rédigeaient aussi des questions quodlibétiques, des traités de controverse ou de dévotion, et, lorsqu'ils étaient canonistes, des gloses sur les décrétales[30].»

Au rôle d'enseignant s'ajoutent des fonctions administratives. Les maîtres contribuent de droit à la vie de la faculté et participent aux conseils qui se tiennent aux Mathurins. Ils désignent par leur vote le proviseur du collège de la Sorbonne.

Du fait des règlements universitaires et de leur présence obligatoire aux disputes «de quolibet», ils ne peuvent s'ignorer. Des liens se tissent entre ces hommes désormais appelés aux hautes fonctions ecclésiastiques. Des affinités ou des inimitiés se maintiennent au fil des ans et déterminent les carrières. Les anciens élèves, devenus évêques ou conseillers des princes reviennent à certaines assemblées. Il existe une politique de l'université de Paris qui s'étend à l'Europe entière.

Jean de Jandun, qui ne coiffa jamais le bonnet carré, se moquait des docteurs en théologie alors qu'ils disputaient de questions philosophiques comme celle de l'unité ou de la pluralité des formes substantielles, celle des universaux, etc. «L'un, écrit-il, fait une objection, qu'un autre s'empresse de résoudre ; un troisième réplique, mais est bientôt réfuté par un quatrième ; ils s'efforcent à qui mieux mieux de s'annihiler mutuellement. En quoi cette gymnastique profite-t-elle aux intérêts de la religion ? C'est le secret de Dieu[31].»

Tiraillée entre le désir légitime de tirer un profit du travail quotidien et la vieille interdic-

---

[28] Reg. Comm. Joh. XXII, an. 13, p. 2, ep. 1282 *sqq.* (H. DENIFLE, *op. cit.*, p. 227, note 1).

[29] En 1254, le nombre des chaires de théologie fut augmenté de huit à douze, et trois furent réservées aux chanoines de Notre-Dame. A.-C. GABRIEL, E. DES GAVIERS, «Messeigneurs du chapitre» de l'Église de Paris à l'époque de la guerre de Cent Ans», *Huitième centenaire de Notre-Dame de Paris*, Paris, 1967, p. 164.

[30] V. LE CLERC, «Discours sur l'état des lettres en France». Seconde partie. Théologie, *Histoire littéraire de la France*, Paris, 1862, t. 24, p. 336.

[31] N. VALOIS, «Jean de Jandun et Marsile de Padoue, auteurs du *Defensor pacis*», *ibid.*, Paris, 1906, t. 33, p. 533.

tion de toucher un salaire qui serait simoniaque pour qui enseigne une vérité surnaturelle, la rétribution des maîtres en *sacra pagina* pose un réel problème à la faculté de théologie. La solution la plus simple, conforme à la tradition, est d'en faire des chanoines, en leur conférant un bénéfice sans charge d'âme[32]. L'élection d'Olivier Salahadin au chapitre de Saint-Pol-de-Léon entre dans cette perspective et souligne la persistance de liens entre le Pencranais et son diocèse d'origine[33].

S'il envenime les rapports avec les pouvoirs politiques, l'octroi des bénéfices tend à cette époque à compliquer aussi les relations entre la curie et les chapitres cathédraux, créant de vifs mécontentements dans les diocèses. Le fonctionnement de l'administration d'Avignon et les guerres italiennes coûtent cher. Des ressources sont trouvées dans l'usage et dans l'extension de la réserve pontificale. «L'octroi fréquent de canonicats avec expectative de prébendes, écrit Bernard Guillemain, faisait entrer d'emblée le bénéficiaire dans un chapitre et le mettait en position de recevoir la première prébende qui y vaquerait[34].» Mais les revenus attachés aux bénéfices séculiers des chanoines sont faibles, dépassant rarement les cent florins. Cette modicité, comparée aux bénéfices majeurs touchés par les prélats, oblige bientôt au cumul. La non-résidence s'en voit aussitôt légitimée avec les conséquences que l'on devine. Olivier Salahadin illustre cette situation. Le nouveau chanoine de Léon vit à Paris. Les comptes de l'université indiquent qu'il demeure avec son frère Hervé, *in vico Sancti Stephani de Gressibus,* au coeur du quartier universitaire[35].

C'est à cette époque, peu après l'avènement difficile de Philippe de Valois sur le trône de France, que l'université, soucieuse de l'élévation d'un ancien élève, appuie les démarches entreprises par le duc de Bretagne et de nombreux évêques pour solliciter du pape Jean XXII la canonisation du Trégorois Yves Hélori[36]. Tout porte à supposer l'intérêt porté à cette affaire par le maître breton. En effet, Olivier ira un jour soutenir la cause de saint Yves en Avignon.

À cette époque, les privilèges de l'université deviennent tels que ses docteurs obtiennent le droit d'enseigner partout sans nouvel examen. La faculté de théologie intervient d'ailleurs dans toutes les affaires touchant à l'Église. Elle semble s'être octroyé une quasi-infaillibilité et représente entre l'Empire et la papauté un troisième pouvoir, la *translatio studii*, que Philippe de Valois va tenter d'accaparer. La célèbre controverse sur la «vision béatifique», qui divisera la chrétienté et à laquelle Olivier Salahadin se trouve mêlé, lui en fournit l'occasion.

Jean XXII et la vision béatifique

Préoccupé de voir sur le trône impérial un candidat conforme à ses vœux, Jean XXII développait une activité diplomatique jugée

---

32 «L'affectation à cette fin de certaines prébendes était ancienne. Ce régime est officialisé par le concile de Latran de 1179 qui réserve dans chaque église cathédrale un bénéfice à un maître chargé d'instruire les clercs et les écoliers pauvres. Mesure reprise et amplifiée par le concile de Latran de 1215 qui invite à étendre ce régime à toute église qui en aura la possibilité.» T. GAUDEMET, *La vie universitaire à Paris, XIIe-XIIIe siècle*, Londres, 1984.

33 Pencran est une trève de Ploudiry, paroisse relevant du diocèse de Léon.

34 B. GUILLEMAIN, *La politique bénéficiale du pape Benoît XII*, Paris, 1952.

35 H. DENIFLE, *op. cit.*, p. 1184. La rue Saint-Étienne-des-Grès (rue Cujas depuis 1865, dans le Quartier latin) allait de l'église du même nom, près du «mur de Philippe Auguste» à la montagne Sainte-Geneviève, entre la rue Saint-Jacques et la rue des *Sept-Voies*. Il s'y trouvait le collège des Cholets. Cf. F. LEHOUX, *Le bourg Saint-Germain-des-Prés,* thèse pour le doctorat ès lettres, Paris, 1951, p. 44-46. – J. HILLAIRET, *Évocation du vieux Paris,* Paris, 1952, p. 500. – Les comptes signalent cette résidence du mois de septembre 1329 au mois de mars 1336.

36 Saint Yves a étudié à Paris la philosophie, la théologie et le droit ecclésiastique et a complété sa formation à Orléans, en suivant les cours de droit canonique et de droit civil.

malencontreuse qui aboutit à grouper autour de Louis de Bavière, l'empereur récusé, les franciscains schismatiques et un grand nombre de ses ennemis. Poussé peut-être par les théories d'Agostino Trionfo qui attribue alors au Saint-Père l'équivalent de l'infaillibilité et le place en dignité «avant les anges», le vieux pape juriste déploie dans les domaines complexes de la théologie une ardeur manifeste.

À l'occasion d'un sermon prononcé le jour de la Toussaint 1331 en Avignon, et réitéré en plusieurs occasions, le pape provoque une controverse sur le destin des âmes saintes après la mort. Selon son opinion, les âmes saintes ne seront en présence complète de Dieu qu'après le jugement dernier et la résurrection générale, et non le jour du décès : c'est la thèse du délai de la vision béatifique, qui est loin d'être une question hérétique soulevée par un pape sénile qui n'entend rien à la théologie, comme cela fut écrit avec complaisance ; Jean XXII se positionne sur une question déjà prise en compte par la grande tradition patristique et enrichie par l'acquis de plus d'un siècle de réflexions scolastiques penchant en faveur d'une rétribution immédiate. Jean XXII ne manque pas d'arguments : en effet, à quoi rime un Jugement dernier, si les âmes sont déjà bienheureuses ou damnées dès leur jugement particulier ?

Le débat serait resté sur le plan doctrinal si la rivalité entre les ordres mendiants ne l'avait envenimé. Dès décembre 1332, devant une trentaine de bacheliers réunis en Sorbonne, un maître dominicain n'hésite pas à traiter l'opinion du pape d'hérétique. Les maîtres franciscains d'Oxford, présents en Avignon, prennent le parti de Jean XXII, mais deux dominicains, opposés à l'opinion du pape, se voient poursuivis par l'Inquisition : Thomas Walleys qui prononce un sermon violent, est incarcéré en Avignon, tandis que Durand de Saint-Pourçain, auteur d'un libelle qui alimente l'opposition dominicaine, est condamné par l'entourage du pape, sous l'autorité du général des franciscains, Gérard Eudes, converti à opinion de Jean XXII.

Peu de temps après, à l'occasion de son passage à Paris, alors qu'il est envoyé comme nonce en Angleterre, Gérard Eudes se risque à exposer la position du pape devant un immense auditoire. L'émotion est considérable : *«Magnum murmur inter scholares auditum est»*, écrit le continuateur de Guillaume de Nangis. Une rumeur répand l'idée que la mission diplomatique en Angleterre n'est qu'un prétexte pour que Gérard Eudes puisse venir à Paris propager l'idée du délai de la vision béatifique chère à Jean XXII.

Saisissant l'occasion, le roi Philippe VI se mêle d'une façon abrupte au débat. Il menace de brûler vif le général des franciscains comme hérétique et convoque le 19 décembre 1333 un grand rassemblement de théologiens pour recueillir l'opinion de la faculté. La réunion se tient au château de Vincennes où demeure la cour. Pierre de La Palu, ancien maître dominicain du couvent Saint-Jacques, homme modéré, précurseur des positions modernes sur la question des rapports entre l'autorité papale et les pouvoirs temporels, respecté pour son attitude courageuse lors de l'affaire du Temple, préside l'assemblée de vingt-trois théologiens[37]. De passage à Paris, il est depuis peu patriarche de Jérusalem. Le roi, accompagné de son fils, le duc de Normandie, que nous retrouverons au début de la guerre de Succession ducale à la tête de l'armée française envoyée en Bretagne, est entouré du roi de Navarre, des princes, de tous les prélats et de tous les abbés présents à Paris. Devant Gérard Eudes, il pose aux théologiens les deux questions suivantes : «Les âmes des saints

[37] Parmi eux, Guillaume Bernard de Narbonne, chancelier de l'université, Jean de Blangui, Nicolas de Lyre, Jean de Mentorio, Pierre de Baume, Jean de Caricampo, Pierre de Casa, Nicolas Bonet, Durand d'Aurillac, Simon de Manesles, futur doyen de théologie, Guillaume de Castro, Robert de Bardis, futur chancelier. H. DENIFLE, *op. cit.*, p. 429-430.

voient-elles dès maintenant la face de Dieu ?» «La vision dont elles jouissent maintenant cessera-t-elle après la résurrection pour faire place à une autre ?»

Les théologiens conviennent de répondre oui à la première question et non à la seconde, laissant Philippe de Valois insatisfait d'une réponse verbale. Lors d'une autre réunion tenue aux Mathurins le 28 décembre, les maîtres doivent se résoudre à rédiger un acte orné de leurs sceaux, sous la forme d'une lettre au roi, en faveur de la collation immédiate de la vision béatifique. Olivier Salahadin figure parmi les signataires de ce document daté du 3 janvier 1334, aux côtés de Pierre Roger, devenu archevêque de Rouen[38].

Le comportement de Philippe VI de Valois est interprété comme une tentative d'accaparer à son profit le troisième pouvoir que représente, entre Empire et papauté, la *translatio studii* à l'université de Paris. «Certes, écrit Christian Trottmann, il ne parvint pas à faire condamner la thèse du pape. C'est tout juste s'il obtint du général des franciscains qui était censé la défendre, une rétractation privée. Toutefois la réunion de Vincennes avait été solennelle, et Durand de Saint-Pourçain, condamné quelques mois plus tôt par un tribunal d'inquisition avignonnais composé essentiellement de franciscains et dirigé par les maîtres d'Oxford, s'en trouvait réhabilité aux yeux de ceux de Paris[39].»

Ayant jugé les termes employés par les théologiens trop respectueux, Philippe de Valois croit bon d'adresser au pape un mot d'accompagnement plus conforme à son tempérament : «Les docteurs de Paris savent mieux ce qu'on doit tenir et croire en matière de foi que les juristes et les autres clercs qui savent peu ou point de théologie, et nous châtierons ceux qui soutiennent le contraire[40].»

Pour en finir avec une position devenue impossible à soutenir, Jean XXII consulte Jacques Fournier, maître à Paris entre 1313 et 1317. Il l'avait peu de temps avant chargé d'examiner les pièces réunies en Bretagne en vue de la procédure de canonisation de saint Yves. C'est cet ancien inquisiteur, grand et robuste, pourvu d'une voix forte et sonore, qui succède à Jean XXII, le 20 décembre 1334, sous le nom de Benoît XII.

Procureur de l'université

Le 8 janvier 1335, Benoît XII est couronné dans l'église des dominicains, en Avignon. Le même jour, en qualité de procureur de la faculté de théologie, au côté des autres représentants de l'université, Olivier Salahadin ratifie à Paris un traité avec l'abbé de Saint-Germain. Depuis l'installation de l'université sur la rive gauche de la Seine, l'usage du fameux «pré aux clercs» reste en effet une source de conflits, parfois sanglants, entre les étudiants et le couvent de Saint-Germain-des-Prés. Le pape et le roi ont été mêlés à l'affaire. Dans ce document, rédigé en français, le chanoine de Léon est désigné comme «maistre en la facultey de théologie[41].»

Le premier séjour en Avignon

Le pape Benoît XII doit une part de son élection à la sagesse et à la science dont il a fait preuve lors de la controverse sur la vision béatifique. Cardinal prêtre du titre de Saint-Prisque, il vit depuis plusieurs années à la curie, consulté par Jean XXII sur toutes les questions théologiques. Leurs avis pouvaient diverger, comme ce fut le cas sur l'état des âmes saintes avant le jugement général.

---

38 Bibl. nat. France, ms. lat. 11744.

39 C. TROTTMANN, *La vision béatifique, des disputes scolastiques à sa définition par Benoît XII*, Rome, 1995, p. 715.

40 P. FÉRET, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, Paris, 1896, t. III, p. 134.

41 H. DENIFLE, *op. cit.*, p. 442, n° 988.

Dès le 2 février, Benoît XII affirme publiquement dans un sermon sa conviction sur l'immédiateté de la vision béatifique et il convoque un consistoire où doivent être entendus les opposants à cette doctrine. Dans le même temps, le nouveau souverain pontife entreprend avec vigueur une réforme de la curie. Il en chasse, sous peine d'encourir les sanctions du droit canonique, les évêques et les ecclésiastiques pourvus de bénéfices comportant charge d'âmes.

Le renouvellement du personnel curial bénéficie à Olivier Salahadin qui se voit appelé en Avignon. Sa présence y est attestée dès le 15 février 1335[42]. À cette époque, la cour pontificale fonctionne encore dans des conditions matérielles précaires. En raison de l'insécurité italienne, Benoît XII va bientôt se résigner à prolonger «l'exil de Babylone» et à entreprendre la construction d'une forteresse sur le rocher Notre-Dame des Doms. Mais Avignon est déjà une ville d'érudits où se rencontrent des évêques, des grands abbés, des théologiens et parfois des princes ou leurs ambassadeurs venus de tous les pays. «Sans se distinguer par sa parcimonie ni par son luxe», Benoît XII mène un train de vie identique à celui des souverains de son temps. Son abord est simple. Il a la réputation de ne pas se soucier d'utiliser un langage châtié et semble affecter d'exprimer parfois sa pensée d'une manière assez crue.

Le chanoine de Léon est affecté à la chancellerie apostolique qui est devenue le principal bureau d'expédition des lettres pontificales. Il y remplit les fonctions d'exécuteur des ordres de la chancellerie. Son nom figure dans une dizaine d'actes conférant des canonicats ou des grâces expectatives, rassemblés dans ce que l'on appelle maintenant les «lettres communes» du pape Benoît XII.

Chanoine de Bayeux

L'obtention d'un canonicat à Bayeux, le 30 mars 1335, fut sans doute une formalité[43]. Nous avons déjà constaté la modestie de ce genre de revenu. «Tout était distribué, précise l'abbé Rohrbacher, après des informations très exactes sur la conduite et la doctrine des prétendants aux grâces : mais comme Benoît XII rejetait sans respect humain les indignes, il se donnait des soins pour démêler les hommes de lettres et les gens de bien.»

Moreri insiste aussi sur les précautions que prend le pape en conférant les bénéfices et sur le refus qu'il fait d'enrichir ou d'avancer ses proches. En réalité, Benoît XII veille à examiner les qualités intellectuelles et morales des bénéficiers «à l'exception des parents et familiers des cardinaux et des maîtres en théologie». Il s'attache surtout à satisfaire les gradués des universités. Le tiers des bénéfices attribués pendant son pontificat le seront à des clercs issus de leurs rangs. Bernard Guillemain souligne que l'époque des collations de Benoît XII marque la grande faveur des universitaires[44].

Doyen de Paris

La promotion comme doyen de l'Église de Paris, le 30 mai 1335, revêt une autre importance[45]. Elle met fin à la courte carrière de curialiste d'Olivier qui est tenu, suivant les récentes dispositions du souverain pontife, de quitter Avignon. Ayant charge d'âmes, le doyen de Paris est contraint à résidence continuelle et personnelle auprès de son chapitre.

---

42 J.-M. VIDAL, *op. cit.*, p. 21, 41, 43, 65, 120 et 122-124.

43 Reg. Benedicti XII, an. 1, p. 2, ep. 177 (H. DENIFLE, *op. cit.*, p. 227).

44 B. GUILLEMAIN, *La politique bénéficiale..., op. cit.*

45 Reg. Benedicti XII, an. 1, p. 2, ep. 58. (H. DENIFLE, *op. cit.*, p. 227). Olivier Salahadin n'a pas été doyen de Tours comme l'indique l'abbé N. TRAVERS, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, Nantes, 1836, t. I, p. 424. Voir Dom MARTÈNE, *Gallia christiana*, Église de Nantes, t. XIV, col. 825.

Olivier Salahadin succède à Gui Baudet qui se démet du doyenné de Paris pour répondre sans doute à cette même exigence[46]. Célèbre canoniste, conseiller du roi, Gui Baudet est devenu depuis quelques semaines chancelier de France[47]. En dépit de fonctions officielles très prenantes, le roi le charge de poursuivre le règlement du conflit opposant son ancien chapitre à Guillaume de Chanac, évêque de Paris, au sujet des draperies funèbres, des torches et des flambeaux utilisés lors des funérailles du pape Jean XXII[48]. Olivier Salahadin côtoie cet ancien professeur de droit de l'université de Paris, désormais en charge des relations avec les puissances étrangères, qui va bientôt s'occuper activement du duché de Bretagne[49].

N'ayant pas encore perdu le droit d'élire leur évêque, les chanoines de Paris forment alors une grande aristocratie sacerdotale attachée à ses privilèges. Le chapitre possède une juridiction «quasi épiscopale», relevant directement du pape en appel. «Si de droit tous les chanoines sont nommés par l'évêque, écrit E. des Gaviers, ce n'est pas lui qui dirige le chapitre. C'est, sous la haute autorité de la papauté, le doyen qui préside à ses activités. Le chapitre, c'est un fait important à remarquer, est directement rattaché au Saint-Siège. C'est peut-être là d'ailleurs une des explications de la valeur et de l'autorité du chapitre cathédral de Paris ; les lettres des papes ou celles des légats ou encore les visites que font ces derniers maintiennent un idéal et une discipline que l'on ne retrouve pas toujours dans les autres chapitres[50].»

Bien que l'évêché de Paris dépende encore de l'archidiocèse de Sens, la charge de doyen est prestigieuse. Première «dignité» du chapitre, le doyen possède un «droit de procuration» lui permettant d'être reçu gratuitement avec son vicaire dans les villes de son chapitre qui, tel un seigneur féodal, possède des droits de haute, moyenne et basse justice, un tribunal – la barre du chapitre – et une prison[51].

Nommé *sub exspectatione*, c'est-à-dire avec expectative de prébende, Olivier Salahadin devrait attendre, selon l'usage, la vacance d'une prébende pour en percevoir le plein revenu : «La règle générale, en usage dans les chapitres, écrit Bernard Guillemain, était de proportionner le nombre des chanoines aux revenus et aux fonds des églises : lorsque, dans la plupart des églises, la mense capitulaire eut été divisée en un nombre déterminé de prébendes distinctes, il y eut autant de chanoines

---

46 Dom MARTÈNE, *Gallia christiana*, t. VII, col. 209. Et non à Amisius de Aurelianis comme l'indique C. DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, dans l'*Index rerum* (non paginé) à la référence «Oliverus Saladin». Ami d'Orliens, ou Amisius le Ratif pour Guérard, fut doyen de 1321 à 1331.

47 Gui Baudet succède, le 3 mars 1335, à Guillaume de Sainte-Maure, décédé le 24 janvier 1335. Le chancelier de France appartient au groupe des grands officiers de la couronne. Il occupe parmi eux le deuxième rang après le connétable. Garde des sceaux, chef suprême de la magistrature, il tient une place éminente au Conseil du roi dont il est le représentant naturel et le porte-parole. Cf. G. TESSIER, *Diplomatique royale française*, Paris, 1962, p. 137.

48 P.-C. TIMAL, J. METMAN, «Évêques de Paris et chapitre de Notre-Dame, la juridiction dans la cathédrale au Moyen Âge», *Huitième centenaire de Notre-Dame de Paris*, *op. cit.*, p. 126 : la cause de l'évêque est condamnée le 12 avril 1335.

49 Gui Baudet se démet du doyenné de Paris et d'un archidiaconé dans le diocèse d'Empire de Besançon pour recevoir canonicat, prébende et archidiaconé à Reims et devenir évêque de Langres en 1336 : B. GUILLEMAIN, *op. cit.*, p. 53, et A. BAUDRILLART, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, 1932. À Paris, le chapitre de Notre-Dame a juridiction sur ses clercs et ses serviteurs, sur le cloître, sur le parvis, sur l'Hôtel-Dieu, sur ses terres de la rive gauche et sur la cathédrale ; le chapitre partage avec l'évêque la juridiction sur la nef et sur les bas-côtés.

50 A.-C. GABRIEL, E. DES GAVIERS, art. cité, *Huitième centenaire de Notre-Dame de Paris*, *op. cit.*, p. 187.

51 Dans son *Histoire et recherches des Antiquités de la Ville de Paris*, Henri Sauval écrit, en 1724 : «Le chapitre de Notre-Dame de Paris est le plus considérable du royaume, moins par le grand nombre de ses bénéfices et de leur revenu que par le mérite et la distinction de la plupart des ecclésiastiques qui le composent.»

que de prébendes, car les conciles du XIIIe siècle prirent soin d'interdire le partage d'une prébende entre deux chanoines. Le nombre des chanoines ne pouvait être augmenté qu'autant que s'accroissaient les revenus de l'église : de nouvelles prébendes étaient alors créées.»

Le chapitre de Notre-Dame de Paris dispose alors de huit dignités et de cinquante-deux prébendes. L'attente d'un revenu peut être longue. La règle veut en effet que les chanoines surnuméraires ne touchent que des «distributions». Mais le 25 juillet 1335, les chanoines se réunissent «au son de la cloche» pour délibérer de la situation du doyen. Selon la coutume et en raison des circonstances évoquées, Olivier Salahadin n'a pas de droit aux revenus, ni – au sens propre du terme – de voix au chapitre. Par une faveur spéciale, le doyen est admis aux délibérations ainsi qu'au partage des intérêts[52].

Gui Baudet et les affaires de Bretagne

Du fait de ses relations avec Gui Baudet, Olivier Salahadin ne peut rester dans l'ignorance de l'évolution des relations entre la France, la curie et le duché de Bretagne. Le duc Jean III préside aux destinées de la Bretagne depuis longtemps. Privé d'héritier en ligne directe, il se livre à des combinaisons successorales qui engagent mal l'avenir. L'une d'elles inquiète particulièrement le roi Philippe VI de Valois : Jean III songe, en 1336, à marier sa nièce, Jeanne de Penthièvre, héritière présumée du duché, au comte de Cornouaille, frère d'Édouard III d'Angleterre. Pour parer aux conséquences inquiétantes du projet, Philippe VI obtient du pape Benoît XII, le 30 août 1336, qu'il instaure une réserve générale de toutes les églises cathédrales du duché[53]. Cette précaution, dont Gui Baudet semble être le maître d'œuvre, comme chancelier de France, souligne l'intérêt stratégique que représente encore le choix des prélats bretons, en raison de la situation maritime des cités épiscopales. On imagine que l'instauration de la réserve pontificale retint l'attention du doyen de Paris. «On distingue maintenant, écrit B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, quelles puissances vont dominer les nominations. Ce sera un partage entre le pape et le roi au détriment du chapitre et du duc. Parfois le chapitre procède à l'élection que la réserve entache de nullité. Le pape casse donc l'élu et tantôt le renomme, tantôt pourvoit un autre personnage.»

Quelques traces de procédures marquent les cinq années passées à la tête du chapitre de Notre-Dame. Olivier Salahadin entame une action contre le maître Gérard de Monte qui doit lui céder une prébende[54]. Comme doyen, il poursuit la querelle engagée avant son élection, entre son chapitre et l'évêque de Paris, Guillaume de Chanac[55]. Gui Baudet, devenu évêque de Langres, met fin au litige le 1er décembre 1336.

Olivier Salahadin préside le chapitre de Paris le 20 décembre suivant. Les chanoines réorganisent, ce jour-là, avec précision, les modalités de la collation des bénéfices[56]. Un dernier document, daté de 1339, atteste son action à la tête du chapitre de Paris[57].

---

52 GUÉRARD, *Collection des cartulaires de France, t. IV, Ecclesiæ Parisiensis Chartularium, pars secunda*, Paris, 1850, p. 231 et 232. En réalité, quarante-neuf prébendes et six demi-prébendes qui sont des bénéfices entiers. Le doyen et le chantre touchent chacun deux prébendes, A.-C. GABRIEL, E. DES GAVIERS, art. cité, p. 187. Le 18 juillet 1336, Rigaldo de Ruppe, reçoit *per assecutionem ab Oliverio Saladini* le canonicat de Léon, J.-M. VIDAL, *op. cit.*, p. 249.

53 J.-M. VIDAL, *Lettres closes et patentes intéressant les pays autres que la France*, t. I, Paris, 1913, p. 141, note 213. – B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *op. cit.*, p. 224-225. – B. GUILLEMAIN, *op. cit.*, p. 41.

54 Dom MARTÈNE, *op. cit.*, t. VII, col. 209.

55 ID., *ibid.*

56 GUÉRARD, *op. cit.*, p. 236-238.

57 Le doyen instaure un «livre noir» destiné à répertorier les chanoines mauvais payeurs. Dom MARTÈNE, *op. cit.*

Le 17 août 1339, Benoît XII intervient dans les affaires de Nantes. Pendant plus de trente ans, en effet, l'évêché de Nantes avait été tenu par Daniel Vigier, prélat connu pour avoir assisté au concile de Vienne. À sa mort, le 13 février 1337, et en dépit de la réserve pontificale, le chapitre de Nantes avait désigné Bonabes de Rochefort, chanoine de Nantes, familier du duc, qui demeurait à la curie. Pour le principe, le pape avait annulé l'élection et procédé à la nomination de son collaborateur curialiste en bonne et due forme.

À la mort de Bonabes, le chapitre de Nantes affecte à nouveau d'ignorer la réserve de 1336 : il désigne Guillaume de Machecoul, lointain parent du duc et chanoine de Nantes. Pour éviter l'instauration d'une coutume, le pape casse l'élection et signifie au doyen et au chapitre de Nantes, ainsi qu'à Pierre Fretault, métropolitain de Tours, la réserve assignée au siège de Nantes depuis 1336[58].

Évêque de Nantes

Le 14 juillet 1340, Olivier Salahadin est nommé évêque de Nantes par Benoît XII[59]. L'état de fortune du nouvel évêque permet qu'il fasse sa soumission à la Chambre apostolique dès le 3 août suivant[60]. Olivier Salahadin doit en effet verser tout ou partie d'une taxe de 1 500 florins. Cet impôt, appelé «communs services», en raison de sa répartition à part égale entre la Chambre apostolique, c'est-à-dire le pape, et la chambre du Sacré Collège, c'est-à-dire les cardinaux ayant pris part à son élection, est censé représenter le tiers du revenu annuel de l'évêché dévolu. Le revenu de Nantes peut être ainsi évalué à 4 500 florins.

Mis à part l'évêché de Dol qui possède une puissante seigneurie temporelle, Nantes est le plus riche des diocèses bretons. Son revenu, inférieur au revenu moyen des évêchés français, est prélevé sur près de cent trente paroisses, abbayes ou prieurés, répartis en cinq doyennés : Nantes, Clisson, Retz, La Roche-Bernard et Châteaubriant. Mais pour J. Gaudemet, on peut tenir pour riche un évêque qui paye plus de mille florins de «services communs[61]».

Olivier Salahadin s'est éloigné de la Bretagne depuis plus de trente ans. Les liens familiaux et le canonicat saint-politain ont maintenu des attaches que certains ont jugé «bien relâchés». Il quitte un décanat prestigieux et le monde universitaire cosmopolite. Il s'éloigne de Notre-Dame de Paris pour une petite cathédrale «sobre et grave». Saint-Pierre de Nantes est encore une église romane ornée d'un clocheton de bois. Le chœur, cerné d'un maigre déambulatoire, dessert trois petites chapelles, l'une étant dédiée à sainte Madeleine[62]. Le prélat est appelé à résider dans le vieil évêché reconstruit au début du XIIe siècle par l'évêque Brice, à proximité de la grande porte de la cité.

L'entrée solennelle de l'évêque dans la capitale bretonne obéit à d'anciens privilèges : «Item a droit ledit seigneur Evesque de faire sa première Entrée dans la ville de Nantes, monté sur un cheval blanc, assisté de quatre barons de Bretagne dont celuy de Ponchas-

---

58 G. DAUMET, *Benoît XII (1334-1342). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France*, Paris, 1920, p. 382, n° 629 et 630.

59 C. EUBEL, *Hierarchia cattholica medii*, Munich, 1898-1900, p. 355 ; Reg. Vat. Benedicti XII, an. 6, ep. 283. (H. DENIFLE, *op. cit.*, p. 227). Sous le pontificat de Benoît XII, quarante-neuf évêques du royaume de France ont été nommés par le pape, contre neuf seulement élus par les chapitres cathédraux.

60 Et non en 1339, comme l'indique Dom MORICE, *Histoire de Bretagne*, t. II, Catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne, p. XVIII (liste des évêques de Nantes), ou TRESVAUX, *op. cit.*, p. 73.

61 J. GAUDEMET, *Le gouvernement de l'Église à l'époque classique : le gouvernement local*, Paris, 1980, p. 70. (Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident, t. 8/2).

62 M.-G. DURVILLE, «Les fouilles de l'évêché de Nantes, 1910-1913», supplément au *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1913, p. 11.

teau tient le premier rang, celuy de Raiz le second, celuy d'Ancenis le troisième, celuy de Chasteaubriand le quatrième ; les quels au jour assigné pour la ditte entrée, le doivent aller prendre dans l'hôpital de Sainct-Clément-lès-Nantes... et le baron de Chasteaubriand luy doit tenir l'estrier pour monter à cheval et tenant en main une des rennes de la bride du dit cheval, du costé gauche, et le baron de Pontchasteau la droite et les barons de Raiz et d'Ancenis les deux longes de la croupière, le doivent ainsy conduire depuis l'hopital susdit jusqu'à la grande porte de la ditte cathédrale[63].»

Les barons qui accompagnent Olivier Salahadin lors de son entrée solennelle à Nantes et que l'évêque accueille à sa table pour clore la cérémonie, portent le nom d'anciennes terres épiscopales. Leurs pères se sont naguère emparés des dîmes de ces vastes seigneuries et ils ne reconnaissent à l'évêque que des droits honorifiques[64]. Le baron de Pontchâteau est Olivier III de Clisson, ami d'enfance de Philippe de Valois, marié à Jeanne de Belleville, célèbre alors pour sa beauté : Jeanne est la mère, par une première alliance, du jeune Geoffroy de Châteaubriant, VIIIe du nom, qui tient l'étrier. Gérard IV de Chabot, fils de «Girard dist le Benest», marié à Catherine de Laval, porte le titre de baron de Retz. Geoffroy d'Ancenis, enfin, marié à Blanche d'Avaugour, est le dernier représentant de la branche aînée des Ancenis.

Le cheval ayant porté l'évêque est de robe blanche, couleur qui marque partout en Occident la préséance absolue[65]. Geoffroy de Châteaubriant le reçoit en récompense du service rendu. Gérard de Chabot hérite des nappes et des serviettes du banquet, *pour luy avoir laver avant la table*. Geoffroy d'Ancenis, quant à lui, ne demeure pas en reste et s'approprie sans façon un peu de vaisselle[66].

Des cérémonies identiques se déroulent avec plus ou moins de faste dans les principales cités du diocèse. À Guérande, c'est le seigneur du Grand-Cleux qui attend le prélat à l'entrée de la ville, près de la chapelle Saint-Michel, pour tenir sa «hacquenée en poil blanc, acoutrée, oreillée en l'écurie dudit [...] évesque», jusqu'à la porte de l'église Saint-

63 P. GRÉGOIRE, «Droits et privilèges des évêques de Nantes», *Revue historique de l'Ouest*, juillet 1885, 1re année, 2e livraison, p. 60-71 (p. 67).

64 H. GUILLOTEL, «La place de Châteaubriant dans l'essor des châtellenies bretonnes (XIe-XIIe siècles)», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVI, 1989, p. 9.

65 N. Travers (*op. cit.*, t. I, p. 425) indique qu'Olivier Salahadin fut le premier évêque que l'on *trouve* avoir été porté à son autel dans la salle épiscopale et précise que l'on ignore quand ce cérémonial a commencé à Nantes. Bien entendu, le nouveau prélat n'a pas institué cette pompe : il n'aurait pas pu le faire sans soulever de vives contestations. Léon Maître précise avec raison que l'on ne crée pas de servitude de cette nature au XIVe siècle. On y vivait suivant les règles établies dans les siècles antérieurs. De leur côté, les barons ne pouvaient pas échapper à ce reliquat de soumission. On verra même plus tard Jean de Montrelais, évêque de Nantes, rappeler au duc Jean de Bretagne le devoir d'assister en personne à son entrée épiscopale pour faire son devoir en tant qu'ayant droit des barons de Retz et de Châteaubriant. Gilles de la Baume-Le Blanc, qui prit possession du siège de Nantes le 5 mars 1679, n'omet pas, dans sa déclaration des droits et privilèges, d'énumérer les devoirs des barons bretons, sans se soucier de savoir que l'ayant droit des barons de Retz et de Châteaubriant n'est autre que Louis XIV... Évoquant la dignité des évêques de Paris, Guérard (*op. cit.*, t. I, préface, p. LVI) rapporte que les sires de Montmorency, les comtes de Saint-Paul, les comtes de Bretagne et même le roi de France devaient porter sur leurs épaules la litière du prélat, le jour de son inauguration. Racontant la réconciliation, le 24 juillet 1177, entre l'empereur et le pape, A. Paravicini Bagliani indique que Frédéric Barberousse accomplit son devoir d'écuyer en tenant la bride du cheval blanc du pape Alexandre III. Et lorsque le pape rentrait à Rome, les sénateurs allaient à sa rencontre et le cérémonial exigeait que le pape leur fît don de son cheval blanc, quitte à le racheter immédiatement. A. PARAVICINI BAGLIANI, *La cour des papes au XIIIe siècle*, Paris, 1995.

66 «Geoffroy, baron d'Ancenis, qui, avec les trois autres barons déjà nommés, avait porté l'évêque depuis l'aumônerie de Saint-Clément, ou hôpital de Notre-Dame, hors les murs, jusqu'à sa cathédrale, voulut pour ce service avoir quelques écuelles d'étain, un mortier et d'autres vils ustensiles de cuisine. Olivier s'opposa à cette demande, et par jugement rendu en 1340, le baron d'Ancenis dut restituer le tout à Remond Saladin, frère de l'évêque.» N. TRAVERS, *op. cit.*, p. 424.

Aubin. Là encore, le seigneur du Cleux hérite du cheval au terme de la cérémonie, «ainsi [qu'il] a été tenu, usé, observé par longtemps plus que mémoire d'homme[67]».

Les revenus de l'évêque de Nantes comptent, à côté des «procurations» touchées lors des visites pastorales[68] et d'un droit d'«esmage», une prérogative curieuse, nommée «ban de vin et droit d'étanche» qui donne au prélat, pendant quinze jours, le privilège exclusif de débiter le vin dans la ville de Nantes.

«Tout ecclésiastique qui était investi de la dignité épiscopale, écrit Léon Maître, montait par ce seul fait au premier échelon de la hiérarchie féodale, il devenait sur ses terres haut justicier et jouissait, à l'égal des puissants, de tous les droits seigneuriaux. [...] Les droits de guerre, les droits de chasse, de moulin, de bâtardise, de déshérence, de four, de pêche, de corvée et bien d'autres faisaient partie de son apanage[69].»

Nantes au début de la guerre de Succession

L'attitude de l'évêque pendant la guerre civile bretonne sera diversement appréciée. Pour l'abbé Travers, il ne paraît pas pencher pour l'un plus que pour l'autre des partis. Pour d'autres, les évêques bretons, désignés par des papes français ou francophiles, ne peuvent que soutenir l'arrêt de Conflans et opter pour Charles de Blois, à l'exception de ceux de Quimper et de Vannes[70].

Les choses ne sont pas si simples. En raison de ses relations anciennes avec Guy Baudet[71] et de son séjour à la curie, Olivier Salahadin est informé des affaires de Bretagne. Il connaît la raison de l'extension de la réserve pontificale aux cités épiscopales bretonnes et le détail du mariage conclu entre Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre. Il a pris possession du diocèse de Nantes en 1340, peu de temps avant que le conflit entre la France et l'Angleterre ne soit momentanément suspendu par la trêve signée à Esplechin grâce à l'entremise du pape. On se risque peu à lui prêter une certaine clairvoyance à l'égard du sort réservé à Jean de Montfort, dont chacun devine qu'il sera contraint de se tourner vers l'Angleterre.

En effet, les premiers événements qui suivent le décès du duc Jean III de Bretagne, mort au mois d'avril 1341, se déroulent à Nantes. Jean de Montfort, prétendant au duché, investit la ville à la tête d'une petite troupe. Il souhaite y recevoir au plus vite l'hommage des prélats, des barons et des chefs de villes en provoquant une réunion pour le mois de mai. Bertrand d'Argentré précise que nul n'y paraît. On imagine cependant combien un soutien affiché de l'évêque de Nantes eût été apprécié du compétiteur.

Il s'agit de la part d'Olivier Salahadin d'une prise de position déterminée. N'oublions

---

67 Mis DE SÉCILLON DE KERFUR, «Premières entrées des évesques de Nantes en la ville de Guérande», *Revue historique de l'Ouest*, 9e année, 7e livraison, novembre 1893, p. 776-784 (p. 776-777).

68 Tribut alimentaire exigible pour le visiteur et sa suite ainsi que pour la nourriture de leurs montures, dont le montant fut fixé par Benoît XII le 18 décembre 1336 : 200 gros sous tournois pour les églises cathédrales, 140 pour les monastères, églises, prieurés, etc. «L'évêque de Nantes percevait 129 procurations dont 7 acquittées par les abbayes s'élevaient au chiffre de 2 240 gros tournois, à raison de 160 par unité, tandis que les 122 autres, à raison de 140 chacune, produisaient un revenu de 17 080 gros. À cette somme, il convient d'adjoindre 25 livres tournois, provenant de pensions levées à la place des procurations.» F. LOT, R. FAWTIER, *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, t. III, Institutions ecclésiastiques, Paris, 1963, p. 375.

69 L. MAÎTRE, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Loire-Inférieure, t. IV, Archives ecclésiastiques, séries G et H*, introduction, p. X ; du même, «La seigneurie des évêques de Nantes», *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. XXI, 1882, p. 83.

70 A. DUPOUY, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1932, p. 116.

71 Le chancelier de France est mort en 1338.

pas que l'évêque réside dans la place, tenue en armes par Jean de Montfort. «La ville était le centre le plus peuplé du duché, souligne Michael Jones, et le support matériel et psychologique qu'elle pouvait offrir serait un avantage considérable dans la lutte pour le pouvoir.»

Cela constitue-t-il pour autant un ralliement au parti de Charles de Blois ? Rien n'est moins sûr. Olivier Salahadin connaît les multiples conflits d'autorité qui ont longtemps opposé aux ducs les évêques bretons en général et les évêques de Nantes en particulier. Ces conflits sont les effets locaux de questions fondamentales posées depuis un siècle par les théologiens et les canonistes sur la *plenitudo potestatis*. L'évêque s'aligne sur la position traditionnelle de la curie qui se juge étrangère, depuis Innocent III, aux questions féodales ou temporelles.

Alors que l'arrivée à Nantes, le 10 juillet 1341, de Richard de Swaffham, émissaire du roi Édouard III, éclaire ceux qui doutent encore des alliances en voie de se nouer, nous allons voir se détériorer rapidement les rapports entre l'évêque et le parti blésiste[72]. Lorsque les pairs ecclésiastiques et laïques du royaume se trouvent réunis à Paris, pendant l'été, pour statuer sur les demandes en réception d'hommage déposées par les deux compétiteurs, l'évêque de Nantes brille par son absence : «Enfin, écrit dom François Plaine, le point essentiel du litige consistant, comme il a été dit, à déterminer quel était au juste l'état des coutumes bretonnes en matière de succession, une commission, présidée par les évêques de Noyon et de Langres, fut chargée de faire venir du pays même des témoins d'âge et de caractère à inspirer la confiance la plus entière, afin de recueillir leurs dépositions et de savoir la vérité[73].» Les trois évêques de Léon, Saint-Brieuc et Saint-Malo se présentent devant la commission et témoignent en faveur de Charles de Blois. Des archidiacres représentent Nantes et Vannes. Chacun connaît la suite et le choix de Philippe VI, inclus dans l'arrêt de Conflans.

Comment expliquer l'absence d'Olivier Salahadin à Paris alors que s'y traite une affaire importante et que l'évêque ne semble pas rechigner aux voyages lointains ? Peut-être juge-t-il opportun de rester à Nantes pour ne pas livrer la cité au seul pouvoir des hommes de Jean de Montfort. Il préside en effet une église divisée : Philippe du Château, le vieux doyen de Nantes et vicaire général, qui fut longtemps un proche collaborateur du duc Jean III, opte ouvertement pour le parti de Montfort[74]. Sans doute l'évêque se sent-il étranger à un conflit que déplore la curie, désolée de voir disparaître ses projets de nouvelle croisade en raison de la lutte anglo-française.

Le siège de Nantes figure parmi les premières opérations militaires de ce qui devient la «guerre de Succession de Bretagne». L'armée franco-bretonne, aux ordres du duc de Normandie, fils du roi Philippe VI, atteint la capitale bretonne vers le début du mois de novembre 1341. Elle y fait jonction avec une flotte qui remonte la Loire. La légende, qui s'amarre parfois à la réalité, s'empare de l'histoire de ce siège pour y greffer des exactions propres à épouvanter : il s'agit des têtes des

---

72 M. JONES, «Nantes au début de la guerre civile en Bretagne», *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Études d'histoire urbaine (XIIe-XVIIIe siècle) offertes à Bernard Chevalier*, Tours, 1989, p. 105-120, et «Ancenis, Froissart et la guerre de Succession en Bretagne (1341)», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 91-102.

73 Dom F. PLAINE, «Charles de Blois, duc de Bretagne, et ses accusateurs anciens et modernes», *Revue des questions historiques*, Paris, t. XXI, 1872, p. 51. Les prélats se sont-ils par ailleurs assemblés à la mort de Jean III ? Il est difficile de l'affirmer. Bertrand d'Argentré le pense qui implique sept évêques sur neuf pour Charles de Blois, dom Lobineau également qui accorde six partisans au comte de Montfort. L'abbé Travers soutient que la réunion eut lieu à Nantes. Tous s'accordent pour affirmer qu'il fut décidé d'agiter l'affaire dans une assemblée plus nombreuse.

74 G. MOLLAT, *Études et documents sur l'histoire de Bretagne (XIIIe-XVIe siècles)*, Paris, 1907.

malheureux Bretons décapités, catapultées dans la ville par-dessus les remparts[75].

Les événements tournent à l'avantage des Franco-Bretons dans des circonstances restées obscures. Jean de Montfort est livré par les Nantais, selon les uns, ou négocie sa reddition, selon les autres. Conduit à Paris, il est, comme l'écrit dom Lobineau, «serré» en la grosse tour du Louvre.

Charles de Blois écarté de la gestion de Nantes

Son rival, Charles de Blois, entre dans Nantes. La ville devient jusqu'à la fin du conflit la place la plus sûre de son parti. Olivier Salahadin peut alors observer cet étrange duc de Bretagne. Âgé de vingt-trois ans, fils de Guy de Blois-Châtillon et de Marguerite de Valois, Charles est le neveu du roi de France, Philippe VI de Valois. Mystique borné et cruel pour certains, «animé d'une vertu trop haute» pour La Borderie, courageux au combat, Charles laisse paraître une piété démonstrative et affiche une humilité inappropriée à l'autorité que doit exercer un chef de guerre. Il calque son mode de vie sur celui d'Yves Hélori qu'il vénère par-dessus tout. «En présence d'hommes d'Église, écrit Jean-Christophe Cassard, il multiplie les gestes d'humilité, se décoiffe et s'incline du chef, s'effaçant devant les prélats et les autres ecclésiastiques gradués, chaleureux et bon enfant dans la réception des Frères mendiants et des simples clercs. Le duc feint près d'eux d'oublier son éminente dignité terrestre pour ne retenir que son indignité de laïc devant les représentants du Seigneur qui le surpassent par la grâce qu'ils ont reçue de Lui. Il traite à sa table les évêques et les maîtres, installe à celle de ses écuyers les moindres clercs et les fait servir en premier, avec honneur et révérence[76].»

La chute de Nantes intervient le 21 novembre au plus tard. Mais Charles de Blois ne semble pas immédiatement investi du pouvoir dans la capitale bretonne. C'est Robert Bertrand, seigneur de Briquebec, maréchal de France et capitaine pour le roi en Bretagne, qui signe ce jour-là, avec l'évêque de Nantes, un acte destiné à imposer chaque livre de viande vendue dans la ville. La recette est destinée à restaurer les murs et les autres ouvrages publics[77]. Un accord de même nature est signé quelques semaines plus tard avec Païen de Maillé, sénéchal du Poitou et lieutenant du maréchal, fixant cette fois le prix du pain, de la viande et des poissons dans la ville[78].

«Pendant l'intérim, écrit Michael Jones, Nantes fut gouvernée, non pas par Charles de Blois et sa femme en tant que nouveaux duc et duchesse de Bretagne, mais par une commission royale dirigée à la fois par le maréchal Bertran et l'évêque.»

La grâce de Dieu et du Saint-Siège de Rome

Lors des décisions arrêtées de concert avec les représentants du roi, l'évêque de Nantes s'intitule : «Olivier par la grâce de Dieu et du Saint-Siège de Rome, évêque de Nantes.» «Olivier était théologien, commente l'abbé Travers, mais il ne parlait pas théologiquement, puisqu'il mettait Dieu et le pape sur la même ligne[79].»

---

75 C. FALLET, *Histoire des ducs de Bretagne*, Limoges, non daté, p. 73. – Dom F. PLAINE, art. cité, p. 56.

76 J.-C. CASSARD, *Charles de Blois (1319-1364), duc de Bretagne et bienheureux*, Brest, 1994, p. 81.

77 Dom MORICE, *Preuves...*, t. I, col. 1429. Le fait n'est pas nouveau : en 1260, l'évêque Galeran et le duc Jean le Roux réédifient à frais communs le pont de Pirmil sur la Loire.

78 Parchemin original coupé dont les sceaux manquent, conservé aux Archives départementales de Loire-Atlantique, G 1, 18e pièce, cité *in extenso* par M. JONES, «Nantes au début de la guerre civile...» art. cité, p. 114-116.

79 N. TRAVERS, *op. cit.*, p. 430.

L'historien souligne qu'Olivier fut le premier évêque de Nantes qu'il trouve à user de cette formule. En réalité, contrairement à d'autres théologiens de son temps[80], Olivier Salahadin ne met pas Dieu et le pape sur la même ligne, mais Dieu et le «siège de Rome» dont le titulaire se trouve exilé en Avignon. La remarque de l'abbé Travers attire cependant l'attention sur ce que peut signifier cette formule qui va devenir courante au XIVe siècle. L'expression employée ne relève pas d'un emploi de circonstance, destiné à mieux asseoir une position face aux hommes en armes, vainqueurs de Nantes : Olivier Salahadin l'utilisera en effet jusqu'à la fin de sa vie, liant alors son élévation «à la grâce de Dieu et du siège apostolique».

En se proclamant évêque de Nantes «par la grâce de Dieu», l'ancien théologien se conforme à la tradition, notamment nantaise[81]. Il s'appuie aussi sur l'enseignement reçu à Paris. Déjà, lors du quatrième concile de Latran, convoqué en 1215 par Innocent III, il fut admis que le rapport de l'évêque à son Église est un rapport immédiat à Dieu. Thomas d'Aquin, dans son acceptation d'un Dieu personnel, suggéra plus tard que toute personne humaine participe à l'ordre universel en s'adressant directement à Dieu. Henri de Gand et Godefroid de Fontaines enseignaient à Paris que le pape, mais aussi les évêques et les curés, tiennent leur autorité du Christ d'une façon tout à fait directe. Ainsi, que l'évêque soit désigné par le pape, par un chapitre ou même par une autorité laïque, il n'en a pas moins de pouvoir, dont l'essence est divine. «Leur pouvoir, écrit Georges de Lagarde, ne dépend pas des conditions de leur désignation, ils l'exercent en qualité de successeurs des douze apôtres ou des soixante-douze disciples[82].» Godefroid de Fontaines insistait d'ailleurs sur l'immédiateté divine des évêques en affirmant que le Christ n'a pas transmis son pouvoir à Pierre seul pour qu'il le transmette aux apôtres, mais qu'il l'a confié immédiatement à tous simultanément.

Dès lors, pourquoi l'évêque lie-t-il aussi son élévation «à la grâce de Rome» ou, plus tard, «à la grâce apostolique» ? Olivier Salahadin veut-il rendre hommage à un pape habité par le mirage romain ? À première vue, l'évocation rappelle de façon malencontreuse «la réserve apostolique» qui maltraite l'esprit initial de la réforme grégorienne. Cette dernière visait justement à rendre aux chapitres cathédraux l'élection de l'évêque en la libérant du pouvoir féodal, sans pour autant inciter à remplacer la nomination par le souverain par la nomination par le pape. En réalité, la référence constante au siège de Rome ne doit rien aux circonstances de la désignation dont nous avons vu le peu d'importance dans l'esprit des contemporains d'Olivier Salahadin.

L'évocation du siège apostolique a-t-elle alors pour but de rappeler à tous, et aux ducs en particulier, que c'est l'obéissance à Pierre qui garantit la liberté de l'Église face à la domination des puissances séculières ? Peut-être, puisqu'il est vrai que, depuis la large amputation du temporel des évêques de Nantes, par Alain Barbetorte, pour nantir ses compagnons d'armes, les prélats successifs de la capitale bretonne refusent de reconnaître les ducs pour leurs bienfaiteurs. Ils ne souhaitent relever que du souverain pontife[83].

En réalité, bien que le siège de la papauté en semble durablement éloigné, le rappel

---

[80] Dans sa *Summa de potestate ecclesiastica*, composée en 1324, Agostino Trionfo soutient que le pape jouit des mêmes pouvoirs que le Fils de Dieu fait homme, et Alvarez Pelayo soutient, dans son *De statu et planctu ecclesiae*, en 1332, que le pape tient sur terre la place de Dieu, il est *quasi Deus*, et «tout ce qu'il fait, c'est Dieu qui est censé le faire».

[81] Durand par exemple, sacré en 1279, se dit *«Dei gracia Episcopus nannetensis»*, J. DE KERSAUSON DE PENANDREFF, «L'épiscopat nantais à travers les siècles», *Revue historique de l'Ouest*, 6e année, 2e livraison, 1890, p. 195.

[82] G. DE LAGARDE, *La naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen Âge*, Paris, 1958, t. II.

[83] L. MAÎTRE, «La seigneurie des évêques...», art. cité, p. 71.

constant à Rome a surtout comme signification, à ce moment, que le tombeau des apôtres ne doit pas être abandonné et que le siège universel de Rome est établi sur les fondements de la foi.

Clément VI et la diplomatie pontificale

À la mort de Benoît XII, le 25 avril 1341, le collège des cardinaux exhorte les rois de France et d'Angleterre à conclure la paix et s'accorde sur l'élection de Pierre Roger, archevêque de Rouen. Le nouveau pape, qui prend le nom de Clément VI, est connu d'Olivier Salahadin. Il est un personnage important de la mouvance ou de *l'ordo* des théologiens de la faculté de Paris, dont il fut docteur. Olivier Salahadin figurait à ses côtés, parmi les vingt-neuf théologiens qui opinèrent contre le pape Jean XXII lors de la controverse sur la «vision béatifique». Clément VI se montre à l'opposé de son rude prédécesseur. Tout en amabilité et en souplesse, il déploie des manières de grand seigneur.

La trêve signée à Esplechin tirant à sa fin, les menaces de combats se précisent en Bretagne. Elles se concrétisent par l'arrivée de contingents aux ordres de Walter Manny et de Robert d'Artois. Clément VI dépêche aussitôt ses légats vers la péninsule, soucieux de maintenir la paix et de canaliser l'énergie guerrière de l'Europe vers une nouvelle croisade dont il fut naguère le champion. Les hostilités se rallument en octobre 1342 quand Édouard III prend la mer en direction de Vannes. Alors qu'il campe devant la cité, il détache quatre cents hommes aux ordres de Warwick et de Northampton pour assiéger Nantes. Afin de contraindre Charles de Blois au combat, les Anglais incendient les faubourgs de la ville ainsi que l'église Saint-Julien. L'entremise des légats, Annibal de Ceccano et Pierre Després, met fin à cette deuxième campagne de Bretagne par la trêve signée à Malestroit le 19 janvier 1343. Les diplomates pontificaux sont tous deux des anciens maîtres en théologie de l'université de Paris[84].

«La trêve fut mal observée par les troupes laissées en Bretagne, écrit Auguste Dupouy. D'autre part, Philippe VI estimait qu'elle ne couvrait pas les seigneurs félons ou réputés tels. Il fit saisir à Paris Olivier de Clisson, accusé de l'avoir trahi en décembre 1342, puis dix autres. Ils furent exécutés les uns le 2 août et les autres le 29 novembre 1343[85].» Olivier de Clisson, baron de Pontchâteau, avait été l'un des barons bretons porteurs de l'évêque lors de l'entrée solennelle. Philippe VI pousse le soin jusqu'à ordonner de porter la tête du supplicié à Nantes et de l'exposer au-dessus de la porte Sauvetout, «pour épouvanter les autres».

Cette cruauté inutile semble influer sur le comportement de l'évêque. On a le sentiment, au travers de ses actes épiscopaux, qu'il n'hésite plus désormais à entrer en conflit ouvert avec Charles de Blois pour défendre les prérogatives et les revenus de son diocèse.

Les statuts synodaux et la menace d'anathème contre Charles de Blois

Comme ses prédécesseurs sur le siège de Nantes, Olivier tient des réunions diocésaines chargées de préciser la discipline, tant laïque

---

[84] «Annibal de Ceccano, mag. theol., card. S. Laurentii, epis. Neap. et Tusculaenus», H. DENIFLE, *op. cit.*, p. 281. «Pierre Després de Montpezat, né dans le diocèse de Caurien, évêque d'Aix (11 septembre 1318), card. tit. de Ste-Pudentienne (1321?), puis transféré à Praenestin (1323), vice-chancelier (avril 1325), theol. mag.», H. DENIFLE, *op. cit.*, t. II, p. 783. – B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *op. cit.*, t. I, p. 272.

[85] A. DUPOUY, *op. cit.*, p. 120. Olivier de Clisson «commandait à Vannes avec Hervé de Léon en 1342 et y soutint une attaque dirigée par le roi Édouard en personne : mais par une sortie imprudente, il fut fait prisonnier, puis échangé avec le comte de Stafford». Il changea alors de parti : cf. R. KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, fasc. 25, Rennes, 1897, p. 336.

que cléricale, de son diocèse. Les décisions prises sont publiées dans des «statuts» ou des «ordonnances synodales[86]».

À côté de dispositions touchant l'assistance à la messe paroissiale, à la publication des bans ou à l'interdiction aux couples de demeurer ensemble avant la bénédiction nuptiale, Olivier Salahadin prend des mesures visant la Société des ardents, confrérie composée de huit mendiants vivant près de la collégiale Notre-Dame. Il s'attaque également à la sorcellerie, «ce débris des vieilles religions vaincues», comme l'a écrit Michelet. Les sorciers et les sorcières seront excommuniés ainsi que ceux qui les consultent. Les statuts indiquent que leur nombre serait grand dans la ville et diocèse[87].

L'évêque s'attache enfin à défendre les privilèges de l'Église, en imposant de publier le canon VII du concile de Tours de 1282, qui frappe d'anathème ceux qui s'attaquent aux biens d'Église. «Les canons en ce sens deviennent très fréquents à partir du milieu du XIIIe siècle, écrit Jean Gaudemet. Ils traduisent l'opposition aux prétentions toujours plus agressives des seigneurs et des villes contre la juridiction ecclésiastique, le privilège du for, l'usage, souvent excessif, de l'excommunication, l'immunité fiscale du clergé et des terres d'Église[88].»

Le message s'adresse sans aucun doute à Charles de Blois. Le duc est à court d'argent. Il vient d'emprunter 32 000 florins d'or au pape lors d'un récent voyage en Avignon. Le 17 juillet 1345, il prend des mesures destinées à fortifier la capitale bretonne. Lors d'une réunion qui se tient à Guingamp, les marques de prévenance à l'égard des gens d'Église ne semblent plus d'actualité. «Item, avons ordonné en nostre Grant Conseil, que tous les gens de l'église soint contraincts à contribuer, chacun selon son estat, aux réparations de nostre dite ville et aux gaigiers d'icelle. Et voullons et leur octroyons que ce ne leur portera prejudice à leurs franchises et libertez, ni à leurs successeurs, en tout le temps advenir».

La distance semble encore plus marquée lorsque Jeanne de Bretagne réunit à Nantes, le 31 janvier 1347, son Grand Conseil pour prendre des dispositions en vue de renforcer la garde de la ville. Olivier Salahadin brille par son absence alors que Geoffroy de Saint-Guen, évêque de Vannes, et les archidiacres de Penthièvre et de Tréguier entourent l'épouse de Charles de Blois.

La canonisation de saint Yves

L'année 1347 est en effet marquée par la reprise des hostilités sur le sol de la Bretagne. Alors que Charles de Blois rassemble son armée à Nantes, Olivier Salahadin prend la route d'Avignon où le pape Clément convoque le 19 mai un consistoire en vue de célébrer la canonisation d'Yves Hélori[89].

Rivaux pour la conquête du duché, mais unis dans la dévotion à l'ancien prêtre du diocèse de Tréguier, les partis de Blois et de Montfort ont exprimé au souverain pontife leurs souhaits de voir la glorification d'Yves Hélori, déjà vénéré comme un saint dans le duché. Certains pensent que, par son entremise, la guerre civile pourra s'éteindre en Bretagne.

L'évêque de Nantes fut sans doute surpris par les changements survenus en Avignon depuis l'époque où, chanoine de Léon, il occu-

---

86 B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, «Les statuts synodaux d'Alain de la Rue, évêque de Saint-Brieuc (1421)», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVII, 1920, p. 1-144.

87 A. ARTONNE, L. GUIZARD, O. PONTAL, *Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France du XIIIe à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, 1969, p. 318. – Dom MORICE, *Preuves...*, t. I, col. 1491-1492. – Dom MARTÈNE, *Thesaurus novus anecdotorum*, 1717, t. IV, col. 960-961. – N. TRAVERS, *op. cit.*, t. III, fol. 429.

88 F. LOT, R. FAWTIER, *op. cit.*, t. III, liv. II, «Les institutions ecclésiastiques en France du milieu du XIIe au début du XIVe siècle», par J. Gaudemet, p. 318.

89 Dom MARTÈNE, *op. cit.*, t. XIV, col. 825.

pait un emploi modeste à la curie comme exécuteur des décisions de la chancellerie. La cour pontificale réside maintenant dans le double palais édifié par Benoît XII et Clément VI, guidée par un souverain pontife «qui sait être pape», grand seigneur doublé d'un fin diplomate aux larges vues.

Un manuscrit du XVe siècle, offert aux bollandistes, contenaient les actes de la canonisation de saint Yves. Les portions reproduites par les copistes permettent d'évoquer la cérémonie[90]. Après un discours préliminaire et l'introduction de la demande, le pape Clément VI demande l'avis des prélats présents au consistoire. Le patriarche d'Antioche et l'archevêque de Bordeaux s'expriment et laissent la parole à l'évêque de Nantes.

Seul Breton à s'exprimer au cours de la cérémonie, Olivier Salahadin débute son sermon par quelques mots tirés du psaume 17 : *Laudans invocabo Dominum*[91]. «Il emploïa, précise dom Lobineau, une division prise d'un sermon de S. Augustin sur l'Oraison Dominicale, où ce saint Père nous enseigne que celui qui prie doit éviter deux choses, de demander ce qu'il ne doit pas demander, & de s'adresser à qui il ne doit pas s'adresser[92].»

Les évêques de Mirepoix, de Sagunte, de Trivento, dans l'Abruzze, et de Ferns, en Irlande, s'expriment à leur tour, avant que Clément VI n'inscrive solennellement Yves Hélori au catalogue des saints. Mais, le prestige des orateurs dût-il en souffrir, les bollandistes se bornent à indiquer le sujet des *collationes* débitées à cette occasion. La raison en est, disent-ils, que ces sermons sont remplis de lieux communs et sans intérêt pour l'histoire...

On peut alors se demander comment les leçons d'Olivier furent conservées à Nantes. L'abbé Travers, mort en 1750, indique en effet que l'Église de Nantes faisait l'office de saint Yves avec les leçons extraites du sermon d'Olivier Salahadin à Avignon : «La première exceptée qui n'est qu'un méchant exorde de l'ordinataire du bréviaire...»

Alors qu'Olivier Salahadin prêche en Avignon, les combats reprennent en Bretagne. L'armée rassemblée à Nantes par Charles de Blois tente de reprendre la place de la Roche-Derrien. Au cours de la bataille, si funeste aux intérêts de Blois, périssent «de coup de hache ou de mace», deux barons bretons porteurs de l'évêque, Geoffroy de Châteaubriant et Gérard IV de Chabot, baron de Retz[93].

La peste noire

L'évêque prolonge son séjour hors de Nantes, puisqu'en mai 1348, Philippe du Château, doyen de Nantes et vicaire général, maintenant rallié au parti blésiste, expédie les affaires en son nom[94]. Sans doute fut-il retenu par l'épidémie de peste qui, arrivée en France par les ports de Provence, atteint la basse vallée du Rhône dès la fin de l'année 1347. La peste gagne rapidement Avignon et décime la cité papale. Dès le mois d'avril 1348, plus de sept mille maisons d'Avignon sont vides. La curie pontificale interrompt ses travaux et les cardinaux se retirent dans les montagnes voisines. Malgré les cas de peste qui ont frappé les croisés dans le passé, l'épidémie paraît en Europe comme une maladie nouvelle, perçue comme une manifestation de la colère divine face à l'humanité pécheresse. Le fléau est tel

---

90 A. DE LA BORDERIE, J. DANIEL, R.P. PERQUIS, D. TEMPIER, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, 1887, p. 7.

91 *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, 1880, p. 105.

92 Dom LOBINEAU, *Les vies des saints de Bretagne*, Rennes, 1725, p. 256.

93 Clément VI devait à nouveau envoyer ses légats, Annibal de Ceccano et Étienne Aubert, cardinal de Clermont, le futur pape Innocent VI, pour négocier une nouvelle trêve.

94 Titres de la Trinité de Rieux, J. DE KERSAUSON DE PENANDREFF, art. cité, *Revue historique de l'Ouest*, 6e année, 5e livraison, 1890, p. 584.

que les solidarités médiévales disparaissent et que l'Église elle-même paraît impuissante.

À croire l'abbé Travers, Olivier Salahadin est à Nantes en 1351. Il doit s'y trouver le 17 février 1352, quand, à l'occasion d'un raid, les Anglais entrent dans la capitale bretonne et s'emparent de la tour Neuve. Aidé des bourgeois de Nantes, Guy de Rochefort, l'un des champions du célèbre «combat des Trente», rétablit la situation de justesse.

Les états de Dinan

Après la bataille de Mauron (14 août 1352), où les forces anglaises aux ordres de Walter Bentley mettent à mal les troupes franco-bretonnes commandées par Gui de Nesle, lieutenant du roi, Jeanne de Penthièvre conçoit un accommodement d'alliance propre à hâter la libération de Charles de Blois. Elle songe désormais à marier son fils à l'une des filles du roi Édouard III. Le projet semble étrange dans le contexte de guerre entre la France et l'Angleterre. Il est échafaudé en novembre 1352 au cours d'une assemblée des évêques, des barons et des représentants des villes de Bretagne. Cette réunion est désignée depuis comme les «états de Dinan». Édouard III, rompu au système parlementaire, souhaite d'ailleurs expressément que l'alliance en projet soit soumise aux «évêques, barons, bannerets et, en l'absence d'un des évêques, par ses vicaires et son chapitre[95]». Les évêques de Saint-Brieuc, Vannes et Tréguier se présentent en personne. Ceux de Dol, Rennes et Saint-Malo délèguent des membres du chapitre. La ville de Nantes adresse un député. L'évêque reste muet et ne délègue personne. La Borderie s'étonne de voir trois évêques manquer à l'appel en faveur d'un prince très ecclésiastique[96].

Hostile à toute alliance anglaise, contrarié par des négociations entamées sans l'aval de la curie, Olivier Salahadin reste à distance. L'évêque de Nantes, fidèle à une attitude adoptée dès son investiture, répugne à se mêler directement de la querelle ducale.

Le pèlerinage à Rome

Olivier Salahadin se rend à Rome le 17 octobre 1353[97]. Si le pèlerinage au tombeau des apôtres, lors du jubilé, a drainé vers Rome une foule énorme venue chercher l'indulgence plénière, des raisons multiples peuvent inciter le Breton à entreprendre un voyage aussi long. Il se conforme à une tradition[98], et infléchit sans doute sa route par Avignon comme beaucoup de pèlerins du nord et de l'ouest de la France. Sous le nom d'Innocent VI, le juriste Étienne Aubert y a succédé au pape Clément VI, mort en décembre 1352.

Le nouveau pape est parfaitement informé des affaires de Bretagne. Alors cardinal de Clermont, il avait été dépêché comme légat, avec Annibal de Ceccano, pour négocier une nouvelle trêve entre la France et l'Angleterre. Au moment où l'évêque de Nantes prend la route de Rome, le Saint-Siège déploie à nouveau des efforts pour obtenir la libération de Charles de Blois et établir les conditions d'une paix durable en Bretagne.

En réalité, l'exode de la papauté à Avignon met en lumière la vraie signification de la longue tradition du pèlerinage sur la tombe de Pierre : elle est de vénérer le centre de l'unité de l'Église. Les pèlerins veulent s'en approcher, obtenir une indulgence, conformément à la coutume, par la visite des sept églises, et peut-être y mourir comme les rois anglo-saxons du haut Moyen Âge. Rome reste le point de référence qui permet de surmonter les particularismes. Elle procure aux hommes du XIVe siè-

95 B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *op. cit.*, p. 307.

96 A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 354.

97 TRESVAUX, *op. cit.*, p. 73.

98 Déjà en 1333, le pape autorisait Pierre Benoît, évêque de Léon, à aller visiter le tombeau des apôtres.

cle le sentiment d'appartenir à une communauté plus grande, même si le pape en est absent. On a vu Olivier Salahadin lier son élection au siège apostolique à chaque occasion.

L'évêque de Nantes peut constater par lui-même l'état de désolation dans lequel l'anarchie plonge la capitale de la chrétienté. À ce désordre s'ajoutent les effets du terrible tremblement de terre de 1349 qui a détruit la moitié de Saint-Jean de Latran et de la basilique constantinienne de Saint-Pierre, ainsi que la façade occidentale du Colisée. «On peut difficilement s'imaginer, écrit l'historien Pastor, le degré de dépérissement, de dégradation sous tous les rapports, auquel Rome tomba à cette époque. Parcourant du regard, du haut des thermes de Dioclétien, l'espace qui s'étendait à ses pieds, Pétrarque n'y vit que des collines et, au sommet de ces collines, des églises solitaires, puis des champs incultes, des ruines massives de monuments de la Rome moderne, quelques lignes de maisons çà et là : cela ressemblait à une vaste campagne accidentée, entourée d'un mur, le mur d'Aurélien, seul lien qui fit un tout de cet assemblage disparate[99].»

L'évêque de Nantes arrive à Rome alors que le pape confie au cardinal castillan Gil Albornoz le soin de pacifier les États de l'Église. Innocent VI libère à cet effet le tribun romain Cola di Rienzo qu'il tenait jusqu'alors captif dans ses geôles d'Avignon, «attaché par le pié à une chaîne qui tenoit à la voûte».

Olivier regagne sans tarder son diocèse, puisque le 14 février 1354, *«Dei et Sedis Apostolicae gratia episcopus Nannetensis»*, il approuve la fondation d'une messe à l'autel de saint Yves nouvellement créé en l'abbaye de Villeneuve, faite par Louis de Machecoul, sire de la Benaste[100].

L'évêque de Nantes meurt le 17 août 1354[101]. Il reçoit une sépulture dans la chapelle de la Madeleine, à la cathédrale, sans qu'aucune épitaphe ne vienne désigner son tombeau[102]. Cette humilité, inaccoutumée chez les prélats de son temps, relève de sa décision, puisque les «titres de la Trinité de Rieux» évoquent l'existence d'un testament[103]. En rédigeant ses dernières intentions, Olivier Salahadin avait peut-être à l'esprit l'anecdote rapportée en son temps à l'université de Paris par le frère prêcheur Henri de Provins, racontant que Youssouf, le Grand Saladin, vers la fin de la vie, pour dénoncer les vanités de ce monde, parcourait les villes de ses royaumes, faisant porter devant lui un suaire et crier : «Voilà ce qui reste à Saladin de tous ses royaumes[104].»

La fleur des prélats de son temps

Issu d'une lignée qui a peut-être porté la croix rouge des pèlerins armés, Olivier Salahadin quitte Pencran et les rives de l'Élorn pour accéder au prestigieux magistère en théologie, au sein de l'université de Paris. Son appartenance à l'*ordo* cosmopolite des univer-

---

99 L. VON PASTOR, *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Âge*, Paris, 1888.

100 Bibl. mun. Nantes, ms. 2167 n° 59. – Arch. dép. Loire-Atlantique, H 86. – Bibl. nat. France, ms. lat. 17 092, ms. fr. 22 319, 279.

101 Dom MARTÈNE, *op. cit.*, t. XIV, col. 825. Et non en 1352 comme l'indique N. Travers. Dom Morice (*Histoire de Bretagne*, t. II, p. XVIII) signale que sa mort était marquée dans les obituaires de Nantes et de Geneston au 23 août 1354.

102 A. LE GRAND, *Les vies des saints de la Bretagne armorique*, Catalogue chronologique et historique des Evesques de Nantes, Quimper, 1901, p. 69*.

103 Daniel Vigier, son prédécesseur, avait opté pour un tombeau en pierre recouvert d'une table de marbre noir, gravée de sa représentation, avec épitaphe, J. DE KERSAUSON DE PENANDREFF, art. cité, p. 202.

104 *Histoire littéraire de la France*, Paris, 1869, t. 26, p. 421. François René de Chateaubriand a repris cet épisode : «Saladin mourut peu de temps après la prise de Ptolémaïs : il ordonna que l'on portât un linceul au bout d'une lance le jour de ses funérailles, et qu'un héraut criât à haute voix : «Saladin, dompteur de l'Asie, de toutes les richesses qu'il a conquises, n'emporte que ce linceul», *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Paris, 1833, t. II, p. 56.

sitaires lui ouvre les portes de la curie et de l'épiscopat. Sa fidélité au symbole que représente le siège apostolique est sans faille, mais il n'hésite pas à opiner contre un pape. Dans la tourmente de la guerre civile bretonne, il néglige les prétendants au duché, menace d'anathème Charles de Blois le très chrétien et appuie les initiatives du Saint-Siège. Par le choix de reposer sous une dalle anonyme, il affecte de mépriser la gloire terrestre. Il fut sans doute conforme aux prélats tels que les souhaitait Jean XXII, instruits et fidèles au siège de Rome. «Le bon ordre de la foi», traduction de son nom étrange, aurait pu lui servir de devise.

Olivier Salahadin fut-il pour autant «la fleur des prélats de son temps» ? Personne ne peut se prononcer. Aussi faut-il se pencher un instant sur l'auteur de ce jugement si flatteur. Paul de Berthou s'est attaché à étudier la personnalité de l'auteur anonyme de la *Chronique de Saint-Brieuc*[105]. Il décrit un ecclésiastique ayant vécu à la charnière du XIVe et du XVe siècle, «le plus partial et le plus passionné des historiens», aimant le langage fleuri et les phrases redondantes, Breton au patriotisme farouche, détestant les Français et les Anglais. Il insiste sur sa répulsion à l'égard de Charles de Blois et son adhésion au parti de Montfort. Avec beaucoup de prudence, Paul de Berthou pense identifier l'auteur de la *Chronique de Saint-Brieuc* comme étant Guillaume de Vendel, «clerc breton, maître ès arts, licencié en lois et bachelier en théologie, envoyé par le roi et l'université de Paris à Jean V, en février 1407, pour engager son maître à contribuer de tout son pouvoir à l'extinction du schisme.» Tout semble alors s'éclairer. L'éloge dithyrambique devient l'hommage rendu par un bachelier en théologie à un ancien maître de la faculté de théologie de l'université de Paris.

L'explication était satisfaisante jusqu'à ce que Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé ne vienne contrecarrer l'hypothèse de Paul de Berthou, sous prétexte qu'un agent du roi ne saurait afficher des opinions aussi hostiles aux Français. Il pense alors devoir attribuer la *Cronicon Briocense* à Hervé Le Grant, secrétaire puis conseiller du duc Jean IV et, de ce fait, de façon inattendue, rend à l'éloge porté sur Olivier Salahadin une part de son mystère[106].

---

105 P. DE BERTHOU, «Introduction à la *Chronique de Saint-Brieuc*», *Association bretonne*, t. XVIII, 1899 (1900), p. 67-84.

106 J. KERHERVÉ, «Aux origines d'un sentiment national. Les chroniqueurs bretons de la fin du Moyen Âge», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1980, t. CVIII, p. 205-206.

(Remerciements au chanoine François Falc'hun (†), à Mme Jeanne Mathieu, du Centre pontifical des Archives départementales du Vaucluse en Avignon, à Mlle Brigitte de Montagu, au R. P. Émile Rolland et au R. P. Christian Venard, du Séminaire pontifical français de Rome).

Résumé

Troublée par la perte des lieux saints, privée de croisade du fait des guerres européennes, éloignée du tombeau des apôtres en raison de l'anarchie italienne, l'Église de la première moitié du XIVe siècle peut compter sur le prestige et la fidélité de son *studium* dont Paris est la capitale. Au sein de l'université de Paris qui draine les élites occidentales et les fédère en un véritable *ordo* voué au service de l'Église, les théologiens forment cette sorte de troisième pouvoir au côté du *sacerdotium* et contre un *imperium* hostile et émigré vers l'Allemagne.

Dans ce contexte, la vie d'Olivier Salahadin illustre le parcours idéal d'un clerc, depuis la faculté des arts libéraux jusqu'au magistère en théologie. Cet universitaire breton, né dans le diocèse de Léon, occupe le siège de Nantes. Au cours de la guerre de Succession de Bretagne, il reste toujours étranger aux partis, l'esprit tourné à jamais vers le Siège de Rome.

Abstract

Troubled by the loss of the Holy Places, deprived of a crusade because of wars in Europe, kept away from the tomb of the Apostles because of Italian anarchy, the Church of the first half of the fifteenth century could nevertheless rely upon the faithfulness of its *studium*, whose capital was Paris. Inside the Paris university, draining western elites and federating them into a genuine *ordo* devoted to the service of the Church, theologians formed a kind of third power, besides the *sacerdotium* and against an hostile *imperium* which had migrated to Germany.

In that context, the life of Olivier Salahadin illustrates the ideal cursus of a cleric, from the faculty of liberal arts to a magisterium in theology. This Breton academic, born in the diocese of Leon, occupied the see at Nantes. During the Wars of Succession, he never got involved in any party, his soul forever turned toward the See of Rome.

Diverradur

Lakaet diêz dre m'eo bet kollet ganti an douarou santel, ar brezeliou europad o vired outi da ober eur groaziadeg, hi pell diouz bez an ebestel en abeg d'ar freuz ha reuz en Itali, an Iliz e-kerz hanterenn genta ar XIV^ved^ kantved ne hell kaoud netra diwar lorhañz ha fealded he *studium* m'eo Pariz ar greizenn anezañ. E-barz skol-veur Pariz hag a oa sacha daveti barreka tud yaouank ar hornog, ha kevredet ma 'z int en eur gwir *ordo* emouestlet d'an Iliz, an teologourien ez eus anezo eun doare trede galloud e-kichenn ar *sacerdotium* a dro kein d'eun *imperium* a-enep ha tehet war-du an Alamagn.

Er blegenn-ze, buhez Olier Salahadin a ziskouez beza eur skwer euz an hent gwella heuliet gand eur hloareg adaleg ar studiou kenta beteg ar vestroniez war an deologiez. E karg euz sez an Naoned e vo ar Breizad desket uhel-ze ganet e eskopti Leon. Ne savo a-du gand kostezenn ebed e-kerz brezel Herez Breiz, troet m'eo e spered da viken etrezeg Sez Rom.

Auguste Romieu, un sous-préfet antibreton ?

par Robert Leclercq

«Ô vieux et poétique pays ! toi qui n'est pas encore au moyen-âge et qui le franchirais d'un pas en te retrouvant avec nous au dix-neuvième siècle pour peu qu'une main amie te soit tendue, pays de rudesse et de bonté, je pense à toi chaque jour ! Plus tard, tu seras pour l'économiste une des grandes richesses de la France; tu restes jusque-là, pour l'observateur, la plus curieuse de nos contrées.»

Voilà ce qu'écrivait Romieu dans la *Revue de Bretagne*, en 1834, deux ans après avoir quitté Quimperlé où il avait exercé les fonctions de sous-préfet. Le propos était largement repris dans le journal parisien *Le Cabinet de lecture*[1]. Auguste Romieu est l'auteur de six articles consacrés à la Basse-Bretagne, publiés en 1829 puis au cours des années 1831-1832 dans la *Revue de Paris*, ainsi que de l'article de la *Revue de Bretagne*. La *Revue de Paris*, fondée par le docteur Véron en 1829 et dans laquelle avaient paru, entre autres, des nouvelles de Mérimée, était déjà une revue de prestige. C'est assez dire l'importance de ces études pour la diffusion d'une bonne image de la Bretagne, ce que ne manquait pas de souligner le *Lycée armoricain* publiant d'emblée, en 1829, le premier de ces articles intitulé «La Basse-Bretagne. Ses mœurs, son langage, ses monuments[2]». Romieu est également l'auteur d'un roman, *Le Mousse*, signé Augusta Kernoc, paru en 1833, d'ailleurs réédité en 1995 sous la direction de Louis-Pierre Le Maître, sous le titre *Le Mousse de Concarneau.*

Romieu était ainsi de ces personnes auxquelles Mérimée a pu s'adresser avant de gagner la Bretagne pour sa tournée d'inspection des monuments historiques en 1835, tout comme l'avait fait Michelet de passage à Quimperlé en 1833.

---

1 Auguste ROMIEU, «Mœurs de la Basse-Bretagne. Le recrutement», *Revue de Bretagne*, t. VI, 1834 , p. 1-6 ; *Le cabinet de lecture*, 1834, 5e année, n° 354, p. 4.

2 *Lycée armoricain*, «Sur la Basse-Bretagne», t. XIV, 1829, p. 47-60.

Quel intérêt porter aujourd'hui au personnage et à ses écrits ? C'est qu'Auguste Romieu aura été, de ses jeunes années à 1855, date de sa mort, une personnalité officielle très en vue mais aussi la cible des satiristes en raison de son originalité et de ses extravagances dont le rappel dans le livre d'Alfred Marquiset[3] montre, il est vrai, qu'un certain humour s'est perdu.

C'est surtout parce que ses écrits sur la Basse-Bretagne sont marqués d'aperçus économiques et de la pensée bien arrêtée de promouvoir la Bretagne dont il avait perçu, comme d'autres, tel Cambry[4], à quel point elle pouvait juxtaposer de hautes potentialités et un état propre à satisfaire la curiosité du voyageur. L'obstacle au développement économique et au rayonnement culturel de la Bretagne, c'est la trop faible diffusion de l'enseignement général et de la langue française, en particulier. Obstacle durable puisque, quarante ans plus tôt, Jean Bon Saint-André, Bréard et Duras, représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient, avaient déjà ordonné qu'à bord de tous les vaisseaux de la République, de vingt canons et au-dessus, un instituteur soit établi, «chargé de donner des leçons de latin, d'écriture, de calcul..., considérant que l'ignorance est la source des erreurs et des préjugés qui s'opposent au développement du principe républicain et au progrès de la Liberté[5]». Représentant d'un État demeuré jacobin, Romieu ne pouvait manquer de souligner la nécessité de développer l'étude de la langue française, au détriment, il est vrai, du breton. Il avait, lors de conseils de révision[6], mesuré à quel point, dans nos campagnes, l'on était encore loin de cet idéal du «citoyen éclairé».

À nos yeux, Romieu ne manque pas de tomber sous quelque grief à ce sujet mais il n'est tout de même pas, à notre connaissance, l'auteur de ces excès qui ont meurtri, pour un temps, l'âme bretonne. À considérer ses écrits sur la Basse-Bretagne, on ne peut manquer d'être élogieux et, pourquoi pas, reconnaissant. Aussi bien ont-ils été repris en 1941 par Jean Guibal dans *La Dépêche de Brest*[7], en 1926 dans *L'Union agricole et maritime*[8] tandis que la publication récente de son roman *Le mousse de Concarneau*[9] consacrait ses mérites d'observateur de la Bretagne et d'homme de plume.

Qui était Romieu ?

Auguste Romieu est né à Paris le 16 octobre 1800 d'Alexandre Romieu, adjudant général des armées, âgé de trente-six ans, né à Nyons, qui mourra en 1805, et d'Henriette Marguerite Augustine Moulé de La Raitrie, âgée de dix-huit ans, née à Paris. Il sera le fils unique de ce couple qui logeait alors au 12 de la rue Pavée, dans un hôtel du Marais sans prestige et actuellement fort délabré[10]. Dans le second article qu'il donne

---

3 Alfred MARQUISET, *De Romieu à Courchamps*, Paris, Emile Paul, 1913, 255 p.

4 Jacques CAMBRY, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, éd. Dany Guillou-Beuzit, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1999, LXIII-503 p.

5 Hélène BOUCHAUD-LE TENDRE, «Brest sous la Terreur», *Les Cahiers de l'Iroise*, 17e année, n° 2, 1970, p. 100-108.

6 A. ROMIEU, «Mœurs de la Basse-Bretagne... », art. cité.

7 Arch. dép. Finistère, 97 J 246, fonds Chassé, *La Dépêche de Brest*, 26 et 27 avril 1941, «Un joyeux sous-préfet de Quimperlé».

8 *L'Union agricole et maritime*, 43e année, 28 juin 1926, nos 25 et 26.

9 A. ROMIEU, *Le Mousse de Concarneau*, Concarneau, Salon du livre maritime, 1995, 149 p. *Le Mousse* parut en 1833 sous le pseudonyme d'Augusta Kernoc.

10 Selon le *Dictionnaire historique des rues de Paris* de Jacques Hilairet, au 12 de la rue Pavée se trouve l'hôtel construit en 1632, habité par la famille de Louis Loménée, puis en 1784 par François Tronchet, l'un des avocats de Louis XVI, qui y mourut en 1806.



Portrait d'Auguste Romieu (1800-1855).

à la *Revue de Paris*, il se dit «à moitié Breton[11]».

Elève au lycée Henri-IV (alors lycée Napoléon), il établit des liens avec nombre de camarades. Parmi eux, Mazière qui fut l'un de ceux avec lesquels il entreprit une carrière d'homme de lettres, et le comte Camille Bachasson de Montalivet qui, devenu ministre de Louis-Philippe, assura sa carrière administrative.

Ce petit homme maigre, pâle, aux traits secs, aux yeux gris, allait devenir «l'homme le plus gai de France», ce que ne permet pas d'imaginer le portrait reproduit par Marquiset, portrait auquel s'applique la remarque de Sainte-Beuve dans les *Nouveaux Lundis* : «Ce pâle et sérieux visage qui faisait tant rire.» Ses plaisanteries, au vrai, ne nous amusent plus assez pour qu'il vaille de les rapporter comme l'ont fait ses biographes. Retenons-en deux, tout au plus, telles que les relate Marquiset :

«Au pont des Arts, le farceur se place tenant à la main une longue corde suspendue dans le vide. – Qu'est-ce, disait la foule ? – C'est pour le niveau de l'eau, murmurait Romieu, préoccupé et regardant à chaque instant l'heure. Bientôt il avisait un bon bourgeois oisif, lui confiait la corde avec recommandation de la conserver parallèle à la queue du cheval d'Henri IV puis disparaissait pour ne plus revenir.»

Marquiset poursuit : «C'est Romieu encore qui, poliment, se présentant au patron des *Deux Magots* : – Monsieur, je voudrais parler à votre associé. – Je n'en ai pas, répondit l'autre. – Ah ! Vous êtes seul ?, s'écriait Romieu d'un air ébahi. Alors, pourquoi avez-vous donc pour enseigne *Aux Deux Magots* ?»

Romieu était amateur de bonne chère, bon vivant, noceur. Ses biographes le disent pauvre. N'importe ! il menait la belle vie, une vie qu'il arrosait copieusement en chantant : *J'ai pas l'sou, j'ai pas l'sou / et j'veux boir'comme un trou*[12] ! C'est dans un des restaurants du

---

[11] A. ROMIEU, «La Basse-Bretagne, 2e article. Effets de la révolution de Juillet», *Revue de Paris*, t. XXII, 1831, p. 13-20. Le *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne* de Kerviler spécifie que Romieu ne se rattache à la Bretagne que par le poste qu'il a occupé à Quimperlé. Prosper Levot ne mentionne pas Romieu dans sa *Biographie bretonne*. Le *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* de Pol de Courcy ne connaît pas de famille Moulé de La Raitrie, pas davantage que la *Bibliographie générale héraldique et nobiliaire* de Saffroy.

[12] Arch. dép. Finistère, 2 M 27. La fiche administrative porte l'indication d'un revenu évalué à 2 300 francs. C'est à peu près le salaire annuel du secrétaire général de la préfecture du Finistère. En fin de carrière, préfet de la Haute-Marne, sa fiche administrative portait la mention d'un joli revenu de 28 000 francs (Arch. nat., F[1] B I 172-16, dossier de préfet).

Palais-Royal qu'il fréquentait qu'il chanta, au cours d'une bamboche, *l'Ivresse du pape* dont le refrain, inspiré, était : *Le pape est gris, le pape est gris, le pape est gris, est gris.* Le texte parut dans *Le Voleur* du 10 octobre 1830, trois mois après sa nomination au poste de sous-préfet de Quimperlé.

Romieu était aussi un écrivain prolixe, auteur de pièces de théâtre, généralement produites en collaboration, mais aussi de textes comme le *Code gourmand, manuel complet de gastronomie contenant les lois, règles et applications de l'art de bien vivre*, publié en 1827, ouvrage qui connut cinq éditions dont la dernière date de 1923 ! Le *Code complet de la conversation, manuel complet du langage élégant et poli*, parut en 1829. En 1827, parurent *Proverbes romantiques*, sept petites pièces. Dans celle qui est intitulée *Nul n'est prophète en son pays*, un préfet déclare hautement : «...Quand on est revêtu de fonctions administratives, on ne saurait déployer trop de zèle et le mien est des plus désintéressé[13].»

Romieu devait commencer sa carrière administrative le 20 novembre 1828. Sa mère avait obtenu, grâce au comte de Chazelles, préfet du Morbihan, qu'il soit nommé au poste de conservateur des Antiquités de ce département, ce que salua un article amical du *Moniteur universel* tandis que d'autres journaux voyaient dans ce poste une sinécure, tout comme il en allait être du poste que créera Guizot, en 1830, d'inspecteur général des Monuments historiques en faveur de Ludovic Vitet, poste qui échut ensuite à Mérimée. Romieu n'en écrivit pas moins un rapport sur les fouilles pratiquées par lui dans un tumulus de Ploemeur connu alors sous la dénomination incongrue de «Motte à Madame», rapport qu'il adressa à la direction des Beaux-Arts le 28 mars 1829 ainsi qu'au chanoine Mahé, président de la Société polymathique du Morbihan[14].

Il se maria à Lorient avec une demoiselle Villemain. De ce mariage naquit, le 31 mai 1829, un petit garçon, François Édouard. Romieu fut nommé sous-préfet de Quimperlé dans les premiers jours du règne de Louis-Philippe, le 7 août 1830. Le 29 octobre suivant, il pouvait annoncer au nouveau préfet le succès de son beau-père aux élections législatives[15].

Romieu et la Basse-Bretagne

Cet épicurien de beaucoup d'esprit, comme l'a écrit le docteur Véron dans les *Nouveaux mémoires d'un bourgeois de Paris*, cet homme fort agité qui prenait en charge la sous-préfecture de Quimperlé avait trente ans et ses preuves d'administrateur à faire. On verra plus loin que cela ne fut pas facile à l'auteur de *l'Ivresse du pape*. Il avait la chance d'être affecté en Bretagne depuis deux ans. Sans doute les monuments historiques n'avaient pas été trop son affaire mais, par contre, c'était une grande fortune de pouvoir observer les Bretons de Cornouaille dans leurs coutumes et leurs mœurs en ce début du XIXe siècle. Romieu a le mérite d'écrire dans la *Revue de Paris* et de diffuser de la Basse-Bretagne une image qui, sans

---

13 A. ROMIEU, *Proverbes romantiques*, Paris, Ladvocat, 1827, 279 p.

14 Le rapport signalé par Marquiset n'a pu être retrouvé. Les Archives départementales du Morbihan conservent une lettre de Romieu au comte de Chazelles, en date du 3 mars 1829, dans laquelle il relate, en effet, la fouille qu'il a fait exécuter dans le tumulus de Plœmeur, dénommé la «Motte à Madame», où il a découvert «une cavité presque cubique» contenant quelques charbons et de la cendre. Il a fait au chanoine Mahé une description de la fouille et exigé que le paysan propriétaire de la butte ne la détruise pas. Le chanoine Mahé avait mentionné ce tumulus dans son *Essai sur les antiquités du Morbihan*, paru en 1825, en précisant qu'il méritait «un nom moins prosaïque». Rosenzweig l'appellera «Butte à Madame».

15 Arch. dép. Finistère, 2 M 27, lettre au préfet Pellenc annonçant que son beau-père devient député du Morbihan.

être toujours flatteuse, n'en est pas moins intéressante et de nature à stimuler l'intérêt que portaient déjà les romantiques à la province lointaine.

Aussi bien son premier article débute-t-il ainsi : «Vous êtes en France et déjà tout a changé ; recueillez vos souvenirs d'Italie, d'Allemagne ou d'Angleterre : aucun de ces sons étranges qui frappent ici vos oreilles ne leur rappellera un mot des idiomes européens ; nulle part ailleurs ces masses d'obélisques informes qui semblent autant de végétations minérales n'ont frappé vos regards ; ces paysans aux longs cheveux avec leurs guêtres albanaises et leurs larges culottes ; ces femmes à la coiffe égyptienne et au corsage épais, éloignent de vos pensées la charte et le dix-neuvième siècle.»

Les voyageurs de l'époque ont été impressionnés par la piété bretonne (il n'est que de se référer à Stendhal, à Flaubert et du Camp). Romieu la décrit, à propos du pèlerinage à Sainte-Anne-d'Auray : «L'église n'est pas assez vaste pour contenir la foule qui l'assiège et une immense place disposée devant le portail se trouve, à cette époque, remplie de paysans prosternés ; le tonnerre peut gronder, la pluie peut tomber en torrents,... la tête nue, agenouillés dans la boue, ils attendent leur tour d'entrée et assisteront ainsi au sermon lointain du prédicateur dont une seule parole n'arrive pas à leur oreille.» La diversité, la richesse des costumes, si visibles sur le *Pardon de Ploaré*, œuvre de Louis Caradec exposée au Musée départemental breton à Quimper, ne semblent pas l'étonner. Romieu décrit les ex-voto placés dans la basilique. Certains usages envers sainte Anne lui semblent devoir être rapportés :« Les pauvres qui vivent de sa réputation, ne manquent jamais d'offrir à l'étranger une coquille remplie de cette eau sacrée qu'ils se jettent par procuration au visage s'il ne veut pas accomplir lui-même cet acte pieux et lui proposent, moyennant quelques liards, de faire, à son intention, le tour de l'église à genoux.» Aussi bien, rationaliste, ne manque-t-il pas de rappeler que «le culte des fontaines...survécut longtemps en Basse-Bretagne à l'abolition du paganisme. Le clergé, ne pouvant détruire cette piété héréditaire, prit le parti de la détourner en bâtissant des chapelles auprès de ces lieux d'antique pèlerinage. La vertu des fontaines fut transmise aux saints sous l'invocation desquels on dédia les nouveaux temples».

Les scènes de mœurs donnent du piquant à la narration. Ainsi des noces dans la paroisse de Priziac dont la contemplation lui fournit «la bizarre fantaisie de vivre un instant au XIVe siècle». Ce n'était pas une petite noce : trois bœufs entiers et une douzaine de porcs «bouillant dans de vastes chaudières» ; trois cents personnes hébergées. Au son du «bigniou» et de la bombarde, on danse : «Les grandes guêtres écarlates à contours argentés, les plaques polies des larges ceintures de cuir brillant et disparaissant tour à tour au milieu des jupes noires et des larges coiffes à fond doré...» Il ajoute : «En vain, je charchais mon verre ; un coup d'œil m'apprit qu'une seule tasse devait suffire à toutes les soifs...» Il est probable que Romieu, ici, pousse un peu loin le pittoresque[16].

Dans *Le Mousse*, il se dégage de la mêlée d'un bal. Il contemple mais ne saisit pas la beauté romantique, mélancolique, de la musique bretonne : «Hardi, dansez Bas-Bretons, sautez ou plutôt sautez en mesure, sans ce délire de la valse allemande[17], sans cette

16 A. ROMIEU, «La Basse-Bretagne. Ses mœurs, son langage, ses monuments», *Revue de Paris*, t. II, 1829, p. 155-167.

17 La «valse tournante» nous était arrivée d'Allemagne sous la Restauration. C'était la valse de la fameuse *Invitation à la valse*, de Weber, composée en 1819. Hugo la tenait pour impure, lascive. Musset écrivait dans *La Confession d'un enfant du siècle* : «C'est véritablement posséder en quelque sorte une femme que de la tenir une demi-heure dans ses bras et de l'entraîner ainsi palpitante malgré elle et non sans quelque risque, de telle sorte qu'on ne sait dire si on la protège ou si on la force.»

inspiration joyeuse des peuples musiciens : car vous êtes encore et vous serez longtemps encore les Armoricains de César, peuple brave et engourdi, rebelle aux douceurs sociales, triste même dans ses fêtes, lugubre aussi dans ses chants...

«Voilà cette grande chaîne qui serpente : les cris aigus de la bombarde, les monotones beuglements du bigniou marquent la mesure d'un bal où, de loin, vous croiriez entendre le travail régulier d'une machine à foulons.» Oui ! de loin ! Romieu est bien privé des airs de Rossini et encore davantage des chansons entonnées dans les cafés et restaurants parisiens... Ah ! Paris !

Pittoresques sont les marchés. Romieu s'y attarde : «Qui n'a pas vu un marché de Basse-Bretagne ne saurait s'en figurer le spectacle ; et qui le verrait pour la première fois pourrait se croire jeté dans les tribus errantes du Canada. Des chevaux, des bœufs, des hommes pressés pêle-mêle, de grands cheveux, de grandes guêtres, de l'or et des haillons, des femmes à figure d'homme, un bruit aigü et perpétuel, des mots inconnus, des juremens et des colères à faire craindre du sang ; des personnages qui semblent se battre et qui concluent simplement une affaire ; des signes de croix sur la tête d'un veau ; puis un notaire qui installe son étude volante dans un cabaret ; puis des estropiés de toute nature étalant leurs plaies hideuses auprès de fraîches denrées ; des chapelets, des images de mille saints ; trois perdrix qu'on achète et dont il faut payer le prix par tiers successifs et séparés ; ici un rebouteux ou charlatan de campagne qui prononce des paroles bizarres pour guérir une vache[18].»

Un peuple travailleur, besogneux : «Voyez ces figures impassibles, ces charretiers lents comme les bœufs qu'ils conduisent ; ces laitières, une pipe à la bouche, qui ont parcouru deux lieues pour gagner six sous et qui vont faire le même trajet pour les renfermer dans le vieux coffre.»

A-t-il la chance d'entrer dans une maison paysanne, «un ténébreux réduit» dont il détaille au mieux l'intérieur, qu'il se heurte à la grande difficulté : «Vous parlez, on ne vous entend pas ; une longue phrase inintelligible répond à la vôtre... Si vous eussiez connu le mot *bara* (pain) on vous eût indiqué du doigt, sous un linge noir, la vaste miche de pain de seigle ; peut-être encore du beurre salé et quelques crêpes de blé noir. Montrez de l'or, on ne le connaît pas[19]...» Peuple vertueux et digne.

Deux grands ports, Lorient et Concarneau, sont évoqués dans *Le Mousse*. Il admire le premier qu'il tient, malgré tout, pour «la plus jolie et la plus triste ville de France» ; il aime Concarneau où il a traîné souvent, y puisant la source de son roman en s'attablant au *Rendez-vous de la marine* et à bien d'autres tables. « Concarneau est un joli port de la Basse-Bretagne où voudrait venir qui a l'ennui dans l'âme. Figurez-vous, en effet, une petite île, jetée comme à l'aventure, devant une côte de granit et séparée du continent par un mince passage... ; petite ville semée de rues droites et gaies, de jolies maisons, de joyeux habitans, de places nues et carrées ; d'auberges pleines, rieuses, marinières, bruyantes au-delà de tout ; une forteresse toute neuve qui se mire dans les eaux avec un vernis de blancheur resplendissant comme une barbe fraîche ; des matelots qui chantent quand point l'aurore ; des capitaines qui viennent de chanter et qui cherchent leurs matelots ; deux grandes baies toujours chauffées des rayons du soleil ou culbutées par les vents du sud-ouest ; cela vaut mieux que l'Opéra, quel que soit le spectacle.»

---

18 A. ROMIEU, «La Basse-Bretagne. Effets de la révolution...», art. cité.

19 ID., «La Basse-Bretagne. Ses mœurs, son langage, ses monuments», art. cité.

Le sous-préfet en virée nous entraîne : «Il y a au bout de la place de Concarneau, dans l'espace appelé la ville close, un assez ignoble bouchon décoré sur la porte de tous les pavillons du monde, hormis le pavillon français.» Nous voici arrivés au *Rendez-vous de la marine* «et il faut avoir fait trois voyages dans l'Inde pour entrer là sans gêne et pour demander une omelette, sans une attaque d'apoplexie.» De retour à la sous-préfecture, Romieu demeure imprégné de l'odeur d'alcools, d'ail et de coaltar.

Ces marins font la pêche de la sardine. Il salue leur adresse et leur courage au travail et s'amuse d'une anecdote survenue lors d'une bénédiction des bateaux sardiniers : «Il n'y a pas très longtemps, la procession de Ploemeur et celle de l'île de Groix se rencontrèrent ; or une sorte d'animosité locale règne entre les habitants de ces deux pays, sans plus de motifs que les autres haines du même genre qui se rencontrent sur tous les points de la France. Pas un bateau ne se dérangea de sa route : il y eût eu du déshonneur à pousser la barre d'un demi-degré. Un abordage s'ensuivit ; des injures on en vint aux coups et tous les combattans étaient peut-être noyés si les porte-croix, amiraux nés des deux escadres, n'eussent mis fin au tumulte par un de ces duels homériques qui laissent les armées en suspens. Après une lutte assez vive le crucifix de Groix, accroché par celui de Ploemeur, qui était mieux fixé sans doute, quitta son long support d'argent et tomba dans la mer où il est encore aujourd'hui. Et telle est, sur nos côtes, la nature élevée des idées religieuses que le *bon Dieu* de Ploemeur y passe aujourd'hui pour beaucoup plus puissant que le *bon Dieu* de Groix.» Ce récit pourrait être de Mérimée[20].

Romieu a été émerveillé par le travail des chasse-marée : «Il faut les voir glisser au travers des écueils, adroits à la façon de ces bateleurs qui, les yeux bandés, dansent avec une échelle au milieu de quelques rangées d'œufs, sans jamais en casser un seul. Mais ces écueils sont leurs vraies boussoles ; ils connaissent à deux pieds près l'endroit du remoult et celui du courant[21].»

Sans doute l'article de Romieu qui lui vaut d'être le plus cité est-il celui qu'il a consacré à la lutte bretonne, paru en 1832 dans la *Revue de Paris*[22]. Il a d'ailleurs été repris *in extenso* par Luzel qui l'a publié en 1873 dans *Le Finistère*, tout à la fois pour sa description de la lutte et pour la chaleureuse évocation de Matilin an Dall.

Luzel écrit : «Voici d'abord une description de lutte à Bannalec ou à Scaër et où le nom de Mathurin l'aveugle, le célèbre bombardiste de Quimperlé, me semble avoir été imprimé pour la première fois pour d'autres lecteurs que des Bretons et plus particulièrement les habitants des bords de l'Ellé et de l'Isole. Il y a dans ce morceau quelques traits

---

20 «Miracle de Conches (à moi rapporté par M. Mérimée). L'église de Conches est située entre deux maisons. La maison à droite est le presbytère ; elle est habitée par le curé. Dans la maison à gauche loge une dévote qui vit seule et toute occupée à de saintes pratiques. Au mois de mars dernier, pendant le grand ouragan de la nuit du 12, le clocher de l'église, vénérable contruction du XIIIe siècle, s'est écroulé. Il est tombé sur la maison située à sa gauche et l'a écrasée. Il aurait certainement écrasé aussi la digne dévote si la Providence n'inspirait des idées salutaires à ceux qui se font siens. Cette nuit-là, la béate était allée coucher avec le curé et c'est ainsi qu'elle fut miraculeusement sauvée.» Victor HUGO, *Choses vues (1830-1846)*, Paris, Gallimard, 1972, p. 246 (Collection Folio).

Croix et bannières n'ont, et de loin, pas toujours été respectées, comme l'a rappelé à l'auteur Fañch Postic, lui signalant un papier paru dans *ArMen*, n° 6, décembre 1986, intitulé «Le lever des croix et des bannières en Léon au XVIIIe siècle». Ce lever de croix et de bannières, dans de véritables joutes destinées à faire valoir la vigueur des porteurs, n'allaient pas sans danger pour ces objets du culte.

Pol de Courcy a décrit la pacifique bénédiction du «coureau» de Groix dans le guide Joanne intitulé *De Nantes à Lorient, à Saint-Nazaire et à Rennes*, Paris, Hachette, 1863, p. 154-156.

21 A. ROMIEU, «La marine en Basse-Bretagne», *Revue de Paris*, t. XXXIV, 1831, p. 65-75.

22 ID., «Mœurs de la Basse-Bretagne. Les luttes», *Revue de Paris*, t. XXXVI, 1832, p. 71-79.

malins qui sentent le Parisien et l'homme du monde égaré parmi une population primitive. Mais il y a aussi du mouvement, de la verve et maintes choses justement et finement observées[23].»

De Mathurin, alors âgé de quarante ans, il parle à trois reprises. C'est d'abord dans son article de 1831 sur *Les effets de la révolution de Juillet*. Il fait de lui le chantre local de l'événement. Veut-il faire plaisir au pouvoir ? Plus de mille exemplaires de sa chanson répandue en feuille volante ont été achetés «et par des hommes qui, venant de trois lieues, avaient craint d'exposer leurs deux sous à quelque utile emplette. J'ai rencontré, ajoute-t-il, des braconniers qui savaient les cinquante couplets par cœur.»

L'année suivante, il évoque à nouveau Mathurin. C'est dans son article sur les luttes. Il lui consacre un long passage : «La foule passe. C'est Mathurin qui joue... Cet homme eût été célèbre au quinzième siècle. Il est aveugle de naissance ; il joue de tous les instrumens ; il est musicien comme le chien est chasseur ; le lendemain des événemens de Juillet, il exécutait la *Parisienne* à dépiter tout un orchestre... On le demande pour les noces à trente lieues à la ronde, de Lorient jusqu'à Morlaix. N'est-il pas curieux de trouver au fond de nos landes séculaires un paysan qui fait danser les paysans sur des motifs de *La Muette* ou de *La Guzza* qu'il aura entendu siffler ? Ce qui est plus curieux encore, c'est de voir ce même homme composer des airs basbretons en conservant l'esprit et le rythme primitifs de sorte à faire croire qu'il joue aux fêtes de la duchesse Anne.»

Après les luttes, la danse : «Ah ! laissons-les danser ; pourrais-je parler de quelque chose quand j'ai parlé de Mathurin ?» Deux ans plus tard, après avoir décrit une danse quelque peu languide pour son goût, il s'exclame :« Que n'y es-tu, Mathurin, bon et joyeux aveugle, qui résume aujourd'hui sur ta tête toute la poésie de la Basse-Bretagne[24].» Brousmiche pourra écrire que, grâce à Romieu, la *Revue de Paris* a porté la renommée de Mathurin aux confins du royaume des Beaux-Arts[25].

Auguste Romieu, que les circonstances ont conduit à Quimperlé, ne se borne pas à décrire la Basse-Bretagne dans son pittoresque, comme il était de mode. Représentant du gouvernement, il estime de son devoir de suggérer une action en faveur de cette région qui, au vrai, l'a captivé.

Il oppose une masse paysanne peu éclairée, pittoresque, certes, mais peu avenante, sale pour tout dire, et certaines populations, souvent en bordure de côte, plus évoluées, plus réceptives au progrès. «Ce ne sont plus sur nos côtes ces physionomies hébétées, ces hommes fangeux, ces spectres féminins dont l'âge, après vingt ans, devient inappréciable ; ce n'est pas cette repoussante nature humaine qui excite à l'intérieur du pays le dégoût plus encore que l'étonnement de l'étranger. De grandes filles fraîches et coquettes, telles qu'on les voit à Fouesnant ou à Pont-l'Abbé, l'habit riche et pittoresque, portant au cœur un petit morceau de miroir comme pour y faire entrer l'image de celui qui les regarde. Une vigoureuse et leste race d'hommes... ; l'œil fier, la tête haute et prêts à jouer leur vie pour un coup de filet ou pour un coup de canon. C'est déjà un autre peuple ; mais c'est encore un peuple à part[26].»

---

23 François-Marie LUZEL, «Feuilleton du Finistère», *Le Finistère*, 8 janvier 1873.

24 A. ROMIEU, *Le Mousse*, *op. cit.* En fait, Matilin an Dall n'était pas aveugle de naissance. Sa cécité était une séquelle d'une variole du premier âge (communication d'Yves Bellancourt).

25 Jean-François BROUSMICHE, *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831*, Quimper, Morvran, 1977, p. 227-228.

26 A. ROMIEU, «La marine en Basse-Bretagne», art. cité.

À Romieu, il pourrait être reproché d'avoir insisté lourdement sur la malpropreté des paysans bretons. Très honnêtement, Louis Le Guillou a rappelé que Cambry, décrivant la Bretagne en 1794-1795, trente-cinq ans plus tôt, avait dépeint le paysan breton et son habitat dans les termes les moins flatteurs[27].

À ce «peuple à part», il va jusqu'à écrire qu'une «sorte de régime colonial» devrait être appliqué en vue de sa promotion. Il convient de comprendre ce terme de «colonial» dans le sens d'apporter les «Lumières» à un peuple primitif. Du moins est-ce le principe «généreux» de cette action[28]. D'ailleurs Michelet n'a-il pas écrit au sortir de chez Romieu : «La Bretagne est une colonie comme l'Alsace et les Basques, plus que la Guadeloupe[29]...» Que signifiait-il ? Aussi bien cette sorte de «régime colonial» prendrait-il avantageusement, à son avis, la place des superstitions et des coutumes imposées par un clergé que, déjà, Cambry puis Brousmiche avaient dénoncé, sans parler de l'oppression exercée sur les paysans par le *seigneur* qui va même jusqu'à truquer un scrutin en profitant de leur ignorance du français.

Toute action en faveur de la Basse-Bretagne passe, selon lui, par l'éducation et plus spécialement par l'étude du français (ce dont on voudrait espérer que, pour Romieu, cela n'a jamais signifié une entreprise d'élimination drastique de la langue bretonne ou de ses dialectes dont Cambry et le chevalier de Fréminville avaient, à l'avance, défendu la place, comme l'a rappelé Louis Le Guillou[27]). Le problème est de persuader les familles d'envoyer les enfants à l'école : «Vous ne prouverez à aucun cultivateur... l'utilité de faire entreprendre deux fois par jour à son fils, qui garde les troupeaux, un voyage de trois lieues pour apprendre à lire ; car il ne sait pas lire, le père, et il n'en vend pas moins son seigle tous les ans... J'ai la connaissance des lieux et des idées... Ces familles ne comprennent pas et vous ne leur ferez pas comprendre à quoi une école peut servir ; montrez-leur qu'on y est payé quand on s'y rend ; de cette manière vous allez créer une génération d'hommes nouveaux qui auront profité des bienfaits de l'éducation et qui n'auront plus besoin d'appât lorsqu'il s'agira d'y faire participer leurs enfans.» Et s'il faut une mesure législative, «puisse-t-on se persuader que la Basse-Bretagne mérite les travaux d'une session entière des Chambres, si l'on veut que deux millions d'hommes qui habitent la France deviennent des citoyens français[30].

S'appuyer sur l'école, c'est largement aussi s'appuyer sur le clergé, surtout en Bretagne dont le destin des populations des campagnes est «placé dans la main des curés». Faire confiance au jeune clergé qui répudiera les risibles parades des missions : «Nos

---

27 Louis LE GUILLOU, «Images littéraires de la Bretagne au XIXe siècle», dans *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, sous la direction de Jean Balcou et Yves Le Gallo, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1987, t. II, p. 7-15.

28 A. ROMIEU, «La Basse-Bretagne. 4e article. La chouannerie», *Revue de Paris*, t. XXX, 1831, p. 145-154.

29 Jules MICHELET, *Journal*, t. I, 1828-1848, publié par A. Viallencia, Paris, Gallimard, N.R.F., 1959, p. 93.

30 A. ROMIEU, «La marine en Basse-Bretagne», art. cité. Le développement de l'instruction primaire se heurte à la résistance des communes. Les écoles communales de garçons seront acceptées ou imposées d'office ; il n'en ira pas de même pour les écoles de filles. R. Sancier, après avoir rappelé l'échec de la Convention à imposer des instituteurs dans les communes des départements «dont les habitans parlent l'idiome appelé bas-breton», souligne l'importance des obstacles : «...l'indifférence des populations, la misère et la dissémination des habitants des campagnes, les préjugés, le langage breton, la défiance du clergé, la valeur très inégale des maîtres..., l'hostilité de certaines municipalités», en sorte que, dans 221 communes bretonnes (sur 1 447), il n'y avait pas encore d'instituteur en 1850 (R. SANCIER, «L'enseignement primaire en Bretagne de 1815 à 1850», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXXIII, 1953, p. 151-173).

prêtres renverseront le seul obstacle qui sépare vraiment la Bretagne du reste de la France : ils changeront le langage. Eux seuls en ont la puissance ; à eux seuls en reviendra l'honneur.» Et voici Romieu qui s'exalte, s'illusionne et déraisonne : «Du jour où le catéchisme sera français, le vieux celtique aura péri[31].» Seuls les enfants connaissant le français accéderaient à la première communion.

L'armée peut contribuer à la promotion de cette «jeunesse qui, dépouillant son épaisse écorce, va se trouver dans six mois l'élite de nos régiments ; avec sa mine engourdie, elle sera brave et forte, patiente et subordonnée. C'est une poignée de ces hommes qui a gagné la bataille de Lutzen[32]». À espérer que, l'épaisse écorce tombée, la mine moins «engourdie», la susdite jeunesse s'instruira.

La marine, sur le plan de l'éducation, peut jouer un grand rôle. Romieu demande une meilleure formation de la jeunesse pour qu'elle puisse travailler sur les grands navires de long cours ou sur les vaisseaux de l'État. Aussi bien, ce sont des hommes patients, graves et infatigables ; « ce sont les premiers matelots du monde», expression déjà employée par Cambry en 1799. Il convient de les aider en facilitant leurs activités courageuses et, ici, dans ses recommandations, Romieu apparaît comme un homme de terrain, un homme qui ne s'est pas borné à courir les bistrots du port pour satisfaire sa fantaisie. Il s'estime bien placé pour faire différentes recommandations :

– les pilotes doivent être mieux équipés, leurs stations mieux placées et leur mode de vie amélioré ;

– les phares ne sont pas en nombre suffisant malgré la construction en cours de ceux de Penmarc'h et de Belle-Isle ;

– construire un port sur l'Abervrach où se réfugient vaille que vaille tant de bateaux ; ce pourrait être le port le plus utile de la Manche (on dépense beaucoup trop pour Cherbourg).

Beaucoup est à espérer de l'essor de la marine : «C'est par nos côtes, c'est par la marine que, de proche en proche, le mouvement civilisateur se propagera dans les campagnes bretonnes. Les routes achevées, les canaux ouverts, le centre communiquera facilement avec les extrémités où abondent les langues étrangères et, plus encore, les mœurs françaises[33].»

Enfin, une petite mesure qui serait bien vue des Bretons : l'abolition de l'impôt sur le sel. Se souvenir de ce que, sous l'Ancien régime, les Bretons n'étaient pas soumis à la gabelle. «Leur nourriture se compose exclusivement d'aliments fades : de la bouillie, des farineux, des crêpes. On calcule qu'il faut douze livres de sel par an pour un individu seul. Une famille de quinze personnes (et il y en a beaucoup de semblables) emploie trente-six francs par an pour un simple assaisonnement de ses mets. Qu'on juge de l'énormité de cette dépense là où la pauvreté abaisse les gages d'un ouvrier jusqu'à la somme de vingt-quatre francs[34].» Romieu sait ce dont il parle : le sel est un assaisonnement cher, ce qu'exprimera encore Duchatellier, trente ans plus tard : «Ce tubercule est, chez les plus aisés, employé en soupe, mélangé à du pain ; il n'est guère mangé par les plus pauvres que cuit à l'eau : heureux quand ils peuvent avoir du sel pour l'assaisonner. J'en ai vu qui

---

31 A. ROMIEU, «La Basse-Bretagne. Le clergé», *Revue de Paris*, t. XXII, 1831, p. 174-281.

32 ID., «Mœurs de la Basse-Bretagne. Le recrutement», art. cité.

33 ID., «La marine en Basse-Bretagne», art. cité.

34 ID., «La révolution de Juillet», art. cité.

n'avaient d'autre ressource que de le faire cuire à l'eau de mer[35].»

Quitter Quimperlé

Auguste Romieu ne fut sous-préfet de Quimperlé que durant deux ans. Nommé le 7 août 1830 à Quimperlé, il est muté à Louhans dès le 30 juillet 1832. Il a fait d'assez nombreux séjours à Paris dont l'atmosphère lui manque, on le sait.

En fait, Romieu connaît quelques difficultés à Quimperlé. Il succède, en effet, à la famille Hersart de La Villemarqué. Le père de Théodore avait été nommé sous-préfet le 26 avril 1822, son beau-frère Jégou du Laz l'avait été le 14 mai 1826. Un sous-préfet issu de la révolution de Juillet avait peu de chances de trouver un accueil chaleureux. La réputation de Romieu ne plaidait pas, non plus, en sa faveur.

Le préfet du Morbihan avait, dès le début de l'année 1831, appris que les choses n'allaient pas trop bien. Il avait écrit à son collègue, le préfet Pellenc qui, de Quimper, lui avait répondu, le 9 février 1831 : «Vous pensez, mon cher collègue, que la sous-préfecture de Quimperlé pourrait fort bien devenir vacante parce qu'on vous a dit que monsieur Romieu ne convenait pas au pays. Vous en savez plus que moi à cet égard. Aucune plainte ne m'est parvenue sur le compte de Monsieur Romieu. Sa correspondance très active est fort remarquable par un esprit d'observation que n'ont pas tous ses collègues[36].»

La situation s'aggrave puisque, le 11 juillet 1831, Romieu écrit au préfet Pellenc pour lui indiquer qu'il est «victime des carlistes de la Société d'agriculture qui réunit les plus riches propriétaires et tout ce qui possède[37].» Ils l'ont accusé d'«exaltation et d'imprudence». Romieu n'a pas manqué d'écrire à son ami Camille de Montalivet, alors ministre de l'Instruction publique du cabinet Casimir Périer, pour lui demander d'intervenir en sa faveur, faisant état du soin qu'il avait eu de recevoir les notables et d'essayer d'établir des relations avec le curé qui s'est livré à «une insulte publique adressée en chaire au roi des Français» et conclut :« En somme, mon exaltation est tout entière dans ma qualité de sous-préfet qu'on voulait m'enlever.» Il en profite pour demander de l'avancement !

Le préfet Pellenc est, cette fois, réservé, écrivant, le 17 janvier 1832 : «Il existe entre lui et monsieur le maire de Quimperlé une mésintelligence qui nuit au service.» Le maire est alors Fortuné Cuny[38]. Le préfet ajoute : «Il sollicite de l'avancement mais je ne lui crois pas encore assez de maturité pour remplir convenablement les fonctions de préfet.»

En avril 1832, Romieu sollicite à nouveau, avec l'appui de quelques députés, un poste de préfet. Quatre mois de patience et il est nommé sous-préfet de Louhans où sa réputation et la presse le suivent. Il ne reste à Louhans qu'un an et devient préfet de la Dordogne le 14 mai 1833, poste qui convient merveilleusement à ses goûts gastronomiques. C'est un préfet

35 Armand DUCHATELLIER, *L'agriculture et les classes agricoles de la Bretagne*, Paris, Guillaumin, 1863. Cité par Martine Segalen.

36 Arch. dép. Finistère, 2 M 27.

37 Les dossiers 2 M 27 et 7 M 59 des Archives départementales du Finistère contiennent deux pièces qui éclairent peut-être sur la nature des démêlés. Le gouvernement ayant demandé qu'un correspondant avec le ministre du Commerce soit désigné par la Société d'agriculture, celle-ci a désigné M. de Mauduit qui est refusé. Romieu avance le nom de Maillet qui est accepté (2 M 27, lettre du 12 juillet 1831). Trois places devenues vacantes à la Société seront pourvues, à sa suggestion, ce qui a pu poser des questions de personnes (7 M 59, lettre du 7 septembre 1831).

38 Cité par Marquiset.

de Cocagne[39]. En 1843, il est nommé préfet de la Haute-Marne. Révoqué en 1848, il revient à Paris où il habite un petit appartement situé 9, rue Notre-Dame-de-Lorette. Il écrit un brulôt intitulé *Le spectre rouge de 1852*, paru en 1851, en faveur du Prince-Président. Le 26 janvier 1852, Romieu est nommé directeur général des Beaux-Arts et, un an plus tard, le 4 mars 1853, inspecteur général des Bibliothèques de la couronne. Il meurt le 16 novembre 1855. Son éloge funèbre, paru dans le *Moniteur universel* en date du 24 novembre, relate ses derniers instants à Nyons, patrie de son père. Le sous-préfet dit de son collègue : «Le monde, qui se paie souvent et presque exclusivement de ce qui brille, connaissait surtout M. Romieu par les côtés légers et charmants de son esprit... Durant ses souffrances, il lisait encore Tacite et Cicéron.»

*
* *

Des écrits de Romieu qu'il avait eu l'occasion de lire, Luzel, cité plus haut, a pu écrire que «leur teneur fait passer par-dessus bien des boutades.» C'était en 1873. Quarante ans s'étaient écoulés et il pouvait plaire à Luzel d'être indulgent vis-à-vis de ce jeune sous-préfet que le chaud intérêt qu'il avait porté à la Bretagne avait conduit à la vouloir plus prospère grâce, pensait-il, à l'acquisition par les masses des campagnes de la langue française comme véhicule d'une culture qui, un siècle plus tôt, rayonnait dans l'Europe entière. C'était inévitablement au détriment de la langue et de la culture bretonnes et, précisément, au moment où celle-ci connaissait un rehaut, grâce au *Barzaz-Breiz* dont le retentissement international illustrait les mérites de la Bretagne.

Cette situation provoqua, tout naturellement, un sursaut patriotique des Bretons. Il n'est pas éteint si l'on retient les citations assez catastrophiques de Romieu qu'ont donnés en 1977 Bernard Tanguy[40] puis Yves Le Gallo en 1991. L'expression «une sorte de régime colonial», l'implication recherchée du clergé dans la diffusion du français, demeurent visiblement retenus à l'encontre de Romieu[41].

Comme le rappelle Yves Le Gallo, il s'agissait d'un «conflit culturel et social spécifique de la Bretagne» dont il exprime, malgré tout, le sentiment que, de part et d'autre de la limite linguistique, «la muraille chinoise de l'idiome breton» (selon Pitre-Chevalier), les deux Bretagne ont vécu, en dépit de l'inévitable osmose, plus juxtaposées que confondues dans l'unité ducale ou monarchique, la Bretagne de l'Ouest se trouvant en

---

39 Romieu fut un préfet fort estimé, comme le montre le dossier du Service éducatif des Archives départementales de la Dordogne, Périgueux, 1978, 144 p. Il s'intéressa à la sériciculture avec le général Bugeaud, à l'enseignement, et fut à l'origine de la création du musée de Périgueux dont il adressa le projet à Guizot dès octobre 1834. Il fut si apprécié dans son département que nombreuses furent les communes qui demandèrent l'autorisation de donner le nom de leur préfet à une rue, une place, un pont, comme le montre le dossier des Archives nationales. Ainsi de la municipalité de Sarlat demandant, le 17 août 1842, l'autorisation de donner le nom d'Auguste Romieu à une large avenue récemment tracée. Le conseil municipal de Cubjac, le 6 novembre 1836, celui d'Antonne, le 21 mars 1828, celui de Vergt, le 9 juillet 1838, demandent l'autorisation de donner le nom de Romieu à des ponts nouvellement construits. Les autorisations sont données par le roi à ces demandes comme à celle de Sarlat mais, quand même, le ministre de l'Intérieur refuse au conseil municipal de Cubjac l'autorisation de faire élever une colonne en l'honneur du préfet en fonctions !

40 Bernard TANGUY, *Aux origines du nationalisme breton. Le renouveau des études bretonnes au XIXe siècle*, Paris, Union générale d'édition, 1977, t. I, 440 p. (Collection 10/18).

41 Yves LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, Editions ouvrières, 1991, t. I, p. 15, 39, 50-51, 60. Le même Yves Le Gallo, dans *Le Finistère de la Préhistoire à nos jours* (Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1991), écrit : «Auguste Romieu, d'ailleurs animé des meilleures intentions...» (p. 16).

définitive «en situation plus insulaire que péninsulaire[42].»

C'est exprimer les choses avec plus de pondération que n'en avait mis La Villemarqué dans ses textes «Avenir de la langue bretonne» et «Essai sur l'histoire de la langue bretonne», textes dont le ton est largement polémique[43]. Il s'écrie : «Qui préservera [l'Armorique] de l'irréligion et de la corruption qui gagnent, avec le français, les autres provinces, si ce n'est encore et toujours la langue d'or de nos aïeux ?» et, plus loin, «aux yeux des représentants du système d'aplatissement général qu'on nomme la centralisation, cette langue n'a aucune valeur», pour en arriver à écrire : «Leurs fallacieuses lumières mettraient le feu à la Bretagne.» Il est vrai que nous ne sommes, en 1842, qu'à cinquante ans des années terribles de la Révolution.

Mais il n'y a pas que les assauts du système centralisateur, représenté à Quimperlé, dix ans plus tôt, par le malheureux Romieu ; il y a aussi des traîtres : «Les Bretons qui propagent chez nous la langue et les idées françaises... sont les instruments de leur propre esclavage.» Des maîtres d'école «aux livrées de l'université» et certains imprimeurs bretons qui «de leur plein consentement favorisent la dégradation de notre langue et de nos mœurs».

Gloire, par contre, aux «membres éclairés du clergé» lorsqu'ils maintiennent l'impression en breton des ouvrages les plus chers au peuple et celle des cantiques. Aussi bien, «le français n'est pas... la langue exclusive de l'instruction et le breton celle de l'ignorance», et de citer Augustin Thierry : «Il y a dans la langue des peuples celtiques un principe de durée qui paraît se jouer des efforts des siècles et des hommes...» L'avenir a répondu.

Relisons maintenant la fin du premier article de Romieu sur la Basse-Bretagne, acte de foi dans la Bretagne et les Bretons :

«Ils ne sont déjà plus ces temps où les paysans de la côte faisaient dire des messes pour implorer les naufrages et où les cloches de la maison de paix, mêlant leur bruit à celui des tempêtes, donnaient le signal de la rapine tandis que des feux trompeurs appelaient le navire aux écueils[44]. Des écoles se sont ouvertes ; les défrichements se sont multipliés ; le sol creusé a prodigué ses richesses minéralogiques ; des usines, des manufactures ont surgi, et cette population routinière a regardé, stupéfaite, les rapides innovations d'un siècle à peine commencé... Religieux, patiens et braves, les Bretons sont encore laborieux et actifs ; ils sont appelés dès lors à de hautes destinées.»

---

42 ID., «Brest, Le Léon, le Finistère, la Basse-Bretagne», dans *Etude sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*, Brest, C.R.B.C., 1987, p. 20.

43 Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, «Avenir de la langue bretonne», *Revue de l'Armorique*, 1er septembre 1842, p. 118-132 ; «Essai sur l'histoire de la langue bretonne», en introduction au *Dictionnaire français-breton* de Le Gonidec, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1847 (réédition de l'*Essai* par B. TANGUY, *Aux origines du nationalisme breton*, Paris, Union générale d'édition, 1977, t. II, p. 9-244). Dans «Avenir de la langue bretonne», La Villemarqué écrit : «Notre langue écrite fixe aussi l'attention du clergé. Rien ne peut la maintenir et mettre plus d'obstacle au progrès du français que l'impression des ouvrages bretons les plus chers au peuple. Parmi ces ouvrages, nos cantiques réclament une des premières places. Les beautés qu'ils renferment et l'effet qu'ils produisent la leur donnent incontestablement. Plusieurs se perdent chaque jour ou sont indignement travestis par le prétendu bon goût et la mauvaise foi des libraires ; la nécessité de les sauver de la mort et de la mutilation a frappé nos ecclésiastiques ; la tâche leur revenait de droit ; l'honneur de l'avoir entreprise appartient à un jeune prêtre de l'évêché de Kemper», l'abbé Henry. La Villemarqué fait son éloge comme d'un disciple distingué de Le Gonidec.

44 Romieu est optimiste quant à la disparition des «naufrageurs». Le chevalier de Fréminville, en 1836, dans son commentaire de l'ouvrage de Cambry, Brizeux, en 1845, dans son poème «Les pilleurs de côtes», Émile Souvestre, la même année, dans *Les Derniers Bretons*, développent sur le sujet.

Résumé

Auguste Romieu, né en 1800 à Paris, est nommé conservateur des Antiquités du Morbihan en 1828 puis sous-préfet de Quimperlé en août 1830. Il ne fait à Quimperlé qu'une brève carrière puisqu'il est muté en août 1832 à la sous-préfecture de Louhans. Représentant d'un pouvoir peu apprécié par les légitimistes, poursuivi par une fâcheuse réputation, il s'est heurté à des personnalités locales. Il contribua par ses articles publiés dans la prestigieuse *Revue de Paris* (et dont le premier fut reproduit par le *Lycée armoricain*) à faire connaître la Basse-Bretagne à l'énergie et au génie de laquelle il sut rendre hommage. Ses aperçus sur le développement économique de la Bretagne sont à son honneur. Malheureusement – et il n'est pas le seul – il a trop souligné la rudesse des mœurs du paysan breton et la nécessité de développer la diffusion de la langue française jusqu'au point d'employer la détestable expression d'«une sorte de régime colonial» à appliquer à la Bretagne, tant il a été frappé par le retard apparent du monde paysan, contrastant avec les hautes potentialités de cette province encore lointaine. Son roman *Le Mousse* [de Concarneau] a été réédité tout récemment, en 1995.

Abstract

Auguste Romieu, born in Paris in 1800, was appointed curator of the Antiquities of Morbihan in 1828 and *sous-préfet* of Quimperlé in August 1830. His Quimperlé career was very brief, as he was moved, in August 1832, to the Louhans *sous-préfecture*. As a representative of a central power that the *légitimistes* had little sympathy for, and preceded by a deplorable reputation, he clashed with local personalities. His articles, published in the prestigious *Revue de Paris* (the first of them being reproduced in the *Lycée armoricain*), helped make Western Brittany known to a larger public. He paid homage to the energy and genius of the country, and his ideas on the economic development of Brittany deserve praise. Unfortunately – though many had done the same – he insisted far too much on the unrefined ways of Breton peasants and the necessity of imposing French, and he was so dumbounded by the constrast between the apparent backwardness of the peasant population and the high potentialities of this faraway province that he went so far as to refer to a «kind of colonial regime» which should be applied to Brittany. His novel, *Le Mousse* [from Concarneau] was republished in 1995.

Diverradur

Aogust Romieu, ganet e Pariz e 1800, a zo anvet mirelour Hendraezou ar Morbihan e 1828 ha dahoude, is-prefed Kemperle e 1830. Ne chom ket pell eno, rag e miz eost 1832 setu eñ e is-prefeti Louhans. Ne ya ket kaer an traou etrezañ ha bourhizien'zo euz Kemperle, brud fall a zo evito war e ano ha ne blij ket dezo eun den ema ar galloud gantañ a-berz eur gouarnamant disprizet gand ar v/Bourboned. Gand ar pennadou-skrid bet embannet gantañ war ar gelaouenn brudet kaer *Revue de Paris* (war al *Lycée armoricain* eo bet adembannet an hini kenta) e lak Breiz-Izel da veza anavezet, eur vro hag a ro enor dezi evid he nerz hag he ijin. Ar pez a zo avad ez eo taer-kenañ e-keñver doareou rust an dud diwar ar mêz a zo red kelenn galleg dezo ha kredi a ra zoken lavared, gand dismeganz, e tlefe Breiz beza meret e doare eun drevadenn. Skoet eo gand an dale m'eo hini ar bloueziz seul-vui ma kred e diaweladou kaer eur rannvro a zo chomet dizro beteg-henn. E romant *Le Mousse* (euz Konk-Kerne) a zo bet adembannet nevezig'zo, e 1995.

Jeanne Laurent et la Bretagne[1]

par Marion Denizot[2]

Jeanne Laurent était membre de la Société archéologique du Finistère[3] ; à ce titre, il paraît juste, aujourd'hui[4], d'ouvrir les colonnes de son bulletin. Cet article se veut plus un éclairage sur une personnalité du monde culturel méconnue, pourtant à l'origine d'un modèle d'action publique, qu'un simple hommage à une personnalité bretonne.

Le surnom que ses amis bretons lui donnaient, dans leur langue, résume à lui seul la relation de Jeanne Laurent à la Bretagne : «Marie-Jeanne de Paris», résolument tournée vers la capitale française et ses valeurs intellectuelles mais toujours proche de ses origines bretonnes. Toute sa vie, Jeanne Laurent – dont le parcours s'apparente par bien des aspects à celui de Morvan Lebesque, qui était l'un de ses plus fidèles amis – fut dans cette tension permanente, souvent vécue sur le mode conflictuel, entre le particulier et l'universel, entre les racines et le monde des Idées, entre la fuite et le retour.

Jeanne Laurent part à Paris pour y trouver des nourritures intellectuelles qu'elle ne peut trouver dans sa région. Elle devient haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale et défend une politique de décentralisation dramatique, qui doit irriguer l'ensemble du territoire français, extrêmement délaissé. C'est l'apparence d'un «retour» à la Bretagne quand elle publie en 1974 *Bretagne et Bretons* et s'intéresse aux mouvements politiques de la revendication bretonne.

Cette première observation du parcours de Jeanne Laurent atténue ou masque ce qui nous semble une donnée implicite, à savoir que, lorsqu'elle vit à Paris, la Bretagne est en creux. En effet, sa politique théâtrale prend sa source dans la constatation de l'abandon de la province, véritable «désert français», pour reprendre la formule qui fit fortune après la publication de l'ouvrage de Jean-Pierre Garnier en 1947. Ainsi, nous pouvons affirmer que les origines bretonnes de Jeanne Laurent sont une donnée fondamentale, non seule-

---

[1] Certains développements de cet article sont issus du catalogue de l'exposition organisée en 1997 par le château de Kerjean, intitulée *Jeanne Laurent, le théâtre et les arts*. La base de notre recherche, encore en devenir, consiste dans le dépouillement des archives de la collection Jeanne Laurent conservée à la Bibliothèque nationale de France, département des arts du spectacle, pavillon de l'Arsenal, et en collation de documents et témoignages en région, tant dans le Finistère qu'à Rennes.

[2] Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, chargée de cours à l'université de Rennes II (département des arts du spectacle), achève une thèse de lettres (études théâtrales) sous la direction de Robert Abirached, Université de Paris X-Nanterre.

[3] Parrainée par René Daniel et Jacques Charpy, elle fut admise au sein de la Société lors de la séance du 28 janvier 1971.

[4] Après lui avoir consacré une séance le 20 mars 1999 à Paris.

ment de sa personnalité, mais aussi de son action. D'ailleurs, elle-même se présentait à ses proches comme «européenne, française, bretonne, cornouaillaise et *glazik*[5]».

S'arracher de la Bretagne pour étudier

C'est à un véritable «arrachement» que Jeanne Laurent doit procéder pour réaliser son désir le plus cher : étudier. En effet, le milieu familial agricole, même s'il lui offre la possibilité de suivre des études supérieures, n'est pas tout à fait propice à son épanouissement intellectuel.

Afin de bien comprendre le parcours de Jeanne Laurent – et ainsi d'en souligner le caractère relativement exceptionnel – il est utile de procéder à un bref tableau de l'économie rurale bretonne au début du siècle et de situer la propriété des Laurent, le manoir de Tréouret.

Marie-Jeanne Laurent, qui plus tard simplifia son nom en «Jeanne Laurent» – est-ce en raison du «complexe de Bécassine» ? – est née à Cast, dans le canton et l'arrondissement de Châteaulin, dans le Finistère, le 7 mai 1902. Son acte de naissance précise l'âge et la profession de ses parents : Alain Laurent (1862-1947), 40 ans, cultivateur, et Marie-Jeanne Gadal (1878-1941), 24 ans, ménagère. Une anecdote rapporte que le père de Jeanne Laurent, habitant le bourg de Cast et enfant de chœur, a sonné les cloches lors du baptême de sa future épouse. La famille Laurent comprend quatre filles : Marianne (1898-1981), Marie-Jeanne (1902-1989), Jeanne (1904-1993) et Louise (1907-1986).

Alain Laurent était d'un tempérament rigide et très pieux, mais c'est la mère qui dirigeait la maisonnée. Ses amis ou ses collaborateurs diront plus tard de Jeanne Laurent qu'elle était dure comme sa mère, attribuant d'ailleurs certains traits de sa personnalité, dont sa volonté de fer et son entêtement, à sa naissance bretonne. Sa famille aussi témoigne de son tempérament dominant, qui supportait difficilement la contradiction. Jeanne Laurent était discrète, réservée sur ses sentiments et opinions personnelles. «Le Breton, parce qu'il est d'une profonde susceptibilité, a la pudeur de ses sentiments[6]», reconnaît-elle.

La Bretagne est fortement marquée par l'implantation de la religion catholique, dont les pratiques rythmaient chaque événement de la vie. Jeanne Laurent, élevée dans cette tradition, est restée toute sa vie croyante et pratiquante. Elle écrit d'ailleurs qu'il ne faut pas s'étonner de «ce qu'un Breton, amateur passionné des dernières expressions de la science ou de la technique, soit un conservateur fervent de traditions dont le sens est perdu depuis longtemps. La religion, dont l'influence ne doit pas être minimisée, modifie ses pratiques suivant les directives du concile Vatican II mais les cadres religieux [...] veillent à ne pas troubler les fidèles qui sont plus portés à la vénération qu'à la contestation. À certaines cérémonies, à certains pardons, on serait même tenté de croire que l'Église bretonne reste immuable. Malgré la crise des ordres religieux, la vie monastique y est demeurée fervente[7]». Une lettre du père de Jeanne Laurent, datée du 16 mai 1942, témoigne du contexte familial : «J'ai eu pitié de vous voir si maigre et si pâle comme une personne qui ne mange qu'un repas par jour. Écrivez à vos sœurs... Au lieu de prendre un billet de loterie pour moi, je crois que vous feriez mieux de faire dire un message pour

[5] Le groupe vestimentaire *glazik*, dont le nom signifie «petit bleu», vient de la couleur des vestes et gilets des hommes. Il est composé de vingt-neuf communes (dont Briec, Édern, Landrévarzec, Locronan et Quéménéven, près de Cast) situées autour de Quimper.

[6] Jeanne LAURENT, *Bretagne et Bretons*, Bellegarde, Arthaud, 1974, p. 90.

[7] ID., *ibid.*, p. 111.

notre défunte mère au Sacré-Cœur à Montmartre[8].»

La famille est installée au manoir de Tréouret, dont l'histoire n'est pas inintéressante. «La maison de Tréouret (mot à mot territoire des cochons, *tré-ouchet*) avait adopté pour armes parlantes, un cochon ou un sanglier. [...]. L'ancien manoir, passé dès le XVIe siècle par alliance aux Le Bihan de Pennelé, a été rebâti et n'est qu'une banale maison de fermier-propriétaire aisé. Dans les dépendances, il y a quelques portes cintrées et fenêtres moulurées et à traverse qui remontent à une époque ancienne», note Louis Le Guennec, bibliothécaire de la ville de Quimper. D'ailleurs Jeanne Laurent, alors étudiante à l'École des chartes, en 1930, transmet à Louis Le Guennec une description du calvaire de Tréouret où est gravé le blason des Tréouret[9].

Il apparaît que cette ferme a été exploitée par la famille Gadal – famille de la mère de Jeanne Laurent – depuis la Révolution française. Les premières traces concernant l'exploitation du manoir de Tréouret datent de 1844 ; Yves Gadal achète aux enchères des terres supplémentaires à son domaine. En 1865, la propriété est transmise à son fils, Pierre Gadal, qui lui-même la transmet en 1891 à Louis Gadal. En 1906, la ferme passe aux mains d'Alain Laurent, le gendre de Louis Gadal. Au début du siècle, lors de l'enfance de Jeanne Laurent, la ferme compte 37 hectares. En 1930, Alain Laurent la remet à Jean Gouérou, son gendre. Aujourd'hui, la propriété appartient toujours à la famille Gouérou, neveux de Jeanne Laurent[10].

Quelques éléments généraux sur la situation agricole dans le Finistère permettent de mieux situer l'exploitation de Tréouret[11].

Le bassin de Châteaulin est la région la mieux équilibrée dans la répartition entre production animale et production végétale, avec une proportion de prairies élevée, d'où une culture de produits destinés à la vente. Les progrès concernant les surfaces cultivées sont lents, le développement n'intervenant surtout qu'après la Première Guerre mondiale. Le Finistère est un département de petites et de moyennes entreprises, où nous trouvons en majorité le régime de la propriété dite paysanne ou du domaine familial. Il y a peu de grandes propriétés ; les moyennes propriétés constituent la majeure proportion, les 5/6 environ, en superficie des terres du Finistère, exploitées par un très grand nombre de propriétaires qui, d'ailleurs, en sont souvent les exploitants. La propriété se confond avec l'exploitation. Avec 37 hectares, il apparaît donc que le manoir de Tréouret fait partie des exploitations importantes de l'arrondissement de Châteaulin.

Seulement 5 400 exploitants sont propriétaires et fermiers sur les 65 000 cultivateurs du Finistère. Alors que la plupart des cultivateurs n'utilisent d'autre main-d'œuvre que les membres de leurs familles, la famille de Jeanne Laurent emploie quatre ou trois domestiques, logés dans des *penntiez*[12], ce qui montre la relative aisance de la famille.

À ce sujet, Jeanne Laurent, dans *Bretagne et Bretons*, évoque son enfance, un monde qui disparaîtra peu à peu après la Première

---

8 Il n'est pas surprenant de constater la parfaite maîtrise du français du père de Jeanne Laurent, fermier relativement aisé. Comme le souligne Yann Brekilien : «[Les Bretons] parlaient une langue académique, [...] car ils avaient appris le français à l'école, comme une langue étrangère, pure de toutes les déformations qu'à Paris ou en Normandie lui faisait subir l'usage courant», *Les paysans bretons au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1994, p. 303.

9 Arch. dép. Finistère, 34 J, fonds Louis Le Guennec, Cast, notes manuscrites.

10 *Ibid.*, 1re série, fol. 544-545 et 2e série, fol. 315-316, propriété non bâtie, Cast, manoir de Tréouret.

11 *Ibid.*, Recensement agricole de 1929, versement du 19 juillet 1995.

12 Les *penntiez* étaient des maisons réservées aux valets mariés, qui se situaient sur la propriété du fermier. Ces domestiques avaient la jouissance d'un lopin de terre qui leur procurait une certaine autonomie.

Guerre mondiale : «Pour qui a connu cette civilisation paysanne, il est tentant de croire qu'il a participé à une société médiévale. Les exploitations d'une certaine importance (30 à 50 ha) utilisaient des salariés dont la condition comportait des hiérarchies. Le premier valet, *ar mevel braz*, avait droit à une grande considération, non seulement de la part des autres valets, mais aussi des maîtres. Ceux-ci rivalisaient d'ailleurs, dans le travail, avec leurs valets. Deux boutades peuvent donner une idée des rapports entre employeurs et salariés. L'une est empruntée à un personnage de Pierre Jakez Hélias, Madalen, une vieille *Bigoudenn* : «J'étais grande servante, c'est-à-dire un peu mieux que la maîtresse en ce temps-là» ; quant à l'autre, elle est d'une amie *glazik* : «Ma mère avait des servantes pour la regarder travailler[13].» Les conditions de vie des paysans au début du siècle sont particulièrement difficiles. Il faut attendre la guerre de 1914-1918 et surtout celle de 1939-1945 pour voir apparaître des modifications notables. L'agriculture rencontre des obstacles naturels, puisque le sol manque de chaux, ce qui le rend très pauvre. Une vieille complainte bretonne rend compte de ces difficultés : «La vie du laboureur est dure et pénible : repos ni jour, ni nuit ! Mais il la prend en patience, pour mériter le paradis[14].» L'existence des paysans est simple, assez austère, faite de travail, d'ordre et d'économie. La vieille Bretagne demeure, mais les costumes disparaissent peu à peu dans les années 1930.

Dans les années 1920, les produits agricoles – grâce aussi au développement des moyens de communication – se vendent à des prix rémunérateurs et l'esprit d'économie aidant, il s'ensuit que la situation financière des exploitants devient des plus prospères. Ainsi, il est à supposer que le manoir de Tréouret permet à la famille Laurent de vivre décemment, mais il ne faut pas oublier que, pour ces exploitants agricoles, les frais d'études de Jeanne Laurent – d'autant qu'elle n'est pas boursière – représentent une charge non négligeable.

Jeanne Laurent aura des difficultés à imposer son envie d'instruction, non en raison du handicap financier, mais en raison des réticences de sa famille, pour qui l'étude n'est pas prioritaire.

Pour faire apparaître le caractère brillant des études de Jeanne Laurent (qui cumulent plusieurs handicaps : femme, milieu paysan), soulignons quelques données sur le niveau d'instruction dans le Finistère au début du siècle. Précisons par ailleurs que Jeanne Laurent est la seule enfant de la famille à avoir été à l'école secondaire : ses trois sœurs se sont mariées avec des agriculteurs de la même commune et ont suivi la tradition familiale paysanne.

Au milieu du XIXe siècle, 62 % des ruraux ne savent ni lire ni écrire (alors que 74 % des citadins savent lire et écrire). Lors du recensement de 1901, 61,4 % des hommes ruraux (c'est-à-dire qui vivent de la pêche, des forêts ou de l'agriculture) savent lire et écrire, mais seulement 51 % des femmes[15].

Pendant la période 1863-1905, c'est-à-dire entre les lois Duruy (du nom du ministre de l'Instruction publique) et la séparation de l'Église et de l'État, qui occasionne de nouveaux problèmes scolaires, le Finistère connaît une période de «décollage» scolaire[16]. Grâce à de nombreuses créations d'écoles, ainsi qu'aux effets des lois Ferry de 1881-1882, on assiste à une croissance notable des effectifs scolaires, ce qui représente une «étape capitale de l'intégration de ce «bout du monde» dans la communauté nationale». Le recensement de 1929 confirme cette évolution : l'ensemble des agri-

13 Jeanne LAURENT, *Bretagne et Bretons*, *op. cit.*, p. 107.

14 Yann BREKILIEN, *Les paysans bretons…*, *op. cit.*, p. 39.

15 Daniel COLLET, «La population rurale du Finistère au XIXe siècle, 1821-1901», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 113-114.

16 Voir Marine BÉDEL-BENARD, *L'enseignement primaire dans le Finistère*, thèse de l'École nationale des chartes, 1981.

culteurs jouit d'une instruction développée. «On s'étonne même de rencontrer, là où personne ne les soupçonnerait, des esprits éveillés, ouverts au progrès. [...] L'école a fait évidemment beaucoup[17].» Mais, ce «décollage» ne doit pas laisser croire à une scolarisation aisée des enfants bretons, notamment en ce qui concerne la scolarisation dans l'enseignement supérieur. En effet, «cette instruction n'est pas très élevée. Elle s'arrête, pour la masse, au degré de formation des élèves sortant de l'école primaire élémentaire[18]».

Le taux de scolarisation en Bretagne reste tout de même un des plus bas de France[19]. Par ailleurs, l'enseignement accuse les inégalités des classes sociales car il est divisé en deux réseaux juxtaposés, conçus de manière étanche. La filière secondaire, qui délivre en fin d'études le baccalauréat, est la plus prestigieuse. La filière primaire, qui se prolonge par l'enseignement primaire supérieur, accueille la majorité des élèves. Le passage du primaire au secondaire, qui permet de passer le baccalauréat et de poursuivre des études supérieures, est difficile en raison des divergences de programmes. En effet, l'entrée en sixième (filière secondaire) a lieu à l'âge de onze ans alors que le certificat d'études primaires se passe à douze ans. La filière secondaire propose un enseignement de culture générale théorique et abstrait (français, histoire-géographie, mathématiques et physique, latin-grec, langues vivantes). L'enseignement primaire supérieur, qui délivre le brevet élémentaire et le brevet d'études supérieures, est «plus proche des réalités quotidiennes et plus attentif aux besoins immédiats des élèves[20].»

Très jeune, Jeanne Laurent affirme son goût pour les études : elle préfère aller lire dans un arbre plutôt que d'aider ses sœurs aux travaux de la ferme. Jeanne Laurent, que rien ne destine à devenir haut fonctionnaire, a une volonté farouche de «sortir» de son milieu : son amour des livres et de l'étude lui a donné la force d'imposer son choix de continuer ses études, malgré un contexte familial peu favorable.

Jeanne Laurent entre vers sept-huit ans à l'école Notre-Dame de Cast, dirigée par la communauté des Filles du Saint-Esprit. Encouragée par une enseignante, qui a remarqué ses facilités intellectuelles, elle part pour l'école Saint-Anne de Quimper. Malgré ses handicaps initiaux et un système éducatif rigide et inégalitaire, Jeanne Laurent obtient le baccalauréat[21]. Jeanne Laurent, qui a suivi sa scolarité dans la filière privée et catholique, ne relève pas de cette génération d'élèves encouragés par leurs instituteurs, ces «hussards de la République», à poursuivre leurs études, grâce à une bourse d'État. Toutefois, son parcours scolaire s'y apparente.

Après son baccalauréat, elle entreprend des études classiques (grec et latin) couronnées par une licence ès lettres à l'université catholique de l'Ouest à Angers, diplôme encore réservé à une petite élite. C'est à Angers qu'elle décide de se présenter au concours d'entrée de l'École des chartes. Elle y est admise le 13 novembre 1926. Elle obtient le 15 février 1930 le diplôme d'archiviste-paléographe en se plaçant 7e sur 9 grâce à sa thèse sur la quévaise, institution médiévale de droit privé maintenue jusqu'à la Révolution – malgré les évolutions – dans le Finistère et la par-

---

17 Arch. dép. Finistère, recensement agricole de 1929, versement du 19 juillet 1995.

18 *Ibid.*

19 Seulement 60 % des enfants de 6 à 16 ans sont scolarisés.

20 Antoine PROST, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. IV, *L'école et la famille dans une société en mutation*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, p. 214.

21 Les statistiques sur l'origine sociale des élèves de 6e confirment bien le caractère exceptionnel du parcours scolaire de Jeanne Laurent : en 1936-1937, sur les 28 806 élèves accédant à la 6e, seuls 1,7 % sont enfants de cultivateurs. Voir A. PROST, *Histoire de l'enseignement...*, *op. cit.*, 1981, p. 214.

tie occidentale du Morbihan et des Côtes-du-Nord.

La quévaise consiste principalement en deux dispositions particulières : le plus jeune des enfants bénéficie des avantages d'ordinaire réservés à l'aîné et la succession collatérale n'est pas admise (même entre frères et sœurs). Ce n'est qu'en 1972 que Jeanne Laurent publie le manuscrit de sa thèse, en la complétant, sous le titre *Un monde rural en Bretagne au XVe siècle, la quévaise*[22]. En effet, plus de quarante ans se sont écoulés car, «pour mener à bien un tel projet, il aurait fallu, pendant plusieurs années, fréquenter assidûment les dépôts d'archives et les bibliothèques publiques. Les conditions d'exercice d'une profession ne [lui] en ont pas laissé le loisir[23]».

Jeanne Laurent rappelle dans l'introduction les objectifs qu'elle s'était fixés : «Le sujet était mince, puisque la quévaise ne s'appliquait qu'à des exploitations agricoles d'une zone réduite de la Bretagne occidentale. J'espérais cependant, à partir de mes observations sur cet usement de terroir, contribuer à éclairer les problèmes d'une portée plus générale pour l'histoire du Moyen Âge, tels que :

«– la raison pour laquelle les défricheurs, sur lesquels les seigneurs comptaient pour cultiver de vastes étendues de terre, ne s'en voyaient confier qu'un petit lopin ;

«– l'évolution qui aboutissait à la création d'exploitations de superficies très variables, là où, au départ, elles étaient toutes égales ;

«– les circonstances qui ont conduit des juristes et des historiens à qualifier de féodaux des contrats qui avaient été conclus librement entre propriétaires et locataires de terrains, en dehors de toute hiérarchie féodale.

«Je me proposais de vérifier que ce que je constatais en Basse-Bretagne avait existé dans d'autres provinces françaises et dans des pays étrangers[24].»

Jeanne Laurent, au sortir de son enfance et de ses années de formation intellectuelle, a pu constater que la Bretagne était abandonnée, en particulier au niveau culturel. L'ensemble des régions françaises se trouve alors dans cette même situation. Son action de fonctionnaire, à partir de 1945, porte en creux cette lourde constatation.

Une Bretonne à Paris

Jeanne Laurent n'a jamais reconnu que son action, sa politique, était liée ou inspirée par ses origines ; c'est en l'étudiant et en rapprochant son engagement professionnel pour la politique de décentralisation théâtrale et son engagement privé pour la sauvegarde du patrimoine culturel breton, que nous pouvons en déduire une certaine cohérence du personnage.

Avant de commenter l'action de Jeanne Laurent après la Seconde Guerre mondiale, voici un bref rappel de son parcours. Jeanne Laurent entre au ministère de l'Éducation nationale en qualité de rédacteur auxiliaire le 1er mai 1930 ; elle est chargée du secrétariat de la Commission nationale des Monuments historiques. Le 1er juillet 1939, elle est nommée sous-chef du bureau de la Musique, des Spectacles et de la Radiodiffusion. Au début de la guerre, elle a en charge la protection des monuments historiques. Puis, responsable des «laissez-passer», elle s'implique dans des actions que nous pouvons qualifier de Résistance, en falsifiant certaines dates de documents officiels. Elle secourt également certains résistants, ce qui lui vaut en 1947 la médaille de la Résistance. Toutefois, ne surestimons pas cette action résistante de Jeanne Laurent ; elle fait partie de ces sympathisants «légaux» qui ont utilisé leur activité professionnelle pour aider les résistants.

---

[22] Jeanne LAURENT, *Un monde rural en Bretagne au XVe siècle, la quévaise*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1972.

[23] ID., *ibid.*, p.15.

[24] ID., *ibid.*, p.16.

Avant de présenter les grandes lignes de l'action de Jeanne Laurent, nous souhaiterions en préciser quelques axes qui situent bien celle-ci du côté de l'engagement pour la province.

Jeanne Laurent ne conçoit pas la décentralisation théâtrale comme l'apport de Paris de spectacles tout prêts, en «tournées». Bien au contraire, elle définit les centres dramatiques comme de «petites formations stables de comédiens[25]», insiste sur l'importance de la troupe, qui permet de multiplier les localités visitées et d'éliminer le facteur «vedette». Elle restera toute sa vie attachée à ce principe, même lorsque les conditions économiques et artistiques ne se prêteront plus à ce type d'exploitation. Ses positions intellectuelles du début des années 1980 susciteront de nombreuses réactions dans le milieu professionnel : il lui sera notamment reproché un certain passéisme et une méconnaissance de l'évolution du théâtre depuis les années 1950[26].

Lorsque le rapport de Charles Dullin, rédigé en novembre 1936, est publié, grâce à Morvan Lebesque, dans la revue *Arts* en 1952, Jeanne Laurent critique sa conception de l'organisation de la décentralisation. Charles Dullin propose un plan de décentralisation dramatique autour de la notion de «préfectorats artistiques», qui feraient, à partir de chaque centre, des tournées dans la région. Jeanne Laurent commente : «Dans la conception de ces «préfectorats» artistiques, Dullin s'était laissé aller à réagir comme l'État centralisateur, qui peut découper le territoire de la nation sans que les populations soient admises à en délibérer ni directement ni même par l'intermédiaire de leurs élus dans les instances locales. C'est ce qui a été fait par le gouvernement de Vichy puis par la Ve République pour des régions économiques dont les limites ont été fixées au mépris de l'héritage historique et des réactions des populations[27].»

Ce refus des tournées fait écho au refus de la «colonisation» évoqué par Morvan Lebesque et au fait que Jeanne Laurent a toujours cherché à privilégier l'initiative locale. Elle ne souhaite en aucune façon imposer du «centre» une décision. Elle se montre toujours à l'écoute des initiatives locales. Jeanne Laurent a beaucoup insisté sur le rôle des collectivités locales dans la création des centres dramatiques, mais l'analyse de leur participation nous oblige à relativiser son propos.

L'État a observé deux attitudes au début de la décentralisation : soit il a soutenu une initiative individuelle en obtenant, à force de persuasion, l'adhésion des collectivités locales, soit il a officialisé des initiatives locales[28].

Fondé le 26 octobre 1946, à l'initiative d'un «syndicat intercommunal à but culturel», premier du genre, constitué par les villes de Colmar, Mulhouse, Strasbourg puis Metz, le Centre dramatique de l'Est (C.D.E.) représente le prototype des centres dramatiques, en raison de ses conditions de création. En effet, l'initiative en revient aux collectivités locales seules, l'État se chargeant de donner une sub-

---

25 Bibl. nat. France, département des arts du spectacle, collection Jeanne Laurent, décentralisation théâtrale, dossier André Clavé : André Clavé, pionnier de la décentralisation dramatique.

26 Pour une analyse plus fine de la position de Jeanne Laurent vis-à-vis des troupes, voir la revue *Acteurs*, n° 1, janvier 1982, qui consacre une longue tribune à cette lettre ouverte et publie quelques réponses d'hommes de théâtre au texte de Jeanne Laurent. *Le Matin* avait également publié, dans son numéro du 11 décembre 1981, un article de Jeanne Laurent, intitulé «Rien ne se fera sans les troupes de comédiens».

27 Bibl. nat. France, département des arts du spectacle, collection Jeanne Laurent, articles et conférences : commémoration de Morvan Lebesque organisée par Louis Cousseau au Centre culturel d'Yerres, le 23 janvier 1971.

28 Jean-Pierre Rioux présente de manière raccourcie cette double attitude : «[Jeanne Laurent] a défini une action centrale de l'État à double entrée : celle de l'initiative de la décision quand le fruit semblait mûr, et celle d'une officialisation de désirs ou de besoins provinciaux», dans Robert ABIRACHED (dir.), *La décentralisation théâtrale*, t. I, Arles, Actes-Sud Papiers, 1992, p. 64. Cette analyse reprend celle de Denis GONTARD, *La décentralisation théâtrale*, Paris, S.E.D.E.S., 1973, p. 157.

vention et de nommer le directeur artistique, Roland Piétri, puis André Clavé (1947-1952). La Comédie de Saint-Étienne relève également d'une demande locale puisque c'est la municipalité, soutenue par la population, qui a invité en 1947 Jean Dasté et sa compagnie à venir travailler dans la région, alors que la ville de Grenoble, où était auparavant installée la troupe, refusait son aide financière. Le Grenier de Toulouse et le Centre dramatique de l'Ouest (C.D.O.) sont deux initiatives privées : de jeunes compagnies, en raison de leur succès, accèdent au rang de centre dramatique. Jeanne Laurent, intéressée par leur démarche, convainc les collectivités locales de participer à l'effort financier.

Bien que Jeanne Laurent ait «magnifié l'entregent fondateur des syndicats et des municipalités[29]», elle reconnaît toutefois les difficultés qu'elle a rencontrées à convaincre les municipalités de participer à l'effort de décentralisation : «[...] la survie de cette œuvre [la décentralisation de 1945 à 1952] était fondée sur des collectivités locales. Il avait fallu attendre d'avoir réussi à convaincre des municipalités qu'elles pouvaient à nouveau assumer leur rôle naturel à l'égard du théâtre dramatique, sous les yeux et le contrôle de leurs électeurs. Elles ne s'étaient engagées qu'après avoir reçu l'assurance morale qu'il avait été tenu compte non seulement de l'insuffisance des moyens que la collecte des impôts et leur répartition laissaient à leur disposition, mais aussi de la dégradation de la conception du service théâtral là où la population avait été réduite à ne connaître que certaines tournées parisiennes[30].»

Le respect des contextes locaux et de l'indépendance de l'artiste fait de la décentralisation théâtrale d'après-guerre une innovation qui doit beaucoup à son instigatrice. Grâce à Jeanne Laurent la politique culturelle entre dans une phase résolument moderne[31] : son écoute attentive des besoins locaux et son refus d'imposer une volonté venue «d'en-haut» expliquent pour une large part le succès de son entreprise. Hubert Gignoux confirme cette analyse : «Elle était souple, car elle a su adapter les structures de chaque centre nouveau à la nature d'un terrain politique, social et culturel soigneusement exploré avant la moindre décision[32].»

Nous pourrions croire que Jeanne Laurent, prônant la vie culturelle en région, est attentive aux cultures locales, qui s'apparentent parfois au folklore. Bien au contraire, comme Morvan Lebesque, elle a toujours refusé l'exploitation abusive des coutumes traditionnelles. Morvan Lebesque dénonce la représentation mensongère du folklore qui «ne signifie qu'au-dedans», c'est-à-dire pour les Bretons. À propos de l'image de la Bretagne donnée à l'extérieur, il commente : «Après lui avoir volé sa parole, on lui restitue une parole travestie. On la rebretonnise, mais tel qu'on le veut[33].»

Les goûts culturels et intellectuels de Jeanne Laurent la portent vers la création contemporaine, comme le prouve son attache-

---

29 J.-P. RIOUX, «Le théâtre national de la décentralisation (1945-1952)», dans R. ABIRACHED (dir.), *La décentralisation théâtrale*, *op. cit.*, p. 64.

30 Bibl. nat. France, département des arts du spectacle, collection Jeanne Laurent, articles et conférences : commémoration de Morvan Lebesque organisée par Louis Cousseau au Centre culturel d'Yerres, le 23 janvier 1971.

31 Jack Lang distingue l'attitude traditionnelle de l'État – l'État entrepreneur – qui «assure la conservation et la survie des institutions anciennes gérées par l'État», de l'attitude moderne – l'État stimulateur – qui «tend davantage à favoriser la formation de nouveaux courants ou de nouvelles entreprises, non par la voie de l'appropriation directe, mais grâce à des procédés divers d'incitation.» Voir Jack LANG, *L'État et le théâtre*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1968.

32 Texte d'Hubert Gignoux lu par Louis Cousseau lors de l'hommage à Jeanne Laurent, Comédie-Française, 27 novembre 1989.

33 Morvan LEBESQUE, *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française*, Paris, Éditions du Seuil, 1970, rééd. Points Actuel, 1984, p. 118.

ment au Cartel[34], sa collection de tableaux d'art contemporain et ses relations amicales avec de nombreux artistes. Elle écrit à une amie : «Je suis tout à fait d'accord pour renvoyer les costumes au magasin des accessoires de la décadence béate des Bretons[35].» Dans *Bretagne et Bretons*, elle invite les collectivités locales à se préoccuper de culture : elle reproche ainsi à Quimper d'avoir laissé «échapper des occasions de dialogue avec plusieurs des artistes mondialement honorés». Pour elle, il est nécessaire de prêter attention à la création contemporaine bretonne, au lieu de se contenter de promouvoir uniquement la culture traditionnelle : «Si une animation culturelle à la mesure des besoins existait à Quimper, l'occasion aurait été saisie d'intéresser les Cornouaillais et leurs visiteurs à un mouvement culturel né en Bretagne, à Nantes, le surréalisme, lorsque les cendres du peintre surréaliste, Yves Tanguy, ont été ramenées des États-Unis d'Amérique [...][36].»

L'apparente rationalité de la politique théâtrale mise en place à la Libération ne doit pas faire illusion. En effet, Jeanne Laurent a procédé par tâtonnements et essais successifs. Ce sont les commentateurs, et Jeanne Laurent elle-même, qui lui ont donné rétrospectivement cette cohérence. Ce qui est incontestable, c'est la volonté de faire éclore un «jeune théâtre», d'irriguer l'ensemble du territoire français, d'aller à la rencontre d'un public populaire et de concilier le répertoire et la création contemporaine.

Jeanne Laurent ne conçoit pas la culture sans le territoire, mais plus encore elle ne conçoit pas le public sans la création. L'institution des centres dramatiques répond à ces multiples exigences ; deux outils (le Concours des jeunes compagnies et l'Aide à la première pièce) vont venir renforcer les possibilités offertes. La création du Théâtre national populaire par Jean Vilar est la dernière action de Jeanne Laurent ; elle part en 1952, alors que le «système» qu'elle a commencé à mettre en place est loin d'être achevé.

La création du Concours des jeunes compagnies en 1946[37] s'inscrit dans une volonté étatique de renouvellement général : le concours s'adresse aux jeunes «animateurs» et acteurs alors que l'Aide à la première pièce vise les jeunes dramaturges. «En donnant conscience aux jeunes compagnies de province de leur valeur et de leurs possibilités, il complète la mission des troupes de la décentralisation dramatique[38].» L'objectif de l'administration des Beaux-Arts est d'offrir aux jeunes troupes un moyen de faire connaître leurs réalisations et de les encourager financièrement. Le jury de 1946 réunit de grandes personnalités du théâtre, telles Louis Jouvet, Gaston Baty, Louis Ducreux, Léon Chancerel, Jacques Hébertot... Leur participation donne une caution morale à cette initiative.

Nous retrouvons dans les instances du concours Hubert Gignoux, futur directeur du Centre dramatique de l'Ouest (comité restreint de 1949) et Maurice Jacquemont, qui veilla aux premiers pas du C.D.O. (jury de 1946). Des journalistes acquis à la cause

---

[34] En 1927, à l'initiative de Louis Jouvet, quatre chefs de troupe (Louis Jouvet, Charles Dullin, Gaston Baty et Georges Pitoëff) se regroupent en association des «théâtres du Cartel», fondée sur «l'estime et le respect réciproque». Ils partagent les investissements de matériel et de communication.

[35] Université de Bretagne occidentale (U.B.O.), Centre de recherche bretonne et celtique (C.R.B.C.), lettre à Mme Le Guen, 28 janvier 1971.

[36] Jeanne LAURENT, *Bretagne et Bretons*, *op. cit.*, p. 137.

[37] À l'initiative de Raymond Cogniat, organisateur du théâtre d'essai de l'Exposition universelle de 1937, «où s'étaient révélés au public les Quatre Saisons du trio Barsacq-Dasté-Jacquemont, le Rideau Gris de Louis Ducreux et André Roussin, les Comédiens Routiers de Léon Chancerel, le Rideau de Paris de Marchat et Herrand, le Diable Ecarlate d'Itkine» et de la direction des Arts et des Lettres qui désirait «donner du lustre à la Saison de Paris», Jacques JAUJARD, *Le Concours des jeunes compagnies, les quatre premières années*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, Direction générale des Arts et des Lettres, 1949, p.16.

[38] ID., *ibid.*, p. 16.

défendue par Jeanne Laurent suivent fidèlement l'évolution du concours (Jean-Jacques Gautier, Paul-Louis Mignon, Catherine Valogne, Marc Beigbeder...).

Le palmarès des concours révèle les troupes et les animateurs qui feront la décentralisation. Le triomphe du Grenier de Toulouse de Maurice Sarrazin (premier prix pour la province en 1946 et mentionné en 1947) explique pour une large part sa transformation en centre dramatique en 1949 : «C'est bien le Grenier de Toulouse qui est sorti grand triomphateur du tournoi de province. Jeunes, gais, pleins de fantaisie, ayant le sens du jeu, les comédiens du Grenier de Toulouse ont devant eux une belle carrière[39].» Le concours favorise également la professionnalisation des Jeunes Comédiens de Rennes de Jean-Louis Bertrand et Guy Parigot[40], qui reçoivent le prix du *Figaro* en 1946 et le grand prix amateur en 1948. Si ce concours permet à des troupes parisiennes d'accéder à la reconnaissance, il permet surtout de mettre en avant les futures troupes de la décentralisation.

La création, par décret du 10 juillet 1947, du «comité de lecture de l'aide à la première pièce» vise à éloigner les jeunes artistes des influences néfastes de l'argent, au moment où la création artistique représente un réel risque financier. Remarquons la parfaite adéquation de cette approche avec les revendications réitérées du Cartel avant-guerre. L'influence de Charles Dullin dans cette initiative est rapportée par Jeanne Laurent : «Préparer l'avenir, c'était, avant tout, à ses yeux, encourager les écrivains de talent à écrire pour le théâtre, ce dont ils pouvaient être détournés par la perspective de ne jamais voir jouer leurs pièces[41].» Aussi, pour retenir les jeunes auteurs vers la création dramatique, «Pierre Bourdan décidait-il à l'occasion du dégrèvement fiscal obtenu en avril 1947 de consacrer à la création de premières pièces une grande partie des crédits destinés aux théâtres parisiens» (32 % au cours de l'année 1948[42]).

Le comité de lecture comporte des personnalités réputées, telles Jean Anouilh, Paul Abram, Gaston Baty, Albert Camus, Marcel Herrand, Jacques Lemarchand, Pierre Renoir ou Pierre-Aimé Touchard. Il est intégré à la «commission consultative chargée d'examiner les demandes de subventions présentées par les théâtres de Paris», créée le 23 juin 1945. Par arrêté du 11 mars 1948, le comité de lecture se transforme en «commission consultative chargée d'examiner les questions concernant l'aide à la première pièce», acquérant par là-même une plus grande autonomie. L'Aide à la première pièce a contribué à faire émerger de jeunes auteurs de province et à les intégrer aux centres dramatiques[43].

L'instauration d'une politique de décentralisation théâtrale est liée au nom de Jeanne Laurent. À sa mort, Colette Godard salue «Jeanne Laurent, mère de la décentralisation», dans un article du *Monde* du 16 octobre 1989. Il n'y a pas un colloque sur le thème de la politique théâtrale et de sa démocratisation qui ne cite le nom de Jeanne Laurent comme instigatrice d'une action dont les effets se font encore sentir dans le paysage théâtral actuel. Nous rappellerons seulement les dates de création des cinq centres dramatiques, avant de détailler un peu plus le Centre dramatique de l'Ouest, établi à Rennes en 1949 :

Centre dramatique de l'Est, 1946, André Clavé ;

---

39 Jacques JAUJARD, *Le Concours des jeunes compagnies..., op. cit.*, p. 46 et 51.

40 Hubert Gignoux prend la direction professionnelle de la compagnie en 1949 en la transformant en Centre dramatique de l'Ouest.

41 Jeanne LAURENT, «Charles Dullin et la décentralisation», *Les Lettres françaises*, 10 décembre 1969, p. 16.

42 ID., «La direction des Spectacles et de la Musique», *Cahiers français d'information*, La Documentation française, n° 135, 1er juillet 1949, p. 9.

43 *Montserrat* d'Emmanuel Roblès, sélectionné en 1947, entre au répertoire du Centre dramatique de l'Est et à celui de Saint-Étienne, cf. D. GONTARD, *La décentralisation théâtrale, op. cit.*, p. 146.

Comédie de Saint-Étienne, 1947, Jean Dasté ;

Le Grenier de Toulouse, 1949, Maurice Sarrazin ;

Comédie de Provence, 1952, Gaston Baty.

La nomination de Jean Vilar au Théâtre national populaire (T.N.P.), en 1951, constitue le dernier volet de la politique théâtrale menée par Jeanne Laurent entre 1945 et 1952. Contrairement à certaines interprétations, Jean Vilar ne s'inscrit pas entièrement dans le mouvement de décentralisation, malgré la création en 1947 du Festival d'Avignon. La création de la Semaine d'art dramatique en Avignon[44] n'est pas liée à la décentralisation mais au besoin, pour Jean Vilar, de retrouver une certaine forme d'authenticité : «Quand je suis parti en 1947, je n'imaginais pas qu'il pourrait y avoir, dans les années à venir, une décentralisation aussi importante. Si j'ai quitté Paris pour aller jouer à Avignon, ce n'était pas pour faire de la décentralisation ; c'était pour rompre avec l'atmosphère à mon sens empuantie des théâtres à Paris, le ton de huis clos qu'ils prenaient, la philosophie sordide à laquelle ils empruntaient[45].» De plus, Jean Vilar a une autre conception de la décentralisation, même s'il ne la rejette pas : il ne pense pas que l'on puisse faire du «grand» théâtre avec une troupe permanente mais insiste plutôt sur le concept de «fête» et d'événements ponctuels. Toutefois, nous ne saurions omettre l'origine provinciale de Jean Vilar, qui se plaint à Sète de ne pouvoir aller au théâtre.

Le Festival d'Avignon remporte un authentique succès populaire. Il faut résoudre, par ailleurs, la question de la succession de Pierre Aldebert et la réforme du palais de Chaillot, en projet depuis quelques années. Pour Jeanne Laurent, Jean Vilar est l'homme de la situation ; elle a suivi son parcours artistique et estime qu'il peut diriger l'immense salle de Chaillot en proposant une programmation artistique de haute qualité, en direction d'un public populaire[46]. Mais la nomination de Jean Vilar n'est pas acquise, malgré l'appui de certaines personnalités, dont le journaliste Morvan Lebesque. Jean Vilar rapporte les conditions dans lesquelles Jeanne Laurent lui a proposé la direction du T.N.P. : «En 1951, le directeur général des Arts et Lettres (Jacques Jaujard) et Jeanne Laurent, réétudièrent le problème [du Théâtre national du palais du Trocadéro]. J'en fus averti au cours du mois d'août de la même année, c'est-à-dire avant la mort de Louis Jouvet. Mon premier acte de directeur du Théâtre national populaire ne fut donc ni une décision, ni une distribution de pièces, ni une répétition. Ce fut de suivre le cercueil de Louis Jouvet[47].»

La correspondance entre Jeanne Laurent et Jean Vilar, avant son installation à Chaillot, ne laisse pas de doute sur leurs rapports amicaux et le sentiment de connivence qui les lie : «Mon cher Vilar, demain, je vous adresserai votre cahier des charges. Mais je tiens en ce calme et pluvieux dimanche à vous dire combien je suis sûre de votre succès... à travers mille embûches naturellement ! [...] Surtout ne vous inquiétez pas, profitez de ces deux semaines pour accumuler les réserves d'énergie dont vous aurez besoin au cours de cette saison qui sera une grande aventure. [...]

---

[44] La Semaine d'art dramatique, fondée en septembre 1947, doit son existence à Christian Zervos et René Char. Celui-ci propose à Jean Vilar de venir présenter, dans le cadre de l'exposition d'art contemporain qu'il organise, *Meurtre dans la cathédrale* de T.-S. Eliot, créée avec succès au théâtre du Vieux-Colombier. Jean Vilar préfère mettre en scène trois créations. La municipalité et le conseil général sont d'accord pour tenter l'aventure ; la Semaine d'art dramatique, qui prend rapidement le nom de «Festival d'Avignon», est née.

[45] Entretien de Jean Vilar avec Denis Gontard, 24 janvier 1969, dans D. GONTARD, *La décentralisation théâtrale*, *op. cit.*

[46] Jeanne Laurent avait accordé sa confiance à Jean Vilar dès les débuts du Festival d'Avignon ; elle obtient en effet une subvention de l'État de 500 000 francs.

[47] Jean VILAR, «Les premiers pas (1960)», dans *Le théâtre, service public*, Paris, Gallimard, 1986, p. 220.

Dites mon amical souvenir à Madame Jean Vilar et à la petite fille aux yeux graves que j'ai vue en Avignon. Bien cordialement[48].» Ces quelques phrases nous présentent Jeanne Laurent sous un aspect bien peu administratif : c'est avec un engagement déterminé et affectif qu'elle s'occupe de la nomination de Jean Vilar.

Cette amitié se maintient, même après le départ de Jean Vilar du T.N.P. en 1963, jusqu'à son décès en 1971, comme en témoigne une abondante correspondance. Jeanne Laurent, dans les années 1980, travaille d'ailleurs à une biographie de Jean Vilar. Elle a laissé un chapitre rédigé sur les années d'enfance et de formation de l'artiste[49], dont elle a publié un court extrait en 1983 dans un article intitulé «Jean Vilar, avant le T.N.P.[50]» Nous y découvrons que rien ne prédestinait Jean Vilar – ni Jeanne Laurent – à devenir la personnalité que nous connaissons.

Il nous paraît légitime, dans ce propos sur la politique de Jeanne Laurent, de mettre en valeur l'histoire du C.D.O. et de son fondateur, Guy Parigot, un des plus fidèles défenseurs de l'action de Jeanne Laurent.

Le Centre dramatique de l'Ouest – aujourd'hui connu sous le nom de Théâtre national de Bretagne – est le résultat du travail des Jeunes Comédiens de Rennes, issus de la rencontre, juste avant la Seconde Guerre mondiale, de Guy Parigot et d'un jeune avocat, Jean-Louis Bertrand. Profondément marqués par l'expérience des Comédiens Routiers de Léon Chancerel, ils décident de créer une compagnie théâtrale. Pendant l'Occupation, Jean-Louis Bertrand est correspondant de Jeune France, organisation qui fit beaucoup pour la décentralisation culturelle. Pendant cette période, féconde pour la culture, la section Jeune France de Bretagne accueille des troupes comme la Roulotte, où nous retrouvons André Clavé et Jean Vilar ou la Compagnie du Regain de Christian Casadesus. En 1943, les Jeunes Comédiens présentent leur troisième spectacle, une création signée Jean-Louis Bertrand, *Arabelle*. La compagnie, qui revendique son appartenance amateur, part en tournée dès 1945 en Bretagne. La compagnie monte *La Demande en mariage* de Tchekhov, *Les Fourberies de Scapin*, une création de Claude-André Puget, et part en tournée en zone française d'occupation en Allemagne. Guy Parigot entre alors à *La Voix de l'Ouest* ; cette double activité lui permet de prendre du recul par rapport à la situation française comparée à celle de l'Allemagne, où l'effort de reconstruction en matière culturelle l'étonne. En 1946, la Compagnie se présente au Concours des jeunes compagnies avec *Miguel Manara*, un mystère chrétien en six tableaux de Milosz. La pièce reçoit le prix du journal *Le Figaro*. Georges Goubert entre dans la compagnie ; c'est un long compagnonnage avec Guy Parigot qui commence alors. En 1947, lors du Concours des jeunes compagnies, ils reçoivent le titre de «première compagnie amateur de France», grâce à une création de Jean-Louis Bertrand, *Merlin et Vivianne*.

La compagnie – bien qu'ayant un statut amateur – est fortement structurée. En 1948, elle remporte le grand prix amateur du Concours de jeunes compagnies, avec une somme de 100 000 francs. Guy Parigot rencontre Hubert Gignoux, qui anime alors à Paris la Compagnie des marionnettes des Champs-Élysées. Pendant l'été, une tournée en Bretagne nourrit un «rapport en vue de la fondation» d'un «centre dramatique» à l'image du Centre dramatique de l'Est. En mars 1949, Guy Parigot transmet le rapport à Hubert Gignoux pour qu'il l'aide à négocier auprès de Jeanne Laurent. L'aventure des Jeunes

48 Bibl. nat. France, département des arts du spectacle, Maison Jean Vilar à Avignon, carton Jeanne Laurent, lettre de Jeanne Laurent à Jean Vilar, 26 août 1951.

49 Ce texte est conservé à la Maison Jean Vilar mais de nombreux extraits ont été publiés dans *Jean Vilar par lui-même*, Avignon, Maison Jean Vilar, 1991.

50 *Les Cahiers de la Maison Jean Vilar*, n° 7, juillet-août 1983.

Comédiens continue tandis que Guy Parigot et quelques autres compagnons deviennent professionnels au sein du Centre dramatique de l'Ouest. En effet, en novembre 1949, Hubert Gignoux obtient de Jeanne Laurent la direction du Centre dramatique de l'Ouest, avec l'accord et le soutien de la municipalité, Yves Milon étant maire de Rennes et Henri Fréville chargé des affaires culturelles. Guy Parigot témoigne : «Je me souviens de notre attente anxieuse au café de la Paix, le jour où Jeanne Laurent a rencontré la municipalité, et des encouragements laconiques qu'elle nous donna à l'issue de la séance du conseil municipal, en substance : – Maintenant au travail et bon courage[51] !»

Maurice Jacquemont est nommé conseiller artistique ; le premier spectacle qu'il met en scène, *Un chapeau de paille d'Italie*, de Labiche, a un succès mitigé ; le nombre de spectateurs n'est pas très élevé mais se révèlent les premiers correspondants, dont Pierre Jakez Hélias. La première saison, malgré les efforts, est plutôt décevante : cinq spectacles, cent trente-cinq représentations, cent quatre-vingt-un spectateurs en moyenne. Les moyens du C.D.O. sont très limités et les comédiens doivent assurer toutes les besognes. Peu à peu, grâce aux actions d'animation et de conquête du public, comme la contribution de Guy Parigot au développement de la radiodiffusion régionale, les réunions régulières avec les correspondants et les nombreuses tournées en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire, le C.D.O., qui bénéficie de l'apport de nouveaux comédiens, dont Jacques Mauclair ou Georges Wilson, voit son existence et son activité se pérenniser avec succès. En 1957, quand Hubert Gignoux quitte le C.D.O. pour le C.D.E., il y a cent mille spectateurs par an. Guy Parigot et Georges Goubert obtiennent alors de prendre la direction de ce qui devient la Comédie de l'Ouest. Guy Parigot restera à la tête du centre dramatique – qui subira des changements organisationnels lourds, puisque il y aura, à côté du centre dramatique, une maison de la culture – jusqu'en 1986, quand Pierre Debauche prendra le relais.

Dans une lettre de février 1972, Henri Fréville s'adresse à Jeanne Laurent : «Vous redire toute la gratitude que la Ville de Rennes et moi-même vous avons gardée pour la confiance que vous nous avez témoignée il y a maintenant longtemps et l'œuvre que vous avez accomplie pour nous. La C.D.O. est toujours vivante et prospère ; la Maison de la culture offre maintenant un cadre imposant à ses diverses manifestations, mais, croyez-le, votre souvenir est toujours présent parmi nous[52].»

Ainsi, s'il est évident que l'action de Jeanne Laurent à la tête de la sous-direction de la Musique et des Spectacles de 1945 à 1952, date où elle est évincée, en raison des divergences d'opinion avec le nouveau secrétaire d'État aux Beaux-Arts, André Cornu, ne s'adresse pas en particulier à la Bretagne, celle-ci a bénéficié des fruits de cette action.

La Bretagne pour Jeanne Laurent : à spécificité culturelle, spécificité politique

L'histoire a plutôt retenu de Jeanne Laurent son action concernant la culture et en particulier le théâtre. Nous ne saurions omettre sa contribution au débat sur la revendication bretonne. Si les liens de Jeanne Laurent avec la Bretagne sont de nature biographique, physique, oserons-nous écrire, nous découvrons aussi une réflexion intellectuelle, qu'elle délivre surtout dans *Bretagne et Bretons*. Dans son ouvrage sur la quévaise ou dans *Bretagne et Bretons*, dont la lecture est plus accessible, Jeanne Laurent montre sa

51 Guy PARIGOT, *En scène ! 50 ans de théâtre dans l'Ouest*, Rennes, Editions Ouest-France, 1989, p. 31.

52 U.B.O., C.R.B.C., fonds Jeanne Laurent, correspondance, lettre d'Henri Fréville à Jeanne Laurent, 19 février 1972.

capacité à envisager de manière scientifique sa région natale, comme si, sans renier ses origines, elle y revenait avec les techniques qu'elle a acquises en s'en séparant. Ainsi, tout au long de sa vie, Jeanne Laurent montre un profond attachement à la Bretagne : elle a fait reconstruire en 1950 sa maison natale, initialement édifiée en 1836, et y garde un appartement où elle loge quand elle vient rendre visite à sa famille. Elle a acquis deux fermes, aujourd'hui exploitées par ses neveux[53]. Elle s'était, en effet, promis d'acheter une terre pour sa famille après que son père, en colère, lui eut fait remarquer le sacrifice que sa famille avait dû supporter pour lui payer ses études.

Bretagne et Bretons est un témoignage de son engagement pour la reconnaissance de la spécificité bretonne. Son appartenance aux actions du Comité pour l'unité administrative de la Bretagne en est le prolongement, sur le plan politique. Jeanne Laurent n'est pas une théoricienne : elle n'a jamais écrit sur la logique de l'État, ni sur le modèle de l'État-Nation français. Comme dans tous ses écrits, ses remarques sont souvent liées à des convictions ; il ne faut donc pas attendre de Jeanne Laurent une réflexion abstraite sur l'histoire du mouvement breton et la revendication décentralisatrice[54]. Jeanne Laurent se situe toujours au plus près des réalités ; ainsi, là où elle sera la plus pertinente est dans le lien qu'elle établit entre développement économique, instruction et reconnaissance culturelle de la Bretagne.

La rédaction de *Bretagne et Bretons* a été pour Jeanne Laurent l'occasion de prendre contact avec des représentants du mouvement breton : Yann Brekilien, à l'origine de l'Association des écrivains quimpérois, qui s'est transformée quelques années après en Association des écrivains bretons[55] ; Yann Poupinot, dont les livres ont nourri sa réflexion[56], et pour qui elle avait beaucoup d'estime : il était, lui, beaucoup plus engagé sur le plan politique, puisqu'il a été un des initiateurs du Mouvement pour l'organisation de la Bretagne et le président du Comité pour l'unité administrative de la Bretagne ; et surtout Morvan Lebesque. Leurs liens furent étroits puisqu'ils partageaient deux passions : le théâtre populaire et la Bretagne. En effet, Morvan Lebesque, un des fondateurs de la revue *Théâtre populaire*, fut un ardent défenseur du T.N.P. et de Jean Vilar, ainsi que des pionniers de la décentralisation. Il a toujours soutenu l'action de Jeanne Laurent. Il écrivait en 1957 : «Son départ [de Jeanne Laurent] fut, avec la mort de Louis Jouvet, l'événement qui causa le plus tort à la politique de soutien du théâtre en France[57].» Lors du décès de Morvan Lebesque, Jeanne Laurent témoigne de son amitié[58]. Elle regrette ainsi, à propos de «la publication du testament politique de notre ami», de ne pas lui avoir signalé l'importance du financement des centres dramatiques par les collectivités locales, preuve d'une authentique décentralisation, que Jeanne Laurent craint de voir s'affaiblir. En fait, elle regrette que Morvan Lebesque n'ait pas consacré quelques lignes à son action de décentralisation. Elle conclut cet hommage : «Au regret de n'avoir pas alerté notre ami sur cet aspect de la vie culturelle des provinciaux, il s'en ajoute un autre : celui de ne lui avoir jamais fait le plaisir de prononcer en breton le prénom qu'il avait adopté. À son ombre à laquelle je pense-

[53] La ferme de Kersalé à Landrévarzec (achetée en 1937) et la terre de Kersuegel à Edern (achetée en 1963).

[54] Aux lecteurs qui sont intéressés par ces problématiques, nous renvoyons à Michel NICOLAS, *Histoire du mouvement breton*, Paris, Syros, 1982, et, du même, *Le séparatisme en Bretagne*, Brasparts, Editions Beltan, 1986.

[55] Yann Brekilien et Jeanne Laurent se sont vus plusieurs fois, mais celui-ci n'a pas de souvenirs précis à ce propos.

[56] Voir U.B.O., C.R.B.C., fonds Jeanne Laurent, correspondance en 1972.

[57] M. LEBESQUE, «Le Théâtre national populaire», *Le Point*, mars 1957.

[58] Bibl. nat. France, département des arts du spectacle, collection Jeanne Laurent, commémoration de Morvan Lebesque organisée par Louis Cousseau au Centre culturel d'Yerres, le 23 janvier 1971.

rai, je vais ce soir dire au revoir en breton : Kenavo Morvan.»

Jeanne Laurent, préoccupée de la reconnaissance culturelle de la Bretagne, insiste sur deux éléments fondateurs d'une culture : l'histoire et la langue. Ses positions se rapprochent par bien des aspects de celles de Morvan Lebesque. Cette manière de raconter l'histoire porte en elle une critique lourde du centralisme français, et appelle les jeunes Bretons – et en particulier les jeunes femmes – à travailler pour le développement de leur pays.

Pour elle, la langue fait partie du «patrimoine culturel qu'on n'a pas le droit de méconnaître» : «Il faut que les Bretons parlent le français avec aisance, sans renoncer à savoir le breton, ce qui correspond à se mutiler. Si vos petits-enfants ne savent pas le breton, ils pourront vous reprocher de les avoir frustrés d'un bien auquel ils avaient droit[59].» Dans *Bretagne et Bretons*, elle rappelle l'origine de l'abandon du breton : «Au XIe siècle, le breton va cesser d'être la langue du duc et de sa cour. Il en résultera que, lors de l'abandon du latin dans les actes de justice, le français deviendra la langue officielle du duché. [...] Aussi, ne faut-il pas perdre de vue que le sort fait au breton a entraîné des répercussions incontestables pour la spécificité bretonne[60].» À la fin de sa vie, Jeanne Laurent parle encore le breton de Cast[61] avec ses sœurs et voisins quand elle revient au pays. Mais, plus encore que la connaissance du breton, c'est la connaissance de l'histoire de la Bretagne, qui permet à celle-ci d'être reconnue.

Morvan Lebesque intitule un chapitre de *Comment peut-on être breton ?*, «L'Enfer est privation d'histoire». Il accuse le «mensonge» concernant l'histoire de la Bretagne, enseignée toujours par rapport à l'histoire de l'État français. On inculque ainsi aux petits Bretons que la Bretagne a toujours été française, niant l'existence pendant des siècles de la Bretagne en tant que nation : «L'histoire de France ressemble à la télévision sous de Gaulle. Mi-censure, mi-propagande[62].»

Jeanne Laurent, dans *Bretagne et Bretons*, répond à cette attente de connaissance historique. Dans son introduction, elle reprend presque mot pour mot les phrases de Morvan Lebesque : «Des Bretons qui luttent pour un avenir meilleur expriment souvent le regret de ne pas être informés du passé de leur pays. À l'école, leurs maîtres ne leur en ont révélé que des bribes ; encore celles-ci leur ont-elles été présentées, non dans l'optique des Bretons, mais comme elles ont été appréciées par un pouvoir centralisateur. [...] Éclairer des moments du passé qui pourraient donner matière à réflexion aux bâtisseurs du présent c'est, en quelque sorte, concourir à la renaissance bretonne[63].» Dans ce livre, elle porte des jugements vigoureux sur l'histoire et insiste sur certains événements fondateurs, tout en détruisant certains mythes. Ainsi, nous ne pouvons reprocher à Jeanne Laurent d'écrire l'histoire de la Bretagne, et notamment sa fondation avec Nominoé, sous le mode de la «saga». Elle tente de rendre compte d'une histoire, en insistant sur des points insuffisamment mis en valeur mais en n'essayant pas d'écrire une légende. Elle insiste en particulier sur les privilèges des notables avant la Révolution et en rappelant le rôle de la Bretagne pendant la Révolution, en soulignant «l'enthousiasme et la ferveur avec lesquels les Bretons avaient accueilli les idées nouvelles d'égalité et de liberté[64]».

La fin de *Bretagne et Bretons* est consacrée à l'économie de la région. Jeanne Laurent

---

59 U.B.O., C.R.B.C., fonds Jeanne Laurent, correspondance, lettre de Jeanne Laurent à Mme Le Guen, 28 janvier 1971.

60 Jeanne LAURENT, *Bretagne et Bretons*, *op. cit.*, p. 35.

61 Le breton, langue et non dialecte, diffère dans chaque région.

62 M. LEBESQUE, *Comment peut-on être breton ?...*, *op. cit.*, p. 47.

63 Jeanne LAURENT, *Bretagne et Bretons*, *op. cit.*, p. 7.

64 Bernard LE NAIL, dans *Jeanne Laurent, le théâtre et les arts*, Château de Kerjean, 1997, p. 8.

articule instruction et développement économique : les jeunes Bretons sont appelés à se cultiver pour mieux faire vivre leur pays. N'oublions pas que Jeanne Laurent a connu dans son enfance la période de l'exode rural, qui vidait la Bretagne de ses forces vives. Dans une lettre de 1970[65], elle accuse la Bretagne de manquer «d'esprit d'initiative» et pointe ses difficultés, tant en ce qui concerne l'agriculture, la pêche que le développement des villes, qui occasionne l'exode rural. La raison de cette situation : le centralisme qui a «laissé les masses dans l'ignorance de l'évolution du monde et dans l'impossibilité, faute d'une instruction et d'une formation suffisante, de se situer de façon à se sentir utiles». Elle dédie d'ailleurs *Bretagne et Bretons* à ses neveux et petits-neveux : pour elle, le renouveau breton passe par la jeunesse. Ainsi, sa conclusion est ferme : «De quelque côté qu'ils se tournent, la seule issue pour les Bretons, c'est l'action. [...] Les jeunes qui veulent se préparer pour le combat doivent savoir que les armes dont ils auront besoin sont des connaissances étendues auxquelles ils auront ajouté le ferment de la réflexion et du travail. [...] Pour les jeunes Bretons qui se sentent forts, il y a lieu d'ajouter que la Bretagne aura besoin d'hommes compétents dans des domaines auxquels l'expérience de leurs parents n'a pu les préparer[66].»

Jeanne Laurent est ouverte aux mutations technologiques et notamment agricoles. Elle essaie de rester en contact avec la réalité agricole bretonne, même si parfois elle en conteste les évolutions. Elle est opposée au remembrement qui dégrade les sols et reconnaît que «les modifications apportées au paysage [...] ont été entraînées par une lutte du cultivateur breton pour arriver à survivre sur sa terre[67]». Elle fait particulièrement confiance aux femmes, comme elle l'écrit à une amie : «Je ne saurais vous dire combien j'admire votre élan. Avec des Bretonnes comme vous, ce qui serait normalement perdu peut être encore gagné[68].» Nous retrouvons dans cette phrase ce qui caractérise Jeanne Laurent : la combativité et la confiance en l'avenir.

Dès les premières lignes de l'introduction de *Bretagne et Bretons* est avancée la cause du malheur des Bretons : le pouvoir centralisateur. Jeanne Laurent ne va jamais aussi loin dans la dénonciation que Morvan Lebesque, qui qualifie l'État français d'«État-caserne» ou d'«Etat-forteresse», mais sa critique du centralisme est claire. Morvan Lebesque dénonce les intendants de Louis XIV envoyés de Paris pour surveiller les provinces ; pour lui, les préfets seront leurs continuateurs. Nous retrouvons chez Jeanne Laurent cette même haine pour les notables d'avant la Révolution française ou, plus proche de nous, pour les préfets. Pour elle, le préfet est, par essence, centralisateur. Dans les années 1980, quand elle met sur papier des notes en vue d'un ouvrage sur la politique culturelle, elle fait allusion à son éviction de 1952 et note : «Ancien préfet, Cornu était centralisateur par vocation[69].» Cette caractéristique explique, selon elle, le fait qu'André Cornu ait souhaité attenter au succès de la politique de décentralisation théâtrale. Comme le note Michel Nicolas[70], qui a fait sa thèse sur la question du mouvement breton, les notables, c'est-à-dire les élites locales, ont participé au retard du développement de la Bretagne en maintenant une fonction de médiation auprès du pouvoir central et

---

65 U.B.O., C.R.B.C., fonds Jeanne Laurent, correspondance, lettre de Jeanne Laurent à Mme Le Guen, 3 décembre 1970.

66 Jeanne LAURENT, *Bretagne et Bretons*, *op. cit.*, p. 137-138.

67 ID., *ibid.*, p. 112.

68 U.B.O., C.R.B.C., fonds Jeanne Laurent, correspondance, lettre de Jeanne Laurent à Mme Le Guen, 3 décembre 1970.

69 Bibl. nat. France, département des arts du spectacle, collection Jeanne Laurent, Essai sur la politique culturelle : la crise de 1951-1952.

70 M. NICOLAS, *Le séparatisme en Bretagne*, *op. cit.*, p. 15.

en ne revendiquant pas une plus grande autonomie pour la Bretagne.

Nous voyons donc là le lien évident qu'il nous faut faire entre l'action administrative et des convictions intellectuelles sur la nécessité de décentraliser la France. Ainsi, Jeanne Laurent compare la situation de la France à celle de l'Allemagne qui, malgré une situation effroyable après la Seconde Guerre mondiale, a pu vite se reconstruire car «décentralisée, elle se prenait en charge elle-même à la base, sur une base d'entraide prévue pour satisfaire les besoins de la population». En France, «tout se décidait à Paris, avec les lenteurs et les erreurs inévitables[71]». Ces remarques prennent toute leur pertinence lorsque nous songeons que Jeanne Laurent fut responsable, au sortir de la guerre, de la reconstruction des théâtres et salles de spectacle ; elle a donc pu constater les difficultés auxquelles elle a été confrontée.

La critique du centralisme et la position de Jeanne Laurent concernant le mouvement breton sont hardies pour une fonctionnaire qui a effectué toute sa carrière à Paris, au sein d'un État jacobin encore fort (avant les lois Defferre de 1982-1983). Son originalité est son extrême conscience de ses missions de fonctionnaire, mais, en même temps, son indépendance quant à la conception nationale de l'État en France. L'État, qui précède la Nation, est pensé comme une personne morale ; la souveraineté est attribuée à l'ensemble de la Nation, à l'ensemble du corps social. Ce postulat de l'unité nationale naît à la Révolution ; le théoricien en sera Sieyès. Il entraîne alors un processus d'unification nationale, qui conduit tout naturellement à ce que Morvan Lebesque – et Jeanne Laurent de manière implicite – pourrait qualifier de «colonisation» des provinces, c'est-à-dire à une politique d'assimilation à partir du centre de l'État, à savoir Paris. L'État est alors investi d'une «mission» : «apporter les bienfaits de la démocratie et de la souveraineté nationale aux «provinces», ataviquement prédisposées à retomber dans les leurres obscurantistes de l'Ancien Régime[72]». Jeanne Laurent, de par des origines provinciales, présente donc l'image d'un fonctionnaire attaché à sa fonction, mais libre dans sa relation à l'État, son employeur.

Les positions de Jeanne Laurent sur le mouvement breton et son action au sein du Comité pour l'unité administrative de la Bretagne témoignent d'une conviction : la reconnaissance culturelle de la Bretagne passe par une action politique. Jeanne Laurent n'a jamais défendu la cause de l'autonomie de la Bretagne ; «son esprit pragmatique lui disait que l'indépendance de la Bretagne n'était pas possible», commente les membres de sa famille[73].

Dans *Bretagne et Bretons*, elle reprend l'histoire du mouvement autonomiste breton, en regrettant que «les erreurs et les fautes commises pendant l'Occupation par certains de leurs membres eurent pour effet de faire renier globalement ceux qu'on appelait communément les *Breiz atao*. Au lendemain de la Libération, c'est sur le plan économique que le combat repris tout d'abord[74]». Quand elle évoque les manifestations des agriculteurs en 1961 et 1962, elle souligne qu'elles ont troublé l'ordre public, mais reconnaît surtout qu'elle ont permis l'obtention de mesures relatives à l'organisation des marchés agricoles. Après un bref panorama de l'action du Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (C.E.L.I.B.), qu'elle estime tout à fait profitable – car correspondant à sa conviction que le développement de la Bretagne passe

---

71 U.B.O., C.R.B.C., fonds Jeanne Laurent, correspondance, lettre de Jeanne Laurent à Mme Le Guen, 3 décembre 1970.

72 M. NICOLAS, *Le séparatisme en Bretagne*, *op. cit.*, p. 10-11.

73 Entretiens avec Hervé Gouérou, le 27 janvier 1997, et avec Jean-Louis Gouérou et Émile Le Page, le 29 janvier 1997.

74 Jeanne LAURENT, *Bretagne et Bretons*, *op. cit.*, p. 113.

par l'économie –, elle présente de manière neutre le Mouvement pour l'organisation de la Bretagne (M.O.B.) et le Front de libération de la Bretagne (F.L.B.). Dans ces quelques lignes, il est difficile de savoir ce que pense personnellement Jeanne Laurent de ces mouvements, sauf qu'apparemment elle condamne la revendication indépendantiste au profit de la revendication autonomiste : «Les autonomistes veulent, dans leur très grande majorité, une autonomie gestionnaire et culturelle au sein de la France et non une séparation, pour créer une nation bretonne suivant la conception périmée du XIXe siècle qui ne garantirait d'ailleurs pas une indépendance économique[75].»

Dans sa correspondance préparatoire à l'ouvrage, nous pouvons lire l'admiration qu'elle conserve pour les pionniers du mouvement breton. Elle fait allusion à «des livres consacrés à l'histoire récente de la Bretagne, sans en exclure ceux qui racontent, même si c'est sous un éclairage subjectif, le combat de ces hommes qui ont fait des choix qui nous heurtent parfois, mais qui les ont faits par amour de la Bretagne. [...] Combien savent le nom de Yann Fouéré, promis à un brillant avenir dans la carrière préfectorale, qui a lutté pour ses compatriotes en renonçant à sa carrière[76]». Pour connaître les positions politiques de Jeanne Laurent, il faut plutôt se tourner du côté des témoignages. Précisons toutefois que Jeanne Laurent ne s'est jamais départie de sa conscience concernant la neutralité liée au statut de fonctionnaire. Aussi serait-il faux de voir en Jeanne Laurent une militante politique.

Si Jeanne Laurent n'a appartenu à aucun parti politique, elle a milité au sein du Comité pour l'unité administrative de la Bretagne. Sous l'Occupation, le maréchal Pétain a voulu revenir aux traditions provinciales en reconstituant une région de Bretagne, telle qu'elle était lorsqu'elle formait un État, au Moyen Âge. Mais le texte de juillet 1941 dispose qu'il est créé une région de Rennes avec quatre départements – la Bretagne actuelle – et une région dite d'Angers qui correspond en gros à la région actuelle des Pays-de-la-Loire. La réforme de Georges Pompidou de juillet 1972 reprend ce cadre régional, en dépit de la volonté de la population et de ses représentants. La Bretagne a été la seule région de France à protester contre le découpage, et ce depuis 1972. Ces mouvements ne sont pas inspirés par un parti politique en particulier ; nous trouvons côte à côte des socialistes, quelques R.P.R., des centristes. Jeanne Laurent a participé à cette revendication au début des années 1980. Elle a participé à des réunions de travail à Paris pour préparer des manifestations, dont celle du 15 mai 1982. Comme témoigne Bernard Le Nail : «Elle ne parlait pas à tort et à travers, mais elle nous a suggéré, connaissant la haute administration, des façons de procéder, elle nous a déconseillé certaines choses, elle a été active dans la rigueur[77].»

Nous ne savons pas si l'engagement de Jeanne Laurent alla au-delà de ces participations ponctuelles. Notons que l'espoir suscité chez Jeanne Laurent, comme chez beaucoup d'autres Bretons, par l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, prouve, s'il en était encore besoin, que Jeanne Laurent ne se place aucunement du côté des conservateurs.

*
* *

En conclusion, nous souhaiterions faire part au lecteur d'une constatation qui nous est apparue à la lecture d'une lettre d'une amie bretonne de soixante-dix ans, qui commente le livre de Morvan Lebesque, *Comment peut-on*

75 Jeanne LAURENT, *Bretagne et Bretons*, *op. cit.*, p. 117.

76 U.B.O., C.R.B.C., fonds Jeanne Laurent, correspondance, lettre de Jeanne Laurent à Mme Le Guen, 28 janvier 1971.

77 Entretien avec Bernard Le Nail, 7 juillet 1998.

être breton ? Cette amie écrit : «À un moment précis de l'histoire, les Bretons ont réussi le coup de maître en se défaisant de certains complexes embarrassants qui entravaient leur marche et les confirmaient dans un niveau social très bas. Je vais vous étonner, mais rien ne peut m'empêcher de le dire. C'est en renonçant dans une large mesure à parler leur langue et en se débarrassant de leur costume encombrant, et depuis ce temps-là, leur marche a été rapide. Ceci date du lendemain de la Grande Guerre[78].» Il nous semble, que, si nous admettons cette remarque, Jeanne Laurent est le parangon de cette contradiction : elle a bénéficié de cette avancée liée à l'abandon de pratiques issues de la tradition, ce qui lui a permis de faire un retour sur ses racines.

[78] U.B.O., C.R.B.C., fonds Jeanne Laurent, correspondance, lettre de Mme Le Guen à Jeanne Laurent, 25 janvier 1971.

Résumé

Jeanne Laurent (1904-1989), née à Cast (Finistère), membre de la Société archéologique du Finistère, haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale, a défendu une politique de décentralisation dramatique après la Seconde Guerre mondiale. Chef de bureau de la Musique, des Spectacles et de la Radiodiffusion, elle est à l'origine d'un modèle d'action publique des politiques de la culture, qui repose sur l'écoute des artistes et des besoins locaux, et sur l'exigence tant artistique que culturelle. Bretonne de naissance, son parcours intellectuel et professionnel l'éloigne de ses origines, mais, tardivement, elle publie un ouvrage de référence, *Bretagne et Bretons*, qui montre bien la tension permanente de son parcours, entre racines particulières et valeurs universelles, entre la fuite et le retour. L'analyse de son action et de sa politique, qui reposent sur la constatation de l'abandon de la province, est alors mieux éclairée si l'on prend en compte ses origines bretonnes.

Abstract

Born at Cast (Finistère), Jeanne Laurent (1904-1989), a member of the Société archéologique du Finistère and a senior civil servant with the Ministry of Education advocated dramatic decentralisation policies after the Second World War. At the head of the *Musique, Spectacles et Radiodiffusion* department, she is at the origin of model public action on cultural policies, hinging on the close attention given to both artists and local needs, as well as on artistic and cultural requirements. Born in Brittany, she had been removed from her native land by her intellectual and professional career, though she published a major book, called *Bretagne et Bretons*, in her later years. This book well shows the permanent tension of her *parcours*, between her own roots and universal values, between a flight away from Brittany and a return of the native. The analysis of her action and her policies, revealing that the provinces had been left to their own fate, is thrown under a new light if her Breton origins are taken into account.

Diverradur

Ganet e Kast (Penn-ar-Bed), Jeanne Laurent (1904-1989), ezel euz Kevredad arkeologel Penn-ar-Bed, eur garg uhel dezi e ministrerez ar Gelennadurez-Stad he deus stourmet goude an eil brezel-Bed evid ma vefe digreizennet an derc'haviant. Hi hag a oa e penn bureo ar Muzig, an Arvestou hag ar Skingomz a zo bet ar henta hini o kinnig eun doare foran da ziorren ar hultur gand selaou an arzourien, gweled pere eo an ezommou e pep leh ha beza youleg ken e-keñver an arzou ken e-keñver ar sevenadur. Genidig a Vreiz, he herz-buhez e-sell deskadurez ha micher e neus pellaet anezi diouz he bro orin, med war an diwezad he deus hi embannet eun oberenn a bouez, *Bretagne et Bretons*, hag a ro da gompren pegen stenn eo bet neudenn he buhez, sachet etrezeg he gwriziou war-du eur penn, hag etrezeg talvoudeziou ollvedel war-du ar penn all. Dre m'eo bet kuitaet ganti douar he havel, n'eo tamm ebed disklêr an emzalh eo bet he hini ma talher kont euz he orin breizad.

ÎLES ET LITTÉRATURE

L'île de la fascination : regards anglais sur l'île de Batz 1800-1960

par Christine Chapalain-Nougaret*

La Bretagne est à la mode. Il suffit pour s'en convaincre de voir la multitude de magazines qui fleurissent en kiosque à l'approche de l'été sur ce thème et particulièrement sur les îles bretonnes.

Ce mouvement, qui attire vers notre région des flux de vacanciers, trouve son origine au XIXe siècle. En 1836, Émile Souvestre, dans la préface des *Derniers Bretons*, constatait que la Bretagne «devenait à la mode, [que] l'on faisait à ses dépens des romans, des voyages, des statistiques, des études archéologiques, des articles littéraires ou géographiques». De nombreux voyageurs, qu'à la suite de Stendhal on appellera «touristes», empruntent les routes bretonnes depuis un siècle et demi, et parmi eux des voyageurs anglais.

La présence en France de voyageurs britanniques n'a cessé de croître depuis le milieu du XVIIIe siècle : une évolution régulière a conduit de l'engouement pour les séjours à Paris, qui touche les milieux aristocratiques, à la découverte des provinces françaises au cours du XIXe siècle et au tourisme de masse du XXe siècle.

Ces voyageurs (écrivains, artistes ou simples touristes) ont laissé de nombreux récits de leurs périples, décrivant aussi bien les sites les plus internationalement reconnus que les plus humbles. Il m'a paru intéressant de retenir l'un de ceux-ci, l'île de Batz, la moins médiatisée des îles bretonnes, et d'en peindre le tableau à travers ces témoignages anglo-saxons.

J'évoquerai successivement le voyage en France, la découverte de la Bretagne, les inventeurs anglais de l'île de Batz et leur description de l'île.

Le voyage en France

Paul Gerbod a identifié huit grandes périodes dans le tourisme britannique[1].

De 1750 à 1789, la France attire voyageurs et résidents anglais. En dépit des graves crises politiques du XVIIIe siècle, telle la guerre d'Indépendance américaine, et, malgré une

* Conservateur en chef aux Archives nationales, responsable de la section des archives privées.

[1] Paul GERBOD, *Voyages au pays des mangeurs de grenouilles : la France vue par les Britanniques du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Albin Michel, 1991.

gallophobie bien établie, le prestige intellectuel de la France des Lumières n'a pas laissé insensibles les milieux cultivés d'outre-Manche : avant la Révolution, de nombreux touristes aristocrates séjournent à Paris pour un temps plus ou moins long, mais aussi des hommes de lettres ou des économistes. Le voyage le plus célèbre, publié à l'époque, est celui de l'agronome Arthur Young qui parcourt toute la France à la fin des années 1780. En 1788, il est en Bretagne dont il dresse un portrait sombre et misérable.

À partir de 1793, la France et l'Angleterre sont en guerre ouverte, la Révolution s'enfonce dans la Terreur et les voyageurs britanniques sont emprisonnés.

De 1801 à 1815, les cachots napoléoniens succèdent aux geôles de la Révolution et les touristes anglais doivent renoncer à venir en France.

C'est après 1815 que le tourisme britannique vers la France prend son essor. L'entente cordiale entre la France et la Grande-Bretagne, à la suite de Waterloo, voit une vague sans précédent de migration britannique vers la France.

Simples touristes ou visiteurs de marque, artistes en mal de pittoresque ou écrivains à la recherche de sujets de curiosités découvrent une France connue seulement au travers de la propagande contre-révolutionnaire, puis antinapoléonienne, et pour laquelle ils ont une forte curiosité, attisée par le long Blocus continental.

La migration britannique est rendue plus facile encore, après 1831, par l'amélioration continue des transports maritimes entre l'Angleterre et la France, ainsi que de celle des routes et des voitures ; enfin, elle profite de la construction progressive du chemin de fer. 70 % des voyageurs étrangers en France sont alors des Anglais.

En près d'un demi-siècle, le voyage en France se banalise et les Anglais, à partir de 1870, partent à la découverte des provinces inconnues ; voyages modestes et lents, de proximité, à l'écart des monuments prestigieux du passé, au cours desquels les voyageurs vont à la rencontre des paysages sans prévention et avec bienveillance[2].

Enfin, le retour à la paix après la Première Guerre mondiale, la force de la livre sterling, l'amélioration des transports et l'arrivée de l'avion contribuent à l'avènement d'un tourisme de masse qui se confirme jusqu'aux années 1950.

Paris, la Normandie, les villes d'eaux des Pyrénées ont attiré, les premiers, la majorité des visiteurs. La Bretagne, si proche géographiquement, ne se trouve, au début du XIXe siècle, ni parmi les lieux obligés d'accès, ni sur l'itinéraire le plus fréquenté, qui part de l'estuaire de la Seine vers Paris.

La découverte de la Bretagne

La Bretagne est découverte des touristes dans les années 1830, d'abord par des voyageurs français, artistes ou écrivains à la recherche de dépaysement et d'émotions fortes dans cette «région solitaire, triste, orageuse, enveloppée de brouillards, retentissante du bruit des vents et dont les côtes hérissées de rochers sont battues d'un océan sauvage» dont Chateaubriand a, le premier, tracé l'image[3] et sur laquelle Michelet a peut-être écrit les pages les plus fortes de son œuvre : «Rien de sinistre et de formidable comme cette côte... c'est la limite extrême, la pointe, la proue de l'ancien monde. Là, les deux ennemis sont en face, la terre et la mer, l'homme et la nature[4]», ou encore «Là, la nature expire,

[2] *Le Voyage en France : anthologie des voyageurs occidentaux*, Paris, Robert Laffont, t. I, p. 118 (Collection Bouquins).

[3] François-René de CHATEAUBRIAND, «Les Martyrs», dans *Œuvres romanesques et voyages*, Paris, Gallimard, t. II, 1969, p. 251 (Bibliothèque de la Pléiade).

[4] Jules MICHELET, *Histoire de France : tableau de la France*, Paris, Hachette, 1833-1867, t. II, p. 12.

l'humanité devient morne et froide. Nulle poésie, peu de religion[5].»

Écrivains et artistes français, qui sillonnent la péninsule dans les années 1840-1850, vont dans leurs œuvres perpétuer et développer cette image sommaire, à la fois séduisante et inquiétante, d'une province violente, archaïque et exotique. Mme Denise Delouche a admirablement montré le développement de ce thème pictural dans son ouvrage *Peintres de la Bretagne : découverte d'une province*[6].

Quatre facteurs justifient leur attrait : le climat breton avec ses brumes et ses tempêtes romantiques aux nuées vivifiantes ; le retard économique de la province qui la préserve du grand développement industriel et de la civilisation moderne ; la richesse des particularismes qui renforce le dépaysement ; enfin, la qualité de l'accueil et la faible cherté de la vie. Autant de traits susceptibles de séduire à leur tour les visiteurs britanniques qui affluent en Bretagne après 1850.

À l'inverse, les embarras sont encore nombreux au milieu du XIXe siècle. Qu'il s'agisse du mauvais état des routes, des problèmes d'hébergement – les hôtels sont rares et de qualité médiocre –, de l'ignorance de la langue bretonne, ou de la méfiance des populations rurales. Le voyageur est alors plus un explorateur qu'un touriste et son sentiment d'avoir réalisé une performance le conduit à en écrire et en publier le récit : «Une étude attentive d'un catalogue de bibliothèque me porte à croire que 95 % des Anglais et 77,5 % des Anglaises qui peuvent se permettre l'achat d'un aller-retour de première classe pour Saint-Malo visitent la Bretagne et à leur retour écrivent un livre sur leur expérience», affirme Emil Davies en 1912[7]. Certains deviennent même des spécialistes de ce genre littéraire très prisé outre-Manche : Henri Blackburn publie coup sur coup un ouvrage sur la Normandie (1870), un autre sur le massif du Harz (1873), celui sur la Bretagne (1880) et un autre sur les Pyrénées (1880)[8].

Les récits de voyages publiés sont rarissimes dans la première moitié du XIXe siècle. Un article de Roger Gargadennec, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, en recense cinq, datés de 1803, 1810, 1818 et 1840[9]. Ce type de récit se multiplie par la suite, révélant ainsi qu'il y avait parmi le public de langue anglaise un nombre important de lecteurs intéressés par la Bretagne.

J'ai pu dépouiller à Londres soixante de ces récits de voyages de touristes anglais qui ont visité la Bretagne entre 1788 et 1958[10]. Mon intention était d'évaluer ce que peuvent apporter ces récits à notre connaissance de l'île de Batz, par rapport aux témoignages des voyageurs français de l'époque. Précisons d'emblée qu'à de très rares exceptions près, ces ouvrages ne sont pas disponibles en français : les citations ci-après ont été traduites pour cette étude.

Les inventeurs anglais de l'île de Batz

Vingt et un des soixante ouvrages consultés mentionnent l'île de Batz. Les voyages

---

5 ID., *ibid.*, p. 14.

6 Denise DELOUCHE, *Peintres de la Bretagne : découverte d'une province,* Paris, Klincksieck, 1977 (Publications de l'université de Haute-Bretagne, n° 7).

7 Emil DAVIES, *Off Beaten Tracks in Brittany*, cité par Françoise STEEL, «The Fascination of Brittany, I. Voyager en Bretagne (1840-1940)», *Ar Men,* n° 72, décembre 1995, p. 60.

8 Les voyageurs anglais en France ont laissé des centaines de relations, non traduites pour la plupart mais parfois très intéressantes. Voir : Centre de recherches sur les relations interculturelles entre les aires anglophones et francophones (Villetaneuse Saint-Denis), *Répertoire des relations de voyage, mémoires et souvenirs de touristes et résidents français en Grande-Bretagne et de touristes et résidents britanniques en France entre 1750 et 1980*, Villetaneuse, Université Paris-Nord, 1988, 53 p.

9 Roger GARGADENNEC, «Contribution à une bibliographie anglo-saxonne de la Bretagne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIX, 1963, p. 73-82.

10 Liste en annexe 2.

décrits couvrent la période 1802-1957, mais avec de fortes inégalités dans le temps :

– deux voyages sont antérieurs à 1850 ;
– six se sont déroulés entre 1850 et 1900 ;
– onze entre 1900 et 1939 ;
– enfin, deux dans les années 1950.

Les dix-neuf auteurs de ces vingt et un récits de voyages sont six femmes et treize hommes. Il est remarquable de noter que le plus ancien de nos voyageurs est une femme, Anne Plumptre, qui résida trois ans en France de 1802 à 1805 ; les autres voyageuses sont venues à l'île de Batz durant le XXe siècle. Ces voyageurs sont tous issus des classes moyennes instruites : il y a parmi eux des pasteurs, des plaisanciers, des adeptes de la pêche, des peintres... Aucun n'est très connu : ni Walter Scott (1815), ni l'auteur de Barry Lindon – Thackeray (1839-1840) –, ni Dickens (1840-1860), qui ont visité la France au XIXe siècle, ne sont venus jusqu'à l'île de Batz, pas plus que le peintre Turner, en voyage sur les côtes bretonnes en 1826.

Quelques-uns de ces voyageurs, toutefois, ne sont pas de parfaits inconnus pour leurs contemporains : Thomas Trollope, qui écrit sur l'île de Batz entre 1837 et 1839, sera plus tard un romancier apprécié, tandis qu'Henri Blackburn, venu sur l'île dans les années 1870, est rédacteur en chef de *London Society* et un auteur à succès de récits de voyages.

Nos touristes anglais ne sont pas les premiers voyageurs écrivains à mettre le pied sur l'île : des Français les ont précédés, en particulier Cambry dont le *Voyage dans le Finistère... en 1794 et 1795* a profondément marqué des générations de voyageurs dans le département[11].

À l'évidence, les voyageurs anglais préparent solidement leur itinéraire en lisant les ouvrages français de référence : Thomas Trollope cite, dans son récit, Émile Souvestre, le chevalier de Fréminville, Cambry et Chateaubriand, sources imprimées auxquelles on recourt encore de nos jours. Plus tard, on lit aussi Anatole Le Braz, Pierre Loti et Charles Le Goffic. «Curieusement, [en revanche], à l'exception de Blackburn... [ces voyageurs] se font un point d'honneur de ne pas se référer aux écrits de leurs prédécesseurs anglais ou américains qu'ils affectent de ne pas connaître. C'est à croire qu'en vertu d'un innocent subterfuge, ils veulent convaincre leurs lecteurs qu'ils sont les premiers à fouler le sol breton[12].» L'esprit critique face à ces monuments littéraires peut parfois faire défaut, comme en témoigne l'ouvrage d'A. Hayhurst France qui écrit, en 1956 : «Jusqu'au XVIIIe siècle les habitants de l'île de Batz vivaient sans prêtre ni magistrat mais leur mode de vie simple reçut les plus grands éloges de M. Cambry[13].» On voit là, sortie de son contexte, l'observation faite en 1794 par Cambry, à l'époque de la politique de déchristianisation du gouvernement révolutionnaire.

Se pose alors à nous la question de l'originalité éventuelle de la vision des auteurs de récits de voyages. En d'autres termes, nos auteurs ont-ils vu ce qu'ils décrivent ou plagient-ils les ouvrages à leur disposition ? La question mérite d'être posée pour les lieux difficiles d'accès comme l'île de Batz avant 1850.

La description de l'île par Anne Plumptre, vers 1802, n'offre que des différences mineures avec celle de Cambry dont elle reprend le plan et la quasi-totalité du contenu. Trente ans plus tard, le récit plus condensé de Thomas Trollope trahit la même influence prégnante. Dès lors, deux interprétations sont possibles : soit nos voyageurs n'ont pas abordé dans l'île de Batz, soit ils l'ont trouvée quasiment inchangée depuis 1795 – ce qu'on peut

11 Jacques Cambry, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, Paris, Imprimerie-Librairie du Cercle-Social, an VII. Cf. l'édition récente par Dany Guillou-Beuzit, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1999, p. 62-69 («De l'île de Batz»).

12 Françoise STEEL, art. cité, p. 63.

13 A. Hayhurst FRANCE, *Province by the Sea. Romantic and Strange Brittany*, London, 1956.

admettre pour Plumptre, mais plus difficilement pour Trollope – et ils ont repris à leur compte la description de Cambry. Dans l'état actuel de nos sources, il n'est pas possible de trancher.

À côté de ces compilateurs, une deuxième catégorie de voyageurs est, pour ainsi dire, restée sur le quai... de Roscoff[14]. C'est, en effet, du continent qu'ils décrivent l'île, à l'instar des célèbres Français Gustave Flaubert et Maxime du Camp. Comme l'auteur de *Madame Bovary,* ces voyageurs ne verront au large de Roscoff que la mer «tachetée d'îlots noirs, bombés comme des dos de tortue[15]» ; ils insisteront sur l'aspect sauvage et désolé de ce rivage qui n'offre à marée basse qu'écueils et rochers[16]. Une côte indentée, déchiquetée, brisée en de nombreuses petites baies et îlots, une mer et des sables hérissés de rochers, «un labyrinthe de rochers et d'îlots», tels sont les termes et expressions employés assez généralement...

Notons le cas singulier de Sabine Baring Gould, auteur de trois relations : en 1901, à la suite de nombreux guides de voyages, elle se contente de noter que l'île de Batz protège Roscoff des vents violents du nord-ouest ; en 1929, elle effectue le voyage sur l'île, mais conclut que la visite vaut à peine le dérangement ; enfin, en 1932, elle mentionne l'île pour mémoire.

La première impression de l'île de Batz, saisie depuis le continent, peut au contraire séduire le voyageur et l'inciter à traverser le chenal. En 1913, par exemple, Leslie Richardson, auteur de deux récits fournis sur l'île de Batz et que je citerai à plusieurs reprises, écrit : «Vers midi nous atteignîmes une hauteur et Roscoff parut à l'horizon. Au-delà il y avait l'île de Batz qui, depuis cette hauteur, semblait être une véritable île de la fascination, enchâssée, brune et verte, dans l'étendue bleue du chenal[17].» Richardson reprendra le qualificatif «fascinant» pour définir l'île dans son second récit sur l'île de Batz, publié en 1927[18].

La description anglaise de l'île

Au total, ce sont neuf de nos vingt et un auteurs qui ont effectivement mis le pied sur l'île de Batz et dont nous allons maintenant examiner les témoignages : un y est venu en 1856 (Charles Weld), cinq entre 1871 et 1918, époque où le voyage en France se banalise (Henri Blackburn vers 1874, Mme Bell et Francis Miltoun en 1906, Frances Gostling en 1909, Leslie Richardson en 1913 et en 1927), un en 1925 (Clive Holland), un en 1933 (Robert Walling), un en 1956 (A. Hayhurst France).

Disons-le d'emblée, ces témoignages sont peu nourris : ils oscillent de quelques lignes à deux ou trois pages qui, cumulées, atteindraient à peine une quinzaine ; ajoutons à cela un caractère assez stéréotypé et répétitif, dû à la forte influence des guides de voyages lus par nos voyageurs, qu'il s'agisse de guides français, tels les guides Joanne ou les Guides bleus, ou encore de guides anglais, guides Cook Ward, Lock et autres.

Généralement nos voyageurs sont venus en Bretagne en été, comme la majorité des touristes anglais, et ont consacré à l'île de Batz une journée d'excursion : leur vision est, par conséquent, brève et superficielle, se contentant pour l'essentiel de confirmer ce que rapportent les guides de voyages. Leslie Richardson, déjà cité, constitue une exception puisqu'il semble avoir effectué plusieurs

---

14 Musgrave, Black, G.H.F, Atkinson, Mannin.

15 Gustave FLAUBERT, *Par les champs et par les grèves*, 1847.

16 George MUSGRAVE, *A Ramble into Brittany*, 1870, p. 205.

17 Leslie RICHARDSON, *Vagabond Days in Brittany, London*, 1913, p. 47-48.

18 Ce qualificatif ou des synonymes sont souvent employés dans des ouvrages du même type : Enchanted Brittany, Fascination of Brittany, Charm of Brittany, Golden Days...

séjours à l'île de Batz dont il a rapporté deux récits, datés de 1913 et 1927. Dans le dernier, il mentionne avoir beaucoup de souvenirs plaisants de son séjour et il relate, en particulier, une partie de pêche à la daurade, fin novembre, à l'ouest de l'île, dont le retour fut rendu difficile par des vents de nord-est et une tempête de neige qui obligèrent Richardson et son compagnon à mouiller au large du môle, en attendant que le temps s'éclaircisse[19].

Le passage

Les autres voyageurs, venus à l'île de Batz seulement pour la journée, racontent presque tous leurs souvenirs maritimes, même s'il ne s'agit cette fois que de la traversée entre Roscoff et l'île. Il semble d'ailleurs que le passage constitue l'épisode le plus marquant de leur excursion. Jusqu'aux années 1920, il s'effectue en bateau à voile, que nos voyageurs louent avec leur pilote, si le temps le permet ; ils suivent en cela les avis du guide Joanne de la Bretagne qui, dans son édition de 1887, conseille de «ne s'embarquer que par très beau temps». Francis Miltoun développe cette recommandation : «Au large, à un quart d'heure de bateau, se trouve l'île de Batz, séparée de Roscoff seulement par un petit détroit, avec un courant si violent que le passage n'est possible que par très beau temps. Cela ne semble pas une entreprise si dangereuse à d'autres moments, mais le marin roscovite sait certainement manœuvrer son bateau et, quand il dit "non", il vaut mieux ne pas tenter de le persuader du contraire. Il ne craindra pas de se faire arroser, si vous le payez un bon prix pour l'entreprise, mais il voudra probablement, et aura raison, une bonne, grosse récompense pour avoir sauvé son passager de la noyade[20].»

Nos excursionnistes n'ont que de bons souvenirs de leur propre traversée qui peut avoir été agrémentée par le charme du pilote, comme le raconte Mme Arthur Bell en 1906 : «Nous louâmes un bateau et fûmes pilotés avec adresse jusqu'à l'île de Batz par deux beaux jeunes pêcheurs, dont l'un pour lequel nous eûmes quasiment le coup de foudre tant il répondit avec empressement à nos questions sur l'île... Le voyage retour à Roscoff fut encore plus charmant que le voyage aller car le soleil maintenant commençait à descendre et, à tous les autres éléments de beauté, s'ajoutait celui du mystère. Nous fûmes désolés de quitter notre beau marin et doublâmes la modeste rétribution d'un franc qu'il nous demanda pour trois heures passées à notre service, une générosité inespérée qui le réjouit extrêmement. Il nous fit un salut très élégant, abaissant son chapeau à large bord jusqu'à ses genoux et nous regarda jusqu'à ce que nous fussions hors de vue, nous souhaitant bon voyage à de multiples reprises[21].» Cette appréciation flatteuse de la politesse des Bretons se retrouve dans les récits de nombreux voyageurs anglo-saxons[22].

Le premier passage de Leslie Richardson, quoique excellent, n'est pas aussi romantique que celui de Mme Bell : «Après un déjeuner à l'hôtel des Bains-de-mer [à Roscoff], nous persuadâmes un serveur de nous trouver un bateau. Et en moins de cinq minutes nous nous étions entendus avec un vaurien hirsute, en tricot, pour qu'il nous transporte avec promptitude et sûreté à l'île de Batz... Nous embarquâmes dans le grand bateau à voile du pêcheur et nous nous blottîmes dans un coin, comme l'aurait fait une petite famille dans un lit à baldaquin de l'époque d'Elisabeth. Mais malgré son aspect peu maniable, le bateau s'avéra en état de naviguer et le ruffian dont le nom était Jean-Marie Le Floch nous dit que son bateau n'avait pas noyé une seule

---

19 Leslie RICHARDSON, *Brittany and the Loire*, London, 1927, p. 175-176.

20 Francis MILTOUN, *Rambles in Brittany*, Boston, 1906, p. 240-242.

21 Mrs Arthur BELL, *Picturesque Brittany*, London, 1906, p. 73-75.

22 Françoise STEEL, art. cité, p. 69-70.

âme en trente ans[23].» Quatorze ans plus tard, empruntant le bateau à moteur qui fait désormais la navette, Richardson regrettera le charme des traversées passées.

Le temps clément pendant la traversée peut faire sous-estimer la violence du courant et rendre le passager imprudent. «À mi-chemin entre Batz et Roscoff, écrit en 1856 Charles Weld, je fus tenté, par la pureté délicieuse de l'eau, d'enlever mes vêtements et de plonger dans la mer ; mais il était heureux qu'un bateau fût à portée de main car la mer refluait si vite et si violemment que, quoique étant un bon nageur, je ne pense pas que j'aurais été capable d'atteindre le rivage sans aide[24].»

Tout compte fait, le plus difficile pour nos voyageurs est le débarquement par marée basse, exercice sportif, qui l'est resté jusqu'à une période très récente : «À marée basse, raconte Richardson, l'île de Batz est prise dans un désert de sable détrempé. Et quand nous l'atteignîmes, la mer s'était suffisamment retirée pour rendre notre débarquement plutôt inconfortable. Avec l'aide de planches et de deux ou trois robustes îliens, nous mîmes pied sur la plage[25].» En 1956, le voyageur France relate la même difficulté : «Quand la mer est très basse, on doit enlever chaussures et chaussettes et traverser à pied les sables mouillés entre Roscoff et le débarcadère[26].»

«Un vaste désert de pierre et de sable» ou le paradis ?

Arrivés sur l'île, nos visiteurs sont généralement séduits par son charme. Si Frances Gostling ne voit en l'île de Batz «qu'un vaste désert de pierre et de sable», cette impression est tempérée chez Robert Walling ou chez Francis Miltoun par les «grands bancs de sable, délices du baigneur en eau de mer[27]» et par l'air excellent qu'on y respire[28]. On s'émerveille de l'amplitude des marées : «La montée et la descente de la mer à l'île de Batz montre de remarquables fluctuations, écrit Miltoun : dix mètres soit un peu plus de trente pieds peuvent être notés entre la marée haute et la marée basse[29].» On s'étonne de l'absence d'arbre et de la pauvreté du sol, même si Weld note, en 1856 : «Le sol, naturellement aride et stérile, est rendu productif par l'apport d'algues qui sont très abondantes». Mais pour Leslie Richardson, «aussi pauvre et sordide» qu'on pourrait juger l'île de Batz en 1913, celle-ci représente la liberté : «Autour de nous il y avait la mer vaste et bleue, scintillant dans le soleil et semblant implorer une visite à ses confins : ici on conçoit le magnétisme irrésistible de la mer qui éloigne le fermier de sa charrue, le clerc de son tabouret, l'écolier de ses livres. Nous étions inspirés et fortifiés», conclut-il. On n'est pas loin dans ce témoignage de l'exaltation qui animait Cambry à la fin du XVIIIe siècle quand il écrivait, dans un autre contexte, il est vrai : «J'ai vécu dans de grandes cités, au sein des émotions douces : l'île de Batz alors m'eût paru le séjour du désespoir. J'y passerais à présent mes jours, heureux par l'absence des hommes, loin de leur atroce fureur.» L'image d'une arcadie bretonne, pays idyllique aux mœurs primitives, pures et simples qu'évoque Denise Delouche, s'applique à l'île de Batz.

Moins idéaliste, mais tout aussi séduite par l'île, Mme Bell nous en décrit les beautés naturelles, aperçues au cours de sa promenade en 1906 : «Arrivés à l'île, [...] nous ne tardâmes pas à grimper jusqu'à son point culminant par un chemin presque à pic, avec des bruyères, des œillets marins, des sca-

---

23 Leslie RICHARDSON, *Vagabond Days...*, *op. cit.*, p. 48.

24 Charles Richard WELD, *A Vacation in Brittany*, London, 1856, p. 158-159.

25 Leslie RICHARDSON, *Vagabond Days...*, *op. cit.*, p. 48.

26 A. Hayhurst FRANCE, *Province by the Sea...*, *op. cit.*, p. 131.

27 Francis MILTOUN, *Rambles...*, *op. cit.*, p. 241.

28 Robert WALLING, *The Charm of Brittany*, London, 1933, p. 166.

29 Francis MILTOUN, *Rambles...*, *op. cit.*, p. 241.

bieuses et beaucoup d'autres fleurs sauvages parfumant l'air de leurs senteurs familières... Quand, quelque peu essoufflés, nous atteignîmes le sommet de la colline, nous nous écriâmes tous deux «comme c'est beau» car de chaque côté se déployait un véritable paradis. Sur l'île même, de pittoresques chaumières se nichaient dans les vallons, des bouquets de tamaris formant des taches d'un vert éclatant, [...] tandis que tout autour, s'étirait la mer d'un bleu profond, avec des centaines d'embarcations à la frêle silhouette effleurant la surface de l'eau... Et, dans le lointain, on pouvait voir... la longue ligne du continent avec, sur la droite, les clochers de Saint-Pol.» Cette vision aimable de l'île est présente chez Walling, chez France, chez Holland et bien sûr chez Richardson. Nos auteurs anglais ne semblent pas avoir cultivé, contrairement à certains voyageurs français, l'idée romantique d'une terre hostile, marquée par la violence des éléments.

De même, moins sensibles que les Français aux monuments, décrits dans les guides de voyages, ils sont quasiment muets sur les édifices publics ou religieux de l'île. En 1906, Francis Miltoun, qui rapporte la légende de saint Paul Aurélien, relève deux références au saint sur l'île : d'une part, une chapelle ensablée qu'il dit être une fondation de saint Paul, et dans laquelle on reconnaît aisément la chapelle Sainte-Anne construite à la fin du XIe siècle, d'autre part l'étole du saint, en soie byzantine, conservée dans l'église paroissiale. L'esprit critique de Miltoun s'exerce à l'égard de cette dernière dont il met en doute, à tort, la datation : «Si elle est authentique, dit-il, elle a atteint un plus grand âge que la plupart des ornements de ce type.» En 1913, l'attention de Leslie Richardson est retenue par l'église paroissiale en raison du contraste qu'elle offre avec les alentours : «Une grande église jaune, d'aspect germanique, écrase le village dont les minuscules chaumières et les rues étroites et sales sont le principal droit à la notoriété.» Richardson remarque, au passage, le sémaphore sur sa butte et mentionne l'existence d'un moulin qu'on lui a signalé. En 1932, Sabine Baring Gould fait une rapide allusion aux monuments préhistoriques de l'île, sans plus de précision. Curieusement, il n'est fait nulle mention du phare, pourtant bien présent dans tous les guides français ou anglais.

Des îliens

En revanche, les hommes et leur mœurs retiennent l'attention de nos visiteurs. C'est un paysage animé qu'ils nous décrivent : après les pêcheurs aperçus sur le port on découvre les paysans, «hommes et femmes courbés sur leur travail dans les champs[30]».Weld, en 1856, nous parle d'une «population amphibie qui partage son temps entre la pêche et l'agriculture». Henri Blackburn évoque, en 1874, «une population intrépide de pêcheurs et de pêcheuses [qui] pratique son dangereux métier sans communication ou presque avec la terre ferme en hiver».

Richardson observe la faiblesse numérique des hommes sur l'île, la plupart d'entre eux étant en mer une grande partie de l'année : «Les femmes travaillent dur dans les champs de pommes de terre, écrit-il, et les hommes se font marins» (1913), et il note l'indépendance consécutive des femmes : «Les femmes semblent se débrouiller très bien sans eux cependant, et c'est un spectacle amusant que de les voir, le mardi matin, faisant traverser jusqu'à Roscoff une cargaison de porcs pour le marché de Saint-Pol» (1927).

Les descriptions physiques sont exceptionnelles : Mme Bell et Richardson ont fait entrevoir leurs pilotes respectifs mais il s'agissait là d'évocations sommaires d'individus isolés. Richardson néanmoins tente une observation ethnomorphologique des îliens lors de son séjour de 1913 : «Arrivés au principal cara-

30 Mrs Arthur BELL, *Picturesque Brittany*, *op. cit.*, p. 73-75.

vansérail, l'hôtel Robinson, nous observâmes les quelques hommes et femmes que l'on peut voir. Ils semblent une race à part, ces îliens. Leurs yeux sont très sombres, leurs visages larges et leurs pommettes saillantes, comme les Mongols. Les femmes portent des coiffes de flanelle blanche, assez semblables aux anciennes capelines anglaises. Les hommes adoptent le sarrau de coton bleu, la casquette et les sabots du marin breton.» On retrouve ici ces particularités physiques qui faisaient dire à Arthur Young, en 1788, que les Bas-Bretons «sont des gens absolument distincts des Français», quoique, pour sa part, il les comparât aux Gallois et non pas aux Mongols : «[Les hommes] ont des traits accentués comme les Gallois, avec la même attitude, à la fois énergique et nonchalante ; leurs corps sont forts, larges, carrés d'épaules. Les femmes sont ridées par le travail avant l'âge, au point qu'elles ont perdu toute la grâce de leur sexe. À première vue, on s'aperçoit que ce sont des gens absolument distincts des Français[31].»

En revanche, la description physique ne dérive pas en généralisation caricaturale sur le caractère des îliens, à l'inverse de ce que l'on peut lire dans certains récits français du XIXe siècle allant chercher à l'île de Batz «l'homme approchant de l'état primitif de la société[32]», popularisé par l'image romantique qu'en a donnée Michelet : «...en Bretagne, sur le sol géologique le plus ancien du globe, sur le granit et le silex, marche la race primitive, un peuple aussi de granit. Race rude de grande noblesse, d'une finesse de caillou... Imaginative et spirituelle, elle n'en aime pas moins l'absurde, l'impossible, les causes perdues. Mais si elle perd en tant de choses, une lui reste, la plus rare, c'est le caractère[33]», ou encore : «L'homme est dur sur cette côte. Fils maudit de la création, vrai Caïn, pourquoi pardonnerait-il à Abel ? La nature ne lui pardonne pas[34].» Ces clichés romantiques sont absents de nos récits anglais ; seul Henri Blackburn, en 1874, invite son lecteur à «faire la traversée jusqu'à l'île pour voir les druidesses, comme on appelle les femmes de l'île, se rassembler le dimanche dans leur église insulaire[35]». Il semble ici qu'il y a une confusion avec les antiques prêtresses de l'île de Sein évoquées par Michelet : «Ce que vous apercevez par-delà la baie des Trépassés est l'île de Sein... Cette île était la demeure des vierges sacrées qui donnaient aux Celtes beau temps ou naufrage. Là, elles célébraient leur triste et meurtrière orgie[36].»

Nos voyageurs anglais notent seulement, plus probablement sous l'influence des guides lus que par observation sur le terrain, l'indépendance des îliens, formant une communauté à l'écart du continent[37]. Francis Miltoun mentionne l'attachement des îliens à leur île : «Il y a une population de 1 200 âmes mais peu apparemment ont l'ambition d'émigrer sur le continent, distant à peine de la portée d'un coup de fusil[38].»

Rares aussi sont les observations sur le mode de vie des îliens. Là encore, le témoignage de Richardson nous est précieux : «Dans certaines chaumières auprès desquelles nous passâmes, ils étaient en train de faire cuire leur repas du déjeuner et l'odeur qui s'échappait des cuisines n'était pas aussi appétissante qu'on aurait pu l'espérer. Notre pilote nous dit que les plus pauvres des pêcheurs utilisaient un combustible fait d'algues séchées et de bouses de vaches – un mélange véritablement très étonnant !» Mme Bell, lors de son

---

31 Arthur YOUNG, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, t. I, *Journal de voyage*, 1792, p. 234.

32 Alexis GEHIN, *Voyage en Bretagne par Vérusmor*, Guingamp, [entre 1848 et 1852], p. 219-224.

33 J. MICHELET, *La mer*, Paris, Calmann-Lévy, s.d., p. 26.

34 ID., *ibid.*, p. 13.

35 Henry BLACKBURN, *Gens de Bretagne au XIXe siècle*, Spézet, éd. Keltia Graphic, 1994, p. 88.

36 J. MICHELET, *La mer*, *op. cit.*, p. 15.

37 Mrs Arthur BELL, *Picturesque Brittany*, *op. cit.*, p. 73-75.

38 Francis MILTOUN, *Rambles...*, *op. cit.*, p. 241.

périple de 1906, a vu, elle aussi, posées sur les bords des rochers, «des plaques brunes de bouses de vaches séchant au soleil, et qui seront utilisées comme combustible l'hiver car l'île ne produit ni charbon ni bois».

Trouvant porte close à l'hôtel, Richardson n'aura pas à passer la nuit dans une des chaumières malodorantes qu'il a aperçues : il trouvera, en effet, refuge au phare, comme hôte de l'ingénieur des Phares et Balises : «J'ai jadis passé une nuit sur l'île comme hôte de l'inspecteur du phare, qui vivait à Saint-Pol-de-Léon. Il y a deux ou trois pièces disponibles dans le phare qui sont préparées pour lui chaque fois qu'il vient pour une visite. La femme de l'un des gardiens cuisina un bar et une volaille, et nous passâmes une très agréable soirée à goûter la cave de l'inspecteur ; car celui-ci a là sa réserve depuis une fois où le vent qui soufflait trop fort l'empêcha pendant trois jours de regagner le continent[39].»

Hormis Richardson, nos visiteurs ont des contacts réduits au strict nécessaire avec la population de l'île qu'ils aperçoivent durant quelques heures tout au plus et dont ils n'appréhendent pas véritablement le mode d'existence. Mme Bell, soucieuse de comprendre comment les îliens vivent leur isolement insulaire, interroge le pêcheur qui lui sert de pilote. Je rapporte ici leur dialogue : «[Le pêcheur] était natif [de l'île], nous dit-il ; il y avait vécu toute sa vie et selon lui il n'y avait pas dans le monde entier un endroit comparable à celui-ci. – Mais n'est-ce pas plutôt ennuyeux en hiver quand le temps est trop mauvais pour vous permettre de vous rendre à Roscoff ? lui demandâmes-nous. – Ennuyeux ! répondit-il vivement. Oh non, il y a toujours plein de choses pour s'occuper, des filets à faire ou à réparer, des bateaux à peindre, le bétail à soigner, etc. Et puis il y a les fêtes, chaque dimanche en est une en quelque sorte, et le curé est si bon pour moi : il me prête des livres ; et en outre, ajouta-t-il avec un regard tendre, nous sommes tous amis dans notre île et chaque gars a sa douce.» Et Mme Bell de conclure : «Je compris immédiatement sans un mot de plus que lui aussi avait sa bien-aimée.»

Conclusion

Après cette note rose, il est temps de conclure et de tirer le bilan de ces témoignages. À l'instar des Français, les voyageurs anglais, quelle que soit l'époque, sont sensibles au caractère dépaysant de la Bretagne. Ce succès repose sur l'originalité d'une province exceptionnellement préservée de l'évolution contemporaine par son éloignement géographique et par l'attachement de sa population à sa culture. Ce sentiment est évidemment renforcé dans une île à laquelle sa géographie fluctuant au gré des marées et son environnement marin confèrent un charme tout particulier. C'est, en effet, ce charme qui domine dans les récits ou, à défaut, une indifférence bienveillante, bien loin des descriptions sombres des écrivains romantiques. Les Anglais ont un regard neuf et apparemment davantage libéré des clichés qui ont formé en France une certaine image de la Bretagne.

Ce regard, qui découle d'une différence culturelle entre Français et Anglais, provient aussi d'une connaissance moindre des lieux. La brièveté de leur séjour – ils ne font que passer –, le réseau social extrêmement étroit dans lequel ils évoluent pendant ces séjours, le fait même qu'ils voyagent pour leur agrément et non pour mener une enquête de terrain, confèrent à leur vision un caractère nécessairement superficiel. Sans remettre en cause leurs récits qui témoignent de tranches de vie saisies sur le vif, il nous faut constater que nos voyageurs n'ont pas appréhendé, par exemple, la diversité sociale de l'île, faite, certes, de pêcheurs et de femmes travaillant la terre, mais aussi de capitaines au long cours et

[39] Leslie RICHARDSON, *Brittany and the Loire*, *op. cit.*, p. 175-176.

de marins de la Royale sillonnant les mers de tous les continents, de paysans léonards venus s'installer sur l'île, attirés par sa richesse marine, les algues, de familles ayant donné des mariniers à la Seine, ou des fonctionnaires au continent...

De même, le cadre domestique n'a été perçu que dans ses aspects les plus sordides, bien réels certes, mais sur lesquels des travaux de maîtrise d'histoire et de géographie récents apportent un autre éclairage[40].

La richesse de ces récits ne réside donc pas dans une exactitude irréprochable, non sujette à critiques, mais dans le caractère vivant et anecdotique de ces petits témoignages qui donnent un peu de chair à un passé fantomatique.

Annexe I

On trouvera ci-dessous le plus ancien récit anglais, à ce jour, sur l'île de Batz, celui d'Anne Plumptre, rédigé en 1802. Comme il l'a été dit plus haut, ce récit est très largement inspiré de celui de Cambry dont il se réclame. Les différences entre les deux textes sont mentionnées ci-dessous en caractères italiques.

PLUMPTRE, Anne, *A Narrative of a Three Year's Residence in France, Principally in the Southern Departments from the Year 1802 to 1805, Including Some Authentic Particulars Respecting the Early Life of the French Emperor and a General Inquiry into his Character*, London, R. Taylor, 1810, 3 vol. [Bretagne : vol. III, chapitres 9 à 15].

«L'île de Batz est au large de la côte où est établi Roscoff, et n'en est distante que d'une lieue. Sa longueur est d'environ quatre miles anglais et sa largeur d'environ trois. Son abord est difficile ; en vérité, à marée basse, même les petits bateaux ne peuvent aller jusqu'au rivage, et on doit franchir à pied une étendue considérable de rochers tranchants et glissants pour arriver à l'île. Le point culminant de l'île, d'où l'on peut en voir distinctement toutes les terres, ne dépasse pas 60 pieds au-dessus du niveau de la mer à marée haute. [*Il s'agit selon Cambry de la butte du moulin*].

«L'île comprend trois villages, comptant 150 maisons dans lesquelles vivent environ 800 habitants. Elle possède quatre batteries et une garnison de 50 hommes pour la défense de ses côtes.

«Pas un arbre ne pousse sur cette île et il n'y a qu'une source d'eau fraîche qui est tout à fait singulière : *elle se trouve dans un rocher sur le rivage* et à marée haute elle est submergée par quelque sept pieds d'eau de mer ; cependant, quand la mer se retire et que la source est de nouveau à découvert, il ne reste pas la moindre trace de sel dans l'eau de la source.

«Le sol est sablonneux, mais il produit du blé, du seigle et de l'orge, quoique les récoltes ne soient pas abondantes. Celles de navets, de pommes de terres et de choux le sont davantage et constituent les principaux éléments de l'alimentation des îliens. [*Cette observation est absente du texte de Cambry qui décrit un tout autre régime alimentaire, plus en conformité avec ce que l'on sait de la nourriture paysanne de cette époque : «La nourriture habituelle des habitants est un pain composé d'orge et de seigle, du lait, du beurre et de la soupe au lard.»*]

«On y élève un grand nombre de volailles et il y a de la lande sur laquelle paissent quelques moutons [*là encore il semble s'agir d'une extrapolation par rapport à Cambry ; celui-ci ne parle jamais de moutons dans son texte mais mentionne des bovins, des chevaux et des cochons*]. Les cochons sont abondants ; on les nourrit principalement de goémon bouilli et réduit en purée. [*Selon Cambry il ne s'agit pas de goémon mais de berniques, «il y a quelques chevaux dans la commune et des cochons engraissés par la chair des berniques qu'on fait bouillir. Les berniques sont une espèce de lepas qui couvre les rochers de la Bretagne» ; il s'agit ici, à l'évidence, d'une erreur de traduction*

---

40 Christian CAM, *Batz au XVIIIe siècle. Aspects démographiques, économiques et sociologiques d'une île bretonne de 1700 à 1789*, maîtrise d'histoire, Université de Bretagne occidentale, 1985 ; Emmanuelle GODEC, *Aspects culturels et comportements sociaux de l'île de Batz aux XIXe et XXe siècles (1851-1946)*, maîtrise d'histoire, Rennes 2, 1991 ; Mireille PAGE, *Ile de Batz : aspects démographiques et économiques aux XIXe et XXe siècles*, maîtrise de géographie, Université de Bretagne occidentale, 1985.

d'Anne Plumptre qui a pris les berniques pour une sorte d'algues]. Il y a aussi quelques vaches et bœufs. Aucun fruit d'aucune sorte ne pousse sur l'île. Leur source principale d'alimentation et de profit vient des pêcheries, la mer s'avérant bien plus productive que la terre. [*L'observation de Cambry sur la pêche, faite pendant les guerres révolutionnaires, est moins optimiste : «La mer est poissonneuse ; mais les pêcheurs sont au service.»*]

«Les hommes sont tous marins et laissent aux femmes la culture du sol.»

Anne Plumptre qui jusqu'ici a suivi assez fidèlement le récit de Cambry s'en écarte : elle ne retient aucune de ses observations sur la sagesse des habitants ni sur la beauté du paysage, pas plus que sur les sentiments qu'il ressent face à un tel spectacle, mais elle va directement au prochain paragraphe donnant des informations factuelles :

«Douze pilotes sont stationnés là en permanence pour être toujours prêts si on les appelle en quelque point de la côte et ils sont considérés comme les meilleurs de toute la côte nord de la Bretagne. [*Cambry était plus élogieux en parlant de meilleurs pilotes de la Manche, de l'aveu même des navigateurs*].

«De tout ceci il semblerait qu'il n'y a rien qui fasse de l'île de Batz un lieu de séjour agréable ; nue, et exposée à tous les vents, dans une mer toujours tempétueuse, il est étonnant qu'on trouve des personnes qui aient fixé leur domicile dans un tel lieu. Cependant si fort est l'attachement naturel qui nous lie au lieu qui nous a donné naissance, que les habitants préfèrent l'île à tout autre lieu habitable sur le globe. [*Anne Plumptre, qui n'est pas sensible au charme de l'île, faute, apparemment, de l'avoir visitée, tente d'expliquer l'attachement des habitants à leur sol : pour elle, une seule raison possible et qu'elle fait sienne, l'attachement indéfectible à la terre natale*].

«La population forme, pour ainsi dire, une seule famille. Les gens se marient continuellement entre eux et quoique à une distance si réduite du continent, ils n'ont pratiquement aucun échange avec celui-ci. [*Là encore le trait est forcé par rapport à Cambry qui constate que des gens du continent ont des terres sur l'île, signe irréfutable de contacts entre les deux rives du chenal*]. Ils ont toujours été républicains quoiqu'ils n'aient jamais émis de théories sur le sujet. Ils vivent dans une parfaite égalité. La propriété de chacun est parfaitement délimitée et jamais accaparée par quelqu'un d'autre. Chacun a *sa volaille, ses cochons, ses moutons* et peut-être une vache dont personne ne voudrait priver son voisin. Chaque famille cultive en paix son bout de lande inhospitalière, tire des rochers les algues utilisées comme engrais et *prend soin de ses enfants* et de ses animaux, sans désirer rien au-dessus de son humble condition. [*De nouveau Anne Plumptre extrapole à partir du témoignage de Cambry, en replaçant volailles et moutons mais aussi en évoquant l'éducation des enfants qui est totalement absente de Cambry*].

«Comme il n'y a pas d'hommes de loi sur l'île, il n'y a pas de litiges ; pas de maladies non plus puisqu'il n'y a pas de médecins ; et comme les biens ecclésiastiques sont pauvres, il n'y a pas de dispute au sein du clergé pour un avancement et les prêtres sont attentifs à leur devoir. [*Nous sommes après la Révolution et la religion a été rétablie, ce qui explique cette différence majeure avec Cambry qui ne signalait pas de prêtre*].

«Les rivages sont la propriété de tous, personne ne cherche à en accaparer une partie pour lui-même ; les hommes pêchent où ils veulent et les femmes ramassent le goémon là où elles le trouvent sans risque d'être poursuivies pour avoir empiété sur le terrain d'autrui. Aucune sollicitation, aucune recherche d'avantages ne peut conduire ces gens à quitter leur île et ils voient l'arrivée d'un étranger d'un œil jaloux, redoutant qu'il souhaite s'établir parmi eux.

«Chez des gens vivant une telle existence, il est improbable de trouver de fortes passions ou une grande ardeur d'imagination. À la différence des Bretons du continent, ces îliens sont dégagés de toute superstition, libres de presque toute passion. Ils se marient plutôt par respect des traditions que par un profond attachement. Ils n'ont aucun de ces divertissements ou passe-temps qui sont si essentiels au bonheur des Français en général. Et, quoique vivant au milieu des orages et des tempêtes, ils ne voient en ceux-ci que les effets naturels de causes naturelles. Chez eux pas de démon ni de sorcier chevauchant des tornades ; de même, quand le corps d'un ami défunt est porté dans les entrailles de la terre, ils n'imaginent nullement son âme errant à la surface…» [*Anne Plumptre illustre ici à sa manière ce que Cambry appelle les superstitions*].

Arrivée à ce stade de son récit, Anne Plumptre reconnaît ce qu'elle doit à Cambry : «Telles sont les observations d'une personne très intelligente qui

était employée par le gouvernement d'alors pour visiter le Finistère et ses îles afin de fournir des informations statistiques à leur sujet.»

Anne Plumptre tire alors les conclusions que lui inspirent sur les îliens les observations de Cambry : «Une race de gens tels que celle décrite ci-dessus dans une île à une petite lieue seulement du continent, est un phénomène curieux. Et on ne peut citer d'exemple plus marquant de la force des anciennes habitudes que le fait que pendant tant d'années ils ne se soient jamais mélangés avec les habitants du continent pas plus qu'ils n'ont adopté leurs manières ou leurs coutumes.»

Anne Plumptre termine son récit, comme Cambry, par quelques remarques sur le chenal : «L'île de Batz forme une grande défense du port de Roscoff en cassant la violence des vents du nord qui sinon déferleraient avec une grande impétuosité : le chenal qui la sépare du continent est un port sûr pour les vaisseaux par tous les temps excepté les vents d'ouest très violents.»

Annexe II

Bibliographie des récits de voyages qui ont été dépouillés. Les ouvrages mentionnant l'île de Batz sont signalés par un astérisque.

A Peep into Normandy and Brittany, Brighton, 1898, 92 p.

*ATKINSON, Mary Joséphine, *A Chateau in Brittany*, London, 1910, 414 p.

*BARING GOULD, Sabine, *A book of Brittany*, London, 1901.

*BARING GOULD, Sabine, *A book of Brittany*, London, 3d edition, 1932.

*BARING GOULD, Sabine, *Brittany*, London, 6th edition, 1929.

*BELL, Mrs Arthur G.[= Nancy Meugens], *Picturesque Brittany*, London, J.M. Dent and Co, 1906, 232 p.

*BLACK, Adam et Charles, *Touraine with Normandy and Brittany*, Edinburgh, 1884, 305 p.

*BLACKBURN, Henry, and CALDECOTT, Randolph [illustrateur], *Breton Folk : an Artistic Tour in Brittany [1874-1878]*, Londres, 1880.(Traduction française : *Gens de Bretagne au XIXe siècle*, Spézet, éd. Keltia Graphic, 1994).

BLACKBURN, Henry, *Artistic travel in Normandy, Brittany...*, London, 1892.

BROMFIELD, Elizabeth, *Recollections of Brittany*, J. Blackwood, 1862.

CHASE, Mrs Lewis, *A Vagabond Voyage through Brittany*, Hutchinson, 1915, 316 p.

CHATTERTON, Edward Keble, *Through Brittany in «Charmina»...*, Rich and Cowan, 1933, 256 p.

COWPER, F., *Sailing Tours, Part III, Coast of Brittany*, London, 1892.

DAVIES, Emil, *Off Beaten Tracks in Brittany*, London, 1912.

DUNLOP, Madeline and Rosalind, *How we Spent the Autumn, or Wanderings in Brittany*, London, 1860.

EDWARDS, George Wharton, *Brittany and the Bretons*, London, 1910.

*FGH (ou GHF), *Britons in Brittany*, London, 1886, 172 p.

*FRANCE, A. Hayhurst, *Province by the Sea. Romantic and Strange Brittany*, London, 1956.

GOLDRING, G., *Northern Lights and Southern Shade*, London, Chapman and Hall, 1926, 220 p.

*GOSTLING, Frances M., *The Bretons at Home*, London, 1909.

HARRISON, George, *Two Months in Brittany*, Bemrose, 1868.

HOGG, Gary Lester, *Brittany Roundabout*, London, 1953.

*HOLLAND, Clive, *Things Seen in Normandy and Brittany*, London, Seeley Service, 1925, 157 p.

HUGHES, Rev. Williams, *A Tour through Several of the Midland and Western Departments of France, in the Months of June, July, August and September, 1802, with Remarks on the Manners, Customs and Agriculture of the Country*, London, Tostell, 1803, VIII-246 p.

HUNT, Le Mesurier, *Peeps at Brittany, the Bretons and Breton Literature*, Newby, 1869.

HUTCHINSON, T. J., *Summer Holidays in Brittany*, Low, 1876.

JEPHSON, John Mountenay, *Narrative of a Walking Tour in Brittany*, 1859.

JERROLD, William Blanchard, *On the Boulevards...together with Trips to Normandy and Brittany*, 1867.

JOHNSTON, Peter, *Green Hills and Golden Sands : An Account of a Journey through Normandy and Brittany*, H. Cranton, 1944, 216 p.

JONES, sir P. Burne, *With Amy in Brittany*, London, Philip Burne, 1905, 92 p.

KEAN, Martha, *A Transplanted Nursery ; being the Simple Chronicle of a Summer Sejourn in Brittany*, New York, 1904, 268 p.

KEMP, J., *Shooting and Fishing in Lower Brittany*, Longmans, 1859.

MACQUOID, Katharine S., *Through Brittany*, London, [?].

*MANNIN, Ethel Edith, *The Country of the Sea : Some Wanderings in Brittany*, London, 1957.

MAXSTED, Hugh Rochfort, *Through Brittany in a Motor-Car*, London, 1905, 60 p.

MENPES, Mortimer, *Brittany*, London, 1905.

*MILTOWN (ou MILTOUN ?), Francis, *Rambles in Brittany*, Boston, 1906.

*MUSGRAVE, George, *A Ramble into Brittany*, Hurst, 1870 (ou 1855), 2 vol.

NEVE, Edgar, *Cycling in Brittany*, London, 1902, 19 p.

OAKLEY, Amy, *Enchanted Brittany*, New York, The Century, 1930, 437 p.

*PALLISER, Bury, *Brittany and its byways*, London, 1869.

*PLUMPTRE, Anne, *A Narrative of a Three Year's Residence in France, Principally in the Southern Departments from the Year 1802 to 1805, Including Some Authentic Particulars Respecting the Early Life of the French Emperor and a General Inquiry into his Character*, London, R. Taylor, 1810, 3 vol. [Bretagne : vol. III, chap. 9 à 15].

PRICE, Thomas, *Literary Remains of Reverend Thomas Price*, t. I, Tour through Brittany, London, 1854.

*RICHARDSON, Leslie, *Vagabond Days in Brittany*, London, Methuen, 1913, 275 p.

*RICHARDSON, Captain Leslie, *Brittany and the Loire*, London, Bles, 1927, 288 p.

RUSSEL, D. Stobart, *Spindrift*, London and Glasgow, 1948.

SEDGWICK, Anne Douglas, *A childhood in Brittany eighty years ago*, London, 1919.

SLADEN, Douglas Brooke Wheelton, *Brittany for Britons*, London, 1896, 173 p.

SOPWITH, Thomas, *Notes on a Short Visit to Brittany in July and August 1876*, Hexham, 1877.

SPENCE, Lewis, *Legends and Romances of Brittany*, London, 1917.

STOTHARD, Mrs Charles Alfred, *Letters Written during a Tour Through Normandy, Brittany and Other Parts of France in 1818*, London, 1820, 322 p.

TREGELLES, Samuel Prideaux, *A Tour in Brittany*, Edimburgh, 1881, 176 p.

TREVOR, H.M., *The ramblings of an artist*, London, 1901.

*TROLLOPE, Thomas Adolphus, *A Summer in Brittany [1837,1839]*, London, 1840.

*WALLING, Robert Alfred John, *The Charm of Brittany*, London, Harrap, 1933, 320 p.

WALTER, Lavinia Edna, *The Fascination of Brittany*, A. et C. Black, 1911, 118 p.

*WELD, Charles-Richard, *A Vacation in Brittany*, London, 1856.

WRAXALL, Sir Nathaniel William, *A Tour Through the Western Southern and Interior Provinces of France*, London, 1784.

YOUNG, Arthur, *Travels during the years 1787, 1788 and 1789 undertaken more particularly with a view of ascertaining the cultivation, wealth, resources and national prosperity of the kingdom of France*, London, 1792.

Résumé

La Bretagne est à la mode. Depuis plus d'un siècle et demi, les touristes y affluent et, parmi eux, les voyageurs anglais à la recherche de pittoresque et de dépaysement, qui arpentent aussi bien les lieux les plus connus que les plus humbles. L'île de Batz est un de ces sites figurant dans les relations d'une vingtaine de voyageurs écrivains britanniques entre 1800 et 1960. Issus des classes moyennes instruites et préparant solidement leur itinéraire en lisant les ouvrages français de référence, en particulier Cambry, la majorité de ces voyageurs ne sont que des compilateurs qui n'ont pas mis le pied sur l'île. Seuls neuf d'entre eux nous ont conservé le témoignage de leur journée d'excursion estivale à l'île de Batz. Au-delà de leur vision brève et superficielle, se contentant de confirmer ce que rapportent les guides de voyage français ou anglais, leurs récits pleins de charme, bien loin des descriptions sombres des écrivains romantiques français, témoignent de tranches de vie saisies sur le vif et constituent autant de sources à exploiter pour une micro-histoire de nos terroirs.

Abstract

Brittany is now trendy. For more than a century and a half, tourists have flocked to it, and, among them, British tourists in search of picturesque landscapes and a change of scenery, who have paced both the best known and the most humble places. The Ile de Batz is one of those sites and appears in the accounts of nearly two dozen British travellers between 1800 and 1960. Born in the educated middle class and carefully preparing their trips by reading the necessary French reference books – and in particular Cambry – most of those travellers are nothing but compilers who never set foot on the island. Only nine of them have preserved the account of their summer day trips to the island. Beyond their brief and superficial analysis, merely confirming the accounts given by French and English guide-books, their charming stories, poles apart from the sombre descriptions of French romantic writers, are genuine slices of life and are as many documentary sources for a micro-history of our region.

Diverradur

Breiz 'zo diouz ar hiz. Touristed e-leiz a deu, abaoe ouspenn kant-hanter vloaz 'zo d'he gweladenni, beajourien saoz en o zouez c'hoant ganto da zizolei traou kuriuz ha dianavez dezo, e lehiou dister koulz hag e lehiou brudet. Enez-Vaz a zo unan euz an andreadou-ze ez eus ano anezo e skridou eun ugent bennag a veajourien ha skrivagnerien saoz etre 1800 ha 1960. An niver brasa euz an dud-se a orin izel a-walh med deskadurez dezo, bet lennet ganto araog dond leoriou titouret mad, hini Cambry dreist-oll, ne reont nemed addisplega ar pez o deus lennet, rag n'o deus ket taolet o zreid war douar an enezenn. N'eus nemed nao anezo da zougen testeni euz o deveziad pourmen en hañv war Enez-Vaz. Eur sell a-ziwar-horre greet buan a dalvez dezo da zisplega, eur wech muioh, an titourou a ro al leoriou-heñcha galleg ha saoz. O dezrevellou evelato a gas pelloh ; dudiuz evel ma 'z int, kant leo diouz displegadennou teñval ar skrivagnerien romantel gall, testeni a roont euz trohadennou-buhez gwirion tapet war an tomm. Mamennou a zo anezo hag a hell talvezoud evid istor munud on tachennouigou-bro.

Un Allemand à Ouessant

ou la mystique de la mer chez Bernhard Kellermann

par Yvon Le Gallo*

La situation géographique de l'île d'Ouessant, aux confins du Vieux Monde, explique, pour beaucoup, l'attirance qu'elle a exercée sur les voyageurs et, en particulier, sur l'écrivain allemand Bernhard Kellermann (1879-1951). Il y séjourna quatre mois en 1907 et elle lui inspira un roman intitulé *Das Meer* (La Mer)[1] ainsi que l'idée d'un autre, dit d'anticipation, relatant la construction fort mouvementée d'un tunnel reliant l'Amérique et l'Europe. *Der Tunnel* (Le Tunnel)[2], paru en 1913 et traduit en vingt-cinq langues, fut un des premiers *best-sellers* allemands. *Das Meer*, qui fut publié en 1910 et qui constitue l'objet du présent article, peut apparaître comme le plus magistral hommage jamais consacré à Ouessant. Après avoir retracé les principales étapes de la vie de l'auteur et évoqué les circonstances de son séjour dans l'île, je me propose de montrer dans quelle mesure, par-delà l'exaltation d'une nature à l'état brut et d'une mer omniprésente, primitivisme et modernité s'entremêlent dans un roman qui répondait secrètement aux préoccupations des lecteurs allemands du début du siècle.

Un écrivain marqué par son siècle

D'origine franconienne et d'humble extraction, Kellermann, qui naquit à Fürth, près de Nuremberg, en 1879, passa son enfance et sa jeunesse dans le sud de l'Allemagne. Elève de l'École supérieure d'enseignement technique de Munich de 1898 à 1900, il entreprit ensuite des études de germanistique et de philologie ainsi que de peinture et de sculpture. Animé du désir de devenir peintre, il exerça quelque temps le métier de professeur de dessin avant de se consacrer pleinement à la littérature. À vingt-trois ans il écrivit son premier roman, *Yester und Li, Geschichte einer Sehnsucht* (Yester et Li, histoire d'une nostalgie), une bluette d'inspiration néo-romantique éditée en 1904, dont le succès immédiat lui permit de vivre de sa plume et lui valut la faveur du célèbre éditeur berlinois S. Fischer, qui publia par la suite la plupart de ses œuvres.

---

* Agrégé d'allemand. Centre de recherche bretonne et celtique, Brest.

[1] Bernhard KELLERMANN, *Das Meer*, Berlin, S. Fischer, 1910. Dernière réédition en 1989, à Berlin-Est, par Aufbau-Verlag, dans un volume regroupant, outre le roman de Kellermann, *Sarrasine*, de Balzac, et *L'homme de cinquante ans*, de Goethe. Non disponible. Traduction française : *La Mer*, par Georges Sautreau, Paris, Flammarion, 1924. Réédition par La Digitale, 1993.

[2] Bernhard KELLERMANN, *Der Tunnel*, Suhrkamp Taschenbuch, 1995. Traduction française : *Le Tunnel*, par Cyril-Berger et Werner Klette, Paris, Flammarion, 1922.

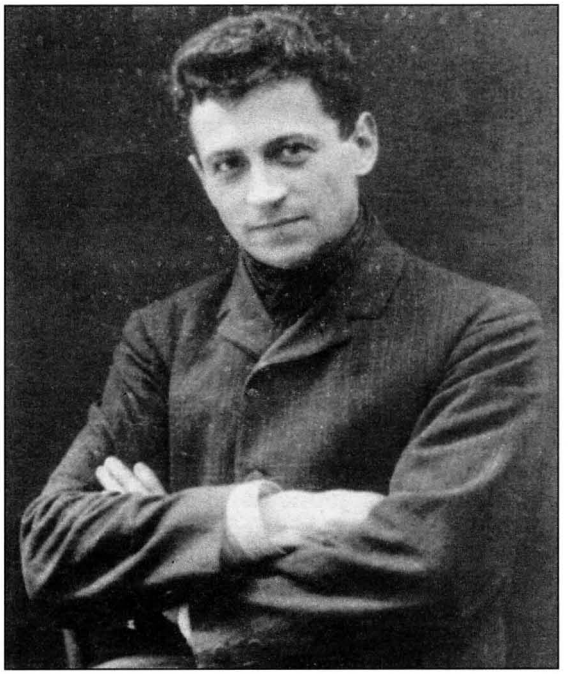

Bernhard Kellermann.

Grâce à ses droits d'auteur de romancier en vogue, il s'adonna dès lors à une passion qui ne devait plus le quitter, le voyage. C'est ainsi qu'il passa deux ans à Paris et en France, six mois à Rome avant de se rendre en Scandinavie, en Espagne, en Suisse et en Amérique du Nord. En 1907 il entreprit, à l'instigation de son éditeur, un voyage autour du monde qui le mena à nouveau aux États-Unis, puis au Japon et à Ouessant. Ce périple lui inspira ses meilleurs livres, *La Mer* et *Le Tunnel*. Les deux romans firent entre les deux guerres l'objet de traductions en français et d'adaptations cinématographiques, mais c'est le second qui, en raison du caractère spectaculaire de son sujet, permit à Kellermann d'accéder à la célébrité internationale.

Le premier conflit mondial provoqua une rupture dans son existence comme dans celle de bien d'autres de ses contemporains. Correspondant aux armées pour le compte du *Berliner Tageblatt*, il publia au début de la guerre plusieurs chroniques dont l'une parut accompagnée d'une préface du Kronprinz. Mais il s'engagea, à peine la guerre terminée, aux côtés de l'extrême gauche en écrivant un roman antimilitariste favorable à la révolution spartakiste, *Der neunte November* (Le 9 novembre), ainsi que divers articles hostiles à la social-démocratie. Il n'en poursuivit pas moins ses voyages, en particulier en Asie.

Sous le IIIe Reich, l'ancien président de l'Association de défense des écrivains allemands et le «compagnon de route», par cinq fois hôte de l'Union Soviétique à partir de 1926[3], vécut avec sa femme Ellen en liberté surveillée. Ses œuvres continuèrent cependant d'être publiées, à l'exception du *9 novembre* qui fut brûlé lors d'autodafés. De 1945 jusqu'à sa mort en 1951, il se consacra, à Berlin-Est, à la cause du communisme. Député, journaliste, membre de diverses associations gouvernementales, il fit l'éloge de Staline sans véritablement sacrifier au culte de la personnalité. Le ton qu'il adopta alors apparaît rétrospectivement comme plutôt mesuré. Il semble n'avoir été ni un belliciste pendant la Première Guerre mondiale ni un stalinien parmi les plus virulents après la seconde.

Voilà par conséquent un écrivain qui fut, comme bien d'autres, ballotté par les turbulences du siècle. Plaçant au départ son œuvre sous le signe d'un esthétisme évanescent, mais à l'occasion morbide, il rejette les oripeaux d'une civilisation perçue comme finissante et

[3] Klaus Mann, fils de Thomas Mann et lui-même écrivain, évoque dans *Le tournant, histoire d'une vie* (Editions Solin, 1984) le concours financier que Kellermann lui apporta ainsi qu'à sa sœur Erika, alors qu'ils se trouvaient tous deux à court d'argent au beau milieu de la Sibérie, à la fin des années 1920. On notera au passage qu'un autre fils du prix Nobel de littérature, l'historien Golo Mann, fut lecteur à l'université de Rennes, quelques années avant la Deuxième Guerre mondiale.

les contraintes d'une Allemagne bourgeoise[4]. À la passion de la nature et du voyage aux antipodes, à une religiosité diffuse et protéiforme succède, par-delà l'expérience de la guerre, l'exaltation de ce qu'il appelle une aurore : l'idéal socialiste, qu'il défend en dernière instance dans sa version stalinienne. L'ancien admirateur du très conservateur Knut Hamsun, dont on sait qu'il fut un zélateur du national-socialisme, se constitue une nouvelle filiation spirituelle à travers la célébration de la guerre des Paysans du XVIe siècle et de la révolution de 1848.

Dans ses récits de voyage, ses chroniques de guerre, ses pièces de théâtre et surtout ses romans, Kellermann se révèle un auteur doté d'une grande facilité d'écriture, et qui en abuse. C'est ce qui explique que, tel une comète, il ait brillé d'un éclat éblouissant, voire aveuglant, avant de sombrer pratiquement dans un injuste oubli. Toujours est-il que la rencontre d'un style et d'un sujet peut accomplir des miracles tels que le roman *La Mer*. Il convient à présent d'analyser les circonstances de sa gestation.

Un Allemand à Ouessant en 1907

Si l'on peut soutenir d'entrée de jeu que dans *La Mer* le narrateur et l'auteur sont dans une large mesure une seule et même personne, ce n'est pas parce que Kellermann l'aurait confirmé ultérieurement dans tel ou tel écrit à caractère autobiographique ; il s'agit là d'un genre qu'il n'a jamais pratiqué au sens strict. En revanche, c'est ce qui ressort de l'étude comparative du roman et d'une enquête très fouillée sur le séjour de Kellermann à Ouessant parue en 1937 dans l'*Ouest-Éclair-Dimanche*. J'emprunte à son auteur, Noël Spéranze, la plupart des informations qui suivent.

L'écrivain allemand arriva à Ouessant le 15 juillet 1907. Venu du Conquet, il descendit au *Grand Hôtel* où logeaient alors les officiers d'un détachement de troupes coloniales. Quelques jours plus tard, il s'installa dans une chambre au premier étage d'une maison située en face de l'église. Solitaire, il y préparait lui-même ses repas et sortait la nuit ou au petit matin pour de longues flâneries à travers la lande ; il disait aller écouter la mer. Il lui arrivait aussi de se faire conduire par son logeur à la pointe de Pern : «[il] s'asseyait sur un grand rocher plat, en avant de la bâtisse de l'ancienne sirène de brume et, le menton dans ses mains, contemplait les jeux de la mer dans les roches noires.»

Sa présence sur l'île ne manqua pas de susciter la curiosité, plus encore la suspicion, mais aussi la sympathie. Spéranze le décrit ainsi : «Maigre, rasé, âgé d'environ trente-cinq ans[5], cet Allemand au regard profond, aux cheveux noirs, longs et touffus, aux mains fines ne pouvait passer inaperçu dans l'île d'Ouessant, à cette époque.» Au surplus, sa connaissance rudimentaire du français[6] et son fort accent étranger entravèrent ses relations avec une population insulaire volontiers ombrageuse. Son commerce avec un certain nombre d'Ouessantines, paraît-il peu farouches, lui valut une solide réputation, que confirma plusieurs décennies plus tard un pêcheur qui avait navigué avec un certain

---

[4] Avant la Première Guerre mondiale, cette critique ne revêt pas un caractère politique bien défini. Certes le roman *Le Tunnel* a fait l'objet, beaucoup plus tard, de la part des autorités de l'ancienne R.D.A., d'une «récupération» dont on trouve d'ailleurs l'écho dans le texte de présentation de *La Mer* paru aux éditions La Digitale. La seule précision apportée au sujet du *best-seller* est que Kellermann y «critique sévèrement le système capitaliste». La place nous manque pour montrer que les États-Unis fascinèrent plutôt l'auteur par la démesure des forces à la fois créatrices et destructrices dont ce bastion du capitalisme favorisait l'épanouissement. Au demeurant, cette ambivalence apparaît déjà clairement dans *La Mer*, faisant ainsi de ce roman un livre charnière dans l'œuvre de Kellermann.

[5] En fait, Kellermann avait vingt-huit ans à l'époque de son séjour à Ouessant.

[6] Il eut, dans un premier temps, la maladresse de faire croire qu'il ne savait pas le français.

Josse, que l'écrivain appelle Yann, «le petit capitaine». Interrogé par Odette du Puigaudeau, l'auteur de *Grandeur des îles* (Julliard, 1945), il s'exclama : «Pour sûr qu'il était coureur. Bon sang, quel raffut quand il venait à terre !» Enfin sa qualité d'Allemand, sa présence à proximité d'un port militaire, quelques années avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, firent peser sur lui dès son arrivée au *Grand Hôtel* le soupçon d'espionnage. Ses rapports avec les Ouessantins, d'abord méfiants, s'améliorèrent ensuite, faute de preuves à l'appui de certaines allégations. Mais les soupçons reprirent à la suite de l'arrestation à Toulon pour espionnage du lieutenant de vaisseau français Ullmo, le 24 octobre 1907. L'événement, exploité par la presse, fut, selon Spéranze, la cause indirecte de son départ. Celui-ci raconte que, lors d'une altercation avec le facteur – le «gros chef de la poste», qualifié de «chien envieux» dans le roman –, lequel lui jetait à la face l'injure suprême, Kellermann, entrant dans une violente colère, lui proposa de lire son courrier. La multiplication des arrestations, dont celle de l'Allemand Schumann à Toulon, l'incita à hâter son départ, qui intervint le 19 novembre 1907 ; il renonçait ainsi à son projet de passer l'hiver à Ouessant. Le 1er avril 1908, un périodique, dont le nom n'est pas cité par Spéranze, jugea plaisant d'annoncer l'arrestation de l'écrivain pour cause d'espionnage. Le canular témoigne, en tout cas, de la notoriété qu'avait fini par acquérir Kellermann dans la région.

Ces déboires ne sauraient cependant faire oublier qu'il entretenait de bonnes relations avec certains Ouessantins. Le pêcheur cité par Odette du Puigaudeau dit aussi de lui : «Kellermann venait souvent avec nous. Ah ! pour ça, faut l'dire, un coup de tabac lui faisait pas peur.» La violence des éléments enflammait l'imagination d'un homme accoutumé aux paisibles vallonnements d'une certaine Europe centrale. S'il faut en croire Spéranze, la tempête qui fit rage du 16 au 20 septembre 1907 et l'incendie survenu à peu près au même moment dans les soutes du cuirassé américain *Indiana*, en cours de réparation à Long-Island, s'associèrent dans l'esprit de Kellermann, qui situe aux abords d'Ouessant le naufrage d'un navire qu'il nomme précisément l'*Indiana*.

Réalité et fiction

Il apparaît, d'une manière générale, que l'équipée ouessantine que nous venons d'évoquer schématiquement est à ce point magnifiée dans *La Mer* que le livre peut être considéré plutôt comme une sorte de journal imaginaire que comme le roman qu'il veut être. Certains faits se recoupent, au moins partiellement. Kellermann n'a pas habité la «villa des tempêtes», mais celle-ci existait effectivement et se situait près de la pointe de Pern, là même où il la fait figurer[7]. La question de l'espionnage est abordée de manière indirecte, mais elle est traitée. Le narrateur ne fait d'ailleurs pas mystère du fait que «[sa] réputation n'était pas la meilleure». Serait-ce par discrétion que le traducteur français Georges Sautreau remplaça les prénoms Noël[8] et Jean-Louis par Joël et Jean-Marie ? Jusqu'au nom du personnage de Rosseherre qui est emprunté à l'histoire de l'île[9]. Ici s'en-

[7] La «villa des tempêtes» est, plus exactement, le nom qu'il donne à l'édifice surmonté de la deuxième corne de brume. Il existe d'ailleurs toujours, à proximité du «cimetière des Anglais» que Kellermann appelle «le cimetière anglais».

[8] Le logeur de Kellermann s'appelait Paul Noël, lequel était aussi commerçant et mareyeur. 0r Kellermann brosse un portrait fort peu flatteur d'un personnage nommé Noël qui se trouve être, comme par hasard, commerçant et mareyeur.

[9] Il s'agit de la germanisation du nom de Rose Héré, une îlienne dont la presse française et anglaise de l'époque célébra la prouesse sans doute romancée. En novembre 1903, elle sauva le *Vesper* du naufrage. Après avoir rejoint le navire au moyen d'un filin, elle aida pendant plusieurs heures l'équipage à le mettre hors de danger.

tremêlent par conséquent expérience vécue et chronique contemporaine. Kellermann puisa dans la tradition populaire, sans pour autant dresser un catalogue des us et coutumes ou des contes et légendes d'Ouessant à la manière d'un André Savignon, l'auteur justement oublié du prix Goncourt de 1912, *Les filles de la pluie*. L'écrivain allemand étudia Ouessant et la mer en authentique voyageur, étranger certes, mais soucieux de s'imprégner de la substance même du monde qu'il découvrait. Il prit de nombreuses notes au cours de son séjour, écrivit ensuite de Berlin à ceux qu'il appelait ses chers et vieux amis pour leur demander tel ou tel détail... et railler ceux qui lui avaient causé du tort.

On retrouve l'écho de ses discussions avec les Ouessantins dans les dialogues du roman où apparaissent, en français, certains termes ressortissant au langage populaire[10]. A titre d'exemple, l'utilisation d'un mot tel que «goutte» – celle qui réchauffe le gosier – atteste la fréquentation des bistrots locaux. L'argot n'est pas oublié, comme en témoigne la récurrence d'un «Sakrenomdedü» restitué dans une version quasi phonétique[11]. On relèvera aussi quelques bribes de breton et même cette formule inscrite, paraît-il, dans un intérieur ouessantin, sous une niche abritant une madone :

Ar Maro
a zo eur moment terrubl
evit ar bec'herien,
galvet int ractal dirag
Ar Barner Souveren[12].

La citation est suivie d'une traduction allemande défectueuse, l'auteur ayant confondu «pécheur» et «pêcheur». Il est caractéristique en revanche que Kellermann n'ait pas cherché à traduire du français la plupart des noms de poissons, qu'il lui arrive pourtant de décrire d'une manière précise. Sans doute entendait-il, au moyen de ces sonorités étrangères, introduire une note supplémentaire d'exotisme dans un roman dont le cadre est d'emblée défini comme extra-occidental. Il est vrai, par ailleurs, que la traduction eût présenté peu d'intérêt pour des lecteurs germaniques dont les connaissances en matière de poisson étaient en général – et sont encore – des plus réduites.

Aux emprunts d'ordre linguistique s'ajoutent des allusions aux aspects les plus divers du monde ouessantin de l'époque, tels que la rudesse, voire la brutalité des relations conjugales dans une société à caractère matriarcal, les ravages de l'alcoolisme et de la tuberculose, la pratique alternée du breton et du français, la cuisine locale avec la recette du *farz gwad* «à base de sang de cochon, de farine et de pruneaux» ou le mobilier avec ses lits clos aux allures de «théâtres de marionnettes». *La Mer* apparaît donc, au-delà de toute prétention à la «vérité ethnologique», comme le récit du voyage exploratoire d'un écrivain allemand en terre insulaire et bretonne.

Si l'on considère l'ouvrage comme le roman qu'il veut être et qu'il est aussi, force est de constater que la trame du récit censé en constituer l'ossature est plutôt ténue. Il s'ouvre sur l'évocation des équipées nocturnes du narrateur et du fidèle Yann[13], pêcheur de son état, auprès de la gent féminine locale. S'ensuivent les premières manœuvres d'approche de Rosseherre, la seule blonde de l'île. Les deux chapitres suivants font alterner scènes de pêche copieusement arrosées – pas seulement par l'eau de la mer ou du ciel – et randonnées en compagnie du chien Poupoul.

---

[10] Le lecteur de la traduction française ignore tout de ces emprunts, car le traducteur ne s'est pas donné la peine de les assortir de la mention «en français dans le texte».

[11] Kellermann avait une prédilection pour certains jurons qu'il disait réutiliser dans ses rencontres avec des gens de lettres à son retour à Berlin, et qu'il reprit, paraît-il, dans la correspondance qu'il entretint avec quelques Ouessantins.

[12] «La mort est un moment terrible pour les pécheurs, car ils sont sur-le-champ rappelés devant le Juge Souverain.»

[13] Il est bien évident que Kellermann n'a pu entendre ce prénom que sous sa forme bretonnante [Jän].

Le narrateur assiste ensuite à un mariage, prétexte à description de la société ouessantine et de quelques figures marquantes. Au lendemain de la fête et de la beuverie à laquelle elle a donné lieu, il se remémore un rêve fantastique. L'interprétation lui en est donnée par Rosseherre, dont il entreprend la conquête. Comme elle est la fiancée de Yann, il conclut un marché avec Jean-Louis, le père adoptif de la jeune fille, pour qu'il reporte la date à laquelle il donnera son accord au mariage. La mer, dont la présence se fait de plus en plus obsédante, impose alors sa loi avec la venue des tempêtes. Le déchaînement des éléments retentit sur les esprits ; les relations entre Yann et le narrateur s'altèrent ; Rosseherre prédit un naufrage qui se produit effectivement. D'autre part, le narrateur, qui fait office de traducteur à la station Marconi, est victime d'actes de malveillance. Il prend le commerçant Noël et le maire en flagrant délit d'espionnage à son propre domicile. Cependant, malgré les objurgations de Yann qui le somme de partir, il est bien décidé à acheter un bateau et à s'établir comme pêcheur. Toutefois, le meurtre de son chien, dont il apprendra plus tard que le coupable n'est autre que la jalouse Rosseherre, l'amène à changer d'avis. Après avoir fait ses adieux aux pêcheurs et s'être réconcilié avec Yann, il s'embarque sur le *Commissionnaire* et se retrouve à Cherbourg passager d'un bateau de vingt mille tonnes, à bord duquel il fera cette constatation : «De la périphérie j'avais plongé au centre bouillonnant de la civilisation.»

Bien que ce résumé réduise la profusion du roman au décharnement du squelette, il signale du moins comment, dans une scène inspirée de sa propre altercation avec le même «chef de la poste», Kellermann retourne le grief d'espionnage contre ses anciens détracteurs. Il apparaît en outre que, pour justifier le départ de son personnage, il introduit un élément dramatique qu'il fait découler d'une querelle locale, la mort du chien, alors que la cause de son propre départ, en tant qu'auteur, fut, dans une certaine mesure, de nature externe ; rappelons qu'il quitta l'île à la suite de l'arrestation de ressortissants allemands sur le «continent». On aura, d'autre part, remarqué qu'au regard de la morale traditionnelle, l'auteur ne confie pas le beau rôle à son double. Par son comportement, celui-ci se condamne au départ forcé : il égale à tout le moins en rudesse les îliens, tels qu'ils sont évoqués dans le roman. Foin de moralisme, semble dire Kellermann, ici l'homme ne se situe pas au centre de la création.

La nature, l'homme et le mythe

Jouet d'une nature demeurée au stade le plus élémentaire, l'homme s'agrippe à cette «montagne d'éboulis» irrémédiablement rongée par une mer omnipotente qui poursuit son œuvre face à l'éternité. Balayés par l'eau et le vent, plantes et humains y sont condamnés à la survie. L'eau, ailleurs bienfaisante, est ici brouillard opaque où les corps s'entrechoquent, embrun pénétrant qui corrode la peau, pluie battante qui confère aux mains la dureté du bois. Le vent chante, pleure, mais fouette et cingle aussi, prêtant aux individus l'apparence de «drapeaux en loques» ou de «paquets déficelés». Son hululement les oblige à hurler pour se faire entendre, à s'arc-bouter pour avancer, à s'éreinter pour virer de bord. La nature ternie, violentée, meurtrie, mutilée par les éléments, ne tolère que «moutons peureux», «vaches naines», «chevaux presque totalement dépourvus de poils». Les fissures du sol sont autant de cicatrices, les anfractuosités de la roche autant de plaies béantes. «Ni arbre, ni arbuste» sur cette «lande déserte», sur cette île dont il est dit qu'elle n'appartient qu'aux goélands. S'interrogeant sur les raisons de la présence du narrateur, Rosseherre finit par lui dire : «Personne ne comprend pourquoi tu vis ici – ici où il n'y a rien ?»

Sous d'aussi funestes auspices, on s'étonne même que des hommes y aient élu

domicile. «L'île gisait au loin, telle une bête grise, cuirassée d'écailles, armée d'une terrible mâchoire à moitié immergée et prête à mordre, ainsi que d'un aiguillon sur le museau. Elle paraissait inhabitée. Et à qui serait-il venu à l'idée d'habiter sur ce tas de pierres inhospitalier ?» Il est vrai que les hommes n'y ont pas nécessairement plus d'existence que les animaux, les pierres ou les grains de sable[14]. D'ailleurs ne sont-ils pas forgés dans le même matériau ? : «Tu as la couleur de la terre, Rosseherre, les cheveux jaunes comme les fleurs de la lande, et pour le reste, tu es faite de vent, de pluie et de sel.» Vieillis avant l'âge, quand ils ne sont pas ridés dès l'enfance, les autochtones apparaissent tantôt comme des momies, tantôt comme des marionnettes projetées dans un monde chaotique et hostile. En témoigne ce portrait d'un vieux loup de mer prénommé Jean-Louis, alors qu'il vient d'ôter son béret graisseux : «Etait-ce un humain ? Son crâne ratatiné n'avait plus que la taille d'un œuf d'autruche. À cette tête d'œuf étaient collées trois maigres mèches de cheveux. Le visage était une larve de scarabée, le nez était renfoncé, le sel avait rongé le pourtour des yeux, on aurait dit des écorchures.» D'une manière générale, les personnages masculins conservent rarement leur intégrité physique. Dans la scène des adieux, le narrateur dit de Yann : «Il avait l'air sale, il portait au front une terrible éraflure toute sanguinolente et le blanc de ses yeux était encore injecté de sang.»

Mais c'est aussi dans ce monde quasi apocalyptique qu'ils puisent l'énergie qui leur permet d'affronter les forces adverses sur terre et bien plus encore sur mer. «Le vent soufflait, embrasant mon cœur au point de le faire rougeoyer jusqu'en son tréfonds ancestral.» À l'extrémité d'un Occident décrit comme vieillissant et croupissant, immobile et futile, les îliens, en particulier les pêcheurs, par-delà leur rusticité et leur fatalisme, se révèlent spontanés, courageux, bref authentiques. Face à l'uniformité européenne éclate l'originalité d'une population où les femmes sont présentées comme trois fois plus nombreuses que les hommes et bien souvent maîtresses des cordons de la bourse. Il en découle l'évocation d'une société archaïque où se trouvent comme mises entre parenthèses certaines institutions telles que le mariage ou la famille traditionnelle et dans laquelle le narrateur est amené à se fondre en cuisinant, mangeant, buvant, jouant, jurant et aimant comme ses compagnons. Pour ces individus aux poignes assimilées à des ancres, la vie dangereuse est aussi dispensatrice de joie et de plénitude. Habités par les forces occultes, ils peuvent, comme Rosseherre, évoluer vers la folie. Dès lors, réalité et songe s'entremêlent insensiblement. Le fantastique subvertit le monde. Toutes les ivresses se donnent libre cours. Les forces vitales se déchaînent dans un dionysisme triomphant qui autoriserait le vol, l'insulte, la rixe, voire le meurtre.

Cependant il faut bien reconnaître qu'à côté de pages inspirées, cette thématique donne lieu à une débauche d'images ou de considérations à caractère religieux, voire scientifique, où se retrouvent pêle-mêle la métempsycose, le bouddhisme, les mythologies grecque et germanique, l'univers biblique, l'anticléricalisme, l'occultisme, le panthéisme et le darwinisme. Peut-être ce bric-à-brac pseudo-métaphysique, familier aux Allemands du début du siècle, éveillera-t-il certaines résonances exotiques dans l'esprit du lecteur français d'aujourd'hui. Sans doute la vision d'une «île saoule» s'accommode-t-elle

[14] Les Allemands distinguaient traditionnellement deux notions, celles de *Naturvolk* et de *Kulturvolk* que l'on pourrait traduire de manière grossièrement littérale par «peuple (proche) de la nature» et «peuple de la culture», là où les Français parlaient de «peuples primitifs» et de «peuples civilisés». Kellermann pouvait difficilement présenter les Ouessantins comme un *Naturvolk*, encore qu'il ait attribué aux pêcheurs et, à l'occasion, au narrateur bien des traits et des comportements relevant du primitivisme. Cependant, ce n'est pas de la proximité bienheureuse d'une mère nature idéalement tendre qu'il s'agit ici, mais du joug d'une marâtre implacable qui condamne ses créatures pratiquement à l'inexistence.

de la diversité de ces références qui ne déparent pas vraiment le roman car elles ne revêtent qu'un caractère allusif. Toujours est-il que transparaît ici l'influence du Norvégien Knut Hamsun (prix Nobel 1920). Cet auteur, doublé d'un aventurier, dont les œuvres connurent, dès leur parution, un succès considérable en Allemagne, entraîna certains écrivains allemands dans son sillage ; Kellermann le considérait comme l'un de ses maîtres. Même refus de la «civilisation» de la part de ces deux auteurs germaniques épris de vagabondage, même quête d'une union mystique avec la nature et d'une vie communautaire au sein d'un village de pêcheurs, même conscience d'une solitude irrémédiable[15], même tentative visant à restituer leur propre subjectivité dans des récits écrits à la première personne. Comme Hamsun, Kellermann fait jouer un rôle important au chien, victime expiatoire de la folie des hommes dans *La Mer*. Comme lui, il fait arborer à son personnage ces objets fétiches que sont la pipe et la flûte – le roman qui semble avoir le plus impressionné Kellermann s'intitule *Pan* –. Le critique Carl David Marcus laissa même entendre dans un livre consacré à Hamsun et paru en 1926 que le disciple était en passe d'éclipser le maître dont l'inspiration commençait, selon lui, à se tarir. Quoi qu'il en soit, Kellermann trouve chez le Scandinave[16] bien des éléments d'un nietzschéisme diffus, en vogue au début du siècle, et dont le double de l'auteur eût sans doute aimé figurer l'incarnation.

Son culte de la virilité, de la force, voire de la violence physique gratuite, sa complaisance dans l'affirmation à la fois de son amoralisme et de sa générosité, son exaltation du moment présent, son prétendu mépris de la mort, son splendide isolement périodiquement affiché confinent parfois à la fanfaronnade. Ce n'est pas à nous Bretons qu'il fera accroire qu'il obtenait des pêcheurs ouessantins qu'ils fissent frôler les rochers à leurs bateaux à seule fin de lui procurer quelques sensations fortes. Il n'en demeure pas moins que, toutes choses égales d'ailleurs, ces accès de mégalomanie qui, pris isolément, peuvent irriter ou prêter à sourire, s'intègrent assez aisément dans le contexte du roman, dans la mesure où ils sont mis sur le compte de l'univers dans lequel évolue le narrateur. Le *deus ex machina* est ici la mer, dans un des textes les plus singuliers qui lui aient jamais été consacrés en langue allemande.

La mer et le néant

La décrépitude de l'île dans sa configuration géologique, le rachitisme de sa flore et de sa faune, la précarité des conditions de vie de ses habitants dessinent un morne tableau qui suggère que l'intérêt proprement dit du roman se situe peut-être ailleurs. Même si de nombreux détails permettent d'identifier le lieu aisément, il est caractéristique que le nom de Lampaul, la seule bourgade d'Ouessant, n'est jamais cité et surtout que celui de l'île n'apparaît qu'une fois, à la fin du livre, de surcroît sous la forme de «Ösa»[17], une transcription du breton par conséquent méconnaissable pour un étranger – en revanche il est fait mention de l'île de Molène sous la forme de «Molen» –. Le caractère largement autobiographique du

15 Ce n'est peut-être pas un hasard si Yann, le personnage le plus proche du narrateur, celui-là même qui semble faciliter son introduction dans la société insulaire, est originaire de Roskoff (*sic*) et donc lui aussi dans une certaine mesure étranger. Quant à Rosseherre, bien des traits en font également un personnage à part.

16 L'origine scandinave et plus particulièrement norvégienne de Hamsun a sûrement contribué à sa notoriété. Certains Allemands considéraient en effet leur pays, sur le plan géographique, comme un carcan. À leurs yeux, la Scandinavie faisait figure de conservatoire de la germanité. Les sinuosités des fjords norvégiens dessinaient l'idéale interpénétration de la terre et de la mer, évoquant, par-delà l'exaltation wagnérienne de la mythologie nordique, le glorieux passé des «rois de mer» vikings.

17 Rappelons que le «ö» allemand se prononce comme la voyelle «e» en français et que le nom breton de l'île d'Ouessant est *Enez Eussa*.

livre explique sans doute la discrétion d'un auteur doté d'un sens critique particulièrement aigu. Peut-être Kellermann a-t-il aussi voulu conserver son mystère à l'île, alors que d'autres écrivains tels que Henri Queffélec, Arsène Kersaudy, Carlos d'Eschevamo, Conrad Aitken se sont empressés de faire figurer son nom dans le titre même de leurs ouvrages. En tout cas, l'écrivain allemand ne se borne pas à accomplir le pèlerinage entretemps devenu rituel à Ouessant ; l'île est pour lui le lieu privilégié, l'observatoire idéal d'où il examine l'objet essentiel de ses préoccupations : la mer. Le titre du livre n'est pas usurpé : le personnage principal, c'est elle[18].

Si dans son précédent roman intitulé *Ingeborg*, le zélé Kellermann consacrait un morceau de bravoure à la forêt germanique, c'est ici à un *topos* d'une tout autre envergure qu'il sacrifie de la première à la dernière page. L'inversion des perspectives l'amène à considérer d'entrée de jeu que le monde n'est pas d'abord la terre, mais la mer. Dès lors cet univers conçu pour lui-même laisse percevoir sa richesse et sa complexité sous l'angle des forces créatrices et destructrices qui l'animent. Face à un îlot en ruine, la mer figure une immensité d'autant plus terrifiante qu'elle est inconnue. Saisi d'une «peur mystique», l'homme, méditant sur sa solitude, en vient à douter de sa propre raison d'être. «L'inquiétude m'envahit. Je regardai autour de moi, en l'air. Tout autour, la mer, infinie et sombre. Tout à coup une peur panique me saisit, parce que j'errais dans les profondeurs de la vaste mer, petit comme un grain de sable, et que je ne savais pas pourquoi.»

Cependant cette mer, indépendamment de sa fonction nourricière, est investie d'une mission libératrice. Malgré les dangers dont elle est grosse, elle soustrait les pêcheurs aux vicissitudes de l'existence terrestre. Ceux-ci, tout comme le narrateur, s'en prennent à l'île, mais pas à la mer. Il est tout à fait révélateur que Kellermann mette en scène deux rois, Noël, celui de l'île, qui n'est que l'émanation caricaturale du pouvoir «continental» et Jean-Louis, celui de la mer, le vieux bourlingueur présenté comme «l'homme le plus brave de l'île» (au sens guerrier du terme). Ce n'est pas non plus un hasard si Rosseherre, le seul personnage qui soit assimilé à la mer, vit en marge de la société insulaire. Devineresse par filiation maternelle, adoptée par un vieux pêcheur et sans véritable famille, seule blonde dans un univers de brunes, tantôt conteuse, tantôt personnage de légende, tout à tour immatérielle et incarnée, à la fois enfant et vieillarde, cette figure à certains égards wagnérienne symbolise l'union mystique de l'humanité et de la mer en tant qu'archétype. Au terme de son séjour, le narrateur lui-même, comprenant qu'il faut partir, se tourne vers la mer, et non pas vers le continent qu'il appelle «la grande terre» à l'instar des Ouessantins. Troquant alors la barque de pêcheur contre le puissant navire, il révèle que la mer est le creuset de tous les ailleurs.

Omnipotente, la mer pétrit les choses et les êtres. Tour à tour architecte, tailleuse et sculpteuse de pierre, elle sape, modèle, façonne, polit et tranche. «Jour et nuit elle était au travail. Elle trouvait une crevasse et entreprenait de percer un tunnel. Dans mille ans il devait être terminé et elle se mettait bravement à l'ouvrage. À quelques pas de là on l'entendait jouer du marteau dans une grotte et de la cisaille dans une fosse[19]. Dans mille ans la fosse devait rejoindre le tunnel.

---

18 «Dans les lettres qu'il écrivait après son retour en Allemagne, il n'était question que de la mer [...].» (N. Spéranze).

19 Alors même que l'homme se «minéralise» pour se fondre dans le décor, la nature «s'anthropomorphise», conformément à la vieille tradition viking. Rappelons aussi que le marteau appartenait, en particulier avec la hache à laquelle Kellermann fait aussi référence, à la panoplie des guerriers-marchands nordiques et de leur dieu Tor. Ce n'est pas non plus un hasard si l'auteur évoque ailleurs le rôle des géants qui, dans la mythologie viking, figuraient à la fois les forces naturelles et les premiers occupants du monde, avant l'apparition des hommes et même des dieux.

Ensuite, lors des grandes tempêtes, elle lancerait là-haut pics et pioches pour creuser une galerie. Dans mille et mille ans, le plafond serait si mince qu'il s'effondrerait après les chutes de pluie, et se dresserait alors une falaise, libre et tranchante comme une faux, et la mer se chercherait une nouvelle mission. Elle avait le temps.» La mer travaille d'ailleurs à tous les sens du terme, car elle enfante aussi : «Je descendis, car il fallait que je me plonge dans les effluves maternels de la mer. [...] Et qu'est-ce que la respiration des hommes, je vous le demande, sinon la respiration de la mer d'où ils sortirent jadis[20].»

Providentielle ou mortifère selon les circonstances, elle accouche de la vague ou du nuage comme elle ensauvage les cœurs. Elle confère aux pêcheurs l'habileté qui leur fait défaut sur terre, elle balaye le passé de l'écrivain salonnard et emporte prestement l'homme nu dans les tourbillons du ressac. Au gré des marées qui, tour à tour, l'épuisent et la revivifient, elle imprime son rythme à l'île qu'elle intègre dans l'ordre éternel du cosmos. À terme, elle la réduira à néant. «Le vent froid et mugissant balayait l'île qui n'était rien qu'un monceau d'éboulis désolé et sans âme sur lequel la mer s'acharnait de tous les bords, à la hache et à la pioche, pour le faire disparaître.» Monstre protée, elle avale ou recrache ses victimes. Elle se déchaîne, couvrant de son tumulte jusqu'au vacarme des épousailles ou s'immobilise au point d'acquérir «la transparence du cristal». Sa pulsation immuable impose aux humains la sensation qu'ils sont irrémédiablement fragiles et mortels. Sans doute peuvent-ils se raccrocher au mythe de l'éternel retour qui leur laisserait entrevoir la perspective de vies futures. Ce vieux rêve était dans l'air du temps et se retrouve donc chez Kellermann, mais voilà bien un mythe terrestre. Du moins se rassurera-t-on en se disant que la mort en mer est violente et rapide. «Faites-moi disparaître dans une collision ferroviaire ou sur la mer déchaînée, qu'importe», s'écrie le narrateur implorant les dieux, «mais ne me laissez pas mourir au lit comme une vieille bonne femme, voilà ce que je vous demande.»

Non seulement le monde est d'abord la mer, mais la mer englobe la terre, mieux, elle est aussi la terre[21]. Ce que le narrateur peut entrevoir des fonds marins suggère les paysages terrestres les plus divers, volontiers transfigurés par les rêves : déserts de pierre ou de sable, jardins exotiques, bosquets de laurier, forêts d'algues grouillant de vie animale, montagnes de racines, grottes, labyrinthes, carcasses, épaves, bref un univers propice à toutes les fantasmagories et où la moindre flaque ouvre des horizons insoupçonnés.

On ne s'étonnera pas dès lors que la mer fasse l'objet de toutes les métaphores et qu'elle se situe au centre d'un réseau de correspondances embrassant sur le mode magique l'ensemble de la création. L'hyperbole maritime affecte même le monde terrestre, comme en témoigne le passage suivant où le narrateur, absorbé par la lecture des annonces d'un journal, donne libre cours à son imagination en ces termes : «Je fonçai à toute allure dans les entrailles de Paris, réémergeai à la lumière du

---

[20] On ignore si le disciple préféré de Freud, Sandor Ferenczi, l'auteur de *Thalassa. Psychanalyse des origines de la vie sexuelle*, lut jamais le roman de Kellermann. Sans doute y aurait-il trouvé le signe de ce qu'il appelait une «régression thalassale». Dans la même perspective, la scène suivante ne manque pas d'intérêt. Le narrateur se trouve dans un bateau. La mer est «lisse et transparente comme de la glace.» Et il dit : «Je m'étendis au soleil et lui présentai mes bras, mon visage et mes pieds nus. Et je me sentis gonfler à la chaleur comme un pain au four.»

On remarquera que le soleil (*die Sonne*) et la terre (*die Erde*) sont du féminin en allemand. En revanche, la mer dont on sait qu'elle n'était pas associée à une divinité particulière chez les Vikings malgré son importance vitale dans la vie quotidienne, est du neutre sous la forme de *das Meer*. Peut-être réunissait-elle et abolissait-elle aussi les principes masculin et féminin.

[21] D'où un mouvement qui nous mène de l'inconnu au connu. L'homme disparaît pour resurgir dans «l'anthropomorphisation» de la mer, de même que la terre se fait oublier pour réapparaître à travers l'évocation de la mer.

jour, me hissai à bord d'un autobus pour voguer entre balcons et enseignes, et en bas les gens dérivaient, emportés par le courant.» Projection d'une subjectivité débridée, la mer fait figure de grande travailleuse lançant à l'assaut des falaises son «armée de vagues acérées». Son grand corps multiforme se vautre, roule, râle, sue. Les courants sont ses artères[22], les algues ses viscères, les vents enflent ce «grand poumon». C'est ainsi que la trame du roman s'assortit de plongées impromptues dans le monde magico-archaïque.

La mer, la technique et la politique

Ces équipées ne sont cependant pas sans retour. Il convient tout d'abord de faire la part de l'ironie qui amène le double de l'auteur, malgré l'amitié qu'il porte aux pêcheurs, à s'amuser gentiment à leurs dépens, comme en témoignent ces propos attribués à Yann : «Dans le temps, les bateaux venaient, huhu ! Quand les signaux et les sirènes n'étaient pas aussi perfectionnés. Des fois, y en avait deux ou trois par nuit. On n'avait qu'à ramasser. Mais *mainant* – ? La vie était *vunue* dure.» Si ce bougre de Yann ne s'exprime que trop clairement, les borborygmes de certains de ses acolytes appellent en revanche une attention plus soutenue : «Une troupe de pêcheurs entra. Ils gargouillaient et crachotaient. Mais ce gargouillis et ce crachotis étaient toute une conversation, il suffisait d'ouvrir les oreilles.»

Kellermann ne cherche donc pas à idéaliser les pêcheurs. Au demeurant, il n'envisage les relations sociales, par exemple, les tensions entre pêcheurs et mareyeurs que sous l'angle de l'opposition entre monde maritime et individualités «bourgeoises», une poignée d'individus, souvent boutiquiers, pâle excroissance d'une société continentale aux vertus frelatées, et la communauté des pêcheurs, gaillards authentiques vivant pauvrement de la mer et de ce fait tributaires des autres[23]. Il mesure d'ailleurs les limites de ses investigations, comme le montre la scène bouffonne où le narrateur et Yann se lancent, à grand renfort de «gouttes», dans un concours de mensonges qui fait apparaître que l'invraisemblable n'est pas nécessairement faux.

La raillerie et la provocation ne visent pas seulement les personnages. Le lecteur n'est pas épargné. À cet égard, les premières lignes du roman sonnent comme un avertissement : «Nous avions tout ce qu'il nous fallait. Nous avions des femmes à profusion, nous avions à boire, nous avions des tempêtes qui filaient à une vitesse de quatre-vingts nœuds. Nous n'avions besoin de rien, merci, ôtez-vous de là !» Le double de l'auteur se tourne lui-même en dérision en se décrivant, par exemple, dans la position malencontreuse du quadrupède auquel un sien congénère, le fidèle Poupoul, lèche le visage après une beuverie.

Or, cette ironie, par la distance critique qu'elle implique, ne peut qu'avoir un effet corrosif et désagrégateur sur la vision d'un monde unifié par le truchement de la pensée magique. D'autre part, on est en droit de s'interroger sur le caractère prétendument périphérique de l'île. En effet, le narrateur ne fait pas mystère de l'importance stratégique du lieu où il se trouve. En pensée, il n'a d'ailleurs pas tout à fait quitté l'Occident. Certes, «toute

---

22 Kellermann n'omet évidemment pas de citer le Fromveur.

23 Il ne s'agit donc pas, *stricto sensu*, de la classique robinsonnade fondée sur la simple opposition entre île et civilisation. Kellermann n'utilise d'ailleurs jamais de terme allemand correspondant à «îlien». D'un côté apparaissent des individus tels que Noël en tant qu'homme d'argent, le maire ou le «gros chef de la poste», de l'autre des pêcheurs, éventuellement anciens marins, soumis aux lois de leur ancien corps, ou de la mer, ou des deux. Cette dichotomie ne rappelle-t-elle pas, toutes proportions gardées, la confrontation, dans l'Allemagne wilhelminienne, entre le monde militaire, dont les prérogatives et le prestige allaient croissant, et une société civile qui voyait son champ d'action se rétrécir. Après tout, lorsque le voyageur parle, ne révèle-t-il pas autant le monde qu'il a quitté que celui qu'il découvre ?

[sa] bibliothèque consiste en un numéro du *New York Herald, European Edition*», dont il ridiculise la futilité du contenu, mais il dit le connaître par cœur. Il s'intéresse vivement au trafic incessant des bateaux croisant au large. Traducteur à la station Marconi, il entre en communication avec eux et, au-delà d'eux, avec le vaste monde. Il a compris que la mer n'est plus tout à fait le lieu de la solitude absolue, et peut-être entrevoit-il le jour où les radars la balaieront dans toute son étendue. Il observe les navires de fort tonnage, face auxquels les bateaux de pêche font figure de coquilles de noix. Il évoque l'impression de déconcertante sécurité que ressent le passager du paquebot. «Nord-Ouest Nord, vent de force huit, mer grosse ! Mais le colosse ne bougeait pas. Il filait dix-huit nœuds à l'heure et pourtant il paraissait immobile, seules les coursives gîtaient légèrement. La mer s'étendait dans les profondeurs, insignifiante et inexistante.» Les deux derniers qualificatifs sont manifestement de trop, d'autant plus que le livre parut deux ans avant le naufrage du *Titanic* qui, soit dit en passant, inspira à Kellermann un roman publié en 1938 et intitulé *Das blaue Band* (Le Ruban bleu). Mais les catastrophes de ce type attirent Ouessant dans l'orbe de la civilisation ; l'origine des éléments cosmopolites de tel ou tel mobilier ouessantin en témoigne, ce qui ne doit pas nous faire perdre de vue que le naufrage peut aussi rapprocher les hommes, lorsque les pêcheurs sauvent des vies humaines, comme Kellermann se plaît à le rappeler.

La technique n'exerce pas sa domination seulement sur mer. Elle s'affirme aussi sur terre. Elle règne sur l'île par l'intermédiaire des phares du Créach et du Stiff. Campés aux avant-postes du continent, ceux que le narrateur appelle «nos deux astres» annoncent la présence de la puissante Europe, dont il entend «le grand cœur d'acier» dans le bateau qui le ramène en Allemagne, quelques jours après qu'il a quitté les îliens en qui il voyait «des hommes de l'âge de pierre». Par une sorte de retour inopiné, le roman nous mène par conséquent de l'exaltation de la nature sous son aspect le plus élémentaire à celle du monde moderne sous l'angle de la technique.

Celle-ci influe même sur la rhétorique. L'ancien élève de l'École supérieure d'enseignement technique de Munich s'emploie à fournir certaines données chiffrées sur l'évaluation des distances, la vitesse des bateaux et des vents, le tonnage des navires ou la rotation des phares, ces «moulins phosphorescents», ces «fontaines tournantes d'un blanc incandescent», ces «scintillants jouets de cristal». «Toutes les sept secondes, deux fois de suite, le couteau du Créach transperçait la nuit, tranchait la petite fenêtre, tranchait la cabane et moi dedans.» La métaphore puise de manière croisée dans les univers de la nature et de la technique, les englobant dans une vision synthétique et vitaliste du monde. Cependant que le phare du Créach se transfigure en «taureau d'airain» ou en «serpent luisant», la hauteur des vagues se mesure en nombre d'étages d'immeuble. Alors que les cloches aboient comme des petits chiens, la tête blonde de Rosseherre est assimilée à... «une cloche scintillante et dodelinante». La grand-voile d'un bateau est «flasque comme un pendu» et Chikel, le misérable mari de la tenancière du *Grand Hôtel*, réduit à l'état de «champignon à l'ombre d'un chêne».

C'est tout le monde de la grande industrie qui surgit en contrepoint d'une vision dantesque de la mer et de l'île. Les visages cuits semblent sortis de fours brûlants, les pêcheurs avinés parlent « comme des tonneaux ou des tuyaux», les vagues se couvrent de suie, les rouleaux évoquent des locomotives de trains express, la nuit est «noire comme une mine de charbon», l'air vrombit «comme un gigantesque ventilateur». Le narrateur, luttant corps à corps avec la vague qui le soulève «comme un copeau», se propulse à la manière d'une «hélice tourbillonnante». Voilà donc nature et technique réunies dans une véritable bacchanale verbale.

La guerre favorisant l'essor des techniques, la terminologie annexe le vocabulaire militaire. De la mer il est souvent dit qu'elle tonne. En se fracassant contre les falaises, les vagues explosent telles des bombes incendiaires et font entendre «de sourds coups de canon». Les gerbes d'eau jaillissent comme des fusées. Les récifs portent «d'ondoyants panaches de généraux». Les nuages sont comparés aux «éclaireurs d'une armée». L'impétuosité du courant évoque la débâcle d'une «armée de baleines gigantesques», l'île «une haute forteresse violette taillée dans le roc et flanquée de deux frêles tours». «C'est la guerre» se dit intérieurement le narrateur en français, face à un Yann menaçant. Citons enfin ce passage étrange, confus et inquiétant comme une vision onirique : «La mer se jetait de-ci de-là en gémissant. Toutes ces vagues... c'étaient des hommes, des milliers et des milliers d'hommes qui divaguaient et disparaissaient, et personne ne voyait ni où ni quand. Non, pas ça ! Que vienne la tempête, la violente ! Car magnifique est la mort sauvage[24].»

L'îlot apparemment périphérique finirait par se retrouver au centre du monde dont il constituerait le microcosme en conjuguant modernisme et archaïsme, exotisme et eurocentrisme. Le narrateur, en même temps qu'il y remonte le cours de l'histoire de l'humanité, voire du monde tout court, s'y livre à des expériences relevant de la technique la plus avancée. C'est à la station Marconi qu'il entrevoit, en 1907[25], par l'intermédiaire de la télégraphie sans fil, ce qu'on appellera la TSF et plus tard encore la radio. «Nous pouvions entendre tout ce que Lizard[26] télégraphiait aux grands transatlantiques qui impriment un journal chaque jour. De la sorte nous étions informés de tout ce qui préoccupait le monde, que dis-je ! Nous recevions même les nouvelles avant les lecteurs des journaux.»

D'autre part, la présence de navires de diverses nationalités aux abords d'Ouessant fait de l'île un point stratégique d'où l'on peut mesurer la puissance des États. L'alliance franco-russe est confirmée par l'arrivée à Brest de «trois bâtiments russes»[27], qui semblent inspirer au narrateur et aux marins de son entourage peu d'estime pour la marine du tsar. Quant à notre «cher et vieux pays», il se voit charitablement affublé du qualificatif de «grande cocotte», conformément d'ailleurs à une certaine idée qu'on pouvait s'en faire en Allemagne à l'époque... et plus tard. Les allusions aux États-Unis, à leur civilisation, à leur musique, à leurs journaux attestent l'intérêt que leur porte l'auteur, mais sa curiosité va surtout à la puissance navale de la Grande-Bretagne.

Même s'il n'est fait référence qu'à la flotte marchande d'outre-Manche, on devine derrière la célébration de la technique adaptée au domaine maritime, y compris dans sa composante militaire, l'écho des discours wilhelminiens[28] consacrés à la nécessité pour l'Alle-

---

[24] On aura remarqué l'inversion de l'image traditionnelle assimilant la masse à la mer telle qu'elle apparaît, par exemple, dans l'expression «marée humaine». Ne pourrait-on pas, d'autre part, rapprocher cette vision d'un passage des *Écrits de jeunesse* (1917-1927) de Drieu la Rochelle où, évoquant le traumatisme de la guerre, cette personnalité suicidaire dit avoir ressenti «l'impression écrasante, définitive, qu'un homme est noyé dans l'humanité» ?

[25] C'est en 1897 que Marconi réalisa la première communication pratique de T.S.F. (entre navires de guerre italiens).

[26] Rappelons qu'il s'agit du cap formant l'extrémité sud-ouest de la Cornouailles anglaise.

[27] En français dans le texte. Kellermann fait allusion aux croiseurs russes *Tsarevitch, Slava* et *Bogatyr*, qui arrivèrent à Brest le 15 novembre 1907, soit quatre jours avant lui-même. «Le 19 novembre, il regagna Le Conquet, puis Brest, sur le *Travailleur*, qui remplaçait la *Louise*, alors en réparations depuis le début du mois. Le grand port militaire fêtait les marins russes et recevait M. Pogoulaïev, l'attaché naval. Ce jour-là aussi, la belle Lison – amie d'Ullmo – arrivait à Paris... Kellermann rentra directement à Berlin, où il demeura tout l'hiver.» (N. Spéranze). Etant donné les circonstances, il serait étonnant que le contre-espionnage français ne se soit pas intéressé à Kellermann et à l'abondant courrier qu'il échangeait avec des Berlinois.

[28] On connaît la célèbre formule de Guillaume II : «Notre avenir est sur la mer.» (9 juin 1900).

magne de se doter d'une flotte susceptible de rivaliser avec la British Fleet, la domination des mers étant censée assurer la suprématie européenne, voire mondiale. Curieusement, Kellermann met dans la bouche d'une Rosseherre illettrée et naïve des propos laissant supposer que le narrateur pourrait être un espion anglais. S'agit-il d'une manière d'hommage indirect à l'adversaire numéro un, au sujet duquel le général et stratège allemand von Bernhardi écrivait en 1911 : «Les considérations qui précèdent nous engagent à mesurer nos armements maritimes par rapport à ceux de la *flotte anglaise*. La guerre avec ce pays est probablement la première que nous ayons à faire[29].» ?

Cependant on aurait tort de suspecter Kellermann d'exaltation nationaliste. Dans un précédent roman, il s'en prenait à ceux qui, pour reprendre son expression, se considéraient comme Allemands jusqu'à la moelle. La sublimation de la mer traduirait plutôt une nostalgie qui, elle-même, nourrirait une grande ambition nationale. À cet égard, il est révélateur qu'un Allemand de l'intérieur, d'ailleurs plutôt indifférent aux charmes de sa Franconie natale, se soit fait le chantre de la mer, exprimant ainsi confusément les aspirations d'un pays qui, du moins à l'époque moderne, n'avait pas naturellement vocation à s'ouvrir à elle. En tout cas, cette hypothèse, si on la retenait, confirmerait l'exceptionnelle richesse de la vision kellermannienne de la mer sur le plan des symboles, des images et des songes.

La postérité du roman

Ce livre, qui tient à la fois du roman et de l'hymne, fait par conséquent apparaître la rivalité entre la mer et la technique, le conflit s'exacerbant dans l'œuvre suivante, *Le Tunnel*, pour s'achever par la victoire de la technique. La mer, malgré un accès de fureur aux effets meurtriers, se laisse dompter. La construction du tunnel ferroviaire transcontinental est menée à son terme : il relie New York au sud-ouest de la France[30]. Ouessant, associée à l'entreprise mais mise sous tutelle, accueille une usine.

Il est plus que probable que Kellermann, alors qu'il écrivait *La Mer*, portait déjà en lui l'autre roman, ce qui s'explique, bien évidemment, par le fait que les deux livres lui furent inspirés par un même voyage qui le mena d'un bord à l'autre de l'Atlantique. C'est à ses impressions les plus fraîches qu'il fit appel à son retour à Berlin en s'attelant à la rédaction de *La Mer*. Mais tout se passe comme si les deux expériences s'étaient chevauchées dans son esprit. Cela est d'autant plus manifeste que, dans ses romans précédents, il rejetait toute forme de modernité, sans d'ailleurs accorder à la nature la place qu'il devait lui

---

[29] Général Friedrich VON BERNHARDI, *L'Allemagne et la prochaine guerre*, Paris, Librairie Payot, 1913. Première parution en Allemagne en 1911. Mais peut-être la réflexion de Rosseherre n'est-elle pas invraisemblable. On sait que l'antique méfiance vis-à-vis de la «perfide Albion» était toujours vivace. En témoigne ce passage de *Grandeur des îles* où Odette du Puigaudeau, séjournant à Ouessant entre les deux guerres, évoque «la garde d'honneur du *Café colonial*» : «Quelques filles, belles et laides, jeunes et vieilles, entourent deux soldats, gardiens du fort désaffecté – "Des fois qu'les Anglais viendraient le voler !" »

[30] Kellermann veilla à la vraisemblance de son histoire et commença par s'imaginer – en 1913 ! – un monde dans lequel la construction du tunnel sous la Manche eût été en voie d'achèvement. Fut-il inattentif au fait que l'histoire de l'aviation – Blériot traversa la Manche en 1909 – avait déjà commencé ? En tout cas, il écrivit un roman qui, encore aujourd'hui, réussit à captiver les lecteurs, malgré certaines outrances et une idée de départ dépourvue de crédibilité.

La persistance de cet intérêt pour le livre atteste que la nostalgie de la mer est toujours bien vivante dans le cœur des Allemands, comme le montre par ailleurs le succès remporté, ces dernières années, par la traduction du roman de Benoîte Groult, *Les vaisseaux du cœur*, sous le titre *Salz auf der Haut*, autrement dit «Sel sur la peau». Succès considérable puisque le cap du million d'exemplaires a été très largement dépassé par un livre dont il convient de rappeler qu'il a en grande partie pour théâtre la Bretagne.

consacrer ici. Jusqu'alors il se cantonnait dans un psychologisme nébuleux. *La Mer* marqua donc l'irruption du monde réel transfiguré par l'imaginaire, le trait commun aux périodes successives étant que l'homme, dépourvu d'autonomie, apparaît dans ses œuvres comme l'instrument de forces organiques qui le dépassent, que celles-ci soient d'ordre naturel ou technique. Cette forme de pensée mâtinée de nihilisme, répandue il est vrai à l'époque, ne prédisposait-elle pas l'auteur lui-même à céder par la suite à la tentation totalitaire ?

Toujours est-il que le succès du *Tunnel* fut tel que le nom de son auteur lui fut désormais indissolublement lié. Le roman n'a jamais cessé en Allemagne d'être publié jusqu'à nos jours. Le génial Walther Rathenau évoqua en termes lyriques le plaisir que lui en procura la lecture. L'œuvre fut portée à l'écran dans plusieurs pays, dont la France, dans un film de 1933 réalisé par Kurt Bernhardt[31], où Jean Gabin et Madeleine Renaud jouaient les premiers rôles. Fritz Lang lui-même s'inspira de l'univers du roman dans *Metropolis*[32].

La Mer fit aussi l'objet d'une adaptation cinématographique en Allemagne en 1926. Dans le film produit et réalisé par Peter Paul Felner, les rôles du narrateur et de Rosseherre étaient interprétés par l'excellent Heinrich George, qui joua la même année dans *Metropolis*, et Olga Tschechowa. Certains rôles furent confiés à des acteurs portant des noms français, Simone Vaudry, Charles Barrois. Kellermann collabora au scénario. Beaucoup plus tard, au cours des années 1980, l'acteur Maurice Ronet, tombé sous le charme conjugué du roman et de l'île, manifesta l'intention d'adapter l'œuvre pour le cinéma. La maladie et la mort ne lui laissèrent, hélas, pas le temps de réaliser son projet.

Quant au roman, il ne semble avoir fait l'objet de rééditions en Allemagne au cours des dernières décennies que dans l'ancienne R.D.A., chez Aufbau-Verlag. Inconnu à l'Ouest, il n'est pas mentionné dans le recueil de textes consacrés à la mer paru chez Harenberg. Actuellement, le livre n'est donc plus édité dans le monde germanique. En France, Kellermann trouva en revanche un admirateur enthousiaste en la personne de Louis-Ferdinand Céline qui, selon Théophile Briant, le considérait comme un «géant». Citons à ce sujet un passage du livre de Philippe Alméras intitulé *Céline. Entre haines et passion* (Robert Laffont, 1994) : «Trois jours plus tard, faisant pour le bénéfice d'Hindus, un bilan littéraire, Céline lui confie que Proust l'agace "par son pic poul – cette façon latine, allemande, judaïque (celle de Claudel aussi), ces phrases qui se mordent la queue après d'infinis tortillages" et il lui fait un cadeau, "le meilleur roman de la mer, [qui] a été écrit par un juif allemand[33] résidant à Ouessant, Kellerman, vers 1890" (11 juin 1947).»

---

31 Kurt Bernhard réalisa deux versions du *Tunnel* la même année, l'une en Allemagne, l'autre en France, premier pays où il émigra, avant de s'exiler aux États-Unis.

32 Le thème de la manipulation des masses est au cœur des deux films. Il est établi que Hitler vit *Metropolis* qui le transporta d'enthousiasme. F. Lang, se rendant compte que le film pouvait donner lieu à des interprétations perverses, prit d'ailleurs ses distances vis-à-vis de sa propre œuvre. En revanche, on ignore si Hitler connut *Le Tunnel*. Dans le premier des deux tomes qu'il consacre à Hitler et qui s'intitule *Jeunesse et conquête du pouvoir* (éditions Gallimard, 1973), Joachim Fest, se référant au témoignage d'un marginal du nom de Reinhold Hanisch, qui côtoya le futur fondateur du IIIe Reich dans un foyer pour hommes en 1910, écrit : «Un jour, ayant assisté à la projection du film réalisé d'après le roman de Bernhard Kellermann, *Le Tunnel*, dans lequel un orateur populaire tient la vedette, Hitler revint enthousiasmé». «Il y eut alors des discours pleins de verve (*sic*) au foyer pour hommes», affirme-t-il. Or, cette histoire est invraisemblable, car le film a été tourné en 1933. Au surplus, la publication du roman date de 1913. Mais il n'en est pas moins très vraisemblable que Hitler ait lu ou vu *Le Tunnel*, étant donné la notoriété et du livre et du film ainsi que l'intérêt que le sujet de l'œuvre pouvait présenter pour ce déclassé avide de pouvoir.

33 Kellermann raconta après la guerre que la Gestapo l'avait interrogé et qu'elle le soupçonnait d'être d'origine juive. C'est aussi ce dont l'accusait la presse national-socialiste. Qu'en était-il exactement ? N'oublions pas la formule utilisée par Goebbels, d'ailleurs en présence de Fritz Lang, auquel il proposait de diriger le cinéma allemand : «C'est nous qui déterminons qui est juif.»

D'une manière générale, le roman a bénéficié en France, au fil du temps, d'un meilleur accueil que dans le pays de son auteur. Paru en 1924 chez Flammarion qui le réédita pour la dernière fois en 1981, il a été republié en 1993 par l'éditeur breton La Digitale. On regrettera cependant qu'on ait repris le texte d'une traduction qui ne rend pas justice à un livre qui, malgré une certaine rhétorique, effectivement datée, mais grâce à un style âpre, véhément et sans apprêt, constitue «le meilleur livre de la mer» et, en tout cas, l'hymne le plus vibrant à Ouessant.

Résumé

L'écrivain allemand Bernhard Kellermann (1879-1951), aujourd'hui oublié mais célèbre en son temps, se rendit en 1907 à Ouessant où il passa quatre mois. Ce voyage exploratoire en terre insulaire et bretonne lui inspira un roman, *La Mer*, qui tient aussi du journal intime et plus encore de l'hymne. Au-delà de la classique robinsonnade, la description d'Ouessant, «île saoule», «îlot en ruine», s'intègre dans une évocation dantesque de la puissance tutélaire qui la domine et l'anime : la mer. Mais celle-ci apparaît sous le double aspect du primitivisme exalté par le truchement de la pensée magique, et de la modernité perçue sous l'angle de la technique jusque dans ses implications politiques et militaires. La richesse de la vision kellermannienne n'avait pas échappé à Céline qui considérait ce livre comme «le meilleur roman de la mer».

Abstract

The German writer Bernhard Kellerman (1879-1951), now largely forgotten but famous in his time, went in 1907 to Ushant, where he spent four months. This exploratory voyage to a Breton island inspired him to write a novel, *La Mer*, both a hymn and an intimate diary. Beyond the hackneyed theme, the description of Ushant, «a drunken island», «a ruined islet», is integrated into the dramatic evocation of the sea, the tutelary power which both dominates and animates it. But the latter is staged, both in a primitivistic light exalted by the intervention of magical thought and in that of technology, down to its political and military implications. The wealth of Kellerman's vision hadn't escaped Céline, who considered this book as «the best maritime novel ever».

Diverradur

Ar skrivagner alaman Bernhard Kellermann (1879-1951), eet hizio-an-deiz e ano diwar an eñvor med bet brudet en e amzer, a yeas e 1907 d'an Enez-Eusa e-leh ma chomas pevar miz. Awenet gand an ergerzadenn-ze en eun enezenn euz Breiz, e savas eur romant *Ar Mor*, eun oberenn anezi hag a denn ivez d'eul deiz-leor nes-kar ha muioh c'hoaz d'eun azeulgan. Ar skeudenn a ro euz Eusa, «enez vezo», «enezennig dizeriet», disheñvel a-galz diouz an dezrevellou eur boaz outo, a gas don e diabarz eur gounaenn vraouahuz euz an nerz ema hi en he dalh hag a ro beoder dezi : ar mor. Hemañ avad en em ziskouez dindan daou stumm, hini eur gentidigez atizet gand juben eur preder strobinelluz hag hini an nevesaad gwelet e goulou an teknig beteg kaoud emplegadennou politikel ha milourel. Céline n'eo ket chomet hep merzoud splannder ar gwel eo bet hini Kellermann euz Eusa. E leor, hervezañ, a zo «ar gwella romant o tenna d'ar mor».

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

La seigneurie de Névet

par Gérard Le Moigne

Commune rurale, Plogonnec est située entre Quimper et Douarnenez. Elle est bordée au nord par la forêt de Névet. Très importante à l'origine, cette forêt à été progressivement défrichée pour ne plus conserver que les deux massifs forestiers que sont le bois de Névet, à l'ouest, et le bois du Duc, à l'est.

Au Moyen Âge, les seigneurs de Névet ont exploité ce bois de Névet et lui ont conservé une superficie d'environ deux cents hectares comme silve d'agrément autour de leur château et réserve de chasse. Le château actuel, situé en Kerlaz et sur l'ancienne paroisse de Plonévez-Porzay, a remplacé deux résidences antérieures situées dans la paroisse de Plogonnec. Il était le centre d'un fief détenu par un grand lignage aristocratique qui s'illustra à maintes occasions dans l'histoire de la Bretagne.

Plogonnec ne conserve plus guère aujourd'hui de vestiges de ce passé glorieux, mis à part son église du XVIe siècle. Le château de Névet n'a pas résisté aux affres du temps et surtout aux ravages des démolisseurs.

Ce château était au Moyen Âge le berceau de la famille de Névet, les *marquis de Névet*, qui nous sont connus depuis le XIIIe siècle et qui disparaissent au XVIIIe siècle. Cette famille est attestée à travers quelques actes anciens et a fait l'objet d'une étude succincte à la fin du XIXe siècle[1].

Ce travail a pour but d'étudier l'histoire de cette famille de Névet plus précisément à travers des documents encore conservés aux Archives départementales du Finistère et de Loire-Atlantique.

Les seigneurs de Névet du XIIIe au XVIIIe siècle

1) Hervé Ier

Il épouse Béatrice de la Roche-Bernard. Premier seigneur de Névet attesté, Hervé contribue au denier de la Croix en 1270[2]. Le denier de la Croix est un impôt qui aidait financièrement aux préparatifs de la croisade de 1270. Le sire de Névet est présent à Muzillac au côté du sénéchal de Cornouaille lors du versement de la somme récoltée en Cornouaille.

---

[1] J. TRÉVÉDY, «Histoire de la maison de Névet, racontée par Jean, baron de Névet, 1644», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 338-361.

[2] Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., t. I, col. 1008 : *apud Mesulla computavit Mathaeus de Mola senesc. Cornu., de Herveo de Nevet, etc.*

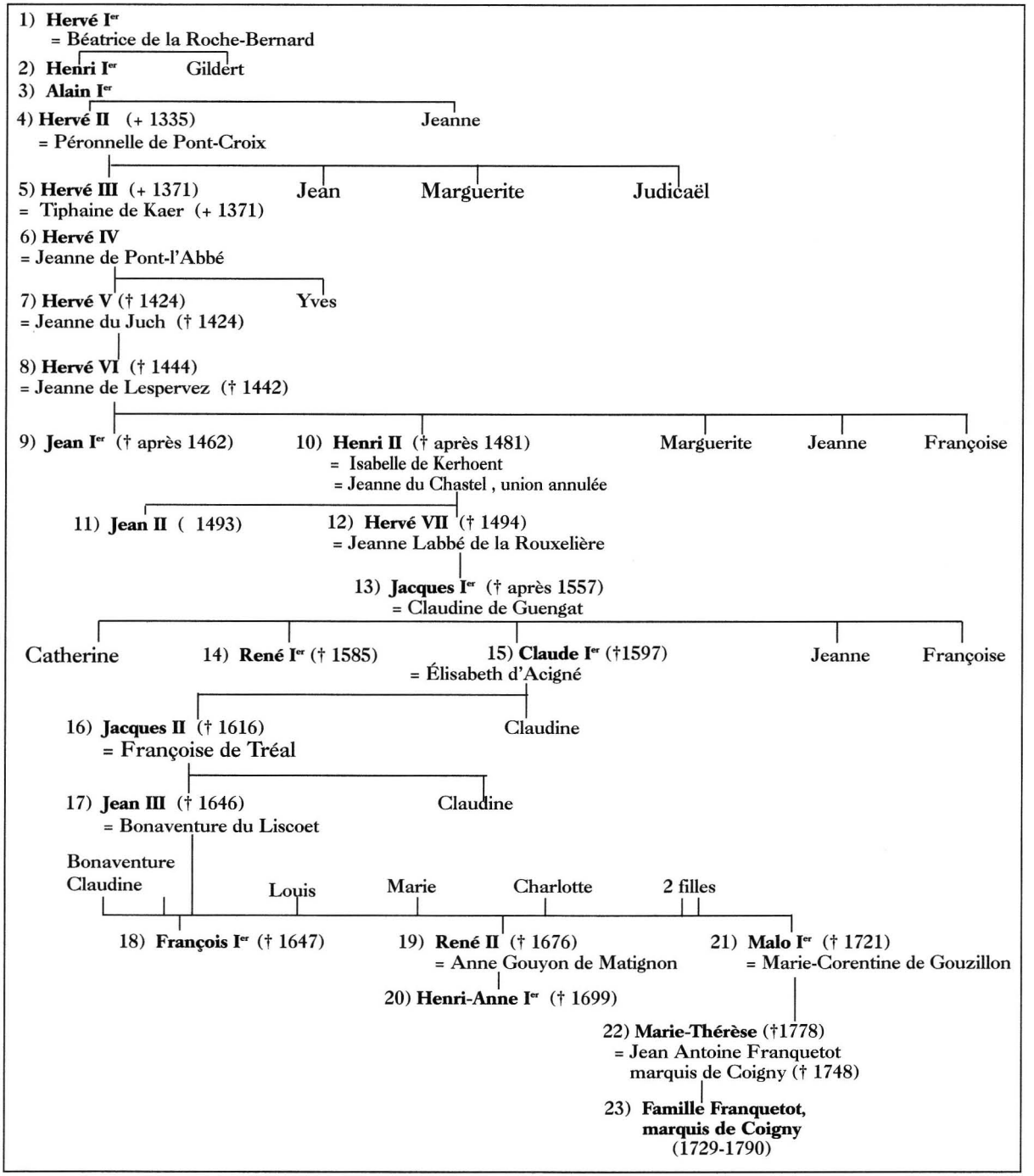

Fig. 1. – Généalogie de la maison de Névet.

2) Henri Ier

En 1294, le duc de Bretagne Jean Ier le Roux rassemble l'armée constituée par ses contingents féodaux, l'ost ducal, avant d'envoyer ses troupes combattre en Gascogne[3]. Le 19 août, à Ploërmel, le duc passe en revue cette armée. Simultanément, les enquêteurs rédigent le procès-verbal du rôle et des obligations de chaque vassal. Ainsi, dans ce «Livre des ostz», est mentionné dans la baillie de Cornouaille «Monsour Henry de Nivet un chevalier e II escuiers[4].» La seigneurie de Névet se classe au même rang que celle du Juch. Elle est devancée par les seigneuries de Pont-l'Abbé, de Kergorlay en Motreff, de Fouesnant et de Rostrenen. Par contre, elle précède, entre autres, Pont-Croix et Rosmadec en Telgruc. La sœur d'Henri, Gildert de Névet épouse en 1289 Paien de Malestroit , sire de Beaumont[5].

3) Alain Ier

Au début du XIVe siècle, Alain de Névet intente un procès contre les évêques de Cornouaille. En effet, le seigneur de Névet ne reconnaît pas la mutation, que veut imposer l'évêque, du droit de rachat sur sa terre en droit de bail. Soucieux de leurs revenus, les évêques voulaient ainsi percevoir les revenus des terres vassales non pas pour un an (le rachat) à compter de la mort du vassal mais pour toute la durée de la minorité de son héritier (le bail). Porté devant le parlement de France, celui-ci se dessaisit du dossier et le renvoie devant le parlement de Bretagne en 1306[6]. Ce très long procès ne trouvera son épilogue qu'en 1377.

Alain apparaît également dans un acte du 11 septembre 1311 dans lequel il est qualifié d'écuyer[7].

4) Hervé II

Il épouse Péronnelle de Pont-Croix[8] puis Bertrande Briquellec[9]. Au début de l'année 1309, une querelle éclate entre Hervé de Névet et Hervé de Léon à propos du droit de chasse dans la commune de Plogonnec. Les prétentions du sire de Léon «s'appuient sur le fait qu'il détient dans cette paroisse une portion de fief qui relève de sa seigneurie de Quémenet[10]». Un accord entre les deux chevaliers est signé le jour de Pâques 1309. Hervé de Névet meurt le 13 mai 1335[11].

5) Hervé III

Il épouse Tiphaine de Kaêr, fille du sire de Kaer, paroisse de Locmariaquer. Hervé de Névet, «Alis de Nevet» dans le texte, est présent lors du traité conclu à la fin de l'année

---

3 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, 2 vol., t. I, p. 282.

4 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. I, col. 1114. – F. MORVAN, «Le Livre des ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIIIe siècle», dans J. KERHERVÉ [dir.], *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, 1999, p. 37-88, p. 84.

5 Arch. dép. Loire-Atlantique, 24 J 63 (Communication personnelle de M. Jones, le 2 mars 1999. Qu'il en soit ici vivement remercié).

6 Dom G.-A. LOBINEAU, *Preuves*, *op. cit.*, t. II, col. 1228.

7 P. PEYRON, *Cartulaire de l'Église de Quimper*, Quimper, 1909, acte n° 168, p. 226. *Vendicio census seu caucio pro anniversario magistri Alani de Mellac canonici corisopitensis : Universis presentes litteras inspecturis et audituris Alanus de Nevet armiger salutem in Domino... Datum teste sigillo curie Corisopitensis una cum sigillo ipsius armigeri ad preces dictorum conjugum...* Dans le texte il est fait mention d'une dame nommée *Meancia filia Ninnonis de Coetnevet.*

8 P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Mayenne, 1993, 7e éd., 3 vol., t. II, p. 410. – L'abbé HORELLOU, *Kerlaz, son histoire, ses légendes, ses familles nobles*, Brest, 1920, p. 137, cite, par contre, Péronnelle de Rostrenen.

9 Abbé HORELLOU, *Kerlaz...*, *op. cit.*, p. 137.

10 M. DILASSER [dir.], *Un pays de Cornouaille : Locronan et sa région*, Paris, 1979, p. 164-165. Nommé par H. Martin dans «L'aristocratie laïque : les sires de Névet (XIIe-XIVe siècle)».

11 P. PEYRON, *Cartulaire...*, *op. cit.*, acte n° 243, p. 297-298.

1337 entre Hervé de Léon et sa mère Jeanne de Montmorency. Celui-ci concernait le douaire accordé à ladite Jeanne[12]. En 1341, le décès sans héritier du duc de Bretagne fait naître un conflit qui porte sur la succession au trône de Bretagne. Mort sans héritier direct, Jean III ne désigne pas son successeur. Deux hommes revendiquent le titre ducal : Charles de Blois au nom de sa femme (nièce du duc défunt) et Jean de Montfort (demi-frère de Jean III). Sur fond de guerre de Cent Ans, cette situation ambiguë déclenche une guerre sans merci entre les deux camps. L'arrestation de Jean de Montfort à Nantes au milieu de l'année 1341 aurait pu présenter une issue éclair à cette guerre. Mais le conflit allait s'enliser dans une guerre de batailles et d'escarmouches entrecoupée de trêves et allait finalement durer vingt-trois ans. Dès le début des hostilités, le seigneur de Névet se range sous la bannière du parti de Montfort[13]. Le 1er février 1341, le roi de France, Philippe de Valois, donne pouvoir au maréchal de France pour nommer trois délégués afin d'entrer en relations avec les partisans de Montfort et de les ramener dans le giron de Blois[14]. Mais les négociations sont interrompues au cours de l'année 1341 à cause des mouvements militaires de tous bords. L'hiver 1341-1342 met un terme aux opérations armées et laisse de nouveau le champ libre aux négociations[15]. Le 7 janvier 1342, le roi de France donne commission à Henri de Malestroit pour qu'il négocie avec sept ou huit seigneurs cornouaillais dont celui de Névet. Les nouvelles lettres sont datées du 1er février 1342[16]. Les pourparlers vont bon train , tant et si bien que le seigneur de Névet abandonne le parti de Montfort et met sa bannière au service de Charles de Blois[17]. Le roi de France lui fait aussitôt expédier des lettres de pardon[18]. Cette allégeance au roi de France est de courte durée (1342) car, l'année suivante, il se retrouve à nouveau dans le parti de Montfort. En effet, le 23 décembre 1343, le roi d'Angleterre adresse une lettre à quelques seigneurs cornouaillais qui lui sont fidèles, dont Henri de Névet, afin de lever des impôts supplémentaires en Cornouaille[19]. À la suite d'un nouveau revers, le sire de Névet change encore de camp et se soumet de nouveau au roi de France. Présent à Quimper lors du siège de la ville en novembre 1364[20], le sire de Névet ainsi que tous les partisans de Blois sont exhortés par le clergé et la population à la reddition[21]. Après délibérations, le 17 novembre, la cité capitule. Jean de Montfort accorde alors une amnistie générale aux habitants de Quimper et plus particulièrement au sire de Névet[22].

Tiphaine de Kaer meurt en mai 1371 et est enterrée dans le caveau familial du couvent des cordeliers à Quimper. Hervé III de Névet décède le 3 octobre de la même année et est également inhumé aux Cordeliers[23].

---

12 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. I, col. 1392.

13 Arch. nat., J 241 B 38 (Communication personnelle de M. Jones, le 2 mars 1999). – Dom H. MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750, t. I, p. 246.

14 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. I, col. 1430.

15 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1906, t. III, p. 444 .

16 Dom H. MORICE, *Histoire*, *op. cit.*, t. I, p. 254.

17 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire*, *op. cit.*, t. I, p. 320-321.

18 Arch. nat., JJ 73, fol. 249 v°, n° 321 (Communication de M. Jones).

19 Dom H. MORICE, *Preuves, op. cit.*, t. I, col. 1440.

20 A. COUFFON DE KERDELLECH, *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, Nantes-Paris, 1877-1878, 2 vol., t. II, p. 204.

21 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire*, *op. cit.*, t. I, p. 377-378.

22 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. I, col. 1586 : «et à tout ce avons compris en nostre miséricorde, amour & grâce le Sire de Nevet, Dame Téphaine sa femme, lour famille, lour chasteau de Goulchen...»

23 Abbé HORELLOU, *Kerlaz...*, *op. cit.* , p. 137. – J. TRÉVÉDY, «Ce qui reste des anciens nécrologes du couvent de Saint-François de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 87-124 (p. 110) : *Hervaeus de Neveto apud Rocam-Golven apportatus ad conventum istum ; Theophania de Kaer domina de Neveto quae multum diligebat conventum.*

Marguerite de Névet, sœur d'Hervé III, est nommée dans un acte de 1374[24]. Son frère, Judicael de Névet, ecclésiastique, est mentionné plusieurs fois dans le cartulaire de Quimper dans les années 1348-1349[25].

6) Hervé IV

Il épouse Jeanne de Pont-l'Abbé. Mineur, Hervé de Névet est placé sous la tutelle d'Hervé du Juch[26]. Ce dernier obtient la même année des lettres d'ajournement pour certaines causes du seigneur de Névet portées devant le parlement de France[27] : il s'agit une fois encore du procès contre les évêques de Quimper. Hervé de Névet conclut, le 15 juillet 1377, un accord avec l'évêque de Cornouaille, Geffroy Le Marc'hec, à propos de la contestation sur le droit de bail. Ce procès, dont les prémices remontent à 1306, a débuté véritablement dans les années 1350. Comportant deux actes, la convention est signée par Jean de Névet, oncle d'Hervé IV, qui est également son tuteur. Cet accord concerne également ses héritiers ainsi que ses juveigneurs. À cette date, il est mentionné que le sire de Névet possède au fief des évêques de Cornouaille des terres en Plogonnec, en Plogoff, en Landujan (Saint Tugen ?), paroisse de Primelin[28].

Ce Jean de Névet, nous le retrouvons en août et octobre 1379 lors de son serment de fidélité au duc Jean IV[29]. Ce serment fait suite à la révolte des Bretons contre l'annexion de la Bretagne par le roi de France. Les Bretons rappellent alors le duc exilé en Angleterre depuis 1372, accusé de félonie envers son suzerain français.

Hervé IV de Névet est déclaré défaillant lors du parlement de Bretagne tenu à Rennes le 23 mai 1384. À en juger par les écrits, il semble que les rapports entre le sire de Névet et l'évêque de Cornouaille ne se sont pas améliorés depuis l'accord de 1377. En effet l'évêque dénonce cette même année 1384 des irrégularités qu'il soumet au parlement[30].

Il semble que l'antipathie envers le clergé soit très soutenue dans la famille de Névet. Deux ans plus tard, lors du parlement de Bretagne tenu à Rennes le 14 mai 1386, le même Jean de Névet, capitaine de la ville de Quimper-Corentin[31], est de nouveau mis en accusation par l'évêque de Cornouaille. En effet, celui-ci lui reproche de ne point fermer les portes et de ne pas relever les ponts-levis de la ville de Quimper la nuit[32].

7) Hervé V

Il épouse Jeanne du Juch, sœur de Jean V, sire du Juch. Le 1er juillet 1407, «Hervé, sr du Nivet», obtient du duc de Bretagne une sauvegarde pour régler diverses affaires[33]. Pendant la trêve de la guerre anglo-bretonne de 1418, le duc de Bretagne se déplace beaucoup afin de négocier un arrangement durable entre le roi de France et celui

---

24 P. PEYRON, *Cartulaire*, *op. cit.*, acte n° 348, p. 412.

25 ID., *ibid.*, actes n° 291-297-301-303, p. 350 à 361.

26 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 112/15 (cf. Bibl. nat. France, ms. fr. 22329, p. 795) [Communication de M. Jones].

27 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1122, fol. 54-5. (Communication de M. Jones).

28 M. JONES, *Recueil des actes de Jean IV de Bretagne*, Paris, 1980-1983, 2 vol., t. I, n° 150, p. 183-184. – Arch. dép. Finistère, 1 G 153, acte du pouvoir royal, procès du roi pour le sieur de Névet pour la mutation du droit de bail en rachat (en latin) ; acte solennel de la mutation du droit de bail en rachat pour le seigneur de Névet .

29 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire*, *op. cit.*, t. I, p. 425.

30 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. II, col. 464. – M. JONES, *op. cit.*, t. II, n° 500, p. 371 : «ledit pourfait mis hors la sauvegarde perpectuel que Monsieur à donné à l'Evesque de Cornouaille, & à son Eglise nommement vers le Sieur de Nevet, & tous autres ses hayneux & adversaires, à estre publiée & commendé la tenir & y obeir sur les peines & deffenses contenuës en ladite sauvegarde...»

31 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. II, col. 524.

32 Dom G.-A. LOBINEAU, *Preuves*, *op. cit.*, t. II, col. 658.

33 R. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, Nantes, 1889-1895, 5 vol., t. I, n° 834, p. 71.

d'Angleterre. Le 19 février, il se rend à Rouen pour rencontrer le roi d'Angleterre. Hervé de «Nyvet» fait partie de l'ambassade et reçoit 15 livres tournois pour ses frais de voyage[34]. Le 24 juin, on le retrouve écuyer dans la montre d'Yvon Derien reçue à Croces-lès-Bourges[35].

Le 13 octobre 1418, Hervé de Névet participe à une nouvelle ambassade du duc de Bretagne vers le roi de France pour négocier à nouveau la paix[36]. Le 19 février de l'année suivante, il touche 15 livres d'indemnisation pour un voyage d'ambassade à Rouen sous la bannière d'Henri du Juch, chambellan du duc de Bretagne[37].

Après la mort de Charles de Blois, en 1364, et la signature du traité de Guérande l'année suivante, Jeanne de Penthièvre, sa veuve, conserve sa seigneurie de Penthièvre. Elle hérisse celle-ci de forteresses et conteste à nouveau le pouvoir des Montforts. Ce conflit entre les Penthièvre et la dynastie ducale des Montforts renaît au début du XVe siècle. Il trouve son apogée en 1420 avec l'enlèvement et la séquestration du duc dans plusieurs de leurs châteaux. Le sire de Névet est envoyé en ambassade le 28 février1420, auprès du dauphin de France avec mission de demander des explications et d'exiger des réparations de la capture du duc[38]. Revenu à la cour ducale, à partir du 16 juillet 1420 il sert dans les compagnies d'ordonnances pour un mois en qualité de «capitaine de vingt hommes d'armes, de vingt archers et de deux arbalétriers[39]». En octobre de la même année, le sire de Névet place sa bannière sous les ordres du maréchal de Bretagne pour la délivrance du duc et obtient le commandement d'un contingent d'hommes d'armes. Il part ensuite guerroyer sur les terres que possédaient les Penthièvre dans le Poitou[40].

Hervé V de Névet décède en janvier 1424. Il est inhumé au couvent des cordeliers de Quimper. Sa femme, Jeanne du Juch, meurt également la même année, selon l'abbé Horellou, ou en 1440, selon le nécrologe des cordeliers[41].

8) Hervé VI

Il épouse en 1429 Jeanne de Lespervez, veuve de Guillaume de Rosmadec, seigneur de Tyvarlen et Pont-Croix. Guillaume de Rosmadec était décédé en 1425 au siège de Saint-James-de-Beuvron. La guerre entre la France et l'Angleterre reprend en 1425. Le duc se résout à traiter avec son ennemi pour éviter au duché les affres de la guerre. Le duc assemble alors les états à Rennes. Devant ses vassaux, il déclare adhérer au traité de Troyes et enjoint ses sujets d'en faire autant. Le 9 septembre 1427, Hervé, seigneur de Névet, ratifie le traité[42], en même temps qu'une cinquantaine de grands seigneurs. Le 27 août 1428, lors d'une visite du duc à Quimper, il est reçu par le duc pour un entretien[43].

En 1429, il épouse Jeanne de Lespervez[44] qui décède en avril 1442. Elle est inhumée au couvent des cordeliers de Quimper[45]. Son mari la rejoint le 13 août 1444. À la fin de sa

---

34 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. II, col. 979.

35 ID., *ibid.*, t. II, col. 964.

36 ID., *ibid.*, t. II, col. 969.

37 Dom G.-A. LOBINEAU, *Preuves*, *op. cit.*, t. II, col. 927-928.

38 ID., *Histoire*, *op. cit.*, t. I, p. 544.

39 ID., *Preuves*, *op. cit.*, t. II, col. 973.

40 Dom H. MORICE, *Histoire*, *op. cit.*, t. I, p. 483 ; *Preuves*, *op. cit.*, t. II, col. 1067.

41 Abbé HORELLOU, *Kerlaz...*, *op. cit.*, p. 138. – J. TRÉVÉDY, «Ce qui reste...», art. cité, p. 111 : *Dominus Hervaeus de Neveto qui multum diligebat conventum ; Joanna de Jugo, domina de Neveto, quae multum diligebat ordinem beati Francisci, sepulta in habitu fratrum.*

42 Dom G.-A. LOBINEAU, *Preuves, op. cit.*, t. II, col. 1006.

43 Bibl. nat. France, ms. fr. 8627, fol. 136. (Communication de M. Jones).

44 R. BLANCHARD, *Lettres et mandements...*, *op. cit.*, t. II, n° 1830, p. 242.

45 Abbé HORELLOU, *Kerlaz...*, *op. cit.*, p. 140. – J. TRÉVÉDY, «Ce qui reste...», art. cité, p. 111 : *Nobilis Joanna de Lespervez, domina de Neveto....*

vie, Hervé avait manifesté le souhait d'être enterré à Locronan, contrairement à son premier avis consigné dans son testament. Fort de celui-ci, les cordeliers exhumèrent le corps de l'église de Locronan et l'inhumèrent dans le tombeau familial[46].

9) Jean Ier

Au service du duc de Bretagne à Concarneau en 1454, Jean de Névet reçoit la somme de 22 livres et 10 sols comme paiement pour sa lance garnie[47]. Il participe aux états de Bretagne tenus à Vannes en 1455[48] et en juin 1462[49]. Peu de temps après, le duc déclare la guerre au roi d'Angleterre et fait garder les côtes du duché. Il nomme en autre le sire de Névet pour encadrer les milices[50]. Il meurt après 1462 , sans héritier mâle.

10) Henri II

Né en 1425 , Henri de Névet devient chef de la maison de Névet à la mort de son frère aîné Jean. Il épouse, vers 1440, Isabelle de Kerhoent, héritière de la seigneurie de Kerhoent dans la paroisse du Crucifix-des-Champs au Minihy-Léon (aujourd'hui Saint-Pol-de-Léon). Elle est la fille de Jean et d'Annette de Briffeillac. Leur union est de courte durée car, le 29 août 1444, d'après Anselme[51], Henri se marie en secondes noces à Jeanne du Chastel après que la validité de son premier mariage eut été mise en cause par le seigneur du Chastel. Celui-ci prétend que le mariage avait été cassé par le pape et il en profite pour lui faire épouser sa fille, Jeanne. Comme le procès traîne en longueur, Henri de Névet revient à sa première femme qu'il ne quitte plus. Dans sa conclusion, datée du 29 décembre 1450, le pape charge l'Église d'annuler le second mariage et de fixer les dédommagements accordés à sa seconde épouse[52].

Le 6 juin 1466, Henri de Névet fait un échange de rentes avec Pierre Forget. Agissant en son nom et celui de ses enfants, l'échange concerne des rentes (pour un montant de 50 sous) à percevoir sur un hôtel situé dans la ville close de Morlaix[53].

Henri ratifie le traité de Senlis en 1475 et appose son sceau[54].

Vassal des évêques de Cornouaille, il participe en 1480 à l'entrée du nouvel évêque, Guy du Bouchet, dans sa ville de Quimper[55].

Henri de Névet est exempté de comparaître à Carhaix en 1481 pour la montre de Cornouaille. Son absence est probablement due aux charges qu'il détient à la cour. Il se peut aussi qu'elle soit due à son grade dans les compagnies d'ordonnance tantôt du roi de France, tantôt du duc de Bretagne. Le procès-verbal de cette montre générale signale simplement «Messire Henri de Névet, chevalier sieur de Névet» comme défaillant ou non comparaissant[56].

Henri meurt après 1481.

---

46 J. TRÉVÉDY, «Ce qui reste...», art. cité, p. 111 : ... *dominus Hervaeus de Neveto qui multum afficiebatur huic conventi. Iste fuit prius sepultus in sancto Ronano* [à Locronan], *contra intentionem suam et clausulam sui testamenti, donec, fratribus conquerentibus et petentibus justitiâ factâ, corpus suum reddium* (fuit) *atque sepultum in sepulchro parentum suorum.*

47 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. II, col. 1646.

48 Dom G.-A. LOBINEAU, *Preuves*, *op. cit.*, t. II, col. 1162.

49 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. III, col. 7.

50 ID., *Histoire*, t. II, p. 80.

51 ANSELME, VII, 359 (Communication de M. Jones).

52 E.-R. VAUCELLE, *Catalogue des lettres de Nicolas V concernant la province ecclésiastique de Tours, d'après les registres des archives vaticanes*, Paris, 1908, p. 185, n° 901.

53 Arch. dép. Finistère, 1 E 460 *bis*, échange d'une rente de 50 sous : Névet donne la rente qu'il perçoit sur l'hôtel que détient Yvon Lorgueilleux, rue de la Cohue, dans la ville de Morlaix ; en contrepartie, Pierre Forget lui cède deux rentes : la première de 20 sous à prendre sur l'hôtel de Jean Kergocq, rue Berderel, à Saint-Pol-de-Léon, et la seconde de 30 sous sur deux hôtels appartenant à Tanguy Le Lagadec, rue ar Corre, dans la même ville.

54 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. III, col. 295.

55 ID., *ibid.*, t. III, col. 375 : *Henrico Domino de Nevet milites.*

56 Arch. dép. Finistère, 3 F 4, réformation de Cornouaille, 4 septembre 1481.

11) Jean II

Fils d'Henri II, il figure lors de l'entrée solennelle de l'évêque de Cornouaille, Raoul Le Moel, dans sa ville de Quimper, en 1493[57].

Il serait mort en 1493, sans héritier.

12) Hervé VII

Second fils d'Henri II, il est déclaré malade lors de la montre générale des nobles en 1481. Celle-ci se tenait à Lesneven au mois de septembre. Il fournit trois archers en brigantine qui sont refusés par les commissaires car le seigneur de Kerhoent devait une lance garnie[58]. Les commissaires lui rappellent ainsi que ses revenus sont supérieurs à ceux qu'il prétend et que la lance garnie correspond exactement au service d'armes que lui imposent ses revenus.

Il se marie avec Jeanne Labbé de la Rouxelière, et décède en 1494. Sa femme lui survit de nombreuses années car elle est nommée «dame de Névet» dans un acte produit par la juridiction de Névet en 1517[59].

13) Jacques Ier

Il épouse en 1535 Claudine de Guengat, fille d'Alain de Guengat, vice-amiral de Bretagne et seigneur dudit lieu. Jacques devient en 1524 capitaine de Quimper pour le roi de France. Il occupe ce poste et est présent aux états de Bretagne jusqu'à sa mort après 1557[60]. En 1529 , il contribue financièrement au paiement d'une partie de la rançon des enfants du roi de France, François Ier. Probablement absent de la région, sa participation est baillée aux commissaires par le sire de Guengat, son beau-père[61]. Cette contribution en numéraire équivalait au vingtième des revenus de chaque seigneurie. Il figure en tête des nobles de la paroisse de Plogonnec lors de la réformation des feux en 1536. Capitaine de Quimper, le 7 avril 1543 il reçoit une lettre missive du roi de France qui l'informe de la libération de navires anglais arraisonnés par des navires bretons[62].

Jacques est le premier seigneur de Névet à prendre le titre de baron. De plus, il renonce à la foi catholique et adopte la religion réformée vers 1520-1530. Il se marie avec Claudine de Guengat, elle-même issue d'une famille protestante[63].

14) René Ier

Fils de Jacques Ier, il abjure le protestantisme à la mort de son père et lui succède à la capitainerie de Quimper[64] jusqu'à sa mort, sans héritier, en 1585[65].

15) Claude Ier

Second fils de Jacques Ier, Claude devient baron de Névet et chef de la maison de Névet à la mort de son frère aîné, René. Il épouse vers 1570 Élisabeth d'Acigné. Élisabeth est la fille de Louis d'Acigné, baron de la Roche-Jagu, et de Claudine de Plorec. La famille d'Acigné est une très ancienne famille qui

---

57 R.-F. Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper, XIIIe-XVe siècle*, Quimper, 1877, p. 151. – J. Trévédy, «Capitaines et gouverneurs de la ville de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 206.

58 Abbé Horellou, *Kerlaz..., op. cit.*, p. 142-143.

59 Arch. dép. Finistère, 1 E 460 *bis*, lettre émise par Jeanne, dame de Névet, 2 mars 1517.

60 J. Trévédy, «Capitaines et gouverneurs...», art. cité, p. 206. – Ch. de La Lande de Calan, *Documents inédits relatifs aux états de Bretagne de 1491 à 1589*, Rennes, 1908. Jacques est présent aux états de 1539 (p. 100), 1542 (p. 197), 1555 (p. 133), 1556 (p. 137), 1557 (p. 139).

61 Dom H. Morice, *Preuves, op. cit.*, t. III, col. 988.

62 Id., *ibid.*, t. III, col. 1052.

63 Abbé Horellou, *Kerlaz..., op. cit.*, p. 143.

64 Id., *ibid.*, p. 144.

65 J. Trévédy, «Capitaines et gouverneurs...», art. cité, p. 206.



Fig. 2. – Plogonnec, *église paroissiale*, maîtresse vitre, début du XVIe siècle.
Représentation d'un seigneur de Névet.

s'est également convertie à la religion protestante. Il adopte à nouveau la religion protestante à la mort de son frère aîné. En plus de la capitainerie de Quimper, il est gouverneur du Faou et de Douarnenez. Il meurt en 1597[66].

16) Jacques II

Né en 1587, il épouse vers 1607-1610 Françoise de Tréal, héritière de la branche cadette des seigneurs de Tréal. Elle est la fille unique de Christophe de Tréal et de Françoise du Quélennec, seigneur et dame de Beaubois en Bourseul.

Baron de Névet en 1602[67], il est qualifié «seigneur de Lezargant, de Pouldavid, de Trégonguen, de Launay et de Baubois en Bourseul» pour ses fiefs ; de plus, il cumule les titres de «gentilhomme de la Chambre , chevalier de l'Ordre du roi» (ordre de Saint-Michel[68]). Gouverneur de Douarnenez, du Faou et du fort de l'île Tristan, il est également capitaine de cinquante hommes d'armes.

Durant les dernières années des guerres de la Ligue, le brigand Guy Eder de La Fontenelle vivait retranché dans son fort de l'île Tristan près de Douarnenez. Après de nombreux pillages et rapines, son dernier exploit est le sac du château de Névet. Profitant de la minorité de Jacques II de Névet, ce coup de main est perpétré dans les derniers mois de 1597. Non content de piller les meubles et de détruire les titres de propriété, il fait couper les arbres et les emporte dans son repaire. Ces matériaux vont rejoindre ceux issus du pillage et de la démolition d'une partie de la ville de Pouldavid qui appartenait également au seigneur de Névet. Pour finir, il s'acharne sur le domaine de la baronnie en dispersant les domaniers et en brûlant les hameaux[69]. C'est là son dernier acte de brigandage car, quelques mois plus tard, la paix est signée, le 20 mars 1598. Amnistié par le roi Henri IV, La Fontenelle conserve la capitainerie de l'île Tristan jusqu'à son arrestation pour de nouveaux méfaits et son exécution en 1602. Après son arrestation en 1600, les villageois font abattre les murailles de la citadelle. Nommé gouverneur de l'île Tristan, Jacques de Névet obtient en 1613 des lettres de la régente pour relever les murs[70]. À cette époque, le seigneur de Névet embrasse à nouveau la religion réformée. Ce changement de religion lui est peut-être dicté par sa parentèle. En effet, à cette époque, il est allié à toutes les familles protestantes qui se sont battues contre la Ligue en Basse-Bretagne : les Guengat, les d'Acigné, les du Quélennec et les du Liscoët. Son appartenance au protestantisme l'isole de la population de Douarnenez. En 1614, la guerre semble repartir : le 20 avril, le seigneur de Névet demande à la population douarneniste d'être vigilante, tandis que le lendemain, Sourdéac avertit les habitants de son intention de bloquer Névet dans son repaire. Pendant ce temps, à la tête de cent hommes d'armes, Névet continue d'occuper l'île. La solde n'arrivant pas, il fait une avance de 3 500 livres tournois. Ainsi il nourrit, paie ses soldats et entretient les fortifications de l'île Tristan de ses deniers personnels. À cette période, août 1614, la garnison est de soixante hommes de pied. Cette somme de 3 500 livres devait en outre lui permettre de dissoudre cette bande de soudards mi-soldats mi-mercenaires, car la prise de la ville de Blavet par le roi de France ramène peu à peu le calme dans l'ouest de la Bretagne[71]. Cette occupation

---

66 J. TRÉVÉDY, «Histoire de la maison de Névet...», art. cité, p. 356.

67 P. PEYRON, «Les derniers seigneurs de Névet, 1602-1721», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1919, p. 4-5.

68 Bibl. nat. France, copie ms. fr. 22343, fol. 265 cité par G. DE CARNÉ, *Les chevaliers bretons de Saint-Michel, depuis la fondation de l'ordre en 1469 jusqu'à l'ordonnance de 1665*, notices recueillies par le comte d'Hozier, Nantes, 1884, p. 269-270.

69 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. V, p. 308-311.

70 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Le prieuré de l'île Tristan», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXII, 1905, p. 216-223.

dura d'août 1614 à la fin de l'année 1616. La mort tragique de Jacques de Névet, le 28 octobre 1616, n'empêche pas ses soldats de continuer à piller les environs. Ayant reconstruit la citadelle en partie de leurs propres deniers, les héritiers de Névet reçoivent une indemnité de 18 000 livres, lors du démantèlement des remparts en 1618[72].

Aux états généraux de Bretagne, en octobre 1616, un litige oppose Jacques de Névet et Thomas de Guémadeuc. Né d'une querelle de préséances, ce contentieux se termine tragiquement par l'assassinat de Névet, dans la nuit du 28 au 29 octobre 1616. Après s'être retranché dans le château de Fougères dont il est le capitaine, Thomas de Guémadeuc se rend à la justice ducale. Lors de son procès, il est condamné à mort et la sentence est exécutée le 27 septembre 1617[73].

17) Jean III

Il épouse en 1629 Bonaventure du Liscoet, dame de Kergolléau en Milizac. Elle est la fille de Jacques du Liscoet, président du présidial de Quimper, et de Glé de Costardays. Fils de Jacques, il n'avait que six ans à la mort de son père et demeure ainsi sous la tutelle de sa mère, Françoise de Tréal, jusqu'à sa majorité. Celle-ci le marie, à peine âgé de vingt ans, à Bonaventure du Liscoet[74].

Auteur de l'aveu de 1644, le baron de Névet n'a de cesse de reconstituer les titres de sa famille, dispersés par La Fontenelle un demi-siècle plus tôt. Lors de la convocation de l'arrière-ban en 1636, Jean de Névet est enrôlé sous la bannière du seigneur de Brissac et déclare toucher 1 200 livres de revenus en terres nobles[75]. Cette somme paraît très inférieure à la réalité au vu de l'ensemble des seigneuries qu'il possède. Il porte également les titres de gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et de chevalier de l'ordre de Saint Michel[76].

Jean de Névet décède en 1646, à peine âgé de trente-sept ans.

18) François Ier

Son fils aîné, François, meurt quelques mois après son père, en avril 1647, à l'âge de dix-sept ans[77].

19) René II

Né le 26 octobre 1641, il devient le chef de la maison de Névet à l'âge de six ans, en 1647, après le décès de son frère aîné, François. Premier seigneur de Névet à porter le titre de marquis[78], il est déclaré noble d'ancienne extraction au rôle de la sénéchaussée de Quimper lors de la réformation de 1669. En 1673, René demande à faire hommage par procureur[79]. Quelques années auparavant, sa mère, Bonaventure, n'avait toujours pas rendu aveu après la mort de son fils aîné, François. En 1664, la chancellerie la met en demeure de s'exécuter[80].

René épouse vers 1670 Anne de Goyon

---

71 G. DE CARNÉ, *Les chevaliers bretons..., op. cit.*, p. 269.

72 ID., *ibid.*, p. 223. – Arch. dép. Finistère, 2 E 1503, Douarnenez, lettres patentes du roi pour la démolition de la citadelle de l'île Tristan.

73 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. V, p. 375-377.

74 P. PEYRON, «Les derniers seigneurs de Névet...», art. cité, p. 5-6.

75 Arch. dép. Finistère, 34 J, fonds Le Guennec, Locronan.

76 G. DE CARNÉ, *Les chevaliers bretons..., op. cit.*, p. 270.

77 Abbé HORELLOU, *Kerlaz..., op. cit.*, p. 147.

78 Arch. dép. Finistère, 1 E 460 *bis*, aveu des terres que détient en fief Anne Furic, 8 juillet 1669 ; minu rendu à «noble et puissant René de Névet, seigneur marquis de Névet, Lézargan et autres lieux».

79 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 354, permission de faire hommage par procureur, demandée par R. de Névet, 1673.

80 *Ibid.*, B 329, arrêt des requêtes concernant des présentations d'aveux... la dame de Névet..., 1664.

de Matignon, fille de François, maréchal de France. Elle est également petite-fille d'Éléonore d'Orléans de Longueville, apparentée à Louis XIV. Il est qualifié de colonel du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Cornouaille. D'après P. Peyron, René est un gentilhomme foncièrement bon, doux et charitable. Ces qualités lui semblent acquises par son éducation chez les jésuites de Quimper. Elles lui permettent également de trouver une issue favorable à la révolte du Papier timbré. Après un début d'année 1675 désastreux, le matin du dimanche 9 juin, le tocsin sonne dans une trentaine de paroisses du bassin de Châteaulin, annonçant le soulèvement et la révolte des paysans. Après quelques escarmouches, le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, nomme le marquis de Névet au commandement des milices de l'évêché de Cornouaille avec mission de régler le problème le plus vite possible. Ils avaient la hantise que cette révolte ne se propage aux autres évêchés. Cependant l'insurrection grandissait toujours de jour en jour. Jusqu'à la fin de juillet, il n'y eut aucune répression. En effet, enfermé sans aucune troupe dans son château de Lézargant en Plonévez-Porzay, le marquis de Névet vivait dans la crainte perpétuelle d'une attaque et ne songeait point à réprimer le soulèvement[81]. Rédigé à la fin du mois de juin, le Code paysan est adopté par les chefs de la milice paysanne réunis dans la chapelle de Tréminou, dans la paroisse de Plomeur. Le code est un répertoire de revendications populaires qui englobe des articles aussi divers que l'abolition des droits de champart, des corvées, du droit de chasse, la destruction des pigeonniers, l'exercice de la justice par des gens capables, etc. Sans réel commandement, la révolte s'estompe peu à peu. Le duc de Chaulnes essaie également de diviser les insurgés en leur promettant une amnistie et donne en ce sens des instructions au marquis de Névet pour traiter avec leur chef. Ce démarchage de Névet a pour but véritable de dérouter les insurgés de leur marche sur Morlaix[82]. Sur ses terres, le marquis de Névet n'hésite pas à faire pendre les meurtriers du garde de son château de la Motte[83]. Les négociations aboutissent à la reddition de la plupart des paroisses qui demandent grâce. La victoire de Névet est totale.

De son éducation chez les jésuites, René a conservé un profond attachement pour cette vie religieuse qui se transformera par la suite en piété et charité envers ses vassaux et ses sujets. Ainsi en 1675, en pleine révolte, le marquis de Névet rencontre le père Maunoir et le soutient dans sa tâche[84]. En 1676, sentant la mort approcher, le marquis se retire chez les jésuites de Quimper. Il revient chez lui à Lézargant pour y mourir le 13 avril 1676[85]. Sa veuve se retire avec son fils au château de Beaubois en Bourseul (arrondissement de Saint-Malo). Elle y demeure jusqu'à sa mort, le 12 août 1699.

20) Henri-Anne Ier

Né en 1671, Henri-Anne n'a que cinq ans à la mort de son père René. Colonel du ban et arrière-ban de Cornouaille, le 7 juin 1694 il a le privilège de diriger la revue que Vauban passe à Quimper. Peu après, il est nommé colonel du régiment de Royal Vaisseaux. Le même jour, lors du rôle des compagnies du ban et arrière-ban, Henri-Anne est qualifié de colonel de la première compagnie et siège à l'année à l'état-major avec le grade de colonel (premier officier)[86]. Mais sa santé fragile le contraint à renoncer à sa charge. Il a vingt-huit ans et ne s'est pas marié. Il se retire

---

81 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. V, p. 497-505.

82 ID., *ibid.*, t. V, p. 511-516.

83 ID., *ibid.*, t. V, p. 505.

84 ID., *ibid.*, t. V, p. 592.

85 P. PEYRON, «Les derniers seigneurs de Névet...», art. cité, p. 6-7.

86 Abbé HORELLOU, *Kerlaz...*, *op. cit.*, p. 149. – Arch. dép. Finistère, 3 F 4, rôle des compagnies du ban et arrière-ban de l'évêché de Cornouaille, 7 juin 1694.

en compagnie de sa mère dans son château de Beaubois à Bourseul.

Sa mère y décède au mois d'août 1699, et Henri-Anne au mois de décembre de la même année[87].

21) Malo Ier

Dernier marquis de Névet, Malo est le dixième enfant de Jean III de Névet. Né en 1645, il renonce très tôt à la vie publique et se retire au sommet de la montagne de Locronan pour y vivre en ermite. Lors du décès de son neveu Henri-Anne, il n'y a plus aucun homme, à part lui, pour continuer la descendance de la maison de Névet. C'est pourquoi en 1700, Malo renonce à sa vie d'anachorète et consent à épouser Marie-Corentine de Gouzillon[88]. Âgé de soixante ans et n'ayant toujours pas d'héritier, en 1705 Malo adopte comme principal héritier son filleul et neveu, Malo-Joseph du Breil de Pontbriand, pour relever le nom de Névet. Après avoir réglé sa succession, Malo se retire à nouveau et fonde la même année un hôpital pour les orphelins de la région. Et voici que, contre toute attente, le 30 juin 1717, Mme de Névet met au monde une fille prénommée Marie-Thérèse qui devient la principale héritière du nom et de la fortune des sires de Névet. Cette naissance vient perturber le dessein de Malo envers son neveu qui s'appelait déjà Malo Névet de Pontbriand. Une fois modifié son testament en faveur de son neveu[89], le marquis de Névet reprend sa vie solitaire.

Il décède le 1er avril 1721 à l'âge de soixante-seize ans. À peine décédé, sa veuve fait fouiller le château et découvre dans le cabinet privé de Malo douze ou treize sacs remplis d'argent dont le plus lourd est rempli de louis d'or. Ce prélèvement, dont le préjudice est estimé à 130 000 livres, est dénoncé par Malo Névet de Pontbriand qui voit ainsi une partie de son héritage s'envoler. Le contentieux se termine au tribunal[90]. Après le décès de son époux, Marie-Corentine de Gouzillon se retire au château de Beaubois en Bourseul. Elle y demeure jusqu'à sa mort, le 8 juillet 1757, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Elle est également inhumée dans la chapelle de Beaubois.

22) Marie-Thérèse

Héritière des marquis de Névet, Marie-Thérèse de Névet est née le 30 juin 1717. Dès l'âge de trois ans, elle est confiée aux religieuses du Calvaire de Quimper. D'après le testament de son père, elle ne devait en sortir qu'à l'âge de douze ans pour y épouser son cousin, Malo «Névet» de Pontbriand, a moins que celui-ci ne fût indigne de sa personne pour recevoir l'héritage des Névet[91]. En tout cas, il

---

87 P. PEYRON, «Les derniers seigneurs de Névet...», *op. cit.*, p. 14-15.

88 R. DE L'ESTOURBEILLON, *La noblesse de Bretagne, notices historiques et généalogiques*, Vannes, 1892, 2 vol., t. I, p. 195-196 : la famille de Gouzillon.

89 Arch. dép. Finistère, 1 E 460 *bis*, fol. 1 r° et v° : «le 4 juillet 1719 présents Malo de Névet et Malo Joseph de Névet de Pontbriand : le dit sieur de Névet se voyant le dernier de son nom et n'ayant qu'une fille et désirant perpétuer autant qu'il lui est possible son nom de Névet, a prié le dit sieur du Breil de Pontbriand, fils de dame Bonaventure de Névet, sa sœur, et de Louis du Breil de Pontbriand, de quitter le nom et armes des du Breil pour ne porter à l'avenir que celui de Névet avec les armes, ce que le dit sieur a accepté et consenti, accepte et consent, et promet à l'advenir de ne porter que le nom de Névet avec les armes et en reconnaissance du plaisir et du service que rend audit de Névet le sieur du Breil de Pontbriand...»

90 *Ibid.*, 1 E 460 *bis*, «Mémoire pour messire Malo de Névet (de Pontbriand), chef de nom et des armes... contre Dame Marie Corentine de Gouzillon, dame douairière, marquise de Névet, tant en son nom que comme tutrice de la demoiselle de Névet sa fille unique. S'ensuit le testament de Malo de Névet défunt» (chaque partie possède plusieurs copies qui ne sont pas toutes identiques), 20 août 1722 et 2 octobre 1723.

91 *Ibid.*, par un second codicille du 5 mars 1719, il déclare ratifier une nouvelle fois son testament avant sa mort. Il enferme sa fille au couvent du Calvaire à Quimper. Il veut qu'elle y reste jusque l'âge de douze ans et qu'elle n'en sorte que pour épouser son filleul de Névet de Pontbriand «à moins qu'il ne se rende indigne, par le jeu, l'ivrognerie, la débauche, le libertinage, la prodigalité et l'ingratitude...»

reçut comme avance sur sa succession, 100 000 livres pour s'acheter une charge de conseiller à la cour. Voyant le bel héritage lui échapper, en 1727, Malo de Pontbriand fait enlever l'héritière de Névet, alors qu'elle se promenait avec sa mère dans le parc du château de Beaubois. Perdant l'espoir d'un mariage forcé, il rend peu après Marie-Thérèse à la marquise de Névet. Celle-ci s'empresse de la marier à Jean-Antoine Franquetot, comte de Coigny. Âgé de vingt-cinq ans, il est le fils de François de Franquetot de Coigny, maréchal de France en 1734. Il accède au titre de duc de Coigny en 1746. Au moment de son mariage, Jean-Antoine est qualifié de «maître du camp de dragons, grand bailli et gouverneur de Caen» et, au surplus, il est le favori du roi de France Louis XV[92]. Le mariage est célébré le 25 octobre 1729. Âgé de seulement vingt-neuf ans, en 1733 il est promu lieutenant général et, plus tard, succède à son père dans la charge de colonel général des dragons, lorsqu'on le retrouve mort sur la route de Versailles, le 4 mars 1748. Cette mort est attribuée à un duel contre les partisans du prince de Donges à propos d'une vague parole imprudente et désobligeante. Sa femme, Marie-Thérèse de Névet, réside à Paris et à la cour de Versailles en qualité de dame d'honneur de Mesdames de France[93]. Elle décède à Paris en 1778[94].

Avec le décès de la marquise de Névet disparaît la branche directe des seigneurs de Névet.

23) La famille Franquetot de Coigny

De cette union avec Jean-Antoine sont nés trois enfants, en bas âge au moment du décès du comte en 1748 : Marie-François-Henri, Augustin-Gabriel et Jean-Philippe. L'aîné, Marie-François-Henri (1737-1820), duc de Coigny, émigre à la Révolution, et ses biens, notamment le marquisat de Névet, sont vendus comme biens nationaux. Son fils aîné est mort en 1816 sans descendance. Sa fille cadette épouse un général d'Empire qui deviendra maréchal de France en 1848.

Augustin-Gabriel, né en 1740, est nommé maréchal de camp en 1780. De son alliance naquit une fille unique, Anne-Françoise-Aimée (1769-1820).

Jean-Philippe, né en 1743, est nommé maréchal de camp en 1784. Il décède en exil[95].

Les résidences des seigneurs de Névet

Au cours des siècles, les seigneurs de Névet ont changé trois fois de résidence principale, voire quatre fois si l'on compte le château de Beaubois qui est devenu leur résidence usuelle à la fin de l'Ancien Régime .

La première résidence attestée est celle de «La Motte» en haut de la montagne de Locronan. La seconde, dénommée «Motte Névet» n'a pas laissé de traces tangibles pour pouvoir en matérialiser l'emplacement avec précision. La dernière, «Lézargant», devient leur demeure de la fin du XIVe jusqu'au XVIIe siècle avant d'être déclassée par Beaubois. Ce château a la préférence de la lignée jusqu'à son extinction à la veille de la Révolution. Marie-Thérèse et son mari résident le plus souvent à Paris.

Distantes de deux ou trois kilomètres, les deux premières résidences ont été construites dans la paroisse de Plogonnec. Géographiquement, elles dominaient le bourg paroissial de Plogonnec. Nous retrouvons cette constante symbolique dans l'édifi-

92 P. PEYRON, «Les derniers seigneurs de Névet...», art. cité, p. 15-29.

93 R. DE L'ESTOURBEILLON, *La noblesse de Bretagne.., op. cit.*, t. I, p. 196.

94 ID., *ibid.*, p. 27.

95 Abbé HORELLOU, *Kerlaz..., op. cit.*, p. 176-179.

cation des fourches patibulaires à quatre piliers sur la «montagne de Kernévez». Cette montagne, située non loin du bourg de Plogonnec, sur la route qui va de Quimper à Locronan en passant par Plogonnec, surplombe également le bourg et semble être, en altimétrie, le second sommet de la paroisse après la montagne de Locronan.

Le vocable Névet ou Német est très ancien car nous le retrouvons dès le XIe siècle. Dans sa monographie de Plonévez-Porzay[96], l'abbé Pouchous écrit à juste titre qu'il ne sait pas si le nom de Névet était porté par un ancien chef de clan, venu d'Albion s'établir au début de l'ère chrétienne dans cette forêt, ou si c'est la forêt qui portait le nom bien avant l'apparition du lignage de Névet. Ogée mentionne également ces hypothèses[97]. La première mention se trouve dans un acte du cartulaire de Quimperlé. Cet acte relate la bataille victorieuse d'Alain Canhiart sur le duc Alain III qui était venu réprimer la rébellion de son vassal. Selon le texte, la bataille se serait déroulée dans la forêt de Névet. Elle est datée de l'an 1031[98].

1) La Motte, première résidence

Cette motte féodale est située au sommet de la montagne de Locronan, au lieu-dit «Ar Vouden». Lors de son exploration dans la seconde moitié du XIXe siècle, Halna du Frétay y découvrit quelques objets qualifiés de romains. Aujourd'hui très érodé, le tertre se dresse à 285 mètres d'altitude dans une position dominante au-dessus du pays de Porzay et de la baie de Douarnenez. Il apparaît nettement dans le cadastre de 1829, section B 2 : la parcelle n° 306 est circulaire et mesure de 16 à 18 mètres de diamètre. Elle est totalement ceinte par la parcelle n° 305, large de 12 à 15 mètres.

On peut imaginer qu'il ait pu s'agir d'une petite motte de guet, entourée d'un large fossé, implantée au sein d'une clairière au sommet du Bois de la Motte[99]. Ce type de château à motte, facile à édifier, confirme l'ancienneté du lignage car les mottes féodales sont construites dans une période qui va de la fin du Xe au XIIe siècle. Contrairement à l'évolution de la construction dans les lignages aristocratiques qui voit les mottes féodales délaissées au profit des manoirs[100], les seigneurs de Névet ont continué à entretenir leur antique résidence jusqu'à l'extinction de leur lignage. Ce symbolisme permettait aux Névet d'attester l'ancienneté de leur lignage. Dans son aveu du 6 juin 1644, le baron Jean de Névet mentionne cette demeure et lui donne une ancienneté extraordinaire car il la fait remonter à saint Ronan[101].

---

96 A. POUCHOUS, «Monographie de la paroisse de Plonévez-Porzay», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894, p. 172-173.

97 OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, nouvelle édition par A. Marteville et P. Varin, 2 vol., Rennes, 1843-1853, t. II, p. 346-347. Ogée mentionne même que certaines personnes signalent que le nom primitif de Plonévez-Porzay serait Plounévet.

98 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. I, col. 34 et 368 : *qui fines Cornubiae repente discurrentem invaserat, ipse cum paucis quos coadunaverat militibus in silva quae vocatur Nemet interim se occultans gloriosae....* – B. TANGUY, «Du *nemeton* (IVe-Ve siècle) au *locus sanctus* (XIe-XIIe siècle)», dans *Saint Ronan et la trominie*, Actes du colloque international du 28 au 30 avril 1989, p. 109-122 (p. 115-117) : la silva Nemet. La trouée dans la forêt primitive a été réalisée par deux voies antiques aboutissant à Douarnenez. «En s'élargissant, cette brèche a donné naissance à deux massifs distincts qui gardèrent les noms de Névet jusqu'à ce que celui de l'est prenne, postérieurement à l'avènement en 1066 de la maison de Cornouaille à la tête du duché, le nom de forêt du Duc.» – H. GUILLOTEL, «Sainte-Croix de Quimperlé et Locronan», *ibid.*, p. 175-190 (p. 179) : la bataille de 1031 est une invention qui daterait des années 1050.

99 P. KERNÉVEZ, *Les fortifications médiévales du Finistère, Mottes, enceintes et châteaux*, Rennes, ICB-CeRAA, 1997, p. 128.

100 M. JONES et G. MEIRION-JONES, «Seigneurie et résidence en Bretagne», dans R. FOSSIER et Ph. CONTAMINE [dir.], *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge*, Actes du 117e congrès national des sociétés savantes (Clermont-Ferrand, 1992), Paris, 1995, p. 313-336 (p. 324).

101 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 6 r°.

Le lieu se serait révélé très incommode pour y vivre, si bien que les seigneurs de Névet auraient déplacé le chef-lieu de leur seigneurie plus à l'ouest. Ce changement eut lieu sans doute au cours du XIIIe siècle[102]. Inhabitée, la motte féodale reste toujours entretenue par ses seigneurs et figure dans les aveux jusqu'au XVIIIe siècle : en 1682, est mentionné «le chasteau de Névet et *celui de la motte* situés dans la paroisse [de Plogonnec], où il possède aussi plusieurs arrière-fiefs[103]» ; le 30 octobre 1778, «fondation de la paroisse avec plusieurs villages et fiefs, avec châteaux de Névet, de la Motte et de Coatnévet dont le roi à transporté les droits de bachellenie, châtellenie et haute justice en les rattachant à Lézargant nommé actuellement château de Névet[104]».

Lors de la révolte du Papier timbré en 1675, le château de la Motte est tenu par un garde. Les paysans en voulaient au baron de Névet qui était le chef chargé de la répression. N'osant pas s'attaquer au château de Lézargant, les paysans s'attaquent à celui de la Motte et assassinent le garde. À la fin de la révolte, René II de Névet n'hésite pas à faire pendre les meurtriers aux patibulaires de Kernévez[105].

Le château de la Motte est également nommé lors de la fondation d'un hôpital pour pauvres en 1705[106].

2) La Motte-Névet, seconde résidence

À une date indéterminée, sans doute dans la seconde moitié du XIIIe siècle, les sires de Névet délaissent leur résidence de La Motte et se font bâtir une seconde demeure à proximité de la forêt de Névet. Cela correspond probablement à une augmentation substantielle de leurs revenus liée à l'acquisition de la seigneurie de Pouldavid. Dans son aveu de 1644, le baron Jean de Névet déclare que cette translation était due à la rudesse de la vie en haut de la montagne de Locronan[107] et il situe le château par rapport à Locronan : «Cet endroit [Locronan] encore en essence était de distance dudit Quimper-Odetz de trois lieues, et de l'ancien château et demeure [en 1644, le baron habitait Lézargant] lors desdits seigneurs de Névet, situé au midi de ladite forêt d'une demi-lieue[108].»

L'emplacement du château est à l'heure actuelle indéterminé. Il se situe probablement dans les parages de la ferme de Kergoat-Névet à la limite nord de la paroisse de Plogonnec. La microtoponymie du cadastre de Plogonnec n'a pas conservé de termes révélateurs mais, par contre, cette implantation est confirmée par le même aveu de 1644 : «Scavoir est, les mazières et emplacements ou fut jadis ledit ancien chasteau et maison desdits seigneurs de Névet, avec son étang, ai des fours, emplacement de moulin, colombier et chapelle, letout, comme dit est, aprd [à présent] ruiné, ne restant que le manoir et métairie noble de Coatnévet, situé proche desdites ruines, sis la paroisse de Plogonnec, que tient prochement Henry Tanguy[109]...» Dans l'aveu du 12 février 1647 rendu par Bonaventure du Liscoet, veuve de Jean III de Névet, l'énoncé est quasiment le même et il cite également la

---

102 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 6 r° et v° : «Lesquels [seigneurs de Névet] admirant la sainteté de vie de Saint Ronan, lui portèrent un si grand zèle et à la religion qu'attendu que la situation de leur dit château et demeure était en lieu très incommode, tant par montagnes, eaux qu'épaisseur de ladite forêt, à le fréquenter, assister et au culte divin, que dans une portion de la dite forêt, au lieu des plus éminents du canton et au midy d'icelle firent bâtir une demeure en forme de château...».

103 *Ibid.*, A 88, p. 103, aveu de 1682.

104 *Ibid.*, 34 J, fonds Le Guennec, Plogonnec.

105 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. V, p. 505.

106 D. BERNARD, «Fondation d'un hôpital à La Motte, près Locronan, par Malo de Névet, le 9 mars 1705», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXVIII, 1941, p. 5-10. L'hôpital de La Motte sera rattaché à celui de Douarnenez le 10 mai 1789.

107 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 6 r° et v°.

108 *Ibid.*, fol. 6 r°.

109 *Ibid.*, fol. 10 r°.

chapelle[110]. Cet énoncé est repris dans un autre aveu daté du 10 juin 1680[111].

La Motte-Névet devient dès lors la résidence habituelle des sires de Névet. Ils élèvent une résidence plus grande et surtout plus spacieuse. Cette demeure s'apparentait sans doute plus à une maison forte qu'à une nouvelle motte féodale. La description que nous avons des bâtiments le confirme. Le donjon («forme de tour», aveu de 1644) est accompagné de divers bâtiments d'habitation et de services («autres vestiges et mazière de ladite demeure», aveu de 1644). Par contre, la superficie du château semble être disproportionnée : Jean de Névet cite cent journaux qui correspondent à cinquante hectares ! Il est possible, par contre, que ce mur («cerné de vieilles murailles ...» aveu de 1644) ait ceinturé la réserve de chasse des Névet à l'intérieur de la forêt proprement dite.

Le château de la Motte-Névet est habité jusqu'à la fin du XIVe siècle ou la première moitié du XVe siècle. Cette datation correspond avec la fin de leur procès contre les évêques de Quimper. L'issue heureuse de ce procès contre les évêques de Cornouaille en 1377 avait malgré tout envenimé les relations. Supportant mal la tutelle des évêques, les sires de Névet auraient alors décidé de quitter cette résidence et seraient partis s'installer à Lézargant dans la paroisse de Plonévez-Porzay. Ce changement de paroisse est très important car ils devenaient ainsi les vassaux directs du duc de Bretagne et non plus du chapitre de Cornouaille. L'aveu de 1644 nous renseigne un peu plus sur ce transfert[112]. Il semblerait que les relations entre les Névet et les évêques de Cornouaille ne furent pas les raisons essentielles de ce transfert. En effet, tout au long du XVe siècle, les rapports sont excellents, comme le démontrent les exemptions du rachat (1502) et divers dons octroyés par les Névet. Le rapprochement de la seigneurie de Pouldavid (en plein essor au XVe siècle) et la présence d'une mine d'or semblent être les vraies raisons de cette mutation. Le procès n'était alors que le prétexte au changement de lieu.

Malgré ce démantèlement à l'extrême fin du XIVe siècle, le château reste toujours cité tout au long des aveux qui sont rendus postérieurement, en 1682[113] et en 1778[114].

3) Lézargant, troisième résidence

La construction de ce château intervient au début du XVe siècle. Seigneurie modeste à l'origine, elle ne prend réellement de l'importance qu'à partir de 1680. À cette date, le roi de France concède des lettres patentes au baron de Névet pour le transfert du siège sei-

---

110 *Ibid.*, 1 G 157, fol. 1 r° et v°, aveu de «dame Bonaventure du Liscoet, dame douairière de Névet [...]. Scavoir est, ladite terre, ancienne Bachellenie et Baronnie de Névet [...]. Premièrement les mazières et emplacement ou fut jadis l'ancien chasteau et maison de ladite baronnie et seigneurye de Névet, avec son estage et issues, emplacement de moulin, colombier *et chapelle*, le tout à présent ruiné, ne restant plus que le manoir et métairie noble de Coatnévet, situé au proche desdites ruines en ladite paroisse de Plogonnec...»

111 *Ibid.*, 1 G 158, fol. 1 r° et v°.

112 *Ibid.*, 1 G 156, fol. 5 r° : «Ce fut au temps de ce débat et procès que les seigneurs de Névet, irrités de telle prétention [le droit de bail par rapport au droit de rachat] si rigoureuse, qu'ils quittèrent leur ancienne demeure en leur antique château de Névet, situé audit Plogonnec, le ruinèrent, et ses appartenances entièrement de toute habitude, même les moulins, étang et chaussées, ne voulant désormais résider sous telle domination, et lors firent bâtir et construire ledit château de Lézargant, de distance de deux portées de mousquet, sur une éminence au côté du midi de la forêt, en la paroisse de Plonévez-Porzay, au fief unique du souverain et sous ladite juridiction de Châteaulin, et, à cet effet, ils y firent transporter tous les matériaux du château et n'en laissèrent que les vestiges.»

113 *Ibid.*, A 88, p. 103. En 1682, nous trouvons : «Plus le chasteau de Névet et celui de la Motte situés dans la paroisse [de Plogonnec], où il possède aussi plusieurs arrière-fiefs.»

114 *Ibid.*, 34 J, fonds Le Guennec, Plogonnec. En 1778, il est nommé : «Fondation de la paroisse avec plusieurs villages et fiefs, avec château de Névet, de la Motte et *de Coatnévet*. Dont le roi a transporté les droits de bachellenie, châtellenie et haute justice en les rattachant à Lézargant, nommé actuellement Névet.»

Fig. 3. – Plonévez-Porzay, château de Névet (Lézargant).
Cadastre de 1851, section E 3, échelle 1/2 000.
Interprétation : 1. grand logis ; 2. second logis-galeries ; 3. pavillon ; 4. chapelle ; 5. écu ries ; 6. maison du carosse ; 7. remise avec appartement ; 8. orangerie ; 9. moulin blanc ; 10. maison à four ; 11. étang seigneurial ; 12 . petit vivier ; 13. grand vivier ; 14. moulin roux ; 15. entrée de mine ; 16. jardins.

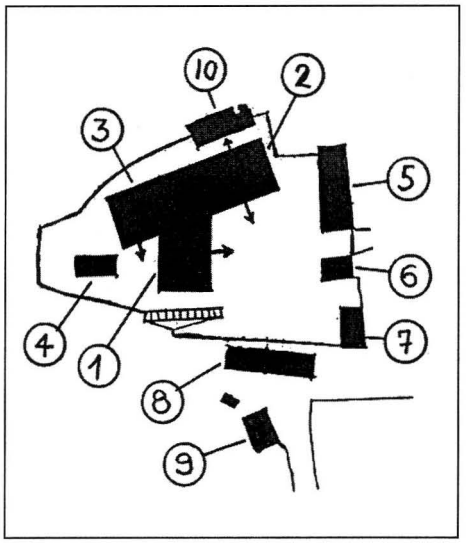

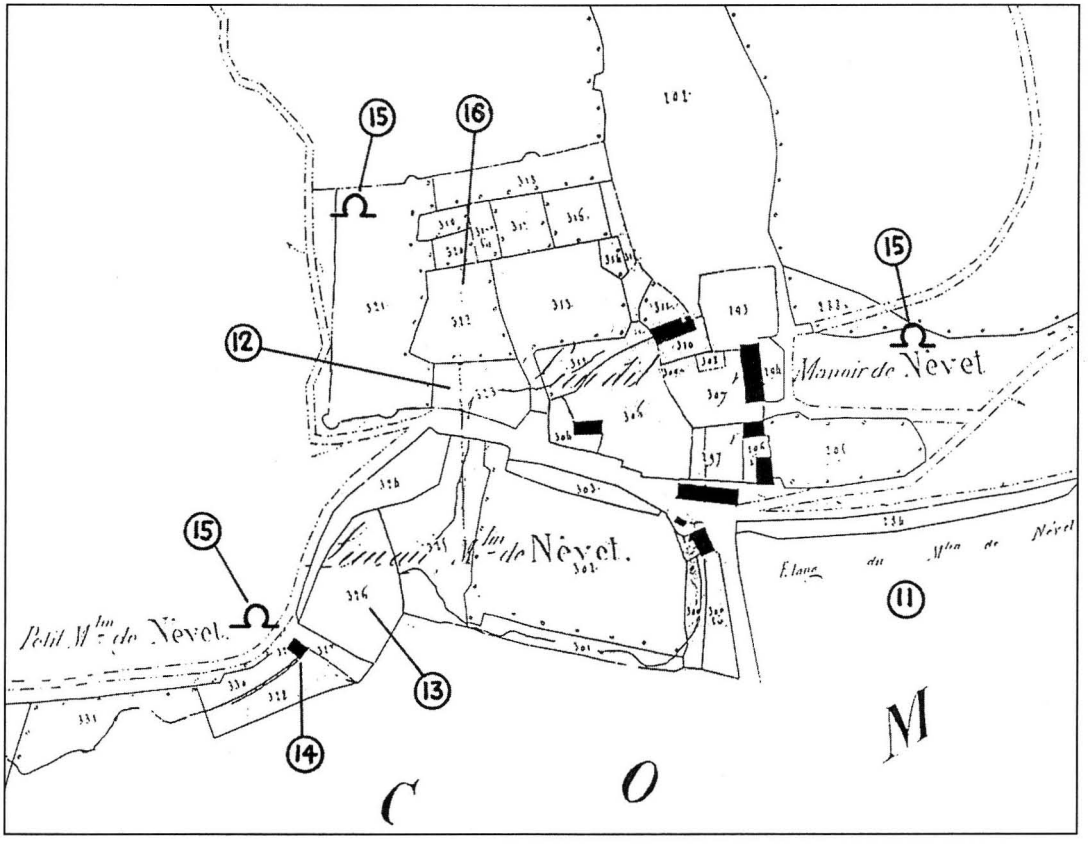

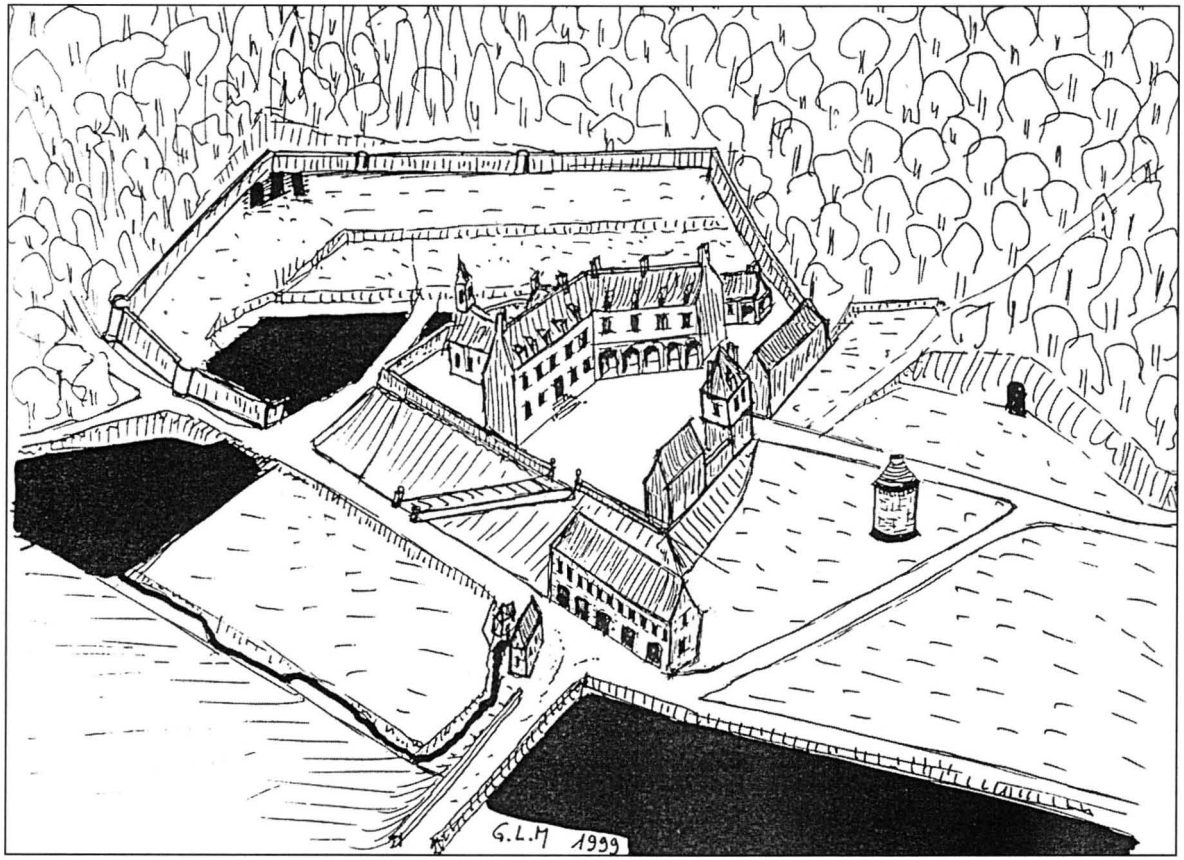

Fig. 4. – Essai de reconstitution de Lézargant aux XVIe-XVIIe siècles.

gneurial, le rassemblement des terres et la modification du nom de Lézargant en celui de Névet. Dans les actes successifs, la même mention revient à chaque fois : «Dont le roi a transporté les droits de bachellenie, châtellenie et haute justice en les rattachant à Lezargant, nommé actuellement château de Névet.» Jusqu'en 1680, les seigneurs se sont toujours déclarés «chastelains de Lézargant».

Au cours des siècles, le manoir primitif est considérablement agrandi et devient un véritable château avec pavillons et galeries. Les aveux de 1682 et 1778[115] nous en donnent une description assez précise.

115 Arch. dép. Finistère, A 88, p. 190 ; 34 J, fonds Le Guennec, Plogonnec. En 1682, il est décrit ainsi : «Le chasteau et manoir noble de Lézargant consiste en maison, pavillons, galeries, chapelle, four, boulangerie, grenier, écuries, cour, estangs, jardins, issues a demeurant, deux moulins nommés le moulin blanc et le moulin roux, lesquels affermés 240 livres.» En 1778, l'aveu mentionne «le château de Névet, autrefois Lézargant, [...], avec ses anciennes dépendances, scavoir pavillons, chapelle, écuries, maison à four, boulangerie, grenier, moulin blanc, moulin roux, cour, étang, jardin, pourpris et autres issues en ruine, contenant 28 cordes et demi, ledit château affermé à Guillaume Moreau pour 216 livres et les deux moulins à Jean Bizien pour 503 livres».

Pendant l'absence de ses seigneurs qui résidaient à Paris, le château n'avait pas été entretenu. En 1748, le comte de Coigny songe à s'installer à Lézargant. Devant l'ampleur des dégradations, il ordonne à son intendant sur place de traiter avec des artisans locaux pour réparer les dommages. Les contrats sont passés et les travaux peuvent commencer. Mais la mort subite du comte ajourne les réparations. Celles-ci étaient toutefois importantes car le devis se montait à 11 249 livres 50 sols. Le contrat de travaux nous donne une description du château tel qu'il se présentait à la fin de l'Ancien Régime[116].

À la Révolution, le château est mis en vente comme bien national[117]. La soumission d'acquêt, datée du 9 thermidor an IV (27 juillet 1796), nous décrit brièvement les ruines[118]. Il est acquis le 15 nivôse an VII (4 janvier 1799) par Me Leissègues, notaire à Locronan[119]. Fort délabré, le château est peu à peu démantelé et ses matériaux vendus. Vers 1842-1843, l'abbé Pouchous – dont le manuscrit servit aux continuateurs d'Ogée en 1853 pour rédiger la notice sur Plonévez-Porzay – écrit : «L'ancienne maison à four sert aujourd'hui de maison manale [...]. Tout est en ruine, même les anciennes remises, dont on ne voit plus que quelques restes de murs. Une partie de ces édifices en pierre de taille a été vendue à Yves Cosmao de Kerangal, qui en a fait une très belle maison manale.» Le grand vivier est également en partie comblé[120].

L'implantation du château de Lézargant dans le site actuel est liée à la présence de mines d'or ou d'argent. En effet, le toponyme Lézargant, «Lez Argant», signifie le château ou la cour de l'argent. Il est très révélateur et confirme la présence d'une métallurgie de métaux précieux dans le Porzay. Dans son étude sur les fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne[121], en particulier son rapport des fouilles du Camp des Salles en Locronan, P. Guigon déclare qu'il existait une industrie métallurgique dans le bassin du Porzay dès les premiers siècles de la féodalité. Il cite un géologue du XVIIe siècle qui déclare : «Au ry , proche Douarnenez, sur le bord de la mer, une riche mine qui contient plusieurs rameaux d'or, d'argent et de cuivre. Près de la paroisse de Loccenan (Locronan), chez Monsieur le Marquis de Méné, une riche mine d'argent contenant beaucoup d'or.» Il n'y a aucun doute pour rapprocher le marquis de Méné des sires de Névet car, d'une part, Méné est une erreur d'orthographe de Névet, et, d'autre part à cette époque (seconde moitié du XVIIe siècle), les seigneurs de Névet portent effectivement le titre de marquis. Il mentionne également E. Delécluse qui suppose que l'étang seigneurial marquait le puits de la mine principale. Cette tradition locale prétend qu'une dame de Névet, voulant éviter à ses descendants les pièges et dangers de la richesse, inonda la mine. L'abbé Horellou signale «à l'ouest du mur de clôture des jar-

116 E. COLIN, «Le château de Névet en 1748», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXV, 1949, p. 23-25.

117 Arch. dép. Finistère, 1 Q 2797, ventes des biens de la famille Franquetot de Coigny. Le château de Névet, en Plonévez-Porzay, est mis en vente le 15 frimaire an III (5 décembre 1794).

118 *Ibid.*, 1 Q 546, vente des biens nationaux de la commune de Plonévez-Porzay. Le moulin seigneurial est également mis en vente la même année.

119 *Ibid.*, 34 J, fonds Le Guennec, commune de Locronan.

120 OGÉE, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 347. – A. POUCHOUS, «Monographie... de Plonévez-Porzay», art. cit., p. 173.

121 Ph. GUIGON, *Les fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne*, ICB-CeRAA, 1997, p. 89. Actuellement les galeries de mines sont toujours observables, mais l'étude du site soulève plusieurs interrogations. La présence de mines est incontestable mais leur exploitation semble être aléatoire. En effet, l'absence totale de traces d'activités de surface et plus encore l'absence de déchets minéraux nous amène à douter de la prétendue exploitation de ces mines. Il est probable qu'elles sont antérieures à l'implantation des Névet sur le site de Lézargant. Ceux-ci ont peut-être relancé une exploitation du site mais, devant un gisement trop faible en minerai recherché (or, argent ?), ils en ont abandonné très vite l'exploitation.

dins, un souterrain à trois entrées dont l'une était en pierre de taille». Mis à part le vocable «souterrain», cette excavation est tout simplement une galerie de mine[122].

Les vestiges actuels du château ne sont guère antérieurs au XVIIe siècle. Quelques portions du mur de la plate-forme sommitale sont plus anciens et semblent dater du XVIe siècle. De plan triangulaire, le château mesure 50 x 60 mètres dans les grands axes.

Le logis a totalement disparu, de même que la petite chapelle privée. Seule la maison à four est demeurée à peu près intacte avec sa grande cheminée jouxtée par le four à pain. À droite de l'entrée, les anciennes écuries conservent de nombreuses parties anciennes dont deux portes. Ces portes sont les seuls vestiges conservés lors de l'édification de la maison actuelle dans les années 1960. Ce bâtiment a conservé une petite canonnière pour arquebusade (diamètre : 5 centimètres) dans son angle sud-est. Elle permettait de tenir en respect une personne qui se présentait à l'entrée principale de la demeure noble.

Les jardins ont conservé les trois terrasses de cultures. Le petit vivier a été en partie comblé. Par contre le grand vivier, dont l'abbé Horellou vantait les carpes, est transformé en pâturage.

Un élément très intéressant du château est le mur de clôture de la propriété. D'une largeur d'environ un mètre, il possède quatre tourelles semi-cylindriques qui faisaient office de protection. Chaque tourelle est ornée, à mi-hauteur, de trois embrasures de tir pour arme à feu. D'un rapport défensif très modeste, ce mur est dominé par la paroi rocheuse sur les fronts nord et ouest. Cette clôture avait simplement une fonction esthétique.

4) Beaubois, en Bourseul

Héritage de Françoise de Tréal, transmis aux sires de Névet par son mariage avec Jacques II en 1607, ce château était la résidence ordinaire de la branche cadette des seigneurs de Tréal. Il est daté du XVIe siècle et consiste en un grand corps de logis à deux niveaux épaulé d'un côté par un pavillon carré et de l'autre par une tour ronde.

Sur la droite de la propriété s'élève une petite chapelle seigneuriale qui a été partiellement reconstruite au XIXe siècle. La résidence est également complétée par un grand étang et fait face à la forêt de Beaubois qui a une superficie de deux cents hectares.

À partir de Jacques II, Beaubois devient une résidence de plus en plus fréquentée par la famille de Névet. Dès la seconde moitié du XVIIe siècle, il semble que Beaubois supplante Lézargant comme résidence usuelle et devient la retraite d'Anne de Matignon à partir de 1676 et de son fils Henri-Anne de Névet jusqu'à leur mort en 1699. Ils sont tous deux enterrés dans la chapelle du château. Seuls leurs cœurs sont inhumés dans le tombeau de Locronan. À la mort de Malo de Névet en 1721, sa veuve, Marie-Corentine de Gouzillon, se retire également à Beaubois en compagnie de sa fille unique, Marie-Thérèse. Elle y réside jusqu'à sa mort en 1757. De même, elle est ensevelie dans la chapelle seigneuriale de Beaubois.

Le marquisat de Névet

1) Émergence de la seigneurie de Névet

Le manque de sources archivistiques bretonnes antérieures au XIIIe siècle ne nous permet pas de connaître l'origine du fief. Cette carence est également aggravée par la destruction des titres de Névet, une première

122 Abbé HORELLOU, *Kerlaz..., op. cit.*, p. 133.

fois par La Fontenelle, en 1597[123], et la seconde fois pendant la Révolution française[124]. Les seuls documents que nous possédons sont des aveux tardifs des XVIIe et XVIIIe siècles conservés aux Archives départementales du Finistère ainsi qu'à celles de Loire-Atlantique.

L'apparition tardive des seigneurs de Névet en 1270 permet d'affirmer que le fief de Névet n'est pas un fief de première importance durant la période comprise entre le XIe et le XIIIe siècle. Le fait que la superficie du fief de Névet ne couvre au XIIIe siècle qu'une partie de la paroisse de Plogonnec le confirme. À cette période, le fief majeur de Plogonnec était celui de Quéménet, détenu par les vicomtes de Léon[125]. Ce n'est que le 10 décembre 1649, lors de l'acquisition des terres de Quéménet en Plogonnec par René II de Névet, que celui-ci se substitue au seigneur de Rosmadec (détenteur du Quéménet) comme «seigneur» de la paroisse[126].

Somme toute exceptionnelle, l'affirmation de puissance de cette famille de Névet se concrétise dans l'extrême fin du XIIIe siècle car, en 1294, ils devaient un chevalier et deux écuyers d'ost[127].

2) Les origines

Peu d'historiens se sont intéressés au fief de Névet. A. de La Borderie, H. Bourde de la Rogerie et L. Le Guennec mentionnent le fief[128]. Seul H. Martin, dans son étude sur «L'aristocratie laïque de Locronan : les sires de Névet», tente une approche succincte de l'origine des Névet, origine qu'il ne situe en aucun cas au-delà du XIIe siècle[129]. Dans sa monographie de Plonévez-Porzay, A. Pouchous nomme les seigneurs de Névet comme «les descendants probables d'un ancien chef de clan, venu d'Albion au début de l'ère chrétienne[130]». Il reprend par ces termes la déclaration du baron Jean de Névet qui conte l'histoire de sa famille. Son histoire est en de nombreux points erronée. En effet, le baron attribue une très haute antiquité à sa famille afin d'argumenter le prestige de sa lignée. Pour cela, il n'hésite pas à avancer des dates fantaisistes. Cet état de fait lui est surtout dicté par le souci de reconstituer les archives familiales détruites par La Fontenelle un demi-siècle plus tôt[131]. Jean de Névet remonte ainsi

---

123 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 9 r° : «Le nommé La Fontenelle, ennemi capital de cette maison et famille tenant le parti de la Ligue, [...] ce qui resta le fit brûler et n'y laissa que des vestiges. Il fit la même chose à quantité de villages de leur domaine, desquel il fit couper et emporter tous les bois, les laissant en désert, et même ledit château de Lezargent à l'abandon, tous les titres et garants dispersés de part et d'autre.»

124 A. POUCHOUS, «Monographie... de Plonévez-Porzay», art. cité, p. 172-176 : «Il y a à Plonévez-Porzay un vieillard qui a vu brûler sur la place de Locronan, en 1790, trois charretées de titres et papiers de la maison de Névet.»

125 H. MARTIN, dans M. DILASSER [dir.], *Locronan..., op. cit.*, p. 161-165 (p. 163).

126 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions exercées au XVIIe et au XVIIIe siècle dans le ressort du présidial de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique de Finistère*, t. LVII, 1930, p. 117 : vente des terres du Quéménet sur la paroisse de Plogonnec, par Sébastien de Rosmadec à la baronne de Névet, pour 12 000 livres, le 10 décembre 1649.

127 Dom H. MORICE, *Preuves*, *op. cit.*, t. I, col. 1114.

128 A. DE LA BORDERIE, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne avec carte des fiefs et des seigneuries de la province*, Rennes, 1889, p. 135-139. – H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions...», art. cité, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVIII, 1911, p. 262-263 ; t. LVII, 1930, p. 116-117 – P. LEVOT, *Biographie bretonne*, Vannes-Paris, 1857, 2 vol., t. I, p. 298. Notice d'Aymar de Blois. – L. LE GUENNEC, *Choses et gens de Bretagne*, Quimper, rééd. 1976, p. 198-199. Dans un article relatif à «La noblesse cornouaillaise au XVe siècle», L. Le Guennec mentionne les seigneurs de Névet comme étant issus des anciens rois et comtes du pays et composaient l'élite de son aristocratie.

129 H. MARTIN, dans M. DILASSER, *Locronan..., op. cit.*, p. 161-165 (p. 161-162).

130 A. POUCHOUS, «Monographie...de Plonévez-Porzay», art. cité, p. 172-173.

131 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 1 r° : «Sera constant que passés sont plus de douze siècles [en 1644] que cette famille et maison de Nevet est en lumière et des premiers seigneurs de Cornouaille qui ont embrassé la foi chrétienne, sans jamais avoir changé de surnom, ains toujours permanent de mâles en mâles.»

au temps de Gradlon «que le roi Grallon, héritier de Conan, son père, environ l'an de notre salut 383, allant à la chasse et traversant la forêt du seigneur de Nevet , il arriva...»[132].

3) Implantation du fief de Névet

La formation des principaux fiefs des vassaux des comtes de Cornouaille nous permet de constater que le fief de Névet est situé aux confins nord de la seigneurie de Quéménet et fait face aux châtellenies de Pont-Croix et de Porzay[133]. L'étude de P. Kernévez sur les fortifications médiévales du Finistère fait apparaître un groupement de châteaux somme toute unique pour la sénéchaussée de Cornouaille. Il est composé de la forteresse du Juch[134], du château de Névet en Plogonnec[135] et de la petite forteresse du Vieux-Chastel en Kerlaz[136]. En effet, ces forteresses sont distantes entre elles de deux à trois kilomètres. Le château du Juch se trouve à la frontière est de la châtellenie de Pont-Croix. Névet lui fait face pour tenir la frontière nord de la châtellenie du Quéménet. Celui du Vieux-Chastel se trouve, quant à lui, aux confins sud de la châtellenie de Porzay.

L'examen héraldique nous permet cependant d'entrevoir une explication à cette genèse des fiefs mais également à l'origine du lignage de Névet. C. Amiot[137] pense que les seigneurs de Névet sont un ramage des vicomtes du Faou. Il s'appuie d'abord sur les prénoms communs *Hervé* mais se réfère également aux armes héraldiques. Les Névet portent le *léopard*[138] qui est l'emblème des seigneurs du Faou. Ceux-ci blasonnaient «d'azur au léopard d'or[139].» Cette hypothèse est confirmée par le fait que les Névet blasonnent : «d'or au léopard morné de gueules[140].»

4) Une grande seigneurie morcelée

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le fief de Névet est assez vaste car il s'étend en intégralité ou partiellement sur environ vingt-quatre paroisses. Jusqu'à cette date, aucune des paroisses ne rentrait totalement dans le fief de Névet. Ce n'est qu'à partir de 1649 et l'achat des terres du Quéménet et du Juch situées dans la paroisse de Plogonnec que les seigneurs de Névet se déclarent «seigneurs» de la paroisse[141]. Mis à part Plogonnec, dans toutes les autres paroisses le fief et les mouvances de Névet se présentent comme un enchevêtrement de seigneuries imbriquées dans d'autres fiefs seigneuriaux. Qui plus est, chaque seigneurie avait conservé son administration propre avec procureur fiscal, ser-

---

132 *Ibid.*, fol. 1 r° et v°.

133 G. Le Moigne, «La baronnie du Juch», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 375-402 (p. 390-393).

134 P. Kernévez, *Les fortifications médiévales..., op. cit.*, p. 88-89.

135 Id, *ibid.*, p. 128.

136 Id, *ibid.*, p. 90.

137 C. Amiot, *Lignages et châteaux en Bretagne avant 1350*, doctorat d'histoire, Université de Rennes II, 4 vol., 1999, t. I, p. 119.

138 M. Pastoureau, «L'héraldique bretonne des origines à la guerre de Succession de Bretagne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIII, 1974, p. 121-148. Annexe : Le rôle d'armes de l'ost de Ploërmel (1294) : «n° 22 Mr Henry de Nevet *d'or au léopard de gueules*», p. 145.

139 P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et Armorial..., op. cit.*, t. I, p. 373-374.

140 Id., *ibid.*, t. II, p. 322. Armes : *d'or au léopard morné de gueules*, devise *Perag* (Pourquoi ?). Dans le langage héraldique, seul le chef de famille porte les armes pleines. Les cadets doivent *briser* les leurs. Soit ils conservent les meubles (le léopard) mais en changeant la couleur des émaux, soit ils mornent le léopard comme c'est le cas pour les sires de Névet. Le cas est similaire pour les seigneurs du Juch qui ont conservé les armes pleines, par opposition aux seigneurs de Pont-Croix qui ont morné leur lion. Si cette hypothèse se vérifie, on peut donc supposer que le seigneur de Névet «Faou» aurait construit son château face au seigneur du Juch qui pourrait être un ramage des vicomtes de Léon (le lion).

141 J. Trévédy, «Pêcheries et sécheries de Léon et de Cornouaille», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVIII, 1891, p. 188-191 (baronnie de Névet).

gent, alloués, etc. Cette gestion perdure jusqu'en 1680, date du rattachement de ces fiefs pour former le marquisat de Névet[142]. D'après l'aveu de 1644, le fief couvrait Plogonnec et seize autres paroisses[143]. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, cette baronnie ne couvre réellement que six paroisses : Plogonnec, Quéménéven, Plonévez-Porzay, Locronan, Pouldergat et Ploaré. Malgré cela, si on cumule toutes les seigneuries, on arrive au nombre énoncé par le baron : une quinzaine de paroisses.

a) La seigneurie de Névet, en Plogonnec

Le domaine de la seigneurie comprend 11 manoirs, plusieurs moulins, et 29 villages[144]. En mouvance, il tient 12 manoirs et une centaine de villages[145]. Les audiences se tenaient six mois à Locronan et six mois à Pouldavid. Le baron de Névet mentionne également en 1644 qu'il «avait en plus des patibulaires à quatre piliers en pierres de taille[146]». Dans l'aveu de 1778, il est stipulé que les seigneurs de Névet possédaient les fourches patibulaires dans la montagne de Kernévez depuis plus de cinq cents ans[147].

Dans le même aveu, ils indiquent qu'ils possèdent en fief à ligeance «une vieille motte nommée le castel mouillé[148]». Cette motte féodale contrôle l'ancienne voie romaine qui va de Carhaix à Douarnenez, *via* Briec. À l'origine, elle était sans doute une résidence des Névet au même titre que la Motte de Locronan et La Motte-Névet. À une date ultérieure, les Névet l'ont délaissée et afféagée à un vassal.

b) La seigneurie de Pouldavid, en Pouldergat

La seigneurie de Pouldavid est un fief très ancien. Au XIIe siècle et jusqu'au début du XIIIe siècle, le fief est détenu par le duc de Bretagne. Héritage probablement transmis par les comtes de Cornouaille, le duc se sépare de cette seigneurie dans le premier tiers du XIIIe siècle. Vers 1230, il donne ce fief en dot à sa fille qu'il marie avec le baron de la Roche-Bernard. La fille de celui-ci, Béatrice, apporte le fief aux seigneurs de Névet par son mariage avec Hervé Ier de Névet vers 1260. Les termes diffèrent totalement dans l'aveu de 1682 qui mentionne que le fief est transmis directement du duc à sa fille mariée avec le sire de Névet[149].

---

142 J. TRÉVÉDY, «Pêcheries...», art. cité, p. 188.

143 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 2 v°, 3 °r . – J. KERHERVÉ, F. ROUDAUT, J. TANGUY, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, C.R.B.C., 1978, p. 191 : «Chasteaulin, Plus la juridiction du Zargan nouvellement érigée, et qui s'estend en partie es paroisses de Quéménéven, Plounevest, Porzay, Cast et Plomodierne en partye.» ; p. 201 : «Le seigneur marquis de Névet à cause de ladite terre et de celle de Lezargan qui valent les deux huit mil livres de rentes ou environ, a d'autres terres vers Rennes [Saint-Germain-sur-Ille et Caulnes].»

144 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 10 r°, 18 v°, 19 r°, 21 r°, 23 v°, 24 v°. – A. BOZEC, *Étude d'un groupe héraldique de Cornouaille occidentale, 1426-1536*, mémoire de maîtrise, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1991, p. 153.

145 Arch. dép. Finistère, A 88, p. 15-203, aveu rendu au roi de France par Louis du Breuil de Pontbriant, tuteur de Henri-Anne de Névet, 4 décembre 1682. Paroisse de Plogonnec, p. 60-103.

146 *Ibid.*, 1 G 156, fol. 12 r°, 17 v° : [...] «Item une grande montagne nommée vulgairement Kernevez ou la Villeneuve, sur le haut de laquelle et au lieu le plus éminent sont situées les patibulaires à quatre piliers de pierres de taille de la juridiction de ladite Baronnie, partie tombés par terre et ruinés par leur antiquité de structure ; lesquels le seigneur n'a encore eu le temps de faire réparer et remettre en leur premier état.»

147 *Ibid.*, 34 J, fonds Le Guennec, Plogonnec, aveu du 30 octobre 1778.

148 *Ibid.*, 1 Q 152, fol. 36 v°, aveu d'Alain de Kerpaen, sieur de Lopéau, 21 avril 1543 : «en ledit chasteau et un pré y adjacent, et une pièce de terre froste devers soleil entant, contenant environ une journée de terre. Item un parc cerné de fossés étant au dessous ledit chasteau tenu par Jan Gouriten.»

149 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2047 (2 Mi 87), déclaration des héritages d'Henry-Anne de Névet, 1682. – Arch. dép. Finistère, A 88, p. 17-18.

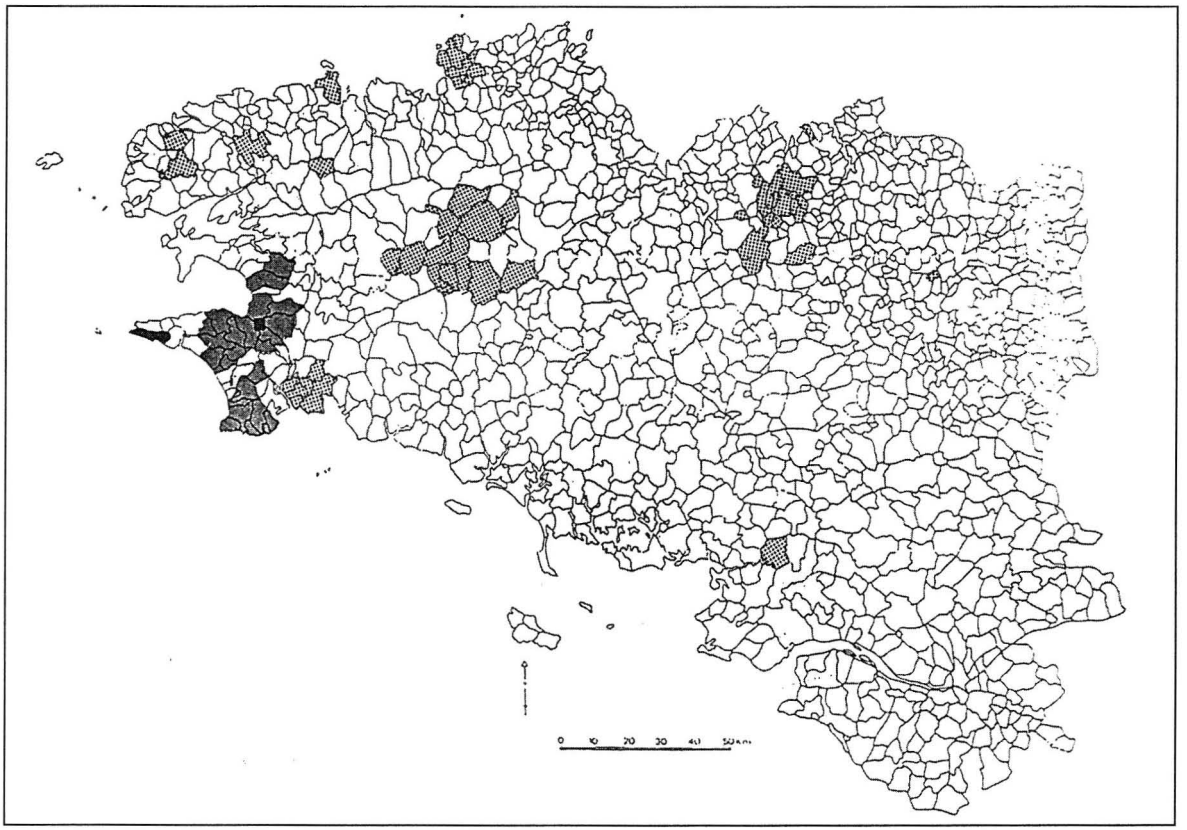

Fig. 5. – La seigneurie de Névet.

Paroisses dans lesquelles est présent le marquisat de Névet.

Paroisses où sont présentes des seigneuries possédées par les sires de Névet.

Le fief de Pouldavid a une étendue moyenne. Outre Pouldavid, ses mouvances s'étendent sur Poullan, Plogoff, Plovan, Landudec, Mahalon, Primelin, Plogonnec et Plomeur[150]. La caractéristique principale du fief de Pouldavid réside dans la multitude des droits seigneuriaux. Avec l'essor du commerce local, puis national, voire international à la fin du Moyen Âge, à partir de la ria de Pouldavid, les seigneurs de Névet ont devancé cette économie florissante et ont institué une multitude de droits. Il suffit de consulter les termes de l'aveu de 1682[151],

[150] P. PEYRON, «Plogonnec», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVII, 1900, p. 24-55 (p. 28). – Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2033, aveux des seigneurs de Névet pour la seigneurie de Pouldavid, 1445, 1510, 1640, 1700.

[151] Arch. dép. Finistère, A 88, ville de Pouldavid, p. 15-35. – Arch. dép. Loire-Atlantique, B 660, fol. 16, publications préalables à faire pour la création et la translation des foires de Pouldavid, 1671-1675.

repris par celui de 1778, pour en apprécier la teneur. Dans la paroisse de Poullan, les droits de Névet recouvrent le bourg et havre de Tréboul.

À travers quelques toponymes, il semblerait que l'origine de cette seigneurie soit liée à une ancienne fortification[152].

Tout au long des XVe et XVIe siècles, le commerce maritime lié à la ria de Pouldavid ne cesse de s'accroître et trouve son apogée à la fin du XVIe[153]. On constate donc que la possession de cette seigneurie procurait aux seigneurs de Névet de substantiels revenus, bien plus considérables que ceux de leur propre fief de Névet. Mais cette prospérité cesse après 1597, lors du sac et de la destruction de Pouldavid par le brigand La Fontenelle. Les propos du barons de Névet semblent exagérés lorsqu'il écrit que La Fontenelle pilla et brûla toute la ville[154]. Totale d'après l'aveu, cette destruction, qui n'affecta sans doute que les biens et les attributs seigneuriaux, sonne tout de même le glas de Pouldavid qui ne put se relever totalement de ce coup dur[155].

c) La seigneurie de Lézargant, en Plonévez-Porzay

Cette seigneurie est un fief modeste qui couvre la paroisse de Plonévez-Porzay et la ville de Locronan. Le fief détient 13 manoirs et 30 villages[156].

d) La seigneurie de Lessac, en Plobannalec

Cette seigneurie de Lessac est probablement la dot de Jeanne de Pont-l'Abbé, mariée vers 1350 à Hervé IV de Névet .

Dans son aveu de 1644 , Jean de Névet se déclare «chevalier seigneur baron de Névet, chastelain de... Lessac...[157]». Relevant du seigneur de Guémené (les Rohan) et des barons de Pont-l'Abbé, cette modeste seigneurie possède quelques biens dans les paroisses de Plobannalec, de Loctudy, de Penmarch, et de Tréoultré[158].

e) La seigneurie de Trégonguen, en Pouldreuzic

La haute justice de Trégonguen était la dot de Claude de Guengat, mariée en 1535 à Jacques Ier de Névet. Les audiences se tenaient à Pouldavid[159]. La seigneurie se compose de 17 manoirs et 40 villages disséminés dans les paroisses de Pouldreuzic, de Plovan, de Plozévet, de Lababan et de Landudec[160].

f) Seigneurie de Lespervez, en Plonéour-Lanvern

Cette petite seigneurie est l'héritage de Jeanne de Lespervez, mariée en 1429 à

---

152 L'aveu de 1682 mentionne un verger nommé «Liors ar sal» (p. 26) mais également une autre parcelle nommée «autre emplacement et murailles» (p. 39). Le toponyme «murailles» est aléatoire et peut désigner un mur de clôture. Par contre *ar zal*, «le château», désigne très précisément une fortification. Cela est également confirmé par le cadastre communal de Pouldergat, 1829, section A, dite de Pouldavid, qui nomme la parcelle n° 854 *Parc an tour*, «le champ de la tour». On retrouve par ailleurs le toponyme *Ar Zal* au Juch pour nommer l'ancien château fort des barons du Juch.

153 C. GOUJON, «Saint-Jacques de Pouldavid», *Mémoire de la ville*, Douarnenez, t. XII, 1990, p. 7-26 (p. 15-17). – M. MAZÉAS, *Ploaré, une église bretonne du XVIe siècle entre terre et mer*, Douarnenez, 1984, p. 15-17.

154 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 9 r°. Cette année-là, «le nommé La Fontenelle, ennemi capital de cette maison et famille tenant le parti de la Ligue, se jeta dans le fort de l'île Tristan, fief dudit seigneur de Névet, [...] lequel prenant avantage de cette minorité et faiblesse de cette famille, pilla toute la ville de Pouldavid, en exila les habitants et la démolit entièrement jusqu'aux halles, moulins, prison et patibulaires, et en fit emporter tous les matériaux audit fort, même du quai et havre pour s'y fortifier, ce qui resta le fit brûler et n'y laissa que les vestiges.»

155 Entretien avec J. Peuziat, 4 avril 1999. Je le remercie vivement pour ses conseils.

156 Arch. dép. Finistère, A 88, p. 174-192 ; 34 J, fonds Le Guennec, Plogonnec, aveu de 1778.

157 *Ibid.*, 1 G 156, fol. 1 r°.

158 *Ibid.*, A 88, p. 134-135.

159 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions...», art. cité, t. LVII, 1930, p. 116-117.

160 Arch. dép. Finistère, A 88, p. 135-174.

Hervé VI de Névet. Le fief consiste en 4 manoirs et 11 villages dans les paroisses de Plonéour-Lanvern et Plomeur[161].

g) Autres membres de la seigneurie de Névet

Les seigneurs de Névet possèdent des droits dans la cité de Locronan[162] ; 3 manoirs et 15 villages en Cast et Quéménéven[163] ; 4 manoirs et 23 villages en Pouldergat[164] ; 1 manoir et 17 villages en Ploaré[165] ; 1 manoir et 2 villages en Beuzec-Cap-Caval[166] ; 1 village en Meilars[167] ; 1 village en Plogoff[168] ; 2 manoirs et 4 villages en Guengat[169] ; 5 manoirs en Dinéault[170] ; 1 manoir en Plomodiern[171].

5) Unification des fiefs

Après des lettres de 1652, le roi de France délivre, en mai 1680[172], de nouvelles lettres patentes en faveur de Louis du Breil de Pontbriand, tuteur du seigneur de Névet. Cette réunification comprend six principaux fiefs : Pouldavid en Pouldergat, Trégonguen en Pouldreuzic, Lessac en Plobannalec, Lesperbé en Plonéour-Lanvern, Lézargant en Plonévez-Porzay et Névet en Plogonnec. Il est probable que, de la sorte, le roi de France ne fait que régulariser la situation car, dès 1665, René II de Névet porte déjà le titre de marquis de Névet. À partir de 1719 et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les livres de comptes de la seigneurie mentionnent également le titre de *comte* de Névet[173].

Les autres seigneuries possédées par les sires de Névet

Mis à part le marquisat, les seigneurs de Névet possèdent d'autres fiefs situés en Cornouaille et dans les autres évêchés bretons. L'acquisition de nombreuses seigneuries résulte d'une habile politique matrimoniale. Au XIIIe siècle, une alliance avec les barons de la Roche-Bernard, famille très ancienne, leur apporte la ville et seigneurie de Pouldavid. Au XIVe siècle et dans la première moitié du XVe siècle, les Névet s'allient avec des familles locales (Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Juch, Lespervez) afin de compléter leur réseau d'alliances et aussi d'accroître leurs domaines autour de Plogonnec. Dans la seconde moitié du XVe siècle, les sires de Névet entrent dans une politique d'expansion hors de la Cornouaille. L'alliance avec les Kerhoent leur permet de s'implanter dans le Léon. Au XVIe siècle, les seigneurs de Névet se convertissent au protestantisme. Du fait des guerres de la Ligue, ils s'allient avec d'autres familles protestantes (Guengat, d'Acigné). Les Guengat complètent les possessions de Névet à l'ouest de Quimper. Par contre, les sires

---

161 *Ibid.*, A 88, p. 127-134.

162 *Ibid.*, A 88, même aveu. – J. GALLET, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, 1992, p. 289.

163 Arch. dép. Finistère, A 88, p. 193-199.

164 *Ibid.*, A 88, p. 35-48.

165 *Ibid.*, A 88, p. 49-60, p. 201.

166 *Ibid.*, A 88, p. 124-125.

167 *Ibid.*, A 88, p. 126.

168 *Ibid.*, A 88, p. 127.

169 A. BOZEC, *Étude d'un groupe héraldique...*, *op. cit.*, p. 153. – L. LE GUENNEC, *Vieux souvenirs bas-bretons*, Quimper, 1938, p. 258. – Arch. dép. Finistère, A 88, p. 200-201.

170 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1134. – A. BOZEC, *Étude d'un groupe héraldique...*, *op. cit.*, p. 152-153.

171 ID., *ibid.*, p. 153.

172 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 87, lettres royales pour l'augmentation des terres de Névet, ressort de Quimper, mai 1680 ; confirmation des foires de Pouldavid, et augmentation de la seigneurie de Névet, 1652. L'augmentation du fief de Névet en 1680 est au fol. CIIII.

173 Arch. dép. Finistère, 1 E 460 *bis*, rentier des biens et revenus de Monsieur le Comte de Névet, en la paroisse de Plogonnec, fait par ..., 4 juillet 1719. Plusieurs états des «receptes-dépenses» de la seigneurie, pour la période 1750-1790, reprennent également le terme de *comte de Névet*.

d'Acigné leur permettent de s'implanter dans l'évêché de Tréguier et pour la première fois dans celui de Rennes. Dans la première moitié du XVIIe siècle, nous retrouvons également une famille protestante (du Liscoët) qui leur donne des possessions dans l'évêché de Tréguier. La famille de Tréal, quant à elle, leur apporte des terres considérables dans l'évêché de Saint-Malo. La seconde moitié du XVIIe siècle voit l'aboutissement de cette politique d'expansion matrimoniale et trouve son apogée avec l'alliance de la famille Gouyon de Matignon. Alliance des plus éminentes car de haute noblesse : la femme de René II de Névet est fille de maréchal de France mais également petite-fille d'Éléonore d'Orléans de Longueville, elle-même apparentée au roi de France Louis XIV.

Nous ne détaillerons pas ici les seigneuries que possèdent les seigneurs de Névet en dehors de leur marquisat, mais en on trouvera ci-dessous la liste sommaire :

1) Évêché de Cornouaille

a) Ville de Quimper : les seigneurs de Névet possèdent une résidence dans la ville close ainsi que deux maisons dans le quartier de Locmaria[174].

b) Seigneurie de Poulguidou, en Mahalon : Poulguidou est possédé à l'origine par une famille du même nom, puis par la famille de Malestroit, seigneurs de Kaer, qui la transmet au début du XVe siècle aux sires de Névet[175].

c) Seigneuries du Mur, de Henvez et de Guériden, paroisses de Saint-Évarzec, de Perguet et de Clohars-Fouesnant : Le Mur est un bien de la famille de Coigny. Marie-Thérèse de Névet, veuve de Jean-Antoine, assure la gestion des biens pour le compte de ses enfants[176].

d) Seigneurie de Trouangle, en Duault : la seigneurie possède des biens dans les paroisses de Burthulet, Saint-Treffin, Botmel, Bonen, Plouguer, Carhaix, Trébrivan, Glomel, Duault, Carnoët, Motreff, Cléden-Poher et Kergloff[177] et ses revenus sont estimés à 4694 livres en 1796[178].

e) Seigneuries de Kerligonan et du Quélénec, paroisse de Kergloff : le ressort comprend des dépendances dans les paroisses de Kergloff, Maël-Pestivien, Motreff, Tréogan, Trébrivan, Carhaix, Plouguer-Carhaix et Landeleau[179].

f) Seigneuries du Plessix et du Rest, paroisses de Plévin et de Paule : vers 1650, elles sont la propriété de Jean III de Névet et de Bonaventure du Liscouet[180].

g) Seigneurie de Rosaret, paroisse de Trébrivan : elle s'étend dans les paroisses de Trébrivan, Carhaix-Plouguer, Cléden-Poher, Landeleau et Maël-Pestivien[181].

---

174 Arch. dép. Finistère, 1 Q 2798, partage des biens de la succession de la famille Franquetot de Coigny, 8 floréal an III (27 avril 1795). Les maisons de Locmaria apparaissent dans un état des biens de la marquise de Névet en date du 12 août 1775.

175 G. CONEN DE SAINT-LUC, «Notices paroissiales...», art. cité, p. 129-130.

176 Arch. dép. Finistère, 1 E 460 *bis*, aveu rendu à Marie-Thérèse de Névet par Guillaume Joseph Le Jadé pour les seigneuries du Mur, de Henvez et de Guériden, 23 décembre 1753. – J. ALLOUIS, *Saint-Evarzec d'hier à demain*, Bannalec, 1991, 2 vol., t. I, p. 49-53.

177 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1073, paroisse de Duault, aveu du lieu et manoir de Trouangle par Bonaventure du Liscouet, 16 février 1658 ; *ibid.*, B 1112, fol. 33, déclaration de Malo de Névet, 1678-1682.

178 Arch. dép. Finistère, 1 Q 2798, ventes des biens de la succession de la marquise de Névet par ses héritiers Franquetot de Coigny, 15 messidor an V (3 juillet 1797).

179 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1102, aveux collectifs de Malo de Névet, 1er juillet 1700. À cette date, Malo de Névet résidait au manoir de Kermabilio.

180 *Ibid.*, B 1124, paroisses de Pléguen et Paule : la terre et seigneurie du Plessix et du Rest vendue par Pierre de Lannion à son frère, Jean, en 1639. Les deux manoirs et leurs appartenances sont vendus pour la somme de 10 500 livres.

181 *Ibid.*, B 2417, fol. 97 v° et 98, hommage du 9 mars 1675.

h) Biens divers : Henri-Anne de Névet est propriétaire de divers biens dans les paroisses de Maël-Pestivien[182], de Landeleau et de Cléden-Poher[183].

2) Évêché de Saint-Pol-de-Léon

a) La seigneurie de Kergourléau, paroisse de Milizac : dot de Bonaventure du Liscouët, mariée avec Jean III de Névet[184], qui rend hommage pour la seigneurie en 1653[185]. Par la suite, le manoir et la seigneurie sont affé-agés[186]. La seigneurie se compose de plusieurs manoirs disséminés dans les paroisses de Milizac, de Guipronvel, de Plouguin, de Ploudaniel, de Saint-Méen et de Lampaul-Guimiliau[187].

b) La seigneurie de Kerhoent, Le Minihy-Léon en Saint-Pol-de-Léon : en 1452, Henri II de Névet épouse Isabelle, héritière de la branche aînée des seigneurs de Kerhoent. En 1533, Jacques de Névet vend la seigneurie à Hamon Barbier, seigneur de Kerjean en Saint-Vougay[188].

c) Ville de Morlaix : les seigneurs de Névet possèdent une rente sur un hôtel dans la ville close de Morlaix[189].

3) Évêché de Tréguier

Seigneurie de Launay, en Brélévenez : Élisabeth d'Acigné apporte la seigneurie de Launay lors de son mariage avec Claude Ier de Névet vers 1570[190]. Les dépendances sont situées dans les paroisses de Brélévenez, de Trégastel, de Servel, de Saint-Quay (Perros), de Pleumeur (Bodou), de Trébeurden et de Lannion[191].

4) Évêché de Saint-Malo

a) Seigneurie de Beaubois, en Bourseul : vers 1607, l'alliance de Jacques II de Névet avec Françoise de Tréal lui apporte plusieurs seigneuries dont le centre du fief était le château de Beaubois[192]. En 1697, le fief a le titre de baronnie[193]. La seigneurie est décomposée en 20 bailliages comptant au total environ 450 vassaux et tenanciers[194].

b) Seigneurie de La Ville-Provost, paroisse de Pléven : la seigneurie comprend des biens dans les paroisses de Pléven et de Tramain[195].

c) Seigneurie de la Roblinaye, en Bourseul : la Roblinaye est rattachée à Beaubois en 1680.

---

182 *Ibid.*, B 1121, fol. 61.

183 *Ibid.*, B 1204, fol. 226, autre arrêt déboutant Henri de Névet de certaines mouvances qu'il prétendait avoir à raison des manoirs nobles de Kerruniou et de Kerbaulet, 21 juillet 1687.

184 *Ibid.*, B 1012, paroisse de Milisac, aveu de Bonaventure du Liscouet et son mari, Jean de Névet (1637), Marie de Névet, veuve de René Le Rouge, seigneur de Trolain (1673), la marquise douairière de Névet (1722).

185 *Ibid.*, B 2417, fol. 349 r°, hommage de Bonaventure du Liscouet, 17 mai 1653.

186 Arch. dép. Finistère, 1 E 460 *bis*, aveu rendu par un vassal pour la seigneurie de Kerhourléau en Plouguin, 16 février 1734. La seigneurie est possédée par Marie-Joseph-Corentine de Névet.

187 *Ibid.*, 1 Q 2798, ventes des biens de la succession de la marquise de Névet, 15 messidor an V (3 juillet 1797).

188 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Listes des juridictions...», art. cité, t. XLI, 1914, p. 21.

189 Arch. dép. Finistère, 1 E 460 *bis*, échange de rentes avec Pierre Forget, 6 juin 1466.

190 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1670, 1678-1682.

191 *Ibid.*, B 1665, fol. 1-78, aveu par Louis du Breil de Pontbriand, 27 décembre 1680.

192 *Ibid.*, B 1330, Henri de Névet, seigneur des fiefs de Beaubois, est débouté des prééminences qu'il prétendait avoir dans l'église de Saint-Maudé, 1684-1685 ; *ibid.*, B 2184, aveu de Malo de Névet pour la terre et seigneurie de Beaubois, 1699 ; *ibid.*, B 319, vérification de l'aveu de Beaubois présenté par Bonaventure du Liscouet, dame de Névet, 1659.

193 Arch. dép. Finistère, 1 E 460 *bis*, aveu d'Henri-Anne, *marquis* de Névet, Pouldavid, Lézargan, Trégonguay, Lessac, *baron* de Beaubois, de la Roblinay, *chastelain* de Launay en Brélévenez, *seigneur* de Kerligonan, Lesquélénec, Kervidan, le Breuil Varanne et autres, 1er avril 1687.

194 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2184 ; 1317, fol. 63-190 ; B 1283.

195 *Ibid.*, B 2410, fol. 306, aveu par Françoise de Tréal, dame douairière de Névet, 10 mai 1618.

d) Seigneurie de Plessix-Gautron, en Sévignac : elle se compose de 3 bailliages distinctifs et de 9 bailliages déjà comptabilisés dans Beaubois[196].

e) Seigneurie de l'Escoublière, paroisse de Caulnes : la seigneurie est nommée par Potier de Courcy dans son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* et par G. de Carné[197].

f) Seigneurie de la Marche, paroisse de Saint-Briac : la seigneurie est acquise par Bonaventure du Liscouët en 1652[198].

g) Diverses rentes : dans la paroisse de Mégrit[199].

5) Évêché de Rennes

Seigneurie de Verger-au-Coq, paroisse de Saint-Germain-sur-Ille : elle est mentionnée par Colbert de Croissy en 1665 et par Potier de Courcy dans son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*[200].

6) Évêché de Nantes

Seigneurie de la Grée, en Nivillac : Potier de Courcy mentionne cette seigneurie comme possession de Névet[201].

Prééminences des seigneurs de Névet dans l'évêché de Cornouaille

1) Cathédrale de Quimper

Les seigneurs de Névet sont vassaux, non seulement du duc de Bretagne, mais des évêques de Cornouaille pour la seigneurie patrimoniale de Névet en Plogonnec. À ce titre, ils ont le privilège de porter la chaise de l'évêque lors des entrées solennelles du nouvel évêque de Cornouaille dans sa ville et cathédrale de Quimper. Pour cela, ils sont assistés par trois autres vassaux qui sont, au XVe siècle, les seigneurs de Guengat, de Botigneau et du Quélennec. Deux procès-verbaux nous sont conservés : l'entrée de Guy du Bouchet en 1480 et celle de Raoul Le Moel en 1493[202].

Ce privilège de la famille de Névet se retrouve également au fronton du grand portail de la cathédrale. Au centre et en supériorité, le lion des Montforts assis, coiffé d'un casque. Il tient de sa patte gauche l'écu de Jean V et de sa patte droite la hampe de la bannière de Bretagne. Le lion est entouré des blasons de sa femme et de leurs fils. Sous le lion des Montforts, nous retrouvons le blason des Névet. En dehors du fronton triangulaire, en haut à gauche, sont sculptées les armoiries des sires de Névet. Leur blason est sommé d'un léopard pour cimier et un double cartouche portant leur devise bretonne *Perag* (Pourquoi ?[203]).

R.-F. Le Men cite également une prééminence des sires de Névet sur le porche nord de la cathédrale. Mais cette assertion est erronée car ce blason, daté de 1424, appartient aux

---

196 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2111, bailliages de la Prévostaie, du bourg de Corseul, de la Hautière possédés par la fille de Christophe de Tréal, écuyer, seigneur de Plessix-Gaultron, laquelle a compris dans son aveu des bailliages dans les paroisses de Plélan, Trébédan, Saint-Mandé de Corseul, 1604.

197 P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial...*, *op. cit.*, t. II , p. 322 . – G. DE CARNÉ, *Les chevaliers bretons...*, *op. cit.*, p. 123. Le seigneur de l'Escoublière (Névet) assiste aux états de Bretagne à Rennes le 30 mars 1573.

198 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1283, paroisse de Saint-Briac, la terre et seigneurie de la Marche, possédée par Bonaventure du Liscouet, dame douairière de Névet et Beaubois, veuve du baron Jean de Névet, curatrice de leurs enfants (1652).

199 *Ibid.*, B 1317, sénéchaussée de Dinan, diverses rentes possédées par Henri de Névet, 1678-1685.

200 P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial...*, *op. cit.*, t. II , p. 322.

201 ID., *ibid.*, t. II, p. 322.

202 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire*, *op. cit.*, t. I, p. 846. – R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale...*, *op. cit.*, p. 148-151.

203 R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale...*, *op. cit.*, p. 208-211.

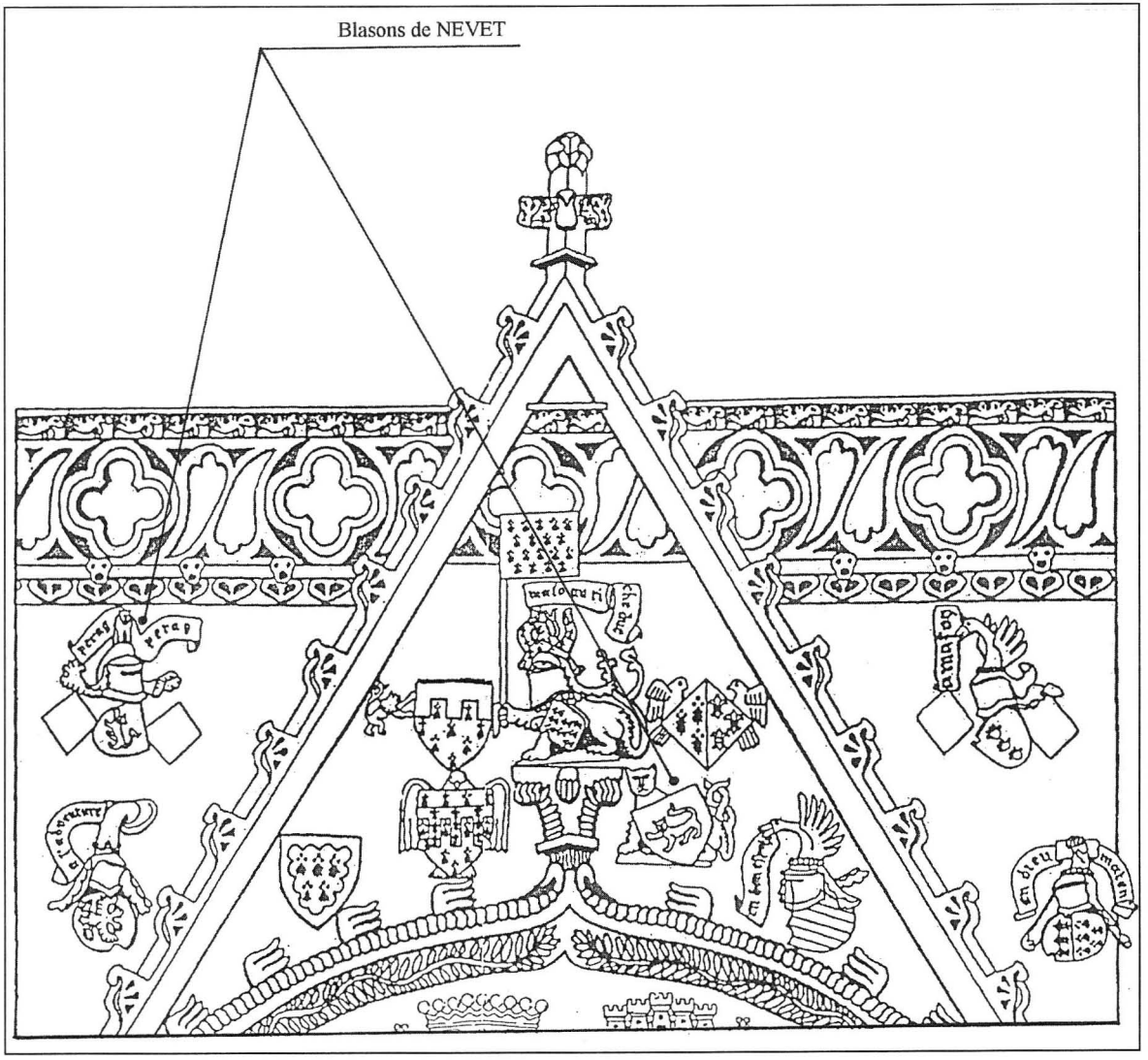

Fig. 6. – Quimper, *cathédrale Saint-Corentin*, grand portail occidental, première moitié du XVe siècle.
Blasons de Névet.

barons du Juch[204]. Erreur que confirme les cimiers surmontant les heaumes : Névet porte un léopard tandis que les sires du Juch portent un lion entouré de deux hampes fleurdelisées. Or c'est ce cimier que l'on retrouve ici.

Jusqu'à la fin du XVIe siècle, les barons de Névet possédaient une chapelle privative dans la chapelle dite de saint Corentin. Cette chapelle contient un enfeu des sires de Névet timbré de leurs armes. La chapelle est vendue par le chapitre de Cornouaille, le 4 octobre 1596, à Jean du Marc'hallac'h, chanoine de Cornouaille[205]. Cette vente doit être mis en relation avec la conversion de Claude de Névet au protestantisme. Cette conversion a provoqué la confiscation de la chapelle et le chapitre s'est ensuite empressé de revendre la chapelle à un ecclésiastique de la religion catholique. Un demi-siècle plus tard et après son retour à la foi catholique, Jean de Névet intente un procès au seigneur du Marc'hallac'h pour recouvrer la chapelle privative des Névet. Mais ce procès reste lettre morte et les seigneurs du Marc'hallac'h en resteront propriétaires jusqu'à la Révolution[206].

2) Couvent des cordeliers de Quimper

Les seigneurs de Névet possèdent une tombe familiale au couvent. Elle nous est connue par la mention : *...atque sepultum in sepulchro parentum suorum*[207]. L'origine des sires de Névet aux Cordeliers remonte à la deuxième moitié du XIVe siècle et la fréquence des inhumations permet de constater que cette tombe n'était pas la principale de la lignée. En effet, le nécrologe relate que seules trois générations de Névet y sont enterrées : Hervé III et sa femme, Tiphaine de Kaer, Hervé V et Jeanne du Juch, et enfin Hervé VI et Jeanne de Lespervez[208]. Il est probable qu'avant Hervé III, les sires de Névet sont enterrés dans leur chapelle privative de la cathédrale de Quimper. L'influence croissante des franciscains sur la noblesse cornouaillaise au cours des XIIIe et XIVe siècles fait qu'Hervé III de Névet est le probable fondateur du tombeau et le premier à s'y faire inhumer. Le mariage d'Hervé V de Névet avec Jeanne du Juch n'a fait que renforcer l'attachement des Névet envers le couvent car la famille du Juch était sans doute la famille cornouaillaise la plus proche des franciscains[209].

Hervé VI est le dernier seigneur de Névet à se faire enterrer aux Cordeliers aux côtés de sa femme, Jeanne de Lespervez, décédée en 1442. Or, à cette date, Hervé est aussi le fondateur et le premier prééminencier de l'église de Locronan. En 1444, le caveau est achevé car Hervé demande à y être inhumé. Après son décès, le 13 août de la même année, son corps est alors allongé dans le tout nouveau caveau des Névet à Locronan. Cette décision n'est pas du goût des cordeliers. Forts du premier testament d'Hervé de Névet qui avait consigné le souhait d'être inhumé auprès de sa femme, les moines ordonnent l'exhumation du corps et l'inhument dans le caveau de Quimper[210]. Cette victoire à la Pyrrhus n'est qu'éphémère et brise net les affinités entre le couvent et les bienfaiteurs de Plogonnec. Hervé VI devient le dernier des Névet à se faire enterrer à Quimper. Après lui, toute la lignée de Névet est enterrée dans le caveau de Locronan.

3) Paroisse de Plogonnec

L'église de Plogonnec est un édifice en grande partie reconstruit au XVIe siècle, sauf

---

204 R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale..., op. cit.*, p. 216-217. – G. LE MOIGNE, «La baronnie du Juch», art. cité, p. 399.

205 R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale..., op. cit.*, p. 41-48.

206 ID., *ibid.*, p. 45.

207 J. TRÉVÉDY, «Ce qui reste...», art. cité, p. 111.

208 ID., *ibid.*, p. 110-111, n°s 92-97.

209 G. LE MOIGNE, «La baronnie du Juch», art. cité, p. 399.

210 J. TRÉVÉDY, «Ce qui reste...», art. cité, p. 111.

la tour qui est du XVIIe siècle[211]. Dans son aveu de 1644, Jean de Névet se déclare seul prééminencier[212]. Les prétentions du baron de Névet sont un peu exagérées car, jusqu'à l'acquêt des fiefs de Quéménet et du Juch en 1649, les seigneurs de Névet n'étaient pas les premiers prééminenciers de l'église. À cette date, seuls les sires de Rohan et de Molac sont considérés comme premiers prééminenciers. L'aveu de 1682 ne détaille pas les prééminences de Névet[213]. L'aveu de 1778, par contre, mentionne l'historique des prééminences dans les moindres détails[214].

L'église de Plogonnec possède de très beaux vitraux du XVIe siècle où l'on aperçoit plusieurs donateurs de la maison de Névet[215].

4) Paroisse de Locronan

Locronan est une fondation des ducs qui s'inscrit parfaitement dans leur politique au XVe siècle. Les dates de construction nous sont connues : les premiers travaux datent de 1424 et doivent être terminés vers 1444, date à laquelle Hervé VI de Névet est enterré dans son caveau. La maîtresse vitre est posée vers 1480-1485 car, à cette date, François II de Bretagne réserve le produit d'un impôt à l'achèvement de l'église à laquelle il ne manque plus que la grande vitre[216].

Les seigneurs de Névet se déclarent également les premiers prééminenciers de l'église car ils se disent les fondateurs du bourg de Locronan et, de plus, ont fourni les matériaux pour construire l'église[217]. Dans l'aveu de 1682, il est simplement mentionné : «Tous les droits de prééminences, supériorité, et fondation après sa Majesté dans l'église paroissiale de Locrenan, ou il a lizière et ceinture [funèbre] dedans et dehors l'église, entre autre à la chapelle de saint Ronan [le Pénity] qui est à lui principalement[218].» L'aveu de 1778 donne quelques détails supplémentaires[219].

Datée de 1480-1485, la maîtresse vitre contient dans le côté droit une représentation d'un seigneur de Névet à cheval[220]. Construite par les seigneurs de Névet, la chapelle du Pénity renferme le cénotaphe de saint Ronan. Le tombeau est construit à l'emplacement présumé de la sépulture du saint. À la fin du XVe siècle, l'effigie du saint est sculptée dans une dalle de kersanton. Quelques années plus tard, celle-ci est surélevée et posée sur six anges employés comme piliers mais également comme cariatides porteuses de blasons[221]. Dans les blasons seigneuriaux, on retrouve surtout ceux du Juch et de Névet[222].

Le monument le plus intéressant et certainement le plus méconnu de l'église est le tombeau des sires de Névet. Construit en même temps que l'église, il est terminé ou presque en 1444, date à laquelle Hervé VI de Névet demande à y être inhumé. À partir de Jean Ier, mort en 1462, tous les sires de Névet se font enterrer à Locronan. Situé au milieu

---

211 M. DILASSER, *Locronan..., op. cit.*, p. 581-594.

212 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 4 r°.

213 *Ibid.*, A 88, p. 60-70.

214 *Ibid.*, 34 J, fonds Le Guennec, Plogonnec.

215 R. COUFFON-A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 248.

216 M. DILASSER, *Locronan..., op. cit.*, p. 568-577.

217 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 7 v°, fol. 8 r°.

218 *Ibid.*, A 88, p. 193.

219 *Ibid.*, 34 J, fonds Le Guennec, Plogonnec, aveu du 30 octobre 1778.

220 *Ibid.*, 1 G 156 fol. 8 r°, aveu de 1644 : «La représentation d'un seigneur de Névet, armé de toutes pièces, sa cotte d'armes sur son cheval enharnaché de son harnois de combat ; ledit seigneur ayant la cotte d'armes armoriée de ses écussons et armes qui sont *d'or au léopard morné de gueule*, tenant sa bannière en forme chargée de ses écussons et armes, qui est la marque que lesdits ducs, roy et reine le reconnaissaient vrai baron, banneret, et dès lors comme auparavant ils furent tenus et titrés barons, et depuis en cette qualité par tous nos rois, successeurs en tous mandats et ordres et par les cours souveraines».

221 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1170, fol. 211.

222 C. ESCHER, «Le tombeau de saint Ronan à Locronan», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXIX, 1912, p. 124-127.

du chœur face au maître-autel et proche du marchepied (aveu du 30 octobre 1778), l'entrée du tombeau est constituée de grosses dalles de pierre qui masquent la descente dans le mausolée. En septembre 1906, le caveau des marquis de Névet est redécouvert. Le monument semble intact mais a été violé à la Révolution. Les tombes vidées, seuls quelques restes humains gisaient à terre. Tous les ornements du monument sont alors sortis ainsi que quelques pierres sculptées qui avaient échappé au burin révolutionnaire. Celles-ci sont alors collectées et replacées dans un des enfeux de l'église, place où elles sont encore actuellement. Ces pierres faisaient partie des tombes de Jean III (†1646), de René II (†1676), du cœur de Henri-Anne Ier (†1699) et celui de sa mère Anne Gouyon de Matignon (†1699)[223]. L'église possède également une lame sculptée en kersanton que Louis Le Guennec décrit comme étant la «monumentale tombe en marbre noir» martelée à la Révolution[224]. Cette lame représente un cœur divisé en quatre parties (blasons) surmonté d'un autre blason. De chaque côté de la dalle figurent également deux blasons. Cette pierre est, semble-t-il, la pierre tombale d'Henri-Anne de Névet et d'Anne Gouyon de Matignon, tous deux décédés en 1699. Cette dalle est située à gauche de la maîtresse vitre dans le chœur. En 1956, lors de la réfection générale du pavage de l'église, le tombeau des Névet fut à nouveau ouvert[225].

5) Ville de Pouldavid, paroisse de Pouldergat

L'église actuelle date des XIVe-XVIe siècles. Des transformations ajoutent au XVIIIe siècle le porche nord et au XIXe siècle la chapelle nord pour des raisons de symétrie avec celle du sud qui est ancienne chapelle seigneuriale[226].

Dans son aveu de 1644, Jean de Névet mentionne qu'il est «fondateur et premier prééminencier en l'église Saint Jacques dudit Pouldavid[227]». Le 27 mai de la même année, il acquiert dans l'église «une tombe du côté de l'Epître du grand autel de Pouldavid[228]». Dans l'aveu du 4 décembre 1682, il est dit que «le seigneur de Névet est le seul supérieur et fondateur y ayant tous droits d'enfeu, banc, lizières, armes aux vitres et en bosse[229]».

Datée des années 1470-1490, la maîtresse vitre est entièrement réservée aux seigneurs de Névet. Ils ont autorisé uniquement les seigneurs du manoir de Kervern à apposer leurs armes dans la fenêtre absidiale mais au-dessous de celles de Névet[230]. Dans le haut de la maîtresse vitre, un seigneur de Névet et sa dame sont représentés comme donateurs. Ils sont présentés par saint Jean et Marie (Jean II de Névet ?)[231].

6) Autres prééminences

Eglise de Pouldreuzic : fondateur et premier prééminencier à cause de sa terre de Trégonguen[232]. Plonévez-Porzay : église paroissiale et chapelle Sainte-Anne-la-Palud, fondateur et premier prééminencier dans les deux édifices[233]. La chapelle de Sainte-Anne-la-Palud possède deux blasons de Névet dans

223 Abbé HORELLOU, *Kerlaz..., op. cit.*, p. 186-190. L'abbé Horellou a pris quelques liberté lorsqu'il retranscrit les inscriptions.

224 Arch. dép. Finistère, 34 J, fonds Le Guennec, Locronan. – L. LE GUENNEC, *Nos vieux manoirs à légendes : Cornouaille, Léon, Tréguier*, Rennes, rééd. La Découvrance, 1995, p. 66.

225 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIII, 1956, p. XIV.

226 C. GOUJON, «Saint-Jacques de Pouldavid», art. cité, p. 9-11.

227 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 3 v°.

228 Archives privées, manoir de Kervern en Pouldavid, cité par C. GOUJON, «Saint-Jacques de Pouldavid», art. cité, p. 17.

229 Arch. dép. Finistère, A 88, p. 22.

230 C. GOUJON, «Saint-Jacques de Pouldavid», art. cité, p. 12, 17.

231 Renseignements transmis par M. Mazéas, 25 avril 1999.

232 Arch. dép. Finistère, 1 G 156, fol. 3 v°.

233 *Ibid.*, fol. 3 v°.

les vitraux. Mahalon : dans l'église paroissiale, les prééminences consistaient en plusieurs écussons aux armes de Névet[234].

*
* *

Plogonnec ne conserve plus guère de ruines des anciens châteaux qui ont fait sous l'Ancien Régime les grandes heures de la paroisse. Une fois l'illustre famille de Névet disparue, l'histoire semble s'être acharnée sur les vestiges de leur dernière résidence. Sitôt la famille éteinte, les démolisseurs n'ont guère attendu pour effectuer leur œuvre destructrice et l'ingrat travail de démantèlement du château seigneurial. Actuellement, seul demeure le tertre sur lequel se dressait jadis l'antique maison noble.

Peut-être issus des vicomtes du Faou, les sires de Névet n'ont pas attendu pour s'illustrer dans l'histoire de la Bretagne. Dès l'apparition du lignage dans la seconde moitié du XIIIe siècle, cette famille s'élève à un rang très honorable de la hiérarchie féodale en seulement deux décennies. Considéré comme prodigieux, ce cheminement se poursuit tout au long des siècles et la famille atteint son apogée à la fin du XVIIe siècle avec l'alliance de la famille Gouyon de Matignon, apparentée à Louis XIV.

Cette politique matrimoniale se découvre également dans la morphologie du fief de Névet. Comprenant seulement une partie de la paroisse de Plogonnec à la fin du XIIIe siècle, il ne cesse de se développer et atteint une trentaine de paroisses au XVIIe siècle. Cette gestion se confirme également à travers les honneurs : de simple seigneurie à l'origine, elle est titrée baronnie au XVIe siècle avant de se voir décerner le titre de marquisat au XVIIe siècle. En outre, cette politique d'alliances permet au fief de Névet de se compléter de nombreuses autres seigneuries. À la fin de l'Ancien Régime, son assiette couvre environ soixante-dix paroisses dans sa configuration finale.

À travers ces éléments, on se rend compte que les seigneurs de Névet occupaient à la fin du Moyen Âge un rang très honorable de la société féodale. En tant que seigneurs justiciers, ils étaient à la tête d'environ 1 200 exploitations et à peu près 120 manoirs et leurs dépendances.

Éteinte dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la famille de Névet se fond dans la non moins remarquable famille Franquetot de Coigny. Alliance très remarquable car la seigneurie de Coigny est érigée en duché en 1746 au profit de François de Franquetot de Coigny, maréchal de France. C'est son fils Jean-Antoine qui épouse en 1729 Marie-Thérèse, héritière de Névet.

---

234 G. CONEN DE SAINT-LUC, «Notices paroissiales...», art. cité, p. 130.

Résumé

Malgré son apparition tardive, la famille de Névet apparaîtrait comme un des plus anciens lignages de Cornouaille si le ramage des vicomtes du Faou est confirmé par ailleurs. Cela justifierait alors les alliances avec les familles de la Roche-Bernard et de Malestroit, alliances somme toute trop éminentes pour un lignage nouvellement apparu. Cela expliquerait également l'ascension fulgurante du lignage. Ascension qui transparaît également dans le «Livre des ostz» en 1294.

Très actifs durant les guerres de Succession de Bretagne, les Névet sont hésitants entre les partis de Blois et de Montfort. Après le pardon ducal de 1364, ils servent loyalement le duc de Bretagne. Cette loyauté est confirmée par les responsabilités qui leur sont confiées : capitainerie de Quimper, Conseil ducal, participation à des ambassades vers les rois de France et d'Angleterre. Après le rattachement de la Bretagne à la France, les Névet se placent tout naturellement au service des rois de France. Ils conservent la capitaine-

rie de Quimper au XVIe siècle et celle de Douarnenez pendant le conflit de la Ligue et au XVIIe siècle. À la fin de ce siècle, ils accèdent aux plus hautes charges militaires en obtenant la fonction de colonel du ban de l'évêché de Cornouaille et siègent à l'état-major en qualité de premier officier.

Cette réussite, tant familiale que militaire, se reflétait anciennement dans l'étendue de leur fief qui s'étendait dans soixante-dix paroisses avec ses annexes ; réussite que l'on devinait également à travers leur château de Lézargant. Agrandi au cours des siècles, l'édifice comportait dans son état final deux grands corps de logis et un pavillon. On ne conserve plus que la plate-forme soutenue par de hauts murs.

Abstract

Though it appeared fairly late, the Névet family appears to be one of the earliest lineages of Cornouaille, if the line of the viscounts of Le Faou is otherwise confirmed. This would then justify the alliances passed with the La Roche-Bernard and Malestroit families, obviously too eminent for a newly appeared lineage, and would also explain its dazzling progress, as evidenced in the 1294 *Livre des Ostz*.

Very active during the Wars of Succession, the Névet hesitated between the Blois and the Montfort parties. After the 1364 ducal pardon, they loyally served the duke of Brittany. This is indeed confirmed by the responsibilities they were entrusted with : the captaincy of Quimper, a place in the Ducal Council, embassies with the kings of France and England. After Brittany was united to France, the Névet naturally served the kings of France. They retained the captaincy of Quimper in the XVIth century and that of Douarnenez during the Ligue wars and the XVIIth century. At the end of the latter century, they were given the highest military charges by getting appointed to the function of colonel of the bishop of Cornouailles' ban and sitting at the latter's general staff as first officers.

This family and military success was then reflected in the size of their fief, which extended to seventy parishes and their *trèves*, and was also mirrored in the architecture of their castle at Lézargant. This residence was enlarged in the following centuries, and in its final state had two main buildings and a pavillion. Nothing is left of them, except a platform upheld by high walls.

Diverradur

Ma'z eus tro da gemer harp war ar brankad beskonted ar Faou, ha daoust ma n'eus ano euz tiegez an Neveded nemed diwezad anezi, bez e hellfe eñ beza unan euz al ligneziou kosa bro-Gerne. Skerroh e komprener neuze an dimeziou gand tiegeziou ar Roc'h-Bernez ha Malastred, dimeziou anezo gwall uhel evid tud euz eul lignez nevez deut. E-giz-se ivez e komprener perag eo savet ken uhel al lignez e ken berr amzer, eun araokadenn hag a verk deom ivez " Leor al Lu " e 1294.

Evito da veza bet oberiant e-pad brezeliou Herez Breiz, chom a ra an Neveded da vralla etre kostezenn Bleiz hag hini Monforz. An dug o veza pardonet, goude 1364 e vint leal dezañ. Se a dalvez dezo kaoud kargou uhel : kapitanouriez Kemper, perz e Kuzul an dug ha perz e-giz kannaded daved roueed Bro-Hall ha Bro-Zaoz. Eur wech staget Breiz ouz Bro-Hall, an Neveded a vo gwizien da roue Bro-Hall. En o herz ema, er XVI[ved] kantved e pad brezeliou ar Hevre kapitanouriez Kemper hag hini Douarnenez, hag heñvel a-hed ar XVII[ved] kantved. E diwez ar hantved-se e tapont an uhella kargou en Arme : koronal e bann eskopti Kemper ha penn-ofiser en etat-major.

Eur skeudenn euz an doare m'eo bet eet an traou da vad gand an Neveded e keñver tiegez hag arme eo ehonder an douarou a zo bet en o dalh war deg ha tri-ugent parrez. Eur brouenn all euz se eo kastell Lezargant. Kresket a gantved da gantved, daou bez savadur hag eur genkiz oa anezañ eur wech echu. Ne chom mui ken nemed al leurenn-doenn war mogeriou uhel.

La Bretagne sous la Restauration
Souvenirs romantiques et parfois romancés
d'après les lettres de Boucher de Perthes (1816-1825)*

par Pierre-Roland Giot

Lettre CDLXXX

Morlaix, 1er janvier 1819.

À M. de Marchangy.

Il faut, en toute chose, faire comme les bonnes gens ; aussi je commence par vous embrasser et vous souhaiter, à vous et à Mme de Marchangy, une bonne et heureuse année, accompagnée de plusieurs autres.

Vous avez dû recevoir, en novembre, quelques nouvelles feuilles sur les traditions bretonnes. Ces notes sont assez insignifiantes, mais elles prouvent au moins ma bonne volonté ; je vous les donne comme je les trouve.

Depuis, je n'ai pas fait grande récolte, et, faute de mieux, je vous envoie le récit d'une promenade à la foire. Comment s'appelait cette foire ? – Je l'ai oublié, mais elle se tenait dans un village, entre Landerneau et Brest, le jour de la Saint-Jean.

Parti la veille de Morlaix, vers onze heures du soir, la nuit était belle, la route couverte d'hommes, de femmes et d'enfants qui se rendaient à Saint-Jean-du-Doigt, église à trois lieues au-dessus de Morlaix et dont le pèlerinage est célèbre. Beaucoup de ces pèlerins venaient de plus de vingt lieues. Quelques groupes chantaient des psaumes. D'autres marchaient silencieusement deux à deux. Le plus grand nombre criait, riait, courait, et folâtrait. Il était alors minuit. Pendant plusieurs lieues, cette bruyante procession ne cessa pas. Mes chevaux, qui sont très-vifs, en perdaient la tête.

Au soleil levant, j'arrivais à la campagne où j'étais invité. Elle est sur les bords de l'Élhorn, vulgairement nommé la rivière de Landerneau. Le maître du logis était encore couché ; je ne le réveillai point. J'étais fatigué ; je profitai de l'occasion pour faire comme lui, et dormir quelques heures.

Au déjeuner, je trouvai une belle compagnie de dames brestoises et d'officiers de marine, venus comme moi pour la solennité du jour : la Saint-Jean.

Cet excellent saint, en outre de ses autres mérites, a sans doute celui de protéger les transactions commerciales, et notamment celles qui concernent les bêtes à cornes, car le jour de sa fête est presque partout celui d'un marché aux vaches ou d'une foire aux bœufs. On compte, seulement dans l'arrondissement

* Deuxième partie. Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1998, p. 313-349.

de Landerneau, une douzaine de ces fêtes ou foires de la Saint-Jean : c'est autant qu'il a eu de têtes, car vous savez qu'il en existe encore douze, toutes authentiques et également renommées pour leurs miracles.

Nous n'avions donc, en fait de foires et de fêtes, que l'embarras du choix ; mais c'est à la plus voisine que nous allions. Elle avait lieu sur l'autre rive[1], et, faute de pont, nous prîmes un canot.

En débarquant, je vis la foule rassemblée autour d'une fontaine. Chacun s'approchant de la source, faisait le signe de la croix, prenait de l'eau et s'en frottait les yeux. Comme cette eau guérit toutes les maladies et, ce qui est non moins précieux, en préserve pour toujours, nous profitâmes de l'occasion pour nous assurer à tout jamais une parfaite santé. Je vous dis cela, afin de vous éviter la peine de me la souhaiter.

En quittant le rivage, nous fûmes bientôt en face de l'église. Une petite partie de la foule avait pu seule y trouver place ; le reste était assis sur l'herbe, autour de l'édifice, et dans un grand recueillement. On prêchait, et quoique personne ne pût entendre, chacun n'en semblait pas moins écouter.

La grande majorité de cet auditoire se composait de femmes. Quelques hommes seulement se montraient hors des groupes.

Les vêtements de ces femmes, tous semblables, étaient d'un rouge pourpre. Les bas mêmes étaient de cette couleur. Leur tête, couverte d'un linge blanc simulait assez bien la guimpe des religieuses. Des rubans jaunes ou bleus bordaient leurs corsets. Malgré la chaleur, ces vêtements étaient de laine, et l'on remarquait qu'elles portaient trois ou quatre jupons les uns sur les autres : c'est le grand luxe des paysannes. Toutes étaient assises et silencieuses. Leur costume bizarre, ces couleurs éclatantes et qui tranchent sur la verdure, formaient un coup-d'œil singulier, et qui avait quelque chose d'original.

À quelques pas de là, la scène changeait : on retrouvait le spectacle ordinaire des foires. Des marchands invitant les chalands ; des bateleurs faisant des tours de passe-passe. – Plus loin, des tables étaient dressées. Les hommes buvaient et fumaient ; leurs femmes, la pipe à la bouche, leur tenaient compagnie.

Au milieu de la place, un charlatan vêtu d'une sorte de robe de moine, montrait des marionnettes représentant la vie d'un saint. Chaque fois qu'il en prononçait le nom, il ôtait son chapeau, et la foule, d'un bout à l'autre de la place, l'imitait dévotement. Le nom du saint revenant à chaque instant, le mouvement des chapeaux était continuel. Quand le bienheureux parut en personne, les autres marionnettes s'agenouillèrent. Les spectateurs firent comme elles.

Le long de tous les sentiers qui conduisent au champ de foire, on voyait, dans la grande tenue de leur profession, c'est-à-dire aussi sales, aussi délabrés, aussi nus que possible, des bandes de mendiants exposant aux regards leurs maux vrais ou supposés. Ce cortège fait ici partie obligée de toutes les réunions publiques. Partout on retrouve les mêmes moyens d'imposer un droit sur la commisération, et les mêmes mains pour le prélever, car ces mendiants, vrais cosaques de la civilisation, se transportent d'un point à un autre avec une célérité incroyable.

Le père ou chef de bande est agenouillé ; les aides ou les enfants sont à ses côtés, étendus pêle-mêle. On manœuvre dans un rayon donné, pour ne pas empiéter sur le terrain d'un confrère, ce qui amènerait une rixe. La mère surveille leur mouvement ; elle l'active ou le ralentit, selon la circonstance ou le plus ou moins de probabilité du succès, quand il s'agit de poursuivre un récalcitrant ou quelque passant qui s'éloigne sans payer le tribut.

---

[1] Il s'agit de Saint-Jean en Plougastel-Daoulas.

Ces vagabonds, très-robustes pour la plupart, ont en général une figure hideuse, et leurs enfants sont non moins laids que leurs pères. Ils ont une physionomie qui leur est propre : c'est un ensemble d'astuce, d'audace, de bassesse, et de quelque chose encore qu'on ne peut définir, mais qui répand sur tous un caractère frappant de ressemblance.

L'instinct de la mendicité est inné chez ces enfants ; on croirait qu'ils sont venus au monde en tendant la main. Ils apprennent avec une célérité vraiment effrayante, tout ce qui tient à l'art de forcer l'aumône par l'importunité et l'astuce : avant de pouvoir marcher, avant de savoir parler, ils savent mendier ; et ils supportent avec une résignation merveilleuse tout ce qui tend à ce résultat. Les souffrances alors ne sont rien pour eux, ils resteront jusqu'au soir dans la position qu'on leur aura fait prendre le matin. Peut-être aussi craignent-ils une correction plus douloureuse encore.

C'est toujours en bas-breton que les pères mendiants implorent la pitié, et en faisant un tel bruit qu'on les entend d'un quart de lieue. Ils crient ainsi des journées entières, et ceci à peu près toute l'année.

Ce n'est pas seulement dans ces foires qu'ils exploitent le public et usent de ces moyens coercitifs : à Morlaix, ils parcourent les rues en poussant des gémissements véritablement insupportables.

Quand ils veulent faire contribuer les habitants d'une maison, ils s'arrêtent devant la porte, ou entrent dans la cour si elle est ouverte ; ils s'y installent, s'y asseient ou s'y couchent. Alors commencent des plaintes, des sanglots, des hurlements dont vous n'achèterez le terme que par un don convenable et en rapport avec le mal qu'ils se sont donné, et le temps qu'ils ont employé à vous amener là. Le pain ne les satisfait pas toujours, et beaucoup ne reçoivent l'impôt qu'en argent.

La nuit ne vous sauvera pas de cette persécution : ils envoient leurs enfants qui se couchent sur le seuil, ou s'appuient sur un contrevent du rez-de-chaussée où ils aperçoivent de la lumière. Là ils commencent à chanter ou à pleurer, et ils ne finiront pas que vous ne leur ayez donné. J'en ai vu persister ainsi trois heures durant. Si vous cédez, ils reviendront tous les jours. Plusieurs propriétaires ont été obligés d'abandonner le soir leur rez-de-chaussée, où tout repos, comme toute conversation, devenait impossible. S'ils s'y couchaient, ils s'y rendaient sans lumière et en gardant un grand silence.

Ces mendiants de profession, population nomade, sont les véritables tyrans du pays. Maîtres des villes (Brest excepté), rois des campagnes, ils y règnent en despostes. Comment les souffre-t-on ? – Comme on souffre tout : par habitude. Cela a toujours été ; dès-lors nul ne doute que ce ne doive toujours être. Parler à un Bas-Breton de la suppression de la mendicité, c'est lui parler d'un voyage dans la lune. Il lève les épaules, vous regarde comme un songe creux, et ne vous écoute plus. Aussi ai-je renoncé à les convaincre, et mon ambition se borne à trouver un moyen, non pour empêcher la mendicité, puisqu'on l'aime tant ici, mais pour amener les mendiants à crier moins fort et moins longtemps. Le public y gagnera, et eux comme le public, car en se donnant moins de peine, ils nous causeront moins d'ennui.

Au surplus, ce que les mendiants font aux riches, ceux-ci le font au bon Dieu, et quand ils en veulent obtenir un don ou une grâce, ils croient aussi l'emporter à force de l'ennuyer. À la fin de cet été, des troupes de campagnards, ivres pour la plupart, couraient la ville en hurlant et psalmodiant je ne sais quoi. On m'a dit que c'était pour obtenir de la pluie. Hier, j'ai entendu les mêmes beuglements : c'était pour avoir de la sécheresse.

Je n'ai pas besoin de vous dire que nos curés ne paraissent pas à ces promenades

accompagnées de grimaces, qui tiennent plus des bacchanales que d'autre chose. Ce n'est pas le seul cas où j'aie entrevu quelque reste du paganisme dans les faits et gestes de nos bons Armoricains.

*

* *

Lettre CDLXXXI

Morlaix, 18 janvier 1819.

À ma mère.

Les détails de votre bal du jour de l'an sont déjà parvenus ici par les dames de Lanigou[2], qui en ont donné des nouvelles à leurs amies de Morlaix. Cela m'a fait savoir qu'Abbeville est toujours de bonne humeur.

Nous avons également ici beaucoup de soirées dansantes ; mais l'usage de faire danser par carte et sans qu'on puisse choisir sa danseuse, les rend assez tristes. On a été obligé, à Morlaix comme à Brest et dans quelques autres villes, de prendre ce moyen pour en finir avec les duels qui étaient la conclusion ordinaire de toutes les fêtes, car nos jeunes Bretons, avec leur froideur apparente, ne perdent jamais une occasion de ferrailler. Le fils d'un de nos premiers magistrats s'est fait tuer à Rennes, il n'y a pas quinze jours. Son père, tout désespéré qu'il était, a été obligé de convenir qu'il n'avait que ce qu'il méritait, et n'a pas voulu qu'on exerçât de poursuites.

Voici la cause de sa mort : il avait parié de donner un soufflet au premier officier qu'il rencontrerait. Il gagna son pari ; mais le lendemain, l'officier le tua. Ce malheureux garçon, qui n'avait pas vingt et un ans, était à son quinzième ou seizième duel. Il avait tué ou estropié cinq à six personnes. [...]

Pour en revenir à nos bals, la maîtresse de la maison, dans l'intervalle d'une contredanse à une autre, fait sa distribution de cartes, ce qui n'est pas une petite besogne lorsque le bal est nombreux. Aussi, dans ce cas, prend-elle des aides-de-camp. La distribution faite, chacun cherche sa danseuse. A-t-il un roi, c'est avec la dame de la même couleur qu'il doit danser. A-t-il un valet, c'est avec le dix. A-t-il le neuf, c'est avec le huit ; et ainsi de suite. Mais il arrive que si la dame voit venir un roi qui lui déplaît, elle cache sa carte, et voici un roi sans reine.

Il est vrai qu'il y a des danseurs qui prennent leur revanche et qui, sans scrupule, laisseront une femme sur sa chaise. Malheur à eux si elle s'en aperçoit : la Bretonne n'oublie guère ce qui la blesse. Il en résulte que cette mesure d'ordre devient parfois une cause de désordre et de rancune.

Pour achever de rendre maussades les soirées de danse, on y a proscrit la valse, qui est regardée ici comme hérétique. On y supplée par ce qu'on appelle *la hongroise*, sorte de sauteuse, valse bâtarde, dont le moindre inconvénient est d'être disgracieuse. La valse étant un péché mortel et un cas réservé, la hongroise, sa rivale, est devenue presqu'une bonne œuvre, et, en cette qualité, elle est protégée par l'Église. Malgré cela, et peut-être à cause de cela, bien des hommes et quelques femmes lui ont déclaré la guerre, et m'ont pris pour leur auxiliaire.[...]

Au surplus, malgré la hongroise et les danseuses à la carte, on s'amuserait assez bien ici, si l'on savait s'entendre un peu mieux. Mais les souvenirs de la Révolution, la morgue et les préjugés d'un côté, l'entêtement

[2] Il y a un Lanigou en Ploujean, un autre en Plougasnou. Il y avait une famille Drillet de Lanigou (en Taulé) dont plusieurs membres avaient exercé des fonctions à Morlaix au XVIIIe siècle («un contrôleur de la communauté de ville de Morlaix en 1702 ; un bailli de Morlaix en 1750 ; un contrôleur à la chancellerie en 1779», P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Mayenne, 4e éd., 1970, t. I, p. 347).

et les commérages de l'autre, rendent la fusion des deux sociétés presqu'impossible, et la ville n'est pas assez peuplée pour être gaie en deux volumes.

*
* *

LETTRE CDLXXXV

Morlaix, le 25 janvier 1819.

À M. G. d'Hermilly, à Paris.

Vous recevrez par la diligence, mon cher ami, à la garde de Dieu et bien conditionné, un paquet contenant :

1° Une comédie en cinq actes et en prose, à l'adresse de Michelot, rue de Richelieu, 35.

2° Deux livres de tabac à celle de M. de Châteauneuf, commandeur de Malte et autres lieux, rue du Mont-Blanc, hôtel de la Paix, 17.

3° Une bourriche de six bécasses, deux langoustes et un saumon pour vous faire une salade. Les langoustes et le saumon se prennent le matin à jeun, infusés dans du vin blanc. Les médecins de ce pays prétendent que c'est souverain pour l'estomac.

Quant aux bécasses, bien des gens les mangent à la broche, s'ils ne les préfèrent en salmi. Vous y réfléchirez. [...]

*
* *

LETTRE CDLXXXVII

Morlaix, le 24 février 1819.

À M. de Marchangy.

Je vous ai parlé des hommes bretons ; il faut que je vous dise un mot des animaux : ils ont aussi leurs caprices et leurs superstitions.

On fait grand commerce de chevaux en Basse-Bretagne, surtout dans le département du Finistère. Les foires les plus célèbres sont celles de La Martyre, du Folgoat, de Morlaix, etc. On y voit réunis deux à trois mille chevaux, presque tous de l'âge d'un an à trois. Parfois ces chevaux qui semblent calmes et paisibles, sont saisis tous ensemble, au même instant, d'une sorte de vertige. Leur prunelle devient étincelante ; ils frémissent, ils ne reconnaissent plus la voix de leurs maîtres. Dans leurs efforts désespérés, ils brisent leurs liens, et ce champ si tranquille prend tout-à-coup l'air d'un champ de bataille, ou plutôt d'une assemblée de fous. Les hommes, et ce qui est plus étrange, les animaux y semblent avoir perdu la tête. Ne sachant plus où ils vont ni où ils veulent aller, ils se heurtent contre les passants, contre les arbres, contre les murs, et ceux même dont l'écurie est proche en ont oublié le chemin. Dans cette bagarre, il y a toujours, comme on peut le croire, bien des blessés, et les paysans ne s'en consolent pas lorsque ce sont leurs animaux. Quant aux hommes, passe.

Quelle est la cause de cette panique ? – On l'ignore. Les uns disent que c'est du foie de loup séché, pulvérisé et jeté en l'air. Les autres, qu'une mouche énorme traverse l'atmosphère et fait entendre un bourdonnement sinistre. Le plus grand nombre veut que ce soit l'œuvre des sorciers réunis pour dévaliser les chrétiens, ce qui serait possible, vu la grande quantité de bourses qui ne se retrouvent plus après ces mêlées.

Quelques-uns enfin prétendent que les trépassés ont apparu aux étalons pour les fouailler, parce qu'ils n'aiment pas leurs hennissements. C'est peut-être dans la crainte de se mettre mal avec ces trépassés que jamais paysan ne souffrira qu'on se serve de chevaux entiers pour traîner une voiture dans laquelle est un mort. Il faut que ce soit des juments et qu'aucune ne soit pleine. Celui qui prête sa jument pour conduire un cadavre, ne demande ni ne reçoit jamais de salaire.

Les Bretons de ces cantons ont une grande antipathie pour les ânes. Rien au monde ne déciderait un campagnard à paraître sur un âne : il se croirait déshonoré. Il ne veut même pas en avoir chez lui, et ne souffrirait pas que quelqu'un de sa famille s'en servît pour porter des denrées au marché.

Mme de Kergos me racontait qu'elle avait, à la campagne, une ânesse dont elle prenait le lait. Un jour, la fantaisie lui vint de la monter pour aller à un village voisin. Tous ses domestiques se récrièrent contre cette idée, et plusieurs dirent qu'ils ne souffriraient pas que leur bonne maîtresse fît une chose pareille. Elle insista ; on sella l'ânesse, et l'on partit.

Tout le long du chemin, le valet qui l'accompagnait était dans une perplexité extrême. Quand il voyait venir quelqu'un, il disait : «Ah ! madame, par charité, descendez un moment, afin que l'on ne vous rencontre pas sur cette vilaine bête !» – Mme de Kergos continuant sans l'écouter, il se désespérait, et lorsque plusieurs personnes approchaient, il se jetait hors de la route et allait se cacher dans les champs.

Quelques jours après, sa maîtresse ayant voulu faire une nouvelle promenade, il lui dit qu'il préférait quitter la maison, parce que depuis sa sortie, il était l'objet des railleries de tout le village.

Mme de Kergos éprouva les mêmes difficultés de la part des autres domestiques. L'ânesse était la terreur de la maison, et l'idée de sortir avec elle faisait frémir tout le monde. Elle fut obligée de renoncer à cet exercice.

Je n'ai jamais vu de figure plus comique que celle d'un paysan à qui son maître ordonnait de panser un âne.

Les chats noirs ont aussi une fâcheuse réputation en Bretagne. On y croit généralement que le diable apparaît sous cette forme à ceux qui ont fait un pacte avec lui.

Le chat noir a pourtant son genre de mérite : celui de la poule aux œufs d'or : car en lui faisant couver des pièces de trente sous, elles se changent en écus de six francs. J'ai été obligé de faire enlever d'un corps-de-garde l'un de ces chats qu'un benêt de douanier, bien qu'ancien soldat de la garde, avait loué à cet effet.

Mme de Blois, femme du capitaine de vaisseau de ce nom, avait une fort belle chatte. L'un des fermiers la voyant prête à mettre bas, pria la propriétaire de lui garder un des petits. Mme de Blois lui réserva celui qui lui parut le plus fort, sans trop faire attention à la couleur. Quelques semaines après, le paysan étant venu, elle lui présenta son élève qui était gros et gras. Elle s'attendait à des remerciements ; mais dès qu'il l'eut aperçu, sa figure se contracta, et il parut agité d'une violente colère : «Ah ! madame, dit-il, cet animal n'entrera pas chez moi ! – Et pourquoi donc ? lui dit Mme de Blois. – Pourquoi ? Je suis pauvre, mais je suis honnête, et croyez-vous que je ne sache pas ce que c'est qu'un chat noir et où cela mène ?»

Un pauvre ouvrier, mon voisin, étant tombé malade, le hasard fit qu'au moment où il était au plus mal, un chat noir fût aperçu sur le toit de sa maison. La vieille qui le gardait ne manqua pas de me conter la chose. Il n'en fallut pas davantage pour déconsidérer ce brave homme. Il s'était rétabli de sa maladie, mais depuis ce temps, il est mal vu de ses voisins, parce que personne ne doute qu'il n'ait sauvé son corps aux dépens de son âme.

Le nombre des animaux interdits ne se borne pas à ceux que je viens de citer. Les rossignols sont fort rares dans cette partie de la Bretagne, peut-être parce qu'on se méfie d'eux. On croit qu'il en existe une espèce qui chante beaucoup mieux que les autres, mais dont le chant endort celui qui les écoute. Aussitôt qu'ils le voient endormi, ils descendent de l'arbre, sautent sur lui, et lui crèvent les yeux.

La race chevaline, toute honorée qu'elle soit ici, a aussi ses exceptions. On dit que sur la route de Morlaix à Plouvorn, on aperçoit quelquefois une petite jument sellée et bridée, et qui semble attendre un cavalier. Mais il faut bien se garder de la monter, car ses jambes commencent à grandir jusqu'à ce qu'elle soit aussi haute qu'un clocher. Alors elle disparaît, et vous tombez à terre de toute cette hauteur.

Quand les villageois font saillir une vache, ils s'imaginent que le diable entre dans son corps, et qu'il l'empêcherait d'avoir un veau s'ils ne l'en faisaient pas sortir immédiatement. Ils y parviennent en frottant fortement l'échine de la vache avec une pierre.

Non loin de Lézardrieux, est un ruisseau que l'on fait sauter aux juments. Lorsqu'elles s'y refusent, elles deviennent stériles.

La rencontre de quelque reptile, de certains oiseaux de nuit, ou même d'individus pourvus du mauvais œil, peut aussi, quand ils regardent la jument, amener la stérilité ou la faire avorter.

Le regard de la belette est plus dangereux encore. S'il s'attache sur vous à l'instant où l'animal expire, vous mourrez dans l'année. Aussi ne tue-t-on pas les belettes sans précautions. Il est même des gens qui les nourrissent, persuadés que lorsqu'elles ont goûté le pain et le lait de la maison, elles n'en attaquent plus les hôtes.

Si le nombre des animaux réprouvés est grand, celui des privilégiés ne l'est pas moins, et ceux-ci, il ne fait pas bon leur chercher querelle : on se ferait une affaire avec les saints qui les protègent.

Il est à remarquer que les saints ont une prédilection très-prononcée pour les bêtes, et dans ce pays personne n'en doute. Aussi les emploie-t-on souvent comme intermédiaires pour obtenir une grâce du ciel. Il est tel bienheureux, tel patron du jour à qui l'usage veut qu'on offre, sinon la vache, du moins son veau, son lait, sa crème, et surtout son beurre.

Le beurre se porte à l'église ; il est déposé sur un autel destiné à le recevoir. Avant de l'y porter, on a soin de lui donner la forme d'une vache ou d'un veau.

Il est d'autres saints auxquels on offre des cochons de lait. On les conduit également à l'église qu'ils font souvent retentir de singuliers cantiques.

La nuit de Noël, les bestiaux ne doivent pas dormir, et pour qu'ils demeurent éveillés, on leur donne ration double.

Dans quelques cantons de la Vendée, lorsque le Saint-Sacrement doit passer dans un bois, les renards balaient la route avec leur queue, ce qui fait qu'on leur pardonne quelquefois de voler des œufs, pourvu qu'ils ne croquent pas les poules.

Le roitelet, pour un service à peu près semblable et sa piété bien connue, jouit aussi de l'estime publique : l'on croit qu'avec son bec, il a ôté les épines du corps de Notre-Seigneur. Le rouge-gorge est également chéri, parce qu'il a essuyé son sang. En général, le Breton a le bon sens de ne pas tuer les petits oiseaux, si utiles à l'agriculture et aux vergers qu'ils débarrassent des insectes nuisibles, et qu'ils contribuent à égayer.

La pie est assez respectée du campagnard, moins par amour que par crainte. La rencontre de trois pies est un signe de malheur, et d'un plus grand malheur encore si l'on voit l'une de ces pies perchée sur un cochon, ce qu'elles se permettent quelquefois, probablement par le même instinct qui conduit le sansonnet sur les vaches pour y chercher des insectes. D'ailleurs, vache ou porc, convaincu du service que lui rendent ces oiseaux, n'essaie jamais de les chasser, et les pies, comme les sansonnets, peuvent se pavaner, tant la chose leur est agréable, sur le dos du paisible quadrupède ; à moins pour-

tant qu'il ne soit blessé, car alors elles agrandissent la plaie, et celui-ci se fâche.

Il est, d'ailleurs, bien peu d'oiseaux, gros ou petits, domestiques ou sauvages, auxquels l'homme des champs n'attache quelqu'idée superstitieuse. C'est un reste de la science des augures : les poulets sacrés ont eu de nombreux successeurs en Bretagne, comme dans tous les pays où a pénétré l'invasion romaine.

De ces croyances populaires, celle qui concerne les oies n'est pas la moins bizarre. Les Bretons prétendent qu'autrefois ces oies étaient aussi hautes et aussi pesantes qu'un bœuf, mais qu'elles diminuent tous les jours de taille par suite des péchés des hommes, et qu'elles s'amoindriront encore jusqu'à n'être pas plus grosses qu'un grain de sable. Quand on cessera de les voir, le monde finira.

Par je ne sais quelle corruption de la langue, à Lamballe et dans les environs où l'on fait de nombreux élèves et une grande consommation de ces volatiles, on les nomme des *pingeons*. Un jour, un voyageur ayant demandé dans une auberge ce qu'on pouvait lui servir à déjeuner, on lui dit : «Des *pingeons*. – Mettez-en deux à la broche, répondit-il.» On crut qu'il attendait dix personnes, et on les mit à la broche. Jugez de sa surprise quand on lui servit deux oies de la plus belle taille.

Il y a, aux yeux des Bretons, des animaux nobles et des animaux roturiers. Un paysan se battra contre un bœuf, un cheval, une vache même, il lui fera face et ne l'attaquera pas en traître ; mais il ne voudra pas se mesurer avec un âne, un cochon, un chien, et ne se fera pas scrupule de lui porter un coup par-derrière.

Le loup est aussi une bête ignoble ; voilà pourquoi on la prend au piège, au lacs, comme on peut.

L'ours, au contraire, en sa qualité de danseur, profession très-estimée en Bretagne, est reconnu de race noble ou du moins honnête.

Un paysan assistait un jour, dans son village, au combat d'un ours contre des chiens. Impatienté de voir les ennemis en présence sans se toucher, il proposa au propriétaire de l'ours de le laisser lutter contre l'animal. Le public appuyant la proposition, le propriétaire consentit. L'ours était muselé. Le paysan, voulant que tout fût égal entr'eux, demanda qu'on le démuselât, à moins qu'on n'aimât mieux le museler lui-même, ce qu'on fit. Le combat s'engagea bravement ; les deux adversaires se prirent corps à corps, et roulèrent ensemble dans la poussière. Les avantages furent égaux pendant quelques minutes ; cependant, l'ours commençant à serrer un peu fort, on sépara les combattants.

Je vous parlerai une autre fois des idées singulières qu'ont les pêcheurs sur certains poissons, et de la malice de ces poissons qui coupent les filets ou éventent le piège en avertissant leurs confrères.

*
* *

LETTRE CDLXXXIX

Morlaix, 30 avril 1819.

À mon père.

Je vais encore retourner à Brest ; c'est la cinquième fois en six semaines. M. d'Eu, qui est le meilleur homme du monde, a la manie de m'appeler à sa résidence sous le moindre prétexte, quelquefois même tout simplement pour me donner à dîner ; de façon que l'arrivée chez lui d'un pâté de Strasbourg, d'une terrine de Nérac, d'une dinde truffée, devient le sujet d'un ordre pressant dont il se garde bien de dire le motif ; mais je le devine à table, en face de l'objet dont le plus souvent, dans ma colère d'avoir été dérangé, je ne veux pas manger. Le fait est que mon excellent directeur, qui jette son temps par les fenêtres, n'est pas plus économe de celui des autres.

Cependant, l'un de ces déplacements avait une cause réelle : il craignait qu'on ne me prît pour un conspirateur et qu'on ne me fît un procès politique, et véritablement je l'ai craint un instant ; voici à quel propos :

Il y a quelques mois qu'on voulut insérer dans *la Minerve*, journal de l'opposition, des stances d'une teinte un peu libérale. Je les avais écrites en d'autre temps pour être lues ou chantées, mais non être imprimées ; et d'ailleurs n'aimant à figurer dans aucun journal, quelle qu'en soit la couleur, je m'opposai à cette insertion. J'ai donc été fort étonné lorsque j'ai su que ce même morceau avait paru dans le n° 17 du *nouvel homme gris* : c'était tomber de fièvre en chaud mal.

Par surcroît de désagrément, ce numéro a été saisi, ce qui, comme toujours, a doublé et triplé sa publicité, et mon nom s'est trouvé ainsi colporté partout. On a écrit à M. d'Eu, à qui j'ai donné les explications ci-dessus. Il n'en est pas résulté autre chose. Mais si j'avais été mis en cause à tort ou à raison, j'aurais certainement été révoqué : c'eût été l'être pour peu.

J'arrive maintenant à la partie essentielle de votre lettre, à la question grave ou au projet de mariage dont vous a parlé M. Chaslon, le plus grand matrimoniomane de l'époque. Ici encore, je répèterai ce que j'ai souvent dit : me marier ainsi à l'aveuglette, épouser une fortune sûre, il est vrai, mais une femme qui ne l'est pas, je ne parle pas de la moralité, mais du caractère, n'entrera jamais dans mes idées. Sans être riche, je le suis assez pour moi ; mais avec vingt et quelques mille livres de rentes de plus et une femme élevée dans une famille où l'on tient un état princier et pour laquelle le superflu est devenu l'indispensable, je serai bientôt à l'aumône, car eût-on des millions, c'est toujours être pauvre que de ne pouvoir vivre avec ce qu'on a.

J'ajouterai que bien que Mlle *** soit jolie et très-jolie, elle a un genre de joliesse qui n'est pas ce qui me séduit. J'ai un préjugé contre les petites femmes comme j'en ai un contre les très-petits hommes : les unes sont tracassières, les autres sont hargneux. Viennent les exceptions sans doute, mais je ne veux pas en courir la chance.

Et puis, s'amusera-t-elle ici, la gracieuse Parisienne ? voudra-t-elle vivre en Basse-Bretagne ? Elle, la fleur du faubourg Saint-Germain, devenir basse-brette. – Est-ce probable ? – Non, car c'est impossible.

Vous me direz que Morlaix est gai, qu'on y fait de la musique, qu'on y joue la comédie de société, qu'on y danse. – Il est vrai qu'on y fait toutes ces choses quand il n'est ni vigile, ni jeûne, ni avent, ni carême ; mais ceci ne change rien au fond : Morlaix n'est que Morlaix, et Morlaix est en Basse-Bretagne.

Je crois que j'ai fini de vous dire mes raisons dont, peut-être, il n'est pas une de bonne. Mais on ne peut pas en donner de plus mauvaise que de n'en pas donner du tout.

*

* *

LETTRE XDI

Brest, 15 mai 1819.

À M. L**, chef de division des douanes, à Paris.

[...] Qui donc a pu vous conter que nous étions républicains à Brest ? – On y est marchand, voilà tout. Le gouvernement qui y donne le plus à gagner ou qui se laisse le mieux piller, y paraît toujours le meilleur.

La population s'y compose :

1° De la Marine, qui s'y divise en marine militaire, en marine marchande et en marine administrative, lesquelles trois marines s'entre-détestent cordialement.

2° De fournisseurs et d'industriels de toute taille, et dont je vous ai donné ci-dessus un échantillon[3].

De tous ces éléments, je ne vois rien qui sente la république, sauf peut-être le goût du bruit. Oui, on est très-criard, et si l'on jugeait les Brestois au tapage qu'ils font au théâtre comme dans la rue, dans leurs cercles comme dans leurs cabarets, vous les prendriez pour les pires gens du monde. Mais à cela près, ils ne sont pas plus méchants que d'autres ; ils le sont même moins, et valent dix fois mieux que ces piallards du midi, toujours prêts, quand ils sont les plus forts, à joindre les gestes aux paroles.

*
* *

LETTRE XDIII

Morlaix, 16 août 1819.

À M. Vigée, éditeur de *l'Almanach des Muses*, à Paris.

Venez donc me voir. Morlaix n'est pas une belle ville, mais il y a de bon poisson, de bon gibier, de bon vin et de bonnes gens. Si vous aimez la promenade, j'ai des chevaux ; si la mer ne vous fait pas peur, j'ai un canot. Je sais fort bien que cela n'est pas très-séduisant pour un vieux Parisien ; mais rentré dans la capitale, après avoir, pendant quelque temps, essayé de la vie de province, vous apprécierez mieux votre Paris.

Vous me reprochez d'être encore garçon. Il paraît qu'il y a, cette année, croisade contre les célibataires, car voilà le troisième reproche de cette nature que l'on m'adresse depuis trois semaines. C'est un mot de vous qui m'a cloué au célibat. Un jour que je dînais avec vous chez mon vieux cousin de la Sablonnière, on parla d'un mariage, et vous dîtes : «Voilà donc encore un homme qui se met la corde au cou.» Depuis ce temps, chaque fois qu'on a voulu me marier, la corde me serre la gorge.[...]

*
* *

LETTRE XDIV

Morlaix, 2 septembre 1819.

À M. Ferdinand de Parseval des Chênes, lieutenant de vaisseau (1), à Brest.

(1) Depuis amiral. Il était neveu de Mme de la Hante, née de Parseval, et grand'tante de l'auteur.

Auriez-vous la bonté, puisque vous allez à Quimper, de vous charger d'une commission pour une gentille et aimable dame, votre parente et la mienne, et préfète du département, Mme la comtesse d'Arros. Il s'agit de quelques romances que j'attendais de Paris. Elles étaient nouvelles alors, mais elles ont été six semaines en route, et la nouveauté des pauvres chansonnettes s'est évaporée sur les grands chemins.

N'importe ! dans la crainte de passer pour Gascon, je les envoie telles qu'elles me parviennent, me reposant sur vous du soin de les rajeunir et de parer ma marchandise. Ne m'oubliez ni auprès de M. d'Arros[4], ni de M. Hippolyte de Saint-Didier, que j'irai voir dès que je le pourrai.

Si vous faites bien ma commission, je vous tiens pour mon cousin et demi.

---

[3] Il s'agit d'un fournisseur de bois de marine – dont le nom n'est pas cité – qui a été poursuivi pour malversations ou bénéfices illicites.

[4] Joseph Philippe Charles d'Arros était préfet du Finistère depuis le 1er février 1819. Il resta dans ce poste jusqu'au 19 juillet 1820, date à laquelle il fut muté dans l'Aveyron, sans doute à cause de ses tendances libérales.

Le général Hippolyte de Saint-Didier mourut le 24 janvier 1820 ; c'était aussi un allié.

LETTRE XDV

Morlaix, 17 octobre 1819.

À mon père.

J'ai quitté Paris le 6 de ce mois, pour retourner à Morlaix. Je pris une route que je ne connaissais pas, celle d'Orléans, Blois et Tours. [...]

Je restai un jour à Nantes . Les quais, le grand Cours, la place Royale, celle de Graslin, la douane, le théâtre, sont ce que je remarquai d'abord. Du haut de la cathédrale, les quatre bras de la Loire sont d'un effet merveilleux.

Au muséum, je vis une de ces huîtres nommées grandes tuilées, du poids de quatre cents livres ; et, de plus, la peau d'un cantonnier tué d'un coup de biscaïen, objet de haute curiosité, come disent les marchands de bric-à-brac. J'avais vu de ces peaux humaines tannées et soufflées dans un des hospices de Florence, et je me rappelais que cet aspect et cet avenir ne m'avaient point paru très-propres à égayer les malades, ni à leur donner confiance aux médecins. Je ne sais quel charlatan annonçant qu'il avait guéri un roi sauvage, pour preuve en montrait la peau.

On me fit voir, dans le même lieu, beaucoup d'objets rapportés d'Égypte par M. Caillaud, entr'autres du blé ayant trente siècles, et une main de momie de femme d'une beauté parfaite : cette Égyptienne devait être adorable. On me donna de la toile de trois à quatre mille ans. Je vous en apporterai un échantillon ; elle est encore fort solide.

Je quittai Nantes le 11 octobre au soir. Je traversai la Roche-Bernard. Je m'arrêtai une soirée à Vannes ; j'y vis une église gothique. Le port et sa promenade, la place, la préfecture, méritent d'être cités.

Le soir, je fus au spectacle. J'y rencontrai un jeune compositeur nommé Pépin, dont j'avais encouragé les premiers essais à Morlaix.

À Auray, joli port, jolis environs.

À Hennebon, charmante promenade ; du moins elle me sembla telle au clair de lune.

Lorient est une belle petite ville, miniature de Brest. Son port, sa tour, son bassin couvert, ses rues, ses quais, sa rivière, ont successivement été le but de mes promenades.

Enfin je suis arrivé ici en traversant Quimper, puis Landerneau.

*
* *

LETTRE XDVI

Morlaix, 20 octobre 1819.

À M. de F**.

Grand Loyola, du haut du paradis
Vois le danger qui menace tes fils,
Vois le démon, malencontreuse bête,
Qui grogne, jure et doucement apprête
Sa griffe impure, habile à déchirer.

D'un tel péril ne peux-tu les tirer ?
Mais sans espoir j'adresse ma requête :
C'est vainement qu'ici je fais des vœux.
Consolons-nous, puisque rien je n'y peux :
Que du Seigneur la volonté soit faite.

Les Brestois sont Bretons, mon cher ami, c'est-à-dire têtus, architêtus. Ils ont décidé que les missionnaires auraient un charivari, et ils l'auront, quoi qu'on y fasse ; et tout ce déploiement de force contre l'invasion des poêlons, des marmites et des sifflets est complètement inutile. Chacun prêche à sa manière : c'est un sermon qu'ils opposent à

un sermon. Ces missionnaires ont donc eu tort de paraître ici[5].

*

* *

LETTRE XDVII

Morlaix, 26 octobre 1819.

À mon père.

Les 21, 22 et 23 de ce mois, nous avons eu grand tapage à Brest. Des missionnaires envoyés on ne sait par qui, s'étaient mis dans la tête de convertir les Brestois ; mais les Brestois s'étaient dit qu'ils ne seraient pas convertis. On ne voulait donc pas de mission. Cependant, malgré l'avis de l'autorité, l'évêque voulut qu'elle eût lieu. Dimanche dernier[6], il se rendit à Brest, et la mission fut installée.

En apparence, personne ne s'y était opposé ; mais le soir, quelques milliers d'individus armés de chaudrons, de casseroles, de cornets, de porte-voix, de pelles, de pincettes, etc., se rendirent sous les fenêtres de la maison où étaient logés les missionnaires, et leur donnèrent le plus affreux charivari dont on ait entendu parler de mémoire d'homme.

Ce n'était pourtant que le prélude de celui du lendemain[7], qui avait pour concertants la moitié de la population.

Les autorités civiles et militaires s'étant concertées, une députation fut envoyée à l'évêque pour l'inviter à faire cesser la mission. Il n'en tint compte. Il en résulta un troisième charivari plus effroyable que les deux premiers[8].

Enfin, le désordre étant à son comble, le préfet fit signifier aux bons pères que s'ils s'obstinaient à prêcher, il allait faire fermer les églises. Cette menace eut son effet, et la mission cessa[9].

Au surplus, si vous voulez connaître tous les détails de cette affaire, voici une lettre que l'on colporte, et dont j'ai fait prendre copie. Elle peint assez bien l'esprit et les sentiments des Bretons :

«Brest, 24 octobre 1817 [lire 1819].

« Mon cher L**, les Brestois triomphent : il n'y aura pas de mission. Ce n'est que depuis ce matin que le calme renaît dans notre ville. Depuis dimanche, l'orage allait en augmentant, et l'opiniâtreté des missionnaires n'était pas faite pour l'apaiser. On devait tout craindre de l'effervescence des esprits. Ce n'était plus, cette fois, les jeunes gens ; tous les pères de famille et les hommes les plus recommandables de Brest, demandaient le renvoi de ces étrangers. Le maire, obligé de se rendre au vœu de ses administrés, a présidé une députation qui a prié monseigneur de révoquer une mission qui alarmait tous les habitants, et qui, depuis trois jours, mettait en révolution la ville la plus paisible du royaume. Vous sentez combien cette question a été difficile à traiter avec un homme qui avait juré que rien n'ébranlerait sa résolution. Cependant, après bien des pourparlers, il a demandé un délai, afin de se consulter avec ses ecclésiastiques, promettant qu'à huit heures, ce matin, on connaîtrait sa détermination. La députation était chez lui, hier, à six heures du soir. Le maire de la ville et les notables, ayant

---

[5] La lettre est datée du 20 octobre. L'avant-garde des missionnaires (trois d'entre eux), n'est arrivée à Brest que le jeudi 21 octobre...

[6] L'évêque, Pierre Vincent Dombidau de Crouseilhes, est arrivé à Brest le vendredi 22 octobre. La mission débuta le dimanche 24 et fut suivie le soir même de la première manifestation.

[7] Lundi 25 octobre.

[8] Le conseil municipal se réunit le mardi 26 et envoya une délégation à l'évêque. Il n'y eut pas de troisième charivari.

[9] Le préfet, le mercredi 27, présida le conseil municipal. Ce jour même, l'évêque écrit au maire de Brest pour lui annoncer la suspension de la mission.

désiré qu'une trêve fût accordée à monseigneur, nous avons joui, pendant toute la soirée, d'un repos dont nous étions privés depuis quelques jours. Dans la journée d'hier, le télégraphe a rendu compte à Paris de tout ce qui se passait, et on attendait des ordres que l'état de l'atmosphère a empêché d'être transmis. D'un autre côté, on envoyait une estafette au préfet du département. Celui-ci était parmi nous à minuit.

«Aussitôt le jour, il a présidé le conseil des notables, et voyant que l'évêque ne voulait faire aucune concession, il lui a fait signifier que les églises étant la propriété de la ville, et non celle des ministres du culte, elles allaient être fermées sur-le-champ et gardées par la garde nationale. Monseigneur, contraint de céder, a fait savoir que «*se rendant au désir des magistrats et de quelques habitants, il ajournait la mission*». C'est ainsi qu'est conçue sa lettre de ce matin au corps municipal. Le maire s'est empressé de faire part de cette heureuse nouvelle à la foule qui entourait sa maison. Dès ce moment, chacun a repris ses occupations. La retraite, la répétition des cantiques, etc., etc., tout a été suspendu, et il est probable que la journée ne se passera pas sans qu'on ait éloigné cette pomme de discorde.

«Le charivari que je vous annonçais a eu lieu lundi soir. Cette musique n'était pas pour monseigneur seul ; notre pauvre maire en a eu sa part : quand les têtes sont montées, il n'y a plus de bornes. Les injures les plus grossières lui ont été prodiguées. Tous les gens de bien déplorent ce scandale. Notre maire est un brave homme qui ne voulait pas la mission, mais que sa grande faiblesse met souvent dans l'embarras. Il a donné, hier, sa démission ; elle n'a pas été acceptée.

« Ce qu'il y a de remarquable, c'est que pendant ce tumulte affreux, il n'a été commis aucun désordre dans la ville, et que les patrouilles se promenaient l'arme au bras, sans intervenir en rien dans les réclamations des habitants. Voilà, mon ami, sommairement ce qui s'est passé à Brest.»

Il est encore une autre lettre, mais je ne vous l'envoie pas. Elle traite trop sévèrement l'évêque, Mgr Dombideau de Crouseilhes, homme d'esprit, de savoir et de fort bonnes manières, que je connais beaucoup et qui, certainement, a fait pour le mieux ; mais il ne pouvait se déclarer contre sa robe : son métier ici n'était pas de se joindre aux tapageurs.

*

* *

LETTRE XDVIII

Morlaix, 1er novembre 1819.

À M. de Marchangy.

Je vous remercie d'ici, n'ayant pu vous voir avant de quitter Paris [...].

Maintenant, j'en reviens à mes traditions et au paquet de notes dont je vous avais parlé. Ce paquet n'est plus de ce monde ; probablement que mon groom en a allumé sa pipe, car je n'en puis plus retrouver un seul fragment. Mais sa mémoire aidant à la mienne, nous nous en tirerons quand même.

Nos Bretons, têtus comme des Bretons, ont, vous disais-je, une répugnance invincible pour certains quadrupèdes, mais ceci n'est rien en comparaison de celle qu'ils éprouvent pour certaines choses. En première ligne de ces choses, nous mettrons les grenouilles comme nourriture et le fromage, ensuite le latin, puis enfin les Anglais.

Faire croire à un naturel breton que des chrétiens aient jamais mangé des grenouilles, est de toute impossibilité. Quant à lui, il mangerait plutôt un homme.

Grand consommateur et non moins grand producteur de beurre, il pourrait faire

du fromage, mais c'est ce dont il se gardera bien : il ne l'aime pas, et ne croit pas qu'on puisse l'aimer ailleurs.

En ce qui concerne le latin, il l'apprécie jusqu'à un certain point chez le curé, car, à ses propres yeux, le latin est le *nec plus ultrà* de la science ; mais cette science, il la déteste chez les femmes, et plus encore chez les filles, et celle qu'il soupçonne d'entendre le latin devient, pour lui, la fiancée de Belzébut.

La chronique parle d'une de ces filles savantes qui fit couver, par une poule, des œufs de vipère, et en fit sortir un serpent volant à trois têtes, qui ne se nourrissait que de sang humain.

Mais son antipathie de fond, sa haine innée est celle qu'il ressent pour les Anglais ou ceux qu'il croit tels, et c'est contre eux que fut faite la devise morlaisienne : *S'ils te mordent, mords-les.*

En 1522, quand les Anglais attaquèrent Morlaix, une jeune fille dont ils avaient tué l'amant, retint, avec les dents, un de leurs vaisseaux. Ce n'était certainement pas pour donner une fête à l'équipage ; aussi la chronique prétend qu'il n'en resta pas un en vie. C'était là, comme vous voyez, un fameux coup de dent.

Je vous ai dit ailleurs à quel danger cette aversion héréditaire exposait les naufragés que la mer avait épargnés. Cependant, ces riverains, toujours disposés à égorger ceux que la tempête jette sur leurs côtes, ne sont pas sanguinaires par habitude : ils se tuent rarement entr'eux, et les crimes sont plus rares ici que dans beaucoup d'autres provinces. On attribue cette disposition meurtrière contre les naufragés à un usage celtique, qui voulait que des étrangers amenés par la tempête fussent sacrifiés pour porter bonheur au pays. D'autres disent que c'est un reste de la rancune que les Bretons portaient aux Normands qui venaient ravager leurs côtes, rancune qui s'est perpétuée par tradition.

Dans ces occasions, la boisson devient aussi une cause de désordre : rien de plus ivrogne qu'un Breton, et rien de plus stupide qu'un Breton ivre. Bien que dans cet état il ne soit ni méchant ni féroce par goût, ayant perdu entièrement la conscience de ce qu'il est, il devient dangereux par cela même, et il frappe et tue sans comprendre qu'il fait mal.

Il est, d'ailleurs, aussi sobre dans le manger qu'il l'est peu dans le boire. Il fait quatre repas, il est vrai, mais quels repas ! Le premier, à six heures du matin, consiste en bouillie d'avoine. Le deuxième, à dix heures, en soupe. Le troisième, à quatre heures, en pain ou pommes de terre. Le quatrième, à sept heures, en lard, s'il est riche, mais plus souvent en soupe ou pommes de terre.

Il ne boit pas en mangeant. Après, s'il a soif, il avale de l'eau, mais le moins qu'il peut. Il garde sa soif six jours, pour mieux boire le septième. Quand il s'enivre, c'est entre les repas, sans manger, et toujours avec l'intention de s'enivrer.

À la campagne et dans les petites villes, les hommes, même ceux qui sont bien élevés, vont boire à ce qu'ils appellent *la bouteille de quatre heures*. Cette habitude, justement réprouvée des ménagères, est une source de désordres et d'infirmités.

Il n'est pas de peuple qui tienne plus que le Bas-Breton à ses usages ou à ses habitudes, et qui les reprenne plus vite, plus complètement, quelle que soit la durée de l'interruption que les circonstances aient pu y apporter. On me montrait un jour, appuyé sur sa pioche, un homme en sabots, en larges bragues, les cheveux longs, les jambes nues. À sa veste de toile sans collet, pendait un ruban rouge : c'était la décoration de la Légion d'honneur.

Cet homme, né paysan, avait été officier ; il avait obtenu sa retraite. Après vingt ans d'absence, il était retourné à sa charrue, avait jeté son épaulette, repris ses sabots, laissé croître ses cheveux, oublié le français, et il

était redevenu tout aussi paysan et Bas-Breton que le jour où il avait quitté le village. Tel est le caractère du pays.

On croirait que quelques-uns ont conservé les mœurs des Celtes leurs aïeux, tant ils affectionnent la vie sauvage. M. le marquis Duboisderu[10], des environs de Vannes, noble, titré et grand propriétaire, est connu dans le pays sous le nom *du sanglier du Morbihan*. Il passe sa vie dans les bois, et il a fini par ressembler, de figure et de manières, aux animaux avec lesquels il est sans cesse.

La pêche a aussi ses fanatiques chez nos sauvages Bretons. Je connais un vieux gentilhomme, M. D**, riche et garçon, dont toute l'occupation et les loisirs sont de prendre des saumons. Sa patrie est l'endroit où il y en a le plus. Depuis qu'il marche, il les suit en France, de rivière en rivière. Il ne s'est plaint de la Révolution que lorsqu'il a cru qu'elle en avait diminué le nombre, et il abhorrait Bonaparte parce que des travaux qu'il avait ordonnés, les avaient chassés d'une rivière au bord de laquelle il avait établi ses lignes.

Politique à sa manière, il aperçoit des saumons dans toutes les affaires, et quel que soit l'objet dont vous lui parlez, il en revient toujours à ses bêtes.

Suivant lui, si, au lieu de faire des ponts, des quais, des digues qui gâtent les rivières et en éloignent le poisson, on prenait les moyens de l'y attirer et de l'y multiplier, la France deviendrait un véritable pays de cocagne, un paradis terrestre. On n'aurait même plus besoin de cultiver la terre : les saumons pourvoieraient à tout.

Ce vieillard n'est ni fou ni niais, mais il y a cinquante ans qu'il pense aux saumons, et cinquante ans qu'il en pêche.

Le campagnard breton, le fermier, le métayer, a un caractère honorable et fidèle : telle famille occupe la même ferme de génération en génération, depuis trois siècles.

Près de Saint-Renand (Finistère), dans le château de Kerouïvès, est une salle qu'on appelle salle des trois fermiers. On y voit un tableau où trois paysans sont occupés à compter de l'argent à un vieillard qui paraît être leur seigneur. On rapporte qu'un siècle avant, le propriétaire du château ayant contracté des dettes, fut obligé de le mettre en vente, ainsi que les terres qui l'entouraient. Un habitant de la ville se présenta pour en faire l'acquisition ; mais les vassaux aimaient leur seigneur, et ne voulaient pas changer de maître. Trois fermiers vinrent donc se présenter à lui, et, au nom de tous les habitans, ils lui remirent une somme égale au prix qu'on lui offrait de sa propriété[11].

Je finirai par une petite histoire toute moderne qui ne peut entrer dans le cadre de votre livre, mais qui pourrait faire un sujet de conte moral ou même de comédie. Les acteurs en vivent encore. Celui de qui je la tiens est le vieux marquis de Lescoët[12], l'une des notabilités de ce pays.

Au commencement de la Révolution, il avait caché dans une de ses maisons beaucoup d'argenterie, de bijoux et d'autres objets

---

10 Un Hyacinthe Antoine Jean du Botdéru, ancien capitaine de cavalerie et lieutenant de louveterie du Morbihan, est, à l'époque, maire de Plouay et député du Morbihan (R. KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, 1890, p. 434).

11 Château de Kergroadez, en Brélès, près de Saint-Renan. L'histoire des trois fermiers est aussi rapportée par Louis Le Guennec (*Le Finistère monumental. Brest et sa région*, Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1981, p. 259) qui, sans donner de références, fait de François Corentin, marquis de Kergroadez, l'heureux bénéficiaire, à la fin du XVIIe siècle, de la générosité de ses paysans.

12 Sébastien François Joseph Barbier de Lescoët, châtelain de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ, émigra entre 1791 et 1806. Il est mort en 1834. (Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 325, note 13, et L. LE GUENNEC, *Une famille de la noblesse bretonne, les Barbier de Lescoët*, Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1991, p. 575-577).

précieux, sous la garde d'une ancienne demoiselle de compagnie[13], seul témoin de ce dépôt.

La vieille, ayant été dénoncée comme aristocrate, fut arrêtée, et ne sachant pas si elle rentrait jamais au logis, elle confia le secret de la cachette à un jardinier sur la probité duquel elle comptait.

Redevenue libre quelque temps après, elle parla du dépôt à son confident qui eut l'air de ne pas comprendre ce qu'elle voulait dire. La pauvre demoiselle ne douta pas qu'il n'eût enlevé le trésor. En effet, la porte de l'appartement ayant été ouverte, la niche se trouva vide.

Cependant, à force de reproches ou de prières, elle obtint du voleur l'aveu de son vol, mais non point la restitution. Or, cette restitution, il était impossible de la lui faire juridiquement, car à la première plainte, la nation se serait emparée de tout et, par-dessus le marché, de la tête de la plaignante, convaincue d'accaparement ou de soustraction de biens d'émigrés devenus propriété nationale.

Cette même crainte retenait le fripon, et il ne savait comment disposer de son butin. Enfin, pressé par la vieille, il lui proposa de lui découvrir où il avait caché le trésor, si elle consentait à l'épouser.

D'un esprit timoré, elle alla consulter son confesseur pour savoir si, en conscience et pour sauver la fortune de son maître, elle ne devait pas épouser ce drôle.

Le confesseur résolut la question négativement ; mais poursuivie par ses scrupules, elle n'en promit pas moins mariage et signa la promesse.

Sur cette assurance, le jardinier opéra la restitution, croyant avoir fait une assez belle affaire, car il savait que la vieille avait du bien, et c'était ce bien qu'il convoitait. Il comptait sans son hôte : la fiancée, maligne comme une dévote, avait pris ses précautions, et quand on fut pour dresser le contrat, elle lui représenta un acte par lequel elle avait fait donation de tout ce qu'elle possédait à son ancien maître. Ceci refroidit subitement l'amoureux, et la noce en resta là.

*
* *

LETTRE XDIX

Brest, 9 novembre 1819.

À M. de Sussy, à Paris.

Les mesures que l'on a prises ici pour installer quand même la mission dont on voulait faire, dit-on, un ressort gouvernemental, ont produit un déplorable effet. La religion devrait être tout en dehors de la politique. Jésus ne parla politique qu'une seule fois, lorsqu'il dit : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.* Aujourd'hui, si l'on s'est souvenu de César, on a oublié Dieu, et Dieu n'a pas laissé cet oubli impuni. *Vox populi, vox Dei* ; en breton, *charivari.*

Cependant, le gouvernement ne pouvait prétexter cause d'ignorance. Depuis longtemps, les missionnaires avaient témoigné l'intention de venir, et toujours l'autorité locale avait répondu qu'elle ne croyait pas le moment opportun.

Nonobstant ces informations, ils arrivèrent, et le dimanche 21 octobre, la mission fut ouverte par un discours que l'on écouta avec calme. Il est vrai que toutes les mesures avaient été prises pour assurer ce calme ou

[13] Il s'agit vraisemblablement de Mlle de Kergoz, qui adressait à ses maîtres émigrés des lettres «dont l'écriture est souvent passionnée et brouillonne» (L. LE GUENNEC, *ibid.*, p. 576).

cette bonace : les troupes étaient consignées dans leurs casernes, les marins à leur bord, et les officiers ne pouvaient sortir qu'en uniforme. Mais le répit ne fut pas long : dès le soir, le charivari fit son début d'une manière véritablement éclatante. Le mardi 22 et le mercredi 23, deuxième et troisième représentations plus brillantes encore.

Il n'est pas besoin de demander si le télégraphe jouait dans les intermèdes. Trois fois, le gouvernement, consulté sur ces incidents et la possibilité de continuer la mission, a répondu d'aller en avant, et trois fois aussi des charivaris ont salué cette réponse.

Il ne faut pas croire que ces charivaris soient l'œuvre de la populace, ni même qu'elle y figure ; non, c'est ici le désordre organisé, ou l'ordre dans le chaos. Aucun homme ivre ou mal mis n'est reçu dans les rangs des tapageurs : le vacarme se fait comme la charge en douze temps, ou comme un morceau d'harmonie au métronome.

Négociants, bourgeois, commis, chefs d'ateliers, etc., au nombre de deux à trois mille, marchant en bon ordre et seize de front, tels étaient les éléments de chacun de ces attroupements.

Les charivaristes sont divisés par escouades, selon la nature de leurs instruments : escouade de casseroles, escouade de cornets, escouade de pelles et pincettes, escouade de chaudrons, escouade de sonnettes, escouade de piaillards, et, au centre, escouade de porte-voix dont le plus grand donne des ordres répétés par les plus petits.

La place que chacun doit prendre dans le cortège lui étant ainsi indiquée par la forme ou la nature de son outil, le charivari se met en marche vers le domicile de l'élu ou de celui qu'on charivarise. Arrivé là, on fait halte. D'abord, solo de casseroles, puis de cornets. Ensuite, duo de casseroles et de cornets. Puis, trio de pincettes, de chaudrons et de sonnettes. Ensuite, sifflets, chants ou beuglements. Enfin, *tutti*.

Quand la force armée arrive, le charivari ne fait jamais résistance ; seulement, il se met en branle devant la troupe dont il a l'air de former l'avant-garde ou la musique. C'est ainsi qu'il défile dans les rues principales. Les soldats s'en tiennent les côtes de rire.

Les commissaires de police, avec leurs écharpes, étaient au milieu, suivant le mouvement qu'ils ne pouvaient arrêter. Ils avaient ainsi l'air d'en faire partie. D'ailleurs, on ne leur faisait pas la moindre insulte ; on évitait même de les coudoyer ; en un mot, ils avaient la place d'honneur.

Le premier jour, le général commandant la ville voulut s'en mêler : il fut à la rencontre du charivari et le harangua. On l'écouta poliment ; puis, en échange de son éloquence, on lui donna un échantillon de la musique. Il en eut assez ; il leur souhaita bien du plaisir, et fut se coucher.

C'est ce que font aussi tous les tapageurs au premier coup de la cloche de dix heures et du couvre-feu. À ce signal de retraite, tout cesse comme par enchantement, et un quart-d'heure après, tout le monde est rentré.

On a joué, à l'occasion de ces affaires, un tour pendable à notre évêque, M. Dombideau [*sic*] de Crouseilhes.

Avant la Révolution, grand vicaire de Mgr de Boisgelin[14], prélat philosophe, il devint depuis fort admirateur de l'empereur, en l'honneur duquel il avait fait des mandements très-louangeurs[15]. Il les croyait oubliés ; mais lorsque les Brestois surent que monseigneur devait venir à Brest installer la mission, ils surent bien les retrouver. Ils les firent réimprimer en caractères gigantesques, et les affichèrent dans toutes les rues et carrefours.

---

[14] Pierre Vincent Dombidau de Crouseilhes avait été nommé grand vicaire de Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, en 1782 ou 1783 (Y. LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de l'Ancien Régime à 1840*, s.l., 1991, t. I, p. 338).

[15] ID., *ibid.*, t. I, p. 385-411.

Le bon évêque qui, depuis qu'il était devenu ultrà, ne traitait plus son héros que d'usurpateur et d'ogre de Corse, ne demanda pas son reste, et, à la vue de ces affiches colossales, il repartit grand train pour son palais épiscopal de Quimper, laissant aux missionnaires le soin de convertir les infidèles et de s'en tirer comme ils pourraient. Vous verrez bientôt comment ils y réussirent, et quelle fut la seconde entrée de monseigneur qui, revenu de sa stupeur, voulut prendre sa revanche.

Cette mystification ne fut pas la seule. Un personnage également fort-connu s'était fortement prononcé en faveur des missionnaires, et conséquemment contre les meneurs du charivari. Ceux-ci, pour s'en venger, firent publier, à son de trompe, un avis qui promettait récompense honnête à celui qui rapporterait à M. O** une sonnette argentée, perdue la veille, disait-on.

Les missionnaires, traqués à Brest, se sont rejetés sur Morlaix ; mais avertis par les Brestois, les Morlaisiens avaient organisé un charivari sur la route même, et c'est ainsi qu'ils furent accueillis à leur arrivée. Aussi ne descendirent-ils pas de voiture, et nous n'eûmes pas de mission. Toutefois, la conduite des Morlaisiens fut blâmée, même à Brest : pourquoi préjuger la question ? Les missionnaires n'ayant nullement fait savoir qu'ils prêcheraient à Morlaix ni même qu'ils y viendraient, on n'aurait pas dû aller à leur rencontre et les siffler sur la route. Mais les apôtres de la tolérance ne sont pas toujours ceux qui en donnent l'exemple.

Ce fut défintivement à Saint-Pol-de-Léon qu'ils se réfugièrent, comme saint Jean dans le désert, et là ils se sont dédommagés de leur déconvenue par une cérémonie d'un nouveau genre, à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister.

Je vous dirai que l'un de ces pères m'avait été recommandé. N'ayant pu me voir à Morlaix, il m'envoya sa lettre de Saint-Pol.

Quelques jours après, m'y trouvant en tournée, il le sut et vint me voir. Je n'avais aucune raison de le mal accueillir, et, au risque de recevoir ma part de charivari, je l'invitai à déjeûner, ce qu'il accepta. C'est à la suite de ce déjeûner que j'allai entendre leur sermon, et que je vis la cérémonie dont il me reste à vous rendre compte.

Près de la ville, existait un ancien cimetière dont on a fait depuis un ossuaire. Mais le terrain ayant été aliéné et le nouveau propriétaire se disposant à y faire bâtir une usine, ces os ne se trouvaient donc plus en terre sainte. Il fallait les y remettre, et ce n'était pas petite affaire, car il y en avait beaucoup. Or, voilà comme on s'y prit pour opérer cette translation :

L'on fit savoir aux fidèles qu'il y avait sermon en l'honneur des trépassés dans l'enceinte du cimetière abandonné. Le temps ayant favorisé le prédicateur, gascon fort éloquent, disait-on, la moitié de la ville se porta pour l'entendre, et moi comme les autres...

Lorsque le sermon, dont le texte était le respect dû aux morts, fut achevé, l'orateur, descendant de la chaire, se dirige vers l'ossuaire. La foule l'y suit. Arrivé là, il prend une tête, la donne à sa voisine car l'auditoire, comme toujours, était en grande partie composé de femmes. Chaque missionnaire en fait autant, et offre à l'une un fémur, à l'autre un tibia, etc. Quand chacun eut sa pièce, on se mit en route, et la procession ainsi armée se déploya à travers les rues de Saint-Pol, mais non sans incidents, car telle femme ou tel enfant, s'imaginant que la tête qu'il portait lui faisait la grimace et le voulait mordre, la jetait par terre et s'enfuyait.

Cependant, la majorité arriva à bon port. Les os furent ainsi déposés en terre sainte et sans frais, mais non sans ricanement des impies, car il y en a même à Saint-Pol.

La vérité est que les chanteurs, qui accompagnaient de cantiques chantés sur des airs de vaudeville la marche du cortège, étaient un peu drôles ; moins pourtant que les gestes du prédicateur gascon se démenant à faire trembler sa chaire. Ceci préoccupait l'auditoire : c'était une chaire improvisée, dont la base aurait mieux servi au culte de Bacchus qu'à tout autre.

Voyant le saint sur son tonneau
Gesticulant et tout en eau,
Tel répétait : Il devrait dire
Si c'est tout de bon ou pour rire.

Il paraît que bien des gens crurent que c'était pour rire, car ils ne s'en firent pas faute.

Ces missionnaires ont aussi une cruelle manie : c'est celle de vouloir toujours parler de miracles et même d'en faire au besoin ; procédé dangereux, parce qu'il donne à penser à ceux qui y croient et à ceux qui n'y croient pas.

Je le disais à mon recommandé, qui était un brave homme et causait bon sens. Je lui citais ce que j'avais vu ailleurs, et le peu de profit que retirait la religion de tout ce qui tendait à lui faire perdre de sa gravité. Il convint sans difficulté de la justesse de mon observation, et il aurait volontiers fait abandon des cantiques burlesques, des gestes cocasses et même des miracles bouffons ; mais il paraît qu'il n'avait pas précisément voix au chapitre, et que les chefs aimant ces drôleries, il ne pouvait qu'obéir et suivre l'impulsion donnée.

C'est ainsi que chacune de ces missions part avec son plan de campagne : bon ou mauvais, il faut le suivre. Or, celui-ci, qui eût peut-être été convenable dans le midi où l'on estime fort les pantalonnades, les grimaces et les contorsions, ne valait rien dans le nord, et notamment chez les Bretons, peuple sérieux, peu gesticulateur, même quand il est ivre. Aussi les trémoussements, les roulements d'yeux, les soupirs, les sanglots, les coups de poing sur la poitrine, les prosternements sur la terre de notre gascon et de ses aides, et, en définitive, la procession aux os, n'eurent-ils qu'un succès très-contesté.

Il en résulta que, bien que Saint-Pol-de-Léon soit une ville vraiment religieuse, ils finirent aussi par s'y brouiller avec les habitants, et s'ils n'y ont pas eu leur charivari, ils ont reçu leur *exeat*.

On prétendait même que le clergé local, qui se voyait enlever par ces pasteurs nomades la crème et le lait, c'est-à-dire le fixe et le casuel, n'était pas le moins désireux de leur départ ; de sorte qu'après un séjour de quelques semaines, les bons pères prirent leur volée.

Quant au mien, je lui ai été fidèle jusu'au bout. J'ai été le chercher en calèche ; je l'ai fait triomphalement entrer à Morlaix, son chapeau sur l'oreille et son rabat au vent, et je l'ai fait dîner avec trois des plus déterminés charivaristes de l'arrondissement. Il n'en a converti aucun, c'est vrai, mais il les a fait tous trinquer avec lui. Dites que celui-là ne fait pas de miracles !

*
* *

LETTRE DI

Perros, 29 novembre 1819.

À M. C**, à Verrière-de-Joux.

Vous me demandez ce que je puis faire des semaines entières, en mer, à bord d'une petite embarcation battue par tous les vents et toutes les vagues ? Je vous dirai qu'il n'y a pas toujours des vents et des vagues, et que même en hiver, et sur cette côte orageuse, il y a de beaux jours. Ici, le froid est modéré, et dans la cabine d'un petit navire, on risque plutôt de mourir de chaud que de froid.

Ce que j'y fais ne me laisse pas un moment d'ennui : je lis, j'écris, je fais même de la musique. Puis, je me promène sur le pont, je m'occupe du navire et de sa marche, ou j'écoute les matelots lorsqu'ils parlent autre chose que le bas-breton, et ils ont de bonnes histoires, je vous assure.

Ensuite, comptez-vous pour rien, quand je suis au large, la certitude de ne pas recevoir d'ennuyeuses missives, de fâcheuses visites, de sottes sollicitations ? Croyez bien que je sais ce que je fais. Il n'y a pas jusqu'au danger de se noyer qui n'ait ses charmes, ou si vous trouvez le mot un peu fort, qui ne vous empêche de vous blaser sur le plaisir de vivre.

J'oubliais de vous parler de la pêche et de la chasse. J'ai des lignes, j'ai des filets, j'ai des fusils, de la poudre, du plomb, et un matelot cuisinier qui fricasse poissons et gibier.

Je mange seul, mais j'invite souvent le capitaine ou le second, et donne fréquemment quelques bouteilles de vin pour joindre au dîner de l'équipage, ce qui fait qu'on ne me trouve jamais de trop à bord.

Quant aux produits de la pêche et de la chasse, ils sont également distribués à toutes les marmites. La chasse est peu de chose : les oiseaux de mer sont généralement exécrables, sauf les bernaches ou cravants. Mais si l'on voit beaucoup de ces derniers, l'on n'en attrape guère : ces malignes bêtes ne se laissent pas facilement approcher. J'en ai tiré, devinez comment ? – À coups de canon et à mitraille ; et j'en ai tué, devinez encore ? – Pas un. C'est vraiment tirer sa poudre aux moineaux.

La pêche vaut mieux ; elle est souvent abondante, et l'on a ici le plus beau poisson possible. Les huîtres valent quatre à cinq sous le cent ; aussi y a-t-il plus d'économie à en acheter qu'à en pêcher.

On en trouve aux embouchures de toutes les rivières, et chaque rivière en a une espèce, ou si vous aimez mieux, une variété qui lui est propre. Ce n'est ni la même forme, ni le même goût : les huîtres de Tréguier ne ressemblent pas à celles de Morlaix, ni celles-ci aux huîtres de Brest ou de Landerneau.

Cette côte est si riche en coquillages mangeables, qu'on en nourrit les cochons, notamment de lépas et d'oreilles de mer, qu'on appelle ici *ormeaux*. Ces derniers coquillages, qu'on attendrit en les battant à coups de masse, sont assez bons.

Il y a aussi grande abondance d'oursins, dont quelques-uns gros comme le poing ; mais bien qu'il y en ait de l'espèce provençale si recherchée à Marseille, personne ici n'y veut goûter, pas même nos dits pourceaux qui en trouvent la croûte trop piquante pour la délicatesse de leur palais dont ils sont aussi soigneux que les plus fins gourmets.

On ne mange pas davantage de ces coquilles nommées à Toulon et dans toute la Provence : clovis, praires, dattes, et qu'on y vend si cher.

Les homards et les langoustes sont ici pour rien : quinze à vingt centimes la pièce, et trente centimes les plus beaux. Dans la saison, on a, pour deux francs, un saumon passable, et, pour trois francs, un fort beau. Je pêche souvent des sardines à ne savoir qu'en faire, bien que l'équipage en fasse une rude consommation. Je pourrais gagner ma vie à être poissonnier. Il y a ici une espèce de sardine plus grosse que des harengs. Elle n'est pas très-bonne. C'est cette espèce qu'on mange salée en Italie, et qu'on nomme *sarrache*.

*
* *

LETTRE DII

Brest, 4 décembre 1819.

À M. le commandeur de Châteauneuf[16], à Paris.

Je ne me doutais pas, cher commandeur, quand nous nous promenions ensemble aux cachines de Florence, que je vous écrirais du fond de la Basse-Bretagne, barbotant dans un élément mixte et composé de deux parties égales d'eau et de terre, reste du limon du déluge, détestable mélange auquel la colère de Dieu a ajouté une essence concentrée de rhume, fluxion, catarrhe et spleen, enfin tout ce qui peut décomposer un homme moralement et physiquement.

Vous nous croyez des buses, des rétrogrades, nous autres gens de Bretagne. Ah ! ah ! nous avons terriblement libéralisé depuis quelque temps. Le scandale de Landerneau et tous les scandales présents et futurs ne sont véritablement rien auprès de celui de Brest. Voilà ce qui s'appelle travailler !

Vous n'avez peut-être jamais entendu parler de charivari ; eh bien ! je puis vous assurer que c'est une grande et belle chose, et en votre qualité d'ultrà, je veux vous en régaler si vous venez me voir. Il n'y a pas de mélodie dont l'effet soit plus sûr, et je ne m'étonne plus maintenant que Gédéon ait mis en déroute les Madianites avec trois cents marmites, et que Josué ait fait, au bruit des cornets à bouquin, tomber les murs de Jéricho. J'en conclus seulement que ces deux grands hommes connaissaient toutes les ressources de l'harmonie.

Treman le spaziose atre caverne
E l'aer cieco a quel romor rimbomba.

Peut-être cela réussirait-il au Théâtre-Français comme à l'Opéra, ce charivari modèle.

Au surplus, les Brestois, qui adressaient leur damnée musique à leur évêque ou aux missionnaires qu'il amenait, ont fait une fière réponse lorsqu'on leur a demandé de quel droit ils faisaient ce vacarme. – Du droit de charivari, s'écrièrent-ils ; c'est le plus ancien de la Bretagne.

Ce droit est confirmé à jamais, car dans cette dernière circonstance, reconnu par l'Église, le charivari est devenu orthodoxe. Oui, il a été béni et sanctifié : il n'y a plus qu'à enregistrer la bulle. Notre évêque, qui n'est pas un sot, tant s'en faut, ne sachant comment riposter aux mille et mille quolibets que lui lançaient les charivaristes pour ses mandements impériaux, car le digne prélat a été aussi chaud bonapartiste qu'il est aujourd'hui ardent royaliste, s'avisa de leur envoyer sa bénédiction : la parade valait la botte.

Mais ce n'est plus aux missionnaires qu'ils en veulent, par la raison qu'il n'y en a plus : c'est à M. Bellard, procureur général, qui est venu ici pour affaire, bien que je ne croie pas que ce soit pour celle-là. Quoi qu'il en soit, les habitants de Brest se sont portés sous ses fenêtres, et lui ont donné leur concert ordinaire. On dit que c'est à cause du procès de Ney.

Le lendemain, comme il n'était pas encore parti, on lui en a octroyé un second, en lui faisant connaître qu'il en serait ainsi chaque jour jusqu'à ce qu'il quittât la ville.

Il l'a quittée.

À sa place je serais resté, ne fût-ce que pour voir si les Brestois tiendraient leur parole. Peut-être s'en seraient-ils lassés avant lui, car ceci est un peu le jeu du gamin qui se met dans la boue jusqu'au ventre pour vous en faire avoir jusqu'à la cheville. Ici encore le farceur avale les trois quarts de la farce, et l'on ne peut si bien écorcher les oreilles aux gens sans se les frotter cruellement à soi-même.

*
* *

16 Commandeur de Malte, cf. lettre CDLXXXV.

LETTRE DIII

Morlaix, 15 décembre 1819.

À Mme la comtesse de Pelet.

Il est des esprits noirs et gris
Qu'on ne voit pas, mais qu'on redoute.

J'ai eu, l'autre jour, indirectement des nouvelles de Félix, le sous-préfet de Châteaulin, où il s'amuse tout juste, ainsi que sa femme. Je les avais prévenus à temps de la vacance de la sous-préfecture de Morlaix ; ils y auraient été beaucoup mieux, mais ils ne s'en sont pas souciés, ou bien ils ne l'ont pas obtenue. Le fait est qu'on en a nommé un autre.

La personne qui m'a parlé d'eux, est une jeune et jolie femme, Mme de Keret, dont le mari est lieutenant de vaisseau. Elle est fille de feu l'amiral Cosmao[17], dont la famille habite Quimper. Je vous parle de Mme de Keret, parce qu'elle ira vous voir à son premier voyage à Paris.

Je vous remercie bien des vers de votre dernière lettre, mais j'en reviens encore à mon dicton :

Cousine, parlons-nous en prose :
Ce que l'on dit, on l'entend mieux ;
Et toujours la clarté fut chose
Préférable au jargon des dieux.

Et c'est en prose que je vous ferai la guerre pour vos idées ultrà-monarchiques et même un peu sanguinaires. Je ne suis point partisan de la peine de mort, et en politique moins qu'en toute autre affaire. Si l'on avait fait à Brest comme à Lyon[18], comme à Grenoble[19], comme enfin vous auriez voulu, vous autres moutons enragés, qu'on fît partout à propos de ce que vous nommez des émeutes, la Bretagne serait aujourd'hui en feu. Toutes ces conspirations moitié réelles, moitié créées par la police, ne valent rien, et les exécutions qui les suivent valent moins encore. Si la légitimité se met à lécher du sang, si elle veut faire juridiquement le métier de Trestaillon[20], elle n'a pas pour longtemps à vivre : le sang porte à la tête plus vite que le vin, et un acte de cruauté, qui est toujours par lui-même une sottise, conduit invariablement à une plus grande.

Et c'est à propos de toutes ces belles opérations que vous me demandez ce que c'est qu'un acrostiche. – C'est une chose qui est à la poésie, comme Arlequin est à l'Apollon du belvédère.

Et sur ce, belle cousine, je vous embrasse sans rancune, car je vous connais beau masque : vous êtes très-féroce en paroles, mais s'il s'agissait de couper seulement une oreille au plus cruel de vos ennemis, vous donneriez les deux vôtres pour qu'on lui fît grâce. Ainsi vous êtes, mesdames les ultrà de Paris. À Marseille, c'était autre chose : on pardonnait au pécheur, mais la grâce était posthume.

*
* *

LETTRE DIV

Morlaix, 1er février 1820.

À mon père.

Je suis de retour ici depuis trois jours ; j'en étais parti le 8 janvier. Je n'ai que le temps de vous dire que j'ai fait la route sans accident ; le travail arriéré m'accable.

---

17 L'amiral Julien Marie Cosmao-Kerjulien est mort à Brest le 17 février 1825... Il ne pouvait donc être dit «feu» en 1819 ! Sa fille, mariée au lieutenant de vaisseau Kerret, mourut en couches en 1820 (cf. lettre DVIII).

18 En 1817, les ultras de Lyon, avec l'aide du général Canuel, commandant les forces militaires à Lyon, tentèrent de faire passer une rébellion due à la misère pour un complot contre le régime : plusieurs «coupables» furent guillotinés.

19 En 1816, à Grenoble, une «conjuration» contre les Bourbons, organisée par Didier, directeur de l'École de droit, fut réprimée dans le sang : vingt-cinq exécutions, dont celle de Didier.

20 Jacques Dupont, dit Trestaillons, avait commandé, en 1815, lors de la Terreur blanche, une bande qui terrorisa les environs de Nîmes et d'Uzès.

[...] J'avais toujours oublié de vous dire qu'en passant à Lorient lors de mon premier voyage, j'y avais vu cultiver la rhubarbe en grand et en plein champ. Un seul propriétaire en vend tous les ans pour plus de vingt mille francs. Elle passe dans le commerce pour de la rhubarbe de la Chine. Elle a les mêmes qualités purgatives, seulement il faut forcer la dose.

Nous n'avons rien de nouveau ici ; les esprits y sont un peu échauffés, mais tout le désordre se borne à des charivaris qui ne font de mal qu'aux oreilles.

*
* *

LETTRE DVI

Morlaix, 17 février 1820.

À M. d'Eu, à Brest.

Je reçois à l'instant de Paris, sous la date du 14, la nouvelle suivante. Je copie textuellement :

«Le duc de Berry a été poignardé, hier soir, au sortir de l'Opéra, par un nommé Louvel, qu'on dit être employé à la sellerie du roi. L'assassin a été arrêté, et le premier est mort ce matin 14, à six heures.

«On vient de faire placarder une ordonnance qui interdit les mascarades.

«La mort du prince est une grande perte, surtout pour les amis de la liberté.

«Quelques scènes ont eu lieu aujourd'hui : les gardes-du-corps et ceux de Monsieur ont été imprudemment et maladroitement lancés sur plusieurs cafés réputés libéraux. Le café Lamblin surtout a été envahi de manière à faire fermenter les esprits. On s'indignait que la maison du roi prît l'initiative dans une circonstance aussi délicate, et la prît de cette façon. Heureusement que la sagesse du monarque a coupé court à ces trames déplorables. Les gardes ont été consignés ; de fortes patrouilles circulent dans les rues et au Palais-Royal. La tranquillité paraît rétablie pour l'instant.»

Il est étonnant que cette nouvelle n'ait pas été annoncée à Brest par le télégraphe, ou si elle l'a été, qu'on n'en ait point parlé ici ; car avant cette lettre toute particulière, nul n'en savait un mot dans cette ville. Cet assassinat y a répandu la stupeur, et ceci sans acception d'opinions.

Quant à moi, je regrette personnellement le duc de Berry que j'avais eu l'occasion de voir plusieurs fois quand j'étais officier, en 1814 et 1815, dans la garde nationale de Paris. Il était brusque et parfois même un peu brutal, mais bon au fond. Il avait un sens droit et les meilleures intentions pour le pays. D'ailleurs de son siècle, il ne pouvait pas sentir les ultrà.

Il aimait les arts, jouait passablement du hautbois. C'était Vogt qui lui donnait des leçons.

Il n'est plus ; l'avenir de la France va retomber dans le vague.

Si l'assassin est isolé, il n'a pu être poussé que par une haine aveugle ou un fanatisme stupide... Le malheureux nous a fait bien du mal.

*
* *

LETTRE DVIII

Morlaix, 28 mars 1820.

À mon père.

Nous avons eu ici un hiver étrange : le thermomètre n'y descend jamais au-dessous de deux à trois degrés de glace. Cette année,

par extraordinaire, il a été, dans le courant de ce mois, à cinq et à six, et l'on a patiné, ce que bien des gens n'avaient jamais vu. Aussi, médiocre patineur à Abbeville, je passais ici pour un virtuose et presque un prodige.

La fin cruelle du duc de Berry a, ici comme partout, affecté tout le monde. À ce malheur public est venu se joindre une infortune particulière. Une jeune femme, d'une beauté ravissante, âgée de vingt ans, fille de l'amiral Cosmao et mariée depuis peu à M. de Keret, allié à toutes les familles nobles de la ville, vient de mourir des suites de couches. Je la voyais souvent, ainsi que son mari, excellent homme, ami particulier de notre parent, M. de Parseval-Deschênes : il était, comme lui, lieutenant de vaisseau.

Je ne crois guère aux pressentiments, et cependant il est impossible de n'être pas frappé de celui qui poursuivait Mme de Keret. Pendant sa grossesse, elle répétait à tout le monde qu'elle n'y survivrait pas. Comme sa santé était excellente, qu'aucun accident ne se manifestait, on prenait ses inquiétudes pour de l'enfantillage.

Ses couches furent heureuses ; bientôt remise, elle commença à sortir, lorsqu'un jour, lui donnant le bras pour la reconduire chez elle, je lui dis : – Eh bien ! croirez-vous maintenant aux pressentiments ? – J'y crois si bien, me répondit-elle, qu'en ce moment je passe cette porte pour la dernière fois, je n'en sortirai que morte. – Mais vous vous portez à merveille. – C'est vrai, et pourtant ce que je vous dis est vrai aussi.

Le surlendemain, une perte se prononça ; peu de jours après, nous allions à son enterrement. C'est le 4 de ce mois qu'elle est morte.

*
* *

LETTRE DIX

Morlaix, 10 avril 1820.

À M. d'Eu, à Brest.

Monsieur et cher directeur,

Voici encore l'une de ces affaires dont on ne rend pas compte officiellement, et qu'on ne sait par quel bout prendre, même quand on en écrit à huis-clos. Elle a pourtant sa gravité, puisqu'elle aurait pu conduire M.**, qui en est le héros, devant le procureur du roi.

Ce qu'on ne peut dire, on le chante, ou on le met en parabole et en allégorie ; c'est un médium entre les deux moyens que j'emploie. Voici donc l'affaire :

Vous avez vu parfois au pâturage
Un bourriquet, dans ses lourdes ardeurs,
D'une jument convoiter les faveurs.
C'est, vainement, que la fière cavale
De ce galant, à grands coups de sabots,
Veut repousser les attentats brutaux.
C'est, vainement, accourant au scandale,
Que le fermier, armé de son bâton,
Prétend troubler l'imperturbable ânon.
Toujours épris, en dépit de l'orage,
Ce fier baudet ne veut pas être sage.

C'est précisément ce qu'a fait notre homme ; encore s'il s'était contenté de soupirer, mais sa déclaration devint manuelle, et fut, dit-on, accompagnée de coups de poing, que la belle lui a généreusement rendus sans même faire patte de velours, car il en porte les marques.

C'est sur lesdites marques que je me suis appuyé pour obtenir main-levée du baudet qu'on allait mettre en cage.

Maintenant, voici une autre affaire, mais celle-ci sera l'objet d'un rapport officiel :

Le 29 mars, le receveur de Perros m'annonçait par un exprès que le capitaine du lougre *le Courageux*, de Nantes, venant de

Rouen, au lest, à destination de Noirmoutier, de relâche en rade de Perros, lui avait fait la déclaration que, le 25 du courant, se trouvant dans le nord-est des Sept-Îles, c'est-à-dire à environ six lieues au large, il avait eu connaissance d'un brick à bord blanc, d'environ cent cinquante tonneaux, désemparé de son grand mât et d'une partie du mât de misaine. S'en étant approché au vent à la portée de la voix, il l'avait hélé : mais personne ne lui avait répondu. N'ayant point aperçu d'embarcation à bord de ce brick, il avait pensé que l'équipage était mort ou s'était sauvé. Le capitaine a ajouté que ce navire n'avait point de boute-hors, de beaupré, et que le tronçon du mât de misaine était peint en blanc.

J'ai envoyé immédiatement son signalement sur toute la côte ; j'ai fait sortir les pataches, et me suis embarqué moi-même.

Après avoir battu la mer pendant trois jours et poussé jusqu'à dix lieues au large sans avoir rien vu, j'ai rallié ma flottille en envoyant au diable le capitaine du lougre *le Courageux* et son brick à bord blanc.

Depuis cette malencontreuse promenade, j'en ai fait une autre qui a été pis encore, car j'en suis resté invalide : c'est ce qui m'a empêché d'aller vous voir.

Voici comment ceci m'est arrivé : j'étais allé à l'île de Callot avec le canot du cutter *le Voltigeur*, et j'y retournais vers minuit. La nuit était fort obscure et j'étais monté sur l'avant de l'embarcation pour découvrir le brick que nous avions hélé inutilement. La mer perdait, et le timonier, qui bayait aux corneilles ou dormait, n'entendant pas les brisants, laissa talonner le canot sur une roche. Il nous en tira d'un coup de barre donné à propos, mais pas assez vite pour que la secousse ne m'eût fait perdre l'équilibre. Le mal aurait été petit si j'étais tombé à l'eau, mais ce fut dans le canot que s'opéra ma culbute. Mon genou porta sur le tranchant d'une rame ; il n'en résulta qu'une coupure et quelques contusions dont je ne me sentais plus le lendemain. Cette maudite coupure qui ne semblait rien, me cloue sur une chaise, parce qu'au moindre mouvement elle s'ouvre et saigne. Il faut bien prendre patience : de tous les remèdes, c'est, je crois, le plus amer.

On m'annonce à l'instant que le tribunal a décidé qu'il n'y avait pas lieu à suivre, quant à M.**. Il en sera quitte pour la peur, et ses coups de poing qui sont, en définitive, le profit le plus clair de sa bonne fortune. Il y a des gens qui les aiment comme cela.

*
* *

LETTRE DX

Morlaix, 20 avril 1820.

À M. M***.

Depuis longtemps, mon cher camarade, je savais que votre mariage était décidé, et depuis longtemps j'ai dû vous féliciter de prendre si gentille femme. Je vous en félicite encore et vous remercie de votre bonne invitation, malheureusement la distance, d'une part, et le travail, de l'autre, m'empêcheront de m'y rendre.

[...] J'ai vu ici le général de Trogoff[21] et sa nièce, Mme de Kerusoret, et j'ai bien regretté de ne pas les y voir plus longtemps.

Quant au comte de **, je ne le connais que de vue, mais sa vue même me fut un jour un spectacle. J'arrivais à Morlaix et je dînais à table d'hôte. Un commis-voyageur, selon l'usage de ces messieurs, y babillait beaucoup

[21] Le comte Joachim Simon de Trogoff, né à Quimper-Guézennec en 1763, officier émigré, au service de l'Autriche, nommé maréchal de camp sous la Restauration, décédé à Keruzoret, en Plouvorn, en 1840.

et probablement avait aussi babillé ailleurs, car, tout à coup, entre un grand homme maigre qui l'apostrophe rudement sur certaines nouvelles peu favorables à la cause royale, qu'il avait, disait-il, colportées dans la journée. Le commis soutint qu'il n'avait rien dit que ce que tout le monde savait à Paris et que les journaux du lendemain (ils n'arrivent ici que jour à autre) en donneraient la preuve. L'interlocuteur n'en voulut point démordre et il ne quitta la place et ne lâcha le malheureux nouvelliste, qui le prenait pour un commissaire-général de police, qu'il ne lui ait fait dire qu'il avait menti et qu'il n'y avait pas de nouvelles. Elles n'en étaient pas moins vraies et la suite le prouva.

Quoi qu'il en soit, tous les dîneurs, désagréablement interrompus par cette discussion, interpellèrent à leur tour le maître de l'hôtel sur ce qu'il souffrait qu'on leur servît la police en entremets. Mais, quel fut l'étonnement quand on sut que le commissaire supposé était un officier de marine, ancien émigré, le comte de **. Enfin, qui n'avait agi ainsi que par zèle pour la cause royale ou pour se procurer la satisfaction de donner un coup d'épée à un libéral ! J'espère que voilà ce qui s'appelle du dévouement.

M. Duplessis Parscau, autre émigré, capitaine de vaisseau dont je vous ai déjà parlé, n'est pas moins chaud dans son opinion : cependant, il finit quelquefois par entendre raison ; ce qui l'indique, c'est qu'il a choisi pour son second un officier fort libéral, mais, qu'à bon droit, il regardait comme très-capable. «Tout bien considéré, me disait-il, j'aime mieux un jacobin qu'une ganache et il faut que ma besogne marche.» Nous sommes fort liés, et quand je vais à Brest, où il commande les élèves de la marine, il a toujours ma première visite. Il a beaucoup lu, beaucoup vu et sa conversation n'est pas sans intérêt. Il est beau-frère de M. de Chateaubriand[22].

*
* *

LETTRE DXVIII

Septembre 1820.

Mon Dieu ! que l'amour-propre ou, si l'on veut, l'envie de plaire, nous joue quelquefois de mauvais tours.

Hier, au château de **, je veux faire caracoler mon cheval devant Mme de X* et Mlle de**. Chaque jour, monté sur un cheval bien plus difficile, je fais tout ce qu'un adroit cavalier peut faire dans un manège, et les bonds les plus désordonnés ne me mettent pas hors d'aplomb. Là, quand je prétends faire le beau, ou peut-être parce que le cheval est à Mlle de ** et qu'elle le monte dans sourciller, je perds l'équilibre, je manque de choir et je me remets en selle à peu près. Ces dames ont dû bien se moquer de moi : je le méritais.

2 septembre. – J'ai eu tort d'accepter cette invitation. Qui s'approche du feu se brûle.

5 septembre. – Décidément, je suis dans une mauvaise veine : tout, pour moi, tourne au burlesque. Ce matin, je manque de me noyer en voulant repêcher un ivrogne qui a gagné la rive tout seul en riant aux éclats de me voir à l'eau.

Le 7, le marquis du **, me prenant pour un sanglier, me fait siffler une balle aux oreilles et blesse mon voisin.

Du 10 au 15, de beaux jours, trop beaux, peut-être. Mes vœux ne vont pas si haut.

---

22 Hervé du Plessix de Parscau (Landerneau, 1762-Plounéventer, 1831) avait épousé en 1789 Anne Buisson de La Vigne, sœur de Céleste Buisson de La Vigne, qui épousa en 1792 François-René de Chateaubriand. Veuf en 1814, il s'était remarié à Caroline Le Lay de Kermabain. Émigré de 1791 à 1814, il fut commandant en chef de la Compagnie des élèves de la marine, à Brest, de 1816 à 1827. Il fut nommé capitaine de vaisseau en 1817, pour prendre rang depuis 1814. (H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, Saint-Brieuc, 1922, t. IV, p. 271).

Le 20. – À cela je n'y puis croire ! ! A-t-elle voulu réellement me tuer ?

Le 25, de retour à Morlaix, je suis très-souffrant.

Le soir, je reçois une lettre qui me dit de me rendre à Brest immédiatement. Suis-je changé ou destitué ? Je suis libéral sans doute, mais non anarchiste. Je remplis fidèlement mes devoirs de fonctionnaire.

Le 26, je vais voir le général de Lauriston[23] qui est en mission extraordinaire. Il m'accueille bien. Ce n'est qu'une fausse alerte.

Je souffre encore beaucoup de ma blessure. Je ne verrai pas de médecin. Ceci doit mourir entre elle et moi. – Est-ce hasard ou colère ? – Non, le hasard ne frappe ni si fort ni si juste.

Le 27, je reviens à Morlaix avec la fièvre. Le bruit y court que je suis changé ou destitué comme bonapartiste, républicain, ennemi du trône et de l'autel, que sais-je ! conspirateur même : on me fait bien de l'honneur. Je dis ce que je pense et ne me gêne pas pour critiquer les sottises de nos gouvernants. Mais je sers bien le gouvernement, car il serait absurde, indélicat même, de recevoir des appointements d'une main et de frapper de l'autre. Si je voulais conspirer, je donnerais ma démission.

Mme de X* m'écrit. Elle a aussi entendu parler de ma destitution, mais non de ma blessure. J'en remercie Dieu. Elle me témoigne le plus vif intérêt : c'est beaucoup de sa part. C'est une grande dame et la fine fleur des ultrà. Mlle de ** est malade. Si c'était sérieux ? ah ! il ne manquerait plus que ce malheur.

Dix heures du soir. – Un mot m'apprend qu'elle va bien.

29. – Je souffre toujours beaucoup de ma blessure. Elle n'en sait rien ; elle n'y a vu qu'une égratignure. Ne lui ai-je pas juré qu'il n'y avait pas autre chose, et pourtant une ligne de plus, j'étais mort. Le coup était porté de main de maître. Elle est bien de son sang. Je ne m'imaginais pas qu'elle fut si forte à son âge.

C'est incroyable ! Si je racontais cette aventure, personne n'y croirait. Un homme de ma taille, de ma force, tué par un enfant.

Mais elle n'a pas voulu me tuer. Jamais elle ne m'avait parlé avec plus de confiance et d'amitié. Charmé de l'entendre, j'étais fasciné. Immobile, je l'écoutais en silence. Non, encore une fois, elle n'a pas voulu me tuer ! – Me blesser ? – Peut-être. – Mais pourquoi ? est-ce par jalousie ? – Non ; elle n'en a pas de sujet. – Est un accès de monomanie ? a-t-elle voulu seulement faire parade de sa force ? – Qu'importe son motif, son caprice ou son inconséquence ?... Mais ce n'est pas de l'inconséquence... c'est de la vraie folie... Qu'avais-je dit ? qu'avais-je fait ? lui ai-je même dit de m'aimer ? – Non, toujours je l'en ai détournée ; toujours je l'ai honorée, respectée comme Dieu même. Elle le sait, elle me rend toute justice. – C'est donc de la démence, l'un de ces actes où la volonté n'est pour rien. Il le faut bien, elle est si pure, si pieuse, elle raisonne toujours si juste. – De ces aberrations d'un instant, n'a-t-on mille exemples, notamment dans les très-jeunes filles à une époque de leur croissance. Ah ! pourquoi lui en voudrais-je pour cela. – Non, je ne lui en veux pas. En vérité, je crois que je n'en l'aime que mieux. Folle, je donnerais ma vie pour lui rendre raison... Au fond, tout

---

[23] Jacques Alexandre Law, marquis de Lauriston (1768-1828). Après avoir servi dans l'armée et la diplomatie de Napoléon Ier, a servi les Bourbons, a été nommé pair en 1815, fait marquis en 1817 et est devenu secrétaire d'État de la Maison du roi en 1820. «Lieutenant général, pair de France, commandant la 1re division d'infanterie de la garde royale, [...] investi temporairement du commandement supérieur dans les 12e et 13e divisions militaires», il arriva à Brest le 6 septembre 1820 pour maintenir l'ordre après les charivaris. (Y. Le Gallo, *Clergé, religion et société...*, *op. cit.*, t. II, p. 742).

cela est fort triste. Pourquoi donc suis-je venu dans ce pays ?

*
* *

LETTRE DXIX.

Morlaix, 2 novembre 1820.

À M. de Marchangy.

J'arrive de Quimper où j'ai été empiéter sur vos fonctions. J'étais juré, et j'ai jugé des voleurs, des ravisseurs, des assassins et des politiques. Savez-vous que ce n'est pas facile de juger en Basse-Bretagne et à Quimper-Corentin, quand on est natif de la Champagne-Pouilleuse ?

Ici les accusés sont bretons, les témoins bretons, les jurés bretons, les avocats bretons, le public breton, et, sauf les juges et quelquefois les avocats, nul ne sait un mot de français. Mais juger une cause sur un plaidoyer, c'est apprécier le vin d'après la couleur de la bouteille ; aussi me suis-je trouvé fort empêtré. L'affaire était entendue et les débats clos, que je me demandais encore de quoi il s'agissait. Mon ignorance était en faveur des accusés et faisait contrepoids à cet axiome du juré indigène, du campagnard surtout : *Je ne suis pas venu là pour rien, ni l'accusé non plus. S'il y est, c'est qu'il est coupable ; si j'y suis, c'est pour le dire, et je le dirai. En conséquence, oui, l'accusé est coupable.*

Pour la peine de mort, on fait un peu plus de façon. Cependant, j'ai entendu, après un instant d'hésitation, un juré s'écrier : *Oui*, puisque monsieur a dit *oui*.

Un autre s'efforçait de démontrer que les petits vols devaient être plus sévèrement punis que les grands, «car, faisait-il judicieusement observer, on trouve chaque jour l'occasion de commettre des petits vols, et celle de commettre les grands est rare et difficile». – Là-dessus, joignant l'exemple au précepte, il appliquait sept ans de travaux forcés pour le larcin d'un boisseau de pommes de terre.

Mais l'affaire importante était les troubles de Brest. Une douzaine de jeunes gens appartenant à des familles riches et considérées, avaient été arrêtés charivarisant et pérorant sur la place. La chose n'était pas très-grave en principe, mais elle avait grandi et grossi sous le microscope de la police, et on avait fini par y voir une conspiration. Aussi, avais-je été fortement invité de part et d'autre à faire mon devoir. Il y avait unanimité dans cette demande. La seule difficulté était que les uns voyaient le devoir dans la condamnation, et les autres dans l'acquittement.

Dans cette affaire, comme dans presque toutes celles de l'espèce, les véritables coupables n'étaient pas là ; les niais seuls s'étaient laissés prendre. Près de soixante témoins à charge et à décharge étaient à entendre. Au dire des uns, les faits se résumaient à quelques mauvaises paroles ; au dire des autres, en quelques éloges donnés et reçus ; au dire de tous, en beaucoup de cris.

C'était spécialement l'un de ces cris qui préoccupait le ministère public, et il attachait une grande importance à une phrase qui, prononcée sur la place et adressée au peuple, pouvait être à la rigueur considérée comme un appel à la révolte. L'accusé, comme de raison, s'en défendait énergiquement ; mais des témoins assuraient l'avoir entendu. D'autres soutenaient le contraire ; cependant les témoignages à charge étaient si positifs que le fait allait être tenu pour constant, au grand effroi du prévenu qui, probablement, aurait payé pour tous, lorsqu'on appela un dernier témoin. Je le vois encore : c'était un gros joufflu, à la face rubiconde, franche, ouverte, et précisément le type opposé à celui du conspirateur.

On lui demande s'il reconnaît l'accusé. – Oui, dit-il, il était dans la foule. – On répète la

phrase fatale : A-t-elle été prononcée ? – Oui, certainement. – Par qui ? est-ce par l'accusé ? – Quant à cela, je n'en suis pas sûr. – Mais par qui ? – Je cherche ; c'était… – C'était… ? rassemblez vos idées. – Répétez-moi la phrase. C'est bien cela. C'était… mon Dieu ! attendez donc ! Je me souviens maintenant, cette phrase… oui, c'est moi qui l'ai dite, et c'était à vous, M. *Tel*, ajouta-t-il en apostrophant l'un des avocats auditeurs ; vous devez vous en rappeler.

Un rire unanime accueillit cette déposition qui fit à peu près tomber l'accusation sous le ridicule. Dès-lors, la tâche des avocats fut facile ; tous les prévenus furent acquittés.

Les plaidoyers, bien que les feuilles de l'opposition en aient fait un pompeux éloge, n'avaient rien de saillant. Ils étaient même généralement médiocres. La seule phrase qui me frappa fut celle-là : «Messieurs les jurés, mettez la main sur votre cœur et non sur votre tête.»

De ceci, les avocats ne donnèrent guère l'exemple, car c'était chez eux la tête, et d'assez mauvaises têtes qui parlaient. Voulant faire des phrases à tout prix, ils libéralisaient même aux dépens de leurs clients, et ce n'est certes pas leur faute s'ils ont été acquittés.

Je suis sorti de là aussi convaincu que jamais que le plus mauvais défenseur qu'un accusé politique puisse prendre est un homme de parti, et surtout du parti dont il est. Car le désir de se poser héroïquement, de débiter ses principes en face de tous et de faire le brave à bon marché, l'emportera toujours chez l'avocat politique sur le soin de son client. Ce client ne sera pour lui qu'un texte, qu'un thème, qu'une matière à argumentation monarchique ou républicaine ; en un mot, l'ambition du rhéteur tuera ici la conscience de l'avocat, et le malheureux prévenu, noyé dans ce flux de paroles, s'en tirera comme il pourra.

La situation avait aussi ses effets comiques, et, sans la gravité de mes fonctions, j'aurais ri volontiers en voyant un avocat de Brest, M. de Villeneuve, prenant des notes, lisant et parlant tour à tour et chapitrant tout le monde, jusqu'au procureur du roi qui, pendant ce temps, lui mouchait bravement la chandelle : c'était presqu'aussi beau que de la lui tenir.

En résumé, bien que ce soit la première fois que j'assiste à semblable procès, je désire que ce soit la dernière, car dans ces causes politiques, le bon sens et même la conscience ne suffisent pas toujours, et quand l'on ne sait pas où finit l'innocence, il n'est pas facile de dire où commence le crime.

Je n'ai, d'ailleurs, pas eu à me plaindre de la longueur des assises. C'est le 6 octobre 1820 que j'avais été désigné ; je suis parti le 20 et j'étais de retour le 29, bien qu'ayant pris le chemin des écoliers. J'avais fait venir mes chevaux et je me suis acheminé vers Morlaix par la route intérieure, dite des montagnes d'Arrey. C'est le pays des contes, des féeries et des traditions ; cependant, je n'ai pu en recueillir, faute de temps et surtout faute de gens. Dans cette partie de la Bretagne, ou cette chaîne de collines qui séparent Quimper de Morlaix, on fait souvent trois et quatre lieues, non-seulement sans apercevoir un village, mais même sans rencontrer un être humain, et si vous en voyez un, c'est infailliblement un mendiant. Pourtant la terre est presque partout de bonne qualité. Quel est le mauvais génie qui plane sur ce pays ? – L'insouciance du riche et la paresse du pauvre.

*
* *

LETTRE DXX.

Morlaix, 12 novembre 1820.

À M. Dombideau de Crouseilhes, évêque de Quimper.

Je me reprochais, monseigneur, d'être resté si longtemps sans vous écrire, quand j'ai

reçu votre lettre qui a augmenté encore les remords de ma conscience ; néanmoins, je dois vous dire qu'en faisant aux gens des remontrances si aimables, vous risquez de leur donner envie d'en mériter souvent.

M. Duplessis Parscaut m'a remis l'exemplaire du discours que vous avez prononcé le 4 novembre[24]. Je l'ai lu avec un vif intérêt ; la morale y est douce, la politique y est charitable : c'est rare par le temps qui court.

Je vous remercie de l'approbation que vous voulez bien donner à mes pauvres vers ; je sais que je ne la dois qu'à votre indulgence ; je n'en ai pas moins éprouvé un plaisir bien vif à savourer vos éloges. Aussi, n'êtes-vous pas quitte de moi ! Je me permets de vous adresser encore un très-petit chant sur un très-grand événement qui n'est pas de notre siècle, il est vrai ; mais, vous le savez, je ne suis guère un chanteur de circonstance.

Pardonnez-moi d'abuser ainsi de vos moments. Mon excuse est le désir de vous être agréable et de vous témoigner combien j'ai été sensible à votre hospitalité et aux bonnes soirées que j'ai passées chez vous.

Vous avez appris, sans doute, la mort d'un de nos amis communs, M. de Los, beau-père du général de la Fruglaye, mort le 5 de ce mois à son château de Kerduel, près Lannion[25]. C'est une perte pour moi qui l'y voyais souvent et une perte pour tous, car la mort d'un homme de bien est une calamité publique.

*
* *

LETTRE DXXI.

Morlaix, 20 novembre 1820.

À mon père.

Ce que vous dites de ma cousine Louise, me fait revenir de mes préventions. Il paraît qu'avec son air de légèreté, elle a de l'esprit et même de la raison, et qu'elle aime les arts. Mais avoir perdu mes préventions, ce n'est que la moitié du chemin. Il faudrait aussi qu'elle perdît les siennes, non contre moi, puisque vous m'assurez qu'elle n'en a pas, mais contre la province.

Je ne vois pas trop jusqu'à ce moment ce qui pourrait la décider à me donner la préférence. Louise a un majorat, elle est baronne ; riche aujourd'hui, elle le sera plus encore ; elle est charmante, elle peut donc choisir. On dit qu'elle est petite, mais si elle a cinq pieds, c'est une grande taille ; elle n'est petite que comparativement à ma sœur, à ma mère, à ma grand'mère qui ont cinq pieds deux à trois pouces : ceci sort de la taille des femmes, comme mes frères et moi, avec nos cinq pieds six et huit pouces, sortons des dimensions ordinaires des hommes.

Il est venu ici un inspecteur-général des finances assez maussade, M.***, j'ai oublié son nom ; il en a un pourtant. Ses procédés envers moi, comme envers tout le monde, ayant été peu convenables, je lui ai dit ma façon de penser : il y a vu une provocation, je n'y pensais pas ; il ne s'en est pas moins plaint au ministre. M. le directeur-général, ou plutôt M. Hains, qui signe pour lui *ad interim*, a pris chaudement ma défense.

Voici la manière dont il parle de moi dans sa réponse au ministre : «Cet inspecteur (M. de Perthes) se recommande par la politesse de son ton et de ses manières, autant

---

[24] L'évêque fut nommé par le roi, en fait, le 12 novembre, président du collège électoral du département, devant lequel il prononça son discours le 14 novembre. (Y. Le GALLO, *Clergé, religion..., op. cit.*, t. II, p. 745-747).

[25] Kerduel est en Pleumeur-Bodou. La légende arthurienne n'est-elle pas encore à la mode ? M. de Loz de Goazfroment était en effet le beau-père de Paul-Émile de La Fruglaye de Kervers (1766-1849), qui avait épousé en 1802 Caroline de Loz de Goazfroment. La fille de ces derniers, également prénommée Caroline, épousera vers 1827 Nicolas Nompère de Champagny (1789-1863), apportant en dot le château de Kerduel.

que par son esprit, ses connaissances acquises, ses sentiments d'honneur et son attachement à ses devoirs». J'espère qu'il n'y manque rien. Mais n'importe, si jamais je rattrape ce monsieur inspecteur-général, bien qu'il me vaille tant de politesses, je ne lui en ferai pas mon compliment.

Étienne m'a envoyé le récit de son voyage à Pampelune et des combats de taureaux dont il ne semble pas grand partisan. Moi, je les ai toujours eus en grand dégoût, et je suis de l'avis de ce soldat français qui s'étonnait en voyant les Espagnols mettre leurs plus beaux habits pour aller voir tuer des vaches.

Je ne connais point notre cousin, le baron de V**, qui a épousé la fille de l'amiral Tchichacoff[26]. C'est même la première fois que j'entends prononcer son nom, et j'ignorais entièrement que nous eussions une cousine russe ; nous en avions déjà une anglaise et une italienne : notre famille sera bientôt comme la tour de Babel.

M. de Fercourt voudrait venir porter ses chasses jusqu'en Bretagne. La course est un peu longue, mais un vrai chasseur n'y regarde pas de si près. S'il s'y décide, il sera le bienvenu chez moi.

Quant aux détails qu'il demande, je n'y suis pas trop expert. Je sais que le gibier de toute sorte est fort abondant ici, et que les monts d'Array, où cette partie de la Bretagne qui s'étend de Morlaix à Carhaix et de là à Quimper, n'a guère d'autres habitants que des animaux à mettre en broche.

Les sangliers y marchent en première ligne. L'an dernier, j'y ai assisté à une chasse où l'on en a couché bas quatorze, ce qui avec ce que j'ai tué a fait quatorze morts. Les lièvres, les lapins sont fort abondants ; les perdrix foisonnent : on en trouve de rouges, de grises et une troisième espèce qui est de passage et qu'on appelle *roquette*. Elle est moins grosse que les autres, mais non moins bonne ; les gourmands même la préfèrent.

Il est encore un autre gibier d'une plus grande taille, mais pas autant apprécié des passants qui se soucient même assez peu de le rencontrer sur leur chemin : ce sont les loups. Ils entrent jusque dans les villes. J'ai été plusieurs fois, pendant la nuit, éveillé à Morlaix par un bruit de chiens aboyant ou hurlant. Les bonnes gens, amateurs du merveilleux, disaient que c'était la chasse de saint Hubert qui passait et ils fermaient leur porte. Les autres, qui la fermaient aussi, attribuaient simplement ce vacarme à des loups traversant la ville.

Je revenais un jour de Saint-Pol-de-Léon, quand un gros animal, que je prenais pour un chien de berger, descendit tout-à-coup d'un rideau et s'arrêta à six pas du cheval de mon domestique. Celui-ci, habile cavalier, fit face au loup, car c'en était un, et lança son cheval dessus ; il ne s'en fallut que de quelques pieds que les sabots du cheval ne l'atteignissent. Le loup s'enfuit et mon domestique galopa quelques instants derrière lui ; mais, à peine avait-il tourné bride, que le loup se retournant aussi recommença sa poursuite. Enfin, il gagna les champs. Je regrettai bien de n'avoir ni fusil, ni pistolet pour châtier cette insolente bête qui, deux jours après, dévora un poulain presqu'au même endroit.

Je ne sais si l'abondance du gibier fournit au loup une pâture suffisante, ou s'ils sont d'une espèce plus débonnaire que ceux de nos pays, mais ils causent peu de dégâts dans ces environs, et je n'ai jamais entendu dire qu'ils y aient sérieusement attaqué les hommes. Les moutons, les vaches, les chevaux, surtout les poulains, qu'on abandonne dans les pâtures, sont leurs victimes ordinaires, mais moins fréquemment encore qu'on pourrait le croire.

Un troupeau d'oies domestiques, qu'on laissait vaguer dans une prairie voisine de

[26] L'amiral Pavel Vassilievitch Tchitchagov avait démissionné après avoir, en 1812, laissé échapper Napoléon Ier à la Bérézina. Il se fit naturaliser Anglais.

Morlaix, fut une nuit surpris par un loup. On trouva tous les mâles tués ; les femelles et les jeunes avaient échappé au carnage. L'étrangeté de la chose, c'est qu'il y avait eu combat, et c'est en défendant leurs familles que les mâles avaient péri.

Les habitants prétendent que ces oiseaux, quand ils sont en grand nombre, intimident tellement les renards, soit par leurs cris, soit par leurs mouvements, que ceux-ci n'osent les attaquer.

Je sais qu'un des cygnes, qui sont sur l'étang du château de Keranrou[27], a une large balafre au cou, qui, m'a dit le propriétaire, M. de la Fruglaye, lui fut faite par un renard ; mais le renard fut trouvé mort à côté du cygne, tué probablement d'un coup d'aile. On sait que la force de ces oiseaux gît dans cette aile dont le fouet est assez puissant, dit-on, pour briser la jambe d'un homme.

Les renards sont, d'ailleurs, très-communs, notamment au bord de la mer où ils se rendent à marée basse pour y manger des coquillages et le poisson échoué. Ils ont la malice d'aller visiter les parcs aux poissons et jusqu'aux filets restés à sec : c'est là où les chasseurs vont les attendre.

J'ai remis, la semaine dernière, une lettre pour vous et une autre pour mon beau-frère de Vicq, aux frères Bohrer qui sont ici, depuis quelques jours, chez M. de Cailleux, inspecteur de la manufacture royale de tabac. Nous faisons tous les soirs des quatuors. Max Bohrer, la basse, a un talent remarquable. Ils désirent donner un concert à Amiens et un autre à Abbeville : c'est pour les y aider que je les recommande à mon beau-frère.

Hier, Max eut la fantaisie de monter à cheval. Il n'est pas habile cavalier et mes chevaux sont assez vifs ; je lui avais pourtant donné le plus doux. À une lieue de la ville, la bête s'égaya un peu ; mon pauvre violoncelliste n'en voulut pas davantage, il descendit et, dans son trouble, laissa échapper le cheval qui revint au grand galop à son écurie. J'étais chez moi quand il y fit son entrée, et, pendant une demi-heure, je fus dans une mortelle inquiétude. Enfin, Max, à la recherche de qui j'avais envoyé, arriva et me tira de la peine en me racontant l'aventure. Je ne confierai plus mes chevaux aux virtuoses.

Une autre fois, j'avais prêté ma jument au préfet qui se piquait d'être écuyer, elle l'a jeté à terre au milieu de son conseil de recrutement qui conclut à l'unanimité que la bête était vicieuse et endiablée, et je fus presque mis en cause pour meurtre par imprudence. C'était plutôt le préfet qu'on aurait dû y mettre pour avoir monté un cheval qu'il ne connaissait pas, et avoir manqué de l'estropier en se pendant à la bride.

C'est chez Mme Brulard que les Bohrer ont fait ici leur début en musique. Nous jouâmes deux quatuors d'Haydn. C'était un grand honneur pour moi, amateur, d'accompagner deux semblables artistes. Il y avait cent personnes ; j'avais une terrible peur ; je m'en tirai assez mal. C'était bien fait : on ne doit pas plus se frotter aux artistes, que ceux-ci aux chevaux.

*
* *

LETTRE DXXII

Morlaix, 12 décembre 1820.

À M. G. d'Hermilly.

Quant à mes chants galliques, vous craignez qu'on ne les prenne pour une nouvelle Marseillaise et qu'on ne me cherche chicane. N'en craignez rien ; j'ai pour moi la protection céleste, je suis au mieux avec l'Église ; l'évêque m'a envoyé son discours électoral[28]

[27] Le château de Keranroux est sur le territoire de Ploujean (aujourd'hui en Morlaix). Il appartenait à Paul-Émile de La Fruglaye (cf. *supra*, note 25).

[28] Cf. *supra*, note 24.

et ses compliments, en échange de mon chant du pauvre. Vous voyez que je suis dans la bonne voie ; encore un petit saut, et me voilà en paradis.

J'ai vu ici M. de Keratry[29] ; il m'a dit que l'article sur *la Marquise de Montalle* n'était pas de lui, mais d'un nommé C**, que j'ai connu aide-de-camp du général Tromelin[30]. Il m'avait paru bon diable ; je ne sais quelle fantaisie lui a pris de faire le capucin à mes dépens. M. de Keratry m'a dit, d'ailleurs, qu'il était, pour son compte, fort satisfait de la pièce.

Elle aurait été montée à Brest si j'avais voulu ; mais les acteurs étaient bien trop faibles, je m'y suis refusé. À Lyon, j'avais accepté la proposition de M. Singier ; là, c'est le lieutenant de police qui a mis opposition. On l'aurait levée moyennant quelques coupures ; à cela j'ai dit non. C'était pour faire plaisir à ce directeur, et non pour faire estropier l'ouvrage, que j'avais donné ce consentement.

*
* *

LETTRE DXXIII.

Morlaix, 14 décembre 1820.

À mon père.

Le général de Lauriston a été envoyé à Brest comme commissaire extraordinaire contre les charivaris[31]. Singulière campagne pour un ancien aide-de-camp de Napoléon ! Il est venu passer ici quelques jours chez M. de Cailleux, dont le frère est son officier d'ordonnance. M. de Lauriston est un amateur de musique des plus zélés. Il joue assez bien du violon et de l'alto. Nous avons fait chaque soir un quatuor.

Il lui est arrivé, à Brest, une aventure assez bizarre, assez désagréable même, car elle ressemble à une mystification. Un matin, le télégraphe annonce que le général est nommé ministre de la *ma*, le brouillard interrompt la suite du mot ; mais le directeur du télégraphe, ne connaissant pas d'autre ministère qui commence en *ma*, court chez le général lui annoncer qu'il est ministre de la marine.

Le bruit s'en répand dans Brest ; le général reçoit les visites, l'intendant lui offre son hôtel, les réclamations pleuvent ; il y a même des marins qui, dans leur empressement, écrivent directement des injures au ministre déchu, afin de réaliser cet axiome : qu'on tient le pot à l'homme en place et qu'on le lui verse sur la tête quand il n'y est plus... mais celui-ci y était encore. Le lendemain, le brouillard se dissipe, et la *marine* se change en *maison du roi*.

Le général n'a pas perdu au change ; mais, à Brest, où le globe terrestre n'est estimé qu'en raison de la quantité d'eau salée qu'il contient et du nombre de capitaines de vaisseaux qu'il porte, vous jugez du déchet et des cancans.

M. de Lauriston était fort en colère ; il y avait de quoi, car déjà il avait annoncé des promotions, des croix, etc.

Le malheureux directeur du télégraphe, M. Vimont, était tremblant ; il pouvait être révoqué, car il avait dit ce qui n'était pas, et, dans tous les cas, ce qu'il ne devait pas dire. Le général lui promit de plaider sa cause près du gouvernement : il la plaida et la gagna.

---

[29] Sans doute Auguste Hilarion de Keratry (1769-1853), qui était député du Finistère depuis 1817.

[30] Jacques Boudin, comte de Tromelin, né à Ploujean en 1771, après avoir émigré pendant la Révolution, servit dans les armées napoléoniennes et fut fait général après la bataille de Leipzig, en 1813. De 1817 à 1823, il fut employé aux inspections et réorganisations des divers corps de l'armée (P. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. II, 1857, p. 938-940).

[31] Cf. *supra*, note 23.

Je suis resté plusieurs jours à Quimper où j'avais été appelé comme juré. Je m'y serais fort ennuyé sans l'évêque, Mgr Dombideau de Crouseilhes, chez qui j'allais passer toutes mes soirées. C'est un vieillard spirituel et gai, mais dont la manie est de se mêler de tout. Il veut être préfet, maire, adjoint, commandant de la place, commandant de la garde nationale, inspecteur des douanes, directeur des contributions indirectes, etc.

Un de ses parents, qui a été préfet du Finistère, me racontait qu'à son arrivée à Quimper, monseigneur lui avait dit : «– Mon cousin, dans ma carrière épiscopale, j'ai mangé quatre préfets, et cependant je ne les aime guère ; vous voyez que c'est leur faute. – Je fis profit de l'avis, ajoutait le narrateur, et je louvoyais en face de mon bon parent ; mais rien n'y fit, et j'ai demandé mon changement pour ne pas être le cinquième préfet mangé à Quimper[32].»

Quoi qu'il en soit, j'ai trouvé monseigneur très-agréable, et sa cuisine aussi. Par le temps qui court, il est prudent d'être bien avec les prêtres, qui sont les véritables gouvernants. Les destitutions pleuvent dans ces départements, principalement sur les douaniers qu'on croit tous bonapartistes, parce que nous ne sommes pas chouans.

Pendant mon séjour à Quimper, j'ai été dans un couvent de femmes, avec un permis de l'évêque, pour y voir une demoiselle qui y est pensionnaire et que sa mère m'avait chargé de visiter. Elle n'y était point mal, du moins elle le disait.

Quelqu'un auquel je parlais de ce couvent m'a raconté comment s'y faisait la réception des religieuses. Je ne dis que ce qu'il m'a dit, car je ne l'ai point vu.

Quand une novice se présente pour faire ses vœux, elle doit être vêtue avec élégance et dans toute la parure d'une mariée. Dans ce costume, on la fait étendre par terre ; on la couvre d'un linceul ; on récite les prières des morts, et les assistants jettent sur elle de l'eau bénite. Elle se relève alors, elle passe la grille qui se referme sur elle pour ne plus se rouvrir. Quelques minutes après, elle reparaît derrière la grille avec les habits du couvent ; elle les gardera jusqu'au jour de sa mort.

Sa parure, qui est conservée avec soin, lui servira encore une fois : on la lui remettra dès qu'elle aura cessé de vivre. Les bijoux, la guirlande de fleurs, enfin tous les ajustements de noce la revêtiront de nouveau, et c'est ainsi qu'elle sera enterrée.

Pendant sa vie, elle ira toujours pieds nus ; elle dormira sur une planche, mangera sur une ardoise des légumes cuits à l'eau, ne prendra pas de bouillon, même en cas de maladie, se relèvera à minuit pour prier et ne parlera plus.

Ne sont exceptées de cette loi du silence que la supérieure, la portière et quelques sœurs chargées de l'éducation des pensionnaires et des novices.

Le même narrateur prétend que pour préserver les jeunes filles de toute idée mondaine, on leur aplatit la gorge après avoir pris tous les moyens de l'empêcher de croître. – Est-ce vrai ?

Je vous envoie quelques graines que je me suis procurées à Quimper ; elles proviennent d'un pommier dit de la Chine, qui produit des pommes à longue queue et qui ressemblent à des cerises. Les graines sont fraîches, car je les ai tirées de fruits pris sur l'arbre.

---

32 L'évêque aurait donc «mangé» quatre préfets : cela est certain pour Miollis (1805-1810), pour Bouvier-Dumolard (1810-1813), pour d'Arros (1819-1820), l'est un peu moins pour Chaulieu (1820-1823). Le cinquième préfet qui ne voulait pas être «mangé» à son tour est peut-être le marquis de Foresta, installé à Quimper en mars 1823. L'évêque, alors qu'il était – avant la Révolution – grand vicaire à Aix, y avait connu la famille du nouveau préfet : cela n'en fait pas un «cousin». De plus, lorsque le marquis de Foresta quitta Quimper en septembre 1824, Mgr Dombidau de Crouseilhes était mort depuis plus d'un an (le 28 juin 1823).

Le climat de Bretagne, bien qu'humide, est conservateur : en voici un exemple. Étant allé, à la fin de 1817, visiter un château appartenant à M. de Marigné et qui est situé entre Morlaix et Saint-Pol-de-Léon, j'ai trouvé, dans un grenier, au milieu de beaucoup de fruits desséchés ou pourris, deux pommes encore saines ; elles étaient là depuis deux ans. On me les offrit et je les pris. L'une dura six mois encore ; l'autre n'a commencé à se gâter que depuis peu de jours : elle a donc duré trois ans.

Je vais partir pour Brest où je suis appelé au conseil d'administration. Le 2 ou 3 janvier, je me mettrai en route pour Paris où je ne séjournerai que trois ou quatre jours.

J'ai oublié de vous dire qu'en août dernier j'ai eu la visite de mon camarade Prosper de Clermont-Tonnerre. Il est venu herboriser en Basse-Bretagne. Je l'ai conduit dans toutes les pâtures de mon voisinage, quoique je craignisse un peu que son zèle pour la science ne fît renchérir le foin.

Commentaires

On n'a pas reproduit la lettre CDLXXXIV, du 24 janvier 1819, à M. de La Fruglaye, au château de Keranroux, sur un sujet militaire. Elle confirme les liens étroits avec cette personnalité.

La lettre XDVI, antidatée, et la lettre XDVII, à son père, du 26 octobre 1819, confirment la réécriture par l'auteur des notes et documents aux fins de publication : il n'avait pas les éléments nécessaires pour corriger les erreurs ; de même, il a anticipé la date de décès de l'évêque ; en mentionnant trois charivaris au lieu de deux, il y incorpore celui qui devait se produire sur la route de Morlaix, décrit dans la lettre XDIX ; dans la lettre DIII, du 15 décembre 1819, la mention «feu l'amiral Cosmao», bien avant le décès de celui-ci, confirme ces réécritures.

La pseudo-lettre DXVIII, de septembre 1820, sans destinataire, serait un extrait de journal intime bien difficile à éclaircir, genre de document exceptionnel chez notre auteur ; dans l'introduction à cette correspondance[33], on a rappelé qu'on pouvait y voir la trame de son roman épistolaire, paru en 1852, *Emma la Folle* : c'est-ce une aventure qui a mal tourné, ou de la pure fiction ?

Pour les personnes que cela intéresserait, signalons que les éditions Paléo (Diffusion : L'Instant durable, Clermont-Ferrand), qui lancent une collection de classiques de l'histoire des sciences, viennent de publier en 1999 une série Préhistoire, réimpressions réduites au format in-8°, avec six volumes des écrits de J. Boucher de Perthes et de ses correspondants, le sixième contenant un choix pour un public plus large. Dans le tome Ier des *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, paru en 1849, signalons le chapitre IV : «Les monumens dits celtiques ou druidiques ne sont pas les plus anciens des Gaules», avec, en fin de volume, la note 2 faisant largement allusion aux monuments de Basse-Bretagne et reproduisant une lettre du 17 février 1845, adressée par Émile Souvestre dont il loue «la bonne et respectable famille, dont l'hospitalité m'a été si douce pendant mon séjour en Bretagne». Au chapitre XX : «Types primitifs des monumens druidiques, dits pierres levées, peulvans, menhirs, dolmens, etc.», il écrit ceci : «J'ai examiné un grand nombre de ces menhirs, mais alors, ne m'en occupant qu'en touriste, j'ai négligé de les dessiner. Quand j'ai voulu le faire, il était trop tard : j'allais quitter la Bretagne et déjà quelques-uns avaient disparu sous la sape des ingénieurs.»

P.-R. Giot

33 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 315-316.

DOCUMENTATION

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1996)*

par Chantal Guillou, Hélène Gombert, Tanguy Daniel

Manuels généraux et sciences auxiliaires de l'histoire

Ouvrages et articles généraux

1 CROIX (Alain) [dir.]. Bretagne. Images et histoire. Rennes, P.U.R. et éd. Apogée, 1996, 24 x 29 cm, 226 p.
Avec la collaboration de Jacques Briard, André Chédeville, Jean-Yves Éveillard, Claude Geslin, Georges Provost, Jean Quéniart, Bernard Tanguy.
(Compte rendu par D. S. dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 janvier 1998, p. 7).

2 France. Bretagne. Paris, France Loisirs, 1996, 23 x 12 cm, 464 p., ill.
Réédition du Guide Gallimard.

3 GALLARD (Olivier), LE CLECH (Sylvie). Pointe de Bretagne. Penn Breizh. Angers, Gal'art Éditions, 1996, 28 x 24 cm, 205 p., ill.
Préface de Maryvonne Le Corre.

4 HÉLIAS (Jean-Pierre et Yveline), DENIC (Annie). Le Finistère en histoires, des origines à 1790. S. l., éd. Histoire et culture de Bretagne, Torr Penn, 1996, 15 cm, 112 p.
Illustrations de Nono.

5 JAOUEN (Hervé), LOUVIOT (Bernard). La Bretagne au fil de ses couleurs. Rennes, éd. Ouest-France-Édilarge, 1996, 28 x 26 cm, 120 p., ill.

6 LE MAT (Jean-Pierre). The sons of the Ermin : a history of Brittany. Belfast, An Clochan, 1996, 21 cm, 98 p.
Une *Histoire de Bretagne* en anglais.
(Compte rendu par D. A., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 avril 1996, p. 23, ill.).

7 MONNIER (Jean-Jacques), CASSARD (Jean-Christophe) [dir.]. Toute l'histoire de Bretagne des origines à la fin du XXe siècle. Morlaix, Skol Vreizh, 1996, 22 x 16 cm, 800 p., cartes.
Œuvre collective de la commission Histoire de Skol Vreizh, composée de Paul Boutouiller, Jacques Briard, Christian Brunel, Corentin Canévet, Jean-Christophe Cassard, Patrick Galliou, Claude Geslin, Pierre Grall, Jean Kerhervé, Yves Jézéquel, Pierre-Yves Le Rhun, Jean-Jacques Monnier, Alain Pennec, Yann-Ber Piriou, Charles Robert, Jean Tanguy, Jean-Yves Veillard.
(Compte rendu par André CHÉDEVILLE, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, p. 343-344).

8 NICOLAS (Michel). La Bretagne et la question fédérale en Europe. *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 257-268.

9 RECOUVRANCE (Sébastien). La Bretagne : cent photos. S. l., éd. Gisserot, 1996, 24 x 16 cm, 32 p., ill.

10 THERSIQUEL (Michel). Bretagne du fond des yeux. Éd. Cargonoir, 1996, 176 p., ill.
Textes de Xavier Grall, Jean-Pierre Abraham et René Le Bihan.
(Compte rendu par Daniel MORVAN, dans *ArMen*, n° 82, janvier 1997, p. 72).

* Les auteurs remercient particulièrement M. Eugène Kerbaul, qui a aimablement fourni de précieuses références, et Mlle Yvette Heurté, qui a bien voulu dépouiller les bulletins paroissiaux.

11 VEILLARD (Jean-Yves). La Bretagne, cible des humoristes à la Belle Époque. *L'Ouest et le politique, Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 141-147, ill.

Voir aussi le n° 96 (le Finistère dans les années 30).

Géographie, paysages, espaces

12 L'Aber-Benoît, au pays des métamorphoses. *Pays de Bretagne*, n° 4, 1996, p. 16-23.

13 DESDOIGTS (J.-Y.). La protection des sites. *ArMen*, n° 78, 1996, p. 34-44.

14 Des îles au bout du monde aux monts d'Arrée. *Balades Magazine*, n° 1-H, mai-juin-juillet 1996, p. 22-29.

15 GAUTIER (M.), NAAS (P.), LEROUX (G.). Archéologie des paysages agraires armoricains. Éléments pour une nouvelle approche, dans G. CHOUQUER (dir.), *Les formes du paysage, t. 2, Archéologie des parcellaires*. Paris, Errance, 1996, p. 45-56. (Collection Archéologie aujourd'hui).

16 L[E] M[ENN] (C[laude]. Lesneven. Lutte contre la pollution des eaux : en 1862 déjà... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 février 1996, p. 22.

17 LESCOAT (Jacques). La Bretagne ou l'environ nement égaré. Essai sur l'organisation de l'espace en France à partir du cas breton. Spézet, Nature et Bretagne, 1996, 22 x 16 cm, 164 p.

18 MARCHAND (Jean-Pierre). Entre l'histoire et la géographie, le patrimoine naturel. L'exemple de l'ouest de la France. *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 193-202.

19 MERCERON (Michel), CADIOU (Didier). La troisième vie de l'étang du Fret. *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 22-26, ill.

Voir aussi le n° 93 (formation de la baie d'Audierne).

Archives et bibliothèques

20 Chronique des archives. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, n° 2, 1996, p. 115-128.
Pour le Finistère, p. 117-118.

21 DANGUY DES DÉSERTS (Mad). Documents pour servir à l'histoire des maisons et des familles. Le Faou, Association Ar Faou, 1996, 30 cm, 19 p.
Utile guide pour les recherches dans les archives sur l'histoire des propriétés et des familles.

22 F. (M.). Cinémathèque de Bretagne. Moissonneurs d'images. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 août 1996, p. 18.
Créée en 1986, installée d'abord à Saint-Brieuc et Plérin (Côtes-d'Armor), et depuis 1995 à Brest (Quartz).

23 RIBOCHON (François) [dir.]. Patrimoine des bibliothèques de France. Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes. Paris, Payot, 1995, 25 x 18 cm, 319 p., ill.
Préface de Michel Simonin.

24 ROBIN (Yves-Marie). Regard sur la bibliothèque diocésaine. 40 000 livres y ont déjà été catalogués. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 mai 1996, p. 5, ill.

25 TERMBRET. Geriaoueg al levraouegoù. Vocabulaire des bibliothèques. S.l., Servij ar brezhoneg Skol-Uhel ar Vro, 1996, 20,5 x 14,5 cm, 94 p.

Voir aussi les n°s 35 (répertoire des bibliothèques), 90 (bicentenaire des archives départementales).

Bibliographies, dictionnaires, répertoires

26 Auteurs et illustrateurs de livres de jeunesse de Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1996, 2e édition, 40 p.

27 Bibliographie régionale, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1995*, Rennes, 1996, p. 99-105.
Bibliographie des publications archéologiques pour les années 1994 et 1995.

28 CAMBY (Philippe). Petit dictionnaire licencieux des Bretons. Français-breton. Breton-français. Éd. Rennes, Terre de brume, 1996, 16 x 11 cm, 208 p. (Collection Petite bibliothèque celte).

29 DANIEL (Chantal). Périodiques régionaux. Finistère. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXXII, n° 209, juillet-décembre 1996, p. 421-424.
Bibliographie des articles d'histoire religieuse publiés pendant l'année 1996.

30 GUILLOU (Chantal), GOMBERT (Hélène), DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1993). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 361-402.

31 HEMON (Roparz). Geriadur historel ar brezhoneg, rann 28. Éd. Preder, 1996, 22 x 16 cm, 64 p.
Dictionnaire historique du breton, fasc. 28.

32 HENWOOD (Annie).Table générale des Cahiers de l'Iroise 1984-1995. Brest, Société d'études de Brest et du Léon, 1996, 22,5 x 17,5 cm, 259 p.

33 Îles de la Manche et de l'Atlantique. Chronique bibliographique 1993-1996. *A.M.A.R.A.I., Association Manche Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles, Bulletin d'information*, n° 9, 1996, p. 71-77.

34 LE MENN (Gwennole) [éd.]. Les dictionnaires français-breton et breton-français du R.P. Julien Maunoir, 1659. S.l., 1996, Skol, 2 vol. in-8°, 709 p.

35 Répertoire des bibliothèques de Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1996, 5e édition, 140 p.

36 TOULOUSE (Sarah). Quelques ouvrages de référence sur la Bretagne. *Bretagne des livres*, n° 30, octobre 1996, p. 4-5.

37 Travaux et publications de Jean Tanguy, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. VII-IX.

Publications de textes et documents

38 CAUNEAU (Jean-Michel), PHILIPPE (Dominique). Le *Jeu des échecs moralisés* de Guillaume de Saint-André. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, n° 1, 1996, p. 7-65.

39 CHEVILLOTTE (Yves). Les réclamations exposées par Jehan Kermorvan, prévôt de la paroisse de Plougonvelin, aux commissaires envoyés par le roi (1582). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 323-329.

40 DAIRE (Marie-Yvane). Les documents de la famille Péquart sur l'île aux Moutons (Archipel des Glénan, Finistère). *A.M.A.R.A.I. (Association Manche Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles), Bulletin d'information*, n° 9, 1996, p. 53-69.
Campagne de fouilles de l'été 1927, par Marthe et Saint-Just Péquart.

41 DENEZ (Gwendal). Anna : ur vuhez e Douarnenez. Lesneven, éd. Hor Yezh, 1996, 100 p.
Récit de vie d'Anna Griffon (1902-1985), commerçante à Douarnenez.
(Compte rendu par Gérard CORNILLET, dans *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 71).

42 GILDAS (saint). De excidio Britanniae. Décadence de la Bretagne. Traduction par Christiane M.-J. Kerboul-Vilhon. Sautron, éd. du Pontig, 1996, in-8°, 183 p.
(Compte rendu par Yann BREKILIEN, dans *Armor Magazine*, n° 329, juin 1997, p. 42).

43 JONES (Michael). Recueil des actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne, 1341-1364, suivi des actes de Jeanne de Penthièvre (1364-1384). Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, 24 x 16 cm, 296 p. (Collection Histoire).
(Compte rendu par Chantal REYDELLET, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, p. 356-358).

44 ROUDAUT-ADAM (Valérie). Réédition des cartulaires de l'église cathédrale Saint-Corentin de Quimper. S. l., s. n., 1995-1996, 2 vol. 30 cm, 625 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
Prix de la Société archéologique du Finistère en 1997.

Historiographie. Biographies

45 BESCOND (Michel). Le parcours bilingue d'Erwan Vallerie. *ArMen*, n° 81, décembre 1996, p. 48-49, ill.

46 BREKILIEN (Yann). Grandes figures de l'histoire de Bretagne. Spézet, Coop Breizh, 1996, 27 x 19 cm, 55 p., ill.
Dessins de Pascal Moguerou.

47 BRUYÈRE (Margot). Les aventures de Marion du Faouët. Le Faouët, Liv'éditions, 1997, 19 x 12 cm, 159 p., ill. (Collection Letavia jeunesse).
Illustrations de Carole Farkas.

48 CABIOC'H (Fanch). La vie d'un Béarnais de Rostellec : Pierre André Moulet (PAM), plongeur, aventurier et marin. *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 27-29, ill.

49 CHAURIS (Louis). Il y a cent ans mourait Victor Fenoux, le célèbre ingénieur du viaduc de Morlaix. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 2-8, ill.
Né à Boulogne-sur-Mer en 1831, mort à Morlaix en 1895.

50 CHÉGUILLAUME (Dominique). Le message de Laennec. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXV, Mémoires de l'année 1996 (1997), p. 147-177, ill.
Résumé de la vie et de l'œuvre de Laennec.

51 DIZERBO (A.-H.). En souvenir d'Yves Peslin. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 172, octobre 1996, p. 41-43, ill.
Yves Peslin (Plougonvelin, 1913 - Brest, 1996), spécialiste de l'histoire de l'aviation.

52 DOUYÈRE-DEMEULENAERE (Christiane). Paul Robin (1837-1912). Les années brestoises. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 25-42, ill.
Professeur au lycée de Brest, militant internationaliste et libertaire.

53 GOURLAY (Patrick). Charles Daniélou (1878-1953). Itinéraire politique d'un Finistérien. Rennes, P.U.R., 1996, 24 x 16 cm, 212 p. (Collection Histoire).
Publication d'un mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

54 GOURLAY (Patrick). Charles Daniélou (1878-1953). La brillante et atypique carrière politique d'un Finistérien sous la troisième République.
Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, t. 103, 1996, n° 4, p. 99-121.

55 LE BRIS (Michel). Un hiver en Bretagne. Paris, éd. NIL, 1996, 23 cm, 203 p.
Souvenirs sur la baie de Morlaix.

56 Les Bretons au-delà des mers. Explorateurs et grands voyageurs. S.l. [Quimper], Éditions nouvelles du Finistère Le Progrès-Le Courrier, 1996, 30 x 22 cm, 128 p., ill., cartes.
Préface de Jean-Loup Chrétien. Bibliographie, p. 122-123.
Plusieurs notices concernent des Finistériens : Eugène Lejanne (1848-1932), par Jean Berthou ; Louis Édouard Bouet-Willaumez (1808-1871), par Louis Mézin : Guillaume Lejean ((1824-1871), par Marie-Thérèse Lorain ; Edmond Caron (1857-1917), par Camille Goujon ; René de Madec (1736-1784), par Max Vignes ; Alexis Rochon (1741-1817), par Daniel Collet ; Victor Segalen (1878-1919), par Gilles Manceron ; Yves de Kerguelen-Trémarec (1734-1797), par Alain Boulaire ; Louis de Saint-Allouarn (1738-1772), par Serge Duigou ; Jean de Guébriant, né en 1911, par Bernard Le Nail.
(Compte rendu par Serge DUIGOU, dans *Cap-Caval*, n° 22, juillet 1997, p. 41).

57 LOHOU (Jean). Hommage à Jean Foucher. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 65-68, ill.
Archiviste municipal de Brest de 1942 à 1978.

58 MILLET (Christian), CASTEL (Yves-Pascal), HUON (Michel). Jean Le Taillanter, architecte de la Renaissance. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 199-215, ill.

59 OLLIVIER (Marc). La place de l'histoire médiévale dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (1873-1995). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, 30 x 21 cm, 144 p., ill., graphiques, cartes.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

60 TANGUY (Michel). Pionnier de l'aéro-club et passionné d'histoire locale, Charles-Yves Peslin n'est plus. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 août 1996, p. 16, ill.

Colloques, congrès, mélanges

61 CASSARD (Jean-Christophe) [dir.]. Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, Association des Amis de Jean Tanguy, 1996, 25 x 16 cm, 518 p., ill.
Préface d'Yvon Cousquer.

62 DUPUY (Roger), MORABITO (Marcel) [dir.]. 1795, pour une République sans Révolution. Actes du colloque de Rennes, 29 juin-1er juillet 1995. Rennes, P.U.R., 1996, 24 x 16 cm, 250 p. (Collection Histoire).

63 LAGRÉE (Michel), SAINCLIVIER (Jacqueline) [éd.]. L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis. Rennes, P.U.R., 1996, 24 x 16 cm, 300 p. (Collection Histoire).

64 Les relations entre la Bretagne et l'Irlande, 1970-2000. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1996, 116 p.
Actes de la journée d'étude organisée le 30 mars 1996 à Lorient par l'Institut culturel de Bretagne et la Confédération Bretagne-Irlande.

65 MUSSAT (André). Bretagne, architecture et identité. Rennes, P.U.R., 1996, 25 x 17,5 cm, 1996, 390 p. ill.
Textes édités par Daniel Leloup.

66 ROUDAUT (Fañch) [direc.]. La ville maritime. Temps, espaces et représentations. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, 24 x 15,5 cm, 359 p.
Actes du colloque de Brest, 9-11 juillet 1996.
(Compte rendu par M. T., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 mars 1997, p. 20 ; par Jacques LE COZ, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 78).

67 Victor Segalen. Actes du colloque de Brest (26-28 octobre 1994). Brest, C.R.B.C.-Quartz, 1994, 384 p.
(Compte rendu par Jacques LE COZ, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 75-76).

Musées et expositions

68 A. (D.) «D'écorce et de cuir : les tanneurs du Léon». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 juin 1996, p. 21, ill.
Exposition à l'écomusée de Kerouat, en Commana, du 5 juin au 31 octobre 1996.

69 A. (D.). Landerneau. Marchands et navires. Deux mille ans d'un port breton. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 juin 1996, p. 21, ill.
Exposition à Landerneau.

70 A. (D). Yan' Dargent, paysagiste, au musée de Saint-Servais. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 juillet 1996, p. 20, ill.

71 ABJEAN (D.). L'exposition «Le Calvaire» raconte cinq siècles d'histoire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 novembre 1996, p. 21, ill.
Exposition à Landerneau (15 novembre 1996-4 janvier 1997). Histoire du couvent des cordeliers de Landerneau.

72 À Locronan, le Conservatoire de l'affiche entre dans sa quatrième année. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 janvier 1996, p. 11, ill.

73 Claude Émile Schuffenecker, le découvreur de Gauguin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 juin 1996, p. 9, ill.
Exposition au musée de Pont-Aven.

74 Costumes traditionnels du Finistère. Quimper, Musée départemental breton, 1996, 26 p., ill. (Collection Guides du Musée départemental breton).

75 DENEZ (Herle). Les fêtes en Bretagne. Ar gouelioù e Breizh. Locronan, Musée de l'affiche en Bretagne, 1996, 27 x 21 cm, 64 p., ill.
Catalogue de l'exposition (5 juillet-13 octobre 1996).

76 GURY (Jacques). Jean Chièze, l'œuvre d'un graveur à la bibliothèque municipale de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 73.
Jean Chièze (1898-1975).

77 GURY (Jacques). Velléda, mythes et représentations. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 73-74.
À propos de l'exposition au musée des Beaux-Arts de Quimper (novembre 1995-février 1996).

78 LE BRIS DU REST (Erwan). Miroir d'un monde vécu et visité (Le Musée départemental breton, d'une histoire à l'autre, 1846-1959 / 1983-1990), dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 131-142.

79 Le Corbusier et la Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 avril 1996, p. 25, ill.
Exposition au château de Kerjean.

80 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Henri Delavallée à l'honneur. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 mars 1996, p. 10, ill.
Exposition au musée de Pont-Aven.

81 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Costumes traditionnels en Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 juin 1996, p. 13, ill.
Exposition au Musée départemental breton.

82 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Autour de l'affiche des Filets bleus : l'exposition Jean Le Merdy. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 août 1996, p. 10.

83 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Émile Dezaunay, un impressionniste discret à l'honneur à Pont-Aven. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 octobre 1996, p. 13, ill.
Peintre né et mort à Nantes (1854-1938).
Exposition au musée de Pont-Aven.

84 LE MENN (C.). Rétrospective de l'œuvre de Charles Corcuff. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 juillet 1996, p. 21.
Dessinateur et peintre paysagiste (Brest, 1872-Lesneven, 1953).
Exposition au musée de Lesneven.

85 LE MEUR (J.). En Bretagne-Sud. Les pêches maritimes au musée. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 juin 1996, p. 13, ill.
Musées de la pêche à Groix, Lorient, Concarneau.

86 Les Bretons au-delà des mers. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 juillet 1996, p. 26, ill.
Exposition au château de Kerjean.

87 Les passeurs de mémoire. Mellac, Association du manoir de Kernault, 1996, 88 p., ill.
Catalogue d'exposition à Kernault, sur les folkloristes et la littérature orale.

88 LE STUM (Philippe). Le Musée départemental breton, les trésors d'un cent-cinquantenaire. *Pays de Bretagne*, n° 8, novembre-décembre 1996, p. 37-41.

89 L. M. (C.). Lesneven. Assemblée générale des Amis du Musée du Léon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 mai 1996, p. 21.

90 Moisson d'archives. Les archives départementales ont deux cents ans. Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1996, 21 x 29,7 cm, 90 p., ill.
Catalogue d'exposition.

91 Musée du cidre bigouden : perpétuer la tradition. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 septembre 1996, p. 12.

92 PÉRON (Jean). Penmarc'h. Le Musée préhistorique de Pors-Carn. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 juin 1996, p. 14, ill.

93 PÉRON (Jean). Une histoire de régression et de transgression de la mer. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 octobre 1996, p. 15, ill.
Exposition à la Maison de la baie [d'Audierne], à Saint-Vio, en Tréguennec.

94 RICHARD (Nathalie), PALLIER (Yveline) [dir.]. Cent ans de tourisme en Bretagne, 1840-1940. Rennes, éd. Apogée, 1996, 25 x 21 cm, 159 p., ill.
(Compte rendu par Jean-Paul LE TRIONNAIRE, dans *Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo. Annales 1996*, p. 40-41).

95 Trévarez. Nos vieux moulins. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 février 1996, p. 24, ill.
Exposition organisée par le docteur Jean Grouazel. 17 février-14 avril 1996.

96 Une exposition sur les années 30 aux Archives départementales.
Documents réunis et présentés par Daniel Collet.

Voir aussi le n° 532 (collection de vieux outils agricoles).

Héraldique et sigillographie

97 LE MENN (Claude). Lesneven. Un nouveau cas de «logomanie». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 février 1996, p. 22, ill.
Le blason de Lesneven menacé par la mode des logos...

Épigraphie et paléographie

98 CASTEL (Yves-Pascal). Saint-Urbain. Découverte d'une pierre d'autel datée de 1539... dans le moulin de Nédélec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1996, p. 3.

99 CASTEL (Yves-Pascal). Poullan-sur-Mer. Gaunstanne, le maître d'œuvre de la chapelle Notre-Dame de Kerinec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 janvier 1996, p. 6, ill.

100 CASTEL (Yves-Pascal). Quimper. Des inscriptions en allemand dans l'ancienne caserne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 juin 1996, p. 7, ill.
Inscriptions datant de l'Occupation dans l'ancienne caserne La Tour-d'Auvergne, à Quimper.

101 CASTEL (Yves-Pascal). De la navette de tisserand au quatre-de-chiffre du marchand sur les monuments du pays toilier léonard, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 39-51, ill.

102 CASTEL (Yves-Pascal). L'inscription inédite de la chapelle du cimetière Saint-Marc. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 décembre 1996, p. 16, ill.
À Quimper.

Généalogie et familles

103 GURY (Jacques). Ascendance normande de l'amiral Guépratte. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 77.

104 LE BORGNE (Michel). Origines normandes et granvillaises de l'amiral Guépratte. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 172, octobre 1996, p. 73-75.

105 PÉRON (Jean-Paul). Une famille de magistrats quimpérois aux XVIIe et XVIIIe siècles : les Billoart de Kervazégan, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 377-386.

Onomastique

Généralités

106 PLONÉIS (Jean-Marie). Onomastique. L'apport celtique. *Le Pays breton*, 1996, n° 421, septembre-octobre ; n° 422, novembre ; n° 423, décembre.

107 PLONÉIS (Jean-Marie). L'identité bretonne. Paris, éd. du Félin, 1996, 21 cm, 296 p.

Anthroponymie

108 ABALAIN (Hervé). Noms de famille bretons. [Paris], Gisserot, 1996, 19 x 12,5 cm, 128 p., ill. (Collection Les Universels Gisserot).

109 LE DUC (Gwenaël). Anthroponomastique : saint Gonéry et Alvandus. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 339-340.

110 PLONÉIS (Jean-Marie). Anthroponymie celtique. À l'origine des noms bretons. *Le Pays breton*, n°s 414 à 420, février à juillet-août 1996.

111 STÉPHAN (Alain). Tous les prénoms bretons. [Paris], Gisserot, 1996, 19 x 12,5 cm, 128 p., ill. (Collection Les Universels Gisserot).

Toponymie

112 CABIOC'H (Fañch). La toponymie nautique de la pointe des Renards à Run-ar-C'hrank. *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 17-21, ill., cartes.
Presqu'île de Crozon.
Cartographie par Didier Cadiou et Véronique Lamour.

113 DESHAYES (Albert). Valeur de l'«élément» Coati- dans la toponymie finistérienne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 352-355, carte.

114 DESHAYES (Albert). La valeur du /f/ en toponymie. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 356-357.

115 IHUELLOU (Garmenig). Noms de maisons en breton. Rennes, Ouest-France éditions, 1996, 23 x 17 cm, 32 p., ill.

116 JAFFRÉ (Job). Secrets et mystères de nos Ker. Lorient, Dalc'homp Soñj, 1996, 22 x 15 cm, t. 2, 298 p.

117 MADEG (Mikael). Renabl anoiou keriadennou Bro-Leon hag o distagadur. Brest, Ar Skol vrezoneg-Emgleo Breiz, 1996, 21 x 15 cm, 3 vol., 832 p.
Inventaire des noms de lieux du Léon et leur prononciation.
(Compte rendu par Gérard CORNILLET dans *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 71).

118 SALMON-LEGAGNEUR (Emmanuel). Quels noms de rues pour la Bretagne ? *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. 122, juillet 1996, p. 203-216, 4 cartes.

119 TANGUY (Bernard). Les activités textiles dans la nomenclature toponymique en Basse-Bretagne, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 23-37, cartes.

120 VALLERIE (Erwan). L'art et la manière de prononcer ces sacrés noms de lieu de Bretagne. Douarnenez, Le Chasse-Marée-ArMen, 1996, 23,5 x 13,5 cm, 310 p.
Extraits publiés dans *ArMen*, n° 81, décembre 1996, p. 50-52.
(Compte rendu par Jakez CORNOU, dans *Cap-Caval*, n° 22, juillet 1997, p. 41-42).

Archéologie

Généralités

121 ABJEAN (D.). Un dépôt officiel de fouilles au Faou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 novembre 1996, p. 22.

122 ANTOINE (Annie). Archéologie du paysage et histoire culturelle de l'Ouest. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, n° 2, 1996, p. 7-25.

123 BRIARD (Jacques). Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 93, 1996, p. 23-24.

124 COLAS (C.). Présence de céramiques à dégraissant osseux dans les régions de l'ouest de la France. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 93, 1996, p. 534-542.

125 DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES. SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE. Bilan scientifique 1995. Ministère de la Culture, Direction du patrimoine, sous-direction de l'archéologie, 1996, 29,7 cm, 111 p., ill.

Notices sur les fouilles de Brest (place de la Liberté, rempart Vauban), par Stéphanie Hurtin ; Carhaix (rue du Docteur-Menguy, Centre hospitalier), par la même ; Douarnenez (les Plomarc'h), par Jean-Pierre Bardel, Gaétan Le Cloirec, Dominique Pouille ; Landévennec (l'abbaye), par Annie Bardel ; Locronan (chapelle du Pénity), par Stéphanie Hurtin ; Morlaix (Kervellec en Ploujean), par Michel Le Goffic ; Ouessant (Mez-Notariou), par Jean-Paul Le Bihan ; Plouhinec (Menez-Dregan I), par Jean-Laurent Monnier, Stéphan Hinguant, Bernard Hallégouët ; Pont-l'Abbé (Keralio), par Stéphan Hinguant et Elven Le Goff ; Quimper (Parc-ar-Groas ; Kerdroniou ; 41, avenue de Limerick ; mont Frugy), par Jean-Paul Le Bihan ; Saint-Vougay (château de Kerjean, parterre nord), par Stéphanie Hurtin.

126 GALLIOU (Patrick) [dir.]. Notices d'archéologie finistérienne (année 1995 [lire 1996]). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 41-75, ill.

Contributions de Alain Daniel (Combrit), Jean-Yves Éveillard (Poullaouen, Scrignac), Patrick Galliou (La Forêt-Fouesnant), Y.-L. Goalic (Quimper), Patrick Kernévez (Concarneau), Jean-Paul Le Bihan (Quimper), Michel Le Goffic (Le Conquet, Crozon, Guengat, Locronan, Loqueffret, Peumerit, Ploéven, Plonéis, Plouénan, Saint-Jean-Trolimon, Scaër, Sibiril, Spézet, Taulé, Tréglonou, Trégunc).

127 GALLIOU (Patrick). Excursions in North-West Brittany. Livret-guide de la visite en Bretagne de la Cambrian Archaeological Association. 1996, 31 p.

128 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1995. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 11-40, ill.

129 MONNIER (Jean-Laurent). Naissance de l'unité mixte de recherche n° 153 Civilisations atlantiques et archéosciences, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1995*, Rennes, 1996, p. 11-13.

130 GALLIOU (Patrick). Notices d'archéologie armoricaine. *Les Cahiers de l'Iroise*, 1996, n° 170, avril, p. 66-68 ; n° 172, octobre, p. 70-72.

131 VAGINAY (Michel) et *al.* Bilan et orientations de la recherche archéologique. D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1995*, Rennes, 1996, p. 9-10.

132 VAGINAY (Michel). Résultats scientifiques significatifs. D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1995*, Rennes, 1996, p. 15-17.

Voir aussi les n°s 15 (archéologie des paysages agraires), 489 (observations archéologiques, îles des Glénan).

Préhistoire

133 CASSEN (S.), HINGUANT (S.). Du Néolithique ancien en Bretagne. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 93, 1996, p. 147-148.

134 GIOT (Pierre-Roland), ONNÉE (Yvan). L'île Lavret (archipel de Bréhat) pendant la préhistoire et la protohistoire. *A.M.A.R.A.I. (Association Manche Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles), Bulletin d'information*, n° 9, 1996, p. 5-15, ill.

À comparer avec les îles du Léon.

135 GOULETQUER (Pierre). Chasseurs-cueilleurs et traqueurs de silex en Basse-Bretagne. *Kreiz, Études sur la Bretagne et les pays celtiques*, vol. 5, 1996, p. 65-80.

136 GOULETQUER (P.), KAYSER (O.), LE GOFFIC (M.), LÉOPOLD (P.), MARCHAND (G.), MOULLEC (J.-M.). Où sont passés les mésolithiques côtiers bretons ? Bilan 1985-1995 des prospections de surface dans le Finistère. *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 13, 1996, p. 5-30.

137 KAYSER (Olivier). Le Mésolithique et la néolithisation de l'Armorique, dans J. GUILAINE, *Civilisations de l'Europe au Néolithique et à l'âge du bronze*. Annuaire du Collège de France, 1995-1996, résumé des cours et travaux, Paris, 1996, p. 743-744.

138 LE GOFFIC (Michel). Dolmens et menhirs. *Vieilles Maisons françaises*, Finistère, n° 163, 1996, p. 68-69.

139 LE ROUX (Charles-Tanguy). Quinze ans de recherches sur les mégalithes de Bretagne (1978-1994), dans *Monumentalisme funéraire et sépultures collectives*, Actes du colloque de Cergy-Pontoise, 13-14 juin 1995, Bulletin de la Société préhistorique française, t. 93, 1996, p. 71-87.

140 LE ROUX (Charles-Tanguy). L'outillage de pierre polie en métadolérite de type A : production et diffusion dans la France de l'Ouest et au-delà. Rennes, Université de Rennes 1, 1996.
Thèse de doctorat.

141 L'HELGOUACH (Jean). Mégalithes armoricains : stratigraphies, réutilisations, remaniements, dans *Monumentalisme funéraire et sépultures collectives*, Actes du colloque de Cergy-Pontoise, 13-14 juin 1995, *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 93, 1996, p. 418-424.

142 MOLINES (Nathalie). Les industries à galets aménagés du littoral sud-armoricain au Paléolithique inférieur. Étude techno-typologique. Comparaison avec des industries similaires en Europe et rapports avec l'Acheuléen. Rennes, Université de Rennes I, 1996.
Thèse de doctorat.

143 MONNIER (Jean-Laurent). Pétrographie des industries et mobilité des populations au Paléolithique inférieur et moyen en Bretagne, dans *La vie préhistorique*, Actes du 23e congrès préhistorique de France (Paris, 1989), Dijon, Faton-Société préhistorique de France, 1996, p. 166-171.

144 MONNIER (Jean-Laurent). Le Paléolithique inférieur dans l'ouest de la France. *XIIIth International Congress of Prehistoric and Protohistoric Sciences*, Forli, vol. 1, 1996, p. 123-124.

Voir aussi les nos 40 (Glénan), 489 (*id.*).

Protohistoire

145 BRASSEUR (Marcel). Les Celtes. Les dieux oubliés. Rennes, Terre de brume, 1996, 23 x 13 cm, 240 p.
Préface de Claude Sterckx.

146 BRIARD (Jacques). Les petits princes d'Armorique et du Wessex. *L'Archéologue-Archéologie nouvelle*, n° 24, 1996, p. 43-46.

147 BRIARD (Jacques). L'évolution des sociétés armoricaines de l'âge du bronze à travers le rituel funéraire et les problèmes des dépôts, dans *La vie préhistorique*, Actes du 23e congrès préhistorique de France (Paris, 1989), Dijon, Faton-Société préhistorique de France, 1996, p. 456-461.

148 BRIARD (Jacques). L'âge du bronze atlantique. Conclusions. *Actes du 117e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Clermont-Ferrand, 27-29 octobre 1992*. Paris, C.T.H.S., 1996, p. 69-81.

149 BRIARD (Jacques). L'âge du bronze ancien atlantique. *Actes du 117e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Clermont-Ferrand, 27-29 octobre 1992*. Paris, C.T.H.S., 1996, p. 675-677.

150 BRIARD (Jacques). Hallebardes. *Actes du 117e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Clermont-Ferrand, 27-29 octobre 1992*. Paris, C.T.H.S., 1996, p. 724-725.

151 BRIARD (Jacques). Poignards armoricains. *Actes du 117e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Clermont-Ferrand, 27-29 octobre 1992*. Paris, C.T.H.S., 1996, p. 730-731.

152 BRIARD (Jacques). Vases biconiques armoricains. *Actes du 117e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Clermont-Ferrand, 27-29 octobre 1992*. Paris, C.T.H.S., 1996, p. 736-737.

153 BRIARD (Jacques), ONNÉE (Yvan). L'âge du bronze à l'île Guennoc, Landéda (Finistère). *A.M.A.R.A.I. (Association Manche Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles), Bulletin d'information*, n° 9, 1996, p. 31-41, ill.

154 BRIARD (Jacques), VERNEY (A.). L'âge du bronze ancien de Bretagne et de Normandie : actualité. *Actes du 117e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Clermont-Ferrand, 27-29 octobre 1992*. Paris, C.T.H.S., 1996, p. 565-578.

155 BUCHSENSCHÜTZ (O.). The Celts in France, dans *The Celtic World*, Londres, Routledge, 1996, p. 552-580.

156 DAIRE (Marie-Yvane). Archéologie littorale et insulaire : l'exemple des briquetages protohistoriques. *Sciences*, n° 96/2, 1996, p. 29-36.

157 DAIRE (Marie-Yvane), VILLARD (A.). Les stèles de l'âge du fer à décors géométriques et curvilignes. État de la question dans l'Ouest armoricain. *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 13, 1996, p. 123-156.

158 La torsade en or du musée de Quimper. *Archeologia*, n° 322, 1996, p. 19.

159 LE BIHAN (Jean-Paul). Ferme gauloise des Hauts-de-Penvillers à Quimper, IIe-Ier siècle av. J.-C., dans *L'âge du fer de l'Armorique et ses marges*, Table ronde UMR 153 Civilisations atlantiques et archéosciences, Rennes, 25 octobre 1996, Rennes, 1996, n.p.

160 LEDOUX (R.) L'acculturation des sépultures mégalithiques néolithiques au Chalcolithique et à l'âge du bronze. Rennes, Université de Rennes 2.
Mémoire de D.E.A.

161 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Découverte de deux stèles à Trégunc. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 mars 1996, p. 14, ill.
A Kerdobias et près de Kerdallé.

162 LE STUM (Philippe). Une torsade en or de l'âge du bronze acquise par le Musée départemental breton de Quimper. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 69-70.
Bijou (collier ? bracelet ?) découvert sans doute à Irvillac vers 1930.

163 MAGUER (P.). Les enceintes fortifiées de l'âge du fer dans le Finistère. *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 13, 1996, p. 103-121.

164 RIVALLAIN (J.), SERVET (J.-M.). Caractéristiques paléomonétaires et fonctions monétaires des haches à douille armoricaines, dans *La vie préhistorique*, Actes du 23e congrès préhistorique de France (Paris, 1989), Dijon, Faton-Société préhistorique de France, 1996, p. 218-221.

165 ROBIC (S.). Relations et divergences des civilisations du Wessex et de l'Armorique au premier âge du bronze. Rennes, Université de Rennes 2, 1996.
Mémoire de maîtrise.

166 Une de leurs fermes identifiée sur les hauts de Penvillers. Quand les Gaulois occupaient Kerfeunteun. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 juin 1996, p. 16.

Voir aussi le n° 134 (île Lavret).

Époque gallo-romaine

167 ÉVEILLARD (Jean-Yves). Des *cellae memoriae* gallo-romaines aux ossuaires bretons : filiation ou redécouverte ? dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 79-84, ill.

168 ÉVEILLARD (Jean-Yves), MALIGORNE (Y.). Colonnes de Jupiter en Bretagne : trois exemples attestés. *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 13, 1996, p. 157-168.

169 GALLIOU (Patrick). De fil en aiguille. Filage et tissage en Armorique romaine, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 15-22.

170 GALLIOU (Patrick). La naissance des villes maritimes dans l'ouest de la Gaule. *La ville maritime. Temps, espaces et représentations*. Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 131-147, cartes.

171 GALLIOU (Patrick). Villes et bourgades maritimes de l'Armorique romaine. *Caesarodunum*, vol. XXX, 1996, p. 321-344.

172 GALLIOU (Patrick). L'Armorique occidentale au Bas-Empire. *Huitièmes Rencontres historiques du Léon*, Lesneven, Musée du Léon, 1996, p. 7-21.

Voir aussi les n°s 247 (commerce transManche), 553 (Quimper gaulois et gallo-romain).

Moyen Âge

173 BARDEL (Annie). Landévennec : l'abbaye (Finistère). *Archéologie médiévale*, t. 26, 1996, p. 247.

174 DONGUY (J.-R.). Douarnenez : Trez-Malaouen (Finistère). *Archéologie médiévale*, t. 26, 1996, p. 364.

175 GUIGON (Philippe). La crypte de Lanmeur, fouille et hypothèses. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 83-113, ill.

176 HINGUANT (S.). Pont-l'Abbé : Keralio (Finistère). *Archéologie médiévale*, n° 26, 1996, p. 224.

177 KERNÉVEZ (Patrick). Inventaire des mottes, enceintes et châteaux médiévaux du Finistère. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 115-137, 3 cartes.

178 SANQUER (René). Retraite, recherche et mottes féodales, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 493-500.

179 TANGUY (Bernard). Tintagel en Cornouailles. Un site de la légende arthurienne. *ArMen*, n° 81, décembre 1996, p. 22-27, ill.

Voir aussi le n° 380 (ateliers de potiers).

Histoire politique

Moyen Âge

180 BOURGÈS (André-Yves). Commor entre le mythe et l'histoire : profil d'un «chef» breton du VIe siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 419-427.

181 CASSARD (Jean-Christophe). La place des événements maritimes dans la guerre de Succession de Bretagne, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours.* Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 443-458.

182 CASSARD (Jean-Christophe). Le siècle des Vikings en Bretagne. S. l., éd. Jean-Paul Gisserot, 1996, 122 p. (Collection Les Universels).

(Compte rendu par O. RICHARD, dans *Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo. Annales 1996*, p. 35-36).

183 CHEVAL (Paul). Des Bretons en Armorique. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 247-251.

184 CROIX (Alain), ROTURIER (Patrice) [dir.]. L'État breton de Jean V à la duchesse Anne. Rennes, P.U.R., 1996. (Collection Les Bretons et leur histoire).

Film 26 mn + livret 24 p. coul.

185 RAUDE (Alan-J.). L'origine géographique des Bretons armoricains. Lorient, Dalc'homp Soñj, 1996, 23 x 15 cm, 170 p., ill., cartes. (Collection Études et recherches).

Histoire moderne

186 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Inédit sur les guerres de la Ligue : l'incendie du manoir de Guermeur en Nizon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 avril 1996, p. 13, ill.

187 PUILLANDRE (Armand). Sébastien Le Balp et la révolte des Bonnets rouges. *À travers les chemins de la troménie*, bulletin paroissial de Landeleau, 1996, n° 2, p. 8-9.

Révolution française

188 JONIN (Bruno), CORNOU (Jakez). L'odyssée du vaisseau *Droits de l'homme*. L'expédition d'Irlande de 1796. Dufa éditions, 1996, 22 x 15,5 cm, 216 p., ill.

1815-1851

189 Électeurs censitaires et élections municipales. *Écho des trois clochers*, bulletin interparoissial du Cloître-Pleyben, Lannédern et Loqueffret, n° 1, janvier 1996, p. 2-3.

Second Empire

Voir le n° 52 (Paul Robin à Brest).

Troisième République

190 BOUGEARD (Christian). Regards sur les réseaux de notables en Bretagne (des années 1930 aux années 1950). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, n° 3, 1996, p. 31-51.

190bis GUIOMAR (Jean-Yves). Le bretonisme, un courant de la droite française, dans *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 129-140.

191 LE GAL LA SALLE (Jean-Pierre). Professeurs anarchistes. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 172, octobre 1996, p. 75-76.

Baptiste-Marie Jacob (Plounez [Côtes-du-Nord], 1858-Paris, 1909), professeur socialiste militant qui enseigna à Brest de 1890 à 1898.

192 PAUBERT (Laurent). La vie politique en pays bigouden entre les deux guerres (1919-1940). S.l., s.n., 1996, 30 cm.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 décembre 1996, p. 10, ill.).

193 SAINCLIVIER (Jacqueline). Culture politique et pouvoirs locaux en Bretagne (1935-1953). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, n° 3, 1996, p. 11-30.

194 SAINCLIVIER (Jacqueline). La légitimité des députés bretons de l'entre-deux-guerres : approche prosopographique. *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 149-164.

Voir aussi les n°s 53 (Charles Daniélou), 54 (*id.*).

Seconde Guerre mondiale

195 Dilichen (Vincent). De la Résistance à la Libération en Léon. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 172, octobre 1996, p. 59-69.

196 Histoire locale. La guerre 39-45. *Kannadig Ploudalmezeau*, 1996, mai, n° 5 ; juin, n° 6 ; juillet-août, n° 7 ; septembre, n° 8 ; octobre, n° 9.

197 Lachuer (Pierre), Kerdoncuff (Jean). La Résistance dans les monts d'Arrée. *Ami, entends-tu*, n° 99, 4e trimestre 1996.

198 La Résistance en Bretagne. *Ami, entends-tu*, n° 97, 2e trimestre 1996.
Sur différents réseaux existant en Bretagne.

199 Le bataillon F.F.I. de Ploudalmézeau. *Ami, entends-tu*, n° 98, 3e trimestre 1996.

200 Les derniers instants de François Scornet. *Ami, entends-tu*, n° 97, 2e trimestre 1996.
Chef d'un réseau local dans le Nord-Finistère, fusillé en mars 1941.

200bis VATTIER (Jean). Les combats navals d'août 1944. *Keleier Plozevet*, bulletin paroissial, 1996, n° 440, mai-juin, p. 18-20 ; n° 441, juillet-août, p. 20-21.

Voir aussi les nos 190 (réseaux de notables), 458 (réfugiés brestois), 494 (été 1944 à Guiclan), 531 (Résistance à Ploudalmézeau), 561 (été 1944 à Saint-Pol-de-Léon).

Depuis 1945

201 François Mitterrand et le Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 janvier 1996, p. 3, ill.

202 MONNIER (Jean-Jacques). Ouest et Bretagne : comportements politiques comparés depuis 1945, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 501-513.

Voir aussi les nos 190 (réseaux de notables), 193 (culture politique et pouvoirs locaux).

Histoire des institutions

Histoire administrative

203 GUILLOUAIS (A.-L.). Transcription et étude du registre B 15 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1505. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Histoire judiciaire

204 DANGUY DES DÉSERTS (Mad). Les anciennes prisons du Faou. *Contact*, journal municipal du Faou, 1996, avril, p. 9-10 ; mai, p. 9-10 ; juin, p. 13-14.

205 PÉRON (Paulette). Le naufrage du *Jason* à Crozon en l'an VII (1798). Ses conséquences judiciaires. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 331-335.

206 POUSSIN (André). Par milliers, les galériens et forçats de chez nous ! *Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo. Annales 1996*, p. 175-184.
Notamment le bagne de Brest.

Voir aussi les nos 286 (les professions du textile et la justice), 486 (procédures criminelles au Faou).

Histoire militaire

Marine

Voir les nos 188 (expédition d'Irlande), 441 (fortifications de Brest), 445 (arsenal de Brest).

Armée de terre

207 CHEVAL (Paul). La baie de «Morlaix-Léon» et la défense côtière. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 51-57, carte.

Voir aussi le n° 501 (fort Cézon en Landéda).

Histoire religieuse

Catholicisme

Généralités

208 GOUGAUD (dom Louis). Les chrétientés celtiques. Crozon, éd. Armeline, 1995, 2e éd., 499 p.
Voir aussi le n° 29 (bibliographie).

Vie et sentiment religieux

209 BOULLET (Colette et François). Ex-voto marins. Rennes [?], éd. Ouest-France-Édilarge, 30 x 24 cm, 120 p., ill.

210 CASTEL (Yves-Pascal). Tro-Breiz. Précisions tirées d'une *Histoire de la Bretagne* de 1707. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 mars 1996, p. 10.
Histoire de Bretagne de dom Lobineau.

211 CUCARULL (Jérôme). La permanence des lieux de culte païens et chrétiens : l'exemple de Livré-sur-Changeon. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XCIX, 1996, p. 25-40.
Quelques notes sur le culte de saint Mathurin en Cornouaille.

212 GUIGNY (Alain), BOËLLE (Yvon). Les chemins du Tro Breiz. Au cœur de la mémoire bretonne. Rennes, éd. Ouest-France, 1996, 26 x 20 cm,128 p., ill. (Bretagne nouvelle vague).
Photographies d'Alain Guigny et d'Yvon Boëlle.
(Compte rendu par Fañch MORVANNOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 73-74).

213 RIOU (Yves-François). Une Bible bilingue latin-français de 1616 et ses estampes de 1586 conservée à Lanmeur. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, n° 2, 1996, p. 57-76.
Un aspect de la mise en place de la Réforme catholique en Bretagne.

Voir aussi les n°s 536 (pardon des Oiseaux à Plougastel-Daoulas), 540 (petits saints de Plouguerneau), 542 (*id.*).

Clergé

214 BOULAIRE (Alain). Monseigneur de La Marche, dernier évêque de Léon. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 121-134, portrait.

215 L[E] M[ENN] (C[laude]). Lesneven-Guiclan. Doit-on transférer le tombeau de Mgr Testard ? *Le Progrès de Cornouaille* [Le *Courrier du Léon]*, 17 février 1996, p. 22.
Né à Lesneven, premier archevêque de Port-au-Prince (1820-1869).

216 TRANVOUEZ (Yvon). «Triste métier...». Le journal d'un vicaire de patro en Basse-Bretagne à la belle époque, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 479-492.
Journal de René Cardaliaguet, vicaire à Ploudalmézeau, pendant les années 1899-1908.

Voir aussi les n°s 364 (Clet Marchand), 565 (Jacques Calvarin).

Ordres et congrégations

217 SIMON (frère Marc). Abbayes séculaires. *Vieilles Maisons françaises*, Finistère, n° 163, 1996, p. 52-55.

218 SOUBIGOU (Jean-Paul). Les origines de l'abbaye de Saint-Mathieu. *Bulletin de la Société archéolo gique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 247-261.

Voir aussi les n°s 518 (couvents de Morlaix), 529 (cisterciens), 537 (abbaye de Saint-Mathieu), 538 (*id.*), 539 (*id.*).

Missions

219 HARA (Kyoshi). Chemins du paradis. 1996.
Édition en japonais de l'ouvrage bilingue (français et breton), *Taolennou ar Baradoz - Chemins du paradis*, publié par Fañch Roudaut et Fañch Broudic en 1988.
(Compte rendu par Elisabeth JARD dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 novembre 1996, p.20, carte).

220 Histoire locale. Les missions. *Kannadig Ploudalmezeau*, bulletin paroissial, 1996, janvier, n° 1 ; février, n° 2 ; mars, n° 3 ; avril n° 4.

221 LE GOUVELLO (Hippolyte). Vie du pénitent bre ton Pierre Le Gouvello de Keriolet (1602-1660). Paris, Téqui, 1996, 21 x 14 cm, 95 p.
Reprise – légèrement augmentée – de l'édition de 1910.

Institutions et patrimoine ecclésiastiques

222 BERNIER (Gildas). L'organisation religieuse des îles bretonnes par les monastères. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. 122, juillet 1996, p. 71-83.
En particulier, Belle-Isle, le prieuré de Saint-Gunthiern à Groix, le prieuré-curé de Lotivy à Quiberon.

223 ROBIN (Yves-Marie). Vingt-trois prêtres finistériens résident actuellement à la maison de retraite Saint-Joseph à Saint-Pol-de-Léon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 janvier 1996, p. 5, ill.
Maison de retraite créée en 1827.

224 ROBIN (Yves-Marie). Réaménagement pastoral : organiser le diocèse autrement. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 mars 1996, p. 5.

Voir aussi les n°s 517 (Carmel de Morlaix), 537 (abbaye de Saint-Mathieu), 538 (*id.*), 539 (*id.*), 538 (Cosimo Ruggieri), 550 (Carmes de Pont-l'Abbé).

Hagiographie

225 AN IRIEN (Job). Sant Ke. Saint Ké. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 mai 1996, p. 5.

226 AN IRIEN (Job), CASTEL (Yves-Pascal). Sainte Anne et les Bretons. Santez Anna, mamm goz ar Vretoned. *Minihi Levenez*, n° 39-40, juillet 1996, 144 p., ill.

227 CASSARD (Jean-Christophe). En relisant la Vie de saint Jean Discalceat. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 289-294.

228 CASSARD (Jean-Christophe). Vincent Ferrier, le breton et les Sahraouis. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 341-343.

229 CASTEL (Yves-Pascal). Patrimoine religieux maritime. Les noms de la Vierge. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 juillet 1996, p. 8, ill.

230 CASTEL (Yves-Pascal), TANGUY (Bernard). Sainte Leuferine, une sainte bretonne en Charente-Maritime. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er juin 1996, p. 8.

231 HÉRY (Laurent). Le culte de Charles de Blois : résistances et réticences. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, n° 2, 1996, p. 39-56.

232 LE DUC (Gwenaël). La date de la *Vita Gooeznouei*. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 263-281.

233 MERDRIGNAC (Bernard). Les «Breton» de S. Agata di Puglia et la date de la *Vita* de saint Goueznou. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 283-285.

234 SANQUER (René). Saint Paul Aurélien et son temps. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 103-119.

Voir aussi les nos 109 (saint Gonéry), 211 (saint Mathurin).

Franc-Maçonnerie

235 KERVELLA (André). Les origines de la franc-maçonnerie brestoise. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 9-18.

Cultes païens

236 MARHIC (Renaud), KERLIDOU (Alain). Sectes et mouvements initiatiques en Bretagne (Du celtisme au Nouvel Âge). Rennes, Éd. Terre de brume, 1996, 23 x 13 cm, 192 p., ill. (Collection Essais).

Histoire économique

Études générales

237 LE BOURDONNEC (Yannick). Le miracle breton. Paris, Calmann-Lévy, 1996, 23 x 15 cm, 300 p.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 octobre 1996, p. 10).

238 Tableaux de l'économie bretonne. Rennes, INSEE, 1996, 24 x 16 cm, 180 p., ill., cartes, graph. (Collection Octant).
Bilan chiffré de l'année 1995.

Agriculture et forêts

239 DUVAL (Michel). Forêts bretonnes en Révolution. Mythes et réalités. Spézet, Coop Breizh, 1996, in-8°, 238 p. (Collection Nature et Bretagne).
(Compte rendu dans *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 261-262).

240 ÉLÉGOËT (Louis). L'apiculture dans la région de Morlaix à la fin du XVIIIe siècle, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours.* Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 317-328.

241 LE BERRE (Yvon). Le Breton et son cheval. Breizhiz hag o c'hezeg. Parc régional d'Armorique, 1996, 21 x 24 cm, 56 p., ill.

242 PÉRON (Jean). Histoire de la pomme de terre à Loctudy. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 mai 1996, p. 14, ill.

Voir aussi les nos 245 (marché au cadran de Saint-Pol-de-Léon), 495 (culture du lin à Guipavas).

Commerce

243 KERNEVEL (Jean). Le commerce international de la Bretagne en 1995 : un fléchissement de notre balance commerciale. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 août 1996, p. 4.

244 CHAURIS (Louis). Le granite de l'Aber-Ildut... demandé pour la Martinique en 1862. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 71.

245 GOURVENNEC (Alexis). L'organisation d'un marché : l'exemple du haut Léon et ses suites. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 85-102.
Historique de la création du marché au cadran, dans les années 1960, suivi d'un développement sur la société Brittany Ferries.

246 LESPAGNOL (André). La Bretagne, la toile et la mer, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours.* Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 69-76.

247 MAHO (F.). Aspects des relations transManche à l'époque romaine : le commerce entre le sud de la Bretagne et l'Armorique de la fin de l'âge du fer au début des migrations bretonnes. Nantes, Université de Nantes, C.R.H.M.A., 1996.
Mémoire de maîtrise.

248 MORINEAU (Michel). Morlaix, la chevauchée du sénéchal de Lesneven et celle du sénéchal de Brest, 1664, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours.* Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 275-287.
Inventaire des bateaux en 1664 : ports de Morlaix, Landerneau, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Pontusval (en Plounéour-Trez), Brest, Portsall, Le Conquet, l'Aber-Ildut, Argenton, Molène.

Voir aussi le n° 347 (anciennes halles de Saint-Pol-de-Léon).

Artisanat et industrie

249 CADIOU (Didier). Le moulin à marée. *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 58-60, plans.
Au Fret en Crozon.

250 CHAURIS (Louis). Les carrières de pavés à l'île Longue. *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 40-45, ill. carte.

251 DE KORT (Fons). Les moulins de la vallée de l'Élorn. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1996, p. 19, carte.

252 F. (P.). Le numéro 26 de la revue de la ville de Douarnenez traite de l'histoire des conserveries de 1900 à 1990. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 novembre 1996, p. 13.

252bis Et la lumière fut ! *L'Écho gouézecois*, n° 13, janvier 1996, p. 6.
L'électrification de Gouézec.

253 GUILLOU (Anne) [dir.]. Enfin... La nuit devint lumière. Spézet, éd. Coop Breizh, 1996.
Historique de l'électrification du Finistère.
(Compte rendu par D. A. dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er juin 1996, p. 21).

Voir aussi les nos 68 (tanneurs, exposition), 95 (moulins, exposition), 101 (activité toilière et épigraphie), 119 (textiles et toponymie), 169 (filage et tissage en Armorique romaine), 344 (carrières littorales), 495 (tissage de la toile à Guipavas).

Pêche

254 BEAULIEU (François de). Les saumons de la Salmor. Un élevage original en baie de Morlaix. *ArMen*, n° 81, décembre 1996, p. 2-8, ill.

255 KERDREUX (Jean-Jacques). L'Harmattan, DZ 3888. *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 54-57, ill.
Langoustier de Douarnenez, actif entre 1955 et 1968.

256 MOREAU (Jean). La pêche à la baleine et à la morue. *Le Pays breton*, nos 415-423, janvier-décembre 1996.

257 PRADO (Jean-Jacques). Jean-Marie Leissen (1856-1942). Un commissaire de la marine, défenseur des pêcheurs d'Islande. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 57-60.

Ports

258 BONCŒUR (Jean), TANGUY (Patrick). Brest et la mer : combien d'emplois ? Rétrospective 1975-1990. *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 223-239, carte, graphiques.

259 BOULAIRE (Alain), LEPOTIER (Adolphe). Brest, porte océane. Paris, France-Empire, 1996, 24 x 16 cm, 380 p., 8 pl., ill.

260 CADIOU (Didier). Les ports du Fret. *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 30-39, ill., cartes.

261 CLOÎTRE (Marie-Thérèse). Images de la ville maritime sous le second Empire à partir du cas brestois. *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 15-23, ill.

262 COULIOU (Jean-René), PIRIOU (Nicole), LE BOULANGER (Jean-Michel). L'identité maritime des villes ports de pêche en Bretagne. *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 209-222.

263 DESSE (René-Paul). Le port dans la ville ou le difficile renouveau urbanistique des espaces portuaires en France (Littoral atlantique et mers bordières). *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 309-318.

264 DIEUDONNÉ (Patrick), MARRIÈRE (Delphine). Les ports reconstruits : mythes et planification. *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 281-291, plans.

265 OUDET (Frédéric). De l'usage de la mer dans l'histoire des villes portuaires. Espace maritime et identités urbaines en France (XVIIe-XVIIIe siècle). *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 25-38.

266 Penmarc'h, premier port européen d'armement au XVe et au XVIe siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 février 1996, p. 10, ill.

267 ROUSSEAU (Françoise), BOITEUX-COLIN (Françoise). Découverte des ports de pêche. De Camaret au Pouldu. Quimper, éd. Bargain, 1996, 21 x 14 cm, 136 p., ill.
La Cornouaille maritime.

Transports et communications

268 CHAURIS (Louis). Sur l'emploi des granites du massif de Ploumanac'h-Île Grande dans la construction des phares en Bretagne septentrionale. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXV, Mémoires de l'année 1996 (1997), p. 73-97, cartes, ill.
Phares de la baie de Morlaix à celle de Saint-Brieuc.

269 Guide des gréements. Petite encyclopédie des voiliers anciens. Douarnenez, Le Chasse-Marée-ArMen, 1996, 22 x 11 cm, 128 p., ill.

270 KERDREUX (Jean-Jacques). 1739 : naufrage en rade de Brest. *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 61-64, ill., carte.
Illustration d'Iffic Le Bloas.

271 PINOT (Jean-Pierre). Cabotage et économie littorale au XVIe siècle d'après la carte de la côte nord de la Bretagne par Waghenaer (1583), dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 355-363, ill.

272 TANNEAU (Patrik). Le seconde vie du *Morlaisien* (1867-1869...), dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 328-351.
Steamer qui fit le service régulier Morlaix-Le Havre entre 1839 et 1867, puis fut immatriculé à Bordeaux.

273 TROMEUR (Jean). Le *Belem*, l'un des joyaux de notre patrimoine maritime, sera à Brest, le 14 juillet. Il fête son centenaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 mai 1996, p. 24, ill.
Voir aussi le n° 499 (phare de l'île de Batz).

Tourisme

274 PENN (Jean) [dir.]. Finistère, côte de Cornouaille, de la pointe du Raz à Lorient. Fédération française de randonnée, 128 p., ill., cartes.

Voir aussi le n° 94 (tourisme, 1840-1940).

Histoire sociale

Etudes générales

275 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Les manoirs du canton de Bannalec. 3. Le Trévoux. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 216-231.
Avec des compléments sur les manoirs de Bannalec et de Melgven, p. 227-231.

276 MEIRION-JONES (Gwyn). Trois résidences seigneuriales en haut Léon : Kerouzéré, Maillé et Tronjoly. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 167-200, ill.

Démographie

277 FONTENEAU (Jean-Marie). Les Acadiens, citoyens de l'Atlantique. Rennes, éd. Ouest-France, 1996, 23 x 15 cm, 348 p.
Des Acadiens débarquèrent à Morlaix en 1763, après le traité de Paris.
(Compte rendu par Daniel MORVAN, dans *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 69).

278 LE GALLO (Yves). La solitude linguistique. Documents relatifs à l'émigration basse-bretonne dans les diocèses de Nantes, Angers, Coutances et Rouen au XIXe siècle, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 459-477.

Voir le n° 289 (enfants en nourrice à Saint-Nic).

Groupes sociaux

279 CAZEILS (Nelson). Les gens de mer, insolite et quotidien. Rennes, éd. Ouest-France, 1996, 30 x 24 cm, 140 p., ill.
Cartes postales anciennes.

280 COATIVY (Yves). La noblesse léonarde au XVe siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 295-321.

281 ÉLÉGOËT (Louis). Les Juloded. Grandeur et décadence d'une caste paysanne en Basse-Bretagne. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, in-8°, 292 p.
(Compte rendu par D. ABJEAN, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 novembre 1996, p. 17 ; par Ph. JARNOUX, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 72-73 ; par Paul CHEVAL, dans *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 268-269 ; par Jean-Paul LE TRIONNAIRE, dans *Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo. Annales 1996*, p. 31-32 ; par Michel LAHELLEC, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, p. 344-352).

282 KNEALE (Angèle). Marins-pêcheurs en mer d'Irlande. Rennes, Ouest-France, 1996, 23 x 16 cm, 253 p., 4 pl.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 74-75).

283 LÉVY (André). Manière de vivre : les ouvriers du port à Brest vers 1789, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 407-416, ill.
Préface d'Yves Le Gallo.

284 LULZAC (Yves). Chroniques oubliées des manoirs bretons. Nantes, auteur, 1996, t. II, 223 p.
(Compte rendu par E. RÉBILLÉ, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 76).

285 MAZÉAS (Michel). Les houles de la mer d'Iroise. Récits, 1911-1993. Rennes, éd. Ouest-France, 1996, 23 x 16 cm, 230 p., ill.
La vie des marins-pêcheurs au large du Finistère.

286 ROBERT (Charles-Arthur). Du fil à retordre en Basse-Bretagne au XVIIIe siècle, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours.* Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest 1996, p. 53-68.
Les professions du textile et la justice.

Mouvements sociaux

287 MICHEL (Claude) [dir.]. Coiffes militantes. Les femmes bretonnes dans les luttes sociales du XXe siècle. Institut CGT d'histoire sociale de Bretagne, 1996, 29,7 x 21 cm, 76 p., ill.
(Compte rendu par Jakez CORNOU, dans *Cap-Caval*, n° 22, juillet 1997, p. 42).

Santé publique et assistance

288 DOBY (Jean-Marie), LE MENN (Gwennole). Les Bretons et les parasites de la peau. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XCIX, 1966, p. 221-259 (1re partie).

289 KERDREUX (Jean-Jacques). Une famille nourricière dans la paroisse de Saint-Nic (seconde moitié du XVIIIe siècle), dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours.* Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 387-405, cartes, graphiques.

Vie quotidienne

290 BOTTI (Nicolas). Les costumes bretons. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1996, 28 septembre, p. 3, ill. (Naissance, âge d'or et déclin des costumes bretons) ; 19 octobre, p. 6, ill. (Conservation et restauration) ; 21 décembre, p. 26, ill. (Val Piriou, entre tradition et modernité).

291 COLLET (Daniel). L'alimentation en Sud-Finistère à la veille de la Première Guerre mondiale. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 407-417, carte.

292 CORNEC (Françoise). Les coiffes. *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 4-12, ill.
Coiffes de la presqu'île de Crozon.
Illustrations d'Iffic Le Bloas. Photographies de Ph. Colomb.

293 CROIX (Alain), ROTURIER (Patrice) [dir.]. Vivre en Bretagne au temps de la duchesse Anne. Rennes, P.U.R., 1996. (Collection Les Bretons et leur histoire).
Film vidéo 26 mn + livret 32 p., coul.

294 GONIDEC (Jean-Pierre), MINGANT (Daniel). Costumes et coiffes de Bretagne. Rennes, éd. Ouest-France-Édilarge, 1996, 23 x 17 cm, 32 p., ill.

295 LE MENN (Gwennole). Le boire et le manger. Ce qui était peu prisé en Bretagne bretonnante. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 321-338.

296 LE TALLEC (Jean). La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime. Spézet, Coop Breizh, 1996, 254 p.

297 MEIRION-JONES (Gwyn). Le foyer en Bretagne. 2e partie : l'intérieur de la maison et le mobilier chez le paysan breton aux XVIIIe et XIXe siècles. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 339-398, ill.

Voir aussi les n°s 74 (costumes traditionnels), 75 (fêtes), 81 (costumes traditionnels).

Sports et jeux

298 CADIOU (Georges). Le football breton de l'entre-deux-guerres. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 11-15.

299 CADIOU (Georges). La grande histoire de l'athlétisme en Bretagne. Brest, Télégramme Éditions, 1996, 22 x 16 cm, 184 p., ill.

300 COAT (Paul). Armoricaine-Stade brestois. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 2-4, ill.

301 COAT (Paul). En hommage à quatre dirigeants de l'A.S.B. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 39-40.
Joseph Guihéry, Charles Le Bris, Georges Le Vergos, Léon Guihard, dirigeants de l'Association sportive brestoise.

302 COAT (Paul). Mémoire du cyclisme. Le circuit de l'Aulne des origines à nos jours. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1996, 17 août, p. 6, ill. ; 24 août, p. 6, ill. ; 31 août, p. 6, ill.

303 HENWOOD (Annie). Des régates pour remédier à la crise économique ! *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 17-18.
Proposition du journal *l'Armoricain*, en 1835.

304 KERDONCUFF (André). Le basket-ball, un sport centenaire. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 16-22, ill.
Historique de ce sport, notamment à Brest.

305 LE BOULANGER (Michel). Le circuit de l'Aulne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 25-29.

306 LE FÉ (Daniel). La Brestoise, 1884-1995. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 5-10, ill.
Association sportive brestoise.

307 LE GUEN (Marcel). Le Club nautique brestois. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 30-34, ill.

308 LE GWEN (Émile). Du ping-pong au tennis de table à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 23-24.

309 MÉRER (Paul). Les débuts à Brest de la plongée sportive ou... les heures de gloire du GMAP. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 34-38, ill.
GMAP = Groupe Manche-Atlantique de plongée, fondé en 1956.

Traditions et croyances populaires

310 BESANÇON (Dominique). Anatole Le Braz et la Légende de la mort. Rennes, Terre de brume, 1996, 23 x 13 cm, 250 p. (Collection Essais).
(Compte rendu par Dominique MORVAN, dans *ArMen*, n° 82, janvier 1997, p. 73).

311 DÉCENEUX (Marc). Bretagne sacrée et légendaire. Rennes, éd. Ouest-France-Édilarge, 1996, 30 x 24 cm, 120 p., ill.

312 LAURENT (Donatien), TREGUER (Michel). La nuit celtique. Rennes, P.U.R. - Terre de brume, 1996, 23 x 13 cm, 200 p. (Collection Essais).
(Compte rendu par Fañch POSTIC, dans *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 70, ill.).

313 MARKALE (Jean). Contes et légendes des pays celtes. Rennes, éd. Ouest-France-Édilarge, 1996, 21 x 14 cm, 332 p.

314 PINGUILLY (Yves). Contes et légendes de Bretagne. Paris, Nathan, 1996, 19 x 13 cm, 194 p., ill. (Collection Contes et légendes).

315 PUGET (François). Bateaux en fête. Bretagne. Éd. du Télégramme, 1996, 29,7 x 21 cm, 80 p., ill.

316 QUÉRÉ (Christian), BOËLLE (Yvon). La légende de la ville d'Ys. Ouest-France-Édilarge, 1996, 23 x 17 cm, 32 p., ill. (Collection Monographies)

317 VERGOS (Fañch). Lavariou kozh. Vieux dictons (1). *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 13-14.
Presqu'île de Crozon.

Voir aussi les n°s 179 (légende arthurienne), 396 (Luzel), 398 (*id.*), 399 (*id.*), 406 (légende arthurienne), 424 (*id.*).

Histoire de la civilisation

Corps savants et associations culturelles

318 CHÉDEVILLE (André). Chronique des sociétés historiques de Bretagne en 1995. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 475-477.

319 CHEVAL (Paul), PETIT (Jacques). Cent vingt-troisième congrès [de l'Association bretonne]. Saint-Pol-de-Léon et le haut Léon, 27-28-29-30 juin 1996. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 19-41, ill.

320 HENWOOD (Annie). Activités de la Société d'études [de Brest et du Léon]. Chronique. *Les Cahiers de l'Iroise*, 1996, n° 170, avril, p. 77-80 ; n° 172, octobre, p. 78-80.
D'octobre 1995 à mars 1996.

321 Le congrès de Fougères, 6-8 septembre 1995. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 479-483.
Congrès annuel des sociétés savantes de Bretagne.

322 L.M. (C.). Le 3e salon de l'histoire locale. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 octobre 1996, p. 22.
Lesneven, 25-27 octobre 1996.

323 SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE. Procès-verbaux des séances et excursions (année 1996). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 405-424.

Enseignement

324 A. (D.) «Evit ar brezhoneg» : un outil pédagogique unique en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 septembre 1996, p. 21.
Revue pédagogique en langue bretonne créée en 1974.

325 ARZUR (Marie-Haude). Le breton à la conquête de l'école. *ArMen*, n° 81, décembre 1996, p. 28-37, ill., carte.

326 CALVEZ (Hervé). La petite école Saint-Jacques, Lezerazien. *Kannadig de Guiclan*, bulletin paroissial, juin 1996, p. 8.

327 LE FLOCH (Bruno). L'école Sainte-Thérèse, centre de formation des «Orphelins apprentis d'Auteuil», à Roscoff. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 59-61.

328 PÉRON (Jean). Un siècle au service des enfants de la côte. L'école Sainte-Anne célèbre son centenaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 décembre 1996, p. 14, ill.
Les Filles du Saint-Esprit au Guilvinec.

329 SIMON (Robert). Le forçat innocent. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 172, octobre 1996, p. 17-24, ill.
Le lycée de l'Harteloire, à Brest, de 1953 à 1956.

330 TURIER (Henri-Jean). D'une rive à l'autre (ou les tribulations d'un pensionnaire). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 172, octobre 1996, p. 2-16, ill.
Le lycée de Brest – aujourd'hui lycée de l'Harteloire – de 1948 à 1952.

331 YVENAT (Éliane et Claude). L'école de Saint-Fiacre. *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 15-16.
Au Fret en Crozon.

Voir aussi les n°s 178 (retraite et recherche).

Imprimerie et presse

332 COAT (Paul). La presse sportive en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 41-42.

333 FÉREC (Paul), ROBIN (Yves-Marie). Cinquante ans à votre service. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 mai 1996, p. 1-4, ill.
Historique du journal hebdomadaire *Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon et du Trégor*.

Art

Etudes générales

334 DANIEL (Tanguy). Le financement des constructions religieuses sous l'Ancien Régime : l'exemple de Saint-Divy au XVIe siècle, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 85-91.

335 LECLERC (Guy). Les enclos de Dieu. S. l., éd. Jean-Paul Gisserot, 1996, 29 x 25 cm, 141 p., ill.
Texte et photographies de l'auteur.

336 LELOUP (Daniel). Le patrimoine déraciné. *ArMen*, n° 81, décembre 1996, p. 38-47, ill.
Pillage et déplacement de monuments civils et religieux.

337 MICHAUD (Francis). Châteaux de Bretagne. Chauray, éd. Patrimoine Médias, 1996, 31 x 25 cm, 160 p., ill.

338 Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1995). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 141-167, ill.
Contributions de Yves-Pascal Castel (Daoulas, Huelgoat, Lanrivoaré, Plounéour-Ménez, Le Tréhou), A.-H. Dizerbo (Crozon, Telgruc), Roger Gargadennec (Beuzec-Cap-Sizun), Michel Huon (Plounéour-Ménez), Guy Leclerc (Châteaulin, Pleyben, Saint-Vougay), Louis-Pierre Le Maître (Concarneau, Melgven, Pont-Aven), Hubert Michéa (Le Folgoët), Paulette Péron (Crozon), Claude-Youenn Roussel-Hidoux (Pornic).

339 Patrimoine religieux en Bretagne. Rennes, Conseil régional de Bretagne, 1996, 21 x 29,7 cm, 82 p., ill.
Avec la collaboration de M. Blanchard, Sylvie Blottière-Derrien, Yves-Pascal Castel, Jacques Charpy, Jean-Yves Copy, Alain Croix, Denise Delouche, Sylvette Denèfle, Maurice Dilasser, Denise Dufief, Michel Lagrée, Geneviève Le Louarn, Bernard Le Nail, Marie-Dominique Menant, André Mussat, Yannick Pelletier, Georges Provost, Jean-Jacques Rioult, Marc Simon, N. Simonnet, Bernard Tanguy, Jean Tanguy.

340 PELLETIER (Yannick). Les enclos paroissiaux de Bretagne. Gisserot éditions, 1996, 19 x 12 cm, 128 p., ill.

Architecture

341 AMIOT (Christophe). Observations sur le plan quadrangulaire et la galerie dans les châteaux bretons (1575-1640). L'exemple du Rocher-Portail à Saint-Brice-en-Coglès. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 518-561, plans et phot.
Comparaisons avec Kerjean en Saint-Vougay et Kergroadès en Brélès.

342 BRUMEAUX (J.-P.). Chapelles et calvaires. Finistère. *Vieilles Maisons françaises*, n° 163, 1996, p. 58-63.

343 CARIOU (Stéphane). Patrimoine architectural militaire de la rade de Brest, à découvrir par la mer. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 mai 1996, p. 9.

344 CHAURIS (Louis). Les bâtiments du couvent de Cuburien près de Morlaix. Reflets de l'utilisation pluriséculaire de la pierre en Bretagne littorale. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 169-197, ill.

345 DE KORT (Fons), ASSOCIATION TIEZ BREIZ. Maisons de Bretagne. Paris, éd. Eyrolles, 1996, 26 x 26 cm, 144 p., ill. (Collection House Book).
(Compte rendu dans *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 261 ; dans *ArMen*, n° 89, novembre 1997, p. 71).

346 DION (M.). Des côtes fortifiées. *Vieilles Maisons françaises*, Finistère, n° 163, 1996, p. 18-23.

347 DOUARD (Christel). Le commerce dans la ville. Les halles disparues de Saint-Pol-de-Léon et de Josselin, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 93-105, ill.

348 Le Corbusier et la Bretagne. Quimper, Éditions nouvelles du Finistère, 1996, 88 p.
Contributions de Roger Aujame, Pascal Aumasson, Patrick Dieudonné, Daniel Le Couédic, Jean-Claude Vigato, André Wogenscky.

349 LELOUP (Daniel). La maison urbaine en Trégor aux XVe et XVIe siècles. Rennes, P.U.R., 1996, 228 p. (Collection Art et Société).

350 LELOUP (Daniel). Les «maisons à pondalez» : un concept trégorois ou léonard ? dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours.* Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 305-316, ill.

351 SIMON (Jean-François). Les «maisons anglaises» du littoral léonard, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours.* Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 109-122, ill.

352 VIGATO (Jean-Claude). Murs et toits pour les pays de Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 43-52, ill.
Étude de l'ouvrage d'architecture régionaliste de Charles Letrosne, *Murs et toits pour les pays de chez nous*, publié en 1923-1926.

Voir aussi les nos 58 (Jean Le Taillanter), 65 (André Mussat), 79 (Le Corbusier), 441 (fortifications de Brest), 469 (château de Kergournadec'h), 482 (église de Concarneau), 484 (*id.*), 518 (couvents de Morlaix), 562 (château de Kerjean).

Peinture et gravure

353 AUFFRET (François). À propos d'un dessin portant la mention Douarnenez. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 47-48, ill.
Dessin de Jongkind, 1851.

354 BERTHOU (Jean). La vie et l'œuvre du peintre Yan' Dargent. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 135-157, ill.

355 CLOÎTRE (Marie-Thérèse). Les facteurs du renouveau de la peinture religieuse en France d'après des publications récentes, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours.* Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 123-129.

356 COAT (Paul). François Perhirin, peintre des armées, peintre de la marine. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 49-52, ill.

357 DELOUCHE (Denise). Gauguin et la Bretagne. Rennes, éd. Apogée, 1996, 29 x 24,5 cm, 144 p., ill.
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 janvier 1997, p. 8 ; par Alain CROIX, dans *ArMen*, n° 82, janvier 1997, p. 74).

358 Gouézec. Yves-Guillaume Moullec, le peintre du mouvement, dans la lignée des Lemordant, Méheut. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 décembre 1996, p. 10, ill.

359 LEBEAU (Bernard). L'œuvre bretonne d'Eugène-Jean Chapleau, peintre et fresquiste (1882-1969). *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XCIX, 1966, p. 295-309, ill.

360 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Édouard Doigneau à la galerie Gloux. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 décembre 1996, p. 14, ill.

361 PETROFF (Romane). Doigneau, 1865-1954, le peintre du littoral. Douarnenez, Le Chasse-Marée-ArMen, 1996, 25 x 32 cm, 140 p., ill.

362 POULIQUEN (Roger). Après sa restauration et une exposition de quelques mois à la mairie, le tableau «Descente de la Croix» a trouvé sa nouvelle place à l'église de Plomelin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 décembre 1996, p. 13, ill.
Copie par Adèle de Kercado d'une toile de Jean-Baptiste Jouvenet (1697). Don de l'État, sans doute sous Louis-Philippe.

363 RIOU (Liliane). Ma vie blanche et noire. Notes sur Yves Tanguy. Digitale éditions, 1996, 80 p., ill.

Voir aussi les nos 70 (Yan' Dargent), 76 (Jean Chièze), 80 (Henri Delavallée), 83 (Émile Dezaunay), 84 (Charles Corcuff), 503 (Yan' Dargent), 525 (Jean Renault).

Sculpture

364 CASTEL (Yves-Pascal). La croix de Clet Marchand. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 février 1996, p. 25, ill.
Croix domestique réalisée en 1856 par Clet Marchand, recteur de Melgven.

365 CASTEL (Yves-Pascal). Les Christs en robe du Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 avril 1996, p. 3, ill.
À Botsorhel, Brest, Guimaëc, Kerlouan, Lampaul-Guimiliau, Plouarzel, Plouégat-Guerrand, Quimper, Quimperlé, Riec-sur-Belon, Saint-Sauveur.

366 CASTEL (Yves-Pascal). Du nouveau sur Roland Doré, le sculpteur de Landerneau. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 mai 1996, p. 12, ill.
Quatre statues au château de Trécesson à Campénéac.

367 CASTEL (Yves-Pascal). La chasse de saint Hubert à Cast. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 juin 1996, p. 8, ill.
Œuvre en kersanton, vers 1530.

368 CASTEL (Yves-Pascal). Morlaix. La statue de Cornic par Jean Fréour. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 juillet 1996, p. 6, ill.

369 CASTEL (Yves-Pascal). Pleyben. Sept sculpteurs pour les apôtres du porche : un imbroglio stylistique. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1996, 19 octobre, p. 27, ill. ; 26 octobre, p. 6, ill.

370 CASTEL (Yves-Pascal). Le groupe de sainte Anne trinitaire restauré. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 décembre 1996, p. 8, ill.
Groupe en kersanton, XVe siècle.

371 CHAURIS (Louis). La saga des granites de l'Aber-Ildut (XII. L'art funéraire), *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1996, p. 4-5, ill.

372 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Depuis le XVIIIe siècle, saint Guénolé attend sa cinquième église. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 mars 1996, p. 12, ill.
Restauration de la statue de saint Guénolé à l'occasion de la construction de la nouvelle église de Concarneau.

373 MAUNY (Michel DE). Sybilles et niches à volets dans l'art religieux. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 207-214, ill.

Voir aussi les n°s 448 (sculptures de Patrig Ar Goarnig et de Mark di Suvero), 444 (art funéraire, Brest).

Vitrail

374 CASTEL (Yves-Pascal). Le vitrail de la ville close destiné à la nouvelle église de Concarneau. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 février 1996, p. 6, ill.
Annonciation et *Mariage de la Vierge*, vitrail du XVe siècle.

375 CASTEL (Yves-Pascal). Centenaire de Saint-Mathieu [de Quimper]. De verre ou de pierre, deux Crucifixions bien différentes. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 novembre 1996, p. 27, ill.

376 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Dernier vitrail de Marguerite Huré pour Beuzec-Conq en 1926 : «L'Adoration des bergers». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1996, p. 11, ill.

Orfèvrerie

377 A. (D.). La vitrine du trésor d'orfèvrerie de Dirinon vient d'être inaugurée. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er juin 1996, p. 21, ill.

378 CASTEL (Yves-Pascal). La croix de procession de Pleuven. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 avril 1996, p. 6, ill.
Croix de la fin du XVIe siècle. Poinçon GS.

379 CASTEL (Yves-Pascal). Île Molène. Le fameux calice du «Drummond Castle». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 juin 1996, p. 25, ill.
Calice offert à la paroisse de Molène par la Guild of all souls à la suite du naufrage du *Drummond Castle*, survenu le 16 juin 1896.

Céramique, mosaïque

380 FICHET DE CLAIRFONTAINE (François) [dir.]. Ateliers de potiers médiévaux en Bretagne. Paris, Maison des sciences de l'homme, 1996, 29,7 x 21 cm, 168 p., ill. (Collection Documents d'archéologie française).
Contributions de P. André, L. Beuchet, C. Bizien-Jaglin, J. Coquet, F. Fichet de Claifontaine, P.-R. Giot, L. Langouët, P. Lanos, G. Leroux, G. Morzadec, H. Morzadec, D. Taquet, A. Triste,

Voir aussi les n°s 124 (céramiques préhistoriques), 483 (Gino Silvestri).

Étoffes, tapisseries, costumes

Voir les n°s 29 (costumes traditionnels du Finistère), 74 (*id.*), 81 (*id.*), 294 (*id.*).

Mobilier domestique

381 LE ROUX-PAUGAM (M.), HERLÉDAN (C.). Le mobilier breton. Rennes, Ouest-France, 1996, 32 p., ill.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 77-78).

382 TANGUY (Jean), LE ROUX-PAUGAM (Marguerite), SIMON (Jean-François). Les Léonards dans leurs meubles au temps de Kerjean. Éd. du Télégramme, 1996, 23 x 16 cm, 66 p., ill.

Voir aussi le n° 297 (mobilier paysan, XVIIIe-XIXe siècle).

Musique, chanson, danse

383 CASTEL (Yves-Pascal). Carhaix : inauguration de l'orgue neuf. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 octobre 1996, p. 13.
Œuvre d'Hervé Caill, facteur d'orgues à Plouzévédé.

384 DEFRANCE (Yves). Musique traditionnelle de Bretagne. Tome I. Sonnoux et Sonerien. Morlaix, éd. Skol Vreizh, 1996, 84 p.
(Compte rendu par Yann ARTUR, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 80).

385 Georges Robert tient les orgues de la cathédrale de Saint-Pol depuis soixante et onze ans. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 juillet 1996, p. 4, ill.

386 Hervé Le Meur, un pionnier de la musique bretonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 décembre 1996, p. 12, ill.
Ancien président de Bodadeg ar sonerion et directeur des éditions Keltia Musique.

387 KEMENER (Yann-Fañch). Carnets de route de Yann-Fañch Kemener. Morlaix, Skol Vreizh, 1996, 352 p.
166 chansons populaires de haute Cornouaille.

388 Musique bretonne. Histoire des sonneurs de tradition. Douarnenez, Le Chasse-Marée-ArMen, 1996, 31 x 24 cm, 510 p., ill.

389 Musique bretonne au fil du temps. *ArMen*, n° 81, décembre 1996, p. 10-21, ill.

390 MUSSAT (Marie-Claire). Les musiciens de la mer et la Musique des équipages de la flotte. Paris, éd. du Layeur, 1996, 80 p.
Avec un C.D. (enregistrements de musique de Jean Cras, Paul Le Flem, Guy Ropartz).

(Compte rendu par Jacques GURY, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1977, p. 70-71).

Histoire linguistique et littéraire

Langue bretonne

391 FAVEREAU (Francis). L'évolution du discours bretonnant chez Per-Jakez Helias. *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 165-177.

392 CONSTANTINE (Mary Ann). Breton Ballads. Aberystwyth, Cambrian Medieval Celtic Studies (C.M.C.S. publications), 1996, 267 p.
(Compte rendu par Yann-Ber PIRIOU, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 104, n° 1, 1997, p. 117-119).

393 GROS (Jules).Le trésor du breton parlé. Éléments de stylistique trégorroise. Le langage figuré. Brest, Brud nevez, 1996, 21 x 15 cm, 288 p.
Préface de Michela An Alan.

394 KEMENER (Yann-Ber). Brezhoneg 2000. Morlaix, 1996, 29,7 x 21 cm, 68 p., ill. (Collection Ar Falz-Skol Vreizh).
Méthode de breton pour les collégiens de 3e.

395 LE MENN (Gwennole). Une ancienne devinette bretonne... et une expression grossière (1706). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 344-347.

396 LUZEL (François-Marie). Contes populaires de la Basse-Bretagne. Rennes, P.U.R. et éd. Terre de brume, 1996, 3 vol. 13,5 x 20 cm. (Collection Les contes de Luzel).
Textes établis et présentés par Françoise Morvan.

397 LUZEL (François-Marie). Contes inédits. Carnets de collectage. Tome III. Rennes, P.U.R. et éd. Terre de brume, 1996, 463 p.
Textes établis et présentés par Françoise Morvan.

398 LUZEL (François-Marie). En Basse-Bretagne. Impressions et notes de voyage (Côtes-du-Nord). Lesneven, Éd. Hor Yezh, 1996, 21 x 15 cm, 152 p.

399 QUEFFÉLEC (Henri). Enezeier an drugarez. Traduction en breton par Loeiz Konk. Brest, Brud nevez, 1996, 21 x 15 cm, 162 p.
Traduction des *Îles de la miséricorde*, relatant le naufrage du *Drummond Castle* en 1896.

400 SÉITÉ (Visant), STÉPHAN (Laurent). Deskom brezoneg. Méthode de breton. Emgleo Breiz, 1996, 21 x 15 cm, 248 p., ill.
Première édition en 1957.

401 TANGUY (Bernard) [dir.]. Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 1996). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 339-357.
Contributions de Gwenaël Le Duc, Jean-Christophe Cassard, Gwennole Le Menn, Bernard Tanguy, Albert Deshayes.

402 TANGUY (Bernard). Un témoignage inédit de Gabriel Milin sur Amable-Emmanel Troude. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 347-352.

Voir aussi les nos 25 (vocabulaire des bibliothèques), 31 (Roparz Hemon), 34 (dictionnaire de J. Maunoir), 45 (Erwan Vallerie), 228 (saint Vincent Ferrier et le breton), 325 (breton à l'école), 556 (La Villemarqué).

Langue française

403 BODIN (Dominique). Théophile Briant, le veilleur de la Tour du Vent. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 33-46, ill.

404 CHOCHEYRAS (Jacques). Tristan et Iseult, genèse d'un mythe littéraire. Paris, Champion, 1996, 22 x 15 cm, 266 p. (Collection Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, n° 36).

405 DEBAUVE (Jean-Louis). Les écrivains bretons et la guerre. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 69-70.

406 ÉVEN (Jean-Claude). Carhaix et Paule. Le pays de Guenièvre, de Viviane et de Merlin. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXV, Mémoires de l'année 1996 (1997), p. 57-72, carte.
Localisation de certains passages des poèmes arthuriens dans le pays de Carhaix.

407 GALLIOU (Patrick). «Qu'importent les victimes si le geste est beau ?». Laurent Tailhade à Camaret. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 59-64.
Le séjour tumultueux du poète anarchiste à Camaret en 1903.

408 Gens de Bretagne. Paris, France Loisirs, s. d. [1996], in-8°, XV-1025 p.
Préface de Pierre-Jakez Hélias. Publication en un volume d'œuvres de Paul Féval (*La fée des grèves*), Anatole Le Braz (*La sang de la sirène* ; *Les noces noires de Guernaham*), Pierre Loti (*Pêcheur d'Islande*), Roger Vercel (*Remorques*), Henri Pollès (*Sophie de Tréguier*), Pierre Jakez Hélias (*L'herbe d'or*).

409 GIRAUD (Marielle et Jean-Didier). Anarchistes sur les grèves léonardes. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 53-56, ill.
À propos d'une nouvelle d'Émile Masson, philosophe anarchiste brestois, mettant en scène Kropotkine.

410 HÉLIAS (Pierre Jakez). Romans populaires et romans du peuple, dans *Gens de Bretagne*, Paris, 1996, p. III-XV.

411 HENWOOD (Annie). L'hommage de Brest au poète Hippolyte Violeau. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 19-24.
En 1842, à la suite de la violette d'argent obtenue par le Brestois H. Violeau aux jeux Floraux de Toulouse.

412 JACOB (Max). Le terrain Bouchaballe. Paris, Flammarion, 1996, 19 x 13 cm, 370 p. (Collection L'Imaginaire).

413 JIGOUREL (Joseph). Anatole Le Braz, sa vie, son œuvre. Le Faouët, Liv'éditions, 1996, 23 x 15 cm, 198 p., ill. (Collection Letavia Recherche).

414 LA PRAIRIE (Yves). Victor Segalen. *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 5e série, t. XXI, année 1996 (1997), p. 199-214.

415 LE BRAZ (Anatole). L'évêque Audrein. Le Relecq-Kerhuon, An Here, 1996, 24 x 16 cm, 376 p.
Premier roman – historique – d'A. Le Braz, publié en feuilleton en 1891 et 1894.
(Compte rendu par D.S., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 septembre 1996).

416 LE BRAZ (Anatole). Les noces noires de Guernaham. Rennes, Terre de brume, 1996, 16 x 10,5 cm, 64 p. (Collection Petite bibliothèque celte).

417 LE BRAZ (Anatole). Contes du vent et de la nuit. Rennes, Terre de brume, 1996, 20 x 13 cm, 220 p.

418 LECLERCQ (Robert). Prosper Mérimée et la Bretagne. Nouvelles remarques sur la tournée de 1835. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 233-244.

419 LOTI (Pierre). Pêcheur d'Islande. Paris, Flammarion, 1996, 18 x 11 cm, 256 p.

420 MILIN (Gaël). Français *fastrouillé*, fatras, fatrasie, ou de l'ethnocentrisme linguistique à la littérature : les premiers textes littéraires en *escorche-françois*, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 419-441.

421 PICHAVANT (René). Le douarneniste comme on cause. Quimper, Éd. Alain Bargain, 1996, 232 p., ill.
Préface de Per Denez. Illustrations de Charles Kerivel.
(Compte rendu par Pierre FAVRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 novembre 1996, p. 12).

422 QUEFFÉLEC (Henri). Les îles de la miséricorde. Brest, Brud nevez, 1996, 21 x 15 cm, 162 p.
Extrait du roman *Les îles de la miséricorde*, traduits en breton par Loeiz Konk.
Récit romancé du naufrage du *Drummond Castle* entre Ouessant et Molène en 1896.

423 RÉBILLÉ (Edmond). Brocéliande(s), histoire d'une polémique cyclique. *Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo. Annales 1996*, p. 247-263.
Localisations bretonnes du mythe arthurien.

424 SIMENON (Georges). Les demoiselles de Concarneau. Paris, Flammarion, 1996, 18 x 11 cm, 148 p. (Collection Folio, n° 933).

Voir aussi les nos 465 (Jean Failler), 38 (Guillaume de Saint-André), 310 (Anatole Le Braz), 179 (légende arthurienne), 399 (Henri Queffélec).

Autres langues

425 GALLIOU (Patrick). D'une Bretagne à l'autre : *A propos of Dolores*, d'H.G. Wells. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 19-28.
Roman – dont l'action est située en Bretagne – publié à Londres en 1938.

Théâtre et cinéma

426 GIRARD (Gaïd). Représentations de Brest dans le cinéma de fiction. *La ville maritime. Temps, espaces et représentations*. Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 105-113, ill.

Médecine et pharmacie

427 LEVASSEUR (Olivier). De la coloniale au bagne de Cayenne : la carrière du médecin brestois Louis Rousseau. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 272-319, ill.
Louis Rousseau (Brest, 1879-Rouen, 1969).

428 ROMIEUX (Yannick). Les coffres de mer à l'époque de la marine à voile. *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 131, 1996, p. 249-261.
Coffres à médicaments embarqués : contenu, législation...

Voir aussi le n° 50 (Laennec).

Sciences et techniques

429 PENNEC (Jos). Les voyages scientifiques de René Louiche-Desfontaines et Auguste Bachelot de La Pylaie (1780-1820). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 74-112, ill.

Histoire locale

Généralités

430 BOULIC (Jean-Yves). Le pays des abers. Rennes, Ouest-France-Édilarge, 1996, 23 x 14 cm, 32 p., ill.

431 BUYTAERT (Jean-Luc), RIO (Bernard). Terroirs de Bretagne. Rennes, éd. Ouest-France, 1996, 96 p., ill.
Richesses touristiques et gastronomiques des pays de Bretagne.

432 CÉLARIÉ (M.), BOULESTREAU (G.). Guide de la presqu'île de Crozon. Crozon, Les Éditions Buissonnières, 1996, 128 p.

433 DONAL (Eugène), PAVEC (René). Chronique singulière de Cornouaille. Le Faouët, Liv' édition, 1996, 22 x 14 cm, 240 p. (Collection Letavia).

434 GALERON (Bernard), GRISON (Jean-Baptiste), LE GUILLOU (Philippe). Arrée, l'archange et le dragon. La Gacilly, éd. Artus, 1996, 29 x 25 cm, 118 p., ill.
(Compte rendu par Daniel MORVAN, dans *ArMen*, n° 82, janvier 1997, p. 75).

435 LE GALL (Serge). De Quimper à Quimperlé. Joué-lès-Tours, éd. Alan Sutton, 1996, 23,5 x 16,5 cm, 128 p., ill.

436 MARINOS (A.), VIGHETTI (J.-B.), LEBORGNE (F.). Cœurs de villes : Quimper, Morlaix... *Vieilles Maisons françaises*, n° 163, 1996, p. 24-29.

437 PARADES (Bernard de). Regard sur le Léon. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 77-83.

438 RENOUARD (Michel). Le Finistère. Ouest-France-Édilarge, 1996, 26 x 20 cm, 128 p., ill. (Collection Régions de France).
Photographies Daniel Mingant. Versions française, anglaise, allemande.

439 RENOUARD (Michel). Aimer le Finistère. Ouest-France-Édilarge, 1996, 26 x 20 cm, 128 p., ill. (Collection Régions de France).

Voir aussi les nos 192 (pays bigouden, 1919-1940), 251 (moulins de la vallée de l'Élorn), 274 (côte de Cornouaille).

Communes

Beuzec-Cap-Sizun

Voir le n° 338 (monuments et objets d'art).

Bannalec

Voir le n° 370 (groupe de sainte Anne trinitaire).

Botsorhel

Voir le n° 365 (Christ en robe).

Brélès

440 Les montres de 1534 et de 1557. *Reflets sur l'Aber*, kannadig de Brélès-Lanildut, 1996, n° 38, février, p. 8-10 ; août, n° 41.

Brest

441 BESSELIÈVRE (Jean-Yves). Les travaux de fortification de Brest à la fin du XVIIIe siècle (1776-1784). S. l., s. n., 1996, 229 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
Prix de la Société archéologique du Finistère en 1997.

442 Brest dans le vent. Brest, 1996.
Ouvrage réalisé par la section de C.A.P. habillement du lycée Dupuy-de-Lôme à Brest.
(Compte rendu par Michel TANGUY, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 juin 1996, p. 22).

443 CASTEL (Yves-Pascal). L'abbé Joseph Le Beux. Dans Brest au temps de la reconstruction. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 janvier 1996, p. 23, ill.

444 CHAURIS (Louis). Errances pétrographiques dans les cimetières de Brest. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, 1996, n° 4, p. 123-135.

445 COAT (Paul). L'arsenal de Brest. Joué-les-Tours, éd. Alan Sutton, 1996, 23,5 x 16,5 cm, 128 p., ill.

446 COATMEUR (Jean-François). Un regard d'écrivain : du rejet au sortilège. *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 115-119.

447 DESCAVES (Jean-Claude), GALLIOU (Patrick). Du Nouveau Théâtre au Palais des arts et de la culture : les premiers temps de la renaissance culturelle à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 172, octobre 1996, p. 31-40, ill.

448 DUCHARME (Frédérique). Sainte-Anne, «Extase», vigies de la rade. La mer : élément d'identification plurielle d'un espace périurbain. *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 249-259, ill.
Signification sociale de deux statues : «Danna» ou sainte Anne, œuvre de Patrig ar Goarnig (1992), et «Extase», œuvre de Mark di Suvero (1993).

449 GENTIL (Jo). Les combattants volontaires de la Résistance et les combats du siège de Brest (1944). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 69-71.

450 GUILLOU (Anne), LACOMBE (Philippe). Brest, ville maritime... *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 261-270.

451 GURY (Jacques). Mourir pour Brest à trente ans. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 43-46, ill.
Yves Bignon, mort lors de l'explosion de l'*Ocean Liberty*, en 1947.

452 GURY (Jacques). Vers une catastrophe inéluctable ? *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 47-58, ill.
Chronologie des faits qui conduisirent à l'explosion, en rade de Brest, de l'*Ocean Liberty*, le 28 juillet 1947.

453 HENWOOD (Annie). Brest 1896, une année exceptionnelle ! *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 53-58, ill.

454 HENWOOD (Annie), LE BIHAN (René). Brest. «Souvenirs... Souvenirs...» S. l., éd. Palantines, 1996, 28 cm, 192 p.
Avant-propos du vice-amiral d'escadre J.-Y. Le Dantec. Collaboration de Yvon Kumer et Marc Wiel.
(Compte rendu par Michel TANGUY, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, p. 21, ill.).

455 HURTIN (Stéphanie). Brest : la demi-lune de Landerneau. *Archéologie médiévale*, n° 26, 1996, p. 275.

456 KERDONCUFF (André).Une plaque séculaire peu connue des Brestois. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 72.
Inscription : Jacques Lars, sieur de Poulrinou, maire. MDCCIX.

457 LABBEY (Marc). Du port civil à l'aménagement touristique et industriel : métamorphose du front de mer. *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 319-326, plans.

458 LE BRAS (Joël). Les réfugiés brestois de la guerre 39-45 : dispersion, évacuation, exode. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 61-68 ; n° 170, avril 1996, p. 59-65.

459 LE GOÏC (Pierre). Brest entre la pierre et la mer : hésitations et ambiguïtés de la reconstruction (1944-1959). *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 293-307, plans.

460 LE GOUALCH (J.). Le serpent de la pharmacie. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 172, octobre 1996, p. 44-46, ill.
Boa empaillé – datant du début du siècle – exposé dans un vitrine de la pharmacie Marzin.

461 LE GUIRRIEC (Patrick), VIUDES (Gérard). Hiérarchie sociale et appropriation de l'espace le long de la frange côtière brestoise. *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 241-248.

462 LE NAIL (Bernard). Pierre Le Bris à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 172, octobre 1996, p. 25-30, ill.

463 PÉRON (Françoise), BLANC-COQUAND (Carole). Les formes du maritime brestois à travers les images qu'en donne la jeunesse étudiante contemporaine. *La ville maritime. Temps, espaces et représentations.* Actes du colloque de Brest, juillet 1996. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 85-103, ill.

464 TURIER (Henri-Jean). Le dernier rempart. Mémoire du château de Brest. Brest, éd. Stal Louarn, 1996, 29,7 x 21 cm, 1996, 48 p., ill.

Voir aussi les n°s 52 (Paul Robin), 57 (archives municipales), 125 (vestiges des remparts), 206 (bagne), 235 (origines de la franc-maçonnnerie), 248 (le port en 1664), 258 (emploi lié à la mer, 1975-1990), 259 («porte océane»), 261 (ville, second Empire), 264 (reconstruction), 283 (ouvriers du port vers 1789), 300 (Armoricaine-Stade brestois), 301 (Association sportive brestoise), 303 (régates), 304 (basket-ball), 306 (La Brestoise), 307 (Club nautique brestois), 308 (tennis de table), 309 (plongée sportive), 329 (lycée, 1953-1956), 330 (*id.*, 1948-1952), 365 (Christ en robe), 411 (Hippolyte Violeau), 426 (Brest dans les films), 446 (Jean-François Coatmeur).

Camaret

465 FAILLER (Jean). On a volé la «Belle Étoile». Quimper, éd. Bargain, 1996, 18 x 11 cm, 240 p. (Collection Les enquêtes de Mary Lester).
Roman ayant pour cadre le port de Camaret.

Carantec

466 CHAURIS (Louis). Pierres de Carantec. I. Monuments religieux. Éd. du presbytère de Carantec, 1996, 60 p., ill., cartes.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 mai 1996, p. 9, ill.).

Carhaix

Voir les nos 125 (vestiges gallo-romains du centre hospitalier), 383 (orgues), 406 (poèmes arthuriens).

Cast

Voir le n° 367 (chasse de saint Hubert).

Châteaulin

467 CHAURIS (Louis). Histoire de Châteaulin et de ses environs vue à travers les pierres. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1996, 4 mai (I. Au pays des schistes bleus et des minerais de fer), p. 25, ill. ; 11 mai (II. Églises, chapelles, calvaires), p. 8-9, ill. ; 25 mai (III. Églises, chapelles, calvaires, deuxième partie), p. 24, ill. ; 15 juin (IV. Au fil de l'eau), p. 6-7, ill. ; 10 août (V. Le chemin de fer...), p. 18-19, ill. ; 31 août (VI. Promenades en ville), p. 4, ill.

Voir aussi les nos 302 (circuit de l'Aulne), 305 (circuit de l'Aulne), 338 (monuments et objets d'art).

Châteauneuf-du-Faou

468 LE MEUR (Georges), MASSON (Henry). Châteauneuf-du-Faou et alentours. Éd. L'Aventure Carto, 1996, 22 x 22 cm, 192 p., ill.
Cartes postales anciennes.

Cléder

469 DANIEL (Tanguy). Le château de Kergournadec'h en Cléder. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 43-46, ill.

Voir aussi le n° 276 (manoir de Tronjoly).

Clohars-Carnoët

470 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Les ruines de Saint-Maurice de Carnoët. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 avril 1996, p. 12, ill.

471 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Dans les ruines de Saint-Maurice... Domina Mabilia pourrait rentrer chez elle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 avril 1996, p. 10, ill.
Inventaire des vestiges retrouvés de l'abbaye de Saint-Maurice.

472 LE THOER (Pierre). Des Cloharsiens lors de la Grande Guerre. *Écho de Clohars*, bulletin paroissial, janvier 1996, p. 5-8.

473 LE THOER (Pierre). Clohars entre les deux guerres. *Écho de Clohars*, bulletin paroissial, 1996, février, p. 3-6 ; mars, p. 3-6 ; avril, p. 4-7 ; mai, p. 5-8 ; juin, p. 5-8 ; septembre, p. 4-8.

474 LE THOER (Pierre). Les années noires de la guerre 39-45. *Écho de Clohars*, bulletin paroissial, 1996, octobre, p. 3-5 ; novembre, p. 4-8 ; décembre, p. 5-8.

Cloître-Pleyben (Le)

475 Nos trois bourgs il y a cinquante ans. *Écho des trois clochers*, bulletin interparoissial (Le Cloître-Pleyben, Lannédern, Loqueffret), 1996, n° 4, avril, p. 4-5 ; n° 5, mai, p. 5-6 ; n° 6, juin, p. 3-4 ; n° 7, juillet, p. 2 ; *Par monts et par vaux*, bulletin interparoissial (Brasparts, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Loqueffret, Saint-Rivoal), 1996, octobre, p. 2-3 ; novembre, p. 2-3 ; décembre, p. 2.

Voir aussi le n° 189 (électeurs censitaires).

Combrit

Voir le n° 126 (archéologie).

Concarneau

476 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Marie-Thérèse Morvézen. La mémoire de l'urbanisme concarnois. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1996, p. 11, ill.

477 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La chapelle Notre-Dame du Portal en Ville-Close. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 février 1996, p. 11, ill.

478 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Trop de lieux de culte ? Les débordements de l'«esprit de chapelle au XVIIIe [siècle]». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 février 1996, p. 9, ill.

479 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Dans les cimetières aussi, des «épaves» maritimes. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 mars 1996, p. 12, ill.
Tombe de Jean-Guénolé Quélennec, capitaine de la goélette *Augusta-Amélie*, disparu en mer en 1878.

480 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Cent vingt ans après, le bourg de Beuzec retrouve son placître. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 avril 1996, p. 13, ill.

481 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Lochrist, la dernière des chapelles de Beuzec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er juin 1996, p. 14, ill.

482 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). L'église de Concarneau avec l'œil de l'architecte. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 juillet 1996, p. 11, ill.

483 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Une mosaïque de 130 m² au fronton de Saint-Guénolé. Bazaine avait dit : «Ce sera Silvestri». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 août 1996, p. 13, ill.

484 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Après l'époque des «bénédictions», l'église Saint-Guénolé consacrée dimanche. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 septembre 1996, p. 10, ill.
Historique des églises de Concarneau.

Voir aussi les nos 85 (musée de la pêche), 126 (archéologie), 338 (monuments et objets d'art), 372 (statue de saint Guénolé), 374 (vitrail de la ville close), 376 (vitrail de Beuzec-Conq), 424 (Georges Simenon).

Conquet (Le)

Voir les nos 126 (archéologie), 248 (le port en 1664).

Crozon

485 KERDREUX (Jean-Jacques). Le Fret vers 1840. *Avel Gornog*, n° 4, juin 1996, p. 46-53, ill., cartes.

Voir aussi les nos 19 (étang du Fret), 48 (Pierre André Moulet), 112 (toponymie nautique), 126 (archéologie), 205 (naufrage du *Jason*, 1798), 249 (moulin à marée du Fret), 250 (carrières de l'île Longue), 260 (les ports du Fret), 292 (coiffes), 331 (école Saint-Fiacre au Fret), 338 (monuments et objets d'art).

Daoulas

Voir le n° 338 (monuments et objets d'art).

Dirinon

Voir le n° 377 (trésor d'orfèvrerie).

Douarnenez

Voir les nos 41 (Anna Griffon, récit de vie), 125 (site gallo-romain des Plomarc'h), 174 (Trez-Malaouen), 252 (conserveries), 255 (*L'Harmattan*, langoustier), 421 (langage douarneniste).

Faou (Le)

486 DANGUY DES DÉSERTS (Mad). Faits divers d'un autre temps. *Contact*, journal municipal du Faou, janvier, février et mars 1996, 6 p.

Voir aussi les nos 121 (dépôt de fouilles), 204 (anciennes prisons).

Folgoët (Le)

Voir le n° 338 (monuments et objets d'art).

Forêt-Fouesnant (La)

Voir le n° 126 (archéologie).

Fouesnant

487 CASTEL (Yves-Pascal). Chapelle Saint-Sébastien et motte féodale du Henvez. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 mai 1996, p. 6, ill.

488 HÉLIAS (Yveline et Jean-Pierre). Les Glénan en histoires. S.l., éd. Histoire et Culture de Bretagne, 1996.
Illustrations par Nono.

489 LE GOFFIC (Michel), PICHON (Christelle). Observations réalisées sur les îles Saint-Nicolas et Brunec, archipel des Glénan, commune de Fouesnant. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 77-82, ill.
Même article dans *A.M.A.R.A.I. (Association Manche Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles), Bulletin d'information*, n° 9, 1996, p. 17-21.

Voir aussi le n° 40 (Glénan, archéologie).

Gouézec

Voir les nos 252*bis* (électrification), 358 (Y.-G. Moullec).

Guengat

Voir le n° 126 (archéologie).

Guerlesquin

490 CASTEL (Yves-Pascal). Les fontaines de Saint-Trémeur. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 novembre 1996, p. 26, ill.

Guiclan

491 MIOSSEC (Yves). La vie municipale sous le second Empire. *Kannadig de Guiclan*, bulletin paroissial, janvier 1996, p. 6.

492 MIOSSEC (Yves). La vie sociale de 1849 à 1871. *Kannadig de Guiclan*, bulletin paroissial, 1996, février, p. 6 ; mars, p. 8 ; avril, p. 6 ; mai, p. 4.

493 MIOSSEC (Yves). Scènes de violence à Guiclan à la fin du XVe siècle. *Kannadig de Guiclan*, bulletin paroissial, 1996, novembre, p. 6 ; décembre, p. 6.

494 PRIGENT (François). Cinquantenaire de la Libération. Souvenirs de l'été 1944. *Kannadig de Guiclan*, bulletin paroissial, 1996, juillet-août, p. 8 ; septembre, p. 6 ; octobre, p. 6.

Voir aussi le n° 326 (école Saint-Jacques).

Guilvinec

Voir le n° 328 (école Sainte-Anne).

Guimaëc

Voir le n° 365 (Christ en robe).

Guipavas

495 BOUCHER (M.). Sur les traces de la culture du lin et du tissage de la toile à Guipavas. *Kannadig Guipavas*, bulletin paroissial, 1996, août-septembre, p. 11-12 ; octobre, p. 13-14.

496 BOUCHER (M.). Vol au-dessus du camp de Lanrus. *Kannadig Guipavas*, novembre 1996, p. 11-12.

Henvic

497 CHAURIS (Louis). Henvic et Taulé dans le haut Léon : paroisses aux deux clochers. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1996, 21 décembre, p. 27 (Inconvénients et charme des vieilles églises) ; 28 décembre, p. 22, ill. (L'église neuve de Henvic).

Huelgoat

498 CASTEL (Yves-Pascal). Huelgoat, chapelle Notre-Dame-des-Cieux : les sablières et les blochets. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 juillet 1996, p. 6, ill.

Voir aussi le n° 338 (monuments et objets d'art).

Île de Batz

499 CHAURIS (Louis). Travaux maritimes à l'Île de Batz. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1996, 21 septembre, p. 6-7, ill. (I. Le phare de l'île de Batz) ; 28 septembre, p. 4, ill. (II. Tourelles-balises du chenal de l'île de Batz) ; 12 octobre, p. 6, ill. (III. Les balises de la roche d'Astan) ; 19 octobre, p. 28, ill. (IV. Le port et le môle de Batz) ; 26 octobre, p. 24, ill. (*id.*) ; 2 novembre, p. 25, ill. (*id.*) ; 16 novembre, p. 25, ill. (id.).

500 HILLION (Daniel). L'île de Batz. Rennes, éd. Ouest-France, 1996, 32 p., ill.

Île Molène

Voir les nos 248 (le port en 1664), 379 (naufrage du *Drummond Castle*), 399 (*id.*), 422 (*id.*).

Irvillac

Voir les nos 158 (torsade en or de l'âge du bronze), 162 (*id.*).

Kerlouan

Voir le n° 365 (Christ en robe).

Lampaul-Guimiliau

Voir le n° 365 (Christ en robe).

Landéda

501 CASTEL (Yves-Pascal). Fort Cézon. Le verrou de l'Aber-Wrac'h. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1996, p. 5, ill.

Voir aussi le n° 153 (île Guennoc, âge du bronze).

Landeleau

502 PUILLANDRE (Armand). Chapelles et oratoires. *À travers les chemins de la troménie*, bulletin paroissial de Landeleau, n° 4, octobre 1996, p. 8-9.

Voir aussi le n° 187 (révolte des Bonnets rouges).

Landerneau

503 A. (D.). Après quarante ans de pénitence, les toiles de Yan' Dargent retrouvent leur place dans l'église Saint-Houardon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 mai 1996, p. 22.

504 ABÉGUILLÉ (C.). Les paysages de l'industrie à Landerneau aux XIXe et XXe siècles. *L'archéologie industrielle en France : patrimoine, technique, mémoire. Le patrimoine industriel, pour quoi faire ?* Colloque national, Trégastel, 5-7 octobre 1994. Montrouge, 1996, p. 167-169.

505 CASTEL (Yves-Pascal). Notre-Dame de la Fontaine-Blanche. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 décembre 1996, p. 19, ill.
Statue du XIVe siècle.

Voir aussi les nos 69 (histoire du port), 71 (couvent des Cordeliers), 248 (le port en 1664), 350 (maison à pondalez).

Landévennec

Voir les nos 125 (fouilles de l'abbaye), 173 (*id.*).

Landunvez

Voir le n° 248 (port d'Argenton en 1664).

Lanildut

Voir les nos 244 (granite de l'Aber-Ildut), 248 (le port en 1664).

Lanmeur

Voir les nos 175 (fouille de la crypte), 213 (bible bilingue).

Lannédern

506 Nos trois bourgs il y a cinquante ans. *Écho des trois clochers*, bulletin interparoissial (Le Cloître-Pleyben, Lannédern, Loqueffret), 1996, n° 4, avril, p. 4-5 ; n° 5, mai, p. 5-6 ; n° 6, juin, p. 3-4 ; n° 7, juillet, p. 2 ; *Par monts et par vaux*, bulletin interparoissial (Brasparts, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Loqueffret, Saint-Rivoal), 1996, octobre, p. 2-3 ; novembre, p. 2-3 ; décembre, p. 2.

Voir aussi le n° (électeurs censitaires).

Lanrivoaré

507 CASTEL (Yves-Pascal). Lanrivoaré. Le cimetière des saints. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 septembre 1996, p. 5, ill., plan.

Voir aussi le n° 338 (monuments et objets d'art).

Lesneven

508 LE GOFF (Jean-Yves). Lesneven et son patrimoine. Lesneven, Musée du Léon, 1996, 253 p.

509 LE GOFF (Jean-Yves). Pays de Lesneven et côte des Légendes. Joué-lès-Tours, éd. Alan Sutton, 1996, 23,5 x 16,5 cm, 128 p. (Collection Mémoire en images).

(Compte rendu par Emmanuelle LE GOFF, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 juillet 1996, p. 22).

Voir aussi les nos 16 (pollution, 1862), 97 (blason ou logo ?), 322 (salon de l'histoire locale).

Locronan

Voir les nos 72 (Conservatoire de l'affiche), 53 (Charles Daniélou), 54 (*id.*), 125 (chapelle du Pénity), 126 (archéologie).

Loctudy

510 DUIGOU (Serge). Le Dourdy en Loctudy. Quimper, éd. Ressac, 1996, 32 p., ill.

(Compte rendu par Louis-Pierre Le Maître, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 juillet 1996, p. 6).

Voir aussi le n° 242 (histoire de la pomme de terre).

Loqueffret

511 Nos trois bourgs il y a cinquante ans. *Écho des trois clochers*, bulletin interparoissial (Le Cloître-Pleyben, Lannédern, Loqueffret), 1996, n° 4, avril, p. 4-5 ; n° 5, mai, p. 5-6 ; n° 6, juin, p. 3-4 ; n° 7, juillet, p. 2 ; *Par monts et par vaux*, bulletin interparoissial (Brasparts, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Loqueffret, Saint-Rivoal), 1996, octobre, p. 2-3 ; novembre, p. 2-3 ; décembre, p. 2.

Voir aussi les nos 126 (archéologie), 189 (électeurs censitaires).

Martyre (La)

512 DE KORT (Fons). La Martyre : quelques glanes. Éd. Ar Merzer, 1996, 48 p., ill. (Collection Repères).

Melgven

513 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La croix de Lanardé a retrouvé des bras. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 mai 1996, p. 12.

Restauration de la croix n° 1303 de l'*Atlas des croix et calvaires* de Y.-P. Castel.

514 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). À Saint-Antoine de Melgven, les chasseurs font long feu ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 mai 1996, p. 11, ill.

Restauration de la chapelle Saint-Antoine.

515 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Une cloche de 1669 offerte à une chapelle de Melgven. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 juin 1996, p. 9.

Cloche d'origine hollandaise (?), pour la chapelle de Coat-an-Podou.

Voir aussi le n° 338 (monuments et objets d'art).

Mellac

Voir le n° 87 (exposition à Kernault).

Morlaix

516 CHAURIS (Louis). D'où proviennent les pierres de la collégiale Notre-Dame du Mur à Morlaix ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 janvier 1996, p. 24-25, ill.

517 CHAURIS (Louis). Le Carmel de Morlaix... ou le couvent aux quatre chapelles. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1996, 9 mars, p. 23, ill. (I. Notre-Dame de la Fontaine et maison du Gouverneur) ; 23 mars, p. 24, ill. (II. Murs de clôture. Bâtiments conventuels) ; 13 avril, p. 24, ill. (III. Renouveau au XIXe siècle).

518 CHAURIS (Louis). Histoire des couvents de Morlaix vue à travers leurs pierres, dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy. Brest, 1996, p. 289-303, ill.

519 CHAURIS (Louis). Les vestiges du couvent des Capucins à Morlaix. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 172, octobre 1996, p. 47-54, ill.

520 Le château de Nec'hoat. *La Corbeille de Ploujean*, bulletin paroissial, n° 294, novembre-décembre 1996, p. 5.

Voir aussi les n°s 49 (viaduc de Morlaix), 125 (site de l'âge du fer à Kervellec), 248 (port en 1664), 350 (maisons à pondalez), 436 (cœur de la ville).

Névez

Voir le n° 566 (pierres debout).

Ouessant

521 Construction de l'église Saint-Pol. Arrêté de 1858. *Le Phare d'Ouessant et de Molène*, bulletin paroissial, n° 421, mai 1996.

522 HÉLIAS (Yveline et Jean-Pierre). Ouessant en histoires. S.l., éd. Histoire et Culture de Bretagne, 1996.
Illustrations par Nono.

523 MALGORN (J.-M.). Horloge et flèche à Ouessant. *Le Phare d'Ouessant et de Molène*, bulletin paroissial, n° 419, mars 1996, p. 6-7.

Voir aussi le n° 125 (site archéologique de Mez-Notariou).

Penmarc'h

Voir les n°s 92 (Musée préhistorique), 266 (XVe-XVIe siècle).

Peumerit

Voir le n° 126 (archéologie).

Plabennec

524 CASTEL (Yves-Pascal). Les petites croix de Locmaria-Lan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 août 1996.
Cinq petites croix de cou provenant de sépultures, XVIe-XVIIe siècle.

Pleuven

525 Un retable de Jean Renault à la chapelle Saint-Tudy. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 novembre 1996, p. 12.
En réalité un tableau de la *Crucifixion*, dû au peintre Jean Renault.

Pleyben

526 CASTEL (Yves-Pascal). Pleyben. Chapelle du bourg... chapelle de l'Apocalypse. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 novembre 1996, p. 7, ill.
Peintures murales d'Alain Ronan Cerqueux dans la chapelle dite de la Congrégation.

527 LECLERC (Guy). Pleyben, son enclos et ses chapelles. S.l., éd. Jean-Paul Gisserot, 1996, 26 x 19 cm, 32 p., ill.
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 août 1996, p. 12).

Voir aussi les n°s 338 (monuments et objets d'art), 369 (statues du porche).

Plobannalec

528 DUIGOU (Serge). Lesconil. Quimper, éd. Ressac, 21,3 x 15,5 cm, 56 p., ill.
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 janvier 1997, p. 8 ; par Julien ORIOL, dans *Cap-Caval*, n° 22, juillet 1997, p. 41).

Ploéven

Voir le n° 126 (archéologie).

Plomelin

529 PHILIPPE (Jo). Plomelin et l'ordre de Citeaux. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 novembre 1996, p. 26.

Voir aussi le n° 362 (Descente de croix).

Plomeur

530 PÉRON (Jean). Saint Côme et sa fontaine à Langougou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 octobre 1996, p. 14, ill.

Plonéis

Voir le n° 126 (archéologie).

Plouarzel

Voir le n° 365 (Christ en robe).

Ploudalmézeau

531 Histoire locale. Le départ du bateau de sauvetage vers l'Angleterre. *Kannadig Ploudalmezeau*, 1996, novembre, n° 10 ; décembre, n° 11.

Voir aussi les n°s 196 (guerre de 1939-1945), 199 (bataillon F.F.I.), 216 (le «patro» entre 1899 et 1908), 220 (missions), 248 (port de Portsall en 1664).

Ploudiry

532 A. (D.). Botlavan : un «musée» de plus de 1 500 vieux outils agricoles. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 août 1996, p. 21, ill.

Plouégat-Guerrand

Voir le n° 365 (Christ en robe)

Plouénan

533 CHAURIS (Louis). Un dilemme à Plouénan au XIXe siècle : agrandir ou reconstruire l'église paroissiale ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1996, 10 février, p. 6, ill. (Conseil municipal contre conseil de fabrique) ; 17 février, p. 25, ill. (Un édifice ruiniforme. Une église neuve).

Voir aussi le n° 126 (archéologie).

Plouescat

534 GUICHOUX (Hervé). Vivre en Léon au XVIIIe siècle. Plouescat de la paroisse à la commune. S. l., 1996, 21 x 29,7 cm, 494 p., ill.
Préface de Claude Fagnen.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 mars 1996, p. 10 ; par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 76-77 ; par René MONFORT, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 septembre 1995, p. 21, et 21 septembre 1996, p. 29).

535 MONFORT (René). Combats et naufrages sur la côte : Plouescat, témoins d'événements maritimes. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 août 1996, p. 24.
Naufrage du trois-mâts la *Sainte-Marthe*, de Bordeaux, en mars 1901, et du destroyer canadien *Athabaska*, coulé le 29 avril 1944.

Plougastel-Daoulas

536 BLACKBURN (Henry). Au pardon des Oiseaux à Plougastel en 1880. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 172, octobre 1996, p. 55-58, ill.
Extr. de *Breton Folk*, de H. Blackburn et R. Caldecott, Londres, 1880. Traduction de P. Galliou.

Plougonvelin

537 CASTEL (Yves-Pascal). [Compte rendu de] *Saint-Mathieu de Fineterre à travers les âges*, 1995. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 mars 1996, p. 10, ill.

538 CHEVILLOTTE (Yves). Histoires et choses d'autrefois. Cosme de Roger (Cosimo Ruggieri), abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Mathieu (1585-1615). *Bulletin communal* de Plougonvelin, 1996, 21 x 29,7 cm, 10 p.

539 CHEVILLOTTE (Yves). Les différentes appellations de l'abbaye de Saint-Mathieu au cours des âges. Une forme aberrante : Saint-Mathieu de Fine-Terre. *Bulletin communal* de Plougonvelin, juillet 1996, 5 p.

Voir aussi les n°s 218 (origines de l'abbaye), 39 (réclamations, 1582).

Plouguerneau

540 CASTEL (Yves-Pascal). Les petits saints de Plouguerneau. Une longue histoire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 avril 1996, p. 23.

541 La chapelle Saint-Michel. *Mouez dom Mikael*, bulletin paroissial de Plouguerneau, n° 7, juin-août 1996, p. 27-28.

542 L'HOUR (N.). Les petits saints. *Mouez dom Mikael*, bulletin paroissial de Plouguerneau, 1996, n° 1, janvier, p. 5-6 ; n° 2, février, p. 4-5 ; n° 3, mars, p. 5-6 ; n° 4, avril, p. 5-6 ; n° 5, mai, p. 5-6 ; n° 9, octobre.

Plouhinec

Voir le n° 125 (site paléolithique de Menez-Dregan).

Plounévez-Lochrist

Voir le n° 276 (château de Maillé).

Plourin-lès-Morlaix

543 CASTEL (Yves-Pascal). Les eaux de Saint-Fiacre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 janvier 1996, p. 23, ill.
Fontaine récemment remise en valeur.

Plouvien

544 CASTEL (Yves-Pascal). Chapelle Saint-Jaoua revisitée. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 août 1996, p. 19, ill.
Éléments préchrétiens autour et dans la chapelle.

Plouvorn

545 DANIEL (Tanguy). La chapelle de Lambader en Plouvorn. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 47-50, ill.

Plouzévédé

546 CAILL (Hervé). La chapelle Notre-Dame de Berven. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 201-206, ill.

Plozévet

547 Hier et aujourd'hui. *Keleier Plozevet*, bulletin paroissial, 1996, n° 436, janvier, p. 12-13.

548 La chapelle de Penhors. *Keleier Plozevet*, bulletin paroissial, 1996, n° 436, janvier, p. 15-17 ; n° 437, février, p. 14-17.

Voir aussi le n° 200 *bis* (combats navals, 1944).

Pont-Aven

549 H. BLACKBURN, R. CALDECOTT. À Pont-Aven en 1880. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 29-32, ill.
Extrait de *Breton Folk*, Londres, 1880. Traduction par Patrick Galliou.

Voir aussi les n°s 80 (exposition Delavallée), 186 (guerres de la Ligue, Nizon), 338 (monuments et objets d'art).

Pont-l'Abbé

550 PÉRON (Jean). Pourquoi des Carmes à Pont-l'Abbé ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 mars 1996, p. 10, ill.

Voir aussi les n°s 125 (site archéologique de Keralio), 176 (*id.*).

Poullan-sur-Mer

Voir le n° 99 (chapelle Notre-Dame de Kerinec).

Poullaouen

Voir le n° 126 (archéologie).

Quimper

551 CASTEL (Yves-Pascal). L'ancien couvent des Ursulines. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 décembre 1996, p. 16, ill.

552 Lanniron redécouvre ses splendeurs d'antan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 septembre 1996, p. 17.

553 LE BIHAN (Jean-Paul). Quimper de l'époque gauloise à l'époque romaine. Naissance de l'urbanisme. *Patrimoine*, Société archéologique de Corseul, n° 10, 1996, p. 51-58.

554 MOUTON (Benjamin), LEFEBVRE (Daniel). Restaurer la cathédrale de Quimper. *Vieilles Maisons françaises*, Finistère, n° 163, 1996, p. 56-57.

555 ROBET (Alain), DUTHIL (Luc). Histoire de Quimper. La Sentinelle, éd. Le Téméraire, 1996, 29 x 22,5 cm, 48 p., ill. (Collection Histoires des villes).
Histoire en bandes dessinées.

Voir aussi les n°s 24 (bibliothèque diocésaine), 44 (cartulaire), 78 (Musée départemental breton), 88 (*id.*), 100 (caserne La Tour-d'Auvergne), 102 (inscription, chapelle Saint-Marc), 125 (fouilles archéologiques), 126 (archéologie), 159 (ferme gauloise de Penvillers), 162 (Musée départemental breton [torsade]), 166 (ferme gauloise de Penvillers), 365 (Christ en robe), 375 (vitraux de Saint-Mathieu), 436 (cœur de la ville).

Quimperlé

556 PENNEC (Alain). Les Quimperlois en 1895. Centenaire de la mort de Théodore Hersart de La Villemarqué. C.D.D.P. du Finistère, Institut culturel de Bretagne, Service éducatif des Archives du Finistère, Société d'histoire du pays de Quimperlé, 1996, 30 cm, 178 p., ill.

Voir aussi le n° 365 (Christ en robe).

Riec-sur-Belon

Voir le n° 365 (Christ en robe).

Roscoff

Voir les n°s 245 (Brittany Ferries), 248 (le port en 1664), 327 (école Sainte-Thérèse).

Saint-Divy

Voir le n° 334 (travaux à l'église, XVIe siècle).

Saint-Évarzec

557 ALLOUIS (Pierre). Saint-Évarzec d'hier à demain. Tome II. S. l., 1996.

Saint-Jean-Trolimon

Voir le n° 126 (archéologie).

Saint-Martin-des-Champs

Voir le n° 344 (couvent de Cuburien).

Saint-Nic

Voir le n° 289 (enfants en nourrice, XVIIIe siècle).

Saint-Pol-de-Léon

558 A. (P.). Saint-Pol récupère la maquette du monument aux morts de Quillivic. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 mai 1996, p. 25, ill.

559 A. (P.). Le manoir de Keramprat n'est plus qu'un nom. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 août 1996, p. 19, ill.
Destruction du manoir de Keramprat, bâtisse du XVIe siècle.

560 A. (P.). Une encyclopédie du monde médiéval saint-politain ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 novembre 1996, p. 26, ill.

561 GRALL (Gilles). La tragédie de l'été 44 à Saint-Pol-de-Léon. Saint-Pol-de-Léon, auteur, 1996.
Préface de Denis Seznec.

Voir aussi les nos 223 (maison de retraite Saint-Joseph), 245 (marché au cadran), 248 (le port de Pempoul en 1664), 347 (anciennes halles).

Saint-Sauveur

Voir le n° 365 (Christ en robe).

Saint-Urbain

Voir le n° 98 (inscription, 1539).

Saint-Vougay

562 HURTIN (Stéphanie). Saint-Vougay : château de Kerjean. *Archéologie médiévale*, n° 26, 1996, p. 310-312.

Voir aussi les nos 125 (jardins anciens de Kerjean), 338 (monuments et objets d'art), 341 (architecture), 382 (meubles).

Santec

563 LE GOFF (Jean-Claude). Histoire de l'île de Sieck. Santec, auteur, 1996, 79 p., ill.
3e édition (1re édition en 1987).

Scaër

Voir le n° 126 (archéologie).

Scrignac

Voir le n° 126 (archéologie).

Sibiril

Voir les nos 126 (archéologie), 276 (château de Kerouzéré).

Spézet

Voir le n° 126 (archéologie).

Taulé

Voir les nos 126 (archéologie), 497 (Henvic et Taulé).

Telgruc

Voir le n° 338 (monuments et objets d'art).

Tréflez

564 ROUSSEAU (Jacques). Keremma et l'œuvre de Louis Rousseau. *Association bretonne*, 123e congrès, 1996, p. 159-165.
Historique de la création de ce domaine, à partir de 1823, par Louis Rousseau (1787-1856), et de son développement jusqu'à nos jours.

Tréglonou

565 MORVANNOU (Fañch). La «réduction» de Tréglonou». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 février 1996, p. 22-23.
(Compte rendu du mémoire de maîtrise : *M. l'abbé Jacques Calvarin et le* Kannadig *de Tréglonou*, soutenu par Anne-Marie Arzur-Tréguier devant l'université de Bretagne occidentale, le 28 novembre 1995).

Voir aussi le n° 126 (archéologie).

Tréguennec

Voir le n° 93 (Maison de la baie).

Trégunc

566 ORIONE (Hubert). Balade au pays des pierres debout. Trégunc. Névez. Éd. du Télégramme, 1996, 23 x 16 p., ill.

Voir aussi les nos 126 (archéologie), 161 (stèles gauloises).

Tréhou (Le)

Voir le n° 338 (monuments et objets d'art).

Index des noms de personnes citées

ALVANDUS, 109
ANNE de Bretagne, 184, 293
AUDREIN (Yves-Marie), 415

BACHELOT DE LA PYLAIE (Auguste), 429
BAZAINE (Jean), 483
BIGNON (Yves), 451
BILLOART DE KERVAZÉGAN (famille), 105
BOUËT-WILLAUMEZ (Louis Édouard), 56
BRIANT (Théophile), 403

CAILL (Hervé), 383
CALVARIN (Jacques), 565
CARDALIAGUET (René), 216
CARON (Edmond), 56
CERQUEUX (Alain Ronan), 526
CHAPLEAU (Eugène-Jean), 359
CHARLES de Blois, 43, 231
CHIÈZE (Jean), 76
COMMOR, 180
CORCUFF (Charles), 84
CORNIC (Charles), 368

DANIÉLOU (Charles), 53, 54
DARGENT (Yan'), 70, 354, 503
DENIS (Michel), 63
DOIGNEAU (Édouard), 360, 361
DORÉ (Roland), 366
DELAVALLÉE (Henri), 80

FENOUX (Victor), 49
FOUCHER (Jean), 57
FRÉOUR (Jean), 368

GAUGUIN (Paul), 73, 357
GOUESNOU (saint), 233
GROUAZEL (Jean), 95
GUÉBRIANT (Jean DE), 56
GUENIÈVRE, 406
GUÉNOLÉ (saint), 372
GUÉPRATTE (amiral), 103, 104
GUIHARD (Léon), 301
GUIHÉRY (Joseph), 301

HÉLIAS (Pierre-Jakez), 408
HURÉ (Marguerite), 376

ISEULT, 404

JACOB (Baptiste-Marie), 191
JEAN V, 184
JEAN Discalceat (saint), 227
JEANNE de Penthièvre, 43
JONGKIND (Johann Barthold), 353

KÉ (saint), 225
KERCADO (Adèle DE), 362
KERGUELEN-TRÉMAREC (Yves DE), 56
KROPOTKINE, 409

LAENNEC (René-Théophile), 50
LA MARCHE (Jean-François DE), 214
LARS DE POULRINOU (Jacques), 456
LA VILLEMARQUÉ (Théodore HERSART DE), 556
LE BEUX (Joseph), 443
LE BRAZ (Anatole), 310, 413
LE BRIS (Charles), 301
LE BRIS (Pierre), 462
LE CORBUSIER (Édouard), 79, 348
LE GOUVELLO DE KERIOLET (Pierre), 221
LEISSEN (Jean-Marie), 257
LE BALP (Sébastien), 187
LEJANNE (Eugène), 56
LEJEAN (Guillaume), 56
LE MEUR (Hervé), 386
LEMORDANT (Julien), 358
LE VERGOS (Georges), 301
LOUICHE-DESFONTAINES (René), 429

MADEC (René DE), 56
MARCHAND (Clet), 364
MARION du Faouët, 47
MATHURIN (saint), 211
MÉHEUT (Mathurin), 358
MÉRIMÉE (Prosper), 418
MERLIN, 406
MILIN (Gabriel), 402
MITTERRAND (François), 201
MORVÉZEN (Marie-Thérèse), 476
MOULET (Pierre André), 48
MOULLEC (Yves-Guillaume), 358

PERHIRIN (François), 356
PESLIN (Charles-Yves), 51, 60
PIRIOU (Val), 290

QUÉLENNEC (Jean-Guénolé), 479
QUILLIVIC (René), 558

ROBERT (Georges), 385
ROBIN (Paul), 52
ROCHON (Alexis), 56
RUGGIERI (Cosimo), 538
ROUSSEAU (Louis), 427, 564

SAINT-ALLOUARN (Louis DE), 56
SAINT-ANDRÉ (Guillaume DE), 38
SCORNET (François), 200
SEGALEN (Victor), 56, 67, 414
SILVESTRI (Gino), 483

TAILHADE (Laurent), 407
TANGUY (Jean), 37
TANGUY (Yves), 363
TESTARD (Mgr), 215
TRISTAN, 404
TROUDE (Amable-Emmanuel)
VALLERIE (Erwan), 45
VELLÉDA, 77
VINCENT Ferrier (saint), 228
VIOLEAU (Hippolyte), 411
VIVIANE, 406
WELLS (H.G.), 425

Index des noms d'auteurs

A. (D.), 68, 69, 70, 324, 503, 532
ABALAIN (Hervé), 108
ABÉGUILLÉ (C.), 504
ABRAHAM (Jean-Pierre), 10
ABJEAN (D.), 71, 121, 281
ALLOUIS (Pierre), 557
AMIOT (Christophe), 341
AN ALAN (Michela), 393
AN IRIEN (Job), 225, 226
ANTOINE (Annie), 122
ARTUR (Yann), 384
ARZUR (Marie-Haude), 325
ARZUR-TRÉGUIER (Anne-Marie), 565
ASSOCIATION TIEZ BREIZ, 345
AUFFRET (François), 353
AUJAME (Roger), 348
AUMASSON (Pascal), 348

BARDEL (Annie), 125, 173
BARDEL (Jean-Pierre), 125
BEAULIEU (François DE), 254
BERNIER (Gildas), 222
BERTHOU (Jean), 126, 354
BESANÇON (Dominique), 310
BESCOND (Michel), 45
BESSELIÈVRE (Jean-Yves), 441
BEUCHET (L.), 380
BIZIEN-JAGLIN (C.), 380
BLACKBURN (H.), 536, 549
BLANC-COQUAND (Carole), 463
BLANCHARD (M.), 339
BODIN (Dominique), 403
BOËLLE (Yvon), 316
BOITEUX-COLIN (Françoise), 267
BONCOEUR (Jean), 258
BOTTI (Nicolas), 290
BOUCHER (M.), 495, 496
BOUGEARD (Christian), 190
BOULAIRE (Alain), 56, 214, 259
BOULESTREAU (G.), 432
BOULIC (Jean-Yves), 430
BOULLET (Colette), 209
BOULLET (François), 209
BOUTOUILLER (Paul), 7
BRASSEUR (Marcel), 145
BREKILIEN (Yann), 42, 46
BRIARD (Jacques), 1, 7, 123, 147, 148, 149, 150, 151,152, 153, 154
BROUDIC (Fadices), 1,BRUMEAUX (J.-P.), 342
BRUNEL (Christian), 7
BRUYÈRE (Margot), 47
BUCHSENSCHÜTZ (O.), 155
BUYTAERT (Jean-Luc), 431

CABIOC'H (Faoc'huc), 431
CADIOU (Didier), 19, 112, 249, 260
CADIOU (Georges), 298, 299
CAILL (Hervé), 546
CALDECOTT (R.), 536, 549
CALVEZ (Hervé), 326
CAMBY (Philippe), 28
CANÉVET (Corentin), 7
CARIOU (Stéphane), 343
CASSARD (Jean-Christophe), 7, 61, 181, 182, 227, 228, 401
CASSEN (S.), 133
CASTEL (Yves-Pascal), 58, 98, 99, 100, 101, 102, 210,226, 229, 230, 338, 339, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 374, 375, 378, 379, 383, 443, 466, 487, 490, 498, 501, 505, 507, 513, 524, 526, 537, 540, 543, 544, 551
CAUNEAU (Jean-Michel), 38
CAZEILS (Nelson), 279
CÉLARIÉ (M.), 432
CHARPY (Jacques), 339
CHAURIS (Louis), 49, 244, 250, 268, 344, 371, 444, 466, 467, 497, 499, 516, 517, 518, 519, 533
CHÉDEVILLE (André), 1, 7, 318
CHÉGUILLAUME (Dominique), 50
CHEVAL (Paul), 183, 207, 283, 319
CHOCHEYRAS (Jacques), 404
CLOÎTRE (Marie-Thérèse), 261, 355
COAT (Paul), 300, 301, 302, 332, 356, 445
COATIVY (Yves), 280
COATMEUR (Jean-François), 446
COLAS (C.), 124
COLLET (Daniel), 56, 96, 291
COLOMB (Ph.), 292

CONSTANTINE (Mary Ann), 392
COPY (Jean-Yves), 339
COQUET (J.), 380
CORNEC (Françoise), 292
CORNILLET (Gérard), 41, 117
CORNOU (Jakez), 188, 287
COULIOU (Jean-René), 262
COUSQUER (Yvon), 61
CROIX (Alain), 1, 184, 293, 339, 357
CUCARULL (Jérôme), 211

DAIRE (Marie-Yvane), 40, 156, 157
DANGUY DES DÉSERTS (Mad), 21, 204, 486
DANIEL (Alain), 126
DANIEL (Chantal), 29
DANIEL (Tanguy), 30, 334, 469, 545
DEBAUVE (Jean-Louis), 405
DÉCENEUX (Marc), 311
DEFRANCE (Yves), 384
DE KORT (Fons), 251, 345, 512
DELOUCHE (Denise), 339, 357
DENÈFLE (Sylvette), 339
DENEZ (Gwendal), 41
DENEZ (Herle), 75
DENEZ (Per), 421
DENIC (Annie), 4
DESCAVES (Jean-Claude), 447
DESDOIGTS (J.-Y.), 13
DESHAYES (Albert), 113, 114, 401
DESSE (René-Paul), 263
DIEUDONNÉ (Patrick), 264, 348
DILASSER (Maurice), 339
DILICHEN (Vincent), 195
DION (M.), 346
DIZERBO (A.-H.), 51, 338
DOBY (Jean-Marie), 288
DONAL (Eugène), 433
DONGUY (J.-R.), 174
DOUARD (Christel), 347
DOUYÈRE-DEMEULENAERE (Christiane), 52
DUFIEF (Denise), 339
DUIGOU (Serge), 56, 510, 528
DUPUY (Roger), 62
DUTHIL (Luc), 555
DUVAL (Michel), 239

ÉLÉGOËT (Louis), 240, 281
ÉVEILLARD (Jean-Yves), 1, 126, 167, 168
ÉVEN (Jean-Claude), 406

F. (P.), 252
FAGNEN (Claude), 534
FAILLER (Jean), 465
FARKAS (Carole), 47
FAVEREAU (Francis), 391
FAVRE (Pierre), 421
FÉVAL (Paul), 408
FICHET DE CLAIRFONTAINE (François), 380
FONTENEAU (Jean-Marie), 277
GALERON (Bernard), 434
GALLARD (Olivier), 3
GALLIOU (Patrick), 7, 126, 127, 130, 169, 170, 171, 172, 282, 381, 407, 425, 447, 534, 536, 549
GARGADENNEC (Roger), 338
GAUTIER (M.), 15
GESLIN (Claude), 1, 7
GILDAS (saint), 42
GENTIL (Jo), 449
GIOT (Pierre-Roland), 128, 134, 380
GIRARD (Gaïd), 426
GIRAUD (Jean-Didier), 409
GIRAUD (Marielle), 409
GOALIC (J.-Y.), 126
GOMBERT (Hélène), 30
GONIDEC (Jean-Pierre), 294
GOUGAUD (Louis), 208
GOUJON (Camille), 56
GOULETQUER (Pierre), 135, 136
GOURLAY (Patrick), 53, 54
GOURVENNEC (Alexis), 245
GRALL (Gilles), 561
GRISON (Jean-Baptiste), 434
GROS (Jules), 393
GUICHOUX (Hervé), 534
GUIGON (Philippe), 175
GUIGNY (Alain), 212
GUILAINE (J.), 137
GUILLOU (Anne), 253, 450
GUILLOU (Chantal), 30
GUILLOUAIS (A.-L.), 203
GUIOMAR (Jean-Yves), 190 *bis*
GURY (Jacques), 76, 77, 103, 390, 451, 452

HALLÉGOUËT (Bernard), 125
HARA (Kyoshi), 219
HÉLIAS (Jean-Pierre), 4, 488, 522
HÉLIAS (Pierre Jakez), 408, 410
HÉLIAS (Yveline), 4, 488, 522
HEMON (Roparz), 31
HENWOOD (Annie) 32, 303, 320, 411, 453, 454
HERLÉDAN (C.), 381
HÉRY (Laurent), 231
HILLION (Daniel), 500
HINGUANT (Stéphan), 125, 133, 176
HUON (Michel), 58, 338
HURTIN (Stéphanie), 125, 455, 562

IHUELLOU (Garmenig), 115

JACOB (Max), 412
JAFFRÉ (Job), 116
JAOUEN (Hervé), 5
JARD (Elisabeth), 219
JARNOUX (Ph.), 281

JÉZÉQUEL (Yves), 7
JIGOUREL (Joseph), 413
JONES (Michael), 43
JONIN (Bruno), 188

KAYSER (Olivier), 136, 137
KEMENER (Yan-Berr), 394
KEMENER (Yann-Fañch), 387
KERBOUL-VILHON (Christiane M.-J.), 42
KERDONCUFF (André), 304, 456
KERDONCUFF (Jean), 197
KERDREUX (Jean-Jacques), 255, 270, 289, 485
KERHERVÉ (Jean), 7
KERIVEL (Charles), 421
KERLIDOU (Alain), 236
KERNÉVEZ (Patrick), 126, 177
KERVELLA (André), 235
KNEALE (Angèle), 282
KONK (Loeiz), 399, 422
KUMER (Yvon), 454

LABBEY (Marc), 457
LACHUER (Pierre), 197
LACOMBE (Philippe), 450
LAGRÉE (Michel), 63, 339
LAHELLEC (Michel), 281
LAMOUR (Véronique), 112
LANGOUËT (Loïc), 380
LANOS (P.), 380
LA PRAIRIE (Yves), 414
LAURENT (Donatien), 312
LEBEAU (Bernard), 359
LE BERRE (Yvon), 241
LE BIHAN (Jean-Paul), 125, 126, 159, 553
LE BIHAN (René), 10, 454
LE BLOAS (Iffic), 270, 292
LEBORGNE (F.), 436
LE BORGNE (Michel), 104
LE BOULANGER (Jean-Michel), 262, 305
LE BOURDONNEC (Yannick), 237
LE BRAS (Joël), 458
LE BRAZ (Anatole), 408, 415, 416, 417
LE BRIS (Michel), 55
LE BRIS DU REST (Erwan), 78
LE CLECH (Sylvie), 3
LECLERC (Guy), 335, 337, 527
LECLERCQ (Robert), 418
LE CLOIREC (Gaétan), 125
LE CORRE (Maryvonne), 3
LE COUÉDIC (Daniel), 348
LE COZ (Jacques), 66, 67
LE DANTEC (Jean-Yves), 454
LEDOUX (R.), 160
LE DUC (Gwenaël), 109, 232, 401
LE FÉ (Daniel), 306
LEFEBVRE (Daniel), 554
LE FLOCH (Bruno), 327
LE GALL (Serge), 435
LE GAL LA SALLE (Jean-Pierre), 191
LE GALLO (Yves), 278, 283
LE GOFF (Elven), 125
LE GOFF (Jean-Claude), 563
LE GOFF (Jean-Yves), 508, 509
LE GOFFIC (Michel), 125, 126, 136, 138, 489
LE GOÏC (Pierre), 459
LE GOUALCH (J.), 460
LE GOUVELLO (Hippolyte), 221
LE GUEN (Marcel), 307
LE GUILLOU (Philippe), 434
LE GUIRRIEC (Patrick), 461
LE GWEN (Émile), 308
LE LOUARN (Geneviève), 339
LELOUP (Daniel), 65, 336, 349, 350
LE MAÎTRE (Louis-Pierre), 80, 81, 82, 161, 186, 275, 338, 357, 360, 372, 376, 470, 471, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 510, 513, 514, 515, 527, 528
LE MAT (Jean-Pierre), 6
LE MENN (Claude), 84, 97
LE MENN (Gwennole), 34, 288, 295, 395, 401
LE MEUR (Georges), 468
LE MEUR (J.), 85
LE NAIL (Bernard), 56, 339, 462
LÉOPOLD (P.), 136
LEPOTIER (Adolphe), 259
LE RHUN (Pierre-Yves), 7
LEROUX (G.), 15, 380
LE ROUX (Charles-Tanguy), 139, 140
LE ROUX-PAUGAM (M.), 381, 382
LESCOAT (Jacques), 17
LESPAGNOL (André), 246
LE STUM (Philippe), 88, 162
LE TALLEC (Jean), 296
LE THOER (Pierre), 472, 473, 474
LE TRIONNAIRE (Jean-Paul), 94, 281
LETROSNE (Charles), 352
LEVASSEUR (Olivier), 427
LÉVY (André), 283
L'HOUR (N.), 542
L. M. (C.), 89
LOHOU (Jean), 57
LORAIN (Marie-Thérèse), 56
LOTI (Pierre), 408, 419
LOUVIOT (Bernard), 5
LULZAC (Yves), 284
LUZEL (François-Marie), 396, 397, 398

MADEG (Mikael), 117
MAGUER (P.), 163
MAHO (F.), 247
MALGORN (J.-M.), 523
MANCERON (Gilles), 56
MARCHAND (G.), 136
MARCHAND (Jean-Pierre), 18

MARHIC (Renaud), 236
MARINOS (Alain), 436
MARKALE (Jean), 313
MARRIÈRE (Delphine), 264
MASSON (Henry), 468
MAUNY (Michel DE), 373
MAZÉAS (Michel), 285
MEIRION-JONES (Gwyn), 276, 297
MENANT (Marie-Dominique), 339
MERCERON (Michel), 19
MERDRIGNAC (Bernard), 233
MÉRER (Paul), 309
MÉZIN (Louis), 56
MICHAUD (Francis), 337
MICHÉA (Hubert), 338
MICHEL (Claude), 287
MILIN (Gaël), 420
MILLET (Christian), 58
MINGANT (Daniel), 294, 438
MIOSSEC (Yves), 491, 492, 493
MOGUÉROU (Pascal), 46
MOLINES (Nathalie), 142
MONNIER (Jean-Jacques), 7, 202
MONNIER (Jean-Laurent), 125, 129, 143, 144
MORABITO (Marcel), 62
MOREAU (Jean), 256
MORINEAU (Michel), 248
MORVAN (Daniel), 10, 277, 434
MORVAN (Dominique), 310
MORVAN (Françoise), 396, 397
MORVANNOU (Fañch), 212, 565
MORZADEC (G.), 380
MORZADEC (H.), 380
MOULLEC (J.-M.), 136
MOUTON (Benjamin), 554
MUSSAT (André), 65, 339
MUSSAT (Marie-Claire), 390

NAAS (P.), 15
NICOLAS (Michel), 8
NONO, 4, 488, 522

OLLIVIER (Marc), 59
ONNÉE (Yvan), 134, 153
ORIOL (Julien), 528
ORIONE (Hubert), 566
OUDET (Frédéric), 265

PALLIER (Yveline), 94
PARADES (Bernard DE), 437
PAUBERT (Laurent), 192
PAVEC (René), 433
PELLETIER (Yannick), 339, 340
PENN (Jean), 274
PENNEC (Alain), 7, 556
PENNEC (Jos), 429
PÉQUART (Marthe), 40
PÉQUART (Saint-Just), 40
PÉRON (Françoise), 463
PÉRON (Jean), 92, 93,242, 328, 530, 550
PÉRON (Jean-Paul), 105
PÉRON (Paulette), 205, 338
PETIT (Jacques), 319
PETROFF (Romane), 361
PHILIPPE (Dominique), 38
PICHAVANT (René), 421
PICHON (Christelle), 489
PINGUILLY (Yves), 314
PINOT (Jean-Pierre), 271
PIRIOU (Yann-Ber), 7, 392
PIRIOU (Nicole), 262
PLONÉIS (Jean-Marie), 106, 107, 110
POLLÈS (Henri), 408
POSTIC (Faici), 408
POUILLE (Dominique), 125
POULIQUEN (Roger), 362
POUSSIN (André), 206
PRADO (Jean-Jacques), 257
PRIGENT (François), 494
PROVOST (Georges), 1, 339
PUGET (François), 315
PUILLANDRE (Armand), 187, 502

QUEFFÉLEC (Henri), 399, 422
QUÉNIART (Jean), 1
QUÉRÉ (Christian), 316

RAUDE (Alan-J.), 185
RÉBILLÉ (Edmond), 284, 423
RECOUVRANCE (Sébastien), 9
RENOUARD (Michel), 438, 439
REYDELLET (Chantal), 43
RIBOCHON (François), 23
RICHARD (Nathalie), 94
RICHARD (O.), 182
RIO (Bernard), 431
RIOU (Liliane), 363
RIOULT (Jean-Jacques), 339
RIVALLAIN (J.), 164
ROBIN (Yves-Marie), 24, 223, 224, 333
ROBERT (Charles-Arthur), 286
ROBET (Alain), 555
ROBIC (S.), 165
ROMIEUX (Yannick), 428
ROTURIER (Patrice), 184, 293
ROUDAUT (Fañch), 66, 219
ROUDAUT-ADAM (Valérie), 44
ROUSSEAU (Françoise), 267
ROUSSEAU (Jacques), 564
ROUSSEL-HIDOUX (Claude-Youenn), 338

S. (D.), 1
SAINCLIVIER (Jacqueline), 63, 193, 194
SALMON-LEGAGNEUR (Emmanuel), 118

SANQUER (René), 178, 234
SÉITÉ (Visant), 400
SERVET (J.-M.), 164
SEZNEC (Denis), 561
SIMENON (Georges), 424
SIMON (Jean-François), 351, 382
SIMON (Marc), 217, 339
SIMON (Robert), 329
SIMONIN (Michel), 23
SIMONNET (N.), 339
SOUBIGOU (Jean-Paul), 218
STÉPHAN (Alain), 111
STÉPHAN (Laurent), 400
STERCKX (Claude), 145

T. (M.), 66
TANGUY (Bernard), 1, 119, 179, 230, 339, 401, 402
TANGUY (Jean), 7, 37, 339, 382
TANGUY (Michel), 60, 442, 454
TANGUY (Patrick), 258
TAQUET (D.), 380
TERMBRET, 25
THERSIQUEL (Michel), 10
TOULOUSE (Sarah), 36
TRANVOUEZ (Yvon), 216
TRÉGUER (Michel), 312
TRISTE (A.), 380
TURIER (Henri-Jean), 330, 464

VAGINAY (Michel), 131, 132
VALLERIE (Erwan), 120
VATTIER (Jean), 200 *bis*
VEILLARD (Jean-Yves), 7, 11
VERCEL (Roger), 408
VERGOS (Faosr), 408
VERNEY (A.), 154
VIGATO (Jean-Claude), 348, 352
VIGHETTI (J.-B.), 436
VIGNES (Max), 56
VIUDES (Gérard), 461

WIEL (Marc), 454
WOGENSCKY (André), 348

YVENAT (Claude), 331
YVENAT (Éliane), 331

Comptes rendus bibliographiques

Archéologie et histoire

Jean MORNAND. *Préhistoire et protohistoire en presqu'île de Crozon. Tome I. Crozon-Lanvéoc. Inventaire des mégalithes*. Crozon, Association Etre daou vor, 1998, 23 x 16 cm, 272 p., ill., plans, cartes.

Cet ouvrage constitue le premier volume d'un ensemble qui, à terme, a pour but d'inventorier les mégalithes de la presqu'île de Crozon. Ce tome, qui concerne le chef-lieu et la commune de Lanvéoc, débute par une présentation de la préhistoire et de la protohistoire générale de la presqu'île, résumées en quelques pages. La partie la plus importante est l'inventaire proprement dit, divisé en chapitres comprenant ensembles mégalithiques (alignements), menhirs, dolmens et sépultures mégalithiques (recouvrant les petits dolmens simples et d'autres constructions à chambres fermées), tumulus, *carneilhou* (dénomination dont la racine carn évoque la chape de pierres couvrant les chambres sous tumulus) ; enfin, le dernier chapitre comprend camps, enclos et enceintes. Sont donc concernés par l'inventaire des monuments néolithiques et de l'âge du bronze, et peut-être des ensembles encore mal datés qui pourraient avoir été édifiés à une époque plus récente.

Pour chaque monument, l'auteur suit un plan immuable : sources des informations, avec reproduction des citations et descriptions relevées dans les anciens inventaires et les ouvrages plus ou moins récents. À ces courtes notes succède un commentaire sur l'état actuel des structures, précisant la nature de la roche et le microtoponyme associé. La partie la plus importante est sans doute l'intéressant travail de localisation effectué par l'auteur tant sur le terrain que dans les services communaux et départementaux. À la partie exaltante de la recherche sur le terrain, même si le milieu est parfois hostile (cf. p. 117) est associée la recherche en «cabinet», parfois fastidieuse. Les monuments sont replacés sur les premiers plans cadastraux levés en 1830 pour Crozon et 1833 pour Lanvéoc. Certains services administratifs regretteront l'absence de plan cadastral contemporain, mais le repérage est facilité par l'enregistrement des sections et parcelles notées sur chaque planche.

Quatre cartes de répartition regroupent les observations sur le terrain. Elles permettent de constater avec amertume le lourd tribut payé par ces vestiges des temps lointains.

Un court chapitre traite de la toponymie. On a parfois tendance à exiger trop de cette discipline. Notre propre expérience de dépouillement des états de section (à usage

archéologique) nous a permis de constater que des termes comme «menhir», «peulven» recouvraient deux types de monuments différents tant par la forme que par la chronologie. Ils peuvent, en effet, indiquer la présence d'un menhir mais aussi d'une stèle armoricaine du second âge du fer (à ce propos, le monolithe figuré p. 71 est-il véritablement une stèle armoricaine ? Les roches de la presqu'île sont ingrates à façonner). Les mêmes réserves sont à considérer pour le terme «liaven» qui peut correspondre à un dolmen, mais aussi à un affleurement tabulaire... Il y a enfin le mutisme des états de section : dans le Cap-Sizun, une vaste parcelle littorale porte le nom «ar menez bras» et sur cette parcelle sont construits plusieurs dolmens à couloir inclus dans deux cairns et une belle allée couverte...

L'iconographie associe reproduction de lithographies, cartes postales du début du siècle et photographies récentes. On notera le charme de ces dernières qui font penser à un album de famille, l'échelle de grandeur étant remplacée par des jalons à géométrie variable.

Cet ouvrage représente un travail important et précieux. À l'instar des anciens inventaires, il constitue un état précis des mégalithes qui subsistent sur les communes de Crozon et de Lanvéoc à la fin du millénaire.

Josick Peuziat

Jean-Yves BESSELIÈVRE, Matthieu CRÉAC'H, Anne-Hélène KERBIRIOU, Louis CHAURIS, Pierre AUDIBERT. *Le château fort de Trémazan, architecture, légende, histoire*, Association SOS Trémazan, Landunvez, 1999, 24 x 17 cm, 120 p., ill.

Qui ne connaît pas la haute silhouette du donjon quadrangulaire de Trémazan qui émerge, tel un phare, au nord de la Côte sauvage, en Landunvez, près de Portsall ? Elle a séduit plus d'un voyageur tout comme sa ruine a indigné plus d'un amoureux des vieilles pierres. Née en 1995, l'association «SOS Château de Trémazan» s'efforce depuis lors de préserver ce joyau de l'architecture militaire bretonne des outrages du temps. Inlassablement, ses deux jeunes présidents successifs, Matthieu Créac'h et Jean-Yves Besselièvre, ont eu à cœur de solliciter l'attention des élus comme des personnes en charge de nos monuments historiques. Parallèlement à cette démarche qui commence à donner des résultats, le donjon a été acquis par la commune de Landunvez pour le franc symbolique et devrait faire l'objet de travaux de consolidation au printemps 2000, cette équipe avait entrepris de rédiger une monographie sur le château. L'ouvrage, préfacé par Jean Mesqui, président de la Société française d'archéologie et castellologue de renom, fait la synthèse des connaissances sur cet édifice et son histoire. Il est abondamment illustré de photographies, de cartes postales, de cartes, de documents iconographiques mais aussi de reconstitutions réalisées par Pierre Audibert. Après une présentation générale destinée à définir le cadre historique, à travers notamment des encarts sur la guerre de Cent Ans et la guerre de Succession de Bretagne, les auteurs étudient successivement l'édifice, le lignage des du Chastel, les propriétaires ultérieurs et le problème de la conservation des ruines.

Le chapitre consacré à la construction fait la synthèse sur l'histoire de l'édifice, telle qu'on peut l'appréhender au travers des récentes études de G. Durand, C. Amiot et J. Mesqui. Il est dorénavant admis que la tour maîtresse date de la première moitié du XIVe siècle ; son édification a précédé de quelques décennies celle de la première enceinte qui lui est contiguë tandis que la seconde enceinte date au plus tôt de la fin du XIVe siècle ou du début du XVe siècle. Les auteurs ont eu soin d'intituler ce chapitre «De la paix à la guerre : résidence et forteresse...» et d'insister sur le fait que le donjon fut davantage conçu pour la résidence que

pour la guerre. Trois restitutions nous aident à imaginer, en outre, quelles furent les étapes successives de l'aménagement du château, depuis l'édification de la tour maîtresse jusqu'à l'adaptation à l'artillerie au XVe siècle.

L'histoire de la prestigieuse famille du Chastel est évoquée depuis ses origines légendaires en passant par l'émergence du lignage au cours du XIVe siècle. On y redécouvre les faits d'armes des aînés de la famille mais aussi des puînés, notamment Tanguy du Chastel, le prévôt de Paris et protecteur du dauphin Charles VII qui fut accusé du meurtre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, en 1419, ainsi que son neveu, Guillaume du Chastel, panetier de Charles VII, qui fut inhumé à Saint-Denis.

Moins connue était l'histoire des différents propriétaires du château après l'extinction de la branche aînée des du Chastel en 1575. On y découvre notamment Louise de Keroual, duchesse de Portsmouth, qui fut la maîtresse de Charles II, roi d'Angleterre, et le financier Antoine Crozat. Le château, ruiné depuis le début du XVIIIe siècle, est transformé en ferme jusqu'en 1981.

L'ambition des auteurs, faire revivre le château, est manifeste dans le dernier chapitre sous titré «Décrépitude, ruine et ... résurrection ?». Outre des cartes postales, on y découvre les descriptions de voyageurs romantiques et un dessin, jusqu'ici inédit, du chevalier de Fréminville, représentant le donjon avant qu'il ne soit touché par la foudre, au milieu du XIXe siècle.

On l'aura compris, c'est ici un bel essai, réalisé par les membres d'une association dynamique qui n'entend pas en rester là afin de préserver ce joyau architectural unique dans notre département.

Patrick Kernévez

Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, [Rennes], Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998, 37 x 27 cm, 78 p. + 185 fol.

Si le cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon ne s'était pas conservé, l'histoire de la société bretonne aux temps carolingiens resterait impossible à écrire. C'est dire l'importance de ce document exceptionnel – il n'existe qu'une petite poignée de cartulaires contemporains pour toute l'Europe occidentale – aujourd'hui conservé aux Archives de l'archevêché à Rennes. Depuis 1863 et l'édition qu'en procura Aurélien de Courson, les spécialistes étaient dépendants de cet ouvrage sorti des presses de l'Imprimerie impériale, remarquable en son temps mais quelque peu dépassé dans ses principes, et fautif en de multiples endroits pour des bévues de lecture d'autant plus gênantes à l'usage que le manuscrit demeurait très difficilement accessible aux historiens.

La conjonction du savoir-faire du pôle éditorial d'*Ouest-France*, de la volonté de l'archevêché stimulé par l'abbé Letertre et Jacques Charpy, et d'un financement généreux venant de la région de Bretagne autorise à présent une approche renouvelée du recueil dans sa forme originelle, telle que les copistes du XIe siècle nous l'ont léguée pour l'essentiel. À l'origine de cette entreprise éditoriale sans exemple en France, le pari pouvait paraître fou de proposer au public breton une reproduction aussi fidèle que possible du manuscrit médiéval, dans son format et en couleur ! Au plan technique, l'opération s'avère être un succès tant les sciences de l'imprimerie effectuent des progrès constants dans le rendu fidèle des supports les plus divers, les plus délicats : on devine l'avantage pour l'utilisateur qui pourra désormais vérifier sur pièces la transcription proposée par Aurélien de Courson chaque fois qu'il le désirera et, surtout, discriminer mieux les dif-

férentes écritures puisque des actes plus récents ont été retranscrits dans les blancs du manuscrit après sa première mise au point, ce que l'édition imprimée ancienne ne permettait pas toujours de reconnaître avec assez de clarté. Une table de conversion fournit la clef de report des chartes telles que numérotées par l'érudit du XIXe siècle, et propose en outre des datations affinées des dates de rédaction des quelque 280 chartes héritées de l'époque carolingienne comme des autres élaborées aux temps féodaux jusque vers 1150.

Pour le grand public, l'intérêt de l'entreprise paraît de prime abord moins évident car le document demeure rédigé en latin et d'une lecture pas forcément immédiate, à cause des abréviations employées par le scribe, pour qui n'est pas familiarisé avec la minuscule caroline. Mais, pour une fois en notre fin de siècle placée sous le signe d'une «communication» souvent tapageuse voire pernicieuse dans ses effets, priorité a été donnée à l'instrument scientifique : nul ne s'en plaindra sur le fond ! même si l'on peut s'interroger sur la pertinence de pareille démarche restreinte au papier à l'heure des CD-Roms et du triomphe de l'Internet, deux media qui auraient sans doute permis d'offrir les mêmes facilités de consultation tout en ménageant à terme la possibilité d'enrichir le produit brut des indispensables index, voire d'une traduction en français (ou en anglais puisque les historiens d'outre-Manche sont devenus aujourd'hui les principaux explorateurs du cartulaire), d'une cartographie fine des toponymes, etc. Le professeur Wendy Davies a déjà mis en mémoire à l'université de Londres toutes les données concernant la période la plus ancienne, et une collaboration devrait être envisageable avec elle à terme.

Le pari fou de départ est donc tenu de brillante façon dans la galaxie de Gutenberg, mais l'initiative arrive sans doute cinq ou dix ans trop tôt pour rendre pleinement service : l'essai devra être transformé et transporté sur un support plus riche en fonction de l'évolution des nouvelles technologies du traitement de l'information. Il va sans dire que cette remarque d'opportunité n'enlève rien aux mérites des concepteurs de cette entreprise éditoriale hardie, encore moins à ceux des trois savants chargés de présenter l'œuvre en quelque soixante-dix pages introductives. Hubert Guillotel analyse avec son habituelle acribie l'état présent du manuscrit et la diplomatique des chartes ; André Chédeville en dégage l'intérêt pour l'historien des sociétés et de l'économie ; Bernard Tanguy souligne l'apport des chartes de Redon pour la connaissance des états anciens de la langue bretonne perçus à travers les noms de lieux et de personnes. Trois études qui font chacune le point, avec élégance et fermeté, sur les connaissances actuelles en ces domaines difficiles et qui inciteront les chercheurs de la nouvelle génération, espérons-le, à rebondir sur ces acquis. Dans leur tâche, au moins nos successeurs auront-ils à leur disposition quotidienne un instrument d'accès facile, conforme en tout point à l'original, consultable sans limites de temps et de lieu.

Du bel ouvrage dont on aimerait que d'autres s'inspirent, notamment pour proposer au public érudit une édition fiable du cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé..., ce dont aucun Finistérien, un peu frustré du côté de Redon, ne saurait se plaindre !

Jean-Christophe Cassard

Alain-J. LEMAÎTRE. *La misère dans l'abondance en Bretagne au XVIIIe siècle. Le Mémoire de l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de La Tour (1733).* Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1999, 24 x 16 cm, 311 p. (Collection Archives historiques de Bretagne, 6).

L'historigraphie de la Bretagne au XVIIe et au XVIIIe siècle est jalonnée de quelques

documents phares offrant chacun, sous des formes différentes, un tableau de la province. Ce sont des relations de voyage (Dubuisson-Aubenay en 1636, Colbert de Croissy en 1665, Cambry en 1794-1795) ou des mémoires issus des services de l'administration royale (Béchameil de Nointel en 1698, des Gallois de La Tour en 1733). C'est ce dernier, connu et utilisé depuis longtemps – notamment par Henri Sée et Henri Fréville – qui vient de faire l'objet d'une publication intégrale et scientifique par Alain-J. Lemaître, professeur d'histoire moderne à l'université de Haute-Alsace, avec une substantielle introduction intitulée : «La misère dans l'abondance en Bretagne au XVIIIe siècle». La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne s'est chargée de la publication, montrant une fois de plus combien les sociétés savantes jouent un rôle scientifique irremplaçable en mettant à la disposition du public des documents fondamentaux.

Le mémoire de l'intendant de Bretagne Jean-Baptiste des Gallois de La Tour, commandé par le pouvoir central, se distingue de celui de Béchameil de Nointel d'une part par son souci statistique, d'autre part par l'accent mis sur l'importance de la production agricole. L'intendant a rassemblé des renseignements précis – mais pas forcément exacts – fournis par les subdélégués, et les a présentés selon un schéma invariable : tableau sommaire de la subdélégation, bestiaux, mœurs, industrie, commerce.

Alain-J. Lemaître, après avoir détaillé les méthodes et les résultats de l'enquête, montre comment, si la production agricole est abondante et diverse, l'industrie toilière est en crise et la commercialisation très inégalement assurée. Paradoxalement, abondance et pauvreté coexistent, et ce sont, selon l'auteur, «le régime des hommes et des terres, les institutions et le droit coutumier, la société et les comportements» qui sont générateurs de misère.

Les subdélégués et l'intendant sont assez portés, quant à ceux, à attribuer les dysfonctionnements de l'économie et la misère qui en découle à la population productrice et notamment aux paysans qui font une entrée remarquée mais peu reluisante dans les préoccupations de l'administration royale. Ils sont considérés la plupart du temps comme un monde arriéré, oisif et grossier. On voit là apparaître sous la plume des administrateurs une caricature des paysans bretons appelée à une grande fortune pendant plus d'un siècle. Lisons, pour l'évêché de Quimper – les autres évêchés ne sont guère mieux traités – quelques appréciations : «Les habitants sont presque tous artisans et manœuvres, gens grossiers et brutaux» (subdélégation de Quimperlé) ; «Les habitants sont grossiers, peu industrieux et brutaux» (subdélégation de Carhaix) ; «Les habitants de la campagne sont grossiers, indociles, brutaux et peu laborieux» (subdélégation du Faou) ; «Les villageois sont d'un caractère docile, sans industrie et fainéants» (subdélégation de Pont-l'Abbé), etc. Rares sont les subdélégations qui ont droit à un jugement favorable. Dans plusieurs subdélégations, des remarques portent sur la consommation abusive de cidre, de vin ou d'eau-de-vie (Rennes, Vitré, Hédé, Guérande, Clisson, Machecoul, Bourgneuf, Hennebont, Malestroit, Belle-Île, Morlaix, Lannion, Combourg) esquissant une géographie de l'alcoolisme où dominent les régions littorales ou peu éloignées de la côte, ainsi que, naturellement, les zones productrices de vin.

Ces jugements sommaires laissent songeurs sur l'étendue de la méconnaissance des réalités sociales et sur le mépris de classe qui affectent les responsables de l'époque, et expliquent sans doute aussi en partie les déconvenues et finalement l'effondrement du pouvoir royal à la fin du siècle.

Tanguy Daniel

Francis LE SQUER. *Les espoirs, les efforts et les épreuves du mouvement breton catholique de 1891 à 1945.* Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, [1999], 579 p.

Ce livre est une thèse de théologie. Ce n'est pas une raison pour ne pas le lire, car c'est bien plus qu'une thèse de théologie. Le travail de F. Le Squer se propose de décrire et analyser ce que fut l'*Emsav katolik* – le mouvement breton catholique – entre 1891 et 1945, non pas en établissant une chronologie, mais en retraçant les aspirations de ceux qui, tels E. Ar Moal, l'abbé Perrot, L. Herrieu, étaient tous animés d'un amour extraordinaire pour la Bretagne catholique.

L'ouvrage, très dense et très bien documenté, commence par présenter les personnalités, les associations et les revues de l'*Emsav* catholique pour la période considérée. Il analyse ensuite les fondements de ce mouvement au travers de trois sections :

– Éthique : l'ordre humain, la tradition et la modernité.

– Esthétique : la langue ; l'invention de la Bretagne.

– Politique : la conspiration antibretonne ; les hommes providentiels ; le monde à venir.

Dans sa conclusion, F. Le Squer écrit que si les militants de l'*Emsav* catholique «avaient le droit d'envisager une contre-société et d'aborder en ce sens les questions liées à la redéfinition des rapports entre la France et la Bretagne, il ne leur revenait pas de les associer par un complexe idéologico-religieux à la foi». Un livre indispensable.

Fañch Broudic

Nicolas OFFENSTADT. *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999).* Paris, éd. Odile Jacob, 1999, 24 x 16 cm, 285 p., ill.

C'est l'un des épisodes les plus tragiques de la Première Guerre mondiale : environ six cents soldats français et quelques officiers ont été jugés, condamnés à mort et exécutés par les autorités militaires entre 1914 et 1918. Sur ces «morts pas comme les autres», N. Offenstadt a écrit un vrai livre d'histoire. Il expose comment s'est développé, entre les deux guerres, la lutte contre la justice militaire et pour la réhabilitation des fusillés. Il analyse la manière dont des écrivains (comme Louis Guilloux, et y compris des auteurs de BD) et des cinéastes ont repris ces épisodes, jusqu'à la polémique qui a entouré l'intervention de Lionel Jospin à Craonne en novembre 1998.

Si l'on en juge par les anthroponymes, plusieurs Bretons ont ainsi été fusillés : le soldat Élie Lescop, en octobre 1914, pour abandon de poste et mutilation volontaire, à Souain ; le caporal Floch, en novembre 1914, l'un des six célèbres fusillés de Vingré, dans l'Aisne ; le soldat Le Dû, en septembre 1916, dans l'Oise, pour rébellion ; et surtout le soldat François Laurent, en octobre 1917, lui aussi à Souain.

François Laurent est sans doute le plus connu des fusillés bretons, puisqu'il est souvent cité comme ayant été exécuté «parce qu'il ne savait pas le français». N. Offenstadt le présente comme «Breton s'exprimant mal en français». Il produit (page 41) le certificat du médecin militaire, le docteur Buy, qui le soupçonne de mutilation volontaire, alors qu'il avait été blessé à la main gauche. Une contre-expertise en 1933 conclut que la pièce médicale du dossier n'est pas suffisante pour prouver une mutilation volontaire. F. Laurent sera réhabilité en 1934. Le livre fait état des campagnes qui ont été organisées en sa faveur, et du film qui lui a été consacré.

Fañch Broudic

Hagiographie

Nicholas ORME. *The Saints of Cornwall.* Oxford, Oxford University Press, 2000, 24 x 16 cm, 302 p., cartes.

Le professeur Nicholas Orme, de l'université d'Exeter (Grande-Bretagne), dont les spécialistes de l'hagiographie bretonne ont tous consulté la savante édition du manuscrit de Nicholas Roscarrock[1], vient de donner, à la suite de ses précédents travaux sur l'histoire religieuse et ecclésiastique du Devon et du Cornwall, une précieuse nomenclature commentée des saints du Cornwall.

L'ouvrage, dans sa forme, est un modèle du genre : après la préface – dans laquelle l'auteur souligne que le qualificatif «celtique» est trop vague, ou du moins trop large, pour s'appliquer à l'hagiographie locale, essentiellement «brittonique» – et les remerciements – qui s'adressent en particulier au chercheur breton Bernard Tanguy –, la première partie de l'ouvrage (p. 1-45) permet successivement au professeur Orme : a) de tracer les grandes lignes de l'histoire du Cornwall au haut Moyen Âge ; b) de dresser le bilan documentaire de l'hagiographie cornique ; c) de mesurer l'apport du matériau hagiographique à l'histoire religieuse et ecclésiastique du Cornwall, depuis les origines jusqu'à la Réformation ; celle-ci fait l'objet d'un bref examen et, plus rapidement encore, la période qui couvre jusqu'à nos jours. Puis l'auteur donne quelques éléments de conclusion. La seconde partie de l'ouvrage (p. 57-259) consiste en un dictionnaire alphabétique des saints du Cornwall. L'énumération des sources manuscrites (p. 261-266) et des différents titres de la riche bibliographie (p. 266-291) est suivie d'un index (p. 293-302). Entre la première et la seconde partie, on trouve sept cartes légendées (p. 46-55) : celle qui porte le n° 6 (p. 54) montre l'extension au Moyen Âge des « *Breton Cults in Cornwall*».

Le cadre géographique retenu par le professeur Orme est celui du Cornwall de l'époque moderne. À l'intérieur des limites de ce pays, désigné par l'auteur comme «*a land of saints*» (p. 1), la prière des fidèles souvent s'élevait au Moyen Âge en direction de thaumaturges locaux, voire «nationaux» (c'est-à-dire appartenant à la communauté brittonique primitive) ; mais, comme partout ailleurs en terre «celtique», les principaux saints de l'Église universelle n'en ont pas moins joui, dès l'origine, d'une grande vénération, qui n'a jamais faibli. Ainsi, au lieu d'opposer les deux sphères d'une même dévotion populaire, l'auteur a choisi d'en souligner la proximité en insérant indistinctement dans son dictionnaire les noms de tous les saints ayant reçu un culte en Cornwall, qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre des deux catégories. Il nous semble qu'il s'agit là d'une démarche relativement novatrice, dont les prochaines études hagiographiques concernant la Bretagne à l'époque médiévale pourraient également s'inspirer.

a) L'organisation chrétienne primitive n'est pas bien connue en Cornwall au travers des témoignages annalistiques ou diplomatiques : quelques indices permettent de conjecturer l'existence vers le milieu du IXe siècle d'au moins un siège d'évêché (à Bodmin et/ou à Saint Germans ?) ; et un prélat du nom de Conan est attesté en 931. Mais cette autonomie épiscopale ne se prolongea pas au-delà du milieu du XIe siècle, souligne le professeur Orme, époque à laquelle le siège de Saint Germans fut uni à celui de Crediton (en Devon) pour donner naissance au diocèse dont Exeter devint le chef-lieu.

b) Outre les attestations procurées par les cartulaires, le *Domesday Book*, les registres des

[1] *Nicholas Roscarrock's Lives of Saints : Cornwall and Devon*, Exeter, 1992 (Devon and Cornwall Record Society, New Series, Vol. 35).

évêques d'Exeter, ce sont principalement les documents liturgiques ou paraliturgiques qui, nous explique le professeur Orme, permettent de mesurer l'importance relative du culte rendu à chacun des différents saints de Cornwall. Toute une partie de cette documentation est constituée par des *vitae*, qui sont les «biographies» de ces personnages. Les plus anciennes sont continentales et concernent des saints largement honorés en Bretagne (Samson, Paul Aurélien, Guénolé) ; l'auteur mentionne ensuite les *vitae* des saints Brieuc, Ké, Maudez, Mélar, Budoc, Mériadec, qu'il range indistinctement parmi les ouvrages «*composed in Brittany after 900*» (p. 13), et la *vita* de saint Guigner (= Gwinear), dont il pense qu'elle a été composée vers 1300 par un Breton pour un public breton, peut-être à partir d'une *vita* cornique aujourd'hui perdue. À partir de la seconde moitié du XIe siècle la documentation s'enrichit de *vitae* d'origine «galloise» : celles des saints David, Cadoc, Carantoc, Cybi, Keyne. D'Angleterre enfin parviennent les deux *vitae* de saint Neot et celle de sainte Sidwell. Autant d'exemples qui montrent que, pour une grande partie, le matériau hagiographique de Cornwall a été «importé» sous une forme élaborée. Les *vitae* corniques, à l'exception de la première *vita* de saint Petroc, du milieu du XIe siècle, ne remontent pas au-delà de 1200 (*vitae* de saint Nectan, de saint Piran et de saint Rumon) ; encore les deux dernières constituent-elles de véritables plagiats de *vitae* plus anciennes, respectivement celle de l'Irlandais Ciaran de Saighir et celle du Breton Ronan. Tout un pan de la littérature hagiographique du Cornwall a disparu : sont ainsi attestées, mais aujourd'hui perdues, les *vitae* des saintes Nonn, Breage, et Ia, celles des saints Elwen et Paternus. Cependant, ces pertes sont partiellement compensées par la compilation de Jean de Tynemouth (vers 1325-1350), par les notes des «antiquaires» Worcester (en 1478) et Leland (vers 1540) ; et, de la fin du XVIe à la fin du XVIIIe siècle, par les travaux successifs de Norden, Carew, Roscarrock, Wilson, Lhuyd, Willis, Hals, Tonkin, Borlase. Le professeur Orme rend un hommage critique mais appuyé à ces précurseurs, sans oublier les deux grandes figures de la renaissance des études hagiographiques en Cornwall au XXe siècle : le chanoine (anglican) G. H. Doble et l'érudit C. Henderson.

c) En s'efforçant de mesurer leur apport à l'histoire religieuse et ecclésiastique du Cornwall, le professeur Orme est amené à souligner combien le traitement des sources hagiographiques est délicat pour finalement conclure, après d'autres, que l'intérêt historique des *vitae* et des traditions folkloriques que ces textes ont fixées vaut essentiellement pour l'époque de leur composition. Autant dire qu'à l'exception de celle de saint Samson, pour laquelle l'auteur adopte la datation «moyenne» (vers 750) du professeur Flobert, et de celle de saint Paul Aurélien, composée en 884, les *vitae* ne nous apportent aucun témoignage direct sur l'organisation chrétienne primitive chez les Bretons insulaires. Comme en Bretagne continentale, sont donc largement mises à contribution l'archéologie et la toponymie ; il convient de remarquer à ce propos que, si le Cornwall recèle de nombreux toponymes formés, comme en Bretagne, avec le préfixe *lann-*, il n'y a qu'un seul exemple d'un nom de paroisse qui incorpore le préfixe *plu-* : il s'agit de Pelynt, qui était *Plunent* en 1086 et qui est formé avec le nom de saint ou sainte Nunit (p. 207). À partir du milieu du IXe siècle, les sources annalistiques et diplomatiques deviennent de plus en plus abondantes : elles attestent l'importance, évidemment très ancienne, du culte des saints de l'Église universelle en Cornwall ; elles montrent la volonté institutionnelle de substituer les cultes des saints locaux par ceux de saints «romains». Mais ces sources témoignent aussi de l'intérêt très prononcé des rois anglo-saxons pour les saints «brittoniques», intérêt partagé dans une moindre mesure par les Normands puis les Angevins après la Conquête ; elles montrent également que les

évêques d'Exeter ont souvent encouragé en Cornwall le maintien de cultes rendus à des saints «locaux». Le professeur Orme souligne le rôle joué à cet égard par le prélat Jean de Grandisson (1292-1369) qu'il serait vain cependant, et surtout anachronique, de présenter comme un promoteur de l'hagiographie cornique. À partir de 1536, la Réformation a proscrit, ici comme ailleurs en Grande-Bretagne, les manifestations de la dévotion populaire (vénération des reliques, fêtes patronales et pèlerinages) ; si les églises paroissiales furent maintenues pour servir à l'exercice du culte, chapelles et monastères connurent une désaffection presque totale. Cependant, le souvenir des saints «locaux» ne s'estompa que très lentement : il fut assez durable en tout cas pour être *récupéré* par les «antiquaires» du début du XVIIIe siècle, comme objet d'attention scientifique, dont l'intérêt ne devait plus faiblir par la suite. Le professeur Orme conclut cette première partie en relativisant la spécificité cornique pour ce qui touche au culte des saints ; là encore, ce constat peut être appliqué à la Bretagne où certaines pratiques dévotionnelles parmi les plus «populaires», les plus «typiques» et les plus spectaculaires apparaissent surtout comme les manifestations du courant idéologique issu de la réforme catholique.

Le lecteur, en parcourant les différentes notices du dictionnaire alphabétique qui constitue la seconde et la majeure partie de l'ouvrage, fera ample moisson d'informations sur l'hagiographie cornique ; compte tenu des liens qui ont existé, jusqu'à la Réformation, entre le Cornwall et la Bretagne, particulièrement en ce qui concerne le culte des saints, ces informations s'avèrent particulièrement profitables pour le chercheur qui travaille la matière hagiographique bretonne. Il est évidemment hors de question d'en donner ici le détail et nous nous contenterons de quelques brèves remarques.

℣ Notons tout d'abord que certaines notices sont plus développées que d'autres : on peut en déduire qu'elles concernent les saints les plus importants du «panthéon» cornique, au premier chef Petroc, mais aussi Cadoc, Carantoc, Nectan, Neot, Piran. Gwinear (= Guigner), Melor [=Mélar] et Winwalloe (=Guénolé) ont également droit à un traitement privilégié.

(2) À la question du professeur Orme sur saint Armel, honoré dans l'église de Stratton où il est attesté pour la première fois en 1512 (p. 66), nous pensons pouvoir répondre qu'il s'agit bien d'un culte introduit tardivement depuis la Bretagne : le vecteur du culte de saint Armel en Cornwall, mais aussi en Angleterre, n'est autre que le parti tudoriste venu au pouvoir au moment de l'accession au trône du roi Henri VII ; ce dernier, en effet, avait passé la majeure partie de sa jeunesse en exil en Bretagne.

(3) La notice sur saint Cadoc (p. 79-82) a bénéficié de l'article de B. Tanguy (*Etudes celtiques*, t. 26, 1989, p. 159-185).

(4) Mais celle qui est consacrée à saint Carantoc (p. 83-85), qui intéresse particulièrement l'hagiographie léonarde, ignore le travail récent d'André Delalonde (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 489-510) : en tout état de cause, il faudra reprendre et démêler l'écheveau des influences réciproques entre certains textes insulaires et plusieurs compilations qui figurent dans le bréviaire imprimé de Léon de 1516.

(5) Soulignons avec le professeur Orme que saint Cybi «*is a rare case of Brittonic saint being credited with Cornish birth*» (p. 100).

(6) À propos de saint Dedymin (p. 104), pourquoi ne pas envisager un rapprochement avec Didyme ?

(7) En ce qui concerne saint Gwinear [= Guigner] (p. 136-138), l'auteur suppose qu'il a existé une ancienne *vita* cornique dont s'est inspiré Anselme pour sa propre composition. Anselme serait en fait un Breton continental, écrivant pour ses compatriotes : c'était

déjà l'opinion de G. H. Doble ; quant à la *vita*, rédigée à partir «de brèves notules» (*brevibus notulis*), il faut rappeler ici l'hypothèse de B. Tanguy (*Charpiana*, Mélanges Jacques Charpy, 1991, p. 578) sur «un texte composite, amalgamant sans doute deux Vies de saints, celles de saint Fingar, *alias* Guengar, et de saint Guigner».

(8) Pour saint Piran (p. 220-223), on dispose d'une *vita* qui est l'adaptation, pour ne pas dire le plagiat, de la *vita* du saint irlandais Ciaran de Saighir, à moins que ce ne soit le contraire.

(9) Curieusement, la biographie du saint breton Sezni, telle que la rapporte Albert Le Grand, paraît avoir été à son tour démarquée de la *vita* de saint Piran ; mais le professeur Orme émet l'intéressante hypothèse que la tradition bretonne est plutôt issue de la *vita* perdue d'un saint Sithney cornique (p. 236-237).

(10) En ce qui concerne saint Rumon (p. 226-227), plus personne n'ignore que sa *vita* est un emprunt presque littéral, effectué après 1120, à celle du Breton saint Ronan ; quant à celle-ci, elle est, à notre avis, fallacieusement datée du Xe siècle par le professeur Orme. La datation de la *vita* de saint Ronan peut être désormais déterminée avec assez de précision : antérieur à 1219 puisque l'hagiographe y déplore que la Cornouaille soit privée de toute relique de saint Corentin, ce texte est certainement postérieur à 1127 ; sinon Gurheden, qui a composé vers 1124-1127 le cartulaire de Quimperlé (H. Guillotel, *Actes du colloque de Locronan*, 1995, p. 182), n'eut certainement pas manqué de l'intégrer à sa compilation, comme il l'a fait pour les *vitae* de sainte Ninnoc et de saint Gurthiern. Or si la *vita* de saint Ronan a effectivement été connue à Sainte-Croix de Quimperlé, c'est postérieurement à l'époque à laquelle a travaillé le compilateur du cartulaire. Du même coup, l'attribution proposée par H. Guillotel, à savoir Bernard de Moëlan, et la datation qui s'en déduit, c'est-à-dire les années 1159-1167, quand Bernard occupait le siège épiscopal de Quimper, se trouvent singulièrement confortées. Mais il y a, nous semble-t-il, une autre possibilité : que la *vita* de saint Ronan ait été composée, tout comme l'ouvrage primitif sur saint Corentin, par l'évêque Robert, qui siégea à Quimper jusqu'en 1130. Cette identification est suggérée par la parenté stylistique de la charte-notice et de la charte données par ce prélat aux années 1118-1126 (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXII, 1905, p. 249-252), ainsi que de la charte de 1124 (*ibid.*, t. XXIV, 1897, p. 102) avec les ouvrages hagiographiques mentionnés.

(11) Il faut signaler que le P. Grosjean a donné une édition de la *vita* de saint Senan, évêque irlandais, telle qu'elle figure dans le bréviaire imprimé de Léon de 1516 et dont s'est servi Albert Le Grand pour composer une notice sur saint Sané. Cette *vita* est un abrégé en prose de la *vita rythmica* publiée pour la première fois par J. Colgan en 1645 ; elle n'a absolument rien de breton et Albert Le Grand s'est simplement contenté d'ajouter à la biographie de son héros «la tradition qu'on en a en la paroisse de Plousané».

(12) À propos de sainte Senar (Sinar), nous sommes très réservé sur l'identification avec sainte Azénor proposée par le professeur Orme (p. 233) : comme l'a montré B. Tanguy (*Mélanges Y. Le Gallo*, p. 470), Azénor est un nom d'origine «française», acclimaté dans l'aristocratie bretonne vers la fin du XIIe ou le début du XIIIe siècle ; ce nom a remplacé celui, autochtone, d'Énori que portait dans la légende la fille du roi de Brest.

(13) L'histoire de sainte Sidwell (p. 234-235) reproduit l'essentiel de celle de sainte Juthwara de Sherborn ; mais le professeur Orme a omis de souligner que la légende bretonne de sainte Haude était elle aussi démarquée de celle de sainte Juthwara.

(14) Pour les critiques modernes, les leçons consacrées à saint Sulian dans le bré-

viaire de Léon de 1516 résultent, là encore, de la combinaison tardive d'une *vita* bretonne avec un texte insulaire relatif à saint Tysilio ; mais il reste à préciser les raisons et les circonstances de cette combinaison, antérieure au travail de compilation dont résulte le texte du bréviaire puisqu'elle figure dans le cahier de notes de Pierre Le Baud (vers 1460-1480).

Terminons en signalant que l'abondante bibliographie contient de nombreux titres empruntés à des chercheurs français : dans l'ordre alphabétique, A.-Y. Bourgès, A. de Courson, Cuissard, H. d'Arbois de Jubainville, M. Debary, F. Duine, P. Flobert, R. Fawtier, E.C. Fawtier-Jones, D.-B. Grémont, J. Irien, A. de La Borderie, R. Largillière, R. Latouche, H. Le Gouvello, Albert Le Grand, G.-A. Lobineau, F. Lot, J. Loth, Y.-M. Lucas, L. Maître (avec P. de Berthou), B. Merdrignac, F. Plaine, L. Rosenzweig, B. Tanguy ; ce dernier a largement contribué en outre à l'ouvrage par de multiples «*private informations*» signalées par le professeur Orme. On aurait aimé, bien sûr, que la liste des titres empruntés à B. Merdrignac et à B. Tanguy fût plus longue ; que fussent cités les travaux de G. Bernier, L. Fleuriot, P. Guigon, H. Guillotel, F. Kerlouégan, G. Le Duc, P. Riché, E. Vallerie, et de bien d'autres chercheurs qui voudront bien nous excuser de ne pas tous les mentionner ici... Mais l'ouvrage tel qu'il se présente offre toutes les garanties de la rigueur scientifique et de l'honnêteté intellectuelle dont sont empreints les différents travaux du professeur Orme.

André-Yves Bourgès

Job AN IRIEN. *Saint Corentin. Vie et culte.* [Tréflévénez], Minihi Levenez, n° 56-57, Mae-Eost 1999, 21 x 15 cm, 166 p.

Faisant suite aux ouvrages consacrés notamment aux Vies et cultes de saint Hervé et de saint Paul Aurélien, l'abbé Job an Irien, avec le concours d'Hervé Daniélou et de Jean Cormerais, vient de publier, en édition bilingue breton-français, comme les prédédents, une très intéressante étude sur saint Corentin. C'était une rude tâche que de s'attaquer à l'hagiographie du saint patron de la Cornouaille et titulaire de la cathédrale de Quimper. Car, s'il paraît aujourd'hui difficile de douter de son existence, comme certain prédicateur osa le faire, il n'en reste pas moins que nous ne disposons à son sujet que de peu d'éléments anciens qui soient irrécusables. Le but que s'est proposé l'abbé Irien, et on ne peut que louer l'humilité et la prudence de sa démarche, a été de tenter de clarifier les données, tant documentaires que cultuelles, le concernant, et cela en s'appuyant sur les travaux les plus récents. Avec méthode et rigueur, c'est un excellent état de la question qu'il dresse.

Il commence par faire une recension critique des sources et mentions anciennes concernant le saint. En premier lieu, il se livre à un examen des maigres mais précieuses données fournies par la Vie de saint Gwénolé, célébrant vers 880 la gloire de la Cornouaille, majestueux édifice reposant sur quatre colonnes ayant nom Gradlon, Corentin, Gwénolé et Tugdual, leur prédécesseur. Ce qui l'amène à s'interroger sur la liste des évêques de Cornouaille, puis à se pencher sur les mentions du saint dans les évangéliaires des IXe et Xe siècles, ainsi que dans les litanies et autres sources des XIe et XIIe siècles. Il en vient ainsi à évoquer le changement de date de la célébration du saint, fêté anciennement le 1er mai, jusqu'à ce qu'en 1269 soit fait mention d'une Saint-Corentin d'hiver, le 12 décembre.

Après un chapitre en quelque sorte introductif où sont rappelées les données contenues dans un passage de la *Chanson d'Aquin*, chanson de geste de la fin du XIIe siècle, mettant en scène l'ermite de Plomodiern, l'abbé Irien aborde les problèmes posés par le contenu – notamment certains épisodes – des Vies anciennes de saint

Corentin, l'époque de leur rédaction et la personne de leurs auteurs, s'appuyant pour ce faire sur les travaux d'Hubert Guillotel et d'André-Yves Bourgès.

La dernière partie de l'ouvrage traite du culte du saint. Après avoir, comme entrée en matière, évoqué le cérémonial qui présidait à l'entrée solennelle de l'évêque, connu par un procès-verbal de 1480, il consacre un intéressant développement au renouveau du culte au XVIIe siècle, renouveau auquel participa activement le père Maunoir, à travers ses missions mais aussi ses écrits, notamment les *Canticou spirituel*, qui s'ouvrent sur une Vie du saint, «véritable roman», suivi du récit de ses miracles posthumes. Puis vient un chapitre, emprunté pour l'essentiel à un article de Josick Peuziat, consacré aux tribulations des reliques du saint, tribulations dont le dernier épisode en date remonte au 13 décembre 1997.

Le dernier chapitre du livre passe en revue les lieux de culte du saint, tant en Bretagne qu'en Cornouailles anglaise. Le texte, outre une carte, s'appuie sur une riche illustration, alternant édifices et représentations du saint. On trouvera en annexe, traduites par Jean Cormerais, les Vies anciennes de saint Corentin et une présentation de la cathédrale conçue comme une visite guidée. Servi par une illustration de qualité, aussi abondante que variée, une présentation claire, l'ouvrage ne peut que satisfaire un large public. Il fera oublier nombre de travaux aujourd'hui vieillis. On ne peut que s'en féliciter.

Bernard Tanguy

Langue et littérature bretonnes et celtiques

Yves LE BERRE, Bernard TANGUY, Yves-Pascal CASTEL. *Buez santez Nonn. Mystère breton. Vie de sainte Nonne.* [Brest], C.R.B.C. - [Tréflévénez], Minihy Levenez, 1999, 27 x 22 cm, 200 p., ill.

Le livre, coédité par le Centre de recherche bretonne et celtique de l'université de Bretagne occidentale et l'association Minihi Levenez, dirigée par Job an Irien, avec l'aide de l'Institut culturel de Bretagne, du conseil général du Finistère et de la municipalité de Dirinon, est un très bel ouvrage de 200 pages en couleurs, à couverture cartonnée, recouvert d'une jolie jaquette reproduisant une scène de la vie de la sainte extraite du lambris de plafond de l'église de Dirinon.

La préface d'Annie Le Men, historienne et maire de Dirinon, est suivie d'une excellente étude de Bernard Tanguy sur «Les cultes de sainte Nonne et de saint Divi en Bretagne» qui constitue en même temps une enquête sur les sources du texte, adaptation bretonne d'une *vita* galloise écrite en latin. Viennent ensuite le commentaire de l'iconographie de sainte Nonne et de saint Divi par Yves-Pascal Castel, suivi d'une étude de Michel Le Goffic sur la pierre de sainte Nonne, le tout illustré de très belles photographies.

Yves Le Berre présente le texte de la *vita*, «entre le mystère et la tragédie». Il le situe dans le cadre de son époque – probablement le dernier tiers du XVIe siècle –, décrit son histoire et celle du manuscrit. Deux parties du texte avaient malencontreusement été déplacées par le relieur, ce qui rendait le récit incohérent par endroits. Après avoir tout remis en ordre, Yves Le Berre propose un fort ingénieux découpage de la pièce en *moments*, *épisodes* et *tableaux* qui rend plus accessible une œuvre qui, comme tous les textes du temps, était offerte d'un seul bloc, sans ponctuation, avec simplement des didascalies en latin. Il imagine aussi les décors – peut-être des toiles peintes – qui permettaient au spectateur de mieux suivre les mouvements des acteurs. Le système prosodique de cet ensemble de 2080 vers,

entrelacs de rimes finales, de rimes internes et de rimes croisées, est fort complexe et d'une rigueur sans faille. Cette technique remonte-t-elle au vieux passé celtique ? Yves Le Berre en doute, et en offre une explication double : la répétition de syllabes récurrentes aide les acteurs, souvent illettrés, à mémoriser les vers, tout en créant chez les auditeurs une impression de polyphonie, en jouant sur les effets d'écho dans les cathédrales gothiques, toutes neuves à l'époque.

Le mystère est construit, sans surprise, sur le modèle des Évangiles et des *vitae* latines. Les sept moments en sont : I. Avant la naissance ; II. La conception ; III. La gestation, la délivrance et le baptême ; IV. Enfance et adolescence de Dévi ; V. Vie et mort de Nonne ; VI. Miracles ; VII. Vie et mort de Dévi. En dehors des personnages principaux, une foule de personnages secondaires et de figurants se succèdent sur la scène, sans doute un ensemble de cent vingt à cent cinquante comédiens.

Après un essai méritoire de l'abbé Sionnet et Le Gonidec en 1837, c'est Émile Ernault qui, en 1887, a donné la première édition scientifique du mystère avec une traduction, dans la *Revue celtique*. On doit rendre hommage à ce grand savant qui – après Hersart de La Villemarqué – a tiré de l'oubli notre héritage littéraire. La plupart des grands textes du moyen breton sont aujourd'hui inaccessibles, et il faut remercier Job an Irien d'avoir pris l'initiative de republier *Nonne*. Cela d'autant plus que l'étude d'Yves Le Berre apporte un éclairage entièrement nouveau sur ce mystère, fruit d'une réflexion menée pendant plusieurs années à l'occasion de l'enseignement du moyen breton aux étudiants de licence du département de celtique de l'université de Bretagne occidentale. Au temps d'Ernault, on avait beaucoup de préjugés à l'égard du breton, considéré comme une langue importée de toutes pièces d'outre-Manche, une langue de seconde main, en quelque sorte. Les celtisants – c'était le règne des philologues – avaient tendance à traiter les vieux textes comme des carrières dans lesquelles il fallait séparer les pépites des mots «celtiques» des emprunts au français et au latin. On n'y cherchait aucune émotion d'ordre littéraire : la traduction d'Ernault n'avait d'autre ambition que d'être un «guide de lecture» pour ses lecteurs philologues. L'ambition d'Yves Le Berre est de restituer au texte sa qualité d'œuvre littéraire «à mi-chemin entre le mystère médiéval [...] et la tragédie sacrée» (p. 106). Son excellente traduction – il a déjà montré son talent avec *Emgann Kergidu* de Lan Inisan – rend considérablement plus aisée la lecture suivie du texte. Contrairement à ce que répètent ceux qui ne l'ont pas lu, le moyen breton n'est pas une langue d'accès facile pour un bretonnant d'aujourd'hui, en raison, en particulier, de sa syntaxe, mais aussi de son lexique. On dispose aujourd'hui de dictionnaires de l'ancien et du moyen français qui n'existaient pas au temps d'Ernault, ce qui l'a parfois amené à faire des contresens, le sens moderne de certains mots étant souvent fort éloigné de celui qu'ils avaient à l'époque. Le moyen breton n'est pas une langue de semi-analphabètes traduisant de façon servile du latin ou du français, sans se soucier de la «pureté» de la langue. Les auteurs de *Sainte-Nonne* étaient, tout au contraire, des trilingues breton-latin-français, qui passaient facilement d'une langue à l'autre. Yves Le Berre avance l'hypothèse qu'ils appartenaient à l'ordre des cordeliers, installés à Landerneau par Alain du Louet, procureur de Jean II de Rohan. Leur *Vie de sainte Nonne*, théâtre savant «mis au service des intérêts des maîtres et destiné à travailler les esprits du vulgaire» (p. 109), pourrait leur avoir été commandé par la famille de Tréanna, sénéchaux de Daoulas de père en fils. Le texte est destiné – entre autres – à justifier l'ordre social dans le cadre profondément religieux de l'époque, en situant chacun à sa place dans une série de tableaux.

Voilà un ouvrage qui nous parle de la Basse-Bretagne authentique, telle qu'elle a existé dans un lointain passé. Il redonne ses lettres de noblesse à une littérature d'une haute tenue. Imaginons un moment l'émotion jaillissant à l'audition de ce court extrait (nous avons marqué sommairement les rimes internes), dans lequel le «premier élève» de Dévi marque son admiration pour son maître, une vraie musique (p. 162) :

coulm guen disquennet de metou
Une blanche colombe descendue sur lui

ha quen santel ouz e quelenn
En l'instruisant for saintement.

hac y quen jolis oz disquenn
Elle est si jolie, tandis qu'elle se pose

voar e penn gant canoennou
En roucoulant sur sa tête !

La Bretagne et la langue bretonne, nous le voyons bien, ne sont pas nées au XXe siècle. Le breton peut se comparer à l'anglais par sa qualité de langue mixte. Si sa mécanique grammaticale est bien celtique, son lexique puise aussi bien à la source celtique que latine, romane ou française. Il est regrettable que cette souplesse, cette richesse et cette ouverture se soient desséchées sous le souffle d'un courant puriste, obsédé par la traque aux emprunts. Imagine-t-on Chaucer ou Shakespeare «purifiés» de leurs mots français ? Tous ceux qui écrivent en breton de nos jours, qu'ils le veuillent ou non, sont corsetés par ce néo-breton forcément appauvri, qui ne leur laisse en certaines circonstances le choix qu'entre néologismes obscurs ou paraphrase. C'est là un signe de faiblesse sur lequel les bretonnants devraient méditer en lisant et relisant la *Vie de sainte Nonne*.

Jean Le Dû
professeur émérite
Université de Bretagne occidentale
Brest

Hervé ABALAIN. *Histoire des langues celtiques*. S.l., éd. J.-P. Gisserot, 1998, 19 x 12,5 cm, 128 p., cartes. (Collection Terre des Celtes).

La langue bretonne est traitée p. 103-126. Ce petit livre ne fournit le plus souvent que des données déjà parues ailleurs. Il apparaît aussi comme une simple reprise de publications antérieures du même auteur. Il comporte les mêmes erreurs. Signalons-en quelques-unes :

– selon l'auteur, c'est à partir de 1951 que «la télévision [consacre] une minute par quinzaine» à la langue bretonne. Il s'agit en réalité d'une chronique hebdomadaire, à partir de 1964.

– «Ar Brezoneg er skol» est mal écrit : «Ar Brezonec...» ;

– le conventionnel Barère devient Barrère... ;

– le sondage de R.B.O. sur la pratique du breton n'est pas de 1987 mais de 1983 ;

– ce n'est pas FR3 Bretagne et Pays de Loire, mais un syndicat de FR3 qui fit partie du F.C.P.B. en 1976 ;

– l'auteur laisse entendre qu'il y aurait «une bonne trentaine» de périodiques en breton, ce qui est malheureusement inexact...

Le livre comporte aussi diverses approximations, en ce qui concerne la langue bretonne en tout cas. Un seul exemple : page 15, il est écrit, sans aucune indication de source pour corroborer ce chiffre, qu'elle est toujours parlée «par quelque 400 000 personnes». Alors que, page 122, l'auteur rapporte les estimations de l'INSEE d'une part (369 000 parlant plutôt bien en 1992) et les résultats du dernier sondage de TMO d'autre part (239 000 locuteurs en 1997).

Les travaux les plus récents sur l'usage de la langue bretonne ne sont pas pris en compte. Concernant «les causes du déclin de la langue bretonne», le point de vue de l'au-

teur semble avoir évolué. Dans un précédent livre, il signalait «le rôle prépondérant de l'État français», qu'il accusait de «véritable linguicide». Dans son nouveau livre, il explique «qu'en définitive ce sont les facteurs économiques et sociaux qui ont précipité le mouvement de débretonnisation de la Basse-Bretagne au XXe siècle».

Fañch Broudic

Fañch MORVANNOU. *Le breton, jeunesse d'une vieille langue*. Préface de Robert Lafont. Lannion, Presses populaires de Bretagne, 1999, 99 p., ill.

Ce petit livre se propose de fournir «quelques repères dans une histoire longue et mouvementée». Il traite tour à tour de Per-Jakez Hélias, des origines gauloises, de l'abandon de la langue nationale par les élites au XIIe siècle, de la vocation unifiante du parler de Carhaix, de l'alliance entre la langue bretonne et la foi catholique, etc.

Le livre en est à sa quatrième édition – ce qui témoigne de son succès – mais le texte n'a guère fait l'objet de modifications depuis la première publication de 1979. Et cela commence à se sentir. La Charte culturelle de Bretagne «octroyée» par Giscard d'Estaing en 1978, c'était nouveau et important l'année suivante : ça ne l'est plus vraiment aujourd'hui. La création des écoles Diwan en 1977 n'est signalée qu'en trois lignes. Même les analyses paraissent datées : alors que plus personne n'utilise comme il y a une vingtaine d'années le slogan «Bretagne = colonie», F. Morvannou continue de présenter la politique linguistique mise au point lors de la Révolution française comme étant «la source du discours colonial». Les acquis les plus récents de la recherche ne sont pas non plus signalés.

L'auteur et l'éditeur, se demandant tous deux quel avenir peut-on pronostiquer pour le breton, ont cependant rajouté chacun une postface, dont la tonalité paraît contradictoire. L'éditeur, soulignant que la lutte pour cette langue «est plus forte que jamais», apparaît volontariste et espère que le nombre des locuteurs recommencera à augmenter vers 2010. L'auteur quant à lui, après avoir fait observer qu'une langue est un outil et parfois un drapeau, estime que, si le breton a été bien utile pendant des siècles, «de nos jours, sa fonction subsidiaire de drapeau est devenue principale». Et il n'hésite pas à conclure que «le breton ne sert plus à rien, sauf à s'enraciner dans une terre et un peuple que l'on a choisis, et que l'on aime». Ce constat de l'inutilité du breton en tant que moyen de communication n'est pas tout à fait nouveau. Sa formulation ici, par un ancien professeur de breton de l'Université, l'est.

Fañch Broudic

Soledad PÉREZ. «Le breton en France : langue-musée ou langue-renaissance ?», dans *La mosaïque linguistique. Regards éducatifs sur les pays industrialisés*, sous la direction de Soledad Perez. Paris, L'Harmattan, 1998, 22 x 14 cm, 234 p. (p. 105-126).

Soledad Perez est sociologue et spécialiste d'éducation comparée à l'université de Genève. Elle a coordonné ce livre sur «un thème fort actuel qui permet d'analyser certaines situations minoritaires linguistiques dans une globalisation économique de plus en plus présente dans les pays industrialisés». Le livre comprend plusieurs contributions en deux parties :

– Les minorités régionales linguistiques. Le cas de la Bretagne est étudié dans cette première partie.

– Les langues de la migration : en Allemagne et en Italie, aux Etats-Unis, en Suisse.

L'ensemble est intéressant, et l'ouvrage fournit des informations détaillées et, semble-t-il, fiables sur la Catalogne et le Pays basque, l'Écosse et les Grisons. La situation sociolinguistique et les expériences d'ensei-

gnement sont très différentes d'un pays à l'autre, même entre la Catalogne et le Pays basque.

L'article sur la Bretagne a été rédigé par S. Perez elle-même, qui propose donc un regard suisse sur la situation de la langue bretonne. Son but est de «saisir si le breton est devenu une langue-musée, c'est-à-dire une langue qui se meurt, qui ne vit que par des activités culturelles et folkloriques ou une langue-renaissance, une langue qui essaie de subsister par tous les moyens aux niveaux culturel, linguistique et éducatif notamment». La question du breton en tant que moyen de communication n'est cependant pas abordée. La documentation utilisée par l'auteur n'est pas tout à fait à jour.

Fañch Broudic

Eva VETTER. *Plus de breton ? Conflit linguistique en Bretagne rurale*. Le Relecq-Kerhuon, An Here, 1999, 254 p.

Ce livre est la traduction (en français) de la thèse publiée en allemand par l'auteur en 1996. Eva Vetter a effectué des recherches pendant une dizaine d'années, dans la commune rurale de Ploumoguer dans le Léon. Elle enseigne actuellement à l'Institut de langues romanes de Vienne (Autriche).

Dans ce livre, E. Vetter reprend pleinement à son compte la notion de «conflit linguistique», se démarquant délibérément des analyses défendues par des chercheurs bretons comme Le Dû et Le Berre (avant 1990) et situant donc expressément la langue minorisée – ici le breton – dans son «conflit» avec le français. Elle essaie de comprendre pourquoi on parle ou ne parle plus le breton, en analysant les schèmes d'interprétation qui régissent les activités linguistiques dans la vie quotidienne.

Son point de départ théorique – et c'est la nouveauté de sa recherche – est le concept de «réseau social», ancré dans l'interactionnisme symbolique. Le chapitre 3 et toute une partie du chapitre 4 sont consacrés à la présentation, ainsi qu'à la discussion théorique et méthodologique de ce concept. Ainsi que l'écrit R. Rindler-Schjerve dans la préface, l'objectif est «de montrer dans quelle mesure le déplacement linguistique se concrétise dans un jeu dynamique de mécanismes sociaux et sociopsychologiques».

Concrètement, l'auteur a réalisé en 1992 à Ploumoguer une double enquête, quantitative (à partir d'un questionnaire de trente questions) et qualitative. Sur la base d'environ deux cents réponses, elle aboutit à un taux de connaissance active du breton très (trop ?) élevé de 68 % (parmi les plus de dix-neuf ans), alors que le sondage F. Broudic / TMO-Ouest de 1990 ne donne que 26,5 % de locuteurs actifs sur l'ensemble de la Basse-Bretagne pour les communes de même taille que Ploumoguer. L'auteur aurait aimé trouver une explication satisfaisante à une si forte différence dans les résultats. Elle pourrait tout simplement résulter du fait que toutes les communes de 1 001 à 2 000 habitants sondées par TMO ne sont pas des communes rurales du même type que Ploumoguer et qu'elles peuvent se situer en zone fortement touristique ou à la périphérie de villes – ce qui induit un niveau de pratique différent du breton. Mais un tel écart entre le pourcentage de locuteurs à Ploumoguer et dans les autres communes de taille comparable s'explique sans doute surtout par le fait que, dans le cadre du sondage F. Broudic / TMO, c'est l'enquêteur qui a contacté directement les personnes interrogées, sans savoir au préalable qui parlait le breton et qui ne le parlait pas ; à Ploumoguer, E. Vetter a collecté des questionnaires qui ont été remplis sur la base du volontariat : il est dès lors probable que les bretonnants se soient sentis beaucoup plus concernés par l'enquête que les non-bretonnants.

Cependant, les résultats de l'enquête quantitative menée par la chercheuse autrichienne corroborent globalement toutes les

enquêtes effectuées avant ou après : la connaissance de la langue progresse avec l'âge, et c'est là, selon l'auteur, «un signe de l'existence du processus de substitution». Le breton n'est «quasiment plus transmis aux enfants». Près de la moitié des sondés n'utilise pas le breton. Les personnes mariées, ceux qui n'ont pas suivi de scolarité à l'extérieur de la commune, et les personnes dont les parents parlaient eux-mêmes breton chez eux, sont ceux qui «comprennent et parlent le mieux la langue». Et, pour en revenir à la problématique initiale de la recherche, «plus les personnes sont intégrées dans les réseaux, plus elles parlent et comprennent bien le breton», les réseaux considérés étant la famille, le voisinage, le lieu de travail et la commune. Autrement dit, l'utilisation de la langue croît avec l'intégration dans le réseau (tel qu'il était perçu au moment de l'enquête).

Bien qu'ayant privilégié les réseaux de proximité (ou traditionnels), E. Vetter ne méconnaît pas qu'ils «pourraient perdre à l'avenir leur fonction conservatrice par rapport à la langue». Elle observe bien que «la séparation de plus en plus grande entre lieu de travail et domicile, le perte de signification du centre-bourg et la valorisation d'autres lieux dotés de superstructures administratives et commerciales importantes accroissent la nécessité de communication plus large». Elle suppose dès lors que l'évolution des réseaux ira bien, en matière de langue, vers la substitution, et non vers la «normalisation» (dans le sens catalan du terme).

La seule inconnue lui paraît être le rôle que joueront à l'avenir ceux qui étaient enfants au moment de l'enquête. Mais son hypothèse d'une future revalorisation de la langue n'est fondée que sur un espoir, dont les données ne sont guère étayées. Si, par ailleurs, les réseaux doivent évoluer à l'avenir comme elle le pressent, elle n'explicite pas non plus quelle pourrait être l'incidence – sur le fonctionnement de ces réseaux précisément – du «changement immédiat et radical dans la politique linguistique de la France» qu'elle revendique pourtant fortement.

Il est utile que le travail d'Eva Vetter ait été traduit en français et ainsi mis à la disposition de tous ceux, bretonnants ou non, qui s'intéressent ici à la question linguistique. Il est cependant regrettable qu'il n'ait pas bénéficié d'une mise à jour : au cours des années 1990, bien des articles, des colloques, des mémoires et des thèses ont beaucoup fait progresser la recherche en sociolinguistique sur la langue bretonne, dont on aurait apprécié qu'il ait été tenu compte dans la nouvelle édition. Il aurait été ainsi intéressant qu'Eva Vetter confronte sa problématique aux nouveaux développements théoriques présentés depuis 1994 par J. Le Dû et Y. Le Berre concernant par exemple les registres paritaire et disparitaire de la parole. Un autre petit exemple : il est désormais établi que ce ne sont pas cent dix ecclésiastiques qui, dans le seul Finistère, ont été suspendus de traitement par Émile Combes en 1902 pour «usage abusif du breton», mais un total de cent vingt-sept, dans les trois évêchés de Basse-Bretagne. L'auteur n'a pas non plus toujours contrôlé ses sources : après d'autres, elle attribue ainsi «au groupe Kendalc'h» l'enquête effectuée en 1928 (et non pas d'ailleurs en 1929) par R. Hemon, alors que Kendalc'h n'a été fondée qu'en 1950.

On notera enfin que le texte français est souvent agaçant : fautes de frappe, fautes d'accord, fautes d'orthographe sont multiples. Sans compter sans doute quelques erreurs de rédaction ou... de traduction : en 1902, la rémunération du clergé ne dépendait évidemment pas du «budget de la culture» (comme il est écrit page 123), mais du budget... des cultes.

Les références de l'édition en allemand sont les suivantes : E. Vetter, *Nicht mehr Bretonisch ? Sprachkonflikt in der ländlichen Bretagne*, Frankfurt-am-Main, Lang, 1997, 195 p., ill.

Fañch Broudic

Françoise MORVAN. *François-Marie Luzel. Enquête sur une expérience de collectage folklorique en Bretagne au XIXe siècle.* Rennes, Terre de Brume-Presses universitaires de Rennes, 1999, 23 x 14 cm, 332 p., ill. (Collection Biographie).

F.-M. Luzel est un personnage-clé du XIXe siècle en Basse-Bretagne : à un moment où (presque) tout le monde ne s'exprimait qu'en breton dans cette région, c'est lui qui a collecté l'essentiel du patrimoine de la littérature populaire bretonne, aussi bien dans le domaine du conte que dans ceux du théâtre ou de la chanson. Il estimait «avoir fait pour la Bretagne ce que les frères Grimm ont fait pour l'Allemagne». Son œuvre, «d'une ampleur peu commune», était non seulement laissée à l'abandon et quasiment introuvable en librairie, mais surtout en bonne partie inédite : sur les quatre cents contes qu'il avait recueillis, la moitié seulement avait été publiée.

Les éditions Terre de Brume et les Presses universitaires de Rennes ont entrepris une édition complète des œuvres de Luzel, avec l'aide du Centre national du livre. Cette initiative a été classée parmi les grands projets éditoriaux. Les textes sont établis et présentés par Françoise Morvan. Le projet suit bien son cours, quatorze volumes sur vingt-cinq ayant été publiés à ce jour : contes retrouvés, contes populaires, contes inédits, correspondances, notes de voyage... Cette édition se fait cependant dans un contexte tendu, puisqu'un autre éditeur – An Here – a entrepris simultanément une édition différente et concurrente des œuvres de Luzel, sous le titre de *Contes traditionnels de Bretagne*, avec une préface de Per Denez.

Françoise Morvan a cependant rassemblé sur Luzel un grand nombre de documents qui lui permettent de publier la première biographie qui lui soit consacrée. Certes, l'abbé Batany avait consacré sa thèse au collecteur des *Gwerziou* et *Soniou Breiz-Izel* ; mais ce travail est désormais daté.

Françoise Morvan a découvert, dit-elle, un personnage bien éloigné de l'image qu'on donnait de lui : «Au lieu du folkloriste un peu terne, elle a vu apparaître un homme distrait, drôle et sympathique, un paysan du Trégor bien plus qu'un homme enfermé dans la rigueur de ses collectes scientifiques, un homme sensible...» Cette biographie est passionnante. Non qu'il se soit passé des choses extraordinaires dans la vie de Luzel. Mais la démarche et l'itinéraire de cet homme, né à Plouaret en 1821, de six ans plus jeune que La Villemarqué (et qui mourut la même année que lui, en 1895), sont originales et croisent toutes les problématiques du XIXe siècle.

Luzel, à chaque fois, fait des choix différents de ceux de son prédécesseur. Il est républicain, alors que l'auteur du *Barzaz-Breiz* est légitimiste. Son travail de collectage se veut scientifique, alors que La Villemarqué avait réécrit le texte des chansons qu'il avait collectées. Il aime la langue bretonne, mais ne rejette pas le français. Son travail de collecteur le passionne, mais il est précaire et dépend des bourses de recherche que peut lui obtenir Renan.

Le livre de Françoise Morvan n'élude pas les polémiques, ni celles du XIXe, ni celles du XXe siècle. De son vivant, Luzel s'inscrit certes dans le prolongement, mais aussi en opposition au «Barzaz-Breiz», et son œuvre peut d'une certaine manière être considérée comme la contestation de celle de La Villemarqué et de ses disciples : Françoise Morvan relate bien sûr la querelle entre les deux folkloristes. Elle-même s'est opposée à son ancien directeur de thèse, jusque dans le cadre de procédures judiciaires, et sur des problèmes d'édition ou d'orthographe et sur diverses questions d'ordre épistémologique, elle a le sentiment de se retrouver aussi – comme Luzel, écrit-elle ! – en «position de dissidence».

Cette double confrontation se révèle productive en tout cas, et le livre de Fran-

çoise Morvan, même s'il peut apparaître au profane comme une forme de règlement de comptes, est rempli de questionnements :

– sur l'écriture biographique tout d'abord, puisqu'il ne se contente pas d'établir la conjonction des faits et s'écarte évidemment de la tradition romancée de la biographie ;

– sur les rapports entre langues bretonne et française, entre l'oral et l'écrit, entre collectage et édition, entre archives et publication...

– sur les choix que doivent opérer constamment tous ceux qui s'intéressent à la langue bretonne en matière d'écriture, de purisme, de projet littéraire, etc.

– sur les problèmes politiques ou idéologiques que pose le nationalisme en Bretagne.

Françoise Morvan est souvent concernée par les polémiques bretonnes de la fin du XXe siècle. Ce n'est pas une raison pour ignorer sa biographie de Luzel, et si elle suscite des réactions, après tout, tant mieux. Bien que parfois diffus, mais d'une belle écriture et minutieusement documenté, le livre apparaît incontournable pour quiconque s'intéresse à la littérature populaire bretonne et aux débats qui, hier, ont divisé l'intelligentsia bretonne et qui l'agitent toujours aujourd'hui. C'est une importante contribution à l'histoire littéraire et scientifique de notre région.

Fañch Broudic

Paolig COMBOT. *Jean Conan, aventurier et écrivain breton. Skol Vreizh*, n° 43, 1999, 83 p., ill.

Ce numéro de la revue *Skol Vreizh* présente une première approche de la vie et de l'œuvre du singulier personnage que fut Jean Conan (1765-1834). Jean Conan – dont les «Aventurio» ont été mis en scène par la troupe Ar Vro Bagan – est un personnage extraordinaire : Breton et soldat républicain, libre penseur, il se révolte contre l'Autorité, qu'elle soit civile, religieuse ou militaire. Formé par les moines de l'abbaye de Beauport, sa vie aventureuse le conduit à faire la campagne de Terre-Neuve où il fait naufrage et découvre les Indiens. De 1792 à 1800, il participe à l'armée du Rhin et aux campagnes militaires contre les chouans, avant de revenir à la vie civile comme tisserand et... écrivain de langue bretonne.

Cette publication a été réalisée à partir de la thèse de doctorat soutenue par P. Combot en 1997. Analysant les cinq œuvres (trente mille vers en tout) qui ont été conservés de J. Conan, il met en évidence un certain nombre de données pas toujours bien connues jusqu'à présent :

– en Bretagne, des gens du peuple pouvaient lire et écrire bien avant l'école de Jules Ferry ;

– il y existait une véritable culture populaire, orale et théâtrale ;

– certains avaient aussi acquis une culture littéraire française, fondée sur l'écrit ;

– Jean Conan, authentique écrivain populaire, a réussi la synthèse de ces différentes influences.

P. Combot souligne combien Jean Conan «doit faire partie de notre mémoire individuelle et collective». Son ouvrage, bien illustré, se termine par la proposition d'un «circuit Jean Conan» dans le Trégor.

Fañch Broudic

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et excursions (année 1999)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 30 JANVIER 1999

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

I. Assemblée générale

Rapport d'activité de l'année 1998. – Le président présente le rapport d'activité de la Société au cours de l'année 1998. La liste des membres arrêtée au 31 décembre s'élève à 1 672 membres, soit 1 547 personnes physiques et 125 personnes morales (sociétés correspondantes, etc.). Soixante-six adhésions ont été enregistrées, marquant ainsi une légère remontée par rapport aux années précédentes. Le décès de dix-huit membres nous a été signalé, parmi lesquels celui, tout récent, de Pierre Flatrès, ancien professeur de géographie à la Sorbonne.

Les séances d'études se sont tenues régulièrement à Quimper et à Brest. De plus, quatre excursions ont eu lieu dans le nord du Léon, en haute Cornouaille, dans le Trégor et dans le Morbihan. La Société a participé aux activités de l'Institut culturel de Bretagne et de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne (notamment lors de son congrès du mois de septembre à Ancenis).

Les travaux scientifiques ont été présentés en séance par Mlle Joëlle Quaghebeur et par MM. Jean Le Tallec, Louis Élégoët, Yann Celton, Guy Leclerc et Alain Boulaire. Deux ouvrages ont été publiés au cours de l'année par la Société : le tome CXXVI du *Bulletin* annuel (année 1997), volume de 552 pages illustré de 186 photographies et cartes, auquel ont collaboré une cinquantaine d'auteurs ; les Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h, vice-président honoraire de la Société, et intitulés *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire*, volume de 552 pages rassemblant quarante-cinq contributions.

Le conseil d'administration s'est réuni à Châteaulin pour mettre sur pied le programme de l'année 1999 et pour organiser l'élection en vue du renouvellement, en janvier 1999, du conseil d'administration. Le fonctionnement de la Société a été assuré grâce au travail rigoureux d'Anne Brignaudy, secrétaire générale, d'Annie Boucher, de Serge Duigou,

d'Hervé Glorennec et de Philippe de Kermadec.

Le prix de la Société, décerné à un étudiant pour une thèse ou un mémoire particulièrement remarquable, a été attribué en avril à Mlle Audrey Nourry pour un mémoire de maîtrise sur *Les manoirs des XVe et XVIe siècles au cœur du Léon.*

Rapport financier. – M. Serge Duigou, trésorier, présente et commente le rapport financier. Les recettes s'élèvent à 388 551 francs, les dépenses à 466 938 francs. Le déficit de 78 387 francs est en grande partie dû à l'achat imprévu d'un nouvel ordinateur, d'une part, et des dépenses – non encore récupérées – occasionnées par la publication des Mélanges offerts au chanoine Le Floc'h.

Le rapport d'activité et le rapport financier, soumis au vote de l'assemblée, sont adoptés à l'unanimité. Le président et le trésorier remercient l'assemblée du soutien ainsi apporté aux responsables de la Société.

Élections au conseil d'administration. – Pendant la réunion s'achève le vote pour le renouvellement du conseil d'administration de la Société et commence, dans les locaux de la rue de la Providence, le dépouillement des bulletins. Les résultats ne pouvant être connus avant la fin de la séance, ils seront proclamés lors de la prochaine réunion.

II. Séance ordinaire

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Dix-neuf nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Jacques ANNIC, retraités, de Quimperlé, présentés par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec ;

– M. Yann CELTON, bibliothécaire de l'évêché, de Quimper, présenté par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– Mme Claudine COHEN, correctrice et secrétaire de rédaction, de Concarneau, présentée par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Alain FORTIN, médecin, de Plouvien, présentés par MM. Michel Le Goffic et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Louis GRALL, retraités, de Plonévez-du-Faou, présentés par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme André GUIVARCH, employés de bureau, de Quimper, présentés par Mme Claudine Coicaud et M. Tanguy Daniel ;

– Mme Annette LECLERC, chercheur à l'INSERM, de Paris, présentée par MM. Maurice Brunet et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Jean-Michel LE GARS, retraités, de Quimper, présentés par Mlle Annie Boucher et M. Le Bihan ;

– M. Michel LE LOUET, retraité, de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

– Mme Aimée NICOLAS, retraitée de l'Éducation nationale, de Douarnenez, présentée par Mlle Annie Boucher et Mme Rault ;

– M. et Mme Fañch POSTIC, ingénieur d'étude au C.N.R.S., de Mellac, présenté par MM. Bernard Tanguy et Tanguy Daniel ;

– Mlle Catherine ROYER, magistrat (E.R.), de Quimper, présentée par M. et Mme Tanguy Daniel.

Bibiographie. – Le président présente ouvrages et revues publiés récemment : de Jean Mornand, *Préhistoire et protohistoire de la presqu'île de Crozon* (t. I, Lanvéoc et Crozon) contenant un inventaire des mégalithes, très utile pour la recherche et la protection ; de Jean-Claude Le Goff, *Histoire de l'île de Sieck des origines à nos jours* ; sous la direction de Jacques Charpy, le *Cartulaire de*

Redon, publication en fac-similé de l'original conservé à l'archevêché de Rennes, avec une triple introduction par André Chédeville, Hubert Guillotel et Bernard Tanguy, mais sans transcription et sans traduction.

Parmi les revues, le n° 180 (octobre 1998) des *Cahiers de l'Iroise*, intitulé «Raconte-moi l'Iroise», le *Bulletin de liaison des Amis de l'abbaye de Saint-Mathieu* (janvier 1999), contenant le compte rendu des activités de l'année écoulée ; le n° 7 (hiver 1998) de la revue *Ar Banniel*, consacrée à la vexillologie.

Congrès et expositions. – Le président rappelle que le 124e congrès national des sociétés historiques et scientifiques aura lieu à Nantes du 19 au 26 avril prochain, sur le thème «Le milieu littoral et les estuaires». Des formulaires d'inscription sont à la disposition des membres de la Société.

Deux expositions nous ont été recommandées : l'une à Locronan (musée de l'Affiche en Bretagne), du 30 janvier au 28 février, présentant des œuvres du peintre brestois Paul Bloas ; l'autre à Morlaix (musée des Jacobins), du 6 février au 29 mars, intitulée «La peinture n'est pas un genre» et consacrée à des peintres contemporains.

Fouilles archéologiques. – Le président évoque les fouilles menées au mois de décembre 1998 sur le site du futur gymnase du collège La Tour-d'Auvergne, en haut de la rue Élie-Fréron, à Quimper : des vestiges de la fin du Moyen Âge y ont été mis au jour.

Il fait connaître aussi l'action de certaines associations pour la sauvegarde du patrimoine archéologique menacé : ainsi à Ruffiac (Morbihan), le Cercle d'histoire et d'archéologie, présidé par M. René Lepallec, s'est mobilisé pour éviter l'enfouissement des vestiges d'un temple heptagonal gallo-romain, solution «qui n'est pas de nature à faire prendre prendre conscience aux gens de l'importance de leur patrimoine et même de son existence».

Une victime de la Terreur : Aimé Aléno de Saint-Alouarn. – M. Tugdual de Kerros, de Combrit, fait ensuite une communication sur la courte et tragique existence de l'un des membres de sa famille au temps de la Révolution.

Né en 1765 à Quimper, orphelin de père à l'âge de sept ans, Aimé de Saint-Alouarn entre dans le corps des gardes de la marine, mais ne fait pas une grande carrière d'officier puisqu'il démissionne en 1788. En 1786, il s'était marié à Marie-Joséphine de Kerret dont il eut deux filles. En 1789, alors que ses deux frères ont émigré, il reste dans le district de Quimper où il se cache sous le pseudonyme de N. E. Anenot, marchand de bœufs à Quimper. En 1792, il va s'installer à Paris et assiste à la journée du 10-Août, puis regagne Quimper. Arrêté une première fois en fin septembre 1792, lors de la petite Terreur qui suivit la chute de la royauté, il est emprisonné quelques mois à Quimper. Arrêté de nouveau le 1er mars 1794, il est cette fois transféré à la Conciergerie à Paris avec un groupe d'autres prévenus. Son accusateur est Fouquier-Tinville lui-même. Jugé comme étant «un de ces lâches assassins du 10-Août que la fuite a dérobé à la vengeance nationale après la victoire du peuple», convaincu «d'avoir sous prétexte d'un commerce de bœufs parcouru différents départements pour y commettre des manœuvres avec les contre-révolutionnaires», il est condamné à mort et exécuté le 19 juillet 1794, à l'âge de 28 ans.

À Quimper, sa femme et ses deux filles, d'abord arrêtées, sont relâchées et ne sont plus inquiétées. En 1803, la veuve épouse son beau-frère Hippolyte, et ils ont une fille en 1804. L'autre frère, Hyacinthe, a bien un fils en 1803, mais il entre dans la Compagnie de Jésus et meurt en 1893 : avec lui s'éteint le nom des Saint-Alouarn.

Le secrétaire de séance, Daniel Collet — Le président, Tanguy Daniel

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1999

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé sans observations.

Résultat des élections. – Le président porte à la connaissance des membres présents les résultats des élections du conseil d'administration et du bureau.

Le conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale du 30 janvier 1999 est composé de vingt-quatre membres : (par ordre alphabétique) Mlle Annie Boucher, M. Alain Boulaire, Mlle Anne Brignaudy, Mme Marie-Joseph Castel, MM. Yves-Pascal Castel, Yann Celton, Daniel Collet, Mme Mad Danguy des Déserts, MM. Tanguy Daniel, Philippe de Kermadec, Serge Duigou, Patrick Galliou, Hervé Glorennec, Mme Dany Guillou, M. Patrick Kernévez, Mme Annick Le Douget, MM. Michel Le Goffic, Philippe Le Stum, Guy Leclerc, Bernard Monot, Josick Peuziat, Fañch Postic, Mlle Joëlle Quaghebeur, M. Bernard Tanguy.

Le nouveau conseil s'est réuni le 6 février 1999 à Châteaulin pour désigner le nouveau bureau. Ont été élus président : M. Tanguy Daniel ; vice-présidents : MM. Yann Celton, Daniel Collet, Hervé Glorennec, Guy Leclerc, Bernard Tanguy ; secrétaire générale : Mlle Anne Brignaudy ; secrétaires : Mlle Annie Boucher, Mme Mad Danguy des Déserts, M. Patrick Kernévez, Mme Annick Le Douget ; trésorier : M. Serge Duigou ; trésorier adjoint : M. Michel Le Goffic.

M. l'abbé Yves-Pascal Castel ne s'étant pas représenté, a été proclamé à l'unanimité vice-président honoraire. M. Tanguy Daniel, qui avait souhaité être déchargé de son mandat de président, a accepté de voir prolonger jusqu'au prochain conseil d'administration ses fonctions qu'il transmettra alors à M. Bernard Tanguy, choisi par le conseil pour lui succéder.

Adhésions. – Quatorze nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Paul CORNEC, cadre, d'Audierne, présenté par MM. Roger Gargadennec et Amédée Guiard ;

– Mlle Odette FRANÇOIS, infirmière (E.R.), de Plogoff, présentée par MM. Eugène Donnart et Eugène Perrot ;

– M. Jacques LE COZ, enseignant (E.R.), de Brest, présenté par MM. Tanguy Daniel et Patrick Galliou ;

– M. Jean-Paul LE LAY, responsable de service, de Douarnenez, présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

– Mlle Georgette L'HELGOUALC'H, de Quimper, présentée par M. Claude Le Roux et Mlle Annie Boucher ;

– Mme Marie-Renée MORIN, institutrice honoraire, de Brest, présentée par Mme Anne Le Meur et M. Tanguy Daniel ;

– Mlle Katell NÉDELLEC, étudiante, de Brest, présentée par Mme Yvonne Kerisit et M. Patrick Galliou ;

– Mlle Françoise QUÉINEC, secrétaire administratif, de Quimper, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– M. Guy QUESTEL, de Quimper, présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Maurice ROUX, retraités, de La Forêt-Fouesnant, présentés par MM. Pierre du Penhoat et Hervé Glorennec ;

– Mme Anne VUILLEMIN, retraitée, de Douarnenez, présentée par M. Claude Leroux et Mlle Annie Boucher ;

– La Maison du patrimoine et le musée d'histoire locale de Saint-Renan ;

– Le pôle universitaire Pierre-Jakez Hélias de Quimper.

Nécrologie. – Le président rend hommage à la mémoire de Mme Antoinette Caraës, de Ploudalmézeau, qui est décédée le 27 décembre 1998. Aux côtés de son époux, le docteur Jean Caraës (qui fut membre de la Société archéologique de 1921 jusqu'à sa mort en 1978), puis seule ensuite (elle prit la suite de son mari à la Société archéologique), elle a fait des recherches sur l'histoire locale de Ploudalmézeau, publiées dans le bulletin paroissial ; c'est elle aussi qui a répertorié les croix de sa commune pour *l'Atlas des croix et calvaires* d'Yves-Pascal Castel, publié en 1980 ; c'est elle encore qui a défendu le patrimoine construit du bas Léon : l'hospice de Plourin, l'ermitage de saint Hervé... Le président adresse les condoléances de la Société à son fils Hervé, recteur de Roscoff, et membre aussi de la Société archéologique.

Colloques. – Deux colloques sont annoncés au mois de mars : du 18 au 20 mars, à la faculté Victor-Segalen, à Brest, un colloque organisé par le C.R.B.C. et ayant pour thème «Violence et société en Bretagne et dans les pays celtiques» ; le 27 mars, à l'École nationale supérieure agronomique de Rennes, un colloque organisé par l'Association bretonne sur le thème «Quelle Bretagne demain ?» Les membres de la Société archéologique qui voudraient y participer sont invités à s'inscrire sans délai.

Protection du patrimoine. – En 1998, ont été classés parmi les monuments historiques le théâtre municipal de Morlaix et l'immeuble situé 2, rue Armand-Rousseau, à Roscoff.

M. Hubert Michéa, membre de notre Société et président de l'Association des amis du musée de la Marine, à Paris, nous fait savoir que des travaux vont être entrepris au palais de Chaillot et qu'à cette occasion sera effectuée une redistribution des collections vers les établissements des ports, dont celui de Brest.

En ce qui concerne la protection des vestiges archéologiques gallo-romains, M. Roger Guenver nous a fait part de ses craintes au sujet de l'aqueduc de Carhaix, dont cinq sections sont menacées par des projets de rectification du tracé de la route nationale 164 entre Le Moustoir et La Pie. Malgré ses multiples interventions auprès de la Conservation régionale de l'archéologie, il ne semble pas que ces destructions seront évitées.

En revanche, à Douarnenez, les cuves à *garum* des Plomarc'h sont en cours de consolidation et pourront être présentées au public.

Bibliographie. – Le président présente le petit ouvrage, publié récemment dans la collection Les Universels Gisserot, de M. Yves Coativy : *La Bretagne ducale. La fin du Moyen Âge*. L'auteur, chargé de cours à l'université de Bretagne occidentale et collaborateur de notre *Bulletin*, est très au fait des dernières recherches sur la période médiévale et en donne, en 128 pages denses, un excellent résumé. On regrettera d'autant plus que la présentation typographique ne soit pas des plus soignées (ce qui est malheureusement fréquent dans cette collection).

Visite du quartier Saint-Mathieu. – À l'initiative d'Hervé Glorennec, vice-président, les membres de la Société assistant à la séance se rendent place Terre-au-Duc pour une visite du quartier Saint-Mathieu et se scindent en deux groupes qui, alternativement, arpentent la rue Saint-Mathieu et les allées du cimetière Saint-Marc.

Sous un soleil éclatant, Hervé Glorennec donne des explications historiques sur la place Terre-au-Duc, les hôtels particuliers de la rue et de la place Saint-Mathieu, les venelles de la Gaze et du Pain-Cuit, l'église Saint-Mathieu

et l'ancien couvent des ursulines. De son côté, Anaïk Lhopiteau fait visiter le cimetière Saint-Marc, créé en 1788, et où se trouvent, entre autres, les tombes de l'évêque Yves-Marie Audrein, des frères Hémon, de la famille de Silguy, d'Alfred Beau, d'Alexandre Massé, d'Urbain Couchouren, des Le Bail, de Louis Le Guennec, etc. C'est l'occasion d'évoquer, devant chaque tombe, un pan de l'histoire quimpéroise.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 20 MARS 1999

Paris

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Une séance exceptionnelle, organisée par le docteur Robert Leclercq, se tient à Paris, dans les locaux de la Fondation Taylor, à l'intention des membres de la Société archéologique du Finistère résidant à Paris et en Île-de-France. Une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation.

Le président, après les remerciements d'usage, brosse un rapide aperçu de la vie et des activités de la Société dans les mois passés, puis donne la parole au docteur Robert Leclercq qui, au cours de ses recherches sur le voyage de Mérimée en Bretagne en 1835, a rencontré un personnage fort controversé dans l'historiographie bretonne, Auguste Romieu.

Auguste Romieu, un sous-préfet antibreton ? – Auguste Romieu, né le 16 octobre 1800 à Paris, fut nommé conservateur des antiquités du Morbihan le 20 novembre 1828 puis sous-préfet de Quimperlé le 7 août 1830. En raison de son caractère fantaisiste, de ses plaisanteries rapportées par les journaux de l'époque (en particulier, par le *Charivari*), en raison aussi de son *Code gourmand, manuel complet de la gastronomie...* et de ses écrits théâtraux, il était un personnage connu. Romieu ne fit à Quimperlé qu'une brève carrière puisqu'il fut muté à la sous-préfecture de Louhans en août 1832. Il n'y séjourna qu'un an et fut nommé, le 14 mai 1833, préfet de la Dordogne, département dans lequel il recueillit de nombreux témoignages de satisfaction au point que plusieurs municipalités, dont celle de Sarlat, donnèrent son nom à une rue ou à un pont.

Il n'en avait pas été tout à fait de même à Quimperlé où il avait succédé au père de Théodore Hersart de La Villemarqué et au beau-frère de ce dernier. Représentant d'un pouvoir peu apprécié par les légitimistes, poursuivi par une fâcheuse réputation, il s'était heurté à des personnalités locales, en particulier au maire, au clergé, à la Société d'agriculture, ce dont témoignent les documents des Archives départementales et des Archives nationales.

Il n'en demeure pas moins qu'il contribua par ses articles parus dans la prestigieuse *Revue de Paris* (et dont le premier fut publié

par le *Lycée armoricain*) à faire connaître la basse Bretagne, à l'énergie et au génie de laquelle il sut rendre hommage. Luzel a salué ses propos sur Mathurin, le bombardiste de Quimperlé, ainsi que l'art qu'il eut de rapporter «maintes choses justement et finement observées». Ses aperçus sur le développement économique de la Bretagne sont à son honneur.

Malheureusement – et il n'est pas le seul – il a trop souligné la rudesse des mœurs du paysan breton et la nécessité de développer la diffusion de la langue française jusqu'au point d'employer la détestable expression d'«une sorte de régime colonial» à appliquer à la Bretagne, tant il a été frappé par le retard apparent du monde paysan, contrastant avec les hautes potentialités de cette province encore lointaine. L'expression «régime colonial», le souhait de voir le clergé diffuser la langue française aux dépens du breton par la voie du catéchisme et par l'obligation d'apprendre le français pour accéder à la communion, ne lui sont toujours pas pardonnés... mais son roman *Le Mousse* [*de Concarneau*] n'en a pas moins été publié tout récemment, en 1995.

Après quelques questions ou remarques des auditeurs, la séance est levée pour quelques minutes. À l'issue de cet intermède, la parole est donnée à Mme Marion Denizot, qui a entrepris une thèse de doctorat sur une Finistérienne, chartiste, haut fonctionnaire au ministère de l'Éducation nationale, historienne, membre de la Société archéologique de 1971 jusqu'à sa mort, en 1989 : Jeanne Laurent.

Jeanne Laurent et la Bretagne. – Née à Cast en 1904, Jeanne Laurent, issue d'une famille paysanne, a fait carrière dans l'Administration après avoir été reçue en 1926 au concours de l'École des chartes. Carrière non pas dans les Archives, mais au ministère de l'Éducation nationale, où, après la Seconde Guerre mondiale, elle s'est illustrée en défendant une politique de décentralisation théâtrale. Chef du bureau de la Musique, des Spectacles et de la Radiodiffusion, elle est à l'origine, dans le domaine culturel, d'une politique d'action publique fondée sur l'attention portée aux aspirations des artistes et aux besoins locaux : c'est elle, par exemple, qui fit nommer Jean Vilar en 1951 à la tête du T.N.P. (Théâtre national populaire).

Bretonne de naissance, son parcours professionnel l'éloigna de ses origines. Tardivement, elle y revint en publiant, en 1972, sa thèse de l'École des chartes, consacrée à la quévaise au XVe siècle, et, en 1974, *Bretagne et Bretons*, ouvrage qui est à la fois un rappel de l'histoire et une réflexion sur l'avenir de la province. Ces publications manifestent ainsi un retour à ses racines particulières, après une vie menée hors de la Bretagne. Mais c'est cet attachement même à la Bretagne qui éclaire la politique de décentralisation théâtrale qu'elle dirigea à Paris.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 27 MARS 1999

Brest

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance du 27 février dernier est lu et adopté sans observations. Le président évoque ensuite la séance parisienne du 20 mars.

Adhésions. – Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme BORNHAUSER, médecin, de Brest, présentés par M. et Mme Danguy des Déserts.

– M. Yves COSMAO, de Quimper, présenté par Mlle Annie Boucher et M. l'abbé Yves-Pascal Castel ;

– Mme Marguerite LARVOR, retraitée, de Poullan-sur-Mer, présentée par Mme Andrée Rault et M. Tanguy Daniel ;

– M. Michel LE CLECH, attaché commercial bancaire, de Quimper, présenté par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec ;

– Mme Marie-Annick LEMOINE, pharmacien, d'Ergué-Gabéric, présentée par Mme Simone Tanguy et M. Serge Duigou ;

– Mme Janine MANANT, psychologue, de Botmeur, présentée par Mmes Odette Goasguen et Fernande Lagadec ;

– M. et Mme André TAFANI, médecin rhumatologue (E.R.), de Brest, présentés par MM. Tanguy Daniel et Jean Hervier.

Bibliographie. – Le président présente les dernières publications reçues par la Société : la thèse d'Annaïg Soulabaille, *Guingamp sous l'Ancien Régime*, éditée par les Presses universitaires de Rennes ; le *Bulletin de l'Association bretonne*, intitulé *Chateaubriand, gentilhomme breton*, et rendant compte du congrès tenu par cette association à Saint-Malo du 25 au 28 juin 1998 ; le tome 105, n° 3, année 1998, des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, qui comporte une intéressante chronique des archives du grand Ouest (pour le Finistère, p. 114-115).

Deux importantes publications sont annoncées en souscription : un volume de Mélanges en l'honneur de Per Denez, intitulé *Breizh ha pobloù Europa, Bretagne et peuples d'Europe*, et l'édition du mémoire de l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de La Tour (1733), sous le titre *La misère dans l'abondance en Bretagne au XVIIIe siècle*, texte établi et commenté par Alain-J. Lemaître, professeur d'histoire moderne à l'université de Haute-Alsace.

Colloque. – L'université de Rennes 2 accueillera, du 15 au 17 septembre 1999, le colloque national de la Société d'histoire religieuse de la France, sur le thème «Un siècle d'histoire du christianisme en France. Bilan historiographique et perspectives». Les membres de la Société archéologique qui le désirent peuvent s'inscrire.

Aux origines de la «révolution agricole» : les usines d'engrais pour l'agriculture dans le Finistère (1920-1980). – Le président donne la parole à M. Pierre Le Dreff pour une communication consacrée au rôle joué dans la «révolution agricole» du XXe siècle par les engrais chimiques. M. Le Dreff a connu cette question «de l'intérieur», puisqu'il a vécu et travaillé de longues années dans une usine – implantée à Brest – de fabrication et de commercialisation de ces engrais. Achetés d'abord par des commerçants grossistes qui les redistribuaient aux agriculteurs, puis par

des coopératives, les engrais chimiques, et notamment le superphosphate, provoquèrent l'essor de la production agricole, encore accru par le fait que nombre de cultivateurs continuèrent à épandre les mêmes quantités d'engrais alors que la concentration de ceux-ci avait plus que doublé. Les usines de Brest et de Landerneau, à cause de leur vétusté, furent rasées en 1968 et 1971 ; une seule fut reconstruite à Brest-Saint-Marc, mais elle dut cesser ses activités de production en 1994. Aujourd'hui, les usines de Rouen et de Basse-Indre ont remplacé celle de Brest où les engrais français ou étrangers arrivent désormais par bateau ou par trains entiers.

Le président,

Tanguy Daniel

SÉANCE DU 24 AVRIL 1999

Quimper

Présidence de M. Hervé Glorennec, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Françoise CHAPALAIN, de Rennes, présentée par Mme Christine Nougaret et M. Daniel Collet ;

– M. Jean-Pierre KEREVEUR, pharmacien, de Pont-Croix, présenté par MM. Roger Gardgadennec et Josick Peuziat ;

– M. et Mme Louis KERHOUANT, de Lesneven, présentés par Mlle Annie Boucher et Mme Marie-Noëlle Le Falher ;

– M. Yvan MORRY, géomètre-topographe, de Landivisiau, présenté par Mme Odile Cessac et M. Alain Cessac ;

– Mlle Françoise PRIME, de Quimper, présentée par Mlle Annie Boucher et Mme de Cadeville.

Bibliographie. – Le président présente les revues reçues récemment par la Société : le n° 181 des *Cahiers de l'Iroise*, daté de janvier 1999, consacré aux «Femmes en Bretagne», et le volume 1999/1 d'*Ethnologie française*, de janvier-mars 1999, contenant deux articles concernant la Bretagne.

Le président annonce aussi la publication récente de trois ouvrages : le *Mémoire de l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de La Tour (1733)*, édité par Alain-J. Lemaître et publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne ; *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours*, publié sous la direction de Philippe Jarnoux et de Christian Bougeard, constituant le n° 10 de la revue *Kreiz* ; *La fabrication du paysage*, n° 11 de la même revue.

Les vestiges médiévaux de la place Laennec à Quimper. – La parole est donnée à M. Jean-Paul Le Bihan, qui a dirigé, de février à mai 1998, une importante fouille archéologique de sauvetage sur le site de la place Laennec, au pied de la cathédrale. L'étude fine des niveaux d'occupation de la fin du Moyen Âge a été conduite sur une surface de 800 m² tandis qu'une surveillance s'exerçait aux abords de

la fouille principale. Près de 2 000 m² d'espace urbain médiéval ont été soumis à l'analyse des archéologues.

D'excellentes conditions de conservation du site ont permis d'accumuler des données de grande importance pour l'histoire de la ville et pour celle des pratiques funéraires au Moyen Âge. En effet, les sols d'esplanade et les allées conduisant aux cathédrales successives n'avaient pas été affectés par les aménagements plus récents de la place. Mieux, ces structures de pierres ou de galets serrés formaient une chape protectrice infranchissable par l'eau, l'air ou les animaux fouisseurs. Ainsi, de vastes et profondes fosses livrèrent des vestiges organiques en excellent état (chaussures et pièces de cuir, ossements d'animaux, arêtes de poissons, crottin de cheval et restes végétaux). Ainsi, de nombreuses pièces de bois (planches de cercueil) fournirent des dates extrêmement précieuses pour l'histoire du site et de la ville.

Les fouilles montrent que les origines de la ville actuelle sont à rechercher vers la fin du Ier millénaire de notre ère, et non dans la continuité d'un hypothétique établissement fortifié du Bas-Empire romain. La filiation directe, *via* la légende de saint Corentin et du roi Gradlon, s'effondre. Il conviendra d'analyser d'une autre manière l'histoire de la fondation de la ville.

Les rues mises au jour suggèrent la trame du cœur urbain à partir du XIe siècle et son plan organisé à partir d'une cathédrale romane aujourd'hui noyée sous les fondations de l'édifice gothique. À la fin du Moyen Âge, un pilori circulaire et un calvaire complètent ce paysage.

Sondages profonds et observations de surface donnent la mesure et l'importance du cimetière médiéval fonctionnant jusqu'à la fin du XIIIe siècle. La conservation exceptionnelle de milliers de coffres en pierre ou en bois, de centaines de cercueils en bois ou d'ensevelissements en linceul, fait de ce site une réserve archéologique privilégiée pour l'étude de l'histoire de la démographie, des pathologies, de la sociologie, des modes d'inhumation d'adultes et d'enfants, dans une ville moyenne de l'Occident médiéval. La fragilité d'un tel trésor scientifique a justifié des mesures particulières de recouvrement et de protection par la Ville de Quimper.

Deux cercueils de très jeunes enfants illustrent parfaitement ces propos. Intégralement conservés avec leur architecture de bois en bâtière, avec les chevilles ou les liens végétaux qui assemblent les planches, ces coffres funéraires de la fin du XIIIe siècle permettent de retrouver très précisément les gestes de l'inhumation. Des pièces de cuir servaient de linceul aux corps des enfants. Il s'agit là d'une découverte exceptionnelle. L'étude du cerveau conservé dans l'une des boîtes crâniennes confirme le décès immédiat à la suite d'une fracture. Très précieuses pour l'étude des rites funéraires médiévaux, ces découvertes spectaculaires pour les chercheurs sont une source de réflexion à propos des méthodes de traitement de tels vestiges pour les chercheurs réunis autour des tombes de Quimper. Après tout, ces deux cercueils, parfaitement conservés, sont, à ce jour, des exemplaires uniques de ce type, et pour cette époque, dans l'Occident médiéval.

Le vice-président,
Hervé Glorennec

EXCURSION DU 30 MAI 1999

de part et d'autre de l'estuaire de l'Élorn

La première sortie de l'année conduit cent vingt membres de la Société archéologique sur les pas de sainte Nonne et de son fils, saint Divy.

L'église de Saint-Divy. – L'abbé Yves-Pascal Castel accueille les participants au pied du principal calvaire, situé à une des entrées du cimetière, comme à Pencran ou à La Roche-Maurice. Le calvaire est daté de 1562 et porte un écusson sur lequel figurent les macles des Rohan. Dans le cimetière s'élève un autre calvaire, daté de 1652, qui se trouvait avant 1966 au lieu-dit Kerdalaës, à la limite de Saint-Divy et de Guipavas.

À l'intérieur de l'église, l'abbé Castel présente les peintures du lambris du chœur réalisées en 1676 par un artiste anonyme et récemment restaurées. Elles représentent six épisodes relatifs à la vie de saint Divy et de sa mère sainte Nonne. Chaque tableau porte en divers endroits des explications en français ou en latin dont l'abbé Castel a fait un relevé complet. On a successivement : le *Songe de Xanthus*, *Saint Patrick appelé en Irlande*, *Xantus et saint Nonne*, *Baptême et Éducation de saint Divy*, *Saint Divy au concile de Brevy*, la *Mort de saint Divy*.

La maîtresse vitre offerte en 1531 par Hervé de La Palue, prieur commendataire de La Forest, représentait à l'origine le *Couronnement de la Vierge*. De nos jours, elle rassemble en désordre divers éléments sauvés lors des restaurations successives, ce qui rend sa lecture un peu difficile. Dans la statuaire abondante, on remarque une statue en pierre polychrome de saint Divy portant chape et mitre, datée de 1533. Sur le fermoir figurent les armoiries de Jean du Menez, sieur de Traonvézec en Irvillac, dont le nom est sculpté sur le socle, et celles de sa femme Anne Buzic.

L'ancien couvent des capucins à Landerneau. – En 1634, Louis XIII autorise l'installation des capucins à Landerneau. Le couvent est fermé à la Révolution et sert tour à tour de lieu de réunion pour diverses élections municipales puis de prison pour les prêtres réfractaires. Par la suite, il abrite un collège avant de servir de bâtiments industriels et de maison privée. Mme Andrée Le Gall-Sanquer fait visiter l'ancien cloître formé de piliers de pierre supportant un toit d'ardoises. La chapelle du couvent, dont une poutre porte la date de 1642, fut longtemps à l'abandon. Elle a été restaurée par M. Édouard Leclerc qui y a réuni une importante collection de statues et de bas-reliefs provenant de diverses régions de France. Les membres de la Société archéologique sont accueillis par M. Édouard Leclerc ; son frère, Guy Leclerc, présente les œuvres les plus remarquables de cette collection. La chapelle, comme le cloître, par leur simplicité architecturale, rappellent l'austérité dont les pères capucins voulaient témoigner.

Église de Dirinon et chapelle sainte Nonne. – Mme Annie Le Men, maire de Dirinon et membre de la Société archéologique du Finistère, accueille les participants. À l'intérieur de l'église, elle commente les peintures des lambris. Si celles du chœur sont consacrées au *Jugement dernier*, celles du transept et de la nef représentent un grand nombre de saints et de saintes. Les peintures de la nef

sont postérieures à 1623, date figurant sur une sablière. Celles du chœur datent de 1715 et sont dues aux peintres François de Launay et Pierre Béchennec. L'abbé Castel présente une partie de l'orfèvrerie de la paroisse qui est exposée dans l'église. La châsse-reliquaire (vers 1450) est une des plus anciennes pièces d'orfèvrerie de Bretagne. Le ciboire en argent doré (1752-1770) et la croix de procession en argent (1778-1780) sont sortis de l'atelier landernéen de Benjamin Febvrier. Les retables de la Trinité et du Rosaire furent commandés en 1724 au sculpteur quimpérois Pierre Fenestre et peints en 1738 par Olivier Grall, sieur de Messyven, peintre et doreur de Landerneau. Ils ont tous les deux été restaurés il y a quelques années.

Dans la chapelle Sainte-Nonne, l'abbé Castel présente le tombeau de sainte Nonne, du XVe siècle, qui a été récemment restauré. Il est en pierre de Kersanton sombre et mesure 2,30 m de long sur 0,96 m de large et une hauteur de 1 m. Sainte Nonne, couchée, tient de ses deux mains un livre fermé sur sa poitrine. Sur les plaques du coffre sont sculptés en relief les apôtres. Dans les écussons, martelés à la Révolution, on devine les armoiries des commanditaires du tombeau, Simon de Kerbringal et Manfuric de Lézuzan.

Avant de quitter Dirinon, Annie Le Men conduit les membre de la Société visiter le camp médiéval de Castel-ar-Roue. Dans le sous-bois, douves et levées de terre permettent de suivre le tracé du camp. Dirinon possède plusieurs camps de cette époque.

Adhésions. – Au cours du déjeuner pris en commun au restaurant *Le Relais du Roual*, à Dirinon, Guy Leclerc, vice-président, propose aux membres présents deux nouvelles demandes d'adhésion :

– Mme Monique DANIGO, de Quimper, présentée par Mlle Annie Boucher et Mme Marie-Pierre Queffélec ;

– Mme Marie-Madeleine JÉGOU, de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), présentée par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec.

Église de Tréflévénez. – La journée se termine à Tréflévénez dont l'église a été récemment restaurée. L'abbé Castel attire l'attention des visiteurs sur la verrière du chevet, du XVIe siècle, qui présente une *Vierge en pâmoison* au pied de la croix. Dans le bas-côté sud, la tombe des Huon de Kerézellec à été remise en évidence.

Le vice-président,
Guy Leclerc

EXCURSION DU 27 JUIN 1999

Leuhan - Coray - Tourc'h

L'église Saint-Théleau à Leuhan. – L'excursion commence à Leuhan, paroisse dont l'existence est mentionnée dès le XIe siècle, sous le nom de *vicaria Luhan*. L'église est dédiée à saint Théleau, saint gallois qui est aussi honoré à Landeleau (église) et à Plogonnec (chapelle). L'édifice a été construit au XVIe siècle, sauf le clocher, daté de 1770. La statuaire est abondante : on y remarque en particulier saint Théleau chevauchant son cerf, une Vierge à l'Enfant, en pierre polychrome (portant l'inscription Notre-Dame de Pitié !), un remarquable groupe de saint Yves entre le riche et le pauvre, et une statue de saint Urlou (ou Gurloës), premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé.

Le calvaire, sur le placître, date de 1569. C'est une œuvre des ateliers de Scaër.

Le château de Kersalaun. – M. Serge Duigou présente ensuite le château de Kersalaun, situé à trois kilomètres au nord-ouest du bourg de Leuhan. À la suite d'un incendie qui ravagea l'édifice au début du XXe siècle, seule subsiste la moitié à peine du château. On peut le regretter, car il avait l'élégance d'une construction Louis XV, aux allures de malouinière à toiture en croupe, agrémentée sur chaque façade sud et nord de cinq lucarnes rondes, et avant-corps en légère saillie également sur les deux façades. Du moins peut-on encore découvrir une belle écurie-orangerie de style Louis XV, curieusement percée sur l'arrière de rangées de boulins formant un colombier original.

Ce château du milieu du XVIIIe siècle a été construit par Jean-François Euzénou de Kersalaun, né au château du Cosquer, en Combrit, en 1714. Il fut conseiller au parlement de Bretagne et, à ce titre, prit une grande part à l' «affaire de Bretagne» qui, en 1764, opposa le parlement à l'administration du duc d'Aiguillon. Impliqué dans le procès de La Chalotais, il fut arrêté en février 1766 et incarcéré au château de Saint-Malo. En octobre 1775, il vit sa terre de Trévalot, en Scaër, érigée en marquisat sous le nom d'Euzénou de Kersalaun. Il mourut au château du Cosquer en 1810 à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Son fils, Jean-Vincent, qui naquit à Kersalaun en 1753, fut, comme son père, conseiller au parlement de Bretagne. Sous Louis XVI, il accepta qu'un haras de la province fût créé à Kersalaun. À la fin du printemps 1795, il participa à l'expédition des chouans sur Pont-de-Buis et fit, dans la nuit du 15 au 16 juin, sur le chemin de la poudrerie, bivouaquer la troupe à Kersalaun. Après la Révolution, il devint maire de Combrit et mourut à Quimper en 1823.

Un inventaire de 1771 détaille le riche mobilier de la demeure, ainsi que sa bibliothèque fournie : huit cents volumes ! La cave n'était pas en reste : une barrique de vin rouge de Bordeaux, une autre de vin rouge «supérieur», cent trente-deux bouteilles d'eau-de-vie, vingt-six de liqueurs, soixante-dix de vin d'Espagne.

En 1872, Kersalaun a été le théâtre d'un fratricide qui fit grand bruit. Il était alors la propriété (depuis 1869) de Mme de Kermel et de ses deux fils célibataires : Olivier, trente et un ans, lieutenant de louveterie de l'arrondissement de Châteaulin et maire de Leuhan, et Ernest, vingt-quatre ans. Les deux frères s'étaient amourachés de la cuisinière du château, Marie Le Clech, vingt ans. Furieux d'être éconduit, jaloux de la préférence qu'il croyait percevoir en faveur du cadet, Olivier assassina son frère dans l'une des salles du château, au matin du 14 avril 1872. Le

9 octobre suivant, Olivier de Kermel fut condamné par les assises du Finistère aux travaux forcés à perpétuité.

La chapelle Saint-Diboan. – Toujours à Leuhan, l'excursion se transporte à la chapelle Saint-Diboan, autrefois dite Notre-Dame de Lorette. Les Euzénou de Kersalaun y avaient leurs prééminences, ainsi que l'atteste la présence de leur blason (*écartelé aux 1 et 4 : d'azur plein ; aux 2 et 3 : d'argent à la feuille de houx de sinople en pal*). Le chœur porte la date de 1720, mais le socle du calvaire, sur le placître, porte celle de 1675. La statuaire vient d'être restaurée : des panneaux expliquent les différentes étapes de cette opération. Saint Diboan (du breton *diaboenia*, «soulager les souffrances» ?) est parfois confondu avec saint Abibon : les deux personnages sont ici distincts. La fontaine qui a été remontée près du chevet de la chapelle avait, dit-on, des vertus thérapeutiques : son eau, mélangée à de la terre, guérissait les abcès des jambes.

L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Coray. – Après le déjeuner pris en commun à Elliant, M. Yves Le Clech, habitant Leuhan mais originaire de Coray, présente l'église paroissiale de Coray. L'édifice, qui vient d'être entièrement restauré, a été reconstruit en 1895 par l'entrepreneur Félix Canivet sur les plans de l'architecte Jules Boyer (sauf l'ancien clocher qui a été conservé et porte les dates de 1705 et 1707). La statuaire est intéressante, avec plusieurs statues du XVIe siècle (saint Pierre [1520], saint Paul, une pietà) et du XVIIe (Sainte Trinité). Un vitrail de Marguerite Huré (1929) représente la *Conversion de Saül.* À l'extérieur, du côté nord, on remarque une pierre cannelée (autel gallo-romain ?), provenant du lieu-dit Lanneurien ; au sud, se trouve le monument aux morts, œuvre du sculpteur René Quillivic qui l'éleva en 1921-1922.

La chapelle de Lochrist. – M. Le Clech présente ensuite la chapelle de Lochrist, dans la vallée de l'Odet, à 3,5 kilomètres au nord-ouest du bourg de Coray, au bord de la voie antique reliant Quimper à Carhaix. L'édifice est en ruines depuis 1932, mais ses murs et le clocher ont été conservés et restaurés avec soin. La date de 1601 figure sur la façade ouest, mais on sait qu'une chapelle existait déjà en ce lieu au XVIe siècle. Sur le placître – aujourd'hui bien entretenu – se tenait jadis une grande foire annuelle

L'église Saint-Cornély de Tourc'h. – M. Jean-François Douguet, historien de la Révolution à Tourc'h, présente l'église paroissiale, édifice fort intéressant. Si le chœur et le transept remontent au XVe siècle, le clocher date de 1726-1727 et la nef de 1843. Outre la statuaire de qualité, on remarque surtout la maîtresse vitre, qui peut être datée du début de la seconde moitié du XVIe siècle, restaurée en 1991 par le maître verrier Jean-Pierre Le Bihan. Il s'agit d'une *Crucifixion* sortie du même atelier (Le Sodec ?) qui produisit les verrières de La Martyre, de La Roche-Maurice, de Saint-Mathieu de Quimper, de Guengat, de Quéménéven, de Gouézec.

Le manoir et le moulin de La Rivière. – L'excursion s'achève par la visite, toujours sous la direction de M. Douguet, du manoir et du moulin de La Rivière. Le manoir, grande bâtisse en pierre de taille, a été possédé par plusieurs familles : La Rivière (dont les armes figurent sur la maîtresse vitre de l'église paroissiale), Landanet (d'Elliant), Guilloroux. Il est aujourd'hui propriété de la famille La Lande de Calan.

Le moulin voisin, qui dépendait de la seigneurie de La Rivière, construit au XVIIe siècle sur les bords de l'Aven, tombé en ruines, a été restauré au XXe siècle. Il conserve deux des quatre meules d'origine, mues par une roue à pirouettes (ou à augets, aujourd'hui en fonte) dont on peut voir le fonctionnement grâce à une grande plaque de verre épais remplaçant le plancher de bois.

Le trésorier, Serge Duigou — Le président, Tanguy Daniel

EXCURSION DU 10 AOÛT 1999

dans le haut pays bigouden

L'église Saint-Boscat à Tréogat. – Récemment restaurée, l'église paroissiale de Tréogat remonte au XIVe siècle comme en témoignent ses arcades et colonnes inspirées de l'école de Pont-Croix ; elle a subi d'importants remaniements au XVe. Elle présente la particularité d'être en partie construite en prasinite (le porche sud et les colonnes notamment), l'une des pierres vertes de la région. La prasinite est également présente sur le calvaire voisin et le mur de l'enclos. Lors des travaux de restauration, une grande pierre tombale de la seigneurie voisine du Minven a été mise au jour.

La chapelle de Languidou à Plovan. – Il ne reste que des ruines de la chapelle Saint-Kido, située au fond de l'étang de Kergalan en Plovan, mais ces ruines sont remarquables. Comme l'indiquent les piliers cantonnés de colonnettes et les bases, qui remontent à la seconde moitié du XIIIe siècle, il s'agit de l'un des édifices les plus harmonieux de l'école de Pont-Croix. La Révolution en récupéra les ardoises et une partie des pierres pour l'édification d'un corps de garde sur le littoral de Plovan. Heureusement, plusieurs arcades ainsi que l'harmonieuse rosace du chevet (du XVe siècle) ont échappé à la destruction.

Le cordon de galets de Plovan. – La nature géologique du cordon de galets de la baie d'Audierne, «an ero vili», est différente des roches vertes ou schistes cristallins des affleurements voisins. Il s'agit en majorité de microgranites, de dolérites dont les roches mères ne sont pas visibles. L'hypothèse, déjà émise au XIXe siècle par le géologue Barrois, d'une origine nordique de ces roches transportées par les glaces flottantes issues des inlandsis, reste valable. N'y trouve-t-on pas des galets de basalte islandais ?

Le cordon comprend une petite proportion de rognons de silex provenant, selon les sondages, d'un affleurement crétacé sous-marin. Dans ce gisement, les hommes du Mésolithique (plus cinq mille ans av. J.-C.) ont puisé le matériau pour fabriquer leurs microlithes dont les ateliers de taille sont nombreux de Plozévet à Tréguennec. Sur le territoire de Plovan, des fouilles archéologiques ont eu lieu dans les années 1970, à Ty-Nancien, Kergalan, Kervouyen, sous la direction de Pierre Gouletquer qui a quadrillé tout le secteur.

Autre curiosité géologique de Plovan : il existe un ancien cordon de galets, témoin d'une période chaude, situé à plus de cent mètres en arrière du rivage et surtout à plus de dix mètres d'altitude. Dans la carrière ouverte dans la butte de Ruvein, on peut observer ces galets sur plusieurs mètres d'épaisseur, englobés dans une matrice argilo-limoneuse jaunâtre. Parfois éclatés, redressés à la verticale, dessinant des festons, ils ont subi depuis le retrait de la mer (environ cent mille ans) les actions périglaciaires lors de la dernière période froide. On peut les raccorder aux anciens niveaux marins visibles dans les falaises du Cap-Sizun et particulièrement à ceux de la grotte de Menez-Dregan, en Plouhinec, où la première occupation humaine, datant de -485 000 ans, repose sur l'un d'eux.

Le manoir de Penquélennec en Peumerit. – Après le déjeuner pris en commun au restaurant *Le Refuge* à Saint-Jean-Trolimon, les excursionnistes ont découvert les extérieurs du manoir de Penquélennec dans la cam-

pagne de Peumerit. Il s'agit d'un «maner bras», ainsi qu'on le nomme dans la région, grande demeure seigneuriale du XVe siècle située au sommet d'une colline. Le manoir était naguère protégé par une double enceinte, aujoud'hui détruite. Le logis, en grand appareil de granit, est percé d'une superbe porte gothique et de fenêtres à meneaux surmontées d'une accolade à crochets.

Après les Penquélennec (Alain de Penquélennec était archidiacre de Cornouaille au début du XVe siècle), la seigneurie passa par héritage aux Bonnezgat, Lézandévez et Le Prestre de Lézonnet, devenus Le Prestre de Châteaugiron. Sous la Révolution, la chapelle abritait des messes clandestines, dites par des prêtres réfractaires du canton de Plogastel-Saint-Germain. Depuis 1741, une même lignée de domaniers, les Voquer, habitait le manoir.

L'église Saint-Annouarn de Peumerit. – L'église paroissiale de Peumerit est un édifice composite qui a maintes fois été remanié depuis le XIVe siècle. Les arcades et colonnes du chœur ont l'élégance et la finesse de l'école de Pont-Croix. Le vitrail classé de la maîtresse vitre, daté de 1539, représente les quatre docteurs d'Occident. La statuaire est nombreuse et de qualité.

On peut s'interroger sur Annouarn, saint totalement obscur. Pour Gaston Conen de Saint-Luc, érudit du début du XXe siècle, le saint patron de Peumerit serait Alor ou Alour, parfois déformé en Allouarn.

Le manoir de Lesmadec en Peumerit. – Sa cour fermée s'ouvre par deux portails opposés. Celui de l'est, voûté en croisée d'ogives, porte un petit colombier (comme au manoir de Kergos, désormais au Guilvinec), ce qui lui confère une originalité et un pittoresque certains. La maison date du XVIe siècle mais la façade a subi un important remaniement au début du XIXe siècle. Sur la façade arrière s'élève un pavillon carré avec escalier droit. Enclos de hauts murs, le potager jouxte les anciens viviers, toujours en eau.

Entre 1675 et 1810, Lesmadec fut la propriété des Le Forestier, famille de magistrats quimpérois et de capitaines de la milice garde-côte de la capitainerie de Pont-Croix. Ce fut par la suite la propriété de deux sénateurs : Théodore Le Hars (aussi maire de Quimper) et Jacques Quéinnec, par ailleurs notaire à Pont-l'Abbé.

La chapelle Saint-Joseph en Peumerit. – Fondation des seigneurs de Penquélennec, le modeste sanctuaire remonte au XVIIe siècle. Il est situé dans un agréable placître ombragé. Son intérêt principal réside dans les peintures murales découvertes au cours de récents travaux de restauration, menés à l'initiative d'une association locale. C'est un décor de style naïf du XVIIe siècle, repris aux XVIIIe et XIXe siècles, qui a valu à l'édifice d'être inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Pierre-Jean Berrou et Serge Duigou

EXCURSION DU 26 SEPTEMBRE 1999

dans les Montagnes Noires

Organisée par M. Bernard Tanguy, avec le concours de M. l'abbé Yves-Pascal Castel et de MM. Patrick Kernévez et Yvan Maligorne, l'excursion dans les Montagnes Noires a conduit les quelque cent vingt participants de la motte féodale de La Roche, en Cléden-Poher (Finistère), à la carrière de Locuon, en Ploërdut (Morbihan), en passant par l'enclos paroissial de Cléden, la chapelle Saint-Nicolas, en Gourin (Morbihan), et la chapelle de la Trinité, en Langonnet (Morbihan).

La motte féodale de La Roche, en Cléden-Poher. – Auteur d'un ouvrage sur *Les fortifications médiévales du Finistère*, M. Patrick Kernévez fait découvrir aux participants la motte féodale de La Roche. Faussement signalée comme tumulus, cette motte est une des plus belles du département. Elle présentait la caractéristique de posséder deux basses-cours alignées et accolées.

Elle se dresse à l'extrémité ouest d'un promontoire, en contrebas du village de La Roche, ancien bourg castral qui s'élevait dans une première basse-cour ceinte par un talus et un fossé, disparus de nos jours. Le retranchement domine l'Aulne d'une quarantaine de mètres, au nord, tandis qu'un petit vallon protège le flanc sud de la seconde basse-cour qui s'étendait entre la motte et le village de La Roche. Placée en position de refuge, la motte profitait d'une double ligne défensive du côté le plus exposé, à l'est : un assaillant devait successivement franchir le fossé et le talus de la basse-cour du village puis ceux de la seconde basse-cour avant d'arriver au pied de la motte elle-même.

Ces défenses ont été malheureusement très altérées à une époque récente, lors du percement d'un chemin et de la construction d'une maison particulière. On n'observe plus que des sections du talus de la seconde basse-cour, en lisière du chemin d'accès. La motte a un diamètre, à la base, de l'ordre d'une quarantaine de mètres et une élévation excédant douze mètres. Son sommet présente une structure bipartite : la partie est, faisant face à la basse-cour, est plus élevée de cinq à six mètres alors qu'à l'ouest, on observe une plate-forme d'une douzaine de mètres de côté. On y distingue toujours des traces de constructions : on en a longtemps extrait des charretées de moellons. La partie haute du tertre pourrait occulter les bases d'une tour de pierre près de laquelle se dressait le logis seigneurial, disposition assez classique aux XIe et XIIe siècles que l'on retrouve notamment à La Roche-Maurice.

M. Hubert Guillotel, le premier, a suggéré que la motte de La Roche serait un château édifié par les vicomtes de Poher au XIe ou au XIIe siècle. Son nom apparaît dans une charte de donation du cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé, rédigée vers 1081-1114. On y apprend que Simon, fils de Cariou, fut mortellement blessé *apud rupem Cletguenn*. La vicomté de Poher fut intégrée au domaine ducal au début du XIIIe siècle.

L'enclos paroissial de Cléden-Poher. – La matinée s'achève par la visite, sous la conduite de l'abbé Castel, de l'enclos paroissial de Cléden, remarquable ensemble architectural qui a fait l'objet, en 1969, d'une analyse détaillée de l'Inventaire général. L'enclos contient, outre l'église, un ossuaire, un calvaire et une croix. Le porche d'accès, qui a la particularité d'être construit au nord, présente une série d'animaux sculptés. L'intérieur se

caractérise par l'inscription latine de dédicace du pilier nord, en 1694, par les peintures du lambris signées Herbault et datées de 1741, et un riche mobilier sculpté, retables de la Pentecôte et du Rosaire et surtout retable du maître-autel riche de ses bas-reliefs. À l'arrière du maître-autel, la série des panneaux représentant les sept sacrements (XVIe-XVIIe siècle) a attiré l'attention, tout comme le huitième de la série dont l'identification demeure assez énigmatique. Un personnage présente un livre, le Livre de la loi (?), à un notable assis sur un fauteuil orné de sphinges.

Cléden, c'est aussi, érigé devant l'ossuaire, le calvaire, daté de 1575, commandé par Gilles de Kerampuil.

La chapelle Saint-Nicolas en Gourin. – L'après-midi devait se poursuivre par la visite de la chapelle Saint-Hervé, en Gourin. Elle ne put se faire, le pardon ayant lieu ce jour-là. Aussi la première halte fut la chapelle Saint-Nicolas située, elle aussi, en Gourin. Aujourd'hui désaffecté, l'édifice révèle le parti haut de l'arcature unique de cinq travées sur le côté nord. Grand baldaquin baroque couronnant le maître-autel, statue de la Madeleine allongée, noyée pudiquement dans les longues mèches ondulées de sa chevelure, fenêtre fleurdelisée du bras nord rappelant l'union de la province au royaume, autant d'éléments qui font de la chapelle isolée dans la campagne une belle étape.

L'église de la Trinité en Langonnet. – L'étape suivante ne l'est pas moins. Ancienne chapelle tréviale de la paroisse de Langonnet, l'église de la Trinité de *Bezver* (ainsi était-elle appelée au XVIe siècle) est un très bel édifice. Construite en pierres de granit de grand et moyen appareil, en forme de croix latine, elle mesure trente mètres de long sur six de large. Sa façade occidentale percée d'une grande baie flamboyante, son chevet polygonal et ses bras de transept en font, avec Cléden, le grand édifice du programme de la journée. Ici, le porche est au sud selon l'usage courant. Charpente apparente, sablières, enfeus à accolades, tout respire l'intervention de commanditaires aristocratiques. On est dans le fief des Bouteville. En témoigne la longue épigraphe gravée sur une table de marbre incrustée dans le mur de l'aile nord, octroyant par une bulle du pape Alexandre VI, en date du 25 septembre 1500, «cinq cents jours de vray pardon» à «tous et chacun vrays catholiques» qui viendront prier aux jours de fête dont est donné le détail.

À trois cents mètres à l'est, se trouve la fontaine de dévotion, dont la pierre centrale de couronnement porte la date de 1696. Au centre d'un enclos circulaire dallé, se dresse, au-dessus d'un bassin polygonal, un édicule ouvert vers l'est par une baie en anse de panier. Au-dessus de la niche intérieure se lit une inscription datée de 1702.

L'église et la carrière de Locuon, en Ploërdut. – La visite du petit bourg de Locuon, ancienne trève de Ploërdut, érigée en succursale en 1853, s'est intéressée successivement à l'église et à une carrière ancienne.

On accède à la première par un petit porche orienté au sud et accoté à un ossuaire. Erigé au XVIe siècle, l'édifice, dédié à saint Yvon, se compose de deux parties un vaisseau principal s'ouvrant au sud, par l'intermédiaire de deux arcades en plein cintre, sur une chapelle. Dans cette dernière sont conservés deux petits autels gallo-romains taillés dans le granite local.

Un escalier monumental conduit à la carrière, située en contrebas de l'édifice et de son cimetière. Doctorant en histoire ancienne, M. Yvan Maligorne, qui se charge d'en faire le commentaire, indique qu'il s'agit d'un groupe complexe d'excavations. Il choisit de s'intéresser à celle située au nord-est de l'église, dont le chevet n'est qu'à onze mètres du front de taille. Cette excavation a, en effet, été préservée du comblement grâce à un aménagement monumental opéré au XVIIe siècle, avec la construction de l'escalier et d'une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-la-Fosse.

Les fronts d'extraction – et il souligne que c'est là le principal intérêt du site – conservent des traces d'exploitation très nettes. Celles-ci attestent l'utilisation d'un outil appelé escoude, employé pour creuser des tranchées verticales tout autour du volume de pierre que l'on désirait extraire ; le bloc était ensuite arraché au substrat rocheux grâce à des coins fichés horizontalement dans la pierre. Ces techniques d'extraction ne sont pas attestées ailleurs dans le Massif armoricain, où la dureté du granite contraint le plus souvent à n'utiliser que les seuls coins. De telles traces sont en revanche fréquemment observées dans les carrières de calcaire ou de grès ouvertes à l'époque romaine.

Ce constat, joint à la grande taille des blocs extraits, dont les empreintes restent visibles sur les fronts de taille, incite à considérer les vestiges conservés comme les témoins d'une exploitation antique du massif de Locuon.

Le vice-président,
Bernard Tanguy

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1999

Quimper

Présidence de M. Bernard Tanguy, vice-président

Adhésions. – Vingt-six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Norbert BERNARD, étudiant, de Landudal, présenté par MM. Louis-Pierre Le Maître et Yves Coativy ;

– Mme Denise BONDIGUEL, médecin (E.R.), de Brest, présentée par Mme Marie-Gabrielle Étienne et Mme Juliette Rozec ;

– M. Jean-Xavier DE COUESSIN, journaliste, de Paris, présenté par MM. Tanguy Daniel et Mary Verrier ;

– M. et Mme DERVIAUX, infographiste indépendant, de Fontenay-sous-Bois, (Val-de-Marne), présentés par MM. Eugène Donnart et Roger Gargadennec ;

– M. et Mme Jean ÉON, retraités, de Logonna-Daoulas, présentés par MM. Pouliquen et Besnard ;

– M. Éric ÉOZENOU, étudiant, de Plouéventer, présenté par MM. Tanguy Daniel et Bernard Tanguy ;

– Mme Chantal GATINEAU, retraitée, de Brest, présentée par M. et Mme Henri Jannès ;

– Mme Jacqueline GRALL, retraitée, de Brest, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– M. Dominique GUILLOU, de Roscoff, présenté par les mêmes ;

– M. François HUGUET, retraité, de Quimper, présenté par MM. Guillaume Henry et Pierre Keraval ;

– Mme Marie-Thérèse JAFFRÈS, retraitée, de Brest, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– M. Alain JAN, médecin, de Morlaix, présenté par Mme Kersébet et M. l'abbé Yves-Pascal Castel ;

– M. et Mme Frank KARG, dirigeant de société, expert judiciaire, de Roscoff, présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

– Mme Marie-Thérèse DE LA FONCHAIS, enseignante (E.R.), de Douarnenez, présentée par MM. Josick Peuziat et Camille Goujon ;

– M. Michel LANGLOIS, de Sanary-sur-Mer (Var), présenté par MM. Maurice Brunet et René Sanquer ;

– M. Pierre LE COGUIEC, retraité, de Quimper, présenté par MM. Guillaume Henry et Pierre Keraval ;

– Mlle Jeanne LE COSSEC, assistante sociale (E.R.), de Pont-l'Abbé, présentée par Mme Anne Le Meur et M. Tanguy Daniel ;

– Mme Suzanne MORIO, retraitée, de Quimper, présentée par Mlle Annie Boucher et Mme Annick Léon ;

– M. François NORMANT, fonctionnaire, de Brest, présenté par Mme Jeanne Mollet et M. Georges Le Gac ;

– Mme Françoise QUÉRAT, retraitée, de Gourlizon, présentée par MM. Michel Le Goffic et Josick Peuziat ;

– Mme Jeanne DE RAUCOURT, de Plourin-lès-Morlaix, présentée par Mlle Annie Boucher et Mme Maryvonne Lantrua ;

– M. Arsène ROHOU, de Kergloff, présenté par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et M. Tanguy Daniel ;

– M. Joseph SALIOU, secrétaire du musée de Saint-Renan (E.R.), de Lanildut, présenté par MM. Jean-Claude Jézéquel et Pierre Le Cann.

Bibliographie. – Le président présente de récentes publications reçues par la Société : parmi les revues, on retiendra pour la Bretagne : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, nos 1 et 2, 1999, le n° 1 rassemblant une douzaine de communications faites lors de trois journées d'échanges qui se sont tenues à Rennes, à l'université de Rennes 2, au cours de l'année 1997-1998, sous le titre *Des animaux et des hommes ? Économie et sociétés rurales en France (XIe-XIXe siècle)* ; *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, avril 1999 (Crimes et châtiments) et n° 183, juillet 1999 (Végétal, animal ou minéral ?) ; les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, contenant les actes du congrès d'Ancenis, portant sur la région d'Ancenis, les associations et la vie associative, la femme en Bretagne ; le *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. CXXXIV, 1999, contenant notamment les actes de la journée de numismatique bretonne, qui s'est déroulée au musée Dobrée, le 30 janvier 1999 ; *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. CII ; *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXV, 1999 ; *Avel Gornog, Histoire, nature et vie en presqu'île de Crozon*, n° 7, juin 1999, consacré à Lanvéoc.

Quelques ouvrages ont été adressés à la Société archéologique : de Patrick Naas, *Histoire rurale des Vénètes d'Armorique (Ve siècle av. J.-C. – IIIe siècle apr. J.-C.)*, publié par le Centre régional d'archéologie d'Alet ; *Nos ancêtres les Gaulois. Aux marges de l'Armorique*, catalogue de l'exposition réalisée par le conseil général de Loire-Atlantique, au musée Dobrée, à Nantes, du 9 mai au 19 septembre 1999, sous la direction de Marie-Hélène Santrot ; *Saint Corentin. Vie et culte*, par Job an Irien, avec le concours de Jean Cormerais et d'Hervé Daniélou, aux éditions Minihy Levenez, à Tréflévénez ; *Le château fort de Trémazan. Architecture, légende, histoire*, monographie rédigée par Jean-Yves Besselièvre, Matthieu Créac'h, Anne-Hélène Kerbiriou et Louis Chauris, publiée par l'association S.O.S. Château de Trémazan ; *Le petit train de Pont-Aven (de Quimperlé à Concarneau)*, par Annick Fleitour, édité par les éditions Ressac, à Quimper.

Le président signale la publication prochaine de trois ouvrages, proposés en souscription jusqu'au 31 décembre 1999 : *Buhez santez Nonn. Vie de sainte Nonne. Mystère breton*, par Yves Le Berre, Bernard Tanguy et Yves-Pascal Castel ; *L'imprimerie Lédan à Morlaix (1805-1880) et ses impressions en langue bretonne*, par Gérard Bailloud ; le *Glossaire cryptologique breton (expressions érotiques, scatologiques, etc.)*, par Émile Ernault (1852-1938).

Journée d'étude et congrès. – Le président annonce la tenue d'une journée d'étude sur l'historiographie bretonne, organisée par l'Institut culturel de Bretagne et la Société polymathique du Morbihan, à Vannes, le 27 novembre 1999. D'autre part, le 125e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, aura lieu à Lille, du 10 au 15 avril 2000, avec pour thème l'Europe.

Le patrimoine de Pont-l'Abbé. – Le président cède la parole à M. Serge Duigou, trésorier de la Société archéologique, qui désire alerter les membres de la Société sur un projet d'urbanisme concernant la ville de Pont-l'Abbé : un jardin séculaire, situé au cœur de la ville, au coin de la place Gambetta, propriété, au début du XIXe siècle, avec la maison attenante, de l'épouse du docteur Laennec, a été acheté par le supermarché voisin en vue d'y implanter un parking. M. Serge Duigou souhaiterait une intervention de la Société auprès des autorités compétentes afin de prévenir cette disparition programmée.

Auguste Romieu, un sous-préfet antibreton ? – La parole est donnée au docteur Robert Leclercq qui entretient l'assistance d'un sujet qu'il a traité à Paris au mois de mars dernier, devant les membres de la Société archéologique résidant dans la région parisienne (cf. *supra* le procès-verbal de la séance du 20 mars 1999).

Le vice-président,
Bernard Tanguy

ANNEXE

Lettre du président de la Société archéologique du Finistère à madame le maire de Pont-l'Abbé.

Madame le Maire,

Depuis 1873, la Société archéologique du Finistère a à cœur et pour vocation de défendre le patrimoine de notre département. C'est pourquoi le projet de destruction du jardin de la maison Laennec à Pont-l'Abbé, au profit d'un parking, ne peut que l'émouvoir.

La ville de Pont-l'Abbé a la chance de posséder en son centre historique un jardin d'un exceptionnel intérêt. Enclos de hauts murs, d'une dimension peu courante dans les centres urbains, il est plusieurs fois centenaire, et a toujours été entretenu et embelli avec un soin jaloux par la famille Verrye et ses descendants. Ses hauts arbres sont une parure pour le quartier de l'hôpital, de la place Gambetta et de la rue Lamartine.

De plus, il était propriété au début du XIXe siècle de l'épouse du docteur Laennec (le médecin y a fait plusieurs séjours). La célébrité de l'inventeur du stéthoscope, l'une des personnalités bretonnes les plus marquantes, confère à ce lieu de mémoire un lustre supplémentaire. Cette maison de 1651, l'une des plus anciennes de la ville, et ce jardin prennent d'autant plus de valeur que la maison natale de Laennec à Quimper n'existe plus.

Certes, pour l'instant, ce jardin est privé, mais, à l'évidence, il a vocation à devenir public. Il constituerait alors un magnifique lieu de détente et de beauté pour la population de Pont-l'Abbé, les touristes, ainsi que pour le personnel et les résidents de l'hôpital (et aussi pour les familles de ces derniers).

Il y a vingt-six ans, vous le savez, un premier projet de destruction avait été contré par le commissaire enquêteur, M. Le Minor, les riverains, des associations de défense du

patrimoine, et, en définitive, le Conseil d'État. Grâce à eux, un élément essentiel du patrimoine de la ville a été sauvegardé. Il serait paradoxal qu'un quart de siècle après, tout soit remis en question. Et que l'on accorde à un commerce privé ce que l'on a refusé à un hôpital !

Pour toutes ces raisons, la Société archéologique du Finistère, reconnue d'utilité publique, forte actuellement de plus de 1 700 membres, vous demande, Madame le Maire, de mettre tout en œuvre pour assurer la sauvegarde définitive du jardin Laennec. Afin de léguer aux générations futures un lieu de beauté et de mémoire, ainsi qu'un patrimoine touristique, qui font honneur à Pont-l'Abbé.

Notre Société vous fait confiance pour que prévale l'intérêt collectif à long terme.

Nous vous prions d'agréer, etc.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1999

Morlaix

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

M. Patrick Jourdan, conservateur du musée des Jacobins, accueille les membres de la Société archéologique, les auditeurs et les intervenants en précisant qu'en plus de la séance habituelle de la Société archéologique, une seconde intervention est prévue pour accompagner la présentation publique du catalogue des collections archéologiques du musée des Jacobins, abondamment illustré par Serge Mentele et dont les différentes périodes sont commentées par des spécialistes : Charles-Tanguy Le Roux pour le Néolithique, Briagel Huet pour l'Épipaléolithique, Michel Le Goffic pour l'âge du bronze, Anne Villard pour l'âge du fer et Patrick Galliou pour la période romaine.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations. Le président fait savoir que, lors de la prochaine assemblée générale du 29 janvier 2000 qui se tiendra à Quimper, son mandat arrivera à échéance et que nouveau président sera M. Bernard Tanguy.

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Jean-Pierre Le Gorgeu, géophysicien, de Brest, présenté par MM. Tanguy Daniel et Bernard Tanguy ;

– Mme Jacqueline Le Meur-Grall, professeur, de La Forêt-Fouesnant, présentée par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec ;

– Mme Suzanne Poquet, enseignante (E.R.), de Brest, présentée par Mme Jacqueline Millet et Mlle Anne Prigent.

Le jardin Laennec à Pont-l'Abbé. – La Société est intervenue auprès de la municipalité de Pont-l'Abbé pour lui dire tout l'intérêt qu'il y a de conserver le jardin clos de murs, ancienne propriété, au début du XIXe siècle, de l'épouse du docteur Laennec, et qu'un projet d'urbanisme prévoit de transformer en parking.

Jacques Cambry et son œuvre. – Le président annonce la réédition prochaine du *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, de Jacques Cambry, avec présentation et notes de Mme Dany Beuzit-Guillou à qui il donne la parole pour la première communication, consacrée à Jacques Cambry et

son œuvre. Né en 1749 à Lorient où son père exerçait la profession d'ingénieur naval, Cambry apprend le grec et le latin, mais son enfance et l'endroit où il fait ses études demeurent conjecturaux. Il est considéré comme un précurseur du romantisme. Après avoir effectué un voyage de Nantes à Saint-Domingue, il devient précepteur dans une grande famille lorientaise et commence à publier des ouvrages qui révèlent ses multiples centres d'intérêt : *Essai sur la vie et les tableaux du Poussin* (1783), *Traces du magnétisme* (1784), *Contes et proverbes suivis de notices sur les troubadours* (1784), *Observations sur la Compagnie des Indes* (1787).

En 1788, il visite la Suisse et l'Italie, puis il devient successivement franc-maçon, assesseur juge de paix, procureur de la commune de Lorient, président du district de Quimperlé, président du directoire du Finistère. En 1797, il se marie avec une riche veuve qui n'est autre que la mère de l'enfant dont il fut précepteur. C'est à cette époque qu'il publie le *Voyage dans le Finistère*. Après un rapport sur les sépultures, dans lequel il préconise l'incinération, il est nommé préfet de l'Oise en 1800 et devient l'un des fondateurs et le premier président de l'Académie celtique en 1805. Deux ans plus tard, il décède à Paris.

Fouilles de sauvetage dans le Trégor finistérien. – Après une courte interruption de séance, le président donne la parole à M. Michel Le Goffic qui commente les dernières fouilles de sauvetage réalisées dans le Trégor finistérien par le service départemental d'Archéologie. Les relations de fouilles et leurs résultats sont présentés à l'assistance avec le support de nombreuses diapositives et de transparents. Les sites présentés sont le cimetière, du Ve siècle av. J.-C., de Kervellec en Morlaix-Ploujean, le souterrain de l'âge du fer de Nerf-Hir et celui de Run-Even, tous deux en Plougasnou. Ces fouilles ont déjà fait l'objet de notices dans le *Bulletin de la Société archéologique* (t. CXXII, 1993, p. 84-86 ; t. CXXVI, 1997, p. 50-52 ; t. CXXVIII, 1999, p. 52-55). La séance est levée à 17 heures 45.

Le président, Tanguy Daniel — Pour le secrétaire, Michel Le Goffic

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1999

Brest

Présidence de M. Guy Leclerc, vice-président

M. Guy Leclerc, après avoir présenté les excuses du président, M. Tanguy Daniel, empêché, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé sans observations.

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Émile BERRE, architecte D.P.L.G., de Douarnenez, présenté par MM. Alain Daniel et Josick Peuziat ;

– M. et Mme Georges LE BER, de Sizun, présentés par Mme Marie-Louise Kersébet et M. l'abbé Yves-Pascal Castel ;

– M. Yvon TALLEC, général (E.R.), de Morlaix, présenté par MM. Tanguy Daniel et Marcel Postic.

Bibliographie. – Le président de séance présente deux ouvrages :

– *Buhez santez Nonn. Mystère breton. Vie de Sainte Nonne*, ouvrage collectif en breton et

français d'Yves Le Berre, Bernard Tanguy et Yves-Pascal Castel, coédité par le C.R.B.C. de Brest et Minihi Levenez. Une illustration abondante, parfois en pleine page, est consacrée en particulier aux peintures du lambris du chœur de l'église paroissiale de Saint-Divy et au tombeau de sainte Nonne à Dirinon. La première partie de l'ouvrage traite du culte (par Bernard Tanguy) et de l'iconographie (par Yves-Pascal Castel) de sainte Nonne et de saint Divi. M. Michel Le Goffic, archéologue départemental, présente la pierre de sainte Nonne et le berceau de pierre de saint Divi à Dirinon. Dans la deuxième partie de l'ouvrage, Yves Le Berre, professeur de breton à l'université de Bretagne occidentale, relate l'histoire du manuscrit breton de la Vie de sainte Nonne redécouvert en 1833 au presbytère de Dirinon. Le texte breton le plus ancien connu (XVIe siècle) de cette Vie est conservé à la Bibliothèque nationale de France ; Yves Le Berre en donne la transcription et une nouvelle traduction française. Ouvrage à la fois savant et attrayant, la Vie de sainte Nonne séduira beaucoup de lecteurs.

– *Les manoirs de Kerfeunteun et leurs légendes*, par René Henry, ouvrage réédité par l'Imprimerie Régionale de Bannalec. Des dessins, des photos couleurs et la reproduction de nombreuses armoiries accompagnent le descriptif et l'histoire de chaque manoir.

Les croix de procession finistériennes. – La parole est donnée à M. l'abbé Yves-Pascal Castel, spécialiste de l'histoire de l'orfèvrerie en Bretagne.

Les croix de procession sont pour les paroisses des objets du culte et, comme pour toutes les autres pièces d'orfèvrerie, une forme de thésaurisation pour les jours difficiles. Ornées de rubans et parées de clochettes, elles portent aux jours de sortie à l'extérieur l'honneur de la paroisse. L'acquisition d'une croix processionnelle envisagée par le recteur et le fabrique doit avoir l'assentiment du général de la paroisse. Pour réduire les frais, on sacrifie quelques pièces d'orfèvrerie en mauvais état. Ainsi, en 1675, le fabrique de l'église de Landivisiau, trève de la paroisse de Plougourvest, passe commande d'une croix processionnelle à Olivier Leroy, orfèvre à Morlaix ; la trève se dessaisit pour l'occasion de deux vieux calices d'argent et de leurs patènes.

L'étude des marchés connus et des poinçons des croix existantes montre la prépondérance de la production morlaisienne sur celle de Quimper et surtout de Brest. L'orateur rappelle que Charles Trocler, orfèvre morlaisien, collabore en 1561, à Rome, avec Ottaviano Galeso, orfèvre italien, à la confection d'un ciboire pour la compagnie de Saint-Yves-des-Bretons. Dans la production morlaisienne du XVIIe siècle domine l'atelier de l'orfèvre Guillaume Dubois, auquel on attribue la croix de Pleyber-Christ, la plus achevée des croix.

L'évolution de la silhouette des croix finistériennes se marque au niveau des nœuds et des fleurons. Le nœud prend une importance croissante pour recevoir les douze apôtres et son évolution aboutit au nœud architecturé à deux étages. Parmi les trente croix d'argent finistériennes, la représentation du Christ sur certaines d'entre elles appartient au grand art, comme c'est le cas pour celle de Plouguerneau. Sur quelques croix, la présence d'anneaux ou de tubes rappelle qu'aux jours de fêtes ou de pardons, les croix de procession étaient ornées de flots de rubans et d'étoffes. Ainsi parées et munis de clochettes, les croix avaient fière allure, ce qui n'empêchait pas leur détérioration tant elles pouvaient être malmenées par les porteurs.

Cette brillante conférence sur les croix de procession finistériennes se termine par la présentation d'une documentation iconographique illustrant l'exposé.

Le vice-président,
Guy Leclerc

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Notices d'archéologie finistérienne (année 1998)

Fig. 1. – Brest, *Traon-Bihan*, haches à douilles du Bronze final 30
Fig. 2. – Clohars-Carnoët, *Minven*, mobilier lithique néolithique 33
Fig. 3. – Kerlaz, *Lanévry*, fibule et sesterce de Faustine la Jeune 35
Fig. 4. – Kerlaz, *forêt de Névet*, monnaie de bronze du IVe siècle apr. J.-C. 35
Fig. 5. – Mahalon, *Rulan*, hache plate en cuivre du Bronze ancien 36
Fig. 6. – Milizac, *Coatévès-Bihan*, cache médiévale et mobilier recueilli 38
Fig. 7. – Milizac, *Bourg*, urne cinéraire 39
Fig. 8. – Ouessant, *Mez-Notariou*, structures de l'âge du bronze 40
Fig. 9. – Ouessant, *Mez-Notariou*, dépôt de coquillages du premier âge du fer 41
Fig. 10. – Pencran, *Kermadec*, fragments de chenets en terre cuite 42
Fig. 11. – Pleuven, *Parcou-Penhoat-Salaun*, haches à douilles du Bronze final 45
Fig. 12. – Pleuven, *Parcou-Penhoat-Saint-Thomas*, haches polies et percuteur sur galet 46
Fig. 13. – Pleuven, *Penhoat-Saint-Thomas*, mobilier en silex du Néolithique final 47
Fig. 14. – Plogonnec, *Lezoudouaré*, localisation de la découverte de la tête en pierre gallo-romaine du Musée départemental breton de Quimper 49
Fig. 15. – Plomelin, *Le Reuniat*, hache d'apparat à tranchant évasé 50
Fig. 16. – Plouarzel, *Keramazé*, hache à douille du Bronze final 52
Fig. 17. – Plougasnou, *Run-Even*, plan et coupe du souterrain 53
Fig. 18. – Plougasnou, *Run-Even*, tessons décorés du second âge du fer 54
Fig. 19. – Plougonvelin, *Lesminily*, traces de construction arasée 56
Fig. 20. – Plougonvelin, *Lesminily* 57
Fig. 21. – Plougonvelin, *Lesminily*, céramique onctueuse 57
Fig. 22. – Pont-l'Abbé (région de), biface en silex 59
Fig. 23. – Quimper, *Parc-ar-Groas* IV, plan général des vestiges 61
Fig. 24. – Quimper, *Parc-ar-Groas* V, urne funéraire 63
Fig. 25. – Quimper, *Kervéguen*, plan général des vestiges 64
Fig. 26. – Quimper, *place Laennec*, vue générale 67
Fig. 27. – Quimper, *place Laennec*, le pilori 67
Fig. 28. – Quimper, *place Laennec*, fouille de tombe 68
Fig. 29. – Saint-Évarzec, *Kerhaliou*, mobilier lithique néolithique 69
Fig. 30. – Santec, *île de Sieck*, poignard en silex du Néolithique final 71
Fig. 31. – Santec, *Mean-Diantel*, dalle à cupules 72
Fig. 32. – Spézet, *Kermec*, mobilier lithique du Néolithique final 73

Fig. 33. – Tréogat, *Bourg*, calvaire en contrebas, à l'est du cimetière 74
Fig. 34. – Tréogat, *Bourg*, socle du calvaire 74
Fig. 35. – Tréogat, *Bourg*, socle du calvaire, détail de la première couronne 75
Fig. 36. – Telgruc, chapiteau 76
Fig. 37. – Kerlaz, chapiteau trouvé à *Trez-Malaouen* 78

Estelle YVEN, avec la collaboration de Pierre LÉOPOLD. – *Une station paléolithique à Roc'h-Gored (Carantec).*

Fig. 1. – Outillage du site de Roc'h-Gored en Carantec 82
Fig. 2. – Outillage du site de Roc'h-Gored en Carantec 83
Fig. 3. – Description de la collection de Roc'h-Gored en Carantec 86

Yvan PAILLER. – *Un site du Néolithique au Conquet : étude du matériel en fibrolite provenant de Kermorvan.*

Fig. 1. – Le Conquet, *presqu'île de Kermorvan* : l'implantation cadastrale du site étudié 90
Fig. 2. – Le Conquet, *presqu'île de Kermorvan* : matériel poli en fibrolite 91
Fig. 3. – Le Conquet, *presqu'île de Kermorvan* : matériel poli en fibrolite 93
Fig. 4. – Le Conquet, *presqu'île de Kermorvan* : matériel poli en fibrolite 95
Fig. 5. – Le Conquet, *presqu'île de Kermorvan* : matériel poli en fibrolite 96

Michel LE GOFFIC, Josick PEUZIAT. – *Les thermes du Ris-Izella en Kerlaz (Finistère) dans leur contexte gallo-romain.*

Fig. 1. – Carte des substructions attestées d'époque gallo-romaine du littoral voisin de la *plage du Ris* en Kerlaz-Douarnenez 100
Fig. 2. – Carte de 1817 montrant le trait de côte des environs de Douarnenez, avant le comblement de certaines anses 101
Fig. 3. – «Restes de bains romains au bas de la route vicinale du Ritz près Douarnenez.» 102
Fig. 4. – «Restes de bains romains plus près de la grève.» 103
Fig. 5. – Plan des salles et murs reconnus des thermes du *Ris-Izella* en Kerlaz. 109
Fig. 6. – Vue du dallage en calcaire blanc et schiste bleu sombre de l'*apodyterium* ou *frigidarium* 109
Fig. 7. – Fragment de déesse-mère allaitant deux nourrissons et plaque de calcaire avec chiffres 110
Fig. 8. – Clous et agrafes en fer ; tesson de verre décoré d'un filet 110
Fig. 9. – Vue du dispositif d'agrafage des plinthes dans le mortier de tuileau 111
Fig. 10. – Vue de la fresque aux poissons de l'embrasure de la piscine 111
Fig. 11. – Tessons de poterie gallo-romaine des thermes du *Ris-Izella* en Kerlaz 113
Fig. 12. – Clé en fer gallo-romaine des thermes du *Ris-Izella* 114

Robert LE ROY. – *Petit atlas de Quimper au Moyen Âge (VIIIe-XVIe siècle).*

Plan 1. – Le profil de l'Odet en amont et en aval de Quimper 121
Plan 2. – L'occupation humaine dans les plaines de Lanniron et de Poulguinan 123
Plan 3. – Le site originel d'installation de la ville médiévale 125
Plan 4. – Le cœur de la cité quimpéroise aux XVe et XVIe siècles : le thour du Chastel 126
Plan 5. – Quimper, le cœur de la cité aux XIIIe et XIVe siècles 131
Plan 6. – Le site de la première ville médiévale 137
Plan 7. – Quimper sous les premiers comtes de Cornouaille et jusqu'à la fin du XIIe siècle 139
Plan 8. – Les maisons autour de la cathédrale en 1640 142
Plan 9. – Les édifices religieux sous la cathédrale avant 1239 144

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1999).

Fig. 1. – Bodilis (Finistère), *église Notre-Dame*, retable du maître-autel, bas-relief en bois doré de la *Pâque juive* 159
Fig. 2. – Philippe Galle, gravure de la *Pâque du roi Josias*, d'après Maarten van Heemskerck 159
Fig. 3. – Bodilis, *église Notre-Dame*, retable du maître-autel, bas-relief en bois doré de la *Cène* 160
Fig. 4. – Pierre Paul Rubens, *Le Repas chez Simon le Pharisien*, vers 1620 161
Fig. 5. – François Ragot (1658-1716), *Le Repas chez Simon le Pharisien*, gravure sur cuivre d'après Pierre Paul Rubens 161
Fig. 6. – Brennilis, *église Notre-Dame*, vitrail nord du chevet 163
Fig. 7. – Dirinon, *La Croix-Neuve*, 1743 164
Fig. 8. – Dirinon, blason de *la Croix-Neuve* 165
Fig. 9. – Dirinon, blason écartelé, XVe siècle 166
Fig. 10. – Landunvez, la *croix basse de Saint-Samson*, en granite d'anatexie local 167
Fig. 11. – Landunvez, la *croix haute de Saint-Samson*, en granite de la bordure septentrionale écrasée du massif de l'Aber-Ildut 167
Fig. 12. – Landunvez, la *chapelle Saint-Samson* a fait appel aux pierres de provenance proximale 168
Fig. 13. – Plouvien, *église Saint-Pierre et Saint-Paul*, vue générale du tombeau de Laurent Richard 171
Fig. 14. – Plouvien, tombeau de Laurent Richard, détail du gisant 171
Fig. 15. – Plouvien, tombeau de Laurent Richard, l'évêque drapé à l'antique, détail de l'orfroi de la chape 172
Fig. 16. – Plouvien, tombeau de Laurent Richard, deux pleurants 173
Fig. 17. – Plouvien, tombeau de Laurent Richard, la petite sirène 174
Fig. 18. – Bourg de Saint-Jean-du-Doigt, cadastre de 1827 176
Fig. 19. – Saint-Jean-du-Doigt, *presbytère* 177
Fig. 20. – Le Tréhou, blason de *Pen-ar-Guer* 177
Fig. 21. – Tréouergat, la croix de *Pinet* 178
Fig. 22. – Esquisse géologique des environs de Tréouergat 179

Philippe LE STUM. – *Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (1999).*

Fig. 1. – Tête antique de *Kergerbé* en Guengat 182
Fig. 2. – Jacques-Joseph Vée, cuillère à râgout en argent, XVIIIe siècle 182
Fig. 3. – Pierre Toulhoat (Quimper, 1923), *La Procession*, 1952 183
Fig. 4. – René Quillivic (1879-1969), *Fillette de Guiclan* ou *La Coiffe de grand-mère*, marbre, vers 1929 183
Fig. 5. – Éloi-Émile Robert (1881-1949), *Armor*, ébène, vers 1926 184
Fig. 6. – Louis Caradec (1802-1886), *Homme de Plougastel-Daoulas en procession*, huile sur toile, vers 1850 185
Fig. 7. – Henry Cheffer (1880-1957), *Portrait de Douarneniste*, huile sur toile, vers 1920-1930 185
Fig. 8. – Henri Royer (1869-1938), *Femme de l'île de Sein*, dessin à l'encre de Chine 186
Fig. 9. – Robert Salles (1871-1929), *Sauvetage en mer*, aquarelle, vers 1900 186

Jean-Yves BESSELIÈVRE. – *La redoute de Guestel-Bras. Histoire d'une fortification.*

Fig. 1. – Brest, camp retranché de Saint-Pierre (1776-1784) 191
Fig. 2. – Redoute de Guestel-Bras (1776-1784), distribution 0 / plan niveau + 1 193
Fig. 3. – Redoute de Guestel-Bras, vue de l'escarpe de la gorge depuis le fossé 194
Fig. 4. – Redoute de Guestel-Bras, coupe transversale du magasin à poudre 195
Fig. 5. – Redoute de Guestel-Bras, distribution de la gorge 196
Fig. 6. – Redoute de Guestel-Bras, le chemin de ronde au sud 197
Fig. 7. – Redoute de Guestel-Bras, élévations et coupes 198
Fig. 8. – Redoute de Guestel-Bras, la porte de la redoute 203

Louis CHAURIS. – *Quand la Compagnie du chemin de fer d'Orléans s'intéressait aux calcaires de Pont-de-Buis (Finistère).*

Fig. 1. – District de Pont-de-Buis 209
Fig. 2. – Écluse maritime de Guily-Glas, à l'extrémité occidentale du canal de Nantes à Brest 210
Fig. 3. – Four à chaux du Poul-Du en Saint-Ségal 211

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 1999).

Carte 1. – Les traces du passage des Vikings en Cornouaille et sur ses marges 217
Carte 2. – L'itinéraire de fuite hypothétique des moines de Landévennec 218
Carte 3. – Le culte des saints Suliau et Sulien en Bretagne 221

Pierre HOLLOCOU. – *Les toponymes en* rest- *de Guiscriff aux XVe et XVIe siècles.*

Carte 1. – Les *rest-* entre Ellé et Isole aux XVe et XVIe siècles 277

Fañch Postic. – *L'invention d'une science nouvelle : la littérature orale d'après la correspondance échangée entre La Villemarqué et Sébillot.*

Fig. 1. – Le Dîner celtique, 2 août 1884, Tréguier 287
Fig. 2. – «La Houle de Poulifée», manuscrit de Paul Sébillot 291

Robert Leclercq. – *Auguste Romieu, un sous-préfet antibreton ?*

Fig. 1. – Portrait d'Auguste Romieu (1800-1855) 367

Yvon Le Gallo. – *Un Allemand à Ouessant ou la mystique de la mer chez Bernhard Kellermann.*

Fig. 1. – Bernhard Kellermann 418

Gérard Le Moigne. – *La seigneurie de Névet.*

Fig. 1. – Généalogie de la maison de Névet 436
Fig. 2. – Plogonnec, *église paroissiale*, maîtresse vitre, début du XVIe siècle 443
Fig. 3. – Plonévez-Porzay, château de Névet (Lezargant) 452
Fig. 4. – Essai de reconstitution de Lezargant aux XVIe-XVIIe siècles 453
Fig. 5. – La seigneurie de Névet, carte 459
Fig. 6. – Quimper, *cathédrale Saint-Corentin*, grand portail occidental, première moitié du XVe siècle. Blasons de Névet 465

Couverture, page 1. – *Homme de Plougastel-Daoulas en procession*, huile sur toile de Louis Caradec, vers 1850. Musée départemental breton, à Quimper. Cliché Musée départemental breton.

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
29380 Bannalec

Dépôt légal 2e trimestre 2000

Directeur de la publication : Tanguy DANIEL